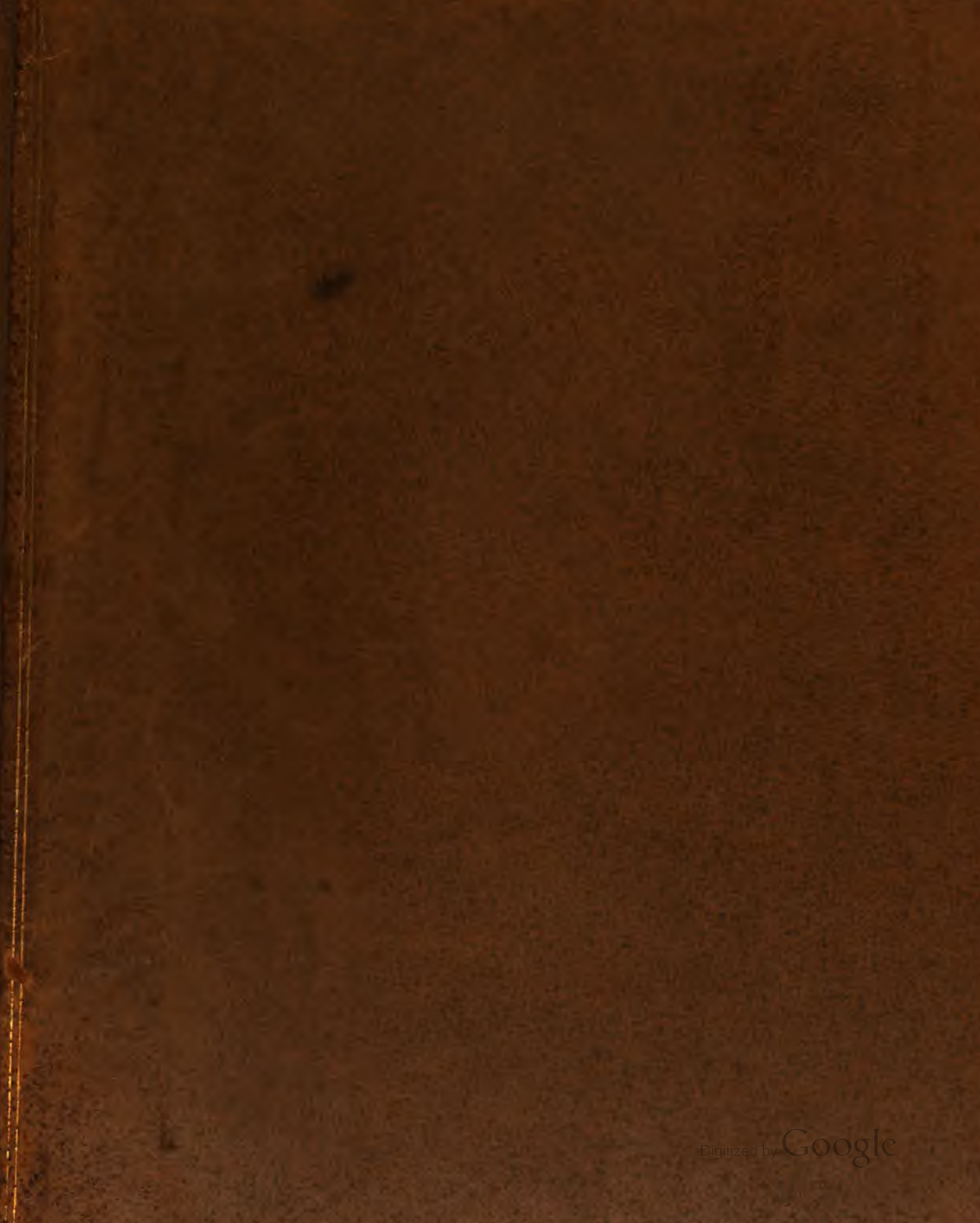



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE
DE
L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS
OU
GLOSSAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE
DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Publié par les soins de L. FAVRE, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, auteur du *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, etc., etc.,

avec le concours de M. PAJOT, Archiviste-paléographe.

CONTENANT :

SIGNIFICATION PRIMITIVE ET SECONDAIRE DES VIEUX MOTS.
Vieux mots employés dans les chants des Trouvères.
Acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français. — Mots dont la signification est inconnue.

ETYMOLOGIE DES VIEUX MOTS.
Orthographe des vieux mots. — Constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue.
Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs.
Ponctuation ; difficultés qu'elle présente.

Proverbes qui se trouvent dans nos poètes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.
Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs.
Mots empruntés aux langues étrangères

Usages anciens.

TOME SIXIÈME

ESCI — GUY

NIORT
L. FAVRE, éditeur
RUE SAINT-JEAN, 6.

PARIS
H. CHAMPION, libraire
QUAI MALAQUAIS, 15.

1879



EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

Employées dans le DICTIONNAIRE DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

A. L. Bocus, pour Adans Li Bocus.
Artel. pour Arteloque.
A. p. Hérod. pour Apologie pour Hérodote.
A. C. d'Orl. pour Anciennes Coutumes d'Orléans.
A. P. pour Ancien Poëte.
Beau. Cout. du B. pour Beaumanoir, Coutumes du Beauvoisis.
B. N. pour Bibliothèque Nationale.
Blanch. pour Blanchardin, Blancardin.
Bl. de Faul. am. pour Blason des Faulces amours.
Bor. D. pour Borel, dictionnaire.
Bout. Som. R. pour Bouteiller, Somme rurale.
Brant. pour Brantôme.
Brant. Dam. ill. pour Brantôme, Dames illustres.
Britt. pour Britton.
Celthél. de L. Trippault pour Celt-héllenisme.
C. de G. de T. M. pour Continuation de G. de Tyr, Martène.
Ch. de S[t] D. pour Chronique de Saint-Denis.
Ch. Fr. pour Chanson française.
Chasse et dép. d'am. pour Chasse et départie d'amour.
Com. pour Comines.
Conf. du Renart pour Confession du Renart.
Contes de Chol. pour Contes de Cholières.
Cont. d'Eutr. pour Contes d'Eutrapel.
Coquill. pour Coquillart.
Corn. pour Corneille.
C. pour Corruption.
Cor. pour Corruption.
Cotg. pour Cotgrave, dictionnaire.
D. pour Dictionnaire.
D. C. pour Du Cange.
D. de Tahureau pour Dialogues de Tahureau.
Des A. Big. pour Des Accords, Bigarures.
Dial. de S[t] G. pour Dialogues de Saint-Grégoire.
Ess. de Mont. pour Essais de Montaigne.
Est. pour Estrubert.
Eust. Desch. pour Eustache Deschamps.
F. pour féminin.
Fabl. MS. de S[t] G. pour Fables, manuscrits de S[t] Germain.
F. M. du R. pour Fables, manuscrits de la Bibliothèque du Roi.
Falc. pour Falconnet.
Farc. P. pour Farce de Pathelin.
F. M. R. pour Fables, manuscrits du Roi.
F. R. pour Fables, manuscrits du Roi.
Frois. poës. pour Froissart poësies.
G. de la Big. pour Gace de la Bigne.
G. R. pour Gérard de Roussillon.
Gér. de N. pour Gérard de Nevers.
G. l. de D. C. pour Glossaire latin de Du Cange.
Gloss. du R. de la R. pour Glossaire du Roman de la Rose.
Gr. Cout. de Fr. pour Grand Coutumier de France.
Hist. de Bret. pour Histoire de Bretagne.
Hist. de Fr. en v. à la suite du R. de F. pour Histoire de France en vers à la suite du Roman de Fauvel.
H. M. de G. pour Histoire de la maison de Guines.
Illustr. des G. pour Illustration des Gaules.
J. de P. pour Journal de Paris.
J. de P. sous Ch. VI et Ch. VII, pour Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII.
Join. pour Joinville,
Journal de P. pour Journal de Paris.
J. d'Aut. An. de L. XII pour Jean d'Auton, Annales de Louis XII.
La Col. Th. d'hon. pour La Colombière, Théâtre d'honneur.
Lanc. du Lac pour Lancelot du Lac.
Laur. pour Laurière, Glossaire du Droit français.
Le C. de D. pour Le Clerc de Douy, Gloss. du duché d'Orléans.
L. Le Caron pour Loyse Le Caron.
L. des Machabées pour Livre des Machabées.
L. des Rois pour Livre des Rois.
MSS. de B. pour Manuscrit de Bouhier ou de Beauvais.
MS. de Ber. pour Manuscrit de Berne.
MS. des C. pour Manuscrit des Cordeliers.
MS. de G. pour Manuscrit de Gagnet.
M. de S[t] G. pour Mélin de Saint-Gelais.
MS. du V. pour Manuscrit du Vatican.
Marb. pour Marbodus.
Marg. de la M. pour Marguerite de la Marguerite.
Mon. pour Monet, dictionnaire.
Mon. de Paris, pour Monios de Paris.
Monst. pour Monstrelet.
N. C. G. pour Nouveau coutumier général.
Ol. de la M. pour Olivier de la Marche.
Ord. pour Ordonnance des Rois de France.
Ord. des R. de F. pour Ordonnance des Rois de France.
O. S. pour Orthographe subsistante.
Oud. pour Oudin, dictionnaire.
Ort. Sub. pour Orthographe subsistante.
Pasq. pour Pasquier.
Path. pour Pathelin.
P. pour pluriel.
P. av. 1300 pour Poësies avant 1300.
P. B. pour Partonopex de Blois.
P. MSS. pour Poësies manuscrites.
Per. Hist. de B. pour Perard, Histoire de Bourgogne.
Percef. pour Perceforest.
Poës. de R. Bell. pour Poësies de Remi Belleau.
P. du V. pour Poësies du Vatican.
Print. d'Yv. pour Printemps d'Yver.
R. Alex. pour Roman d'Alexandre.
R. pour Roman.
R. Est. pour Robert Estienne.
R. B. pour Roman de Brut.
R. Bell. pour Remi Belleau.
Rab. pour Rabelais.
Recl. de M. pour Reclus de Moliens.
Reg. JJ. 115, p. 287, pour Archives nationales (section historique), registre du trésor des Chartes, coté JJ 115, pièce 287. Le J simple est réservé aux cartons contenant des pièces séparées (Trésor des Chartes).
Rou pour Roman de Rou.
S[t] B. s. L. pour Saint-Benoît-sur-Loire.
S. B. pour Saint-Bernard.
S. F. pour Sermons français.
S. F. pour substantif féminin.
S. G. pour Saint-Germain.
S[te] Léoc. pour Histoire de Sainte-Léocadie, manuscrit de Saint-Germain.
Sag. de Ch. pour Sagesse de Charron.
Tenur. de Littl. pour Tenures de Littleton.
Test. de P. pour Testament de Patelin.
Trés. des Ch. pour Trésor des Chartes.
Vat. pour Vatican.
Vig. de Ch. VI, pour Vigiles de Charles VI.
Vil. Rep. fr. pour Villon, Repues franches.
Vill li Vin. pour Vill li Viniers, poët. MSS. avant 1300.
Les passages qui sont entre deux crochets [ ] sont intercalés par l'éditeur.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

Esciement, *adv.* Sciemment. Avec connoissance de cause. (Oudin, Cotgrave.)

Escience, *s. f.* Savoir. « Quant aucun veult « monstrer, et que l'en sache son *escience*, il doit « entendre à mostrer son opinion ès pledeurs, et « es sages. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 3, V°.)

...... Dans Bernardins li sauvaiges
Qui connoissoit tos les langaiges,
Des *esciences*, et des ars. *(Bat. des VII Ars, ms.)*

Escient, *s. m.* Savoir [A]. Vouloir [B]. Sens, raison [C]. Avis [D]. Information [E].

[A] [« Maistres oi de grant *escient.* » (Partonopex, v. 4577.)]

Bernard fu prouz conte, et de grant *escient.* *(Rou.)*

[B] Qui moult voit, et n'aprant,
N'a pas grant *escient*,
Ainz contrefait le saige. *(Prov. du Cte de Bret.)*

[C] « A tant qu'il soit en *escient* s'il y doit estre, et « s'il est hors d'*escient*, comme s'il estoit yvre, « foul, ou forcenné. » (Anc. Cout. de Bret. f. 132 b.)

[D] [« Men *escient* (v. 524), par le mien *escient* « (1936) ont ce sens dans Roland. »]

Vos en dirai mon *escient.*
Jehans de Renti, Poët. MSS.

Mon *esciant* qu'il fut deffait
Plus par envie, que par faitz.
Chron. fr. en vers, MS. du R. n° 3220, fol. 95.

[E] Et sans metre nul *esciant*,
Ont lui eslit par jugement. *(Part. de Bl.)*

Mien *escient*, c'est une fée,
Que Dieu vous a ci amenée. *(MS. 7218, f. 354 c.)*

On disoit aussi :

1° « A *escient*, à bon *escient*, » volontairement, à dessein. « La dame, et la nourrice les laisse crier « à *escient* par despit du bons homs. » (Les XV Joyes du Mariage, p. 61.) « D'autres encores qui se « sont privés de veue, à *escient*, pour mieux philo- « sopher. » (Sagesse de Charron, p. 81.) « A son « *escient.* » (Beauman. p. 9 ; Lanc. du Lac, t. III, fol. 30 d ; Arr. Amor. p. 127.) — *A essient.* (Percefor. t. V, fol. 51 b.)

. . . . . Ele me fait, à *escient*, morir.
Sauvales, Choses d'Arras, poët. av. 1300.

« Dites vous *à bon escient* ou si vous vous mo- « quez. » (Nuits de Strapar. I, p. 49.)

2° « A mon *escient* », selon moi. (Gérard de Nev. Ire part. page 9.) — 3° « A lor *essient* », du mieux qu'ils savoient. (Ass. de Jerus. p. 15.) — 4° « Quit- « tance à non *escient* », quittance faite sans réflexion, sans consentement volontaire. « Quit- « tance a mal engin, ne quittance à non *escient*, si « comme dict est, ne vaut, ne se faict à soutenir ; « et par le contraire quittance faicte à bonne foy et « de propos appensé n'est à venir encontre. » (Bout. Som. rur. p. 348.)

Variantes : ESCIENT. Cartul. de la Chambre des comptes de Nevers, IV, fol. 1 b, an. 1251. — ACIANT (a). Loix Norm. art. 48. — ASCIENTRE (*a nostre droit*). Pérard, Hist. de Bour. p. 515, an. 1266. — ASSIENTRE. S. B. Serm. fr. MSS. p. 251. — ESCIANZ. Pérard, Hist. de Bourg. page 413, an. 1229. — ESSIENT. Ord. I, p. 512. — ESSIENS. Rog. de Collerye, 202. — ENSIANT. Poët. av. 1300. — ENSIENT. Ord. t. I, p. 742. — ANCIENT. Chr. St Magl. impr. par Barbou, p. 175. — ENCIENS. Mah. de Gant, poët. av. 1300. — ENTIENT. Thieb. de Blas. poët. av. 1300. — ENTIANT. Chans. MSS. du Cte Thibaut. — ETIANT. Chron. fr. MS. du R. n° 3320 a, fol. 95.

Esciente, *s. f.* Même sens que *escient.* « Adam, « dist Deus, Adam la figure de ton quoer ayme sens « *esciente*, et pur ceo ne sera homme osté de la « semence jesqe à la fyn du siecle. » (Hist. de la Ste Croix, MS. p. 5.)

Escientement, *adv.* De propos délibéré.

Cil ne meurt pas honnestement
Qui se tue *escientement.* *(MS. 6812, f. 69 c.)*

Escientieusement. [Intercalez *Escientieusement :* « Lesquelx foretiers n'y prendront ne homes, « ne fames, ne bestes *escientieusement* sans cause « raisonnable. » (Cart. de Pontigny, 173, an. 1307.)]

Escientous, *adj.* Savant, instruit. [« Oudin, dit « le Queux, povre enfant, non mie bien *escientieux*, « de l'aage de quinze ans ou environ. » (JJ. 167, p. 85, an. 1413.)]

Evesques ert religieus,
Des lettres moult *escientous.* *(Brut.)*

Escientre. [Men *escientre* (v. 539), par le men *escientre* (v. 1791), signifie à mon escient, dans Roland.]

Variantes : ESCIENTRE. MS. 7218, f. 118 b. — ESSIANTRE. Ibid. n° 7615, t. I, fol. 119 b. — ENSIANTRE. Ph. Mouskes. — SIANTRE. S. B. S. fr. MSS. p. 228, où on lit *à non siantre.*

Escientreus, *adj.* Savant, habile, adroit.

Au Conte ocient son cheval,
Aucuns, qui l'encloent entr'eus;
Mes, comme bien *escientreus,*
L'espée el poing, qu'en ne le blece,
De là ou il chiet se redrece. *(G. Guiart, f. 98 a.)*

Escimeté. [Intercalez *Escimeté,* écimés. « Il y « a quarante-quatre chesnes *escimetez.* » (1619, Estimation des bois en Grurie; Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.)]

Escint, *s. m.* Lisez *escrin,* écrin.

Pour les dames cofres, ou *escint,*
Pour leurs besongnes herbergier;
Miroir, pigne à pigner leur crin. *(E. Desch.)*

Escirer. [Intercalez *Escirer,* déchirer, d'après la Chron. des ducs de Normandie.]

Escirper. [Intercalez *Escirper,* extirper, au Roi Guillaume, p. 95.]

Esclabocher, *v.* Eclabousser. (Nicot, Oudin et Colgr.) « Le cheval *esclabouta* un escolier. » (Jaq. le Bouvier, Chron. an. 1455.) « Floridas fiert Nabur « à travers, et luy fait la teste voller si près de « Bruyant qu'il fust *esclaboté* du sang. » (Percefor. vol. I, fol. 89 b.) — [« Hennericq d'un baston qu'il « avoit frappa en ladite eau, tellement que la gri- « gneur partie des supplians furent *esclabotez* et « moullez. » (JJ. 189, p. 513, an. 1461.)]

Esclabousseure, *s. f.* Eclaboussure. (Percef. t. V, f. 10 d.) [« Ou contempt de la dite moulleure « et *esclaboteure.* » (JJ. 189, p. 513, an. 1461.)]

Esclaces. [Intercalez *Esclaces,* dans Roland, v. 1981 : « Encuntre tere en cheent les *esclaces.* » Comparez *Esclices.*]

Esclaf. [Intercalez *Esclaf,* esclave, du nom de peuple *Slavus, Slave,* qui a cette signification au polyptyque d'Irminon (I, 283) : « L'on se peut clamer « par l'assise de *esclaf* ou de esclave qui est mesel « ou meselle, ou qui cheit dou mauvais mau. » (Assises de Jérusalem, I, 129.)]

Esclaffe, *s.* Tribu, classe ou race. S. Bernard (Serm. fr. MSS. p. 54) dit des prophéties sur la tribu de Juda : « En Crist les veons nous aemplies : car « il est li licons de l'*esclaffe* Juda. »

Esclaffer, *v.* Eclater. C'est un mot du Languedoc (1) et du Dauphiné, selon Duchat sur Rabelais (t. I, p. 67) : « S'*esclaffoient* de rire. » Voyez Contes d'Eutrap. p. 139, et Cotgrave.

Esclaidage. [Intercalez *Esclaidage,* impôt sur les esclisses, sur les traineaux : « Ordonnance « comment la ferme de l'*esclaidaye* se doit lever. » (Statuts de l'échevinage de Mézières.)]

Esclair, *s. m.* Clarté, éclat. « Jà la nuyt estoit « si obscure qu'on ne voyoit combatre que à l'*es-* « *clair* du feu de l'artillerye qui tiroit si tres menu « que tonnerre n'eust là esté ouy. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII.) « L'esblouit de sa splendeur, et « de son *esclair.* » (Sag. de Charron, p. 331.)

Esclaircement, *adv.* Clairement. « Vous me « l'orrez dire plus *esclaircement.* » (Chronique de Nangis.) « Vous le m'orrez cy dessoubz plus *escla-* « *reement* dire. » (Ibid.)

Esclaircir, *v.* [On lit dans Roncisvals, p. 174 : « Amont au ciel où joie est *esclarcie.* »] « *Eclaircir* « le cœur, » le réjouir, l'égayer. « Quant le cheva- « lier, qui portoit la fleur de lys d'or, vit que le « chevalier, qui près luy seoit, avoit si haultement « voué, il fut moult joyeulx : car maintenant luy « estoit advis qu'il pourroit son cueur *esclaircir* ; « car il estoit desirant d'emprendre aucun faict « d'armes là où il peust acquerre los, et pris. » (Percef. v. I, f. 126 d.) « Dame, dictes moy pourquoy « vous plourez, s'il vous plaist, certes, sire cheva- « lier, se je y cuydoye avoir prouffit je le vous « diroye. Dommage, dist il n'y avez vous ja, se « Dieu plaist : car se je vous puis ayder, je vous « ayderay à *esclarcir* vostre cueur, à mon pou- « voir. » (Lanc. du Lac, II, fol. 32 c.) — [*Esclarcir* signifie poindre, en parlant du jour : « Tout droit « à l'ajourner, quand devra *esclarcir.* » (Berte, couplet XIII.)]

1. Esclaire, *s.* Eclair. [« Seur la terre aparurent « li *esclaire* de tes tonnoires. » (Psautier, f. 92.)]

. . . . Bruyoient, esclattoient, tempestoient
Tonnerre, et voix, et parmy se mettoient
Force flambeaux luysans comme l'*esclaire,*
Tant que la nue en faisoit le nuict claire.
Les Marg. de la Marg. f. 199.

2. Esclaire. [Intercalez *Esclaire,* soupirail de cave : « Les boiches ou entrées des celiers et les « *esclaires* d'iceus qui à présent sont faites ès froz « de ladite ville de S. Richier. » (JJ. 64, page 2, an. 1324.) *Eclaire* a encore ce sens en Normandie.]

Esclairé, *part.* [Clair : « En mer se mettent, « quant l'aube est *esclarée.* » (Roncisvals, page 8.)] Dans Pérard, Hist. de Bourgogne, p. 434, an. 1231, il signifie décidé, déclaré.

Esclairement, *s. m.* Eclair [A]. Eclaircissement [B]. [Il signifie encore point du jour : « Se demain atten- « dés jusqu'à l'*esclairement.* » (Chans. d'Antioches, VI, 457.)]

[A] « Furent merveilleux tonnerres, corruscations, « et *esclairemens.* » (Juv. des Urs. Hist. de Ch. VI, page 146.)

[B] Il n'y faut autre *esclairement.* *(MS. 6812, f. 58 b.)*

Esclairer, *v.* Reluire, briller [A]. Faire jour [B]. Eclaircir [C]. Embellir [D]. Réjouir [E].

[A] Dame en qui biautés *esclaire.* *(Jeh. Bretiaus, Vat. 1490.)*
Dame ou tous biens naist, croist, et *esclere.*
Estace de Rains, poët. av. 1300.

[B] [« Par main en l'albe si cum li jurz *esclairet.* » (Roland, v. 667.)]

[C] « Très qu'il *esclaira.* » (Fauchet, Origine des dignités de Fr. liv. II, p. 72.)

L'offrant raison, à titre debonnaire,
Le refusant par orgueil perira :
Par le champ fault que la chose s'*esclaire.* *(Desch.)*

(1) On lit en effet dans une inquisition de 1210, aux Preuves de l'Histoire de Nîmes, p. 49 b : « *Esclafaret* ei talem ictum quod non oporteret ei alium dare. » Le sens est : appliquer un coup. (N. E.)

[D] Princes avers ne se doit avancier,
Car bien donner toute valour *esclaire*. *(Vat. nº 1490.)*

[E] [« De duel morrai et d'ire, se mon cuer n'en « *esclaire*. » (Saxons, str. 31.)]

Quant je regart son cors, et j'oï ses dis,
Et voi son viz, toz li cuers m'en *esclaire*.
Gaces Brulés. poët. av. 1300.

Li cuers m'*esclaire*
D'un espoir joli,
Qui me dit qu'aurai merci. *(Rob. dou Chast. id.)*

Joie qui cuer *esclaire*,
Ne puet celer leaus amis, ne taire. *(Thieb. de Nav. id.)*

Dieus! quant le puis à loisir esgarder,
Tant sui joians, tous li vis m'en *esclaire*. *(Vat. nº 1490.)*

Bien doit poine plaire,
Qui cuer obscur enlumine, et *esclaire*. *(Gaces Brulés.)*

Esclaireur, *s. m.* Espion. (Oudin.)

Esclaireuse, *adj. au f.* Qui éclaire.

Les traictz flembantz du Dieu chevaleureux
Qui, par le ciel, la charette *esclaireuse*
Guide, sans fin, de lumiere lustreuse. *(L. Caron, f. 6 a.)*

Esclairi, *partic.* Egayé, joyeux. On lit dans St Bernard: « Bien aureit sunt assi cil ki or mismes « sunt liet et *esclairiet* en lor conscience de justice. »

Sauvette fu mult *esclairie*,
Quant sa dame voit repairie. *(Trois Maries, p. 213.)*

Esclairiement, *adv.* Gaiement. Voy. S. Bern. p. 382, où il répond au latin *hilari vultu*.

Esclairier, *v.* Soulager, adoucir. [Voir Esclairer.] Se dédommager, « se revencher », en parlant d'un vassal maltraité.

Cil fist, par ses engignemenz,
Por *esclairier* ses marremenz,
Que tuit li tenant son seignor
Voisent vengier sa deshenor. *(Parton.)*

Seignors, ce dit li rois, se me voulez aidier,
Du pere nos poon suz ses fiz *esclarier* :
Mort est qui mout soloit moi et vous demangier;
Sor les fiz nos devons, por le pere, vengier. *(Rou.)*

. . . . Dès la premiere journée,
Se Diex sueffre la retournée,
Qu'en France pourai repairier,
Pour mon mautalent *esclairier*;
Sanz toi dire autres patenostres,
Te deffi de nous, et des nostres. *(G. Guiart, f. 31 b.)*

Esclamasse. [Intercalez *Esclamasse*, plainte publique, accusation : « Icelle Hurée dist à ladite « suppliante que elle avoit les choses dessus dites, « et que elle les lui rendroit, ou elle feroit telle « *esclamasse*, que elle en auroit honte et blasme. » (JJ. 97, p. 462, an. 1367.) — De même dans Froissart (XIV, 66) : « Le roy vous hait pour l'*esclamasse* du « poeuple, dont vous este fort accueillie. » (Id.)]

1. Esclame, *s.* Comme *esclamasse*, accusation. [Comparez *Exclame*.]

Charlot, foi que doi Sainte Jame,
Vous avez ouan fame prise :
Est ce selon la loi, *esclame*
Que Kaifas vous a aprise? *(MS. 7218, f. 323 b.)*

2. Esclamé, *adj.* 1° Mince, délié. « Estans longs « et *esclames*, telle espece de cerfs sont fort vigou- « reux. » (Fouill. Vén. f. 19 b.) 2° Brisé, *éclamé* :

Cele citez, ce dist li vers
Est fermée de quatre portes,
Qui ne sont *esclames*, ne tortes. *(MS. 7218, f. 314 a.)*

Esclanche, *adj. au f.* Gauche, au propre et au figuré. [« Icellui Manise feust navré ou costé de « l'*esclanche* bras. » (JJ. 167, p. 259, an. 1413.) — « Le suppliant frappa du raillon sur la hanche et « sur le neu de la cuisse *esclanche*. » (JJ. 189, p. 113.) On lit dans G. Guiart, an. 1297 : « A main. « ne sai droite ou *eselenche*. »] On a dit de la reine Blanche, mère de S. Louis :

Ne sa mere madame Blanche
Qui ne fu chiche, ne *esclanche*. *(MS. 6812, f. 85 t.)*

Des siens aider n'est *esclanchere*. *(Ste Léoc. ms. de S. G.)*

[On lit dans Renart, v. 23279 : « ... Si fiert le « hardel, De la hache à la mein *esclanche*, Si grant « cop que le hardel trenche. » — Au v. 14181 : « Renart se saigne à main *esclenge*. » — Dans l'Evangile des Quenouilles, p. 147 : « Le bras « *esclenc*. » L'origine est l'allemand *slinken*, s'affaiblir.]

Esclande, *s. m. et f.* Scandale A. Rumeur, mauvais bruit B. Malheur, désastre C. Offense D.

A [L'origine est le latin *scandalum* : « Encuntre « tun frere parlowes, e encuntre le fil ta mere « posowes *escandle*. » (Lib. psalmorum, page 67.)] « Pour tascher à retirer le dit comte d'icelle folie, « et eviter la dite *esclande*, il envoya plusieurs fois « devers luy. » (Math. de Coucy, H. de Charles VII, page 730.)

Il n'y a paillart, ne gourmande,
Qui ne viengne les gens sachier
En l'Eglise ; c'est grand *esclande*,
L'en ne si puet agenoillier,
Qu'il n'en ait devant, et derrier :
L'un tent sa main, l'autre s'escuelle. *(E. Desch.)*

[On lit dans Benoit de Ste More (II, 13417) : « De « sa mortel ovre haïe E de sa laide felonie, Dunt « par le munt fu grant *esclandres*. » On trouve même *escanle*, dans Thomas de Cantorbery, 89.]

B On a dit de Pierre de Craon, qui avoit été favori du duc d'Anjou, roi de Sicile, en 1390 : « Si avoit « *esclandre* sur luy, et commune renommée, « parmy le royaume de France, et aussi en autres « terres, et pais, qu'il avoit derobé le duc d'Anjou. » (Froiss. liv. IV, page 111.) « Entendant l'*esclandre* « que faisoit Panurge. » (Rab. t. IV, p. 234.)

C « Plusieurs *esclandres* et grands inconvéniens « s'en sont et pourroient s'ensuivre. » (Ord. t. II, p. 532.) « Pour ce dit on ung proverbe, tost veons « nous orguilleux surmonter, et s'il advenoit par « adventure leurs besongnes viennent à bien, et « ilz soient eslevez, et exaulcez en grand estat, « neantmoins leur advient-il quelque *esclande*, à la « parfin. » (Le Jouv. fol. 37 b.)

D « *Esclandre*, offense. » (Gloss. lat. fr. de S. G., dans D. C. sous *Scandalum magnatum*.)

Esclandé, *part.* Renommé, célébrité. On a dit de Didon :

Comment elle fut deffraundée,
Et en son courage *esclandée*. *(Borel.)*

[« En maniere que la chose ne fust *esclandée*. » (JJ. 188, p. 50, an. 1458.) Le mot se prenait aussi en mauvaise part : « Laquelle suppliant soy voyant

« ainsi *esclandée* et deshonnorée. » (JJ. 181, p. 229, an. 1452.)]

Esclandeliser. [Interçalez *Esclandeliser*, faire une mauvaise réputation : « Lesquelx freres « distrent à Pierro Audebert : Beau sire, vous « *escandalisez* et donnez blasme à nostre seur. »]

Esclandir, *v.* Diffamer, déshonorer[A]. Faire éclat, divulguer[B].

[A] On a dit : « Qui est la femme si deshonorée qui « voulust *esclandir* son honneur. » (La Colomb. Theat. d'honn. II, p. 68.)

[B] « Si fu la dite prise sçeue, et *esclandrée* par « tout le païs. » (Histoire de B. du Guescl. par Mén. p. 193.) « La maladie du roy si fut celée, et tenue « secrette, tant comme on peut : mais ce ne fut pas « longuement, car telles aventures sont tantost « *esclandrées* et sçeues et s'espandent partout. » (Froiss. liv. IV, p. 185.) On a dit de Ferdinand, roi de Portugal, qui épousa une femme dont le mari étoit vivant : « Il la fit sa femme, et la maintint pour « royne de Portugal ; et de ce très deshonneste « poinct, *esclandrit* de plus en plus sa mauvaise « vie, et fortifia la haine que le peuple avoit contre « lui. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 61.)

Item vous avez à garder
De ces deux yeux fretillans,
Sur ces dames pour *esclandrer*,
Font estre toujours assaillans ;
Et dont les plus forts, et vaillans
Si y perdent l'entendement. *(L'Am. Cordel p. 578.)*

Voyez Esclandée.

Esclant. [Intercalez *Esclant*, gauche, comme *esclanche*, au reg. JJ. 162, page 16, an. 1407 : « Le « suppliant frappa icelui Audinet le Noir en « l'*esclant* braz, au dessus du coude un cop tant « seulement, dont mort s'ensuyt. »]

Esclange, *s. f.* Eclanche : « Les espaules, les « *esclanges*, les gigots. » (Rab. IV, p. 27.)

Esclarchier. [Intercalez *Esclarchier*, expliquer, dans une Charte de 1323, au Livre rouge de la Chambre des Comptes : « Nos gens du franc nous « ayent de rechief supplié... les troubles et obscurtez de leur dit loy et keurbrief *esclarchier*. »]

Esclarcir, *v.* Eclaircir, expliquer[A]. Mentionner[B]. Illustrer[C]. Distiller[D]. [Voyez Esclaircir. Il signifie encore 1° Fourbir : « Commencierent à « fourbir leurs bachines et à *esclarchir* espées. » (Froissart, VIII, 183.) — 2° Devenir moins serré : « Lors hommes se *esclarcissoient* toutdis et les « Englès mouteplioient. » (Id. V, 245.)]

[A] « Coustumes, usemens qui sont contre bonnes « meurs, ne doivent *estre esclardiz*, ainczois les « doit justice retraindre, en quanque elle peut. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 186 [a].) « Soit la vérité « *esclarie*. » (Beauman. p. 219.) [Voir Esclaircir.]

[B] Les hostaiges ; c'est chose vraie,
Voult avoir le roy d'Angleterre
Qui s'ensuivent, avec la terre,
Et l'argent dessus *esclarcy* :
Vous trouverez les noms icy. *(E. Desch.)*

[C] Du riche nom de gloire, et los fulsy,
Par sa louenge a tousjours *esclarcy*,
Le bien naissant de subtille poesie. *(Cretin, p. 58.)*
Vostre nom rendre *esclarci*. *(MS. de S. Gelais, p. 203.)*

[D] « Une pucele vint..... si que nos quidames que « ce fust une fée, qui tos li bois en *esclarci*. » (Fabl. mss. du R. n° 7989 [2], fol. 78 [c].)

Auxi voir com jour *esclardi*. *(MS. 6812, f. 52 [b].)*

Esclardir. [Intercalez *Esclardir*, comme esclarcir, au Gloss. lat. 7684. Voyez aussi les exemples cités sous l'article précédent.]

Esclardissement, *s. m.* Eclaircissement. « Confermant, et approuvant nos dites constitutions « autreffois sur ce faictes, et en donnant *esclardis-* « *sement* à icelles, avons ordonné, et ordonnons. » (Ord. des ducs de Bret. à la suite des Cout. f. 234 [b].) On trouve *esclarissement* aux Ord. V, 459, an. 1371.

Esclarer, *v.* Eclairer[A]. Faire voir[B].

[A] [« Par main en l'albe, Si cum li jurz *esclai-* « *ret*. » (Roland, v. 667.) On trouve encore *esclargiez* (v. 1807) : « *Esclargiez* est li vespres e li « jurs. » Voir Esclairer.]

[B] « Oncques mais jeunes chevaliers à cueur garni, « et enrichy de valeur, et de prouesse ne peust si « bien son desir *esclarer*, ne en appert monstrer sa « valeur qu'il a dedens la grandeur de son cueur « encloz, comme il a fait aujourdhuy. » (Percefor. vol. I, fol. 131 [d].)

Esclariz, *part.* Qui est clair ; de là, pour sitôt qu'il fût jour, on disoit :

Si tost com il fu *esclariz*. *(Estrub. ms. 7996, p. 36.)*

Esclars, *adj.*

De l'onzime est tels si *esclars*,
Li vent vendront de toutes pars,
Et venteront moult durement,
L'uns vers l'autre moult fierement. *(MS. 7218, f. 113 [c].)*

Esclaru, *part.* Brillant. Voyez ci-dessus le verbe *esclairer* et ses diverses acceptions.

..... Lors à elle s'apparu,
Ains que solaux fust *esclaru*. *(Hist. des Trois Maries.)*

Esclarzir (s'), *v.* S'éclipser. « Ausitost come « l'ame issi du corps, li solail *s'esclarzi*, e la lune, « e les esteilles perdirent lur clarté, por sept jors. » (Hist. de la Ste Croix, ms. p. 10.)

Esclas. [Intercalez *Esclas*, esclave, comme *esclaf* : « Et qui cele rançon ne porroit paer, si « seroit *esclas*. » (Histoire occid. des Croisades, I, p. 89.) — De même dans Martène, Ampl. Collectio, t. V, col. 646 : « Il voidierent le chastel de fames et « d'enfans et de fiebles gens et de tous les *esclas* « qui dedens estoient... Quant le charpentier vist « que li Sarrazins furent tuit fors du chastel, il vint « à deus *esclas* crestiens. » C'est à la suite des guerres d'Othon-le-Grand que les captifs *Slaves* furent partagés entre les soldats allemands et réduits en servitude.]

Esclat, *s. m.* Morceau, lambeau[A]. Semence[B]. [Le sens de bruit soudain et violent est dans la Chron. scandaleuse de Louis XI, p. 150 : « Yssit du

« ciel plusieurs grans *esclas* de tonnoire, espartis-
« semens et merveilleuse pluye. »]

*..... Lors j'enpongne ung *esclat*,
Dessus le nez luy en faiz ung escript. *(Villon, p. 76.)*

Encor ara nappe trop mal buée,
Crasse, et orde, noire com comillart;
Aucune toiz à la table clouée
Sanz plus oster, tant qu'il en dure *esclat*. *(E. Desch.)*

* *Esclat* s'est dit pour semence, dans le livre de Sidrac (Edit. de Galiot, fol. 157 a.)

Esclate, *s. f.* Eclats de bois, pieux bordant un fossé. [« De quodam baculo, vocato *esclate*, in « capite solo ictu percussit. » (JJ. 99, p. 5, an. 1367.)]

..... Li chevaus contre l'areste
D'un fossé vint, de tele *esclate*,
Que li ribaus à terre flate,
Si qu'a poi qu'il ne se tua. *(MS. 7218, f. 236 a.)*

[*Esclate* signifiait aussi race, extraction et venait du haut allemand *slahta*, race, aujourd'hui *Geschlecht*.]

Esclatemens, *s. m. p.* Cris, éclats. « Aus hauts « cris de leurs misérables veufves, aux *esclate-* « *mens* de leurs petits enfans. » (Mém. Du Bellay, t. V, page 382.)

Esclatis, *s. m.* Eclat, bruit. « Là peut on oyr « grand bruit, et grant *esclatis* de lances. » (Chron. de S. Den. t. I, fol. 233 a.)

Esclatter, *v.* Se briser, crever. « D'autres se « sauverent en d'autres places, lesquels n'estoient « pas plus asseurez les uns que les autres : au « diable un qui en a *esclatté de regret*. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 223.)

Esclatteure, *s. f.* Eclat, rupture. (Oud. Cotgr.)

1. Esclave. Voyez ESCLAF, ESCLAS. [« Qui estoit « franc est devenu *esclave*. » (Machabées, I, 2.)]

2. Esclave, *s.* Comme *esclavine*, habillement propre aux Slaves. « Par la coustume, les manans, « et habitans de la paroisse là ou une personne « entachée de lepre, a esté née, et baptisée, sont « tenus, si ledit entaché le requiert, luy delivrer, « en la dite paroisse, maison pour sa demeure, un « chalit, lict, manteau, *esclave*, table, plateau, et « autres menues utensiles de bois, et terre. » (Cout. de la Salle et Baill. de Lille, C. G. II, 922.)

Esclaver, *v.* Asservir. « Ne nous engageons « point en chose si emue, et violente qui nous « *esclave* à autruy. » (Ess. de Mont. III, p. 189.)

En vos filets j'*esclave* ma jeunesse,
Et vous connois pour premiere maitresse;
Sentant au cœur le trait de vos beaux yeux. *(A. Jam. 76 b.)*

« Elle *esclave* notre naturelle franchise. » (Ess. de Mont. t. I, p. 307.)

Ars, et brulez, *esclavez*, et destruis. *(E. Desch.)*

Voyez Goujet, Bibl. t. XII, p. 115; Contes d'Eutr. p. 32, et Ess. de Mont. t. III, p. 532.

Esclavine, *s. f.* Sorte de vêtement. « C'est une « façon de manteau long que les pelerins portoient « anciennement, comme se void au Roman de « Waruich, aucuns l'appellent *escluine*. » (Dict. de Nicot, au mot *Esclame*.) [On lit dans D. C. d'après le Gloss. lat. fr. 4120, an. 1348 : « Sarrabœ sunt « vestimenta Sarracenorum. Gall. *Esclavie*.] « Le « prince Perse commande à un sien serviteur de « leur faire tailler deux *esclavines* (1), et de recou- « ver deux bourdons, tels que les pe'erins ont en « coustume d'en porter. » (Hist. de Flor. et Blanchef. impr. p. 46.) Les *esclavines* étoient faites de peaux ou d'étoffe à poil.

Qui molt ert amoureus covine,
Et plus velu qu'une *esclavine*. *(Fabl. de S. G.)*

[C'étoit aussi une arme, comme on le voit au reg. JJ. 146, page 338, an. 1394 : « Armez de diverses « armeures et garniz d'ars et saietes ferrées et « d'*esclavines* vinrent de nuit oudit prieuré,..... « icellui varlet fery de sa dite *esclavine* Richart « pere. »] On trouve *Salabarra* sous *Saraballa*; *esclavine* pour étoffe grossière faite de poil d'éléphant. (D. C.) On a dit de l'église St Maurice d'Angers : « Il y a sous le principal autel de cette eglise une « cave fort antique.... et y a là une ancienne image « qui represente St Jacques le grand avec son bour- « don, *esclavine* et chapeau. » (Antiq. d'Anjou, par Jean Stivet, p. 295.)

Esclavitude, *s. f.* Esclavage. « Ils ne pensoient « qu'à fléchir sous l'*esclavitude*, ou à s'enfuir du « royaume. » (Mém. de Sully, I, p. 75.) On appeloit « droit d'*esclavitude* » le droit que le maitre a sur son esclave ou sur son prisonnier. (Brant. Dam. Gal. I, p. 382.)

Esclavonasse. Etoffe, comme esclavine. Voici le passage où se trouve ce mot : « Pelleterie de toute « bonne robe vaire, dont la peour est *esclavonasse*. » (Anc. Statuts du peage de Paris, cités par Du Cange, Glos. lat. au mot *Vares*.)

Esclavonne, *s. f.* Epée slavonne. *Esclavine* a le même sens :

Belle parolle au grand prince est fort bonne,
Luy siet, et duiot comme à une *esclavonne*,
Riche fourreau *(Crêtin, p. 119.)*

Esclavoz. [Intercalez *Esclavoz*, Esclavons, dans Roland, v. 3225 : « E la quarte est de Bruns e « d'*Esclavoz*. »]

Escleché, *adj.* Démembré. (Cotgrave.)

Escledé, *s. m.*

En mainte omelie, dit Bede,
Que chascun doit oster ses dois,
Et ses oeulx, du dolent *esclede*
D'atouchier l'or; car c'est un bois,
Ou les diables tendent leurs rois,
Pour les convoiteux, qui au chien
Sont comparez d'orgueil prochien. *(Desch. f. 244 c.)*

Esclenche, *adj.* Gauche. (Voy. ESCLAME, ESCLANCHE.) « A main ne sai droite, ou *esclenche*. » (G. Guiart, fol. 235 a.)

Escler. Slaves, Esclavons. [« Bien estoient « quinze miliers Sarrazins, Persans et Esclers. » (Fabliaux, I, 101.)]

(1) « Qu'il viegne à moy ansement come espie, S'ait *esclavine* et bordon de Surie. » (Roman d'Aubery, D. C. VI, 118 b.) (N. E.)

Je volroie que li *Escler*
M'eussent en prison dix ans,
Por si, sans menchongne, dix ans,
Qu'al chief de .x. ans tout à moi
Fust, par son gré, del tot à moi ;
Car aillors ne pens ne ne bé.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LVII, dern. col.

Esclere, *s. f.* Esclaire, chélidoine. (Dict. de Cotg.) « La propriété de l'herbe appellée chelidoine autrement nommée esclere. » (Contes de Chol. f. 53.) « Les Paracelsites ont de nouveau ramené en « usage... au cheval d'eaue la saignée, à l'arondelle « l'*esclere*, pour le mal des yeux. » (Lett. de Pasq. I, p. 595.) — On supposait que cette plante éclaircissait la vue : « Au joly mois que *clers* ont figure « jaulne. » (Perceforest, I, fol. 78.)]

Esclès.

Si le doi bien servir mieus que devant,
Et se vers li aitrait sauve merele,
Merci l'en pri, de cuer humeliant;
Ne m'irai mais si *escles* en chantant,
Pieça que jou sui cuis de l'estincele. *(Vat. nº 1490.)*

Esclesche, *s. f.* Démembrement d'un fief. Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr., Cotgrave et le Cout. Gén. I, 769. On lit en ce sens : « *Eclipse*, et demembrement de la dite terre. » (La Thaumass. Cout. de Berri, p. 174.) « Le bailliage de Sens, et domaine « du roy en iceluy, estoient anciennement de grande « estendue, duquel successivement auroient esté « eclipsés les bailliage de Melun, et Nemoux, pour « les eriger en tiltre de bailliages : en laquelle « *eclipse* n'auroient toutes fois esté comprises les « chastellenies, et sieges particuliers de chasteau « Landon, etc. » (Cout. de Melun, au Cout. Gén. t. I, p. 140.) — On lit *escleche*. (C. G. t. I, p. 690.) — *Esclische*. (Cotgrave.) — *Eclipse*. (C. G. t. I, p. 140.) — [Voyez ESCLICHEMENT.]

Esclice. [Intercalez *Esclice*, éclisse, éclats de bois : « Envers le cel en volent les *esclices*. » (Roland, v. 723.) Le manuscrit porte *escicles*. De même dans Partonopex, MS. fol. 151 : « O lui ert li « rois de Galice, Qui fait de mainte lance *esclice*. » — On lit au Gloss. 7692 : « Calamistrum, *esclice* à « crespir les cheveux. »]

Esclicer *v.* Rompre en éclats. [« La hanste « brisete *esclicet* josqu'as poinz. » (Roland, v. 1359.)] On lit dans la description de la bataille de Roncevaux :

Ogiers et Namles, et Rollans
Ci ont les cuers las, et dolans
De lor gent k'il voient perir ;
Ça .VII., ça .X., ça .XX. morir,
Et non pour quant es Turs se ficent ;
Faucent aubiers, lances *esclicent*. *(Ph. Mousk. 196.)*

[« Requerant en grant instance que ledite vente « je comme sires voulsisse greer, consentir et « accorder, et les onze muys de grain dessus dits « *esclichier* oster et separer de son dit fief qu'il « tient de my. » (Cart. de Corbie, 21, folio 206 b, an. 1371.)]

Esclichement, *s. m.* Demembrement. « Si « c'estoit en païs ou la coustume souffre que le « fief esclisché de autant que le quint peut valoir, « scachez que l'*esclichement* sera tenu aussi haultement que le propre fief, car s'il a haute justice, « aussi l'aura celui qui en sera escliché. » (Bout. Som. rur. p. 446.)

Esclicher, *v.* Démembrer. [Le même que ESCLICER.] « Tout estoit d'un fief, en un seul corps, « d'un seul tenement, d'un seul relief, d'un seul « hommage, et d'un seul seigneur tenu, car par ce « ne si pouvoit diviser, ne departir, ne riens n'en « pouvoit estre escliché, pourquoy le sergent executeur en peut riens vendre, n'*esclicher* quelque « part separeement. » (Bout. Som. rur.) « Le vassal « peut *eclipser* (1), vendre, donner, ou transporter « partie de son fief, sans le consentement de son « seigneur. » (Cout. de Montdidier, Péronne et Roye, au Cout. Gén. t. II, p. 716.) « Le dit lieu de « Beaugency, du ressort d'Orleans, le dit chasteau « Regnaut, du ressort de Touraine, lesquelles avons « *eclipsées*, et *eclipsons*, par ces presentes, des dits « ressorts. » (Godef. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 813.) « Un fief ne se peut *esclicer*, ou desmembrer, n'est par le consentement exprès du seigneur duquel il est tenu. » (Cout. de la Salle et Baill, de Lille ; C. G. II, 904.)

Esclifes, *s. pl.* Instrument de musique, sorte de sifflet.

Pipes, canemeaus, et flagos
Et musettes à bourdons gros,
Tamburs, et *esclifes* trawes. *(Frois. Poës. mss.)*

Escliffer, *v.* Siffler. On a dit de Telephus, dont les moutons furent changés en oiseaux :

Meismes les oiseaux l'onnourent,
Et au son de sa vois akeurent ;
Il les *escliffe*, il les appelle. *(Froiss. Poës.)*

Escligné, *partic.* Qui a les yeux à demi ouverts.

Sa femme commence à choler,
Qui un poi estoit *esclignée* ;
Dame, fait il, ne dormez mie,
Dormir n'est pas or de saison *(Fables mss. de S. G.)*

Escligner, *v.* Cligner. On a dit des hypocrites :

Se sotilement les *esclignons*,
Moult trouverons, en lor afaire,
D'anglex de quoi Diex n'a que faire *(Ste Léocadie.)*

Esclin, *s. m.* Escarlin, monnoie d'argent.

Pour contenter le femenyn,
Nous ferions plus d'un *esclin*,
Que ung aultre de quinze royaulx.
Vill. Dial. de Malepaye, p. 53.

Esclincer. [Intercalez *Esclincer*, au reg. JJ, 162, page 359, an. 1408 : « Icellui Henry sacha son « espée et fery ledit bastart un seul cop sur la teste « en *esclinçant* sur le costé destre. »]

Esclipcie, *part. au f.* Eclipsée, perdue.

De vivre toute pollicie
. . . . Lors estoit trop *esclipcie*,
S'Aristote n'y eust ouvré,
Qui a, par son sens, recouvré
Le peuple de vivre a raison. *(Desch.)*

Escliper, *v.* Mettre à la voile. « Entrerent au

(1) Les mots *eclipser*, *eclipse*, ont été écrits par un rédacteur ignorant que *escliche*, *eclisse*, ont la même racine. (N. E.)

« dit vaissel: et singlerent, et escliperent en mer. » (Froiss. liv. III, p. 89.)

Eclipst, *part.* Eclipsé.

Lune, et soleil seront souvent *esclipst.* *(Desch.)*

[On lit dans la Rose, v. 4800 : « C'est l'amor qui « vient de fortune, Qui s'*esclipse* comme la lune. »]

Escliquet, *s. m.* Canonnière. Sorte de tuyau dont les enfants se servent pour jeter des balles ou boulettes. Le mot *escliquet* est languedocien. (Borel.)

Esclisse. [Intercalez *Esclisse*, traineaux faits d'*éclisses* : « Sont tenus tous fermiers dudit esclai- « dage de sougnier toutes fortes cordes, charrios « *esclisses.* » (Statuts de Mézières.)]

Esclissée, *adj. f.* Faite en forme d'éclisse. « Cages d'ozier, et de ronces escarrées, et pertui- « sées avec une brochette rougie au feu, et *esclissée* « de petits barreaux de toinelle pelée. » (Berger. de Rem. Bell. fol. 74.)

Esclisser, *v.* [*Eclisser*, jeter de l'eau à un faucon avec le doigt (comparez *Clissoire*).] On a dit du faucon: « Quand tu le mettras coucher, lui « *eclisse* un peu d'eau au visage, afin qu'il frotte « ses yeux aux jointes de ses ailes. » (Fouilloux, Faucon. fol. 62 [b].)

Esclissier. [Intercalez *Esclissier*, charrier sur *esclisses :* « Se aucuns marchans ...vouloient faire « roullier leurs vins, qui seroient près du rivage, « sans porter, *esclissier* ou charrier, ils doivent « pour chacune queue de vin .VII. den. comme s'ils « estoient *esclissiez.* » (Stat. de Mézières.)]

Esclissoire, *s. f.* Seringue. (Cotgrave, Oudin et Nicot.) On lit, au sujet de l'attaque d'un bastion qui se fit par manière de divertissement, et dans lequel les assiégés se défendoient « avec des batons « embourrez, et l'espée tranchante, sans pointe.... « ils avoient la dedans des tonneaux pleins d'eau, « et grand nombre d'*esclissoires*, et artillerie de « papier. » (La Colomb. Th. d'hon. t. I, page 179.) « Faire *esclitoire* » paroit avoir signifié se servir de la seringue :

Il ne li covient pas faire *esclitoire*,
Quar, en toutes saisons, avoit la foire. *(Rom. d'Audiq.)*

Esclistre. [Intercalez *Esclistre*, éclair : « Main- « tenant fu granz crolles de terre, *esclistre* et « foudres vinrent et chaïrent en tant que pluisour « des paiens furent mort. » (MS. de S[t] Victor, f. 34 [b].) — « Ungs tonnoires et ungs *esclistres* si merveil- « leux. » (Froiss. IV, 141.)]

Esclistrer. [Intercalez *Esclistrer*, faire des éclairs : « Il commença à *esclistrer* et à tonner. » (Froiss. V, 51.)

Esclite, *s. f.* Paille.

. . . . Mieulx vault vie d'ermite,
Mauvaise eaue ay, je couche sur l'*esclite.* *(E. Desch.)*

Escloie. [Intercalez *Escloie*, urine : « La femme « d'icellui Geraumin..... entra en son hostel et y « print un pot de terre garni d'*escloie* et d'autre « ordure, et icelle ordure getta à la teste dudit « Molin, et le gasta tres deshonnestement. » (JJ. 110, p. 302, an. 1377.)]

Escloinne. [Intercalez *Escloinne*, scandale, au reg. JJ. 161, p. 176, an. 1406 : « Guillaume Ghoudin, « qui estoit homme de moult dur langaige, dist par « maniere d'*escloinne*, qu'il ne s'en partiroit point. »]

Esclop, *s. m.* Sabot [A]. Traces, vestiges [B].

[A] [En Dauphiné et en Provence, les *esclots* sont encore des sabots sans bride.] « Souliers de buche, « *alias* des sabots, qu'ils disent en ce païs là (à « Toulouse) des *esclops*, si bien m'en souvient, « lesquels *esclops* ils font pointus par le bout pour « la braveté. » (Contes de Des Periers, II, p. 188.) — [« Giraut Germer se party du village de Fagiole « et s'en tira avec ses *esclops* ou soulliers de bois « chaussés. » (JJ. 187, p. 291, an. 1457.) — « Jehan « Chavet laissa... ses *esclos* qu'il avoit en sés piez. » (JJ. 201, p. 110, an. 1466.)]

[B] « En tel dueil chevaucha longuement monsei- « gneur Gauvain, et veit tousjours devant luy les « *esclos* du chevalier, et bien sceut que c'estoit il. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 50 [a].) — « Tant chevaucie- « rent cil coureur et si s'esploitterent par *esclos* et « par froyais qu'il vinrent. » (Froissart, III, 126.) — « Si sievi li sires de Biaugeu les *esclos* dès Englès « moult radement. » (Id. V, 298.) — « Si entra li « rois ou droit *esclos* des Englès. » (Id. V, 369.)]

Esclopper, *v.* Estropier. (Oudin.) « [Il n'i a « borgne n'*esclopé.* » (Renard, v. 4604.) — « Se vos « Pinte vengier peinez Et sa seror dame Copée Que « Renart a si *esclopée.* » (Id. 10076.)]

Esclore, *v.* [1° Eclore*:* « L'œuf duquel *esclo-* « *rera* l'aspic mortel. » (Yver, p. 640.) — 2° Ouvrir : « Trous *esclous.* » (Rabelais, Gargantua, I, 13.) — 3° Manifester, dans Partonopex, v. 8738], et au MS. 7218, fol. 218 [d]) :

Si vous pri, dame que j'aim tant,
Que vous n'*escloiez*, tant, ne quant,
A nul du monde nostre amor ;
Ains la celés et nuit et jor,
Et je ausi la celerai.

Esclosures. [Intercalez *Esclosures*, écluses : « Item, garennes d'eau que il a dès le guet feu « monsieur le maire de Meun jusques ès *esclosures* « du moulin de Rigonneau. » (1351. Aveu de Châ- teau-Vieux. Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.) On lit *esclousure* au reg. JJ. 192, p. 25, an. 1461 : « Guillaume Largier vint à ladite « *esclousure* et s'efforça l'ouvrir oultre le gré et « volenté du suppliant, lequel deboutant icellui « Largier le fist tumber dans le besal, ou rase dudit « molin. »]

Esclotes, *adj. pl.* Ce mot semble signifier *escloses* dans ce passage : « Queroit araignées, et « barbelotes *esclotes.* » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 177.)

Esclotouere, *s. m.* Filet, traineau. [« Un engin « nommé *escloutoire* duquel on prent les oiseaux « à la nuit. » (JJ. 128, p. 65, an. 1385.) — « Lesquelz « prinrent à un harnois appellé *esclotoueres*, à « prendre oiselles de nuit plusieurs poissons. »

(JJ. 153, p. 140, an. 1397.) — « Plus bas à costé les « tonnelles, *esclotoueres*, rets, filets, pantieres, et « autres engins de chasse. » (Contes d'Eutr. p. 316.)

Esclotoure. [Intercalez *Esclotoure*. On lit au Gloss. 7679 : « Anoglotitorium... gallice *esclotoure* « vel escluse. »]

Esclouant, *part.* Qui éclot. (Rabelais, t. IV, p. 11 ; Des Acc. Bigarr. fol. 106.)

Escloure, *v.* 1° Eclore : « On dit que les poules « *esclouent* leur poussins. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 234.) — « Castor et Pollux (furent engendrez) « de la coque d'un œuf, pont et *esclous* par Leda. » (Rab. I, p. 35.) — [2° Ouvrir la vanne d'un moulin à eau : « Le suppliant dist que le moulin ne moudroit « plus de tout le jour, ainsois l'*esclourroit*. » (JJ. 165, p. 268, an. 1411.)]

Escloy, *s. m.* Urine. (Voir Escloie.) Mot du patois picard. (Nicot).

Esclugnier. [Intercalez *Esclugnier*, rechercher, aux Miracles de Coinci (Du Cange, III, 87c) : « Se soutieument les *escluignons*, Moult trouverons « en lor affaire D'angles de coi Dex n'a que faire. »]

Escluignement. [Intercalez *Escluignement*, au cart. noir de Corbie (fol. 180a, an. 1262) : « Avons « vendu... toute nostre mairie... en quelesconkes « choses que ce fust,... en ajournemens, en cher- « quemanemens, en *escluignemens*. »]

Esclumez, *adj.* Estropié. [Voir Esclame.] On a dit d'un chien précipité du haut d'un rocher sur la grève :

Trestuit contrez et *esclumez*,
Me fu puis d'iluec aportez,
Puis fu mecinez, et gariz. *(Parton. de Blois.)*

Esclung. [Intercalez *Esclung*, perquisition, au reg. JJ. 156, p. 389, an. 1401 : « Jehan Capon se « plaigny de ce vol à justice et requist que *esclung* « fu fait, lequel *esclung* lui fu adjugié ; et par icel- « lui *esclung* fu trové en un fumier en la maison « de l'exposante grant planté des dites pommes. »]

Escluse. [Intercalez *Escluse de Pasques*, dimanche de la Quasimodo : « Données l'an de grace « Nostre Signor 1350, le jour de l'*escluse* de Pas- « ques. » (Cartulaire d'Aspremont, fol. 4b.) On lit en effet au reg. JJ. 148, p. 324, an. 1395 : « Le jour « des *closes* Pasques, que l'en chante Quasimodo. »]

Escluser. [Intercalez *Escluser*, 1° barrer une rivière, au cart. de St Jean de Laon (an. 1339) : « Quant il veulent pescher leur estant d'Escoussant, « il peuent *escluser* la riviere dessus le pont et « faire rigollas pour ladite riviere escouler. » — 2° Fermer, obstruer : « En plus de quarante lieux « [le fossé] estoit *esclusé* des mors qui là estoient « versés et couchiés. » (Froiss. XI, 315.) De là au figuré, dans la Charité, par le Reclus de Moliens : « Pour chou ma bouche n'*esclusai*. »]

Esclusier. [Intercalez *Esclusier*, éclabousser, au reg. JJ. 145, p. 269, an. 1393 : « Icellui Sarquin « eust commencié à ferir en l'eaue d'un baston « qu'il tenoit et eust mouillié ledit Pierre ;... perse- « verant de mouillier et *esclusier* ledit Pierre. »]

Escobat. [Intercalez *Escobat*, battu d'une *escoube*, d'un balai de verges : « L'an 1364 le pilori « fust dressé,... et ung homme y fust foeté ou « *escobat*. » (Chr. de Montpellier, B. N. anc. 4656.)]

Escocher, *v.* Froisser, écorcher.

. . . . . . Barthelemieu, hélas !
Fu *escochiez*. *(Eust. Desch.)*

S'aulcun estoit, par fortune,
Noyé, ou ars ; ou en alcune
Fosse cheu, ou s'il s'*escoche*
D'arbres, ou de pierre, ou de roche. *(Cout. de Norm.)*

On lit dans le Gr. Cout. de Norman., au fol. 32 : « Se par avanture aulcun a esté noye ars, tué, « froissé, ou aggravanté en une rive. »

Escoerie. [Intercalez *Escoerie*, cuirs, au cart. 21 de Corbie, fol. 345b : « Chascuns fardeaulx d'*es-* « *coerie* ou de freperie doit .II. den. » On lit encore aux Revenus du Comté de Hainant, an. 1265 (Chambre des Comptes de Lille) : « Se li avoirs est vendus, « u acatés en fieste, et on le porte à col, se c'est « *escoherie*, u cordouans, u crue oevre, li fardiaus « doit deux deniers. »]

Escoeurer, *v.* Faire mal au cœur, dégoûter. (Oudin, Dict., et Cur. fr.)

Escoffier, *s. m.* Cordonnier. Mot du patois savoyard. Voyez Cotgrave et Du Cange, sous *Escofferius*.

Escoffion, *s. m.* Habillement de tête de femme. (Cotgrave.) Brantôme dit de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV : « Cette belle reyne, « en quelque façon qu'elle s'habillast, fust à la « françoise, avec son chaperon, fust en simple « *escoffion*, fust avec son grand voile, fust avec un « bonnet, on ne pouvoit dire que luy seoit le mieux, « ny quelle façon la rendoit plus belle, plus admi- « rable, et plus agréable. » (Brant. Dam. Gall. p. 213.) M. de Brissac, dans le butin fait à la prise de Verceil, « eut pour sa belle part,... le beau et riche « *escoffion* de la duchesse, tout garny de grosses « perles, et pierreries ; mais aucuns disent que ce « fut Mr de Salvoison. » (Id. Cap. fr. II, p. 334.) — « Elle porte en sa teste un bonnet sur un *escof-* « *fion*. » (Id. Dam. Ill. p. 373.)

Escoffle, *s. f.* Escoufle, milan. [D'où le Roman de l'Escoufle. On lit dans le Roman de Ste Leocadie (Du Cange, IV, 462c) : « Et comportant desor lor « moffles Lor coetes et lor *escoffles*. »] Voy. Rom. d'Audig. Fabl. mss. de S. G. et Poët. mss. av. 1300.)

Escofraie, *s.* Escofrai[A]. Terme de fauconnerie[B].

[A] C'est une grosse table ou madrier qui sert à plusieurs artisans pour tailler et préparer leur besogne. (Cotgrave et Monet.) D'après Du Cange, sous *Escofferius*, l'*escoffraye* est la boutique de l'*escoffier*.

[B] « Se doit entresuir de plumes, de pied, et de « bec, il doit avoir l'ouvre grande, et ne doit point « avoir en l'ouvre un bout de l'*escoffraye* d'aguil-

« lon ; c'est une poincte qui naist de l'*escofraye*. » (Modus et Racio, fol. 59ᵃ.)

Escogriffe, *s. f.* Escroc, fripon. (Oud., Cotgr.)

Escohier, *s. m.* Pelletier, fourreur. [« Le cam-« brelenc manda un *escohier* pour un sien pelichon « rapareiller. » (Bauduin d'Avesnes, livre VII, ch. LXXVII.)]

. . . Preudom fu cil dus Robiers
De Normendie, et si n'ot oir,
Ki sa tiere devist a voir,
Tant q'une puciele en ama
A Kaam [Caen], ù il soujourna ;
Ki fille estoit d'un *escohier* :
Par non l'apieloient Sohier. *(Ph. Mouskes.)*

Cette fille de Sohier fut mère de Guillaume le Bastard. Le passage suivant confirme l'acception que nous avons donnée à *escohier* ; il y est question de Guillaume assiégeant Alençon :

S'asist le kastief environ,
Et cil dedens ki moult fort erent,
Le laidengierent, et clamerent
Bastart ; et pour fui faire anui,
Si batirent par devant lui,
Pennes d'aignaus, ainc l'anuitier,
Et se l' clamerent peletier.

Escoies (à). [Lisez *escoire*, pour rimer avec foire ; on lit au cart. de St Vaast d'Arras : « Stallus « *escoirs* in sabbato .I. obol. » *Escoir* paraît être synonyme d'*escoeries*.]

Draps de Flandres *à escoies*,
Furent amenez à sa foire. *(MS. 6812, fol. 86 ᵇ.)*

Escoillié. [Intercalez *Escoillié*, eunuque, au MS. de St Victor, 28, fol. 245ᵃ : « Sainz Mathez l'a-« postres entrez en cele cité et herbergiez en l'hostel « de l'*escoillié* de Candace Roi. »]

Escoinçon, *s. m.* Escoinson. Pierre qui fait l'encoignure de l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre. (N. C. G. II, p. 1137ᵃ.)

Escoitre, *v.* S'échapper.

Seigneurs, fait il, ge vous plevis
Qu'il n'ont povoir d'*escoitre* vis
François qui sont là estenduz ;
Hui seront les plus granz penduz,
Ne croi que jà de cet jour issent. *(G. Guiart, f. 115 ᵃ.)*

Escolage, *s. m.* Instruction, apprentissage ᴬ. Payement du maître ᴮ.

ᴬ [On peut continuer à tout temps l'estude, non « pas l'*escholage*. » (Montaigne, III, 124.)] — « Le « bureau de l'aumosne est journellement chargé « de telles personnes qu'il convient assister pour « leur vivre, apprentissage de mestier, ou *escolage*, « ou bien pour les secourir en leurs maladies. » (Ord. de Metz, C. G. I, p. 1148.)

ᴮ [« Il envoya querir Aristote, en lui payant un « très honorable salaire pour l'*escholage* de son « fils. » (Amyot, Alexandre, 10.)]

Escolarez, *s. m.* Qui appartient aux écoles. « Maistre ès arts crotté, ou autre bourgeon d'*esco-* « *larez*. » (Dial. de Tahur. fol. 165 ᵇ.) [En anglais, le mot *scholar* a ce sens dédaigneux et plaisant.]

Escolastre, *s. m.* Chanoine chargé de la direction des écoles. [Voyez la thèse de M. Bourbon, élève de l'Ecole des Chartes, publiée dans la Revue des Questions Historiques.] En quelques cathédrales, c'est un chanoine qui a une prébende qui l'oblige d'enseigner gratuitement la philosophie et les lettres humaines à ses confrères et aux pauvres écoliers du royaume, et d'en tenir école. « Il n'i « avoit eglise cathedrale en laquelle y eut prebende « affectée pour le salaire de celuy qui enseigneroit « les lettres ordinaires, et une autre pour celuy qui « vacqueroit à l'enseignement de la theologie ; le « premier estoit appellé *escolastre*, le second « theologal. » (Pasquier, Rech. liv. IX, p. 767.)

Escole, *s. f.* Ecole ᴬ. Science ᴮ. Nouvelle, rapport ᶜ.

ᴬ [« Puis ad *escole* li bons pedre le mist. » (Saint-Alexis, VII.) — « Bele, nous nous entraimions, « Quant à l'*escole* aprenions. » (Romancero, p. 62.)] — « Hangest (Hierosme de) natif de Compiegne en « Picardie, docteur en theologie à Paris, scholasti-« que, ou *maistre d'escole*, et chanoine en l'eglise « St Julien du Mans, issu de la noble maison de « Hangest en Picardie. » (La Croix du Maine, Bibl. page 169.)

ᴮ C'ainc pour fame enpris à chanter,
Car or me convenra plourer,
Par leur boidie.
Escole, amis, et seigneurie
Ai perdu par elle hanter. *(Adans li Bocus, Poët. av. 1300.)*

ᶜ Se vous de moi avez parole,
Ne leur en dites nule *escole*,
Ne un, ne el, ne ce, ne qoi :
Mos tenés pois, si soiés qoi. *(MS. 7218, f. 3 ᶜ.)*

On lit *escuele*, au MS. 7615, I. f. 109 ᵃ. [Il signifie encore 1° Remontrance : « Et le chastie de parole ; « Mais il n'a cure de s'*escole*. » (Fabl. I, 65.) — 2° Confrérie, aux Ord. VII, page 686, an. 1394. — 3° Synagogue chez les juifs d'Avignon.]

Escolé, *part.* Ecoulé. [Dans la Chronique des ducs de Normandie, s'escoler, v. 21589, signifie se glisser.] « *Escolées* et anienties. » (Ord. I, p. 770.) « Grasse, et couleur en trois jours *escollée*. » (Poës. d'Al. Chart. p. 570.)

Escoleiter, *v.* Découvrir le cou, décolleter : [« Pour ce que icelle Philippote estoit habillée en « autre façon que ne sont les filles des laboureurs, « fort *escoletée* et coulerette par dessus, cuidans « que ce fust la chamberiere du curé de Borien ou « autre fille de joie. » (JJ. 195, page 247, an. 1468.) On disait aussi des chaussures : « Trois paires de « souliers de corduan *escolletez*. » (JJ. 130, p. 212, an. 1387.)]

Se ele a biau col, et gorge blanche,
Gart que cil qui sa robe tranche,
Si très bien la li *escoleite*,
Que la char pere blanche, et neite,
Demi pié derriere, et devant.
Roman de la Rose, D. C. sous *Scolatura*, I.

1. Escoler, *v.* Accoler, embrasser. On dit en Bourgogne « *écouler* la vigne, » pour l'attacher à des échalas ; en Touraine, on prononce *accoler*.

Souvent à *escoler*, et baisier,
Et a acoler le doulx enfant. *(Les 15 alleg. de la Vierge.)*

2. Escoler, *v.* Enseigner, instruire. Froissart, parlant de sa jeunesse, dit :

...... Quand on me mist à l'escole,
Où les ignorans on *escole.*

[« Icelli Jehan prist et *escola* Jehan de la Mote et « le mena à Mondidier espier Jehan de Lunlher,... « par l'espie duquel enfant icelui Jehan de Lunlher « fu murdris et traillies à mort. » (JJ. 66, p. 510, an. 1330.)]

Escolier, *s. m.* L'acception de ce mot étoit autrefois plus étendue. Les chroniques de S. Denis, au folio 121 du 2e vol., appellent *escolier* un prêtre de Suède qui étudioit à Paris, en droit canon. Villon, âgé de trente ans, se donne cette épithète. Casteil, religieux de S. Benoist, poëte, prend la qualité « d'*escolier* au roy, » dans une réponse qu'il adresse à Georges Chastellain, chroniqueur du duc de Bourgogne. Voyez la Chasse du cerf fragile, en vers fr. ms. 8053, et dans les Poës. Gr. lat. et fr. de Jacques Thiboust, ms. n° 7655. On le trouve qualifié « d'*escolier* du roy à pension, estudiant à Paris. » Isamberd de S. Leger, auteur du Myroer des dames, traduct. du lat. en fr. ms. n° 7402, prend le titre, en parlant « à madame Marguerite de France, royne « de Navarre, duchesse d'Alençon, » de son très humble orateur, « pauvre *escolier*, » et très humble sujet. François Goracelis Florentin, docteur en théologie est dit « *escolier* de la royne mere du « roy. » Dans Du Verdier, Bibl. p. 400, il se trouve avec les mêmes qualifications sous le nom de François Goraceus, dans la Croix du Maine, Bibl. page 97 ; il résulte de ces différents passages que c'étoit des étudians pensionnés du roi ou de la reine, que nous connoissons aujourd'hui sous le titre de boursiers.

Le feu bon roy esmeu de bonne colle,
Tenoit des clercs, et boursiers à l'escolle,
Et fu jadiz son *escollier* premier
Le bon evesque de Paris charetier,
Qui en son temps fist grant fruit en l'estude.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 27.

Il semble même qu'on ait désigné l'*écolâtre*, par le terme d'*écolier*.

Moru li vesques Gossuins
De Tournai, et mestres Watiers
Fu vesques fais, li *escoliers*,
De Tournai fu a Aere eslius,
Coum preudom, et clers soutius. *(Mouskes, p. 614.)*

« Messire Jehan bastard de Bourgongne, conseil- « ler de M. le duc, prothonotaire du S. Siege apos- « tolique, et *écolier* demeurant en la ville de « Dole. » (Etat des Offic. des ducs de Bourgogne, p. 262.) On nommoit aussi *escolier* celui qui apprenoit le métier des armes. « En tandis le roy Alexan- « dre, Floridas, Perdiras, Lionnel, Menelaus son « cousin, et Drogon d'Escosse se combatirent à ung « *escollier* du lignage de Darmant qui étoit nommé « Gray, et à Nabur, et à dix autres chevaliers. » (Percef. I, fol. 89 b.)

Sur ce mot, les façons de parler suivantes : 1° « Le maistre apprent en apprenant son *escolier*. » (Percef. II, fol. 36 c.) — 2° « Cela sent son *escolier* « latin, » un homme grossier. (Fauch. lang. et Poës. fr. p. 35.) — 3° « De bon maistre se part vou- « lentiers bon *escolier*, et le bon fruict de bonne « ente. » (Perceforest, vol. I, fol. 111, R° col. 2.) — 4° « Scholasticus (disoit Blady) loquens cum puella, « non solet dicere pater noster. » (Contes d'Eutrap. p. 337.) — 5° « *Escolliers* errans, » injure. « Belis- « tres que le commun peuple de ce pays là appelle « *escoliers errans*. » (Nuits de Strap. t. II, p. 391.) — 6° [« Pire ne trouverez que *escouliers*. » (Leroux de Lincy, II, 128, Proverbe du xve siècle.)] — 7° *Escoliere (à l')*, par ignorance. (Oudin.)

Escollaterie. [Intercalez *Escollaterie*, écolâtrie, dans Varin, Archives administr. de la ville de Reims (III, 596, an. 1384) : « L'*escollaterie*, en « temporel, ne vault pas plus de .xx. livres ».]

Escolorger, *v.* Couler, glisser.

A un Normant en vint tout droit
Qui armé fu sour son destrier
O la hache qui fu d'acier
El heaulme ferir le cuida
Mais le coup entre *escoulorja*,
Par devant l'acier glacea ;
Et la hache qui bien trencha
Le col du cheval en travers
Coupa. *(Rou, ms.)*

[De là, on a dit au figuré : « Après iches choses « longtemps *escoulourgié*. » (Ch. de 1290, D. C. VI, 120 c.) Voyez Escoulergement.]

Escoloriant, *adj.* Glissant. On a dit, au figuré, « memoire escoloriant » pour mémoire infidèle, sur laquelle les objets ne font que glisser légèrement, sans y faire aucune impression durable. « La memoire des gens est *escoloriant*..... et chas- « cun n'est pas bien membrant des loingtaines « choses. » (Assis. de Jérus. p. 137.)

Escolter, *v.* Ecouter. [On lit déjà dans Ste Eulalie : « Elle n'out *eskoltet* les mals conseillers. »] Voy. Rom. de Rou, ms.

Escolurjable. [Intercalez *Escolurjable*, trompeur, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 8079 : « Mais li siecle vain et muable, Faus et à « toz *escolurjable*. »]

Escombatre, *v.* Défendre, empêcher.

Une masse encontrai, si me fis ens embatre,
Ou je vous isse, ou non, ne m'en poi *escombatre*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 343.

Un ancien poëte dit des vagues qui détruisent les falaises de Normandie :

Sor les rivages, et les pors,
Par où ly ullage s'embatent,
Qui tant souvent vous *escombatent*,
Maintenez bien vostre franchise :
Se vous ostez d'autrui servise,
Vous ferez moult bien vostre vueil. *(R. du Brut, f. 48 c.)*

Escombre, *s. f.* Ordure. (Dict. de Borel au mot *Descombrer*.)

Escombré, *s. m.* Tas de terre inutile. Ce mot est d'usage en Languedoc, selon Borel, au mot *Encombré*.

Escomengement, **Escommenie**, etc. Excommunication. [L'*excommunication* ne fut employée qu'en matière spirituelle jusqu'à la fin

du IXᵉ siècle. Mais, à cette époque, le clergé n'étant plus défendu par la royauté affaiblie, résista aux violences féodales par les censures et peines ecclésiastiques qu'il étendit au temporel. L'excommunication était une peine redoutable à cause de la vivacité de la foi, des cérémonies lugubres entourant la déclaration d'interdit, et de la rigueur avec laquelle étaient suivies les prescriptions canoniques. On fuyait l'excommunié comme un lépreux ; le curé de la paroisse rassemblait les fidèles, faisait jeter des pierres aux fenêtres de sa maison et déposer une bière à la porte, comme si l'excommunié eut été retranché du nombre des vivants. Si les foudres saintes atteignaient un puissant feudataire, le fief retournait aux mains du suzerain dans les quarante jours. Sᵗ Louis, par un édit de 1228, ordonna à ses baillis et sénéchaux de confisquer les biens de l'excommunié, de l'emprisonner, afin que l'Eglise eût satisfaction dans l'an et jour. Les évêques abusèrent de ces armes redoutables ; on vit le duc de Bretagne, excommunié pendant sept ans par les évêques de sa province, gagner son procès en cour de Rome. Sᵗ Louis répondit même à l'évêque d'Auxerre qu'il serait contre Dieu et raison de contraindre à se faire absoudre ceux à qui les évêques faisaient tort. L'excommunication souleva entre le chapitre de Chartres et les comtes de Blois un débat qui du XIIIᵉ siècle se prolongea jusque sous Louis XI. Le roi finit par nommer un tribunal d'arbitres, composé d'évêques, qui donna gain de cause aux chanoines et obligea les officiers du comte à faire amende honorable : on exhuma les morts pour célébrer l'office des trépassés et on renouvela les mariages contractés pendant l'interdit. Les curés excommuniaient les animaux qui ravagent les champs, les taupes par exemple. On faisait excommunier les parents de ceux qui mouraient sans payer leurs dettes ; on s'opposait à leur inhumation en terre sainte. (Arrêt du Parlement de 1364.) Un décret du concile de Bâle, confirmé par Martin V et admis dans la pragmatique sanction de Bourges, décida que l'excommunication mineure priverait des sacrements sans exclure de l'église. Le Concile de Trente atténua encore cette peine toute spirituelle.]

> Il me seroit trop grant reproche
> De vous ferir *escommenie*
> Qui parole. *(Eust. Desch.)*
>
> Entredit, *escommuniement*
> Y sont faiz. *(Id. Ibid.)*
>
> De cel *escumeniement*
> Grondillierent Engleiz forment :
> De l'escumenge ont grant poour. *(Rou, ms. p. 253.)*

Variantes : ESCOMENGEMENT. Britton, Loix d'Angl. — EXCOMMENGEMENT. Tenur. de Litl. fol. 44ᵃ. — EXCOMMENIEMENT. Ord. I, p. 540. — ESCOMMUNEMENT. Perard, Hist. de Bourg. p. 282, an. 1255. — ESCOMMUNIMENT. Ord. III, p. 25. EXCOMMUNEMENT. Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257. — EXCOMMUNIEMENT. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis. — ESCOMUNIEMENT. Villehard. p. 103. — ESCUMENEMENT. Cotgr. — ESCOMMENIE. Eust. Desch. Poës. — EXCOMMUNIE. Joinv. page 13. — EXCOMMENATION. Contin. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 658. — EXCOMMANGE. Bouch. Serées, liv. III, p. 190.

Escommenier, *v.* Excommunier. *Escuminieie* dans S. Bern. répond au latin *exsecrabilis, exsecrandus* et *sacrilegus.* [« L'apostolies les leis idunc « *escumenia,* E celui, qui qu'il seit, qui jamais les « tendra. » (Thomas de Cantorbery, 58.)] — « Ensi « fu faite la convenance, et asseurée, et *escommenié* tuit cil qui ne le tendroient. » (Villehardouin, p. 95.) On a dit du mariage de Guillaume-le-Bâtard avec le comte de Flandres :

> Maugier, qui tint l'archevesquié,
> Mist Normendie tout en mé,
> Sour Guillaume, sour sa moillier,
> Au deuls lez fist *escumengier :*
> Tant sont, ce dit, preuf de lignage,
> Ne doivent faire mariage. *(Rou, ms.)*

[« On lit dans Beaumanoir, XXIV, 14 : « Et aussi « li moustiers est communs à toz por fere ses orisons, en tans et en lieu convenable, exceptés les « *esqueminciés.* »] — Le duc de Rohan se sert du mot *excommunier* pour dire séparer de la communion des réformés ou protestants. (Mém. du duc de Rohan, I, p. 179.) — « *Excommunier* n'assouldre, » ne faire ni bien ni mal. Eust. Deschamps apostrophe ainsi la Mort (fol. 106ᵃ) :

> O princesse, laide, et noire figure,
> Le monde fault, lors faudra ta pressure.
> Et ne pourras n'*excommunier, n'assouldre. (E. Desch.)*

[*Escomingier* signifie aussi recevoir la communion : « Il fu confessé et *escommingié,* et après ala « de vie à trespassement. » (JJ. 150, page 351, an. 1396.) — « Icelle femme fu confessée et *escommichée.* » (JJ. 165, p. 279, an. 1411.) — « Icellui « Jehan se fist confesser et *escomincher,* et dex « jours après... ala de vie à trespassement. » (JJ. 171, p. 359, an. 1421.) — « Le jour de Pasques « *escommichans.* » (JJ. 153, p. 183, an. 1398.)]

CONJUGAISONS : *Escomeni* (MS. 7615, II, fol. 185ᶜ.) — *Escommeni* (MS. 6812, fol. 67ᶜ.)

Escommichement, *s. m.* Communion. « Prenoient les aucuns d'iceulx du pain, et le seignoient « au nom du saint sacrement, et après ce qu'ilz « estoient confessez l'un à lautre de leurs pechiez, « le usoient en lieu d'*escommichement ;* après « dirent mainte oraison. » (Histoire de Bertr. du Guescl. par Mén. p. 416.)

Escommouvoir, *v.* Inciter, exciter. [« Justine « empereris *escommovoit* le pueple encontre « S. Ambroise par dons et par honors. » (MS. de S. Victor, 28, folio 92ᶜ.)] « Les *escommut* et atisa, « et donna conseil a euls esmouvoir. » (Chron. de Nangis, an. 1302.)

> Quel raige t'a *esconmue ?*
> Es-tu si fole, et si desvée. *(Rom. de Narcisse.)*

Esconcerie. [Intercalez *Esconcerie,* détournement des preuves, dans une demande judiciaire formée contre le détournant : « De gaige restorée, « .III. solz, se li debte est cogneue, et d'*esconcerie* « provée, .LXV. solz. » (JJ. 93, p. 291, an. 1246.)]

Escondir, *v.* Econduire, congédierᴬ. Refuser, nierᴮ. Rétracterᶜ. Se justifierᴰ. [Du bas-latin *excondicere,* s'excuser. Au XVᵉ siècle, il a été confondu avec *esconduire.*]

^A^ K'ele i poi de souvenance
Ait des dolors que, l'autre jour, sousfri,
Au point k'ele m'*escondi*. (*Vat. n° 1490.*)

De jour en jour, son amour multiplie,
Elle ameroit une communauté :
Tant a doulx cuer, qu'il n'est nul, si la prie,
Qui n'ait s'amour, ne qu'elle en *escondie*. (*Desch.*)

Si l'ai sovent oï dire,
Que c'est cointise d'*esconduire*. (*Fabl. de S. Germain.*)

^B^ « Le roy luy *esconduit* l'hostel, à luy, et à ses « compagnons. » (Apol. pour Hérod. p. 492.) — « Quant Lancelot eust ceste adventure ouye, si fut « tant esbahy qu'il ne scavoit que dire, car il ne « povoit point ceste chose celer à Boort, ne il ne « l'osa *esconduyre*. » (Lanc. du Lac, III, fol. 37^a^.) — [« Il n'estoit nuls qui li osast *escondire* à pres« ter. » (Froissart, II, 418.) — « Vous me pryés « si acertes que je ne le vous ose *escondire*. » (Id. V, 205.)]

^C^ « Le dit evesque, considerant que bonnement « il ne se povoit *esconduire*, n'excuser qu'il ne feit « assistance, et ayde à ceux de son pays. » (Monstr. II, fol. 60^b^.)

« Se uns homs, ou ne femme, appelle un autre « larron, ou larrennesse, ou meurtrier, ou meur« treresse, et ce ne soit devant justice, et il ne « pouvoit, ne specifioit de quoy, ne de qui, et cil à « qui en aura dit le lait s'en plaigne à justice, et « cilz die ainsis : tout soit ce que je aie dit à li tel « lait, laquelle chose je ne saye mie, si je suis prest « de l'*escondire* ; car ire, et mautalens le me fit « dire, ne je ne say en li chose de mauvaistié, il en « doit passer par l'escondit. » (Pith. Cout. de Troyes, p. 457.)

^D^ Me senc sauf, et sui tos fis,
Ke bien m'en *escondiroie*,
C'onques riens ne fis, ne ne dis,
Qi a mal me doie estre conté. (*M^tre^ Rich. Poët. av. 1300.*)

Le comte de Flandres, accusé de la mort de son prédécesseur, mande au roi Louis :

Blasme li est donnez du duc qui fu ocis,
Près est qu'il s'*escondie*. (*Rou.*)

Non que par une je le di
De vantise, ains m'en *escondi*. (*Froissart.*)

« Nul de ceste faulte se peust *esconduyre*. » (Percef. IV, fol. 136^a^.) Voy. Lanc. du Lac, II, fol. 61^c^. — « *Escondire* la semonce, » c'est « s'excuser de « n'être point venu à la semonce du seigneur, en « jurant sur les evangiles qu'on en a point eu con« noissance ; auquel cas le sujet sauvoit l'amende : « ce qui avoit lieu quand mesme les sergents du « seigneur auroient été presens et prests à affirmer « qu'ils auroient fait la semonce. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Escondist, Escondit, *s. f.* Refus, renvoi ^A^. Rétractation, dédit, réparation ^B^. Défense, excuse ^C^. [On trouvera aussi l'infinitif pris substantivement.]

^A^ [« Lidit fermetteurs ne puissent *escondire* de « faire leur chace, quant chacun d'eux venra à son « tour, de ce à faire sans mettre en ce *escondit* ne « empeschement. » Ch. de 1403, au grand Recort de Liége, p. 25.)]

Plus grieve uns *escondires*,
Que lonc tans en boin espoir. (*Gontiers, Poët. av. 1300.*)

Tant redot son *escondire*. (*Guiot de Dijon.*)

Otroi d'amours ne puet tant faire rire,
Coum *escondif* puet faire marvoiier. (*Vat. n° 1490.*)

^B^ « Se uns homs, ou une femme appelle une « autre femme putein, par derriere justice, qui ne « soit pas mariée, et la femme s'en plaint, et il soit « conneu, et prouvé : ou elle dit mauvaise, et ne « dist de loy, elle devroit cinq solz d'amende, et « l'*escondit* à la femme. » (Pithou, Cout. de Troyes, page 456.) On lit *desdit* dans un autre MS. Voyez Ibid p. 604.

^C^ Mais quant jugemens est dis,
Lors n'i vaut riens *escondis* :
Si gehist toute sa vie. (*M^tre^ Richart, Vat. n° 1490.*)

Variantes : ESCONDISSEMENT. Lanc. du Lac, II, fol. 63^c^. — ESCONDISEMENT. Chans. du Cte Thib.

Escondre, *part.* Retirer, sauver, cacher. [« Pierres qui ne sont pas legieres, grosses sont « celles des perieres Qui se vont en le ville *escondre* « Et font les couvertures fondre. » (G. Guiart, I, 30^a^.)]

Celi ont sa gent respondu,
Où il se sont tuit *escondu*,
Por le secours qui vous venoit,
Eus s'en sont tuit foui anet. (*MS. 6812, fol. 71^d^.*)

Lonc tans me sui *escondis*,
C'onques par amours n'amai ;
Mais or me sui *enhardis*. (*Ricart, Poët. Vat. n° 1490.*)

Esconduire. [Ce mot, au XVe siècle, a pris la place de *escondire* ; on en trouvera des exemples plus haut.]

Esconforter, *v.* Réconforter. « Trop me puis « bien *esconforter*. » (Adans, Vat. n° 1490.)

Esconnier, *s. m.* « Les grands fagots devront « avoir de loyure, huit paulmes de cloyure, et en « chacun deux lanchars de sept pieds de long, et « *esconniers*, ainsi qu'il appartient, et que les dits « fagots, l'on ne puist fourrer de flequiere, ne « d'autre chose, que de la même laigne. » (Cout. de Hainaut, Cout. Gén. I, p. 814.)

Esconsail. [Intercalez *Esconsail*, abri : « Fai « moi de toi un *esconsail*, Un abri et un repostail, « Ou je me puisse aler bouter. » (Pèlerinage de Gulleville, Du Cange, I, 30^a^.)]

Esconse. [Intercalez *Esconse*, lanterne sourde : « Item une *esconse* d'argent dorée hachiée. » (Inv. de la Ste Chapelle, an. 1376.) — « Lesquelz compai« gnons alumerent la chandeille et la mirent dedens « une *esconse* ou lanterne. » (JJ. 182, p. 172, an. 1451.) Dans Couci (v. 6332), « un lieu d'*esconse* » est un endroit caché.]

Esconsement, *s. m.* L'action de se cacher. (Cotgr.) « Sur l'*esconsement* du soleil. » (E. Desch.)

Esconser. [Intercalez *Esconser*, et voyez ESCONDRE : 1° Cacher, dans Girard de Viane, p. 173^a^ : « Mes qu'*escoussée* soit la lune. » (G. Guiart, v. 3395.) — « Car de l'oublyer ou *esconser* ce seroit « pechiés. » (Froiss. II, 7.) — 2° Diminuer : « Tant « que ses rentes et revenues ou estoient *esconsées* « et canceloient tous les jours. » (Id. II, 343.) — 3° Effacer : « Pour *esconser* ce blasme et recouvrer

« ton honneur. » (Id. XVI, 47.) — 4° Se coucher, en parlant du soleil : « Mès ainchois qu'ils euissent « pris pièche de terre pour logier, solaux fu *escon-* « *sés*. » (Id. II, 147.) — « Soleil levant ou soleil « *esconsant*. » (Cart. de Corbie, 21, an. 1325.) On dit encore en rouchi : « Le soleil est *éconcé*. »]

Esconvenence. [Intercalez *Esconvenence*, dans une charte de Cambrai, de 1338 : « Robiers « Rosiaus qui fu fiex Jehan Rosiel escuier, qui jadis « fut ou traitiet et ens *esconvenences* dou mariage « de lui et de demoisielle Jehenne de Herin. » (Du Cange, II, 580 ᶜ.)]

Esconvenir, *v.* Etre convenable, nécessaire. « Li conseillerent en ceste maniere, c'est assavoir « que il *esconviendroit*. » (Chron. de Nangis, sous l'an. 1291.) On lit dans le latin *consulentes scilicet quod oportet :*

Un besoing li ai à monstrer,
Si m'*esconvient* à luy parler. *(Rou.)*

[On lit au cartulaire de Lagny, fol. 163ᵇ, an. 1501 : « Item sera tenu ledit prieur de faire à ses « depens sans aucun prouffit tous les arrivaiges et « chariages qu'il *esconviendra* faire pour les repa- « rations dudit hostel et ferme. »]

Esconvenue, *s. f.* Convention. « Lors com- « mença Laurencien Fougasse à renouveler son « compte, et à parler de la besongne et *esconvenue* « de Juberoth. » (Froiss. liv. III, p. 102.)

Escopasse. [Intercalez *Escopasse*, au reg. JJ. 207, p. 114, an. 1481 : « Bernard Grant vesti une « *escopasse* de toille. »]

Escopel. [Intercalez *Escopel*, au reg. JJ. 195, p. 1212, an. 1474 : « Icellui Andrieu lui rebouta le « cop d'un *escopel* ou baston qu'il avoit apporté en « menant ses beufz. »]

Escopete, *s. f.* Arme à feu. (Monet, Nicot et Cotgr.) Voy. Ibid. — « Et en fuyant, luy donna le « coup, par le plus grand hazard qui fut jamais, en « tournant son poictrinal, ou *escopette* par der- « riere. » (Brant. Cap. fr. II, p. 169.)

Escopeterie, *s. f.* Mousqueterie. « Suivis de « troupe de cavalerie, et infanterie, les pistolets et « les épées à la main, les piques basses, et les « arquebuzes en mousquets couchez en joue, tirans « en *escoperie*, et crians tue, tue. » (Mém. de Sully, t. I, p. 183.) De là, le bruit et le pétillement des étincelles qui sortent du bois ou autre matière combustible : « Ne pûtes jamais avoir autre bois « que des fagots de houx, et de genievre, tout frais « coupez, pour lesquels allumer, vous pensâtes « bruler toute la paille de votre lit, et si n'en pûtes « tirer autre plaisir qu'un nombre infini d'*escope-* « *teries*. » (Mém. de Sully, II, p. 119.) — « Prati- « quant mille vetilles d'humilitez, avec une fripone « *escopeterie* de langage courtisanifié. » (Moyen de Parvenir, p. 7.)

Escopie, *s. f.*

Escopie de venin plaine,
Au premier, fez samblant d'amer,
Et en la fin mesaise, et paine
D'envenimer, et d'enflamer :
Jà nus homme ne t'aura certaine,
Plus es muable que la mer. *(MS. 7218, fol. 138 ᵇ.)*

Escopir, *v.* Cracher. Le peuple, en Normandie, dit encore *ecoper* et *ecopir*. En parlant de Jésus-Christ, on dit :

Par nos fu traiz, et desachiez,
Batuz, escopiz, dehachiez. *(Hist. de Sᵗᵉ Leoc. ms. de S. G.)*
L'*escopirent*, et si le batirent moult. *(Vat. nº 1490.)*

« Crache et *escoppit* durement, et essuye sa bou- « che. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 157, Rº col. 1.) — [« Icellui Lambin se prist à *escrupir* ou crachier « contre terre en injuriant ledit exposant de pa- « role. » (JJ. 155, p. 71, an. 1400.) De même dans une Vie ms. de Jésus-Christ (Du Cange, III, 88ᶜ) : « Il le (J. C.) depinchent, rechinnent li, Enmis le « vis l'ont *escopi* Li fel Juis, li mal cuvert. »]

Escopissement. [Intercalez *Escopissement*, crachement, en latin *sputamen*, au Gloss. lat.-fr. 7684.)]

Escoplé, *adj.* Accouplé. « Tous les prisonniers « dessus dits furent bien tenuz, liez, enchesnez, et « *escoplez* jusques à ce qu'ils eussent paiez leur « rençons. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 468.)

Escorberge. [Intercalez *Escorberge*, aux Ord. I, p. 600, an. 1315 : « Lates et *escorberges*. » Dans une pièce du Trésor des Chartes, an. 1470, on lit *escoperche*. L'écoperche, en maçonnerie, est une grande perche pour échafaudage. C'est aussi une pièce de la grue ou de la poulie de tête.]

Escorce, *s. f.* Ecorce. [« Les escus froisse et « fent, com s'il fussent d'*escorce*. » (Audefr. le Bast. au Romancero, p. 19.)] On disoit proverbialement « fust ne *escorce* », pour rien du tout.

Li rois Eudes France, et sa tierre
Garda si, par sens, et par force,
Qu'il n'i prisent fust, ne *escorce*. *(Mousk.)*

S. Bernard, Serm. p. 232, dit que les œuvres de Dieu sont belles en dehors, mais encore plus en dedans, et que ceux là seront bien heureux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu, et ajoute : « Quant li apostles fut parvenuz al nouvillon (*nu-* « *cleum*) si ne pressat (*reputabat*) il mies l'*escorce* « (testam) ancor fust ele molt bele. » — « Le noel « et l'*escorce* », le noyau et l'écorce, le tout. » (G. Guiart, fol. 82 ᵇ.) — « Dessoubz sure *escorche*, gist « le doulz miel, et la souffrance est bonne, quant « en la fin elle tourne en joye. » (Percef. III, f. 39.) On nommoit « moulin à *escorce* ou à *escorche* », ce que nous nommons « moulin à tan ». Voy. dénombrement de Montmor en 1396. Il y a encore des cantons où l'on a conservé l'expression de « moulin à *écorce*. »

Escorcehe. Lisez *escorche* dans ce passage : « Ainsy à Sᵗᵉ Eglise, quant l'ung luy toult, l'autre « l'*escorcehe*. » On lit dans le latin de Nangis : *Ita dum miseram Ecclesiam unus tundet, alter excoriat*.

Escorcement, *s. m.* Action d'ôter l'écorce. (Oud., Cotgr. et Rob. Est.)

Escorcer, *v.* Dépouiller.

. . . . L'emperere d'Alemagne,
Petit apriès à grant compagne,
Vint sor Robiert Wiskart à force,
Ki la tiere reube, et *escorce.* *(Mousk. D. C. V, 782 c.)*

Escorchage, *s. m.* [Prestation payée pour prendre des écorces dans une forêt.] « Nous avons « franchi, et franchissons les devants dits, et leurs « hoirs,...... c'est à sçavoir de toutes tailles, mor- « tailles, ...fenestrage, chevage, *escorchage*, ...et « de toutes autres servitudes, » dans des priviléges accordés par André de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, en 1343, et rapportées dans Beaumanoir, p. 429.

Escorche, *s. f.* Ecorcherie, action d'écorcher.

Quant les Princes ne feront force
Que du mestiers qu'on dit *escorche.* *(III Mariés.)*

Au figuré, c'est l'action de ruiner par des impôts, de défigurer une langue; nous employons encore le verbe *écorcher* en ce sens. « L'Escossois voulant « representer nostre langue, par un *escorche*, ou « pour mieux dire, par un Escoce françois, pour « madame, dire moudam. » (Pasq. Rech. p. 655.)

Escorchement, *s. m.* Action d'écorcher. (Oud.)

Escorcheor, *s. m.* Couteau de chasse.

L'en lui amoine son roucin,
Et las, et maigre, et miserin,
A sa sele la desramée,
Sa chape a pluie i est trossée,
Et com à sele a chaceor,
Le hausart, et l'*escorcheor*,
Le hernois que il aporta. *(Parton. v. 5121.)*

Escorcher, *v.* Ecorcher [A]. Entamer [B]. Examiner de près [C].

[A] [« Faites le traïtor trestout vif *eschorcer.* » (Roncisvals, p. 200.) — « Item en tout cas là où l'en « fait justice, li mounier de la ville (de Beaugency) « font l'execution à leur coust, soit pendre, ardoir, « boulir, enfouir, *escorcher* et fuster. » (Ch. des Comptes de Paris, f. 30 a, an. 1328.) — « Et si dist « on un proverbe, que cil qui à une fois *escorche*, « deus ne trois ne tont. » (Beauman. XLV, 37.)]

[B] « Nul ne peut faire latrines, et retraits, cloac- « ques, four, puits, et esgouts d'eau sur son « heritage, contre l'heritage d'autrui, sinon que la « muraille moyenne demeure entiere, et sans estre « *escorchée.* » (Cout. de St Mihiel, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1057.)

[C] On a dit de la réforme du clergé par Louis le Débonnaire: « Riens ne laissa qu'il n'*escorchast*, et « examinast. » (Chron. St Denis, t. I, fol. 163.) En latin, *nihil intactum reliquit.*

Escorcherie, *s. f.* Filet de pêcheur. (Voyez Du Cange sour *Scorticaria.*) [Le sens de boucherie est dans Villon (Ballade sur l'appel): « Se fusse des « hoirs Hue Capel Qui fut extraict de boucherie On « ne m'eust parmy ce drapel Fait boyre à celle « *escorcherie.* »]

Escorcheurs, *s. m. pl.* [Gens de guerre qui ravagèrent la France sous Charles VII, comme l'avaient fait les Grandes Compagnies sous Charles V: « Lesquels [François] on nommoit en commun « langage les *escorcheurs*. Et la cause pourquoy ils « avoient ce nom, si estoit pour tant que toutes « gens qui estoient rencontrez d'eux, tant de leur « party comme d'autre, estoient devestuz de leurs « habillemens tout au net jusques à la chemise: et « pour ce quand iceux retournoient ainsi nuds et « devestuz en leur lieux, on leur disoit qu'ils « avoient esté entre les mains des *escorcheurs.* » (Monstrelet, II, an. 1437, fol. 150 b.)] — Monstrelet, rapportant une Ordonn. de Ch. VII, pour la paie et discipline de ses gens d'armes, dit: « Par avant « icelle ordonnance, ceux que l'on nommoit *escor-* « *cheurs* (pour ce qu'ils desroboient tout le monde) « devindrent guideurs, et gouverneurs des mar- « chans, et autres gens qui vouloient aller par les « champs. » (Monstrelet, III, f. 86 a)

Escorchié, *partic.* Gravé. « Estuiz de cuir « *escorchiez* aux armes de France. » (Invent. des Liv. de Ch. V, art. 262.)

Escorçu, *adj.* Qui a une écorce. (Oud.)

1. **Escordement**, *adv.* Cordialement, affectueusement. (Voyez Agolant, v. 543; Girard de Viane, v. 1295.)

Quant li malades l'esgarda,
Du cueur soupira tenrement,
Et dist moult *escordéement*,
En cest est ma vie, ou ma mort,
D'autre ne puis avoir confort. *(Fabl. de S. G.)*

. . . . . Pria *escordéement*
Que paix, et trieves luy tenist. *(Brut.)*

Puis proia Dieu *escordément*,
Qu'il luy feist demonstrement,
Se son repaire ly plaisoit. *(Ibid.)*

2. **Escordement.** [Intercalez *Escordement*, accord, dans Girard de Viane, v. 1928: « Que cil « oisel firent *escordement* Et pais ensemble. »]

Escordusement. [Intercalez *Escordusement*, du fond du cœur (Roland, v. 3099): « Recleimet « Deu mult *escordusement.* »]

Escorée. [Intercalez *Escorée*: « Sept *escorées* « ou costes de pourceaulx. » (JJ. 171, 83, an. 1419.)]

Escorfroie, *s. f.* Affront, dommage.

Nous en sons bien entré en voie;
N'i a si fol qui ne le voie,
Quant Constantinoble est perdue,
Et la Morée se ravoie,
A recevoir tele *escorfroie.* *(MS. 7218, f. 326 b.)*

Escorgie. [Intercalez *Escorgie*, escourgée, fouet fait de lanières: « Et se batoient d'*escorgies* à « bourdons et aguillons de fier. » (Frois. V, 274.) De même dans Baudoin de Sebourg (VI, 96): « Et « s'avoit cascun jor batu d'une *escorgie* La blanche « char de lui que toute l'ot sillie. »

1. **Escorne**, *s. f.* Action d'écorner, atteinte, dommage (aujourd'hui écorne), soit dans les biens, soit dans l'honneur. (Ménage, Oudin et Cotgrave.) « Nonobstant toutes ses *escornes*, il en demeura « plus de la moitié. » (Le Lab. Voyage de la Reine de Pologne, p. 193.) — « Ceux qui recoivent *escorne* « en leur mariage, sont appellez cornards. » (Cont. de Chol. fol. 182 a.)

2. Escorne. [Intercalez *Escorne*, coin, partie d'un domaine, dans Le Clerc de Douy : « Item pour « une *escorne* de maison. » (1569-1581, Censier de Chauteau.)]

Escorné, *part.* Endommagé [A]. Moqué, raillé [B]. Confus, honteux [C].

[Le sens propre est dans Aleschans, v. 6538 : « Et nos fuions comme buef *escorné*, sans corne. »]

[A] Triboulet fut un fol, de la teste *escorne*. *(Marot, 142.)*

[B] « Ce grand personnage, se voiant ainsi *escorné*, « par son client. » (Pasq. Rech. p. 749.)

[C] « Ung jour je trouvai Panurge quelcque peu « *escorné*, et taciturne. » (Rab. t. II, p. 166 ; voyez Nuits de Strapar. t. II, p. 236.)

Escornement, *s. m.* Action d'endommager. (Oudin et Cotgrave.)

Escorner, *v.* Endommager [A]. Diffamer [B].

[A] Amors m'a si *escorné* mon affaire,
Qu'amer ne l'os. *(Chans. du Cte Thibaut.)*

[B] . . . . D'appeller ses voisins....
Ses oncles parens, et cousins,
Pour sa povre femme *escorner*,
Et affin qu'ilz soient plus enclins
De consentir la separer. *(Coquill. p. 64.)*

Escornicher, *v.* Ecorner. (Oud. Cotgr.)

Escorniflé, *adj.* Rabelais s'en est servi pour épithète de moines, principalement des cordeliers, à cause, dit Le Duchat, qu'ils ont le capuchon écorné. (Rab. t. I, p. 315.)

Escornifler, *v.* « *Escornifler* la vache » dans Rabelais, t. II, p. 132.

Escorpion, *s. m.* Scorpion [A]. Fouet [B].

[A] On dit encore *escorpion* dans le Berry.

Moult fait douce bleceure
Boine amours, en son venir ;
Mais miex venroit la pointure
D'un *escorpion* sentir. *(Vat. no 1490.)*

[B] Il vous bati des verges moles,
Et vous, par la douces paroles,
Tout autrement vous flateray ;
D'*escorpions* vous bateray. *(III Maries.)*

[Au XVIe siècle, c'était un canon. On lit dans Martène, Anecdotes, III, col. 1525 : « Le prince trouva « l'armée des Venissiens, qui estoient en nombre « de vingt gallées, et des autres navires Biscains et « Espaigneulx, deux naves, deux gallions et deux « *escorpions*. »]

Escorre, *v.* (1)

Mors va à Biaumes tot corant,
A l'evesque qui m'aime tant,
Et qui tosjors m'a tenu chere,
Di li qu'il a ces contremant,....
Et desormais se voie en grant
Desqui tot à son huis hucher,
Por sa chière trebucher,
Et por *escorre* son devant. *(MS. 7615, I, f. 103 r.)*

« Si fist une corde si longe, comme ele put, si le « nua au piler de la fenestre, si s'avala contre val « le gardin, et prist sa vesture à l'une main devant, « et à l'autre derriere, si s'*escorua* par le rousée « qu'ele vit grande sor l'erbe, si s'en ala a val le « gardin. » (MS. 7989 [2], fol. 71 d.)

1. Escort, *s.*

Li rois en fu moult lie, si manda son effort ;
A ses barons parla, si lor monstra l'*escort*,
Les pertes, les damages, et lez malz granz plaiz
Que cil, et si ancestre li ourent sovent faiz :
Jamez li filz n'auront o lui treves, ne paiz :
Si aura d'euls ses pertes, et ses damages traiz. *(Rou.)*

2. Escort, *adj.* Prudent, discret, habile. (Cotgr., Oudin.) Voy. Rabelais, I, p. 44, prologue.

Escorte, *s. f.* Il est considéré comme un mot nouveau, dans les Dialogues de Tahur. fol. 34 r. On lit « tenir *escorte* » pour « faire *escorte*, » dans les Mém. de Montluc, I, page 157. — *Escorte* est pour escadron, dans J. de S. Gelais (page 212.) Louis XII étant à Cassan devant les Vénitiens, « fut des pre- « miers qui passa le passaige,..... et feit passer tou- « tes les compaignies en ordonnance, ainsi qu'il « appartenoit, et ordonnoit, par *escortes*, et batail- « les les gens d'armes, et les gens de pied. »

Escortement, *adv.* Prudemment, habilement. (Brant. Dames galantes, t. I, p. 154.)

Escorter, *v.* Ecourter la queue ou les crins d'un cheval [A]. Se trouver court [B].

[A] Ainsi la dame *a escorté*
Le cheval. *(Fabl. ms. de S. G.)*

Bien ai esté desvez, et yvres,
Quant j'*ai escorté* mon cheval. *(Idem.)*

[B] Desfublée c'est la meschine ;
Le mantel li tent la roine,
Qui moult volantiers l'afubla :
Li mantiaus plus *escorta*,
Qu'a la roine n'avoit fait. *(MS. 7615, I, f. 118 d.)*

Escortiers. (Voyez Escouterie.) On lit au Testament de Guy VII, seigneur de Laval, qu'il laisse à Thomasse sa femme, pour raison de son douaire, un manoir, des métaires, un parc et des moulins « prochains de ces dons... Ce est à saver ceu que « nous y avons, son usage en la forest, o son chau- « faige, et a ses edifices de cil manaer, et à ses « bestes, hors nos *escortiers*, si comme la forest a « esté accoustumée à deffendre. » (Voy. Duchesne, Gén. de Montmorency, pr. p. 388, an. 1265.)

Escorus. [Intercalez *Escorus*, écoulé, dans Partonopex, v. 695 : « Ains qu'à la mer soit parve- « nus Est li jors del tot *escorus*. »]

1. Escos. [Intercalez *Escos*, secoué, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 9202 : « Cest mais « tot *escos* et balé. »

2. Escos, *s. m.* Ecossois. « Le Dauphin s'alia aux « Espaignols et aux *Escos*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 123.)

Si com *Escos* ki porte sa chavate
De Palesceaus. *(Kievre de Rains, Poët. av. 1300.)*

« Les *Escossois* se font tous cousins du roy. » (Apol. pour Hérod. p. 17.) Par suite, on a dit « fier « comme un *Escossois*. » (Rabelais, V, p. 88.)

Ils sont larrons comme *Escossois*,
Qui vont pillotans les villaiges. *(Rog. de Collerye.)*

(1) Secouer. On lit dans Froissart, V, 450 : « Et le apoigna (l'espée)... et l'*escoui* et laissa aler. » (N. E.)

[« Colart de Benachin, escuier *Escot*, familier de « nostre chier et bien amé Stewart arcediacre de « S. Andrieu, estudiant à Paris, fils de nostre tres « cher et tres amé frere le roy d'Escoce. » (JJ. 141, p. 148, an. 1391.)]

Escoseceste, *s. f.* Pierre précieuse, qui signifie que l'amant doit être discret. (Notice des vœux du Paon, fol. 160.)

Escosiere. [On lit au Glossaire lat. fr. 4120, an. 1348 : « Storiobella, gallice *chevilles*; et sunt « quidam nodi incloti rotœ ; qui movent fusum « molendini ant dentes auxiliares, qui alio modo « dicuntur gingivi-cinoglosium, gallice *escosieres*. « Molares dicuntur magni lapides rotundi; et nodus « est, quod est œquivocus ad magnos lapides et ad « dentes maxillares, qui alio nomine dicuntur « gingivi. »]

Escosse, *s. f.* Ecosse. [*Escoce* est dans Roland (v. 2331.)] « Li plus truant home sont en *Escosse*. » (Prov. Poët. av. 1300.)

Escosse-francois, *adj.* « Languaige *escosse-* « *francois*, » langage mêlé de françois et d'écossois. (Rab. t. IV, p. 171.)

Escossement francois. On lit dans Brant. au sujet d'une dame angloise qui parloit mal le françois : « Elle disoit en son *escossement fran-* « *cois*. » (Brant. Dames gal. t. II, p. 464.) Il ne faut pas croire pour cela que ce soit de là qu'est venue l'expression « écorcher le françois; » elle vient « d'écorcher » pris pour endommager, estropier. (Voy. ESCORCHER.)

Escossé, *adj.* [*Ecossé* dans Aleschans (v. 6549) : « Des feves ont plus d'un mui *escossé*. »] « Si une « femme veuve, ou autre bourgeoise d'icelle ville, « se marioit à un bourgeois, les biens meubles, et « catheux, qu'elle avoit ès metz du dit eschevinage « de Pernes, seroient pareillement *escossez*, et « appartiennent au droit d'icelle ville, le quint « denier, en la volonté des dits mayeur, et esche- « vins. » (Cout. de Pernes, N. C. G. I, p. 386 [b].)

> Mais, en lieu de mon bailliaige,
> Me fist l'en tresorier sauvaige,
> Qui, fors .VIII. jours, ne me dura :
> Revoquez fu ; avisez la,
> Comment, et à qui vous servez,
> Et ce moult valoir vous pourra :
> Je suy des premiers *escossez*. *(E. Desch.)*

1. Escot, *s. m.* Ecot, quote-part [A].

[A] [« Canepins a esté fustés... pour conter *esquos* « et pour mellées, et pour sacremens trespassés. » (Livre rouge d'Abbeville, fol. 95 [a], an. 1288.) — Conter *esquos*, c'est faire payer un autre à sa place. — « Je croi, se j'en buvoie et se vous me teniez, « Que mes *escos* seroit souffissamment paiez. » (Cuvelier, v. 3076.) — « Lesquelz compaignons « dinerent en une taverne, et ainsi qu'ils abutoient « leur *escot*. » (JJ. 182, p. 33, an. 1450.)]

> N'avoit pas *escot* de borgois ;
> Il n'estoit mie tavernerez :
> Ses hostex estoit beax, et liez,
> La huche au pain n'ert pas fermée,
> A tos estoit abandonnée. *(Fabl. ms. de S. G.)*

[« Me adville ge bien, quand je te doigne tenir ne « appeller à mon *escot*. » (JJ. 157, p. 250, an. 1402.)]

1° « Conter d'*escot* pour quelqu'un, » payer pour lui. (Brant. Cap. fr. t. I, p. 21.) — 2° « Aller à peril- « leus *escot*, » s'exposer.

> Cil *a perilleus esquot*
> *Vait*, qui oroit fame qui le cunchie. *(Vat. 1522.)*

> 3° Ge laissai prendre mon deel,
> Avec l'éguille, en ce sercot,
> Dont ge sui lasse *à tel escot*. *(Fabl. S. G.)*

4° « Parler par *escot*, » c'est-à-dire l'un après l'autre et fournir également à la conversation. (Rab. t. V, p. 64.) — 5° « *A escot*. »

> A *escot* vivoient andoi
> Li frere. *(Fabl. ms. de S. G.)*

6° « D'*escot*, » sans balancer.

> Si doi la donner mon affaire,
> D'*escot*, à son commandement ;
> Car il ne doit estre autrement,
> S'a la soe volenté non. *(Fabl. ms. de S. G.)*

7° « Soubs l'*escot*, » en cachette (Cotgrave.) — 8° « Païer l'*escot* qu'on n'a pas acreu, » porter la peine qu'on n'a pas méritée. (Doctrin. de Sapience, fol. 6 [a].) — 9° « *Escot donné* vaut mieux que cil qui « coute. » (Faifeu, p. 15.)

2. Escot. [Intercalez *Escot*, comme *escout*, écouter, dans Martène, V, 687 : « Il avenoit que « chascun haut home faisoit l'escharguaite une « nuit à son tor, tant que cele nuit eschai au cardi- « nal. Cele nuit donnerent *escot*, si comme il « soloient faire, et se merveillerent que ce pooit « estre. »]

Escote, *s.* Ecoutille. « Me fit gecter une corde « de leur gallée sur l'*escot* de mon vaissel. » (Joinv. p. 63.)

> Escuins ferment, et *escotes*,
> Et font tendre les cordes toutes. *(Rom. du Brut.)*

Escoté, *adj.* Ecorcé. « Arbres secs *escotés* » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 186.)

Escotée, *adj.* Terme de blason. (La Colomb. Théat. d'honn. t. I, p. 139.)

1. Escoter, *v.* Ecouter [A]. Accrocher [B].

> [A].... Cloent après eus la porte,
> Douteus qu'aucun d'entreus n'*escote*. *(G. Guiart, 286 [b].)*

> [B] Le prestre est il sentier saillis,
> Mais ses souplis il *escota*
> A un pel. *(Fabl. ms. de S. G.)*

2. Escoter. [Intercalez *Escoter*, payer son écot, être victime, aux Fabliaux, II, 24 (éd. Jubinal) : « Sire tant que g'i ai durement *escoté* Tel foiz « avez beu que ge n'en ai gousté. »]

Escotier, *v.* Pour son écot (aux lois d'Oléron, art. 41.)

Escotte, *s. f.* Ecoute, cordage attaché aux pointes basses des voiles pour les resserrer et prendre plus ou moins le vent. (Oudin.)

Escotter, *v.* Lâcher l'écoute. (Oudin.)

Escotu. [Intercalez *Escotu* : « Pierre de Bail- « leul... ayant ung baston de pommier *escotu* en « sa main. » (JJ. 195, p. 713, an. 1472.)]

Escouade, *s. f.* Plus haut, *esquadre* signifiait troupe; ici, *escouade* signifie flotte : « Douze vais-« seaux espagnols, l'on ne me mande point si ce « sont les Dunkerquois, ou ceux de l'*escouade* de « Dom Frederic de Tollede, sont venus descendre « aux isles de Sillées. » (Ambass. de Bassompierre, t. I, page 302.)

Escoube. [Intercalez *Escoube*, balai, au reg. JJ. 161, p. 130, an. 1406 : « Une grant *escoube* ou « balay, dont l'en nettoye le blé batu en l'arée. » Les marins disent encore écoupe.]

Escoublettes enragées (aux). Jeu qui consistoit à se heurter de la tête l'un contre l'autre, comme font les béliers. (Rabel. I, p. 152, note 87.)

Escoucorgeus.

Amours coument *escoucorgeus*
Ne suefre c'on aime autant cieus
Qi sont entour les gens amiable,
Que les estraigne dangereus,
Qi vont partout qerant lor preus. *(MSS. Vat. nº 1490.)*

Escoudre, *v.* Battre, attaquer. [Voir Escourre.]

Mes adonc assaillir ne voudrent
La mestre tour, qu'aucuns *escoudrent*. *(Guiart, v. 1068.)*

De là, on disoit adverbialement : *à l'escoudre* (Ibid. v. 19075) :

Les galies leur lieus guerpissent;
Jà feront maint Flament dolant :
De tel randon s'en vont volant,
Là où il passent, à l'*escoudre*,
Que l'escrois d'eles semble foudre.

Escoverture. [Intercalez *Escoverture*, couverture, dans Partonopex, v. 10667.]

Escoufle, *s. f.* Milan. « Ceste rois est mie bonne « pour prendre oyseaux qui menguent charognes, « comme eggles, corbeaux, *escouffles*, et tiex « oyseaux, ou oyseaux de proye qui vendroient « hurter au buet. » (Modus, fol. 171 b.) — [C'était aussi une monnaie de Flandre : « Icelui exposant « s'en ala en la ville de Ailly sur Noye (près Amiens) « et print en la bourse dudit Nicolas une piece de « monnoie d'argent, nommée *escouffle* du pois de « XII deniers. » (JJ. 143, p. 174, an. 1392.) — « Le « suppliant presta audit Alexandre jusques à la « somme et valeur de .XLVIII. solz parisis, un *escouf-« fle* monnoie de Flandres pour .XII. deniers par. » (JJ. 153, p. 483, an. 1398.)]

Escoulable, *adj.* Fluide. (Nicot, Oudin, Cotgr.)

Escoulant, *adj.* Glissant. « Feme est plus *es-« coulant* que n'est darset en Loire. » (Chastie Musart.)

Escouler, *v.* [S'en aller : « Plus attendoient et « plus amendrissoient et *escouloient* leurs gens. » (Froissart, XIII, 231.)] — « *Escoulé* de son sang, » qui a perdu son sang : « Celuy qui à Passelion se « combattoit fut tellement *escoulé* de son sang, « qu'il ne se peut plus tenir à cheval. » (Percef. V, fol. 26 d.)

Escoulergement. [Intercalez *Escoulergement*, écoulement, au cart. de Corbie, 21 : « Et pour ce « que on ne les oubliast pour *escoulergemens* de « jours et du temps passans. »]

Escoulier, *v.* Châtrer. [« Laquelle Perrette « s'adreçoit tousjours à prandre le suppliant par « dessoubz, et disoit que par le sang Dieu elle « l'*escoulleroit*. » (JJ. 138, p. 48, an. 1389.)]

Venez avant, et si m'aidiez,
Que cis prestres soit *escoilliez* ;
Par les nons Dieu, s'il nous eschape. *(MS. 7218, f. 147 b.)*

Escoulourable. [Intercalez *Escoulourable*, méconnaissable : « En tai et en limon se moulle, « Et illuec se devoitre et soulle, Pour estre plus « *escoulourable*. » (Bestiaire, ms. dans Du Cange, III, 134 a.)]

Escoupace, *s. f.* Crachat. (Modus et Racio, fol. 101 a.) Voyez Escopir. On dit encore *ecopacher*, en ce sens, dans quelques cantons de la Normandie.

Escoupeller, *v.* Couper la cime. (Oud., Cotgr.) — [« Quand le suppliant eut amassé sa hachete, « remonta oudit arbre jusques au coupel d'icellui, « et lui estant audit arbre demanda à laditte Col-« lette s'elle vouloit que ledit suppliant tranchast « les branches, ou qu'il le *escoupelast* et ladite « Collette lui dist fust *escoupelé*. » (JJ. 181, p. 151, an. 1452.)]

Escouppiers, *s. m. pl.* Arbres marqués dans un bois pour être coupés. « Les bourgeois, et sub-« jects de Sedan... ne peuvent prendre bois, chesne « esdites forets, et aisances... s'il n'est marqué du « marteau de gruyer : les *escouppiers* desquels bois « seulement, ainsi marquez, ils peuvent, pour leur « comodité, convertir en nature d'eschames. » (Cout. de Sedan, C. G. II, p. 1029.)

Escourable, *adj.* Qui échappe. « Estimant « greigneures estre les richesses d'amis, que d'avoir « des riches choses de ce monde *escourables*, ne « defluables copie, ne abondance. » (Chron. de Nangis.) On lit dans le latin *quam rerum labentium habere copiam opulentam.*

Escourc, *s.* Bourse en filet, comme le suivant.

Des nouveaus aus, dou pain, et des herens
Matons, et bure, oés, et bacon salé
A en l'*escourc* de ma dame aporté. *(Poésies de Froissart.)*

Escource, *s. f.* « Dieux, comme c'est beau « desduit de veoir prendre une alouete à l'*escource*, « à ung espervier. » (Modus et Racio, fol. 76 b.) On lit *escourse* dans Fouilloux, Faucon. (fol. 63 b.)

Escourchier, *v.* Retrousser avec la ceinture de cuir, dite *escourgée*.

Escorce sa cotele
Un petit, et ala avant. *(J. Erars, Poët. av. 1300.)*
Et cele *escorce* ses trumeax. *(Fabl. de S. G.)*
Nuz piez, desloiée, desçainte,
S'en vait *escorçant* son bliaut. *(Alex. et Arist. ms. de S. G.)*

Ph. Mouskes dit du traitement que fit la comtesse de Flandres à l'imposteur qui avoit voulu se faire passer pour son pere :

Si vot que sa fausetés pere,
Quant il s'oza nomer son pere :
S'el fist sour uns roncin troter,
Haut *escourcié*, pour le croter,
Pour monstrer les piés sans ortaus. *(Mousk.)*

Un autre poëte dit de St Pierre, qui reconnut

Jésus-Christ sur la mer de Thibériade et voulut sauter à lui :

De sa cotte s'est *escourciés* (*Les Trois Maries.*)
Et *eskourcier* sa souskanie. (*Poët. av. 1300.*)

« Si estoit ceinte d'une ceinture, et *escourcié* d'une « autre; et à toutes deux pendoient bourses, et « sachets plains de diverses besongnes. » (Al. Chart. l'Espér. p. 265.)

Escourder. [Intercalez *Escourder*, accorder, au reg. JJ. 161, p. 69, an. 1348 : « Se nostre hom« mes babitans... appelloient li uns l'autre de gaige « de champ de bataille, il pourroient *escourder* li « uns à l'autre, se il leur plaisoit...... Voulons et « *escourdons.* »]

Escourgeon, *s. m.* Orge d'automne ou d'hiver, orge à six rangs. [« Une piece de terre semée de « nouviau d'un grain appelé *scorjon.* » (JJ. 121, p. 236, an. 1382.) — « Dix journeaux chargiés de « *scourjon.* » (Corbie, nº 13, an. 1513.)] On dit *scourgeons* en Picardie. « Messonner à la faucille les « bleds, et *scorjons*, et autres grains de terre de la « dite abbaye. » (N. C. G. I, p. 439 ᵇ.) — « Froment, « seigle, *scourjon*, et orge. » (Cout. de Tournehem, ibid. p. 451 ᵃ.) On trouve *secourgon*, dans Du Cange, sous *Tremesium*.)

Escourger, *v.* Donner des coups d'*escourgée*. On a dit de Phaéton conduisant les chevaux du soleil :

Or les cuide il esmenestriier
Par batre, et par *escorjier*,
Mes il n'en poet à chief venir. (*Froiss. Poës.*)

De là s'*escourger*, à propos des flagellations usitées en Pologne et introduites par Henri III en France : « Ils se couchoient après, le ventre contre « terre, et baissoient aussi leurs croix; puis se « relevans, ils se decouvroient les épaules nues, et « s'*escourgeoient* rigoureusement, l'espace d'un « *miserere.* » (Le Labour. voyage de la reine de Pologne, p. 208.)

1. Escourre, *v.* Secouer, du latin *excutere*. [« Du geron de son mantel En ait *escuet* le lumer. » (Chron. Anglo-Normandes, I, 100.) — « Et espées « nues *escourre* Sus garçons et sus sommetiers. » (G. Guiart. v. 15550.) — « Et le apoigna l'espée)... « et l'*escoui* et laissa aler. » (Froissart, V, 450.)]

Pucele est archez à vent
Tot a Dex son baisier vent ;
Bien l'ay provey,
Car sovent m'*a escoué.* (*Rich. de Furniv. Poët. av. 1300.*)
Oste la poudre à tes doiz,
Plus li sanbleras estre adroiz ;
Et si n'a riens sor le mantel,
Escou noient, si l'en ert bel. (*Ovide, ms. de S. G.*)

C'est la traduction de ces vers d'Ovide :

Utque fit, in gremium, pulvis si forte puellæ
Deciderit, digitis excutiendus erit;
Et si nullus erit pulvis, tamen excute nullum.

Li cevaus entra ens d'un pié :
L'aigue fu caude, s'a haucié
Le pié, et le prist à *escoure*,
Fors de l'aigue. (*Ph. Mousk.*)

Moult veissiez en plusieurs sens
Errer vallés, et chambellens ;
Manteaux prendre, manteaux ploier,
Manteaux *escourre* et atacher. (*Brut, fol. 79* ᵇ.)

[Il signifie encore battre le blé : « Icellui Jehan« not gaignoit sa journée pour batre et *escourre* « blé. » (JJ. 114, p. 349, an. 1379.) — « Il seroit bon « qu'ilz alassent batre ou *escourre* du blé. » (JJ. 186, p. 45, an. 1386.)]

2. Escourre, *v.* Secourir, délivrer ᴬ. Recouvrer ᴮ. Relâcher ᶜ. [Dérivé de *excurrere*.]

ᴬ « Tellement fut en peril, que tantoust eust été « mort, si le connestable de France ne le fust allé « *escourre*, avecques plusieurs gens du roy. » (Joinville, p. 33.)

Travers qui le voloit *escorre*,
S'en vit à lui, plus que le pas. (*Fabl. de S. G.*)

ᴮ [On lit *escorre* la preie, dans la Chron. des ducs de Normandie (v. 32017.)]

Que vous n'*escoez* vos aveirs,
Grant reprouvier iert à vos eirs. (*Rou.*)

« Se aucuns est pleiges à un autre, il puet bien « prendre du sien, se il cognoist que il soit ses « pleiges ; et se il les deffent, il ne doit pas prendre « du sien à force, mès il s'en doit plaindre à « justice, et doit dire en tele maniere, sires, cil m'*a* « *esqueus* ses gages. » (Ord. I, p. 206.) On lit dans les Loix Norm., aveir *escut* (art. 6), dans le latin *averium recuperaverit*, et avoit *escuz* (ibid), *recuperatum fuerit*.

ᶜ « Nous estans bien avant en la mer, par grant « fortune de temps, nous convient *escourre* es dic« tes isles. » (La Salade, fol. 30 ᵇ.)

Escourseuil. [Intercalez *Escourseuil*, au reg. JJ. 158, page 342, an. 1404 : « Un *escourseuil*, où « furent envelopez iceulx biens. »]

Escourseuse. [Intercalez *Escourseuse*, dévidoir; glose au Gloss. lat. fr. 4120, an. 1348, sous *Gigilla*.]

Escouru, *part.* Ecoulé. « Le temps *escouru* « depuis la prophétie d'Isaie. » (Des Acc. Bigarr. folio 80 ᵇ.)

Escourues, *s. f. p.* Courses. « Mesgresse fait « ainsi ses *escourues.* » (Faifeu, p. 4.)

Escouslon. [Intercalez *Escouslon*, au registre JJ. 167, p. 179, an. 1413 : « Le suppliant rompit le « morrailles de ladite claveure o l'*escouslon* d'une « paire de fer. »]

Escousse, *s. f.* Secousse, effort ᴬ. Résistance, violence ᴮ. [Le mot subsiste comme nom propre. Mᵐᵉ de Sévigné (lettre 523) écrit encore : « Ne pre« nez pas de si loin votre *escousse* pour être en « peine. »]

ᴬ « J'ay veu en ma jeunesse, se aucunement « eusse belle *escousse* eue, j'en eusse fait de la « bonne chevalerie » (Percefor. IV, fol. 66 ᶜ.) « Les « gens de monseigneur Yvain qui aimoient mieulx « mourir que retourner, les reçeurent, au mieulx « qu'ilz peurent, comme ceulx qui estoient lassez ; « et en celle *escousse*, fut monseigneur Yvain « abbatu à terre. » (Lanc. du Lac, t. III, f. 156 ᵃ.)

ᴮ « Il fet *escousse* à son seingnieur. » (Ord. t. I,

p. 231.) « *Escousse* faicte à sergent. » (D'Argentré, Cout. de Bret. p. 814.) On lit dans le latin *vis appa-ritori, officium exercenti, facta.*

Escoussour. [Intercalez *Escoussour*, fléau à battre le blé : « Le suppliant estoit en sa grange « ou il escoudoit ou batoit des gerbes de seigle... « ayant ung fleau ou *escoussour*, ainsi que l'on a « accoustumé de faire au pays d'Auvergne. » (JJ. 188, p. 250, an. 1459.)

Escoussure. [Intercalez *Escoussure*, au reg. forestier du comté d'Alençon, folio 101 ᵃ : « Item « l'*escoussure* de loups, c'est assavoir quand une » beste est estranglée de loups; et il les treuvent, « dient qu'il la pevent prendre. »]

Escout, *s. m.* Action d'écouter, d'épier. « A tant « l'ouye à l'*escout* s'appareille. » (Cretin, p. 263.) — « Chose bien, ou tard, ou non oye, et digne « d'*escout*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII.) — *Escoutz* (Hist. de la Toison d'Or, II, fol. 152 ᵇ.) — De là, on disoit : 1° « *En escout*, » pour aux écoutes.

La gent d'Artus, de l'autre part,
Sont *en escout*, et en esgart. *(Rom. du Brut.)*

2° « Livrer *escout*, » prêter l'oreille. « Estant « averti que ses ennemis machinoyent contre luy, « et que le roy y *livroit escout*, et mesmement « avoit on fait une conspiration secrete contre le « duc. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 290.) — 3° [« Li mandoit... que li crestiens s'en devoient la « nuit fuir, et s'il ne le voloit croire, feist *faire* « *escout* qui orroit la noise au port. » (Martène, t. V, col. 622.) — 4° « Il avenoit que chascun haut « home faisoit l'eschargaite une nuit à son tor, « tant que celle nuit eschai au cardinal, Cele nuit « *donnerent escot*, si comme ils soloient faire. » (Ibid. col. 687.)]

Escoute, *s. f.* Guichet ᴬ. Guérite, cabinet ᴮ. [Dans Froissart, II, 124, X, 133, il signifie guet.]

ᴬ « Le portier vint lors aux *escoutes*, et demanda « quels gens c'estoient qui demandoient l'entrée. » (Percef. III, fol. 149 ᵃ.)

ᴮ « Saillirent au jardin..... puis fermerent l'huys « après eulx, affin que personne ne les suyvist, et « ilz s'arresterent en une *escoute*. » (L. du Lac, II.)

Escoutement, *adv.* Secrètement, à la manière des espions, des *escoutes*. « Les Flamans descendi- « rent *escoutement*, et cuiderent sousprendre le « roy. » (Chron. de S. Den. II, f. 175.) [« Plusieurs « petis enfans environ ledit tumberel se jouoient « auxquels il dirent bien *escoutement* que il se par- « tissent et fouissent d'ilec. » (JJ. 105, page 416, an. 1374.)]

1. Escouter, *v.* Attendre ᴬ. Servir d'*escoutes* en champ clos ᴮ.

ᴬ « Ce fait il commença à *escouter* après Estonne « son cousin. » (Percef. IV, fol. 23 ᵃ.)

ᴮ « Puis furent ordonnez quatre gentilshomes, « armez de tout harnois, chascun sa hache ou poing, « pour *escouter* quant l'un, ou l'autre diroit mot, « et pour faire raison à chacun. » (Le Jouvencel, ms. page 367.)

2. Escouter, *v.* Appuyer, dérivé de coude. « Se vous avez mestier de repos, aussi ay je, et me « plaist bien : adonc ilz se tirerent arriere l'ung « l'autre, et *escoutent* sur leurs escus. » (Percefor. vol. III, fol. 17 ᵈ.)

Escouterie (prinse d'). On lit dans une taxe d'amendes pour délits : « De gaige recours, trois « sols, se le debte est cogneue, d'*escouterie prinse*, « soixente cinq sols. » (Perard, Histoire de Bourg. p. 461, an. 1246.)

Escoutes, *s. m. p.* Chevaliers ou écuyers d'hon-neur, au nombre de quatre, préposés pour écouter tout ce qui se disoit, et pour observer ce qui se fai-soit par les champions, dans les combats à outrance et en porter témoignage. Leurs fonctions sont détaillées dans la Jaille (du Champ de Bataille, fol. 43 ᵃ.) « Quatre sages chevaliers, ou escuyers « sont nommez *escoutes*, pour rapporter, et dire ce « que les combatans à outrance diront, et feront. » (La Colomb. Th. d'honn. II, p. 81.) « Le duc deffen- « dit en son hourd ; et tenoient en sa main le baton « comme juge : et tantost entrerent dedans la lice « huict hommes d'armes mout bien armez, chacun « le blanc batton en la main : car ils estoyent « ordonnez pour *escoutes*, et pour departir les « champions. » (Mém. d'Ol. de la Marche, livre I, page 245.) [Le plus souvent *escoute* signifie espion; il a aussi le sens d'espionnage, le même mot ser-vant au moyen-âge pour la fonction et la personne qui s'en acquitte. « Aussi leur convenoit continuel- « lement guetter,... et envoyer *escoutes*,... parquoy « si ces *escoutes* oyoient gens emouvoir. » (Froiss. t. I, 17.)] « Ceulx qui avoient celle nuit fait les « *escoutes*, pour l'ost des Romains, les perceurent « plainement. » (Percef. vol. III, fol. 47 ᵃ.) « Le guet « et les *escoutes*. » (André de la Vigne, voyage de Charles VIII à Naples, p. 161.)

Face un seul chief, et à celluy rendre
Droit d'obeir, sur mot d'occision ;
Escoutes, guet estre en bonne union :
Bien obeir mainte victoire donne. *(E. Desch.)*

« Avoit ses explorateurs, et ses *escoutes* si adres- « sez, qu'il fut adverty de l'ost de ses ennemis. » (Histoire de la Toison d'Or, vol. I, fol. 51.) On disoit « asseoir les *escoutes* » pour poser les sentinelles. (Bout. Som. rur. p. 898.)

Escoutet, *s. m.* [Prévôt, en Belgique et en Flandre.] « Les echevins connoissent, à la semonce « du prevost, ou *escoutette*, de toutes les exécutions « civiles. » (Cout. de Bailleul, au N. C. G. I, p. 974 ᵃ.) « Dans la ville, le prevost, ou *escoutette*, a le droit « de visite. » (Ibid. p. 983 ᵃ.) Voyez encore les Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, page 522; Ambassade de Bassompierre, t. II, p. 183.)

Escouteterie. [Intercalez *Escouteterie*, office d'*escoutet* : « Renunchons... à nostre manoir de « Ardèmborch..., à la *escouteterie* de la ville de « Ardembourch, et à toutes les droitures et choses « qui y appartiennent. » (Cartulaire II de Flandre, ch. 296, an. 1330; Chambre des Comptes de Lille.)]

Escouteus. [Intercalez *Escouteus*, espion, au

Châtelain de Coucy, v. 567; on dit encore un cheval *écouteux*, d'un cheval qui dresse l'oreille au moindre bruit.]

Escouvé, *adj.* Pourvu (?). [On lit au Chatelain de Coucy, v. 41 : « S'il avient que faire savoir Le puist « un hom à peu d'avoir, Lors diront cil : a mal « trouvé Qui son hostel fait *escouvé*. »]

Por ce, s'en beau nis fus couvés,
Et de toz biens es *escouvez*,
Cuidés, porce, gentil hom estre;
Encor le fussent ti ancestre,
Je ne dis pas que tu le soies. *(MS. 7218, f. 244 c.)*

Escouvers. Criblures balayées par l'escouvete. « Item les *escouvers*, et pailles des dimes que ont « en la dite terre l'abbé, et convent de S. Ouen de « Rouen. » (Charte de 1408, citée par D. C. sous *Scopaticum*, d'après le ms. Colbert, 2591.)

Escouvete, *s. f.* Petit balai. [Voir Escoube.] « Une *escouvette*, ou escrotoire » est mis comme ustensile de ménage, dans la Cout. de Valenciennes (N. C. G. II, p. 258.) De là on nommoit « chevau- « cheurs d'*escouvette*, » les sorciers que l'on supposoit aller au sabbat à cheval sur un balai. (Merlin Cocaie, t. II, p. 4.)

Non est, le deust on vif brusler,
Comme un *chevaucheur d'escouvetes*. *(Villon.)*

[On lit au Gloss. l. fr. 4120, an. 1352 : « Excudia, « gallice *escouveste*. »]

Escouvi. [Intercalez *Escouvi*, au reg. JJ. 120, page 243, an. 1381 : « Icellui Raoul leva un grand « baston cornu, et en cuida ferir ledit Robert sur la « teste; mais le coup descendi sur le bras si grant, « qu'il en fut tout *escouvi*, et qu'il ne s'en povoit « aidier. »]

Escouvillon, *s. m.* Balai dont se servent les boulangers pour nettoyer le four : « Con li *escoveil-* « *lon* à un fornier. » (Rom. d'Audig.) — [« Sec et « noir comme *escouvillon*. » (Villon, petit Testament.) — « Torsorium, *escuvillon* de four. » (B. N. Gloss. lat. fr. 4120, an. 1352.)] — Dans la Coutume de Tournehem (N. C. G. I, p. 457), le sens est plutôt bouleau pour les balais : « Que nul ne couppe les « dits *escouvillions*, sur trois sols parisis. » [*Escouvillon* était synonyme de brandon (voir *dimanche des brandons*) à Tournay : « Comme l'exposant feust « alez par esbatement avec plusieurs autres veoir « une assemblée d'enfans, qui faisoient certains « gieux, appellez les *escouvillons*, qui se font chas- « cun an le dimenche des brandons après vespres « en notre dite ville de Tournay. » (JJ. 99, p. 334, an. 1368)]

1. Escoux, *part.* Agité, secoué, irrité contre. (Voir Escourre.)

. . . . Robert le roux,
Qui au Hedroys fu moult *escoux* :
Griefs tourmens leur fit endurer. *(Bat. de Liège, p. 375.)*
En sont alez à lor ostex
Lances levées, les Galos,
Heaumes ès chiés, haubers *escox*. *(Partonopex.)*

[« Cest mais tot *escos* et baté. » (Chron. des ducs de Normandie, I, v. 9202.)] De là l'expression à *escox*, avec secousse :

S'en part de l'escu à *escox*,
Que tot l'a tranchié, et mal mis. *(Fabl. de S. G.)*

2. Escoux. [Intercalez *Escoux*, au Terrier du domaine de Nerenx, au ms. anc. 9899, f. 40 a : « Item « plus quatre deniers et malhe tournois de cens « pour une *escoux* et peasons atouchans situez aux « ayses dudit Gensac... item plus demie geline de « cens pour une peason et *escoux*. » Ce doit être une aire, une cour, un terrain vague.]

Escrabouller. [Intercalez *Escrabouller*, aujourd'hui *écrabouiller*, écraser, au registre JJ. 206, p. 189, an. 1478.]

Escragne, *s. f.* Petite maison A. Chose de peu de valeur B.

A En Bourgogne, on appelle *escraigne* le lieu où les villageoises s'assemblent pour faire la veillée, et c'est ce qui a donné le nom aux escraignes dijonnoises. (Voyez Des Accords, prol. folio 2 b.) Ce mot, avec l'usage qu'il exprime, s'étoit conservé à Bruxelles jusqu'en 1754; mais la reine de Hongrie défendit, par une ordonnance de la même année, les assemblées dans les cabarets et les *escreignes*. (Voyez Journ. de Verdun, septembre 1754, p. 234.) [Les paysans de la Champagne, dit Du Cange sous *Screo*, appellent *escrennes* des caves creusées dans le sol, couvertes de fumier, où pendant l'hiver les jeunes filles font la veillée : « Comme les exposans « environ deux heures de nuit feussent alez en la « ville de Combertrix de costé Chaalons pour eulx « esbatre avec les jeunes filles à marier et femmes « qui filoient ès *escregnes*, comme il est accoustumé « à faire en temps d'iver, en ladite ville et pays « d'environ. » (JJ. 138, p. 130, an. 1389.) — « Willemet Maillart, sachant que le suppliant estoit de « nuit aux *escriennes*. » (JJ. 206, p. 189, an. 1478.)]

B La mors qui nule rien n'espargne,
Ne me crient vallant une *escragne*,
Li vient, et il s'est confiessés. *(Ph. Mousk.)*

Escraillé, *adj.* Eraillé.

Dessous un front ridé se monstroit l'ouverture
D'un grand oeil *escraillé*. *(Rem. Bell. I, p. 132.)*

Escrain, *s. m.* Petit coffret A. Cercueil B. [Du latin *scrinium*.]

A « Rompre huches, et *escrains*, et occire hom- « mes. » (Froiss. liv. III, p. 256.) — « La damoyselle « print ung *escrin* fort beau, et fort riche, et le « mist devant elle, sur son pallefroy. » (Lanc. du Lac. III, fol. 101 d.)

Je lesse aux ordres mandians
Mon grant *escrin*, où il n'a riens. *(E. Desch.)*

« En l'*escrin* de son coffre. » (Contes d'Eutrap. p. 8.) Voy. Cretin, p. 222; Ord. III, p. 437.

B « Clotilde femme d'Amaury roy d'Espagne étant « morte, le roy Childebert, (son frere) qui moult en « fut dolant le corps fit atourner, et mettre en ung « *escrin*. » (Chron. de S. Den. I, fol. 20 b.) — « Les « ossemens (du roy Louis) furent mis en ung *escrin*, « moult bien embasmé. » (Ibid. II, fol. 94.)

Escran, *s.* Ecran : « Faire *escran* contre le « vent. » (Rob. Estienne.) On lit au Gloss. lat. 521 : « Antypira, *escren*. »

Escrasement, *s. m.* Action d'écraser. (Oudin.)

Escraseur, *s. m.* Qui écrase. (Oudin.)

Escreipe, *s.* Etendard. [Lisez *escerppe* et voyez ce mot.] « Le roi de France li otroia, et atirent lor « muete, en tele maniere que le roy de Fr. pren- « doit à la S' Johan l'*escreipe*, et le bordon, à « S' Denis, et s'en iroit droit à Gennes sur mer; « d'iluec passeroit, à l'aide de Dieu, en la Ste Terre. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, col. 629.)

Escremie, *s. f.* Escrime, combat.

Amours, tu m'a fais, de nouvel,
D'un tel regart, une envaie,
Qi le cuer me blece en la piel:
Contre si ruste mangounel,
Fait boin savoir de l'*escremie*. *(Vat. n° 1490, f. 128.)*

« Par belles parolles departit l'*escarmie*, par « grand vaillance. » (Monstr. vol. II.)

Tant a duré leur *escremie*,
Par orgueil, et par aatie. *(Brut.)*

Maistres, vous estes trop soutil,
Et sçavez trop de l'*escremie*. *(E. Desch.)*

Çà, et là, ès nés ennemies,
Lourdement, et à *escremies*
Diverses, et fors, et legieres,
S'entr'envaïssent ès frontieres. *(G. Guiart, f. 315 b.)*

[« Lambelin qui tenoit une grosse, et ledit sup- « pliant un badelaire, commencierent à eulz esbatre « et jouer du jeu de l'*escremie*, et en getter l'un à « l'autre. » (JJ. 149, p. 100, an. 1395.)]

Escremir, *v.* Défendre A. Combattre B.

. . . . Li autres prant grant delit,
Qu'il puist la porte *escremier*,
Par bien s'espée mannier. *(E. Desch.)*

A [« Oudinet Le Fevre, pauvre varlet fevre tira « un badelaire qu'il avoit, et en reculant commença « à *escremir* contre eux qui le suivoient...... en « *escremissant*. » (JJ. 138, p. 150, an. 1390.) De même aux Miracles de Coinci (Du Cange, II, 52 c): « Ele (la Vierge) set tant de l'escremie Que de tous « cex m'*escremira* Et par toute me garandira. »]

B Tant *ont* feru, et *escremis*
Cil qui se combatent ensemble. *(MS. 7218, f. 50 d.)*

[On lit déjà au Roman de Roncevaux (p. 6): « Et « *escremissent* cil bacheler legier, Lancent et gie- « tent por lor cor essaier. » De même dans Froissart (V, 244): « Et *escremirent* de lors espées. »]

Escremisseur, *s. m.* Qui escrime. « Vous « occistes les *escremisseurs*. » (Lanc. du Lac, I, fol. 147 c.)

Escressement. [Intercalez *Escressement*, accroissement, dans une charte française de Philippe-le-Bel, pour l'apanage de son frère Louis, comte d'Evreux: « Si comme la chastellenie dudit Meullent « se deparse dudit *escressement*. » (An. 1298.)]

Escreues, *part. fém. pl.* Accru, augmenté. (Blanch. MS. de S. G.)

Escreux, *part.* Accru, augmenté. (Villon.)

Escreventer. [Intercalez *Escreventer*, renverser, dans Girard de Viane (v. 1752): « Par coi seront « li mur *escreventé*. »]

Escrever, *v.* Crever, s'ouvrir. [« Avant ce con- « vient mainte lance Et maint escu faire escrever. » (Couci, v. 752.)] — « Luy *escreva* sa playe. » (Lanc. du Lac, III, fol. 122 d. — « Sa playe se *escreve* à « saigner. » (Id. II, fol. 71 c.) — « Quand la créature « humaine est *escrevée* (1) de sang, et le jette par « divers conduits. » (Duclos, Preuves de l'Hist. de Louis XI, p. 286.) On lit au sujet de l'assassinat du duc d'Orléans dans la rue Barbette, en 1407: « Le « sang du corps se *escreva*. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 190.) — « *Escrever* de ris. » Crever de rire. (Poët. MSS. av. 1300.)

Escrevette, *s. f.* Crevette. (Oudin.)

Escrevice, *s. f.* Ecrevisse, poisson A. Cuirasse formée d'écailles, en usage au XVe siècle, en allemand *hallecret* B.

A Les « *escrevisses* de Bar » étoient passées en proverbe avant 1300. Voy. les prov. à la suite des Poët. MSS. av. 1300.

Vi reculer, et tenir les sentiers
D'*escrevisse*, qui en allant recule. *(E. Desch.)*

B [« Le suppliant frappa icellui Tarraise d'une « petite fourchete ferrée deux ou trois coups: mais « il ne lui fit quelque playe, ne ouverture, à l'occa- « sion que ledit Tarraise estoit armé soubz son « vestement d'une armeure nommée *escrevisse*. » (JJ. 195, p. 461, an. 1470.)] — « Les hommes guer- « riers premierement se couvrirent de cuir, puis de « pieces de fer clouées l'une sus l'autre, appellées « *escrevisses*, pour ce qu'elles imitoient les escailles « de ces poissons. » (Fauch. des Orig. liv. II, p. 11.)

1° Nous lisons: « Beaulx escarpins deschicquetez « *à barbe d'escrevisse*. » (Rab. II, p. 123.) — « Pan- « toufles de velours cramoisi, rouge, ou violet, « deschicquetées à *barbe d'escrevisse*. » (Ibid. I, p. 323.) — « Decoupés en *barde d'escrevisse*. » (Brant. Dam. Gal. I, p. 348.)

2° « *Escrevisse* de muraille. » (Oudin.)

Escrevisser, *v.* Aller à reculons. (Oudin.) De là on nommoit « vers *escrevissez*, » des vers rétrogrades que l'on pouvoit retourner sans blesser le sens. (Def. pour Est. Pasq. p. 591 bis.)

Esri, *s. m.* Cri. « Paisibles enfans sans *escry*. » (Villon, p. 7.)

Escrier, *v.* Appeler à grands cris A. Publier B. Proclamer C. Célébrer D. Avertir, prévenir E. Décrier F.

A [« Franceis *escriet*, Oliver apelat. » (Roland, v. 1112.) Par suite, 1° défier: « Si tost que les Alle- « mans les virent, ils les *escryerent* fierement et « se bouterent de grant randon en yaus. » (Froiss. III, 251.) — 2° Attaquer avec cris: « De tous lez à « mort les *escrient*. » (G. Guiart, v. 9506.) — « Si

(1) On lit au reg. JJ. 119, p. 359, an. 1381: « Icellui pescheur se fist saingnier d'un bras, apres laquelle saingnie, icellui pescheur s'en ala, la propre nuit du jour qu'il fu ainsi saingnié, pescher en la riviere... pour laquelle saingnie et mesaise que icellui pescheur ot sur ladite riviere, il se *escreva* moult fort à saingner de son dit bras. » (N. E.)

« les *escrie*, et fiere d'une hache qu'il tenoit. » (Jour. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 131.)

Il *escrieront* Wailli. *(Poët. av. 1300.)*

Non puet nus, qui aïnt par amors
Entendre aillors que vers s'amie :
Si n'est merveille ne m'*escrie*,
Ma mie est li cors de mon cuer. *(Parton. f. 167 r.)*

Le lou virent, si l'*escrierent*. *(Fabl. de S. G.)*

[B] « Que ces gens là fussent *escriés* par infamies, « recherches, et peines grosses s'ensuivre. » (Montbourcher, des Gages de Bat. fol 23 r.)

[C] « Henry fu *escrié* de toutes parts. » (Hist. de Du Guescl. par Mén. p. 199.)

[D] J'en sui bien tenus de priier,
Et ses larghecés *escriier*. *(Froissart.)*

[E] « On ne les avoit point advisés, n'*écriés* de « nulle guerre. » (Froiss. I, p. 55.)

[F] « Fut la dite ville si *escriée*, que tous ceux du « pays faisoient grande difficulté de s'y trouver. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 731.)

Escriez. Gens décriés : « Les felons, et *escriez*, « et qui sont de male fame. « (Cartamagna, f. 28 r.)

Escriller, *v*. Glisser [A]. S'échapper [B].

[A] [« Ainsi que ledit Aubery... s'en ala boire avec « yceulx, feust *escrilez* assez près d'une femme... « Il qui estoit courroucié de ce qu'il estoit ainsi « *escrilez*. » (JJ. 128, p. 151, an. 1385.) — « Jehan « Boïer monta dessus ladite piece de bois, et lors « il *escrilla* de dessus pour ce qu'elle estoit moil- « lée. » (JJ. 185, p. 271, an. 1451.)] On lit d'un sacristain qui se noya en allant la nuit à un rendez-vous :

A la planche vint, si monta :
Ne sai dire, s'il s'abuissa,
Ou *escrilla*, ou mesmarcha ;
Mais il chai, et se nea. *(Rou, p. 151.)*

[B] La gent qui de leur mains *escrille*,
S'en va toute la cours fuiant. *(Guiart, fol. 211.)*

Escrime. Ce mot, qui subsiste, a fourni les expressions suivantes :

1° « A la vieille *escrime* », brusquement. (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 193.)

2° « Perdre l'*escrime*, ses *escrimes* », perdre son temps, ses peines. « A ce siege, Mr de Guise fit « perdre l'*escrime* à ce grand capitaine le duc « d'Albe, et au dit marquis, voire à l'empereur leur « maistre. » (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 249.) « Voit « on plus de gens sortir des boutiques avec armes « d'ast, pour les separer, qui bien souvent y per- « doient leurs *escrimes* ; voire la justice. » (Brant. sur les Duels, p. 193.)

3° « Un tour de son *escrime* », un tour de son métier. « S'il n'eust joué un tour de son *escrime*, « comme j'ay dit en son lieu, il estoit perdu. » (Brant. Cap. Estr. t. II, p. 11.)

Escrimer. *v*. Lutter avec. « Commencerent à « *escrimer* de la philosophie, et argumentoient. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 238.) « En nous voulant « *escrimer*, ou disputer contre elle, nous ne faisons « qu'aigrir, et irriter le mal. » (Sag. de Char. 570.)

Escrimeur, *s*. « J'ayme à dire gladiateur ; « j'ayme à dire *escrimeur* à outrance, ...cependant « qui m'astreindroit à quitter l'un des deux, je « retiendrois gladiateur. » (Essais de Montaigne, t. I, préf. p. 7.)

Escrin, *s*. Histoire. « Il furent bien trois mil, « ce tesmoigne l'*escrin*. » (Poët. mss. av. 1300.) — « Ains sont de bons escuires, si con dist les *escrins*. » (Ibid.)

Escrinée, Escrinet. [Intercalez *Escrinée*, au reg. JJ. 152, p. 54, an. 1391 : « Il fut ordené que « par maniere d'esbatement seroit donné un joyel « ou presant au jeu de barres..... avec l'*escrinée*, « ainsi qu'il est accoustumé à faire au jeu de pris. » — « La suppliante print un petit *escrinet* ou forcier « fermant à clef,... ouquel *escrinet* ou forcier avoit « un escu en or. » (JJ. 158, p. 425, an. 1404.)]

Escrinerie, *s. f*. Menuiserie. « Pour faire l'es- « timation prédite, les emborneurs prendront par « écrit tous les materiaux trouvez sur le fond, et « biens ; à sçavoir la massonerie, et toits par ver- « ges ; le bois par cents, les pierres de taille, et « vitres par pieds, le fer et plomb, par livres, l'*es-* « *crinerie*, et serrures par taux. » (C. de Bruxelles, N. C. G. I, p. 1273 r.)

Escrinier, *s. m*. Layetier, constructeur d'écrins, de coffres. (Nicot, Oud. et Cotgr. ; voyez aussi la Table des Métiers de Paris, ms. de Mainiere, page 23.)

Escripre, *v*. Ecrire [A]. Graver [B]. Peindre, représenter [C].

[A] [« Il est *escrit* en la geste Francor — Que « vassals ad li nostre empereur. » (Rol. V, 1443.)] « D'*escrepre* à moy prenez vostre loisir. » (Desch.)

[B] . . . . La plaie n'est pas petite,
Qui m'est dedens le coer *escripte*. *(Froiss. poës.)*

Ou coer m'est cils fus *escris*
Qui me remort. *(Ibid.)*

[C] Or vous ert de fortune ci la veritez dite ;
Prenez garde entor li comment ele est *escrite* :
Formes d'omme a sus li, li uns en haut abite,
L'uns monte, l'autre avale. *(MS. 7218, f. 247 d.)*

[*Escrire* signifie encore : 1° Mander : « Chil qui « furent *escript* et mandé dou roi. » (Froissart, II, 74.) — 2° Recommander par écrit : « Je Froissars « fui en Escoce en l'an de grace 1365, car la bonne « roïne, madame Philippe de Hainnau, m'*escripsi* « deviers le roi David d'Escoce et au comte de « Douglas. (Id. II, 37.) — 3° Inscrire : « Leurs biens « fais est *escrips* et registrés en livres et en « cronikes (Id. 9). »]

On disoit :

1° « S'*escrire* », s'intituler, se qualifier. « Le duc « d'Anjou qui s'*escrivoit* roy de Cecile, et de Hieru- « salem. » (Froiss. liv. II, p. 160.)

2° « Se faire *escrire* », se faire écrouer, se rendre en prison. « Boucicaut qui s'en fut allé s'il eust « voulu, ne le voulut laisser là estre prisonnier « sans luy, ains pour luy faire compaignée, se fist « *escrire*, et se meit en la prison. » (Hist. de J. Boucic., in-4°, Paris, 1620, p. 57.)

3° « Estre *escrit* » se disoit pour désigner celui à

qui on a écrit. « Sachez que tous ceux qui furent « mandés, n'*escrits*, ne vindrent pas. » (Froissart, liv. III, p. 103.)

Conjugaison : ***Ecrecissent***. (Ord. t. I, p. 741.) — ***Ecrissions***. (Ibid. p. 655.) — ***Escriprent***. (Petit J. de Saintré, p. 669.) — ***Escriproye***. (Faifeu, p. 9.) — ***Escripsent***. (Ord. t. I, p. 102.) — ***Escripsiez***. (Al. Chart. p. 683.) — ***Escripsist***. (Chron. S[t] Denis, t. II, f. 33.) — ***Escripst***. (Tri. des IX Preux, p. 138 [a].) — ***Escriptz***. (Percef. I, f. 100 [a].) — ***Escripvat***. (Etat des Offic. du duc de Bourg. p. 22.) — ***Escripvra***. (Petit J. de Saintré, p. 134.) — ***Escripzi***. (Hist. de B. Duguescl. par Mén. p. 486.) — ***Escrirent***. (Froiss. liv. IV, p. 182.) — ***Escrisans***. (Ord. t. I, p. 741.) — ***Escrise***. (Regl. de S. Ben. lat. fr.) — ***Escrisoient***. (Chr. de Nangis.) — ***Escrissoit***. (Ph. Mouskes.) — ***Escrist***. (Marb. col. 1638.) — ***Escristrent***. (Villehard. p. 119.) — ***Escrit***. (Vie d'Isabelle à la suite de Joinv. p. 170.) — ***Escritrent***. (ms. 7218, f. 242 [a].) — ***Escrivames***. (Lett. de Ch. D. de Bourg. au s[r] Dufay, p. 366.) — ***Escrivet***. (S. Bern. p. 350.) — ***Escriut***. (Ph. Mousk. p. 85.) — ***Escroye***. (Bataille de Liége, p. 876.) — ***Escrutes***. (Ph. Mousk.)

Escrips, *s. m.* Ecrit [A]. Ecriture sainte [B]. Tablettes [C]. Testament [D]. Peinture [E].

[A] [« Et les *escritz* que je ay aportez. » (Roncisvals, p. 22.)] « Il avoit d'eulx son *escript*, et son bon. » (Eust. Desch.)

[B] . . . . Dient clerc impérial,
Que li empire est laidis,
Et qu'on applique les *escrips*,
Au rebours de l'entendement. *(E. Desch.)*

[C] Amors le m'a fait savoir,
Qui m'a mis en son *escrit*. *(Th. de Blas.)*

[D] Un fils, se plaignant d'avoir dépensé tout l'argent que son père ne lui avoit donné qu'à la condition de renoncer à son patrimoine, dit :

Fors de l'*escrit* mon pere
Sui à toz jorz getez. *(Cort. d'Art.)*

[E] « En après estoit un eschauffault, sur lequel « fut en *escrit* le personnage de l'empereur Gayus, « ou meillieu de douze senateurs. » (Monstr. t. III, f. 76 [a].) [On a dit *tour d'escript*, pour virement de fonds, aux Ord. IX, p. 285, an. 1407. Voy. Tourner, Tournement.]

Escriptel, *s. m.* Ecriteau. « L'autre *escriptel* « ou son nom sera mis, ou fons de la main, qui « sera fait pour elle. » (Modus et Racio, f. 226 [b].)

Escriptions, *s. f. pl.* [Lettres. (Froissart, éd. Kervyn, II, 359 ; III, 56 ; X, 101.)]

Escriptoire, *s. f.* Ecritoire [A]. Cabinet, greffe, étude de notaire [B].

[A] [« Or me convient, Entroes que j'ai sens et « memoire, Encre et papier et *escriptoire* Canivet « et penne tailliée. » (Froissart ; Buisson de Jonece.)] Voyez Faifeu, p. 5 ; Path. Test. p. 111 ; Vill. p. 86 ; Coquil. p. 154. On disoit « gens d'*écritoire*, » pour gens de plume. (Voy. Mém. de Sully, t. III, p. 137.)

[B] [« Li freres lendemain al saint humme en ala, « E en sun *escritorie*, là u il le trova, Pur la pité « de Deu tant li dist e preia. » (Thomas de Cantorbéry, 95.) — « Aujourd'huy environ sept heures au « matin, en l'*escriptouere* de moy Pierre Bataille, « tabellion de Lagny. » (Cartulaire de Lagny, folio 212 [b], an. 1444.) — « Un de nos sergens vint adjour- « ner Le Boucher à comparoir par devant nostre « viconte de Moustiervillier ou son lieutenant à « son *escriptoire*. » (JJ. 158, p. 327, an. 1403.) — « Le suppliant ala dessus le plancher de l'*escrip-* « *toire* dudit de Lainques, en laquelle il avoit accous- « tumé de mettre sa finance. » (JJ. 141, page 139, an. 1391.)] — « La court deffend aux baillifz, « vicomtes, et autres juges du pays, que au jour « de dimanche, ne autres fêtes commandées par « l'Eglise, ilz ne tiennent jurisdiction en leurs « *escriptoires*, ne ailleurs. » (Ord. Royaulx à la suite de l'anc. Cout. de Norm. f. 33 [d].)

Escripture, *s. f.* Office de notaire, greffe [A]. Livres [B]. [Il signifie aussi caractère d'imprimerie : « Michiel Friburgier, Uldaric Quering et Martin « Granetz natifz du pais d'Allemaigne, ...sont venus « demourer en nostre royaume puis aucun temps « en çà, pour l'exercice de leurs ars et mestiers de « faire livres de pluseurs manieres d'*escriptures* « en mosle et autrement. » (JJ. 195, pièce 1321, an. 1474.)]

[A] [« Item l'*escripture* et li seaulx de la prevosté « de Maalay le roy, sont prisiés par an soixante et « quinze sols tournois. » (JJ. 112, p. 6, an. 1318.)]

[B] « Les roys de France ne voulurent jamais sous- « tenir aucun chisme en l'eglise, mais trouve l'on « ès *escriture* qu'ils ont tousjours aydé à remettre « sus l'eglise. » (Berry, Chr. depuis 1402, p. 432.)

Mercurius, ce di li *escripture*,
Trouva premier
La belle flour que j'aim oultre mesure. *(Froiss. poës.)*

Escripvain, *s. m.* Ecrivain, secrétaire. [« La « meie langue chalemeals d'*escrivang*, ignelment « escrivant. » (Liber psalmorum, 59.) — « Aprentif « jugleor et *escrivain* marri. » (Berte, I.)]

« *Escripvain* de la nave » est le commis chargé des écritures sur un vaisseau. (La Salade, f. 31 [b].)

L'un est clerc, l'autre *escripvain*. *(E. Desch.)*

« *Escrivains* du roy de Jerusalem. » (Ass. de Jerus. p. 192.) — [« Et s'il y avoit à amender par le « vice de l'*escrivain*, il seroit esgardé et amendé « par les auditeurs. » (Beaumanoir, XL, 38.)]

Escripveinie. [Intercalez *Escripveinie*, greffe, au reg. JJ. 156, p. 302, an. 1401 : « Plusieurs fermes « de Villeroyal, comme la baillie, l'executoire et « l'*escripveinie*. »]

Escrit. [Intercalez *Escrit*, peint, dans Agolant, v. 815 : « Met à son col un fort escu pendant ; Trois « lipars ot *escrit* por devant. » De même dans Flore et Blanchefleur, v. 557 : « N'a sous ciel beste « ne oisel Ne soit *escrit* en cel tombel. »]

Escrivailler, *v.* Ecrire mal, barbouiller du papier. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Escrivaillerie, *s. f.* Action d'écrire avec négligence. « L'*escrivaillerie* semble estre quelque

« sympthome d'un siecle debordé. » (Essais de Montaigne, t. III, p. 288.)

Escrivailleur, *s. m.* Méchant écrivain. [« Jean « Bodin est un bon aucteur de notre temps, et « accompaigné de beaucoup plus de jugement que « la tourbe des *escrivailleurs* de son siecle. » (Montaigne, III, 149.)]

Escrivainerie, *s. f.* Il y avait à Orléans la rue des Ecrivains, que l'on nommoit la rue de l'*Escrivainerie*. (Pièces just. Mém. de Du Bell. VI, p. 389.)

Escrivenage, *s. m.* Greffe. [Voyez Assises de Jerusalem, ch. 8, du sénéchal.] Voyez aussi le gloss. sur les coutumes de Beauvoisis.

1. **Escroe**, *s. f.* Ecrou de vis.

La cloche qui point ne se muet,
Com les contrepois, et les roes,
Qui toudis vont par leurs *escroes*,
En tournant jusqu'à certaine heure. *(Desch.)*

2. **Escroe**, *s.* Rôle, registre d'écrou [A]. Déchets d'or et d'argent [B].

[A] C'est le brevet, acte et registre de la délivrance et décharge d'un prisonnier; la déclaration, dénombrement et aveu d'héritages cottiers que le sujet donne à son seigneur; l'état de l'argent dépensé pour l'entretien de la maison du roi, signé et arrêté chaque jour de bureau, par le maître d'hôtel et par le contrôleur de la maison; les écritures qui contiennent les faits et raisons des parties; les rôles que les receveurs des tailles ou amendes donnent aux sergents, pour en faire le recouvrement. [La racine doit être le latin *scrutum*, haillons, dans Horace: « Vilia vendentem tunicato *scruta* « popello. » Le sens de haillon, lambeau, chiffon est au Livre des Métiers (270): « Mettre *escroe* de « tele. » De même dans Berte (XXXIII): « En fuiant « li ont fait les ronces mainte *escroe*. » De là le sens de: 1° Bande d'étoffe: « Ne doit aucun drapier « porter... ses draps ou *escroes* tistre, fouler ne « laver hors de la ville de Rouen. » (Ordonn. VI, p. 365, an. 1378.) — 2° Bande de terrain: « Et si « n'avoit riens fait que travilliet son corps et ses « gens et courut une petite *escroe* dou roiaume de « France. » (Froissart, III, 380.) — 3° Bande de parchemin: « Iceluy bailli avoit juré grand serment « que ledit procès seroit scellé et l'avoit reprins en « sa main rentourteillié, et le lie d'une *escroe* de « parchemin en plaçant et mettant de la cire sur la « dite *escroe* pour icellui procès sceller. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1399.) — 4° Cédule écrite sur bande de parchemin, quittance échue et envoyée aux archives de la Chambre des Comptes: « Plusieurs « biens, comme blez, vins et autres choses pris de « plusieurs bonnes gens, auxquelz pour ce que « paiez n'estoient, eussent esté faites et baillées « plusieurs cédulles ou *escroes*. » (JJ. 97, p. 406, an. 1367.)]

[B] Orfevres sont avers, et chiches,
Quar quant il fet ne crois, ne chasse,
Les *escroes* toutes amasse,
Au chief de l'ueure les refont:
Ce sont les biens c'orfevres font. *(MS. 7218, f. 175 c.)*

Escroele, *s. f.* Lanière.

Ele ne pot tenir as mains
Escroele, drapele, ne pieche
Qu'ele n'i a keuse, et asieche:
En cinq cens dés n'ot tant de poins,
Come avoit en ses dras pourpoins. *(MSS. 7989, f. 239.)*

Escroelles, *s. f. pl.* Ecrouelles. [« En col nuées « glandres out K'hom *escrouele* numer sout. » (Ed. le Confesseur, v. 2608.) — « Quand alasmes en « nostre villes et cité de Langres, pour ce que le « suppliant avoit une seur que l'en disoit estre « malade des *escroelles*, il la mena devers nous, et « trouva par aucuns de nos gens qu'elle n'en estoit « aucunement malade. » (JJ. 187, p. 213, an. 1454.)] Au figuré, les « *escrouelles* guorgerines » sont le gibet, la hart. (Rab. t. V, pronos. p. 20.)

Escrois, *s. m.* Bruit, fracas.

Tel *escrois* fist, au chaiement.
Comme chesnes qui chiet par vent. *(Brut.)*

On lit *escroeis*, dans le ms. de M[r] de Bombarde. — « En ce temps fut veue la fouldre qui couroit parmy « l'air, et grands *escrois* furent oys parmi le pays, « aussi comme se ce fussent grands arbres qui « tresbuchassent par force de vent. » (Chr. S[t] Den. t. I, fol. 47 b.) « *Escrois* de tonnerre » est mis proverbialement dans des proverbes poët. mss. av. 1300. « Fait tel *escroix* au cheoir qu'il sembla que toute « la roche fust fendue. » (Lanc. du Lac, I, f. 116 a.) « Gecte son bras en hault par dessus l'espée, et « celluy qui le mail tenoit... fiert si durement qu'il « le faict voller en pieces, et au ferir est bien entrée « dedans le mur demy pied, et fait un moult grand « *escrois*. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 99 d.)

1. **Escroissement**, *s. m.* Accroissement, augmentation. (Cout. Gén., t. I, p. 310.)

2. **Escroissement**. *s. m.* [Intercalez *Escroissement*, dans un ms. de S[t] Victor (Sermon 29, XIV[e] siècle): « Li rois dist à ses sergenz: liez li les piez « et les mains, et si le gitez an tenebres forenes, où « il aura plors et *escroissement* de dens. »]

Escroitre, *v.* Accroître, augmenter, s'élever. « La Sayne se *escrut*. » (Chron. fr. ms. de Nangis.) « Ceulx se *escroissent* qui cuydoient estre tous « forclos. » (Lanc. du Lac, I, f. 107 b.) « D'une aussi « grande victoire *escrut* il son nom, et sa louenge. » (Chron. de S[t] Den. t. I, fol. 242.) On lit dans Suger, *famam nobilitavit*. Froissart a appliqué singulièrement ce mot aux rossignols:

. . . . Rosegnol s'*escroissoient*,
Au chanter d'un assentement.

[« Esgardans que iceulx religieux estoient moult « estreins et moult euserrés dedens les fermetés de « nostre chastel de Bruroles, et ne se povoient pas « bien largir ne *escroistre* sans nostre assente- « ment. » (Cart. de S[t] Père de Chartres, an. 1322.)]

Escroquonnerie, *s. f.* Escroquerie. (Poës. de Perrin, p. 207.)

Escrotoir, *s. m.* Décrottoir, synonyme d'*escouvete*, balai, dans le Cout. Gén. t. II, p. 258.

Escrouet. Diminutif d'*escroue*, *escroe*. « Soit

« solement escript en un petit *escrouet*. » (Tenur. de Litil. fol. 54 [b].)

Escroupionné, *adj*. Qui a le croupion rompu. (Oudin, Cotgrave.)

Escrouser. [Intercalez *Escrouser*, creuser, dans un registre de Château du Loir, f. 55 : « Se les ées « sont en crous de chesne ou d'autre arbre, l'au- « relleor poent *escrouser* l'arbre où elles seront. »]

Escroustement, *s. m*. Action d'ôter la croûte. (Oudin, Cotgrave.)

Escrouster, *v*. Oter la croûte. (Oud. Cotgr.)

Escru. [Intercalez *Escru*, écru, dans le Livre des Métiers (89) : « Et qui voudra faire oevre de fil « *escru*, si face raie de fil teint. » De même dans Froissart (XIV, 17) : « Une salle toute couverte de « draps *escrus* de Normandie. »]

Escrue, *s. f*. Crue, excédent. (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 453.)

Escrupir. [Intercalez *Escrupir*, cracher, au reg. JJ. 155, p. 71, an. 1400 : « Icellui Lambin se prist « à *escrupir* ou crachier contre terre en injuriant « ledit exposant de parole. »]

Escrusserie. [Intercalez *Escrusserie*, action d'éplucher le lin : « Lesquelz freres alerent au soir « à la serie pour veoir les jeunes filles à l'*escrusse-* « *rie* de lin. » (JJ. 189, p. 485, an. 1460.)]

Escrutener. [Intercalez *Escrutener*, examiner avec soin, de *scrutinare* (dans S[t] Jérôme) : « Les « seigneurs *escrutenoient* sur cest estat et ces trai- « tiés. » (Froissart, XII, 347.)]

Escu, *s. m*. Bouclier [A]. Homme armé d'un bouclier [B]. Epaule d'un animal [C]. Monnaie [D].

[A] [L'*écu* est le bouclier chevaleresque ; il se compose d'une plaque de bois mince ou de planches assemblées, cambrées (*vouties*) au feu, que relient des bandes de métal, de cuivre, de bronze, de fer ; on recouvre le tout d'une forte toile, puis d'un cuir que décorent des peintures à la gouache ; à l'intérieur, on retient l'*écu* par des poignées dites *enarmes* ; au dehors, saillit une bosse, *umbo*, que l'on appelait boucle, de l'allemand *bukkel*, d'où le nom d'*escu boucler*. A partir du XV[e] siècle, cette arme défensive est peu employée et ne fait partie que de l'équipement du tournoi ; il devient alors le tableau consacré de ces représentations emblématiques dont le système constitue le blason : « Tans cops a « pris sur son *escut* bucler. » (Chanson de Roland, str. 39.) On a dit au figuré, pour défense, rempart : « Sire, tes veies sunt nettes, e tes paroles sunt « cume esmerées par fu, et tu es *escuz* à tus ces « ki espeirent en tei. » (Rois, p. 208.)] On a dit de Ph. Auguste : « Tant comme il vesqui, en lui avoient « bon *escu*, et avoit moult essaucie, et accru son « royaulme de France. » (Chr. fr. MS. de Nangis.)

> . . . . Soiez donc mes *escus*. *(Eust. Desch.)*
> Que verité soit ses *escus*. *(Ibid.)*
> Contre s'onneur, ne soit *escu*, ne dars. *(Ibid.)*
> Honneur est ses droiz *escus*. *(Ibid. fol. 45.)*

[B] On nommoit *escus* les gens d'armes qui portoient des escus, comme on nommoit « lances, » les soldats armés de lances :

> Ses arrierebans est venus
> Esmez à deux cent mil *escuz*. *(Parton. de Blois)*
> Quant li boins rois, et ses *escus*,
> Ot les anemis Dieu vencus. *(Ph. Mouskes.)*

[C] « A ce premier coup, le cuidoit de sa dent devo- « rer, et le bachelier qui ne le doubtoit en riens, « luy addressa son espieu au dessus de l'*escu* : bien « l'attainct le chevalier. » (Percef. VI, fol. 116 [d].)

> . . . . Quant le sengler l'a choisi....
> A deux mains tient ung fort espie,
> Dont il le fiert emmy l'*escu*. *(G. de la Bigne, fol. 118 [b].)*

[D] « Il est bon de remarquer que partout où il est « parlé d'*escus* avant 1641, il faut toujours l'enten- « dre de l'*escu* d'or. » (Le Blanc, sur les Monn. p. 376.) — [S[t] Louis le premier mit au droit d'une de ses monnaies d'or l'*écu* de France semé de fleurs de lis.] Cette espèce de monnoie a eu différentes dénominations qui lui venoient des représentations gravées. Il y a eu des « *escu* sol » ou « au soleil » sous Louis XI, et on les nommoit ainsi, à cause du soleil qui étoit au-dessus de la couronne. Voyez Du Cange, sous *Monetæ Aureæ Reg. franc.*; on y trouve la valeur, les dénominations particulières que cette monnoie a eues, comme « les *escus* à la couronne » que Charles VI fit frapper en 1384, « deniers d'or « fin à l'*escu*, deniers d'or à l'*escu*, *escus* à la petite « croix. » Voyez encore ce qu'étoient les *escus* de Bretagne, Guienne, Savoie, Avignon, Toulouse, Forez, dans la Cout. de Norm. en vers, MS. fol. 17[r]. Pelisson, dans son Hist. de Louis XIV (t. III, liv. IX, p. 195), mentionne les « *écus* de Brabant, » qui valoient en 1669 2[l] 8[s], et des *écus* des Provinces Unis, fixés à 2[l] 10[s]. « Leur dona l'en 6. mille francs « à l'*escu*. » (Chron. S[t] Den. II, fol. 234.) — « L'*escu* « ne valoit autrefois que trente sols. » (Pasq. Rech. p. 750.) — « L'*escu* de Philippe, si comme il cher- « ront, pour 15. sols. » (Du Cange, sous *Moneta*.) — « *Escu* de Jean au coing du roy à 13[s] 4[d]. » (Ibid.) — « *Escu* d'or à 22. sols six deniers tournois la « piece. » (Godef. Charles VI, p. 733, an. 1402.) — — « *Escus* d'or, en 1421, valoient vingt francs « royaux, quoiqu'ils n'eussent d'abord valu qu'un. » (Chron. de 1400 à 1421.) — « *Escu* d'or, qui avoit « couru à neuf francs, fut mis à dix huict sols pari- « sis. » (J. Le Fev. de S[t] Remi, p. 157.)

Expressions remarquables :

1° « *Escus* du palais, » jetons. (Oudin.) Voy. Des Acc. Bigar. fol. 4 [b].

2° « *Escu* de heaume, » l'un des angles du heaume. « Le frappe amont, sur le comble de l'*escu*, « si grant coup que le bras au chevalier n'eust « povoir de le soustenir, ainçois convint l'escu « flechir sur l'*escu de son heaulme* si royde qu'il « en fut tout estonné. » (Percef. II, fol. 127 [a].)

3° . . . . Un bon bauberc vos presterai,
> Et un bon vert heaume d'acier ;
> Espée, et *escu de quartier*,
> Chauces, et esperons dorez :
> Vos seroiz moult bien aornez. *(Blanch.)*

Le Dict. de Trévoux le met comme terme de bla-

son, et dit que c'éloit le même que « l'*écu* en chan- « tel, » c'est-à-dire écu couché sur le côté, tel qu'on le portoit sous le bras gauche.

4° « Jouer aux *escus*. « Les chevaliers tous desar- « mez *jouoyent aux escuz*, les uns aux autres, pour « estre plus duitz, et pour aucun tour nouvel ap- « prendre. » (Percef. V, fol. 6 c.)

5° « Rendre son *escu*, » s'avouer vaincu. (Chron. fr. du XIIIe siècle, MS. Bouh. fol. 251 b.)

6° « *Escu* Dieu, » l'aide de Dieu: « Quant les Latins « orent prise Contantinople, ils orent l'*escu Dieu*, « et tantost com il furent ens, il le jeterent jus, et « embracierent l'escu au déable. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, col. 666.)

7° « *Escu* ne lance. » On confond *escu*, arme, avec *escu*, monnoye :

Ainc n'i porta *escu*, *ne lance* ;
Ne d'autre avoir une denrée. *(MS. 7218, fol. 215 b.)*

8° « Estre *escuz*, » servir de défenseur :

Diex qui adonc la delivrastes,
Et sainte Suzanne sauvastes,
Qui ert livrée à fauz tesmoing,
Soiez escuz à mon besoing. *(Ibid. fol. 105 b.)*

On disoit proverbialement : « Sa querons joye, et « paix, il n'est si biaux *écus*. » (Eust. Desch.)

Escuage, *s. m.* Service d'host et chevauchée dû par un fief noble. « Service que l'écuier doit à « son seigneur, qui concistoit à le suivre à cheval, « à la guerre. » (Dict. de Monet, d'Oudin et de Cotgr.) — « *Escuage* est appelé en latin *scutagium*, seu « *servitium scuti*, et tiel tenant que tient sa terre « per *escuage*, tient per service de chivaler. » (Tenur. de Litll. fol. 19 b) — « Et après tiel voiage « royal en Escosse il est communement dit que par « autoritie de parliament l'*escuage* sera assise et « mis en certaine somme d'argent, quant chescun, « que tient par entier fée de service de chivaler, « qu'il ne fuit ni per lui-mesme, ne per un autre « pur lui ove le roy, paiera à son signior de que il « tient la terre par *escuage*. » (Ibid. id. p. 878.)]

Escucel, *s. m.* Escabeau pour monter à cheval^A. Terme de blason^B.

^A Diex con li destrier en sele,
Que li garcon en destrent mainent,
Orgueilleusement se demainent ;
Et con li *escucel* des selles,
Frains seurorez, et compenelles,
Et eschelettes, et lorains,
Sur ceux dont je parlai orains.
G. Guiart, dans Du Cange, sous *Scala*, 10.

^B Mainte movese opinion
I orent erege portrete,
D'une senefiance trete
D'un argument d'iniquité,
A un faus *escucel*, listé
D'avarisce, et d'ipocresie,
A un loier de simonie,
Guerre doné de dampnement. *(MS. 7615, II, f. 191 b.)*
Ot une targe de defois,
Que je ting a merveille bele,
Car trois fromeges en feisele
I ot assis sur ricoté,
A un faus *escucel* listé,
Qui ert portret de resverie,
A un lambel de trenesie. *(Ibid. f. 193 a.)*

Escuchené. [Intercalez *Escuchené*, écussonné, dans un Inv. MS. des joyaux d'Edouard I (an. 1297) : « Une coupe esmaillie et *escuchenée* desus et desous « de France, de Navarre, de Flandre, de Braybant « et de Pontiu. »]

Escuchiers, *s. m. p.* Fabricans d'écus, de boucliers. « Se li rois mandoit son arriere ban en « ost, le dit evesque seroit tenus d'y aler, ou « envoyer pour luy : et lors la communalté des « paintres, et des *escuchiers* d'Amiens seront tenus « de trouver au dit evesque bon, et suffisant escu. » (Registre de la Chambre des Comptes de Paris, dans D. C. sous *Hostis*.)

Escuchon, *s. m.* Ecusson. (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 312.)

Escuciau, *s. m.* Dans une énumération de monnoies, les *escuciau* désignent les écus ; on y mêle les monnoies les plus usitées à cette époque : celles du Mans, d'Angers, de Poitiers.

L'an mil deus cens soixante trois,
Furent abatus li Mansois,
Li *escuciau*, li Angevin ;
Ainsi furent li Poitevin.
Chron. de S. Magloire, an. 1263, Le Beuf, Dissertations, I, p. 148.

Escude, *s. f.* Escuelle d'eau, en latin *umbilicus Veneris*. (Cotgr. et Oudin.)

Escueil. [Intercalez *Escueil*, 1° Accueil, dans une Chanson du roi de Navarre, Wackernagel, page 43 : « Sovigne vos, dame, d'un douls *escuel* « Ke jai fut fais par si grant desirier. » — 2° Instigation : « Par le promotion et *esquoel* de lor « doyen. » (Froiss. IV, 321.)]

Escueillir. [Intercalez *Escueillir*, 1° Recueillir : « Un lai en *escuel* C'est dou chievrefuel. » (Lai de Tristan, p. 19.) — 2° Lancer : « Si s'en encontrerent « de grant randon les deus nefs, car elles estoient « grandes et bien *esquellies* [en plein élan]. » (Id. t. V, 268.) — De là le participe signifie être en train de : « La nef qui de Namur premiere s'en va le cours « aus *escueillies*. » (G. Guiart, v. 19204.) — De même dans Froissart (XVI, 91) : « Et dist que ce « conte d'Erby estoit bien *escueillie* de bouter ung « grant tourble en Angleterre. » — 3° Exciter : « Ensi fu il plorés des Flamens qui, devant ce, li « avoient *esqueilli* à faire ceste emprise. » (Id. II, 225.) — Au réfléchi, s'*escueillir* signifie se lancer : « Si s'effréa et prist le mors as dens par tel maniere « que il s'*esqueilla* et se demena tant que il fust « maistre dou seigneur et l'emporta. » (Id. III, 39.)]

Escuelle, *s. f.*

Retirez vous, vieille dague à rouelle,
Retirez vous, car vous n'estes plus celle
Qui jadis sceut aux hommes tant complaire :
Au coing de l'astre il vous convient retraire,
Chercher mol lict, et la profonde *escuelle*. *(J. Marot, 236.)*

« La charretée de peelles, de minos, de cerches, « d'*aceuelles*, de auges, de godez, doit un denier. » (Anc. Cout. d'Orl. p. 473.)

1° « Manger à l'*escuelle* » de quelqu'un, manger à sa table. « Si me fist, des lors jusques icy, man- « ger avec les varletz de la maison, et pour ce, « commencay ores à pleurer quant je vous vy man-

« ger avecques moy : car grant temps a que le « chevalier ne *mangea en mon escuelle*. » (Lanc. du Lac, II, folio 60 [a].) « Il y eut jusques à huyt cent « chevaliers seans à table, et si n'y eut celuy qui « n'eust une dame, ou une pucelle à son costé, ou « *à son escuelle*. » (Percef. I, fol. 21 [c].) « Ainsi aura « chascun une mienne niepce *à son escuelle*. » (Ibid. fol. 125 [d].)

2° « *Escuelle* du premier metz, » premier service. « Vint Lizane sa damoiselle qui apportoit l'*escuelle* « *du premier metz*, et Lyriope en prit en la main « de la damoyselle, et l'assist par devant le roy « Alexandre, et ainsy en suyvant, par devant la « compaignie, servoit Lyriope de l'escuelle tout le « souper, entre elle et Lizane, et deux autres « damoiselles. » (Percef. I, fol. 91 [b].)

3° « A chacune *escuelle*, » à chaque plat. « Lors « vindrent les servans, et servirent du dernier metz, « qui estoit de chevrotz de presse confitz en espi- « ces, et c'estoit le souverain metz que on servist « adonc, et le plus noble, et en avoit *à chascune* « *escuelle* le quartier d'ung. » (Perc. I, f. 130 [d].)

4° « *Escuelles* de bois. » On a dit des funérailles du duc de Bourgogne : « Unze cent vingt cinq « *escuelles de bois* employez tout autour du dit « chœur, comme des chapelles, estans illec à mettre « chandelles de cire. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourgogne, p. 311.)

5° « Une *escuelle* plaine de feu. » (Joinv. p. 85.)

6° *Escuelle* signifiait aussi mesure : « Le muy de « grain contient douze setiers, le setier quatre « bichots, le bichot deux moitons, le moiton deux « boisseaux, et est pareille à celle d'Avalon, quant « à l'aveyne : et du froment, et seigle, le moyton « d'Avalon, avec le quatriesme d'une *escuelle*, de « l'esminage du dit Avalon (dont les six font un « moiton, et les trois *escuelles* un boisseau du dit « Avalon) fait le moiton de Montbart. » (Cout. de Bourg. C. G. t. I, p. 858.) — [On lit dans un ms. de Commerci (D. C. III, 90 [c]) : « Les heritages qui « appartiennent à la Holiere, seans ou ban et finage « de Leronville... doivent chascun an six *escuelles* « assis sur plusieurs heritages. »]

7° Il y avoit un jeu des *escuelles* qui étoit défendu en 1369. (Voyez Choisi, Vie de Charles V, page 222.) [« Lesquelx jouerent ensemble toute nuit... à croix « et à pille et entre deux *escuelles* et à autre jeu. » (JJ. 105, p. 508, an. 1374.)]

Escuellée. [Intercalez *Escuellée*, contenu d'une écuelle : « Tandis que ils alloient de leur hostel à « l'ostel du soudanc, frere Yves vit une femme « vieille qui traversoit parmi la rue, et portoit une « *escuellée* pleine de feu. » (Joinville, 258.)]

Escuellette, *s. f.* Petite écuelle. (Oudin, Cotgr.) On lit *escuelete*, au ms. 7615, I, f. 119 [c].

Escuellier, *s. m.* Fabricant d'écuelles. (Table des métiers de Paris, ms. Meinière, p. 17.) [« Quicon- « que veult estre *escuellier* à Paris, c'est assavoir « vendierres d'*escuelles*, de hanaps de fust et de « madre, des auges, fourches, pelles, besches, « pesteux, et toute autre fustaille, estre le puet. » (Livre des Métiers, folio 188 [a] du ms. de la Chambre des Comptes.)]

Escuerssé. [Intercalez *Escuerssé*, au registre JJ. 160, page 96, an. 1405 : « La suppliante en soy « esbatant, elle qui estoit grosse d'enfant,... se feust « bleciée et *escuerssé* tellement qu'il convint qu'elle « partist dudit hostel. »]

1. Escuier, *s. m.* Ecuyer, du latin *scutarius*. Titre inférieur à celui de chevalier et par lequel il fallait passer pour arriver à celui-ci, fut-on de haute naissance. [La femme d'un écuyer ne pouvait être appelée que demoiselle. Simon, vicomte de Thouars et comte de Dreux, ayant été tué dans un tournoi le jour de ses noces, en 1365, sa veuve, Jeanne d'Artois, quoique princesse du sang, prit dans tous les actes qu'elle signa le titre de demoiselle, son mari étant écuyer quand il mourut.] La fonction ordinaire des écuyers, que l'on appeloit aussi « damoisels, » était de porter l'écu et la lance du chevalier auquel il étoit attaché. (Fauch. des Orig. I, p. 83.) « Nul ne souloit estre dit *escuyer* se « il ne s'estoit trouvé en fait de souveraine « prouesse. » (Al. Chart. Quadril. invect. page 446.) — Les écuyers n'étoient armés à la guerre, quand ils n'avoient pas fief de hauber, que « d'un gambiex, « ou gambisson, d'un chapeau de fer, et d'un plas- « tron d'acier. » (Dan. Mil. Fr. t. I, p. 394.)

On distinguoit bien des sortes d'*écuyers* :

1° « *Escuyer banneret*, » fils d'un chevalier banneret ou l'héritier d'une terre à bannière. « Mais ces « *ecuyers banerets*, avant que d'avoir été faits che- « valiers, cédoient le pas aux *chevaliers bacheliers ;* « n'avoient point le titre de messire, ou de monsei- « gneur, qu'on ne donnoit qu'aux chevaliers, et « étoient aux gages, et au service des chevaliers « dans les armées. » (Distrib. des gages donnez aux chevaliers et aux écuyers.) Il est dit dans un compte de 1424, que le *chevalier banneret* avoit 60 l. ; le *chevalier bachelier* et l'*escuyer banneret*, 30 l. et chacun autre écuyer 15 l. (Daniel, Mil. Fr. I, p. 116.)

2° « *Escuyer à cheval*. » « Regardé fu par juge- « ment que li hons de pooste auroit huit deniers « par jour, et li *escuier à cheval* deux sols, et li « chevalier de un escu, cinq sols par jour ; et si le « chevaliers estoit banneres, selonc son estat, les « journées seroient creues. » (Beaum. p. 237.)

3° « *Escuyer d'honneur*. » Titre qui, parmi les officiers de la maison du roi, répondait à celui de dame d'honneur parmi les femmes attachées à la reine ou aux princesses du sang. (Laur. Glossaire du Dr. fr.) « Mais leur fut, à ce parlement, ordonné « que jusques à vingt chevaliers, et quarante « *escuyers d'honneurs* iront en France devers le « roy. » (Froiss. liv. IV, p. 93.) Les seigneurs particuliers avoient aussi des écuyers d'honneur : un écuyer d'honneur nommé Jean Du Bois portoit la bannière du connétable Du Guesclin. (Histoire de Du Guesclin, par Mén. p. 443.) L'*escuier d'honneur*, d'après D. C. sous *armigeri honorarii*, dépend de la reine. La Roque (sur la Noblesse, p. 425) dit qu'ils étoient destinés à porter à l'armée l'écu du roi ;

dans le passage suivant, il signifie un écuyer de mérite et de bonne mine : « Si aucun demandoit « s'il convient que les quatre soient chevaliers, je « dis que ouy, si trouver se peut; et en leur deffaut « *escuyers d'honneur*, de bonne monstre, non « apprentifs d'armes porter. » (La Jaille, du Champ de Bat. folio 43 ᵃ.)

4° « *Escuyer* du corps. » Ils composoient la garde du roi sous Charles VI. (Daniel, Mil. Fr. II, p. 96; Froiss. I, p. 161.) « Robert de Glunes étoit *escuyer* « *de corps* de Mʳᵉ J. de Hainault en 1345. » (Ibid. page 134.)

5° « *Escuyer d'escurie*, » commandant à l'écurie. « Les *escuyers d'escurie* de la maison du roy ont « autrefois pretendu jurisdiction sur les officiers « de l'escurie, ce qui leur fust osté, et renvoyé à la « justice ordinaire des maitres des requestes de « l'hostel par édit du 19 septembre 1406. » (Miraumont, Traité de la chancel. folio 72 ᵃ; Froissart, livre III, p. 122.)

6° « *Escuyer* tranchant, » officier découpant les viandes. Voy. Petit J. de Saintré, page 131, et Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 18, où ce prince, au retour de sa prison d'Angleterre, en 1364, « créa Barberie pour son *escuyer trenchant* qui portoit son « pennon. » (Du Cange, s. *Scutiferi ad scindendum*.)

7° « *Escuyer servans*. » [Valets de chambre : « Thomas Damport *escuier* de chambre du duc de « Bedford. » (JJ. 175, p. 178, an. 1432.)]

Huissiers d'armes, et *escuiers servans*,
Sergens d'armes, ne soiez plus si nices,
Departez vous, quant le roy disnera. *(E. Desch.)*

8° Palefrenier. [« Ne n'i adeist *esquier* ne garçon. » (Roland, v. 2437.)]

Moult veissiez *escuiers*
Palefrois mener, et destriers,...
Chevaulx mener, chevaulx lier...
Avainne, fuerre, herbe porter. *(E. Desch.)*

9° « *Escuyer de treffle*, » valet de trêfle d'un jeu de cartes. (Ess. de Mont. III, p. 506.)

10° « *Escuier d'un cerf*, » cerf compagnon d'un plus grand. « Aucune foys un grant cerf a bien un « autre compagnon avecque luy que l'en appelle « son *escuier*, car il est à luy et fait ce qu'il veut. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 14.)

11° [« Sera tenus ledit fournier de prendre cascun « samedi le blé des mouteures pour faire blanc « pain de couvent... et pour faire *pain d'escuier* on « lui delivrera blé des greniers. » (Cart. de Corbie, folio 88 ᵃ, an. 1420.)]

Remarquons aussi les proverbes suivans :

1° « *Escuier de Bourgoigne*. » (Poët. av. 1300.)

2° Vieil chambellain, viel chevalier
Viel echanson, viel pannetier,
Viel secretaire, et si dit on
D'escurie viel *escuyer*,
Alez vous en en vo maison. *(E. Desch.)*

2. Escuier. [Intercalez *Escuier*, mettre à l'écurie, au reg. JJ. 115, page 307, an. 1379 : « La mere « dudit Regnaut dit à son filz qu'il se demourast à « l'ostel... pour *escuier* et mettre en toit leurs « vaches. »]

Escuierie, *s. f.* Grade ou fonction d'écuyer.

Escuirie de beau gouvernement. *(E. Desch.)*

« De la noble chevalerie, et *escuirie* qui là « estoit. » (H. de Louis III, duc de Bourbon, p. 13.) « Vrayment là avoit fleur de chevalerie, et d'*escuyerie* : et bien le monstrerent. » (Froiss. III, p. 105.) — [Il signifie aussi écurie : « *Escuierie*. Item vallez « d'estables et chevaucheurs .VIII. qui mangeront à « court,... et les quatre seront touzjours à court « pour faire l'office de l'*escuierie*, et les autres « quatre seront pour aler hors porter lettres et « leurs chevaus à l'*escuierie*. ».(Reg. de la Ch. des Comptes, an. 1317, fol. 78 ᵇ.)]

Escuins, *s. m. p.* Peut-être écubiers.

Escuins ferment, et escotes,
Et font tendre les cordes toutes. *(Brut, f. 85 ᶜ.)*

Escuisser, *v.* [Rompre les cuisses : « Laidement « t'a ton chapel trait; Par poi qu'il ne t'a *escuissié*. » (Renard, v. 10431.)] — En termes des eaux et forêts, faire éclater le tronc d'un arbre en l'abattant. (Oudin et le N. C. G. II, p. 886 ᵃ.)

Esculée, *s. f.* Une pleine écuelle. (Oudin.) « Mangeant une *esculée* de laict. » (Rab. IV, p. 77.)

Lors si tantost une *esculée*
De margherites, sans mentir. *(Froiss. Poës.)*

Esculie, *s. f.* Elan. (Voir Escueil, Esceuillir.) Du Cange, sous *Esculeum*, cite la Chron. ms. de B. Du Guesclin : « Pour monter au destrier, prenoit « son *esculie*. » Les Picards appellent *esculus* l'espace que parcourt un homme en sautant. On dit en Normandie *escuitte*, dans le sens « d'élan. » [La racine est le latin *colligere*.]

Esculle. [Intercalez *Esculle*, au reg. JJ. 195, p. 586, an. 1471 : « Des toullons ou essuyons à *es-* « *culles*. »]

Esculter. [Intercalez *Esculter*, écouter, dans Roland, v. 164 : « Messe e matines ad li reis *escul-* « *tet*. »]

Esculurez. [Intercalez *Esculurez*, pâli, dans Roland, v. 485 : « Marsilies fut *esculurez* de l'ire. »]

Escumer, *v.* Exhaler ᴬ. Effleurer ᴮ. [Le sens qu'on rencontre le premier est celui d'écumer les pots : « Et or m'estuet la cuisine garder Et le feu « fere et la char *escumer*. » (Bataille d'Aleschans, v. 3561.)]

ᴬ Les flots en *escumant* leur rage.
Malherbe, cité par Ménage, dans ses observ. sur cet auteur, p. 305.
Le Po, quand hors de ses bornes
Il *escume* sa fureur. *(Ibid.)*

ᴮ « Quand le duc d'Albe passa vers Flandres, tout « le bruit commun estoit qu'en faisant semblant « d'*escumer* Geneve, que tout à plat il l'alloit assie- « ger. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 190.)

Au figuré, on a dit :

1° « *Escumer* le latin, » affecter la science :

Sans trop *escumer le latin*,
Je d'y qu'on peult bien defricher
Ung terrouer, sans denicher
Le trou, où estoient les oiseaulx. *(R. de Collerye, p. 83.)*

2° « *Escumans* latin, » pédants de collége :

« Maistre Jehan compaing, un aultre licencié *escu-* « *mans latin* et maistre Ythier marchant. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 77.)

Escumerie. [Intercalez *Escumerie*, piraterie, au reg. JJ. 162, p. 34, an. 1407 : « Robin Fosse dist « au suppliant que, se il le vouloit croire, ilz seroient « riches et auroient la finance des compaignons du « pays de Bretaigne, qui estoient venuz d'*escume-* « *rie* et arrivez avec eulx audit lieu de Hareffleu. « A quoy le suppliant se consenti, et la nuit en- « suiant ainsi que ils estoient couchiez pres de la « chambre ou estoient couchiez lesdiz *escumeurs*. »]

Escumeur. *s.* [1° Pirate : « Lesquelles denrées « et marchandises... furent prises et robées en mer « par certains *escumeurs* de mer de la coste de « Normandie. » (Arrêts du Parlement, t. VI, an. 1371.) Voyez aussi Froissart (éd. Buchon, II, III, 112) : « Et avoient en leur armée vaisseaux qu'on « dit balleniers, qu'*escumeurs* de mer par coutume « ont volontiers. »] — 2° *Escumeur* de latin. Pédant qui mêle le latin au français. (Epithète de l'écolier Limousin dans Rabelais, I, 26.)

Escumiegé. [Intercalez *Escumiegé*, excommunié, dans le Roman de Rou : « Qui autri battoit « entretant Ou mal eust apparessant, Et qui riens « de l'autrui prendroit *Escumiegé* estre devroit. »]

Escumiere, *adj.* Epithète de Vénus. (Cotgr., Oudin.) « La déesse *ecumiere*. » (Am. Jamin, f. 126 [b].)

Escupir. [Intercalez *Escupir*, cracher, comme *escopir* : « Li un le batoient de verges, li autre li « *escupissoient* en la face. » (ms. de S[t] Victor, 28, fol. 10 [d].)]

Escurage, *s. m.* Action d'écurer. (Oudin.)

Escure, *adj. au f.* Obscure : « Les choses qui « sont *escures* à entendre trouverez bien, et les « apoticaires les entendront bien. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 110.)

Escuré. [Intercalez *Escuré*, sans défiance : « Les « Alains trouverent *escurés*, qui d'euls ne se pre- « noient garde. » (Dom Bouquet, III, p. 156.)]

Escurel. [Intercalez *Escurel*, écureuil, dans Renard, v. 23333 : « Atant es vos Rossel venu, L'*es-* « *curel* au peliçon rox. » Au Gloss. lat. 7679, on lit : « Espiriolus, *escureul*. »]

Escurer, *v.* Nettoyer, dégraisser [A]. Purifier [B]. Débrouiller [C].

[A] « On ne peut, sur icelle peine, *escurer* aus « foulons aucuns draps à sain. » (Ord. III, p. 515.) — « En leurs jardins ne sement que les trois espe- « ces de anemone ; la rue, et aultres herbes carmi- « natives ; ils en *escurent* soingneusement. » (Rab. IV, p. 180.) — « Que aucuns ne puisse ou doie soubz « icelle paine *escurer* aus foulons aucuns draps à « sains. » (Ord. III, p. 416, an. 1359.)]

[B] K'amours netie, et *escure*
Le cuer k'ele a bien saisi.
Perrin d'Aucicourt, Poët. Vat. n° 1490.

[C] Dont je puis bien conclure, sanz pechier,
Par les signes que l'euvangeliste *escure*,
Que le monde veult sa fin adrescier. *(E. Desch.)*

On lit *escurissiez* dans les Instructions du Chev. de la Tour à ses filles (fol. 5 [c]).

Escurete, *s. f.* Cure-oreille, dans une énumération de marchandises :

Rasoers, forces, et guignoeres,
Escuretes, et furgoeres. *(Fabl. de S. G.)*

Escurez.

Un vallet vint ci, avant ier,
Por recodre, et por afaitier ;
Si me bailla un sien sercot,
Que rompu ot à un escot :
Ne sai trois *escurez*, o quatre :
Ge le pris, si m'alai esbatre,
A tot le sercot recousant. *(Fabl. mss. de S. G.)*

Escurieu, *s. m.* Ecureuil. [Voyez Escurel. Du bas-latin *scuriolus*, diminutif de *sciurus*, en grec σκίουρος, de σκιά, ombre, et οὐρά, queue ; l'animal qui se fait de l'ombre avec sa queue.]

Je passe mon exil parmy de tristes lieux,
Ou rien de plus courtois qu'un coup ne m'avoisine ;
Ou des arbres puants formillent d'*ecurieux*,
Ou tout le revenu n'est qu'un peu de resine.
Œuvr. de Théoph. I[re] Part. p. 223.

Variantes : Escuireus. MS. 7218, fol. 240 [d]. — Escuriaulx. Jean d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 173. — Escurieaulx. Modus, fol. 55 [a]. — Escurieux. Rab. I, p. 165. — Escuriex. Chastie Musart. — Esquirex. Ord. I, p. 600. — Escurues. Gaut. d'Espinais.

Escurieres, *adj.* Qui éclaircit.

Ains est dedens le cuer obscuir,
Qui estoit clers, et curiex
De servir Dieu le gloriex :
Curer la puisse li curieres,
Qui des obscurs est *escurieres*. *(MS. 7218, fol. 295 [d].)*

Escurs, *s. m. pl.* Ciboulette. (Oudin, Cotgr.)

Escurzir. [Intercalez *Escurzir* (s'), s'obscurcir, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 31096.]

Escus. [Intercalez *Escus*, excuse, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Escusance. [Intercalez *Escusance*, 1° Prétexte : « Et avoient pris ombre et *escusance* de venir à « Saint Mor. » (Froissart, II, 336.) — 2° Justification : « Li jones contes, par semblant, se tint de ces « *escusances* assés à contens. » (Id. V, 158.)]

Escusation. [Intercalez *Escusation*, excuse, dans Job, p. 462 : « Quand Deus par cele demandise « lo rapeloit à penitence, si ajoinst-il parole d'*escu-* « *sation*, et si dist. » — « Ou autrement vous arés « assez belle *escusation*. » (Froissart, III, 350.)]

Escuseir, *v.* Excuser. (S. Bern. Serm. fr. p. 25.) [« Pour ce, dame, vous loe à *escuser* Que cil ne « soient atteint de l'heresie Qui desormais ne vous « vorront amer. » (Quesnes de Béthune, p. 108, au Romancero de M. P. Paris.) — « S'il [l'enfant] fesoit « larrechin, il ne seroit pas jugiés, car ses ages « l'*escuseroit*. » (Beaumanoir, XVI, 10.) Il signifie encore : 1° Rendre sans effet : « Li mandement dou « roy son pere *escusoient* et dispensoient son sie- « rement. » (Froiss. V, 91.) — 2° Garantir : « Jà « haubergons ne armeures que il portent ne les « poront *escuser* que nous ne passons tout oultre. » Au réfléchi, se tirer d'embarras : « Par autre voye

« ne vous povés vous *excuser* ne passer. » (Id. XVI, 185.)]

Escusement, *s. m.* Excuse : « Lors dist as « messages l'empereor que li *excusemens* qu'il « avoit dit, n'estoit pas suffisant. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, col. 727.) On lit *escusement* dans Partonopex de Blois.

Escusseau, *s.* Petit écusson. (Duchesne, Gén. de Montmorency, p. 386, an. 1265.) — [On lit dans Joinville, 215 : « Galée peinte dedans mer et dehors, « à *escussiaus* de ses armes. » De même au reg. JJ. 135, p. 180, an. 1389 : « Icellui Jehannin prist « en l'esglise cathedral d'Auceurre un encencier... « et en vendi deux chesnez et un *escussiau* qui « estoit audit encencier. »]

Escusson, *s. m.* Ecusson. Le seigneur chatelain peut porter les armes seulement en *escusson*, à la différence du comte, vicomte ou baron qui, soit en guerre, soit en armoiries, portent leurs armes en carré. (Coul. Gén. II, p. 570, et Laur. Gloss. du Dr. fr.) — « L'*escusson* de trois fleurs de « lys » est celui « que les sergens royaux doivent « porter, pour être connus, et obeis en l'exercice « de leurs états, et charges, selon l'ordonnance du « roy Charles IX de l'an 1560. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) — [« Ouquel osteau [portail latéral] « seront faiz les quatre evangelistres en quatre rons « qui seront ou dit osteau, avec huit *escuçons* qui « seront en huit autres rons. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5e série, III, 237.)]

Escuvillon. [Intercalez *Escuvillon*, écouvillon, au Gloss. lat.-fr. 4120, an. 1352 : « Torsorium, *escuvillon* de four. »]

Escuyere, *s. f.* Femme noble. (Oudin.)

Escuyrie, *s. f.* Nom collectif de chevaux. [Voir Escurie.]

Mais dessus tous qu'ilz fist beau veoir,
Le roy armé, acompaigné des princes,
Faire bondir en l'air leur *escuyrie*. *(J. Marot, p. 25.)*

Esdement, *adv.* Aisément, facilement.

Nos garron *esdement*, se vos bien le feson,
Terre volons conquerre, et bataille querron ;
Quant nos l'alon querrant, encontrer la devon. *(Rou.)*

Esdemetre. [Intercalez *Esdemetre*, lancer, dans Roland, v. 1567 : « Sun bon ceval i ad fait « *esdemetre*. »]

Esdenté, *part.* Ebréché : « Une espée, A un « grès, l'a toute *esdentée*. » (Estrub. ms. 7996, p. 66.)

Esdevenir. [Intercalez *Esdevenir*, survenir, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 26618 : « Ne cum ce pout *esdevenir*. »]

Esdire, *v.* Egarer.

Esprovez sui, tant que *esdire*
Ne me puis en nul endroit. *(Gaut. d'Espin. av. 1300.)*
Aus mensongiers on devroit interdire
De plus parler : mais chascuns si *esdire* :
Le peuple voi de mensonge herité. *(La Noble Dame, f. 90.)*

On trouve « lettres *esdirées*. » (Laur. Gloss. du Dr. fr., et Cout. du Labourt, C. G. II, p. 732.)

Esdordisons. [Intercalez *Esdordisons*, étourdissement, dans Partonopex, v. 3049 : « Li rois « revint d'*esdordisons* ; Bien s'est radis en ses ar- « çons. »]

Es dos (à), *express. adv.* Sur le dos, à poil.

Or quiert Juno son pastourel,
Tout *à es dos*, sans gehorel,
Sans selle, sans frain, et sans bride,
Par le monde chevauce, et ride,
Et Telephus partout demande. *(Froiss. Poës.)*

Esdrecer, *v.* Dresser, élever. « A tote ire *esdre-* « *cie* en contre nous. » (Hist. de la Ste Croix, p. 8.) — S'*esdrecer* contre Dieu. » (Vies des S. S. ms. de Sorb. chif. xxvii, col. 2.)

Esduire, *v.* Sortir.

Si a mandé par le pais
Genz d'armes, à grant compaignie,
Qu'à lui venissent en aie,
Por lui dedenz Rome conduire ;
Car de la ne s'osoit *esduire*,
Que il ne fu de François pris. *(MS. 6812, fol. 71 r.)*

Esduite. [Intercalez *Esduite*, fuite, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Ese, *s. f.* Aise.

Dedens sa chambre tot à *ese*
L'enmaine, si l'acole, et baise. *(Fabl. de S. G.)*
. . . . Il sont bras à bras, tot a *ese*. *(Ibid.)*

Esé, *adj.* Aisé, facile. (Britt. Lois d'Angl. f. 141.)

Esement, *s. m.* Aisance. On a dit d'une armée qui campe : « ....Cil de France.... A Mortemer.... « Pour l'*esement* des hostez, Sont une nuit illeuc « remez. » (Rou.)

Eseuqiteur. [Intercalez *Eseuqiteur*, exécuteur testamentaire, au Cartulaire du Val Notre-Dame, an. 1274 : « Je vel que il soit rendu par mes *eseu-* « *qiteurs*, lesquieus je establis et doins plain pooir « de mes detes paier et de mes forfais amender. »]

Esevé, *adj.* Epuisé de sève. On a dit de la manière de cultiver les arbres :

Ny le souffrant languir, ny de soif *esevé*
Ny étouffé dans terre, ains ou d'eaux abreuvé
Par canaux le restaure, ou cerne d'un fossé. *(Baïf, 228 r.)*
Povres d'esprit ont leur cueur *esevez*. *(Collerye, p. 87.)*

Esfoiré, *partic.* Languissant, traînant : « Le « patois perigourdin est brode, traisnant et *esfoiré*. » (Ess. de Mont. t. II, p. 564.)

Esfondu. [Intercalez *Esfondu*, amaigri : « Les « chevaux estoient si *esfondut* de froit et de « pleuve. » (Froissart, II, 178.)]

Esforbi. [Intercalez *Esforbi*, fourbi, dans Girard de Viane, v. 2774 : « Tint Hautecleire tranchant et « *esforbie*. »]

Esforcement. [Intercalez *Esforcement*, effort, dans la Chron. des ducs de Norm.]

Esforcer. [Intercalez *Esforcer* : 1° Faire effort : « Tant s'*esforça* que il fu en estant (debout). » (Roncisv. p. 100.) — 2° Renforcer : « Ensi estoient « les guerres *efforchiés* de tous costés ens ou « royaume de Franche. » (Froissart, VII, 331.) — 3° User de violence : « Chils dus de Bretagne avoit « toujours fait doubte que li contes de Montfort ne « vosist, après son dechiés, *efforchier* sa cousine

« et bouter hors de son heritage. » (Id. III, 332.) — 4° Prendre de force : « Quand la vile fu prise et « esforcie des Hainnuiers. » (Id. III, 281.) — 5° Accabler : « Efforciet et oppresset. » (Id. III, 337.) — 6° Violer : « Et efforçoient toutes dames et pucelles. » — 7° Se renforcer : « Dont s'efforcha renommée à « courir. » (Id. XV, 66.)]

Esforcet. [Intercalez *Esforcet*, plus considérable : « J'o t'en durrai mult *esforcet* eschange. » (Roland, v. 3714.)]

Esforciement. [Intercalez *Esforciement*, avec effort, vigueur, abondance. Voyez Froissart, éd. Kervyn, II, 18 ; V, 49 ; II, 35.]

Esfors. [Intercalez *Esfors*, 1° armée : « N'asem- « blereit jamais Carles si grant *esforz*. » (Roland, v. 599.) De même dans Froissart (II, 266) : « Armés « vous, car li Escot chevauchent atout leur *effort*. » — 2° Effort : « Sun cheval brochet, laiset curre à « *esforz*. » (Roland, v. 1197.) — De même dans Froissart, « à grand *effort*. » (Froiss. II, 111.)]

Esfoudré, *partic.*

Fu la guerre fort *esfoudrée*
Entre le conte et le daufin. *(MS. 6812, f. 75 c.)*

Esfous, *adj. pl.* Fous.

Fame si fet simples, et dous,
Cels qui moult sont fel, et *esfous*,
Cels qui sont fel, et desdaigneus. *(MS. 7218, f. 193 c.)*

Esfranger, *v.* Effiler. (Oudin.)

Esfreed. [Intercalez *Esfreed*, effrayé, dans Roland, v. 438 : « Li reis Marsilies en fut mult « *esfreed*. » Renart, v. 631, donne *esfraé*.]

Esfreedement. [Intercalez *Esfreedement*, dans Roland, v. 2767 : « A l'amirail en vunt *esfreede*- « *ment*. »]

Esfrei. [Intercalez *Esfrei*, effroi : « Dunc sunt « venu à lui ; tuit erent en *esfrei*. » (Thomas de Cantorbery, 42.) — « Si me puist Diex aidier, j'en « sui en grant *esfroy*. » (Berte, c. 116.)]

Esfreissement. [Intercalez *Esfreissement*, effroi, dans la Chron. des ducs de Norm. v. 5870.]

Esfus, *adj.* Répandu. « Ne vueillez permettre « que aujourd'hui le sang des Chrestiens...... soit « cruellement *esfus*. » (J. d'Aut. An. de Louis XII.)

Esgaheler (s'), *v.* Se réjouir.

Tantost can la poele bout,
Li vilains moult s'en *esgahele*,
Dist c'on li dreci s'escuelle,
En la parfonde ù seut mangier. *(MS. 7939 2, f. 45 c.)*

Esgaiter. [Intercalez *Esgaiter*, guetter, au reg. JJ. 165, p. 175, an. 1411 : « Icellui Guichart s'en ala « à tout un baston en les *esgaitant* et espiant. »

Esgaldrine, *s. f.* Fille de mauvaise vie.

Lors me voyant par Rome assez cogneue,
Pour n'estre au ranc d'*esgaldrine* tenue ;
De deux ou trois à poste je me mis,
Lesquels estoient les plus fermes amis. *(J. du Bell. 488 b.)*

Esgard. [Intercalez *Esgard*, jugement, sentence, arbitrage : « A l'*esgart* des barons du regne Fu « penduz Gautierz et sa femme. » (Benoit de St More, v. 29423.) — « Allons jà au conte Richart, si nous « meton en son *esgart*. » (Rou, MS. p. 153.) — « Li « rois et tiex i a s'acordent Au jugement et à l'*esgart* « Qu'Ysengrin a fait sor Renart (v. 17977). » — On lit aux Assises de Jérusalem, ch. 23 : « Or dit *esgart* « ou connoissance u est mie une mesme chose : « car l'on fait d'une parolle connoissance de court, « ne *esgart* peut hom faire d'une parolle, pourquoy « il est clere chose que *esgart* et connoissance ne « est mie une mesme chose. » [C'est donc un jugement en connaissance de cause.]

Esgardement. [Intercalez *Esgardement*, avis, jugement, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Esgardeure. [Intercalez *Esgardeure*, manière de regarder, dans le poëme d'Alexis (D. C. III, 92 b) : « Joennes et avennans et vermeus et rouvens, De « simple *esgardeure*, de biau contenemens. »]

Esgardour. [Intercalez *Esgardour*, arbitre, juge inspecteur, maître juré de différents corps de métiers, des drapiers : *Esgardours* se disait à Metz.]

Esgaré, *part.* Egaré [A]. Dépourvu [B]. Troublé [C].

[A] . . . . Uns hom *eswarés*
Est trop plus lies, s'on li preste .I. manoir
Qe ne soit cil qi bien set ù manoir. *(Vat. n° 1490.)*

[B] « Personne ne s'en doit départir *esgaré* d'ayde. » (Percef. III, f. 65 c.) — « *Esgarée* de mary », pour qui a perdu son mari. « Se recommandoit bien à « elle, comme femme *esgarée* de mary, et de pays, « par les Romains qui sa terre ont destruicte. » (Percef. IV, f. 21 a.)

[C] « Dame Blanche ot deux fils de son baron, si fu « moult *esgarrée* après sa mort. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 750.) [Par suite, désespéré : « Si demoura moult *esgarée* sans nul confort comme « celle qui ne savoit que elle peuist faire ne que « devenir. » (Froissart, II, 38.) On lit déjà dans Roland (v. 1036) : « En lui meïsme en est mult « *esguaret*. »]

1° « Ablatif *égaré*. » (Bourgoing de Orig. voc. vulg.) — 2° « *Esgaré* de bouche. » (Cotgrave.) — 3° « Li *esgaré* de Teroanne. » (Poët. MSS. av. 1300.)

Esgareter, *v.* Couper les jarrets. « Il fist « *esgareter* tous les chevaux qui menoient leurs « charrios. » (Tri. des IX Preux, p. 54 b) [« Icellui « prieur accorda à iceulx supplians certaine somme « d'argent pour batre et *esjarreter* lesdiz Andreaz. » (JJ. 146, p. 338, an. 1394.) — « Lequel valeton dist « que s'il trouvoit le suppliant, il le *esgerreteroit* « lui et ses bestes. » (JJ. 170, p. 16, an. 1417.) — « Lesquelz compaignons alerent en la maison de « Tassart Dupuys pour les *esgarter* et affouler. » (JJ. 195, p. 1379, an. 1474.) — « Lesquelz dirent « qu'ilz seroient bien contens qu'icellui Fabre « donnast à Pasquier ung cop sur la jambe, et qu'il « feust *esjarré* d'une jambe seulement. » (JJ. 176, p. 182, an. 1412.)]

Esgargater (s'), *v.* S'égosiller.

La mauvis, et l'alouete
Chante si gay, et s'*esgarguete*. *(Hist. des III Maries.)*

Esgarrade. [Intercalez *Esgarrade*, estafilade, en Auvergne, d'après le reg. JJ. 165, page 267,

an. 1411 : « Une grant *esgarrade* par le visage, qui « vault autant à dire comme une très grant plaie. »]

Esgauder, *partic.* Embucher la bête, la faire rentrer au gîte, au bois.

La venaison qui en est *esgaudée*
N'en set esir, quant elle y est entrée.
Garin, dans Du Cange, sous *Gualdus.*

[Les Picards disent encore s'*esgaudir*, chasser dans les bois ; l'origine est le mot *gaut*, fait sur l'allemand *wald*, forêt.]

Esgeler, *v.* Geler. « Cil Michel tenoyt une verge « en sa main, de qui il touchoit les eauves entour « paradis ; eles *esgelerent* ausitost, lors passai « desur les eauves. » (Hist. de la Ste Croix, p. 5.)

Esgelonner. [Intercalez *Esgelonner,* au reg. JJ. 128, p. 206, an. 1385 : « Le suppliant veant ainsi « estre destruit et exillié de son estat et chevance, « comme tout desesperé et courciez se *esgelonna* « en la rue. »]

Esgener, *v.* Dépouiller, priver^A. Léser, frauder^B.

^A [« Et nous reguardens en pitié et meus de bone « volenté, ne voulens pasque l'eglise fut *esgenée* des « dons que l'on leur avoit fais. » (Cartulaire de St Père de Chartres, an. 1322.)]

Fils de sang dampné procréez
Ne peuvent tenir, ce créez,
Par droit, l'eritage qui viengne
D'aucun ancesseur, qui le tiengne ;
Mais de ce qu'avoient tenu,
Ains que le fait fut avenu,
Dont est le damp, et crime né,
N'en doivent pas estre *egené.* (Cout. de Norm. f. 35 ^b.)

On lit dans l'anc. Cout. de Normandie : « Ne les « perdront ils pas. »

^B [« Plusieurs gens apportoient du sel en petiz « vaisselez et le mussoient pour nous *esgener* et « tolir nostre droit. » (JJ. 146, p. 215, an. 1394.) — « En quoy le commun de la dicte ville et du païs « d'environ, qui achate sel en ladicte ville a esté « moult fraudé et *egené* par lesdiz vendeurs. » (Ord. VI, p. 148, an. 1375.)]

Complainte, ou clamour à devise
Est monstrance faitte à justice
En complaignant de faitte injure,
Que l'*esgené* soit fait droiture. (Ibid. f. 54.)

On lit dans l'anc. Cout. de Norm. : « Clameur est « quand aucun montre à la justice, en soy com- « plaignant, le tort qui luy a été fait. »

Esgoeler. [Intercalez *Esgoeler,* aux Fabliaux (I, 240) : « Et voit une vieille truande Qui s'assoreille « à un buisson... Là s'assoreille et *esgoele.* »]

Esgommer, *v.* Oter la gomme. (Oudin.)

Esgorgement, *s. m.* Action d'égorger. (Nicot.)

Esgorgeter, *v.* Egorger. (Nicot, Cotgr., Merlin, Cocaïe, I, 21.)

Esgosiller, *v.* Couper le gosier. [« Fort et « puissant comme ung Herode, Pour *esgossiller* « grosses oyes. » (Coquillart, Enquête de la Simple et de la Rusée.)] On a dit de l'évêque de Beauvais, qui combattoit avec Ph.-Auguste, à Bouvines : « Il « amena de sa main plusieurs des ennemis à raison, « ce jour-là, et les donnoit au premier gentilhomme « qu'il trouvoit à *egosiller*, ou prendre prisonnier, « luy en resignant toute l'execution. » (Essais de Mont. t. I, p. 441.)

Esgosser, *v.*

Sainne passent, la ville assieent,
Qui lors estoit bel atermée,
De deus paire de murs fermée ;
Tout soient il ore *esgossez*,
Et de deux paire de fossez
Soufisanment parfonz, et lez. (G. Guiart, f. 85 ^a.)

Esgot. [Intercalez *Esgot,* au reg. JJ. 124, p. 357, an. 1361 : « Oudit usaige peuent prendre...... la « fouchiere et les racines d'icelles erachier et fau- « chier à quelconques ferremens qu'il leur plaira, « hors l'*esgot* des chesnes. »]

Esgouer (s'), *v.* Se dégoûter de nourriture. (Oudin, Cotgrave.)

Esgousser, *v.* Ecosser. (Oud.)

Esgoute, *s. m.* Goutte.

Sa char est maint leu desroute ;
Si sans en chiet, par maint *esgoute.* (MS. 7218, f. 3 ^d.)

Esgoutement, *s. m.* Action d'égoutter. (Cotgr.)

Esgouter (s'), *v.* [Dans Rutebeuf (132), le sens est cesser de couler : « J'aing mieux fontaine qui « soronde, Que cele qu'en estei s'*esgoute.* » Au Ménagier (II, 5), c'est faire écouler goutte à goutte : « Vuidiez l'eaue et après les mettez *esgouter.* »]

Ces soudoiers ramenteuz
Sont o les autres esmeuz,
Qui o monseur Thybaut s'*esgoutent* ;
Serrez vers le moulin s'aroutent. (G. Guiart, f. 296 ^b.)
Calaisiens, Normanz, Hollandois,
Dont les .II. nes es fronz s'*esgoutent*,
En l'orgueilleuse nef se boutent. (Ibid. f. 316 ^a.)

Esgouteur, *s. m.* Qui égoutte. (Cotgr. Oud.)

Esgoutille, *s. f.* Petite gouttière. (Oud. Cotgr.)

Esgoutterie, *s. f.* « Droit d'*esgoutterie* » sur un héritage, dans Bout. Som. Rur. notes, p. 118.

Esgraffer. [Intercalez *Esgraffer*, égratigner : « Le suppliant mist icellui Quenivet soubz lui, et « lors ledit Quenivet l'*esgraffa* au visage. » (JJ. 189, p. 41, an. 1455.)

Esgramier, *v.* Lamenter.

Or est malade, or est saine,
Or se siet, or ne veut seoir,
Or ne veut nul home veoir,
Or vuet, or ne le veut mie,
Or se loe, or s'*esgramie.* (MS. 7615, I, f. 107 ^b.)

Esgrapillié, *part.* Egratigné. On a dit de Pyrame apercevant les traces du lion qui avoit déchiré le voile de Thisbé :

Esgrapilliée voit l'areine.
Pirame et Thisbé, MS. de S. G. fol. 100, R^o col. 2.

Esgrener. [Intercalez *Esgrener*, ébrécher : « Es deux barons nen ot que corecier ; Bien se « requierent li hardi chevalier ; De lor espées font « *esgrener* l'acier, Et les vers elmes embarer et « trenchier. » (Raoul de Cambrai, 176.) Au figuré, dans Deschamps : « Envie le ronge et *esgraine.* »]

Esgrenoire, *s. f.* Cage pour instruire les oiseaux. (Oudin.)

Esgrette. [Intercalez *Esgrette*, héron blanc à aigrette, au reg. JJ. 191, p. 171, an. 1455.]

Esgrever, *v.* Grever, léser. « Renoncens..... « que nous ne puissions dire, nous, ne la dite « eglise estre pour ce *esgrevée* » dans un titre de la terre de S[te] Palaye en 1338, vidimé en 1493.

Esgriffer. [Intercalez *Esgriffer*, égratigner, au reg. JJ. 97, p. 396, an. 1367 : « Lequel Rifart bati, « feri et *esgriffa* ledit Colin de mains et de poins en « la teste et par le visage. »]

Esgrifure, *s. f.* Egratignure. [« Lui fist une « *esgrifure* ou esgratigneure sur le nez. » (JJ. 199, p. 1, an. 1463.)]

Aus dens le depecierent, ausi comme un navel;
Mes ainsois de la teste me tresent maint chevel;
Et firent, de lor graus, mainte *esgrifure* laide.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 343, R° col. 2.

Esgrin. [Intercalez *Esgrin*, comme egrun, légume aigre : « Nulz ne peut estre regratiers à « Paris de fruit ou d'*esgrin*, c'est assavoir d'aulx ou « d'ongnons, d'eschaillongnes et de toute maniere « de tel esgrin, s'il n'achete le mestier du roy. » (Statut de 1412, au liv. I des Statuts, fol. 38 v°.)]

Esgrounir. [Intercalez *Esgrounir*, murmurer, dans Froissart, X, 258 : « Allés tout secrétement, « sans sonner mot, ne tousser, ne *esgrougnir*. » — De même dans Renart le Nouvel, v. 7474 : « Renardiaus atant s'*esgrouni* Tous se teurent et il « parla. »]

Esgrunier. [Intercalez *Esgrunier*, ébrécher, réduire en grains : « Cruist li acers, ne briset ne « s'*esgrunie*. » (Roland, v. 2303.) — Il est dit de l'aimant, dans un bestiaire MS. (D. C. VI, 526 c) : « Mais chil qui depechier la veulent, O maus de fer « brisier la seulent, Quant en sanc de bouc est tem- « prée, En itelle guisse est *esgrunée*. »]

Esguet. [Intercalez *Esguet*, embuscade, au reg. JJ. 189, page 322, an. 1459 : « Et eulx six armez se « misrent en *esguet* en ung lieu, ou ilz savoient « que le suppliant devoit retourner. »]

Esguiere, *s. f.* Aiguière. (Villon, Repues franches, p. 20.)

Esguilhade, Esguillier. [Intercalez *Esguilhade*, *Esguillier*, aiguillon : « Donna ung grand « coup sur l'espaule de l'*esguilhade* qu'il tenoit. » (JJ. 187, p. 332, an. 1457.) — « Une place.... conte- « nant six toises de long en manière d'*esguillier* « (c'est-à-dire en forme de pointe)... » (1468, Compte du Domaine, Dict. des droits seig. du duc. d'Orléans de L. C. de D.)]

Eshais. On a dit de la S[te] Vierge :

Douce con mils,
Plus blanche que gresius,
Vos cuers gentix
Fins, et dous, et vrais,
Est li entrais,
Qui garist clers et lais,
Tous bons *eshais*
Done a des peres mils. *(Will. Li Vin.)*

VI.

Eshanché, *part.* Déhanché. (Nicot et Oudin.) [Un cheval éhanché a une hanche plus haute que l'autre : « Entre les autres avoit ung escuier dou « duch de Bourgongne, desous qui ses chevaulx « estoit *eshanchés*. » (Froissart, IX, 362.)]

Eshancher, *v.* Déhancher. (Monet, Oud. Cotgr.)

Eshancheure, *s. f.* Action de déhancher. (Oudin, Cotgrave.)

Eshardir, *v.* Enhardir.

Je ne m'os tant *eshardir*,
Certes, douce dame chiere,
Que vous voise descouvrir
Mon cuer, en nule maniere. *(Vat. n° 1490.)*

Eshaucier. [Intercalez *Eshaucier*, dans Thomas le Martyr, 33 : « Quand vit que il n'aura l'amur al « rei Henri, Az piez lui est chaii ; si lui cria merci ; « Fait l'a e *eshaucié*, ço cònut e gehi. »]

Eshendir, Eshendissement. [Intercalez *Eshendir*, *Eshendissement*, au reg. JJ. 126, p. 38, an. 1382 : « Lui (suppliant) maintenu desordenée- « ment oudit lieu, ainsi que pour vouloir faire « *eshendissement* oudit fait. »]

Esherber, *v.* Empoisonner. (Cotgrave, Oudin.) [Voir ENHERBER.]

Eshichié, *adj.* Déchiqueté, découpé. On lit aux statuts de l'ordre de la Couronne d'Epines (D. C. sous *Poulainia*) : « Ils auront chausses noires, et « pourront estre semelées, ou à soulers trenchiés, « ou *eshichiés*, mais qu'ils soient de noir cuir. »

Eshider. [Intercalez *Eshider*, épouvanter, comme enhider : « Tout ce veirent li compagnon « qui là estoient, dont il furent durement *eshidé*. » (Froissart, VI, 179.) — « Et sali hors tous eshidés, « sans *ordenance* et sans avis. » (Id. IX, 28.)]

Eshontément, *adv.* Effrontément. (Oud. Cotgr.) « La puissance, disoit Cœsar, grand docteur en « ceste matiere, médiocrement exercée, conserve « tout ; mais qui commande indifféremment, et « *eshontement*, n'est ny aymé, ni asseuré. » (Sag. de Charron, p. 423.) « Vit on jamais tant d'incestes « *éhontement* debordez. » (Pasq. Rech. p. 398.)

Esjamber. [Intercalez *Esjamber*, enjamber : « Comme le suppliant vouloit *esjamber* la forme « pour y aller. » (JJ. 148, p. 170, an. 1395.)]

Esjauger, Esjaugeur. [Intercalez *Esjauger*, *Esjaugeur*, au reg. JJ. 209, p. 9, an. 1484 : « Mor- « nain revisiteur et *esjaugeur* des mesures et poix « ès baillaiges de Caen et Constantin ;... que c'es- « toit son office de revisiter et *esjauger* poix et « mesures ès marchez. »]

Esil. [Intercalez *Esil*, vinaigre, dans Garin le Loherain (D. C. t. III, 758 c) « Mès le sablons, et li « vins et l'*esil* L'eust esteint, si s'en feust entre- « mis. »]

Esjouir, *v.* Réjouir [A]. Féliciter, qu'on a dit conjouir [B]. Secourir [C]. Ce mot, dans S. Bern., répond à *exsultare*, *gratulari*, *gaudere*, *lœtificare*.

[A] « Plus m'*esjouit*, plus me plaist la lecture. » (Apol. pour Hérod. p. 452.)

. . . Quant tel cose dire oï,
Merveilla sent, et *esgoï*. (*Ph. Mouskes.*)

Ce m'a le cuer *esgaui* de chanter. (*Adans li Boçus.*)

Et de cestuy, pas ne s'*esjoye*. (*Villon, p. 44.*)

. . . . Du maintien de la nourrice,
Qu'elle ne soit sotte, ne nice,
Mais ait bon pis, soit lie, et gaie,
Jeune jolie, et se *resgaie* :
Que son lait sur l'ongle se tiengne. (*E. Desch.*)

Car fins amans fait vivre, et *resjoir*. (*Ch. du C[te] Thibaut.*)

[B] On lit dans S. Bern. Serm. fr. p. 109, *esjoions* (*gratulemur*.)

[C] On a dit de l'arrière-garde de Charlemagne trahie et accablée par les ennemis :

Ha Dieux ! qu'or n'es pooit oïr ;
Li rois, pour aus à *resgoir*,
I fut revenus, tout le cors,
Si leur euist fait gent secors. (*Ph. Mouskes.*)

Conjugaison : *Esjoiat* (S. Bern. Serm. fr. p. 8.) — *Esjoions* (Ibid. p. 109.) — *Esjoist* (Ibid. p. 274.) — *Esjoit* (*s'*) (Ibid. p. 169.) — *Esjoiz-vos* (Ibid. p. 85.) — *Esjorat* (*s'*) (Ibid page 269.) — **Esjossissons** pour réjouissons-nous (Ibid. p. 61.)

Esjouissance, *s. f.* Réjouissance, joie. (Nicot, Monet, Rob. Est. et Cotgrave.)

Un grand devin, tost après la naissance
Du nouveau duc, à l'oracle s'enquit,
Pourquoy le jour qu'entre nous il nasquit,
De neige il cheust, en tous lieux, abondance :
Pour vous donner, dit le Dieu, cognoissance,
Qu'oncques nul jour estre tant ne requit
Marqué de blanc, pour devoir et acquit
D'éterniser si grande *esjouissance*.
Mellin de S. Gelais, p. 76, sur la naissance du duc de Bretagne.

Esjouissement, *s. m.* Divertissement, plaisir. « Grand bien me fit, et *resjouissement*. » (E. Desch.)

Variantes : Esjoissement. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 46. — Esjoyessement. Ibid. page 200. — Esjouissement. L'Amant rendu Cordel. p. 577.

Eskapeler, *v.* Broyer, hacher, chapeler.

Cil est assés mains qu'aisies
Qi englot chou c'on li maske ;
Li premiers n'a fait fors *eskapeler*. (*Jeu parti, Vat. 1490.*)

Eskardé, *part.* Regardé.

En regardant vos beautés,
Dont naissent mi desirier,
K'ainc ne vinc mes iex proier,
Vos gens cors, d'estre *eskardés*. (*Adans li Gievenci.*)

Eskekier. [Intercalez *Eskekier*, marqueterie en échiquier, dans Floire et Blanchefior (v. 1179) : « La sous-sele est d'un paile cier, Très bien ovré à « *eskekier*. »]

Eskené. [Intercalez *Eskené*, vulgairement *échiné*, excédé de fatigue : « Aval la vile vit un « home... Maigre, remis et *eskené*. » (Mir. de Coinci, D. C. III, 85 [c].)]

Eskerisseeur. [Intercalez *Eskerisseeur*, au Livre Rouge d'Abbeville (f. 29 [a]) : « Chil qui claime « doit premiers venir ad sains devant le visconte « et devant le maieur et les eskevins, et en leur « presence doit baillier sa vouerie et sen droit de « chele querelo à sen campion, et li autres au suen, « et doit jurer li campions par le dit de l'*eskeris-* « *seeur*, que li vescuens et li maires i meteront au « jour. »]

Eskiec. [Intercalez *Eskiec*, butin, profit, comme *eschec* : « Son *eskiec* lor depart li rois. » (Floire et Blanchefior, v. 131.)]

Eskieker. [Intercalez *Eskieker*, enlever, au roi Guillaume, page 152 : « De l'aumosniere et des « besans Que li geta li marceans Et li aigles li « *eskieka*. »]

Eskielleur. [Intercalez *Eskielleur*, comme *eschelleur*, habile à l'escalade, dans Froissart, t. VII, p. 411.]

Eskiermie. [Intercalez *Eskiermie*, comme *escremie*, escrime, dans Flore et Jeanne (page 51) : « Or sont li doi chevalier venu à l'*eskiermie*,... et « s'entresacent le sanc de lor cors as espées « trençans. »]

Eskignier, *v.* Remuer l'échine.

Et si ne fine d'*eskignier*,
Car li roigne le fait mangier. (*Poët. mss. av. 1300.*)

Eskipeson, *s. f.* Vivres : « Et aura aussi ledit « duc pour luy et toutes lesdites gens convenable « *eskipeson* pur leur passage en mer. » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, II, col. 220, an. 1379.)]

Eslacer, *v.* [Lire *esfacer*, effacer.]

Quant verdure passe,
Et nature faut,
Et colors *eslace*,
Et viellece essaut,
Li donoiemens pou vaut,
De char froide, et de cuer chaut. (*Gaces Brûlés.*)

Eslaguoir, *s. m.* Instrument propre à élaguer. (Oudin, Cotgrave.)

Eslainde, *s. f.* Machine à jeter des pierres. (Oudin, Cotgrave.) « J'ay vû en l'eglise de Coustance « une piece de bois industrieusement assemblée, « ce que l'on dit avoir servi en batissant l'eglise, « laquelle piece ou instrument ils appellent encores « *eslainde*, qui semble avoir servi à porter des « pierres, de bas en haut, d'autant que la queue de « cet instrument est plus large que le bout, où l'on « attachoit le couillart, vuidant les pierres qui se « devoient jetter dans les forteresses assiégées. » (Fauch. des Orig. liv. II, p. 118.)

Eslais, *s.* [L'écuyer armé chevalier faisait « *sun* « *eslais*, » en lançant au galop son cheval devant les spectateurs de son adoubement. Dans Roland, le sens est plus général : « Laschet la resne, mult « suvent l'esperonet, *Fait sun eslais* veant cent « milie humes » (2996.) *Eslais* est la forme verbale de *eslaisser*. Par suite, il signifie élan.] « Adonc « esperonnerent leurs chevaux de grand randon ; « et s'en vindrent l'un sur l'autre, de plein *eslais*. » (Froiss. III, p. 159.) « Se ferirent, de plains *eslais*, « dedans iceux Anglois, et d'un hardy courage, et « grand voulenté. » (Monstr. II, fol. 46 [c].)

Aucunes ames, *à eslais*,
Qui orent fet lor penitance,
En Paradis vont, sans doutance. (*MS. 7218, f. 60 [b].*)

Eslaisser (s'), *v.* S'élancer. [« Lesquels deux

« mastins se *eslaissierent* et coururent à iceulx « moutons, et les foudroierent et separerent. » (JJ. 174, p. 293, an. 1429.)]

Si s'*eslaisse* à la porte droit. *(Parton. de Bl.)*

Vira le chief de son cheval,
Contre un chevalier s'*eslaissa*. *(Brut.)*

.... Chascun son cheval *eslaisse*. *(Blanch.)*

Au seneschal s'*est eslaissié*,
Ferir le quide de l'espié. *(Floire et Blanchef.)*

Vers le valet s'*est eslaissié*. *(Ibid.)*

Willaume vers lui s'*eslessa*. *(Rou.)*

Eslan (en), *express. adv.* Dans l'année. [L'étymologie donne *in intus illum annum*; il y a deux mots de même sens, comme dans *aujourd'hui*.] On a dit de Louis VI, roi de France :

Felipres li flus premerains,
Fu al vivant son pere à Rains
Enoins, et couronne porta :
.XL. rois cis fera,
Mais *en eslan* li meskai,
Quar jus de son ceval kei. *(Ph. Mousk.)*

Mais *en eslan* s'entr'acorderent,
Par les haus clers qui s'en meslerent. *(Ibid.)*

Eslancer, *v.* Lancer [A]. Elever [B].

[A] « *Eslancer* un cerf, un cheval. » (Cotgrave.)

[B] Ki s'umelie, moult s'*eslance*. *(Ph. Mousk.)*

Eslangoury, *part.* Languissant, langoureux. (Oudin, Cotgrave.)

Eslanguetté, *adj.* Terme de blason. « Les « autres avoient une faisse *eslanguettée* de blanc, « et de noir. » (Froiss. liv. II, p. 219.)

Eslansansion, *s. f.* « *Eslansansion* de tems, » laps de temps, prescription. (Mod. et Racio, f. 235 [a].)

Eslarde. [Intercalez *Eslarde*, au reg. JJ. 205, p. 163, an. 1478 : « Ung gros baston en façon d'un « levier ou *eslarde* d'une charrette. »]

Eslargessement. [Intercalez *Eslargessement*, délai : « Icellui Guerart et ses diz complices se « estoient meffaiz... de mil livres à apliquier à nous « pour cause d'un *eslargessement* à lui fait par « nostre bailli d'Amiens, pour ce qu'il se deust estre « presentez en l'habit lays, et il se presenta en habit « de clerc en declinant nostre juridiction. » (JJ. 75, p. 530, an. 1346.)]

Eslargir, *v.* Donner, faire des largesses [A]. Croître, étendre [B].

[A] Pourquoy demeures à saisir
Ce que Dieu te veult *eslargir*? *(Brut.)*

On lit au sujet des libéralités de François I[er] pour ses maîtresses : « Bien leur donnoit, et *elargissoit* « ses liberalitez ; car toute femme d'amour, soit « petite, soit grande, aime qu'on luy donne. » (Brant. Cap. fr. II, p. 7.) — [« Et à le pryere le signeur « de Labreth et des Gascons, li avoit li rois *eslargi* « celle grasce. » (Froissart, VII, 5.)] De là, s'*eslargir* s'employoit pour « faire le libéral » ou le devenir. [« Si se fisent grans recognissances et s'*eslargi* « li rois de quanqu'il peut faire pour l'amour de « ses freres. » (Froiss. VIII, 240.)] — « Un homme « bien riche, et avaricieux fut contraint, bon gré, « malgré qu'il en eut de s'*eslargir*. » (Des Acc. f. 11.)

[B] S. Bern. Serm. fr. mss. p. 150, a dit : « Estre « alargie, » *dilatatur*. « Quand le jour *fut eslargy* « environ soleil levant. » (Monstr. I, fol. 148 [a].) — « Offre à prester aux Veniciens cinquante mil du- « cats ; en oultre, les faire *se eslargir* jusques à « trois cent mil florins. » (Lett. de Louis XII, vol. III, p. 3.) — [Et vos devez de la terre *eslargir*. » (Garin, I, 90.)] De là, s'*eslargir* signifie se donner carrière, s'émanciper, prendre la liberté. L'auteur recommande aux femmes de ne point hésiter, devant le monde, à faire ce que leurs maris commandent : « Mais je ne dy mie que, quant vous serez privée- « ment seul à seul, vous vous pouvez bien *eslargir* « de dire, ou faire plus vostre volonté, selon ce que « vous saurez sa maniere. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 35 [a].) — « Le dit ambassadeur « *se seroit eslargi* jusques à dire. » (Mém. de Du Bell. liv. V, fol. 150 [a].) — [Par extension, il signifie encore : 1° Se mettre à l'aise, être suffisamment approvisionné : « Leurs deux osts conjoints ne se « pourroient pourveoir de vivres ne euls *eslargir*. » (Froiss. XII, 125.) — 2° Se donner pleine liberté : « Avint que li chevaliers ala s'*eslargir* de parler « audit bourgois. » (Id. VI, 27.)] On a dit aussi « s'*eslargir* de paroles, » se répandre en discours. « Adonc l'ire extrême, et le despit que le dict Tho- « mas eust, le foist *eslargir de paroles*, selon la « vanité de son couraige. » (Hist. de J. Boucic. liv. III, p. 353.) Le sens de *eslargir*, mettre hors de prison, est dans Froissart, VI, 67 : « Il leur *eslargi* « leurs prisons et les fist delivrer. » On lit aussi dans la Bibl. de l'Ec. des Chartes (4[e] série, II, 69) : « Le dit Jehan en donnant la caution quand il fut « *eslargi*. »]

Eslargissement, *s. m.* [Mise en liberté : « Après ledit *eslargissement* et la dite caution ainsi « donnée. » (Bibl. des Chartes, 4[e] série, II, 69.)] — « Briser le *eslargissement* de sa prison, » c'est-à-dire manquer aux conditions imposées quand on obtient son élargissement. (Voy. Chron. fr. de Nangis, sous l'an 1344.)

Eslasement. [Intercalez *Eslasement*, faute pour *esbasement*, dans une charte de Metz, an. 1243, Du Cange, III, p. 18 [c] : « Nous avons fait paix « dou bestenz, qui estoit entre nous de l'*eslasement* « des fossez dou chastel de Conflans. »]

Eslatement, *s. m.* Lisez *esbatement*, joie.

.... Je dois presentement
Veoir le contenement,
De la très douce contrée
De France la renomée,
Dont mieulx vauldray grandement
D'onnour et d'*eslatement*. *(Eust. Desch.)*

Eslavasse. [Intercalez *Eslavasse*, lavasse : « Se « il avenoit que li yauue dudit biés s'encreussent « par *eslavasses*, ou en autre maniere par quoy « li habitant y fuessent damagiet, lidis religieux... « seront tenus de rompre l'escluse. » (JJ. 53, p. 50, an. 1313.)]

Eslavement. [Intercalez *Eslavement*, lotion, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Eslaver. [Intercalez *Eslaver* : 1° Purifier, dans Rutebeuf; 2° défricher, au reg. JJ. 173, p. 335, an. 1425 : « Icellui Perrin dist à l'exposant que c'estoit « grant honte à lui de se venter qu'il avoit *eslavé* « le jour plus de demi arpent de bois,... que il en « copperoit plus en un jour que l'exposant n'en « *eslaveroit* en deux. »]

1. Esle. [Intercalez *Esle*, aïeule, dans un cérémonial français, cité par Du Cange, sous *Heriotum :* « Le premier doit avoir les armes de l'*esle*, le trois « de lui et le quart les armes de la *suzesle*. »]

2. Esle. [Intercalez *Esle*, aile de logis, au cart. de Lagny, fol. 227, an. 1394 : « Quatre pintes de « vin sur un chacun tavernier vendant vin à destail « en ladite foire et ès *esles* et appartenances d'i- « celle. »]

Eslectement, *s. m.* Choix, élection.

Des prodommes anciens, n'a nulz cure :
Reboutez sont ; l'en fait *eslectement*
Des non sachans. *(Eust. Desch.)*

Eslecture, *s.* Choix, élection, dans Pasquier, Lett. III, p. 667. On lit *eslieture* (Eust. Desch.)

Esleechier. [Intercalez *Esleechier*, se réjouir, dans le Pèlerinage de Gulleville (Du Cange, IV, 11[c]) : « Et de quanques sans vous fait ai, Vous deuschiés « plus *esleechier*, Che me samble, que courouchier. » De même dans Froissart (V, 461) : « Vous avés grant « cose et bien raison de vous *esleechier*. »]

Esleger. [Intercalez *Esleger*, paier, dans Roland, v. 1151 : « Mais as espées l'estuverat *esleger*. » — « Que as espées ne seit einz *eslegiet*. » (Id. 759.) De même dans Flore et Blancheflor (v. 1293) : « Cou « que ces pris de cest mangier seroit legier à *esle-* « *gier*. »]

Eslepas. [Intercalez *Eslepas*, *en eslepas*, sur le champ, dans Partonopex, v. 9217, 9805, etc.]

Eslese. [Intercalez *Eslese*, aleze, drap plié en double pour garnir un lit de malade : « Deux draps « à lit et une *eslese* de drap linge. » (JJ. 175, p. 346, an. 1435.)]

Eslete. [Intercalez *Eslete*, choix, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1181, an. 1303 : « Cinc « cens livrées de rente à l'*eslete* de ladite Katerine. »]

Esleu. [Intercalez *Esleu :* 1° Choisi : [« Les mes- « sagers] qui bon chevalier sont, prudhome et « *esleü*. » (Saxons, c. XXVIII.) — 2° Evêque élu : « Et « ot li *elleus* de Biauvais la disme des clers de par « l'apostole. » (Chr. de Rains, p. 90.) — 3° Elus : [Assistants *élus* des commissaires royaux pour la levée des aides. Ils répartissaient les tailles et avaient la garde des deniers qui en provenaient. Ils avaient été institués, lors des états généraux de 1356, par une ordonnance du mois de mars. En 1372, Charles V les transforme en fonctionnaires royaux, tout en leur conservant leur nom. Ils formèrent alors dans des circonscriptions déterminées un tribunal chargé de répartir certains impôts et de juger les procès afférents à cette répartition. En décembre 1625, leurs offices furent supprimés et remplacés par un office de conseiller du roi élu.]

Eslevable, *adj.* Qui se peut lever. (Oudin.)

Eslevace, *s. f.* Lavasse. [Voir Eslavasse.]

. . . . Puis celle *eslevace*
Se departoit soudainement,
Faisant l'eaue des flums plus basse ;
Pou dure chose violent. *(Eust. Desch.)*

Eslevé, *adj.* Fier.

Mais avoir vueil femme benigne,
Humble, simple, po enpariée,
Bien besongnant, pou *eslevée ;*
Juene, et chaste de bouche et mains. *(E. Desch.)*

Eslevéement, *adv.* Hautement : « Afin que « ceux qui surmontoient les autres so *eslevéement* « que nul autre mondain ne les peust humilier, « fussent par eux mesmes réprimés en humilité « sous Dieu, et ramenez à cognoissance de leur « fraelle puissance. » (Al. Chart. l'Espér. p. 323.)

Eslevement, *s. m.* Elèvement, élévation. (Rob. Estienne.) — [Merveillus li *eslevement* de la mer. »] (Lib. psalmorum, fol. 136.)

Eslever, *v.* Enlever, retirer[A]. Soulever[B]. Accroître[C].

[A] Tu es la fontaine, et la Ste piscine
Qui toz pechiez *esleve*, par la vertu divine.
MS. 7218, fol. 192.

Prie à ton fil qu'il nous entende,
Et nous *esleve*
De l'ordure qu'aporta Eve,
Quant de la pomme osta la seve. *(MS. 7218, f. 328 b.)*

[Par suite, se délivrer, accoucher : « Après ce que « ladite Guillemette fu cheue la seconde fois, s'en « ala... et trois jours après ladite Guillemette *se* « *esleva* d'un enfant, laquelle estoit tout nouvel- « lement grosse. » (JJ. 157, p. 151, an. 1401.) — « Icelle femme enfouit son enfant en l'un des bouts « de la granche où elle s'en estoit *eslevée* et accou- « chée. » (JJ. 197, p. 229, an. 1472.)]

[B] Ce fist les Flamens *eslever*. *(MS. 6812, fol. 66 c.)*

[Par suite, provoquer : « Robers d'Artois qui tou- « tes ces coses avoit attisées et *eslevées*. » (Froiss. II, 444.)]

[C] Cil *eslieve* son hontage,
Qui par force, et par outrage,
Vuet d'amors joir. *(Gillebert de Berneville.)*

[Ce mot signifie encore : 1° Lever un cerf (Froiss. XI, 105) ; 2° Eloigner : « C'estoit grant chose à *esle-* « *ver* le conte d'Erby hors du royaulme de France. » (Id. XVI, 162.) — 3° S'élever : « Li cris et li haros « commença à monter et à *eslever* moult grans. » (III, 140.) — 4° Se soulever de joie : « Quand le conte « d'Erby veï l'archevesque de Cantorbie venir de- « vers luy, tout le cœur lui *esleva*. » (Id., XVI, 163.)]

Eslevure. [Intercalez *Eslevure*, relief, dans l'Inv. des Joyaux d'Edouard Ier (an. 1297) : « Item « un autre petit dorei ouvred d'ymages pourtraites « sans *eslevure*. »]

Esliçon. [Intercalez *Esliçon :* 1° Elite, dans Ph. Mouskes, v. 25615 : « La revinrent cil d'Avignon, « Tout li plus sage à *esliçon*. » De même dans Froissart (VIII, 204) : « Mès y envoyoit tous les jours « li rois de France, gens, tous à *esliçon* des milleurs « de son royaume. » — 2° Election : « Et pour çou

« faire sans tençon I mist li rois à *esliçon* De ses « conte et de ses dus. » (Ph. Mouskes, v. 3572.)]

Eslider. [Intercalez *Eslider*, glisser, au reg. JJ. 127, p. 26, an. 1385 : « Lequel exposant marcha « oultre soubz le cop, et ne fut point attaint du fer, « mais tant seulement du manche par la teste en « *eslidant*. »]

Eslienné, *adj.* Lié, attaché. « En toy se asseu- « rent ceux que les ceps et les manicles tiennent « *esliennez* ès ténebres des prisons. » (Al. Chart. l'Esp. p. 331.)

Esliesser, *v.* Se réjouir, s'égayer A. Féliciter B. S'exalter, se glorifier C.

A « Quant vit les François regarder Engloiz, et « bessier les testes, il leur dit haultement, pensez « de vous *eslecier*, et vous souvegne de Dieu. » (Hist. de B. Du Guesclin, par Ménard, p. 527.) — « M'est advis que vous avez grand raison de vous « *eliesser*, combien que la journée ne soit tournée « à vostre gré : car vous avez aujourdhuy conquis « le haut nom de prouesse. » (Froiss. liv. I, p. 197.)

. . . . Nostre Dame presenta
Son fil à offrande par non,
Es mains del viellart Simeon,
Ki forment s'en *eslaiça*. *(Ph. Mousk.)*

. . . . Petis biens diseteux *esléece*. *(Vill. d'Amiens.)*

B On lit dans S. Bern. p. 23 : « A la memoire de « ton habondant suatisme (*suavitatis*), reuperont « (*eructabunt*) et de ta justice s'*esleceront*. »

C S. Bern. p. 24, reproche à l'homme qui s'*es-* « *lieut* desormais sor terre pues k'il voit ke Deus « est devenuiz petiz. »

Esligance, *s. f.* Allégeance, soulagement.

Fine amors en espérance
M'a mis, et donc voloir
De chanter par *esligance*
Des maus que me fait avoir
Cele qui bien à pooir
D'amenuisier ma grevance. *(Gilleb. de Bern.)*

Esligement, *s. m.* Allégement.

Vo granz beautez me guerroie
Si griefment,
Se je n'ai *esligement*,
Por vous morrai. *(Perrin d'Angecourt.)*

Esligible, *adj.* Qui peut être élu. (Cotgr. Oud.)

Eslinder, *v.* Lancer.

Parquoi aus chailloz *eslinder*
Qu'il font souvent entr'eus cheoir
Et à leur quarriaus asseoir,
Sus visages nuz, et sus cos,
Seuent trop miex biser leur cos. *(G. Guiart, f. 316 b.)*

Eslingoeres, *s. f.* Longes, courroies : « Aura « cheval ensellé d'une selle souffesante à doux « estriers, et sera garnie de borrelez, couverz de « mailles de haubert, et de cendal, et *eslingoeres* « de cuer, et de mailles de haubert, garnies souffe- « samment. » (Preuv. de l'Hist. de Bret. p. 1639, an. 1309.)

Eslingour. [Intercalez *Eslingour*, frondeur, au gloss. 7692.]

Eslingue, [Intercalez *Eslingue*, fronde, au gloss. 7692.]

Eslipper. [Intercalez *Eslipper*, glisser, dans Froissart (IX, 339) : « Li fiers de glave coula oultre « à l'autre lés et ne se prist point à la plate d'achier « mais *eslippa* amont en coulant tout oultre le « camail et l'y entra ou col et l'y coppa la vainne « orginal. » Comparez l'anglais *slip*.]

Eslire, *v.* Elire, choisir.

En cel fruit a tant de valour
Ke nus rien n'en porroit *esligier* ;
Car de tous maus puet alegier. *(Chans. du Cte Thib.)*

On disoit : « A tout *eslire* », comme nous disons « à tout prendre. »

Or i a moult rice abeie,
Ki de tous les biens est garnie,
Et est en grant autorité,
Et la glise en grant dignité
Et de canter, et de bien lire,
I siert on bien, à tout *eslire*,
La mere Dieu, et son cier fil. *(Ph. Mousk.)*

[On lit dans Roland (v. 275) : « Car m'*eslisez* un « baron de ma marche. » Il signifie aussi entendre, concevoir : « Or si me proie que je le mete de latin « en romans sans rime ; par ço que teus set de « lettre qui de latin ne le seust *eslire*. » (Livre de Turpin, P. Paris, Catalogue des mss. de la Bibl. du Roi, I, 214.)]

Eslis, *part. et adj.* Choisi, exquis.

Plus chier aroie a mengier fres fromage,
Qu'estre afamez en coste més *eslis*. *(Vat. no 1522.)*

Amours est de tel pris,
Nulz n'en doit estre saisis,
S'il n'est courtois, et gentiex,
Et de hardement *esliex*. *(Jeu parti.)*

On lit *eslieus*, dans une autre copie qui est au no 1490.

En la terre fist amener,
Trestous *esliez* à labourer,
.C. mil vilains, et chevaliers
En fist mener .xxx. milliers. *(Brut.)*

On lit *esliz* au ms. Bombarde. — Les *eslis* étaient les élus, les saints :

Douz Diex, qui jugier nous vendras,
Et à chascun son droit rendras,
Fais nous, par ta pitié, toz estre
Avoec les *eslis*, à ta destre. *(MS. 7218, f. 222 b.)*

Esliseur, *s. m.* Electeur. [Froissart, II, 345.] « En cetui an mourut le roy d'Almaigne ; si s'assem- « blerent les *eliseurs* à Couloigne. » (Chr. St Den. t. II, f. 121 b.) « Les *esliseurs* de l'empire, et autres « princes. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, 714.)

Eslisieres, *s. m.* Celui qui choisit. [Cas sujet du précédent.]

Li menestreus ki est disieres,
Il doit, par droit, estre *eslisieres*
De cascun, selon cou k'il vault. *(Poët. av. 1300.)*

Eslit Dieu, *s. m.* Elu de Dieu, saint.

Tuit *Eslit-Dieu*, toutes eslites,
Qui corones avez ataintes,
En gloire tuit saint, toutes saintes. *(MS. 7218, f. 142 a.)*

Eslite, *s.* 1o Volonté : « Un mois je vous doins « l'ostel trestout à vostre *eslite*. » (Berte, coupl. 54.) A *eslite* signifie au choix, dans Eust. Deschamps et dans le Testament de Jean de Meung (210) : « De ces « deux choses sunt homme et femme à *eslite*. » —

« Comedien de *eslite* royale » est un comédien de la troupe choisie du roi; Henry le grand farceur et comédien, en 1629, « prenoit la qualité de come-« dien de l'*eslite* royale, et fut un de ceux dont le « nom parut dans les requestes, et autres pieces « du procès intenté par les comediens de l'*eslite* « royale contre les maitres de la confrairie de la « Passion, au sujet de l'hostel de Bourgogne. » (Beauch. Rech. des Th. III, p. 342.)

Eslitément, *adv.* Distinctement.

Si l'esgarde ententivement
Congnut le bien *eslitement.* *(Fabl. de S. G.)*

Esliz (arbres). Peut-être « arbres d'élève, » arbres montans. « Quiconque picque, feue, et hauve « sur flegard, il fourfait amende de cinq sols, et si « couppe, ou abbat branches d'*arbres esliz*, sur « iceluy flegard, il eschiet en amende de soixante « sols. » (Cout. de Bailleux-ou-Mont, N. C. G. t. I, page 449 [b].)

Eslize, *adj. au f.* Aplatie, maigre.

Vous nous voyez nuds, sans chemise,
Et nostre face si *eslize*,
Et tous languis de povreté. *(Monst. I, f. 322 [a].)*

Comparez *eliser*, aplanir, en termes de monnoie.

Eslochement, *s. m.* Secousse, ébranlement [A]. Dislocation [B].

[A] Sur le premier sens, voyez Cotgr. Oud.

[B] Pour la seconde signification, voyez les Essais de Mont. t. II, p. 691.

Eslocher, *v.* Secouer, ébranler [A]. Branler, remuer [B]. Déboîter, disloquer [C].

[A] Sur le premier sens, voyez Borel, Nicot, Cotgr. et Rob. Est. — [« Pour ce que le suppliant vit que « le petit Jehan s'efforçoit de courir sus à icellui « Nicolin, il *eslocha* ledit espieu et en frapa ledit « petit Jehan. » (JJ. 179, p. 60, an. 1447.)]

Neptune s'en venoit, d'un soufle vehement,
De la terre *elocher* le massif fondement. *(Baïf, f. 21 [a].)*
Quand la fierté de sa rigueur mignarde,
Élouche un traict de mepris offencé. *(L. Caron, f. 8.)*

[B] [« Les clous de quoy les planches de la nef « estoient attachiez estoient tous *eslochez.* » (Join.)]

Sur ces pilliers fut ceste tour estable,
Par très longtemps; or la voy *eslochier;*
Pourquoy, pour ce que j'ay veu clochier
Le chastelain. *(Eust. Desch.)*

[C] La jambe tant ly *eslocha*,
Que desormais touz temps clocha. *(H. des III Maries.)*

[« Icellui Colin feri d'une massue que il tenoit « ledit Jehan si grand cop sur l'un de ses bras que « il en ot ledit bras froissié et *eslossié.* » (JJ. 150, p. 277, an. 1396.)]

Esloignance, *s. f.* Eloignement, fuite, délai.

Partir voel de vostre gent,
Par vostre *esloignance.* *(Ch. du C[te] Thib.)*

« Soit enquis de *alloignaunte* de jours, ...en « arrerissement de droiture. » (Brit. L. d'Angl. 38 [a].)

Esloing, Eslonge, Eslongement, etc. Délai, retard [A]. Distance [B]. Eloignement [C]. Prolongement [D].

[A] [N'y querés nulles *eslonges.* (Froiss. IX, 329.)]

.... Aupres d'eulx, comme en travers,
Venoient à petittes *allongnes. (Vig. de Ch. VII, II, 123)*
Au bourgois a dit, sans *aloigne.* *(Fabl. de S. G.)*
Mene son ost, sans point d'*aloine.* *(Borel.)*

« Cecy disoient les chevaliers au roy pour donner « *alonge.* » (Hist. de Loys III, d. de Bourbon, 183.) « Toutes ces dissimulations, et *esloing* de parler « aux ambassadeurs. » (J. d'Aut. An. Louis XII, 9.)

[B] « Voyant l'*esloing* de son chemin, et la haste « de son message. » (J. d'Aut. An. de Louis XII, 8.)

[C] Vostre prochain, et triste *eslongnement*
Ont de nos pleurs versé si largement,
Qu'elles en sont légères et taries. *(M. de S. Gl. 20.)*

[D] « Prouesses qui seroient longues à raconter, et « si seroit *eslongement* de nostre hystoire. » (Tri. des IX Preux, p. 73, col. 2.)

Esloingner, *v.* Eloigner, écarter [A]. Quitter [B]. Prolonger, allonger [C]. Terme de monnoie [D].

[A] [« Près est de Deu des regnes del ciel; Par nule « guise ne s'en volt *esluiner.* » (S[t] Alexis, 36.) — « Quant li rois de France et se grosse route furent « *eslongiet* le ville d'Abbeville. » (Froiss. v. 40.) — De même aux Miracles de Coinci (D. C. III, 30 [c]): « Moine devint, chen est la soume Par le conseil « du bon preudoume; Pour le siecle plus *eslongier*, « Bertauder fist et rouoignier Son chief qu'avoit « blont et poli. »]

.... Pour d'enfer l'esperit *esloingner*,
Avoir au coeur ferme contrition. *(Cl. Marot, p. 380.)*

[B] [On disait aussi *eslongier* une personne, s'en éloigner, l'abandonner. (Froissart, II, 43.)]

Cette contrainte d'*esloigner* votre cour.
Œuv. de Théoph. III[e] part. p. 208.

C'est en ce sens qu'on disoit: « Monnoyes por-« tées, en *eslongnant* la plus prochaine monnoye. » (Ord. V, p. 251.) Le passage suivant assure le sens: « Quiconques est trouvé portant telle monnoie dé-« fendue, ou autre métail d'or, ou doré, scachez « que, s'il est trouvé ce portant, le dos tourné en « allant contre la prochaine monnoye du seigneur « dessous qui il est trouvé, il chet en la peine, et « amende. » (Bout. Som. rur. p. 281.)

Cordes desmellent, velles tendent,
A la terre *eslingnier* étendent. *(Rou.)*
Certes amors! pour fol se doit tenir,
Ki de vous se part, et est *eslongans:*
Jà faites vous le dolerex joians. *(Gaut. d'Arg.)*

« N'*orent* mie *eslongié* la ville une lieue et demie, « quant il encontrerent la chevauchie des Francois. » (Villehard. page 168.) « Mettre hors, et *eslonger* de « luy. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, page 68.)

[C] [« Que vous *eslongeroie* la matere. » (Froissart, t. II, 60.)] « Se dire et raconter vous voulloye, par « noms, et surnoms, les barons, chevaliers, « escuyers, et nobles qui, a ceste journée, mouru-« rent, trop poulroye *eslongier* la matiere. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 97.) « Le « chevalier qui desirant estoit d'accomplir son veu, « le va si fort estraindre qu'il luy fist le col *eslon-« gner* deux pousses. » (Percef. I, fol. 153 [a].)

Ezechias lors vivoit,
Qui de Judée rois estoit,
Qui de .xv. ans vie *aloigna*,
Pour ce qu'amerement ploura. *(Brut.)*

[Il signifie aussi priver de : « Elle se veoit *eslongié* de consel et de confors. » (Froissart, V, 176.)]

1° « On *alonge* le fief » lorsqu'un seigneur, qui a un vassal direct ou immédiat, reçoit un autre vassal duquel relève le vassal direct. « Coment *fief* « pevent *alongier*, et raprochier les seigneurs, « selonc la coustume de Biauvoisins. » (Beaumanoir, ch. 47, p. 262.)

2° Le glaive est *eslongné* lorsque dans les joûtes le chevalier retire sa lance en arrière, pour porter un coup à son adversaire. (Lanc. du Lac, III, f. 8 [d].)

Eslourdir, *v*. Etourdir. [« Lequel suppliant « cuidant que il ne feust que *eslourdé* du cheoir. » (JJ. 132, page 37, an. 1387.) — « Le suppliant avoit « esté très-bien batu de tant de cops orbes qu'il en « estoit tout *eslourdy*. » (JJ. 163, p. 109, an. 1408.)]

. . . . La maladie
Me tournant, me pressant, rend ma teste *elourdie*.
Poës. d'Amadis Jamin, fol. 73.

Sans que l'aboy d'un chien, ou le cry d'une beste
Ou le bruit d'un torrent, t'*élourdisse* la teste. *(Ibid. 499.)*

Eslourdissement, *s. m.* Etourdissement. (Oudin, Cotgrave.)

Esloyauter, *v*. Prouver sa loyauté par le combat singulier : « Si vous prie que vous me donnez « jour, en vostre court, de le contredire, pour moy « *esloyauter* contre celluy qui si osera monstrer, « soit sergent, ou chevalier. » (Lancelot du Lac, t. I, folio 9 [a].)

Esluiser, *v*. Perdre. « *Esluiser* le tems. » (MS. 6812, fol. 80 [b].)

Esmage, *s. m.* Droit seigneurial, usité en Bretagne. (Morice, Hist. de Bret. préf. p. 15.)

Esmagre. « Ce c'est beuf ou lievre soit *esmagre* « ou poucher dedans l'eaue, et garde que, à celle « heure, tu ayes prins ton faulcon, et mis sceurement sur le poing, et soit trempé la chair en la « tierce eaue. » (Modus et Racio, fol. 68, R°.)

Esmai. [Intercalez *Esmai*, émoi, dans Couci, t. XIV : « Car trop m'aura grevé Ire et *esmai* qui « m'est au cuer prochaine. » — De même dans Berte (7° couplet) : « Forment lui duelt li cuers, « mout fut en grant *esmai*. » C'est le substantif verbal de *esmaier*.]

Esmaiance, *s. f.* Trouble, agitation. Voyez Symons d'Autie et M[re] Andrieus contredis, dans le Rec. des Poët. MSS. av. 1300 ; Partonopex de Blois et la Chron. des ducs de Normandie. [On trouve encore dans les anciens textes l'adjectif *esmaiable* et le substantif *esmaiemenz*.]

Esmaier. [Intercalez *Esmaier*, effrayer : « Pur « orgoillus veintre et *esmaier*. » (Roland, v. 2211.) — « Et che *esmaia* durement chiaux de la ville. » (Froissart, III, 366.)]

Esmail, *s. m.* Email [A]. Sorte d'écusson [B].

[A] [« Et cil vert haume à or et à *esmal*. » (Roncisvals, p. 79.)]

Tout plein de pierres à *esmal*. *(Ph. Mouskes.)*
Epinglez tailliez à *esmaulx*. *(E. Desch.)*

[B] Espèce d'écusson, avec une devise ou autre marque, qui pendoit à quelque ordre de chevalerie. « Les chevaliers de l'ordre de l'Etoille devoient por- « ter continuellement un annel entour la verge, « auquel sera escrit leur nom, et surnom : ouquel « annel aura un *esmail* plat vermeil, en l'*esmail*, « une estoile blanche. » (Ord. II, p. 465.) Voy. Petit J. de Saintré, p. 625. Les hérauts d'armes portoient aussi un *esmail*, comme une marque distinctive. « Alla le dit grand ecuyer querir un *esmail* d'un « petit heraut qui estoit à monseigneur l'admiral. » (Mém. de Comines, p. 279.) Les officiers de l'écurie du roi avoient la même marque distinctive et on l'appeloit « l'*esmail* royal. » « Un chevaucheur « d'escurie...... feut deposé de son office, et sur un « echafault, par un des autres chevaucheurs, luy « fut arraché l'*esmail royal*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, page 147.)

Esmaillé, *adj.* Emaillé. [« Un annel d'or dont « la verge est *esmaillée* et y a escript en la verge : « c'est mon desir. » (Laborde, Emaux, p. 345.)]

Preste à donner l'eschantillon,
A quelque grobis *esmaillé*,
Contrefaisant l'esmerillon. *(Coquill. p. 105.)*

« S'il fiert de baston ferré comme bourdon, dix « livres : d'un baston non ferré, trente sols ; et d'un « coup de poing, garni d'un anneau, ou autrement, « sans armures *esmaillez*, dix livres. » (Cout. de Tournehem, N. C. G. t. I, p. 454, col. 2.)

Esmaillerie. [Intercalez *Esmaillerie*, ouvrages d'émaux, au reg. JJ. 169, p. 526, an. 1417 : « Lequel « de Gennes ne fu oncques de mestier ; mais estoit « tant subtif et imaginatif que il faisoit... orfavre- « ries d'or et argent, *esmailleries* et autres choses « comme se il eust esté maistre. »]

Esmance. [Intercalez *Esmance*, 1° Opinion : « Et bien le cuident par *esmance*, Qu'il ne fu pas « d'itel semblance Li blans chevaliers que il virent. » — 2° Simulacre : « Le suppliant voulant obvier au « peril... fist *esmance* d'un espieu qu'il tenoit, sans « navrer aucunement icellui Jaquet. » (JJ. 284, p. 248, an. 1452.)]

Esmancher, *v*. Estropier.

. . . . Ly Breton les esboelent,
Et *esmanchent*, et escervelent. *(Brut, f. 23 [c].)*

Or se tient Berengiers por fol,
Quant il i vient sans le craisset ;
Au retorner arrier se met,
Au feu en va toz *esmanchiez*. *(MS. 7218, f. 147 [d].)*

Esmanchon. [Intercalez *Esmanchon*, mancheron de la charrue : « Icellui Jehannin avoit par plu- « sieurs foiz la charrue du suppliant levée en hault « sur les *esmanchons*. » (JJ. 130, p. 17, an. 1386.)]

Esmande. [Intercalez *Esmande*, amende, au Cartulaire de S. Michel du Désert, an. 1270 : « Et « en oustre en aient pris, heu ou recehu *esmande* « de sept solz et sex deniers. »]

Esmaner, *v.* Tirer, ôter. [Voir Emaner.]

Nus, de son bon seignor,
S'il l'aime par amor,
Ne doit pranre, ne traire
Quanque il li dorroit,
Ne quanque li porroit
Esmaner, ne fors traire
N'est amis qui riens ne lait. *(P. du Vil. ms. de S. G.)*

Esmankiés, *s. m. p.* Manchots.

Apriès si ot .xxx. *esmankiés*
Garis, et des mains, et des piés. *(Ph. Mouskes.)*

Esmaragde, *s.* Emeraude. (Marbod. col. 1646.)

Esmarbré, *adj.* Pétrifié. « De paor, a le cuer « *esmarbré*. » (ms. 7218, fol. 79 b.)

Esmarmeler, *v.* Mettre en pièces, comme en marmelade. (Oudin, Cotgrave.)

Esmarri, *adj.* Marri, affligé A. Etonné, émerveillé B.

A Si m'ait Diex, Robers Auris,
Je crois k'il soit mout *esmaris*. *(Poët. av. 1300.)*

On a dit de la Ste Vierge assistant à la passion de J. Ch. :

Pesme, dolente, et *esmarrie*. *(Nangis.)*

N'en sont mie liez,
Ainz sont si *esmarriez*. *(Guil. li Vigneres.)*

Sus Alcmene mal vous prouvez,
Que vos mari ne rœvez ;
Laide chose est de son mary
Laissier à l'uis tout *esmary*. *(E. Desch.)*

B « Et cil le regardent, se le virent si bele qui en « furent tot *esmari*. » (ms. 7989 2, fol. 77 c.)

Esmayement. [Intercalez *Esmayement*, action de planter le mai : « Lorsque l'une des filles dudit « exposant nommée Johannette vit ledit Caronchel, « elle li dit que la nuit S. Nicolay, il l'avoit esmayée « et mis sur leur maison une branche de seur, en « disant qu'il n'avoit mie bien fait de ce faire, et « qu'elle n'estoit mie femme à qui l'on deust faire « telz *esmayemens* ne telz derisions, et que elle « n'estoit mie puante, ainsin que ledit seur le signi- « floit. » (JJ. 99, p. 17, an. 1367.)]

Esmayer, *v.* Donner le mai. [Il se plantait un autre jour que le premier de ce mois. Voir l'article précédent.] On a dit du siége de Compiégne : « Entretemps se firent plusieurs escarmouches...... « le premier jour de may approchant, Mre Hector « Bastard de Bourbon mande aux assiegez que, le « jour de may, les iroit *esmayer ;* et pourtant, le « dit jour de may monta à cheval. » (Monstr. v. I, folio 204 b.) Un poëte dit à une dame qu'il lui veut donner le rameau d'or d'Enée :

Car onc nul ne vous *emaya*. *(M. de S. Gelais, p. 140.)*

Voyez Emmayoler ci-dessus.

Esme, *s. f.* Désir, intention A. Estimation, jugement B. Sentiment C. [Il signifie aussi poids : « Lesquelz marchans tiennent secretement en « leurs hostelz pluseurs autres granz et greigniers « pois qu'ilz appellent *esmes*... pour esmer leurs « denrées. » (JJ. 169, p. 150, an. 1415.)]

A Il ne leur chault de faillir à leurs *esmes*. *(Les Marg. 252.)*

A son *esme* a auques failli. *(Part. de Blois.)*

B En revenant, firent leur *esme*,
Où Jhesu Crist rechut baptesme :
Ce fut au fleuve de Jourdain. *(H. des Trois Maries.)*

Toutes mentez, et faillez à vos *esmes*. *(Les Marg. f. 91.)*

C J'en diray ma *hesmée*. *(E. Desch.)*

1° « En tous *esmes*, » à tout prendre, à tout estimer.

Ces trois estoient vestus de mesmes,
De jacquettes, et parement
Comme Dunois, en tous *esmes*,
Sans différence aucunement. *(V. de Charles VII, II, 76.)*

2° « A belle *esme* de païs, » c'est-à-dire à vue de pays, à estimation de lieu. « La neige..... se congela « de sorte que les chevaux avoient une peine infinie « à en tirer leurs jambes,..... et il nous fallut tra- « cer le chemin, et aller *à belle esme de païs*. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 291.) On dit en Languedoc *a bel eyme*, dans le même sens. (Voy. Borel.)

3° « Mettre *esme*, » estimer le nombre, évaluer.

En ï assembla tant *quaresme*,
Que nus homs n'i seust *metre esme*. *(Bat. de Quaresme.)*

Esmecher, *v.* Enlever la mèche. (Oud. Cotgr.)

Esmée, *s. f.* Mouvement, tentation.

Il estoit present à l'armée,
Et a veoir faire les aprouches,
Ou en la première *esmée*
Y fut de vaillans escarmouches. *(Vig. de Ch. VII, II.)*

Esmer, Estimer, évaluer A. Viser B. Estimer, faire cas C.

A Or vous diray du saint baptesme
De Jhesu Crist, si comme je l'*esme ;*
L'euvangille, qui est bien voire,
Nous en fait une grant memoire. *(H. des III Maries.)*

« Entrerent en mer, à tout très grand navire et « estoient bien *esmez* à 24 mille hommes, que de « pié, que de cheval. » (Chron. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1340.)

. . . . Dex mist tant de biens en li,
Que nus n'en porroit *aasmer*. *(Poët. av. 1300.)*

.XX. en i eut si com j'*aesme*. *(Ph. Mousk.)*

B « Elle qui tend à ferir son coup qu'elle a *esmé*. » (Les XV Joyes du Mariages, p. 23.) [« Le suppliant « qui estoit couroucié et eschauffé, tira son coustel, « ...duquel il *esma* et cuida ferir sa ditte femme. » (JJ. 162, p. 191, an. 1408.)]

C Pour son bien un chacun l'*esmoit*. *(E. Desch.)*

Esmeraude, *s. m.* Emeraude. [« Faire pure « *esmeralde* en plomb encassuner. » (Thomas de Cantorbery, 138.)]

Variantes : ESMERAUDE. Clém. Marot, p. 548. — Esmaragde. Marbodus, art 7, col. 1646. — Esmeraugde. Rab. t. I, p. 42. — Esmeraux. Chron. S. Den. II, f. 19 b.

Esmeraudin, *adj.* Qui est d'émeraude, qui appartient à l'émeraude. (Cotgr. Oud.) On trouve « gemme *esmeraudine*, » dans les Epith. de Mart. de la Porte.

Esmeré, *adj.* Pur, précieux, excellent. « Che- « valier *esmeré*. » (Chron. fr. ms. de Nangis.) « A « louenge, et à gloire de Robert noble comte « d'Artois de chevalerie *esmerée*. » (Ibid.)

S'il voit le roge or, et l'argent *esmeré*.
Parise la Duchesse, sous *Esmerare*, D. C.

L'aive li donent li bacin,
Qui sont d'or *esmeré*, et fin. *(Parton. de Bl.)*
Bone amor fine, *esmerée*. *(Rob. de le Piere, f. 79 b.)*

Esmereaulx, *s. m. pl.* Pièce d'artillerie.

De canons, de pierres, et carreaulx,
D'espingales, du feu second,
D'engins, de truye, d'*esmereaulx*,
Qu'ilz departent, quant ilz s'en vont. *(E. Desch.)*

Esmeréement, *adv.* Parfaitement.

Onques beautez ne fist si son pooir
D'estre en ne lui très *esméréement*
Com ele a fait, en son très bele cors gens. *(Li Chastel.)*

Esmerellon, *s. m.* Emerillon, femelle du faucon æsalon. [« Comme l'aloe qui ne puet Devant « l'*esmerillon* durer. » (La Charrette, v. 2744.)]

Plus doit redouder felon,
Que l'aloe l'*esmerellon*. *(Roufins de Corbie.)*

« L'espervier, ou *esmerlion*. » (Assis. de Jerus. p. 212.) [« Plus desire bataille que or fin ne mangon, « Ne deduit de pucele ne vol d'*esmerillon*. » (Chans. d'Antioche, VIII, 272.)]

Esmerillonné, *adj.* Vif, perçant. « Comble « tant hautement elevé qu'il sembloit exceder les « cieux, auquel nul œil humain, tant fut *esmeril-* « *lonné*, ne sçeut jamais atteindre. » (Alect. Rom. folio 20 a.)

Doulx yeulx, indes, *esmerillons*,
Doulx yeulx empanez de sagettes.
L'Amant rendu Cordel. p. 582.

Esmerillonner, *v.* Rendre vif, éveillé. (Cotgr.)

Esmerveillable, *adj.* Merveilleux, admirable. (Rob. Est., Cotgr.) « En iceux, nous trouvons des « actes de prouesses plus *esmerveillables*, sans « comparaison. » (Apol. pour Hérod. préf. p. 22; voy. Percef. vol. IV, fol. 10a.) [On lit dans Jean de Meung, Testament, v. 1921 : « Toutes les euvres « Dieu sont trop *esmerveillables*. »]

Esmerveillement, *s. m.* Surprise, étonnement. (Rob. Est.) « De ce fut moult esmerveillé le « chevalier ; mais son *esmerveillement* luy doubla « en peu d'heures. » (Percef. VI, f. 50 d.) [On lit au Testament de J. de Meung, v. 1240 : « Voiz comme « elles se chaucent bien et faitiscement; voiz du « col en amont grant *esmerveillement*. »]

Esmerveiller (s'), *v.* S'étonner. [« E chascuns « d'els aveit l'un l'altre reguardé; Dunc s'*esmer-* « *veilla* mult li bers qu'il n'unt parlé. » (Thomas de Cantorbery, 138.)] « En émerveillant », par étonnement, par méprise. (MS. 7218, f. 3 d.)

Esmestrier. [Intercalez *Esmestrier*, se rendre maître : « Pour *esmestrier* la mer, les alans et « venans entrant ou havene de l'Escluse. » (Froiss. X, 364.) De même à la page 400 : « Pour plus afoi- « blir et *esmestrier* le demorant des signeurs de « France. »]

Esmeu, *partic.* Mis en mouvement, en marche, acheminé. [Ce participe est déjà dans la Chanson des Saxons (XX): « Qui plus ont *esmeü* la tanson et « l'envie. »] « Cil qui entendoit à aler à Paris : « après che que il est *esmeus*, oit noveles par « lesquelles il li conviengne hastivement passer « Paris, ou tourner autre chemin. » (Beaumanoir, page 200.) « Nuls bouchers, ni autres personnes, « puisque le bestail sera *esmeu*, amener au marché, « ne pourront aller au devant des denrées meues à « venir au marché vendre. » (Ord. t. II, p. 362.)

Esmeudre. [Intercalez *Esmeudre*, émoudre, au reg. JJ. 190, p. 139, an. 1460 : « Le suppliant se « party de sa borde ou habitation pour aller *esmeu-* « *dre* sa coignée à la forge de Pey. » De même au reg. JJ. 167, p. 402, an. 1414 : « Le suppliant faisoit « *esmoldre* une forces. » On lit déjà dans Roncisvals, p. 80 : « Franzois destreignirent à leur brans « *esmouluz*. »]

Esmeut. *s. m.* Excrémens des oiseaux de proie. [« Comme une arondelle eust jeté de son *esmeut* « sur luy. » (Amyot, Plut. Œuvres mêlées, I, 405.)]

Variantes : ESMEULT. Modus, f. 69 b. — ESMUT. Rab. t. IV, p. 282. — ESMOUT. Cotgrave. — ESMUTISSEMENT. Oudin. — ESMEUTISSEMENT. Fouill. Fauc. f. 24 b. — ESMUIE. Id. f. 81 b, ESMEUTE. Id. f. 33 a.

Esmeute. [Intercalez *Esmeute*, émeute, dans Froissart, III, 81 : « Li noise et li *esmeute* de le ville « s'esleva. » De même dans Varin, arch. de Reims (III, 216, an. 1362) : « En li promettant que jamais « telle *esmuete* ne seroit faite contre li. »

Esmeutin. [Intercalez *Esmeutin*, émeute, dans Froissart, VII, 345 : « Si tost qu'il entendi le huée « et l'*esmeutin*, il desploya sa banniere et dist. »]

Esmeutir, *v.* Fienter, en parlant des oiseaux de vol A. Cracher B.

A L'escoufle prie sa mère d'aller trouver le geai ; elle s'en excuse :

Ne sai comment li proierai,
Maintes foiz a salli son ni,
Et sor ses oiseax *esmelti*. *(Fabl. ms. de S. G.)*

B Se leve, crache, *esmeutit*, et se mouche. *(C. Marot, 379.)*

Esmier, *v.* Mettre en pièces, proprement en *mies*.

De la maçue, qui pesa,
Le fiert tel cop en la caboce ;
Ce ne fu pas por lever boce,
Ains *esmie* quant qu'il ataint :
Cil fu mors, la face li taint,
Quar la mort l'angoisse, et sousprent. *(MS. 7218, 12.)*

Esmiettement, *s. m.* Action d'émietter. (Cotg.)

Esmieure, *s. f.* Action d'émietter. (Cotgr. Oud.)

Esmievre, *adj.* Mièvre.

. . . . . Trop me grieve
Que ma meschione est si *esmievre*
De mon argent issi gaster ;
Mais ele me puet si haster,
Qu'ele n'aura, de tout cest mois,
Au feu c'un petitet de pois. *(MS. 7218, f. 219 a.)*

Esminage, *s. m.* Droit sur les grains mesurés à l'esmine. (Chorier, Hist. de Dauphiné, page 214.) [Voyez aussi les Ord. IX, p. 160, an. 1348.]

Esmine, *s. f.* Sorte de mesure. *Esminotte* est le diminutif. (Cotg. ; Cout. Gén. I, 857.) Voir EMINE.

Esmioire. [Intercalez *Esmioire*, au Gloss. 4120, an. 1348 : « Micatorium, *esmioire* vel frazeure, et « derivatur a mica. »]

Esmocheor. [Intercalez *Esmocheor*, émou-

choir, dans Renart, v. 13520 : « Biau sire, ce m'a « fet Renart, Et encore m'a il pis fet, Mon *esmocheor* « m'a toloit, Dont m'a malement tempesté. »]

Esmochier. [Intercalez *Esmochier*, émoucher, dans Renart, v. 14924 : « Ne li laira pas aprochier, « Au baston se set *esmochier*. »]

Esmoier. [Intercalez *Esmoier*, être en peine, comme *esmaier* : « Le pavageur ou coustumier qui « est commis à recevoir la coustume ou acquit de « la ville de Tremblay dist à icellui Adam que point « ne se *esmoiast* de ses vaches. » (JJ. 145, p. 156, an. 1393.)]

Esmoignier, *v.* Couper, mutiler. (Cotgr.)

On deveroit l'ome *esmoignier*,
Ki sa langue torne à mesdire. *(Poët. av. 1300.)*

Esmollumens, *s. m. pl.* Emolumens. Voyez Ord. t. V, p. 676. [Froissart, VIII, 266.]

Esmolu, *part.* Usé, épuisé.

Prince, bon fait veoir la contenance
De ces joueurs, et comme chascun tance,
Quant son argent est un peu *esmolu* ;
Et maugriant, dit chascun sa sentence. *(Eust. Desch.)*

Esmondement, *s. m.* Action d'émonder. (Cotgrave.)

Esmonder, *v.* Briser, arracher. [« Quar la « mort, qui les bons *esmonde*, A or pris l'un des « bons du monde. » (Rutebeuf, 88.)]

Maisons ardent, viles crabacent
Tres et chevrons parmi *esmondent*,
Festes, et couvertures fondent. *(G. Guiart, fol. 40 b.)*
Haubers faussent, bacinez fondent,
Escuz luisans à or *esmondent*. *(Id. fol. 231 b.)*

Esmondeur, *s. m.* (Cotgrave.)

Esmorceler, *v.* Morceler. (Oud., Cotgr.) — « Furent les pieces *ermorcillées* à divers princes. » (Lett. de Pasq. p. 557.)

Esmorche, *s. f.* Amorce, appât [A]. Action vive [B].
[A] Voyez Oudin et Cotgrave.

Amour prend là ses feux, et trouve de l'*esmorche*,
Voulant bruler les dieux, pour allumer sa torche.
Poës. d'Amad. Jamin, p. 138.

[B] Mais je veux bien congnoistre les paillards,
Qui, avec toy, feirent si chaude *esmorche*. *(Marot, p. 39.)*
Puis un serpent me vient au corps saisir,
Dont bien souvent contraint suis de choisir
Chemin plus long, pour eviter l'*esmorche*.
Gouget, Bibl. t. XI, p. 212.

Esmorchement, *s. m.* Amorce. (Monet.)

Esmorcher, *v.* Amorcer. (Contes d'Eutrapel, p. 175.)

Esmorre, *v.* Emoudre, aiguiser.

Mes couteax est bien esmolus,
Ge l' fis bien *esmorre* à la forge. *(Fabl. ms. de S. G.)*

Esmotaeur. [Intercalez *Esmotaeur*, au reg. JJ. 80, p. 444, an. 1351 : « Cum uno magno baculo, « vocato ad partes *esmotaeur*, ...nisus fuit eundem « percutere. »]

Esmoteler, *v.* Emotter. Casser les mottes d'un champ. (Oud. et Cotgr.)

Esmotouer. [Intercalez *Esmotouer* : « Tribula, « *esmotouer*, vel herse. » (Gloss. 7692.)]

Esmouchail, *s. m.* Emouchoir. (Oud., Cotgr.) Voy. Rab. III, p. 98.

Esmouché, *adj.* Vif, alerte. « Gay, alesgre, « bien *esmouché*. » (Coquillart.) — « Jeunes haires « *esmouchetez*. » (Rab. V, p. 90.)

Esmouchemens, *s. m. pl.* Embûches, endroit où on est *mussé*, caché : « Pour ce, firent repostail- « les, et *esmouchemens* ; » en latin : *in prædictis latebant insidiis*. (Du Cange, sous *Repositus*.)

Esmoucher, *v.* Chasser les mouches [A]. Secouer, remuer [B]. Elaguer [C]. Tuer [D].

[A] Trahis estes, chascun le pense ;
Car vers vous chascun se devine,
Par vos chevaliers de cuysine,
Qui sont delez vous au coucher :
Se bien seussiez *esmoucher*,
Hors d'avec vous les getissiez. *(MS. 6812, fol. 69 d.)*

[B] Es tu feru de l'aguillon et mouche,
Dont Cupido vrays amoureux *esmouche*. *(Cretin, p. 231.)*

Ainsi, s'*esmoucher* signifioit se remuer, s'émouvoir :

Puis tout soubdain, sans granment s'*esmoucher*,
Il a diné, et payé sa despence. *(Id. p. 57.)*
La nuict n'ont faict que penser, et veiller,
Par quoy *se sont* si matin *esmouchées*. *(Id. p. 79.)*

[C] Près de lui se treuve une route,...
Qui est bien large, et alignée,
Et par dessus bien *esmouchée*. *(G. de la Bigne, f. 103 a.)*

[D] Nous disons encore : être *mouché* d'un coup de fusil :

Li versé maugré eus s'acouchent,
François, Alemanz i *esmouchent*. *(G. Guiart, fol. 241 a.)*

Esmouchete, *s. f.* Ombelle des herbes. (Monet, Oudin et Cotgrave.)

Esmoucheter, *v.* Moucheter. « Faisoit des lors « bien valloir sa braguette, et la feist au dessus « *esmoucheter* de broderie, à la romanicque. » (Rab. II, p. 192.)

Esmouchettes, *s. f. pl.* Mouchettes. (Oudin.) Voy. aussi la Cout. de Valenciennes, C. G. II, p. 257.

Esmouchier, *v.* Moucher [A]. Excroquer [B].
[A] « Il *esmouchoit* une bougie. » (Rab. IV, p. 149.) — « *Esmouchier* les chandelles. » (Hist. des Trois Maries, p. 286.)
[B] Allusion au mot « mouche. »

.... Le roy, chascun si le triche ;
En sa court avoit mouche, et biche,
Qui durement l'*ont esmouchié*. *(MS. 6812, fol. 69 c.)*

Esmoulage, *s. m.* Action d'émoudre. (Oudin.)

Esmouleur, *s. m.* « Aller voir l'*esmouleur* des « halles, » étoit abandonner son bien à ses créanciers. « Quitter aujourd'huy la ceinture à ses crean- « ciers, que nous disons à Paris *aller voir l'esmou- « leur des halles*, est la marque de la cession que « l'on fait de ses biens à ses creanciers. »

Esmouleure, *s. f.* Action d'émoudre. (Oudin.)

Esmouloires, *s. f.* Pierres à aiguiser. « Une « infinité de pauvres diables qui fournissent d'*es- « mouloires* aux chambrieres pour caqueter. » (Moyen de Parvenir, p. 14.)

Esmoulu, *adj. ou part.* Emoulu, passé sur la

meule. Ce mot se disoit des tournois, où les armes étoient affilées au lieu d'être émoussées: « Harnoys « *esmoulus*. » (Coquillart, p. 119.) — « Sire, il me « feri de ses armes *esmoulues*, et me donna coups, « et colées dont cuir creva. » (Ord. I, p. 257.) — « Bien entendu que, soubs le nom de tels batons « d'armes *émoulues*, sont compris arcq arbaleste, « arcq à la main, plomet, maillez de plomb. » (Cout. de Haynaut, C. G. II, p. 60 ᵃ.) — « Sang d'ar- « mes *esmolues*, » pour blessure faite avec des armes tranchantes. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.)

Esmouter. [Intercalez *Esmouter*, lever le droit de mouture, au reg. JJ. 165, p. 268, an. 1411: « Lequel prestre dist au meunier qu'il *esmoutast* « ou prist moulture de Guillaume de Banquemare « qui lors mouloit; auquel il respondi qu'il estoit « bien tost de l'*esmouter* ou moulturer, et qu'il « n'avoit à peine moulu. »]

Esmouvement, *s. m.* Mouvement, agitation, secousse [A]. Emeute, soulèvement [B]. Excitation [C].

[A] « Si grands crollemens, et si grans *esmouvemens* de terre furent que a peu que le palais, et « le tresor ne churent. » (Chr. de S. Den. I, f. 167 ᵇ.)

[B] [« Jugiés à mort pour *esmouvement* de com- « mun. » (Froissart, X, 198.)] — « Pour ce que « plusieurs riotes sont meues en la marchandise, « pour l'*esmouvement* d'aucuns vendeurs. » (Ord. V, p. 358, an. 1370.)

[C] [« Par l'*esmouvement* et faux enort de ce Huon « le Espensier. » (Froissart, II, 30.)] — « Che estoit « droictement *esmouvement* de guerre. » (Beaumanoir, p. 171.) — [Il signifie aussi expédition militaire: « A ceste guerre et *esmouvement* rendi grant « peine li rois Phelippes. » (Froiss. V, 119.)]

Esmouvens. [Intercalez *esmouvens*, querelleur, au reg. JJ. 100, p. 914, an. 1370: « Icellui « Bisot, qui estoit homs de grant langage et *esmou-* « *vens*, parlast au dit marchant plusieurs fois de « grosses paroles. »]

Esmouver, *v.* Emouvoir, ébranler. *Enmuevvre*, dans S. Bernard, répond à *excitare*:

Par escouter,
Et disputer,
Ce qu'il peut dire;
Je fis dever,
De l'*esmouver*,
Par contredire:
Mais j'eu du pire. *(Blas. des Faulces Amours, p. 292.)*

Esmouveur, *s. m.* Celui qui excite, qui soulève, en bonne et en mauvaise part. « Pour aug- « menter le service de Dieu, et pour maintenir la « foy, desquelles choses mon dit seigneur fut « tousjours principal *esmouveur*. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 677.) — « Les principaulx *es-* « *mouveux* d'icelles communes. » (Le Fev. St Remy, Hist. de Charles VI, p. 31.)

Esmouvoir, *v.* Provoquer, exiter [A]. Acheminer, mettre en mouvement [B]. Détourner [C]. S'échauffer, s'émouvoir [D].

[A] [On disait aussi: « Il eust *esmeu* la mains pour « le frapper. » (Cart. de Lagny, fol. 40, an. 1433.)] — « Si commença sa lance a hocher celéement, et « les deux chevaliers qui avoient tournez leurs « visaiges celle part, prindrent à cryer, sire cheva- « lier, prenez vostre lance, qui me *a esmeu*, et « vous appareillez de la jouste. » (Percef. VI, fol. 106 ᵃ.) — « *Esmeut* grande guerre contre le roy. » (Chron. S. Den. I, fol. 241 ᵇ.)

[B] [« Li amirals qui trestouz les *esmut*. » (Roland, str. 197.)] — « *Esmouvoir* sa gent, une armée, » et simplement *esmouvoir*, pour entrer en guerre, se mettre en campagne ou en marche. « *Esmouvoir* la « venaison, » faire lever, faire partir le gibier. (Voy. Percef. vol. VI, fol. 46 ᵃ.)

[C] Enfin, s'*émouvoir* a quelquefois signifié « se « détourner »:

Chier fils, vueilles toy *esmouvoir*,
A courre avec les jouvencelles. *(Eust. Desch.)*

[Il signifie encore: 1° Engager: « Et disent que « li conseil d'Engleterre *esmeuissent* leur roi à che « que il passast la mer. » (Froissart, II, 384.) — 2° Soulever: « Comment il peuist *esmouvoir* les « Londriens contre le roy. » (Id. t. XVI, 8.) — 3° Irriter: « Ains li disent pour lui *esmouvoir* et « escauffer. » (Froiss. II, 250.) — Au moyen: 1° Se mettre en mouvement: « Et vit la bataille le roy « d'Espaigne un petit *esmovoir*. » (Id. 206.) — 2° Partir: « Adont s'*esmut* li rois de France. » (V, 369.) — 3° S'élever: « Par quelle maniere les guerres « s'*esmurent*. » (II, 3) — 4° S'ouvrir: « Ses plaies « s'*esmurent* tellement et si le ragraverent que il « ne vesqui point depuis longuement. » (Id. IV, 162.) — 5° S'inquiéter: « Pour quoi ils s'*esmou-* « *voient* et s'en mérencolioient. » (Id. II, 411.)]

Esmoy, *s. m.* Trouble, émotion, agitation, chagrin. (Voyez Esmai.) « Socratte .... eust trente jours « à ruminer, et digérer le decret de sa mort, ce « qu'il fit sans *esmoy*, altération, voirre sans aucun « effort. » (Sag. de Charron, p. 377.)

Helas! fille de l'air, qui sens, ainsy que moy,
Dans les prisons d'amour ton ame detenue,
Compagne de mon mal, assiste mon *emoy*,
Et reponds à mes cris, qu'est elle devenue.
Regnier, Plainte à la suite des Satires.

[« Et estoient en grant *esmoi* des paroles que le « cardinal lor avoit dit. » (Chr. de Rains, p. 117.)]

Esmoyer, *v.* Troubler [A]. Affliger [B]. Effrayer [C]. Informer [D]. (Voir Esmaier.)

[A] Amant trop ont enemis,
Pour ce doivent estre *esmaié*,
Qu'il n'ait en lor faiz, n'en lor diz,
Rien dont puisse estre repris. *(Monios, Vat. 1490.)*

Plus *esmoyer* ne me peult nul esmoy.
Les Marg. de la Marg. f. 166.

« L'ephore qui coupa si rudement les deux cordes « que Phrinys avoit adjoutées à la musique, ne « s'*esmoye* pas, si elle en vaut mieux, ou si les « accords en sont mieux remplis. » (Ess. de Mont. t. I, p. 162.)

[B] Ainsy disoit Phœbus, en s'*esmayant*,
Et d'aise grand, hautement s'esgayant. *(Marg. de la M.)*

. . . . Ce me fait trop *esmaïer*,
Quant nous morrons, k'àmors sera finée. *(Ch. du C[te] Th.)*
C De dix me fait seul le nombre *esmayer*. *(Melin. 161.)*

D « Il n'y a aucune chose approchante des dites « calomnies ; je m'*esmayerai* diligemment d'où « elles sont sorties. » (Mém. de Sully, t. VIII, p. 51.) « Encores que j'eusse bon droit, et fusse deman- « deur, si ne laissois-je pas avoir besoin de conseil, « et de m'*esmayer* qui estoit l'avocat de Poictiers « qui avoit le plus grant bruit. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 319.)

Esmucete. [Intercalez *Esmucete*, mouchettes, au glossaire latin fr. 7679 : « Mucatorium, gallice « *esmucete*. »]

Esmudie, *adj*.

Mondes ! plain de corruption,
Te voi, d'abomination ;
Trop est faus qui en toi se fie :
Les liens jues de trahison,
Par ta vaine parmecion,
Dont ame n'est fors *esmudie*. *(MS. 7218, f. 209 a.)*

Esmuevre, *v*. Cheminer. [Voir Esmouvoir.]

Oicz de haute estoire l'uevre,
Si comme ele se doit *esmuevre*
En droit romans, de vray latin :
Li rois de Cambray le descuevre,
Por le siecle qui toz se cuevre
De mal, au soir, et au matin. *(MS. 7218, f. 93 b.)*

Esmuir (s'). [Intercalez *s'Esmuir*, s'épouvanter (litt. devenu *mu*, muet) : « Les bestes sauvaiges « *s'esmuioient* et fuioient devant ces bannières et « ces gens à cheval. » (Froissart, II, 144.)]

Esmurer. [Intercalez *Esmurer*, emmurer, mettre en charte privée. (Froissart, XVI, 7.)]

Esmutation, *s. f.* Emeute, sédition. « Ceux « qui faisoient les dites *esmutations*, estoient gens « de petit estat, contendant à piller les riches. » (Monstr. I, f. 270 a.)

Esmutiler. [Intercalez *Esmutiler*, dans une charte de 1293 (Estiennot, Antiq. du Poitou, III, 946) : « Quant au depiés de membre, *esmutiler*, « espectier, essoreiller, segner, estorpacier. »]

Esmuys. [Intercalez *Esmuys*, qui a perdu la parole : « Il estoit *esmuys* et ne povoit parler. » (Joinv.)]

Esnaser. [Intercalez *Esnaser*, priver du nez, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Esne, *s. f.* Borel cite ces vers du R. de la Rose :

Sans mettre, n'en pressouer, n'en *esnes*,
Et le miel decouroit des chesnes....
Ne on n'a point le vin de l'*esne*
Tant qu'il soit estreint, et pressez.

Esné, *adj*. Né.

Furent de gent hardie *esné*. *(Ph. Mousk.)*

Esneche, *s*. Vaisseau de mer.

Prirent galies, et *esnekes*
Bien bataillées à breteskes. *(Ph. Mousk.)*
Galies, et barges, et nés,
Esneques, et dromons fiers. *(Ibid.)*

Esnetoier, *v*. Nettoyer.

Bien sez qu'il convendroit morir
Home et fame, se je n'estoie :
Je les esvuide, et *esnetoie*. *(MS. 7218, f. 184 a.)*

Esnuer, *v*. [Dépouiller (Chron. des ducs de Normandie, 26995.)] L'acception de ce mot n'est pas bien déterminée dans G. Guiart (f. 221 a) :

Les rues d'ommes mors enplissent,
De dars, de pierres *esnuées*.

Esor, *adv*. A l'heure qu'il est.

Certes très bienneureux seroie,
S'Amphitrion *esor* venoie. *(Eust. Desch.)*

Espaaler. [Intercalez *Espaaler*, étaler poids et mesures, au Cartulaire de Royal Lieu (part. I, ch. 70, an. 1314) : « Et mesmement [auront droit] de penre « les mesures dudit molin, ou faire penre par leurs « gens, d'*espaaler* et de juste fier lesdites mesures « toutes fois et quantes li cas s'i offerront. » On trouve encore *espaeler* au Cart. Noir de Corbie, fol. 180 a, an. 1262 : « Avons vendu ....toute nostre « moiné ....en desgren au moelin, du boistel faire « et *espaeler* au moelin. » *Espaler* est au Cart. 23, an. 1448 : « Pourveu toutes voyes que lesdites « aunes, pois et mesures eussent préalablement « esté *espalées* à l'espal des mesures desdits reli- « gieux. »]

Espace, *s. f.* Terme. [« Jamais de mey se j'ai « *espace*, N'auras bailie, en nule place. » (Grégoire le Grand, p. 81.)] « Leur doit donner quarante jours « d'*espace* de vendre. » (Beauman. p. 97.) « Peu de « temps d'*espace*. » (Giles Dur. à la suite de Bonnef. p. 207.) — [« Quant li rois de Navarre eust esté « une *espasse* à Paris. » (Froiss. VI, 43.) — « Li « Englois n'eurent autre *espace* de loisir que ce « que li François misent à venir de Oisemont à la « Blanque Taque. » (Id. V, 20.) Le mot est tantôt féminin, tantôt masculin.] — Remarquons cette façon de parler : « Mettre en *espace* » :

Il estoit une grant marée
De fleurons qui firent maint plé ;
Mes trestout vainqui l'aingnelet,
Et les a mis touz en *espace* :
Et pot bien corner prise chace. *(MS. 6812, f. 82 b.)*
. . . . . Onques Apostoile ne fust
A Romme, ne qui tant eust
Com lors en avoit, Boniface :
Mes il en fu *mis en espace*,
En grant temps avoit assemblé ;
Ce qui fu pris, non pas emblé. *(Ibid. f. 71 b.)*
Li povre amis est en *espace*
S'il vient à cort, chascuns l'an chace,
Par gros mos. *(MS. 7615, I, f. 102 bis. a)*

Espade, *s. f.* Epée. (Oudin, Cotgr. ; voyez Rab. t. III, p. 227.)

Espae. [Dans Roland, *espaent* signifie qu'il s'épouvante : « Ne poet muer qu'il ne s'en *espaent*. » (R. v. 1599.)]

Toy requier-je, dame très chere,
Que ton doulx fils vers moy *espae*,
Qui me garisse de ma plaie. *(XV Alleg. de la Vierge.)*

Espafu. [Intercalez *Espafu*, au reg. **JJ. 100**, p. 892, an. 1370 : « Les aucuns armez de costes de « fer, les autres portans et aians hachettes, *espafus*, « espées, boucliers et autres manieres d'armeures. » De même dans Froissart (II, 221) : « Il avoient haces « et *espaffus* et gros bastons flerés à picket. » On dit en liégeois *spaffus*.]

Espagneul, *s. et adj.* Epagneul. [Ces chiens venaient d'Espagne : « Que l'espreveteur se garnisse « d'*espaignols*. » (Ménage, III, 2.) — « Le suppliant « menant un chien ou *espeignolle*. » (JJ. 198, p. 439, an. 1462.)] — « Retrouverent tous leurs chiens, fors « ung *espaignol* que Norbot avoit nourry. » (Percef. VI, fol. 107 [a].)

Espagnol, *s.* Ce mot a donné lieu à différents proverbes : 1° « Couleur d'*espagnol* malade. » (Ménage, Dict.) — 2° « Un *Espagnol* sans Jesuite, est « une perdrix sans orange. » (Cotgr.) — 3° « Blanc « *Espagnol*. » (Sermons de Barlette, part. I[re], 142.) — 4° « Aimer à l'*espagnole*. » (Brant. Dames Gal. II, p. 354.) — 5° « Payer à l'*espagnole*. » (Cotgrave.) — 6° « Partage à l'*espagnole*. » (Fav. Offic. de la Cour de France, p. 30.)

Espagnolé, *adj.* « Corps bien *espagnolé* », pour taille menue et élégante. (Cotgr.) « Pour faire « un corps bien *espagnollé*, quelle gehenne se souf- « frent elles ? guindées, et sanglées avec de grosses « loches sur les costez, jusques a la chair vive. » (Mont. I, p. 421.)

Espagnolette, *s. f.* Sorte de danse. (Oudin.)

Espagnolisé, *adj.* Naturalisé espagnol. (Oudin, Cotgrave.) « Allemand *espagnolisé*. » (Mém. du card. de Retz, p 334.)

Espaié. [Intercalez *Espaié*, complétement quitte : « Lequel fouage li princes n'avoit mies « intention de tenir longement, fors tant seuele- « ment cinq ans, tant qu'il fust *espaiés* dou grand « argent qu'il devoit. » (Froiss. VII, 258.)]

Espaiésié, *part.* Expatrié, dépaysé.

Li escondis fait querre aillours marchié ;
Tousjours sera li asotez mendis ;
Mes on voit bien cevir l'*espaiesié*. *(Vat. n° 1522.)*

« Lesquelles, au moyen de la ditte chasse, s'es- « toient et se seroient *espavisées*, et allées esdits « bois voisins. » (Cout. de Hesdin, C. G. II, p. 888.)

Espaigne, Espaignerie, *s. f.* Espagne.

Tote la miex entechie
Ki soit, de si en *Espaigne*. *(Thum. Heriers.)*
Pellis, un clerc d'*Espaignerie*,
Qui moult estoit de grant clergie,
Et moult scavoit d'astronomie. *(Brut.)*

Espaigniere. [Intercalez *Espaigniere*, au reg. JJ. 154, p. 458, an. 1399 : « Icellui Doué... prist le « fromage qui estoit appointié pour faire ladite « tartre, et le getta sur l'*espaigniere*, la ou icelles « femmes faisoient les couvrechias d'icelle. »]

Espailles. [Intercalez *Espailles*, dans un Cart. de Corbie, fol. 23 [a], an. 1457 : « Lesquelles terres « par longue continuation de temps et au moyen « de nos diz bos se soient abocquiés et peuplés en « partie d'aucuns menus bos, que on dit esboutures « ou *espailles*. »]

Espairé, *part.*

Ly airs aussi fu *espairez*,
Et clers, et nés, et escurez ;
N'y ost nuée qui l'empesche,
Pourtant ly soulaux s'esvelesche. *(Trois Maries.)*

Espale, *s.* Epaule. [La forme est *espalles*, dans Roland, v. 1344, 3160, 3727.] Voyez S. Bern. p. 68.

Espaler, *v.* Jeter avec une pelle. (Nicot, Oudin.)

Espalieres. [Intercalez *Espalieres*, épaulière d'armure, aux Assises de Jérusalem (ms. ch. 95) : « Et doivent avoir lor chauces de fer chaucées, et « lor *espalieres* vestues. » On lit *espauliere*, dans Blanche et Jehan (v. 2979) : le sens est bande d'étoffe passant sur l'épaule.]

Espalment, *adv.* Spécialement.

.... Est le jour de toute l'année,
Que dames ont plus *espalment*,
Que chascun doit mieulx estre atournée,
Soy affubler, et vestir richement. *(E. Desch.)*

Espaluerades, *adj. au f. p.* Espalmé. « L'on « trouva nos galeres francoises très belles, et les- « tes, et bien *espaluerades*, et surtout la reale, à « laquelle il n'y avoit rien à redire. » (Brant. D[es] Gal. t. II, p. 297.)

Espame. [Intercalez *Espame*, pamoison : « Le « suppliant... dudit besoy cuida donner sur la teste « d'icellui Fortamer ;... lequel huit jours après « tumba en *espame*. » (JJ. 195, p. 1244, an. 1474.)]

Espamprement, *s. m.* L'action d'épamprer, d'effeuiller la vigne. (Cotgrave, Oudin.)

Espan, *s. f.* Empan, mesure de longueur, qui se fait par l'extension de la main, depuis le pouce d'un côté jusqu'à l'extrémité du petit doigt opposé. [« En laquelle maison... il feroit voulentiers faire « ou second estaige d'icelle ung pourget de ladite « longueur et d'un grant *espan* de saillie sur ladite « rue. » (1452, Permission de construire, Le Clerc de Douy.)] Charlemagne, « de tous membres estoit « bien taillé ; six *espans* avoit de scint [ceinture] « sans ce qui pendoit dehors de la boucle de la « scinture. » (Chron. S. Denis, t. I.) Monstrelet, parlant d'une bombarde dont les Turcs faisoient usage au siége de Constantinople, « tirant pierre « de douze *espans*, et quatre doigts de tour, et « pesant mille huit cens livres. » (Monstr. vol. III, fol. 59 [a].) *Espan* désignoit aussi la mesure que devoient avoir, en large, les écritures des notaires qui contenoient 70 lettres, pour le moins, suivant l'ordonnance de 1302, rapportée au Gr. Cout. de Fr. p. 38. (Voy. Bout. Som. rur. p. 770.) [« Les roolles de « copie auront trois *espans* de long, et un espan « d'escripture en lé. » (Ord. VIII, p. 304, an. 1377.) — On trouve aussi *espane* aux revenus du comté de Hainaut (an. 1565) : « Et si a li quens comme « avouweis... en fenail mois de chandeille de chire, « quan qu'il en puet espaner entre ses deux mains, « et de le longheche d'*espane* et demie. »]

Espanade, *s. f.* Action de se panader, de faire l'agréable. [Faussse acception ; lisez *esplanade*.]

Adieu galans, qui souliez faire fringues
Parmy les rues, voustes, et *espanades*,
Saillans en l'air pour prendre les esplingues
Au seing des dames regardans les estrades.
Vigiles de Charles VII, t. II, p. 31.

Quand à ung soir, bien sur le tard,
On faisoit visitation,
En allant, fut pris à l'escart,
Au pré de recréation,
Si faisoit bien les *espanades*. *(Am. rendu Cord. p. 555.)*

Espancher (s'), *v.* S'étendre. « Je ne m'*espancheray* pas d'avantage a poursuivre ces allusions « et étymologies. » (Des Acc. Bigarr. fol. 92.)

Espandable, *adj.* Qu'on peut verser. (Oudin, Cotgrave.) « Ce carnage dura jusqu'à la derniere « goute de son sang *épandable.* » (Ess. de Montaigne, t. I, p. 8.)

Espandement, *s. m.* Effusion. Ce mot, dans S. Bern. (page 179), répond au latin *effusio.* « Par « force de coups, de grans playes, et *espandement* « de son sang, s'estoit desdit. » (La Jaille, du Champ de Bat. p. 66.)

Espandre, *v.* Répandre, disperser[A]. Divulguer[B]. [Ce verbe est souvent confondu avec *espardre;* l'un dérive de *pandere*, l'autre de *spargere.*]

[A] [« Trenchet la teste pur la cervele *espandre.* » (Roland, v. 3617.) — « Adonc s'*espandirent* nouvel« les par le pays. » (Froiss. II, 73.) — « A l'entrée « de janvier les matinées sont tantost *espandues.* » (Id. VII, 453.)]

Après se rent à eus Baionne :
Li bourjois leans les *espandent ;*
Mes Francois le chastel deffendent,
Qui ne le lairent mie atelés. *(G. Guiart, f. 218 a.)*

[B] Nus hom sa feme die,
Qu'elle l'*espant*, et lime,
Tant que chascun le set :
Mal se cueuvre qui le cul pert,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vil.)*

[Remarquons l'expression *à espandant*, en abondance : « Vin aportent à *espandant.* » (Floire et Blancheflor, v. 1266.)]

Espandres. Infinitif pris substantivement au sens de rumeur publique.

Icelle meismes année,
Ce dit *du certain li espandres,*
Fu li rois Phelippes en Flandres,
Et prist la, par les seigneurages,
Des gentis hommes les hommages. *(G. Guiart, f. 248 b.)*

Espandu, *part.* Etendu, vaste[A]. Perdu, dissipé[B]. [Cette forme extensive est dans Roland, v. 3928 : « Del'chef li ad le cervel *espandut.* »]

[A] « Mes terres sont grandes, et *espandues*, ne je « n'y pourroye estre si souvent comme j'ay esté. » (Lanc. du Lac, I, fol. 125 b.)

En exil met son corps, et sa vie,
Et devient serfs, lasches, et *espandus*,
Et d'une errour fait seconde folie,
Quand deux fois et par femme confondus. *(E. Desch.)*

Espaneir. [Intercalez *Espaneir*, expier, dans un MS. de St Victor : « Que l'an esgardast par quel « poene il devroit *espaneir* lo peichié que il auroit « fait. » On lit « pechié *espenné* » aux Enfants Haymon (v. 597.) — « Par quoy je ne peus mon veu « acomplir, ne aler au Saint Sepulcre, ne *espanir* « mes pechiés sus les ennemis de Dieu. » (Froiss. t. II, 203.) La racine est le latin *expœnitere.* (Voyez Jahrbuch für rom. und engl. Literatur, VIII, 345.)]

Espanier, *v.* Se promener.

..... Vait *espanier* sor Loire. *(Part. de Blois.)*

1. Espanir, *v.* Epanouir, ouvrir, développer, découvrir. [*Espanir* est pour *espandir*, autre forme de *espandre ;* « Que jà estoit passez yvers, Et l'aube « espine florissoit, Et que la rose *espanisoit.* » (Renart, v. 9662.)]

La rose rouge est *espanie.* *(E. Desch.)*

.... Est boutons, et naist ou temps d'esté,
En mi le jour s'*espaint ;* lors desclose
Odoure un pou, et plaist, mais la nuit close
Flour, et bouton, et rose est amatie. *(E. Desch.)*

« Par grands coups recevoir s'endurcira le cuir, « et s'*espanira* la fleur de jeunesse. » (Perceforest, vol. II, fol. 151 d.)

Tousjours sa face languissante,
Aux raiz de son oeil, s'*épanist.* *(Giles Dur. p. 179.)*

« Si advint ceste chose entour la St Jehan, que « les blés sont *espanoys* et floris. » (Chron. S. Den. t. II, fol. 7 a.)

Morte est, et ensepvelie
La bonne dame,
Qui en toute honnour, sans blasme,
Usa sa vie :
Por li doit estre *espanie*
Ta mainte larme. *(Froiss. Poës.)*

Le long de la rue sainct Denis,
Y avoit des jeux, et esbas,
Sur escharfaulx lec *espaniz*,
Et devant chastellet plus bas.
Vig. de Charles VII, t. I, p. 160.

Conjugaison : « Vit la rose *espanie.* » (MS. 7989 [2], fol. 73 b.) — « Flor qui s'*espant*, et feuille qui ver« doie. » (Oud. de Launi, Poët. av. 1300.) — « Diex « doinst que s'uevre s'*espeneisse.* » (MS. 7218, folio 294 d.)

2. Espanir. Sevrer, priver, chasser : [« De « toutes doulceurs propices à leurs complections « les Franchois estoient *espanis.* » (Froissart, XIV, 239.)] « De l'ostel l'a *espaint.* » (MS. 7989 [2], f. 91 b.) « Ne nous attendons plus a doulceur de mere, « *espanys* sommes. » (Percef. IV, fol. 152 c.)

...... S'il est vieulx et *espanis*,
Ancor vault mieux tart que jamais
Soy marier, pour avoir hoirs. *(E. Desch.)*

L'on n'eut leans souffert boutter,
Sinon les loyaux doloreux,
Les despourveus adventureux
Les desolez, les *espanis*,
Mesmement povres amoureux,
Qui de leurs dames sont bannis. *(Am. rendu Cord. 106.)*

Il y en avoit vingt *espaniz*,
Telz qu'il luy plairoit de nommer,
Qui seroient du pays bannis
Tant qu'il les vouldroit reclamer.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 154.

Espanniere, *s. f.* [Voyez Espaigniere.]

De la vesse qu'il prent premiere
Fait on majeur aliée chiere :
Celluy qui la portoit enfin
Est levez sur une *espanniere.* *(E. Desch.)*

Espaorir, *v.* Epouvanter. (MS. 7218, f. 335 a.)

La grant douleur qui or me chace,
Me fait le cuer *espaourir.* *(G. Guiart, f. 351 a.)*

Espaphus, *s. m.* [Voir ESPAFUT.]

D'archegaie qu'om gette et lance,
De faussars, *espaphus*, guisarmes,
Puist il avoir plaine sa pance. *(E. Desch.)*

Espapilloter, *v.* Mettre en petits morceaux. (Oudin.)

Espar, *adv.* A travers. « Si vit la lune luire « *espar* une fenestre. » (MS. 7989 ², f. 71 ᵈ.)

Esparcete, *s. f.* Nom vulgaire du sainfoin. (Oudin, Cotgrave.)

Espardement, *s. m.* Action de répandre, de dissiper. (Cotgr. Rob. Estienne.)

Espardre, *v.* Répandre. [Le participe passé est *espars* (*sparsus*), aujourd'hui *expars.*] — « Si que « par le monde il s'*esparde.* » (Percef. II, fol. 66 ᵃ.) — [« Et dist, or iert Renart gaitiez Sovent ainz que « la guerre *esparde.* » (Renart, v. 532.) De même dans Froissart, II, 403 : « Ces nouvelles s'*espar-* « *dirent* parmy le ville de Gand. » De même au t. IV, p. 271 : « Vous venés tout à point pour *espar-* « *dre* de la benite iaue sur les mors. » Il signifie aussi : 1° Disperser : « Uns grans tourmens se mist « sus mer qui *espardi* tous les vaissiaus. » (Froiss. IV, 143.) — 2° Finir, en parlant d'une assemblée, d'une fête : « Avant que la feste fu *esparse.* » (Id. III, 334.)]

Esparé (à l'), *expres. adv.* A découvert. [Voyez s'ESPARER.]

Qui vous mettroit le cul *à l'esparé*,
Pour bien sçavoir en quel point est la lune,
L'on sçauroit bien, sans faire long narré,
Si soubz les draps vous estes blanche, ou brune.
Chasse et dép. d'Amours, p. 183.

Esparer, *v.* Eclaircir ᴬ. Sécher ᴮ. Terme de manége ᶜ.

ᴬ « Je voy le ciel du cousté de la transmontane « qui commence s'*esparer.* » (Rab. IV, p. 98.)

ᴮ Les oiseaux mouillés doivent être mis « en lieu « sec, et chaud, ou l'humidité par eux accueillie se « puisse *esparer*, et assecher. » (Fouil. Fauc., 30 ᵇ.)

ᶜ « Aux veritables caprioles le cheval estant en « l'air à la fin de sa hauteur, avant que tomber à « terre, *espare* entierement du derriere faisant » resonner la jointure du jarret. C'est à dire qu'il « rue tout d'un coup, en estendant les jambes en « arriere avec violence : quand il n'*espare* qu'à « demy, on donne le nom de balotade à la capriole. » (Le P. Menestr. des Tourneis, p. 174.)

Esparge, *s. f.* Asperge, selon Oudin et Cotgr. « Prenez cinq grains, ou sept d'une herbe qui est « appellée *esparge*, et les mouilliez, et destrempez « de mesque de chievre, et donnez au chien à la « quantité de plain un grant verre si garira. » (Mod. et Racio, fol. 61.)

Espargnable, *adj.* Econome, sobre.

Des vertus qu'il avoit te pere,
Et à restraindre te compere
A ceux qui furent *espargnable*. *(E. Desch.)*

Renart (v. 13327) donne *esparnable*, et la Chron. de Nangis *espernable.*

Espargnablement, *adv.* Avec économie, avec réserve. « Il vit *espargnablement.* » (Eust. Desch.) « .....*espargnablement* Vivre du sien, et non fole- « ablement. » (Ibid.)

Espargne, *s. f.* Chose qu'on épargne ᴬ. Ménagement ᴮ. Trésor royal ᶜ.

ᴬ [« Maint ribaus.... despendent en la taverne « Tout lor gaaing et lor *espargne* Puis revont porter « les fardiaus. » (Rose, v. 5072.)]

Le cueur, et l'œil de chascune se baigne
En eave de pleurs ; larmes de longue *espargne*,
Fault qu'on distille. *(Cretin, p. 55.)*

ᴮ « Sans nulle *espargne.* » (Ordon. t. I, p. 607 ᵇ.) « Senz *espargne*, et senz faveur. » (Ib. III.) — « Pu- « nition sans *espargne.* » (Ibid. p. 197.) — [« Duquel « pasté ayant mangé deux ou trois leches à l'*espar-* « *gne*, » parcimonieusement, dans Despériers, Contes, XII.]

ᶜ « Quand le Borgne de Foucal escuyer du roy, « et garde de sa finance, nommée communement « l'*espargne*, ouyt dire. » (Monstr. I, f. 92 ᵇ.)

Espargne mailles, *s. m.* Tronc à mettre de l'argent. « Firent boetes, ou *espargne mailles*, où « ils contraingnoient les passans de mettre argent, « pour les cierges, et luminaires. » (Etat de la Fr. sous François II, par La Planche, p. 124.)

Espargnement, *s. m.* Economie, ménagement.

Variantes : ESPARNEMENT. Beauman. p. 13. — ESPERNEMENT. Poët. av. 1300.

Espargner, *v.* Epargner. [« Turpins i fiert, ki « nient ne l'*esparignet.* » (Roland, v. 1665.) — « La « terriene leis ne deit nul *esparnier.* » (Thomas de Cantorbery, 32.)] — On le construisoit avec le datif : « *Espargner* aux neveux. » (Chron. S. Den. I, f. 17.) « Il *espergna* aux femmes, et aux simples gens. » (Ibid. t. II, fol. 33.) — « Deussent avoir bien gardé « leur bien, et l'avoir *espergné* pour s'en secourir « en lieu, et en temps. » (Joinv. p. 32.) Voy. Villon, p. 52, et Crétin, p. 195.

Espargoier, *s. m.* Aspersoir. (Du Cange, sous *Sparsorium.*) [Le gloss. 7684 donne *Espargouer.*]

Esparjur, *s. m.* Parjure. (Ass. de Jerus., p. 56.)

Esparjurer (s'), *v.* Se parjurer. (Id. p. 113.)

Esparmenter, *v.* Essayer. On a dit du chien de chasse :

Puis fu il bien *esparmentez*,
Et à grans bestes esprovez. *(Parton.)*
Quant il les ot *esparmentez*
De lor malvaises volentez. *(Fabl. de S. G.)*

Esparn. [Intercalez *Esparn*, *esperne*, *espairne*, *espairnance*, action d'épargner, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Esparnoniste, *s. m.* Partisan du duc d'Epernon. « Commença de marmonner entre ses dents « que j'estois *Esparnoniste* ; mais si bas qu'il fut « entendu de tous qui etoit pour exciter la haine « publique contre moy ; car pour vous bien dire, « le seigneur d'Esparnon est aujourd'huy si peu « aimé dedans nostre ville, que l'on impute à grand « crime de s'estre meslé de ses affaires. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 825.)

Esparpeil, *s. m.* Action d'éparpiller. (Monet, Oud. et Cotgr.) « Là feirent grand effroy, et *espar-* « *peil*, pourquoy tout l'ost du dit duc fut esmeu. » (Monstr. I, f. 258 b.)

Esparpeillier, *v.* Eparpiller. [« Si cum eve « espandut sui, et *esparpeilet* sunt tuit li mien os. » (*Lib. psalmor.* page 26.) Edouard le Confesseur (v. 4601) donne *Asparpilliez*.] — « Les François « furent *esparpeilliez*, et reculez jusques à un « aunoy. » (Hist. de Bertr. Duguescl, par Mén. 335.) « Les deux chevaliers se ferent entre eulx, et en « vont ferir les deux, au premier poindre, de leurs « glaives parmy le corps, et les portent à terre « navrez à mort; lors les vont *esparpiller*; mais « non pourtant ne vont pas fuïant, ains se vont « deffendant vigoureusement aux deux chevaliers. » (Percef. I, f. 86 d; voyez Rom. du Brut, ms., et Britt. Lois d'Anglet. fol. 272 a.)

Esparre, *s. m.* Espar, de l'allemand *sparren*, chevron.

Un *esparre* longe, et pesant
A trovée lès lui, en presant :
S'an vait, si ferut un gloton
Que ne li valu un boton. *(R. d'Alex. D. C. sous* Sparro.*)*

[« Le suppliant s'en retourna cuidant entrer « oudit hostel, et trouva ledit huis fermé et barré « par dedens à une grant *esparre* de bois. » JJ. 129, p. 140, an. 1386.) C'est aussi une pièce de la charrue : « Guillaume Vernis prist oudit lieu où estoit « ledit tumbereau, le fer et le coultre de une char- « rue, le vennelier, la maistre, le tirot et l'*esparre* « qui se tient au vennelier, à quoy on attelle trois « chevaulx. » (JJ. 111, p. 35, an. 1377.)]

Esparse (en l'), *expres. adv.* Çà et là. « Ceste « nuict les dits Anglois furent logez bien en sept, « ou huict villages *en l'esparse*. » (Monstr. I, 227 a.)

Esparsément, *adv.* Çà et là. (Oud. Cotg.) « Les « seigneurs se logerent *espartement* aux champs, « au mieux qu'ils peurent. » (Froiss. II, p. 252.)

Esparsin. [Intercalez *Esparsin*, proprement dispersion, par suite carnage : « Si en ruerent par « terre pluiseurs et occirent et decoperent et fisent « un grant *esparsin*. » (Froiss. V, 94.)]

Espart, *s. m.* Regard A. Eclair B.

A Si estoient li mien *espart*,
Toudis, tirant de celle part
Vers ma dame, ensi que soloie. *(Froiss. poës.)*

B [« En celle partie ou l'ost le roi Clothaires estoit « logiés, ne venta point, ne ni chaï yaue, ne nuz « signes d'*espart*, ne de tonnoire. » (Dom Bouquet, III, 193.)]

Car j'ay espoir, et main, et tart,
Que mal temps, tonnoirre, n'*espart*
Ne puent longuement durer. *(E. Desch.)*

Qui velt en la marine faire tabor soner,
Vaut ja, et plouvoir, et sanz *espart* toner. *(Ch. Musart.)*

On lit : 1° « *Espars* de feu, » dans Percef. vol. I, fol. 73 b. — 2° « *Espars* pleins de souffre. » Machine de guerre employée par des assiégés pour leur défense. (Ibid. I, f. 5 a.) — [« Par tonnoires et par « *espars*. » (Rose, v. 18088.) L'*espars* est la lumière qui s'*espart*, se disperse dans le ciel.]

Espart, *adj.* Ecarté, séparé A. Vaste, étendu B.

A Un les regardoit, qui là fut,
Qui loin du gieu estoit *espart*. *(E. Desch.)*
Le chief ne doit des membres estre *espars*,
Mais le doivent nourrir, et gouverner. *(Id. ibid.)*

B « Puis vint le comte devant la cité de Poictiers « qui estoit grande et *esparse*. » (Froiss. I, p. 158.)

Esparti, *partic.* Semé çà et là. « Est à noter « que la narration de l'accusateur doit estre inter- « jectée de suspitions, et *espartie* de obscures de « deffences. » (Fabri. Art. de Rhétor. I, f. 47 b.)

Espartignes, *s. pl.* Espadrilles. « Les Romains « usoient de souliers.... tirants la façon des *espar-* « *tignes*, et souliers de cordes dont l'on use en « Espagne. » (Fav. Th. d'Honn. I, p. 371.)

Espartir, *v.* Répandre A. Disperser, répartir, distribuer B. Partir C. Faire des éclairs D. [C'est là un composé de *partir*.]

A « Le ciel s'*espartit* en tonnerres, foudres, tem- « pestes, et grosses pluyes. » (Alect. Rom. fol. 2 a.) — « Cependant que il regardoient le temple, et haut, « et bas, et que ilz s'esmerveilloient dont telle « clarté venoit, et qui s'*espartoit* partout si uny- « ment, et si n'y avoit au temple fenestre de nulz « costez. » (Percef. I, fol. 36, R° col. 2.)

Princes d'amours, vueillez nous delivrer
De ce serpent qui son venin *espart*. *(Eust. Desch.)*

B [« Ainsi s'*esparty* ceste dessus ditte chevau- « chie. » (Froiss. XII, 330.)]

S'y vont, par aultres regions,
Querre terres, et mansions,
Pour la multitude *espartir*,
Que la terre ne peut souffrir. *(Brut.)*

On lit *departir* dans le ms. Bombarde.

C « Le prince préside en la chose publique, et de « luy procede et *espart* le pouvoir, et autorité que « ont les autres membres du corps politicque. » (Hist. de la Tois. d'Or. II, fol. 110 b.)

Car de leo estes *espart*
Le plus prochain, pour ce, le part,
Estes vous de par de appellez. *(Eust. Desch.)*

[« Par nos espies que nous *espartirons* sur les « champs en plusieurs lieux. » (Froiss. XI, 168.) De même au reg. JJ. 147, p. 17, an. 1394 : « Lequel « de Blainville haroit son chien aus pourceaux... « pour les effreer et *espartir*, afin que le suppliant « ne les peust avoir ne apprehender. »]

D « S'eleva ung estourbillon, et commença à « *espartir*, et à tonner si durement, et à venter que « son pavillon fut du tout derompu. » (Chron. de S. Den. I, fol. 209 a.)

Quant il *espart*, ou tonne, ou crie en la. *(Eust. Desch.)*

« Ce jour de St Laurent, tonna et *esparty* le plus « terriblement, et le plus longuement que on eust « vu d'aage d'homme. » (Journal de Paris, sous « Ch. VI, p. 56, an. 1419.) — [« Le suppliant veant « grant et horrible horage de temps,... en plouvant, « greslant, tonnant, ventant et *espartissant*, tele-

« ment que à peine ne povoit homme cognoistre « l'autre. » (JJ. 146, p. 202, an. 1394.)]

Esparvage. [Intercalez *Esparvage*, au reg. JJ. 173, p. 569, an. 1426 (Libertés de Caen): « Item « prædicti burgenses poterant conferre... quatuor « personis officium deonerandi sal existens in vasis « in riparia, et officium de l'*esparvage* in riparia « d'Oulne. »]

Esparvier, *s. m.* Epervier. « L'*espervier* à « dames » étoit distingué des éperviers ordinaires: « Doit avoir la dame aucun qui paiz son espervier. « Quant il aura prinse l'alouette, qu'il la raporte « sur le poing à son maistre, ou à sa dame, ou à « sa maitresse, et quant il faut, il revient de nou- « vel, et telz esperviers sont appellez *esperviers à* « *dames*. » (Modus, fol. 76 b.) — [« Plus est isnels « qu'*esprever* ne arunde. » (Roland, v. 1492.)]

Espas, *adj.* Epais, dans S. Bern. (Serm. fr. p. 110): « El mont ombrious et *espas*, *in monte um-* « *broso et condenso*. » On lit encore, p. 98: « *Espas-* « *ses* tenebres, » dans le latin *densissimæ tenebræ*. » [Dans Roland, v. 3529, on lit: « El plus *espès* se « s'rumpent. » L'origine est le latin *spissum*.]

Espasier. [Intercalez *Espasier*, fontainier, au reg. JJ. 167, p. 384, an. 1414: « Icellui Talhade « envoya un *espasier* dudit Montpellier. »]

Espasse. [Intercalez *Espasse*, travée, espace entre deux entraits: « Une maison contenant deux « corps d'hostel, chacun de deux *espasses*. » (Ter- « rier de Montlhéry, an. 1548.)]

Espatement, *s. m.* Action d'épater, d'élargir. (Cotgrave, Oudin.)

Espater (s'), *v.* S'étendre. (Oudin.) [En Hainaut, la tôle est dite *fer espaté*.]

Espatins, *s. m. pl.* Patins, souliers.

> La boe y est touz les matins,
> Usé y ay mes *espatins*. *(Eust. Desch.)*

Espauchez, *adj. au pl.* Vagabonds. « Avantu- « riers plus *espauchez* ...on ne voit. » (Rog. de Collerye, p. 110.)

Espaud. [Intercalez *Espaud*, défens dans une forêt: « Concessit in eadem foresta ubique, excepto « in defensis, quæ dicuntur *espaud*, pascua equis « fratrum. » (JJ. 104, p. 49.)]

Espaude. [Intercalez *Espaude*, châlit, au reg. JJ. 138, p. 163, an. 1390: « Le suppliant lia sa femme « à l'*espaude* de son lit et la feri d'une congnée. »]

Espaulart, *s. m.* Nom vulgaire de la phocène orque de Cuvier. (Oudin et Cotgrave.)

Espaule, *s. f.* Ligne de parenté A. Sorte de droit B. Epaulement C. [*Espalle* (Roland, v. 1344) a le sens actuel.]

A
> . . . Pour vous court la renommée
> Comme d'estre plus prouchain,
> Comme vray nepveu certain
> Du lion monseigneur de Gaule,
> Que le lion, qui de l'*espaule*
> Maisnée et senestre est venu. *(Eust. Desch.)*

B Droit accordé au prêtre après la célébration du mariage et qu'il pouvoit exiger sous peine d'excom- munication: « Burgenses de Castellione remane- « bunt et erunt quitti et immunes... de omnibus « redibentiis..... de omni hospitagio, de ferculis « nuptiarum vocatis *espaules*. » (Charte de Guil- laume, abbé de Fleury, an. 1296.)

C « Nous tirames une autre ligne, et fismes deux « barricades sur les deux avenues, et une *épaule* à « une traverse. » (Mém. de Bassomp. II, p. 305.)

Remarquons ces expressions:

1° « Faire » ou « prester *espaule*, » favoriser, aider: « Pourvu que fortune ne se lasse trop de luy « *faire epaule*. » (Montaigne, II, p. 684.)

> Perfides, vous *prestez l'epaule* à leur retraite,
> Et c'est ce qui vous fait me la tenir secrete.
> La Veuve, com. de P. Corn. IV, sc. 2.

2° « Avoir *espaule*, » être soutenu. (Mém. Du Bell. liv. X, fol. 345 a.)

3° [« Leur ayant toutes fois fait tourner les *es-* « *paules*, » c'est-à-dire prendre la fuite. » (Lanoue, page 429.)]

1. Espaulé (mal), *adj.* Mal conformé des épaules.

> Mon menton, mes joes aombre,
> Car moult me pendent à touz lez;
> Long col ay, *mal suy espaulez*. *(Eust. Desch.)*

2. Espaulé. [Intercalez *Espaulé*, aux Ord. IX, p. 171, an. 1403: « Nul ne pourra avoir drap « *espaulé*, c'est assavoir drap duquel la chaenne « ne soit aussi bonne ou meilleur comme les lisie- « res. »]

Espaulée. [Intercalez *Espaulée*, charge sur l'épaule, dans Cuvelier: « Bertran devant portoit « une grande *espaulée*; Bien sambla bosquillon qui « le vit la journée. »]

Espauler, *v.* Froisser l'épaule. On a dit d'un paillasson qui se mettoit au devant du cheval: « Est bon pour garentir le cheval ou destrier, d'*es-* « *pauler* contre le hourt. » (La Colomb. Th. d'Honn. I, p. 59.) — [« Mais le cheval qu'il ot s'*espaula*, ce « dist-on. » (Guesclin, 17607.)]

Espauletée, *s. f.* Epaulée. « Par *espauletées*, « ou par *espaulette*, » à différentes reprises. (*Par espaulée* se dit d'un mur bâti par redents, à diffé- rentes reprises.) « Cette exclamation est seure: « voila qui est beau, ayant ouy une entiere page de « Virgile; par là se sauvent les fins: mais d'entre- « prendre à le *suivre par espaulettes*, et de juge- « ment exprès, et trié,...... poisant les mots, les « phrases, les inventions, et ses diverses vertus « l'une après l'autre, ostez vous de là. » (Mont. III, p. 274.)

Espauliere, *s. f.* Partie de l'armure qui défen- doit l'épaule A. Amict B. Chausse de docteur C. Tapis- serie D. Encolure E.

A [Voyez Espaliere. « En celui tens nen i avoit « bacinet ne *espaulieres*. » (Hist. occidle des Croi- sades, I, 197.)]

B Amict dont les prêtres se couvrent les épaules pour célébrer la messe. Du Cange, sous *Spatula- ria*, cite le Monasticon Anglicanum.

[c] [Voyez Chaperon.] « Il te donnera, pour te faire « docteur, une epopine, ou *epauliere* d'un coup de « barre de fer sur le collet, en guise de chausse « d'hypocras, ou de hallebarde de drap. » (Moyen de Parvenir, p. 44.)

[D] Tapisserie mise sur les murs à la hauteur des épaules, d'après Nicot et Monet.

[E] On a dit du crocodile: « Il a la teste tellement « ointe aux *espaulieres*, et de si droit fil, qu'on « n'y cognoist aucune différence, à cause que nature « tient son col couvert, et caché. » (Du Verd. Bibl. p. 8.)

Espaulloier. [On lit dans une paraphrase du Miserere (Du Cange, I, 757 [b]): « Orgeus va des bras « brachoiant, Des espaulles *espaulloiant*. »]

Espaultre, *s. m.* Epeautre, espèce de froment. [On lit dans Alebrant (fol. 42): « Avoine et *espiautre* sont froit et sec. »]

Espaulu, *adj.* Qui a de larges épaules. (Oudin.)

Espaulure, *s. f.* Epaulement. (Cotgr., Oudin.)

Espaulx, *s. m. pl.* Peut-être empan. « On dit « siege [de Constantinople, en 1453], sy avoit plu- « sieurs bombardes, et autres instrumens, pour « abatre le mur, et entre les autres une grande « bombarde de metail, tirant pierre de neuf *espaulx*, « et quatre dois d'entour. » (Mart. Anecd. I, c. 1820.)

Espauter. [Intercalez *Espauter*, au reg. JJ. 127, p. 91, an. 1385: « L'exposant frappa et chassa à fort « ses diz chevaulx..... lesquelx se *espauterent* et « commencerent à aler fort et le bon trot. »]

Espautrer, *v.* Mutiler. « Noyez, pendez, empa- « lez, *espaultrez*, demembrez, exenterez, decou- « pez..... ces meschans hérétiques. » (Rabelais, IV, p. 224.) — [« Et eut la teste toute *espautrée*. » (Froiss. XVI, 114.) Le rouchi a conservé le mot au sens d'écraser, fracasser.]

Espauvyers, *s. m. pl.* Collectif d'épaves. Du Cange cite sous *spairæ* un dénombrement de l'abbaye de Baigne : « Tous *espauvyers* sont à la dame « abbesse, et doivent être revelez à la dite abbesse, « en toute la terre, dans .xxiv. heures, et tous « bournhons, et eyssan, dans huit jours. »

Espave, *s. m.* Terme de coutume [A]. Terme de vénerie [B].

[A] Comme terme de coutume, ce mot a signifié :

1° « Un droit seigneurial » par lequel les choses égarées et non réclamées appartiennent à un seigneur haut justicier.

2° Il signifie encore la chose perdue et non réclamée, les bêtes égarées. [Les épaves étaient tous les animaux échappés des mains de leurs maîtres ; la loi les attribuait à l'inventeur, à cause de l'incertitude où restait enveloppé le droit du propriétaire primitif. La Coutume de Laon les définissait : « Bêtes « égarées qui ne sont avouées d'aucun seigneur. » On appliquait le même principe et la même désignation aux animaux sauvages qui se laissaient prendre hors de la présence des chasseurs dont ils avaient fui les coups. Le terme *épave* a été ensuite transporté à tous les biens meubles dont le maître restait inconnu (Voyez Bris) : « Les cozes trouvées « et les *espaves*, qui n'ont point de suite... doivent « estre au segneur qui a la haute justice. » (Beaum. liv. VIII, 3.)]

3° [Etranger, dans un reg. de 1378 (B. N. anc. 5991 [a]) : « *Espaves* sont hommes et femmes nez « dehors le royaume de si loingtains lieux, que « l'en ne peut ou royaume avoir congnoissance de « leur nativitez : et quant ils sont demourans au « royaume se pevent estre ditz *espaves*. » De même au reg. JJ. 68, p. 269, an. 1347 : « Comme Jehan de « Saint Pol se fust alez esbatre avecques une femme « *espave* venue à S. Riquier en Pontieu. »] De là, on a dit : « Mots *espaves*, mots auxquels on a donné « la chasse comme à ces bêtes sauvages, ou à ces « animaux domestiques, qui deviennent *espaves*, « dès le moment que l'épouvante leur a fait aban- « donner leurs forets, ou les quartiers où on pour- « roit les reclamer. » (Le Duchat, sur Rab. II, p. 47.)

[B] Comme terme de vénerie, c'est la frayeur que les chiens causent au cerf, et c'est la forme verbale du verbe *espaver*, sous *espoanter*. « Aucunes foiz, « un cerf voudra bien passer par devant celluy qui « tient les relaiz, et lors ne doit il bouger ne forhuer, « pour quant qu'il ait veu, car moult de foiz, un « cerf qui sera au meismes pays s'en pourra bien « aller de l'*espave* et effreinte de chiens. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 218.)

Espavigneus, *adj.* Qui a les éparvins.

> Gosses de monei ert cevaus,
> Encore soit il *espavigneus*. *(Poët. av. 1300.)*

Espavité, *s. f.* Droit d'aubaine. (Oudin, Cotgr., Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voy. Cout. Gén. I, p. 457, et N. C. G. II, p. 871 [a].

Espec. [Intercalez *Espec*, en latin *apiaster*, d'après le gloss. lat. fr. 7684. C'est un petit oiseau qui mange les abeilles, peut-être l'*epeiche*, le pivert bigarré.]

1. Espece. [Intercalez *Espece*, épice, du latin *species*, aromates : « Qui mist en reube odour am- « brine, Ni autre *espece* alexandrine. » (Reclus de Moliens, D. C. VI, 820 [a].) On lit *espesce*, dans Partonopex, v. 4585.]

2. Espece. [Intercalez *Espece*. 1° Collection d'individus, dans la Rose (v. 7003) : « Force de gene- « ration, Por l'*espece* avoir tous jours vive Par « renouvelance naïve. » — 2° Prétexte, motif : « Sur *espèce* et convoitise de fort gaignier. » (Frois. XIV, 198.)]

Especifié, Spécifié. (Ordon. des R. de France, t. II, p. 161.)

1. Especial, Mêlé d'épices : « Boire *espécial*, « bruvage *especial*. » (Voy. Percef. vol. V, fol. 38 [d]; Tiran le Blanc, t. I, p. 27.)

2. Especial. [1° Particulier, exprès (forme savante *spécial*) : « Par *especial* messagier. » (Frois. II, 40.) — 2° Pressant : « Un tres *especial* mande- « ment. » (Id. t. III, p. 247.) — 3° Remarquable : « Jeuiaux riches et *especiaux*. » (II, 89.) — 4° Intime :

« Ses *especials* amis. » (III, 462.) On disoit adverbialement :

Et croi bien que Diex, et nature
Les fisent par *especial*. *(Froiss. poës.)*

Espécialité, *s. f.* Espèce [A]. Cas particulier [B]. Distinction [C].

[A] « De toutes semblables choses, de quelqueconque « nature, ou *espécialité* qu'elles soient. » (Ordon. t. II, p. 545.) « Amitié est l'espèce, ou *espécialité* « d'amour. » (Hist. de la Tois. d'or, I, f. 16.)

[B] « Disoient l'*espécialité* devoir desroguier à la « généralité. » (Monstr., III, f. 27 b.)

[C] « Dieu sçait si les belles femmes manquent en « cette ville, et en abondance, sans *especiauté*. » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 363.) « Par *especialité*, » ou en grand *especiauté*, d'une manière spéciale, comme par *especial*. « Il luy fut dit, et remonstré, « par grand *spécialité* de conseil. » (Froissart, t. I, p. 255.) « En grand *speciauté*. » (Ibid. IV, p. 329.)

Especiaument. Spécialement, aux Preuves de l'Hist. d'Auxerre, p. 65, an. 1276 : « Otroions au « devant dites nonnains que ciles paisiblement se « puissent acroistre ....au tote nostre sontise, ou « que ceile soit, et *especiaument* en ladite sontise « de S. Gervais. »]

Espectacle, *s. m.* Spectacle. (Henry Est. conform. du fr. avec le grec.)

Espéculeracion, *s. f.* Spéculation. « Si devez « savoir qu'en ce petit livre a moult belle *especulé-* « *racion*, et moult sobtieve, car par li congnoist on « les meurs, et les inclinations naturelles des « hommes, et des femmes. » (Liv. de Phision. par Arist., Bibl. du R. ms. 7649.)

Espée, *s. f.* Epée. [On lit déjà dans Ste Eulalie : « Ad une *spede* li roveret tolir lo chief. » Le mot est aussi dans Roland, v. 2340, 465, 1527.]

1° « *Espée* à une main », ou « à main. » — « Fut « commencée ...la tierce emprise à coups de lance, « et à coups d'*espée à une main*. » (La Colomb. Th. d'Honn. t. I, p. 186.) « La combattoient, les uns « contre les autres, de lances, haches, et *espées* à « main. » (Monstr. I, f. 205 a.)

2° « *Espée* à deux mains. » — [« Le suppliant se « feust transporté à ung lieu près de Bayeux, ouquel « avoit grand nombre de gens assemblez pour ung « jeu publique qui y estoit, c'est assavoir de l'*espée* « à deux mains. » (JJ. 173, p. 477, an. 1426.) De même au reg. JJ. 176, p. 775, an. 1450 : « Le sup- « pliant et plusieurs autres estant assemblez en « nostre ville de Paris en l'ostel de la Pie près « S. Gervais, pour aprendre à jouer et eulx *ebatre* « du jeu de l'*espée* à deux mains. »] — « Monsieur « a son pavillon sortit, et ses tenans, et force « tabourins devant, et mon dit seigneur en robe, « une grande *espée* à deux mains sur son espaule. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 186.) « Sacquer de « l'*epée* à deux mains ». Faire le moulinet à droite et à gauche. (Duch. sur Rab. t. I, p. 163.)

3° « *Espée* bastarde » ou « *espée* de passot. » Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 227, appelle *épée* bâtarde celle qui n'avoit point de nom certain, c'est-à-dire qui n'étoit ni françoise, ni espagnole, ni proprement lansquenette, mais plus grande que pas une de ces trois sortes d'épées : « Les archiers auront les sala- « des sans visieres, arcs, et trousses et *espées* de « passot, assez longuettes, roides, et tranchans, qui « s'appellent *espées* bastardes. » (Le P. Daniel, Mil. fr. t. I, p. 243.) « Armes offensives..... qui estoient « deux *espées* bastardes, pouvans servir à une « main et à deux. » (La Colomb. Th. d'honn. t. II, page 461.)

3° *bis*. [« Perrin Bonnot, qui avoit une *espée* « *batue* en sa main, de laquelle il avoit jouée le « jour dessusdit au jeu du bouclier. » (JJ. 126, page 188, an. 1385.) C'est une épée émoussée dont on a abattu le tranchant.]

3° *ter*. [« Dictus Boso dictum Ademarum percussit « cum *ense à estoc*. » (*Olim*, f. 56, an. 1268.)]

4° « *Espées* gracieuses. » C'étoient des épées dont le tranchant et la pointe étoient rabattues, et dont on se servoit dans les tournois. (P. Daniel, Mil. fr. t. I, p. 385.)

5° « *Espée* d'armes. » — « Il print sa grant *espée* « d'armes, qui a son costé dextre pendoit à ung « crochet. » (Petit J. de Saintré, p. 397.)

6° « *Espée* de Bourdeaux. » — « S'y combatirent « moult vaillamment, de ce qu'ils avoyent, comme « haches, et *espées* de Bordeaux. » (Frois. I, p. 435 ; voy. Hist. de B. Duguescl. par Mén., p. 143.)

7° « *Espée* de corps ». — « Qui de lances de gect, « de haches d'armes, d'*espées* de corps, et de « dagues, nous ayent combatues. » (Petit Jean de Saintré, p. 522.)

8° « *Espée* de gect. » (Petit Jean de Saintré, p. 63.) Voyez le suivant.

9° « *Espée* à getter. » — « Tu peus bien descendre « de ton cheval loing du cerf, et lui getter des « pierres pour le faire partir, et aler de place en « place tant qu'il soit au lieu si couvert que tu « puisses tant aproucier que tu lui couppes les « gérès de ton *espée*, ou lui donner de ton *espée* à « getter, et ainsi le pourras desconfire et tuer. » (Mod. et Racio, fol. 27 a.)

9° « *Espée* de guerre. » — « Le coup fut grand, « ....si va descendre sur le senestre, bras si engois- « seusement que si l'*espée* eust été de guerre, il « luy eust le bras coupé. » (Percef., I, 139 d.)

9° *bis*. [« Pierre Regnault bourreau de la ville de « St Omer s'en ala vestir et querir en la ville une « grant *espée* que les bourreaux dudit St Omer ont « accoustumé de porter, que on appelle commune- « ment l'*espée* de justice. » (JJ. 182, p. 316, an. 1453.)]

10° « *Espée* de passot. » Voyez « *espée* bastarde. »

11° « *Espée* de parement du roy. » — « Le sire de « S. Treille grand escuyer d'escuyerie du roy, et « baillif de Berry ....portoit en escharpe la grande « *espée* de parement du roy, dont le pommeau, la « croix, la blouque, le morgant, et la bouterolle de « la gaine estoient couvertes de veloux azuré, semé « de fleurs de lis d'or de brodure. » (Monstr. III, 22 a.)

12° « *Espée* de provision ou de reserve. » C'étoient

les deux espées qui, dans un combat à outrance, étoient remises entre les mains des juges, afin que si celles des combattans venoient à se rompre, on pût leur en fournir d'autres. « Ces deux secondes « *espées* données, ou une seule, à qui en avoit « faute, si elles se venoient à rompre, ne falloit « plus parler d'avoir recours à d'autres troisiesmes, « et falloit mourir, ou vaincre en quelque façon « que ce fust, ou se rendre ; et telles espées les « appelloit on les espées de provision : aujourd'huy, « en nostre nouveau et friand françois, on les « appelleroit les *espées*, ou secours de reserve. » (Brant. sur les duels, p. 155.)

13° « *Espée* d'honneur », épée du connétable. (Hist. de Loys III, D. de Bourbon, p. 136.)

14° « *Espée* de rencontre. » Le P. Daniel, Mil. fr. (I, p. 415) renvoie au Sr Mallet qui, dans ses travaux de Mars, a donné la représentation de cette épée.

15° « *Espée* romaine. » Un de nos poëtes a dit d'un cheval :

Poil chastain : astre au front, aux jambes deux balzans,
Romaine *espée* au col, de l'aage de sept ans.
Des Acc. Bigarr. fol. 140.

16° « Qui dou vis ressemble *espée*. » Qui a l'air redoutable.

Sordon Pieron m'en met à son voloir,
Qui dou vis resemble *espée*,
Qui nos face remenoir,
Et voir die à son pooir. *(Ch. du Cte Thibaut.)*

17° « Dessous vostre *espée*. » En votre puissance.

Vos hons sui, et vos jurés,
Vos sers desous vostre *espée*. *(Gilbert de Bernev.)*

18° « Payer son heaume à l'*espée*, » payer sa bienvenue aux rois d'armes. « La premiere fois « qu'on paroissoit dans un tournoy, tous les che- « valiers, et escuyer tournoyeurs, qui jamais n'au- « ront tournoyé que celle fois là, seront tenus « payer pour leurs heaulmes, et bien venue en « armes, au roy d'armes, heraulz, et poursuivans, « à leur plaisir, ou ordonnance des juges ; et, « neanmoins que autrefois ils l'ayent payé à la « jouste, si ne s'ensuit il pas qu'ils ne doivent payer « une autre fois pour l'espée, car la lance ne peut « affranchir l'espée : mais qui auroit payé son « heaulme à l'*espée*, c'est à dire au tournoy, il seroit « affranchy de la lance ; c'est à dire de la jouste. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 80.) On lit à la marge : « La lance ne peut affranchir l'*espée*. »

19° « Mettre à l'*espée*, » passer au fil de l'épée. [« C'estoit leur entente que d'yaux tous mettre à « l'*espée*. » (Froiss. II, 119.)] « Quanqu'ils rencon- « trerent de leurs ennemis misrent à l'*espée*. » (Chron. St Denis, II, fol. 83 b.)

20° « Jouer de l'*espée* à deux pieds, à deux jam- « bes, » s'enfuir. (Oudin, Dict. et Cur. fr.)

21° « *Espée* Charlemaine. »

Justice faint l'*espée* Charlemaine ;
Si comme elle suelt, ne fait pugnicion. *(E. Desch.)*

22° « Chevalier sans *espée*. » Comme nous disons, « avocat sans sac. » — « Il ouyt une voix qui luy « dist, chevalier sans *espée*, où vas-tu si vistement ? « car chevalier sans *espée*, n'est que femme sans « quenouille. » (Percef. IV, f. 157 b.)

23° ..... Char à *espée* ne vaut rien. *(E. Desch.)*
..... Ne prenez pas char à *espée*. *(Ibid.)*

24° « *Espée* de Vienne, » faites à Vienne, dans le bas Dauphiné. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 286.)

25° « *Espée* de Cologne. » Ces épées étoient passées en proverbes av. 1300.

26° « Lui qui est aussi vaillant que son *espée*. » (Caquets de l'Accouchée, p. 137.)

Espéecer, *v.* Dépecer, mettre en pièces. On a dit des révoltés de Normandie punis par le duc Richard :

A plusours fist traire les denz,
Lez autres fist *espéecer*,
Traire lez ex, lez poinz couper,
A tiex y a, lez garez cuire. *(Rou.)*

Espeer. [Intercalez *Espeer*, au Glossaire 7684 : « *Espeer*, qui vent les espées, *spatarius*. »]

Espéeschement, *s. m.* Empêchement. Isaïe, dans ses prophéties,

...... Dit que montaigne en valée
Vendroit, et en abaissement,
Si que l'en yroit plainement
Partout, sanz *espéeschement*. *(MS. 6812, f. 53 1.)*

Espeier. [Intercalez *Espeier*, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 28767 : « Par les gros des « cors les *espeient* Des glaives d'acer reluisanz. »]

Espelan, *s. m.* Eperlan. (Cotgr. et Rab. t. IV, p. 254.) Le peuple dit *eplan* à Paris et ce poisson se pêche à l'embouchure de la Seine. [« *Espellens*, au « poivre aigu fet de gingembre et de canele. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5e sér. I, p. 223, XIIIe s.) En allemand *Spierling*.]

Espelement, *s. m.* L'action d'épeler. (Cotgr., Rob. Estienne.)

Espeler, *v.* Epeler. (Oudin, Nicot et Monet.) [Il signifie encore : 1° Expliquer, dans Rou : « Cil *espe-* « *loit* le songe, si com il le disoit. » — « Adont « s'esveilla Pieres, et Diex s'est esconsés ; Au « patriarche en vint ; quand il fu apensés ; Dist li « qu'il a songié : sire, or le m'*espelés*. » (Chanson d'Antioche, I, 216.)] — 2° Désigner : « Poile vake « ensi l'*espela*. » (Ph. Mouskes.) — 3° Dépeindre :

Precieuse dame très belle,
Talent ai que vos biens *espele*. *(Will. li Vin.)*

Espelucher, *v.* Eplucher, examiner. (Cotgrave, Monstr. vol. I, fol. 274.) On dit encore *epluquer* en Normandie. Balzac (Socrate chretien, t. II, p. 234) condamne le mot *espelucher* comme étant du jargon à la mode : il s'en sert pourtant lui-même, à la page 245 et 265. [On lit dans la Fable III de Marie de France : « Un jur s'asit desor le sueil, ses « grenonez apareilla [la souris] E de ses piez s'*es-* « *pelucha*. » — Dans G. Guiart, v. 11367, 14616, il signifie houspiller.] On disoit : « *Esplucher* ses « doigts au soleil, » pour niaiser, perdre son temps. (Nuits de Strapar. t. II, p. 169.)

Espelue, *s. f.* Etincelle.

Certain jour une *espelue*
Jaillit près de sa chair nue. *(Des Accords, f. 42 b.)*

Espenaillé, *adj*. En désordre, déchiré. (Oudin.)

Espendouere. [Intercalez *Espendouere*, au reg. JJ. 160, page 91, an. 1405 : « Le suppliant la « frappa par le costé au travers des flans d'une « *espendouere* de bois dont il chargeoit le fumier. » (JJ. 160, p. 91, an. 1405.)]

Espendre, *v*. Répandre. (Ord. t. III, p. 243.)

Espeneir, *v*. Expier. [Voir Espanir.]

Les pechiez, que fez ai, voudroie *espeneir*. *(Rou.)*

.... Convient *espeneir*
As fins amans. *(Symons d'Autie, Poët. mss. av. 1300.)*

Pour *espaneir* leurs peciés. *(Ph. Mouskes.)*

Espener. [Intercalez *Espener*, blesser, au reg. JJ. 171, p. 513, an. 1421 : « Le suppliant trait d'une « fleche à icellui Fouquet et le *espena* en « l'espaule. »]

Espenois, *adj*. D'Espagne.

Plus sors que ors *Espenois*. *(Ch. mss. du Cte Thib.)*

Plus doré que l'or d'Espagne.

Espens, *s. m.*

Si convient chascun endeter,
Et au cuer avoir grant *espens*
Quel part il prendront leurs despens ;
Car parens croissent chascun an,
Mes trop peu d'amis treuve l'an. *(MS. 6812, f. 75 a.)*

Espensement. [Intercalez *Espensement*, çà et là, dans un bestiaire (D. C. III, 95 b) : « Tant fait « qu'en la vigne est montés Ou plus a de roisins « plentés; Si le crolle si durement Que il chieut « *espensement*. »]

Espenuier. [Intercalez *Espenuier*, au registre JJ. 189, page 361, an. 1459 : « Jehan Le Cat povre « homme *espenuier* en nostre ville de Tournay. »]

Esperable, *adj*. Qu'on peut espérer. [« Il n'est « rien moins *esperable* du peuple ainsin agité que « l'humanité et la douceur. » (Essais de Mont. t. I, page 185.)]

Espérance, *s. f.* Attente. [« Qui demoru n'en « orent *esperance*. » (Roland, v. 1411.)] « Je ne « vous cuydoye jamais veoir, ainçoys avoie grei- « gneur esperance de vostre mort que de vostre « vie. » (Lanc. du Lac, II, fol. 120 a.) [Dans Froiss. t. III, 448, il signifie confiance : « Et ay si grant « *esperance* el roy nostre seigneur que vous en « arés joie. » — Dans G. Guiart, v. 16412, le sens est crainte.]

On disoit :

1° « *Esperance* mauvaise, » crainte. « Ainsi le « pourroient ilz bien faire, sans *espérance mau-* « *vaise* de nul homme. » (L. du Lac, t. III, f. 56 d.)

2° « Pignes dorés à *espérance*, » qui donnent espérance de réussir, de paroître agréable. Nous dirions à prétention. Le prieur défend à l'amant qui se fait cordelier (p. 577) :

.... Mouchouers deliez,
Chesnettes à fleurs d'oubliance,
Gorgias trop menus ployez,
Pignes dorez à esperance.

Esperdre (s'), *v*. S'égarer, perdre la tête.

...... Son argent tout perdit,
Dont son esprit quasi *s'en esperdit*. *(Faifeu, p. 71.)*

Lors Salmaci *s'eperd*, et brusle le desir
De celle beauté nuë, esperant la saisir. *(Baïf, f. 118 b.)*

Tant s'esbahi que tot *s'espert*. *(Part. de Blois.)*

Esperduite, *s. f.* Outil de forgeron.

Preudom tient toz jors l'*esperduite*,
Et si chaufée, et si conduite,
Que honte art, et honor alume,
Toz cels qui sont près de s'enclume. *(MS. 7218, f. 197 c.)*

...... Que le las n'oublient mie
De sens qui la gent lace, et lie,
Ne le martel de la proesce,
Ne l'*esperduite* de larguece. *(Ibid. f. 197 d.)*

Espere, *s. f.* Sphère. [« Parmi l'air obscurci « raiant Qui tournoient en leurs *esperes* Si com « l'establi Dea le Pere. » (Rose, dans D. C. sous *Spera*, 1.)] « Couppe d'or très finement esmaillée « de l'*espere* du ciel, ou estoit figuré le zodiaque. » (Chron. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1377.)

Esperée, *adj. au f.* « Ma jeune *espérée*, » terme d'amitié et de tendresse, pour ma jeune amie. (Voy. Clém. Marot, p. 353.)

Esperer, *v*. Craindre A. Présumer B. Conserver C. [Dans l'ancienne langue, il signifiait attendre une chose bonne ou mauvaise; dans l'Ouest, on dit encore *espérer* une personne pour l'attendre.]

A « J'*espere* avoir grant douleur. » (Fabri, Art. de Rhétor. II, fol. 57 b.) « Nous *esperions* tous qu'on « nous deust faire mourir. » (Id. p. 75.) Voyez Ord. t. III, p. 656; Froiss. liv. II, p. 253; Cout. Gén. t. I, p. 447; Monstrelet, vol. I, fol. 1 b.

B « Si l'en *espéroit* que il se fust tués par aucune « maladie, par laquelle il ne fust pas bien à soi, li « hoir n'en doivent pas perdre che qui de lui « vient. » (Beauman. p. 348.)

C Norrice Dieu le pere,
Qui toz biens ranature,
Ne sueffre pas que compere
Ce que m'aprist nature ;
Ne qu'en moi se rapere
Mauvese norreture,
Ains me garde, et *espere*,
Très douce creature. *(MS. 7218, f. 171 a.)*

Esperge, *s. f.* Sorte de mesure. « Mesure la « place où il perche, de deux *esperges* de long. » (Modus et Racio, fol. 80 a.)

Esperger, *v*. Asperger.

Mais à tort le tenoit por fol,
Pus l'*esperge* d'iaue benoiste. *(MS. 7615, I, f. 167 a.)*

Esperguedelle. « Si vous dirons comment le « grant sanglier doit marcher : grant sanglier doit « avoir les trasses longues presq'autant qu'ung « cerf bien marchant, et n'a mie si gros talon, ne « si rond, ne si long ; mais il a solle du pied près « aussi large ; il fait la pigace devant et derriere, il « a l'espinche du pied large, et ronde, les ostes du « pied a pesans partout où il marche; il sont large, « et loing l'ung de l'autre, de plain *esperguedelle* : « ilz sont longs, trenchans, et aguz, et si tu les « treuve ainsi marchant, tu peulx bien dire qu'il

« est sanglier en tiers an et qu'il est sanglier « vieil. » (Modus et Racio, fol. 23 b.)

Esperi, *adj. pl.* Experts.

Resont li dui Evesque là
Que bien à ce faire *esperi*,
Et li quens de S. Vualeri,
Si con ge truis en ma rebriche,
Rengiez contre ceux d'Osteriche. *(G. Guiart, f. 123 a.)*

Espérir, *v.* Eveiller A. Evanouir B.

A Eles estoient endormies,
Mais de petit sont *espéries*...
Les puceles *ont esperies*. *(Part. de Blois.)*

Jà ne querroie venir
As grans biens dont je la prie,
Car li soupirs, et l'envie,
Mi font endormir
Qui me vodroit *espérir*,
A li me feroit gehir. *(Thieb. de Blason.)*

Quand Artus ot un poy dormi,
Del songe qu'il vit s'*esperi*. *(Brut.)*

Espérir des chevaux était les réveiller en les étrillant. « Hannoissoient, et grattoient des pieds, « là où l'on les estrilloit, *esperissoit*, et torchoit, « pour être plus gaiz et plus parez. » (Perceforest, I, fol. 134 a.)

B Au sens de s'évanouir, il étoit formé d'*esperit*, souffle, esprit:

Une eure avint k'il s'*esperi*:
Uns angle, par St Esperi,
En l'autre siecle l'emena. *(Ph. Mouskes.)*

Petit apriès s'*est esperis*,
Si descendit St Esperis:
L'ame Carlon ert a ravie,
Ensi trepassa il de vie. *(Ibid.)*

Esperis, *s. m.* Souffle A. Esprit B.

A [« Fus, gresille, neif, glace, *espiriz* de tempes- « tez. » (Lib. psalmorum, 229.)]

B On lit *St Spire* dans St Athanase, Symb. fr. 1re traduct., et ce mot *St Spire* s'est conservé à Corbeil, pour dire l'église du St Esprit:

Or prie Deu, et son saint *Espir*. *(Gilebert de Bernev.)*

« Je croy que vostre parole est la voye du S^t « *Esperit*. » (Le Jouv. MS. p. 237.) Voy. Poës. MSS. de Froissart. On lit dans S. Bern. p. 251: « Sainz « Pols fut voirement blastengieres, mais ce ne fut « mies el saint *Espirit;* car il non sachanz fist ceu « en mescreance. »

Esperitable, *adj.* Spirituel A. Clair, transparent B.

A Considérons nos grans fragilitez,
Notre aage brief, le hault juge *espéritable*,
Les cas soudains, la fortune versable,
Faisons raison, et justice à dix dois,
Au bien commun soions tuit entendable. *(E. Desch.)*

« La royal hautece *espirituele*. » (Thaumassiere, Cout. d'Orléans, p. 465, tit. de 1147.)

B D'une feve a la grandeur
Eive semble de la culur
O altre tel cum cristals
Mult est la pierre *spiritals*.

On lit dans le latin:

Mensuram que fabae crescens excedere nescit
Cristallo similis vel aquæ, cum limpida paret.

Esperitableté, *s. f.* Spiritualité. (Borel, Corneille.) *Espertualté* signifie cas de justice spirituelle, dans Britt. Loix d'Anglet. fol. 11, V°. *Espiritualité* est le spirituel des gens d'église, dans les Chron. de S. Denis, t. II, folio 32, où il est en opposition à « temporalité, » qui désigne le temporel. (Ibid.) — [« Nous frère Jehan humble abbé de « l'eglise S. Pierre de Nealphe.... ordenames trois « officiers,... un prieurs du clouastre pour gouver- « ner l'*esperituaulté*. » (Chart. de 1399, au cart. de Chartres.)]

Esperitiex, *s. m. pl.* Esprits.

Si grand chose ne puet comprendre
Se n'est aucuns *esperitiex*. *(MS. 7218, fol. 122 b.)*

Esperlucat, *adj.* Bien frisé, gai, plaisant. « Imaginons s'il y avoit pas grand plaisir à voir un « homme ayant la barbe rase, et au demeurant « avec sa grande perruque, bien *esperlucat;* car « c'est le mot duquel ils usoyent alors: voire se « trouve mesmement en menot, au lieu, (comme « je croy) de ce que le latin dit *calamistratus;* aussy « en la ryme d'un bon compagnon, qui a esté « longtemps devant luy, nous lisons:

Plus fringant, et *esperlucat*,
Et cent fois plus gay que Perot,
Ou le valet d'un avocat. *(Apol. pour Hérod. p. 436.)*

« Comme jadis conseilla Diogenes à un jeune « muguet *esperuqué*, malade d'amour. » (Maladie d'Amour, p. 239.)

Esperoit. [Intercalez *Esperoit*, au reg. JJ. 142, p. 134, an. 1391: « Icellui Drouet print un grant « coustel ou *esperoit* que ledit Perrinet le savetier « avoit à sa sainture. »]

Esperon, *s. m.* Eperon. [On lit *esporuns* dans Roland (v. 3430), *esperuns* (v. 345.)]

Le ceval point des *esporons*. *(Ph. Mouskes.)*

Si là jus, à ses piés, gietée,
Et as *espourons* deboutée. *(Ibid.)*

Nous lisons « une paire de *spoures* doré, » dans Littl. fol. 36 a. [C'est encore: 1° Une monnaie d'Allemagne: « Item pour ce que mossenhor du Puy... « avoit... fait decrier et abatre les petits blancs « d'Alemaigne, appelés de la rodete, autrement de « l'*esperon*. » — 2° « Ung baston approprié à l'usage « de charrette, appellé *esperon*. » (JJ. 181, p. 170, an. 1452.)]

Expressions à remarquer:

1° « *Esperons* dorez, *esperons* argentez. » Les *éperons* dorés étoient un ornement particulier aux chevaliers, et les *éperons* argentés un ornement des écuyers. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Les *esperons dorez* étoient quelquefois un hommage du vassal au seigneur féodal, pour le droit de relief et de rachat. (Ibid.) Voy. Cout. Gén. I, p. 315, et le P. Dan. Milice française, t. I, p. 478.

2° « Au fraper des *esperons*, » d'un plein saut. « Monterent à cheval; et au fraper des *esperons*, « entrerent en la ville de Courtray, car il n'y avoit « deffense, ne nul contredit. » (Froiss. II, p. 226.)

3° « Faire *esperons*, » gagner la chevalerie. « Là « estoit le chanoine de Robersac, qui bien avoit

« courage de chevalier, et ce jour y fist de belles « appertisses d'armes, et aussi fit *esperons* un sien « varlet (c'est-à-dire écuyer). » (Froiss. II, p. 156.)

4° « Gagner les *esperons*, » mériter d'être chevalier. Le roi d'Angleterre, à la bataille de Crecy, dit à celui qui venoit lui demander du secours pour son fils qui étoit fort pressé : « Or retournez devers « lui, et devers ceux qui cy vous ont envoyé ; et « leur dites, de par moy, qu'ils ne m'envoyent « meshuy querir, ne requerre, pour adventure qui « leur advienne, tant que mon fils soit en vie ; et « leur dites que je leur mande qu'ils laissent gai« gner à l'enfant ses *esperons*. Mais je vueil (se « Dieu l'a ordonné) que la journée soit sienne, et « que l'honneur luy en demoure, et à ceux à qui « je l'ay baillé en garde. » (Froiss. liv. I, p. 158.)

5° « Tenir les *esperons* de quelqu'un, » être fait chevalier par quelqu'un et le servir en cette qualité. (Gérard de Nevers, 1re partie, p. 62.)

6° « Trencher les *eperons*. » — « Quand on de« gradoit un chevalier, ou un escuyer on lui tran« choit ses *esperons* sur du fumier. » (Laur. Gloss. du Droit franç.) C'est de là que vient le proverbe : « Villain ne sçait que valent *esperons*. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 50.)

7° « Venir à *esperons*, » venir en piquant des deux, à toute bride. (Fabl. ms. de S. G.)

8° « Vaillant un *esperon*, » c'est-à-dire qui est de peu de valeur :

Li roiz li vout donner, et offrir maint bon don ;
Mez le duc n'en vout prendre *vaillant un esperon*. *(Rou.)*

« Vous n'y aurez dommaige qui vaille la mon« tance d'ung *esperon*. » (Lanc. du Lac, III, f. 12 v°.)

9° « Etre à l'*esperon* à quelqu'un, » le poursuivre :

. . . . Robert le roy de Cesille,
En champ, et en plain, et en ville,
Si li *estoit à l'esperon*. *(MS. 6812, fol. 82 r°.)*

10° « Aller avec un *esperon* de bois, » c'est-à-dire sans difficulté : « Mist en teste au roy de faire une « petite armée, et l'envoyer en Italie, et avec les « pars, et intelligences qu'il avoit en la duché de « Millan, qu'elle seroit bientost revoltée, et qu'il « espéroit aller jusques dedans Milan, avec un « *esperon* de bois. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleuranges, ms. p. 160.)

Esperoniste, *adj.* On appeloit ainsi les Albigeois, du nom de leur chef *Esperon*. Voy. De Thou, Hist. de Fr. I, p. 411.

Esperonnade, *s. f.* Coup d'éperon. (Oudin.)

Esperonne, *s.* Partie d'une charrue. On lit « *esperonne* de charrue, » dans un titre de Montbard, de l'an 1600. [« Icellui Huguenin ala contre « le suppliant à tout une *esperonne*, à quoy trayent « les chevaux à la charrue. » (JJ. 173, page 594, an. 1426.)]

Esperonnelle, *s. f.* Sorte d'herbe. (Oudin.)

Esperonnement, *s. m.* Action d'éperonner. (Oudin, Cotgrave et Monet.)

Esperonner, *v.* Piquer de l'éperon. « Si *espe« ronna* tout devant, par grand courage, et quand « messire Gilles de Mauny le veit venir devant luy, « si *esperonna* aussi devers luy moult roidement. » (Froiss. liv. I, p. 55.) — [Le mot est dans Roland, v. 2996.]

Esperriger. [Intercalez *Esperriger*, réveiller, dans les Mir. de Coinci (Du Cange, III, 160 c) : « Tout « li pais *esperrige* et arde, D'anemis voit plus de « cent mile. »]

Espers, *adj.* Expert, entendu A. Evident B.

A « Conoisans, et *espers* en fait des monnoyes. » (Ordonn. t. I, p. 770.) — [« Il nous faut le jone « Edouwart couronner et faire roi et mettre dalès « li hommes de sens et de vaillance, par quoi il « soit *espers* et resvilliés. » (Froiss. II, 91.)]

B On lit « *espers* larrecins, » dans Beaumanoir, p. 164 ; « *espertes* fraudes. » (Ibid. page 193.) — [« Biau semblant monstroit en *espert*. » (Couci, v. 7100.)]

Espertement, *adv.* Ouvertement. [Il signifie aussi adroitement : « Icellui Beront appuya telement « son coustel à la poitrine dudit exposant, que s'il « ne se feust *espertement* reculé, il l'eust tué ou « mis en peril de mort. » (JJ. 135, p. 108, an. 1388.)]

Diex t'a moustré, de ce n'en doutes,
En un songe *espertement*,
Ce qu'est venu nouvellement. *(MS. 6812, fol. 52 c.)*

Espervenche, *s. f.* Pervenche.

Là est le thim, l'*épervanche*, et encore
Le lis, l'anet, le soucy, et l'oeillet. *(Perrin, f. 50 v°.)*

« *Espervenche*, herbe ou fleur », signifie expérience dans le Blason des fleurs. (Dev. amour. 59.)

Esperverie, *s. f.* Art de dresser l'épervier à la chasse : « Leur demanda s'ils vouloient oir....... « comment on doit affaicter, et gouverner esper« vier... les aprentis respondirent que bien voulen« tiers en vouloient oir, et que le déduit qui estoit « d'*esperverie*, estoit devisable. » (Modus, fol. 72.)

1. Espes, *s. m.* Nom de saint. « Sainct *Espes* ; « il faut que ce soit saint Espres, martir sous l'em« pereur Adrien. » (Ger. de Nev. 1re part. page 30, note de l'éditeur.)

Pourra lier Bacchus à S. *Espès*. *(Cretin, p. 226.)*

2. Espes, *adj.* Epais, grossier A. Nombreux B.

A [La racine est le latin *spissus* : « Al plus *espès* « de la meslée. » (Roland, str. 257.) Spissa, en latin, était souvent l'épithète de *nox* ; de là, dans Froissart (V, 64) : « Il estoit toute nuis et faisoit moult « brun et moult *espés*. »] On lit « *espoiz* gens » dans la Chr. de Nangis, an 1306 et 1309.

B Venue s'en est en la paroisse,
Là ou ele fu plus *espesse*,
Por aler la croix aorer. *(MS. 7218, f. 317 v°.)*

Espesche, *s. f.* [On lit au glossaire latin 4120, an. 1352 : « *Pastica*, *espesche*. » C'est donc une vaine pâture.]

Empereor, et roi, et comte,
Assez plus que je ne vous comte,
Toz autres ne pis .II. *espesches*
Envers lui, car ses bones tesches
Font bien per tot à reprochier. *(MS. 7615, I, f. 58 v°.)*

Espessan, *partic.* Epaississant, grossissant.

« Moult s'ala par la ville la novelle *espessant.* » (Rou.)

Espessement, *adv.* Grossièrement, lourdement. (Rob. Estienne.) On lit *espessement*, dans la Chr. S. Den. t. I, f. 263 b. [Il signifie aussi en abondance (Saxons, couplet VIII) : « *Espessement* leur « jettent maint fust et maint baston. » De même dans Froissart (II, 111) : « Chil archier trayerent « *espessement.* »]

Espesserie. [Intercalez *Espesserie*, épicerie, dans Froissart, X, 265.]

Espestre, *s.*

O que seront heureux, et benoistz les humains,
Qui pourront éviter travaulx, et dangiers maintz,
En passant par l'*espestre*, et cette mer profonde,
En chemin dangereux de cestuy mortel monde.
Les Tri. de Pétrarq. trad. du Bar. d'Opp. f. 101.

Espeter, *v.* Empiéter sur le chemin, en tournant la charrue au bout du sillon. (Laur. Gloss. du Dr. fr.; voy. Pith. Cout. de Troyes, p. 271, et Cout. Gén. t. I, p. 421.)

Espetrer. [Intercalez *Espetrer*, enlever les pierres d'une démolition : « Item, que ledit prévost « a esté et vacqué par plusieurs journées à démolir « et *espétrer* les dites masures.... » (1409, Censive de Janville, L. C. de D.)

Espeurer, *v.* Effrayer, faire peur : « Visions « fantosmes qui *espeurent* de nuict. » (Contes de Chol. f. 17 b.) — [« Ilz tirerent leurs espées,... criant « à mort, à mort pour les *esperir.* » (JJ. 185, p. 153, an. 1451.)]

Espeus, *s. m.* **Espeuse,** *s. f.* Epoux, épouse. [La forme est *espouse*, aux lois de Guillaume, 14. Dans Froissart (XV, 218) : « Et avoit pour mouillier « et *espeuse* la fille au duc Aubert. »] On a dit de Philippe-Auguste :

. . . . Cis rois n'ama tant nului
Ne nus *espeus*, itant s'*espeuse*,
Tant fu biele, et deliteuse,
Com cis rois ama sainte glise. *(Ph. Mousk. ms. p. 636.)*

. . . . N'iert el monde vrais *espeus*
Ki mious amast onqes s'*espeuse.* *(Ibid.)*

Espeux. [Intercalez *Espeux*, échalas, pieux. « Ce sont les coustumes de sur sepmaine. Item, « celle (la charrette) qui porte *espeux....* » (1577, Aveu de Jouy-le-Pothier; L. C. de D.)]

Espever, *v.* Débarrasser, nettoyer. « Tous « laboureurs ayant champs, et pieces de terre con- « tigues, et joignantes l'une l'autre, a charge de « bleds, et autres ablaids, sont tenus, en la saison « d'aoust, de les aller *espever*, et desranger contre « leurs voisins, avant qui des dépouiller. » (Cout. de Péronne, N. C. G. t. II, p. 601.)

1. Espi (l'ordre de l'), fondé vers 1441 par François I, duc de Bretagne. (Voy. dom Lobineau, Hist. de Bret. II, p. 630.) [L'insigne était un collier d'or formé d'épis entrelacés et auquel pendait une hermine avec la devise : *A ma vie.*]

2. Espi, *s. m.* Epi. [« Ausi cum cil, ceo m'est « avis, Qui vont coillant les bons *espis* E ce laissent « qui n'a valor. » (Benoit, II, 12667.)] — Ce mot désignait aussi une chose sans valeur : « Jou ne « donroie un *espi.* » (Gilb. de B. Vat. 1490.) — « Je ne « vos pri un *espi.* » (Id. ibid.) — [« Il ne vous prise « tous la monte d'un *espi.* » (Guesclin, v. 15740.)]

Espianate, *s. f.* Esplanade. « Disent qu'ilz « veulent attendre la bataille, au dit castel Sainct « Pierre et en font semblant, car ils ont fait les « *espianates* tout à l'entour. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 211.)

Espic, *s. m.* Pointe, éperon. « Le vendredi dix « septiesme, je fis commencer un *espic* à l'embou- « chure du Port neuf qui estoit ouvert, pour em- « pescher que la dite embouchure ne fut remplie « de sable, au reflus de la mer. » (Mém. de Bassomp. t. III, p. 382.)

Espice, *s. f.* Confitures, dragées A. Parfums, beaume ou autres plantes médicinales B. Sorte de droits C. Sorte d'impôt D. [Voir ESPECE 1.]

A « Le mot d'*espices* par nos anciens étoit pris « pour confitures et dragées. » (Pasq. Rech. 56.) Elles se servoient communément après le diner. « Quand « on eut diné, on leva les tables, et après graces « rendues, on prit autres ébattemens : et furent le « roy, et les seigneurs en estant sur leurs piés, en « chambre de parement, près de deux heures ; « après tout ce, on apporta vin, et *espices.* » (Frois. IV, p. 27.) — [Les épices se servaient au dessert : « Après laver isnellement La dame fit donner le vin « Et les *espices* en le fin. »]

B Il i avoit roses, et flours,
Et *espices* de tex odours. *(MS. 7615, II, f. 169 b.)*

Qui mist en reube odour ambrine,
Ni autre *espece* alexandrine. *(R. Moliens, D. C. VI, 320 a.)*

Il est employé pour beaume, dans S. Bern. 148.

C Nous lisons au contrat de mariage entre René II de Lorraine et madame Phlip. de Gueldre : « Don- « nons, octroyons, hypotequons... à la dite dame... « nostre marquisat, cité, et ville de Pont à Mousson, « et le chasteau du dit Mousson, avec toutes leurs « appartenances, et dépendances, en toutes juris- « dictions, et seigneuries..., cens, rentes, revenus... « cire, poivre, porcs, et *espices.* » (Godefr. Observ. sur Ch. VIII, 490.) — De là, on disoit : 1° « *Espices* « de juges, » parce qu'anciennement celui qui avoit gagné son procès faisoit présent au juge ou au rapporteur de quelques dragées ou confitures qui depuis ont été converties en argent. (Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr.) — 2° « Payer les *epices* », c'est-à-dire gagner son procès, suivant Mr de Fontenelle. (Hist. du Théât. fr.)

D Dans le procès de Jacques Cuer, on lui reproche, entre autres concussions, des « exactions que « l'on nomme vulgairement *epices*, montans à « grandes, et excessives sommes de deniers. » (Proc. de Jacq. Cuer, MS. p. 15.)

[Le code Justinien permettait aux magistrats inférieurs de recevoir de légères gratifications sous le nom de *sportulæ* ; la loi des Visigoths prélevait pour les frais de justice le vingtième de l'objet en litige, que St Louis, en 1254, éleva jusqu'au dixième, En 1302, Philippe-le-Bel interdit aux juges d'accep-

ter aucun présent, mais en 1344 les membres commissaires du parlement purent recevoir 10 sous parisis outre les gages du roi. Depuis deux siècles les denrées de l'Orient s'étaient répandues en Europe. Quand une partie avait gagné son procès, elle s'empressait de porter à ses juges quelques corbeilles de ces épices; bientôt l'usage en fit une loi, et les épices se transformèrent en sommes d'argent qu'on ne put cependant recevoir sans autorisation particulière jusqu'à la fin du xv° siècle.]

Espicerie, *s. f.* Epicerie. [Voir Espesserie.] [« Devant l'*espicerie* vendent de lor espices, Ce sont « saintes paroles en quoi il n'a nuls vices. » (Rutebeuf, 182.)] « Es petits sacs sont les fines *espiceries*. » (Colgrave.) « Passant par les *espiceries*. » (Nuits de Strapar. I, p. 384.) Nous trouvons aussi ce mot, au figuré, dans une acception très vague: « Rondeaux, « virelais,... et autres telles *epiceries*, qui corrom- « pent le goust de nostre langue. » (Joach. du Bell. folio 25 b.)

Espicier. [Officier qui avait soin des épices: « Le roy aura tousjours à court quatre valez de « chambre et non plus: le barbier, l'*espicier*, le « tailleur et un autre mangent à court. » (Reg. de la Ch. des comptes, an. 1317, fol. 71 a.)

Espidimye, *s. f.* Epidémie. [Voyez Epidemie, Epidimie. On lit dans Ch. d'Orléans (138° ballade): « Dieu me fiere d'*espidimie*. »]

1. Espie, *s.* Espion. [« Li rois d'Engleterre qui « avoit ses *espies* en Flandres. » (Froiss. V, 265.)] « Le roy avoit plusieurs *espies* qui oyoient, et sa- « voient souventes fois leurs entreprises, et ce « qu'ilz vouloient faire. » (Joinv. p. 51; voy. Apol. pour Hérod. p. 417; Clém. Marot, p. 225.) *Espie* est tantôt masculin et tantôt féminin: « Il seroit bon « que vous moissiés paine de savoir de son estat, « par aucune bonne *espie*. » (Modus et Racio, 274 b.) [« En l'ost le sorent del prin somme, Par un *espie*, « ung mauvais homme. » (Rom. d'Athis, Du Cange, t. VI, p. 330 a.)]

2. Espie, *s.* Embuscades. « Advint un jour, « comme ils estoient là en *espie*, que ils veirent « venir un compaignon à cheval. » (Hist. de Jean Boucic. p. 354.)

Espié, *adj.* Comme garni d'épis A. Terminé en épi B.

A « On voyoit d'autre part çà et là, les enseignes « voleter au dessus des tours; et les palais, et « maisons magnifiques *espiées* de longues bande- « rolles, et guidons de toutes sortes de couleurs. » (Merl. Cocaïe, I, p. 7.)

B La queue des épagneuls se terminant en épi, on les appeloit « chiens aux queues *espiées*. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 121.) — [« Que cil blez « sont creu en haut Et *espié* et tuit grenu. » (Renart, v. 19890.)]

Espiement, *s. m.* Embuscade, action d'épier. « Si avez ouy comment, par aguets, et *espiemens*, « elle fut occise. » (Monstrel. I, f. 140 b.) — [« Icellui « Pierre fist plusieurs aguez et *espiemens* sur et « contre ledit Hennequin Pepin pour le cuidier « grever et dommagier en corps et en biens, ou mettre à mort. » (JJ. 116, p. 47, an. 1379.)]

Espier, *s. m.* Droit féodal en usage en Flandres; il se perçoit sur les grains et sur les terres. [« Comme il fust ensi ke Jehans Reinsins eust « achatté à Jehan Gauwart.... le droit qu'il avoit à « briés de la recepte de nostre *espiés* de Furnes. » (Charte de Marguerite, comtesse de Flandres, an. 1275, Chambre des Comptes de Lille.)] « Quand aux « biens des bastards, qui nous doivent appartenir, « et aussi les procédures, que nostre dit receveur « de l'*espier* doit faire, voir payement de nos rentes, « les dits de Grandmont ne pourront, en cela, « donner aucun empeschement à nos officiers. » (Cout. d'Alost, N. C. G. I, p. 1134 b.)

Espierrement, *s. m.* Action d'épierrer. (Oud.)

Espierreur, *s. m.* Qui ôte les pierres. (Oudin.)

Espieu, *s. m.* Epieu. [On trouve dans Roland les formes *espiet* (1043), *espiez* (3308).] « Lors com- « mença à dire à ses hommes qu'ilz lançassent sur « eulx glaives, dars, et *espieux* tant qu'ils les « eussent mis à mort. » (Percef. I, fol. 89 d.) « Luy « va asseoir le fer de son glaive par dessus la bou- « cle de l'escu, par telle vertu qu'il luy perça l'escu, « et luy fist passer le fer parmi le bras senestre, et « parmy rompist le glayve, a ung pied près de « l'escu, et le chevalier cheut à terre enferré, et « très percé de l'*espieu*. » (Ibid. II, f. 124 b.)

> Je feroy d'une massue,
> Un *espieu* trenchant, et agu. *(Eust. Desch.)*

[« Icellui Josset..... print en main un baston, « appelé communément *espiet*. » (JJ. 109, p. 38, an. 1376.)] — On nommoit ordinairement *espié* et *espiel* l'épieu qui servoit à la chasse du sanglier: « *Excipulum*, *espié* sert à bouter contre le porc « sanglier. » (Gloss. latin fr. de S' G. cité par Du Cange, sous *Excipium*.)

> .... Il avoit oit parler,
> Qu'el siecle n'ot si grant senglier;....
> Et li quens Beghe est descendus;
> De son *espiel* l'a acoré. *(Ph. Mousk.)*
>
> Li faus ermites ki douta,
> Pour l'arcevesque se tapi,
> Quar il n'ot bourdon, ne *espi*. *(Ph. Mousk.)*

Espieur, *s. m.* Voleur. « *Espieur* de chemin. » (Cotgrave; voyez Ord. IV, 158.)

> Ruffien, mourdeur, et larron,
> *Espierres*, qui bien scavez
> Aler es boys, ou il fait bon
> Desrober. *(Eust. Desch.)*

[*Espierres* est le cas sujet.]

Espigachier. [Intercalez *Espigachier*, dans le Pèlerinage de Gulleville (D. C. VI, 327 a): « Tu coin- « tement *espigachier* Le veus tous les jours, et « couchier Toutes les nuits moult noblement. »]

Espiier, *s. m.* Poteau.

> Une espée du fuerre a trete,
> Qui ert pendue à un *espiier*,
> Et s'en feri parmi le cuer. *(MS. 7218, fol. 10 a.)*

Espilencie, *s. f.* Epilepsie. (Cotgr.) « Les roys

« de France, après leur sacre, garissent comme « miraculeusement des escrouelles, maladie incu- « rable; les roys d'Engleterre de l'*epillencie*; les « roys d'Espaigne, comme l'en dit, pareillement « garissent des demoniaques. » (Hist. de la Toison d'Or, II, fol. 11 [b].)

Je vouldroye
Qu'ilz fussent mors de mal d'*espilencie*. *(E. Desch.)*

Espiller, *v.* Dépouiller. [On lit *espillier* dans G. Guiart, f. 96 [a].]

Je laisse au pillart *espillé*,
La pillade qui va pillant. *(Molinet, p. 192.)*

« Si quelqu'un cueilloit, ou *epilloit* les feuillages « d'autruy, ou rompoit des branches,... il tomberoit « en l'amende de .xxx. sols parisis. » (Cout. de Bailleul, N. C. G. t. I, p. 985 [a].)

Espin, *s. m.*

Vous n'estes pas de membres frais,
Comme est Jacques Thommelin,
Qui porte si merveilleux fais,
Que vous n'y pouvez mettre fin :
Ce sont deulx tonneaulx d'*espin*,
C'est voir, et la queue delez. *(E. Desch.)*

Espinace, *s. f.* Pinasse. « Iceux Biscains, « jusques au nombre de six cent combatans, arri- « verent en douze vaisseaux nommez *espinaces*, « avec une grande nave. » (Berry, Chron. p. 465; voyez J. Chart. Hist. de Ch. VII, p. 255, et Monstr. vol. III, fol. 39 [a], 145.)

Espinal, *adj.* Qui appartient à l'épine. (Oud.)

Espinarde, *s. f.* Epinoche, poisson. (Oudin.)

Espinars. [Intercalez *Espinars*, épinards : « *Espinars* sont en fevrier et croissent par touffes « comme porées. » (Ménagier, II, 2.)]

Espinay, *s. m.* Sorte de jeu. « Là jouoit..... au « cent, à l'*espinay*, à la malheureuse. » (Rab. t. I, page 136.)

Espinaz. [Intercalez *Espinaz*, épines. (Renart, v. 1298.)]

Espince, *s.* Pince.

Ont tant griffé de leurs mordans *espinces*. *(J. Marot, 63.)*
O mer amere, aux mordantes *espinces*. *(C. Marot, 44.)*

En termes de vénerie, l'*espinche* est la partie antérieure du pied du sanglier : « Grant sanglier « doit avoir les traches longues, presque autant « comme un cerf bien marchant, et n'a mie si gros « talon, ne si reont, ne si long, mais il a la solle « du pié près d'aussi large : il fait la pigace devant, « et derriere, il a l'*espinche* du pié large, et reonde. » (Modus et Racio, f. 43 [b].)

Espinceaulx, *s. m. pl.* Boucles, agrafes :

. . . . Quant on me mit à l'escole,...
Il y avoit des pucelettes,
Qui de mon temps érent jonettes,
Et je qui estoie puceaus,
Je les servoie d'*espinceaus*.
Ou d'une pomme ou d'une poire. *(Froiss. poës.)*

Espincer, *v.* Arracher avec des pinces [A]. Couper, tailler [B].

[A] [« Icellui Evrart pour ce qu'il fut trouvé coul- « pable d'avoir dit les dittes paroles touchans « nostre personne, eust la langue coppée et *espin-* « *chie* par jugement en la ville de Lisle. » (JJ. 149, p. 390, an. 1396.)]

Net chief, cheveus bien pigniez,
Doit li fins amant vouloir....
Riens ne li puet tant valoir :
Les ungles nez, et denigrez,
Li nés souvent *espinciez*,
Lors aura de sa mie joye. *(Moniot de Paris.)*

[B] [C'est supprimer entre deux sèves les bourgeons qui, au printemps, ont poussé sur le tronc.] « Les « fagots marchans qui devont estre *espincez* de « trois pieds et demy de long. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 149 [a].) — « Abatre, ou *espincher* les « dits arbres. » (Cout. de Douay, ibid. p. 372.) De là, en fauconnerie, « *espincer* les serres d'un « oiseau », étoit les lui rogner. (Artel, Faucon. 91 [b].)

Espinché, *partic.* Pincé, ajusté. « Plus nobles « et plus *espinchées* que ung esmerillon. » (Percef. t. I, fol. 134 [b].)

Espinchure, *s. f.* Abatis de bois ébranché. « Laquelle cense..... sont tenus entretenir, sans « pouvoir... toucher au bois montans, meubles, et « catheux estans sur iceux heritages, sauf ès *espin-* « *chures*, et coppes ordinaires. » (Cout. de Lille, C. G. t. II, p. 902.)

Espinçon, *s. m.* Diminutif d'épine.

Certes alloient floura coeillier,...
Et dessus nos draps les jettoient :
Madame si les recoeilloit,
Qui bellement les enfilloit,
En *espinçons* de grouselier ;
Et puis le mes faisoit baisier,
Dont en baisant m'avint deux fois
Que li *espinçon* de ce bois,
Me poindirent moult aigrement. *(Froiss. poës.)*

Espine, *s. f.* [Le sens propre est dans Roncisvals, p. 155 : « Car Dex les fist *espines*. » De même dans Rutebeuf, II, 115 : « Virge, pucele nete et pure, « Si com la rose ist de l'*espine*, Issis glorieuse « roine, De juierie qui est poignans. »] « Il n'y « avoit en Picardie autre *espine* que celle là qui « peut picquer, pour les huguenots contre les « catholiques. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 313.) — « Oster les *espines* de sa teste », revient à dire ôter une épine du pied. (Voy. Rech. Pasq. p. 435, 440 et 494.) — [« Et qui avoit bouté l'*espine* au pied de « son enfant, maintenant ne l'en sçavoit tirer de- « hors, ne lui procurer garison. » (Chastelain, Chron. III, 18.)]

. . . . Male *espine*
Nourrist, et trait male fordine. *(Ph. Mousk.)*

Espiné, *adj.* Qui a une épine. (Oud.)

Espinée, *s. f.* Echinée, pièce de chair qui se coupe sur le dos du porc. (Nicot, Oud.)

Espiner, *v.* Piquer [A]. Attacher, empêtrer [B].

[A] « A peine y toucheriez vous sans vous *espiner*. » (Rab. t. IV, p. 48.)

[B] Ton vain souhait, qui de douleur s'envie,
S'*espine* aux retz de flateuse poison. *(L. Caron, f. 23 [a].)*

Espinerech. [Intercalez *Espinerech*, épineux. (Froissart, t. VI, 414) : « Et misent le pignon dou « captal en ung fort buisson *espinerech*. »]

1. Espinete, *s. f.* 1° Diminutif d'épine. (Cotgr.) Voy. Coquill. p. 156; N. C. G. t. I, p. 536 [a]; Clém. Marot, p. 442; le Loyer des Folles amours, p. 322; l'Am. rendu Cordelier, p. 582. — 2° [Association célèbre par ses joûtes, à Lille, dont le chef se nommait Roi de l'*espinette*. (Voir les Statuts, en 1489, dans D. C. II, 328 [c].)] « Leur appartient aller à la procession portant blanche verge par son dict bailly, ou « lieutenant, en signe de seigneurie, de faire maintenir la dédicasse d'icelle Eglise, et paroisse, y « faire danser, et menestrauder, donner *espinette*, « rose, ou joyaux, et à toutes autres auctoritez, et « prééminences temporelles en icelle Eglise. » (Cout. de Lille, C. G. II, 900.) — « Ceux de Valenciennes allerent à la feste de l'*espinette* à L'Isle, « ......au milieu de cette troupe, quatre hommes « vetus de rouge portoient trois cygnes vifs, ...ces « cygnes soutenoient une ville flanquée de tours, « avec des banderolles aux armes de Valenciennes, « qu'ils presenterent au roy de l'*espinette*. » (Le P. Menestr. de la Chev. p. 242 et 243.)

2. Espinette. [Intercalez *Espinette*, cage dans laquelle on place une volaille pour l'engraisser : « Et quant il plaira à ma dame Que j'aie aussi « grant qu'une dragme De confort, adont resjoïs « Serai de ce dont ne joïs, Ains languis en vie « eüreuse Dedens l'*espinette* amoureuse. » (Froissart, l'Espinette amoureuse.)]

3. Espinette. [Intercalez *Espinette*, au registre JJ. 148, p. 11, an. 1395 : « Le suppliant print sept « francs et six ou sept mailles d'argent de quinze « deniers tournois la piece, nommée au pays « [d'Aunis] *espinettes*. » (JJ. 148, p. 11, an. 1395.)]

Espingale, *s.* Espèce de baliste [A]. Pièce d'artillerie [B].

[A] « Les seigneurs de l'ost firent là charier les « engins d'Amiens, et d'Abbeville, et asseoir devant « Sainct Valery : qui gettoyent grosses pierres, qui « moult travailloient ceux de dedans, lesquels « avoyent des canons, et *espingalles* dont ils travailloient aussi ceux de dehors. » (Froissart, livre I, p. 217.) « Vindrent à celle saison, au mois « de may, mettre le siege les Brabançons devant la « ville de Grane,...... et y firent amener, et charier « engins, *espringalles* et tels aornemens d'assaux. » (Ibid. III, p. 298.) « Si fit le Roy traire toute sa nave « par devers les dunes, et bien garnir de bombardes, d'arbalestes, d'archers, d'*espringales*, et de « teles choses par quoy l'ost des François ne peust « passer par là. » (Ibid. livre I, page 166.) [« Ainsi « que là Bertran recordoit son voloir, Un carrel « d'*espringalle* vint lez lui asseoir; Mais à lui ne « mesfit ne à son cheval noir. » (Cuvelier, v. 3971.)]

[B] Dans le Dictionn. de Trévoux, *espingart* est une petite pièce d'artillerie portant une demi-livre de balle, suivant une relation de la prise du fort Ste Marguerite, tirée de la lettre d'un officier employé sur la galère commandante et rapportée dans le Journal de Verdun du mois de juillet 1747, page 47.

Espingarderie, *s. f.* Collectif d'espingarde [A]. Gens armés d'espingardes [B].

[A] « Trois mille six cents doubles canons, et d'*espingarderie* sans nombre. » (Rab. II, p. 220.)

[B] Voyez Oudin et Cotgrave.

Espinger. [Intercalez *Espinger*, sauter, au reg. JJ. 144, p. 77, an. 1392 : « Jehan Pierart dansa et « *espinga* à la feste dudit Montfalcon et gaigna le « mouton, comme le mieulx dansant. » L'étymologie étant l'allemand *springen*, sauter; il vaut mieux lire comme dans le Pèlerinage de Gulleville : « Je « *esprinque* et si carole, Je treppe, et queur, et « danse et bale En alant à la witefale. »] « *Espringaller*, c'est sauter. » (Fauch. des Orig. livre II, page 120.)

De pastouriaus vi un tropel,
Chacun lès sa touses, notant à la musette,
S'en vont *espringant*, en housiaus. *(Vat. n° 1490.)*
Danser et *espringhier*. *(Poët. av. 1300.)*

On lit *espringier*, dans J. Erars, Poët. av. 1300.

Espingle, *s. f.* Epingles de parures, argent pour les acheter donné aux femmes [A]. Ardillon [B].

[A] « Vin donné pour les *epingles* de la reine. » (Voy. Le Bœuf, Hist. civile d'Auxerre, p. 303.)

Humbles furent, coies, et simples,
Ne scurent que ce fut d'*espingle*,
Ne d'orgueil ; car humilité
Estoit en leur simplicité. *(E. Desch.)*

[« Que nul mestre ne mestresse ne puisse acheter fil cher pour fere *espingles*, se ce n'est à ceus « dudit mestier, sus peine de l'amande. » (Livre des Mét. 364.)]

[B] En une selle a chevauchier,
Quant elle a couru longuement,
Faut tousjours pannel, ou estrier,
Tasse, boucle, *espingle* ou mordant. *(E. Desch.)*

Espingler, *v.* Piquer avec des épingles. (Oud.)

Espinglette, *s. f.* Diminutif d'épingle. Voyez Eust. Deschamps.

Espingleur, *s. m.* Epinglier. « Icellui Barthelemi dist qu'icellui signifiant rendroit les espin- « gles que il avoit prinses à un *espingleur*. » (JJ. 99, p. 331, an. 1368.)]

Espinglier, *s. m.* Etui à mettre des épingles. [« Ung petit *espinglier* à mettre *espingles* de « drap. » (JJ. 183, p. 113, an. 1456.)]

.... Baille bourses, ne joyaux,
Espingliers, saintures, chapiaulx. *(E. Desch.)*

[*Espinglier* a le sens d'*espingleur*, au Livre des Métiers, 152.]

Espinglon, *s. m.* Petite épingle. (Oud., Cotgr.)

Espingnerie. [Intercalez *Espingnerie*, métier d'épinglier : « Ils ont regardé que nus du mestier « d'*espingnerie* ne puisse prendre aprentis, se « deux des maistres du mestier n'i sont presens « pour les convenances oir. » (L. des Métiers, 153.)]

Espingueries, *s. f. p.* Danses, divertissemens. [Voir Espinger.]

Cil de Feuchieres, et d'Aties,
Ont prises *espingueries*.
Guill. Li Viniers. Poës. MSS. avant 1300.

Lors commença melodies,
Notes, et *espringueries*,
Si que lor malencolies
Tost lor rapaia. *(Ibid.)*

Espinoche, *s. f.* Epinards [A]. Poisson [B]. Monnaie [C]. Dispute [D].

[A] Voyez Cotgrave. Le Duchat sur Rab., II, p. 262, observe que le mot *espinoche* s'est conservé dans le pays Messin. [On lit dans le Recueil des Fabliaux, t. IV, 42 : « Les *espinoches* tout à fet A semées aval « la cort. »]

Fleury comme ung champignon,
Verdelet comme une *espinoche*. *(Coquillart, p. 105.)*

[B] Guillard, dist elle, c'est du main,
Je vueil avoir des *espinoches* :
Mon mari, qui de males broches
Ait crevez les iex de la teste,
Demande poisson à areste. *(MS. 7218, f. 49 c.)*

[C] Le Duch. sur Rab. t. II, p. 260, conjecture que *espinoche* est le même que *pinos* qui chez les montagnards du Dauphiné signifie un denier de cuivre.

Hé déa, s'il ne pleut, il degoute ;
Au moins auray-je une *espinoche* :
J'auray de luy, s'il chet en coche,
Un escu, ou deux, pour ma peine. *(Path. Farce, p. 79.)*

[D] De fait, la dicte abbaye prindrent,
De plaine venue, et aproche,
Et par certain temps là se tindrent,
En attendant quelque *espinoche*.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 44.

« Ayant, en la fleur de mon aage, eu ceste hon« neur d'estre employé aux plus grandes causes du « barreau, maintenant, dedans une profonde vieil« lesse, je m'amuse en ces *espinoches*, et poin« tilles. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 498.)

Espinocheur, *s. m.* Pointilleur, chicaneur. « J'estime que l'arrest de sequestre estoit juste, « encore qu'un *espinocheur* pourroit, par advan« ture, dire qu'il n'y avoit nul lieu de sequestre ès « biens despendans de l'ancien appanage. » (Pasq. Rech. p. 501.)

Espinon, *s. m.* Ardillon de boucle. (Oudin.)

Espinoy, *s. m.* Clôture faite d'épines; lieu planté d'épines. « Elle s'élança en ung fort palus, « ou il avoit, au meilleu, ung fort *espinay* qui « contenoit en rondeur bien le traict d'un arc. » (Percef. VI, fol. 16 c.) « Se mirent hors, par autre « voye qu'ilz n'estoient venuz ; mais à grant peine « peurent ilz passer, pour le grant *espinoy* qu'il y « avoit. » (Ibid. fol. 37 d.)

Espinsier, *v.*

Leurs vertus, et leurs graces sont à esmerveiller,
Car on les peut aussi reprendre, et chastier,
Com porroit la mer du premier *espinsier*.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 99, R° col. 2.

Espionnement, *s. m.* Action d'espionner. (Oudin, Cotgrave.)

Espionniticquement, *adv.* En espionnant. (Rab. Chresme philosophale, t. V, p. 23.)

Espiot. [Intercalez *Espiot*, épieu : « Et tenoient « daghes, haces et cours *espios* de guerre. » (Froiss. t. V, 47.) — « Le suppliant prinst ung baston ferré « appellé *espiot*. » (JJ. 186, p. 7, an. 1450.)]

Espiote. [Intercalez *Espiote*, épeautre, au reg. (JJ. 168, p. 411, an. 1415 : « Le suppliant prist du « blé appellé l'*espiote* ou gros blé pour son cheval. » (JJ. 168, p. 411, an. 1415.)]

Espir. [Intercalez *Espir*, esprit, démon : « Car « adonc quidierent veir Entrens aucuns maligne « *espir*, Qui tous les vausist trebucier, Lor foi tollir « et desvoier. » (Vie ms. de J. C. ; D. C. VI, 331 c.)]

Espiraulx, *s. m. p.* Soupiraux. « En les plus « extresmes parties du corps de la terre apperent « *espiraulx* dupuis d'enfer. » (La Salade, folio 30, R° col. 2.) Voy. Ibid. V° col. 1 et 2.

Espire. [Intercalez *Espire*, souffle, dans Renart, v. 1440 : « L'on ne savoit vent ne *espire* De lui. »]

Espirement, *s. m.* Désir [A]. Inspiration [B]. Charme [C].

[A] Si voirement que j'ou l'aim, sans folour,
Me veulle amours eskiever de tourment;
Et k'ains vers li ne quis nul vilain tor,
Pour avenir à son *espirement*. *(Martin, Vat. n° 1490.)*

[B] Un devin ot en Thebe nez,
De dire voir fu esprovez ;
Nus ne pooit apercevoir,
Ne par *espirement* savoir,
Que onques deist, se voir non ;
Por ce ert il de halt renon. *(R. de Narcisse, ms. de S. G.)*

[C] « Doivent faire jurer à chascun des champions, « que il ne porte bref, ne charci, ne sorcerie, ne « que il, pour ceste bataille, il ne la fait faire, ne « autre pour lui, que il sache, ne n'a donné, « ne promis à aucune personne quel qu'elle soit, « en aucune maniere, chose pour brief, ou *espire*« *ment*, ne charci, ne sorcerie, qui a celle bataille « le puisse aidier, ne a son aversaire nuire. » (Assises de Jérus. p. 81.) [« Après apris *espiremens*, « Nigromance et encantemens. » (Parton. v. 4597.)]

Espirer, *v.* Inspirer [A]. Respirer [B].

[A] [« E *espirez* e pleins de fei. » (Chron. des ducs de Normandie, v. 1499.)]

Pansez, dame, de bien amer,
De servir, et de reclamer
Celui qi la foi nous *espire*.

(Paraphrase du psaume *eructavit cor meum*, à Madame de Champagne ms. du R. à la suite de la Vie de S[t] François d'Assise en vieux vers françois, n° 7956 [2].)

Dieux l'*espira*, et benei. *(Ph. Mousk.)*

[« Celle propre nuit que ce devoit avenir *espira* « et esvilla Dieux aucuns bourgeois de Paris. » (Froiss. VI, 74.)]

[B] S'elle sentoit mon martire,
Je croi que, quant elle *espire*,
Si espart,
N'iroient ja celle part,
Où il vont pour moi occire,
Ains le retrairoit. *(Froiss. poës.)*

Espiret, *partic.* Inspiré. On a dit de Charlemagne qui fit baptiser ses ennemis vaincus:

Or oiés coume de grant sens,
Et *espiret* de boin pourpens,
Qui maintenoit ses anemis,
Tout autresi com ses amis. *(Ph. Mousk.)*

Espirier, *v*. Expirer, cesser.

Je vous jur que, s'avoir les povoie,
Jour de ma vie plus ne souhaideroie,
Fors tant que ce durast, sanz *espirier*,
En son estat, tant com j'aroie vie. *(E. Desch.)*

Espirital. [Intercalez *Espirital*, souffle, dans une Vie ms. de J. C. (D. C. III, 331 [c]) : « Ni ot ne coute « ne cendal, se n'est de Dieu l'*espirital*, Car il voloit « povrement nestre. »]

Espiritu. [Intercalez *Espiritu*, spirituel, opposé à temporel : « Et si avons retenu en nostre main « toutes les dismes de cest finage, et les grans « dismes et les menues, et les *espiritues* choses. » (Cart. de Champagne, f. 342 [b], an. 1247.)]

Espiritualité. [Intercalez *Espiritualité*, affaires spirituelles, dans Froissart, XV, 64 ; offrandes faites aux églises pour les sacrements : « Jehan de « Montigny a pris le dit temporel dudit prieuré (de « S[t] André en Rosenois) et en a levé et receu les « fruis et emolumens par l'espace d'un an et jus- « ques ad ce que nostre gouverneur dudit Dalphiné « a rendu audit prieur l'*espiritualité* de son dit « prieuré, qui est moult po de chose. » (JJ. 101, p. 140, an. 1371.)]

Espirituellement, *adv*. Spirituellement, en esprit. « Quant ce vint que le prebstre montra *espi-* « *rituellement* le corps de nostre Seigneur Jesus « Crist, il tendit les mains vers le ciel. » (Lanc. du Lac, t. III, p. 80 [d].)

Espisce, *s. f*. Espèce, forme, manière.

Un image bel, et propisce,
Fait au semblant, et en l'*espisce*,
Que ta droite dame estoit lors. *(Frois. poës. mss.)*

« Nature vous forma de noble *espoisse*. » (Percef. vol. V, fol. 112 [b].)

Espit, *s*. Les épitres des apôtres.

. . . C'est aussi vray comme *espit*. *(Sent. du Liege, 377.)*

On lit *espitre*, dans une autre copie.

Espite, *s. f*. Epître.

Passer me font de Dieu l'*espite*. *(E. Desch.)*

Esplagant, *partic*. « Vestu ainsy que l'*espla-* « *gant*. » (Coquill. p. 145.)

Esplanader, *v*. Aplanir. (Cotgr. Oud.)

Esplanaderaye, *s. f*. Lieu aplani. (Oud. Cotg.)

Esplaquer, *v*.

Amours tent à rois, et à traus,
Pour prendre et pour arrester ciaus
Qi aiment toudis surque et naque ;
Et cieus i vient, qi sent les maus,
Car il cuide bien estre saus,
Pour estre waris, si *esplaque*,
Et sien feut, et si enraque ;
Cascuns i fait plus que se tasque.
Vill. d'Amiens li Paignerres, Vat. n° 1490, fol. 130.

Espleche, *s*. Ce mot, dans le patois d'Arles, désigne le droit de faire paître ses bestiaux après la récolte. Il signifie aussi, dans quelques coutumes, outre le droit de pâturer, celui de couper du bois, de chasser et de pêcher. (D. C., *Pastura*. 1.)

Esplectes, *s*. Nom collectif d'outils : « C'est « ainsi qu'en Bourbonnois, Nivernois et ailleurs, « les ouvriers appellent leurs outils, ou instru- « mens. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — [« Comme se « feussent meues certaines paroles..... pour cause « de certains *exploiz* et cordailles de vaisseaux de « mer. » (JJ. 113, p. 243, an. 1378.) — « Les sup- « plians prindrent leurs *esploictes*, dont ilz faisoient « leur fossé. » (JJ. 200, p. 196, an. 1467.) — « Maistre « Jehan de Tours, executeur de nostre haulte justice « en la ville de Thoulouse..... tenant l'*exploit* avec « lequel il avoit accoustumé de descapiter gens par « justice. » (JJ. 181, p. 225, an. 1452.)]

Espleurer. *v*. S'affliger, pleurer.

S'argent pleuvoit, c'est ce dont je m'*espleure*,
Ailleurs charroit, tant suis garnis d'entrapes. *(E. Desch.)*

Esplez. Action d'exploiter une terre ou d'en jouir, semble distingué de la tenue qui signifie la propriété ou possession. Jean de Châtillon ordonne la restitution de tous les biens quelconques qu'il auroit possédé injustement, à quoi il ajoute : « E « voil e commande que tenue, ne *esplez* ne puissent « nuire as pleintis. E voil ausit que li domage des « arrierages lor soit amaudé et restoiré. » (Duch. Gén. de Chastillon, p. 58, an. 1268.)

Esploit, *s. m. sing. et pl*. Revenu, produit [A]. Profit [B]. Récompense [C]. Œuvres [D].

[Il signifie encore : 1° Effet, action : « Et fisent « tant par l'*esploit* dou vent que il entrerent en la « riviere de la Tamise. » (Froissart, II, 437.) — 2° Action d'éclat : « Se nous poions ruer jus messire « Loïs d'Espagne, nous ferions un bon *esploit*. » (Id. IV, 57.) — 3° Arrêt d'exécution : « Pour executer « ces *esplois* et lui faire payer. » (Id. II, 396.) — 4° Poursuite judiciaire : « Quant en vostre hiretaige « il osoit faire tels *exploix*. »] — Dans le traité fait entre le duc de Bretagne et les seigneurs de Clisson, le duc de Bret. dit : « E ge le dit comte par ceste pez, « dois despecier les lettres de tos les erremans e de « tos les *exples* e de totes les convenances que ge « avoie avant ceste pez sur le dit Olivier le Veill. et « contre luy. » (D. Morice, Hist. de Bret. col. 981.)

[A] « Li sires puet se il n'est paiés, les héritaiges « sesir, et aussint fet il les masures, et fere sien, « toutes les oissues, et tous les *esplois* des liex, « dusques à tant que il sera paié de tous arrie- « rages. » (Beauman. p. 152.)

[B] « En menus *esploits*, se li quens les demande à « ses sougez, comme demande de cinq sols, à houme « de pooste. » (Beaumanoir, p. 55.)

[C] Cil se travail, sans *esploit*
Ki se desert k'autres rechoit. *(Gont. poës. av. 1300.)*
Trop lons service, sans *esploit*,
Me fait sovent estre en destroit. *(Id. ibid.)*
Prenez l'onor, et je l'*esploit*. *(Poët. av. 1300.)*

[D] On lit au sujet du commerce fait dans les marchés tenus le dimanche : « Nostre Saint Pere le « Pape, qui pou le temps estoit, n'avoit pas à plaisir « que tieulx *esploiz* mondains feussent fais, tenus, « et exercés, le dit jour de dimanche. » (Ordon. V, p. 606.) « La seconde est d'*exploit* beaucoup plus « difficille. » (Sagesse de Charron, p. 311.)

Remarquons ces façons de parler :
« A *esploit*, molt à *esploiz*. » Fortement, beaucoup, en grande quantité.

Les els li fait cuire à *esploit*. *(Fabl. de S. G.)*
Li mez viennent molt à *esploiz*. *(Ibid.)*

On disoit aussi « à *esploit*, à moult grant *esploit* » pour en grande hâte, promptement, avec vigueur. [« Trestut seit fel ki n'i fierget à *espleit*. » (Roland, v. 3559.)]

Li rois i vient, et quant les voit,
Vers ax se torne, à *esploit*. *(Fabl. de S. Germain.)*

Vers l'ombre de l'ente,
Où cele estoit,
Chevauchai ma sente,
A moult grant *esploit*. *(Poët. av. 1300.)*

Esploitable, *adj.* Exploitable. Qui peut être saisi. (Ord. t. I, p. 177.) — [« Le proprietaire peut « contraindre son hoste de garnir sa maison de « meubles *exploitables*, pour sureté de son louage. » (Loysel, 476.)]

Esploiter, *v.* Accomplir [A]. Expédier, dépêcher [B]. Employer [C]. User, se servir [D].

[L'origine est *explicitare*, et le sens primitif déployer de l'activité, marcher rapidement : « Mult « ben *espleite* qui Damnes Deus aiuet. » (Roland, v. 3657.)]

[A] « Se il vous requierrent que, en solution de ce « que, il leur est deu, vous leur bailliez des diz « exploiz, si leur en bailliez, et à les lever, et « *espleter* leurs bailliez tels commissaires, comme « ils vous requerront. » (Ord. t. I, p. 810.) Dans Beauman. p. 286, « *exploitier* des blés, aveines et « vins », c'est en faire la récolte.

[B] Au boucher va, pour faire son emplecte ;
Tandis que fut, Faifeu soubdain *explecte*
Bien autrement, qu'ainsy comme elle entend. *(Faifeu.)*

Va donc, font il, *esploite* tost. *(Fabl. de S. Germain.)*

Sont ces escueles lavées,
Esploite tost, et nos iron
Querre busche, ci environ. *(Ibid.)*

[C] « De l'artillerie bien logée, bien munie, et bien « *exploitée*, dependra, en grande partie, le gain « d'une bataille. » (Mém. de Sully, t. I, p. 278 ; voy. Mém. de Comines, p. 104 et 105.)

[D] Dans une des 1res comédies de P. Corneille, en parlant de chevaux, on dit :

Vous en *exploitez* bien. *(L'Illusion Comique.)*

Expressions à remarquer :

1° « *Exploicter* son erre, ou son herre ; *exploiter* « son chemin », faire promptement sa route. Clisson, commandé pour marcher à une expédition de guerre, « *exploita* gentement son herre. » (Guescl. par Mén. p. 449.) « *Exploicter* chemin. » (Cotgr.)

2° « *Exploiter* finance. » Se procurer de l'argent.

Nulz ne parle ne d'amer, ne d'amie ;
Force de *exploiter* finance à toutes fois. *(Eust. Desch.)*

3° *Exploicter* le vassal : « Lorsque le seigneur de « fief *exploite* le fief de son vassal, et fait les fruits « siens, en perte du vassal. » (Laur. Glos. du Dr. fr.)

4° « *Exploitter* au pays bas. » Expression obscène. (Oud. Cur. fr.)

5° « *Esploitier* est alers » (S. Bern. Serm. fr. 67) ; s'acheminer vers la vertu est comme y arriver.

Esploiturierement. [Intercalez *Esploiturierement*, rapidement, comme à *esploit*, dans Froiss. VII, 408.]

Esplonger, *v.* Plonger, enfoncer. (Perceforest, IV, fol. 76 a.)

Esplugnebaus, *s. m. pl.* « Faucon gentil est « bon heronnier, dessus, et dessoubs, et à toutes « autres manieres d'oiseaux ; comme aux rous- « seaux, ressemblans au heron ; *esplugnebaux*, « poches, garsottes, et specialement aux oiseaux de « riviere. » (Fouill. Faucon. f. 56 a.)

Esplumer, *v.* Déplumer. (Oudin ; Ger. de Nev. IIe part. p. 26 ; Fouill. Faucon. f. 68 a.)

Espode. [On lit au Cart. de Lagny, fol. 240 b : « *Espode*, .I. den. la livre. »]

Espoenteisun. [Intercalez *Espoenteisun*, effroi, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Espoenter. [Intercalez *Espoenter*, effrayer, dans la Vie de St Louis, p. 307 : « Li benoiez rois, « qui de riens ne fu *espoenter*. »]

Espoenteux, *adj.* Epouvanté. « Sa très laide « figure me fet *espoenteuse*. » (ms. 7218, f. 340.) On lit *espoentus*, dans la Chr. des ducs de Normandie.

Espoeris. [Intercalez *Espoeris*, dans Girard de Viane (v. 500) : « Kant Oliviers choisi ses anemis « N'est pas mervelle s'il est *esporis*. »]

Espoi, *s. m.* Epaisseur. (Part. de Bl. ms. de S. G.)

Espoiller (s'), *v.* S'épouiller.

. . . . Devant son moster *s'espoilloit*,
Et à sa destre main son cul gratoit. *(Rom. d'Audig.)*

« Ils mettoient leurs faucons au soleil pour eulx « *espoueillier*, et semblablement tuent leurs poulz « emprès leurs faucons. » (Modus et Racio, f. 145 a.)

Espoincte, *s. f.* Terme de vénerie souvent employé en parlant des piéges à faucons. (Modus et Racio, p. 164.)

Espoincter, *v.* Epointer. (Cotgr. Oud.) On lit *espointer*, dans Budé (des Ois. f. 122 b), et *espointier*, dans Modus et Racio, f. 110 b.

Espoindre, *v.* Piquer.

Jà ne lerrai, por les cuivers,
Qui les corages ont divers,
Et qui sont envieus sor ceus
Qui les cuers ont vaillans, et preus,
Que ne parfornisse mon poindre,
Por moi aloser, et *espoindre*. *(MS. 7218, f. 348 a.)*

Conjugaison : *Espoinct*. (Cotgr. et Regnier, Dial. p. 189.) — *Espoint*. (Eust. Desch.)

Espoine, *adj.* Spontanée. « *Espoine* greit, » dans S. Bern. (p. 25), répond au latin *sponte* ; on lit « *esspouge* volentei », dans Duchesne (Gén. de Guines, p. 284, an. 1241.)

Espointement, *s. m.* Action d'épointer. (Oud.)

1. Espoir, *s. m.* Attente. [Le sens actuel est dans Couci : « Benoit soit li hardemens Ou j'ai pris « si bon *espoir*. » (Couci, XII.) Dans Froissart, il a

le sens d'opinion : « La cité de Cambrai estoit bien « pourveüe de gens d'armes et ossi de tous vivres « seloneh leur *espoir*. » (III, 13.)] Il se disait aussi de la crainte : « Il y a plus de folie que de sens, et « de dangereux *espoir*, que de seureté. » (La Colomb. Théât. d'honn. II, p. 66.) « Quant le roy ouyt ce, il « fut asseur de ce dont il n'avoit que l'*espoir*, et « lors fut en tel meschef que a peu, qu'il ne mour- « roit. » (Percef. t. V, f. 101 ᵃ.) « Mes *espoirs* vaut « d'autrui le jouir. » (Adans li Boçus.) — « Au mien « *espoir* », à ce que j'espère (Parton. de Bl.); « au « sien *espoir* », à ce qu'il espère. (Brut.)

2. Espoir, *adv.* Peut-être. [C'est la 1ʳᵉ personne de l'indicatif présent d'espérer.] (Gloss. de l'Hist. de Bret.) « Ce que, *espoir*, pourroit tourner en grant « dommage, et préjudice. » (Ordon. des D. de Bret. f. 236 ᵇ.) « Un sien oncle en l'age *espoir* de 60 ans. » (Froiss. liv. IV, p. 65.) — [« Une praerie *espoir* large « de sis bonniers de terre. » (Froiss. VI, 199.)]

Espois, *s. m.* Partie du bois du cerf. « Les cors, « qui sont à la sommité de la perche, se doivent « nommer *espois*. » (Fouill. Vén. f. 20 ᵇ.) Ce mot est aussi employé pour le daim. (Chasse de Gast. Phéb. page 26.)

Espoisse, *s. f.* Epaisseur. « L'*espoisse* estoit « de trois doigts. » (Rab. t. I, p. 312.) — [« Icellui « Perrot prist un gouet, ...et en frappa Jehan « Ravault sur la teste, tant que il perça son chap- « peau et son chapperon et la teste bien de l'*espoisse* « d'un doy. » (JJ. 160, p. 149, an. 1405.)]

Variantes : Espeisse. Chron. des ducs de Normandie. — Espese. MS. 7989 ², fol. 67 ᶜ. — Espesir. Ibid. fol. 48 ᵈ.

Espoissir, *v.* Epaissir, grossir, augmenter.

> Chasteaux, et ville trespassa,
> Et s'acrut et *espoissa*,
> Tous aloient en sa besoingne. *(Brut.)*

[« Là gent Heraut chescun jor creïssent, Tote jor « viegnent et *espeissent*. » (Rou, 12303.)]

Espoit. Epieu. [« Le navrerent ou corps d'une « *espoit* ou espée. » (JJ. 125, p. 150, an. 1384.) — « As espées et as haches, as *espois* et à daghes. » (Froiss. III, 406.)]

> Char de porc au feu rotissoit,
> En *espoiz* en ot cuit partie,
> Et partie aux charbons rotie. *(Brut.)*

Dans le ms. de Mʳ de Bombarde, on lit :

> En eve en cuist une partie.

Espolet. [On lit au Gloss. latin 4120, an. 1348 : « Spola dicitur a spolio, gallice *espolet*, quia sœpe « spoliatur a filo. »]

Esponce, *s. f.* Déguerpissement, abandon, (Cotgr.), du latin *spondere*. « De quittances, et *espon-* « *ces* d'heritages, et de la maniere comment ils se « peuvent faire. » (Cout. Gén. t. II, p. 554.) « Telles « *exponcions* ainsi faites, soit au seigneur de fief, « ou autre, celuy qui quitte, et expont ne doit plus « toucher à l'heritage, et chose immeubles quittez. » (Ibid. p. 102.) — De là « faire *esponce* », déguerpir.

> . . . . Tout soubdain le galland fist *esponce*,
> Et s'en alla, sans faire long adieu. *(Faifeu, 50.)*

[On lit au censier d'Estilly, B. N. anc. 9493, an. 1430 : « Aucun des farescheurs de la dite faresche « ne pourront faire *esponse* des choses obligées à « ladite faresche, s'ilz ne font *esponse* de toute la « faresche. »]

Esponcer, *v.* Quitter, céder, abandonner. « Celuy qui quitte, et *espont* ne doit plus toucher à « l'heritage. » (Cout. Gén. t. II. p. 102.) La même disposition est répétée (Ibid. 158) : « Aucun deten- « teur doit à son seigneur de fief, ou à autre, « aucune rente, cens, ou coustume, pour raison « des choses, iceluy teneur peut quitter, et *exponser* « les dites choses chargées, en payant les arrerages « des dits cens, ou charges du temps passé. » (Cout. de Poitou, Cout. Gén. II, p. 575.) [Voyez Espondre.]

Esponde, *s. f.* Châlit (en latin *sponda*) ᴬ. Partie du pied du cerf ᴮ. Rempart ᶜ.

> ᴬ . . . . Baraz vers le lit s'en va,
> Tot coiement delez l'*esponde*. *(Fabl. de S. G.)*

« Les *espondes* du lit, et les pilliers estoient d'un « beau noir. » (Cartheny, Voyage du Chev. Errant, fol. 460.) « *Esponge* du lict. » (Percef. III, 13 ᵇ.) — De là le sens général de bord, extrémité.

> Ains parra mes escus ceste targe reonde,
> Et aurai de mon cors trenchié la maistre *esponde*
> Que issi de ce champ, que maint des leurs n'i tonde.
> Rom. d'Alexandre.

De là « mettre sur *esponde* », c'est-à-dire mettre sur le bord, rejeter.

> Dame, en cui tos biens abonde,
> Ne me mettez, sor l'*esponde*. *(Li Vieille de Gastin.)*

ᴮ Nous l'appelons *éponge*, dans le pied du cheval :

> Par le pié, bien cognoistras,
> A quel cerf corre tu devras ;
> Grosse *esponde*, et large talon,
> Ce ne doit refuser nuns hom,
> S'il a gros et larges les os. *(MS. 7615, II, f. 165.)*

> ᶜ Hé ! bon roi Loeys, malbaillis est li mondes :
> Hé ! Diex je ne gart l'eure que tu toz nous confondes,
> Cil n'i est mes, qui ert purefiez, et mondes ;
> Sainte yglise pert une de ses meillors *espondes*.
> MS. 7218, fol. 340.

[Par suite, digue : « L'eaue qui de plain cours « devoit deschendre et fluer en ladite ville, alloit « fluer et deschendre par dehors la fortresche « d'icelle par ce que lesdits religieux ne retenoient « pas les rivieres, cauchies ou *espondes*. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1448.)]

Espondille.

> . . . . Dire fault, après tous ris,
> Qu'elle eust l'*espondille*, ou marris,
> Trop remply du vin du buffet. *(J. Marot, p. 208.)*

Espondre, *v.* Exposer, expliquer, déclarer.

> Or est drois que ge vos *esponde*,
> Com li lerres fut de haut cuer. *(Fabl. ms. de S. G.)*

> . . . . Ceulx qui *esponnoient*
> Les songes, pas ne lui scavoient
> Exposer, ne terminer,
> Fors seulement a deviner. *(Eust. Desch.)*

> A l'onneur d'eulx, et d'un chascun
> Qui traistent ceste besongne,
> Or fault que les traicteurs *espongne*,
> Qui s'en vont. *(Eust. Desch.)*

> . . . . Par vostre fol respons,
> M'avez ainssint mon songe *espons*. *(R. de la Rose.)*

. . . . Cel songe lor a *espont.*
Ovide, MS. cité par Du Cange, *Spondalis.* 3.

Espont la note d'un dorenlot. *(Rob. de Rains.)*

Conjugaison : *Espoigne.* (S. B. S. fr. mss. p. 210.) — *Espoingne.* (Ibid. p. 302.) — *Espoignet.* (Ibid. 184.) — *Espon.* (Gace de la Bigne, fol. 90 a.)

Espondu, *s. m.* Partie du pied du cerf. La même chose qu'Esponde ci-dessus. « Voyt on bien « souvent que ung grant cerf a bien la folle du pied « creuse, et l'*espondu* du pied tranchant. » (Modus et Racio, fol. 3 b.)

Esponge. [Promesse, assurance; voyez Espoine. On lit au Cart. de Corbie, fol. 124 a, an. 1249 : « Et « che ont il greé et otrjié par leur *esponge* volonté. »]

Princes, mentir est trop grand villenie,
Et veritez est des loyaulx amie ;
C'est de doucour, et d'amitie l'*esponge,*
Qui fait regner les seigneurs en partie. *(E. Desch.)*

« Porter l'*esponge,* » être jeune page d'une dame. (Oudin, Cur. fr.)

Espongette, *s. f.* Diminutif d'éponge. (Oudin.)

Espongieux, *adj.* Spongieux. (Oudin, Cotgr.)

Esporduite, *s.*

..... Lefevre qui l'a laciez,
Ne fet samblant de nule rien,
Ains chaufe son fer bel et bien :
Quant s'*esporduite* est bien chaufée,
Et bien boillant et embrasée,
Si porte son fer sur l'enclume
Qui tout estincele et escume :
Et cil sache a soi son visage
Si demeure la dent en gage. *(MS. 7218, f. 197 a.)*

Esporon. [Intercalez *Esporon,* éperon, dans Ph. Mouskes : « Uns *esporons* ot en ses piés. » De même dans Froissart, XIV, 1471. De l'allemand *sporen.*]

Esporter, *v.* Se consoler.

. . . . Si *esporta*
De l'anui k'il en ot el cuer. *(Ph. Mouskes.)*

Esportule. [Intercalez *Esportule,* épices d'un magistrat, dans l'Hist. de Nîmes, Preuves III, 243 a, an. 1433 : « Salaires, *esportules* des comissaires, « adjoints, notaires et autres. »]

Espot. [Intercalez *Espot,* dans Renart (v. 698, t. IV) : « Ne pour coi dis ore cest mot ? Jel dis, « fait-il, por cel *espot* Que tu or me deis isniel. »]

Espotoile. [Intercalez *Espotoile,* pape, comme *apostoille,* dans un registre de la Ch. des Comptes, an. 1301 : « Renunce... à toutes graces, indulgen- « ces et respiz données ou à donner de nostre pere « l'*espotoile.* »]

Espoucer, *v.*

Vos officiers, avec leurs pompes,
Nous ont souvent fait *espoucer,*
A voz murs nous faire garder. *(Monstr. I, f. 322 b.)*

Espoventablement, *s. m.* Epouvante.

Gisent les mors, à tiex monciaus,
Que li esgarders seulement
Est grant *espoventablement.* *(G. Guiart, f. 270 b.)*

Espoventail, *s. m.* Epouvantail.

Avec maux si divers, et terribles,
Que serez comme *espoventaulx* horribles. *(Cretin, 202.)*

Li vilains, a la face bise,
Qui ressembloit *espoentail.* *(Fabl. de S. Germain.)*

Espoventement, *s. m.* Epouvante. [« Et toutes « parolles semblables de grans *espoventemens.* » (Comines, III, 2.)]

Plus ont durs temps, plus ont d'*espeutement*
Ceuls dessus que la guerre est donnée. *(E. Desch.)*

Espoventer, *v.* Epouvanter. [La forme la plus ancienne est *espaenter*, du latin *expaventem*, *espaent,* transformé en verbe, qu'on trouve dans Roland. *Av, au,* prononcé *o*, a donné *espoenter* : « Paien fremissent, l'ost est *espoantée.* » (Roncisvals, page 66.)]

Il fault mourir, ce m'a trop *espanté,*
Pour mon salut ; nul d'eulx n'est eschappé. *(E. Desch.)*

Descendre vi celle amour digne,
En un char de feu, sanz courtine,
Tout ardent, qui fort m'*espenta.* *(E. Desch.)*

Novel chant recoumens,
Mais di tant m'*espoens*
Que je ne scay ù ma chansons soit oie.
Vill. Li Viniers, Poët. MSS. avant 1300.

Mais li tans m'*espoent.* *(Mtre Villaum. Vat. 1490.)*

Espouilleresse, *s. f.* Qui ôte les poux. (Cotg.)

Semiramis *espouilleresse* de balistres. *(Rab. II, p. 256.)*

Espouldrer, *v.* Consommer. « Comme il disoit « *avoir espouldré* tous les bleds de leans, leur « donna à entendre qu'il estoit impossible qu'ils « peussent vivre, ne eux entretenir plus hault d'un « mois. » (Monstr. vol. II, fol. 148 b.)

Espourré. [Intercalez *Espourré,* couvert de poussière, dans Froissart, XII, 308 : « Et estoient « leurs chevaulx *espourrés* tellement que il ne « povoient reprendre leur alaine que leurs bouches « ne feussent toutes plaines de pouldre. »]

Espousade, *part.* Epousée. Terminaison languedocienne.

Pleust à Dieu nostre pere,
Que vos me fussiez donnée
A feme *espousade.* *(Poët. av. 1300.)*

Espousage, *s. m.* Epousailles. « En la dite « comté de Guisnes, deux conjoints par mariage, « ne peuvent vaillablement, depuis *espousages,* « advancer l'un l'autre, par dons entrevifs. » (N. C. G. I, p. 237, col. 2.) [« Item du luminaire des « *espousaiges*, ledit tresorrier n'y prent riens, « mais appartient totalement au dit curé. » (Reg. de Corbie, 13, an. 1511, fol. 88 b.)]

Espouse, *adj. au f.* Mariée. [Voir Espeuse, Espose ; on lit aux lois de Guillaume, 14 : « Qui « altri *espouse* purgist. »]

1° Arreste contament ton amoureuse flamme,
Au seul objet d'amour de ton *espouse femme.*
Vers à la suite des Quinze Joyes du Mariage, p. 205.

De même dans Duchesne, Gén. de Montmorency, p. 386, an. 1265.

2° « Jaqueline de Baviere qui estoit *espouse fran-* « *che* de Borselle...... alla de vie à trespas. » (Monstrelet, vol. II, fol. 140 a.)

Espousement, *s.* Epousailles, dans Percefor. vol. VI, fol. 122 d. On lit *esposement,* dans S. Bern. ms. page 90.

1. Espousée, *s. f.* Femme qu'on vient d'épouser, qu'on va épouser [A]. Fille de joie [B].

[A] [« Tendre ot la char comme rosée, Simple fu « come une *espousée*, Et blanche comme flor de « lis. » (Rose, v. 1004.)]

Haro, trop faictes l'*espousée*,
Puisque seule vous ay trouvée. *(E. Desch.)*

[B] Je ne finay hier toute la journée,
De quoy faire ? d'avoir une *espousée* :
Bon sain portoit. *(E. Desch.)*

« Parler doux comme une *espousée*. » Proverbe dans les Contes de Des Periers, t. I, p. 224.

2. Espousée, *adj. au f.* On disait « femme « *espousée*, » comme femme *espouse*.. « Ung filz « avoit qui Pepin avoit nom, qui n'estoit pas de « *femme espousée*. » (Chron. de S. Den. I, f. 175 [a].)

Espouser, *v.* Accorder, prometlre, marier, faire épouser [A]. Attacher, unir [B]. Investir [C].

[A] « Ne se partit de là, qu'il n'*epousast* l'autre fille « à son bon amy, et compagnon. » (Nuits de Strap. t. I, page 364.) « Le duc, qui encores n'avoit *esté* « *espousé*, desiroit trop avoir hoirs pour sa terre « tenir. » (Chron. de S. Den. t. I, fol. 216 [a].)

[B] L'archevêque de Reims dit de Louis XI : « Je « l'ay sacré, et *espousé* à la couronne de France. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 285.) « Le menerent « en l'ostel de la dite ville, ou illec l'*espouserent* à « leur duc. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 94.) « Pour mon tout seul amy je vous retiens, et « *espouse* de cest annel. » (Petit J. de Saintré, p. 576.) [« Il me mena à un prestre en secré lui qui « m'*espousa*, et je ne l'ozai veer, qu'il ne m'oce- « sist. » (Beaum. XXX, 98.)]

[C] « Luy fut par l'abbé mis au doigt un riche « anneau, et l'*espousant* du duché de Bourgogne, « etc. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 589.)

On disoit :

1° « Le fit prendre prisonnier, avec M[r] de Mont- « morency, au bois de Vincennes, et puis *espouser* « *à la Bastille* pour seize ou dix sept mois. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 315.)

2° « *Epouser* pour prison, » prendre pour prison. « *Avoit épousé pour prison* le chateau de « Milan. » (Id. t. IV, p. 231.)

3° « *Espouser* d'anel, » épouser légitimement.

Puisque femme est mariée,
Ailleurs ne doit estre vouée,
Fors seulement k'à son maliel
Qui *espousée l'a d'anel*. *(Poët. av. 1300.)*

Espouserie. [Intercalez *Espouserie*, épousailles, dans Rutebeuf, I, 6.]

Espousse, *s. f.* Pousse, maladie des chevaux. (Cotg.) « Un vendeur de chevaux n'est tenu de vices, « excepté de morve, *espousse*, corbe, corbature. » (Cout. de Bassigny, au Nouv. Cout. Gén. II, p. 1145 [a].)

Espousser (s'). [Intercalez *s'Espousser*, devenir poussif, au Roi Guillaume, p. 110 : « Vont si « courant que tot s'*espoussent*. » De même dans G. Guiart (v. 6657) : « Ribaus reviennent tuit troussé « Dont aucuns sont bien *espoussé*. »]

Espoussete. [Intercalez *Espoussete*, sac, au reg. JJ. 195, p. 1079, an. 1474 : « Ouquel chemin le « suppliant trouva un *espoussete* en laquelle il « bouta les tasses et autres utenciles par lui prin- « ses. »]

Espoutable, *adj.* Epouvantable, qui cause de l'épouvante, redoutable. « Aux mauvais esperis « *espoutable*. » (Ord. t. III, p. 364.)

Espoutre. [Intercalez *Espoutre*, au reg. JJ. 170, p. 1, an. 1415 : « Un minot de sel des *espou-* « *tres*, c'est assavoir du fons et nettaieures desdiz « nefz et bateaux. »]

Espouventable, *adj.* Effrayant, terrible, merveilleux, extraordinaire. « L'ingenieux enigme fut « beaucoup plus agréable, et quasi *espouventable*. » (Nuits de Strapar. I, p. 398.) — [« Enfers et tres- « tous les deables Moult laiz et moult *espoenta-* « *bles*. » (Rose, v. 20508.)] On lit *espaventaule* dans S. Bern. p. 379, et *espoantaules* (Id. p. 126).

Espouvanté, *adj.* Epouvantable, effrayant. « Font cas de ceste vaine et trasonienne-troigne, « de ces *espouvantés* vieillaques, qui par un port « hautain, fiere contenance, et paroie brave, veu- « lent acquerir bruit de vaillance. » (Sag. de Char. p. 566.) On lit *espoventeus* dans G. Guiart, f. 347 [a].

Espraer, *v.*

Qui orroit coment elle proie
Celi qui de son cors fist proie
Per nos toz detiler d'*espraer*
C'onques ne vest le cor despraer,
Ainz fu per noz praez, et pris,
Dou feu de charité espris. *(MS. 7615, I, fol. 73 [b].)*

Esprahir. [Intercalez *Esprahir*, mettre en pré, dans une charte de Langres, an. 1265 (B. N. l. 5188, fol. 206 [b]) : « Omnes seturæ, quæ sunt encensies, « ille, cujus seturæ sunt, les puet *esprahir*. »]

Espraindre, *v.* [Exprimer en pressant : « Comme... Baudrot Fermelet et Jehanne sa femme « eussent bouté un tinel dedens le trou d'un viez « ourme cheu, afin de *espraindre* verguz en un « auge. » (JJ. 119, p. 372, an. 1381.)] Par suite, presser : « Les dieux ont *espraint* ma chayre, pour « moy faire tomber. » (La Salade, fol. 18 [c].) — [« Mettez l'herbe en un sac, et l'*espraignez* pour « avoir le jus. » (Mén. II, 5.)]

Conjugaison : *Espraigneit*. (Am. Ressusc. p. 331.) — *Espraing*. (Modus et Racio, fol. 127 [a].)

Esprainte, *s. f.* Action de presser [A]. Fiente [B]. [Il signifie aussi empreinte : « Ouquel patron de « cire n'y avoit que l'*esprainte* et enseigne du tuel « de la serrure. » (JJ. 171, p. 275, an. 1420.)]

[A] « Les deux parties sont aux champs montez à « cheval, la lance sur la cuisse, et jetté qu'est le « gant, partent comme tempeste, et à la premiere « *esprainte*, chacun donne à son compagnon tel « coup de lance, qu'il luy passe corps, et cœur, de « part en part, parquoy tous deux tombent morts. » (La Colomb. Théât. d'Honn. II, p. 106.)

[B] « Les fientes des cerfs, rangiers, chevreulx, et « dains..... se doivent nommer fumées, et..... de « toutes bestes vivantes de broust, elles se doivent

« ainsy nommer : mais celles des bestes mordantes, « comme sangliers, ours, et leurs semblables, se « doivent nommer lesses ; et celles des lievres, et « connils se nomment crottes ; celles des autres « bestes puantes, comme taissons, renards, fiante ; « celles de la loutre se doivent nommer *espraintes.* » (Fouill. Vén. fol. 36 [b].)

Esprendre, *v.* Enflammer [A]. Prendre, saisir [B]. Reprendre [C].

[A] [On lit déjà dans Roland (v. 3917) : « Salt en li « fous que l'erbe en fait *esprendre.* »] — « La ville « (Constantinople) commence à *esprendre*, et à « alumer mult durement. » (Villeh. p. 101.) — « Si « ot maint cierge *espris* de fu. » (Ph. Mouskes.) — « Tant avoit sentu le chault que ses cheveulx es« toient *esprins.* » (Percef. IV, fol. 108 [d].) — [« Tan« tost li feux s'*esprist* grans et vilains. » (Froiss. IV, 21.)] Au figuré, il signifioit « allumer les desirs. » [« Ses blanches mains, ses doigts lons et tretis, Qui « font l'amour enflammer et *esprendre.* » (Couci, V.)]

Les mors cuers, pereceus, et vieus,
Esprendés d'argant estincele. *(Chans. N. D. Vat. n° 1490.)*
Li douz pensers, et li douz sovenirs,
Mi fait mon cuer *esprandre* de chanter. *(Chans. du C[te] Thib.)*

On lit *espanre* dans une autre copie.

Lance baiscie, l'escut pris,
Coum cevaliers d'armes *espris.* *(Ph. Mouskes.)*

S'*esprendre* est aussi s'irriter :

Plus soubdainement les surprent,
Que le flot de la mer ne s'*esprend.* *(Saintré, p. 674.)*

[B] « Si leva une tormente par mer qui les *esprit.* » (MS. 7989 [2], fol. 79 [a].)

[C] « Avoit ung chevalier au dehors du tournoy « esgardant et *esprenant* l'alaine de son pis. » (Percef. I, fol. 141 [d].)

Esprès, *s. m. pl.* Ordres exprès.

Et quant à l'amant sont *exprès*
Qu'il ne doit jà, ne loing, ne près,
Por rien, decouvrir sa couvine
Des puis qu'il sert à amor fine,
Trop mal m'iroie donc faussant,
S'aloie aillors conseil querrant. *(MS. 7218, f. 156 [b].)*

Espresse, *adj.* Expresse. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268.)

Espressement, *adv.* Expressément, clairement ; dans S. Bern., il répond au latin *espressè*. On lit « *espresséement* garder » au MS. 7218, f. 208 [d].

Espreté, *s. f.* « La rouille de fer incorporée en « cire, et en huile de menthe, elle est fort propre « à l'*espreté* des paupières, aux rougeoles. » (Contes de Chol. fol. 18 [a].)

Espreu (tout à), *adv.* Expressément. (Oudin.)

Esprevains, *s. m. pl.* Eparvins. (Cotgr.)

Espreveterie, *s. f.* Art de la chasse à l'épervier.

Si ferai ma quinte partie,
Du déduit d'*espreveterie.* *(Modus et Racio, f. 150 [b].)*

On lit *esprivetrie* au fol. 133 [b].

Espreuve, *s. f.* Sorte de sonde. [« Lesqueles « [bandes] doivent premierement estre separées du « membre en metant une *espreuve* ou semblable « entre ce qui est sus la plaie et la plaie. » (H. de Mondeville, fol. 41 [b].)] — « Soit fait faire un petit fer « en forme d'*espreuve* ou sonde, qui soit rond, par « le bout, à la grosseur d'un petit bois : soit ce fer « mis au feu, tant qu'il soit rouge, puis en soit « donné le feu à l'oiseau malade, tout au plus haut « de la teste. » (Fouill. Faucon. fol. 15 [a].) On lit au sens de souffrance (Merlin, fol. 69 [b]) : « Et quant « que l'on a en ceste mortel vie sueffre nostre « sires à avoir por *esprueves* de l'autre recovrer. »]

Espreuves, *s. f. pl.* Lieu où l'on éprouvoit ceux qui étoient attaqués de la lèpre. « Quelqu'un « estant renommé d'estre entaché de lepre, les « eschevins, sous lesquels il residera, seront tenus, « pour leurs acquis, le mener aux *espreuves*, aux « dépens des parrochiens. » (Cout. de Haynaut, N. C. G. II, p. 150 [a].)

Espriet. [Intercalez *Espriet*, aviron : « Pour ce « que le suppliant n'avoit point d'aviron ou *espriet* « à conduire le batelet. » (JJ. 176, p. 773, an. 1450.)]

Esprimenter. [Intercalez *Esprimenter*, expérimenter, dans Partonopex, v. 1633 : « Se mes « cuers à droit *esprimente.* »]

Espringale. [Intercalez *Espringale*, machine de guerre ; on lit dans un Gloss. lat.-fr : « Balista, « bricole ou *espringale.* » — « En l'estage ot une « *espringalle* La ou la breteche est haucie. » (G. Guiart.) Voyez aussi Froissart, II, 294.]

Espringerie. [Intercalez *Espringerie*, danse, aux Miracles de Coinci (Du Cange, t. III, p. 182 [b]) : « Qui miex aiment vaines paroles, *Espringeries* et « caroles. »]

Espringier. [Intercalez *Espringier*, sauter, aux Miracles déjà cités : « Et de *espringier* et de baler, « Trepes, salir de ce savoit. » Froissart donne *espringuier* (XVI, 3). Voir ESPRINGER.]

Espringos. [Intercalez *Espringos*, espèce d'oiseau, dans Floire et Blancheflor (v. 2002) : « Et « pinçones et *espringos* Et autres oisiaus. »]

Esprinse, *s. f.* Lumière, flamme : « Il regarda, « et veit au long de luy une *esprinse* de feu qui « moult le rejouit. » (Perceforest, VI, fol. 117 [a].) — « Mettre le feu en *esprise* » signifioit commencer à allumer le feu.

. . . . . En une glise
Vorrent le fu mettre en *esprise ;*
Mais si com alumées furent,
Desour le moustier aparurent
Doi vallet, en blanc vestement. *(Ph. Mousk.)*

Esprisier, *v.* Priser, apprécier.

Joie d'amours ne puet nus *esprisier.*
Ricars, Poët. MSS. Vat. n° 1490.

Voy. Poës. MSS. de Froissart, et J. Erars, Poët. avant 1300.

Esprit, *s. m.* [Voir ESPIR. On lit au Liber psalmorum, p. 229 : « Fus, gresille, neif, glace, *espiriz* « de tempestes. » — « Sainz Thomas returna ; si « s'assist sur son lit, Devint tels cum s'il fust tres « tut en *esperit.* » (Thomas de Cantorbery, 143.)]

1° « Point d'*esprit.* » Expression précieuse et

ridicule, par allusion au « point d'Espagne. » C'est une lingère qui parle :

Voylà du point d'*esprit*, de Gênes, ou d'Espagne.
La Galer. du Palais, Corn. act. I, sc. 6.

2° *Esprit* subtil, à besoing, vaut digestes. *(Faifeu, p. 72.)*

3° « Etoffe qui n'a que l'*esprit*. » Nous disons « qui n'a que l'ame. » (Oudin.)

4° « Les *esprits*, » pour les « gens d'esprit. » Louis XII disoit : « Je crains les *esprits*. » (Longueruana, I, p. 156.)

5° [« Trop de gens sont qui honourent l'abit Et « ne tiennent compte de l'*esperit*. » (E. Deschamps.)

Esprité, *adj.* Spirituel. (Oudin.)

Esprohon, *s. m.* [Etourneau, sansonnet : « Et « ainsi comme se fixent *esprohons* entre oisels gen- « tils ou coulons. » (Froiss. XII, 71.)]

Tout ausement com li brohons
Desconfiroit les *esprohons*. *(Ph. Mousk.)*

A tant hurte des esporons,
Et li cevaus com *esprohons*
Parmi l'air vole contre val. *(Id. Ibid.)*

Esprouve, *s. f.* Epreuve, expérience. « Malheur « est communement portier et donne entrée à une « infinité d'infortunes, ce que le roy Amadis sentit « assez pour *esprouve*. » (D. Florès de Grèce, 165ª.) « Le maitre *esprouve* » étoit l'essai que faisoient de leur prouesse ou de leurs armes, la veille du grand tournoi, les chevaliers qui devoient y combattre. (Percef. V, fol. 104ᵇ.)

Esprouvement, *s.* Epreuve. (Sᵗ Bernard, Sermon français, p. 332.)

Esprouveur. [Intercalez *Esprouveur*, au reg. JJ. 163, p. 278, an. 1409 : « Jehan de la Tour povre « jeune homme vendeur et *esprouveur* de triacle... « fist faire à son varlet son espreuve si forte, que « trois ou quatre heures après icelle faite, il ala de « vie à trespassement. »]

Esprovauns, *s. m.* Celui qui est tenu de faire preuve. « Il appent al *esprovaunt* de prover sa « excepcion. » (Britton, Loix d'Angleterre, f. 251ª.)

Esprover, *v.* Eprouver [A]. Prouver [B]. Convaincre [C]. Approuver [D].

[A] [« De vasselage est suvent *esprovet*. » (Roland, 3163.) Par suite, se distinguer à la guerre. (Froiss. IV, 53.) Ce qu'on a éprouvé vous est connu : « Qui « tout sauroit le latin, Kank'en seivent li lettrei, « François et Greu et Hermin, Et tout laingaige « *esprouvei*. » (Wackernagel, 64.)]

Bien voi c'amours *esproeve* ma pensée,
Pour *esprover*, si je sui fins amis. *(Salvages de Betune.)*

[B] « En ce parlement, fut denoncé, et *esprouvé* « que Raymond Cᵗᵉ de Toulouse estoit bon chre- « tien. » (Chron. S. Den. II, fol. 47ᵇ.)

[C] Amors de felonie
Vous vaurais *esprover* ;
Tolu m'avez la vie. *(Mᵗʳᵉ Quesnes.)*

[D] « Je puis dire, et en ce disant suis *esprouvé*, « selon les anciens orateurs, et historiens que la « conduite de la guerre est artificielle. » (Le Jouv. folio 2ᵇ.)

Espucer, *v.* Oter les puces. (Monet, Cotgrave et Nicot.) Voir Oudin sous Espulcer.

Espuier. [Intercalez *Espuier*, appuyer : « Icellui « Bourgoing..... se assist emmi le chemin en soy « *espuiant* du costé à terre. » (JJ. 119, p. 417, an. 1381.) — « Le suppliant cuida tumber à terre et lui « convint soit *espuyer* d'un genoil et d'une main à « terre. » (JJ. 208, p. 66, an. 1486.)]

Espuisance, *s. f.* Action de puiser ou d'épuiser.

Noble aier, prens la congnoissance
De ma dure desplaisance,
Faiz en mer *espuisance*,
Par puissance
De pluies de larmes pleines. *(Molinet, p. 124.)*

Espuiser, *v.* Epuiser. [« Vus *espucerez* ewes « en joie des fontaines del Salvedur. » (Lib. psalmorum, page 232.)]

Richart, ne que *espuchier*
Puet on la mer d'un tamis,
Ne vous vauroit mais castis,
Qu'on ne puet musart castoier. *(Jeu Parti, Vat. 1490.)*

Espuisier est au Trésor de J. de Meung (630).

Espuiseur, *s. m.* Qui épuise. (Oudin.)

Espuler. [Intercalez *Espuler*, au reg. JJ. 160, p. 112, an. 1405 : « Laquelle Jehanne demanda à « icelle Laurence s'elle seroit à elle pour *espuler* « ès vignes. »]

Espunter, *v.* Epointer. (Oudin.)

Espuration, *s. f.* Action d'épurer. (Oudin.)

Espurettes, *s. f. pl.* Lisez *espinettes*.

En Languedoc m'en vois, comme contrains :
Adieu Paris, adieu petits patez,
Adieu je suis de sor sur *espurettes*,
Car à Rebours versera mes escrains ;
Je pourray bien perdre mes amourettes,
S'amour change, pour estre trop loingtains. *(Desch.)*

Espurgatoire, *s. m.* Purgatoire.

En tel maniere tuit chantoient,
Et toutes les ames ploroient
Qui erent en *espurgatoire*,
Et disoient : Peres de gloire,
Encor ayez merci de nous. *(MS. 7218, f. 59ᵈ.)*

Espurge, *s. f.* Excuse, justification. « Or veons « se l'en me met sus que je bati Jehan à Clermont, « le premier jour de l'an, et je le nie, et met avant « *espurge* que je estois chelui jour à Bouloigne. » (Beauman. p. 213.) — [« Avons pris l'*espurge* doudit « chevalier par son serment que il ne fist les cas « dessusdiz. » (JJ. 60, p. 16, an. 1320.)]

Espurgement, *s. m.* Excuse [A]. Purification [B].

[A] « La seconde voye comment le negative se puet « prouver, si est par *espurgement*. » (Beaum. 212.)

[B] Pucele nete, sainte, et pure,
Si me netoie, si m'escure,
De ton saint pur *espurgement*,
Que toz maus soit en moi purez,
Si que soie, si espurez,
Que je te serve purement. *(MS. 7218, f. 174ª.)*

On nommoit « *espurgemens* de mer » les coquilles que la mer jette sur ses bords. (Tri. des IX Pr. 214ᵇ.)

Espurger, *v.* Purger [A]. Purifier [B]. Justifier [C].

[A] Que l'en s'*espurge*, et qu'om se tiengne chaux,
Car non garder son corps, par tels deffaulx
Font en mains lieux causer l'epidemie. *(E. Desch.)*

[B] Donc, pour doubte de Dieu courcier,
Tu en dois la terre *espurgier*. *(Ibid.)*

« Puisque vous estes net, et *espurgé* je ne cuyde « point qu'il vous meschesse, ainsi comment se « vous veniez devant lui vil, et ort. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 24 [a].)

[C] « Se devroit il *expurger* par son serment. » (Anc. Cout. de Bret. f. 139 [b].) — « Qu'il se soit de « chelui *espurgiex*. » (Beaumanoir, p. 49.)

Espy. [Intercalez *Espy*, épieu : « Les suppliants « portants chascun ung baston ferré, c'est assavoir « .... Hugonin du Plan un *espy*. » (JJ. 187, page 65, an. 1457.)]

Esquachier. [Intercalez *Esquachier*, fouler aux pieds, dans la Chronique des ducs de Normandie (v. 4588, 9085.) Dans Roland, le sens est mettre en pièces (v. 3879) : « Tuz lur escuz i fruissent et « *esquassent*. »]

Esquaime.

Ençois que soit li mois passez,
Les ont cinquante mil esmez,
Et ainz que past la quarentaine,
Jà sont cent mile à *esquaime*. *(Parton. de Bl.)*

Esquaisser, *v.*

Quant femme ne respont,
Que l'en prie, et semont,
Que ornerie otroit ;
Foz est, s'il en a aise,
Se senpres ne l'*esquaisse*.
Si face ce qu'il doit.
Trestot son don bestorne,
Tant le torne, et retorne,
Maine, et remaine,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vil. ms. de S. G.)*

Esqualier. [Intercalez *Esqualier*, en latin *hostire*, au glossaire 7692.]

Esqualin, *s. m.* Escalin. (N. C. G., I, p. 1109 [a].)

Esquandalar. [Intercalez *Esquandalar*, escandole, chambre de l'argousin dans une galère : « Le « prince feist appeller missire Guillaume de Ville- « neufve, et l'envoya querir en soubte dedans « l'*esquandalar* par le patron Mathieu Corse. » (Martène, Anecdotes, t. III, col. 1530.)]

Esquarir. [Intercalez *Esquarir*, équarrir : « Ly « carette de tous bois *esquariz* doit un denier. » (Tailliar, Recueil, p. 471, XIII[e] siècle.) — « Despense « pour abatre et *esquarrer* ledit boys. » (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 5[e] série, III, 240, XIV[e] siècle.]

Esquarisseur, *s. m.* Homme qui équarrit. (Dictionnaire de Cotgrave.)

Esquarissure, *s. f.* Equarrissage. (Cotgr.)

Esquarmuncher. [Intercalez *Esquarmuncher*, escarmoucher : « Lequel *exposant*... tira un coustel « ou baselaire qu'il portoit à sa ceinture, et en feri « ledit Besançon en soy *esquarmunchant*. » (JJ. 118, page 458, an. 1380.)]

Esquart, *s. m.* Ecart. « A l'*esquart*. » (Joinville, p. 42.) — [« Et cil qui voit sa femme aler En lieu de « gibier à l'*esquart*, A-t-il cause de grumeler. » (Coquillart.)]

Esquartelement, *s. m.* Action d'écarteler. (Cotgrave.)

Esquarté, *adj.* Ecartelé, en parlant de l'équipage du cheval d'un chevalier du Bain. « Il aura une « selle couverte de cuir noir, les arzons de blanc « fust, et *esquartez*, les estrivieres noires. » (Du Cange, sous *Miles*.)

Esquarter, *v.* Ecarter. « Assemblez ils vont « assaillir quelques haras de chevaux, et s'ils peu- « vent les font *esquarter*, afin de se saisir de « quelqu'un des poullains, pour l'estrangler et « manger. » (Fouilloux, Vénerie, fol. 111 [b].)

Esquater, *v.* Ecacher, écraser. [« Ne l'a tre- « blée n'*esquachie* Ainçois la menjà sanz tribler. » (Renard, v. 25106.) — « Le flum est touzjours trou- « ble, dont ceulz du païs qui boire en vuelent, vers « le soir le prennent et *esquachent* quatre amandes « ou quatre feves. » (Joinville.)]

Je fui, par presse, en tel penance
Que j'oc si *esquaté* la pance,
Que point n'ai pour noient apris,
Comment la royne ..... *(Froissart, poës.)*

Esqueillette. [Intercalez *Esqueillette*, petite échelle, dans Froissart, X, 41.]

Esqueillon. [Intercalez *Esqueillon*, échelon, id. X, 41.]

Esquel. [Intercalez *Esquel*, manière : « Par quoi « il ont laissié le val De povreté par tel *esquel*. » (Renart le Nouvel, 7834.) — « Lor custodes à mal « *esquel* Les en met trop.... » (Id. v. 7442.)]

Esquelet, *s. m.* Squelette. (Oudin et Monet.) M[r] La Motte Le Vayer l'a fait féminin dans la suite de ses Homélies académiques.

Esquembaux. [On lit dans un gloss. latin fr. : « Ocrea, heuse ou estivaux, ou *esquembaux*, pour « chaucier les gembes. » (Du Cange, IV, 739 [c].)]

Esquemnestes, *s.* Dans une ordonnance sur les marchandises voiturées par eau à Paris : « Es- « cuirex et *esquemnestes* le millier huit sols. » (Ord. I, p. 600, an. 1315.) — [Lisez *esquevineste* ou *esquevinesche*, fourrure d'écureuil : « Item d'une « panne d'*esquevinesse*, le vendeur doit .II. den. et « l'acheteur .II. den. » (Reg. des revenus du comté de Clermont.)]

Esquené, *partic.* Voûté, bossu. « Enveloppez « es las de quelque vieille Hécube *esquenée* et toute « baudreuse. » (Maladie d'Amour, p. 27.)

Esquener, *v.* Rompre l'échine. (Cotgr. Oudin.)

Esqueppars. [Intercalez *Esqueppars*, comme équipart : « Lesquelx pionniers ou fossoeurs, qui « ouvroient ès fondemens d'une des tours cornie- « res,... se mirent à defense de leurs *esqueppars* et « hoyaulx. » (JJ. 158, p. 418, an. 1404.)]

Esquerde, *s. f.* Escharde. (Borel.)

Esquerir. [Intercalez *Esquerir*, faire une enquête : « Depuis icellui Vitet entra en l'ostel dudit

« Robert et *esquist* l'ostel pour savoir se il pourroit « trouver ledit prestre. » (JJ. 105, p. 22, an. 1373.) — « Furent les lieux visités et exquis, tant que ledit « file fu trouvé. » (JJ. 107, p. 244, an. 1375.)]

Esquermie, *s. f.* Escrime.

. . . . Au colées de l'*esquermie*,
Me fist si chanseler à destre,
Qu'à poi ne chai à senestre. *(MS. 7615, I, f. 117 °.)*

Esquermir. [Intercalez *Esquermir*, escrimer, au gloss. lat. 4120, an. 1352, sous *Dimicare*.]

Esquerpe. [Intercalez *Esquerpe*, écharpe : « Et « c'est li pains que doivent mettre Li pelerin en leur « *esquerpe*. » (Gulleville, dans Du Cange, III, 82 °.)

Esquerre, *s. f.* [« Li reis cumandad que l'um « preist pierres grandes et de gentil grein e de bone « quariere, et que tuz fussent taillie à *esquire*. » (Rois, 245, XII° siècle.)] — Nous remarquerons les expressions suivantes :

1° « A *esquerre* », carrément.

Environ n'y a tour de pierre
Qui ne soit haucée à *esquerre*. *(Eust. Desch.)*

2° « Juger à droite *esquerre* », juger l'équerre à la main, exactement, scrupuleusement.

Mais qui vouldroit jugier à droite *esquerre*,
C'est tout neant des choses de ce monde. *(E. Desch.)*

Esquerriere, *s. f.* Sorte d'affût pour un canon. (Oudin.)

Esquerrir, *v.* Equarrir. (Oudin.)

Esqueure. [Intercalez *Esqueure*, secouer, comme *escourre* : « Aus lames et aus archegaies « Que roidement sus eus *esqueuent*. » (G. Guiart, v. 15340.)]

Esqueuz, *s. m. pl.*

Trop a son espié bas porté,
Si a en la teste assené
Le cheval noir desus les lez ;
Enz el cervel met les *esqueuz* :
N'il pot garir la coverture,
Tant est de l'espié l'uevre dure. *(Parton. de Bl.)*

Esquiche, *s. f.* Esquisse. (Oudin et Cotgrave.)

Esquielle. [Intercalez *Esquielle*, comme *eschele* : « Ainz passe toutes les *esquielles* Les dar- « raines, les premieres. » (Robert le Diable, Du Cange, VI, 87 °.)]

Esquietin, *s. m.* « Et tout le brocardent ; cascun « dit *esquietin*. » (Poës. MSS. avant 1300.)

Esquiequeté. [Intercalez *Esquiequeté*, échiqueté : « Une faisse *esquiequetée* de blanc et de « noir. » (Froissart, X, 159.)]

Esquietter, *v.* On a dit de la jalousie :

En li sont tout mal et amer :
Noient parler,
Et mains penser,
Lui engarder,
Point arrester,
Nus *esquietter*
Bon le fait. *(Poës. mss. de Froissart.)*

Esquif, *s. m.* Esquif. [Voir Eschief]

Tout soef, et sans noise, fist sa gent assembler,
Chalans, et *escheis*, quan qu'il en pout trouver
Toute nuit fist ses hommes, outre Sainne, passer. *(Rou.)*
. . . . . . Envoya ses nez, et ses *escheix*. *(Ibid.)*
Nés porachierent, et *eschoiz*. *(Ibid.)*

Esquifon, *s. m.* Petit bateau, diminutif d'*esquif*. (Oudin, Cotgrave.)

Esquigironné, *adj.* Gironné. « Noble homme « Jehan de Garanciere .....dit qu'il avoit laissié le « jour precedent son seel à un sien serviteur, « auquel avoit empreint deux lyons tenans un « écusson, et trois chevrons : le premier *esquigi-* « *ronné*, avec une croisette, pour différence des « armes du seigneur de Garencieres son frere. » (Pièce de 1404, dans D. C., sous *Escuchonetus*.)]

Esquigner. [Intercalez *Esquigner*, éclater de rire, en latin *cachinare*, au Gloss. 7692.]

Esquignon, *s. m.* Barre de bois. « Les uns « prennent leurs places, ou ilz perchent, sus une « platte pierre, ou sus un *esquignon* ; se il perche « sus une platte pierre, il faut que il ait les piés « estendus, se il perche sus un *esquingnon*, il « empoigne l'*esquingnon* des piés. » (Modus et Racio, MS. fol. 167 °.)

Esquignonner, *v.* Couper la croûte du pain. (Oudin, Cotgrave.)

Esquilant. Roland combat le géant Ferrages :

Jusqu'à noune se combatirent ;
Andui moult durement s'airent
Et Rollant avoit aporté
Uns baston, noelleus, quaré,
Lonc, et retort, et *esquilant*. *(Ph. Mouskes.)*

Esquilé. [Intercalez *Esquilé*, annoncé à son de cloche : « Encor vaut miex coie amor acelée Que ne « fait cele qui tant est *esquilée*. »]

Esquille. [Intercalez *Esquille*, sonnette, au reg. JJ. 199, page 598, an. 1464 : « Lequel Grasset « print l'une des brebis qui portoit une *esquille* « au col. »]

Esquillemete. [Intercalez *Esquillemete*, aiguillette, au registre JJ. 181, p. 83, an. 1452 : « Le « suppliant vit ung buffet fermé, lequel il ouvrit « d'un fer d'une *esquillemete*. »]

Esquillon, *s.* [Diminutif d'*esquille*, clochette.]

Geffine, petit fretillon ;
Raulequine de l'*esquillon*,
Josseline de becquillon,
Et dame Bietrix, demourant
En la rue du Carillon. *(Coquill. p. 112.)*

Esquine, *s. f.* Squine ; bois pour décoction. (Oudin.)

Esquipart. [Intercalez *Esquipart*, comme *esqueppars*, au reg. JJ. 159, p. 249, an. 1404 : « En « ce disant le fery, non pas d'un cousteau ne de « baston affecté, mais d'un *esquipart* qu'il portoit à « pionnier. »]

Esquiper, *v.* Equiper [A]. Appareiller [B]. Maltraiter, déchirer [C].

[A] Les plus hardis combateours
Fist tous élire, et aiiner,
Et nez, et berges *eschiper*. *(R. du Brut.)*

[B] [« A la mer vint li ber, A Sandwiz *eschipa*. » (Thomas de Cantorbery, 50.) — « Si *esquiperent* et

« se departirent, et avoient vent et marée pour « euls. » (Froiss. II, 66.) — « Il entrerent dedens et « *esquiperent* en mer. » (Id. 374.) — Il signifie aussi embarquer : « Ils esquiperent lors chevauls. » (Froiss. II, 95.)] « Adonc fut le voyle levé, et le vent, « qui estoit come à souhait, ferit dedans, tellement « que la nef s'*esquipa* en la haulte mer. » (Percef. vol. III, fol. 64 [f].)

Mes tost après qu'il *s'esquiperent*,
Par la gent qui là habonda,
Leur nef en la mer afonda. *(G. Guiart, f. 328 [a].)*

[c] [Plus particulièrement 1° Eclabousser : « Le sup-« pliant ne scet la cause pourquoy icellui Jehan lui « *esquippa* l'ordure du ruissel de la rue encontre « li. » (JJ. 175, p. 370, an. 1434.) — 2° Rebondir : « Le « suppliant getta un baston après les pourceaulx,... « en telle maniere que en glissant ou *esquippant* « oultre, ledit baston ala cheoir sur le chief d'une « jeune fille. » (JJ. 195, p. 223, an. 1469.)] On a dit du duc de Bourgogne, à la bataille de Mons-en-Vimeu, an. 1421 : « Le dit duc, de sa personne, se gou-« verna moult prudentement : et fut en grand peril « d'avoir occupation, parce qu'il assembla des pre-« miers et fut enferré de deux lances, de premiere « venue, dont luy perça la selle de guerre tout « outre l'arçon de devant, et luy *esquipa* de costé « son harnois. » (Monstr. vol. I, f. 311 [b].)

Esquipot, *s. m.* Tire-lire en terre cuite : « Tout « son bonheur est là dessous dans un *esquipot*. » (Dancourt ; la Désolation des joueuses, sc. 13.) Voir Dict. de Ménage.

Esquippe. [Intercalez *Esquippe*, esquif, au Roman d'Athis (D. C. t. VI, 510 [a]) : « Ne remest ne « batel, ne targe, Dromon, galée, ne huissiez, Ne « *esquippe* n'y trouvissiez. »]

Esquise, *s. f.* Arme dont le port étoit défendu. « Poignart..... *esquises*, masses, fourches, pierres, « bastons, ou baston accomodé. » (Cout. d'Ypre, N. C. G. t. I, p. 833 [b].)

Esquiter (s'), *v.* S'acquitter.

Jà par la mort ne seront quite,
Ains convient que l'ame *s'esquite*
En purgatoire. *(MS. 7615, II, f. 146 [b].)*

Esquoceresse. [Intercalez *Esquoceresse*, au MS. S. Victor, 28, folio 311 [a] : « Liquels ournemens « fait les *esquoceresses* et les sers amer en peleri-« nage, et en les aigues defundre. »]

Esquoux. [Intercalez *Esquoux* (*excussus*), tombé en secouant : « Et ainsi que icellui suppliant « apperceut que tout le glan dudit chesne estoit « abatu, choisi et *esquoux*. » (JJ. 158, page 176, an. 1403.)]

Esracer, *v.* Arracher. [« Icellui Hennequin « empoigna ledit Collin par sa barbe en le tirant et « sachant si fort qu'il en *esraga* une partie. » (JJ. 115, p. 262, an. 1379.)]

..... *Esrace* l'ente flourie.
Adans li Boçus d'Aras, Poët. MSS. Vat. n° 1490.

..... Ancres ont fors *éragiées*. *(Ph. Mouskes.)*

Esraciner, *v.* Déraciner. (Oudin, Cotgrave.)

Esrafflade, *s. f.* Eraflure, égratignure. (Oudin.)

Esraffler, *v.* Erafler, égratigner. (Oud., Cotgr.)

Esrageant (rage). « L'autre rage est appellée « *rage esrageant*, et tient plus à la teste qu'ailleurs, « et de là luy descent, en la guele, et ès dans, un « venin si très visqueux qu'il n'est riens, s'il en est « mors, qui ne soit bien envenimé. » (Modus et Racio, MS. fol. 61 [a].)

Esrager, *v.* Enrager. [« Tut fol, pur quei « t'*esrages*. » (Roland, 286.)] « Loups *esragés* ne « furent pires. » (Journal de Paris sous Charles VI et VII, page 153.)

...... Frere Garins le saçant,
Ki s'aloit de duel *esragant*. *(Ph. Mouskes.)*
Chien *esragié* longues ne vit. *(R. de Rou.)*
.... Tos vis m'*esraige*. *(Gontiers, Poët. av. 1300.)*

Esragiement, *adv.* A la rage. « S'il n'asmast « *esragiement*. » (Vill. Veaus ; Vat. n° 1490.)

Esraigner, *v.* Régler, arrêter. « En *esraignant* « les choses ordonnées, et enjoinctes, sur peine de « parjurement. » (Lett. du duc de Bourgogne, au s[r] Dufay, p. 365.)

Esraillement, *s. m.* Eraillure. (Cotgrave.)

Esrainier. [Intercalez *Esrainier*, raisonner, dans Agolant, v. 867.]

Esrajeice. [Intercalez *Esrajeice*, furieuse, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 867 : « Lur fivre ardanz *esrajeice* E lur deslei e lur « malice. »]

Esrener, *v.* Ereinter : « A icelluy froissoit « toute l'areste du dos, et l'*esrenoit* comme un « chien. » (Rab. t. I, p. 194.) [« Il disoit que c'estoit « une eloquence cassée et *esrenée*. » (Montaigne, t. II, page 108.)]

Esrers, *s. m. p.* Voyageur. [« De che certes ont « grant mestier tout pelerin et tout *esrier* Qui pas-« sent par icelle terre. » (Gulleville, D. C. III, 70 [b].)]

Quant il ooit uns cevalier
Noumer, ki faisoit a proisier,
Si le retenoit à mesnie,
Et dounoit à sa compaignie,
Les grans dons, et as bacelers
Qui soupris avoit li *esrers*,
Et li tornoi k'il poursivoient :
Et pour cou, toutes gens l'amoient. *(Ph. Mouskes.)*

Esrese, *adj. au f.* Usée, dépouillée. [« El vies « pan d'une coste *esrese*. » (Roi Guillaume, 98.)] « La terre ont si de biens *esrese*. » (Guiart, f. 334 [b].)

Esreure, *s. f.* [Temps qui s'écoule pendant qu'on parcourt un espace : « Et furent ensi entra-« cholé l'*esrure* de dix arpens de tiere ansois ke on « les peust desasanbler. »] Quant il ara ainsi esté « à la froidure par l'espace de l'*esreure* de trois, ou « de quatre lieues, si tenés vostre lanier près du « feu, et alez prendre le faucon qui est à la froi-« dure, et lui mettés le chapperon. » (Modus et Racio, MS. fol. 121 [b].)

Esriler. [Intercalez *Esriler*, cracher, en latin *excreare*, au Gloss. 7692.]

Esroller, *v.* Enrôler. (Cout. Gén. t. I, p. 815.)

Esronfler, *v.* Dormir en ronflant. « De deuil « enflé, assopi, *esronflé*. » (Chasse et Dép. d'am. page 42 a.)

Esrouillé, *part.* Rouillé. (Fabri, Art. de Rhetor. livre I, folio 67 a.)

Esrouller, *v.* Rouler. « Quant le Roy l'oy, tout « le sanc lui mua, et estraint les dents et *esroulla* « les yeux, et par grant haïr deschira sa barbe. » (Hist. de Bertr. Du Guescl. par Mén. p. 181.)

Esrum.

Nul povre clerc, pour sa science,
Ne pourroit pas bénéfice impétrer :
Aux cardinaulx, faut promettre ou donner
Qui veult avoir Reims, Soissons, ou Verdun.
Pierres et Pols, qui bien furent tout un,
N'aroient pas telle loy establie :
Aujourdhuy font le siege en *esrum*
Desloyauté, trahison et envie. *(E. Desch. Poës.)*

Esruté, *adj.*

Si sont de plus fort mouvement,
Et voyent plus aguement,
Et sont de chair plus dissessible,
Et plus saine, et convertible,
Et aussi est elle plus sade
Du viel sangler tout *esruté*,
Dont amour de chiens a parlé. *(G. de la Bigne, f. 127 b.)*

Essade. [Intercalez *Essade*, houe : « Le suppliant « avec son feçon ou hoë, appellée *aissade* au païs « (Languedoc) s'en alla. » (JJ. 169, p. 410, an. 1416.)]

Essai, *s. m. p.* Epreuves qui se faisoient la veille d'un tournoi :

Amours trouva premier haulx instrumens,
Chansons, dances, festes, esbatemens ;
Joustes, *essaiz*, bouhors, et tournoyemens. *(Chart. 566.)*

[Le sens actuel est dans Rutebeuf, II, 166 : « Bele « sueur, combien peut avoir Que vous poez aper- « cevoir Qu'avoec lui conversé avez ? Dites le nous « se vous savez, Firent cil qui firent l'*essay*. »]

Essaie. [Intercalez *Essaie*, au registre JJ. 161, page 163, an. 1406 : « Lesquelx se logerent en un « cuignet des bergeries, où il avoit un tas d'*essaies* « à brebis, ouquel ilz furent. »]

Essaiement, *s. m.* Essai. « Après plusieurs « assauts, et *essayemens* d'avoir la place. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 163.)

Essaier, *v.* Eprouver, en parlant des choses et des personnes : [« Li arcevesque prozdom e « *essaiet*. » (Roland, v. 2068.)]

. . . . . Amors qui s'i m'a *essaié*. *(Gaces Brulés.)*
Je ne l' cuidai ja si bien *essaier*. *(Poët. av. 1300.)*

[« Que aucun barbier ne doit faire office de bar- « bier en la dicte ville et banlieue de Paris, se il « n'est *essaiez* par le dit mestre et les quatre « jurez. » (Ord. V, 441, an. 1371.)]

Essaieres, *s. m.* Entreprenant.

Tout autre tel est de l'amant,
S'il ne coille bien son talant,
Et s'il dist son estre à plusors,
Ne puet pas bien joir d'amors ;
C'om ne croit pas qu'il soit ameres,
Mes *essaieres*, et vanteres ;
Si ne s'i ose l'en fier. *(MS. 7218, fol. 135 d.)*

[Le cas régime essaieur a le sens de langeyeur, au reg. JJ. 113, p. 314, an. 1378 : « Perrin Landry « langoieur ou *essaieur* de pourceaux...... print « douze deniers du langoiement. »]

Essaigner, *v.* Ensanglanter.

Pale le trouve, et *essaigné*
De cops d'espée, et meshaigné.
Rom. d'Athis, Du Cange, sous *Sanguinare*, 2.

Essaigouere. [Intercalez *Essaigouere*, rigole, au reg. JJ. 155, p. 362, an. 1400 : « Icellui Servatu « saichant lesdiz deux champs... estre moult char- « giez d'eaues,... vint à leurs diz champs aiant une « pelle ferrée en sa main, et faisant voie et *essai-* « *gouere* aux eaues. »]

Essainé, *part.* « Aussi les faucons, ou austours, « ou autres oysialx, au partant de la mue, et du « sejours ; ilz ne pourroient voler longuement : car « ilz ne sont pas à point de voler, ne *essainez*. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 144.)

Essaisonner. [Intercalez *Essaisonner*, cultiver en saison impropre, le contraire d'assaisonner, employé en Berry : « Desadnarder et labourer toutes « lesdites terres, et icelles defrichées les tenir delà « en avant en bon et suffisant labour sans les « *essaisonner*. » (Cart. de Lagny, an. 1455.)]

Essalené, *part.* Essoufflé, mis hors d'haleine.

Les chevaus qu'il orent menez
Resont las, et *essalenez*. *(G. Guiart, fol. 272 b.)*

Essale. [Intercalez *Essale*, aisseau, au reg. JJ. 209, p. 262, an. 1483 : « Colin Robine voult fraper « Jehan Blandel d'une *essale*, laquelle il print en « la couverture de la maison. »]

Essamblir. [Intercalez *Essamblir*, défricher : « Le suppliant a prins à défricher et *essamblir* « pluseurs terres et heritaiges qui estoient en grans « buissons et halliers. » (JJ. 192, p. 3, an. 1460.)

Essamplaire, *s. m.* Exemplaire, modèle [A]. Livres [B].

[A] [« De Herupois tenrai le plus droit *essem-* « *plaire*. » (Saxons, 31.)] — « Celle qui excede « toutes autres en vertu, et beaultez, et là où nature « prend son *exemplaire*, quant elle veult former « aucune belle figure. » (Percef. V, fol. 56 a.) Voyez Poët. av. 1300, I, p. 243 ; Eust. Desch. fol. 478 c, et Vigiles de Charles VII, I, p. 30.

Tantost sur toy prendroit son *exemplaire*.
J. Marot, p. 190.

Retenir vueill de ma vie
Un tel *essamplaire*. *(Poët. mss. av. 1300.)*

Exemplaire désigne le modèle des sceaux, dans les Ord. III, p. 313, et des Monnaies, ibid. p. 345.

[B] Ces rois nommez qui s'entresivent
Si con descendant se desrivent,
Et après lui le regne tindrent ;
De la racine de lui vindrent ;
Ce devisent mes *exemplaires*,
Comme lois li debonnaires. *(G. Guiart, fol. 146 a.)*

Essample, *s. m.* Exemple. [Dans Roland, le sens est morale en exemples : « Tant ad oït e ser- « muns e *essamples* (v. 3979). »] Voy. Beauman. p. 7, et Ordonnances, I, p. 544.

Essanglanté, *adj.* Ensanglanté.

Crois de mon fil *essanglantée*,
Je dois bien estre tormentée,
Quar tu portes moult cruel fais :
Crois de son cors es honorée,
Et je en sui maleurée. *(MS. 7218, fol. 94 c.)*

Essaner. [Intercalez *Essaner*, perdre son sang, dans la Coutume d'Amiens, sur le duel (Du Cange, III, 69 c) : « Mais se le plaie est si crueus qu'il ait « peril de mort, ou qu'il se peust *essaner*, on lit « puet bien bender. »]

Essanne. [Intercalez *Essanne*, aisseau, au reg. JJ. 106, p. 119, an. 1374 : « Icellui Raoulet mons- « troit audit Guiot une *essanne* de bois, dont il « avoit fait la semblance d'un coustel. » Lisez *essaulle*.]

Essarcie. [Intercalez *Essarcie*, dans une charte de 1338 (Reg. de la Ch. des Comptes de Paris) : « Pierres Eaviaz chevaliers ira querir vers Nar- « bonne et Bediers quatre cens mariniers aviron- « neurs, et les amenra es parties par deça pour les « mettre en deux galées, que les gens du roy li « baudront toutes garnies d'armeures, de cordailles « et d'autres apparauls, que l'en appelle *essarcie*. »]

Essarciz, *part. pl.* Lisez *essartis* et voyez Essarter.

. . . . Felon mi vont nuisant,
Qui ont empris
Mon mortel destruiement ;
Ainz seroie *essarciz*,
Que procheinement
Ne queisse vengement
De ces qui m'ont quis
Porquoi de li sui faidis. *(Gaut. d'Arg. Poët. av. 1300.)*

Essarder, *v.* Dessécher. (Oudin et Cotgr.)

. . . D'un ennuy altérant, *essardé*,
En est mon cueur, et tout desolatif. *(Collerye, p. 165.)*

Va te plonger trois fois dans le fleuve d'Argire,
Et te lave le corps, puis moitte le retire,
Et l'*essarde* à la lune, afin que la vigueur,
Et le charme de l'eau penetre jusqu'au coeur.
Berger. de R. Belleau, I, p. 111.

Essart, *s. m.* Lieu défriché A. Lieu à défricher B. Destruction, dégât C. Consommation D.

A [« Li reis ert riches huem, sages et de grant « art ; Sout bien que chardenal sunt pernant et « lumbart ; Coveiteus sunt d'aveir plus que vilain « d'*essart*. » (Th. de Cantorbery, 56.)]

B [« Berte s'en va fuiant par delez un *essart*. » (Berte, c. XXII.)]

Cele s'en entre en un *essart*
Et cil li gete un douz regart. *(Poës. av. 1300.)*

Tote la gent de la paroisse
S'acorent de totes pars,
Et par buissons, et par *essarts*. *(Fabl. mss. de S. G.)*

Un jour cevauçoit rois Ewars
Par Engletiere, en uns *essars*. *(Ph. Mousk. ms.)*

C Fist grant damage, et grand *essart*,
Sour la tiere al conte Felippre. *(Ph. Mousk.)*

Des Bourguegnons font grant *essart*. *(Brut.)*

Des Sarrasins font grant *essart*. *(Hist. des III Maries.)*

D Cortois, parlant de mauvais pois qui le dégoûtent, dit : « Poi en ferai d'*essart*. » (Cortois d'Artois, ms. de Saint-Germain.) On a dit de St-Jean-Porte-Latine, jeté dans l'huille bouillante :

Les gens en fremissoient toutes,
Pour le grant feu qui dessoubz art,
Qui de l'uylle fait grant *essart*. *(Hist. des III Maries.)*

Essartement, *s. m.* Mode d'exploitation des bois. (Oudin, Cotgr.) — [On arrache les plantes qui couvrent le sol, on écobue pour cultiver pendant deux ou trois ans, et *essarter* après quinze ou dix-huit ans.]

Essarter, *v.* Arracher A. Défricher B. Détruire C. Déchirer D.

A [« S'il y a vignes, il ne les doit pas *essarter*, ne « laissier gaster sans feture. » (Beauman. XV, 12.)]

Vostre pechié vos encombra,
Quant nostre bois nos *essartates*,
Et a mienuit l'emportastes. *(Fabl. de S. G.)*

B On a dit d'un mauvais arbre : « Toutesfois, s'il « est transplanté, fumé, *essargoté*, et enté, il chan- « gera sa mauvaise nature en meilleure. » (Contes d'Eutrap. p. 426). — « Couppant, tranchant et *essar-* « *gotant* mes jeunes arbrisseaux. » (Ibid. p. 549.)

C Romains destruivent, et *essartent* ;
Cops, et colées leur départent. *(Brut.)*

D « Luy ayant tout d'un coup *esserté* ses cale- « çons. » (Brant. Dam. Gal. II, p. 354.)

Essau, *s. m.* Evier. [On lit dans un cartulaire de Corbie : « Congié pour faire... un *essau* en son « estable. »] — « Nul ne peut faire route dessous « le frocq de la ville, ni avantages de fenestres, ne « pas sur le frocq, soient d'huys, ou de cellier, ou « de maison, *essau*, ni autre entreprise sur le « frocq, à peine d'amende, et être abbatu. » (Cout. d'Abbeville, N. C. G. I, p. 106 a.)

Essaucement, *s. m.* Exaltation, élévation. Ce mot, dans S. Bern. (p. 12), répond au latin *exaltatio*. On lit *exaulcement* et *exaussement*, aux Vig de Charles VII, 1, p. 63. [Dans Garin le Loherain (I, 25), le sens est prospérité.]

Essaucer, *v.* 1° Exhausser, relever, exalter, élever. On a dit de l'amour :

. . . Plus *essauce* cuer verai,
Quant il plus s'umelie. *(Gautier d'Espin.)*

[« De grant outrage faire nuls hom ne moute- « plie ; Ainz se monte et *essauce* qui son cuer « humilie. » (Saxons, XXXII.)]

Nus ne se doit assentir
A bone amor esloingnier ;
Ains la doit on maintenir,
Honorer et *essaucier*. *(Perr. d'Agecourt.)*

Les processions fist Bernart appareillier ;
N'ont chapelle en la ville où il eust clochier,
Où li glas n'en sonnast, pour le roy *essaucier*. *(Rou.)*

En parlant de la croisade entreprise en 1316 et des défenses de faire des tournois, en attendant cette expédition : « Que ils gardent leurs armures, « et chevaux pour le dit voyage *exaucier*. » (Ord. de France, I, p. 643.)

2° Exaucer :

Or proi à Dieu le roi celestre,
Que ma proiere soit oie,
Et m'oroison soit *essaucie*. *(MS. 7218, fol. 218 c.)*

Essaugne, Essaulne, Essaule. [Intercalez *Essaugne*, etc., aisseau, échandole, bardeau : « Le « suppliant fist un trou en la couverture d'icelle « maison qui estoit couverte d'essel ou d'*essaule* « vieille. » (JJ. 173, p. 599, an. 1426.) — « Estienne « Noquin dist aux supplians qu'ilz tirassent hardi- « ment, et que s'il avoit une petite *essaulne* de « boys, qu'il retourneroyt bien toutes leurs fle- « ches. » (JJ. 195, p. 36, an. 1467.) On lit *essaugne, eschaugne*, au cartulaire de Corbie, an. 1421.)]

Essauples. [Intercalez *Essauples*, essart, au cartulaire de Château-du-Loir : « Nul ne puet ven- « dre boys ne pleysseys es viez *essauples* de Burçoy, « ne es noviaus, sans asentement au seignor de « ceste forest. »]

Essaur, *s. m.* Essor. (Cotgr.) — [« Sans estre « mis à l'*essor* de largesse. » (Charles d'Orléans, Ball. 122.)]

Essaureillé, *adj*. A qui on a ôté les oreilles. (Nicot.)

Essaver. [Intercalez *Essaver :* 1° Essaver, épuiser à la pelle l'eau d'un fossé, d'un ruisseau barré. En Normandie, la peau est *essavée* quand elle s'irrite au contact de certains liquides : ainsi les petits enfants s'*essavent* dans leurs langes. — 2° Ecouler : « Aura dedans ce mur ou clouture un treillich de « fer par où les yaues de la ville se pourront *essiaver*. » (JJ. 53, p. 53, an. 1313.) — « Lequel moelin « il feront el dit manoir à *essiaver* l'iaue parmi « cedit manoir, en faisant venir l'iaue par dessus et « *essiaver* par dessous. » (JJ. 74, p. 443, an. 1322.)]

Essay. [Intercalez *Essay*, quai, dans une charte de Robert de Vieupont, an. 1330 : « En fesant touz « les pons, *essays* et chaucées de Dalence, de Che- « vreau et de la Chauciée. » (Du Cange, III, 99 c.)]

Essayau. [Intercalez *Essayau*, comme *essau :* « Il pouront... eslarguir le cours de l'yaue... pour « avoir mieuls l'yaue son *essayau*. » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.)]

1. Esse, *s. f.* Crochet qui termine chaque extrémité du fléau d'une balance. De là on disoit « être en « *esses*, » pour « être en balance. » — [« La cham- « beriere estoit en *esse* Del point atendre ne esgar- « der. » (Couci, v. 3590.)]

Et pour ce que tu es en *esses*,
A penser sur ceste matere,
Je te dirai de quel mistere
Elles sont selonc l'astrologe. *(Froissart, Poës.)*

[C'est aussi une cheville de fer tordue, placée au bout de l'essieu : « L'une des roes d'icellui chariot « yssi hors de l'esseul, pour ce qu'il n'y avoit point « d'*essel*. » (JJ. 132, p. 325, an. 1388.)]

2. Esse, du verbe *Etre*. Est-ce. Cette orthographe se trouve souvent dans nos anciens poëtes. « De ce « propos pour venir à fin *esse*. » (Faifeu, p. 76.) Voyez Coquillart, p. 38 ; Extrait des Chron. de Flandre, p. 752 ; J. Marot, p. 226 ; Pathelin, Test. p. 138 ; Dial. de Mallepaye, à la suite de Villon, p. 58 ; Perceforest, vol. I, fol. 34 d.

Esseau, *s. m.* Essette, hache recourbée du tonnelier. (Oudin, Cotgrave.)

Esseaule, *s. m.* Ais à couvrir les maisons. (Voir Essaugne.)

Essegner. [Intercalez *Essegner*, rouir, au reg. JJ. 185, p. 99, an. 1451 : « Ou temps que on met les « chanvres en l'eaue pour *essegner*. »]

Essegurer. [Intercalez *Essegurer*, donner caution : « Icellui Montfaucon dist audit Grisart qu'il « avoit bien besoing de charroier droit ; à quoy « ledit Grisart li respondit que c'estoient menaces, « et qu'il se feroit *essegurer* de lui. » (JJ. 100, page 427, an. 1369.)]

Esseigner. [Intercalez *Esseigner*, saigner, au reg. JJ. 195, p. 42, an. 1467 : « Après lesquelz cops « icellui Gilot se *esseigna* tellement, que par ce « moyen... il ala de vie à trespas. »]

Esseimer, *v.* Essimer, amaigrir un oiseau pour le rendre moins lourd au vol : « Ainsi doit on gou- « verner un faucon, qui bien le veult *asseimer ;* et « saches qu'il est aucune fois près .xv. jours, aincois « que un faucon, que l'en *esseime*, vueille mengier « plume, ne aussi qu'il en soit temps. » (Modus, f. 127 b.) « *Essemer* un faucon, c'est-à-dire lui bailler « la cure. » (Budé, des Oiseaux, f. 125 b.)

Essein, *s. m.* Essaim : « Je avoie ès qui s'en- « fouirent de mon *essein*. » (Ord. t. I, p. 242.) Voir Eust. Desch. et Cotgrave. [Les mauvaises femmes, dont « sunt *essains* plus grans que de mouches, « Qui se recueillent en lor rouches. » (Rose, 8761.)]

Esseiner, *v.* Essaimer. (Oudin, Monet et Cotgr.) [« Les mois d'avril et de mai seulement est le vrai « temps pour les abeilles à *essoiner*. » (Serres, 446.)]

Esselée. [Intercalez *Esselée*, clôture d'aisseaux, d'échandoles, au Cart. de Royal-Lieu (p. I, ch. 156, an. 1347) : « Item une estable tenant à la dite maison « close d'une *esselée*, et est li combles à apentis. »]

Essellete. [Intercalez *Essellete*, petit aisseau, aux Ordonnances, VII, p. 101, an. 1384.]

Esselleter. [Intercalez *Esselleter*, presser entre des *esselletes :* « Ordinatum fuerat quod non vende- « rentur panni..... tincti mala tinctura, ...neque « etiam inter asseres pressurati, quod gallice vocant « *esselletez*. » (Arrêts du Parlement, vol. VIII, 13 février 1395.) On trouve *esseler*, aux Statuts des Drapiers : « Quiconque vendra draps qui aient esté « ou soient *essellez*. »]

Essemage, *s. m.* Amaigrissement (v. Esseimer) ; Borel cite ces vers de la Farce de Pathelin :

Tu me rendras, quoy qu'il advienne,
Six aunes ; dis-je, l'*essemage*
De mes bestes, et le dommage.

Essembler, *v.* Assembler. « En li vot Dex tant « de biens *essembler*. » (Gaces Brûlées, av. 1300.)

Essemée. [Intercalez *Essemée*, manière dont la terre est ensemencée, dans une Ordonn. de 1402, au ms. 9849, IV, fol. 4 a : « Maisons ou lieu de petite « *essemée* et de petis edifices. »]

Essemement, *s. m.* Action d'essimer un oiseau. « Un faucon prent *essemement* en un mois, et « d'autres en cinq sepmaines. » (Modus, f. 127 b.)

Essement, *adv.* Pareillement, dans Ghileb. de Bern. poët. av. 1300. [« Uns preudon qui eissi pre- « mierement à un matin... *essement* fist à tierce. » (ms. de S' Victor.)]

Essence, *s. f.* Nature, espèce. [« Tu iez saluz « de nostre *essence*, Balaiz de nostre vanité, Cribles « de nostre conscience. » (Rutebeuf, II, 14.)] « Que « nuls censiers, louagiers, fermiers de bois, et « autres de semblable *essence.* » (Cout. Gén. I, 800.) De là, on disoit :

1° « Sommes en *essence*, » sommes en espèces, à la différence des marchandises. (Mémoires de Sully, t. I, page 390.)

2° « En *essence* d'obligation ». Aura force d'obligation, suivant l'éditeur du N. C. G. t. II, p. 60 b.

3° « Haute *essence.* » Elévation. « Or vueille Dieu « te mettre en haulte *essence.* » (C. Marot, p. 429.)

Essener, *v.* (Voyez Essegner.) « Nous deffendons « les ablercs *assener* à terre. » (Ordon. t. II, p. 12.)

Essengier, *v.* Peut-être échanger.

Près d'ileuc vient leur route entiere ;
Cil d'armes passent la riviere,
Ou tuit communément s'en paignent ;
Mes li serjant de pié remaingnent,
Qui n'ont or soing d'estre *essengiez* :
Li passé cheminent rengiez,
Chascune baniere au vent mise. *(G. Guiart, f. 258 b.)*

Quant li rois Pierres les avise,
Sa gent fait contre as *essengier* ;
Lors commencea à desrengier,
De deus pars, comme gentz rebelle.
L'un renc en l'autre se scelle. *(Ibid. f. 213 a.)*

Essenne, *s.* « Quiconque possedera heritage de « main ferme, à viage, venant de son patrimoine, « d'acquest de par sa femme, ou par condition, à « tiltre d'*essene*, ou autrement, doit, et sera tenu « iceluy viager, ou son hoir meublier, succedant « en son lieu, payer, et acquiter tous arrerages. » (Cout. de Mons, C. G., t. I, p. 823.)

Essent. [On lit dans une ordonnance de l'Hôtel (Chambre des Comptes, an. 1285) : « Item soufleurs « deus.... item *essenz* quatre pour tout l'ostel, qui « vivront de la court. »]

Essentiable, *adj.* Essentiel. (Voyez Juven. des Urs. Hist. de Ch. VI, p. 215, et Gr. Cout. de Fr. 375.)

Essentialment. [Intercalez *Essentialment*, au Dialoge Gregoire lo pape (1876, p. 263) : « Altre « chose est vivre bieneurousement, et altre chose « est vivre *essentialment.* »]

Esseouere, *s. m.* Bonde d'étang. (Cotgr.) [On lit au Cart. du Mont S' Martin, an. 1281 : « Consent « que li abbés et li convens... pussent faire noviaus « chiers, *essaviers* et reueres. »] — « Un voisin ne « peut faire aucun puys, retraits, fosses de cuisine, « ou *esseoueres*, pour retenir eaues de maison, « four, ne forge, près un mur moitoyen, et com- « mun. » (Cout. d'Estampes, C. G. t. I, p. 238.)

Esserber. [Intercalez *Esserber*, sarcler, au reg. JJ. 103, p. 324, an. 1372 : « Lequel Remion estoit en « un jardin, qui estoit son oncle Robert le Moine « du bourg de Veelle où il *esserboit.* »]

Esserder, *v.* Jeter.

Le diable par le col m'aharde,
Si par l'espée il ne trespasse,
Ou par dedens le feu ne passe,
Ou dans la mer je ne l'*esserde.* *(Marg. de la M. 116 b.)*

Essermenter, *v.* Couper le sarment des vignes. Voyez une charte en faveur du collége de Beauvais à Paris, en 1357, tirée du Trésor des Chartes, registre 89, pièce 521 : « Item octo corveyas a mulieribus « .... solvere consuetas pro vineis domini dicti loci « [Nanterre] *essermentandis gallice essermenter.* »]

Esserpilerie. [Intercalez *Esserpilerie*, action de dépouiller : « Icellui Hernault doublant estre mis « en prison pour le cas dessusdit et estre pugny « corporellement, pour ce que autreffoiz il avoit « esté mis es dites prison d'Angers pour plusieurs « *esserpillieres.* » (JJ. 187, p. 441, an. 1458.) On lit dans la Coutume d'Anjou, art. 44 : « Quant l'en tout « à home le sien de nuits, ou de jours, en chemin, « ou en bois, tel larcin est appelé *esserpillerie.* »]

Esservelé, *partic.* Ecervelé. (Voyez Coquillart, p. 40 ; Lett. de Louis XII, t. II, p. 282.) « Il a la teste « *esservelée.* » (Hist. du Théâtre fr. t. II, p. 161.)

Essever, *v.* Eloigner A. Terme de coutume B.

A Dans le Calvados, le lait *essevé* est le lait écrémé, dépouillé de sa crême, dite sève.

Li marinier en mer s'esquipent,
De terre ont leurs nés *essevées.* *(G. Guiart, f. 305 a.)*

En droit la ville d'Andeli,
Droit enmi Sainne, a une illette
Qui, comme un cerne, est reondete,
Et est de chacune partie
Sainne, parfonde, et espartie.
Cele illete, qui s'en *esseve*
Est si haute au desus de leve,
Que Sainne, par nule cretine,
N'a povoir d'y faire ataine,
Ne jusqu'au plain desus reclorre. *(G. Guiart, f. 61.)*

Là passent d'Arques la rivière ;
Les banieres en haut levant,
Se vont aus plains chans *essevant* ;
D'eus ordener font leur arroi. *(Ibid. f. 262 b.)*

B Pris comme terme de coutume, c'est *exiguer*, se départir du cheptel de bêtes ou faire partage des bêtes données à moitié. « Pour ce qu'il est « d'usaige que l'avoir qui est baillé à croys, ou à « métayrie, s'il n'y a autre gré, ou conditions entre « les parties, doit estre gardé trois ans continuez « par avant que l'un ne l'autre puisse *essever*, s'ilz « n'étoient d'un gré de le faire autrement. » (Anc. Cout. de Bretagne, fol. 170 b.)

Esseveur. [Intercalez *Esseveur*, même sens qu'*essau*, *essayau*, esseau ; dans le département d'Eure-et-Loir, on nomme ainsi les prises d'eau sur les rivières : « Item l'étang de Tillai... ainsi comme « il se comporte et poursuit de chaussée...... fossé « et de *esseveur.* » (1351, Aveu du Moulin de Lesploit ; L. C. de D.)]

Esseuil, *s. m.* Essieu A. Seuil B.

A [Voyez l'exemple sous Esse. — « Le dit mestre

« Fouques fist jurer aus charrons qu'il ne metroient « nus *essiaus* en charete. » (Liv. des Mét. 106.) La forme *aisil* nous reporte au diminutif *axiculus*.]

Loing de la voye au chariot luisant,
Là où Athlas tient l'espaule inclinée,
Dessus l'*esseul*, aux estoilles luisant. *(J. Bell. 127.)*

[B] « L'espousée sortant de chez son pere, et entrant « en la maison de son mary, ne touche à l'*esseuil* « des portes, mais est portée, afin qu'elle ne soit « offensée par les choses ensorcelées que les magi- « ciens mettent aux entrées des portes. » (Bouchet, Serées. liv. I, p. 165.) « Tira aussi de l'*esseuil* de « chascune porte ung cordon de soye cramoisine. » (Rabelais, t. V, 179.)

Esseule. [Intercalez *Esseule*, aisseau. On lit au gloss. 7684 : « *Esseule*, comme de quoy l'on couvre « les maisons, *scindula*. »]

Esseuler, *v.* Se séparer, rester seul. « Le duc « Guyenne fort *esseulé* du sang royal. » (J. le Fev. de S[t] Remy, Hist. de Ch. VI, p. 78.) « Lorsqu'estoie « *esseuses*, m'enfermoie. » (Adans li Boçus.) — [« Un buef se *esseula* des autres et s'egara par « l'espace de six jours. » (JJ. 108, p. 136, an. 1375.) — « Après ce que ledit Jehannot ot soupé avecques « ledit gardien des moulins se *esseula* et destourna « jusques à ce que grant partie de la nuit fu passé. » (JJ. 122, p. 67, an. 1382.)

Esseullé, *adj.* Mis à un essieu. « L'en prent une « roes de charrette neuves, et sont mises en un « menueres, c'est à dire en deux limons, et qu'ils « soient estrait *esseullées*, afin qu'ils braient. » (Modus et Racio, fol. 78[b].)

Esseurance, *s. f.* Assurance. « Peu à peu « reprend *esseurance*. » (Joach. du Bellay, f. 322.)

Esseuré, *partic.* Assuré. (Voyez les Marg. de la Marg. t. I, fol. 80[b] ; Contes de Cholières, f. 217, et les Contes de la reine de Navarre, t. II, p. 139.)

Essiance. [On lit au glossaire 7692 : « Tergi- « versatio, *essiance*. »]

Essiau. [Intercalez *Essiau*, évier, dans Beaumanoir, ch. 24 du ms. : « Il ne m'afiert pas à faire « mon yavier ne mon *essiau* de ma quizine. »]

Essief, *s. m.* Modèle sur lequel on essaye les autres mesures : « Ont aussi les dits moyens justi- « ciers droict de bailler mesures à bled, et à vin, « du patron, et *essief* du seigneur dont ils tiennent « leur justice. » (Cout. du Maine, C. G. t. II, 122.)

Essien. [Intercalez *Essien*, essaim, au gl. 7692.]

Essient. [Intercalez *Essient*, comme escient, sens, dans Partonopex (4577) : « Maistres oi de « grant *essient*. »]

Essientex. [Intercalez *Essientex*, avisé, dans D. C. (VI, 114[c]) : « Qui le manche après la cuignée « Gete, n'est pas *essientex ;* Car il fait d'un damage « dex. »]

Essier. [On lit au gloss. 7692 : « Tergiversari, « *essier*. »]

Essieuter, *v.* Excepter. « Nous en *essieutons* « les cas qui touchent le roy. » (Beauman. p. 49.) « *Essietés* les cas de crieme. » (Ibid. p. 42.)

1. Essil. [Bardeau, dans Guil. Guiart, v. 401, v. 8539 : « Le suppliant fist un trou en la couver- « ture d'icelle maison qui estoit couverte d'*essil*. » (JJ. 173, p. 599, an. 1426.)]

2. Essil, *s. m.* Exil [A]. Ruine, destruction [B].

[A] [« Si erent mis En *eixil* fors de lur païs. » (Benoit de S[t] More, I, 557.)] — « Dedans une forest « en *essil* s'enfuit. » (Fauch. Lang. et poës. fr. 95.)

[B] [« Ki tei ad mort France ad mis en *exill*. » (Roland, v. 2935.)]

Et feront tant fouldre, et gresil,
Qu'ilz mettront tout à *essil*,
Ce qui aura esté semé :
Et ainsis seront affamé. *(Eust. Desch.)*

Si com le lou fist du goupill,
Qu'il voloit metre à grant *eisill*. *(Fabl. de S. G.)*

Nous lisons « destrucion, ou *exil* de tiex hérita- « ges » dans Britton, Loix d'Angleterre, fol. 168[a].

Par trois fois m'a mis la terre à *exil*. *(E. Desch.)*

[« Chest goupil qui tant set barat, Que nous « apelons chi renart, Senefie le mal goupil Qui le « peuple met en *essil*. » (Bestiaire, ms. dans Du Cange, III, 152[a].)

3. Essil, *adj.* Qui détruit, qui dissout.

. . . . . . Use porées
Qui soient faictes au persil,
Pour ce qu'il est de pierre *essil*. *(E. Desch.)*

Essileur. [Intercalez *Essileur*, destructeur, dans Beaumanoir : « *Essileurs* de biens par feu. » (Chapitre LVIII.)]

Essilier, *v.* Ruiner, ravager, dévaster [A]. Dissiper, dépenser [B]. Exiler [C]. Priver de, mutiler [D].

[A] [« Puis ala vers Peronne ardant ou *essilant* « tout le païs. » (Chron. de Flandres, ch. LXXV.) — « Ne remest nulle riens à *essilier* fors la cité de « Versoi. » (Villehardouin.)] — « Se fame tient « vignes en douaire, il convient que elle les main- « tiegne en tele maniere que eles ne soient *essi-* « *lies*. » (Beauman. p. 75.) On a dit de Troie : « Dix « ans dura le siege, adonc fut *essilie*. » (Notice des Vœux du Paon.) — « Forment commença à détruire, « et *essiller* la cité. « (Chron. de S[t] Denis, I, fol. 201[b].) — « Si chevaucha fort, et grandement foula, « en ceste chevauchée, toute la pleine d'Escoce, et « *exila* moult de villes, fermées de fossés, et de « palis. » (Froissart, I, p. 33.) — « Nous sommes « tous affamez, et ce pays cy si *exilié*, que l'en n'y « puet trouver vivres quelconques. » (Du Guesclin, par Ménard, p. 254.)

[B] Le mot a encore ce sens en Picardie. « Toute « la finance de son grant pere, et du royaume ont « esté prinses, et *exilées*. » (J. Le Fev. de S[t] Remy, Hist. de Charles VI, p. 78.) — « N'est finance nulle « (soit grande) que gens d'armes n'*exilent*, et met- « tent à fin. » (Froissart, II, p. 270.)

[C] Li quens du queu fist la justice ;
Un oeil li tolt, puis une oreille,
Et un poing, et puis si l'*essille*
De sa terre, qu'il n'i remaigne. *(MS. 7615, II, f. 175[a].)*

« Si home enpuissuned altre, seit occis u per-
« manablement *eissillé*. » (Lois de Guill. art. 38.)

D Ou des membres tos *essiliez*,
Ou du pay tos fors chassez. *(Fabl. de S. G.)*

« Le pays est tant *exillié* des villes, citez et de « chasteaux, que moy mesme n'y scauroye retour-« ner. » (Perceforest, V, fol. 40 b.)

Essillement, *s. m.* Exil.

Doit cil *essillemans* sevir ?
Nenil, qui a droit jugeroit;
Qui droiture, et s'ame ameroit. *(MS. 7615, I, f. 67 b.)*

Essimer, *v.* Amaigrir. [Voir Esseimer.] « S'*essi-* « *mer* avec les femmes. » (Cotgrave.) — « La per-« fection de santé trop alaigre, et vigoureuse, il « nous la faut *essimer*, et rabattre par l'art. » (Ess. de Mont. II, p. 638.) — « Estoit il *eximé* comme un « harang soret. » (Rab. II, p. 138.)

Essin, *s. m.* Mesure de blé en usage dans le Soissonnois. « A Laon deux *essins* font un jalon. » [Du Cange, IV, 458 c, d'après le reg. de la Ch. des Comptes, signé Noster.]

Essoeul, *s. m.* Comme *esseule*, ais, bardeau. « Si aucun prend, oste, ou arrache aucunes bornes, « ou rompt aucun *essœul* faisant separation, entre « aucuns tenanciers, prez, ou terres, il commet, « envers les dits maieur, et eschevins, une amende « de la somme de soixante sols. » (Cout. de Marquenterre, N. C. G. t. I, p. 110 b.)

Essofler. [Intercalez *Essofler*, donner de l'air, dans la Bat. d'Aleschans (v. 4824) : « Mais la ven-« taille ne li velt pas noer, S'il a mestier, por le « miex *essofler*, Et que delivres peust li bers aler. »]

Essogne. [Intercalez *Essogne*, droit de rachat, dans la Coutume de Reims (Du Cange, VI, 297 c): « *Essogne* est un droit ou devoir seigneurial deu « par les heritiers ou successeurs des trespassez « aux seigneurs sous la censive desquels ils ont et « possedent heritage au jour de leurs trepas. Et n'est « pas universel, ne uniforme; car il est seulement « deu ès terres et es seigneuries, esquelles est « accoustumé d'ancienneté d'*essoigner*. »]

Essoigne, *s. m.* Soin, occupation A. Embarras, difficulté, danger B. Excuse et cause d'excuse C. [Dans les Chartes Mérovingiennes et les Lois Barbares, *sunnia* désigne les excuses que doivent fournir les non-comparants devant le *placitum* ou le *mallum*. Ces excuses vous causaient des soucis, vous mettaient dans l'embarras, d'où la suite des sens.]

A [« De vos manaces, culvert, jo n'ai *essoign*. » (Roland, v. 1233.)]

Frere Philippe
En print *essoine*. *(Blason des Faulces Amours, p. 259.)*

« Si se mist en l'estour l'espée au poing, querant « le chevalier sauvage, en disant s'il le rencontre, « qu'il vengera sur luy sa honte; ainsy qu'il estoit « en tel *essoyne*, il le veit tournoyer à l'un des « preux chevaliers qu'il congneust. » (Perceforest, t. III, folio 6 c.)

B « Prince, a court sont maint, que nommer ne « sçay, A qui labeurs ne fait guieres d'*essoingne*. » (Eustache Deschamps.)

Incontinent on le fait moine :
Mais quoy ? il n'a pas grand *essoine*
A comprendre les sacrifices :
Car d'amourettes les services
Sont faicts, en termes si très clercs,
Que les apprentis, et novices
En savent plus que les grans clercs. *(C. Marot, p. 10.)*

[« Icellui Avril eust tué ledit exposant ou mis en « *essoine* de mort, se n'eussent esté le maire de la « ville d'Arville et autres. » (JJ. 153, p. 55, an. 1397.) — « Doubtant que icellui Bromon ne tuast « le suppliant ou mist en *exoine* de son corps. » (JJ. 187, p. 148, an. 1455.)]

C [« Lequel lieutenant avoit dit audit Jehan Che-« valier...... que audit jour il seroit s'il n'avoit « *essoine*. » (Justice de Janville, 1408; L. C. de D.)]

Iluec fu long tens à sejor,
Tant que il avint, à un jor,
C'on cria un tournoiement
Par le païs, comunalement,
Que tuit i feussent, sans *essoine*,
Tot droit à Haie en Toraine. *(Fabl. de S. G.)*

« Se chil qui apele, ou est apelés vieut avoir « avoué qui se combate pour lui, il doit montrer « son *essoine*, quant le bataille sera jugiée; pluriex « *essoines* sont par lesquiex, o par l'une desquiex, « l'en puet avoir avoué. » (Beaumanoir, p. 308.)

Essoiniere, *s. m.* Celui qui propose excuse pour un autre. Du Cange, Glossaire latin, sous *Essoniator*, cite Beaumanoir.

Essoinner, *v.* Occuper, embarrasser, empêcher A. Excuser, dispenser B.

A « Tous ceux qui de la guerre s'*ensongnoient*. » (Froissart, III, p. 362.)

Ceste maladie,
Qui se mouteplie
En moi, et me lie
De merancolie,
Ne sera garie,
Ne sancie,
Je le voi,
Jà jour de ma vie,
Se pitiés n'en prie,
Et s'en *ensonnie*. *(Froissart, Poës. mss.)*

« Les Flamans qui estoient dedans Comines, s'en « tenoient bien chargés, et *essongnez :* tellement « qu'ils ne savoyent auquel entendre. » (Froissart, t. II, page 209.)

B Maitre Jean de Rueil lieutenant civil de la dite « prevosté de Paris, lors *exonié* de maladie. » (Cout. Gén. I, p. 13.) — [« Pour excuser et *essonner* ledit « doyen, maistre Pierre Wautier vint pour lui en « jugement devant icellui prevost, en disant qu'il « estoit si malade, que les piés ne pourroient porter « le corps. » (JJ. 141, p. 155, an. 1391.)]

Essoir, *adv.* Hier au soir. [Voir Ersoir.]

Essoir me fu mandé
Que vous avez, en fieu, au duc Huon, donné
De toute Normendie la flor, et la bonté. *(Rom. de Rou.)*

Essole. [Intercalez *Essole*, aisseau, au Gloss. 7692, sous *Eleborium*.]

Essombre, *s. f.* Obscurité.

Des maus qu'il fet ne sai le nombre,
La somme en est en une *essombre*,
En une reculée obscure. *(MS. 7218, fol. 311 d.)*

Essonier, *s.* Terme de blason. Double orle qui couvre l'écu, dans le sens de la bordure. Voir Le Laboureur, Origine des Armoiries, p. 189. On a vu là l'enceinte où les chevaux attendoient l'ouverture du tournoi et prenoient repos.

Essonre, *s. f.* Souche, race. [Il vaudrait mieux lire *essoure*.] « Gentix Besta de bone *essonre*. » (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 249 c.)

Essor, *s. m.* Air libre et découvert qui cause la sécheresse. [C'est la forme verbale de *essorer*.] (Nicot, Cotgrave.)

De là, on a dit :

1° « Venir à l'*essor*, » sortir de la règle : « Nous « sommes en un royaume, auquel, pour la facilité « de nos roys, les choses *viennent* fort aisement « *à l'essor*. » (Pasq. Rech. p. 46.)

2° « Se jetter à l'*essor*, » s'aventurer : « J'appre- « hende bien que nous laissions les choses presen- « tes, et asseurées, pour nous *jetter à l'essor*. » (Mém. de Sully, t. VI, p. 432.)

3° « Monter en *essor*, » prendre l'essor. « Je por- « toye maintenant ung esprevier, parmy ceste « praerie, et tant que je le jectay apres une aloe ; « si faillit, et *monta en essor*, près de cette mai- « son. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 98 c.) On lit *essors* au ms. 7218, fol. 67 d.

Essoraige, *s. m.* Action de s'essorer, en terme de fauconnerie.

Li essorez est d'*essoraige*,
Et li muiers sert de musaige. *(Parton. de Blois.)*

Essorber, *v.* Détruire A. Aveugler B.

A Dans la Règle de S. Benoit, ch. 64, *essorbece* est la traduction de *amputet*.

Car pour péchiés *essorber*,
Fu en crois pendus. *(Vill. de Bet. Vat. n° 1490.)*

. . . . C'est aumone, et bontez,
D'*essorber* la mauvese gent :
Et miex doit cil estre loez,
Que blasmez, qui vengance en prent. *(Vat. n° 1522.)*

[« Pour les malicieus anginz couranz pour panre « toute maniere de poissons grans et petits, si que « lidit angin *essorbissoient* tous les petits poissons, « florins et autres. » (Ord. II, p. 11, an. 1317.) — On lit au Gl. 4120, an. 1352 : « Execare, *essorbir*. »]

B A jugleours oï, en m'effance, chanter
Que Guillaume fist jadis Osmont *essorber*,
Et au comte Riouf les deux oils crever. *(Rou.)*

Essoreiller, *v.* Essoriller ; on a dit de Justinien à qui Léonce fit couper le nez et les oreilles : « Tout *assaurillé*, et enazé qu'il estoit (il fut) « réintégré en sa couronne. » (Pasq. Rech. p. 150.) [On lit aux Antiquités Poitevines d'Estiennot, part. III, p. 946, an. 1309 : « Item la bayerie quant « au depiés de membre, esmutiler, espectier, *esso-* « *rillier*, segner, estoupacier. » — « Pour occasion « desquelz faiz et larrecins Simon Barate a esté « condempnez à estre *essoriliez* et banniz du bail- « liage d'Orliens. » (JJ. 119, p. 190, an. 1381.) — Il signifie aussi couper la lisière des pièces de drap défectueuses, aux Ord. IX, 305, an. 1407, et dans Le Clerc de Douy : « Veu le rapport des jurez.... « Nous, ledit drap avons condempné à estre *esso-* « *rillé*. » (1412, Sentence de la Prévôté.)] [L'essorillement est un supplice fort ancien dans la Gaule ; Vercingétorix l'appliquait d'après César (de Bello Gallico, liv. VII, ch. 4) : « Leviore de causa, *auribus* « *desectis*, aut singulis effossis oculis, domum « remittit. » Au moyen-âge, ce genre de supplice fut appliqué aux voleurs des deux sexes pour leur premier larcin (Etablissements de S. Louis, I, ch. 24) ; en cas de récidive, on leur coupait le pied ou on les pendait. Un homme essorillé ne pouvait faire partie du clergé : « Lesquelz malfaiteurs cou- « perent ou près une oreille au suppliant, par quoi « lui, qui estoit deliberé estre homme d'eglise, est « inhabile à jamais l'estre. » (JJ. 177, page 135, an. 1445.) Aussi lorsqu'on perdait l'oreille par accident ou maladie, on demandait au roi ou au juge de constater par lettres la cause fortuite de cette mutilation. (Voir une charte de la Chambre des Comptes, an. 1354) : « Guillelmus Roquet, aliter de « la Plancha, de testimonio amissionis auris suœ « sinistrœ, quam quœdam sus seu porca in cunis « avulsit et comedit, non ex culpa vel delicto, sed « violenter et fortuito casu. »]

Essorer, *v.* Prendre l'essor A. Egoutter, sécher B. [C'est là le sens primitif : *exaurare*,] mettre à l'air pour sécher.]

A A la comere il dist, une soirée,
Au plus matin que *serez essorée*,
Si que trop mieulx je vous puisse emboucher,
Il fault qu'aillez parler à ung boucher. *(Faifeu, p. 92.)*

Mielz se solt *essorer*
Musart, que esprouver ;
Ce dist li vilains. *(Prov. du Vil.)*

B [« Tantost s'en vont tuit troi à destre, Tant qu'il « vinrent à la fenestre ; Overte estoit pour *essorer*. » (Renard, 9181.)]

Et après qu'elle ara esté
Un jour, et une nuit d'esté,
Trampée en celle yauve sus heure,
On le doit traire, sans demeure,
Et mettre en tel lieu *essorer*,
Que l'yauve n'y puist demorer. *(Font. Guer. T. V, p. 57.)*

« Puis après le mettre *essorer* au feu, ou au « soleil, et lors luy pourrez voir les phlegmes, et « mauvaises humeurs issir, et couler hors de la « teste. » (Fouilloux, Faucon. fol. 16 a.) On a dit au figuré : « Il avoit des mœurs si *essorées* et si vaga- « bondes, qu'il n'estoit cogneu ni de luy ni d'aul- « tres, quel homme ce feust. » (Montaigne, IV, 250.)

Il te falloit un esprit poëtique,
Non pas ma plume *essorée*, et rustique *(C. Marot, 158.)*

Essoul. [Intercalez *Essoul*, essieu, au registre JJ. 107, p. 12, an. 1375.]

Essoumetes. [Intercalez *Essoumetes*, terme forestier, au reg. JJ. 82, p. 54, an. 1346 : « Donnons « et octroions... quarente charretées de bois à « prenre par chascun an à touzjours mes en la « forest de Bievre aus entressés et *essoumetes*. »]

Essoune, *s. f.* Dispense. [Voyez Essoine.]

. . . . . . Si espoursa, par *essoune*,
La fille a cel conte Goudoume,
Ki son frere avoit receu. *(Ph. Mouskes.)*

Essourder, *v.* Assourdir une personne, un bruit.

Si, d'aventure, j'arrive
Sur la verdoyante rive,
J'essourde le bruit des eaux :
Si au bois je me transporte,
Soudain je ferme la porte
Aux doux gosiers des oiseaux. *(J. du Bell. f. 199 b.)*

Essucer, *v.* Sucer. (Oudin.)

Essüe, *s. f.* Issue. « A l'*essue* de la cité. » (Fabl. ms. 7989 [2], f. 47 b.) Voyez *Essir* sous Issir.

Essuer, *v.* Essuyer [A]. Sécher [B].

[A] [« Jupiter, ce dist, le lavoit, Et Phebus la toaille « avoit, Et se penoit de l'*essuier*. » (La Rose, 6533.)] « Fort l'a croté, mais pas il ne l'*essue*. » (Faifeu, page 103.)

[B] « Adonc se leva du feu comme celuy qui n'es- « toit pas bien eschauffé, ne *essué*. » (Perceforest, vol. II, fol. 33 a.) [« Ters tex iex, *essue* ta face. » (Fabl. et Cout. anc. IV, p. 474.)]

Jamais nul jour n'auray fiance au temps,
Ne au souleil, pour *essuer* buée. *(E. Desch.)*

Expressions à remarquer :

1° « Il eut commandement de Mr l'amiral de ne « donner point à l'avant garde qu'il sçavoit conduite « par monsieur de Guise ; mais de l'*essuyer*, et pas- « ser devant, et fondre comme un foudre à la « bataille. » (Brant. Cap. fr., III, p. 101.)

2° « *Essuyer* le bâton, » recevoir les premiers coups. Brantôme dit des reitres : « Le roy Philippes « devoit ainsi hazarder une bataille, par ces guer- « riers mercenaires et estrangers ; car c'est une « vraye curée, puisqu'ils se sont mis au mestier « mercenaire : et voila pourquoy il les faut, les « premiers, hazarder, et les premiers perdre, et « leur faire *essuyer* bien le baston. » (Brant. Cap. fr., t. III, p. 54.)

Essuyoir de mains, *s. m.* Linge à essuyer les mains. (N. C. G. t. II, p. 258.)

Essuyon. [Intercalez *Essuyon*, torchons, au reg. JJ. 195, page 586, an. 1471 : « Des toullons ou « *essuyons* à escuIles. »]

Essyaver. [Intercalez *Essyaver*, écouler, au reg. JJ. 72, p. 309, an. 1308 : « Il puissent... faire « glichoueres une ou plusieurs, se il leur plait, « pour essyaver par un fossé ou l'yaue s'en va der- « riere ledit torgoir. » — « Aura dedans ce mur ou « clouture un treillich de fer par où les yaues de la « ville se pourront *essiaver*. » (JJ. 53, page 53, an. 1313.)]

Essytes. « Vous devez entendre qu'on doune « les cures de colton, de queue de lièvre, estouppes « tailles, ou pieds rompuz, ou de plume ; et est à « sçavoir que les cures baignées ne sont pas si for- « tes comme sont les *essytes*, excepté qu'elles fus- « sent baignées en choses laxatives. » (Arteloq. Faucon. fol. 101 b.)

Establage, *s. m.* Droit d'étalage : « Par la ditte « coustume, il est deu aux seigneurs hauts justi- « ciers et viscontiers, droit d'issue d'herbage, et « *establages* de marchandises, et autres choses « qu'on vend ès metes de leur seigneurie. » (Cout. de S. Paul, C. G. I, p. 651.) [On lit aux usages de la vicomté de Rouen : « Chascun vendeur de poisson « en la ville doit le jour .vi. den. de son *estallage*. » — Dans la Coutume de S. Julien du Saut au pays de Langres : « Nos volons, que leur *esteleige* et les « freinchises de leur esteleige leur soient gardées « et tenues. »]

1. Estable, *s. f.* Etable. *Estaule*, dans S. Bern. répond au latin *stabulum*, étable où naquit Notre Seigneur. [« Car à tart comence à fermer S'*estable* « cil qui a perdu son cheval. » (Lai du trot.)] De même dans Perceforest (t. IV, fol. 31 d) : « Vous res- « semblez.... celle-cy qui ferme l'*estable* quant le « cheval est perdu. » [Le proverbe se retrouve dans Froissart (II, III, 91, éd. Buchon) : « Conseil repondit « l'archeveque ; beau nepveu c'est trop tard, vous « voulez clore l'*estable* quand le cheval est perdu. »]

Le cler commande à son valet
Tirer son cheval de l'*estable*. *(Fauch. Lang. fr. p. 165.)*
On doit ainçois l'*estable* verouillier,
Que li chevaus soit perdus nicement. *(Vat. n° 1490.)*

[Il signifie garnison, aux Ordonn. VIII, page 375, an. 1342 : « Donnons plein povoir et auctorité de « mettre *estables* de gens d'armes, de cheval et de « pié en nos chasteaux. »]

2. Estable, *adj.* Stable, solide, fixe. *Estaule*, dans S. Bernard, répond au latin *stabilis*. [« Mais « segnor prendre est cose *estable*. » (Partonopex, v. 9026.)] « Tenir les choses dessus dites fermes, et « *estables*. » (Ordonnances, t. III, p. 295.)

Establement, *adv.* D'une façon stable. « Le « gouvernement du royaulme doit estre ferme, et « assis sur trois pilliers : Le premier est justice, « qui doit estre fermée si *establement* dedans le « cueur du roy qu'il doit à ung chascun rendre son « droit, et ne ployer à dextre, ne à senestre. » (Le Chev. de la Tour, Guidon des guerres, fol. 89 d.) — On lit *establement*, dans Rymer, I, p. 50, an. 1259.

Establer, *v.* Mettre à l'écurie. (Cotgr.) [« Les « diz mulez fait Charles *establer*. » (Roland, v. 158.) — « Quand li ceval *establé* sont, Fuerre et avaine « à plenté ont. » (Floire et Blancheflor, 1241.)]

Establerie, *s. f. pl.* Etables : « Pourra l'heri- « tier, si bon luy semble, avoir les dits blancs bois, « granges, et *estableries*, en payant la juste valeur, « et estimation. » (Cout. de Boullenois, C. G. t. I, p. 691.) — [*Establerie* signifie encore étal : « Sur « les *estauls* ou *estableries* de la corraterie de « Besiers. » (JJ. 166, p. 365, an. 1412.)]

1. Establete. [Intercalez *Establete*, petite éta- ble : « Le suppliant ala tout droit à une *establete*, « ou sa femme avoit nourry un veau de lait. » (JJ. 163, p. 47, an. 1408.)]

2. Establete, *s. f.* Stabilité, durée. [« Laquelle « exposant comme despourvue et sans *estableté* de

« senz se parti de nuit. » (JJ. 106, p. 377, an. 1374.) On lit *estableté* (Percef. II, 43 [b]), *estabilité* (Desch.).

Establi. [Intercalez *Establi*, procureur, au Livre Rouge de la Chambre des Comptes (an. 1308, f. 302 [a]) : « En tele condition toutes voies que lidiz « Jaques ou son *establi* puisse prendre et arester « les blez et les farines des baniers. » — Dans Beaumanoir, *sous establi* est un procureur nommé par un autre procureur. (Voyez Ordon. I, 659.)]

Establie, *s. m.* Union [A]. Etabli, bureau [B]. Ordonnance [C]. Demeure fixe [D]. Garnison [E].

[A] « Nostre roy Childerich ton nepveu te requiert « que la concordance, et l'*establie* qui entre vous « deux fut pieça establie. » (Chr. S[t] Den. I, f. 52 [b].)

[B] [« Nus menesteriers du mestier dessus dit [tailleur] ne puet lever *establie* de ci donc que li « mestre qui gardent le mestier aient veu et regardé « s'il est ouvriers souffisant de coudre et de taillier. » (Livre des Métiers, 142.)]

Qui prenoit possession,
Sur ce lieu, d'argent, ou de terre,
Que s'au jour le venoit querre,
Adonc estoit chose establie,
Qu'om le laissoit sur l'*establie*. *(Eust. Desch.)*

[C] [« Une ordonnance ou *establie* du mestier des « candeliers de sieu. » (Ord. VIII, 597, an. 1311.)]

Ly Norrois tindrent à folie,
Et son comant, et s'*establie*. *(Brut.)*

[D] Au portal soit vostre *establie*,
Par dehors, sur paine d'amende,
Ou serez en place establie. *(Eust. Desch.)*

[E] [On lit dans un Compte du trésorier des guerres de 1338 : « *Establies* pour la guerre de Gascogne, « premierement celle de par deça la riviere de « Garonne. » De même aux Ord. I, 539, an. 1314 : « Et laissez porter et mener bleds, vins et toute « autre maniere de vivres pour ladite guerre, par « vos lieus, par vos distroits et par vos paiages à « nos *establies* et à nos hostes de Flandre. »] — « Messire Loys de Sanxerre meist de ses gens en « *establie* à Puyagu, des meilleurs qu'il eust, dont « ceux de Saincte Severe n'oserent depuis chevau- « cher ès pays dessus nommez. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 26.) — « Devers les portes où « estoit le duc de Bourbon, ensemble les *establies* « des seigneurs qui avec luy estoient, chacun en « son droit, comme estoit ordonné. » (Ibid. p. 303) — On nommoit : « Bref d'*establie* » la sentence qui met sous la main du roi un héritage contesté jusqu'à jugement définitif. On lit dans l'Anc. Cout. de Norm. fol. 137 [b] : « Heritage demandé par *establie*. »

Establier, *s. m.* Etalier. « Nous avons ordené « que nul marchant, ne *establier* ne vende poissons « seurneumez. » (Ordon. t. V, p. 253, an. 1369.)

Establir, *v.* Etablir, constituer, commettre [A]. Mettre, ranger [B]. Destiner [C].

[A] « Parlerons en cest chapitre des procureurs, et « de ceux qui sont *establis* à plaidier pour aultrui. » (Beaumanoir, p. 27.)

Fine amour est de tel force *estaublie*
Que sor toz biens moinne droite maistrie. *(Gaces Brûlés.)*

[B] [« Après les dous *establisent* la terce. » (Roland, v. 3027.)]

Tous les hommes fist assembler,
Leurs armes prendre, et eulx armer,
Par conroy les fist *establir*,
Et à combattre hors issir. *(Brut, 100 [d].)*

[C] « Ne payeront riens peaux qui sont *establies* « pour fourreures. » (Ordon. t. III, p. 464.)

Establissement, *s. m.* Ordonnance [A]. Marchepied [B].

[A] [« Li lai volent tenir lur *establissement* E lur « us, si cum orent devant els lur parent. » (Th. de Cantorbéry, 29.) — » Leis dreiteres ne jugemenz « Ne autres *establissemenz* Ne tendront mais. » (Benoît de S[t] Maur, 26683.)] — « Pour ce les fist le « Pape descoler, selon les loix, et *establissements* « des empereurs de Rome. » (Ordon. t. I, p. 459.)

En renuncent à tous les drois
Que nous y avons, par les loix,
Et *establissemens* de France. *(Eust. Desch.)*

1° « Querelles d'*establissement*. » — « Ce sont « celles qui sont à ce establies qui sont appellées « recognoissant, pour ce que par icelles il est à « cognoistre laquelle des parties a droit, ou tort en « la chose litigieuse, et descordable, ainsi qu'il est « contenu, et déclairé ès lettres de brief qui sont « mises au dict texte. » (Anc. Cout. de Norm., 112 [b].)

2° « Succession par *establissement*. » — « L'autre « si vient par *establissement*, si comme quand un « fief, ou autre terre vient à estrange personne par « faict de douaire, ou par fait de veufveté, si comme « les coustumes de divers lieux l'enseignent moult « diversement en aucuns lieux, et en aucunes sei- « gneuries, et ainsi comme les coustumes y sont « establies, tenues, et expressement gardées. » (Bout. Som. rur. p. 456.) — [Les *establissements de S[t] Louis* sont l'œuvre d'un jurisconsulte resté inconnu, qui, pour donner plus d'autorité à son livre, le plaça sous le nom du roi. On y mêle les ordonnances de S[t] Louis au droit canonique et au droit romain. La rédaction est étrangère aux habitudes de la chancellerie, et S[t] Louis y est désigné sous le titre de *bonus* qui ne s'appliquait qu'aux princes défunts. Voyez l'Etude de M. Viollet sur les sources de ces établissements ; il en prépare une nouvelle édition.]

[B] Marchepied qui se mettoit devant les lits pour en descendre, à cause de leur hauteur. (Chron. de S[t] Denis, t. I, fol. 15 [b].)

Establisseur, *s. m.* Celui qui établit, qui commet. « Iceux jurez..... seront tenuz de retourner et « eulx traire par devers lesdits *establisseurs*, et « leur presenteront leur dite commission, et lesdits « *establisseurs* seront tenus de scavoir comment « lesdits jurez establis seront portez en leur dit « temps. » (Ordonn. t. I, p. 361, an. 1350.)

Estacade, *s. f.* Duel, combat singulier, combat en champ clos. « Ce sont des ennemis très puissans « contre lesquels ayant à s'attacher, il ne faudroit « (ainsi qu'on dit) rien oublier au logis : ains faire « comme ceux qui doivent entrer en *estacade*, qui

« auparavant regardent d'acroistre leur vigueur, et « disposition, accomoder leurs armes défensives, « et rendre bien trenchantes les offensives, afin de « vaincre, ou mourir bravement. » (Disc. polit. et mil. de la Noue, p. 485.) « Il y en a aucuns qu'on a « cogneu qui ont pourchassé les ordres de nos « rois, pour estre exempts des *estaquades*, combats « et appels. » (Brant. sur les duels, p. 93 et 94.) « Comme deux braves combattans en une *estocade* (1); après qu'ils ont bien fait leur devoir, « viennent à estre separez par les juges, et mares- « chaux de camps, se retirent avec égal honneur. » (Brant. Cap. estr., t. I, page 75.) « Monthabene fut « rappellé aussitost qu'il eut tué en *estocade* un « gentilhomme contre le dict des duels qui n'estoit « que publié. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 668.)

Estace. [Intercalez *Estace,* pieu, poteau, colonne : « Ad une *estache* l'un atachet chil serf. » (Roland, v. 3737.) « Comme il (Jesus-Christ) fu liés « à l'*estace*, batus et escopis. » (Dom Bouquet, III, 171.) — « Le jour de la feste S. Laurens un chat eust « esté lié ou estachié a une *estache* ou estoc estant « en une fosse plaine d'eaue, et eust esté ordené « et crié publiquement de par les seigneurs dudit « Montflacon... que qui estrangleroit ledit chat aus « dens, les mains liées derriere le dos, il auroit « quarante solz parisis. » (JJ. 141, p. 77, an. 1392.) — « Ottroyons que les maistres mariniers dudit « royaume de Castelle soient francs de prendre « *estaches* pour leurs nefs et navires en tous les « pors. » (JJ. 124, page 222, an. 1383.) — « A dou- « loueres et à hasches Vont desrompant piex et « *estaches*. » (G. Guiart.)]

Estacenex. [Intercalez *Estacenex*, changeurs, au péage MS. de Dijon : « Li estaulx des changeours « et des *estacenex*, chascun paiera .III. solz en la « dite foire. »]

Estacer, *v.* Soutenir, étançonner.

. . . . Par mon sanc tantoz *estace*. *(Brut, fol. 57 d.)*

. . . . Pons bastis, et commenciés,
Et atornés, et *estaciés*. *(Ph. Mouskes.)*

« Salabadin... fist... tant drecier, que perrieres, « que mangouniaus, que lendemain en conta l'en « douze, tous *estachiés*. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 613.)

Estaché (pouce), *express.* Sorte de mesure. « Une des dites espées sera de deux pieds et demy « de longueur avant la main, un *poulce estaché* « moins, ou environ; et la tenüe et plommée « d'icelle espée, d'un pied et poulce ou environ; et « l'autre espée est plus courte de deux *poulces* « *estachez*, ou environ, avant la main. » (Preuv. sur l'Histoire de Bretagne, t. II, p. 674.)

Estacheis, *s. m.* Combat aux palissades d'un château (*estaches*).

A nos François se vont fièrement assemblant,
Fier fust l'*estecheis*, quant se vont encontrant. *(Cuvelier.)*
Là peust on enoir marteleis grant
Et grant *estacheis*, et fouleis pesant. *(Ibid.)*

Estacher, *v.* Attacher. « Feit escrire lettres, « lesquelles il feit *estacher* par nuict, par aucuns « ses favorisans aux postaux de l'eglise Nostre « Dame, du Palais et ailleurs à Paris. » (Monstrelet, t. I, fol. 193.)

Estachettes, *s. f. pl.* Attaches, cordes. « Les « joustes estoient des combats d'occasion qui se « faisoient le plus souvent sans dresser des lices, « en étendant des cordes qu'on nommoit *estachettes*. » (Menestr. de la Chevalerie, p. 233.) — [C'est aussi une espèce de jeu : « Icellui varlet se jouoit « d'un coustel as autres compaignons estans ou « chemin d'entre St Denis et Paris à un jeu que « l'on dit à l'*estachette*. » (JJ. 77, p. 228, an. 1348.)]

Estacion, *s.* Station. « Il est en *estacion* et ne « mies en procession. » (S. Bern. Serm. fr. p. 265.)

Estaçon, *s. f.* Boutique, maison. [« Nos quatre « *estaçons* mouvant de l'eritage de nostre seigneur « le roy, assis en la ville d'Orliens, fesanz le coing « de la chaucerie. » (JJ. 40, p. 31, an. 1308.) — « Icellui Godefroy porta lors ledit mandement en « l'ostel ou *estaçon* de Pierre Bertaut clerc de ladite « prevosté. » (JJ. 156, p. 40, an. 1401.)] — « Mes- « tiers de toutes *estaçons*. » (G. Guiart, fol. 250 b.)

Estacquer, *v.* Mettre sa marque, son cachet. (Oudin.)

Estade, *s. m.* Carrière dans laquelle on s'exerce à la course. « Dès lors commença à dompter che- « vaux, courir le cerf, enferrer le sanglier, rompre « bois contre terre, escrimer..... courir l'*estade*, « nager. » (Alect. Rom. fol. 72 b.)

Estadie, *s. f.* Bataillon. « Ceulx de l'*estadie* du « senestre costé virent que l'*estadie* du dextre « estoit rompue. » (Hist. de la Toison d'Or, I, fol. 58 b.) — « Lors commenda, à une *stadie* de ses « enfans à pied, que ilz rompissent les murs du « jardin. » (La Salade, fol. 42 d.)

Estafete, *s.* Courrier, qui court avec deux guides. Voyez Du Cange, sous *Staffeta.* On lit *staffete*, en ce même sens, dans les Mém. de Villeroy, VII, p. 219, et aux Lettres de Louis XII, IV, p. 274.

Estaffe, *s. f.* Etrier, *stapha*, *staphia*, sous *bistapia*, dans Du Cange. « J'y veids la my quaresme à « cheval, la my aoust, et la my mars luy tenoient « l'*estaphe*. » (Rabelais, V, p. 153.) — « Livrer l'*es-* « *taffe* » étoit livrer le combat dans un tournois: « Entreprindrent, de cueur hardy, à livrer *estaffe*. » (Percef. IV, fol. 60 d.) On a dit aussi *estaphe* pour *estafier* : « Prescher ses faicts à Gnaton son *esta-* « *phe*. » (Perrin, fol. 4 e.)

Estaffier, *s. m.* Valet. « Les *estaffiers* sont

(1) C'est là une faute que relève d'Aubigné (Hist. II, 481) : « Il fallut armer le pont d'une liaison de mast de navires, deffendus encore de plusieurs paux que les Italiens appellent *stechs*, et de la cette ceinture fut nommé *stechata;* et non pas l'*estocquade* qu'ont escrit les Flamens, par le mesme erreur qui a fait donner ce nom aux duels. » La forme devrait être *estecade;* mais on a dit *estacade*, par assimilation avec *estace*, *estache*. (N. E.)

« ceux qui conduisent les chevaux de main, qui « portent les flambeaux allumez, qui se tiennent « auprès des machines, qui en conduisent les che- « vaux, et qui font d'autres fonctions semblables : « on les déguise en Turcs, en Mores, en esclaves, « en sauvages, en Americains, en singes, en ours, « en babouins, et de cent autres manieres. » (Le P. Menestr. des Tourn. p. 195.) — « *Estaffier* de « St Martin, » le diable. (Oudin ; Rab. t. IV, p. 102.)

Estafiacre, *s.* Drogue mentionnée dans les écrits sur la Vénerie. « La decoction de la mente « royale fait mourir les poulz, et pareillement l'*es-* « *tafisagre*. » (Artel. Faucon. fol. 101 [b].) — On lit *estafiacre* (Salnove, p. 335) ; — *estaphisagre* (Ibid. folio 94 [b].)

Estafilader, *v.* Balafrer d'une estafilade. (Oud.)

Estage, *s. m.* Habitation [A]. Etage, échafaud [B]. Situation [C].

[A] [« Il me siuvrat ad Ais, à mun *estage*. (Roland, vers 188.)

Après cette vie volage,
Où cascuns fait petit *estage*. *(Gloss. de Villehard.)*

Atorner firent maint *estage* ;
Quar il erent venu de long. *(Ph. Mouskes.)*

« Le sujet qui achete le bled hors le bancage de « son seigneur, en l'amenant à son *estage*, le peut « faire moudre à autre moulin sans offense. » (Cout. du pays de Lodunois, C. G. II, p. 542.)

. . . . . Cele dame
Qui en la ville ot son *estaige*. *(Fabl. de St Germain.)*

[B] « Chascune *estage* avoit dix couldées de haut. » (Perceforest, I, fol. 151 [b].) L'on disoit « la valeur, la « hauteur d'un *etage*. » (Percef. II, fol. 140 [c].) On a dit de la mort de Montaigu : « Disposa, et ordonna « le dit peuple bien armé en la place Maubert, et « en plusieurs autres lieux, et après ce, en un hault « *estage* es halles feist devestir le dit Montagu jus- « ques à sa chemise. » (Monstrelet, I, fol. 92 [a].)

J'ay veu en hault *estaige*,
Des cordes le Seigneur,
Povre de son portaige,
Mais puissant gouverneur. *(Molinet, p. 180.)*

On a dit aussi pour la hauteur d'un homme : « Ung hault siege de l'*estage* d'un homme. » (Perceforest, t. II, fol. 39 [c].)

[C] Si puis assez, par consequent, prouver...
Que le monde muera son *estage*. *(Eust. Desch.)*

Expressions remarquables :

1° « *Estaige* lige. » (Beaumanoir.) — [L'*estage* était un des genres du service militaire dû par le vassal au suzerain. Il consistait dans la garde du manoir ou château principal. Les règles variaient suivant les localités ; la durée du service était de trois à douze mois, aux frais tantôt du vassal, tantôt du seigneur. Voyez Du Cange, VI, 347 [c] et 348 [a].]

2° « *Estage* du rez de chaussée, » le sol. (Cotgr.) — « Quiconque a le sol appellé l'*estage* du rez de « chaussée d'aucun héritage, il puet, et doit avoir « le dessus, et dessouz de son sol, et peut édifier « par dessus, et par dessous, et y faire puits, aisan- « ces et autres choses licites. » (Cout. de Calais, Cout. Gén. t. I, p. 1109.)

3° « Premier *estage*, » rez-de-chaussée (?) « Il est « raison que vous sachez de quelle façon le palais « estoit, car sachez que, au premier *estage*, il estoit « d'une tour ronde grande à merveilles, car le « palays avoit plus de deux cent pieds de long « parmy le travers et si avoit ou meillieu ung moult « merveilleux pillier qui soustenoit la bossure. » (Perceforest, II, fol. 120 [b].)

4° « Ressentir d'*estage*, » résider. « Le justicier « foncier peut contraindre son sujet à ressentir « d'*estage* au lieu, ou il a esté anciennement, et « d'estager, sinon qu'il vueille quitter le dit *estage*. » (Cout. du Maine, Cout. Gén. II, p. 121.)

5° « Tenir *estage*, » tenir place :

Bons secours fait bien tenir *estage*. *(Adans li Boçus.)*

Ne porent mie contrester ;
Dessi au bois dura la chace,
Que ne ly porent tenir *estage*. *(Brut.)*

6° « En bon *estage*, » en bon état. (Jehans de Renti.)

7° « A *estaige*, » à demeure fixe. « Mi oel quant « l'esgardent à *estaige*. » (Gilles li Viniers.)

Estager, *s. m.* Habitant [A]. Vassal [B].

[A] [« Item, quinze livres parisis de menus cens « que doivent et payent plusieurs *estagiers*..... » (1404. Aveu de Lignerolles, L. C. de D.)] — « Moyen « justicier, qui a bourg, et a usé d'ancienneté d'a- « voir four à ban, peut contraindre ses subjects « coustumiers, *estagers*, demeurans en iceluy « bourg, à venir cuire leurs pastes à son four estant « au dit bourg. » (Cout. du pays de Lodunois, Cout. Gén. t. II, p. 544.)

[B] L'*estager* ou *estagier* était aussi le vassal qui doit l'*estage* à son seigneur :

Ferez fermer le chastel de Belin :
Et festes dire vostre prevost Oudin,
Les *estagers* face ceans venir,
Et les serjant por le fié deservir. *(Roman de Garin.)*

Estager, *v.* Loger, placer.

. . . . L'eage trompeur malheureux,
Qui vient sur l'homme se pancher,
Tourne la roue et la vie,
Or l'*estageant* au plus hault mal,
Or l'abaissant au profond val,
De la plus tenebreuse envie. *(L. Le Caron, f. 49 [a].)*

Estagier. [Intercalez *Estagier*, où l'on habite : « Le suppliant trouva grant nombre de personnes, « qui venoient de la grange et estoient jà plus près « de la maison *estagiere* de son frere que de ladite « grange. » (JJ. 202, p. 37, an. 1466.)]

Estagiérement, *adv.* A demeure. « Il vous « convient venir manoir en cette ville *estagiere-* « *ment*, vous, vos femme, et vos mesnie, se vos en « y estes requis d'eschevins. » [Serment exigé des bourg. de Lille ; Du Cange, sous *Stagium*, VI, 348 [c].]

Estagues, *s. f. pl.* Cordages qui, dans un vais- « seau, tiennent l'antenne à l'arbre. » (Oudin.)

Estaigner, *s. m.* Potier d'étain. (Cotg.) [Oudin donne *estamier* ; on lit *estaymier*, dans une Ord. du 16 mars 1486 ; *estaimier*, au reg. JJ. 142, p. 117,

an. 1391 : « Les supplians porterent vendre ledit « plon à un *estaymier*. »]

1. Estail, *s. m.* Terme de marine. « Voyez la « roideur des *estails*, des utaques, et des escoutes. » (Rabelais, t. IV, p. 277.)

2. Estail. Voir les exemples sous Estal.

Estaillage. [Intercalez *Estaillage*, droit d'étalage (voir Establage) : « Quiconques soit cordouan- « ner... tenant ouvrer et fenestres ouvertes sur rue « au dit Laigny, il doit par chacun an pour le droit « d'*estaillage* douze den. tourn. » (Cart. de Lagny, f. 242 b.) De même au Terrier de Châtillon-sur-Seine (B. N. anc. 9898 a) : « Item que mondit seigneur de « Lengres, avec mondit seigneur de Bourgoigne, a « droit de prendre... de toutes personnes foraines « .... qui viennent demeurer audit Chastillon ung « trehu, qui s'appelle francmarchief et *estellaige*, « qui est tel que pour eulx affranchir de ventes « perpetuelement en icelle ville.... »]

Estaille. [Intercalez *Estaille*, éclat de bois, bûche, au reg. JJ. 164, p. 289, an. 1410 : « Comme « le suppliant s'en feust alé querir en une *estaille-* « *rie*, nommé ayse, ...une voiture d'*estaille*. » On trouve aussi *estelle*: « Icellui Jehannot... oy le cop « d'une busche appellée *estelle*. » (JJ. 114, p. 349, an. 1379.) — « Icellui Charmillon prinst une busche « à faire feu, nommée esclat ou *estoille*. » (JJ. 173, page 348, an. 1425.) L'origine est le latin *hastella*, diminutif de *hasta*.]

Estailler, *v.* Tailler, dans S. Bernard, p. 26 : « Li sapience ediflet maison à son ues, et *estaillet* « sés columbes (*excidens septem columnas*) » ; et page 31 : « Les columbes k'ele *estaillat* à son ues « *columnæ quas excidit in ipsa domo quam ædifi-* « *cavit sibi*. »

Estaillon. [Intercalez *Estaillon*, au reg. JJ. 195, p. 1524, an. 1475 : « Icellui prestre levoit ung *estail-* « *lon* d'un chariot pour en frapper le pere du « suppliant. »]

Estaimmer, *v.* Estamer. (Cotgr. Oud.) [« Qui- « conques vuet estre lormiers à Paris, c'est à savoir « feseres de frains et de lorains dorés, seurargentés, « *estamés* et blans, estre le puet. » (Livre des Métiers, 222.]

1. Estain, *s.* Etame ou étain. [« A Paris j'empor- « toie chaume, busche et *estain*. » (Berte, coup. 73.) De même aux Statuts des drapiers de Commercy (Du Cange, VI, 353 b) : « Item qui fera drap mar- « chant d'*estain* traict sans sain et aussi eschaquetez « et royez en xiie filz et soient à trois pieds sur les « mains. »] — « Monsr d'Angoulesme, et Montmo- « rency jouoient à la grosse boulle, avec le jeune « adventureux, et Brion....., qui est aussi grosse « que le fond d'un tonneau plain de vent, et se joue « avecq'un brasselain d'*estaing* bien feutreux, avec « des corroyes de cuir, et s'estend depuis le coude « jusqu'au bout du bras aing avec une poignée « d'*estaing* qui se tient dedans la main. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleur. p. 11.)

2. Estain, *s.* Métal. [« Il lor convint mettre « jusques as calices, et canterent lonc tans en « calisces d'*estain*. » (Chron. de Rains, p. 56.)]

Estaine. Peut-être le féminin d'*estain*, étranger, dans un gloss. cité par Du Cange sous *Forinseci* : « Cele est plus *estaine* Que amours fait chevetaine. » (Jeu Parti, Vat. 1522.)

Estaint, *s.* Atteinte.

Se n'estoit obeissance,
Qui le tient en la vaillance,
De bonne perseverance,
Mal tamaint,
A dur *estaint*,
L'assaudroient d'abondance. *(Froissart, poës.)*

Estainte, *s. f.* Extinction d'héritiers en ligne directe. « Aussi a droit de prendre, et appliquer à « luy les terres dont les seigneurs meurent sans « laisser aucuns lignagers, et qu'il y a *estainte* de « ligne. » (Proc. verb. de la Cout. de Bl. Cout. Gén. t. II, p. 299.)

Estais. [Intercalez *Estais*, hésitant (Miracles de Coincy, D. C. VI, 356 a) : « Ombragés iert et *estais* « A Dieu servir et à bien faire ; Mais à reuber et à « mal faire Estoit vistes et remuans. »]

1. Estal, *s. m.* Etau. (Monet, Oudin ; Ordonnances, t. II, 359, 76.)

2. Estal. Demeure, place. [« Pur vôstre amur « ici prendrai *estal*. » (Roland, v. 2139.) De même au roi Guillaume (p. 131) : « Qu'il ne porent *estal* « prendre. »] — « Lors alla les chiens escrier, pour « faire partir le porc de son *estal*. » (Percef. II, 9 b.)

De son *estal*, où il estoit,
Chai à la terre pasmé. *(Floire et Blancheflor.)*

Expressions remarquables :

1° [« Nus remeindrum en *estal* en la place » (Roland, v. 1108), c'est-à-dire nous resterons debout.]

1° bis. « Faire *estal* », demeurer en place, s'arrêter.

Se ce vient à passer un pas,
Là faut faire pause, et *estal*. *(Eust. Desch.)*

2° « Tenir ou rendre *estail* » ; tenir de pied ferme, résister. « Quant à mes compaignons, il les eut « tantost mis en pieces, de moy je luy *tins estal* « assez longuement. » (Alector, Rom. folio 98 b.) « Ceulx qui n'estoient pas plus d'environ deux mille « combatans, se trouverent en ceste bataille tenir « pied, et *estail* à plus de quinze mille Sarrasins. » (Hist. de J. Boucic. p. 216.) « Les Anglois se retra- « hirent sagement jusques aux fossés : et là rendirent « *estal* à tous combattans chevaliers, jusques à ce « que leurs gens fussent retraits à sauveté. » (Froissart, liv. I, p. 99.)

Quant ge, qui plains sui de viellece,
Ne puet contre amor rendre *estal*,
Qu'ele ne m'ait mené mal. *(Alexandre et Aristote.)*

[« S'estoit li pors tot à *estal* rendu. » (Girard de Viane, v. 3502.)]

3° « Livrer » ou « donner *estail* », tenir tête aux chiens. [« Uns sengler a cheisa le jor, *estal* donna. » (Chron. des ducs de Normandie, v. 10947.)] « Quant « le porc se sentit à la dure terre, il alla livrer « *estal*, et tua en pou d'heure quatre chiens. »

(Percef. t. II, f. 9 [a].) Par suite, livrer bataille. « Ung « chevalier livroit *estail* à tous les autres. » (Ibid. t. V, fol. 57 [a].) « Livrerent *estal* à leurs ennemis. » (Chron. de S' Denis, t. I, f. 21 [b].)

Tous ses hommes mist devant soy,
Et il fu derrier en conroy;
Si donna aux Bretons *estal*,
Que ly sien puis ny orent mal. *(Brut.)*

4° « A *estal* », de pied ferme.

La chievre a donc respondit à *estal*. *(Eust. Desch.)*

Engleiz à *estal* se tenoient,
Et li Normanz touz temps venoient. *(Rou.)*

5° « Tot à *estal* », sur pied, tout court.

La jumen fait aler plus lent,
Si s'arrestut tot à *estal*. *(Fabl. mss. de S. G.)*

6° « D'un *estal* », sans changer de place.

Dame merchi la main enbaisamée
Qi nuit et jour bais cent fois, d'un *estal*. *(Vat. 1490.)*

7° « En *estel*, » debout, droit. « L'en les levera « en *estel*. » (Ord. II, p. 12.) — [Le sens d'*étal* est au Livre des Métiers, 16 : « Li talemelier puent au « dimanche porter leur pain en leurs corbeillons, « et porter leur *estal* ou buffez ou tables, portant « que li estaus ne soit plus lonc que cinc piés. »]

Estalée. [Intercalez *Estalée*, étalier, établissement de pieux et de perches pour tendre des filets au bord de la mer; on dit parc, en Normandie : « Guillot Noguet disoit avoir une *estalée* de tramaux « à pescher poissons de mer. » (JJ. 147, p. 256, an. 1395.) On trouve aussi la forme *estalliere* : « Outre avons droit de prendre franchement en « icelle forest de Brothonne soixante haistreaux « pour ficher nostre *estalliere*. » (Cart. de Jumiéges, t. I, page 16.)]

Estaler, *v.* Etaler, déployer [A]. Se tenir dans [B]. Présenter [C].

[A] Mes iex, ki n'en pueent soufrir le fais,
Nient plus c'on puet es solel esgarder,
Pour che que trop en *estalist* li rais :
Quant seur moi tourne à .I. fais
Si vair oeil cler,
Les miens vient guenchir, et avugler. *(Vat. n° 1490.)*

. . . . Ont un mantel grant, et bel,
D'un vermeil samit *estalez*. *(Parton. de Bl. ms. de S. G.)*

[B] Se vos volez la fors aler
En cel jardin, por *estaler*. *(Cort. d'Art. ms. de S. G.)*

Trousser ne veult, ne maler,
Chambre fournir, ne cheval *estaler*,
Car il se tient pour varlet honourable. *(Eust. Desch.)*

« A l'*estaler* », en résistant de pied ferme.

Abatent, et navrent, et tuent,
A l'*estaler*, et au poursuivre,
Touz ceus qu'ils peuent aconsuire,
En chans, en jardins et en tailles. *(G. Guiart, fol. 270 [b].)*

Estaller. [Intercalez *Estaller*, s'asseoir en stalle de chœur, au cérémonial MS. de S' Brieuc (D. C. VI, 352 [a]) : « Les petits cureaulx ne doivent pas seoir ne « *estaller* es chaeses haultes ne basses; mes ils « doivent estre en estant es petitz releiz du cueur « en maniere de station. »]

Estallier. [Intercalez *Estallier*, étalier, aux Ord. t. V, 358, an. 1370. De même aux Livres des Métiers, 139 : « Il ne savent où trouver les vendeurs, « conporteurs, et einsi perdent leur argent, ce qu'il « ne pourroient faire aus *estaliers*. »]

Estalle, *s.* Halte. [On dit encore mer *étale*.] « Conclurent..... de mettre les estendars dans ung « petit villaige, et là faire *estale*. » (Le Jouv. MS. page 343.) On disoit en ce même sens, « tenir « l'*estalle*. » (Ibid. p. 347.) [Voir ESTAL ; c'est là une forme féminine.]

Chevaliers verssent en la bourbe,...
Mes li quens d'Artois n'i va mie;
Ainz est, comment que l'en l'assaille,
El plus parfont de la bataille,
Ou entre ceus du franc *estale*. *(G. Guiart, fol. 256 [b].)*

Estallins, *s. m.* Sterling, monnoie de compte, espèce de poids. « *Estallins* d'Angleterre, et d'Es- « cosse sont à douze deniers d'argent le roy. » [(Reg. de la Chambre des Comptes *Noster* dans Du Cange, III, 389 [b].)] « *Exterlins* volans, gros tour- « nois, tartes *exterlins* volans, » étoient défendus. (Ord. III, p. 165, an. 1357.) — [« Nus orfevres ne « puet ouvrer à Paris d'argent que il ne soit aussi « bons come *estelins* ou miendres. » (Livre des Métiers, 38.) C'était la monnaie frappée par les Easterling, marchands de la Hanse de Lubeck, marchands de l'*est*, par rapport à l'Angleterre. C'est aussi un poids, aux Ordonn. t. II, p. 352, an. 1350 : « Bleds couste trente huit sols le septier. La paste « du pain d'un denier de Chailly pese cinq onces « et demie; et le pain cuit quatre onces treize « *estellins*. »]

Estallonage, *s. m.* Action d'étalonner les poids et les mesures. (Dict. de Cotgrave.) C'est un droit seigneurial dont parle Laurière (Gloss. du Dr. fr. et La Thaumassière, Cout. de Berri.)

Estalon, *s.* [Ménage et le Dict. de l'Académie (1694) disent qu'on prononçait *ételon*. 1° Cheval entier qu'on tient à l'écurie (*ad stallum*) : « Et s'il eyt « nule [jument] qui n'eyt polein, soit enquis si ce « soit par malveise garde ou par deffaute de viande, « ou par deffaute d'*estaloun*. » (Traité d'agriculture du XIII° siècle; Bibl. de l'Ec. des Chartes, 2° série, II, p. 131.) — 2° Baliveau de l'âge de la dernière coupe, du haut allemand *stihil*, pieu (comparez *estaillon*) : « Ils seront tenus *estalonner* lesdits bos de cent « *estalons* en chascun journel. » (Cart. de Corbie, XIII, f. 224, an. 1514.) — 3° Étalon de poids et mesures : « Que toutes poises aunes et mesures..... « soient boines justes et loyaux, selon l'*estalon* de « ladicte ville (Abbeville). » (Rec. des Mon. inéd. du Tiers-Etat, IV, 204, XIV° siècle.)]

Estalonner, *v.* Comparer à l'étalon [A]. Faire acte d'étalon [B]. Oter le talon [C]. [Voyez ESTALON 2°, au sens de planter des *estalons*.]

[A] « *Estaloner* les poids, et les mesures appartient « au seigneur haut justicier. » (Laur. Gl. du Dr. fr.)

[B] A propos d'un loup et d'une louve, dans les Contes de Cholières, fol. 139 [b].

[C] Oter le talon d'un soulier. (Cotgrave.)

Estamchement. [Intercalez *Estamchement*, étanchement, digue d'un étang : « Saichent tuit que « nous de la volunté et dou consentement de Guy

« evesques de Leingres avons fait un *estamchement* « dessoz Gevroles. » (Cart. de Langres, B. N. anc. 5188, fol. 230 ᵃ.)]

Estame, *s. f.* Ecaille. [Lisez Escame.]

Du poisson de mer pran les soles,...
Et touz autres qui ont *estame*. *(Eust. Desch.)*

Estamet, *s. m.* Estamette, petite étoffe de laine. « Pour ses chausses, furent levées unze cents « cinq aulnes, et ung tiers d'*estamet* blanc. » (Rab. t. I, p. 41.)

Estamier, *v.* Etamer. (Oudin, Cotgr.)

Estamine, *s. f.* Sorte d'étoffe [A]. Sorte de chemise [B]. Couverture [C].

[A] C'est un dérivé d'estame, d'estain. « Les *estamines* de Verdelai » étoient passées en proverbe avant l'an 1300.

[B] Chemise de grosse laine que les religieux portoient, au lieu de cilice et par mortification. [« La « couele e l'*estamine* ont desus cel li ber, Mais de « pans et de manches les ont fait escurter ; Car ne « voleit al siecle sa vie demustrer. » (Th. de Cantorbery, 155.)] L'abbé de Jumiège différant de recevoir moine Guillaume, duc de Normandie, « ce « prince fist tant qu'il emporta une goule, et une « *estamine*, et les mist en un escrin. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 205 ᵇ.)

On a dit de ce même prince :

Guillaume lor seignor a Roen apporterent,
Du chief de son braier un clef defermerent,
Et cole, et *estamine*, et un froc en osterent. *(R. de Rou.)*

« Vestir la haire et l'*estamine*. » Nous dirions prendre la haire et le cilice. (Le Chevᵉʳ de la Tour ; Instruct. à ses filles, folio 66 ᵇ.) « Il jeusnera ces « jours là, et portera l'*estamine*, ou vestira la « haire. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, page 676.)

[C] « Une paire d'*estamine* à couvrir chevaux, » dans un Invent. d'armures de 1316, cité par Du Cange, sous *Armatura*, 3. On lit plus bas Ibid : « item unes couvertures d'*estamines*. »

Estaminer, *v.* Passer par l'étamine, raffiner. (Contes de Cholières, fol. 220.)

Estamineux, *s. m.* Qui passe par l'étamine, raffineur. (Oudin, Cotgrave.)

Estamoie, *s. f.* Sorte de vase. Voyez l'Invent. des joyaux et meubles de Charles V, à la suite de son Hist. par Choisi, p. 529.

Estampé, *adj.* De qui on a fait une estampe, une gravure. On a dit, en parlant d'épitaphes : « Ce « suyvant fut trouvé....... sur une damoiselle « *estampée* nouvellement. » (Des Accords Bigarr. folio 178 ᵇ.)

Estampeau, *s. m.* Appui, étai. (Oudin, Cotgr.)

Estamper, *v.* Appuyer, affermir, fixer. « Sa « jambe n'alla pas demy pied qu'il ne trouvast le « pavement dur, et fort comme pierre ; lors print à « *estamper* ; mais il se trouva fort, et seur, dont se « pensa qu'il passeroit sus. » (Percef. vol. I, f. 63, Vᵒ col. 2.) « Ils ont huy tout le jour travaillé, et « toute la nuit *estampi* en ces marets. » (Froissart, livre II, p. 210.) « Les deux chevaulx demourerent « touz droiz *estampis* sur leurs quatre pieds. » (Percef. I, fol. 45 ᵇ.)

Estamperche. [Intercalez *Estamperche*, au reg. JJ. 187, p. 319, an. 1458 : « Un engin ou estoit « lié une *estamperche*. »]

Estampes, *s. m.* Les « eschaloignes, d'*Estampes* » étoient passées en prov. av. 1300.

Estampie, *s. f.*

..... S'il debvoit perdre la vie,
Rompre barreaulx, crier et braire,
Saillir en bas par l'*estampie*,
Si est il force de le faire. *(Coquillart, p. 82.)*

...... Trestot que cessé orent
Les *estampies* qu'il batoient,
Cils et celles qui s'esbatoient
Au danser, sans gaires attendre,
Commencierent leurs mains à tendre. *(Froiss. poës.)*

Qui du tabor au chalemel
Lors fet ceste *estanpie*. *(Jean Erars.)*

Estampois, *s. m.* Pays d'Etampes [A]. Monnoie d'Etampes [B].

[A] En la terre du Maine, en cele d'*Estampois*.
Fabl. MSS. du R. nᵒ 7218, fol. 244, Vᵒ col. 2.

[B] Du Cange, t. IV, 529 ᶜ, cite ces vers du Rom. d'Aubery-le-Bourguignon, ms. :

Ervis son frere maintint mult bien ses drois,
Qu'il n'en perdi vaillant un *Estampois*.

Estan, *s. m.* Etang. [« En *estans* d'eves. » (Psautier du xiiiᵉ s., f. 134.)] « D'*estan* sui devenu « cisterne. » (Eust. Desch.) On lit *estanc*, aux Ord. t. I, p. 121 ; *estaunke*, dans Britton, Loix d'Anglet. folio 109 ᵇ.

Estanc, *adj.* Las, de l'italien *stanco*.

D'angoisse li batent li flanc ;
Quant li vilains le vit *estanc*,
Qu'il ne puet mès tirer, ne trere. *(MS. 7218, f. 249 ᶜ.)*

Estance, *s. f.* Etat, situation. Voir Chron. des ducs de Normandie, v. 4639, 6182, et Estage.

De cel sui en boin *estance*,
Ke je scai, de fi,
K'ele m'aime. *(Poët. mss. av. 1300.)*

Or doint amors, par sa douce puissance,
Que je serve tosjors en bone *estance*. *(J. Frumiax.)*

Estanceaulx, *s. m. p.* Petits étangs.

Sur les champs, et là ou trouvasmes
Beaulx marchés, et beaulx *estanceaulx* ;
Si volerent là noz oiseaulx. *(G. de la Bigne, f. 128 ᵇ.)*

On lit *estenceaux* (Ibid. fol. 120 ᵇ.)

Estancele, *s. f.* Etincelle.

Son douz regart qui vient d'une *estancele*
Mon cuer au cors ferir. *(Li Chat. de Coucy.)*

[« Toute ma terre iert mise en *estencele*. » (Raoul de Cambrai, 41.) — Dans Athis, le sens est paillettes d'or : « Es limon ot assez de belles Florettes d'or « et *estincelles*. » (D. C. VI, 116 ᵃ.)] On lit *estenselle* (Britt. Lois d'Angl. fol. 276 ᵃ.)

Estanceler, *v.* Voir des étincelles. [Le sens de jeter des étincelles est dans la Rose, v. 17007 : « Toutes les estoiles o li, *estincelans* et vertueuses « sor toutes pierres precieuses. »]

Si qu'ès testes, au chanceler,
Leur font les yex *estanceler*. *(G. Guiart, f. 244.)*

Estancer, *v.* [Fermer une plaie, faire cesser l'écoulement : « Lor respondi la dame franche Qui « del plorer esteit *estanche.* » (Grégoire-le-Grand, p. 75.) — « Se jà vos plaies se pourront *estancher.* » (Roncisvals, p. 97.)]

De tout est dame, et damoiselle,
Cele dont ici la flourcele,
Et la source des fontenieus
Dont li cors n'*estance* n'en jele. *(Vat. 1490.)*

« Disant ces paroles, elle fondoit en larmes, de « telle sorte qu'on ne la pouvoit *estancher.* » (Pasq. Rech. p. 526.) « Ne trouveroit qui sa fain luy « *estanchast.* » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 93 [d].) De là, au figuré, s'*étancher* d'un long discours, c'est le cesser. « Pour m'*estancher* de ce long discours. » (Pasq. Rech. p. 724.) [Abattre l'orgueil : « Tant que « j'en soie si venchiés que lor orguex soit *estan-* « *chiés.* » (Rose, v. 16086.) — Faire cesser une mortalité : « Et joi i leverai un altel à nostre sei- « gnur, si *estancherad* a tant la murine e l'oci- « sion. » (Rois, 219.) — Fatiguer un cheval : « Dont « li fu ses chevaus devant lui amenés, Grans ert, « fort et isniaus, Baiars fu apelés, Ainc ne pot « encore estre *estanchiés* ne lassés. » (Chanson d'Antioche, v. 543.)]

Remest tous seus emmi les cans,
Quar ses cevaus li *estança*...
A piet descendi de paour
Et prist la cape d'un pastour. *(Ph. Mouskes.)*

« Ceulx especialement qui avec Bertran chevau- « choient, eurent du mal à foison ; car il chevau- « cha si fort qu'il *estancha* soubz luy deux bons « chevaulx. » (Hist. de Du Guesclin, Ménard, 414.)

Estanceure, *s. f.* Action de couper, de tondre.

Desus s'ame li desfendi,
Qu'a nus son conseil ne deist ;
Mes si celéement feist
Coper ses beles treces blondes,
Que ja ne le seust li mondes,
Et feist rere *estanceure*,
Et preist tele vesteure,
Com à tel homme covendroit ;
Et qu'en tel guise venist droit,
En un lieu dont il est custodes. *(MS. 7218, f. 330 [a].)*

Estanchat. [Intercalez *Estanchat*, étanchement, au reg. JJ. 66, p. 1383, an. 1334 : « La mote « de Neuzy, les maisons estans en icelle, les fosses « avec leurs giés et l'*estanchat* estanz environ. »

Estanche, *s. f.* Batardeau. [Il signifie vivier, au reg. JJ. 129, p. 190, an. 1386 : « *Estanches* ou « carpieres à garder et nourrir poisson. »] « Ne n'y « peut le sujet faire excluse, ne rigole, ne *estanche*, « que du cours de la riviere elle ne ait tousjours « son droit cours sur l'amende, s'ainsi n'estoit « qu'il n'en eust la grace du seigneur de qui la « riviere seroit tenue. » (Bout. Som. Rur. p. 429.)

Estanche de vin. [On lit au Cart. de Lagny, fol. 78, an. 1454 : « Ung droit seigneurial nommé « et appellé vulgairement le ban qui est *estanche* « de vin, que nul des manans et habitans, de quel- « que estat qu'ilz soient, ne pevent, ne doivent en « icelle ville vendre vin à destail, ne à feur de « taverne. »]

Estanchié. [Intercalez *Estanchié*, au Cart. d'Apremont, fol. 25 [a], an. 1348 : « Comme nous « aiens entendu qu'il est à présent escheus à rele- « veir... uns fiefs tenu dou chastel de Kievraing... « et que li hoirs et *estanchiés* doudit fief a refuseit « et debatut à delivrer liget pour le cause dou dit « fiés. »]

Estanchon, *s. m.* Poteau ; on prononce encore *etanchon* en Normandie. « Vault mieulx tendre raiz « à fourches, que aux *estanchons*...... si est que se « le filé se soustient mieux sur les fourches pour « le vent, qu'il ne fait sur les *estançons.* » (Modus et Racio, ms. fol. 63 [a].) [« Ly carette d'estanchons de « set pieds ou de huit jusques à onze pieds doit un « denier. » (Tailliar, XIII[e] s., Recueil, p. 470.)]

Estancie, *part. au f.* Mise en *estance* (attitude).

Moult fu à malaise la mere,
Qu'el ne savoit ou sa fille iere...
En plorant regrete sa fille ;
Mes cela ne done une bille ;
Ainz pensse de li esloingnier ;
Comme vallet fu *estancie*
Et fu de bons houciaus chaucie.
Et de robe à homme vestue, etc. *(MS. 7218, f. 330 [b].)*

Estançonnement, *s. m.* Action d'étançonner. (Oudin.)

Estançonner, *v.* Arrêter. « Se ferirent sur les « targes si grand horion que les chevaux *estancon-* « *nerent.* » (Froiss., IV, p. 47.) — [Le sens actuel est dans Carloix, II, 16 : « Il donna l'avis d'*estancon-* « *ner* la grosse tour de quatorze gros chesnes... »]

Estandars, *s. m. pl.* Etalons de mesures. [L'anglais *standart* a ce sens.] « Nous volons que nul ne « eyt mesure en nostre realme, fors que nous ; mes « que chescun preigne ses mesures, et ses peys de « nos *estendars* ; si comme de bussels, galons, « lievres, aunes, et telles autres mesures. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 74 [a].) A la page 2 de Britton est l'orthographe *estandars*.

Estandre, *v.* Attendre.

Sanz demorer, et sanz *estandre*,
Se voloit toz vestuz couchier. *(MS. 7615, II, f. 149 [b].)*
.... Gissoit trestot nüe,
Et si *estendoit* la venüe
De son ami. *(Ibid.)*

Estandres, *s. f. pl.* On a dit d'une montagne périlleuse sur laquelle étoient allés plusieurs jeunes gens dans une navigation : « Quant les aultres « chevaliers, et escuyers, aussi les patrons, et mari- « niers le veirent, lors par belles *estandres* ne fust « celuy qui n'y voulsist monster. » (La Salade, f. 31 [a].)

Estanfique, *s.* Aujourd'hui, hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse dans une carrière : « Le moulin à vent, et tout ce qui se meut, « et tourne à celuy moulin, est meuble, et tout ce « qui ne se tourne, c'est à scavoir l'estache du « moulin, l'*estanfique*, et croix qui le porte tout ce « est heritage. » (Bout. Som. Rur. p. 43.)

Estanfort, *s. m.* Etoffe.

S'ele vest escarlate vermeille, et paonace,
Estanfort, ou brunete. *(Chastie Musart.)*
Il avoit robbe d'*estanfort*. *(Fabl. ms. de S. G.)*

Estangherre. [Intercalez *Estangherre*, au reg. JJ. 174, p. 143, an. 1427 : « Comme iceulx compai- « gnons de la chastellenie de Lille feussent alez à « une *estangherre* qui se faisoit en la maison de « Simon Crungnet. » (JJ. 174, p. 143, an. 1427.)]

Estant, 1° *part. prés.* de *ester* : « *Estant* la « comtesse sa mere. » (Ger. de Nev. IIe part. p. 91.) — « Une fontaine *estante* au milieu de cette prae- « rie. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 186.) Nous trouvons est *estant* pour est habitué, dans Beaum. p. 2. — 2° Comme substantif, il signifie arrêt, suspension, dans cette expression « faire *estant*. » (Voyez ci-dessus Estanche, subst.) — « Nous avons « fait estant, et feissum de vin, et de blé en la ville « de Coignat... et si estoit aventure que nous, ou « noz hers, ou noz successors..... asseyaent, ou « asseyaront à faire *estant* de vin, ou de blé, ou « en autre maniere, que non per ceu, toute la gente « de la ville, chascuns en per sey, ne laissast que « ne peust vendre, et acheter delivrement, sans me- « fere, et sans mesprendre, ne par ce ne peussent « être contraint, en nulle maniere, à gaige, ne à « reençon, ne à receure encore aucun autre dom- « mage, etc » (Ord. II, p. 342.) — [Il a aussi le sens d'estage : « Thiebaus de Lohereine, sire de Rumillei, « ait recognu à tenir de nous à touzjours mais et « de nos hoirs en fié receptable, sens faire *estant*. » (JJ. 61, p. 45, an. 1300.)] — 3° *Adv.*, debout : [« N'i « ad cheval, ki puisset estre en *estant* ; Ki herbe « voelt il la prent en gisant. » (Roland, v. 2522.) — Lorsque Baligaud s'assied, « Tuit li altre sunt remés « en *estant*. » (Id. v. 2655.)] — « Li dux de Venise « se dreça en *estant*, et lor dist. » (Villehard. p. 49.) — « Bois en *estant*, » pour bois sur pied. (Gr. Cout. de France, pages 55 et 66.) On disoit aussi « en son « *estant* » :

Quant il se lieve en son *estant*,
Bien a xiiii. piez de grant. *(Blanch. ms. de S. G.)*

Et vous tenez le baston en *estant*.
Chans. MSS. du Cte Thibaut.

En *estant* s'employoit quelquefois pour signifier « pendant ce temps là. » (Voy. Chron. de St Denis, t. I, folio 62.)

Estantaillon, *s. m.* Echantillon, modèle. [Lisez *escantaillon*, aux Ord. V, p. 253, an. 1369.]

Estante, *s. f.* Etai. (Oudin.)

Estanter, *v.* Etayer. (Oudin.)

Estanterol, *s. m.* Pilier proche de la poupe de la galère. « Icy sur l'*estanterol* nous sommes, par « la vertus Dieu, troussez à ce coup. » (Rabelais, t. IV, p. 88.) Voyez Cotgrave.

Estape, *s. f.* Endroit où un souverain peut faire étape, marché.

L'empereur veult retirer de leur trape
Plusieurs citez d'imperialle *estape*,
Comme Veronne, et Pado. *(J. Marot, p. 64.)*

« Les offices des chefs des metiers, et de foulon- « nerie, des maistres de l'*estape*, des egards, des « sergens, des bedeaux, et semblables, sont à la « disposition du bailly et de la loy. » (Cout. de Gand, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 993 b.)

Estaplage, *s. f.* Exposition des vins à vendre sur l'estaple, et le droit sur l'estaple ou marché aux vins. « Touchant l'*estaplage* ; primo tous marchands « forains qui vendront vins à Maisieres et ès faux- « bourgs, doivent, pour queue, vi. deniers. » (Statuts de l'échevinage de Mézières ; Du Cange, sous *Estapula*.) — « La chasse, bien vacans, et delaissez « de leurs anciens possesseurs, droits de corvées, « *stapelages*, stelages, avec toutes autres adventu- « res seigneurialles. » (Cout. de Bouillon, Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 857.)

Estaple, *s.* Etape, marché public, entrepôt. [« D'un tonnel vendu en l'*estaple* sur la charrete, « xii den. par. » (Ch. de 1336, dans Du Cange, sous *Estapla*.) — « Le maistre de l'*estaple* des laines de « toute Angleterre. » (Froiss. éd. Buchon, II, 223.)]

Estappe. [Intercalez *Estappe*, pieu, au reg. JJ. 205, p. 321, an. 1479 : « Faire rompre et coupper « les paulx et *estappes* de la pescherie. »]

Estappeau, *s. m.*

Tant tint, à Tours, ferme son *estappeau*,
Que il gaigna sa femme par appeau. *(Faifeu, p. 101.)*

Estapper, *v.* Etre appuyé. On lit dans S. Bern. p. 175 : « En la boche de dous ou de trois tesmons « *estappet* tote li parole ; » dans le latin *stat*.

Estaque. [Intercalez *Estaque* : 1° Pieu : « Aucune « fois avient il que un hons tret avecques autres « aus *estaques*. » (Beaumanoir, ms. ch. LXIX.) — 2° Pilori ou barre d'un tribunal : « Ainsi que le sup- « pliant... se partoit de l'*estaque* ou auditoire dudit « lieu de Corbie. » (JJ. 188, p. 16, an. 1458.)]

Estarge, *s.* Peut-être le rang du vainqueur dans un tournois. « Bennucq se tira en l'*estarge* qu'il « avoit conquis sur Blanor, pour livrer estal à ceulx « qui jouster vouldroient. » (Percef. IV, fol. 149 b.) — « Si tost que l'ung avoit conquis l'*estarge*, l'autre « l'en deboutoit. » (Ibid. fol. 58 a.)

Estargié, *part.*

Il n'i ot ville, ne cité,
De quoy le pape eust pité,
Qui tost ne feust devoré ;
De blez, de vins, chars, et poissons
Faisoit le pape ses moissons ;
S'en prist à tort, et à travers ;
Sus touz le conte d'Ennevers,
Si en fu lors le plus chargié :
Ne pas pourtant nul *estargié*
N'en fu lors, l'un plus, l'autre moins. *(MS. 7812, 73.)*

Estarnuer, *v.* Eternuer. (Cotgr. et Rob. Est.)

Estassement. [On lit aux Ord. IV, p. 523, an. 1364, dans les Libertés de la ville de Commines : « Et s'il avenist que aucuns bourgois ou bourgoise « vendist tiere en la franquise de le ville à un « forain,... ledit eschevin pour ladicte ville en doi- « vent avoir *estassement*... Et se un bourgois alast « de vie à trespassement, et il eust un hoirs non « bourgois, ledit echevin en aront *estassement*. »]

Estat, *s. m.* Situation A. Espèce, qualité B. Etablissement, mariage C. Maison, gens D. Gages, appointemens E. Parure, ajustemens F. Dépense G.

Fête [H]. Réglement [I]. Surséance, trève [K]. Recréance, en droit canonique [L]. Corps de ville [M].

[A] [« Lors est la terre en bon *estat*. » (Edouard le Confesseur, v. 872.)] — « En ung *estat*, » c'est-à-dire en état stable. (Ord. t. III, p. 349.)

[B] « De chascun *estat* de denrée deux sols. » (Bout. Som. Rur. p. 897.)

[C] « Estant à marier ils doivent servir ainsi qu'ils « feront servir quant il seront en *estat*. » (Percef. II, fol. 97 [a].) — « Sire, dist la pucelle, il fait bon « acquerre honneur, car par les grans honneurs « vient on aux grands *estats*. » (Ibid. fol. 97 [d].)

[D] [« La prieuse, freres et suers de l'ostel Dieu de « Pontoise aient ladite dame, ses gens et tout son « *estat* et mesnage gracieusement secourue. » (Ch. de 1358, Du Cange, VI, 364 [a].)] — « S[t] Denis, ou « estoit le roy, le duc de Bourgogne, et leurs *estats*. » (J. Le Fev. Hist. de Charles VI, p. 135.)

[E] « Nul n'aura *estat*, se ne sont les capitaines « ordonnez au nombre de cent hommes d'armes. » (Ord. t. V, p. 660. an. 1373.) — « Ainsi leur faites « payement, de mois en mois, tant comme ils sont, « et demeureront en nostre service, des dits gaiges, « et *estat*. » (Le P. Dan. Mil. fr. I, p. 224.) — « Le « maistre de l'artillerie a six mille francs d'*estat*. » (Mém. de la Marche, p. 3.) — [Par suite, homme d'état, homme puissant : « Jehan du Vergier, che- « valier, homme d'honneur et d'*estat*. » (JJ. 161, p. 111, an. 1406.)]

[F] « Quant est à parler... des grans *estats*, et des « habillemens dont luy sa femme, la royne, et les « princes de son sang estoient adornez ce jour, ce « seroit trop fort à racompter. » (J. Le Fev. de S[t] Rem. Hist. de Charles VI, p. 151.) — « Belles filles, « je vous prie que vous ne soyez pas des premieres « à prendre les *estats* nouveaulx. » (Le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 12 [b].)

[G] « Auquel enterrement fut faite, en toutes choses « générallement, plus grans *estats*, et bombant que « depuis deux cens ans paravant n'avoit esté fait. » (J. Le Fev. Hist. de Charles VI, p. 165.)

[H] « Pour estre à Condé à un *estat*, et à un tournoy « qui là estoit crié. » (Froissart, liv. I, p. 12.)

[I] « *Estats* pour les rangs d'un chacun. » (Honn. de la Cour, MS.)

[K] [« Pour laquelle chose ledit Tassin et ses amis « se garderent, et y ot aucuns *estas* prins par les « amis de l'un de l'autre. » (JJ. 153, p. 269, an. 1396.)] — « Gens venoient, de toutes parts, au roy,... « et voulut, et ordonna que tous ceux qui venoient « à son service, eussent *estat* en toutes leurs cau- « ses, jusques à deux mois après leur retour. » (Juv. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 37.)

[L] « *Estat* en matiere de regale, est ce que l'on « appelle récréance aux autres causes bénéficiales. » (Laurière, Glossaire du Droit français.)

[M] Nous nommons encore *états* les divers ordres du royaume ; on donnoit autrefois ce nom aux corps particuliers des habitans d'une ville. « Les rentes « heritiers, sans hypotheque, vendues par abbayes, « colleges, *estats*, villes, et communautez, s'il n'y a « condition au contraire, seront réputées meublie- « res. » (Cout. de Hainaut, C. G. II, p. 137 [b].) — [« Comme en icelle ville (Paris) de tout temps ait « en confrairie d'arbalestriers, de gens d'*estat* et « mesnagiers. » (JJ. 165, p. 80, an. 1410.)]

1° « Homme d'*estat* » signifioit autrefois un homme de condition. « L'homme d'*estat*, et la racaille du « peuple. » (Bouchet, Sérées, liv. III, p. 275.) On disoit aussi gens d'*estat*, pour gens de condition. « A ce diner, furent seigneurs, dames, et damoi- « selles, chevaliers, et gens d'*estat*. » (Petit Jean de Saintré, p. 362.) — « Femme d'*estat*, » pour femmes de condition. « Le roy y adjousta foy, car « elle estoit femme d'*estat*. » (Mém. de Comines, p. 259.) Voy. Monstrelet, vol. I, fol. 205 [b].

2° « *Estat* de labour, » le corps des laboureurs. « Commis, et députez spécialement pour le tiers « estat, mesmes pour l'*estat* de labour des dites « chatellenies de Chaumont. » (Cout. de Senlis, Cout. Gén. t. I, p. 335.)

3° « Seurs *estats*, » promesse, parole donnée. « Lesquels seurs *estats*, et paix de la ville, en quel- « conques manieres qu'ils ayent esté donnez, et « accordez, se mettent aussi à néant, du mutuel « consentement des parties principales, comme dit « est des asseurances. » (Cout. de Tournay, Cout. Gén. t. II, page 946.)

4° « *Estat* simple, » terme de procédure. « *Estat* « simple ne change rien, et qui, après une inter- « ruption, prendroit estat simplement, il ne renou- « velleroit point la cause. » (Gr. C. de Fr. p. 302.)

5° « *Estat* sur jour de garant, » terme de procé- dure. « Qui diroit *estat* sur jour de garant, et qui « sommeroit autre vray estat de cause, son procès « seroit renouvellé. » (Gr. Cout. de Fr. p. 302.)

6° « *Estat* » et « bon *estat* d'un compte, » ce qui reste, toutes charges payées et acquittées. (Laur. Glossaire du Droit français.)

7° « Lever *estat*, » se mettre sur un certain pied de guerre :

> . . . . Chascun s'enhardit
> D'*estat* lever, et de porter brodure,
> Perles, joyaulx. (*Eust. Deschamps.*)

8° « Tenir son *estat* à quelqu'un, » l'entretenir. « Galland à qui elle tient son *estat*. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 76.)

9° « Tenir *estat*, » établir domicile. « Le roy, « avec les roynes, allerent tenir leur *estat* à Cor- « boeul. » (J. Le Fev. Hist. de Charles VI, p. 147.) — « La veille du dit jour de Noel, le roy alla tenir « son *estat* au palais, et demoura là jusques au « jour S[t] Thomas ensuivant. » (Monstr. I, fol. 93 [b].) C'était encore le rang dans une assemblée publique. (Honn. de la Cour, MS.)

10° « Par *estat*, » réellement, en réalité. « De « quoy tu n'as rien fait dont il puisse apparoir par « *estat*. » (Ord. t. III, p. 70.)

11° « Jouer aux *estats*, » jeu. « Jouer à honnes- « tes jeux, comme aux merveilles, aux *estats*, aux « ventes, aux vertus, aux rencontres et autres. » (Printemps d'Yver, folio 11 [a].)

Estate, *s. f.* Ce qu'on propose en échange. « Lievent *estate* de drapperie. » (Ord. t. III, p. 583.) [« Cest eschange est voide, por ceo que les *estates* « ne sont mie egales. » (Tenures de Littleton.)]

Estature, *s. f.* Stature. (Voir Floire et Blancheflor, v. 2891.]

Guillaume Longue-Espée fut de grant *estature*. *(Rou.)*

L'aage doré commença au premier
A noz peres de belle *stature*. *(Eust. Desch.)*

Esgardez con beautez decline ;
La rose est bele, et enlumine,
S'est de moult belle *estature*. *(Ovide de Arte Amoris.)*

Estatut, *s. m.* Statut, règlement, ordonnance. (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 426 ; G. Guiart, fol. 14 a ; Tri. des IX Preux, p. 384 a ; Le Jouv. p. 414.) On lit *estatute* dans Littleton, f. 83 b.

Estau (à), *express. adv.* On lit au Trésor de vénerie de Fontaine Guérin, p. 52 :

. . . . Quant ilz en aront mengié,
Ainsy qu'anviron la moitié,
Celuy qui le forhu départ
Aux chiens, doit estre à une part,
Et doit crier tout *a estau*
Ha, ha, ha, thialau, thialau.

Estauceure. [Intercalez *Estauceure*, habillement, aux Fabliaux, I, p. 126 : « Et feist faire *estau-* « *ceure*, Et preist telle vesteure Come à jone home « convanroit. »]

Estaucier. [Intercalez *Estaucier*, vêtir, aux Fabl. I, 129 : « Come vallez fu *estauciée* Et fu de boens « houziaus chauciée, Et de robe à home vestue. »]

Estaudeaux. [Intercalez *Estaudeaux*, poulets élevés par les paysans. (D. C. sous *Haistaldi*.)]

Estaudeilles. Lisez plutôt *estandeilles*, étendard. « Le roy Philippe-Auguste partant pour la « croisade, prinst de ses propres mains deux *estau-* « *deilles*, et deux enseignes des croisez, dessus le « corps des glorieux martirs, dans l'église de Saint « Denys. » (Chron. S[t] Den. II, f. 16.) On lit dans le latin de Rigord, *duo standalia*.

Estaudis, *s. m.* Palissades. « Feist le duc dresser « un *estaudis* que de la tour on ne pouvoit blesser « ceux qui assailloient la porte. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 66.)

Estaulaige. [Intercalez *Estaulaige*, étalage, aux Ord. IX, p. 160, an. 1348 : « Octroyons qu'ils « soient... franc et quitte d'*estaulaiges*, d'esminaige « et de toutes vantes des choses vendues et esche- « tées par leur. »]

1. Estaule. [Intercalez *Estaule*, étable, au Cart. 21 de Corbie, f. 186 b, an. 1348 : « Et pour ce que je « doibs goir des maisons, granges, *estaules* et « edifices de ledite censse. »]

2. Estaule. [Intercalez *Estaule*, stable, comme *estable*, au Cart. 21 de Corbie, fol. 5 : « Et pour « chou que che soit ferme cose et *estaule*. »]

Estaulie. [Intercalez *Estaulie*, établi, au reg. JJ. 54, p. 169, an. 1415 : « Le suppliant cousturier « du lieu de Meset, ...qui estoit sur son taulier ou « *estaulie*. »]

Estaulir. [Intercalez *Estaulir*, dans une charte de 1320 au Cart. 23 de Corbie : « Ont recongnut « qu'il ont fait et *estaully*, font et *estaulissent* leurs « procureurs generaulx et especiaulx. »]

Estaullier. [Intercalez baston *estaullier*, qui supporte un étal, au reg. JJ. 206, p. 76, an. 1478.]

Estault, *s. m.* Vente à l'encan, faite sur un étal. « Telle vente ainsi faite à l'encan, par *estault*, et a « qui plus, le debteur a encores sept nuits pour « racheter ses meubles, ainsi subrogez. » (Cout. de Gorze, N. C. G. t. II, p. 1094.) « Par privilège usité, « quiconque est bourgeois demeurant à Verdun, « peut procéder, par voye d'*estaut*, sur les biens de « ses detteurs forains trouvez au dit Verdun, et « banlieue, posé qu'il n'y eut obligation, ny ce- « dule. » (Cout. de Verdun, ibid. p. 433 b.) « Pour « l'entretenement duquel entrecours, ils avoient « entre eulx plaids de marche, qu'ils appelloient « *estaulx*, en quelques endroits, comme sur la « frontiere de Champagne, entre les hommes et « subjects de l'eglise de Toul. » (Pith. Cout. de Troyes, p. 586.) « Doivent les dits juges tenir leurs « assises à journées de marché, et *estaux* d'entre- « cours, alternativement, aus dits ars, ou la chaus- « sée, et a Gorze deux fois l'an. (Cout. de Gorze, N. C. G. t. II, p. 1078 b.)

Estavauls, Estaveuls. [Intercalez *Estavauls*, *Estaveuls*, flambeaux, dans Roncisvals, page 51 : « Grans fu li diaus la nuit en Ronscevaulx La « clartez luist, qui part des *estavauls*. » De même dans Partonopex, v. 2831 : « A nuit istrés de vos « osteus Od cierges et od *estaveus*. »]

Estave, *s.* « Les *estaves* .VII. liv. .X. soulz. » (Charte de 1343, au MS. anc. 8428, 3, f. 67.) [Pieux pour faire une *estalliere*.] Au pluriel on a *estavex*, bâtons :

A nuit iroiz à vos ostex
O cierges, et o *estavex*. *(Partonopex de Blois.)*

Estavoir. [Provisions, besoin, ce qui est nécessaire. On lit dans un bestiaire MS. (D. C. III, 108 c) : « Tousjours est par coustumement En une place « solement ; Nule fois ne s'en quiert mouvoir Car « tout i a son *estavoir*. » G. Guiart donne *estouvier*, à propos de Thomas Becket : « Mais il trouva tel « recouvrance Et vaillant roy Lois de France Qui « lui bailla son *estouvier*. » Au Roman d'Athis, on lit : « Or vout convient moult enseignier De pou « parler, de pou mouvoir, Cil nous diront votre « *estovoir*. » Aux Assises de Jerusalem, ch. 122, la forme est *estouviers* : « Le seignor li doit donner « ses *estouviers* souffisament, tant come il sera en « cel sien service. »] De là l'expression adverbiale, *à estovoir*, par nécessité :

Si sai bien ki *à estovoir*
Mi estuet mor, ou savoir
Se joie m'en iert promise. *(P. de Molins, III, 1186.)*

Par *estavoir*,
Doit estre honis
Traistres. *(Vill. li Viniers, t. II, p. 820.)*

Voyez ESTOUVOIR.

Estaupe.

Bien en sont mi soulas cangiet,
Quant ele a men goust là widiet
D'un fameillous sool *estaupe*. *(Vat. n° 1490.)*

Estauppineur. [Intercalez *Estauppineur*, taupier : « Branchart nous veult bien tenir pour *estaup-* « *pineurs* de prez. » (JJ. 159, p. 130, an. 1404.)]

Estaure. [Intercalez *Estaure*, dans un reg. des Olim, f. 135, an. 1312 : « Issues, saillies, huisseries, « huvrelas, appentis, *estaures*, ou manuels apuys, « ne autres manieres d'ouvrages ou edifices ès fros « de la ville de S[t] Richier. »]

Estayé. [Intercalez *Estayé*, au registre JJ. 171, p. 412, an 1421 : « La char d'un pourcel *estayé*, « qui est à dire, les ossements et costelettes qui « estoient dessus le lart. »]

Estayer. Etayer. [« Salomon son temple en « *estaie* Sur sept pilliers. » (J. de Meung, Trésor, 112.)] « En icelle ville, aucuns se veuillent entre- « mestre boulenger, il sera tenu de faire le serment « aux mayeur, et eschevins du dit lieu, pour faire « deniers raisonnables, et prendre, des ewards sur « ce commis, certain prix, et *estayer*, le long les « villes voisines. » (Cout. de Pernes, N. C. G. t. I, page 387 [a].)

Esté, *s.* Eté. [On lit dans Roland, v. 2628 : « Ço « est en mai, a l' premer jur d'*ested*. »] 1° « Mois « d'*esté*, » temps d'été.

. . . . Entor avoit arbrisseax
Vers, et foillus, de grant beauté,
Autresi com el *mois d'esté*. *(Fabl. de S. G.)*

2° « Amourous d'*esté*, » amoureux frivoles.

Cil faus *amorous d'esté*,
Ki m'ont d'amors ocoisonné
N'aiment, fors quant talens lor prent. *(Gaces Brûlés.)*

3° « Grains d'*esté*, » blé de mars. Opposés à « se- « mence d'hyver » dans la Cout. d'Alost, N. C. G. I, p. 1115 [b].

4° « Un *esté*, » une récolte : « Personne ne peut « semer la terre d'autruy deux fois pour un *esté*, « ou récolte, ...sous lequel reaoust, ou *esté* est « entendu une nouvelle récolte de mars, de froment, « et d'orge d'*esté*. » (Cout. de Furnes, N. C. G. t. I, page 664.)

Esteal, *adj.* Qui est d'été. « La saison des cha- « leurs *estéales*. » (Am. Jamin, p. 155.)

Estée, *s. f.* Demeure, séjour.

Mais n'i fist mie grant *estée* ;
Partiz s'en est. *(Floire et Blancheflor.)*

Esteignement, *s. m.* Extinction. (Cotgrave.)

Esteigneur, *s. m.* Qui éteint. (Cotgrave.)

Esteil. [Intercalez *Esteil*, jambage d'une porte : « Icellui Perrinet bouta sa hache entre l'uis et le « postel ou *esteil*, où il le devoit clorre. » (JJ. 163, p. 321, an. 1409.)]

Esteile. [Intercalez *Esteile*, étoile, dans Roland, v. 3659 : « Clere est la lune, les *esteiles* flambient. »]

Esteinct, *part.* Eteint [A]. Effacé [B]. Etouffé [C].

[A] « A la chandelle *estaincte*. » (Cotgrave.) [Adjudication qui reste ouverte tant qu'une petite chandelle qui brûle n'est pas consumée.]

[B] « Ne plorez plus ; car le mal talent de la royne « est pardonné, les taches de vostre bouche... sont « *estainctes* par l'eaue de voz yeulx. » (Perceforest, vol. II, fol. 100 [b].)

[C] « Exoine d'enfant qui seroit mort par mort « accidentalle, comme si l'enfant estoit *estainct*, « ars, ou noyé. » (Bout. Som. p. 22.) « Un enfant « monstrueux né à Milan est *esteinct*, par avis de « parents, dés qu'il eut reçeu le baptesme. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 221.) « Ainçoys qu'il « en fut venu au dessus, son cheval fut *esteint*. » (Perceforest, vol. VI, fol. 32 [d].)

Esteindible, *adj.* Qui peut s'éteindre. (Cotgr.)

Esteindre, *v.* Eteindre [A]. Etouffer, mourir [B]. Détruire [C].

[A] [« *Esteigniz* fait lor il, ces cirges alumez. » (Thomas de Cantorbery, 52.)]

[B] « Celuy jour fit il grand chaud, et aspre, et de « si grand ardeur d'air, et de souleil que devant, et « depuis pour un jour, n'en fut veu de pareille ; et « tant que les plus durs, et les plus jolis, et frisques, « en leurs armeures estoyent si échaufés qu'a peu « qu'ils n'*estaignoyent*, par defaute d'air, et de « vent. » (Frois. IV, p. 89.) « Là perdoient plusieurs « force, et allaine, et cheoyent l'un sur l'autre, et « s'*estaignoient*, et mouroient sans coup ferir. » (Ibid. liv. II, p. 223.) « La fist *estaindre* entre deux « coytes, pour estre roy. » (La Salade, fol. 36 [a].) [« Quant aucuns a son enfant mors si comme par « fu, ou par yaue, ou parce qu'on l'*estaint* en « dormant ou par autre malvese garde. » (Beaumanoir, LXIX, 5.)

[C] En ce temps du roi Pharaon,
Qui les Juys vouloit *estaindre*. *(MS. 6812, f. 46 [a].)*

On disoit : 1° « *Estaindre* le concile, » le dissoudre. (Lettres de Louis XII, t. III, p. 249.)

2° « *Estaindre* froment, » être si serrés qu'un grain de froment n'y trouveroit pas de place. « Estoit nostre ost si très serré qu'ilz *estaignoyent* « froment de la foulle de gens du guet qui les vous « tenoient si à ung, que chascun s'entretouchoit « sans qu'il y eust une seulle place vuyde. » (Joinville, page 34.)

Estel, *s. m.* Hôtel.

Li hostes fu prox, et cortois,
Et moult vaillant, comme lor crois ;
Rice conroi fist atorner,
Par le vile fait demander
Les cevaliers malaaisiés,
Et les prisons, et les croisiés.
A l'*estel* Graelens les maine. *(MS. 7987, f. 67 [d].)*

Estele, *s. f.* Bâton. [« Icellui Jehannot.... oy « le cop d'une busche appellée *estelle*. » (JJ. 114, p. 349, an. 1379.)]

Li rois deux garçons en apele,
Chascun en a pris une *estele*,
Quar chascun d'aus moult bien savoit
Por quoi li rois les apeloit.
Quant li vilains, les vit venir,
Li sans li commence à fremir ;
Merci lor commence à crier. *(MS. du R. 7218, f. 140.)*

Esteler, *v.* Etoiler. « Cheval brun, bay, *estelé* « marqué à la cuisse. » (Le P. Daniel, Milice françoise, t. I, p. 86.)

D'une porpre estoit son bliaut,
Et ses manteax d'or *estelée*. *(Fabl. mss. S. G.)*

[« Li ciex fu cler et *estelés*. » (Renart, v. 1133.) — « De dras de soie à fin or *estelé*. » (Ag. v. 1251.)]

Estelle, *s. f.* Etoile. [Voir Esteile : « Dont aucunes gens cuident que ce soit li dragons, ou que « ce soit une *estele* qui chiet. » (Brunetto Latin. Trésor, p. 120.)]

D'un seul regard trop plus luysant que *estelle*.
J. Marot, p. 244.

Estemant, *s. m.* Etat, situation. [Repos, dans la Chron. des ducs de Normandie.] Voyez Ordonn. t. II, page 37.

Estempel. [Intercalez *Estempel*, dans la Consolation de Boèce, liv. IV : « Quant aucuns court à « l'*estempel*, Il court pour gaigner le chapel ; C'est « li loiers qu'il doit avoir. »]

Estencelette, *s.* Diminutif d'étincelle. « Meus « aim que ne soloie Or mi point l'*estencelette* Qui « les amans guerroye. » (Moniot de Paris, poète avant 1300.)

Estendard, *s. m.* Enseigne militaire [A]. Partie d'un moulin [B].

[A] [« Et l'*estandart* Tervagant et Mahom. » (Rol. v. 3265.)] « Au commencement, les rois seuls « avoient un *estendart* qu'ils portoient quelque fois « eux memes au bout de leurs lances près du fer. » (Borel, au mot *Gonfanon*.) « Portoit l'*estendart* du « roy qui estoit de satin vermeil cramoisy. » (Al. Chart. Hist. de Ch. VII, p. 182.) « Banniere *estendart*, gontfallon, pennon, ou pannonceau : par « ces mots généraux on entend l'enseigne royale. » (Galland, Enseig. de Fr. p. 59.) « Des rois, l'*étendard* « passa aux particuliers. » (Borel, au mot *Gonfanon*.) « Fut le pennon de messire Eustace, qui estoit « *estandart*, conquis, et dessiré. » (Froiss. liv. I, page 225.) On portoit aux obsèques du comte de Vendosme, « son *estendard*, son guidon, et son « enseigne. » (André de la Vigne, Voy. de Ch. VIII à Naples, p. 183.) Pasquier, dans ses Recherches, dit que ce mot n'étoit plus en usage : « *Estendart*, « banniere, ou enseigne, que nous disons aujour- « d'huy drapeau. » [Voir Orie-flambe, oriflamme, et le livre de M. Desjardins sur les drapeaux français.]

[B] « Le gissant d'un moulin à vent, avec l'*estendart*, estant arresté avec du mortier, suit le fief. » (Cout. de Termonde, N. C. G. t. I, p. 1180.)

Expressions remarquables :

1° « Demeurer à *estendart*, » demeurer au centre ou à la réserve. On a dit de la bataille du prince de Galles contre Henry roi d'Espagne : « Le prince « estoit demouré à l'*estendart*, mais Chandos as- « sailly les Espagnolz, et moult les fist verser de « trait. » (Hist. de Bertr. Du Guescl. par Mén. 263.)

2° « Faire *estendart* de son panon, » en faire parade. « Celui qui portoit le panon du sénéchal de « Bourdeaux, dans le parti des Englois, estant allé « l'asseoir, et ficher ou plus beau lieu de la place, « Thibaut du Pont de l'armée françoise, l'aperce- « vant, qui faisoit *estendard* de son panon, il se « leva, et l'alla fierement assaillir. » (Du Guescl. par Mén. p. 534.)

3° « Sonner à l'*étendard*, » battre la générale. « Alors fit le seigneur de la Trimouille sonner « à l'*estendart*, pour rassembler ses gens, et ce « faict voulut donner au travers de la bataille des « Alemans. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 109.)

[C'est aussi le chariot (carroccio) qui portait l'étendard : « Nostre emperere fist l'*estendart* venir, Mult « l'a bien fait de chevaliers emplir Et de serjans « pour le faire soustenir. » (Garin, dans Du Cange, t. VI, 354 [c].)]

Estendelle, *s. f.* Action de s'étendre. « Il faisoit « de son corps en plain pré *estendelle*. » (Percef. I, f. 149 [a].) [C'est aussi une nappe. « Huit nappes de « hostel, une autre *estendelle* de fin linge. » (Livre Rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville, fol. 162 [b], an. 1391). Aujourd'hui sac de crin pour presser les plantes oléagineuses.]

Estendellier. [Intercalez *Estendellier*, s'étendre, aux Mir. de Coinoy : « Ensevelir ja le voloient « Et mettre en biere, quant le voient Remuer et « *estendellier*. » Le mot est aussi dans Renart, v. 15771.]

Estendement, *s. m.* Extension. (R. Estienne.)

Estendre, *v.* Etendre, s'étendre et déployer [A]. Estimer, apprécier [B].

[A] [« N'en ateint home qu'il ne fende, Que mort à « terre ne l'*estende*. » (Benoît, II, 529.)] « Nous leur « vousissions sur ce *estendre* nostre grace. » (Ord. t. V, p. 497.) *Estendre* est verbe réciproque dans Rymer, t. I, p. 115 [a].

[B] « Par mesmes les jouours, soient les terres « *estendues* à la very value. » (Britt. Loix d'Anglet. fol. 138 [b].)

On disoit adverbialement :

1° « A tout *estendre*, » au plus. « Ilz sont environ « de sept a huit mil hommes, à tout *estendre*. » (Le Jouvencel, fol. 50 [a].)

2° « A col *estendu*, » à toute bride.

S'il fuit col *estendu*, ne se voist regardant. *(Part. de Bl.)*

3° « A chere *estendue*, » à visage ouvert, hardi. « Si je me sentoye aorné de telle valeur, je oseroye « hardiement, et à chere *estendue*, tel honneur, et « plus grant recevoir, et gaigner au besoin. » (Perceforest, vol. I, fol. 92 [a].)

4° « A la bouche *estendre*, » à plein gosier.

En disant, à la bouche *estendre*,
Di moi quel part vous devez prendre. *(G. Guiart, 145 [a].)*

Estene. [Intercalez *Estene*, pièce de la charrue, au reg. JJ. 196, p. 93, an. 1469 : « Une piece de bois « de l'areyre, icelle piece de bois nommée *estene*. »]

Estenelle, *s. f.* Peut-être sentinelle.

Hors du moustier devez seoir,
Sanz dedens faire l'*estenelle*. *(Eust. Desch.)*

Estenet. [Intercalez *Estenet*, bâton : « Icellui « Astruc d'un *estenet* de bois qu'il avoit en sa

« main, fery ledit Vigier d'un cop sur la teste. » (JJ. 151, p. 147, an. 1396.)]

Estente, *s. f.* Etendue[A]. Estimation, évaluation[B]. [En Normandie, l'*étente* est un filet tendu à basse mer sur des piquets enfoncés dans la vase.]

[A] « Ne patrocinent en leurs jurisdictions, ne ès « mettes, povoir, ou *estentes* d'icelles. » (Ord. de l'Echiq. à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. f. 35[b].) On lit dans Rymer, des sommes à recevoir de plusieurs fermes: « De la ferme de Kingeston, ovec les « *estentes*, 29 liv. 16 sous et 7 den. » (Rymer t. I, p. 109[b], an. 1268.)

[B] « Si ascun parcener soit que se tient nent apape « de cele partison, si ferrons nous vener le procès, « et le record devaunt nos justices de banke, et la « die la pleyntyfe en que l'en eyt terre, et illouques « soient les errours redressés, par novele *estente*, « si mester soient. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 186[b].) « En primes soit fait l'*esteinte* de la terre. » (Ibid. fol. 197.)

Estepes, *s. pl.* Bûches, du latin *stipes* (?). Borel renvoie à ces vers de Gauvain sous *hourdeis :*

Ceux dedans qu'eurent aporté
Trois *estepes* d'un roilleis,
Si en firent un hourdeis.

1. Ester. [Intercalez *Ester*, étier, petit canal: « Comme les suppliants feussent en un vaisseau « nommé gabarre, estant sur eaue en un lieu « nommé l'*ester* du port de Corsse près de ladite « ville de Saint Jehan d'Angely..... ou dit *ester* sur « l'eaue estoit aussi une autre gabarre..... et estoit « en la fin dudit *ester* à l'entrée de laditte riviere. » (JJ. 155, p. 390, an. 1400.)]

2. Ester, *v.* Etre, subsister, exister[A]. Se présenter[B]. S'arrêter[C]. Se tenir debout[D]. Se tenir ferme[E]. Demeurer[F]. Cesser[G]. Attendre[H]. Hésiter[I]. [Le mot est dans Roland (v. 2219): « Si grant doel « ont que mais ne pout *ester*. » Le sens est se tenir debout.]

[A] Laissez *ester* caillette le folastre. *(Faifeu, p. 1.)*

« Se home fait à divers temps divers testamens, « et diverses devises, et uncore le darrein devise « et volunt fait par lui *estoiera*, et l'auters sont « voides. » (Tenur. de Littl. fol. 37[b].)

[B] L'enne vid plus subtillement
Bombardes asseoir, ne *ester;*
Car dedens la mer, proprement,
L'en les faisoit traire, et jetter. *(Vig. de Ch. VII, II, 107.)*

Les praticiens connoissent encore les expressions « *ester* à droit, *ster* à droit, ou en jugement, » y comparoître personnellement. (Laur. Glos. Dr. fr.)

[C] « Se aucuns hons estange vient *ester* en aucune « chastellerie de aucun baron. » (Ord. t. I, p. 176.)

Et quanque il arrestoit, *estout.* *(Rou, f. 365.)*

Voy. Eust. Desch. Poës. f. 183[b].

Li hommes s'esbahirent, et li chevals *s'esturent.* *(Rou.)*

Beax filz, ne passes tu noient
Là où tu verras male gent;
Se tu i passes, n'*estes* pas;
Se tu *estois*, mar i seras. *(Fabl. mss. de S. G.)*

De loing s'*estut*, si l'esgarda. *(Brut. f. 88[a].)*

Prist un encensier, et huça
Uns diakene qui s'*estut* là. *(Mousk. p. 62.)*

Donc ala avant si s'*estut.* *(Brut. f. 62[c].)*

Estas, si orras ma parole. *(Ovide de Arte amoris.)*

[D] « Il luy dist qu'il se rasseist, car il cuydoit que « l'*ester* luy feust mauvais. » (Lanc. du Lac, t. II, folio 124[a].)

Partenopdex *s'estait* en piez. *(Part. de Bl.)*

[E] Les uns cheir, les uns *ester.* *(R. de Brut.)*

Mais, pour m'amour, pensez de festoyer,
D'assés emprendre, et de bien *estoyer.* *(E. Desch. 192[a].)*

. . . . Ferir le vait;
Floire si radement *s'estet*,
Conques ne li daigne guenchir. *(Floire et Blanchefl.)*

[F] « Elle luy dira, a une fois, par mon Dieu, mon « amy je veux dormir, laissez moy *ester*, attendez « le matin. » (Les Quinze Joyes du Mariage, f. 68.) « Quand le duc de Bretagne ouit parler le seigneur « de Laval, qui le suivoit de si près, que toute la « nuit, il ne laissa un seul pié *ester*, qu'il ne fust « toujours près de luy, si pensa un petit. » (Froiss. livre III, page 198.) « Aussitost revient, et ne peut « *ester*, ne faire contenance. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 193.)

Laissiez moi *ester.* *(Ernous Caupains.)*

[G] « Laissez en *ester* vostre dueil. » (Ger. de Nevers, Ire part. p. 74.)

Laissez *ester* la folie. *(Poët. mss. av. 1300.)*

Laissez vostre plourer *ester.* *(E. Desch.)*

« Lairai or *ester* lo los. » (S. Bernard, Serm. fr. p. 339), en latin *mitto laudes.*

[H] « De Lisiart, et d'elle vous lairrons a tant, et « *ester ;* si parlerons de Gerard de Nevers, et de sa « mie la belle Euriant. » (Gerard de Nev., Ire part. page 38.)

Mais mon grant duel mener,
Et ens merchi *ester*,
Soffrir, et sospirer,
D'amors, chacun jour,
Croit et doble ma dolor. *(Gontiers d'Arg.)*

[I] « C'est en ce sens que Charles VI fit une devise « en rebus, d'une plante de genêt, avec le mot « jamais; pour dire geneste jamais, je n'*este* « jamais, c'est à dire je n'hesite point; il en fit un « ordre de chevalerie composé de deux gousses de « genêt, l'une blanche et l'autre verte, dont l'une « étoit le symbole de la vieillesse, et l'autre de la « jeunesse. » (Dict. de Trévoux qui cite le P. Menestr. Art. des devises.)

Remarquons ces expressions :

1° « Nous n'avons plus que *ester* de, » nous n'avons plus à faire que de: « N'avons plus que « *ester* de entrer en mer. » (Percef. II, f. 75[a].)

2° « *Ester* mangié, » avoir mangé. « Amer m'es« tuet *ester-mangié.* » (ms. 7989[2], fol. 69[d].)

3° « Biax *esters*, » belle contenance, par opposition à « biax alers, » belle démarche. (ms. 7989[2], fol. 74[a].) [De même dans D. C. II, 794[b] : « Et tes « seoirs et tes *esters*, Tes departirs, tes demourers. »]

Estere. [On lit au reg. JJ. 206, p. 461, an. 1480 : « Ung surnommé le Scellier, homme fort *estere* et « de grant couraige. »]

Esterie, *s. f.*

Prince Benard en *esterie*,
Querez coupeaulx en remboreaulx. *(Villon, p. 111.)*

Esterni, *part.* Jonché, couvert. « La tante « estoit toute *esternie* de herbe verde de bois qui « soueffleuroit. » (Percefor. vol. II, fol. 111 a.) On a dit de chevaliers renversés dans une joûte : « A tout « ne fut la place *esternie* de si noble joncheure. » (Ibid. vol. II, fol. 126 a.)

Esternier. [Intercalez *Esternier*, étranger : « *Esterniers* ou autres doivent. » (1453, Compte de Soissons, L. C. de D.)]

Esternir, *v.* Jeter. « Les autres *esternissans* « leurs vestemens en la voye. » (Percefor. vol. VI, fol. 122 f.) [« Comme les diz Colin et Simonnet eus- « sent *esterny* du blé en la grange dudit Raoulin et « embatu. » (JJ. 113, p. 216, an. 1378.)]

Esternissement, *s. m.* Action d'étendre par terre. (Cotgrave.)

Esternue (de grant).

Il n'y a plus nulz cuideriaulx,
Ne homme *de grant esternue*,
Grans par leurs fais nouveaulx,
Petits faiseurs en leur venue ;
Ne moqueurs de la gent chanue. *(E. Desch.)*

Esternuer. [Intercalez *Esternuer*, au registre JJ. 157, p. 150, an. 1402 : « Lequel Perrin en oyant « vespres, par contrainte de nature, *esternua* une « fois bien hault, dont il se hontoya, et pour ceste « cause... s'en yssi hors de l'eglise. »]

Esterpe, *s. f.* Tige, race. Lancelot, roi de Sicile, prétendoit que le royaume de France, qu'occupoit Charles VI « luy appartenoit et qu'il estoit de la « droicte *esterpe* du roy monseigneur S. Louis. » (La Salade, fol. 41 a.)

Esters, *adv.* Dehors, différemment.

Sire Jehans, trop estes esfantiex,
Se vous créés qu'il soit si faitement
C'on ne puist estre en amours trop tardieus,
Pour qu'il i sont du q'au definement :
Vous savez bien que li maus tient ès rains,
Et li viellart en sont *esters* del mains :
On ne doit pas sans amour meurer,
Mais jones doit son deduit demener. *(Vat. 1490, f. 147 a.)*

On lit *esters* dans une autre copie. (Vat. n° 1522.)

Esteselon, *s. m.* Etrésillon : « Quant le san- « glier est pris, tu lui dois faire ouvrir la gueule à « force, ainçois qu'il soit trop refroidie, et puis « mettre un *esteselon*, qui lui tienne la gueule « ouverte. » (Modus et Racio, fol. 48 b.)

Estes les vos. [Intercalez *Estes les vos*, les voilà, dans Partonopex, v. 9679 ; on lit *estes le vous*, dans Floire et Blancheflor, v. 3333 ; *estes vos*, dans Renart, v. 476.]

Estester, *v.* Etêter. (Cotgrave.)

Esté tans, *s. m.* Temps d'été.

. . . . Comme en *esté tans*
Est li soleil biaus, et luisans. *(MS. 7218, f. 204 c.)*

Esteu, *s. m.* Sorte de mesure. [On lit aux Statuts des Chanoines de S. Quentin : « Debet habere unus « quisque privatus demi *esteu* de moreto. » (D. C. t. VI, 365 c.)]

Esteuf, *s. m.* Balle de paume. « Maistres de « jeux de paulme ne peuvent prendre, ne retenir « gages, cedules, obligations, ne brevets, pour les « *estoeufs*, et autres choses qu'ils auront fournies « en leurs jeux, aux mineurs de vingt ans, vallets, « serviteurs, gens mechaniques, et artisans. » (Cout. de Meleun, C. G. I, p. 119.) [On lit aux actes du chap. de S. Brieuc : « De ancienne coustume « ledit vicaire perpetuel est tenu au jour de Pas- « ques, incontinent après complies, bailler des « *esteufs*, savoir au prélat de la dite eglise cinq, « et aux dignités et chanoines d'icelle eglise à cha- « cun trois, avecques les cabarets à les frapper. »]

Expressions remarquables :

1° « Le ject d'un *esteuf*, » la distance du jet d'une balle. « Il picqua son cheval après ; mais il n'eut « point couru *le ject d'un esteuf*, quant ung cheva- « lier arriva. » (Percef. III, f. 38 b.) « 2° Se donner, « se renvoyer, se jetter l'*esteuf*. » Nous disons encore « se renvoyer à la balle. » Voy. Oudin, Dict. et Cur. fr. Léon, pape, et Charlemagne « *se donnant* « *l'esteuf* l'un à l'autre, s'enrichirent des dépouilles « de l'empire. » (Pasq. Rech. p. 152.) « Le pape, et « le roy fraternisans en conseils, *se jettoient l'es-* « *teuf* l'un à l'autre, au préjudice du clergé. » (Ibid. p. 230.)

3° « Courir après son *esteuf*, » poursuivre un avantage qu'on a laissé échapper. (Contes d'Eutrap. p. 85.) — [« Le duc de Bourgogne se mist encore « après son *esteuf*, et à remettre le siége devant « Nancy. » (Commines, V, 5.)]

4° « Aller viste à *esteuf*, » manger avidement. (Oudin.)

5° « Jouer de ces *estoeufs*, » jouer de ces tours. « La compagnie s'en mit fort à rire, et la dame à « pleurer, ayant opinion que le roy avoit fait jouer « ce jeu ; car il estoit coustumier de faire jouer ces « *esteufs*. » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 59.)

6° On disoit proverbialement : « Par faulx *estoeuf*, « on pert souvent le bon. » (Hist. du Th. fr. II, p. 281.)

Esteule. [Intercalez *Esteule*, chaume, dans Pierre de Fénin, an. 1421 : « Ceux de l'isle tirerent « deux ou trois fusées sur les maisons qui estoient « couvertes d'*esteules*. »]

Esteuler. [Intercalez *Esteuler*, ramasser du chaume, au cart. de St Vincent de Laon, an. 1343 : « Que nous avons aisement de *esteuler* audit terroir « de Bucy. »]

Esteurce, *s. f.* Détour, ruse. « Un cerf, quant « il va à son demourer, revient voulentiers sur « soy, et fait une reuse, ou *esteurse*, et par aven- « ture plus de III. avant que on le puisse trouver, « selon qu'il est malicieux. » (Chasse de Gast. Pheb.

p. 183.) — [On lit *estorse* au Poëme de Robert le Diable : « Car ce est la fins et l'*estorse*, A l'iermite « ay prins tel amorse, Dont jamais ne me quier « oster. » Le sens propre est action de tordre, de presser : « Le suppliant fist tant qu'il gangna la ditte « espée par *esteurse* de bras sur icellui Regnaut. » (JJ. 173, p. 431, an. 1426.) — « Ce sont les coustu- « mes des presseors de Charrone : Qui aura au « presseor le marc d'un tonel de vin creu en vigne, « qui doit dime et prainte, il doit avoir de la « seconde *estorse* ou de la tierche deus setiers de « vin. » (Cart. de S[t] Magloire, p. 190.)]

Esteurdre. [Intercalez s'*Esteurdre*, se dégager : « Icellui Hastenc s'*esteurdi* pour avoir son baston. » (JJ. 154, p. 16, an. 1398.) — « Quant l'exposant se « senti ainsi batu et villenné, il s'*esturdi* d'eulx et « leur eschappa. » (JJ. 126, p. 278, an. 1385.) Voir Estordre.]

Esteuvre, *v.* Lisez *esceuvre* ou *desceuvre*, découvrir :

Si disoit, pour ce que nous sommes,
De par Dieu, seigneur sus tous homes,
Vers lui nous devons nous *esteuvre*,
Et hobeir, de bouche et d'euvre. *(MS. 6812, fol. 49 [t].)*

Estevenans, *s. m.* Monnoie bourguignonne d'Estienne comte de Bourgogne en 1147. *Estevenons*, monnoie fabriquée sous *Estevenon* c[te] d'Aussonne, suivant une note ms. que j'ai vue dans Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257, comparé avec la copie du terrier mss. de Pontarlier. De là, les sols nommés sols *estevenans*, *estevenons*, *estevenonx* et *estevenars*. « Paieroit chascuns feux..... « dix sols *estevenonx*. » (Ord. IV, p. 294, an. 1354.) On lit « livres *estevenans*, » dans Perard, Histoire de Bourg. p. 467, an. 1246.

Estez, *s. m. pl.* Fossés. (Voir Estert, Estier.) — « Pons, ou fossez, dit vulgairement *estez*. » (Cout. Gén. t. II, p. 717.)

Esthuer, *v.* Esquiver, éviter. Lisez *eschiver* :

. . . . . . Que repentemens
De nos pechiez, et perseveramens
De faire bien soit avec nous de droit,
Pour *esthuer* le jugement estroit
Du haut jugleur, si qu'il ne nous confonde. *(E. Desch.)*

Du losangier *esthuez* le langaige,
Et en tout temps tenez vostre ami chier. *(Ibid.)*

Esthuez que ne vous truisse,
N'alez aux meures sans baston. *(Ibid.)*

Esticquer, *v.* Planter des pieux. « Nul ne peut « picquer, heuver, ne *esticquer* en la dite prairie « de la garenne. » (Cout. de Hesdin, C. G. II, p. 888.) — [Dans la Chron. des ducs de Normandie, le sens est bâtonner ; au reg. JJ. 105, p. 274, an. 1374, le sens est frapper d'estoc : « Icellui bastard et ses « complices se avancerent vers la porte de la ville « que il trouverent fermée et y *estiquerent* de lan- « ces et de piques en faisant assaut fourmel. » — « Icellui Jehan *estiqua* ou ficha de son plançon sur « le rondel tant que il le fendi. » (JJ. 170, p. 197, an. 1418.)]

Estieffle, *s.* Partie d'un cuissot de sanglier. « Vien à ceulx derriere, et quier une jointe qui est « en l'*estieffle* du jambon ; c'est ou devant de la « cuisse, devers le corps du sanglier, et enchise « tout en tour la cuisse, en cel endroit. » (Modus et Racio, folio 49 [b].)

Estier, *s. m.* Canal, comme *ester* et *estier*. (Oudin.) — [« Une piece de terre..... ainsi comme « elle se levet, o le fons du fossé, qui est et fiert à « l'*estier* du port dessous le chasteau,..... ainsi « comme ledit *estier* et ledit fossé se estandent. » (Reg. de la Ch. des Comptes, an. 1312.)] On nomme à Vannes *estiers* le bord de la mer, la plage. (Du Cange, sous *Astaria*.)

Estiflet, *s. m.* Sifflet. (Les Quinze Joyes du Mariage, page 120.)

Estimable, *adj.* Qu'on peut prévoir. « Si par « fortune non *estimable* estoit perdu. » (Bouteiller, Somme Rurale, page 372.)

Estimation, *s. f.* Estime. [« Et tel salere doi- « vent estre paié par l'*estimation* du juge. » (Beaumanoir, XXI, 34.) — « Nous devons la sujetion, et « obeissance également à tous rois, car elle regarde « leur office ; mais l'*estimation*, non plus que « l'affection, nous ne la devons qu'à leurs vertus. » (Essai de Montaigne, t. I, p. 15.)

Estime. [Intercalez d'*estime*, par approximation : « Et y mourut trente ou quarante gentilshom- « mes d'*estime*. » (Commines, VIII, 16.)]

Estimer, *v.* [Voir Esmer ; *estimer* est la forme savante. On lit au xiv[e] siècle, dans la Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5[e] série, I, p. 80 : « Nonobstant que la « valeur des choses et dons dessusdiz ne soit *exti- « mée* et déclairée en ces présentes. »] Voy. Rab. I, p. 49 ; Contes de la R. de Navar. p. 69. On lit *extimer* dans Cretin, p. 20.

Estincelans, *adj.* [Etincelant. « [Le ciel qui « porte] Toutes les estoiles o li, *Estincelans* et « vertueuses Sor toutes pierres precieuses. » (La Rose, v. 17007.)]

Estincelé, *adj.* Etincelant. « L'aumoire estoit « toute par dedans, de fin or *estincelée*. » (Percef. I, fol. 63 [c].) — « Coste de soye vermeille, *estincelée* « de rosettes d'or. » (Ibid. fol. 91 [b].)

Estinceller, *v.* Obscurcir par son éclat. Froissart dit de sa dame :

. . . . La beauté qui s'en espart,
Toutes les autres *estincelle*.

Pris substantivement, il signifie l'éclat :

. . . . L'*étinceler*
De vos oeillades flamboyantes. *(Jacq. Tahur. p. 161.)*

Estinel, *s. m.* Barillet de fauconnier. (Voir Tinel.)

. . . . . Moilla la gybeciere,
Et fiert contre son *estinel*,
Pour bailler au faulcon l'oysel. *(G. de la Bigne, f. 35 [a].)*

Estiomene, *s. m.* Erisipèle. (Oudin, Cotgr.)

Estiomené, *adj.* Rongé par l'érisipèle. « Ne « m'estimez pas de si peu d'esprit, que pour tous « ces discours, je pense que l'on apporte quelque

« bon reglement aux desordres qui courent par la « France. Le mal est *esthiomene*, et en gangrene. » (Lettres de Pasquier, III, p. 164.) — « Ne se trouvoit « autre, et plus prompt remede, que se faire viste- « ment couper,... autrement, en douze heures, le « reste du membre estoit *estiomené*, et perdu. » (Contes d'Eutrapel, p. 390.)

Estiomener, *v.* Couper un membre gangrené. (Oudin, Cotgrave.)

Estipendié. [Intercalez *Estipendié*, gagé. « Trois « sergens..... lesquels ont esté jusques à présent « assignés et *estipendié*... » (1521. Sergenterie du Buisson de Briou, L. C. de D.)]

Estiquete. [Intercalez *Estiquete*, marque fixée à un pieu, le pieu lui-même dans certains jeux: « Comme le suppliant et plusieurs autres compai- « gnons de la ville de Neelle... eussent pris jeu aus « grans billes à ferir l'*estiquete*. » (JJ. 152, p. 259, an. 1397.) — « Lesquelx compaignons de leurs arcs « trayoient aux bersaulx et à l'*estiquette*. » (JJ. 131, p. 109, an. 1387.) — « Jouerent ensemble aux pla- « tines de fer de chevaulx au plus près de deux « *esticquettes*. » (JJ. 189, p. 213, an. 1457.)]

Estirement, *s. m.* Action d'allonger. (Cotgr.)

Estirer, *v.* Allonger. « *Estirant* la peau avec des « cordons. » (Sag. de Char., p. 240.) Voy. Ess. de Mont. II, p. 361 : « *Estirons*, eslevons et grossissons « les qualitez humaines tant qu'il nous plaira. »

Estiser, *v.* Embraser, attiser:

Ou monde a tant de convoitise,
Que nus n'a riens qui li soffise :
Ja tant, sachiez, n'aura d'avoir,
La char nos rasaut, et *estise*,
Qui nos destraint, et nos justice,
Por acomplir tot son voloir. *(MS. 7615, II, fol. 145 b.)*

Estius, *s. m.* Manière d'être. Un ancien poëte détaille les qualités par lesquelles on se fait aimer, et ajoute :

Cuers d'amie, amours, et dieus,
Sont conquis, par teus *estius*. *(Jeu Parti, Vat. n° 1490.)*

Estivaige. [Intercalez *Estivaige*, au reg. JJ. 56, p. 305, an. 1318 : « Item sur le prin et l'*estivaige* « piscium apud Caynonem. »]

1. Estival, *adj.* Qui est d'été. (Cotgrave; voyez Œuv. de Jach. Du Bellay, p. 312.)

2. Estival, *s. m.* Bottines. [« Uns *estivaus* « forrés d'ermine Chauça li rois. » (Rom. de Percev.)]

Or fault du lin, et de la chanvre,
Et un cuir, qui ne soit pas tenre,
Pour solers, et pour *estivaux*. *(Eust. Deschamps.)*

On lit *estivaus* au MS. 7218, fol. 224 d; *estiviaus* au MS. 7615, II, fol. 148 c.

Estive, *s.* Instrument de musique. [On lit au Roman de Cléomadès : « Plenté d'instrumens y avoit « Viielles et psalterions, Harpes et rotes et canons, « Et *estives* de Cornouailles. » (D. C., VI, 377 b.)]

Cil de Feuchieres, et d'Aties
Ont prises espingueries
Et moult grans renvoiseries,
De sons, de notes, et d'*estives*.
Guill. li Vigneres, Poët. MSS. av. 1300, t. II, p. 744.

Amis riens, ne me plaist, sons, note, ne *estive* ;
Quant ne vos puis veoir, n'ai talent que plus vive.
Audefr. li Bastars, Poët. MSS. av. 1300, t. II, p. 852.

Estivelot. [Intercalez *Estivelot*, au Livre rouge d'Abbeville, fol. 117 b, an. 1365 : « Un pot de demi « lot d'estain, trois *estivelos* et deux sausserons « d'estain. »]

Estiver, *v.* Etouffer, amortir A. Passer l'été B.

A Voyez le Dict. d'Oudin. Ce mot vient alors de l'italien *stivare*, de l'espagnol *estivare*, et primitivement du latin *stipare*, fouler, presser.

B Voyez le Dict. d'Oudin. « *Estiver* les bestes. » (Cout. Gén. II, p. 482.) [Dérivé de *œstas*, *œstirres*.)

Estivet, *s. m.* Diminutif d'été. « L'*estivet* de S' Martin, » le petit été de S' Martin. (Cotgr., Oud.)

Estloi a ré de moulin. En latin *cinocicloculorium*. [Voir Esclotouere.]

Estoc, *s. m.* Tronc, souche, tige A. Fondement B. Ligne de parenté C. Chef-lieu D. Arme pointue E. Pointe F. Voyez sur ce mot Du Cange, au mot *Stoc*.

A [« Bon ente en bon *estoc* deit bien fructifier. » (Thomas le Martyr, 128.) — « Renart, qui mout « estoit soutis Sur un *estoc* s'estoit asis. » (Renart, v. 1982.) — « Puis print tous ses habillemens, et les « porta soubz ung vieil chesne qui là estoit, puis « se coucha au plus près de l'*estoc*, qui estoit gros « à merveilles. » (Percef. III, fol. 90 a.)

Estoc d'oneur, et arbres de vaillance,......
Estoc estes, et arbres de noblesse. *(Eust. Desch.)*

« La devant en *estoc* pendoit un escu blanc, et y « avoit appuyé deux glaives, et deux espées. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 60 a.)

B « Le chevalier est sur petit *estoc* fondé. » (Perceforest, vol. VI, fol. 84 d.)

C « Vous êtes du droit *estoc*, et génération de « S' Edouard. » (Froissart, liv. IV, p. 325.)

D « Celuy qui possede l'*estoc*, ou chef-lieu de « semblables biens est, par la coustume, obligé de « delivrer seul les cens, et rentes à celuy à qui ils « sont deuz. » (N. C. G., Cout. de Luxem. II, 342 a.)

E Brantôme dit de l'entrée de Charles-Quint dans Boulogne : « Les pages après, estoient suivis du « grand escuyer de sa Majesté, armé de toutes « pieces d'armes blanches, portant en sa main « droitte l'*estoc* de sa dite Majesté. » (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 26.)

F [On lit dans J. de Meung, *Végèce*, I, 12 : « Ferir « de pointe que les Franczeis appellent ferir d'*es*- « *toc*. »] « Se doist garder de porter en cest esbate- « ment armeure qui puisse frapper d'*estoc*. » (Perc. vol. I, fol. 23 b.) « C'est assavoir haches pareilles ; « desquelles ils combatront d'*estoc* de mail, ou de « taille. » (Petit J. de Saintré, 310.) « Ils debvoient « combattre de haches, et en ferir chacun quinze « coups de la teste, et martel, sans rien toucher de « la pointe ny d'*estoc*. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 555.) « Ils devoient combattre, et asseoir « comme dessus, jusques à onze coups d'espée « d'*estoc*. » (Id. ibid.)

Estocade, *s. f.* Sorte d'épée [A]. Coup de pointe [B].
[A] « *Estocade* ou espée de longueur. » (P. Daniel, Milice françoise, t. I, p. 4.)
[B] On dit encore *estocade*, pour coup porté de pointe. De là, au figuré, « tirer ou allonger une « *estocade*, » pour signifier demander l'aumôme. (Oudin.)

Estocader, *v.* Demander l'aumône. (Oudin.) Proprement, allonger la main comme lorsqu'on pousse une *estocade*. [Voir Estoquer.]

Estocage, *s. m.* Droit féodal payé au seigneur du fief, quand on achète quelque immeuble, dans l'étendue de sa seigneurie. [C'est un droit de relief.] « Par la dite coustume, il est dit qu'il n'est deu « relief, ne vente, reservé quatre deniers, qui se « dit *estocgaige*, pour le chef mets, si vendu est. » (Cout. de Surène, C. G. t. I, p. 699.) « En ligne « directe, representation a lieu *in infinitum*, tant « de fief, que de rotures, et viennent les dits repre- « sentans à succeder par *estocages*. » (Cout. de Clermont.) — [On lit au Compte du domaine de Desvre, an. 1396 (D. C. t. VI, 378 [c]) : « De la recepte « d'*estoquages* escheux à la dite baillie de Jean « Chobame pour l'*estocaige* de sa maison seans à « Desvre à l'encoste du flos que il vendit à Jacques... « 4 deniers. »]

Estocqué, *partic.* Blessé d'un chicot [A]. Qui a des chicots, noueux, pointe d'une branche coupée sur un tronc [B].
[A] « Un cheval *estocqué*, ou mal marché. » (Voyez Médec. des Chev. p. 27.)
[B] « Bâton *estoqué*. » (Le Lab. Orig. des Arm. 162.)

Estocquer, *v.* Frapper de la pointe, d'estoc [A]. Ficher [B]. Attaquer, agacer [C]. Fâcher [D].
[A] [« Icellui Ancel et ses complices ferirent et « *estoquerent* de bastons ferrez et de coutiaux apres « ledit exposant. » (JJ. 99, page 208, an. 1367.) — « Hannequin de la Wagne chandrelier cuida et « voult *estochier* et ferir ledit Jehan d'un coustel. » (JJ. 98, an. 1365, p. 671.) — « Icellui Heulin eust « trait son coustel duquel *estoça* par trois fois ledit « Jehan. » (JJ. 104, p. 96, an. 1372.)] — « Il *esto-* « *quoit* tousjours Pietre parmy le corps de sa « dague ; mais il le trouva armé d'un bon aubert « double, et pour ce n'y pot entrer. » (Du Guescl. par Mén. p. 375.)
[B] « Il *estocque* son espieu en terre. » (Perceforest, vol. VI, fol. 116 [d].)
[C] « Quand il la pouvoit voir, il faisoit tousjours « une grande révérence l'*estoquant* du coin de « l'œil. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 221.)
[D] Jacquet a grant tort s'*estoque*,
Quand de luy Bifat se mocque. (*Des Accords, p. 56.*)

[Il signifie encore : 1° Boucher, obstruer, au reg. de Corbie 13, an. 1515, f. 247 : « A esté ordonné au « cevelier de le cuisine de faire *estocquier* et res- « touper tant par hault comme par bas une courouye « d'eaue. » — 2° Au reg. JJ. 98, p. 169, an. 1416, le sens est broyer : « Un maillot de boys, duquel l'en « *estoque* les terres des champs. »]

Estoeuvier, *s. m.* Fabricans de balles de paume, d'esteufs. (Oudin, Cotgrave.)

Estoferesse. [Intercalez *Estoferesse*, boursière, au reg. JJ. 114, p. 64, an. 1378 : « Alipson l'Aigne- « lette *estoferesse* de bourses demourant à la croix « du Tirouer. » De même au reg. JJ. 100, p. 429, an. 1369 : « Jehanne la Poulaine, *estoufferesse* de « bourses de soye en la rue de la Harpe à Paris. »]

Estoffe, *s. f.* Etoffe au figuré [A]. Matière, espèce [B].
[A] « Montre de quelle *estoffe* estoit sa robe. » (Caquets de l'Accouchée, p. 61.) Nous dirions, « de « quel bois elle se chauffoit. »
[B] [« Nus de mestier devant dit ne puet ne ne doit « ouvrer ymage ne crucefiz, ne nule autre chose « appartenant à sainte Yglise, se il ne le fait de sa « propre *estoffe*. » (Liv. des Mét. 156.) — « Et se en « aucun temps, tant comme il le [manoir] tenront, « gros marien y falloit par enviesissure, livrer leur « devons l'*estofe* au devant dit manoir. » (JJ. 48, p. 106, an. 1312.) — « Ne face cauderons, cauderettes « ou pos d'arain de vielle *estoffe* sans reffondre. » (JJ. 162, p. 188, an. 1407.) « Le suppliant devoit « paier le mire et les *estoffes* qu'il conviendroit « pour saner la playe. » (JJ. 195, p. 260, an. 1469.) — Il peut même signifier machine : « Et fist prendre « toutes les garnisons qui en la ville estoient et les « feit mener au chastel, et le fit garnir de perrieres « et de toutes autres *estoffes*. » (Chron. de Flandre, ch. 39.)] — « Vous estes les *estoffes*, et les antes « dont le fruit istra, par lequel Bretaigne sera res- « tauré. » (Percef. IV, f. 158 [b].) « Murs.... de pierre « de marbre sur lesquelles y avoit sept tours gran- « des, et haulte de mesme *estoffe*. » (Cartheny, Voy. du Cheval. Err. f. 47 [a].) « Galées chargées de bons « gens d'armes, d'arbalestriers, et de toute telle « *estoffe*, et garnison qui en guerre appartient. » (Hist. de J. Boucic. p. 186.) « Pour lesquels canons « garnir de pouldre, charbon, et autres *estouffes* « nécessaires. » (Le Jouven. fol. 85 [b].) « Quand au « chirurgien, il sera satisfait de ses *estoffes*, peines, « et labeurs, par dit d'autres chirurgiens. » (Cout. de Haynaut, C. G. t. I, p. 787.)

Expressions remarquables :
1° D'*estoffe*, de conséquence, d'importance, « ma- « tieres d'*estoffe*. » (Pasq. Rech. p. 147.) « Un jour « de nopces solemnelles, et d'*estoffe*, qui s'y fai- « soient. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 336.) On disoit : « Personnage d'*estoffe*, de grande *estoffe* » (Oud.) ; « de haulte *estoffe*. » (Perceforest, IV, fol. 128 [b].)
2° « De bonne *estoffe* ». « Mille hommes d'armes, « de bonne *estoffe*. » (J. Boucicaut, page 324.) « On « estimoit y avoir bien six mille combatans de « bonne *estoffe*, et conduite. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 533.)
3° « En belle *estoffe*, » en bel équipage. « Quand ils « veirent que si grande compaignée de gens estoit en « si belle *estoffe*, ils prirent avec eulx, pour croistre « leur est, tous les gens qui estoient en la garnison « du dict chastel. » (J. Boucic. p. 127.) On trouve en ce sens « en grand *étoffe* » dans Froiss. I, p. 64.
4° « En grosse *estoffe*, » en grand nombre. « Ces

« nouvelles vinrent aux Anglois, et aux barons « de Northombelande, qui estoient à Warvich en « grosse *étoffe;* car ils estoyent bien dix mille « hommes. » (Froissart, liv. II, p. 14.)

5° « Estre de pute *estoffe,* » ou de peu d'étoffe. « Lors dist Norgal comme je suis de pute *estoffe,* « .....las pourquoy fortune m'est si perverse. » (Perceforest, t. V, f. 78 b.) On lit « de peu d'*étoffe,* » dans Strapar. t. II, p. 189.

Estoffé, *partic.* Pourvu, garni, muni. « Douze « cent lances bien *estoffées* de bons gens d'armes. » (Frois. I, p. 46.) « En peu de temps les murailles, « et les deffences garnies, et *estoffées* de ce qu'il y « faloit. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 346.) On disoit de fagots garnis de pieux : « *Estoffez* de pels. » (N. C. G. II, p. 149 a.) L'usage de ce mot étoit très étendu. Nous lisons : « Couronne ....enrichie, et « *estouffée* de pierres precieuses sans nombre. » (Cartheny, Voy. du Cheval. Err. f. 40 b.) « Mettant, « dessus la place de chascune déesse, ung plat « *étoffé* de pain, et de vin. » (Percef. t. III, f. 155 a.) [« Et estoient li plus poissans d'amis, et li miez « warnis *estoffeis* de proisnes prochains qui fuissent « en tot Hasbaing. » (Guerres de Liége, ch. II.)]

Estofféement, *adv.* Avec grand cortége, grand équipage. [« En ce temps fut le comte eschappé « hors de Bruges et fut venu à Lille moult *estoffe-* « *ment.* » (Chron. de Flandre, ch. 110.)] « Quand le « roy voyt la damoyselle venir si *estofféement,* il « dist à la royne. » (Percef. t. VI, f. 97 b.) « Envoya « Clovis roy de France querre sa femme moult « *estoffement,* et à grande puissance de gens, et « d'avoir. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 28.) « Le duc de Bretaigne qui avoit esté à ost devant « Tournay, avec le roy de France, plus *étofféement* « que nul des autres seigneurs, et princes, s'en « retourna. » (Froissart, liv. I, p. 81.)

Estoffer, *v.* Garnir, pourvoir, approvisionner A. Fonder, bâtir B. Fabriquer C. Mettre en état D. Ciseler, graver E.

A [« Li habitant estoient tenuz et devoient amener « nostre vins à leurs voitures pour *estofer* nostre « hostel. » (JJ. 59, p. 150, an. 1318.) — « Je sire de « Blanville ay garnies et *estoffées* les dites capelles « d'un messel et d'un breviaire pour chascune « capelle, et d'un grael pour les deux capelles. » (JJ. 70, p. 175, an. 1335.)] « Desirant fust le roy « Gallafar de son chastel *estoffer,* et de le peupler « de bonnes gens, afin qu'il fust hanté. » (Percef. vol. VI, fol. 82 b.)

> Ceste bataille on li *estoffe,*
> De cinc cens lances, d'une *estoffe.* *(Froiss. poës. mss.)*

« Fit faire grans amas de nefs, et de vaisseaux; « et les fit bien pourveoir, et *etoffer* de ce qu'il « appartenoit. » (Froissart, liv. I, p. 112.)

B « Sire, dist Passelion, il est ainsi que mon cousin « Bennucq a depuis ung an *estoffé* une cité, en ce « pays, ...et est bien peuplée de bonnes gens. » (Perceforest, vol. IV, fol. 124 a.) On a dit au même sens de pourvoir : « Le roy d'Engleterre, et les « riches hommes menoyent sur leurs chars, tentes, « pavillons, moulins et fours, pour cuire, et forges « de chevaux, et toutes autres choses nécessaires; « et pour tout cela *étoffer,* ils menoyent bien six « mille chars, tous atelés, chascun de quatre rous- « sins bons, et fors. » (Froissart, liv. I, p. 240.)

C « Ces pucelles disent qu'elles congnoissoient « bien celle qui *estoffa* l'aumoniere, ...si demanda « à la plus des bergerettes qui avoit ouvré l'aumo- « niere. » (Percef. t. V, fol. 64 a.) « Pour lequel en « remembrance avoir, J'ay fait *étoffer* ce noble « reliquaire. » (Ibid. vol. IV, fol. 10 d.)

D « Pour vostre grace accroistre, que vous ayez « mieux pour vous *étoffer* à suivir les guerres, je « vous retien à tousjours mais pour mon chevalier, « à cinq cens marcs de revenue. » (Frois. I, 196.)

E Dans Monet, *estoffer* signifie ciseler, graver; de *estofferie,* gravure; *estoffeur,* graveur. — « *Etoffer* « l'état de quelqu'un, » fournir à sa dépense, lui faire tenir l'état qui convient à son rang. « Tenoit « sa fille la duchesse delez elle, et *étoffoit* son estat, « si avant comme elle pouvoit. » (Frois. III, 228.)

Estoffure. [Intercalez *Estoffure,* garniture, dans un inv. MS. de l'église de Cambrai (1401): « Un « cornet d'yvoire sans *estoffure.* »]

Estohiers, *s. m. p.* Etaliers. [Lisez peut-être ESTOLLIER.] « Les *estohiers* d'Amiens doivent à l'eves- « que, à la S. Martin, d'iver une penne grant d'ai- « gneaux, appellé le mantel S. Martin. » (D. C. sous *Capella S. Martini.*)

Estoi. [Intercalez *Estoi,* dans l'expression mettre en *estoi,* mettre dans l'étui, préserver : « Grant « plenté de foi Dont en moi defaut As mise en « estoi. » (Loenge, N. D.; Chron. A. Norm. III, 35.) Dans Renard (v. 10548), on lit *estui :* « Dix gelines « pris sans faillie; Les cinc en ai mengies hui, Et « les autres mis en *estui.* »]

Estoicage. [Intercalez *Estoicage,* comme *estocage :* « Avons franchi... Ameline fame feu Gran- « gier... et touz leurs hoirs masles et femeaux... de « tailles... vendes, *estoicage* et de toutes autres « costümes. » (JJ. 65 bis, p. 278, an. 1325.)]

Estoier, *v.* Garder pendant l'été. On a dit de la planète Jupiter :

> Ceste planete ne lait pas
> L'omme, ançois l'*estoie* et yverne
> Et .XII. ans ou plus le gouverne. *(Froissart.)*
>
> . . . . Qu'attemprance quartement
> Qui le dégré après gouverne
> Te prendre ou *estoie* ou yverne. *(Ibid.)*

[Par suite garder, dans un récit des noces de Cana : « Autre gent metent avant lor bon vin et lo « meillor... et tu as fais le contraire; car tu as « *estorié* lo meillor jusc'à hores. » On lit dans le latin de S. Jean : « Tu autem servasti bonum « vinum. »]

Estoilant, *adj.* Garni d'étoiles. « Citoyens de « l'*estoilante* arche. » (R. Bell. t. II, fol. 94 b.)

Estoile, *s. f.* [Voir ESTEILE. On lit dans Couci, t. III : « Enpris ai greignor folie Que li faus enfes

« qui crie Pour la bele *estoile* avoir Qu'il voit haut « et clair seoir. »]

1° « A l'enseigne de l'*estoile*, » à la belle étoile : « Estoient logez *à l'enseigne de l'estoile*. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII.)

2° « La cour de France estoit la fleur de toute largesse, et l'*estoille* de tout honneur. » (P. J. de Saintré, p. 368.)

3° « Voir les *estoilles*, » c'est-à-dire être étourdi jusqu'à l'éblouissement, d'un coup que l'on reçoit. On a dit d'un combat à la lance: « De la grande « secousse qu'il reçeut, il en *vit les estoilles*. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 260, et Strapar. I, p. 375.)

4° « Jusqu'à tant que homme pusse véer les *estoilles* en le firmament, » c'est-à-dire jusqu'à la nuit. (Britt. Loix d'Angl. fol. 42 ᵃ.) « Avant que le souleil « soit il couché, ou....... que les *estoilles* paréent « ou ciel. » (Assises de Jérus. p. 45.)

5° « L'heure des *estoilles*, » le temps où elles paraissent au ciel. (Bout. Som. Rur. page 37.) « En « dedans heure d'*estoilles*, » avant la nuit. (C. G. II, page 930.) « Après heure d'*estoilles* gardée, » après avoir observé le délai fixé à « l'heure des *étoilles*. » (C. G. II, p. 902.)

6° « *Estoille* à queue, » comète. (Perc. IV, f. 53 ᶜ.)

7° « Chevaliers de l'*estoille*. » Ordre militaire institué par Jean-le-Bon, en 1351. (Du Cange, sous *Stella*.) [Voir aussi le livre de M. Pannier déjà cité. Cet ordre était dit de la *Blanche-Maison* ou de *Nostre Dame*. Cet ordre fut bien vite avili et ne dura guère. Son emblème était une étoile avec cette devise : « *Monstrant regibus astra viam*. »]

8° « Gros deniers blancs à l'*estoile*, » monnaie valant deux sols six deniers tournois. (Ord. t. III, page 378.)

9° « *Estoille* journale. » « Lors s'estant placé au « lieu du prevost, le greffier a son costé, et l'au« reille au vent, demanda, en langue incongnue, « et hors l'*estoille journale*; je ne vous puis dire « quoy, ne luy aussi. » (Contes d'Eutrap. p. 192.)

10° [L'Epiphanie est parfois dite fête de l'Etoile.]

Estoiler, *v.* Briller ᴬ. Remplir d'étoiles ᴮ.

ᴬPar la corne d'une lanterne,
On voit la chandelle *estoiler*,
Et ses rayons estinceller. *(R. Bell. II, f. 66 ᵃ.)*

ᴮ[« Il vous fust avis que la terre vosist empren« dre estrif et guerre Au ciel d'estre miex *estelée*; « Tant iert par ses flors relevée. » (La Rose, v. 8467.)]

Estoilette, *s. f.* Hermine avec mouchetures, comme « genette. » « Il ne voulut plus porter de « menu vair, de gris, ny d'*estoillettes* (c'estoient « genettes) en ses habits...... les plus vieux pelle« tiers de ceste ville ne scavent que c'est d'*estoilet*« *tes*, ni de garinthes. » (Favin, Theât. d'honn. t. I, page 519.)

Estoilleux, *adj.* Etoilé. (Oudin, Cotgr.)

Estoillin, *adj.* Brillant comme les étoiles. « M'éblouit tout d'une flame *estoilline*. » (J. Tahur. page 250.)

Estoillins, *s. m. p.* Moines ainsi nommés, parce qu'ils portent une étoile sur leur habit. (Oudin, Cotgrave.)

Estoilliste, *s. m.* Qui admet l'influence des étoiles : « Ainsi que l'a estimé Procle, contre l'opi« nion des *estoillistes*. » (Dialog. de Tahur. f. 137.)

1. Estoire, *s. f.* Histoire. (Poët. av. 1300, t. IV, page 1320.)

. . . . En bon Romans peusse mettre
Une *estoire* auques ancienne.
Heb. Rom. des VII Sages, cité par Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 33.

[« Cil qui cest œuvre commence, à tous ceux qui « ceste *estoire* liront salut en N. S. » (Dom. Bouquet, III, 152.)]

2. Estoire, *s. f.* Flotte, escadre ᴬ. Troupes de terre ᴮ.

ᴬEn mer se met, o grant *estoire*,
O grant espoir d'avoir victoire. *(Part. de Blois.)*
Lors vint al dam, à son *estore*. *(Ph. Mouskes, p. 562.)*

« En cel termine, mut uns *estoires* de Flandres « par mer. » (Villehard. p. 19.) « De cele *estoire* si « fu chevetaigne Johan de Neele, chastelains de « Bruges. » (Ibid.) « Il fu envoiez en Surie en mes« sage, en une des nés de l'*estoire*. » (Ibid. p. 39.) « Navire, et *estoire*. » (Ibid. p. 8.) « Le roy d'Angle« terre avoit fait appareiller une grande *estorée* de « nef, à un sien port. » (Chron. de Flandre, ch. 82.) « Dix huict nefs, tant de guerre, que de cour, ou « luy, hardy chevallier, bons chevalliers, et vaillans « hommes d'armes, de plusieurs contrées estoient, « et les ligers mariniers, pour aller devant l'*es*« *toure*, quand elle seroit menée pour port trouver, « et prendre. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, page 286.)

Il puet veoir tot cler le tref,
Et tot l'*estoire* de la nef. *(Part. de Bl. f. 126 ᵇ.)*

ᴮ « Quant ce vint le matin, leur *estoire* fut appres« tée, si s'en partirent : ilz traverserent la Cham« paigne. » (Ger. de Nevers, IIᵉ partie, p. 98.) Voy. la note A ibid. où l'éditeur, d'après Vigenere, l'explique mal par « vivres, et autres choses néces« saires. » Flotte, comme *estoire*, se prend au sens d'armée de mer et de terre.

Estoirement. [Intercalez *Estoirement*, provision : « Comme lesdiz moines aient peu de bois « pour leur *estoirement* de chaufer et ardoir, ne « pour leurs edifices faire. » (JJ. 81, page 918, an. 1351.)]

Estoite. [Intercalez *Estoite*, tan (?), dans une charte du bailli de Courtenay (JJ. 69, page 61, an. 1334) : « Comme nous... eussions accenci... à « Jehan Bergerole le leu, ouquel le botoer de Cour« tenay seant este, aveuc le cours de la riviere du « rerebiez courant parmi l'estanc dudit lieu de « Courtenay et les places seant au dessous de la « chauciée dudit estanc, pour faire un botoer à « braier *estoite*, maison pour demorer... et hales « et lorges pour mettre ladite *estoite*. »]

Estole, *s. f.* Echarpe. [Le sens est étole, dans Thomas de Cantorbery, 68 : « Le pape ou arceves-

« que sa terre entredist, Senz cruiz e senz estole « li reis les assoillet. »] De même dans E. Desch. :

Princes, prelas, grans, et moyens
Maistres de la divine escole,
Clers, conseilliers, praticiens,
Cilz qui porte la grant *estole*,
Chascun à ces Dieux court, et vole.

« Se faire de hart *estole*, » tirer avantage de ses malheurs. (MS. 7218, fol. 78 b.) On disoit de la marque des croisés :

La fu le cardinal Nichole,
Qui de crois lor bailla l'*estole*. *(MS. 6812, f. 80 a.)*

De là, au figuré :

..... Pour ce doibvent telles gens sur *estoles*,
Et en leurs cueurs, mettre l'avenement
De vraye amour. *(E. Desch. f. 164 a.)*

Estolon. « Pour mieulx le savoir descleirée- « ment, il te sera plus a plain declairé ou livre des « oiseaux, de la rois que se descent de lui mesmes, « quant l'oiseau sauvage prent l'*estolon*, qui est en « fourure, lequel se prent lui mesme. » (Modus et Racio, MS. fol. 100 r°.)

Variantes : ESTOLON. Modus et Racio, MS. folio 100, R°. — ESCOLON. Ibid. autre copie.

Estomach, *s. m.* Estomac [A]. Gorge [B]. Cœur [C].

[A] Lors chacun ha sa chanson recordée,
D'un *estomach*, par froid, débilité. *(C. Marot, p. 243.)*

« D'une voix basse, et presqu'à peine sortant de « son *estomach*. » (Tahur. p. 115.)

[B] « Monstrant aucunes fois son gentil *estomach*, « ou il y avoit deux petits tetins qui sembloient « deux pommes. » (Strapar. t. I, p. 254.) « Oncques « amour, ne pitié n'entrerent en leur *estomach*. » (Contes de la roine de Navarre.) [« Quand je voy « Barbe en habit bien duisant, Qui l'estomac blanc « et poly descœuvre. » (J. Marot, III, 126.)]

[C] L'ange me dit, d'un joyeux *estomach*. *(Marot, 232.)*

On disoit d'un homme dont le cœur étoit au-dessus de sa fortune, qu'il « couvroit un *estomach* « d'or, sous une casaque burelée. » (Menestr. Orn. des Arm. page 397.)

Estomacher, *v.* Irriter. (Oudin, Cur. fr.) On disoit s'*estomaquer*, pour se mettre en colère. (Oudin.) On lit *estomacher* (Amours et Lettres d'Henri IV, page 117.) — *Estomacquer* (Des Acc. Bigarr. p. 18.) [« De quoy plusieurs grands s'*estomacquerent* bien fort. » (Carloix, VI, 39.)]

Estombel. [Intercalez *Estombel* : « Le sup- « pliant print son baston que l'on appelle (en « Auvergne) *estombel*, duquel il touchoit ses « bœufs. » (JJ. 196, p. 266, an. 1470.)]

Estomisseur, *s. m.* (Cotgrave.) [Lisez peut-être ESTORMISSEUR.]

Qu'on lasche l'*étomisseur*,
Qui lentement par l'air nage
Sur ce milan ravisseur. *(J. Du Bellay, f. 93 b.)*

Estonné, *adj.* Etourdi. Tel est le personnage comique du comte Etonné dans le Roman de Perceforest. « *Estonné* à qui le nom venoit de sa nature, « se deffendoit si estonnement qu'il ne regardoit, « ne à bien, ne à sens. » (Perceforest, vol. I, f. 34 a.) « Demoura de cousté moy estourdy, *estonny*, et « comme en litargie. » (Al. Chart. Espér. p. 264.)

1° « *Estonné* des quatre pieds. » (Contes de Des Perr. t. I, p. 102.)

2° « *Estonné* du bateau. » (Cl. Marot, p. 346.)

3° « Plus *estonné* que le premier coup de mati- « nes. » (Percef. III, fol. 117 a.)

4° « *Estonné* comme un fondeur de cloches. » (Oudin, Cur. fr.)

5° « *Estonné* comme canes. » (Cotgrave.)

Estonnément, *adv.* Etourdiment, avec étonnement. « S'en allerent tantost tous quatre getter à « terre si *estonnement* qu'ilz ne sceurent où ilz « furent, une grant piece. » (Percef. II, f. 36 b.)

Estonner (s'), *v.* S'étonner [A]. S'efforcer, s'évertuer [B]. Etre ébranlé [C].

[A] [« Granz fu li colps, li dux en *estonat*. » (Roland, v. 3438.)]

Ses araines fist haut sonner,
Pour les Flamens a *estouner*. *(Mouskes, p. 580.)*

On a dit proverbialement :

1° « Il ne faut s'*étonner* que l'on ne voye sa teste « à ses pieds. » (Moyen de Parv. p. 75.)

2° « Tout ce qui tonne, ne nous *estonne* point. » (Cotgrave.)

[B] « Il commença un vent contraire si très grand « que, pour sens, et pour puissance que mettre y « sceussent, ne pouvoient avant aller, combien que « de tout leur pouvoir s'en efforcassent, et *eston-* « *nassent*. » (Hist. de Boucic. p. 209.) On a dit des hérauts et menestriers qui ne célébraient les guerriers qu'à proportion de leurs libéralités :

. . . . Sans travaux,
Ceulx qui largement donront,
Grace, et louenge au monde aront ;
Et les puissans, qui riens ne donnent,
Qui sont vaillant, et qui *s'estonnent*,
N'aront pas la louenge d'eulx. *(E. Desch. f. 553 a.)*

[C] On dit encore *eton*, dans quelques provinces, pour un ébranlement, secousse. [« Telz cop lez « l'oreille, li dono, Tote la teste li *estone*. » (Renart, v. 14902.)] « La cause de ce dommage fut...... que « sortant du havre de Honnefleu, pour se jetter à « la rade, le dit navire toucha en terre, et de ce « heurt la quille, et gaborts s'*estonnerent* de sorte « que les joints des planches s'ouvrirent, etc. » (Mém. Du Bell. liv. X, f. 339 a.)

Estonneure, *s. f.* Engourdissement. « Il se « tira ung peu arriere du tournoy, tant que l'*es-* « *tonneure* de son pied fust appaisée. » (Percefor. vol. I, fol. 146 a.)

Estonnissement, *s. m.* Ebranlement, bruit. [Lisez ESTORMISSEMENT et voyez ESTORMIR.] « Quant ilz « ouyrent ceste parolle, ilz cheurent à terre tous « estendus ; car la voix leur donna si grant clarté, « et si grande *estonnissement*, qu'il leur fut advis « que la chapelle estoit cheute. » (Lancelot du Lac, t. III, folio 108 a.)

Estonpacier. [Intercalez *Estonpacier*, sorte de supplice, dans une énumération empruntée à Estiennot sous *Essoriller*.]

Estoquages. [Intercalez *Estoquages*, redevance payée pour enlever les *stocs*, les souches, dans une forêt : « Recepte d'*estoquaiges*, de secs bois versez « et estoupounez. » (Compte du Domaine d'Etaples.) — Dans celui du Ponthieu, on lit (an. 1478) : « Recepte de bois secs d'*estoqueses* et de wastis en « ladite forest...... recepte d'*estoquages* qu'on dit « eschielles, ou plusieurs mariniers souloient met- « tre leurs rets. » (Compte du Domaine de Ponthieu.)]

Estor. [Intercalez *Estor*, bataille : « Oliver che- « valchet par l'*estor*. » (Roland, 1351.)]

Estoracis calamita, s. Drogue médicinale. « Faites bouillir du mastic, et d'encens bien poul- « dré en yaue, et d'une chose qui s'appelle *estora-* « *cis calamita*..... et faites tenir les narines du chien « sur le pot, ou cela bouillira. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 105.)

Estorbage, s. m. Appel aux armes.

Pour sa serour rescourre, l'*estorbage arestat*. *(Rou, 187.)*

Estorbellon, [Intercalez *Estorbellon*, tourbillon, dans la Chr. des ducs de Normandie, v. 20137.]

Estorce, s. f. Entorse[A]. Contorsion[B]. Détour[C]. Tour d'adresse[D]. Combat[E]. [Voir Estourse.]

[A] « Le hourt paillasson, ou bourrelet mis au « poitrail du cheval, est bon pour garentir le cheval « d'espauler contre le hurt, quand on vient de « choc; et préserve aussi la jambe du tournoyeur « de toutes *estorses*. » (La Col. Th. d'Ifon, I, p. 59.)

[B] Voy. les Quinze Joyes du Mariage, p. 36 et 157.

[C] Si vous requier vostre conseil;
Douces dames, qui tant savez,
Qu'après tout ce qu'oy avez
Des .II. chemins dont, sans *estorce*,
Me convient l'un passer par force,
Qu'en regardant quel preu puet estre,
En chascun, et quel meschief nestre,
Le mains perilleus me loez. *(MS. 6812, fol. 1 b.)*

[D] En langage familier, on dit torquet. Pathelin dit du berger :

. . . . Ta partie est retraicte,
Ne dy plus bée, il n'y a force :
Luy ay-je baillé belle *estorse* ?
T'ay-je point conseillé à point ? *(Pathelin, p. 102.)*

Estorce a le même sens dans Rabelais, II, p. 226.

[E] Voyez Estour.

Car, comme on dit, souvent en maint *estorce*,
Le bon esprit vaut mieux que nulle force. *(Faifeu, p. 84.)*

A celuy jour, en la mortelle *estorce*,
Pas n'espargnay ma corporelle force. *(C. Marot, p. 490.)*

Sauve mon glaive, et de mortelle *estorce*
Mon ame; helas! que de perdre on s'efforce. *(Id. p. 647.)*

Il faut mener nostre charette,...
Pour amener payens à force,
Qui doibvent mourir en l'*estorce*
De la guerre jà commencée. *(Hist. du Th. fr. II, p. 74.)*

Estorchement, s. m. Extorsion.

. . . . . . A trois fins tendent,
Ausquelles veallent exciter
Noustre roy, par leur reciter :
La premiere est, de bien paier...
La seconde de franchement
Regnier, et sans *estorchement* ;
De servitutes oster toutes. *(MS. 6812, fol. 40 a.)*

Estorcir. [Intercalez *Estorcir*, luxer : « Ainsi « que Jehan de Morges s'efforça de frapper et pour- « suir le suppliant, se *estorcy* la jambe blecée et « la soy rompi en deux. » (JJ. 187, p. 220, an. 1454.)]

Estordeis. Action de tordre les doigts.

Tele estoit la vision moie,
Que sur le lit, ou je dormoie,
Se seoient trois jones dames,
En soupirs, en plours, et en larmes
De quoi, par le son de leurs vois,
Et l'*estordeis* de leurs dois,
Vis me fu que je m'esveilloie.

Estordoison. [Intercalez *Estordoison*, étourdissement, au Roman de Partonopex : « Li roix « revint d'*estordoisons* Bien s'est rasis en ses ar- « çons. »]

Estordre, v. Tordre[A]. Détourner[B]. Soustraire[C]. Echapper[D]. Extorquer[E].

[A] « Voil-je... arroser vos cuers d'unes tres petite « gottes de la celestienne rosele qui *estorses* sunt « assi cum d'un linceul : » *velut expresso linteamine vel exigua refundens cœlestis stillicidia roris.*

. . . . La feri si très fort,
Qu'al retraire s'espée *estort*. *(Ph. Mousk. ms. p. 505.)*

[B] . . . . Sornegur son cop *estort*. *(Parton. fol. 135 a.)*

Où la volenté s'*estuert*
De laisser la cure mondaine,
Où l'en lait, par mort soudaine,
L'un par vouloir, l'autre par mort. *(E. Desch. fol. 541 a.)*

« Le très preux chevalier fut tout joyeulx, quant « il se peut *estordre* de lui. » (Percef. II, fol. 135 a.)

[C] On disoit des femmes qui dérangent l'ordre des successions en donnant à leurs maris des enfans dont ils ne sont pas les pères :

S'il acquier terre, et il se muert,
Celle terre aux amis *estuert*. *(E. Desch. fol. 551 d.)*

[D] Et puis, quant la place est outrée,
Otrez que ceulx de la contrée
Diront que, se le plus eust trait
Contre le moins, par autre trait
Qu'ilz ne firent, tuit fussent mors,
Et que nuls ne leur fust *estors*. *(E. Desch. fol. 571 a.)*

Droit est que ge vous les estrache,
Et que de vos mains les *estorte*. *(G. Guiart, fol. 40 a.)*

Tout voient que riens n'en *estort*.
Gaces Brûlés; Poët. av. 1300, t. I, p. 198.

Par suite, se débattre pour s'échapper :

. . . . Loeys, cil rois sacans,
Fu derompus par Ludemart,
Et par son signour Isenbart,
A l'*estordre* k'il fist à aus ;
Quant i jousta, come voyaus,
Moult le fist bien à la bataille,
Et tant i fu bleciés, sans faille,
Que xxx jors ne vesqui pas. *(Ph. Mousk. p. 108.)*

[« Icellui Gieffroy eschapper s'estordi escout de « lui, et en soy *estordant* et eschappant. » (JJ. 110, p. 212, an. 1376.) — « Pour ce qu'ilz ne le vou- « loient laissier aler, veant et sentant les grans « villenies et injures que on lui faisoit, se *estorty* « tant qu'il s'eschappa de leurs mains. » (JJ. 152, p. 74, an. 1397.)]

[E] « Officiers, juges..... qui..... auroient print, ou « prendront loyer pour faire faux jugement, ou « *estordront* pour faire contre raison, argent, ou

« pris de ceux qui riens n'ont, ou n'auront mef-
« fait. » (Cout. de Liége, C. G. t. II, p. 977.)

Estoré, *part.* Fourni, garni. « Chambre *estorée*, » dans quelques Coutumes, est la chambre « garnie des meubles donnés par les parens à une « nouvelle mariée, en augmentation de dot. » (Du Cange, sous *Serpol.*) De même au figuré : « De tous « costez commença l'assault si dur, et si *estoré* que « en brief fut la ville gaignée. » (J. Le Fev. de S[t] Remy, Hist. de Charles VI, p. 159.)

Remarquons ces autres expressions :

1° « Tenir a cour feste haute, et *estorée*, » (Cotgr.) fête bien fréquentée.

2° « Parlement *estoré*, » suffisamment garni de ses pairs :

Blanche, fille au roy de Castille,
Mere de S[t] Loys, le roy
De France, fist mettre en arroy,
En beau lit richement paré
Ou droit parlement *estoré* ;
La mist le roy, en my la couche. *(E. Desch. fol. 558 [b].)*

Estore, *s. m.* Meubles, provisions, comme *estorement*. « Volons que lour terre lour soient liverées « estorés de carues, oresque autre *estore*. » (Britt. Loix d'Angleterre, ch. LXVI, fol. 168 [a].)

Estorement, *s. m.* 1° Vivres, subsistance, soutien. [« Des blez...... que ils feront charger pour « convertir en vins ou autres vivres et denrées « pour lours *estorementz*. » (Preuves de l'Histoire de Bretagne, I, col. 1603, an. 1365.)]

Prenoit les grains, et les formens,
Et les autres *estoremens*,
Et la substance de la gent. *(Hist. des III Maries, p. 390.)*

Mais quoy, vinum non habent ; c'est maulvais
Estorement. *(Cretin, p. 235.)*

2° Meubles :

Veus ardoir les mesons, et les *estoremens*. *(Rou, p. 129.)*

[« Huches, huchiaus et autres communs *estoremenz* d'ostel. » (JJ. 89, p. 103, an. 1357.)]

3° Trousseau d'une mariée : « Voulons..... que « Marie nostre fille soit contente de cent mille « francs,..... avec tels *estorements*, et garnisons « comme il appartient à fille de France. » (Godefr. Hist. de Charles VI, p. 572.) On lit, au sujet du mariage entre le duc de Bretagne et Jeanne de France, en 1405 : « Pour l'*estorement*, et l'estat de « laquelle, avons baillé... joyaux d'or, et d'argent ;... « vaisselles,.... robbes,.... chambres, tapisseries, « linges, chevaux, chars, harnois, etc. » (Preuves de l'Histoire de Bretagne, p. 817.)

Estorer. *v.* Créer [A]. Fonder [B]. Instituer [C]. Bâtir [D]. Etablir [E]. Doter [F]. Orner [G].

[A] Diex primes siecle *estora*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1334.)*

« Puis que li monz fu *estorez*. » (Villehard. p. 49.) — « Puisque li siecles fu *estorez*. » (Ibid. p. 102.)

[B] On a dit de l'église de S[t] Jacques, fondée par Charlemagne : « Noblement l'*estora*, et la garnit de « rentes, et terres :..... moult d'autres églises et « abbayes *estora*. » (Chron. de S[t] Den. t. I, p. 136.)

A la porte saint Honnouré,
A les Quinze Vins *estoré*. *(E. Desch. f. 559 [c].)*

« *Estora* une ville qui depuis fut grande et puis-
« sante. » (Percef. II, fol. 3 [a].)

[C] « Chastel de Winderose (Windsor), ou premiere-« ment fut commencée, et *estorée* la table ronde. » (Froiss. liv. I, page 116.) « Enquist...... quelle feste « c'estoit, et qui l'*avoit estorée*. » (Perc. V, f. 25 [b].)

[D] « Trois ou quatre cens ouvriers qui tous met-« toient peine à *estorer* le chastel. » (Perceforest, vol. VI, fol. 68 [c].)

[E] Le roi d'Angleterre « vouloit *estorer* en Bretai-« gne...... tel estat, comme cy dessus a esté dit. » (Froiss. I, p. 244.)

[F] Assez *estora* abeyes,
De feus, et autres menanties. *(Rou, p. 275.)*

De son avoir, et de sa rente,
Li rois Velmonstier *estora*. *(Id. p. 276.)*

[G] Lorsque Phebus, en sa chambre parée,
Phebe s'amie *eut* du lustre *estorée*. *(Cretin, p. 154.)*

[Il signifie aussi meubler : « Le roi *estora* la dite « meson de liz et d'autres ostillemenz, qui leenz « estoient necessaires. » (Annales du Règne de S. Louis, p. 318.)]

Estormey. [On lit au registre JJ. 163, page 6, an. 1408 : « Jehan Courtot maistre d'*estormey*. »]

Estornel, *s. m.* Etourneau : « *Estornel*, gay, « et pie. » (Prov. du C[te] de Bret. fol. 115 [c].) [« En « ung leu avoit rossigniaus, En l'autres gais et « *estorniaus*. » (Rose, v. 650.) — « Merles et calen-« dres et gais Et *estormiaus* et ressignos. » (Flore et Blancheflor, v. 2000.)]

Estorsement, *s. m.* Contorsion. (Cotgrave.) Ce mot est traduit par *contorsio*, dans Rob. Estienne.

Estort, *part.* d'*estordre* : 1° Qui se détourne :

Or se mire, or ce colloie,
Or fait le mignot, or le coie,
Or guigne, or redrece l'ueil,
Or resera de bel acuel,
Or endroit sera moult *estourte*. *(MS. 7615, I, f. 107 [a].)*

2° Tortu :

Les os esgarde qui sont grant,
Et la hanche, et la quisse tote
Qu'il vit si grosse, et si *estorte*. *(Fabl. de S. G. f. 47 [a].)*

3° Issu : « De mal braon est cist *estorx*. » (Parton. de Bl. MS. de S. G. f. 150 [c].)

Estoscement. [Intercalez *Estoscement*, au reg. JJ. 113, p. 233, an. 1378 : « Michelet de voir a « telement menée ladite Simonne, que il a eu com-« paignie à elle, et les a ledit Mathé trouvez ensem-« ble couchiez en sa propre maison *estoscement* « enfermez. »]

Estoublage. [Intercalez *Estoublage*, droit payé pour laisser paitre les *eteules* par les porcs : « Le pasnage et l'*estoublage* des pors aus homes de « la vile, .LX. solz par. » (JJ. 13, p. 118, an. 1309.) — « Iceulx prevostz et chacun d'iceulx... doivent « avoir sur l'*estoblage* d'icelle forest chacun six « deniers tournois. » (JJ. 162, p. 341, an. 1401.)]

Estouble, *s. f.* Eteule. [« Tu enveias la tue ire, « la quele devora Si cum *estuble*. » (*Lib. psalmor.* page 237.)]

La ens gist d'armés et de nus
Par jaschieres, et par *estoubles*,...
Et grant planté de charretons
Par *estoubles*, et par bruieres.
G. Guiart, MS. cité par Du Cange, Gl. lat. sous *Estoublagia*.

[« Ainsi que les supplians faisoient pasturer leurs « beufs arans en une *estouble* ou gueret. » (JJ. 196, p. 280, an. 1470.) — « Les supplians firent mener « leurs beufz et pourceaulx en leurs *estrobles* ou « chaumes dudit champ pour illec les faire pais- « tre. » (JJ. 197, p. 107, an. 1469.)]

Estouchée. [Inachevé : « Item, une place en « laquelle a par darrière, une maison non *estou-* « *chée* de bastir... » (1460, Droit de ferrage de Baugency.) L. C. de D.]

Estoucquet. [Intercalez *Estoucquet*, au reg. JJ. 195, page 382, an. 1469 : « Icellui Palliart avoit « mis sur les terres deux *estoucquetz*, comme il lui « sembloit que ilz se devoient rigler et vasser. »]

Estoupade, *s. f.* Action de boucher. Voyez Oudin, Dict. On lit « *estoupade* de reins, » dans Cotgrave.

Variantes : ESTOUPADE. Cotgr. — ESTOUPPADE. Oudin.

Estoupaige, *s.* Bonde d'un ruisseau : « Le « bailly, hommes, et officiers des dits seigneurs « vont visiter les dits chemins, *estoupaiges*, cours « d'eaux, etc. » (Cout. de Guines, N. C. G. I, p. 237.)

Estoupe, *s. f.* Bourre du chanvre ou du lin [A]. Chose de mauvaise qualité [B].

[A] *Estoupes* est pris figurément et ironiquement, pour prison ou fers de prisonnier, dans les Fabl. MS. de S. G. fol. 78 [c].

Remarquons ces expressions :

1° « Mettre le feu aux *estoupes*. » (Ph. Mouskes, MS. page 671.)

2° « Regardez et entendez que monseigneur « m'escrist... Si m'aist Dieu et les saints ; il n'en « fera rien ; il aura en bref temps autres *estouppes* « en sa quenouille; de ce que fol pense, assez « remaint. » (Froiss. IV, p. 100.)

[B] Dernier enten, si te remembres,
Que ne perdes un de tes membres ;
Ta vertus seroit refusée,
Ni vaudroies mie tostée
De pain d'orge, ou de pain d'*estoupes*. *(MS. 7218, 268 [d].)*

[De là, dans les Fabl. II, 218, le sens de tromperie : « Ha ! sire, se Diex me sequeure, Fet dans « Constant, je n'y ai coupe. Dist li provost : ce « sont *estoupes* Dont vous me voulez *estouper*. »]

Estoupé, *part.* Bouché [A]. Empêché [B].

[A] [« Mult par fu esbaie la gent chaperunée Quant « il virent lur veie tutes parz *estupée*. » (Thomas de Cantorbery, 146.)] — « Chemins *estopez*, euves « trestornez, bundes brisiez. » (D. C. sous *Stopa*.)

...... Loups ont ceste loy trouvée,
Qui, de no poil, ont la gueule *estoupée*. *(Desch. f. 104 [a].)*

[B] « *Estoppé* a dire, *estoppé* de clarmer, » exclus de réclamation. (Tenures de Littl. f. 149 [b].)

Estoupement, *s. m.* Clôture : « Le serjent « doit faire dépendre l'huys de la maison,...... sans « que personne la puisse remettre, sans autre « closture, ou *estoupement*. » (Cout. de Lille, C. t. I, page 778.)

Estouper, *v.* Boucher, clore [A]. Cacher, voiler [B].

[A] [« Les huis et les fenestres très-bien *estoupe-* « *rons*. » (Berte, c. 77.) — « Son nés *estope* isnele- « ment. » (Benoit, III, 521.) — « Encore pot on « bien fere demande en cort laie por cause de « damace, si comme contre cix qui estoupent « cemins on aucun autre aaisement commun. » (Beaumanoir, XLIII, 41.)]

[B] Je ne di mie que ce griet
Estouper, se il lor meschiet ;
La dame ne tenez por nice,
Qui sagement coile son vice. *(MS. 7218, f. 131 [c].)*

Estoupillon, *s. m.* Bouchon. (R. Est. Oudin.) [« Le suppliant coppa l'*estoupillon* d'une cane ou « cruche qu'il portoit en laquelle avoit de la ser- « voise. » (JJ. 173, p. 80, an. 1427.)]

Estouponné. [On lit dans D. C. VI, 378 [c] : « Recepte d'estoquaiges, de secs bois versez et « *estouponnez*. »]

Estour, *s. m.* Combat [A]. L'action de s'arrêter [B]. Détour [C].

[A] [On lit au Roman d'Athis : « Cassidorus et tout « le sien Oultre la fraitte ou dur *estour* Se prouve- « rent moult bien le jour. »] « Fu si gran la mes- « lée que poi i ot des rues, ou il n'eust grant *estorz* « d'espées, et de lances, et d'arbalestes, et de darz : « et mult i ot gens navrez, et mors. » (Villehard. page 33.) « Cil sont en nos *estorz* li primerains « ferans. » (Rou, p. 88.) « Le vrai vaincre a pour « son roolle l'*estour*, non pas le salut, et consiste « l'honneur de la vertu à combattre, non à battre. » (Ess. de Mont. I, p. 325.) « Bajazet, après cet aspre « *estour* où il fut rompu par Tamberlan. » (Id. t. I, page 501.) « Quand l'*estour* fut commencé, les « François se combattirent moult aigrement. » (Chron. S. Denis, I, p. 17.) « Son jousteur fust tan- « tost en pieds,..... et alla dire, sire, chevalier, se « vous m'avez abbatu à la jouste, pourtant ne me « avez vous pas conquis à l'espée : or allons ensem- « ble un *estour*, ou deux. » (Percef. vol. V, f. 103 [c].) « Sire, montez, et vous gardez meshui de cheoir « au mieulx que vous pourrez, car la bataille n'est « point tournoyement mais *estour*, et meslée mor- « telle. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 43, V°.)

[B] Or est hors des bois le fuyant,
Et va, par un *estour*, fuyant :
Si chasseront de forlongne
Les chiens, car d'eulx s'est esloingne. *(G. de la Bigne.)*

Estourber, *v.* Troubler : « *Estourbe* le « royaume. » (Froiss. liv. IV, p. 298.)

Les yex a chacieus, tout sont *estorbelé* *(R. d'Alex. 54.)*

Estourbillon, *s. m.* Tourbillon : « *Estourbillon* « de vent. » (Chron. de S. Denis.)

On lit *estourbillon*, dans Eust. Deschamps. — *Estorbeillon* (S[te] Léocade, fol. 33 [b].) — *Esturbuilun* (Marbodus, col. 1662.)

Estourderie, *s. f.* Ce mot étoit assez nouveau du temps du P. Bouhours. (Voy. ses Remarques sur la langue, p. 354.)

Estourdi, *adj.* Fatigué : « Quant elle estoit « *estourdie* de chanter, veiller, et jeusner, elle se « reposoit. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 28 c.) On lit « estropiez, et *étourdis* de coups, » dans Montaigne, t. II, p. 691. « *Estourdy* come le premier coup de « matines. » (Pasq. Rech. p. 701.) Le sens actuel est dans l'Hist. de la Ste Croix, ms. : « Certes mere « en vous ad fole veille e *estourdie*, quidez vous « donc que jeo n'el conusse bien qant vous dites « tieles paroles. » [On lit dans du Guesclin (v. 14709): « La commença bataille d'*estourdie* façon. »]

Estourdiement. [Intercalez *Estourdiement*, dans les Bigarrures de Des Accords : « Une popu- « lace qui faisoit tout *estourdiement* estonnée, « barrer les rues avec les chaines. »]

Estourdir, *v.* [« Tant l'en donnerent [du vin], « tot le font *estordir*. » (Bat. d'Aleschans, v. 4552.)] On lit dans Marbodus, col. 1652, à propos de l'améthyste :

Ki l'a sur sei n'enniverra
Ne ja vins ne l'*estourdira*.

Dans les deux exemples suivans, le sens est détourner : « Le fendit jusques aux dents, puis « *estourdit* son coup. » (Lanc. du Lac, III, f. 160 a.)

...... Il me devoit soufire,
Se madame, que Dieu gart,
Avoit vers moy son regart
Bonnement, sanz *estourdire*. *(E. Desch. f. 189 b.)*

Remarquons les expressions :

1° « *Etourdir* le pied, » engourdir le pied d'un coup. (Percef. I, f. 145 d.)

2° « *Estourdir* ses morceaux, » manger goulûment. (Cotgrave et Contes de Des Perr. II, p. 80.)

Estourdis, *s. m. p.* Nom d'une société burlesque. Voyez sur la fête du prévôt des *estourdis* à Bouchain, le P. Menestr. de la Chevalerie, p. 254.

Estourdisseur, *s. m.* Qui étourdit. (Oudin.)

Estourdisson, *s. f.* Etourdissement, vertige.

Noste maistre, par lunoisons,
A en la teste *estordisons*. *(Fabl. de S. G. f. 9 t.)*

« Luy monta une foleur, et un *estourdison* en la « teste, et une tele rage qu'il forcena. » (Lancelot du Lac, I, fol. 109 a.)

Li rois revint d'*estordoisons*. *(Part. de Bl. f. 135 c.)*

Estourgeon, *s. m.* Esturgeon. [« Bresmes en « rost, *esturgon* et gelée, » (Ménagier, II, 4.)] « Pescher les *esturgeons* en l'air. » (Cotgrave.) « Les *esturjons* de Blaives. » (Poët. avant 1300, t. IV, page 1652.)

Souple comme un bel *estourjon*. *(Coquill. p. 126.)*

..... Bondir en plaine Champaigne,
Comme les os d'ung *estourjon*. *(Id. Ibid.)*

On lit *estorjon*, au ms. 7615, I, f. 104 d.

Estourmie, *s. m. et f.* Cris, bruit d'un combat, d'une attaque. [« Qui les sons ot et l'*estormie* « Moult est dolans qu'il n'a s'amie. » (Floire et Blancheflor, v. 2005.)]

Il en apele chevaliers,
Et de ses maistres conseilliers :
Seignor, oez quel *estormie* ;
La dedenz ont novele ooie. *(Blanchand.)*

« A cette heure que l'*estourmie* monta, et le « haro, il estoit en son hostel, et se commença à « découcher : si entendit les nouvelles que leur « ville estoit prise. » (Froiss. liv. III, p. 278.)

Maint coup i ont de lance, et d'espée forbie :
A restorer Gautier, ont fait grant *estormie* :
Francheiz crient Montjoie, et Normans : Dex aïe. *(Rou.)*

Estourmir, *v.* Troubler A. Agiter B. Alarmer C.

A « Moult furent noz gens *estourmis*, à celle « heure, ne n'y demoura table qui ne fust trebu- « chée pour courir à l'assault. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 494.)

...... Riens ne doutent les François ;
Par le pays lievent li cri,
Et li François sont *estormi*. *(Parton. de Blois.)*

De cette evre fut Normandie
Mout effrée, et *estormie*. *(Rou.)*

« Quant ceux du dit port le choisirent, si s'estour- « mirent, et crierent aux armes. » (Du Guesclin, page 460.) — « Adonc s'*estourmi* le commun de la « ville, et s'arma chacun. » (Du Guesclin, p. 323.) — « Dames qui avez les oreilles chatouilleuses, de « peu de rire, lisez ceci tout bas, ou de nuit, « durant laquelle la honte dort, et ne vous forma- « lisez, scandalisez, ni *estomirez* de chose quelcon- « que que trouverez en ces textes. » (Moyen de Parvenir, p. 25.)

..... Font encor, et par leur mocions
Autres peuples se veulent *estourmir* ;
Or n'y a plus fors de les envahir,
Et à bataille descendre. *(E. Desch.)*

B On a dit de la douleur de S. Joseph trouvant la Ste Vierge enceinte :

A donc Joseph qui fu lassez,
Car trop plouré avoit assez,
S'est lors couchiés dessus son lit,
Où il avoit pau de delit :
Un petitet s'est *estormis*,
Et puis d'ennoi s'est endormis. *(Trois Maries, p. 76.)*

Uns et autres qui s'*estourmissent*,
Du lonc de l'ost, en fremissant,
Revont hors des tentes issant. *(G. Guiart.)*

C Par tout les trez sont espandu :
Li Grieu estoient endormi ;
Ains qu'ils fuissent *estourmi*,
O et par les trez maint cop donné. *(Brut, f. 4 c.)*

Estourner, *v.* Effrayer.

Ses araines fist haut sonner,
Pour les Flamens à *estourner* ;
Car, pour le son tant seulement,
Perdirent ils leur hardement. *(Ph. Mouskes.)*

[« Au pronominal, le sens est s'effrayer : « Après « le trespassement d'icellui deffunt, ledit Symon, « quant ce vint à sa congnoissance, s'*estourna* « pour doubte de rigueur de justice. » (JJ. 149, p. 329, an. 1396.)]

Estoussir, *v.* Tousser : « Pour l'oster de ses « pensées, et le mettre en autres elle l'*estoussit*, et « dist, sire chevalier, laissez-vos pensées, et enten- « dez a autre chose. » (Percef. V, fol. 44 a.) [On lit au Pèlerinage de Gulleville : « Ne deussiés ainsi « venir Sans parler, ou tous *estoussir*. »]

Estout, *adj.* Fou, étourdi A. Furieux B. Fier, hautain, hardi C.

^A Ne tieng mie à fol
Guion de saint Pol,
Ni à *estout*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1303.)*
Tu me fols, ne *estous*. *(Poët. av. 1300, id.)*

^B [On lit aux Miracles de Coinci : « Un en i ot qui « desor tous Estoit crueus fol et *estous*, Et maintes « fois par d'estoutie, Fist honte anui et felonie Au « saint prodome, au saint provoire. »]

. . . . Dira l'un qu'il est jaloux
Et qu'il est felon, et *estoux*. *(E. Desch. f. 499 ^d.)*

Subgez furent humbles, et doux,
Ne furent, ne fel, ne *estoux*. *(Ibid. f. 548 ^d.)*

Dures ne furent, ne *estoutes*. *(Froiss. f. 367.)*

Vers nului, ne doiz estre *estoz*,
Ainz doiz estre simples, et doz. *(Ovide de arte, 95.)*

De là, on a dit des choses : « Si li donna cop si « *estolt*. » (Perceval, cité par Borel.)

^C Contre rebel fiers, et *estoz* ;
As souplians humbles, et doz. *(Part. de Bl. f. 161 ^d.)*
...... Moult fu hardis et *estous*. *(Ph. Mouskes, p. 522.)*

Jeunes hom est hardiz, et proz,
Et si est forz, et *estouz*. *(Part. de Bl. f. 153 ^c.)*

Diex ! con il est bons chevaliers !
Et o ce qu'il est si *estouz* :
Con il parest simples, et douz.
Diex con se joignent en lui bel
Cuer de lion, et cuer d'aignel. *(Part. de Bl. f. 155 ^1.)*

Je ne l'ai mie osé regarder,
Trop fusse *étous*. *(Gaut. d'Argies, II, p. 557.)*

Les autorités rapportées ci-dessus nous font voir que *estout* n'était employé que dans la poësie et qu'il a cessé d'être en usage vers l'an 1400, quand cessèrent d'écrire Eust. Deschamps et Froissart, les derniers qui s'en soient servis.

Estoutement. Follement, méchamment.

..... Hernot qui mua tot si *estoutément*. *(Parton. f. 169 ^1.)*

Estoutie, *s. f.* Folie^A. Méchanceté^B. Témérité^C. Fierté^D. Gaieté, amusement^E.

^A Je mets en vostre baillie,
Cuers, et cors, tout ligement ;
Et puis qu'amors mi consent
A faire tel *estoutie*,
Droit est que je vos le die. *(Perrin d'Angec. p. 578.)*

^B Anchises est plein d'envie,
D'*estoutez*, et de felonie. *(Part. de Blois, f. 125 ^c.)*

^C [« Vasselage ad e mult grant *estultie*. » (Roland, v. 2606.) — De même au vers 1725 : « Mietz valt « mesure que ne fait *estultie*. »]

Vostre *estoutie*, alors, vos a souvent grevés. *(Parto. 171 ^c.)*

Trop a icist fait grant folie,
Qui m'a baisié par *estoutie*. *(Blanch. f. 177 ^d.)*

Li musart se cointie
Souvent de sa sotie,
Pluis lui pert s'*estoutie*. *(Poët. av. 1300, p. 305.)*

Mors fu li rois par s'*estoutie*. *(Brut, f. 27 ^c.)*

^D .... N'ociez mie
Celui qui, son vueil,
Mourra, se vostre oeil
Li font *estoutie*. *(Poët. av. 1300, t. IV.)*

^E Au duc Guillaume vindrent audui, par *estoutie*
Por joie, et por deduit, et por veoir cachier. *(Rou, p. 60.)*

Estoutoier, *v.* Maltraiter.

Moult furent bien *estoutoié*,
Et de leurs homes domagié. *(Brut, f. 23 ^d.)*

Fierement les envaissiez,
Si seront tost *estoutoiez*. *(Rou, p. 206.)*

Toustain fut bien *estouteié* ;
Au grant assaut fu esmaiez,
Et du mur qu'il vit abatu,
Et du pueble qu'il a véu. *(Rou, p. 226.)*

[On lit *estoutiier*, au roi Guillaume, page 68. La Chronique des ducs de Normandie donne *estoteier*, *estouteier*, *estuteier*.]

Estouvé. [Intercalez *Estouvé*, bien garni, fourni à *estevoir*, au Roman de la Violette (D. C. III, 457 ^c) : « Qu'il a une terre trouvée, Qui de tous biens est « *estouvée*, Car il ne y avoit que gaignaiges Et « prés, rivieres et boscaiges. »]

1. Estouvoir, *v.* Convenir, falloir, être nécessaire. [Voyez Estevoir.]

..... S'*esteurra* faire
De li une rime contraire. *(MS. 6812, f. 82 ^b.)*

..... Se deus piez eust,
Deus sollers *esteust*,
A ses deus piez chaucier. *(MS. 7218, f. 259 ^b.)*

S'*esteut* d'autre part regarder. *(MS. 6812, f. 1 ^c.)*

2. Estouvoir, *s. m.* Convenance, besoin, nécessité^A. Salaire, récompense^B. Ce qu'on désire^C. [Voyez Estevoir.]

^A Guillaume Guiart, dit de S. Thomas de Cantorberi fugitif, retiré en France :

.... Il trouva tel recouvrance,
El vaillant roi Lois de France
Qu'il lui bailla son *estouvoir*,
Sept ans, sans soi de lui mouvoir.

« Celui, ou ceaus que le seignor semont, ou fait « semondre,...... et il aquiaut la semonce, et vait « au service de seignor, le seignor li doit donner « ses *estouviers* suffisament, tant com il sera en « cel sien service. « (Assis. de Jérus. ch. 230.) « Et « puis de la value de renables *estovers*, en autruy « soil, combien vaillent par an ; si come de bois « pour édifier, pour clore, pour arder, et depescher « en autry viver, et de fower en autry soil, et en « soil commun, et des autres choses nécessaires. » (Britt. Loix d'Anglet. ch. 71, f. 183 ^b.)

^B Amours endormie
Ne vaut riens : bachelerie
Convient, ki son *estauvoir*
Veut en amour recevoir. *(Vat. n° 1490, f. 154 ^b.)*

Orent nommé jour de mouvoir ;
Cascuns a quis son *estavoir*. *(Ph. Mousk. p. 517.)*

^C On doit lessier sa fole baerie,
Si on puet aillors avoir son *estouvoir*. *(Vat. 1522, 162 ^a.)*

Estouyn, *s. m.* Terme de marine. « Pour fuir « plus tost, meit la mizenne soubz l'*estouyn* qui est « un voile tenant à un des bouts de l'antenne pen- « dant hors sur le bord du navire. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 348.)

Estoyne. [Intercalez *Estoyne*, pièce de la charrue : « Jehan le Moine geta à icellui Laurens ladite « *estoyne* de charrue ou araire. » (JJ. 187, p. 315, an. 1458.) — « Une piece de bois de l'areyre, icelle « piece de bois nommée *estene*. » (JJ. 196, p. 93, an. 1469.)]

Estrabot. [Intercalez *Estrabot*, dans la Chron. des ducs de Normandie, I, 288, v. 5911 : « Vers en « firent et *estraboz* u ont assez de vilainz moz. »]

Estrabourg, *s. m.* Strasbourg. « Monseigr le « Daulphin prinst, et mist en subjection tout le « plain d'Auxays, depuis Basles jusques à *Estra*-« *bourg*. » (Le Jouvencel, MS. p. 637.)

Estrac, *s. m.* Trace. « Se separent...... pour « aller chercher de tous costez leur avantage sur « les Anglois, et tant chevaucherent qu'ils trouve-« rent leur *estrac*, et leur piste. » (Al. Chart. Hist. de Charles VII, p. 195.)

Estrace. [Intercalez *Estrace*, extraction, dans un bestiaire, MS. (D. C. III, 171 c) : « Que diron dou « niticorace D'un oisel de mauvais *estrace?* Fresaie « a nom en droit roumans, Cest oisel est ors et « puans. » Dans Rutebeuf (I, 22), G. Guiart (3247), le sens est qualité.]

..... Il est filz à un vilain
De mal *estrace*, et de mal' grain. *(Parton. de Bl. 165 d.)*

Comme Dieu fist pour sauver nostre *estrace*. *(E. Desch. 59 a.)*

Estracion. [Intercalez *Estracion*, race, dans la Chans. d'Antioche (VII, 774) : « Une fille en remest « el castel de Buillon, Li dus Godefrois est de celle « *estracion*. »]

Estrade, *s. f.* Chemin, rue A. Course, escarmouche B. Balcon C. Tapis de pied D.

A Brantôme dit de la rue de Tolède à Naples : cette « belle *estrade* de Tolede. » (Cap. Estr. t. II, p. 30.) On a dit « aller à l'*estrade* » faire ses nécessités. (Oud.)

B « Souvent furent à l'*estrade* les uns, et les au-« tres, sans eux rencontrer. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 140.)

Bon pied, bon oeil, sus à coup qu'on s'eveille ;
Francs chastellains, soudain tost à l'*estrade*.
Rog. de Collerye, page 195.

1° « Aller à l'*estrade*, » escarmoucher, combattre. « Durant lequel siege (de Fontenay en 1412) « Hector bastard de Bourbon..... vint à tout trois « cens hommes d'armes, sur aucunes compagnies « de gens du roy qui *alloient à l'estrade;* si en « print, et tua plusieurs. » (Monstr. fol. 149 b.)

2° « Battre l'*estrade*. » (Borel.)

3° « Courir l'*estrade* » (Oudin); courir à l'*estrade* (J. Marot, p. 81.)

4° « Faire l'*estrade* » (J. Marot, p. 159); faire *estrades*. (Vig. de Charles VI, p. 183.)

5° « Venir à l'*estrade*. » (J. Marot, p. 191.)

6° « Homme d'*estrade*, » batteur d'estrade.

De la, si fu le siege mis
Devant la ville de Reolle ;...
Messire George Soliton
Si en avoit la charge, et garde,
Avecques un autre Anglois gascon,
Et quatre cens *hommes d'estrade*. *(V. de Charles VII.)*

C Adieu galans qui souliez faire fringues
Parmi les rues, routes, et espanades ;
Saillans en l'air, pour prendre les esplingues,
Au seing des dames, regardans les *estrades*.
Vig. de Charles VII, t. II, page 31.

Je ne demandois qu'à l'*estrade*
Sauter, danser, faire fringade,
Et la nuict luy livrer l'assaut. (Loyer des folles am. page 321.)

Maint amoureux on voit pasmer,
Sans faire aucuns tours, ne virades :
Mais le mien, sans le reclamer,...
Se rend prompt, et près aux *estrades*. *(Collerye, p. 57.)*

D Tapis de pied. (Oudin.)

Estrader, *v.* Courir A. Battre l'estrade B.

A « Montée sur un coursier de peule, et a bride « avalée,..... le fit courir, et *estrader*, quatre ou « cinq longues courses. » (André de la Vigne, voyage de Charles VIII, p. 135.)

De le faire de nuyt veiller,
Et *estrader* par dessus tous,
Il estoit l'amy singulier. *(Coquillart, p. 73.)*

L'en avoit veu, passé cent ans,
Ambassade ainsi *estrader*,
En tels triomphes, et bobans. *(V. de Charles VII, 226.)*

Apollon dit à Phaéton :

Se plus *estrade* outre bort, ta virade
Yra tout radde à l'hostel Proserpine. *(Molinet, p. 134.)*

B [« Ung jour ainsi que le suppliant et ses compai-« gnons aloient *estrader* par le païs, ilz trouverent « ung homme... chevauchant une jument, laquel « ilz lui osterent. » (JJ. 176, p. 206, an. 1444.)]

Devers le soir, avant courreurs allerent,
Pour *estrader*, et aux champs se jetterent. *(J. Marot, 97.)*

Il vint un Breton *estrader*,
Qui faisoit rage d'une lance.
Franc archier de Bagnolet, page 43.

Estradeur, *s. m.* Batteur d'estrade. « Leur « avoit mandé qu'ils envoyassent dix hommes « legers de harnois, pour tenir, et garder les che-« mins, afin que nul ne peust aler en la ville, sans « estre rencontré; pour ce que on lui a dit qu'il y a « quatre *estradeurs* sur le chemin. » (Jouvencel, fol. 27 b.) « Il est expedient d'envoyer quinze ou « vingt *estradeurs*, courir sur les champs. » (Ibid. folio 35 b.)

L'an quatre cens quarante et deux,
Le roy fist diligence extresme
D'oster pillards, et *estradeurs*,
Estans ou pays d'Angoulesme. *(V. de Charles VII, 195.)*

..... Entre nous fins *estradeurs*. *(D. de Mallepaye, p. 59.)*

Estradiot, *s. m.* Espèce de hussard, qu'on nommoit aussi « Albanois, » parce qu'on le tiroit d'Albanie A. On donnoit aussi le nom de *stradiot* au cheval qu'il montoit B. On appeloit *estradiote* la lance qu'il portoit C.

A [L'origine est l'italien *stradiotto*, du grec *στρατιωτης*.] Les *estradiots* étoient des troupes légères communément employées à battre l'estrade ; ils ne faisoient proprement qu'escarmoucher, se retiroient ensuite avec précipitation et se rallioient tout à coup pour charger de nouveau. (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 45.) C'est d'après eux que nous avons formé notre cavalerie légère. (Brant. Cap. fr.) On les employa avant et après Charles VIII (1); cependant, ce prince ne s'en servit point dans son expédition de Naples; Louis XII leur donna un colonel général qui fut M. de Fontrailles. Il y en avoit souvent dans les partis opposés. Les Véni-

(1) On lit en effet dans Commines (liv. VIII, ch. 5): « *Estradiots* sont gens comme genetaires, vestus à pied et à cheval comme Turcs, sauf la teste, où ils ne portent cette toile qu'ils appellent turban ; et sont durs gens et couchent dehors tout l'an, et leurs chevaux, ils étoient tous Grecs. » (N. E.)

tiens appeloient les leurs *albanois* et *corvals;* les Espagnols appelèrent les leurs *genetaires*. Il semble qu'il ne faut pas 1° entendre par *corvals*, Croates, 2° ni conclure du mot de *genetaires*, qu'ils fussent montés sur des genêts ; car 1° ils traitoient leurs prisonniers avec humanité, différents en cela des Croates ou Cravates, qui les traitoient durement. (Lett. de Louis XII, I, p. 246.) 2° Et l'on disoit « chevaucher à la *stradiote* » (suivant Nicot, au mot *Estradiot*) par opposition à l'expression « chevaucher à la genette. » La différence consistoit en ce que, dans la première méthode, les étriers étoient fort courts et fort longs dans la seconde. Nicot assure que les Stradiots étoient tous montés sur de bons chevaux de Turquie ; cependant quelques-uns leur donnent des genêts pour monture, peut-être étoit-ce l'usage en Espagne. (Voy. Desrey, fol. 99 [b].) Ils avoient pour armes un bouclier appelé « targue » (S[t] Jul. Mesl. Hist. p. 579), une lance appelée « zagaye » ou « arzegaye » garnie d'une banderole (Boulainv. Ess. sur la nobl. p. 83), et un poignard qu'ils portoient à la ceinture. (Voyez dans Daniel, Mil. fr. la description et même la figure des *estradiots* et de leur armure.) Ils étoient couverts de « jaques embourrés, » espèce de pourpoint (d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 54), et par-dessus ils avoient une robe longue retroussée. Ph. de Comines, un de nos plus anciens auteurs qui en aient parlé, dit qu'ils étoient vêtus comme les Turcs, à l'exception du turban, au lieu duquel ils portoient un bonnet élevé ou un chapeau pointu. Ils vivoient du butin qu'ils faisoient. (Lett. de Louis XII, p. 218.) Voyez, outre les auteurs que j'ai cités, la Dissert. prélim. de la ligue de Cambray, édit. de Paris, 1728.

[a] « Le capitaine Loys d'Ars, et ses gens, montés « sur vites *estradiots*. » (D'Auton, Annales de Louis XII, fol. 100.)

[c] On lit dans l'Histoire de Bayard, p. 203, au sujet des Albanois, les mêmes que les *estradiots :* « Ils « leur coupoient les testes qu'ils picquoient au « bout de leurs *estradiotes*. »

On a dit proverbialement : « plus fiers qu'*estradiots*. » (J. Marot, p. 67.) On disoit de même : « fier comme un Albanois. »

Variantes : ESTRADIOT. J. Marot, pages 86, 99 et 114. — STRADIOT. Du Cange, au mot *Strategus*.

Estraelinges, *s. f. p.* Ralingues, cordes cousues en ourlet autour des voiles, pour en enfoncer les bords.

Pour le vent ès nefs recueillir,
Font les liproux avant tenir,
Et bien fermer *estraelingues*. *(Brut, f. 85 [c].)*

On lit *raquelines*, dans le MS. Bombarde.

Estrage, *s.* [1° Maison : « Le suppliant et sa « femme allerent demeurer en ung petit *estrage* « qu'ils avoient prins à rentes. » (JJ. 194, page 212, an. 1466.) — 2° Enclos entourant la maison, servant d'aire et nommé cour, en Normandie : « Ainsi que « le suppliant battoit du blé.... en l'aire ou *estraige* « de l'ostel de lui et de son frere. » (JJ. 198, p. 279, an. 1462.)] « Entre roturiers, il n'y a aucun advantage à l'aisné fors que la principale maison mana« ble, tenue en foy et hommage luy appartient, « avec l'issue d'icelle maison, pour y aller par l'*es*« *trage* à pied, à cheval, et par charroy : aussi luy « appartient demy arpent de terre descouverte, à « son choix et option, au plus près de la dite mai« son hors l'*estrage*. » (Cout. du Grand Perche, C. G. t. II, p. 181.)

1. **Estraier**, *v.* Abandonner, délaisser un fief par *estraiere*. « Qui se veaut departir dou païs, ou « en aucune autre maniere laisser son fié, il le doit « comander au seignor...... et il le peut ravoir « aprez un an et un jour, toutes fois que il le « requierra, sans autre amende que le seignor y « puisse avoir. Qui *estrée* son fié, et le seignor le « veaut avoir, il le doit faire semondre de son ser« vice, et se il ne vient à la semonce, le seignor « doit faire venir, en la presence de sa court, ceaus « qui la semonce ont fait, et dire la semonce qu'il « a fait, et puisque le jour de la semonce est « passé...... le seignor s'en clame en sa court, si « com il doit, de celui qui *a* son fié *estrée*, et qu'il « en ait la saisine recouvrée ; il aura après le fié, « par conoissance de court. » (Ass. de Jérus. ch. 191.)

2. **Estraier**, *adj.* Egaré, errant.

Moult en i ot des abatuz,
Dont li cheval sont *estraier*. *(Floire et Blanchefl.)*

Sanc veissiez courre à ruissel,
Et occis gesir a moneel,
Et palefrois, et bons destriers,
Par le champ, aler *estraiers*. *(Brut, f. 99 [c].)*

Moult occient chevaus devant, et derriere
Li *estraier* emparent, qui panel, qui fuiere,
Qui escus, qui espée, qui heaume, qui crepiere :
Ne fu mie la perte à restorer legiere. *(Rou, p. 121.)*

« Sitost que le chevalier Sauvasge se voit en ce « point, il regarde s'il verroit point une lance « *estraiere* pour fournir au chevalier » (Perc. III.) « Je m'en iray vacabond, et *estrayer* par les bois et « forests. » (Percef. VI, fol. 41 [d].)

N'est pas raison que fille à roi
Entr'ax soit seule, et *estraiere*. *(S[te] Léoc. f. 32 [c].)*

3. **Estraier**. [Intercalez *Estraier*, chaume, dans Renart, v. 15233 : « Les autres trois a mis en terre... « Covert les a bien d'*estraier*. »]

Estraiere, *s. f.* Bien dévolu au fisc, sujet à la confiscation, pour crimes et autres causes ; confiscation des successions des étrangers et des bâtards ; droit d'aubaine, épave. [« Item ils ne signifieront à « personne de quelconque estat... les aventures « qui escherront en leurs receptes, comme main« mortes, *estrajers* et autres revenus. » (Edit de 1320, dans D. C. sous *Estrajeriæ*.) — « Mains mor« tes fors mariages et autres avantures en ceste « baillie ; de l'*estrajere* de Humbelet justicié à la « Ferté sur Aube. » (Compte de Champagne de 1348, Ibid.)] « *Estrahiere* c'est quant un homme, « par ses démérites, est exécuté par crime de leze « majesté, et vaut autant à dire come confiscation « au souverain. » (Reg. de la Ch. des C. à Paris, Ibid.) « *Estrayeres* sont les biens des bastards, des « aubains, et espaves demeurans en ce royaume, et

« qui sont décédez sans hoir naturel. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr. sous *Attraiere.*) « A tous seigneurs « vicomtiers compete, et appartient le droit d'espa- « ves, d'*estrayere*, et avoir de bastards trouvez, et « estans ès metes de leurs terres, et seigneuries. » (Cout. de S. Omer, N. C. G. II, p. 973.) « *Estreiures* « de bastards. » (Cout. Gén. I, p. 645.) « L'*extraye*, « et avoir des bastards. » (Ibid. p. 437 ª.)

Estraigé. [Intercalez *Estraigé*, aire, au reg. JJ. 198, p. 279, an. 1462 : « Ainsi que le suppliant bat- « toit du blé .....en l'aire ou *estraigé* de l'ostel de « lui et de son frere. »]

Estraignance, *s. f.* Presse. « Si c'onqs blés « k'en molin puet quir, Ne fut pour maurt en plus « fort *estraignance* Con li car Dieu fu pour no deli- « vrance. » (Vat. nº 1490, fol. 127 ª.)

1. Estraigne. [Intercalez *Estraigne*, étrennes : « Item trente sols tournois de menus cens, portans « los et ventes, à paier chascun an aux *estrai-* « *gnes*. » (JJ. 263, p. 65, an. 1327.)]

2. Estraigne. [Intercalez *Estraigne*, étranger, dans D. C. III, 172 ª : « Voiant toutes les gens « *estraignes*. » (Robert le Diable.)]

Estrain, *s. m.* Paille, fourrage, chaume, litière, paillasse. [On lit dans Garin : « Tu ne vaus pas l'*es-* « *trein* sor coi tu gis. »]

..... Se scai moult bien faire aniaus
De jons, qu'on met dedens ses dois,
Et d'*estrain* aussi tels chapiaus. *(Froiss. poës. f. 278 ª.)*

« A Paris l'on appelle fourrage l'*estrain*, c'est « *stramen*, ou paille battue pour faire litiere. » (Fauch. Orig. des Dign. de Fr. liv. II, p. 72.) « Entre « maisons estans l'une contre l'autre, l'on doit « laisser gouttieres, de deux pieds et demy à cou- « verture d'*estrain*, et un pied et demy à couver- « ture de tuylle. » (Cout. Gén. t. I, p. 697.) On a dit de la nécessité de fréquenter le monde, pour en apprendre les usages :

La souris qui est en son tro
Sçet petit, fors l'*estrain*, rongier. *(E. Desch. f. 557 ᵇ.)*

..... Les chevaux demandoient
Avoine, et foing, ratelier, logement
Paille, et *estrain*. *(Id. Ibid. f. 112 ᵇ.)*

Sur un toit d'*estrain*, ou de chaume. *(Ibid. f. 408 ª.)*

« Les fumiers pailles et *estrains* ne peuvent estre « enlevez d'une mestayrie. » (Cout. G. II, p. 274.)

Esveillé l'a, si li a dit,
Qu'ele li face tout son lit :
Cele li fit isnele pas,
Oste la coute, et puis les dras
Et remue neis l'*estrain*. *(R. de Narcisse, f. 118 ª.)*

Expressions remarquables :

1º « Estre, estre mis sur, à l'*estrain*, » être réduit à la misère.

Science *est mise à l'estrain*
Les non saichans voit on lever. *(E. Desch. f. 266 ᵈ.)*

2º « Querir le festu et l'*estrain*, pour avoir la « riotte, et le débat, » c'est-à-dire se défier, se provoquer l'un l'autre afin d'en venir aux mains. Voyez ce qui a été dit, au mot Delivrer, d'un usage qui subsiste en Gascogne et qui autrefois étoit répandu partout. « En la ville de Bruges........ murmuroient « ils, et *queroient le festu, et l'estrain*, pour avoir « la riotte et le debat ; et avint que la riotte en fu « si près que sur le point, et comence pour garçons « françois qui avoient battus, et navrez les Fla- « mans. » (Froiss. liv. III, p. 150.)

3º « De grand train sur l'*estrain*. » (Cotgrave.) Ce proverbe signifie que les grands équipages précipitent ceux qui les mènent dans la plus grande misère.

Estrainct, *part.* Extrait. « Je mettray cy une « maniere subtile.... que de son livre a *estraincte*. » (Modus et Racio, fol. 53 ᵇ.)

Estraincture, *s. f.* Nécessité, détresse. (Contreditz de Songecreux, fol. 71 ᵇ.)

Estraindre, *v.* Serrer avec effort ᴬ. Contraindre ᴮ. Excuser ᶜ. Dégainer ᴰ.

ᴬ........ Chainture *estraindre*. *(Rou, p. 191.)*

Li *estraint* les dois, et la main. *(E. Desch. f. 518 ª.)*

Estraing, haro, pour Dieu merci,
Vous serrez trop fort les boutons. *(Id. f. 235 ᵈ.)*

On lit dans une description de l'amour :

C'est un trompeur qui, sous le nom d'aimer,
Tien tout en guerre, et tout reconcilie :
Scachant guerir ensemble et, entamer ;
C'est un effort qui *estraint*, et deslie. *(S. Gelais, p. 3.)*

« Lors fit tous ses gens arrester en mi un champ, « et leur fit *estraindre* leurs armures. » (Froiss. I, p. 60.) On a dit des champions qui se donnoient la main avant que de combattre : « Et leur deffendon « bien qu'ils n'*estraignent*, ni meffacent l'un à « l'autre. » (Oliv. de la Marche, gage de Bat. f. 22 ᵇ.) « *Estraindre* les dents, » les serrer avec effort, les grincer, d'ou « *estrainture* de dents. » « Lors les « Juifs frémirent, et *estraignirent* leurs dents. » (Percef. VI, f. 123 ª.) « Quant le roy l'oy, tout le sanc « le mua, et *estraint* les dents, et esroulla les « yeux, et par grant aïr deschira sa barbe. » (Hist. de Bertr. du Guesclin par Mén. p. 181.) [Par suite serrer pour embrasser : « La courona sa fame Gui- « teclins li puissanz ; Doucement la baisa et *estraint* « par les flans. » (Saxons, V.) — « Doucement l'a « baisiée, *estrainte* et acolée. » (Berte, coupl. 126.)]

ᴮ « Sans qu'ils soient *estraints* d'en nommer « six. » (Mém. du duc de Rohan, t. II, p. 81.) « Les « excès par elle commis avoient esté faiz, en *estrai-* « *gnant* la sauvegarde d'amours. » (Arrest. amor. p. 806.) En ce sens, « un cry *estraignant* » est un cri violent. « S'escrya en cry *estraignant*. » (Alect. Roman, p. 5 ᵇ.)

ᶜ « Messire Othes s'*estraingnit*, et dissimula long- « temps. » (Froiss. liv. III, p. 83.)

ᴰ Ces deux meschans tenoient dagues *estreintes*.
Mellin de S. Gelais, p. 272.

ᴱ Se serrer contre :

Une harde de cerfs trouverent ;
Les peres au filz les acenist,
Et li filz à un fust *s'estrenit* ;
A un cerf trait qu'il visa. *(Brut, f. 2 ª.)*

Remarquons ces expressions :

1º « Au fort *estraindre*, » à la dernière extrémité :

Et quant ce vint, sachez, au fort *estraindre*,
A la dame s'en vint tendrement plaindre :
Dame, dist-il, je meurs pour vostre amour.
Perceforest, vol. V, fol. 112, R° col. 2.

Voir *par estraingnement*.

2° « Qui trop embrasse, mal *estraint*. » On trouve ce proverbe dans Coquillart, p. 66.

3° « Trop embrasser, et peu *estraigner* » a le même sens dans Cotgrave.

Estraines, *s. f. pl.* Rognons d'un oiseau : « Quand portant au matin vostre oiseau sur le poing, « vous sentirés qu'il vous estraindra plus fort qu'il « n'avoit accoustumé, et il fera semblant de se « coucher sur la main, ou se plumer sur le dos, à « l'endroit des reins, ou *estraines*, et lors tenez vous « tout asseuré que les filandres, ou aiguilles des « reins le tourmentent. » (Fouill. Faucon. fol. 27 a.) — « Vous trouverez une glande au dessus de ses roignons ou *estrenes*. » (Fouill. Vénerie, fol. 31 b.)

Estrainnieres, *s.* Etendard : « Venteloient sur « *estrainnieres* trop gentement armoyées des armes « des seigneurs, qui resplendissoient contre le « soleil. » (Froissart, liv. III, ch. CXVI.) — « On « faisoit bannieres, pennons, *estranneres* de cen- « daux si belles, que merveille seroit à penser. » (Id. chapitre XXVI.)

Estrainre, *v.* Tirer la langue ; le même qu'*estraindre :*

. . . . Si fu si bien doctrinés,
Et si sages, et si sachans,
Et de paroles, et si tranchans,
Que nus n'i peust entremainre,
Puisqu'il vousist sa langue *estrainre*,
Il ne doutast .II. avocas. *(MS. 7989, fol. 239 b.)*

Estrainte, *s. f.* Contrainte A. Accident fâcheux B. Ornement de femmes C. Poignée D. Vin exprimé à la troisième serre du pressoir E.

A [« Sire pour Dieu mercis ; ci n'a mestier d'*es-* « *trainte*. » (Romancero de P. Pâris, p. 17.)] — « Si nous nous tenions à Dieu, et à nostre religion, « je ne dis pas, par une grace, et une *estrainte* « divine..... mais seulement d'une commune, et « simple, comme nous croyons une histoire. » (Sagesse de Charron, p. 302.)

B En cest estat Genes faisoit ses plainctes,
Et croire fault qu'elle eut dures *estrainctes*. *(Marot, 39.)*

De veoir sangliers, ainsi qu'il vient au cours,
C'est passe temps entremeslé de crainte...
Fourrez vous y, pour avoir telle *estrainte*. *(Ibid. p. 35.)*

C'est pis que mort d'endurer telle *estrainte*.
Les Marg. de la Marg. fol. 139.

Mais bienheureux le plus hardy se tint,
Estre eschappé, sans avoir autre attainte :
Ainsi Faifeu leur bailla ceste *estraincte*. *(Faifeu, p. 69.)*

Mais toutes fois, il a d'elle jouy :
Malgré ses dents en souffrera l'*estraincte*,
Non par amour, mais plus tost par contrainete.
Ibid. p. 101.

C « Nos femmes en France ont certaine bague, « ou parure qu'elles appellent *estreinte*. » (Oudin, Dict. esp. fr. au mot *Apreludera*.)

D Bien, et mal est a chascun balancé,
Dont franc vouloir tient la queue, et l'*estrainte :*
Duquel qu'il veut puet prendre le marché :
Marite a bien, et le mal, à complainte. *(Desch. f. 123 b.)*

E « Il faudroit donc dire que le vin ne soit point « différend du vinaigre, ny l'amertume de l'*es-* « *traincte*, ny le froment de l'yvraye, ny la mente « sauvage de celle qui est cultivée. » (Moral. de Plutarq. trad. d'Amyot, II, p. 183.) On dit *estraint* en Anjou. [C'est aussi une sorte de caleçon : « La « suppliante prist... la moitié d'une garnison d'une « pièce de robe garnie de toile, et en fist unes « *estrainttes* à son mary. » (JJ. 146, p. 323, an. 1394.) — « En la chambre le suppliant print unes « *estrainttes* à homme. » (Ibid. p. 394.)]

Estrainture, *s. f.* Action de serrer. [« Strictio... « *estrainture*, au Gloss. 7684. »] — « *Estrainture* « de dents, » grincement de dents.

. . . . . . Grant plour,
Et *estrainture* de dens,
Angoisse, et toute tristour. *(Eust. Desch. fol. 91 c.)*

1. Estrait, *adj.* Etroit. On disoit « au plus « *estrait* » pour « au plus étroit. » (Geofr. de Paris, ms. 6812, fol. 48 a.)

2. Estrait, *adv.* Etroitement. « L'en prent unes « roës de charrette neuves, et sont mises en un « menueres, c'est à dire en deux limons, et qu'ilz « soient *estrait* esseullées, affin qu'ils braient. » (Modus et Racio, fol. 78 b.)

Estraites, *s. pl.* Draps de laine servant aux lits des religieux. On lit dans le titre de 1377, auquel renvoie le Gloss. de l'Histoire de Paris : « Le dit « chambrier doit querir aux dits religieux (de Saint « Germain des Prez), leur giste en dourtoir ; c'est « assavoir matras, au lieu de couste, *estraites*, au « lieu de draps. »

Estramasson, *s. m.* Estramaçon. « [Besme lui « passe l'espée au travers du corps, et en la reti- « rant lui met le visage en deux d'un *estramaçon*. » (D'Aubigné, Hist. II, 17.)] Le mot étoit nouveau d'après les Contes d'Eutrapel, p. 479. Voyez aussi les Contes de Cholières, fol. 221 a.

Estrambler, *v.* Trembler : « De paour *estram-* « *ble*. » (Fabl. de S. G. fol. 65 c.)

Estrampres, *s. pl.* « On appelle ainsi à la « Chambre des Comptes les biens delaissez par les « aubains, après leur mort ; lesquels sont devolus « au roy. » (Mém. de Mezerai, t. I, p. 28.)

Estranc, *adj.* Las, peut-être de l'italien *stranco*.

Li prestres fu las, et *estranc*
Et s'est laissié cheoir à terre. *(Fabl. de S. G. fol. 80 b.)*

Estrancher, *v.* Trancher. (Cotgrave.)

Estrange, Estranger, *adj.* Etranger A. Extraordinaire B. Difficile de caractère C. Réservé, modeste D. [La forme *estranger* n'apparaît qu'au xve siècle.]

A [« Granz sont les oz de celle gent *estrange*. » (Roland, v. 2911.)]

L'heur des François, le confort des *estranges*. *(Vill. 96.)*

On a dit de la ville de Paris :

. . . . La ville du monde
Qui plus de peuple soustenoit,
Et où maintz *estranges* abonde. *(Rep. Franches, p. 8.)*

Plus aimon en *estraine* contrée,
U on ne puet, ne venir, ne aller,
C'on ne fait chou c'on puet tousjours trover.
Poët. MSS. du Vat. nº 1490, fol. 8.

Nous lisons « personnes *estranges*. » (Joinville, p. 15.) — « *Estrange* païs. » (Id. p. 16.) — « Marchands *estranges*. » (Ord. III, p. 587.) — « Gens d'*estrange* villes. » (Molinet, p. 170.) — « En langue *estrange*, et non en la sienne. » (Apol. pour Hérod. préf. p. 6.) — « Nul orfevre ne peut avoir qu'un apprentis *estrange;* mais de son lingnage, ou lingnage de sa femme, en puet il avoir, de chascun un, avec l'*estrange*. » (Ord. III, p. 13.) — « Vestu de robe *estrange*, autre que la sienne. » (Trés. des Ch. reg. 131, p. 52.) — « Si commanda à son varlet qu'il print son escu, et le portast à un peintre, et feist faire une congnoissance *estrange;* car il vouloit nullement estre recongneu. » (Perceforest, VI, fol. 33 d.) — « Souspeçon si doit estre *estrange* à tous preudes hommes. » (Ord. t. I, p. 128.) On disoit aussi « bourgeois externe » pour bourgeois étranger, opposé à « interne » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1251), et au figuré « faire *estraigne* » de quelqu'un, écarter de quelqu'un : « Nos fet de Dieu *estraingne*. » (ms. 7218, fol. 337 d.) — En termes de coutume, les « biens *estrangers*, ou de proffit aux enfans, » étoient écheus du côté paternel, à la mort du père; du côté maternel, à la mort de la mère. « N'avoit pas le bail des biens de leurs enfans escheus depuis la mort du pere, et de son costé, ou de la mere décédée, comme estant des biens dits *vraemgoet*, *estrangers*, ou de profits aux enfans. » (Cout. de Bergh S[t] Winox, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 521.)

B [« Alde respunt; Cest mot mei est *estrange*. » Roland, v. 3717.] On a dit du cri des hiboux, chouettes et corbeaux : « Une *estrange* mélodie. » (E. Desch. fol. 325 b.) Il est pris en bonne part dans les passages suivans : « Elle luy fait si bonne chere, et si *estrange* que c'est merveilles. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 72.)

Chascun a son art mechanique,
En ce monde, pour en servir,
Pour gaingner, et pour desservir
La grace, l'onneur, et louange,
De sçavoir faire chose *estrange*,
Et d'avoir loier, et salaire. *(E. Desch. fol. 557 c.)*

C « Mademoiselle, se croire me voulez, je feray tant que vous l'aurez à mary; jamais ne vous peut eschapper, mais vous gardez sur toutes riens que trop ne vous habandonnez : de plus lui serez *estrange*, de tant serez plus de luy aimée. » (Ger de Nev. II[e] part. p. 3.) L'éditeur l'explique par « difficile. » — « Gouvernez vous, fait elle, bien sagement, et luy faites bien l'*estrange;* toutes fois ne l'estrangez mie trop, tenez le entre deux, en bonne espérance. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 82.)

Ne soiés, por Dieu, de moi *estrangne*.
Poët. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1548.

D . . . . Bien garnie de doctrine,
Car elle estoit à point *estrine*,
En regart, en parolle, et en fait. *(Froiss. Poës. p. 94 b.)*

. . . . Vous estes si benigne,
Douce, et fine,....
Que s'a point estes *estrine*,
C'est tout en reconfortant
Le plaisant fait d'amours. *(Id. p. 269 a.)*

Diane au bain ayant aperçu Actéon :

. . . . Fu honteuse, et très *estrine*,
Ne sot de quoi faire courtine,
En la fontaine se retire. *(Id. p. 273 a.)*

Faire des voeux si divers, et *estranges*. *(Marot, p. 193.)*

L'expression « faire l'*estrange* » signifie faire refus, difficulté, retard, dans une ballade qui est au tableau de la cour :

Tous dis font gens de court l'*estrange*. *(Desch. f. 66 d.)*
. . . . Bailler
Sanz nul engin, comme heritier,
Les diz lieus, sans faire l'*estrange*. *(Id. fol. 576 d.)*

Estrangé, *part. et adj*. Peu fréquenté, exilé A. Aliéné, détourné B. Privé C. Déchargé D.

A « La plus secrette voye, et la plus *estrangée* de gens que on sache. » (Lanc. du Lac, III, f. 135 a.) « Hermitage assez *estrangé* de toutes gens. » (Id. fol. 160 d.)

Et puis, Marot, est ce une grand viande
Qu'estre de France *estrangé*, et banny ? *(C. Marot, 182.)*

B « Plusieurs choses avoient esté données, et *estrangées*, au temps passé du domaine du royaume. » (Ord. III, p. 162.) « Plusieurs choses avoient esté *estrangées*.... par dons excessifs, et inutilles. » (Ibid. p. 140.)

C « La femme, soit noble, ou roturiere, après le décès de son mary, pour estre *estrangée*, et quitte des debtes deues, lors de la dissolution du mariage, peut dans quarente jours après le décès, renoncer à la communauté des dits meubles, et acquets. » (Cout. de Clerm. N. C. G. t. II, p. 875.) « Seront privez, et *estrangiés* de tout fait de change, sans le poovoir exercer. » (Ordon. t. III, p. 149.) « Afin que les dits marchands qui..... amenent...... leurs denrées... n'en soient deffraudez, ou *estrangiez*. » (Ord. t. II, p. 590.) — De là, « *estrangez* de sens, » insensés :

Les ungs povres à l'Hostel Dieu
Privez de sens, et *estrangez*. *(Vig. de Ch. VII, I, p. 30.)*

D « *Estrangié* de toute suspicion. » (Histoire de Floridan, p. 724.)

1. Estrangement, *s. m*. Aliénation A. Stratagème B.

A « Si le vray possesseur de la chose savoit l'*estrangement*, et s'en taisoit outre les vingt ans, à temps n'y viendroit à répéter, outre la prescription acquise. » (Bout. Som. rur. p. 336.) — De là, on a nommé « querelles d'*estrangement*,... celles des choses aliénées, et estrangées par cil à qui ils sont. » (Anc. Cout. de Norm. f. 108 b.)

B « Frontin en son livre des *estrangements*. » (La Salade, fol. 13 a.) C'est le seul auteur connu qui use de ce mot.

2. Estrangement, *adv*. Etrangement, durement. [« *Estrangement* est grande sa fierté. » (Aleschans, v. 1849.)]

Dame, je suy vostre serf ligement ;
D'amour me plaing, mais de vous bien me loue ;
Ne m'escriprez plus si *estrangement* *(E. Desch. 171 a.)*

1. Estranger, *v.* Eloigner, écarter, exiler [A]. Aliéner [B]. Déguiser, changer [C]. Déranger [D].

[A] [« Pens i de bon cuer orendroit Comment nos « puissions *estranger* Renart qui bien quide mengier « Nos gelines et noz chapons. » (Renart, v. 16475.)] « Du droit des bourgeois, et des droits qui sont « deubs à la dite ville, quand ils s'*estrangent* de « leur bourgaige. » (N. C. G. I, p. 291.)

Prince, l'en doit telz servenz *estranger* ;
Amer les bons, s'ils sont doulz, et courtois. *(E. Desch.)*
Si la dame est legere, il faut estre leger ;
Si elle fait l'estrange, il faut s'en *estranger*. *(A. Jamin.)*
De vo doulcour ne me puis *estrangier*. *(Desch. f. 155 c.)*
Qui d'amours ne veut prendre le ply,
Et a desir de fuir le danger
De son ardeur ; pour tel mal *estranger*,
Besoing luy est d'eslongner la personne,
A qui son cueur enamouré se donne. *(C. Marot, p. 2.)*

« Trop doubloit qu'il ne fust eslongné, ou *es-* « *trangé*, pour le hault honneur où la pucelle estoit « soubdainement venue. » (Percef. t. VI, fol. 62 c.) « *Estrangent* leurs vieulx amys. » (Id. ibid.)

. . . . Femme,....
Puisqu'elle a une fois changié,
N'en sera nul homme *estrangié*. *(E. Desch. f. 499 d.)*

[« Savis mon père me het tant Ne me connoist à « son enfant, Ains m'a *estrangié* de sa terre, De « tout son cuer me porte guere. » (Rom. d'Athis.)]

[B] [« Item pour ce que les gens desdits trois etats « nous ont avisé et montré moult gratieusement, « comment plusieurs choses avoient été *estrangées* « ou temps passé par dons excessifs et inutiles. » (Ordon. III, 140, an. 1356.) De même dans Jean de Meung (Test. 838) : « Contes, dus, roys et princes « sunt si en leur dangier (sous l'empire des Fran- « ciscains) Que qui de leurs hostiex les vouldroit « *estrangier*, Je cuit qu'il le vouldroient par raison « chalengier, Et prover par usaige qu'en ne les « puet changier. »]

[C] Dans la métamorphose de la pierre appelée héliotrope, les dieux,

Depitez, et jaloux, aussitost la changerent,
Et en ce dur caillou sa figure *estrangerent*.
R. Belleau, t. I, p. 62.

Cheveux qui scéustes *estranger*
Moy de moy mesme, et me changer
Tellement que je vous accuse,
De l'effect de ceux de Meduse. *(Mel. de S. Gelais, 26.)*

. . . . S'en va droit chez ung freupier changer
Tous ses habitz, pour de mieulx s'*estranger*. *(Faif. 107.)*

[D] « Doubles parisis... auxquels nous avons laissé « le cours, pour ung denier parisis,... ne sera prins... « que pour ung petit tournois,..... afin d'*estrenger* « le cours, et oster, aux autres faux, et contrefaiz « hors de nostre royaume. » (Ordon. t. II, p. 286.)

2. Estranger, *s. m.* Etranger. [Voy. des exemples sous Estrange ; le mot est dans Deschamps (sur les beautés de Paris) : « Tuit *estrangier* l'ament et « ameront ; Car pour deduit, et pour estre jolis « Jamais cité tele ne trouveront ; Rien ne se puet « comparer à Paris. »] On lit dans le Cout. de Hainaut (C. G. t. II, p. 101) : « On entend, sous cette « désignation, ceux qui ne sont point domiciliez « dans la province, et non simplement celuy qui « seroit d'une autre jurisdiction. » Voyez aussi quels sont les cas pour lesquels on est réputé *estranger*, c'est-à-dire déchu et privé des droits et privilèges d'une commune ou bourgeoisie, au N. C. G. t. I, p. 308. [Voyez aussi le présent dictionnaire sous Aubain.] L'office de commis au registre des *estrangers* étoit de faire observer les règlemens concernant les « orfebvres, monnoyeurs, mar- « chands, et autres traffiquans d'or et d'argent. » (Cout. de Metz, C. G. I, p. 1154.) « Quiconque se « vante, ou arrive pour soy, se baille de qualité « d'*étrange*, il convient qu'au jour assigné, il fasse « apparoir à la partie, de la qualité dont il se vante, « ou arrive, auparavant que l'on soit argué, et si « ainsi ne le fait, partie peut obtenir congié de « cour. » (Cout. de Marquenterre, N. C. G. I, 110 b.)

Estrangers, *s. m. pl.* Ce nom fut donné aux Vaudois qui désolèrent la Picardie, en 1415 : « Gens « sans pitié, lesquels rançonnoient partout où ils « alloient, sans espargner gentil, ne vilains ; on les « appelloit, en plusieurs lieux, les Waudrois, en « autres, les *Estrangers*. » (P. de Fenin, Hist. de Charles VI, p. 462.)

Estrangeté, *s. f.* Nouveauté, singularité. Eust. Deschamps (fol. 237 c) a intitulé une pièce de vers : « Balade sur l'*estrangeté* de l'atour, et du chief « que plusieurs dames font à present. » — « La « royne s'amusoit à contempler le poil, et l'*estran-* « *geté* de deux petits sauvages. » (D. Flor. de Grèce, f. 141 a.) « Voyans l'*estrangeté* de cette avanture, « demeurerent grandement esbahis. » (Nuits de Strapar. II, p. 171.) « Estimer et recommander les « choses, à cause de leur nouvelleté, ou rareté, ou « *estrangeté*. » (Sag. de Charron, p. 37.)

Estrangiere (faire), *express.* Ecarter, ôter, enlever.

Or ne peullent plus mes chevaux mangier,
Si jà ne voient, si perdent la lumiere :
Et les veut on, de moy *faire estrangiere*. *(Desch. 208 d.)*

Estrangleis, *s. m.* Espèce de poire.

Le mena à un plaisseis,
A un perier d'*estrangleis*,
Si le fist deseur monter :
Robins commença à brouster....
De ces poires à grant esploit. *(MS. 7218, f. 116 b.)*

Estrangler, *v.* Etrangler [A]. Dévorer [B].

[A] [On lit dans Thomas de Cantorbery, 20 : « Li « pastre deit... l'oeille malade sur l'espaule porter ; « Ne la deit pas laissier al larrun *estrangler*. »]

Cele Fresonde (Fredegonde) pourkaca,
Par son engin, et pourtraca,
Que Celperis *estranla* Wassonthe (Amalasonthe.)
Ph. Mouskes, MS. page 22.

[B] Si alez deschaus un seul an,
Non ferai, par saint Abrahan :
Alez en langes, sans chemise ;
Ma char seroit tantost remise,
Et *estranglée* de vermine. *(MS. 7218. f. 2 d.)*

Estrans, *s. m. p.* Cordages d'un vaisseau. On a dit d'un embarquement :

..... Veissiez ancres lever,
Estrans traire, hobens fermer. *(Brut.)*

On lit *tres* dans mon ms. fol. 85 a.

Estrapade, *s. f.* Espèce de torture. Elle n'est plus guères d'usage. [Ce supplice n'était plus appliqué aux troupes de terre depuis le règne de Louis XIV; mais il a été en usage dans la marine jusqu'en 1848 sous le nom de cale. On guindait le coupable à l'extrémité de la grande vergue et on le laissait retomber à la surface de l'eau (cale sèche), ou on l'y faisait plonger (cale mouillée). A Paris, sur la place de l'*Estrapade*, était dressée une potence; le condamné, lié par les mains et les pieds, avait les muscles distendus par le poids de son corps; si c'était un protestant, il tombait dans un bûcher: « Il eust l'*estrapade*, c'est à dire trois traicts « de corde bien roides; et estoit si haulte qu'il en « cuyda mourir. » (Carloix, VI, 3.)] On disoit, au figuré, « bailler l'*estrapade* aux vins blancs d'An- « jou. » (Rab. t. II, page 132.) C'est-à-dire, selon Le Duchat, « le précipiter le long du gosier jusqu'à ce « qu'il s'arrête dans l'estomac, comme s'arrête à « un ou deux piés du pavé, un malheureux à qui « on donne l'*estrapade*. »

Estrapasser, *v.* Outrepasser. (Oudin, Cotgr.)

Estrape, *s.* Faucille à long manche pour couper le chaume. La manière de s'en servir a peut-être donné lieu aux expressions suivantes:

1° « Tour d'*estrappe*, » croc en jambe, coup de jarnac, coup donné de biais, de travers. Dans la lutte de Damp Abbé et de Saintré, Damp Abbé « au « seigneur de Saintré vint, par ung *tour d'une* « *estrappe*: à bien peu qu'il ne l'emporta. » (Saintré, page 635.) C'est un tour de crochet semblable à celui qu'on donne en chaumant avec l'*estrape*.

2° « En *estrappes*, » de biais ou en tournant. « De là tirant droit en long de la terre du dit Cour- « son, et *en estrappes* en dessendant le long de la « vallée. » (Titre MS. cité par Le Bœuf, Histoire d'Auxerre, t. II, p. 200.)

Estraper, *v.* Scier le chaume, après le sciage des blés.

Estrapper, *v.* Attraper, accrocher, surprendre: « Si aurez vos espices, pour savoir son estat: car, « se par un tour le pouyez *estrapper*, vous auriez « fait très grant guaigne. » (Histoire de Bertr. du Guescl. par Mén. p. 448.)

Estrassier, *s. m.* Cardeur. (Oudin, Cotgrave.)

Estraver, *v.* Oter les entraves. (Oudin, Cotgr.)

Estravers (en), *adv.* En travers. « Quant ilz « sont près de luy, il hurte le jeune cerf de ses cor- « nes, et le fait aler avant; puis sault un grant « sault *en estravers*, dedens un fort buisson. » (Modus et Racio, MS. fol. 26 ª.)

Estrayere, *s. f.* Eustache Deschamps dit de la feinte douceur des femmes comparées au serpent:

Humble se faint...
Au commencier,...
Mais elle point, quant prins à s'*estrayere*,
Dont est cilz foulz qui deux fois se marie. *(Desch. 112 ᵇ.)*

Estrays, *adj.* Egaré. « Si s'en est fouy tout « *estrays*. » (Trad. d'Ovide, citée par Borel.)

Estrayssant, *adj.* Bêtes et épaves, sur lesquelles on a droit d'*estraiere*: « Wrek de meer trové en « son soil, et weife et *estray* trové en son fes. » (Britton, fol. 85 ª.) « Bestes *estrayssantes* » a le même sens (Ibid.)

1. Estre, *v.* [La conjugaison est presque latine dans les Serments: « In damno *sit*, » « non lui « *ier*. » Dans Eulalie elle est plus romane: « Buona « pulcella *fut* Eulalia. » « Chi rex *eret* à cels dis « sovre pagiens. » Sur la conjugaison et l'étymologie du verbe *estre*, à ses différents modes, temps et personnes, voyez le glossaire de la Chanson de Roland par M. L. Gautier (II, 341.) Le parfait a dans ce poëme le sens d'aller: « Li emperere *fut* ier as « pors passer » (v. 2772.)] Ce verbe, dans nos anciens écrivains, est quelquefois employé avec une construction singulière:

1° « C'*estes* vous qui, » pour c'est vous qui. (Poës. de Gile Durant, p. 143.)

2° « *Sera* eu, » pour aura été. (Sidrac, Font. de toute science.)

3° « Avoir *esté*, » pour être. « Autrefois ils ont « voulu traitter de la paix; ils n'en peurent *avoir* « *esté* ouïs. » (Froiss. III, p. 306.)

I. « *Estre* bien de quelqu'un, » être dans ses bonnes grâces. « Moult se tenoit bienheureux de « ce qu'il pouvoit *estre bien* d'icelle. » (Percef. I, fol. 66 ᵈ.) « Se ores *estoye* si *bien* de vous. » (Ger. de Nev. Iʳᵉ part., p. 129.)

II. « N'*estre* en soy, » ne pas pouvoir. « En moy « n'*est*. » (Ger. de Nev. Iʳᵉ part. p. 86.) « En moy « n'*est* de vous dire. » (Ibid. p. 13.)

III. « Sur pieds *estre*, » se soutenir sur ses pieds. (Ger. de Nev. Iʳᵉ part. p. 86.)

IV. « Laisser *estre*, » laisser, abandonner. « Ha, « ha, beaulx seigneurs, dit le chevalier, *laissez* « *estre* ceste bataille...... et ceulx dire que non « feront; si deffendirent de la salle, et monterent « sur leurs chevaulx. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 28 ᵇ.)

V. Le verbe *être* se mettoit tantôt avec une négation, tantôt avec peu, gaires, moult, plus, pour être important: « Il ne leur *estoit* de la « mort,..... il ne leur estoit de mort, ni de vie. » (Percefor. IV, fol. 81 ª.) — « Il avoit le cueur si serré, « qu'il ne luy *estoit* de chose qu'il veist. » (Ibid. fol. 25 ᶜ.) — « Se devisoient de maint propos moult « joyeusement,...... comme ceux qui s'entreplai- « soient tellement qu'il ne leur *estoit* d'autre com- « paignée. » (Id. III, fol. 80 ª.) — « Il ne luy *estoit* de « joustes, et tournois. » (Id. IV, fol. 24 ª.) — « Le « cheval est roide et puissant..... ce luy *est peu* de « vous et de vostre faix. » (Id. II, fol. 46 ª.)

Et quant vous estes eschapé,
Et li besoin sont trespassé
Dont ne vous *est gaires* de nous. *(Brut, f. 48 ᵇ.)*

N'en *est gaires* a Osmont, se il les pend, ou art. *(Rou, 82.)*

Moult m'*est* de moi, mais plus m'*est* de ma gent.
Poës. MSS. avant 1300, t. I, page 240.

« Aidez mon cheval, car il m'*est plus* de luy que « moy. » (Percef. I, fol. 46 ᵈ.)

VI. « *Estre* tant, » c'est le *tanti esse* des Latins.

S'a Roem mouroussiez, ou vous fustes norriz,
Ne m'en *fust mie tant*. *(Rou, f. 81.)*

VII. « *N'estre pas de,* » n'être pas digne de : « Jaçoit que un chevalier soit riche, sage, et preux « de son corps, il est taché de vices, et en espécial « d'orgueil, par lequel on eschet en tous les autres, « il n'*est pas* d'estre nommé chevalier. » (Percefor. vol. II, fol. 121 [a].)

VIII. L'usage que font de ce mot les paysans de l'Auxerrois et du Morvan est encore très remarquable : « J'ay *esté* d'un escu, » j'ai été payé d'un écu, j'ai eu un écu. En ce sens, le verbe *être* prend la signification du verbe « avoir. » Les exemples n'en sont pas rares dans nos anciens auteurs.

IX. Le verbe *estre* servoit aussi à marquer les futurs comme dans cette phrase: « *sont* a rendre. » (S. Athanase, Symbole françois, 2e trad.)

Conjugaison : *Eit ested* (Loix Norm. art. 17). — *Er* (Marbodus, col. 1674). — *Era* (ms. 7218, f. 142 [a]). — *Eist* (ms. 7615, I, f. 115 [b]). — *Ere* (Villeh. p. 1). — *Ere* (Gilles de Viniers, Poët. avant 1300). — *Ere* (Ste Léocad. ms. de S. G.). — *Erent* (Villehard. p. 6). — *Eres* (Villehard. p. 81). — *Ers* (Histoire ms. de la Ste Croix, page 16). — *Ert* (La Thaum. Cout. d'Orl. p. 465, an. 1168). — *Ert* (Monios, Poët. av. 1300). — *Ert* (Marbodus, col. 1640). — *Ert* (Poët. avant 1300). — *Erunt* (Lois Norm. art. 18). — *Essera* (Parton. de Blois). — *Essont* (Test. du Ce d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 186). — *Esta* « Ki bien *esta* ne se doit « remuer. » (Me Andrieus). — *Esta* « Bien puet « sçavoir, ki amé a, Se bien ou malement m'*esta*. » (Gontiers). — *Esta* « Diva, fait il, comment t'*esta* « Es tu ribaux, traistre ou lerres. » (Fabl. de S. G.). — « ... Sadoines li demanda Sire conpains, con vos « *esta*. » (Blanchandin). — *Estaet* (D. Morice, Hist. de Bret. col. 983, an. 1262). — *Estait* « Bien « m'*estait* Que j'ai ma mie delivrée. » (Floire et Blancheflor.). — *Este* (Villehard. p. 166). — *Ested* (Lois Norm. art. 16). — *Estei* (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31). — *Esteit* (S. Bernard, p. 14). — *Estet* (Duchesne, Gén. de Chastaig. p. 27, an. 1220). — *Esteit* (Marbodus, col. 1660). — *Esteient* (Duch. Gén. des Chast. p. 27, an. 1220). — *Estiemes* (Eust. Desch. fol. 463). — *Estiens* (ms. 7218, fol. 142 [d]). — *Estiesmes* (J. Le Fev. de S. Rem. H. de Charles VI, p. 81). — *Estoent* (Duch. Gén. des Chastaig. p. 27, an. 1220). — *Estoie* (ms. 7615, t. II, folio 108 [c]). — *Estoet* (D. Morice, Hist. de Bret. col. 960, an. 1261). — *Estoint* (Villehard. p. 5). — *Estot* (ms. 7615, t. I, fol. 113 [c]). — *Estroit* (ms. 7218, fol. 327 [a]). — *Estués* (ms. 7989 [2], fol. 47 [a]). — *Estuet* (Ch. du XIIe siècle, ms. de Bouh. f. 371 [b]). — *Iere* (Poët. mss. av. 1300). — *Iert* (Ord. I, p. 311). — *Iert* (S. B. S. Fr. p. 239). — *Iert* (S. Bern. S. Fr. mss. p 163). — *Ies* « Ahi ! « amours, con *ies* desmesurée. Moi, ke te sert, veus « ocire toudis. » (Salvages de Bethune, Poët. mss. av. 1300). — « Mors villaine *ies*; en toi n'a gentil- « lece. » (J. Erars). — *Esteroit* (Hist. de Beauvais par un Bened. p. 273, an. 1167). — *Fu* (Carp. Hist. de Cambray, p. 28, an. 1230). — *Fud* (Loix Norm., art. 39). — *Fui* (S. Bern. S. Fr. p. 45). — *Fuissant* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 502, an. 1266). — *Fuist* (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 18, an. 1133). — *Fuit* (Idem). — *Fumes* (Perard, Histoire de Bourg. p. 466, an. 1246). — *Fusent* (Rymer, I. page 13 [b], an. 1256). — *Fussant* (Marbod. col. 1670). — *Fussiens* (S. Bernard, S. Fr. p. 3). — *Fust* (Loix norm. art. 39). — *Fust* (S. B. S. Fr. p. 3). — *Yers* (Eust. Desch.). — *Yes* (Brut). — *Seent* (Ord. I, p. 314). — *Serommes* (Rom. d'Audig. fol. 68 [c]). — *Set* (Journal de Verdun, 1745, p. 257). — *Seu* (Ord. I, p. 426). — *Soye* (Villon, p. 15). — *Suymes* (Gloss. de l'Histoire de Bret., Faifeu, p. 4). — *Suismes* (Arbre des Bat. folio 136 [a]). — *Suysmes* (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 177). — *Sumes* (Id. I, p. 150). — *Summes* (Ord. t. III, p. 657). — *Sunt* (Ord. I, p. 72). — *Sion* (Eust. Desch. f. 135 [a]). — *Soie* (Joinv. p. 79). — *Soiiesmes* (Mouskes, p. 142). — *Soint* (Ordonn. t. I, p. 536). — *Sommes* (Froiss. II, p. 74). — *Son* (Rab. I, p. 104). — *Sot* (Poët. av. 1300, IV, p. 1363). — *Soront* (Ord. t. V, p. 474). — *Sosmes* (Chansons de Thibaut, mss. page 86). — *Soumes* (Beaumanoir, page 1). — *Saet* (D. Morice, Histoire de Bret. col. 981, an. 1262). — *Saient* (La Thaumass. Cout. d'Orl. p. 465, an. 1168). — *Saint* (Duchesne, Gén. de Chat. p. 59, an. 1268). — *Sait* (Loix Norm. art. 41). — *Sara* (Perard, Hist. de Bourg. p. 300, an. 1213). — *Saroit* (Id. p. 460, an. 1246). — *Saront* (Id. p. 300, an. 1213). — *Sauent* (Duchesne, Gén. de Montmorency, p. 386, an. 1265). — *Saye* (Id.). — *Sayent* (Id.). — *Sayt* (Id. p. 386). — *Seient* (Loix norm. art. 38). — *Seint* (Perard, Hist. de Bourg. p. 450, an. 1241). — *Seit* (S. Athan. Symbol. fr. Ire trad. ; Loix normandes, art. 24). — *Seraent* (Perard, Hist. de Bourg. p. 502, an. 1261). — *Serait* (Loix norm. art. 29). — *Serat* (S. Bern. Serm. fr. p. 16). — *Seré* (Perard, Histoire de Bourg. p. 486, an. 1257). — *Sereit* (Marbod. col. 1652). — *Sereiz* (S. Bern. Serm. Fr. p. 25). — *Serent* (Rymer, t. I, p. 109). — *Seriens* (Perard, Histoire de Bourg. p. 282, an. 1255). — *Serit* (S. B. Serm. fr. p. 379). — *Seroet* (D. Morice, H. de Bret. col. 980, an. 1261). — *Serois vos* (S. Bernard, Serm. Fr. p. 58). — *Serra* (Rymer, I, p. 114 [b], an. 1270). — *Serroms* (Rymer, t. I, p. 109 [b], an. 1268). — *Serront* (Rymer, I, p 50, an. 1259) — *Serrunt* (Rymer, I, p. 114 [b], an. 1270). — *Seyent* (Id.). — *Seyt* (Id.). — *Sient* (Carpentier, Histoire de Cambray, II, page 18, an. 1133). — *Siert* (Loix norm. art. 4). — *Sit* (Rymer, t. I, p. 109 [b]). — *Soint* (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 141, an. 1259). — *Soit* (S. B. S. Fr. mss. p. 90). — *Somes* (S. Athan. Symb. fr. 2e trad.). — *Sont* (S. Athan. Symb. fr. 2e trad.). — *Sont* (Duchesne, Gén. de Chastillon, page 59, an. 1268). — *Sot* (Loix norm. art. 16). — *Soyes* (S. B. S. Fr. mss. p. 56). — *Suimes* (Du Bouchet, Généal. de Coligny, p. 63, an. 1246). — *Sumes* (S. Athan. Symb. fr. 1re trad.). — *Summes* (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 33).

2. Estre, *s. m.* Etat, situation [A]. Façon d'être, maintien [B]. Conduite [C]. Personne [D]. Lieu [E]. Ligne, race [F]. Nature [G].

[A] [On lit dans Guiot de Provins (D. C. III, 100 [a]) : « Leur ordre ne blasme ne lor *estre*, Mes por riens « ge n'i voldroie estre, Trop ont estroit et dur cou- « vine ; Chascun fet pour lui sa cuisine. »] « Pour

« le bien, et cours de la marchandise, l'*estre*, (*alias* « estat) et entretenement des dites villes, et de leur « police. » (Godefr. Observ. sur Ch. VIII, p. 394.) « Puisque savoir voulez mon *estre*, je vous le « diray. » (Ger. de Nev. Ire part. p. 125.) « Demanderent l'ung à l'autre dont ilz estoient, et quelle « adventure le menoit si seul ; et il luy compte de « son *estre* une partie. » (Lanc. du Lac, II, f. 34 c.) — Une dame donnant un rendez-vous à son galant, dans l'absence de son mari :

Li ot mandé....
Que ses sires à une vile
Devoit cil jor au marché estre :
Bien li ot tot conté son *estre*. *(Fabl. de S. G. f. 65 b.)*

Cele li enquist de son *estre*,....
Si li demande qu'il avoit. *(Ibid. f. 80 d.)*

Je lui demandai son *estre*. *(Vat. n° 1490, f. 111 b.)*

Si loerent Dieu, et son *iestre*,
Cantant te Deum laudamus. *(Ph. Mousk. p. 291.)*

Et vit leur couvin, et lor *iestre*. *(Ibid. p. 150.)*

Je chantaisse volentiers liement....
Et desisse, et l'*estre*, et l'errement.....
De la grant cor de France, au douc renon,
Ou toute valors se baigne. *(H. de la Ferté, III, 1153.)*

B . . . . D'un *estre* se maintient
Qui m'a esbaubi. *(Adans li Boçus, t. IV, p. 1377.)*

Riens ne me puet retraire, ne partir
De li amer, tant me sens alegié,
Quant je ses fez, et son *estre* remir :
Son vis riant, son beau parler prisié.
Villains d'Arras, t. III, p. 770.

C « Il se fist à luy confesser de tous les péchez « dont il se sentoit coupable vers Dieu ; si luy « demanda le chappellain de son *estre* ; et il luy « compta toute sa vie. » (Lanc. du Lac, III, f. 23 a.)

D Queur tost le seignor deschaucier
Je vueuil qu'il se voist baigner,
Et ge i entrerai après,
Si nos solacerons hui mais,
Si m'embelira plus son *estre*. *(Fabl. de S. G. f. 78 f.)*

E On auroit une lieue alée,
Avant qu'on soit hors de cel *estre*. *(E. Desch. 512 d.)*

A grant honour fu conréez,
Et à grant honour enterrez,
Le cors de lui, et de son pere,...
Et tries le mestre *estre* porté. *(Brut, p. 196.)*

« Jamais ne sçauray le lieu, ne l'*estre* ou trouver « puisse ma mye. » (Ger. de Nev. Ire partie, p. 89.) « Les François estans dedans se combattirent main « à main aux Anglois que, pour mourir, ne se vou- « loient partir de leur *estre*. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 39.)

Bele, fait ele, une semaine
Porras si seurement estre,
Que ja nus ne sçaura ton *estre*. *(Fabl. de S. G. f. 81 c.)*

Des voleurs étant entrés dans une maison de gens pauvres :

Lors s'assieent, regardent l'*estre*,
Les angles, et les repostailles. *(Fabl. de S. G. f. 52 d.)*

A tant est cil entrez en l'*estre*. *(Ibid. 88 a.)*

Quant huis, et fenestre
Treuve ouvers li amoureus,
Il est lues entrés en l'*estre*,
Celi dont il est songnieus. *(Vat. n° 1490, f. 156 b.)*

L'empire de Rome, et tot li *estre*
Donna Constantins St Selviestre,
Et tout quanqu'à Rome apendoit. *(Ph. Mousk. 842.)*

Ne firent rien, fors veoir le dongon :
Trait n'orent, ne engien qui fust bon,
N'abillement, pour assaillir cel *estre*. *(E. Desch. 108 d.)*

Deffendre la tour, et li *estre*. *(Ph. Mousk. p. 91.)*

Si vint as *estres* de la tour. *(Blanch. f. 186 c.)*

Li rois Artus estoit as *estres*,
Apoyez à unes fenestres. *(Perceval.)*

[Au sens de cour, *estre* dérive du bas latin *astrum*, place carrelée, et pourrait s'écrire *aistre* : « Guillemet le Prevost demoura en l'*estre* ou la court du « dit hostel. » (JJ. 145, p. 513, an. 1393.) — « Une « place assis en la ville de Cangi jouste l'*estre* Noel « Foacier d'une part et jouste l'*estre* feu Regnaut « Pinart. » (Aveu des fiefs du domaine de Buri, 1366.) Du sens de cour on passe à celui de maison bâtie dans la cour : « Hugues Crestien avoit fait faire « un *estre* sur les murs de laditte ville de Vienne. » (JJ. 153, p. 119, an. 1397.)]

F « Retraict d'heritage ancien vendu compete, et « appartient aux parens de la ligne, et *estre* du « vendeur, et chose vendue jusqu'au sixiesme « dégré de consanguinité. » (Cout. Gén. I. p. 896.) « Il est du lignage, et *estre* dont l'heritier procede. » (Ibid. p. 897.) « Heritages procédans de l'*estre* du « pere. » (Ibid. t. II, p. 562.)

Et puis après, l'a espousée
Quens Guillaume de Liecestre,
Pour cou qu'il le sot de bon *estre*. *(Mousk. p. 474.)*

Cil Carles, ki rois devoit iestre,
Desconfi Kapet, et son *iestre*. *(Ibid. p. 399.)*

Cil fu preudom, et de bon *iestre*. *(Ibid. p. 53.)*

G « Bons mariniers experts... qui sachent l'*estre*, « et la naissance de tous vents. » (Le Jouv. f. 88 b.) « Vous savez tout l'*estre* de ceste ville, car vous « avez esté tout autour, et par dedens, et par de- « hors. » (Hist. de Bertr. Du Guescl. par Mén. 222.) Louis VII, assiégeant un château, fit élever une tour qui le dominoit ; ceux qu'il mit dans cette tour « veoient tout l'*estre*, et la façon, et couvine du » chasteau. » (Chron. S. Denis, t. I, f. 233.)

Remarquons ces autres acceptions :

1° « Bon *estre*, » bien-être.

Phelippe, on doit paradis
Conquerre par mesaise avoir ;
Que vos n'i troverois jà voir,
Bon estre, ne jeu, ne ris
Que vos aviez apris. *(Thib. de Nav. I, p. 8.)*

1° bis. « De bon *estre*, » débonnaire. (Marbodus, col. 1638.)

2° « De put *estre*, » de vilaine race ; on disoit aussi de *pute aire*.

Mal ait qui me maria :
Tant en ait or li prestre :
A un vilain me donna,
Felon, et de *put estre*. *(Monios, II, p. 641.)*

3° « En *estre*, » en effectif. « Si je voulois me « contenter d'enmener ce que je trouverois de « trouppes en *estre*. » (Bassomp. Mém. II, p. 182.)

4° « Prendre *estre*, » commencer. « Donations « faites, l'effet desquelles prend *estre* de son évene- « ment douteux de la condition y apposée, sont « revocables avant l'évenement de la dite condi- « tion. » (Cout. de Clermont, N. C. G., II, 877 a.)

5° « Savoir son *estre*, » savoir-vivre : « Gerard « sachant son *estre*, comme celuy qui à la court « avoit esté nourry, les salua moult courtoisement. » (Ger. de Nev. Ire partie, p. 125.)

6° « Venir en *estre*, » arriver. « Ne se faut point « émerveillé si nous voyons venir en *estre* quelque « chose qui paravant n'ait point esté. » (Lettres de Pasquier, t. III, p. 510.)

7° « Mettre à l'*estre*, » mettre à l'ouvrage.

Deus mestiers ai apris,
A l'*estre* fui j'à mis :
Or ne le tieg, ne ne l' lais,
De ce suis ge bien fers :
Ne sui, ne clers ne lais,
Et sui, et clers et lais :
Cil qui deus chose chace,
Nulle n'en prent. *(Prov. du Vilain, f. 74 d.)*

3. Estre, *adv.* Outre A. Contre B.

A *Estre ceo*, outre cela. (Rymer, I, 114 b, an. 1270.)

Rois Sornegus a moult grant gent :
Estre le secors qu'il atent ;
Ses arriebans est venuz. *(Parton. de Bl. f. 132 ¹.)*

Douze mil orent chevaliers,
Estre serjans et, les archiers. *(Brut, f. 70 a.)*

Entreulz vont bien un milliers,
Et de bons, et de preus chevalliers ;
Estre gelde, *estre* servans,
Et *estre* femmes, et enfans. *(Ibid. f. 2 b.)*

B « *Estre* le gré, » malgré. (Voy. Rom. du Brut, f. 1 a.) « *Estre* mon gré, » malgré moi. (Ibid. f. 8 a.) On lit « *estre* son gré, » dans Alex. et Arist. ms. de S. G. f. 72 c. — Ce mot *estre* est entré dans la composition de quelques mots, et marque privation ; voyez Estreloi, etc.

Estré, *s. m.* Ce mot se dit, en Languedoc, des choses qu'on ne veut ou qu'on ne sauroit nommer, crainte de blesser la modestie. « Aristote les a « déclaré l'*estré* des femmes estre de soy insatiable. » (Rabelais.)

Estrece, *s. f.* 1° Etrécissement. *Estrece*, dans S. Bern. répond au latin *angustia*. — 2° Diminution des droits ou profits appartenant au vassal qui dessert un fief ; le ch. 258 des Assises de Jerusalem a pour titre : « Ci orez coment je, qui ais fait cestui « livre, sot certainement ces conjuremens d'*estreces* « dessus dites de hom au seignor. » (p. 174.)

Estrecer, *v.* Etrécir, serrer, restreindre. [« Et « si tu n'as grant richece Qu'avoir les puisse, Si « t'*estrece*. » (Rose, v. 2168.)] — « Puis soit anquis « de gors levez en euves communes et des euves et « des chemins estoppez ou *estreites*. » (Britt. Lois d'Anglet. 71 b.) « Chemins estoupés, et *estrechiez*. » (Beaumanoir, ch. IX, p. 52.)

Corineus se rembraça ;
Estrechi soy, si se moilla ;
Des pans de sa cote se ceint ;
Parmi les flans, auques s'estraint. *(Brut, fol. 9 b.)*

Estrecte, *s. f.* Echec A. Tour B.

A « Je lui écrivis promptement, s'il trouvoit bon « que j'allasse la nuit devant enfermer ceux qui « estoient dans Grenade, voir si nous leur pour- « rions donner une *estrecte*. » (Montluc, II, p. 363.) « Les ennemis voulurent donner une *estrette* à « nostre cavallerie légère. » (Mém. de Bassomp. II, p. 58.) « Possible, si Mr de Guise eust esté hors de « là, qu'ils nous eussent pu donner une pareille « *estrette*, que d'autres reistres nous donnerent à « la bataille de St Quentin. » (Brantôme, Cap. Fr. t. III, p. 38.)

B On lit au sujet d'Henri III qui, à son retour de Pologne, passant sur les terres du Palatin, vit dans le cabinet de ce prince le portrait de l'amiral de Coligny : « Je tiens de très bon lieu que le roy fut « estonné quant il vit ce portraict, et ouit les paroles « de l'autre, et entra en apprehension que ce jeu « fust esté fait à poste, pour luy donner quelque « *estrette*. » (Brant. Cap. Fr. t. III, p. 195.)

1. Estrée, *s. f.* Grand chemin, rue.

S'en alerent al bos fuiant,
Et li plusiour par les *estrées*
Ont lor armures jus gietées. *(Ph. Mousk. f. 193.)*

[« Parmi Ardane accueillirent l'*estrée*. » (Garin, Du Cange, VI, 385 a.)]

2. Estrée. [Intercalez *Estrée*, pour entrée, au reg. JJ. 161, p. 135, an. 1406 : « Que nul ne puisse « ...estre ouvrier en la ville de Paris, ne ès faux- « bourgs d'icelle, se il ne scet faire en un jour au « moins cinq cens de grans oublies, trois cens « de supplications et deux cens d'*estrées* dudit « mestier. »]

3. Estrée. [Intercalez *Estrée*, héritage sur lequel le seigneur a droit d'*estraiere* : « Se aucune « *estrée* ou espave ou autre forfaiture en cas de « haute justice y avient. » (JJ. 59, p. 459, an. 1320.)]

4. Estrée, *adj.* Affiné, comme l'or tiré du creuset.

Si sui *estrées* com li or
Vers li qui est tous mes tresors. *(Ch. du Cte Thib. 108.)*

Estreer. [Intercalez *Estreer*, abandonner, permettre au seigneur d'exercer l'*estraiere* : « Qui se « veaut departir dou païs, ou en aucune maniere « laisser son fié, il le doit comander au seignor : « car la comande est plus seure chose, et mains y « a de perill que l'*estreer*... mais garde se bien en « quel point il *estraiera* ou comandera son fié. »]

Estreignement, *s. m.* Action de serrer, d'étrangler. (Oudin, Cotgrave.)

Le chevalier de la Tour, parlant d'une nouvelle coiffure des femmes, « l'atour de gibet », dit qu'il étoit ainsi appelé parce qu'il « estoit haut élevé sur « longues épingles d'argent, plus d'une coudée sur « la teste, comme un gibet por *estraingnement*. » (Instr. à ses filles, fol. 27 a.)

Estreint, *adj.* Avare. (Oudin.)

Estreintif, *adj. et s.* Astringent. (Oudin.)

1. Estreloi, *s. m.* Injustice. [On lit dans une chanson de Guyot de Provins, Wackernagel, p. 28 : « S'en fait grant *estreloy* Amors, où je me croie. » — De même aux Loenges Notre Dame (Chr. Anglo-Normandes, III, préf. p. 35) : « Oevre est de ribaut « Quant li dés li faut De dire *estreloi*. »] — Mot composé de l'adverbe *estre* et de *loi* (contre la loi.)

Amors fera grant *estreloi*
Se son gré ne puis deservir. *(Ad. de Gievenes, III, 1186.)*
C'est grans *estrelois*
C'on fausse les lois. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1302.)*

Remarquons ces expressions :
1° « Dire *estre loi*, » dire une chose injuste, parler à tort. (Vat. n° 1490, fol. 175 [a].)
2° « Jugier *estre loi*, » porter un faux jugement. (Vat. n° 1490, fol. 139 [b].)
3° « Jugier sans *estreloi*, » juger sans injustice. (Vat. n° 1490, fol. 140 [b].)

2. Estreloi, *adj.* Injuste, inique.

Or ai je dit come fox *estreloi* ;
Jà li meffaiz ne m'en soit pardonez,
Quant maudite ai celi cui plus doi foi.
Poët. av. 1300, t. I, p. 372.

Estrenne, *s. f.* Etrennes, premier jour de l'an [A]. Début d'un règne [B]. Succès [C]. Présent [D].

[A] [« Messire Thomas Channenne, chevalier trenchant du roy d'Engleterre, lequel est venu apporter l'*estraine* du roy d'Angleterre du jour de l'an. » (De Laborde, Émaux, p. 307.) — « Item trente sols tournois de menus cens, portans los et ventes à paier chascun an aus *estraignes*. » (JJ. 65, p. 263, an. 1327.)]

Ecoutez les dures nouvelles,
Que j'oui le jour de l'*estraine*. *(Al. Chart. p. 525.)*

« Le dimanche après les *estrennes*. » (Ordonnances, t. III, p. 583.)

[B] On lit au sujet de l'avénement de Charles VII :

Le commencement de son regne
Si fut en douleur, amitié,
Et pour sa venue, et *estraine*,
Usa de grace, et de pitié. *(Vig. de Charles VII, I, p. 24.)*

[Voir aussi G. Guiart, v. 4029.]

« Jà avons nous eue une riche *estraine*. » (Hist. de B. Du Guesclin, par Ménard, p. 256.) On a dit en ce sens : « Dieu vous doint bonne *estreine*. » (Path. Testam. p. 122.)

Cil ki de dame atant joie,
Fols est, se d'autre se paine ;
K'autre amors est paile, et bloie ;
Mais ceste est de boine *estraine*.
Poët. MSS. av. 1300. t. III, p. 1030.

« Le lundy premier jour de la semaine, à bonne *estraine*, devant le jour du S[t] Sacrement. » (Froissart, liv. II, p. 134.) Jésus-Christ, trois jours après sa résurrection :

Au tiers jour, a bonne *estrine*,
Brisa d'enfer la saisine. *(Froissart, p. 273 [a].)*

[C] *Estrainnes*, bonnes fortunes en amour. (Arr. Amor. p. 205.) — « Orent mal *estraine*, » furent maltraités ou tués. (Journal de Paris, sous Charles VII, page 191.)

En malle *estraine* Dieu la mette. *(Path. Test. p. 127.)*
Dex lor doint male *estroine*. *(Poët. av. 1300, I, p. 13.)*

« En pute *estraine* » signifie à son malheur. « Vous estes entré en ceste terre, en vostre pute *estraine*, car vous y mourrez. » (Percef. IV, f. 16.)

Le mal
Vous doint Dieu, et sanglante *estraine*.
Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 211.

[D] Par suite, redevance : [« Item les illes du chié du pont et les *estrenes* d'Alomme, c'est assavoir la coppe des souches, l'erbe et autres petites illettes, qui sont en Loire, prisié vint livres l'an. » (Registre des dons de Philippe VI, an. 1328, f. 29 [b].)]

Vous m'en avez fait bone *estraine*,
Dit la dame, à celui lundi :
Se tant en faites le mardi,
Et tous les autres jors après,
Vous tenroiz moult le mestier près. *(MS. 7996, p. 24.)*

Expressions remarquables :
1° « A l'*estraine*, » pour la première fois :

. . . . Il fait mal d'acroire,
Se savez vous bien, a l'*estraine*. *(Path. Farce, p. 22.)*

Après les dessus ditz, venoient
Les archiers du conte du Maine,
Qui leur renc et ordre tenoient,
En fringant chascun à l'*estraine*. *(Vig. de Ch. VII, 158.)*

2° « Chascun jour à *estraine*, » de nouveau :

Je ne di pas k'il n'ait puis comperé
Sa grant biauté, chascun jor, à *estraine*.
Poët. MSS. av. 1300, t. II, p. 948.

3° D'un gibet soit ton *estraine*. *(E. Desch. fol. 282 [a].)*

Estrenner, *v.* Donner [A]. Commencer [B].

[A] « [Bapteiez fu li vasletons ; Aveirs trop beaus e riches dons Li a sis parreins presentez ; De lui fu primes *estrenez*. » (Benoit, II, 10769.)] — « Elle luy pria qu'il l'*estrenast* le jour des estraines. » (Arr. Amor. p. 204.)

Je ne vous say d'autre chose *estrener*. *(Desch. fol. 14 [d].)*

. . . . . Je vous *estriné*
D'une nouvelle cançon. *(Vat. n° 1490, fol. 50 [b].)*

Il te pouroit bien *estrener*,
D'une intolérable douleur. *(Marg. des Marg. fol. 115 [a].)*

De mort cruelle, et sale, et orde
J'ay grand desir de l'*estrener*. *(Ibid. fol. 132 [b].)*

[B] Sajetes moult grant noise mainent
Armes, là où il s'entr'*estrainent*,
Fausent, en mainz lieus, comme piautres. *(Guiart, 223 [b].)*

Estrepement, *s. m.* Action d'arracher. « Faire wast, ou *estrepement* du tenement tenu en douaire. » (Statuts de Glocester, 6[e] année du règne d'Edouard I[er], ch. XIII.)

Estreper, *v.* Extirper. *Estreppet*, dans S. Bern., répond au latin *exstirpat*. « Les vignes *estreper*. » (Ord. t. I, p. 127.) — « Les vignes fere *estreper*. » (Ibid. fol. 288.) — « Se aucuns me essille mes blez, ou *estrepre*, ou esrache mes vignes..... vignes esrachiées, ou *estrepées*. » (Beauman. p. 239.) — « *Estrepper* vignes. » (Ibid. p. 58.)

N'i ot remez rien à gaster,
Ne cep de vigne à *estreper*. *(Brut, fol. 77 [c].)*
Lor vingnes, et lor boiz fist li rois *estreper*. *(Rou, p. 186.)*
Estrepons male herbe dampnée. *(E. Desch. fol. 245 [a].)*
Soit donc tele semence *estrepée*. *(Id. fol. 244 [d].)*

Estressisseuse, *s. f.* Femme à la suite de la cour, distribuant des drogues à l'usage particulier des dames. (Contes d'Eutrapel, p. 164.)

Estret, *part.* Extrait, issu :

Dont vaut miex, qui voir (*verum*) en retret,
C'on soit d'un petit lieu *estret*,
Si soit on preu, et de bon estre,
Que de bon lieu, et mauvés estre. *(MS. 7218, f. 244 [b].)*

Estribat, *s. m.* Bâton, tricot. Un *estribot* ou

estribat est un bâton d'environ un pied et demi de long. (Modus, fol. 26 [b].)

Estrichoir, *s. m.* Devidoir. (Oudin, Cotgrave.)

Estricque (à l'), *express. adv.* On a dit du droit de mouture dû au meunier: « Faut qu'il ait « une coupe, demy couppe, un quarreau, demy « quarreau, et la moitié de demy quarreau, et « mesure tout à l'*estricque*, et doibt... à seizieme. » (Cout. de Blache, N. C. G. I, p. 436 [a].) — [Au reg. JJ. 176, p. 332, an. 1444, c'est le bois de la faux: « Lequel suppliant mist jus de son col sa faulx et « prist en sa main l'*estricque* d'icelle. »]

Estricter (à l'), *express. adv.* « Margon arme « ne fist fort que router, tant qu'en Bretaigne ouyt, « à l'*estricter*, que avant hyer roy Perceforest traïst « au Neuf Chastel, où l'on devoit jouster: là fut « Margon pour aouster. » (Percef. V, fol. 111 [a].)

1. Estrie, *s.* Magicien, sorcier. [On lit au Gloss. 7684: « *Estrie*, fée, lamia. » De même aux Miracles de Coinci: « Tele est hideuse comme *estrie*. »]

> Dont maintes gens par leurs folies
> Quident estre par nuit *estries* *(Rose, dans D. C. s. Stria.)*

2. Estrie. [Intercalez *Estrie*, au reg. 13 de Corbie, an. 1511, fol. 92 [b]: « A esté fait rapport au « buffet de la visitation faicte au clocquier de l'e- « glise, là où il est necessaire de mettre plusieurs « *estries* et ancres de fer. »]

Estrief, *s. m.* Etrier. [On lit *estreu* dans la Chanson de Roland, v. 348 et 2820. On lit dans Thomas-le-Martyr, v. 114: « Sun *estriu* li teneit li reis « al remunter. » La forme *estrief* est dans Ph. Mouskes: « *Estrief*, ne siel, ne sorcaingle. » — « Maintenant elle dit que elle a un *estref* trop long « et l'autre trop court, puis dit que le cheval trotte « drop dur. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 80.)] C'étoit aussi un anneau à la partie la plus convexe, au dos d'une arbalète à pied; il formoit l'étrier pour mettre le pied et pour tendre l'arbalète. « Arbaleste a un pied qu'il vendra parfaitte, bien, « et suffisemment garnie de corde. clef, *estrier* et « autres choses y nécessaires. » (Etat des officiers du D. de Bourg. p. 150.) De là on disoit « quarreaux « à *estrif*, » que l'on explique mal dans le nouveau Du Cange, par *species sagittæ*: « Duas archas qua- « rellorum, unam ad *estrif* et alteram ad duos « pedes. » (Martène, Ampliss. Collectio, I, col. 1114.) Les premiers carreaux servaient aux arbalètes à un pied ou à *estrier* qu'on ne tendait qu'avec un pied. Les seconds carreaux s'employaient avec les arbalètes qu'on tendait à deux pieds. On a aussi dit « *estrier* d'un coche. » (G. Durand, p. 185.) Nous disons l'*estrier* et plus souvent la « botte » d'un carosse. « Bas à *estrier* » désigne les chaussettes dont le pied forme un étrier. Les anciens avoient des « chausses de drap à *estriet*. » (Assis. de Jérus. p. 80.) Enfin l'*estrié* est l'appui de la lance à joûter: « Pour entrer en lice, et mettre la lance de ce dis- « cours dans l'*estrié* d'une suitée admirable, où je « puisse courre la carriere de bien dire. » (Caq. de l'Accouchée, p. 169.) Dans l'inventaire de Charlotte de Savoie, veuve de Louis XI, on lit: « Plusieurs « *estreus* d'or, ou il y a des tablettes d'or garnies d'images. » (Godefr. Observ. sur Ch. VIII, p. 368.)

> Haubers, et armes afeitier,
> *Estrex*, et selles atourner. *(Rou, p. 305.)*

On disoit:

1° « Partir *estreu*, » partir.

> Partonopex n'en part *estreu*,
> Ne velt remuer de son leu. *(Parton. de Blois, f. 135 [c].)*

2° « Mettre le pied en *estrieu* »:

> En faict d'amours, beau parler n'a plus lieu,
> Car sans argent, vous parlez en hebrieu;
> Et fussiez vous le plus beau fils du monde,
> Se ne foncez, je veulx que l'on me tonde,
> Si vous mettez vostre pied en l'*estrieu*. *(Collerye, p. 138.)*

3° « *Estrieus* d'Orleans. » Voyez sur ce proverbe le Mercure de France, mai 1735, p. 908.

Estrif, *s. m.* Combat [A]. Querelle, dispute [B]. Résistance [C]. Peine, embarras [D].

> [A] Muez en paix vostre discorde,...
> Pardonnez au povre chetif,
> Sa rebellion, et son *estrif*. *(E. Desch. f. 479 [a].)*

« Adonc veissiez commencer dur *estrif* contre « ceulx qui les premiers descendoient, et contre « eulx venoient les Sarrasins; pour deffendre le « port...... fut le grand *estrif*. » (Hist. de Boucic. page 212.)

> N'a si bon clerc, ne si poissant,
> El siecle, ne si bien parlant,
> Se les dames voloit blasmer,...
> G'en pranroie à lui *estrif*. *(Parton. f. 144 [d].)*

> En celui temps, naistra
> La panthere, le loup simulatif,
> Le cerf volant, l'ours, le tigre brette,
> Et le cengler; entre eulx aura *estrif*. *(Desch. f. 276 [b].)*

[B] « Pour aucun prisonnier commença *estrif*, « pour lequel oster, et leurs gens mettre à paix, fu « ordonné, par Bertran et Cliçon, que tous les « Engloiz, grans et petiz fussent tuez si n'y auroit « point de discort. » (Hist. de Bertr. du Guesclin, par Mén. p. 410.)

> Or nous metons en loial jugement;
> Si ert la tençon de nos deus definée,
> Car li *estris* dure trop longuement.
> Li dux de Brebant, Poët. MSS. av. 1300, t. II, p. 716.

[C] « Il commença un vent contraire si très-grand « que, pour sens et puissance que mettre y sceus- « sent, ne pouvoient avant aller,...... ne leur dura « pas peu de temps cet *estrif*; ainsy furent trois « jours entiers. » (Hist. de Boucic., p. 209.)

> Venez y tost, sans nul *estrif*. *(Repues Franches, p. 3.)*

[D] « En tel *estrif*, et fascherie s'endormit. » (Rab. t. IV, p. 160.) « En cestuy *estrif*, et soigneux pen- « sement. » (Id. III, page 87.) « Le malade est en « grand *estrif*. » (Ibid. p. 52.)

Expressions:

1° « Prendre *estrif*, » ou « venir en *estrif*, » entrer en procès. (Nicot.)

2° « Tenir *estrif*, » disputer. (Le Ch[er] de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 13 [a].)

3° « A ou par *estrif*, » à l'*estrivée*, à l'envi: [« Et chevalcherent à force et à estrif. » (Garin le Loherain, p. 69.)]

Estrifle, *s.* « Quier une joincte qui est en l'*estri-* « *fle* du jambon. » (Modus, fol. 27 a.)

Estriker (s'), *v.* S'agiter, se remuer :

De tous boins morsiaus sent il le fusike,...
Quant voit le roussole, durement s'*estrike*.
Poët. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1296.

Estrillade, *s. f.* Coup d'étrille. (Dict. d'Oudin.)

Estrille, *s. f.* Etrille A. Crabe des côtes entre Caen et le Havre B.

A[« Or faut roussin, or faut *estrilles*. Espece à « porter par la ville (*Choses qui faillent en* « *ménage*.) »] De là, le nom donné à la troisième compagnie du prince de Plaisance, dans les fêtes burlesques de Valenciennes; les cavaliers qui la composoient avoient des housses semées d'étrilles en broderie. (Menestr. de la chevalerie, page 243.) [Le malheur fut qu'il s'attaqua à celle [cornette] des valets qui portent l'*estrille* à leur drapeau. (D'Aubigné, Hist. III, 64.)]

B...... Fevre forge de ses mains,...
Et mans de fer agus, et gros,
Et grais a rostir les harens,
Et les ains à penre merlens,
Et les cerens, et les *estrilles*,
Et foines dont l'en prent anguilles. (*MS. 7218, f. 198 d.*)

Estrillé, *adj.* Grêle, mince, maigre. « En Espa- « gne, la beauté est vuidée, et *estrillée*, en Italie « grosse et massive. » (Sag. de Charron, page 75.) « L'Espagnol (la souhaite) gresle, vuidée, et *estril-* « *lée*, le François molle, delicate, mignarde, et « affectée. » (Maladie d'amour, p. 169, et Mont. II, page 270.)

Estriller, *v.* [« Montées sur petites haquenées « qui ne sont ni liées ni *estrilliées*. » (Froissart, éd. Buchon, t. I, ch. I, p. 34.)]

Estrilleur, *s. m.* Qui étrille. (Oudin.)

Estrilloir, *s. m.* (Cotgrave.)

Estrindore, *s.* Danse : « Danser l'*estrindore*. » (Rab. t. II, p. 113.)

Estringans, *s. m. p.* Amoureux, galants.

Il y a doulx yeulx, d'autre sorte,
Qui sont petillans, et gingans,
Dont compaignons portent la botte,
Et changent souvent nouveaulx gans;
Tels que servent à *estringans*,
Ou à mygnons dorelotez,
Et les font tenir si fringans,
Qu'ils n'ont garde d'estre crotez. (*Amant cord. p. 581.*)

Estriper, *v.* Eventrer. (Amadis Jamin, p. 263.)

Estrique. « Les levriers d'*etricque*, » dans les anciens auteurs de vénerie, sont appelés Allans; ce sont des métis de dogues et de levriers que l'on forme ainsi : on fait couvrir une boule-dogue par un fort levrier, ce qui produit une espèce de chien moitié dogue moitié levrier; on prend ensuite une chienne de cette espèce qui, étant liée par un levrier, fait des petits dans lesquels la nature de dogue disparait, en sorte qu'il ne leur en reste plus que la tête, entée sur le corps d'un grand levrier, fort et membru comme l'est un dogue. (Voyez Salnove, Vén. p. 253.)

Estriquer, *v.* Secouer, remuer A. Faire sortir du gîte B.

A Certes, sire, n'en sai demie,
Car onques de ce riens n'apris :
Les dez, ains que l'argent, apris;
Si les *estrique*, puis li change. (*MS. 7218, f. 235 d.*)

B De là, faire sortir un animal de son gîte ou repaire (Oudin.)

Estrivé, *adj.* Furieux, opiniâtre à la dispute : « Envie de cour, qui seiche corps, et entrailles, ou « avarice, et convoitise insaciables, ou *ire estrivée*, « qui tourbe tous nos sens. » (La Jaille, du Champ de Bat. folio 58 a.)

Estrivement, *s. m.* Dispute. [« A cause de ce « sourdy entr'eulx si grand attaynement ou estri- « vement. » (JJ. 169, p. 200, an. 1415.)] « On leur « bailla à chacun son glaive et vinrent l'un sur « l'autre, mais ils faillirent par l'*estrivement* de « leurs chevaux. » (Froiss. liv. II.)

Estriver, *v.* Combattre A. Contester, disputer B. S'efforcer C.

A[« Fols est qui en la mer *estrive* Qui nagier « puet selonc la rive. » (Caton en roman, dans D. C. III, 110 b.)]

Le fort contre le fort *estrivent*,
Li uns meurent, li autres vivent. (*Rou, p. 369.*)

B « En telle maniere *estriverent* les deux empe- « reurs, en contens de charité, et d'amour. » (Chron. S. Denis, I, fol. 130 a.) « Bertran, dit le roi, « je ne le puis emender, je ne suis qu'un seul « homme, si ne puis pas *estriver* contre tous ceulx « de mon conseil. » (Mén. Hist. de B. du Guesclin, p. 457.) « Contre la mort, nul ne peut *estriver*. » (Froiss. liv. III, p. 249.) « La philosophie n'*estrive* « point contre les voluptez naturelles, pourveu que « la mesure y soit jointe, et en presche la modera- « tion, non la fuite. » (Mont. t. III. p. 190.)

...... D'aymer, on ne se peut tenir,
Quoy qu'on *estrive*. (*C. Marot, p. 78.*)

« Si tost comme les huit princes eurent entendu « le langage du meurdrier, ils eurent si grant des- « pit qu'ils se teurent à tant, car ce leur sembloit « grant honte de ainsy *estriver* sanz ferir » (Perc. vol. IV, fol. 29 a.) « *Etriver* contre l'aiguillon. » (Froissart, III, p. 246.)

C Enfin ce mot s'est employé, en général, pour « faire effort, résister. » « Si estoit la bataille là « moult grande de ceulx de dehors qui *estrivoient* « a monter sur les murs, et de ceulx de dedans qui « leur chalangeoient vigoureusement. » (Histoire de Boucic. p. 87.)

Au siegle n'a creature,
Qui de beauté peust, à li, *estriver*.
Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 781.

Jamais femme a son roy n'*estrive*,
Betsabée *estriver*, n'osa au roy. (*E. Desch. f. 552 c.*)

Estriveur, *s. m.* Lutteur. (Cotgrave.) [On lit au Gloss. 7684 : « *Estriveur*, certator. »]

Estriveux, *adj.* Querelleur. (Oudin.)

Estriviere, *s. f.* Sangle qui porte l'étrier. « Une selle d'armes, ung chanfrain de cheval, des

« pompes, des *estrivieres*, des esperons. » (Rab, t. II, p. 223.) [« Li chevax venoit trestot seus ; S'ot « de sanc tainte l'*estriviere*. » (Charrette, 262.)]
Remarquons ces expressions :
1° « Le tour de l'*estriviere*, » tour d'adresse fait à cheval. « Feit semblant de descendre de cheval, « et quand feut pendant du costé de montouer, feit « souplement le tour de l'*estriviere*, son espée bas- « tarde au costé et par dessoubz passé, se lança en « l'acr, et se tint des deux pieds sur la selle, le cul « tourné vers la teste du cheval. » (Rab. II, 227.)
2° « Sanglades d'*estrivieres*, » action de sangler des coups d'étrivières. (Rab. t. III, Prolog. p. 19.)
3° « A l'*estriviere*, à l'usage d'*estrivieres*, » c'est-à-dire qui s'allonge ou s'accourcit à volonté. (Contes de Des Periers, t. II, p. 89.) Cette expression s'est appliquée à la poësie sans règle ni mesure.

Ses vers sont faicts à *estriviere*,
Courts devant et longs derrière. *(Du Verd. Bibl. 237.)*

« Il use des mots, et couppes, divisions, et con- « tractions à l'*estriviere*. » (Quintet Censeur, 201.)

Estroer, *v.* Trouer, percer. [« L'escut Rollant « ont frait et *estroet*. » (Roland, v. 2157.)]

Sor son escu feri un sodoier
Que il li fist *estroer* et percier. *(Gar. D. C. sous* Estruere.*)*

Et quant mes ne porrons soffrir le fereiz,
Qu'aurons bien *estroez* ces escuz, et croissiz,
N'ert honte de fouir. *(Parton. de Bl. f. 174 c.)*

Estroez est, et detranchiez. *(Ibid. f. 159 d.)*

As lances pechier, a escus *estroer*. *(Rou, p. 124.)*

Estrogné. [Intercalez *Estrogné*, étêté. « Il y a « en un endroit dudit climat quarente chesnes tous « *estrognés* par le haut. » (1542. Mesurage de la forêt d'Orléans. L. C. de D.)]

Estroicissement, *s. m.* Etrécissement. (Cotg.)

Estroict, *s. m.* Détroit. « Vous passerez par « l'*estroit* de Sibylle. » (Rab. t. I, p. 214.) L'éditeur l'explique par le détroit de Gibraltar, qu'on nommoit aussi détroit de Seville, Siville et Sibille. On lit *estroict* de Gibraltar, au t. IV, p. 112.

Estroisser, *v.* Elaguer, ébrancher. On dit en Touraine *etruisser*. Du Cange, sous *Apicularii*, cite un registre de Château-du-Loir : « Il peut l'arbre « *estroissier* à doze pieds de haut. » *Estroissir*, dans Cotgrave.

1. Estroit, *s. m.* Partie étroite [A]. Rigueur [B].
[A] « L'*estroit* de la visiere, » la fente, l'ouverture de la visière. « Attaint le fer de sa lance sur le « Turcq, par l'*estroit* de la visiere, si que il luy « mit le fer dedans. » (Saintré, p. 494.)
[B] « Par l'*estroit* de la loy escritte, est à peine de « talion. » (Bout. Som. rur. p. 868.)

2. Estroit, *adj.* Strict [A]. Triste, en détresse [B]. Pris à la rigueur, pur [C].
[A] « Et s'il n'ont tant de muebles, les depuelles de « lor heritages, par desor lor *estroite* soustenance, « y corroient. » (Beauman. p. 97.)
[B] « Il n'y a maniere de vie si *estroite* qui n'aye « quelque soulas, et rafraichissement. » (Sag. de Charr. 326.) « Je suis envoyée, de par une pucelle « qui est tant *estroicte*, et attaincte, par un desir « qui sousdainement luy est entré au cueur, que « mourir la convient, ou par vous aucunement « aura secours. » (Percef. IV, f. 61 c.)
[C] « Fonds *estroit*, » c'est-à-dire le fond exacte- « ment pris. (Cout. de Poictou, C. G. t. II, p. 572.) « Sentir *estroicte* merde. » (Modus et Racio. f. 78 a.) Par suite, « au par *estroit* » signifioit strictement, à la rigueur, comme « au fort estraindre » et « par estraignement. »

Vos savez bien de moi, au par *estroit*,
Que vostre sui, ne puet estre autrement.
Thib. de Navarre, Poët. av. 1300, I, p. 184.

« Au par *estroit*, ne doit l'on mye son amy mal « conseiller. » (Lanc. du Lac, t I, fol. 138 b.)
Expression remarquable :
En termes de coutume, les dons *estreytes* étoient les donations faites avec restriction, sous quelque condition. « Ascuns autres dons sount pures, et « larges, et ausi ascuns autres sount *estreytes*, et « en fourme, si come à ascun certeyn heires nos- « més en les douns, et ausi si come de certeynes « gentz forpris en dons. » (Britt. Loix d'Angl. 89.) [Il signifie encore intime, privé : « Le roy d'Angle- « terre et le duc d'Irlande eurent entre eux deux « ung conseil bien *estroit*. » (Frois. XII, 267.)]

3. Estroit, *adv.* Etroitement, fortement. [On lit dans Roland, v. 2202 : « Encuntre sun piz *estreit* « l'ad enbracet. » De même au v. 1001 : « Si che- « valchent *estreiz*. »]

. . . . . . *Estroit* suy serrée. *(E. Desch. f. 500 a.)*

Sa chemise qu'ot vestue,
M'envoia por embracier,
La nuit, quant s'amor m'argue,
La met avec moi couchier
Mout *estroit*, à ma charnue,
Por mes maus assoagier. *(Poët. av. 1300, I, p. 111.)*

« La creature du monde que j'ayme le mieulx, et « *estroict*. » (Percef. VI, f. 30 a.) « Se batirent bien « *estroit*, tant que d'un costé, et d'autre en eut « plusieurs de morts, et blessez. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 188.)

Estroitelet, *adj.* Diminutif d'étroit.

Si com arriere retornai,
Par un *estroitelet* sentier. *(Joselin de Dijon.)*

Estroitement, *adv.* 1° Exactement, rigoureusement. [« Ils ne voloient mies chevalier rançonner « si *estroitement* qu'il ne se peuiist bien chevir et « gouverner dou sien. » (Frois. V, 465.)] « Faire « *estroitement* et justement garder, et tenir une « ordonnance. » (Ord. I, p. 428.) « Loy que le roy « Amasis feit en Egypte, par laquelle il vouloit que « chascun rendist raison au magistrat de sa beson- « gne, tous les jours, chastiant très *estroitement* « les faitnéants. » (Lett. de Pasquier, t. I, p. 590.) — 2° Expressément : « Commander ou deffendre *estroi-* « *tement*. » (Du Plessis, Hist. de Meaux, p. 154, tit. de 1250.) — [3° Instamment : « Et requeroit souvent « Dieu *estroitement* en soi meisme. » (Froissart, II, 38.) — 4° D'une manière serrée : « Et piez et poins « *estroitement* liés. » (Roncisvals, p. 202.)]

Estroiteté, *s. f.* 1° Etroitesse : « *Estroicteté*

« d'une robbe. » (Percef. I, 143ᵃ.) — 2° « *Estroicteté* « de franchises, » restriction, retranchement de priviléges. (Hist. de la Toison d'Or, t. I, fol. 81.) — 3° « *Estroiteté* de vivres, » abstinence, sobriété et épargne dans la nourriture. (Ibid. f. 73 ᵇ.)

Estron, *s. m.* Etron. « *Estront* de mouche, » cire. (Villon, p. 59.)

Qui a *estront* luite, de totes
Parz embrace la merde,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vilain, p. 77 ᵃ.)*

C'est-à-dire que plus on « chastie » un « joesne « home mauvais, » plus il fait de folies.

Estronomie, *s. f.* Astronomie.

Mais maistre Jehan de Meun,
Ne sceut onques d'*estronomie*
Tant non, ce croy, la part demie,
Con ce bon conte sceut de chasse.
Font. Guer. Trés. de Vén. p. 28.

Estrontenier, *v.* Remplir d'étrons. « Nous ne « sommes mie pouilleries entre nous fauconniers, « mais veneurs sont *estronteniers* : car ou veneurs « sont, on ne sent que estrons de chiens. » (Modus et Racio, ms. fol. 145 ᵇ.)

Estrontoier. [Intercalez *Estrontoier*, peut-être au sens d'*estrontenier*, au reg. JJ. 144, p. 74, an. 1392 : « Icellui Robin respondit à icellui de Lesclat « villainement, ...auquel icellui de Lesclat eust « respondu : Hé, ribaut, me *estrontoiez*-vous ? » Mieux vaudrait lire *esfrontoier*.]

Estropiat, Estropié, *adj.* Mutilé. Ce mot nous vient des Italiens, suivant Fauchet, Lang. et Poës. fr. l. I, p. 82 : « *Estropias* de leurs membres. » (Dial. de Tahur. p. 147.) « *Estropié* de cervelle, ou « de caboche. » (Oudin, Cur. fr.)

Estropiement, *s. m.* Mutilation de membres. (Oudin ; Lett. de Pasquier, t. II.)

Estropier, *v.* « On a attaché l'honneur à couper « bras et jambes, à *estropier* l'un, à tuer l'autre. » (Lanoue, 246.)

Estros. [Intercalez *à estros*, *à estrox*, *à estrous*, à l'instant, aussitôt, dans Floire et Blanchenflor, v. 291 ; sans détour, dans Renart, v. 21653 ; voir Estrox.]

Estroteir. [Intercalez *Estroteir*, en latin *astrepere*, au gloss. lat. fr. 4120, an. 1352.]

Estrousement, *adv.* A l'abandon. [On lit *tot estrousement*, dans Aucassin et Nicolette, p. 389.] « Cil lor abat .x. chevaliers, et navre .vii. et qu'il « se jete tot *estroséement* de la prese, et qu'il s'en « revient l'esgalopiax ariere, s'espée en sa main. » (ms. 7989², f. 71 ᵃ.) On lit *estrousement*, au f. 71 ᵃ.

Estrousse, *s.* Droit qui, dans quelques pays, est dû au seigneur par les habitans qui ont recueilli du foin dans sa seigneurie. « L'*estrousse* et la mal- « estrousse, qui est tel qu'un chascun homme ou « femme serf et de serve condition audit seigneur, « ou autres manans et demeurans au territoire de « Biscoutan, qui ont recueilli foin en l'année en « leur prez ou autres heritages doivent..... par « chascun an à chascune feste de Noel, .xv. den. « tournois rendus, conduits comme dessus. » (Charte de la baronne de Linières, 1553, dans Du Cange, sous *Trossa*.)

Estroussement, *s. m.* Monet interprète ainsi ce mot : « Delivrance, expedition de chose à vendre, « ou à louer, à qui offre meilleure condition. » Dans la Cout. de Bourbonnois (N. C. G. t. III, 1227) c'est l'adjudication de biens meubles qui se fait, à la seconde huitaine après la prise et à la IIᵉ criée qui est suivie d'une troisième, à laquelle se fait la délivrance.

Estrousser, *v.* « Vendre, et delivrer au dernier « enchérisseur, les biens pris par exécution. » (Nicot, Dict.) — « *Estroussée* au dernier metteur. » (C. G. I, p. 888.) — « *Estroussées*, et delivrées. » (Id. ibid.) — « *Estroussez*, et livrez. » (Id. p. 898.) « Accenses, et fermes *estroussées*. » (Id. II, p. 407.) Ce mot est pris en général pour « vendre, » dans Mont. t. II, p. 645, à la marge.

Estrouver. [Intercalez *Estrouver*, démunir, au roman de la Violette (D. C. III, 457 ᶜ) : « Qu'il a « une terre trouvée Qui de tous biens est *estrouvée*, « Car il ne y avoit que gaignaiges Et prés et rivieres « et boscaiges. »]

Estrox, *expr. adv.* Tout à fait, infailliblement, absolument, « tout à trac. »

Je fusse mors tout à *estros*,
Se il ne m'eut dependu. *(Perceval dans Borel.)*

En Languedoc, on dit « tout bel *estrou*, de ce qui « est rompu net. »

Qui aime sans tricherie,
Ne pense n'a trois, n'a dos ;
D'une seule est desiroz :
Cil que loyax amors lie
Ne voudroit d'autre avoir mie
Ses vouloirs, tout à *estros* ;
Car nus voloirs n'asasie
Cuer d'ami, se n'est d'amie.
Moniot d'Arras, poët. av. 1300, t. II, p. 564.

Voyez Vat. n° 1490, fol. 44 ᵇ. — « *A estros* veuil. » (Hist. de Sᵗᵉ Léocadie, ms. de S. G. fol. 32 ᶜ.)

Por vos me muir tout à *estros*. *(Poët. av. 1300. III.)*

Belle, si j'avois
Pooir, à *estrous*,
Enfin destruirois
Felons, et jalous. *(Idem. I, p. 31.)*

Sires, je vos di à *estrox*. *(Fabl. de S. G. f. 55 ᶜ.)*

Quar l'en diroit, tot à *estrox*. *(Ibid. 12 ᶜ.)*

Ce est mes conseils à *estrox*. *(Partonopex, f. 142 ᵃ.)*

Tolues m'avez mes amors,
Perdu m'avez tot à *estrox*. *(Ibid. f. 143 ᶜ.)*

. . . . J'en morrai tot à *estrox*. *(Ibid. f. 145 ᶜ.)*

Veulent le sodan à *estrox*
Doner a madame, a mari. *(Ibid. f. 162 ᶜ.)*

Grant mal fait, à *estrox*,
Convoitise, à plusors. *(Prov. du Vilain, f. 75 ᵇ.)*

Ge te deffent à *cstrox*,
Que ne soies pas convoitox. *(Fabl. de S. G. f. 10 ᵃ.)*

Il est à *estrox* chevaliers,
Le granz, et proz, et forz, et fiers. *(Parton. f. 161 ᵈ.)*

Porce que toutes valors
S'est dedanz vos herbergie,
Ai-je mis, tout à *estrox*,
Mon cuer en votre baillie. *(Poët. av. 1300, I, p. 318.)*

Or s'apareillent de bataille,....
Que la bataille ert à *estrox*. *(Parton. fol. 132 c.)*

Estruant, *part. act.* Répandant, distribuant :

Lors ne fist Diex, mesel, tigneus, orb, ne truant,
Boçu si contrefait, ne camus si puant,
Pour que il aut deniers largement *estruant*,
Qu'il ni truist bele chiere, et feme remuant.
Chastie Musart, MS. de S. G. fol. 106.

Estruer, *v.* Remuer, éparpiller :

Grans iert le vertu de lion,
Quant il *estruoit* le sablon
Par sou le bos, qui n'iert nient clers,
En faisoit el sablon voler. *(Vies des SS. chif. LXI.)*

Estruflé, *part.* Terme de vénerie. « Avient aux « chiens qu'ilz heurtent de genoil devant, de la « jambe derriere, et leur seiche la cuisse, et s'en « perdent : cieulx chiens appelle l'en *estruflez*, ou « effaussiez. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 111.)

Estrufleure, *s. f.* Terme de vénerie. (Voyez Estruflé.) « La rage flastrée.... et plusieurs autres « maladies, comme gouttes, *estrufleures*, refroidis- « semens et toutes autres maladies engendrées de « froides causes,..... le guarissent par bains, et « estuves, dont la recepte s'en suit. » (Fouilloux, Vénerie, fol. 81 a.)

Estruire, *v.* Instruire A. Détruire B.

A [« Encores fu il ordonné que tout seigneur, « baron, chevalier et honnestes hommes de bonnes « villes meissent cure et diligence de *estruire* et « aprendre leurs enfans le langhe françoise. » (Froissart, II, 419.)]

On puet moult bien peceour radrecier,
Quant on le veut *estruire*, et enseigner. *(Vat. 1490, f. 180.)*
Que bien me puisse entreduire,
Et de bele science *estruire*. *(Fabl. de S. G. fol. 6 a.)*
Tant a sor moi amors grant seignorie,
Qu'ele m'*estruit* raison, et abstenance.
Poët. MSS. av. 1300, t. I, fol. 517.

B On disoit aussi *estruire* pour « détruire » :

L'estanc, qui contreval randonne,...
. . . . Abat maisons, et toureles,
Par l'effort des ondes qui bruient,
Et les hauz murs par terre *estruient*. *(G. Guiart, f. 57 b.)*

Estruit. Garnitures, joyaux. [« Tant riches « orfreis, tant garnement Et tant *estruit* d'or et « d'argent. » (Chron. des ducs de Norm. v. 38742.) — « Et ataches e aumosnieres Et *estruis* de plusors « manieres. » (Partonopex, v. 10115.)]

Ja Diex ne li face pardon
Qui d'eles dira, fors que bien,
Ne de lor cons, por nule rien :
Quar il y a moult bon *estruit* ;
Mes maint preudomme en sont destruit.
Fabl. MSS. n° 7218, fol. 170.

Estruman, *s. m.* 1° Instrument de musique : « Plus li plaist que nul *esturment*. » (Fabl. de S. G.)

Par art, sonent li *estrument*
Par art, corent les nés au vent. *(Ovide, Art. Amor. 93 a.)*

2° Navire :

Tifire fu maistre mariniers
Qui par la mer naiga premiers ;
Les *estrumanz* trouva David.
Des *estrumens* i ot .II. cens,
Et .IIII. cens galies ont,
Qui totes sivent le dromont. *(Blanch. fol, 189 b.)*

On lit peu après :

Les *estrumer* siglent. *(Ibid.)*

3° Pilote :

Estrumans prist, et maronniers,
Par promesse, et par loiers :
En mer se fist o eulx empaindre. *(Brut, fol. 100 c.)*
Mariniers quist, et *estrumans*. *(Brut, fol. 102 b.)*
Sans *estrumans*, et mariniers,
Et estre servans, et archiers. *(Id. ibid.)*
Detriers sont li gouverneur,
Ly maistre *esturman* li meillour. *(Ibid. fol. 85 a.)*

4° Lettres de créance : « Le pape li demanda s'il « avoit *estrument* par quoi l'en peust croire qu'il « feust messaige l'empereor, et qu'il dist, par lui, « ce qu'il avoit dit : cil respondit, que oil ; lors « traist... lettres scelées d'or. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 727.)

Estrumelé, *part.* Dépouillé de la trumelière, du cuissart :

Or trueve il les gens si embrons,
Si très crueus, si très felons,
Porce qu'il le voient si nu
Si grant, si fort, si membru,
Si lait, si taint, si hallé,
Jusques aux cuisses *estrumelé*,
Si que chascun, n'est mie doute,
A herbergier moult le redoute. *(MS. 7218, fol. 3 d.)*

« S'en paradis ne vont, fors tex gens con je vous « dirai, il i vont et cil... qui sont nu, et decaux, et « *estrumelé*, qui moeurent de faim, et de sei, et de « froit, et de mesaises. » (ms. 7989 a, fol. 73 d.)

Estrumenteours, *s. m. pl.* Joueurs d'instruments :

Moult ot, à la cour, jongleours
Chanteours, et *estrumenteours*. *(Brut, fol. 80 b.)*

Estrusser. [Intercalez *Estrusser* : 1° Arracher, dans Roland, v. 722 : « Par tel aïr l'at *estrussée* et « brandie. » — 2° Frotter, au reg. JJ. 155, p. 270, an. 1400 : « Un prestre dist ces paroles : N'a il « doncques ne bois, ne haies près de la ditte ville « où l'en se puisse *estrusser* ? »]

Estuard. [Intercalez *Estuard*, administrateur, en anglais *steward* : « Ce gentil chevalier avoit esté « un grand temps souverain *estuard* de l'ostel du « roy, c'est à dire en franchois mestre et senes- « chal. » (Froissart, XVI, 23.)]

Estude, *s.* Etude A. Soin, application B. Ecole, université C. Cabinet D.

A Le mot est souvent employé au masculin, dans Montaigne, qui cependant le met quelquefois au féminin. Malherbe a fait aussi *étude* masculin, sur quoi Ménage observe qu'il est aujourd'hui féminin ; nous lisons « ô le bel *estude*, » dans la Sagesse de Charron, p. 5. On disoit : 1° « Labeur d'*estude*, » pour travail sérieux :

Aulcunes fois, après labeur d'*estude*,
Je prens la plume, et sur papier imprime
Quelque motet, en prose, puis en rithme. *(Cretin, 252.)*

2° « Don en *étude*, » don qui se fait à un jeune homme pour les frais de ses études. » (Cout. de Fr.)

B [« Fierement mettent lor *estuide* A faire entors « eus armer gens. » (La Rose, v. 5288.)]

Mais à gaudir mettoient leur *estudye*. *(Faifeu, p. 19.)*

« J'ay ma fille à marier, ou j'ay grant *estude* de « la bien asseurer. » (Percef. vol. V, fol. 107 f.)

c [« Lambert Oudinet estudiant en l'*estude* et « université d'Orléans. » (JJ. 154, p. 644, an. 1399.)] *Estude* désigne l'université de Montpellier, aux Ord. t. III, p. 478. Dans une instruction de 1372 : « Proposition faitte au conseil du roy de France, « presents les prelats, chapitres, et *estudes* du « royaume, sur la matiere de l'eglise. » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles V, p. 612 et 613.)

Colleges, n'attendez demain ;
Estudes, vous deussiez aler
Devers le roy, pour enhorter
Ce concille, et cerchier le voir [vérité],
Pour si grant erreur rappeller. *(E. Desch. fol. 286 d.)*

Vint li clergier, à grant procession ;
Le cardinal d'Albane, et les subgiz ;
L'*estude* aussi, en grant affliction,...
Les consules despouilliez. *(Id. fol. 114 c.)*

D [« Comme maistre Raoul de Praelles a entention de faire aucunes *estudes* spatieuses et secretes pour mettre ses livres, dont il a pluseurs. » (JJ. 107, p. 35, an. 1375.) De même au reg. JJ. 176, p. 566, an. 1447 : « La suppliante print furtivement « dans l'*estude* de maistre Jehan Hebert chanoine « de l'eglise d'Arras. » C'est déjà le sens dans Thomas de Cantorbery, 581 : « En oreisun adès e en « *estudie* ester. »] Nous disons encore en ce sens l'*étude* d'un procureur, d'un notaire.

Expression : « Jeuner par *etude* de vanité, » jeûner par vanité (S. Bern. Serm. fr. p. 289), dans le latin *studio vanitatis*.

Estudiant, *s. m.* Celui à qui un prince ou autre fournit les frais de ses études. « Me Jean Germain, « conseiller et evesque de Nevers, » en 1431, est qualifié dans un Compte de 1429. « Conseiller du duc de Bourgogne, » *estudiant* à Paris. Voyez l'Etat des Offic. du duc de Bourg. p. 186, note B. On voit un « Clement marchant *estudiant* de la royne de « France. » (Bibl. de Du Verd. p. 220.) — « C'est » peut-être le même titre que celui de « Francois « Goracelis Florentin docteur en theologie, *escolier* « de la royne mere du roy. » (Ibid. p. 40.)

Estudiement, *s.* Etude, (dans E. Desch. f. 58 c.)

Estudier, *v.* [On lit dans Du Guesclin, v. 8960 : « Mais j'ai *estudié* au livre de Jason. »] Ce mot gouvernoit le datif : « *Estudier* à la vraye piété. » (Sagesse de Charron, p. 296.) « *Estudier* à la loy. » (Dial. de Tahur. épit. p. 16.) « Ils ont *estudié* à la » difficulté, pour couvrir la vanité de leur sujet, et « occuper la curiosité des esprits. » (Sag. de Charr. p. 236.) On trouve « *estudier* aux langues, » dans Monet. [On lit dans Froissart, éd. Buchon, III, IV, 10 : « Vous devez savoir que grand' murmuration « estoit entre les clercs de l'université de ces nou- « velles et cessoient de lire et d'*estudier*. »]

Estudieux, *adj.* Studieux, soigneux, attentif. « Estre *estudious*, » dans S. Bern. répond à *Studere*.

. . . . Femme n'a plus grant science,
Fors volonté ; par conscience,
Est elle fraile, et malicieuse,
Et à mal faire *estudieuse*. *(E. Desch. f. 501 b.)*

Estui. [Intercalez *Estui*, baquet couvert, long et étroit qui sert à renfermer le poisson dans le bateau : « Icellui Rondel les passa en un petit batel « oultre la riviere de Saine et jusques à l'*estui* « dudit Bachelier, lequel ilz despecerent et en « icellui prindrent .xxiii. anguilles. » (JJ. 151, page 194, an. 1396.) Il signifie aussi fourreau : « E puis « les portad l'um là où l'um soleit les armes en « *estui* guarder. » (Rois, p. 296.) Les Nouv. Comptes de l'argenterie font souvent mention d'étuis : « Un « *estuy* de cuir boully pour mettre et porter une « cagette d'argent à mettre oyselés de Chippre. » (page 231.)]

Estuiaus. [Intercalez *Estuiau*, étui, fourreau, dans un Inv. d'armures ayant appartenu à Louis X le Hutin (1316) : « Item un *estuiaus* de plates garniz « de samit. »]

Estuire (à), *express. adv.* Borel cite ces vers, de la Rose :

. . . . Sa boiche n'est pas vilaine,
Ains semble estre fait à *estuire*,
Pour solacier, et pour déduire.

Estuiré, *partic.*

Quant les mesaiges vit cele part *estuiré*
Merci, fait il, seignor, por la crestienté. *(Part. f. 170 b.)*

Estulé, *adj.* Qui a des tuyaux.

La, ny le jonc pointu, ny la canne *estulée*,
Ny le gresle roseau. *(Baïf, f. 112 b.)*

Estuper, *v.* Faire ses nécessités, ses ordures. (Fabl. de S. G. fol. 54 f.)

Estupon (à), *express. adv.* En s'accroupissant comme celui qui fait ses nécessités. (Rom. d'Audig. ms. de S. G. fol. 66 e, fol. 68 f.) On lit *à estupons*, dans le ms. 7218, fol. 145 b.

Estureter. [On lit au Roman de Roncevaux, p. 95 : « Ne de ma bouche en dou *estureter*. »]

Esturmelé. [Intercalez *Esturmelé*, sans trumelières, dans Guiart, v. 3413 : « Connestables atro- « pelez Et ribauz nuz *esturmelez*...... s'espandent « aval la contrée. »]

Esturne. [On lit au glossaire 4120, an. 1352 : « Pirulus, avis, *esturnes*. »]

Esturquer. [On lit au registre JJ. 195, p. 7, an. 1467 : « Ostellet Guisot *esturqua* ou bouta aucune- « nement contre la mahutre Colin Marchant, ...et « à cette cause dist : pourquoy m'as tu *esturqué* ? »]

Estutement. [Intercalez *Estutement*, follement, dans la Vie de St Thomas, v. 999. Comparez Estous.]

Estuve, *s. f.* Etuve. Une dame ordonne à sa femme de chambre de lui préparer un bain :

Cele se haste, ne pot plus ;
Si a mis la paele sus,
Et l'aive chauffée en la cuve,
Por faire par dedans *estuve*. *(Fabl. de S. G. f. 78 c.)*

On appeloit « chamberieres d'*estuves*, » les femmes de chambre qui baignoient leurs maîtresses. (Arr. Amor. p. 402.)

Puis avoye, à mon resveiller,
Belles *estuves* d'Alemaigne. *(Amant cordel. p. 545.)*

[« Puis revont entr' eus as *estuves* Et se baignent

« ensemble es cuves. » (Rose, v. 10133.) — « Que « nus ne mule dudit mestier ne soutiengne, en « leurs mesons, bordiaus de jour ne de nuit. » (Liv. des Métiers, 189.) Malgré cette ordonnance, les maisons des étuveurs ressemblaient aux maisons des baigneurs du XVIIIe siècle, aux établissements de bains de la Russie et de la Hongrie : c'était un lieu de débauches. (Voyez la brochure de M. Garnier, les *Etuves dijonnaises*, 1867, in-12.)]

Estuver, *v.* Couvrir, envelopper.

J'ay laissié aux champs trop de biens,
Car je n'en pance aporter riens
C'un linceul, pour moy *estuver*. *(E. Desch. f. 422 a.)*

[Le sens actuel est dans la Rose, v. 12956 : « Et « vous baingnerés en l'*estuve* Ou Venus les dames « *estuve*. » — « Icelle Marion se transporta en unes « *estuves*.... avecques une sienne voisine, où ilz se « *estuverent*, et quand laditte Marion fut *estuvée*. » (JJ. 163, p. 289, an. 1409.)]

Estuveur, Estuveresse. Etuvistes, baigneurs. « Item que aucun *estuveur* ou *estuveresse* de la « ville de Paris ne pourra dorenavant faire chauffer « estuves au jour de dimenche. » (Liv. des Métiers, dans Du Cange, sous *Stuba*.)

Estuveux. Qui fréquente les étuves.

Juenes jolis, de toute joye pleins,
Crippens, saillans comme est un *estuveux*. *(Desch. 217 a.)*

Estuy, *s. m.* Etui A. Lit B. Prison C. Cercueil D.

A « *Estuy* de malice, le chapperon d'une femme. » (Oudin.) Voir Estui.

B Ou c'est l'ostel d'un escolier,
Ou il n'a c'un lit, ou l'*estuy*. *(E. Desch. f. 554 a.)*

C « La ville ne leur servoit point d'*estuy*. » (Contes de Cholières, fol. 217 b.)

D Brantôme dit de la sépulture du connétable de Bourbon, que l'auteur avoit vue à Gaëte : « Estoit « elevé sur la main gauche aussi, à la mode d'Italie, « du temps passé ; l'*estui* estoit couvert d'un fort « beau drap d'or frisé, avec ses armoiries toutes « simples. » (Cap. est. t. I, p. 235.)

1. **Estuyer**, *s. m.* Coffre, coffret. « Ces brigans « brisoient maisons, coffres, *estuyers* et prenoient « tout ce qu'ils trouvoient. » (Frois. I, p. 171.)

2. **Estuyer**, *v.* Serrer, conserver. [Il signifie aussi remettre au fourreau : « Lequel suppliant dist « audit Perrin : me vuelz tu tuer en franchise ; « *estuye* ton coustel ou je te le osteray. » (JJ. 104, p. 365, an. 1373.) « Adonc se trahit le duc de Bour- « bon près de luy, et luy dict : *Estuyez* vostre « espée ; si ne le voult le roy. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 334.)]

Que je puisse, en vostre porpris,
Enfoir tonneax jusques à dix,
Por huile qu'*estoier* vorroie,
Tant que bien vendre la porroie. *(Fabl. de S. G.)*

Lors le prist, et si l'*estoia*. *(Ibid.)*

Il i a cent livres molt bien ;
Ge n'en mentiroie por rien ;
Ydoine les vait *estoier*. *(Ibid.)*

Je ne me soi onques a mesurer
D'amer celi ù tous mes cuers s'*estuie*. *(Vat. n° 1490.)*

« Les foibles, dit Socrates, corrompent la dignité « de la philosophie, en la maniant ; elle paroist « inutile, et vicieuse, quand elle est mal *estuyée*. » (Ess. de Mont. III, p. 264.) « Selon le vice du vase « qui l'*étuye*. » (Ibid. t. I, p. 204.)

Si dans ses yeux il *estuye*
Ses traits, et ses feux ardans. *(G. Durant, p. 149.)*

[« Icellui Guillaume.... qui en *estuyant* en son « hostel ledit foing avoit très bien beu. » (JJ. 167, p. 167, an. 1413.)]

Esvaier (s'), *v.* S'évader, s'échapper A. Se répandre B.

A .... Or sui repris,
S'iere batus, et despis,
Con sers faitis qui s'*esvaie*. *(Vat. 1490, f. 38 a.)*

B Quar ausi comme Loire, et Saine,
Et autres aigues que Diex maine,
Parmi le monde, à son voloir,
Sont nommés de plus valoir,
Que li sorjon de qoi ele issent,
Porce que plus loing s'*esvaissent*,
Et d'autres aigues ont ceinture. *(MS. 7218, f. 257 d.)*

Esvaltonner (s'), *v.* [S'émanciper, agir en *valeton*, en jeune garçon. En Lorraine, il signifie évaporé, étourdi, et parfois égaré.]

Esvanité. Evanouissement. « De cette *esvanité*, « et extasie, il revint à soy mesme. » (Chron. MS. de Nangis, an. 1244, p. 1.)

Esvanoir. [Intercalez *Esvanoir*, 1° évanouir : « Li duz *esvanoïz* del sanc Qui li isseit parmi le « flanc. » (Grégoire le Grand, p. 63.) — 2° Disparaître : « Il furent tantost *esvanui*, on ne sceut qu'il « devinrent. » (Froissart, v. 338.)]

Esvanuer, *v.* Saisir. « Laquelle masure dessus « dite edifiée ledit Guillaume et ses heritiers pour- « ront justisier et *esvanuer* sans contredit pour la « rente soustenue. » (Charte de St Wandrille, an. 1298 ; Du Cange sous *Esvannere*.)

Esvaser, *v.* Elargir l'ouverture. (Cotgrave.) [On lit dans une ordonnance de 1485 : « Il faut qu'il face « contre mur de certaine espesseur, afin que le « fondement dudit mur ne s'*esvase* par defaut de « fermeté de terre joignant. »]

Esvaudies. [On lit au reg. JJ. 166, p. 240, an. 1412 : « L'exposant espoventé d'icelle noise sailli « de son hostel, ...et rencontrant Martin Fromont « lui dist : « Qui te fait faire ces *esvaudies*. »]

Esve-douce. [Intercalez *Esve-douce*, marc des raisins après qu'ils ont été foulés et avant qu'ils aient été pressurés. « Item, dit aussi qu'il est en « saisine d'avoir toutes les *esves* de la vendange de « onze arpens de vigne..... » (1393. Droits du concierge du châtel de Boiscommun.) — « Et les *esves-* « *douces* des vignes du roy... » (Ibidem.) L. C. de D.]

Esveil, *s. m.* Avis A. Joie B.

A On dit encore en quelques provinces « donner *eveil*, » pour donner avis, suggérer. « Le chevalier « qui les veit venir par l'*esveil* du preudhomme se « leva, puis print son escu, et sa lance. » (Percefo- rest, vol. IV, f. 127 a.)

Sanz li, nul bien ne recueil;....
Soulas, ne joye, ne veil;
Ains fuy toudiz *esveil.* *(E. Desch. f. 201 a.)*

[« Melior est en grant *esvel* De faire moult rice « apparel. » (Partonopex, v. 10111.) Le sens est mouvement joyeux.]

Esveiller, *v.* Réveiller, exciter A. Harceler B.

A [« Charles se dort qu'il ne s'*esveille* mie. » (Roland, strophe 55.)]

Sire vallet, vos avez tort,
Qui *esveillez* le chien qui dort.
J. Erars, poët. av. 1300, t. II, p. 669.

Mesdisans felons, et de put aire
Font les amans a grant dolor languir
Qui sont touz jors *esveillié* de mau faire,
Quant on cuide qu'il doient dormir.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1468.

Ce même mot, en droit, signifie intenter action; les mineurs ont le droit de rentrer dans les biens aliénés durant leur minorité, « moyennant, toutes « fois, qu'ils s'*esveillent* en dedans l'an de leur « majorité, ou de leur mariage. » (Cout. de Chimay, N. C. G. t. II, p. 274 b.)

B « Depuis n'issirent point de la Rochelle nuls « gens d'armes, pour escarmoucher, n'*eveiller* les « Anglois. » (Froissart, liv. III, p. 315.)

Esventail, *s. m.* Action d'éventer A. Ce qui sert à éventer B. Panache, aigrette C.

A .... Sans le mol *esventail*,
De ce doux vent. *(Rem. Bell. II, 162.)*

B [« Auprès d'elle de beaux petits enfans, avec des « *esventaux* en leurs mains, dont ils l'esventoient. » (Amyot; Antoine, 31.)]

C « *Esventail*, ou vol d'argent, porté en cimier. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 87.) Le même auteur l'emploie comme synonyme d' « aigrette » (p. 97) et de « panache » (p. 98). Brantôme s'en est auss iservi en ce dernier sens. (Dames illustres, p. 54.)

Esventé, *adj.* Evaporé, dissipé, étourdi, écervelé. « *Esventé* de cerveau. » (Rab. V, p. 3.) « Qui « a la cervelle *esventée.* » (Des Acc. Bigar. préface, page 3.) C'est en ce sens qu'on trouve « la teste à « l'*esvent* » dans Oudin.

Mirrha l'*esventée.* *(Tri. des Muses, p. 337.)*
Tous les *evantez*, tous cupides. *(Am. ressusc. p. 116.)*

C'est peut-être en ce sens qu'il faut entendre le « ballet des princes... dits *eventez*, » dans les Rech. sur les Théât., par Beauchamp, t. III, p. 45.

Esventement, *s. m.* Défaut d'un vin éventé. (Oudin.)

Esventer, *v.* Eventer, rafraîchir A. Lancer B.

A [« Gaudins est oissus du tournoi, Partonopex « enmaine o soi Pour ax esbatre et *esventer* Se « vont un poi pour ax ester. » (Partonopex, dans D. C. III, 117 b.) — « Et li seigneur se desarmerent « et *esventerent* ung petit. » (Froiss. VII, 52 b.)]

B Quarriaus qui, en descochant, volent,
I navrent maint homme, et afolent:
Ceux sus qui il sont *esventez*,
Sont tost de mesaize rentez,
S'armes, ne les va detenant. *(G. Guiart, f. 297 b.)*

Esventeur, *s. m.* Celui qui évente, qui fait connaître.

Qui peche plus, luy qui est *esventeur*,
Que j'ay de toy le bien tant souhaitable,
Ou toy qui fais qu'il est tousjours menteur. *(Marot, 352.)*

Esventeure. [Intercalez *Esventeure*, bonde d'un tonneau: « De laquelle queue de vin le sup- « pliant but par pluseurs foiz à un chalumeau par « le bondon ou *esventeure.* » (JJ. 168, page 97, an. 1413.)]

Esventoir. [Intercalez *Esventoir*, même sens, au reg. JJ. 140, page 294, an. 1391: « Le trou ou « *esventoir* parmi lequel l'on mettoit le vin oudit « tonnel. »]

Esventour. [Intercalez *Esventour*, éventail, au reg. JJ. 126, p. 43, an. 1384: « Le suppliant trouva « d'aventure un *esventour* de plumes, duquel il « esventa le feu, où l'en faisoit ladite fausse « monnoye. »]

Esverer, *v.* Oter les vers ou plutôt un petit nerf sous la langue des chiens; on l'a pris pour un ver causant la rage. (Oudin, Cotgrave.)

Esvergogneux, *adj.* Sans honte, sans pudeur. (La Salade, fol. 6 d.)

Esvergongner (s'), *v.* Avoir honte. « Je « m'*esvergogne.* » (Pereg. d'amour, fol. 90 a.)

Esvertin. [Intercalez *Esvertin*, épilepsie, au Roman d'Aucassin, page 27: « L'autre jour vis un « pelerin Natif de Limousin, Couché dedans son lit « Du mal de l'*esvertin.* » On trouve plus souvent *avertin* (JJ. 173, p. 311, an. 1425): « Icellui jeune « enfant estoit entachée d'une maladie d'*avertin* de « teste, nommée goute, dont il cheoit voulentiers « par intervalles. »]

Esvertuer, *v.* Evertuer, animer. [« Met sei sur « puet, quanqu'il pot s'*esvertuet.* » (Roland, v. 2298.) A l'actif, le sens est donner du courage, de la vertu: « Les paroles dou prince et la presence « de lui, *esvertuoient* grandement toutes manieres « de gens d'armes. » (Froiss. V, 394.)]

Le cheval point, et poursailli,
Torna, et point, et s'*esverti.* *(Rou, f. 311.)*

Et tant sour lui s'*esvertua*,
K'il fist Aurre les ious crever. *(Mouskes, p. 432.)*

Cil ki vous a mort, et tué,
Ne m'a de rien *esviertué;*
Ains m'a tolu ma viertu. *(Mouskes, p. 220.)*

..... Toutes gens en viz si restituent;
Mesmement princes, qui ne les *evertuent.*
Vig. de Charles VII, page 178.

Esveux, *adj.* Aqueux. « Le sang du sanglier « est noir, et mordant, à cause de sa chaleur, et « celuy du cerf délié, et *eveux.* » (Mor. de Plutarq. trad. d'Amyot, II, p. 461.)

Esviere, *s. f.* Aiguière. (Gl. de l'Hist. de Bret.)

Esvigorer, *v.* Ranimer, fortifier.

Variantes: ESVIGORER. Percef. I, f. 136 b. — ESVIGOURER. Tri. des IX Preux, p. 187 a. — ESVIGUERER. Parton. de Blois, fol. 157 a. — ESVIGURER. Froiss. Poës. MSS. f. 352.

Esvisager, *v.* Dévisager. (Oudin et Cotgrave.)

Esvivre, *v.* S'entretenir, se nourrir.

De ses manoirs, et rentes pourra vivre,
Soy *esvivre.* *(Contr. de Songecr. f. 97 b.)*

Esvoiturer. [Intercalez *Esvoiturer*, mener à fin : « Ce que vous demandés, je ne le puis pas faire « tous seuls, et dur sera à l'*esvoiturer*. » (Froiss. t. IX, 164.)]

Esvomir, *v.* Vomir. « Le tiers jour passé, la « balaine *esvomit* le prophète Jonas. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, f. 90 b.)

Esvuider, *v.* Vider, nettoyer; dans S. Bernard il répond au latin *vacuare, evacuare.* « Je les « *esvuide.* et esnetoie. » (ms. 7218, f. 184 a.) [Dans Froissart, le sens est dégarnir : « Et n'*esvuida* « mies son royalme telement qu'il n'y demorast « assés de bonnes gens pour le garder. » (Froiss. t. IV, 350.) — De même au t. V, 323 : « Li royaumes « d'Engleterre estoit durement esvuidiés de gens « d'armes et d'arciers. »]

Eswardage. [Intercalez *Eswardage,* office et salaire d'inspecteur municipal : « Les fermiers de « l'*eswardage* des harens en la ville de Maisieres « doivent avoir pour chacune mande de harens « deus harens. » (Statuts de l'Echevinage de Mézières.)]

Eswarde. [Intercalez *Eswarde,* inspecteur municipal aux statuts déjà cités : « Lequel sergent « au rapport des *eswardes*... y apposera à ses « depens ledit marc au feu sur chacune tonne ainsi « souffisament eswardée. »]

Eswarder. [Voir le précédent.]

Eswardeur. [Intercalez *Eswardeur,* inspecteur municipal. Sur leurs attributions, voyez les lettres de Charles V, pour la restauration de la commune de Tournay. (Ordonn. V, p. 374, an. 1370.) On lit au Cartulaire du mont S. Martin, an. 1298 : « Per « appretiationem inspectorum villœ S. Quintini, « qui gallice nominantur les *eswardeurs* de le « ville. »]

Eswart. [Intercalez *Eswart,* réglement, statut, aux Ord. VIII, 327, an. 1399.]

1. Et. Syllabe finale pour désigner les diminutifs. (Voyez Bourgoin de Orig. voc. vulg. folio 32 a.) On la trouve assez souvent pour terminaison de la 3e personne singulière de l'imparfait des verbes, au lieu de *oit* ; souvent, dans le dialecte wallon, elle est employée au lieu de l'*e* final des participes passifs. « Gaignet et envoyet, » pour gagné et envoyé. (Lett. de Louis XII, t. I, p. 105.) C'est aussi la finale des substantifs en *é* « vuitet et trinitet. » (S. Athanase, Ire trad. p. 733), et celle des participes en *é*. Voyez Duchesne, Gén. de Beth. p. 109, an. 1232. [Cet *et* s'est longtemps conservé en picard, à la terminaison des participes passés.]

2. Et. On disoit « deux et deux, quatre et « quatre, » dans Percef. I, f. 32 d. [De même dans Froissart, II, 94.]

3. Et dont, *adv.* Alors. « *Et dont* venront chien « et vallet. » (ms. 7615, II, fol. 168 b.)

Etablies, *s. f. p.* Echafaud, établi. « Plusieurs « toiles cachent les *établies*, ou eschafauts aux « yeux des spectateurs. » (Hist. du Théâtre fr. II, page 306.)

Etançot. [Intercalez *Etançot,* étançon, au reg. JJ. 169, page 38, an. 1415 : « Estienne Clement... « chei a terre sur un tronc d'arbre coppé, que l'en « dit au pais [Lyonnois] *étançot.* »]

Eternable, *adj.* Eternel. « De toy aprouchier « vie perdurables, de toy esloigner mort *éterna-* « *ble.* » (Gast. Phéb. p. 374.)

Eternalité, *s. f.* Eternité, séjour éternel des bienheureux. (Chron. S. Denis, I, fol. 123 a.)

Eterne, *adj.* Eternel. (Cotgrave ; Cl. Marot, page 517.)

Etestement, *s. m.* Action d'étêter. (Oudin.)

Ethaliers. [Intercalez *Ethaliers,* fascines, dont les Manceaux enclosent leurs champs. (Du Cange, t. III, 111 b.)

Ethimologie, *s. f.* Selon Fabri, cette figure de rhétorique se fait en rendant semblable raison de la « chose devant dicte, comme je t'ayme, parce « que tu me aymes. » (Fabri, Rhétor. I, fol. 106 a.) [On lit dans Girart de Rossillon (v. 531) : « Si que « des rossignos puet très-bien estre dis Rossillon li « chastiaus sans aucuns contredis ; Cil noms près « s'entr'accordent : rossignoz, rossillons ; De telz « *ethymologes* pas ne nous merveillons. »]

Ethimologuer. [Intercalez *Ethimologuer*, homologuer, au Cart. de S. Vincent de Laudin (an. 1339, domaine de Cramailles) : « Laquelle « chartre ou sentence arbitrale est ratefiée, approu- « vée, et expressément *ethimologuée* par lettres « infixées en ladite chartre. »]

Ethnique, *adj.* Païen. « Infidèles, et *ethni-* « *ques.* » (C. Marot, p. 637.) Voyez aussi du Tillet, Recueil des Rois de Fr. p. 176. C'est le mot latin *ethnicus.* [Ethnique est la traduction grecque du latin *gentilis.*]

Ethologie, *s. f.* Discours, traité sur les mœurs. (Cotgrave.)

Etique, *adj.* Maigre, décharné. [« Elle pourroit « faire l'oume devenir *etike* et tesike (phthisique). » (Alebrant, f. 9.) — (L'eau) rend l'homme *etique* et pâle et morfondu. (Basselin, VIII.)] — « Bourse « *etique.* » (Eust. Deschamps, f. 314 a.) — « Etiques « maigres. » (J. Marot, p. 143.) [Le même que *hectique,* dérivé du grec ἔχειν, avoir; fièvre qui vous tient, qui vous consume.]

Etiquet, *s. m.* Billet. « Que nuls ne preignent « logis, sans avoir l'*étiquet* de monseigneur le ma- « rechal, soit en Bourgogne, ne ailleurs, sur che- « min en allant devers mon dit seigneur. » (Ord. des ducs de Bourg. à la suite du Journ. de Paris, an. 1468, p. 283.) [C'est la forme masc. d'étiquette.]

Etiqueter, *v.* Terme de pratique ; donner par écrit les noms des témoins. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Etiquette, *s. f.* [Petit écriteau fixé sur un sac de procès, avec les noms du demandeur, du défendeur, du procureur. Voir Estiquette.] « L'intendit,

« ou les *estiquettes* que les parties delivreront, « pour l'instruction des juges. » (Cout. de Nieuport, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 735 b.)

EXPRESSIONS : 1° « Juger sur l'*étiquette* » (Contes d'Eutrap. p. 455), c'est-à-dire sur l'étiquette du sac.

2° « Se reduire à l'*étiquette*, » c'est-à-dire à travailler et à écrire continuellement. (Oudin, Cur. fr.)

3° « Venir à l'*estiquete*, » venir au fait. « Verité « ne quiert tardement, ne demeure, mais veult « qu'on vienne tost à droit à l'*estiquete*, sans cir- « culocutions. » (Hist. de la Tois. d'Or, II, f. 214 a.)

Et ke vos, *adv.* Ce mot, sous les différentes orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *ecce*. « Et que vos je vig. » (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 381), dans le latin *ecce venio*.

VARIANTES : ET QUE VOS. S. Bern. page 14. — EI QUE VOS. Id. p. 381. — EKE VOS et EKEVOS KE. Id. page 146 et 214. — EY QUE VOS. Id. p. 11.

Etoffement, *s. m.* Qualité d'une maçonnerie, d'une charpente. « Doit estre fait l'*étoffement* que « pour toujours durer. » (Bout. Som. Rur. p. 89.)

Etoffure, *s. f.* Ornement. (Monet.)

Etoile (deniers à). Monnaie du roi Jean-le-Bon. [Voyez au t. IV de D. C., la planche X, n° 7.]

Etourdissement, *s. m.* Folie. « Ce ne seroit « *étourdissement*, voire forcenerie. » (Mém. de Villeroy, t. V, fol. 153.)

Etremplée. [Intercalez *Etremplée*, au reg. JJ. 191, p. 154, an. 1455 : « Estienne Crosier ala à « laditte fille et lui donna une *etremplée* en la « joue. »]

Etrilles. [Intercalez *Etrille*, au reg. JJ. 200, p. 183, an. 1467 : « Le suppliant et certains autres « du bourg de Coitrion, ou diocese de Limoges, « menoient paistre devers le matin leurs beufs vers « les *etrilles* et passages d'Antepessa. »]

Etriquets, *s. m.* [Filets attachés à une perche dite *etiquet*.] « Filets, nasses, troubleaux, *etriquets*, « et autres engins. » (Cout. Gén. t. I, p. 959.)

Etrisseure. [Intercalez *Etrisseure*, rétrécissement : « Et lui avons permis..... de faire porjet..... « pour raison de l'*étrisseure* de ladicte maison... » (1493. Bail d'une maison ; L. C. de D.)]

Et se taira. Equivoque ou jeu de mots faisant allusion à l'*et cetera* des notaires. Nous lisons d'un mari qu'il « avoit expressément faict adjouster dans « leur contract de mariage, un *et se taira* de « notaire. » (53e Arr. d'Amour, p. 485.)

Ettelé, *adj.* Etoilé. « Ciel *ettelé* que nous appel- « lons firmament. » (Div. Lec. de P. Messie, p. 274 b.)

1. Eu, prononcé comme *u*, est changé en *ue* par les Picards ; mis pour *o* dans quelques ouvrages. [Les Français, comme les Picards, ont écrit *ue* pour *eu*, *muete* pour *meute*.]

2. Eu, *art.* A, au, fréquent dans les auteurs normands :

Quant *eu* païs sourt une guerre. *(Rou, p. 162.)*

« *Eu* pere, *eu* fils, et *eu* saint Esperit. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 89 b.)

3. Eu, *s. m.* Nom de lieu. « Champion de *Eu*. » (Prov. à la suite des Poët. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Euf. [On lit au reg. JJ. 154, p. 458, an. 1399 : « Lesquelz alerent demander leur potage, que en « appelle *eufs* de Pasques. »]

Euffrir, *v.* Offrir. (Assises de Jérusalem, p. 24.) « Quant le cas s'*euffre*. » (Al. Chart. p. 720.)

Eullage. [Intercalez *Eullage*, vin pour remplir une pièce jusqu'à la bonde, au reg. JJ. 61, p. 439, an. 1322 : « Il estoient en saisine pour le roy de « faire apporter l'*eullage* au cellier. »]

Eullier. [Intercalez *Eullier*, remplir jusqu'à la bonde : « Quant les deux tonneaux sont devalez de « la nef dedens les charrettes et illec aemplis et « aeulliés par le marchaant, que il ne le sont depuis « tenuz à emplir ne *eullier* en meson ne en celier. » (JJ. 61, p. 439, an. 1322.)]

Eullole. « Les cordeaulx si peu amorses és « oches qu'ilz chéent voulentiers, si l'espervier se « fiert dedans ; puis fay ton peliçon de deux deliées « verges..... ès deux verges aura lié ung peu de « mousse, ou une huette se sera, et aura environ « elle ung peu de plume, et au meilleu de cest « arson, aura lié une ligne, de quoy le bout sera « porté loing, et celuy qui le gectera sera au bout « du cordel, en *eullole* ; et s'il veoit l'espervier, il « tirera tout à soy bellement la ligne ; et au laisser « aller, la huyette se bravollera des helles, et quant « l'espervier la verra, il viendra flactir enmy les « flans : ainsi sont prins les esperviers à la perche. » (Modus, fol. 82 a.)

Euloge, *s. m.* Eloge. (Oudin, Cotgrave.)

Eunuche, *s. m.* Eunuque. (Montaigne, I, 205.)

Eupatic, *adj.* « Aloé *eupatic*. » (Fouilloux, Vénerie, fol. 84 a.)

Euphorbe, *s. m.* Herbe. (Oudin, Cotgrave.)

Euphraise, *s. f.* Eufraise, sorte d'herbe. (Oud.)

1. Eur, *s. m.* Bord, du latin *ora*. (Voir ORÉE.)

Joignant à l'*eur* de la rivière. *(G. Guiart, f. 62 a.)*

Dedens baignoit une pucele,
Dix damoiseles la servoient ;
S'or l'*eur* de le fontaine estoient. *(MS. 7989 2, f. 66 c.)*

[C'est aussi le bord d'un objet : « Hauce l'escu, le « colp reçoit. Partonopeus i fiert moult droit Haut « l'a feru et bien l'asene En l'*eur* desus parmi la « pene. » (Part. v. 3259.)]

2. Eür. [Intercalez *Eur*, heur, bonne fortune, chance heureuse, du latin *augurium* : « *Eürs*, ser- « virs et talens Me porront encor valoir. » (Couci, XII.) — « Por ce m'est vis qu'*eurs* n'est rien, Grant « ne petit, ne mal ne bien. » (Partonopex, v. 4341.)]

1. Eure, *s.* Nom de rivière. Nous lisons « Pim- « perniax d'*Eure*, » dans les Prov. à la suite des poët. MSS. av. 1300, IV, p. 1653. [Petite anguille pêchée encore à l'embouchure de l'Orne et de la Seine ; on en fait grand usage à Caen.]

2. Eure. [Ce mot est pour heure, dans Couci, v. 7558 ; *à eure* y signifie à propos. (Voy. HEURE.)]

Euriel. [Intercalez *Euriel*, loriot, du latin *aureolus;* proprement merle doré (en allemand *Gold-Amsel*); on a dit aussi oriol, puis l'article s'est agglutiné avec le mot comme dans lierre : « *Euriel* « cante dous et bas, Teus l'escoute et ne l'entent « pas. » (Partonopex, v. 49.)]

Eurnel. [On lit au reg. JJ. 61, p. 156, an. 1321 : « Pour un petit *eurnel* seant au dessouz du mostier « de Chambors. » Corr. p. e. *ermel*, terre en friche.]

1. Eusse. [Intercalez *Eusse*, esse (voy. ce mot): « L'exposant osta l'*eusse* de l'esseau d'icelle char« rete. » (JJ. 129, p. 195, an. 1386.)]

2. Eusse. [« Le suppliant frappa Jehan Chiron... « d'un baston sur l'*eusse* de l'ueil. » (JJ. 182, p. 7, an. 1453.)]

Eutaule. [Intercalez *Eutaule*, octave : « Ce fu « fait l'an que li miliaires corroit par M. et CC. et « LX. et XIII. ans, lou lundi après les *eutaules* de « Pentecoste. » (Cart. de St Pierre du Mont.)]

Eutrapelie, *s. f.* Nom donné, par les théologiens modernes, au bon usage que l'on fait du relâchement d'esprit. Voyez l'erreur de cette signification dans Fleury (Hist. Eccl. t. XX, disc. 8, p. 18 et 19). Du grec εὐτραπελία.

Eutrapeliser, *v.* Conter des fables. L'auteur des contes d'Eutrapel a fait naitre ce mot où il a pris ce nom d'Eutrapel, du mot grec εὐτράπελος, qui signifie « amusant. »

Eutrope (le mal St-). L'hydropisie, pour laquelle on invoquoit St Eutrope, par équivoque avec son nom qui signifie le bien tourné, tandis que l'hydropisie gonfle et déforme. « Le mal *St Eutrope* « de Xainte. » (Rab. t. IV, p. 26.)

Euvangeliste. [Intercalez *Euvangeliste*, évangéliste : « Ce fu fait l'an de grace mil .ccc. vint et « cbinc le vendredi jour de feste saint Nicholas « *euvangeliste*. » (JJ. 64, p. 528, an. 1325.) St Bernard, d'après Le Roux de Lincy, p. 553, donne *Ewangeliste*.]

Euvre. [Intercalez *Euvre*, 1° journal de terre ou de vigne : « Il coperent les ceps auprez de terre, « bien l'*euvre* d'un homme ou environ. » (JJ. 116, page 168, an. 1376.) — « Six deniers assis sur une « *euvre* de pré. » (MS. anc. 9493, f. 2 ^a, an. 1430.) — 2° Outil, au reg. JJ. 169, p. 391, an. 1416. — 3° Bâtiment, construction : « Nous avons ordonné estre « converti en nos *euvres* du bois de Vincennes. » (Ord. VI, p. 25, an. 1374.) — 4° Emaux de Limoges, dans une pièce de la Ch. des Comptes : « Item, l'an « 1317 au II. jour de juillet envoya monsieur Hugues « d'Angeron au roi par Guiart de Pontoise un « chanfrain doré à testes de liepars de l'*euvre* de « Limoges. » On disait aussi de l'*euvre* de Venise. (Du Cange, VI, 765 ^a.)]

Euvrer. [Intercalez *Euvrer*, fabriquer : « En « la ville de Caen ou l'on *euvre* d'ensienneté grant « foison du mestier de drapperie. » (Ordonnances, V, p. 105, an. 1367.)]

Evacué, *adj.* Vide, dénué : « Cors evacuez des « ames. » (Faifeu, p. 17.)

Evadant. [Intercalez *Evadant*, assaillant, aux Ord. V, p. 378, an. 1370 : « Que s'aucuns forains « couroit sus, on faisoit assault ou invasion contre « les bourgois,.... et les bourgois.... mutiloit ou « mettoit à mort l'assaillant ou *evadant*. »]

Evader, *v.* Echapper. « La loy Antecrit : laquelle « loy, il commanda a estre gardée à ceux qui veu« lent user de sa doctrine ; et par ces commande« mens ; s'ilz sont gardés, seront ils hors de foy « d'esperance, et d'amour, pour *evader* aus biens « qui pevent ensuivir la grace du Pere, du Filz et du « St Esprit. » (Modus, fol. 88 ^b.) — [Il signifie aussi trouver une évasion, une échappatoire : « Ainsi « appert par ceste exemple que l'enfant, qui estoit « jeune, sceut celer et taire et *evada*. » (Ménag. I, 8.)]

Evagation, *s. f.* Action d'aller çà et là. (Cotgr.)

1. Evage. [Intercalez *Evage*, droit pour l'usage de l'eau : « Des tanneurs de Lorriz qui ont étéz trou« vez reddevables de .XVIII. den. par. pour *evage*. » (1468, Compte du domaine d'Orléans ; L. C. de D.)]

2. Evage. Vert de mer, dans Marbod. (col. 1650), à propos de la jacinthe :

> L'une est granate, l'altre citrine,
> L'altre *evage*.

Il y a dans le latin : « *Nam sunt granati, sunt* « *citrini, venetique*. »

Evaginer. [Intercalez *Evaginer*, dégaîner : « Le « suppliant mist la main à son couteau et le *eva*« *gina*. » (JJ. 199, p. 362, an. 1464.)]

Evagué, *part.* Dépeuplé. « Grans guerres, de « quoy moult grans seigneurs, et autres mourront, « et moult de royaumes *évagués*, et parmués. » (Modus, fol. 317 ^b.)

Evaguer, *v.* Courir, errer. (Oudin, Cotgrave.)

Evain, *s. f.* Nom propre, Ève. [Nous avons plusieurs fois relevé ces formes extensives : *Berte*, *Bertain*, *ante*, *antain*.] Ce mot, dans St Bernard, répond au latin *Eva* (p. 88).

> Ne puis le temps *Evain*,
> Et Adam son mary. *(Percef. II, fol. 131 ^b.)*

Evaincu, *part.* Evincé : « Estoit, par sentence, « *esvaincu* de rendre les d. fruicts depuis le litige. » (Cout. Gén. t. II, p. 862.)

Evancion, *s. f.* Evénement :

> . . . . . Les grans *evancions*
> De ce monde, les tribulacions
> Doivent finir. *(Eust. Desch. fol. 19 ^a.)*

Evangelier. [Intercalez *Evangelier*, évangéliaire, au registre *Pater* de la Ch. des Comptes, fol. 164 ^b : « L'*evangile* leue, li graindres des arce« vesques et des evesques doit prendre l'*evangelier* « et porter au roy et à la royne à besier. »]

Evangeliques, *s. m. pl.* Les huguenots ; les *evangeliques* sont opposés aux catholiques, dans le Discours de La Noue, p. 428. « Les etats de l'empire « qui sont sous la confession d'Ausbourg, appellez « autrement *evangeliques*. » (Mém. de Villeroy, tome VI, page 7.)

Evangeliser, *v.* Déclarer authentiques les piè-

ces d'un procès et autres actes enfermés dans un sac, sur lequel cette vérification étoit écrite. (Oud.)

Evangeliste, *s. m.* [« Et ceste chose fust li « encomencemenz de ses miracles, si cum dist li « *ewangelistes*. » (S[t] Bernard, p. 553.) — « *Evan-* « *gelistre*, apostre, martyr et confesseur, Por Jhesu « Crit soffrirent de la mort la presseur. » (Rutebeuf, p. 136.)] C'étoit le conseiller qui tenoit l'inventaire d'un procès, pendant que le rapporteur lisoit les pièces (Cotgrave.) Il désignoit aussi celui qui, dans un scrutin, tiroit les billets où estoient écrits les noms des élus ; dans une société où chacun, suivant les lois du sort, devoit fabloyer, conter une histoire, les noms sont mis dans un vaisseau, puis tirés par l'*evangeliste*. (Nuits de Strapar. I, p. 261.) Cette formalité étoit peut-être imitée des élections des magistrats d'une ville ; ce qui fit donner au docte « Pierre Bembo chevalier de Rhode, » le titre « d'*evangeliste* des citoyens de Modene. » (Ibid. p. 5.) On peut expliquer, en ce sens, l'*evangeliste* des Etats de Paris, en 1614. (Voyez Etats de Quinet, pages 222 et 239.)

Evangelistre, *adj.* Evangeliste.

Dieu mesme dit à creature,
Par les docteurs *evangelistres*,
Où il parole des ministres,
Faictes ce qu'ilz vous diront ;
Mais ne faictes ce qu'ilz feront. *(E. Desch. f. 524[a].)*

[Le mot est au MS. 7615, fol. 59[a].]

Evangile, *s. f.* Evangile[A]. Vérité[B]. Promesse, parole[C]. Protestantisme[D]. Etiquette[E].

[A] [Ce mot, aujourd'hui masculin, était du féminin ; on avait pris le pluriel neutre pour un féminin singulier de la première déclinaison.] « *Evangile* « dicte sur la teste. » (Fauchet, p. 166.) — « Saintes « *evangilles*. » (Saintré, p. 270.) On disoit en ce sens :

1° « Je ne me soucie non plus de l'*evangile* que « de l'epitre, » c'est-à-dire pas plus de l'un que de l'autre. (Moyen de Parvenir, p. 110.)

2° « *Evangile* de bois, » trictrac, damier qui ressemble à un évangéliaire, parce qu'il s'ouvre et se ferme de même. (Rabelais, t. I, p. 156.)

[B] [« Sire tout n'est pas *evangile* Quanque l'en dit « aval la vile. » (Rose, v. 12481.)]

1° « Vray comme l'*evangile*. » (Rab. t. IV, p. 165.)

2° « Secours aussi infaillible que l'*evangile*, » promis par Mansfeld, suivant ses propres paroles, à la ville de Gertruydemberg, assiégée. (Histoire de M[r] de Thou, liv. CV.)

3° « Ne pas dire *evangile*. » ne pas dire la vérité. (Path. Farce, p. 21 ; Rabelais, t. I, p. 74 ; Oudin.) Le chancelier de France, en 1412, dit « en plein « conseil royal, au chancelier d'Acquitaine, maistre « Jean de Neel, qu'il ne disoit pas *evangile*, et « celui-ci luy repondit qu'il mentoit par ses dents. » (Monstrelet, vol. I, fol. 163[b].)

4° « Mentir comme l'*evangile*, » dans un sens ironique ; peut-être dire la vérité :

Touchant amours qu'il blasonnoit,
Et des titres que leur donnoit,
Il mentoit comme l'*evangile*. *(Faulces Amours, p. 294.)*

[C] Parole, promesse, dans Rabelais, t. IV, p. 8.

[D] Les protestants se vantant que leur doctrine étoit celle de l'*evangile*, le mot *evangile* signifioit le protestantisme, dans le langage des huguenots. (Voyez H. Estienne et Apol. pour Hérodote, p. 419.)

[E] Etiquette mise sur les sacs contenant les pièces d'un procès, et sur lequel estoit inscrite la vérification faite par le commissaire que l'on appeloit *evangeliste*. « La forme d'evangeliser le procez, si « est l'*evangile* appellée une cedule qui doit estre « consignée au dehors du sac. » (Bouteiller, Somme Rurale, page 688.)

Evanoier, *v.* Disparoitre, s'éloigner, s'éclipser[A]. S'évanouir, se pâmer[B]. [Voir Esvanoïr.]

[A] [« Quand il urent fini lur diz, De mes oiz sunt « il *evaniz*. » (Edouard le Confesseur, v. 3777.)]

Jesus ainsi *esvanuis* s'est de là. *(III Maries, f. 188.)*

« Ils s'*esvanouirent*. » (Chron. S[t] Denis, I, f. 20[b].) On lit, dans le latin de Rigord, *evanuerunt*.

De l'ost, par nuit, s'*esvanui*. *(Ph. Mouskes, p. 380.)*

« *Esvanouit* de la compagnie. » (Rab. IV, p. 281.) — « Convoitise est la racine de tous maux, laquelle « aucuns appetans *esvanouirent* de la foy. » (Monstrelet, I, fol. 55[a].) — « S'*esvanouyt* en telle maniere « que onques Galaad ne sceut qu'il devint. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 71[d].)

A tant se sont *esvanoiz*,
Et ont lor chemin acuilliz. *(Part. de Bl. f. 131[d].)*

On disoit couleur *esvanouie*, pour couleur passée. (Oudin.)

[B] Tant a du vis seignié que toz est *esvaniz*. *(Part. 174[a].)*

La resplendeur de ses beautez m'estonne,
Ravit mon cœur, de sa grace epamée,
M'*évanoiant* de son lustre enflamé. *(L. Caron, f. 19[a].)*
Son doux parler m'*esvanouyt*. *(Folles Am. f. 309.)*

Evantail, *s. m.* [Voir Esvantail.] « *Evantail* de « cave, » soupirail. « Nul ne peut avoir dalles sor- « tantes sur le pavé, en la ville, et forsbours, pri- « vées, ne ouvertures, de caves, autres que *evantail* « à droit plomb, sans entrer sur le pavé. » (Cout. de Nantes, C. G. II, p. 794.)

Evantillon, *s. m.* Diminutif d'éventail.

O cheveux gredillez en menus crespillons,
Des zephirs gracieux les deux *evantillons*.
Berg. de R. Bell. t. I, page 145.

Evantrement, *s. m.* Action d'éventrer. (Monet.)

Evaporail, *s. m.* Evaporation. (Oudin, Cotgr.)

Evaquellé, *adj.* Il faut lire *enaquellé*, à qui l'on a passé un anneau dans le nez (Voyez Enannelé.) « Pourceaux....... trouvez ès dits marets et commu- « nautez, ils sont confisquez..... toutes fois que les « dits pourceaux ne soient trouvez *evaquellez* au « groin. » (Cout. de Hesdin, C. G. II, p. 889.)

Evasé, *adj.* Dégingandé. « Un maintien de « femme *evasée*. » (Coquill. p. 28.)

Evasement, *s. m.* Ouverture d'un vaisseau trop évasé. (Oudin, Cotgr.)

Evaser, *v.* Faire écrouler[A]. S'écrouler[B]. Esquiver[C].

A Dérober la base et le fondement à quelque mur, tour ou autre bâtiment, pour le saper. (Cotgrave.)

B Ce mot s'est dit aussi pour s'écrouler, s'ébouler. « Il faut qu'il y fasse contremur, de certaine espes- « seur, afin que le fondement du dit mur ne s'*evaze*, « par defaute de fermeté de terre joignante. » (Gr. Cout. de Fr. II, p. 252, d'après une Ord. de 1485.)

C On lit au sujet de plusieurs requêtes que le duc de Bourgogne fit au roi Louis XI, qui ne les voulut point accorder : « auxquelles requestes le roy *evasa*, « sans respondre. » (Monstr. f. 102 b.)

Evasion, *s. f.* Subterfuge, défaite :

Je fais doubles conclusions,
Je treuve tant d'*évasions*,
D'escriptures en parchemin. *(E. Desch. f. 373 c.)*

Voyez le Blason des Faulces amours, p. 279.

Evasiver, *v.* Ce mot, dans le patois de Beaune en Bourgogne, signifie ôter les extrémités des branches de la vigne qui pousse, ce qu'on appelle dans l'Auxerrois *essoumacher*.

Eve. [Intercalez *Eve*, eau ; dans Roland la forme est *ewe* (v. 2225, v. 2465) ; dans Partonopex on lit *eve-rose* (v. 10660.)]

Evé, *adj.* Mouillé. (Oudin, Cotgrave.)

Evendiquer, *v.* Revendiquer. (Oudin, Cotgr.)

Evenement, *s. m.* Réussite, bon succès :

...... Les remedes que je tante,
Demeurent sans *evenement*. *(Malherbe, V, p. 713.)*

Evenir, *v.* Avenir. (Rymer, t. I, p. 50, an. 1259.) On y lit *evenoit*.

Everdumer, *v.* Tirer le suc d'une herbe. (Oud.)

Evergondément, *adv.* Impudemment, sans vergogne. « *Evergondement* d'une haulte voix « disoit telles parolles. » (Al. Chart. Espér. p. 266.)

Everole, *s. f.* Pustule, bubon.

Un rateau mal rangé, pour ses dents, paroissoit,
Où le chancre, et la rouille, en monceaux s'amassoit :
Dont pour lors je connus, grondant quelques paroles,
Qu'expert il en sçavoit crever ses *everoles*.
Regnier, Satyre, X, page 72.

On dit *evrole* en Anjou.

Everseur, *s. m.* Destructeur. (Oudin, Cotgr.)

Eversion, *s. f.* Renversement, ruine. (Cotgr.) [« Elle trouvera, dans les histoires, destructions de « maisons, *eversions* de royaumes et de seigneu- « ries. » (Amyot, de la Curiosité, 10.)]

Evertir, *v.* Renverser, ruiner. (Cotgrave.)

Evertuement, *adv.* Vigoureusement. (Rob. Estienne, Cotgrave.)

Evesché, *s. f.* Dans Monstrelet, f. 89 b : « Fonda « l'abbaye de S. Michel sur le fleuve de Meuse, et « l'*evesqué* de Verdun. » (Chron. S. Denis, t. I, fol. 94.) [La forme est *evesqué* aux lois de Guillaume, I. Au Testament de Jean de Meung, 597, on lit : « Tu devroies congnoistre les clers de l'*eves-* « *chié*, Liquel ont bon engin, liquel l'ont empes- « chié. »]

Evesque, *s. m.* Evêque A. Abbé B. Prêtre, pontife C. Saint D.

A [« Assez i ad *evesques* et abés » (v. 3667 de Roland.) On disait encore pour coadjuteur « *evesque* « compain » (Gloss. cité par D. C. sous *Coepiscopus*) ; dans la Satire Ménippée l'evesque portatif est un evesque in partibus.]

B Il s'est dit aussi des abbés : « Hebert *evesque* de « S. Pol, Thibaut *evesque* de Ste Colombe. » (Chron. de S. Denis, I, f. 260.) On lit dans Suger : « *Herber-* « *tus abbas Sti Petrivivi Senonensis*, et *Theobaldus* « *abbas Stæ Colombæ Senonensis*. » — L'abbé de Vezelai est aussi appelé « l'*evesque* de Verselles. » (Ibid.) — « L'*evesque* de S. Denis en France. » (La Salade, fol. 26 a.) Voyez ce qui est dit des abbés qui ont eu le titre d'évêque. (Préface de D. Mabillon, page 106.)

C Prêtre des Juifs. (Hist. des Trois Maries, p. 59.) Ce nom est donné à Joseph d'Arimathie, dans Perc. vol. IV, fol. 128 b ; aux pontifes de tous les païens, dans nos anciens mystères. [Dans Joinville, le sens est iman : « Le soudanc qui estoit joenes et legiers « s'enfuit en la tour que il avoit fet faire, avec trois « de ses evesques qui avoient mangié avec li. » (Joinville, de Wailly, éd. de 1867, 245.)]

D La Ste Vierge est désignée par le titre d'*avesque*, dans l'Hist. des Trois Mar. en vers, ms. p. 285.

1° « *Evesque* des champs, donnant la bénédiction « avec les pieds aux passans. » (Rab. t. V, Pron. p. 12 ; Oudin, Dict. et Cur. fr.) C'est-à-dire pendu.

2° « Devenir d'*evesque* moine » (Pasquier, Rech. p. 745) ou « meunier. » (Oudin.)

3° Au temps passé du siecle d'or,
Crosse de bois, *evesque d'or*.
Maintenant changent les lois
Crosse d'or, *evesque de bois*.
Hist. de Nevers, dans D. C. I, 529.

Evesquiet. [Intercalez *Evesquiet*, évêché, dans Froissart, XV, 239 : « Celle *evesquiet* est la plus « noble et la mieux revenant de toute Angleterre. »]

Eveugle, *adj.* Aveugle. « Son courage luy est « *eveugle*. » (Doctrin. de Sap. fol. 36 a.)

Eviction, *s. f.* [Dépossession d'une chose acquise de bonne foi. « Et ferons quant que loiaul « vandeor puent faire ne doivent an toute cause « d'evicion. » (Bibl. des Chartes, 4e série, II, 466, XIIIe s.)] « Action d'*eviction*, si comme d'appeller « aucun duquel on auroit acheté l'heritage, que « depuis l'achapt seroit empesché, et l'acheteur « demanderoit son garant, avoir le doit, par cette « action, supposé que le vendeur ne l'eust promis « à garantir. » (Bout. Som. Rur. p. 155.)

Evidentement, *adv.* Evidemment. (Rabelais, t. IV, Nouv. Prol. p. 30.)

Evidure, *s. f.* Echancrure. (Oudin.)

Eviré, *adj.* Sans vigueur. « Touts éfilez, touts « *evirez*, touts énervez, et fletris. » (Rabelais, III, page 36.)

Eviron, *adv.* Environ, à l'entour.

. . . . Droit au lieu il tire l'aviron,
Ou labouroit, n'ha guères, *eviron*. *(Cl. Marot, p. 522.)*

Eviscerer, *v.* Arracher les entrailles. (Cotgr.)

Evitable, *adj.* A éviter. « Toute estrangeté, et « particularité en nos mœurs, et conditions, est « *évitable* comme ennemie de société. » (Mont. t. I, page 252.)

Evitement, *s. m.* Action d'éviter. (Oud. Cotgr.)

Eviter, *v.* Parer[A]. S'échapper[B].

[A] « *Eviter* aux inconveniens. » (Gloss. de l'Hist. de Paris, Monstrelet, 80 b.) « *Eviter* au scandale. » (Dial. de Tahur. f. 24 b.) [*Éviter* aux inconvénients est aussi dans les lettres de Marguerite de Navarre, page 141.]

[B] « Se en aucune chose j'ay *evité*, touchant les « dites reponses, je m'en rapporte à l'écrit; mais « j'en dis au plus près de ce qu'il me peut souve- « nir. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 237.)

Evolage, *s. m.* « C'est, en Bresse, un estang « qui est rempli d'eau, et appoissonné. » (Laurière Gloss. du Dr. fr.) [C'est plutôt la période pendant laquelle les étangs de la Dombe sont pleins d'eau; le mot dérive de l'adjectif *eveux*, *evol*, fait sur *eve;* la période opposée à l'*evolage* est dite *assec.*]

Evous. [Intercalez *Evous*, voilà, du latin *ecce vos* (Diez, Dict. I, 161): « *Evous* venus les Englès « qui commenchierent à traire as Escos. » (Frois. II, 270.) Il est ailleurs suivi de l'infinitif: « *Evous* « venir à frappant Hues de Chastillon. » (Froissart, t. VIII, 332.) On le trouve avec *que*: « *Evous* que « nouvelles vinrent. » (Frois. IX, 95.) Le participe présent: « *Evous* les Englès venant et esperonnant « sus yaulx. » (Ibid. 260.)]

Ewage. [Intercalez *Ewage*, droit de travers, au Cart. des comtes de Flandre (I, ch. 263, an. 1274): « No feuage par tiere et par ewe,... nos throsnes, « nos cambages et nos *ewages* de Valenchienes. »]

Ewette. [Intercalez *Ewette*, abeille, dans la Chron. des ducs de Normandie, I, v. 335.)]

Exacerbation, *s. f.* Colère, fureur. (Cotgrave.)

Exacerber (s'), *v.* S'irriter, se fâcher. (Cotgr.)

Exacontalite, *s.* Espèce de pierre. En latin *exacontalites.* (Marbodus, p. 1668.)

Exacrener, *v.* « S'il trovoit me bues, ne me « vaces, ne mes brebis en sas prés, n'en s'en fro- « ment, qu'il fust mie si hardis pour les *exacrener*, « qu'il les en ossast cacer. » (ms. 7989 ², f. 78 b.)

Exacté, *partic.* Expulsé. « Les rois furent « chassez, et *exactez* de Romme. » (La Salade, 12 a.)

Exacter, *v.* Tirer, recouvrer. (Oudin.)

Exacteur, *s.* Collecteur des deniers publics. (Oudin.) [Dans Amyot (Paul Emile, 6), le sens est exécuteur: « Roide *exacteur* de la discipline mili- « taire. »]

Exactif. [Intercalez *Exactif*, qui exige injustement: « Colin qui est homme *exactif* et fort « importun. » (Histoire de Nîmes, preuves, t. III, page 325, an. 1474.)]

Exaction. [On lit au Recueil de Tailliar, 253: « Affrancissomes la devant dite abeye, et volons « que ele soit effranchie et cuite de toutes *exactions*, « corovées et tailles. »]

Exactionner, *v.* Commettre des exactions. « Le pape Boniface avoit mis en difficulté à cano- « niser le roy St Loys, allegant que le dict roy « St Loys avoit griefvement *exactionné* son peuple; « avoit aussi les offices de justice, comme prevos- « tez, et baillages mis à ferme, par quoy le peuple « estoit grevé, par les fermiers. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. I, fol. 97 b.)

Exagitation, *s. f.* Voyez Exagiter.

Exagiter, *v.* Remuer, secouer[A]. Critiquer, censurer[B].

[A] Voy. Oudin, Nicot, Monet et Cotgrave.

[B] « Ridicule fruit de la science, que Socrate « *exagite* si plaisament contre Eutydemus. » (Montaigne, t. III, page 492.)

Exain, Exainer. [Essaim, essaimer, au reg. JJ. 194, p. 75, an. 1465: « Le suppliant ala aider... « à mettre à point un *exain* ou bournay de mou- « ches à miel, qui icellui jour estoit *exainé* au « vergier d'icellui Charretier. »]

Exaltation, *s. f.* Supériorité. [« Et semble « monstrer que l'*exaltation* et haut regne des « François est un heur grand et jocondité aux « Bourguignons. » (Expos. sur Verité mal prise de Chastellain.)]

Dieu suis; j'ay *exaltation*
Sur toute terre et nation. *(Cl. Marot, p. 069.)*

Examen. [Intercalez *Examen*, au *Tombel de la Chartrose*, ms. d'Avranches du xve siècle: « Il laissa « meuble et heritage Et ses parens sans retorner; « Jhesucrist le face tourner Au jour du dernier « *examen* De sa destre partie Amen. » De même dans une Ordon. de février 1485: « Celluy qui sera « passé maistre sans grace et par *examen* sera « tenu paier, avant qu'il leve son ouvrouer la « somme de .vi. escus d'or. »]

Examinateur, *s. m.* On nommoit ainsi les officiers du Châtelet chargés de faire les enquêtes des parties; ils étoient subordonnés aux auditeurs. « Officiaux du Chastelet soient auditeurs, scelleurs, « *examinateurs*, notaires. » (Ord. t. I, p. 467, an. 1309.) Voyez leurs fonctions aux Ordon. t. I, p. 647, an. 1317, et au Grand Cout. de France, t. IV, p. 487. Supprimés en 1313 (Ord. I, 517), ils furent rétablis; on les voit au nombre de huit dans une Ordon. de 1320, ibid. p. 738. Le duc de Bourgogne, en 1413, ayant la garde des prisonniers enfermés au Louvre, commet « douze commissaires chevaliers, et six « *examinateurs*, pour congnoistre, et juger, selon « l'exigence des crimes, et des prisonniers. » (Monstrelet, I, f. 167 a.) Un « *examinateur* du Chastelet, » en 1467, accompagné de trois sergens, fait la recherche d'un criminel caché dans l'hôtel de S. Pol. (Chron. scandal. de Louis XI, p. 114.) Ces *examinateurs*, en 1369, sont distingués en « *examinateurs* « ordinaires, et extraordinaires. » (Ibid. p. 154 et 155.) Dans l'assemblée des trois Etats de 1484, ils sont qualifiés « conseilleurs et *examinateurs* au

« Chastelet. » (Godefr. Ann. sur l'Hist. de Ch. VIII, p. 411.) Il y a aussi des « commissaires enquêteurs, « *examinateurs* » dans divers autres tribunaux. [On lit au liv. des Métiers, 420 : « Les noms des six « jurez *examineus*. »]

Examination, *s. f.* Examen. [« Quant aucuns « est condamnés comme bougres par l'*examination* « de sainte Eglise, sainte Eglise le doit abandonner « à la laie justice. » (Beaumanoir, XI, 2.)] « Après « plusieurs *examinacions* de son courage, leur « ottroya, tel si que chascun homme de guerre, et « de deffense perdroit le poing dextre, en exemple « de continuele rebellion dont ilz estoient coustu- « miers. » (Tri. des IX Preux, page 368 a.) On disoit aussi « *examination* de tesmoins, » examen des témoins, enquête. (Ord. II, p. 743, an. 1320.) C'étoit l'office des *examinateurs*. (Ordon. t. II, p. 517.)

Examiné, *partic.* Eprouvé. « Moult fu fort, et « bien *examiné*, au tranchant des espées ce noble « tournoy. » (Percef. t. IV, f. 51 d.) Dans le langage populaire, on a dit « habit *examiné* » pour habit fort usé. (Oudin, Cur. fr.)

Examinement, *s. m.* Examen. (Britton, Lois d'Angleterre, fol. 10 a.)

Examiner. [Intercalez *Examiner*, 1° questionner, souvent associé à *enquerre* (Froiss. II, 173). — 2° Inviter : « Se requis et *examiné* en estoient. » (Id. II, 5.) — 3° Elaborer : « Or puet estre que cil « livre n'est mie *examiné* ne ordonné si justement « que telle chose le requiert. » (Id.) — 4° Tourmenter : « Car voirement du temps passé [ce pays] avoit « esté trop fort *examiné* et traveillé de tailles. » (Id. t. XIV, p. 39.)]

Exangue, *adj.* Exsangue. (Cotgrave.)

Exarche, *s. m.* Exarque. (Cotgrave.)

Exaspération, *s. f.* Irritation, aigreur, animosité. (Cotg.) [« Ceste nostre *exasperation* immoderée « et illegitime. » (Montaigne, III, 338.)]

Exaspérer, *v.* Aigrir, fâcher, irriter A. Devenir rude B.

A Voyez Oudin, Cotgrave, Clément Marot, p. 718, et Mont. t. I, p. 168.

B Voyez les Marg. de la Marg. fol. 55 b, et Mont. t. III, page 506.

Exaucionnaire, *adj.* Exactionnaire, qui augmente (*auget*) les sommes à payer. « Prevosts, ou « autres officiers... deloyaux, tortueres, ou *exau-* « *cionnaires*, ou suspettenez d'usure. » (Etats des Offi. du duc de Bourg. p. 300.)

Exaulcement. [Intercalez *Exaulcement*, action d'exaulcier (élever, rendre plus puissant) : « Tout ce « qu'ils ont fait d'*exaulcement* et d'avanchement « à ce roy Jacques, ce fut. » (Froissart, XVI, 35.)

Exauthorer, *v.* Priver d'un droit. « Les heri- « tiers des condamnez à mort, pour crime de leze « majesté au premier degré, doivent estre *exautorez* « du privilege de noblesse, jugez intestables, et « releguez en un monastere. » (Cout. G. I, p. 1066.)

Excalfactif, *adj.* Qui échauffe. (Oud., Cotgr.)

Excandescence, *s. f.* Colère, emportement. (Oudin et Cotgrave.)

Exceder, *v.* Surpasser, outrepasser A. Commettre des excès B.

A [« Un chascun d'eux (des trois ordres) son droit « estat maintiengne, Car l'*exceder* est monstre et « droicte enseigne De pis avoir pour le peuple et « l'eglise. » (E. Deschamps, Souffr. du Peuple.)]

> Par quoy jugeons Scipion précéder,
> Et Alexandre Annibal *exceder*. (*Clém. Marot, p. 405.*)

B « Grandement *excedant*, et delinquant. » (Arr. Amor. p. 392.) — « D'avoir ainsy exploité la mort, « avoit trop mespris et *excédé*. » (Ibid. p. 311.)

Excegner. [Intercalez *Excegner*, au ms. anc. 9493, fol. 11 b, saigner, dessécher : « Foucé qui « *excegne* les bas champs. »]

Excellence. [Titre de dignité dès le XII° siècle : « Ta grant proesce e ta science E ta puissance e « t'*excellence* Prie et requiert, humles vers tei Que « li tienges amor e fei. » (Benoit, II, 4295.) Dans Froissart, le sens est qualités supérieures : « L'ar- « chevesque de Cantorbie qui estoit homme d'hon- « neur, d'*excellence* et de prudence. » (XVI, 162.)] S' Julien de Balleure ayant parlé des titres de « très « haut, et très puissant seigneur, » ajoute : « D'altez. « ny d'*excellence*, et autres mots nouveaux, de « nouvelle fabrique, le langage, n'y la franchise « des François n'en estoit jadis... infectée. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 595.) Les Italiens et les Espagnols les ont prodigués à leurs princes. (Id.) Le titre *excellence* est donné en 1512 par Maximilien Sforza à l'archiduchesse, en lui écrivant. (Lett. de Louis XII, IV, p. 41.) Les lettres de vérification de la Cout. de Clermont, rédigée en 1571, portent à la fin ces mots : « Clos et scellé à son *excellence*. » (II, p. 888.) Du Bellay donne le titre d'*excellence* à Mme Marguerite, sœur unique du roy. (Joach. Du Bellay, p. 123.) La Popelinière, parlant du duc d'Anjou, frère d'Henri III, le qualifie son *excellence*. (Liv. XV, fol. 73 b.) Montluc le donnoit aussi à Monsieur, frère de Charles IX. (Montluc, II, p. 301.) C'est le titre qu'on donne, non celui d'altesse, au duc de Transylvanie. (Le Labour. Retour de Mad° de Guebriant, p. 56.) Le titre d'*excellence* étoit donné en 1624, en Espagne, à M. de Bassompierre, comme ambassadeur. (Mém. de Bassomp. II, p. 247.) M. Bouillaud, étant en Pologne, se fâchoit de ce qu'on lui donnoit le titre d'*excellence* ; on lui répondit qu'il se donnoit, en ce pays, à tout le monde. (Colom. Mesl. Hist. p. 12.) — « Cette parole s'employe par quel- « ques uns en faveur des ducs qui se sont souve- « rains. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 669.) Les mots *excellence* et *éminence* s'étoient introduits du temps de Balzac, mais non ceux d'*excellentissime* et *eminentissime*. Voyez son Socrate Chrétien, p. 249 ; voyez aussi les disputes élevées au sujet des titres d'*excellence* et autres, au traité de Westphalie, dans l'hist. de ce traité, par le P. Bougeant.

Excellent, *adj.* Supérieur, prééminent A. Titre d'honneur B.

A [« Qui veulx de cinquante hommes si faire « chaplement Contre trois cents ou plus en armes « excellent. » (Guescl. 19098.)] — « Vers *excellens* « en beauté, et en debordement. » (Mont. t. III, p. 370.) — « Le roy, par sa souveraineté, peut à ses « officiers donner nom *excellent*, comme chevalier, « président, maistre des comptes et autres sembla- « bles, ce que les autres seigneurs ne peuvent faire, « parce qu'il n'est pas convenable qu'ils se demon- « trent pareils à leur souverain seigneur. » (Gr. Cout. de France, liv. I, p. 16.)

B *Excellent* est une épithète d'éloge, dans une ballade adressée par Eust. Deschamps (fol. 214 a) à un prince qui n'est désigné que par ces mots « *excellant* prince »; mais il paroit qu'*excellent* étoit déjà devenu un titre d'honneur en 1443. Monstrelet, II, fol. 203 b, parlant de la trève entre la France et l'Angleterre, traite le roi de France de « très *excellent* prince, » et le roi d'Angleterre seulement de « très haut et très puissant prince. » L'évêque de Liége, dans le même historien, en 1430 (fol. 61 a), donne au duc de Bourgogne ces titres: « Très noble et très puissant prince..... vostre très « *excellente* personne. » Maximilien Sforza, duc de Milan en 1512, est qualifié « *excellente* personne » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 284) « et très illustre « duc et *excellence*. » (Ibid. p. 305.) Le roi d'Aragon, qui a le titre de majesté, est aussi nommé *excellence* (Ibid. p. 293), et le duc de Milan, écrivant à l'archiduchesse, en 1512, l'appelle « très haute, « très *excellente*, et très puissante princesse, et « très honorée dame et cousine. » (Ibid. p. 303.)

Excellentement, *adv*. Supérieurement. « La « fut bon chevalier, et moult *excellentement* se « combattit. » (Froiss. I, p. 257.) — [On lit au t. III, p. 281, de l'édit. Kervyn: « Et brisierent les cloces « qui estoient *excellentement* bonnes. »]

Excellentime, *adj*. « Bravime esprit, sur tous « *excellentime*. » (J. Du Bellay, fol. 508 b.)

Excellentissime, *adj*. L'usage de ce titre n'avoit point encore passé en deçà des monts, non plus que celui d'*éminentissime*, du temps de Balzac. (Socrate Chrétien, t. II, p. 249.)

Exceller, *v*. Surpasser. Sully, parlant à Henri IV de plusieurs grands rois: « Vous les avez *excellez* « en plusieurs choses. » (Tome X, p. 248.)

Soit cette bouche ou souspire une haleine
Qui les odeurs des Arabes *excelle*. *(Du Bellay, f. 51 b.)*

Excelse, *adj. au fém*. Haute, sublime:

. . . . . L'*excelse* magnitude
De theologie. *(Cretin, p. 11.)*

Excentriquer, *v*. Tirer du centre. (Oudin.)

Excepcion, *s. f*. Moyens de défense opposés au demandeur. « Nous traicterons de deffences que li « deffendieres doit mettre avant contre cheli qui « demande, lesquelles deffences li clerc appellent « *exceptions*. » (Beauman. p. 36.) Voyez le chapitre VII qui traite des *exceptions*. (Ib. p. 44.) — « *Exceptions* dilatoires, et *exceptions* peremptoires. » (Id. p. 44.) — « *Exception* de Macedonien. » (Grand Cout. de France, liv. III, p. 344.) — « *Exception* au « brefe abatre, » défense opposée à un titre: « Si « come par vice trouvé en la brefe, si come par « rasoure en lieu suspecte, ou si le brefe ne fuit « unques enselé de nostre seale. » (Britton, Loix d'Angleterre, fol. 122 b.) — « *Exception* de pere « vif, » proposée par le marchand, le receveur ou fermier qui revient contre son marché ou son traité, en alléguant qu'il étoit sous la puissance de son père. Cet abus fut réformé en 1462. (Ord. des ducs de Bretagne, fol. 314 a.)

Excepcioner, *v*. User de l'exception. (Britton, Loix d'Angleterre, fol. 275.)

Excepté. [Intercalez *Excepté*, sauf, hormis: « Un frere de l'ordre de S. Augustin, nommé frere « Richart, respondi audit Courdaut, en disant: « Tu es un mauvais ribaut de ce que tu dis... Lequel « Courdaut courroucié lui respondi telles paroles: « Vous y mentez, *excepté* chappellenie. » (JJ. 155, p. 70, an. 1400.) C'est-à-dire sauf le respect dû aux clercs.]

Excepter, *v*. Excéder A. Percevoir B.

A « Clotaire voyant l'injure faite à son fils, se mit « aux champs, et de telle ardeur de courage, ven- « gea son fils qu'il ne laissa entre les Saxes homme « vivant qui *exceptast* le hault de son espée. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. I, fol. 60 b.)

B « Sans aucune chose *excepter* sur les habitans « de ce pays ci. » (Jouvencel, fol. 31 a.)

Excepteur. [Intercalez *Excepteur*, dans la Pénitence d'Adam (ms. fol. 2 a): « Certes en ce se mons- « treroit Dieu, qui est vray juge, *excepteur* de « personnes. »]

Excequteur, *s. m*. Exécuteur, au ms. 7615, I, fol. 111 c. [Le Livre de Justice, 20, donne *essecutor*, et Beaumanoir (VI, 4), *executeres*.]

Excequtlon, *s. f*. Exécution faite par des bedeaux ou sergens. (Ord. t. I, fol. 71.) Voir Exécution.

Excerser. [Intercalez *Excerser*, gouverner, dans Froissart, III, 214: « Dartevelle a bien parlé « et par grande experience et est dignes de gouver- « ner et *excerser* le païs de Flandres. »]

Excersis. [Intercalez *Excersis*, gouverneur, dans Froiss. XIV, 287: « Il mandoit le duc comme « duc *excersis* de la duchié d'Aquitaine. »]

Excersité. [Intercalez *Excersité*, au reg. de Corbie, 13, an. 1511, fol. 112: « Parquoy plusieurs « desdits confreres se sont retardez et retardent de « l'*excersité* dudit joeu de l'arcq à main. »]

Excerter. [Intercalez *Excerter*, essarter, au reg. JJ. 138, p. 97, an. 1389: « Jean Poinchon estant « allé en un pré..... qui estoit à Thomas Frapilly « pere de sa femme, pour lui aider à *excerter*..... « le dit pré. »]

Excès, *s. m*. Violences A. Accès B.

A [« On dit que *excès* n'est corrigé que par *excès*, « c'est à dire que oultrage ne se corrige fors que « par oultrage. » (Ménagier, I, 9.)] — « *Excez* de

« main non garnie. » (Cotgr.) — « Demande en cas « d'*excès*. » (Arrest. Amor. p. 203.)

B « *Excès* de fievres, » pour accès de fièvre. (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 181.) — « *Excez* de « flebvre quarte. » (Brant. Duels, p. 39.) On dit élire par voie d'accès, de l'élection des papes; on disoit autrefois « voye d'*excès*. » — « On procede« roit à l'election par scrutin, et ensuite par la voye « d'*excès*. » (Mém. de Villeroy, t. VII, p. 257.)

Excessif, *adj*. Riche, somptueux. « N'y avoit si « meschante morveuse qui ne les (habits) fasse « faire plus *excessifs*. » (Arr. Amor. p. 287.) — [On lit dans Deschamps, Administr. de l'hostel du prince: « Où serviteurs ot en grande habondance, « Qui gaiges ont *excessis* sanz raison. »]

Excession, *s. f.* Excès. « La char est la grant « convoitise d'aler aux biches; pourquoy il avient « que, pour la grant *excession* d'y exercer les biches « pour la voulenté de la char, il devient si pasme, « et si non puissant, que le leu le prent, et devoure. » (Modus, fol. 70 b.)

Excessivement, *adv*. On lit au contrat de mariage de Gilbert de Chabannes avec Catherine de Bourbon, en 1484: « Ou cas que le dit de Chaban« nes allast de vie à trespas, sans hoirs masles,.... « les filles qui viendront du dit mariage luy succe« deront en tous ses biens, et seront ses heritieres, « et n'en pourra instituer d'autres, ne autres *exces« sivement* disposer de ses dits biens au préjudice « des dites filles. » (Godefr. Observ. sur Ch. VIII.)

Excessiveté, *s. f.* Excès, abus. [« L'exposant « avoit confessé avoir prins par *excessiveté* de vin « lesdites choses. » (JJ. 94, p. 472, an. 1362.)] Voy. Cotgr. et Ord. des ducs de Bret. fol. 205 a. Nous trouvons « *excessiveté* d'escripture. » (Etats des Offi. du duc de Bourg. p. 306.) — « L'*excessiveté* « des rançons. » (Mém. de Bell. et de Sillery, p. 461.)

Exchoiter. [Intercalez *Exchoiter*, hériter, au reg. JJ. 179, p. 42, an. 1427: « Item qu'ilz puissent « *exchoiter* et succeder les ungs ès autres, et avoir « les biens, exchoite et succession quelconque les « ungs des autres par droit de succession et hoir« rerie à eulx appartenans. »]

Excision, *s. f.* Tuerie. (Oudin.)

Excitateur, *adj*. Instigateur. (Monet.)

Excitatif. (Cotgrave.)

Excitation, *s. f.* Action d'exciter (Monet, Cotgr.)

Exciter. [Intercalez *Exciter*, dans Deschamps: « Et puis querez joustes et les bouhours Et *excitez* « tous excès en nature. » Au XIIIe siècle, on lit dans Théophilus: « Si l'ont li deable *escité*. »]

Exclamasse, *s. f.* Cri, clameur publique. (Bout. Som. Rur. p. 627, 765 et 815; Froiss. Poës. p. 110.) Voir ESCLAMASSE.

Exclame. [Intercalez *Exclame*, rumeur défavorable, dans Froissart, XIV, 64: « Le roy avoit « accueilli Bethisach en grans hayne pour l'*exclame* « crueux et la fame diverse qui couroit sur luy. » On lit *esclame* dans Eust. Deschamps, fol. 566 d.]

Exclamer, *v*. Crier, s'écrier. Voir Oudin, Cotgr.; Rabel. t. III, p. 101; Des Acc. Bigar. p. 26; Contes de Des Perriers, t. II, p. 184; Mont. t. I, p. 548.

Excogitation, *s. f.* Pensée. (Oudin, Cotgrave.) [« Le suppliant et feu Guillaume, dit le Flamment « buvoient à un escot.... sans nulle rancuer ou « mauvaise *excogitation*. » (JJ. 96, p. 323, an. 1364.)]

Excogiter, *v*. Penser, imaginer. (Cotg.) « Motz « enflez, du tout inusitez, *excogitez*. » (Des Accords, Bigar., préface, p. 4.)

Excoriation. [Intercalez *Excoriation*, maladie, au reg. JJ. 174, p. 42, an. 1427: « Icellui Jacques « fut surprins d'une très griefve maladie, nommée « *excoriation* ou autrement, et pour avoir et trouver « garison d'icelle feust alez en la ville de Bourges. »]

Excorilinguilatinisez, *adj*. Vers où l'on écorche la langue latine. « Vers *excorilinguilatini« sez*. » (Des Accords, Bigar. f. 150 b.)

Excrement de la terre. Cette expression a été censurée par Balzac. (Socr. Chret. II, p. 258.)

Excremental, *adj*. Qui appartient aux excréments. (Oudin.)

Excressance. [Intercalez *Excressance*, excroissance, dans Mondeville, 101 b: « *Excressances*, « poireaus, verrues. »]

Excroissant, *partic*. Croissant. « Fruits..... « *excroissans*..... en leurs heritages. » (Cout. Gén. t. II, page 471.)

Excrucier, *v*. Tourmenter. (Oud., Cotgr.)

Excusablement, *adv*. D'une façon excusable. (Mont. t. III, p. 21.)

Excusance. [Intercalez *Excusance*, excuse, dans l'Hist. de Liége, II, 447, an 1424: « Que en « che n'y aet nulle detrianche ne excusanche. » On lit *escusance*, dans Perceforest, III, f. 52 b.]

Excusation, *s. f.* Excuse, aux Ordon. III, 671; aux Chroniques de St Denis, III, f. 13.

Excuse. [Intercalez *Excuse*, dans les Cent Nouvelles (96e): « Le curé en sa defense et *excuse* parla « en bref et dit. »]

Excuser, *v*. Excuser A. Epargner B. [V. ESCUSER.]

A « Si tel s'*excuse* qui s'accuse. » (Cotgrave.)

B Beax filz, se tu puez eschaper
Legierement d'un encombrier,
Mais qu'il te doive auques coster,
Delivre t'en, sans demorer :
Petit domaige, moult souvent,
Escuse grant encombrement. *(Fabl. de S. G. f. 4 a.)*

Excuseur, *s. m.* Qui excuse, qui vous défend en justice. [« Car il n'avoit nul *excuseur* Ne bon « amy ne procureur Qui pour li dire mot osast De « paour d'avoir eschec et mast. » (Le livre du Bon Jehan, v. 2712.)] Voyez Procès verbal de la Cout. de Bourb., C. G., t. III, p. 1226.

Ex Diu (par les). Par les yeux de Dieu.

Par les *ex Diu*, fait il, tu ganbles
A compains ; ce n'est mie fable ;
Nous avons, pour bacon, deable
Grant, et hidex, et contrefait :
Si m'ait Dix, ci a mal plait. *(MS. 7989 2, f. 90 c.)*

Exécrabilité, *s. f.* Horreur, exécration. « L'*exécrabilité* de son meffait. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, fol. 25.)

Execré, *partic.* Exécrable. (Baïf, f. 68 b.)

Execrer, *v.* Avoir en exécration, détester. (Cotg.)

Executer, *v.* Terme de barreau A. Terme d'artillerie, servir une pièce B.

A [Saisir les biens d'un débiteur pour les vendre par autorité de justice.] Voyez Oudin, Cur. fr. et Monstr. I, f. 102 b. « Les declara ....estre *executez* ; « et leurs biens confisquez. » « Biens *executez*, » pour biens arrêtés, saisis par l'executeur. (Gr. Cout. de Fr. liv. II, p. 130.) — « Le mort *execute* le vif. » (Cotgrave.) « Le mort *execute* le vif, non è contra ; « c'est à dire que les heritiers du creancier peuvent, « de plein vol, faire executer le debteur du deffunt « ...mais le creancier. Ses heritiers..... ne peuvent « de plein sault faire *executer* les heritiers du dit « debteur. » (Cout. de Clermont, N. C. N. II, 885 a.)

B « Que je fisse venir mes Suisses, pour *executer* « les canons. » (Mém. de Bassomp. III, 78.) « J'avois « quarante pieces de canon...... qui faisoient une « belle musique, lesquels furent fort bien *executez*. » (Ibid. p. 450.)

Executeresse, *s. f.* Celle qui exécute. « Ne « tentez Dieu, ne son *executeresse* fortune. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 291.)

Executeur, *s. m.* 1° Sergent *executeur*, appelé aussi exploiteur, qui exécute les biens des débiteurs pour le créancier. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) — 2° Bourreau : « *Executeur* des hautes œuvres. » (Des Accords, Bigar. liv. IV, f. 23.) « Le redouté, et « perilleux *executeur* de sentence criminelle. » (La Jaille, Champ de Bat. f. 41 a.) Le roy des ribaulx « si se faict, toutes fois que le roy va d'ost en ost, « ou en chevauchée, appeller l'*executeur* des sen- « tences, et commandemens des mareschaux, et de « leurs prevosts. » (Bout. Som. rur. p. 898.) — 3° En droit canon, « l'*executeur* estoit proprement « un commissaire nommé par le pape pour faire « mettre à execution l'expectative, ou survivance « qu'il avoit accordée d'un bénéfice. » (Gloss. à la suite des Arr. d'Amour.) — [Le cas sujet était *executeres*, dans Beaumanoir, t. VI, fol. 4 : « Ou il le « demande comme *executeres* par le reson de « testament. » Au cas régime, on trouve *essecutor* (Livre de Justice, 20) : « Enten que les letres doivent « estre monstrés à l'*essecutor*. »]

Execution, *s. f.* [Action d'exécuter : « Ainçois « doivent tout li jugement estre mis à *execussion* « sans delai. » (Beaumanoir, VII, 12.)]

Expressions remarquables :

1° « Qui est d'*execution*, ou de testament. » — « Nulle vaisselemente d'argent blanche, qui soit de « *execution*, ou testament... ordonnée pour vendre, « et pour le dit testament accomplir, ne soit vendue « à nul. » (Ord. t. II, p. 86.)

2° « Cas de simple *execution*. » — « Cas de des- « confiture et quand aucun n'a nuls autres biens, « fors ceux qui sont mis à *execution* ; mais cas de « simple *execution* est dit, quand aucuns biens « restent à celuy qui est exécuté, par dessus les « biens qui sont executez, et prins. » (Gr. Cout. de France, liv. II, p. 129.)

3° « *Execution* parée. » Exécution de biens solennelle. « Des personnes privées qui vendent « leurs biens *sub hasta*, et par *execution* parée, en « vertu d'autorisation de la loy. » (N. C. G. t. I, page 614 b.)

4° « Mis à *execution*, » exécuté, mis à mort. « Quant les huyt chevaliers prisonniers ouyrent ce, « ilz eurent grant paour d'estre mis à *execution*. » (Percef. IV, f. 43 b.) [« Se par le plaisir et conseil de « plusieurs alast, ils euissent esté tous mis à *execu-* « *tion*. » (Froissart, XV, 341.)]

Executoire, *adj.* Qui emporte exécution. « Actes *executoires*. » (Crétin, p. 133.)

> . . . . . . Dont glaive *executoire*
> Gaigne, et obtient triumphe de Victoire. *(Id. p. 136.)*

Exemplairement, *adv.* [« Et en tirer *exem-* « *plairement* la punition de leurs offenses. » (Carloix, V, 29.)]

Exemplarité, *s. f.* Exemple. « Bienheureux tu « seras renommé si, par l'*exemplarité* d'autruy, tu « te remets à plus modestes termes. » (Peregr. d'Amour, fol. 15 b.)

Exemple, *s.* Exemple, avertissement A. Exemplaire B.

A [Voir Essample.] « *Exemple* toute évidente. » (Dialogue de Tahureau, p. 90.) « Belles *exemples*. » (Monstrelet, I, fol. 4 b.) Ph. Mouskes emploie ce mot pour exemple propre à corriger, en parlant du soulèvement des peuples d'Acre et de Sur contre l'empereur, vers 1242, et du roi qui fut élu à sa place :

> Dont revint novieles, et *exemplès*,
> Que li ospitaux, et li temples,
> Li soudoier, et li baron,.....
> Avoient entr' œus fait uns roi. *(Mouskes, p. 849.)*

[« Pour donner plus grant *exemple* à ses gens « que point ne s'aherdesissent avoech le bastart « Henri. » (Froissart, VII, 231.)

B Copie d'un livre, dans le Roman de Godefroy d'Alençon, ms. du R. n° 7554 ; copie d'un acte, dans la Chron. de St Denis, t. I, p. 123.

Exempler, *v.* Donner exemple. Au pronominal, le sens est prendre exemple :

> Encor doit uns roys regarder
> Au bien commun, sur toute chose,
> Et qu'en tout bien son corps dispose,
> Pour *exempler* tous ses subjets. *(E. Desch. f. 313 a.)*

> . . . . Les deussent ressembler,
> Et par exemples *exempler*
> A leur grant renom, et gloire ;
> Mais je les voy dissembler. *(Ibid. f. 77 a.)*

« Justice doit estre loyale, et non pas epargner, « ne foible, ne fort, par quoy tous si *exemplient*. » (Froissart, liv. IV, p. 162.)

> . . . . Coers qui se veut emploiier,
> Se doit de lui *exemploiier*. *(Froiss. poës. p. 39 b.)*

[« Je voel un petit tenir le pourpos de proece

« pour *exemplyer* les bons et ceuls qui desirent à « estre de son aliance. » (Frois., Kervyn, II, 12.)]

Exemplifier, *v.* 1° Copier. (Gloss. de l'Hist. de Paris, et Gloss. de l'Hist. de Bretagne.) — 2° Proposer pour modèle. « Le libelle, en cas de propriété, « fait, et formé, comme *exemplifié* est ci-dessus. » (Bout. Som. rur. page 206.) « Rhenan, parlant des « Germains, et Allemans, *exemplifie* des bandes de « gens de pied estans en la basse Germanie se « faisans appeller les diables. » (Du Tillet, Rec. des R. de France, p. 7.) Dans Alain Chartier, le sens est donner exemple, profiter à soi et *exemplifier* aux autres. (Espér. p. 334.)

Exemplir. [Intercalez *Exemplir*, défricher, au reg. JJ. 203, p. 61, an. 1477 : « En allant icellui sup- « pliant ainsi *exemplir*, essarter et deschaller les « terres de son maistre. »]

Exempt, *adj.* Absent, exilé[A]. Dispensé[B].

[A] Au premier sens, on disoit « *exempt* du païs, » pour absent du pays. (Percef. t. III, fol. 104 a.) [« Et « furent *exempts* et hors du royaulme d'Angleterre « plus de trois ans. » (Froissart, XVI, 158.)]

[B] On lit dans Favin, des vieux soldats romains qui étoient dispensés des fatigues de la guerre : « Ces vieux soldats *exempts* du hocqueton, comme « nous disons à Paris. » (Th. d'Hon. t. II, p. 188.) — « *Exempts* par appel, » ceux qui, par leur appel, étoient soustraits à la jurisdiction municipale. « Y « a un juge des *exempts* par appel des dits maieurs, « et eschevins, qui connoist d'eux, et de leurs « causes, pendant l'appel, sous le ressort de la dite « seneschaussée ; qui est reçeu à serment par « l'office de mon dit sieur le seneschal. » (Cout. d'Abbeville, Nouv. Cout. Gén. I, p. 106.) [De même au livre de Justice, 86 : « Et Johan de Beaumont dit « que chascun doit mostrer qu'il soit *exans*, c'est à « dire qu'il n'est pas du poer à celui juge. »]

Exempter, *v.* [« Tres chier fils en Dieu, comme « par ton chevaucheur porteur de cestes tu nous « eusses moult affectueusement escrit que l'eglise « de Paris vouleissions *exempter* de l'archevesque « de Sens, » (Let. de Grégoire XI à Charles V ; Hist. litt. t. XXIV, page 407.]

Exemptible, *adj.* Qui est à exempter. (Oudin.)

Exemption, *s. f.* « Privilege par lequel des « personnes, ou des terres qui sont dans la justice « d'un seigneur en sont exemptées, et ressortissent « par devant les juges royaux. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) « Bailly des ressorts et *exemptions*. » (Ord. V, p. 516.) « Prevost des *exemptions*. » (Ibid. 383.)

Comment pourroit il avoir paix
A Compiengne ! je ne scay ;
Car dix parres y a de plays
Infinis, que je vous diray :
Les plaiz du bailly, puis verray
Aux plays de prevosté forains,
L'*exempcion* de Compiengne. (*E. Desch. f. 326 b.*)

Exenterer, *v.* Arracher les entrailles. (Cotgr. ; Rab. t. IV, p. 214 ; Contes d'Eutrapel, p. 327.)

Exeques, *s. f. p.* Obsèques, funérailles. (Oudin, Cotgrave ; Chron. de S. Denis, t. II, f. 243.) [« Item « un drap lequel on suet mettre aux *exeques* des « mors sur le lusel ou autre representation du « corps. » (Inv. de Cambrai, an. 1371.) — « Et s'il « advenoit que aucun sergens d'armes trespas- « sast,... qui n'eust de quoy l'en lui peust faire son « service et ses *exeques*. » (Ord. VI, 188, an. 1376.)]

Exequteresse. [On lit dans une Charte de 1320, au Cart. de l'évêché de Paris : « Acole Marie... « royne de France..., principale *exequteresse* du « testament. »]

Exercer, *v.* [« Dans Jehan de Brene, plaideur de « Pontigny, seoit comme juges et tenoit ses plais, « et *exerçoit* juridiction. » (Cart. de Pontigny, page 234, an. 1315.)] « Guet presentement fait, et « *exercé*. » (Ord. III, p. 361.) « *Exercer* tres gran- « des marchandises. » (Ibid. p. 138.) On lit dans quelques livres de vénerie « *exercer* les biches, » en parlant du cerf en rut. (Modus, fol. 38 b.)

Exerceur, *s. m.* Qui exerce. (Oudin et Cotgr.)

Exercice, *s. f.* [On lit dans la traduction de Végèce par Jean de Meung (I, 28) : « L'usaige et « l'*exercice* des armes. »] « La dite *exercice* » (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

Exercion, *s.* 1° Exercice : « L'*exercion* dudit « office. » (Ord. III, 382.) — 2° Exaction : « Expo- « serent les grans des roys, et *exercions* que les « gens du roy Charles faisoient par feu, et par « espée. » (Monstr. vol. II, fol. 91, R°.)

Exercitant, *part.* Qui exerce. (Oudin.)

Exercite, *s. m.* Armée[A]. Equipage[B].

[A] Voyez Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 722 ; Vigiles de Charles VII, t. II, p. 179 et 180. « *Exersite* de guerre » (Lettres de Louis XII, t. II, page 299.)

[B] Voyez Percef. VI, f. 109 d.

Exerciter, *v.* Exercer, dans Oudin. « *Exerciter* « les armes. » (Fauch. Langue et Poësie françaises, p. 125.) — « *Exerciter* marchandises. » (Ord. t. I, p. 584.) — On lit au Cart. de S. Nicaise de Meaux, an. 1318 : « Ont esté en bonne saisine paisible « *exerciter* toute maniere de justice au lieu con- « tentieux. »

Exerciteur, *s. m.* Facteur de marchand. « Instituteurs, et *exerciteurs* sont les familiers que « les marchands ont fait de leur marchandise, tant « par mer, comme par terre, et qui le fait de leurs « marchandise gouvernent, sans ce que les mar- « chands y soient presens. » (Bout. Som. Rur. page 56.)

Exercition, *s.* Exercice : « L'exercition du fait « et marchandise. » (Ord. III, 357.)

Exercitoire, *adj.* Terme de droit ; action *exercitoire* : « C'est quand le varlet d'aucun mar- « chand vent sa marchandise, le maistre est tenu « de ratifier ce estre bien fait. » (Bout. Som. Rur. p. 153.) « L'institoire » differe de l'*exercitoire*, en ce que « l'institoire proprement est la chose qui « est, par le marchand, commise à varlet, et *exer-* « *citoire* est celle qui seroit commise par la feme

« qui seroit marchande. » (Ibid. p. 56.) L'action *exerçitoire* et institoire « si est » encore « le droit « que ont contre les maistres les varletz qui font, « et exercent les besongnes de leurs maistres en « marchandise faisant, soit par terre, ou par mer. » (Ibid. p. 387.)

Exfruit. [Intercalez *Exfruit*, usufruit, jouissance : « Item les *exfruis* des jardins prisiés à quarente solz. » (JJ. 47, p. 98, an. 1310.) — « Jehan « le Marois delaisseroit au suppliant la propriété « d'icelles terres, reservé à lui l'exfruit sa vie « durant seulement. » (JJ. 164, p. 251, an. 1410.)]

Exherber, *v*. Oter l'herbe. (Oudin et Cotgrave.)

Exherite, *s. f*. Terre tenue franchement, ne devant que l'aide au quatre cas, mise en opposition avec la terre qui est assujettie au service. « Se « aucuns des bourgeois de la ville (de Verdun « en 1275), et de la franchise devant dit echangeoient, par mariage, ou par heritage, aucune « *exherite* par toute ma terre, il la peut tenir, et « porter comme la soue; mais si la terre est de ser- « vice, il en rendra le service que la terre doibt. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 104.)

Exhiber, *v*. Donner, accorder [A]. Offrir, présenter, montrer [B].

[A] [« En lieu d'amours tant de fois exhibées, de « tant d'onneurs et d'umbles reverences. » (Chastelain.)] « Amour est une chose facile, qui s'*exhibe* « à tous, et ne se denie à personne; hommes, et « femmes, jeunes, et vieuls...... peuvent avoir, et « prendre amour, et n'y a personne qui s'en « excuse. » (Tri. de la N. Dame, fol. 224 b.)

[B] « Exhibons nous comme ministres de Dieu en « toute chasteté. » (Tri. de la Noble Dame, fol. 45.) « Tous ceux qui s'*exibent* à longuement parler « avec jeunes femmes, et à les regarder...... à peine « pourront eviter les péchez de la chair. » (Id. f. 43 b.) L'auteur de l'Histoire de la Toison d'Or dit à Médée que Jason enlève, après qu'elle lui a livré la toison : « O le perilleux regard de luy à toy, et de toy à luy, « qui te fait, non seulement habandonner pere et « pays, mais te contraint, par l'aveuglement de ta « furieuse concupiscence, de *exhiber* le royaulme. » (Fol. 8 a.) De là on disoit *exhiber*, pour ce qu'on appelle aujourd'hui produire le titre de sa prétention. (Rab. t. I, p. 24.) [Il signifie aussi se présenter en justice : « Le duc ne pot pas bonnement Soy « *exiber* presentement Contre cil qui nourry l'avoit « Et aïdé en son bon droit. » (Liv. du Bon Jehan, vers 1745.)]

Exhibeur, *s. m*. Qui montre. (Jacq. Cuer, ms. page 227.)

Exhilarer, *v*. Réjouir, divertir. (Oudin, Cotgr.)

Exhorrible, *adj*. Horrible : « Avec ses *exhorribles* piles, et dards, lesquels proprement res- « sembloient aux grosses poutres sur lesquelles « sont les ponts de Nantes. » (Rab. t. IV, p. 149.)

Exigé, *part*. Tourmenté, persécuté. « Olivier « Clisson connestable emprisonné, et *exigé* par le « duc de Bretagne, espié, blessé, et outragé par « messire Pierre de Craon. » (Du Tillet, Rec. des Rois de Fr. p. 278.)

Exigence. [« Et est à supposer que depuis ils « ont esté punis selon l'*exigence* du piteux cas. » (Louis XI, 98e nouv.)]

Exigende, *s*. Arrêt, saisie, sequestre. (Britton, Loix d'Anglet. fol 5 b.)

Exigeur, *s. m*. Qui exige :

Advisez vous toutes gens de pratiques,
Marchans d'argent, *exigeurs* de finance,
Qui en estes devenus ydropiques :
Purgier vous fault, vivre par ordonnance. *(Desch. 331.)*

Exiguer, *v*. Faire le partage des bêtes baillées à moitié ou à cheptel. (Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr. et l'éditeur du Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 849.)

Exil. [Intercalez *Exil*, comme *essil*, au registre JJ. 160, page 399, an. 1406 : « Demi cent de tuile, « deux faisseaux d'*exil*. »]

Exilement. *s. m*. Exil, bannissement. (Oudin.)

Exiliez, *adj*. Captif, prisonnier. (Lanc. du Lac, t. II, folio 9 a.)

Eximer, *v*. Exempter. (Oudin et Cotgrave.)

Exinanition, *s. f*. Evanouissement, inanition. (Oudin et Cotgrave.)

Exinete. [On lit au registre JJ. 164, page 356, an. 1310 : « Comme le varlet du suppliant feust alé « aux champs... pour couper un poy de branches « en une haye ou espine... pour eulx esbatre et « oster *exinete*, afin de faire une haye pour prenre « un lievre. »]

Existé, *adj*. Exercé. On a dit de champions : « Moult puissans de corps, et bien *existez*, et « esprouvez aux armes. » (Monstr. I, f. 15 a.)

Existimation, *s. f*. Estimation. « Pour con- « noistre par *existimation* ce que avoit cousté. » (Joinville, p. 105.)

Existimé, *adj*. Estimé. (Cotgrave.)

Exitial, *adj*. Ruineux, pernicieux. (Oud. Cotgr.)

Exiture, *s. f*. Issue, sortie, ouverture. (Oudin.) « L'*exiture* de la braguette. » (Rabelais, t. I, p. 42.) « L'*exiture* de l'eaue. » (Id. t. V, p. 20.)

Exoine. [Intercalez *Exoine*, comme *essoine* : « Doubtant que icellui Bromon ne tuast le suppliant « ou mist en *exoine* de son corps. » (JJ. 187, p. 148, an. 1455.)]

Exoiner. [Intercalez *Exoiner*, mettre en danger de mort : « Le suppliant voyant et doubtant qu'elle « ne le mehaignast ou *exoinast* du corps. » (JJ. 182, p. 136, an. 1453.)]

Exolution, *s. f*. Acquittement, payement. (Oudin et Cotgrave.)

Exorable, *adj*. Qu'on peut fléchir.

Dieux dont les loix pour nous doivent estre adorables,
Est ce ainsi que j'ay cru vous trouver *exorables* ?
Th. Corn. Camma, acte III, sc. 2.

Exorbitance, *s. f*. Enormité. (Oudin.)

Exorbitant, *part.* Qui sort des bornes, des règles ordinaires. « Privilège par luy produit, « *exhorbitant* neantmoins du sort commun de la « justice. » (Pasq. Rech. p. 868.)

Exorcisation, *s. f.* Exorcisme.

Usera de confessions,
Fera *exorcisations.* *(E. Desch. f. 568 d.)*

Exordre, *v.* Sourdre, sortir. On lit dans S. Bernard : « Nos savons bien ke les fontaines « suelent àdès ensevre les ruz des valleis, et fuir « les rotesces des montaignes; si cum escrist est « que les fontaines fait *exordre* enz valleies entre- « dous les montaignes trespesseront les awes. » *Scimus enim quia fontium natura est rivos sectari convallium, montium ardua declinare, sicut scriptum est : qui emittis fontes in convallibus, inter medium montium pertransibunt aquæ.* On lit Ibid. p. 133, parlant de J. Christ : « Om li forat (fode- « runt) et les piez et les mains, por ceu k'il de lui « mismes fesist *exordre* quatre fontaines. »

Exorné, *part.* Orné. « Des dons de Dieu *exorné,* « et rempli. » (Gouj. Bibl. fr., t. XIII, p. 29.)

Exotter, *v.*

Moult estera honi qui verra tel complotte,
Et partira du champ, se ainçois n'*exotte :*
Je cuit que ce besoing n'est pas jeu de pelotte.
Rom. d'Alex. MS. fol. 22.

Expatriation, *s. f.* Absence de son pays. (Oudin et Cotgrave.) On entend par « *expatriation* legitime, » l'absence pour laquelle on est dispensé juridiquement de comparoir en justice. (Voyez Bout. Som. Rur. p. 360.) Il y en avoit de trois espèces. (Voyez Ibid. p. 500, 511 et 512.)

Expatrié, *part.* Absent de son pays, banni de son pays. « *Expatriez* s'entendent en deux manie- « res, ou pour les absens du pays, ou pour les « exilez, et bannis. » (Bout. Som. Rur. p. 62.)

Expectant, *part.* En attendant. « Quand l'ung « des dits conjoints va de vie à trespas, delaissant « enfant ou enfans ; aux dits enfans appartiennent « les heritages estant au dit eschevinage, en fond, « et propriété, *expectant;* et au survivant le viage, « et usufruict seulement sa vie durant. » (Cout. du Pouvoir de Maulx, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 442.)

Expectatif, *adj.* Qui donne droit d'attendre. (Oudin.) — [« Graces *expectatives* generales ou « speciales... ne sont receues en France. » (Pith. 54.)]

Expectation, *s. f.* Attente, espérance A. Expectative B.

A Voyez Nicot et Monet.

B Droit à un bénéfice vacant. Voyez celles que le pape accorda en 1389, non-seulement au roi Charles VI, qui alla le voir à Avignon, mais encore aux ducs de Touraine, de Berry et de Bourgogne et au sire de Coucy. (Froissart, liv. IV, p. 13.)

Expedience. [Intercalez *Expedience,* délivrance, au Trésor de Jean de Meung, 321 : « Puis se « souffri traïr et vendre, Batre, lier, cloer et pendre, « Pour haster notre *expedience.* »]

Expedié. [Intercalez *Expedié,* participe passif, au sens de qui a reçu réponse : « La serés vous « *expediés* de toutes coses. » (Froissart, IV, 10.)]

Expédition, *s. f.* Voyage A. Entreprise de guerre B. Pouvoir expédié à qui prend un commandement.

A « Nul des dits bourgeois ne peut estre tenu « aller en *expédition,* ou voyage pour le dit sei- « gneur, si bon luy semble, qu'il ne puisse revenir « coucher en sa maison. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 168.)

B « Nul aussi ne sera contraint d'aller en che- « vauchée, ne *expedition,* sinon qu'il puisse retour- « ner le même jour en sa maison. » (Id. p. 435.)

C Voir Histoire d'Arthur de Richemont, p. 759. [Dans Froissart, il signifie conclusion d'une affaire : « Pour adreschier aux besoingnes à la fin que elles « euissent meilleure *expedition.* » (Froiss. XVI, 37.)]

Expeller, *v.* Expulser, chasser. (Voir Clément Marot, p. 279.) — [Au reg. JJ. 180, p. 93, an. 1450, il signifie détourner : « Icellui Dupuis tira une « dague,... et s'efforça d'en frapper le suppliant, « lequel mist la main au devant et *expella* le coup. »]

Expences, *s. f. pl.* Dépenses. (Ten. de Litt. 27 a.)

Experience, *s. f.* Epreuve, expérience A. Enchantement, sortilége B.

A *Expérience*
Qui est maitresse de science. *(E. Desch. fol. 479 c.)*

On dit que l'*expérience* est maitresse des fols. (Contes de Cholières, fol. 47 a) — [« Ainsinc va des « amis poissans, Douz est à lor mescongnoissans « Lor servise et lor acointance Par le defaut d'*expe-* « *rience.* » (La Rose, v. 18781.)]

B « Celle part allérent les trois champions, dont « regarderent à merveilles l'*experience* du lieu ou « jadis y avoit un edifice. » (Percef. IV, fol. 133 d.) On lit « la merveille. » (Ibid. fol. 134 a.)

Experiment, *s. m.* 1° Expérience : « Eprouvé « l'ay, par vray *experiment.* » (E. Desch. fol. 367 c.) — « Acertenez du grand *experiment* qu'il a des « besoingnes de nostre royaume. » (Ord. VIII, p. 519, an. 1402.) — 2° Enchantement, sortiléges : « Cassandre qui fut bonne astronomienne, et si « scavoit merveilles de conjurations, et d'*experi-* « *mens,* et d'enchantemens. » (Percef. I, fol. 65 a.) — « Mauvaises conjurations, et *experimens,* et « enchantemens dont on faisoit beaucoup de cho- « ses qui estoient contre le créateur. » (Ibid. f. 65 b.) — « Par astrologie, par gromancie, par nygroman- « cie,.... par cyromancie, par *expérimens,* supers- « tition d'auspices. » (E. Desch. fol. 380 d.)

Expermenter. [Intercalez *Expermenter,* faire des expériments, des enchantements : « A icest jor « solement li mauvés crestien, selon la costume « des païens soloient faire sorceries et charmes ; et « por ce solent enquerre et *expermenter* les avan- « tures. » (Du Cange, III, 160 c.)]

Experter, *v.* Exercer. « Voulons que aucun ne « fasse, ne *experte* fait de change, s'il n'ert loial, « et de bonne renomée. » (Ord. t. II, p. 185.)

Expertise, *s. f.* Expérience, exercice. (Oudin et Cotgr.) — « *Expertise* d'armes. » (Brant. Duels, p. 104 et 288.) — [On lit dans Montaigne, II, 87: « On y requeroit aultrefois une *expertise* bellique « plus universelle. »]

Expiable, *adj.* Qu'on peut expier. (Oudin.)

Expilé, *adj.* Pilé, foulé. (Oudin et Cotgrave.)

Expillation, *s. f.* « Par *expillation*, se distin- « gue le malefice; car *expillation* est tollir de force « à autruy son heritaige: ce crime est plus a pugnir « par la loy civille, que n'est simple larrecin. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, fol. 129 b.)

Expiré, *part.* Détruit, anéanti, perdu:

Se ce n'est sens, ou grant chevalerie,
Chastel, ou lieu de grant auctorité,
Le demourant ne dure fors à vie,
Que tout ne soit à la mort *expiré*. *(E. Desch. f. 252 a.)*

Expirer, *v.* Respirer A. Exhaler B.

A « La tour fut toute enflambée, et à cause des « tapisseries, où le feu se mist, la fumée fut si « grande, ne pouvant *expirer*, qu'on fut en doubte « que l'empereur ne fust étouffé. » (Mém. Du Bell. liv. VIII, fol. 271 b.)

B De ceste amour proprement,
Homs mortel ne porroit dire
Le pris, le douls sentement,
La grant valour qu'elle *expire;*
Car le vray amant fait rire
Du cuer très joyeusement. *(Modus, fol. 333 b.)*

De là « *expirer* sa vie. » Charles le Bien Aimé, « vie du nom, lequel si *expira* sa vie en son hostel de « S. Pol. » (Monstr. II, p. 2.) — [Le sens figuré est aux Ord. VII, 546: « Li povoir du lieutenant du « bailli *expirera.* »]

Explaider, *v.* Plaider:

. . . . . A Sotinghehen volrai à *explaider*
Car ne les voel pas traïr; bien lor dit en devant.
Poët. MSS. av. 1300, t. IV. p. 1349.

Explanade, *s. f.* Esplanade. (Oudin et Cotgr.)

Explaner, *v.* Aplanir. (Oudin et Cotgrave.)

Explauder, *v.* Bafouer. « Estant leur ruse « découverte, furent *explaudez* d'un chascun. » (Pasquier, Rech. liv. III, p. 296.)

Explettement, *s.* Exécution juridique: « Les « contraignirent senz delay, par retenue de corps, « et *explettemens* de leurs biens à faire paix. » (Ordonnances, t. III, p. 139.)

Explez, *s. m.* Terme de pratique, aux Ordonn. t. I, 810. Voyez-en les différentes espèces, dans Laurière, Gloss. du Dr. fr. sous *Exploict.*

Explicablement, *adv.* En expliquant, en détail. « Avons occasion, liberté, et science de tout « dire *explicablement.* » (Moyen de Parven. p. 280.)

Explicateur, *s. m.* Qui explique, qui expose. (Oudin et Cotgrave.)

Explicit. Terme de paléographie; mot indiquant que l'ouvrage MS. est achevé: « *Explicit* la plaidoi- « rie de la rose et de la violette, et de tous aultres « tretties en devant nommés. » (Froiss. Poës. p. 436.)

Exploit, *s. m.* Exploitation, exécution. [Voir Esploit.] — « Cependant toujours procedoit le « prince sur le fouage: lequel s'il eust été mis à « *exploit*, eust valu, par an, douze cent mille francs, « pour payer seulement sur chacun feu un franc; « le fort portant le foible. » (Froiss. liv. I, p 335.)

Exploiteur, *s. et adj.* Qui exploite. (Oudin.) Dans la Coutume d'Anjou, c'est le moissonneur qui doit la corvée dite *exploit.*

Exploittable, *adj.* Qui peut être exécuté, saisi. (Oudin.)

Explorateur, *s. m.* Espion A. Découvreur B.

A Voyez Nicot, Oudin et Cotgrave. « Ses espies, et « *explorateurs.* » (Perceforest, vol. I, fol. 29 b.)

B « Pour voir l'estat de l'ost, et le bien savoir, il « envoya .cccc. combattans *explorateurs* qui avoient « délibéré de mettre en un lieu leur embusche, et « envoyer aucuns courreurs devant. » (Juven. des Ursins, Histoire de Charles VI, p. 282.)

Exploration, *s. f.* Examen, recherche. (Oud.)

Explorer, *v.* Observer, reconnaître, découvrir. (Oudin et Cotgrave.)

Expoliateur, *s. m.* Qui dépouille. (Oudin.)

Expolier, *v.* Dépouiller. (Oudin et Cotgrave.)

Exposer, *v.* Etablir. « Quant Dieu nostre sire « fist homme, il le fist à sa semblance, et à la simi- « litude du monde, car il fist les cielz, ès quelz il « créa sept planettes, pour le gouvernement des « choses qui sont dessoubz leurs cercles, et en ce « cours celestiel *exposa* quatre élémens, chacun de « deux qualitez. » (Modus, fol. 209 b.) — [Le sens de courir un péril est dans Gerson, Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 377: « O nobles et vaillans « chevaliers, ne vous oubliez pas en ceste matiere, « *exposez* vous en bataille volentiers et de cuer. »]

Exposeur, *s. m.* Qui expose, qui explique. (Oudin et Cotgrave.)

Exposition. [On lit dans Bormans, Homélies de St Grégoire: « La delée et *exposition* des alquan- « tes est recontée par lo notarie davant lo poble. » De même dans la Rose (v. 6638): « Onques si noble « vision N'ot si vile *exposicion.* »]

Expostulation, *s. f.* Reproches, plaintes. « Le « seigneur de Granvelle alors, après avoir fait « quelque *expostulation* de ce qui se faisoit contre « le duc de Savoye, asseura le d. de Velly, que « l'empereur, non obstant, persistoit en sa pro- « messe. » (Mém. Du Bell. liv. V, fol. 146 b.)

1. Exprès, *adj.* [Nettement exprimé, précis: « El (Héloïse) li manda par lettre *expresse* (à Abe- « lard). » (Rose, v. 8854.) — « Bien sçavoit le jour- « née *expresse.* » (Froissart, VIII, 210.)]

2. Exprès (par), *adv.* Exprès. *Par exprès* a ce sens dans Saintré, p. 496. Voy. l'Am. Ressusc. 255.

Expressé, *part.* Oppressé, affligé. « *Expressé* « de corps. » (Cout. de Norm. en vers, MS. fol. 95 b.) On lit « malade » dans la même disposition du Gr. Cout. de Norm. fol. 197 b.

Expresser, *v.* Exprimer, expliquer [A]. Presser, serrer [B].

[A] [« Dis sous de Paris avecques la rente qui deseur « est *expressée.* » (Ch. de 1292, au Cart. de S' Jean de Loudun.)

[B] Li Florentin, a grant meschié
Furent, car il n'orent repos,
Et si souffroient les grans cops;
Et cilz par dehors les *expressent*,
Et des assaus fere ne cessent. *(MS. 6812, f. 77 c.)*

Expression. [Intercalez *Expression*, exaction, dans Froissart (VIII, 59) : « Toutes plaintes, grieftés, « *expressions* que ses fils ou si offiscyer avoient « fait. »]

Exprez (à mots), *express. adv.* Exactement, au pied de la lettre :

Celuy qui donna le soufflet,
Fuist bien tost à mots *exprèz. (Vill. Rep. Franc. p. 17.)*

Exprimer, *v.* Déprimer, dégrader. On a dit du roi Charles V : « Il n'a permis à fortune *exprimer* « sa dignité, car, en despit d'elle, il est congneu « roy, s'est maintenu roy, et a conservé, en son « adversité, la dignité de roy. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. I, fol. 117.)

Exprisier. [Intercalez *Exprisier*, estimer à sa juste valeur : « Il cousterent tant au duc d'Ango que « on ne le poroit pas nombrer ne *exprisier.* » (Froissart, X, 304.) De même dans Jean de Condé (I. 1, 4) : « Ossi ne puet nus *esprisier* Bon conseil, « tant est de grans pris. »]

Exprobation, *s. f.* Reproche. (Nicot et Cotgr.)

Expugnable, *adj.* Qui peut être forcé. (Oudin.)

Expugnateur, *s. m.* Vainqueur, conquérant. (Cotgrave.)

Expugnation, *s. f.* Attaque, prise de ville, conquête. (Monet.)

Expugnative, *s. f.* Qui défend, qui repousse. « Montargis avoit, de toute ancienneté, baillage « royal, et estoit ville principale du pays, premiere « *expugnative* des Anglois. » (Cout. Gén. I, p. 938.)

Expugner, *v.* Combattre, prendre de force, vaincre. (Oudin, Cotgrave.)

Expuisé, *part.* Epuisé. (Rab. t. III, prol. p. 16.)

Expulsement, *s. m.* Expulsion. (Littl. f. 96 b.)

Expulseur, *s. m. et adj.* Qui chasse. (Oudin.)

Expultrice, *adj. au f.* Qui pousse, qui chasse. « Les Pythagoriciens n'usoient point de poisson, à « cause qu'il excite plus l'acte vénérien, que la « chair ; d'autant que la semence qui en provient « en est plus aigue, et piquante, dont elle sollicite « plus la vertu *expultrice.* » (Bouchet, Serées, I, page 231.)

Exquerre, *v.* Rechercher. [« Furent les lieux « visitez et *exquis*, tant que ledit file fu trouvé. » (JJ. 107, p. 244, an. 1375.)]

Or luy faut vertu enquerre,
Et grace de Dieu *exquerre.* *(Al. Chart. p. 384.)*

« Mensongeables couleurs par luy *exquises.* » (Monstrelet, vol. I, fol. 199 a.)

Tant que partout est la monnoye *exquise, (Desch. 259 b.)*

[Il signifie encore extorqué : « Et s'aucune chose « en estoit, ce seroient sentences particulieres, « *exquises* par iceulx demandeurs par inductions, « manasses et autrement. » (Cartulaire de Lagny, an. 1471.)]

Exquisement, *adv.* D'une manière recherchée. (Oud., Cotgr.) [« Toutes sortes de viandes *exqui-* « *sement* accoustrées. » (Amyot, Lucullus, 82.)] *Exquisitement*, d'une manière exquise. (Rabelais, t. V, p. 181.)

Exsiccation, *s. f.* Desséchement. (Oudin.)

Exstenciller. [Intercalez *Exstenciller*, meubler, au registre JJ. 198, page 457, an. 1467 : « Le « suppliant avoit mis frayé et despendu de grans et « sumptueux deniers... à *exstenciller* icellui prieuré « de linge, lits, vaicelle. » On lit aussi au registre de Corbie, 13, an. 1512, f. 151 : « A esté accordé à « dampt Robert Dubos qu'il pust faire faire à ses « despens de toutes choses ung molin à vent,.... et « icellui molin *exstenciller.* »]

Extensé. [Intercalez *Extensé*, tendu, bandé : « Là estoient chil archier d'Engleterre leurs ars « tous *extensés*, et ne traioient point. » (Froissart, t. VII, p. 396.)]

Extension, *s.* Action d'étendre. Voyez Hist. de Beauvais, par un bénédictin, p. 279, an. 1182 : « A « l'*extension* adecertes des draps, les pendouers « doivent estre fichés à terre par esgal hautaige : « et quiconque des pandouers ou des pendans « draps ou des choses appendant aura fait forfa- « chon. » Dans le latin : « Ad extensionem quoque « pannorum peditoria æquali altitudine in terra « affigi debent, et quicumque de penditoriis vel de « pannificio appendentibus fore factum fecerit. »

Extensoire, *s. m.* Protocole de notaire. « Vou- « lons que les prothocoles, *extensoires* des notaires, « ....soudain advenue la mort.... d'iceux, seront.... « retirez par les bailes des lieux... desquels voulons « que soit fait, par nostre clavaire, inventaire « contenant la description des instrumens qui se « retrouveront dans les d. prothocoles, et *exten-* « *soires ;* lesquels inventaires voulons estre remis « dans nos archifs, à celle fin qu'on y puisse avoir « tousjours recours. » (Cout. de Bueil, N. C. G. t. II, page 1242 a.)

Exterieureté, *s. f.* Etat de ce qui est extérieur. (Oudin, Cotgrave.)

Exterioré, *adj. au f.* Extérieure. (Rabelais, I, prologue, p. 41.)

Extermination, *s. f.* Destruction. « Vaincus à « toute *extermination.* » (Triomphe des IX Preux, p. 162.) [« Ils se desfeirent eulx mesmes, cuidans « bien pour tout certain que leur païs fut arrivé à « son *extermination* derniere. »]

Exterminé, *adj.* Affligé, consterné. « Revestus « de longz habitz de couleur basannée, en face « triste, et *exterminée*, ou vray dueil, ou par arti- « fice de fumée sepulchrine. » (Alector, p. 7 b.)

Exterminer, *v*. Perdre, détruire [A]. Bannir [B]. Exclure [C].

[A] [« Eissi atterront les Normanz Les orgoillos, « les sorquidanz, E seient tuit *exterminé*, Chacié « del païs e osté. » (Benoit, II, 14468.)]

[B] « L'a fait bannir, et *exterminer* du pays. » (Pasq. Rech. liv. V, p. 405.)

[C] Une femme dit de l'injustice des hommes, à l'égard des femmes: « La Nature..... ne nous a « *exterminées* de tous actes vertueux, et louables, « non plus que les hommes. » (Pasq. Monof. 113.)

Exterrir, *v*. Epouvanter, effrayer. (Histoire du Théâtre fr. t. II, p. 394.)

Extinguishment, *s. m*. Extinction. (Tenur. de Littleton, fol. 69 [b].)

Extirper, *v*. Chasser.

> Son dict maistre ainsi l'avoit pipée,
> Et cautement de chez lui *extirpée*. *(Faifeu, 92.)*

Extiture, *s. f*. Existence. (Oudin, Cotgrave.)

Extollable, *adj*. Digne d'être exalté. (Crét. 270.)

Extollé, *partic*. Elevé (C. Marot, p. 448.)

Extollence, *s. f*. Hauteur, vanité. « Nous « demeurons en la vertu de magnanimité, sans « *extollence*, et sans orgueil. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. II, fol. 204.)

Extoller, *v*. Exalter, rehausser.

> Plusieurs fortune *extolle*, et après s'esbanoye,
> Les payer en monnoye. *(Crétin, p. 129.)*
> Par sa vertu ha la France *extollée*. *(C. Marot, 448.)*

« Toujours doit le prince *extoller* son honneur, « sans molester, ne faire tort à ses subjets, ne à « autre. » (Percef. V, fol. 73 [b].) « Qui est ce qui ne « loue incontinent ce fait, qui ne l'approuve, qui « ne l'*extolle* à son pouvoir? » (L'Am. ressuscité, page 173.)

Extorquer, *v*. Rétorquer. « Il appartient aux « prelats, et aux princes, corriger et pugnir les « malfaicteurs; car autrement les meffaits des « pecheurs pourroient estre *extorquez* ès dits prin- « ces et prelats, comme fut le peché des enfans « d'Hely, le souverain prestre, retorqué en leur « pere. » (Hist. de la Toison d'Or, II, 165 [b].) — [Le sens actuel est aux Ord. XII, 521: « Li dits ouvriers « pour plus *extorquer* l'argent des privez et des « estranges. »]

Extorqueur, *adj*. Qui extorque. (Cotgrave.)

Extorsion, *s. f*. Tort, action d'extorquer.

> Mais l'en ne verra ja tant faire
> D'abus, d'excès, d'*extorcions*,
> Comme l'en fait aux cours d'eglises. *(E. Desch. 528.)*

« N'est pas deffendu que un subget, et serviteur « ne se puisse complaindre de sa dame; ains est « permis de droict, quand elle le griefve, ou luy « faict *extorsion*. » (Arr. Amor. p. 141.)

Extorture, *s. f*. Extorsion. (Contredits de Songecreux, fol. 176 [a].)

Extraction, *s. f*. [Voyez Estracion. Dans Baudoin de Sebourg (IV, 470), on lit: « Un chevalier de « Franche, de haute *estration*. » Dans Mondeville, fol. 35, on lit: « L'*extraction* des choses qui sont « entre les leivres des plaies outre nature. »]

Extraict, *s. m*. Registre [A]. Attrait [B]. [Il signifie encore billet: « Lequel tira de son aloiere ou gipe- « ciere ung *extraict* par lequel il lui demandoit 64 « solz. » (JJ. 176, p. 640, an. 1448.)]

[A] Registre abrégé, registre des coutumes, ou extrait qu'en donnoit le greffier. L'ancienne forme d'éclaircir les questions de droit consistoit à assembler la communauté ou les anciens, et à demander quel avoit été l'usage observé de tout temps, suivant la coutume du lieu; la réponse du plus grand nombre de cette multitude, qu'on appeloit « tourbe, » faisoit la loi. Voyez ce qui est rapporté, dans le Cout. Gén., sur cette matière ancienne de faire preuve, sur l'abolition qui en a été ordonnée, et sur l'usage qui a succédé, consistant à faire preuve « par l'*extrait* du livre coustumier du greffe du « lieu, » comme parle Bout. Som. rur. p. 6. « Par « *extraict*. » (Cout. de Langres, C. G. t. I, p. 159.) « L'*extraict* des registres des coustumes. » (Cout. de Senlis, ibid. 326.) « L'*extraict* des coustumes. » (Cout. de Montfort l'Amaury, ibid. p. 283.) « L'*ex-* « *traict* du cayer, ou registre des coustumes. » (Cout. de Senlis, ibid. p. 355.)

[B] « L'*extraict* des yeux, ou de parler, » regards et discours attrayans des femmes qui séduisent les amants. (Contes de Des Perriers, t. II, p. 145.)

Extraire, *v*. (Voy. Estraire.) La forme *extraire* est dans Perceforest, au sens de tirer la vérité de quelqu'un: « Adonc l'ermite vint bas, et dist à « l'escuyer ce qu'il avoit peu *extraire* du chevalier, « et que de son fait ne povoit avoir autre chose. » (t. III, fol. 7 [a].)

Extraneiser, *v*. Aliéner. (Oudin et Cotgrave.)

Extraordinaire, *adj*. Terme de pratique. « Autrefois à Rome les peines ont esté legitimes et « ordinaires: c'est à dire qu'elles estoient ordon- « nées, et constituées par les loix, en maniere que « les juges les devoient adjuger par leur sentence, « et d'icelle n'y avoit appel; mais maintenant elles « sont presque toutes arbitraires, aussi les pour- « suites des crimes sont appellées *extraordinaires*, « parce qu'on n'y observe les anciennes formes qui « estoient gardées à Rome. » (Bout. Som. rur. 183.)

Extravagance, *s. f*. Digression. « Vela la des- « cription de la renommée ville de Orbe qui a esté « icy mise par forme de digression; après laquelle « *extravagance*. faut retourner à nostre propos. » (Rom. d'Alector, fol. 136 [a].)

Extravagant, *adj*. Ecarté, détourné. « Par des « chemins *extravagans* que des paisans lui mon- « trèrent. » (Mém. de Bassomp. IV, p. 9.)

Extravagation, *s. f*. Extravagance. (Oudin.)

Extrayeur, *s. m*. Abréviateur, qui fait des extraits. (Oudin.) De là, « *extrayeur* de procez. » (Cotgrave.)

Extreme, *s. m*. Extrémité. Bouteiller, dans son testament, dit: « Si que en l'*extreme* de cette mort,

« l'ennemi d'enfer ne puisse avoir pouvoir de moy « tenter. » (Som. rur. p. 874.) On disoit de même: « jusqu'à l'*extreme* de sa vie » (Tri. des IX Preux, page 131 [b]); « A l'*extreme* de leurs instrumens de « guerre, » au point d'en manquer. (Ibid. p. 320.)

Extreme, *adj*. Excessif. « Vinrent au dauphin, « qui avoit passé la premiere *extreme* angoisse, et « luy demanderent coment il se sentoit. » (Percef. IV, fol. 31 [a].) Dans les Vig. de Charles VII, II, 171, « sur six très beaux chevaux *extresmes*, » le sens est extrêmement beaux.

Extremiser, *v*. Administrer les derniers sacrements. C'est le sens du mot en Picardie. (Du Cange, sous *Extremizare*.)

Extremité, *s. f.* Bout, fin. [« Car ce sunt deus « *extremités* Que richece et mendicité. » (Rose, v. 11467.)] — « Vous nous obligerez à toute *extre-* « *mité* » (Mém. de Sully, t. II, p. 316), c'est-à-dire extrêmement.

Extrinsequement, *adv*. Extérieurement. (Oudin et Cotgrave.)

Extumescence, *s. f.* Enflure, gonflement. (Oudin et Cotgrave.)

Exuberance, *s. f.* Excès, surabondance. (Oud.)

Exubérant, *adj.* Abondant, surabondant. (Oud.)

Exubérer, *v*. Abonder, surabonder. (Oudin.)

Exuer, *v*. Dépouiller, ôter :

Et vueilles de ton cuer desmettre
Le mariage temporel,
Et pense à l'esperituel,
En *exuens* de toy la cure
De cette seculiere ordure. *(E. Desch. fol. 246 [c].)*

Exuffructuaire. [Intercalez *Exuffructuaire*, usufruitier, au reg. JJ. 117, p. 85, an. 1380 : « La- « quelle terre du Bec de Mortemer dit Crespin, « avecques ses appartenances, ledit Jean des Bordes « avoit achatée de Jehan de Chaalon comme *exuf-* « *fructuaire*. »]

Exulation, *s. f.* Exil, bannissement. (Hist. des Trois Maries, p. 385.)

Exulceratoire, *adj*. Qui ulcère. (Oudin, Cotgr.)

Exuler, *v*. Exiler, bannir [A]. Etre banni [B].

[A] Voir Oudin et Cotgrave.

[B] « Où faim règne, force *exule*. » (Rab. I, p. 211.)

Exultacion, *s. f.* Joie. [On lit dans Girart de Roussillon, v. 4452 : « Devotement il chanterent « chans d'*exultacion*. »]

. . . . Lors ma bouche, en *exultation*,
Chantera haut ta bonté et justice. *(C. Marot, p. 673.)*

Exulter, *v*. Tressaillir de joie. (Borel.)

Exuperamment, *adv*. Abondamment, excessivement. « Or que les chastrez soient *exuperam-* « *ment* humides, entre autres choses, appert par « ce que les mammelles leurs enflent, tout ainsi « qu'aux femmes. » (Contes de Cholières, f. 112 [b].)

Exurier, *v*. Pousser, grossir excessivement « S'il n'estoit cueilli continuellement, il est de si « grant greffe qu'il *exurieroit*, et porteroit étranges « fruis. » (Pierre des Croissans, prof. rust. II, 1426.)

Exurper, *v*. Usurper. « Nous, qui devrions « avoir sens, et raison, avons *exurpé*, et tollu aux « dames, et aux damoiselles, et abusé contre la « franchise que le Dieu de nature leur avoit don- « née. » (Perceforest, vol. I, fol. 61 [b].)

Leur droit tollir, *exurper* leur chevance. *(Desch. f. 65 [b].)*

Exustion, *s. f.* Action de brûler. (Oudin.)

Ey. Cette syllabe est souvent mise pour *e* dans le dialecte flamand. Voy. Lett. de Louis XII, II, p. 293.

Eya. Particule employée au refrain d'une chanson, comme notre *ayaya :*

A l'entrade del tans clar, *eya*,
Per joie recomencer, *eya*,
Et per jalous irritar, *eya*,
Vol la regine monstrar,
K'ele est si amourouse. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1657.)*

Eyndegré, *s. m.* Terme de pratique. « Si le « defendant vouche à garaunt, par eyde de nostre « court, et le vouché veigne par le ordeynement de « nostre court, et par son *eyndegré* entre la garaun- « tie, a donc cesse le principal plée, et commence « le appel de nouvel vers le garaunt. » (Britt. Loix d'Angleterre, fol. 46 [b].)

Eyral. [Intercalez *Eyral*, terre en friche, au reg. JJ. 189, p. 55, an. 1455 : « Se meut débat et « question à cause de certains *eyraulx* assis entre « le villaige de la Bastide et le villaige de Veyriere. »]

Eyre, *s. f.* [Aujourd'hui, en Angleterre, cour des juges ambulants.] Assise générale tenue par le roi visitant ses terres, et dans lesquelles tous ses vassaux et ses justiciers lui prêtaient serment et recevaient les verges qui étaient les marques de leur dignité. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 7 [b].) Il en a été fait un chapitre exprès. (Ibid. fol. 277 [b].) — « Ne « autres attournez généralz ne doivent estre receux, « fors que par dedans nos justices en *eyre*, en « pleyn court. » (Britt. Loix d'Anglet. fol. 286 [a].) — « Justice en banck, » distinguée de « justice en « *eyre* » ; justice en appel (banc de la reine), distincte de la justice ambulatoire (erre, voyage).

Eyrer, *v*. [Tenir les assises ambulatoires, fait sur *eyre*, comme le français *erre* (iter) a donné *errer*. (Britt. Loix d'Angl. fol. 8 [a].)]

F

F. [« *F* nous rendi joie au monde; Par quoi nous « fuissiemes tuit monde (purs); Se nostre creance « fust ferme, Qui chascun jour devient enferme. » (Senefiance de l'A B C; Jubinal, II, p. 377.)]

Fa. [Note de musique: « De la note du premier « montoient dusqu'en le sol *fa*. » (Bat. des VII Arts.)]

Faauté. [Féauté, lien général de fidélité qui unissait le sujet et le souverain. Elle différait de la fiance, un des services féodaux: « Dovent audit « dux de Bergoigne faire *faauté* et legée de ces « quatre chastiaus. » (Preuves de l'Hist. de Bourgogne, II, p. 15 b, an. 1242.)]

Fabal, *adj*. Qui appartient aux fèves. (Cotgr.)

Fabe. [Intercalez *Fabe*, fève, au reg. JJ. 190, p. 106, an. 1460: « Certain jeu, nommé à las *fabes* « et à une salliere du fust. »]

Fabelet, *s. m*. Petit conte; c'est le diminutif de *fable*:

. . . . Vous voel chi à conter
Un *fabelet*. *(MS. 7989 ², fol. 239 ª.)*

Fable, *s. f*. Fable ᴬ. Récit mensonger, mensonge ᴮ. Discours, faconde ᶜ.

ᴬ On lit dans S. Bernard (ms. p. 302): « Junst li « oroille de *flaves* et de noveles et de totes celes « choses c'oyseuses sont »; dans le latin: « Jejunet « auris nequiter pruriens a fabulis et rumoribus et « quæcumque otiosa sunt. » On entendoit par *fable* ou *fabliau*, non-seulement les *fables*, mais aussi les contes. *Fabliau*, dit Fauchet, « est un conte fait « à plaisir, comme une nouvelle meslée de *fables*, « ou volontiers à la fin il y a quelqu'interpretation « morale. » (Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 96.)

ᴮ [On lit dans Thomas de Cantorbéry, 102: « Et « quant levez estoit li sainz huem de la table, « N'aveit cure à oïr de chançun ne de *fable* Ne de « nule autre chose, s'ele ne fust verable. »] De là les expressions suivantes:

1° « Tenir à *fable*, » regarder comme une plaisanterie, comme un jeu. [Partonopex, v. 368.] Des chevaliers ayant tiré à la longue paille à qui marcheroit à une expédition, et le sort étant tombé sur l'un d'eux, ce qui donna lieu à de grands éclats de rire, ce chevalier « ne le tint à *fable*, mais s'appareilla, et monta tantost à cheval, et partit. » (Froissart, liv. I, p. 409.)

2° « Faire *fable* de quelque chose »:

Le temps est que de la parole
Du povre, tant soit veritable,
Se moquent maint, et en font *fable*. *(Desch. p. 283 b.)*

3° « Torner à *fable* lesdits » de quelqu'un, regarder ses discours comme des contes à dormir debout. (ms. 6715, t. I, fol. 109 b.)

4° « Une *fable* attire l'autre, » une histoire, un conte, en attire un autre. (Pasq. Monoph. p. 23.)

5° En grant veritez, et *fables*. *(MS. 7615, II, f. 188 ª.)*

ᶜ [« Ne vous tenrai jà longue *fable* Du leu plesant « et delitable. » (Rose, v. 1419.)]

Fableau, Fabliau. [Conte en vers: « Seigneur « ceste chançons ne muet pas de *fabliax*, Mais de « chevalerie, d'amours et de cembiax. » (Saxons, II.) — « Chansonnette, mos, *fableaux* Pour gaaigner « les bons morceaux. » (Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 449.) — « Par cest *flabel* poez savoir, « Molt sont femes de grant savoir. » (Fabl. et Contes anc. IV, 187.)]

Fableor, *s m*. Qui conte ou qui compose des fables. Le cas sujet est *fablierres*, aux Fabl. ms. de S. Germain, fol. 5 c. On y lit encore *flaboieres;* Du Cange, sous *Fabulo*, nous donne le cas régime: « Un roi un *fableor* avoit A qui deduire souloit. »

Fabler, Fabuler, *v*. Faire des contes, babiller ᴬ S'entretenir, converser ᴮ.

ᴬ [Voyez la Chron. des ducs de Normandie, t. I, p. 342, v. 7441; le Roman de Rou, v. 4988.] — « Mes cheres et gracieuses dames, la fable racontée « le soir précédent, par nostre sœur Eritrée, m'a « rendu le courage si honteux, qu'elle m'a quasi « diverty de *fabloyer* ce soir icy. » (Strapar. t. I, p. 263.) — « A tous ceulx qui devotement, et à jun « sans *fabler*, ne sans bouter l'ung l'autre, cent « jours de pardon. » (J. de Paris, sous Ch. VI, 138.)

ᴮ « *Fabuloient* ensemble. » (Chron. S. Den. t. I, fol. 235 b.) On lit dans Suger, *confabularentur*.

Fableux, *adj*. Fabuleux. (Fauch. Lang. et poës. française, p. 48.)

Fabre, *s. m*. Artisan, du latin *fabrum*. [Voir

Fevre. *Fabre* et *Favre* subsistent comme noms de famille.]

1° Artisan, ouvrier travaillant avec le marteau.

Fevre convient, je n'en doubt mie,
Pour tous ars, pour charpenterie,
Pour faire tout mondain ouvrage. *(E. Desch. fol. 79 [a].)*

2° Maréchal.

Or fault aler aux charrons ;
Au *fevre* les chevaux ferrer. *(Id. fol. 500 [a].)*

3° Serrurier. En Flandres, on appelle encore les serruriers *fevres*. (V. gloss. de Marot, au mot Fevre.)

4° Coutelier. (Voyez la table des Métiers de Paris, ms. de Mesnière.)

5° Taillandier.

Bon *fevre* qui fait clou, et ferre,
Et tous oultieulx pour charpenter. *(Id. fol. 356 [c].)*

6° Charpentier. On a dit en parlant de Jesus-Christ « qu'il voulut estre reputé fils de povre, pere « Josef, un povre *fevre*. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. I, fol. 13.) — [C'est encore l'ouvrier chargé d'entretenir la chaudière, dans les salines.]

Proverbes :

1° « Marteleits de *fevres*. » (Prov. à la suite des Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.)

2° « En forgeant devient on *fabrice*. » (Percef. vol. IV, f. 137.) On lit dans Cotgrave : « En forgeant « on devient *febvre*. »

Fabricateur, *s. m.* (Cotgrave.)

Fabrice, *s. f.* Revenu d'une église. [« La *fabrice* « de la parroisse de Maille. » (JJ. 204, p. 183, an. 1476.)] Selon Ménage, il faut dire la *fabrique :* c'est comme on parle à Paris ; *fabrice* est de province. C'étoit pourtant autrefois le véritable mot. (Rem. sur la lang. fr. p. 313.)

Fabriceur. [Intercalez *Fabriceur*, membre de l'administration ou fabrique d'une église : « Jehan « Mareschal *fabrisseur* de la paroisse de Maille. » (JJ. 204, p. 183, an. 1476.) Plus bas : *fabriceur* de ladit paroisse. — Au reg. JJ. 198, p. 215, an. 1461, on lit : « Jehan Pinart procureur et *fabriqueur* de la « paroisse de la Revestizon. »] — « Si on ne sçavoit « sur qui faire pourveoir les enfans, comme s'ils « avoient esté jectez, et exposez, les gens de la « parroisse où ils sont trouvez, leur doivent faire « pourvoyance, par les thresoriers, et *fabriqueurs* « d'icelle, et y doivent estre contraincts par justice. » (Cout. de Bret. C. G. II, p. 785.) — « Me souvient qu'il « fut dit, n'y a pas longtemps, au *fabriqueur* de « nostre paroisse qui amassoit pour les ladres : « Monsieur mon amy, je ne veux rien bailler pour « les ladres, car on dit que les plus riches de la « ville le sont. » (Bouchet, Serées, III, p. 292.)

Fabril, *adj.* Ce qui appartient au forgeron. (Oudin et Cotgrave.)

Fabuler. Voir Fabler, 2.

Fabulosité, *s. f.* Fiction. (Oudin.)

Façadé, *adj.* Qui a une façade. (Oudin.)

Façauté. [Intercalez *Façauté*, bel air, prestance, dans Froissart (X, 254) : « Tout chil qui le « veoient le prisoient et honouroient pour la *façauté* « de lui. »]

Face, *s. f.* Face, visage. [« Aval la *face* (l'eau) « lui est clere coulée. » (Roncisvals, 48.) — De même dans Couci, XI : « Dame, mar vi le clair vis et la « *face* Ou rose et lis florissent chascun jour. »] Le peuple prononce *fache*, en Normandie. Nous lisons, dans Crétin, « *fache* venuste » pour belle face, beau visage (p. 226).

Expressions :

1° « Montrer *face* d'estre joyeulx. » (Am. ressusc. page 430.)

2° « Juger selon la *face*. » Les juges « doivent « loyaument juger les fiuls des hommes, et ne « doivent mie jugier selon la *face*, ains doivent « rendre loyal jugement. » (Ord. I, p. 263.)

3° « Dire en *face*. » (Contin. de la Chron. lat. de Nangis, an. 1329, p. 92 [b].)

4° « Trouver à sa *face*, » trouver en face. « Moult « suis joyeulx de vous avoir trouvée à ma *face*, en « ce pays. » (Perceforest, vol. V, fol. 56 [d].)

5° « Marier en *face* de Ste Eglise. » (Du Cange, sous *facies ecclesiæ*.)

6° « *Face* d'abbé. » Visage enluminé, dans Henry Estienne, Apol. d'Hérod. p. 357.

7° « *Face* de grand turc, » le derrière. (Oud. Cur. fr. ; Des Acc. escr. fol. 34 [b].)

8° [« De prime *face*, » de prime abord, dans Froissart, éd. Kervyn, XI, 44 ; XIII, 38.]

Facecie, *s. f.* Plaisanterie, farce, comédie. (Cl. Marot, p. 242.)

Facende. [Intercalez *Facende*, métairie, au Roman d'Alexandre (Du Cange, III, 217 [b]) : « Riches « d'avoir et de *facendes*. » Comparez l'espagnol *hacienda*. A Marseille on dit *facherie*, d'après Du Cange sous *Facheria*. Voyez aussi le Mercure d'octobre 1735, p. 2225.]

Facené. [Façonné, dans Girart de Rossillon, v. 4355 : « Il voit sur le tombiau, imaiges enlevées « De partie senestre, moult tres bien *facenées*. »]

Faces, *s. pl.* Partie du harnois d'un cheval.

Desor un palefroi norrois,
Dont les regnes erent d'orfrois :
La cheveciere ert bien orrée :
Un fevre i mist une jornée,
Qui fist les *faces*, et les serres. *(Blanch. fol. 177 [b].)*

Facescieux, *adj.* Facétieux. (Faifeu, p. 11.)

Facet, *s. m.* Alphabet dont on fait usage pour les enfans, selon Oudin et Cotgrave. Ils se trompent. C'est le titre d'un livre ainsi appelé du nom de son auteur, et dont il est parlé dans Rabelais, I, p. 86, et dans la Bibl. de la Croix du Maine, p. 189.

1. Facete, *s. f.* Petit visage, aujourd'hui facette.

Coume rose par desous lis
Est sa *facete*. *(Vat. n° 1490, f. 115 [a].)*

2. Facete, *adj.* Plaisant, gracieux. « Leur « doulce, et *facete* maniere de parler. » (Nef des Fols, fol. 3 [a].)

Fachart. [On lit au reg. JJ. 206, p. 570, an. 1480 : « Le suppliant dist à icellui Gerard qu'il

« n'estoit que ung *fachart.* » Crétin, p. 145, donne *fascharde*, pour fâcheuse.]

Fache. [Terre en friche : « Le champart de trois « cent arpenz ou environ de terre, partie en *fache*, « et partie coulturée. » (JJ. 62, p. 109, an. 1323.)]

Facheors. [Intercalez *Facheors*, faucheurs, dans Girard de Viane, v. 2685.]

Facher (se). [« La femme et le suppliant se « *facherent* ; .....elle l'appela sanglant sourd et lui « l'appella sanglante ordure. » (JJ. 138, page 4, an. 1389.)]

Facheux, *adj.* Fâché, chagrin [A]. Difficile [B].

[A] Le cardinal Mazarin appeloit *facheux*, ceux qui « clabaudoient » contre son ministère. (Mém. du Card. de Retz, t. II, liv. III, p. 304.)

[B] « *Fascheux* à ferrer, » difficile à ferrer. (Cotgr.) [« Ils tenoient toujours leurs chevaux entravez, « tant ils estoient *fascheux* et farouches. » (Montaigne, I, 365.)] « On dit aussy que Paracelse medecin « allemand a guery grand nombre de ladres, par le « moyen de l'or potable, combien qu'il soit *facheux* « à croire que l'or soit medicamenteux, et alimen- « teux. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 292.)

Fachon. [Intercalez *Fachon*, pour façon : « Et « le mesaisierent de grant *fachon.* » (Froi. VII, 438.)]

Fachuel, *adj.* Brut (?). Voir plus loin bois en *faschel*.

> Une pilote ai ci pendue,
> Grosse, pesante, et estendue ;...
> Pileron à gros, et *fachuel.* (*Fabl. de S. G. f.* 43 [a].)

Faciade, *s. f.* Prélude d'un ouvrage : « A la « *faciade* et front de ce discours. » (Fav. Th. d'hon. t. II, p. 1092.) Cotgrave donne *Faciate*.

Faciendaire, *s. et adj.* Agent, négociateur [A]. Intrigant [B].

[A] Pasquier parle des intrigues du connétable de Bourbon, qui envoya « Hurault évêque d'Autun, « l'un des principaux conseillers de son conseil, et « *faciendaires*, » porter des lettres au roi pour l'assurer de sa fidélité. (Recherches, p. 495.) « M[rs] de « Bouillon, de la Trimoille, Lesdiguieres, du Plessis, « et leurs *faciendaires*, lesquels sourdement contre « le roy... faisoient retentir leurs plaintes. » (Mém. de Sully, t. VI, p. 360.) — [« Je supplie le roi de « trouver bon que M. de Noyers envoie dès à pré- « sent de l'argent et un de ses *faciendaires* à « Ardres. » (Let. de Richelieu, VII, 119, an. 1642.)

[B] Le pape Pie II étoit « homme grand *faciendaire*, « ainsi qu'il avoit bien fait paroistre auparavant « qu'il fust appellé à cette grande, et souveraine « prelature. » (Pasq. Rech. liv. VI, p. 555.)

Faciende, *s. f.* Affaire [A]. Expédition militaire [B]. Intrigue, négociation [C].

[A] « Remascher en soy mesme ses *faciendes.* » (Dial. de Tahureau, p. 146.) « Nous, à ceste heure, « n'avons autre *faciende* que rendre coingnées « perdues. » (Rab. t. IV, prologue, p. 43.)

[B] Sully dit du siége de Laon : « J'y ai déjà envoyé « pour le même effet plusieurs de ceux.... qui sont « curieux comme vous de s'instruire en toutes « sortes d'expéditions, et *faciendes.* » (Mém. II, 218.)

[C] [« Si bien qu'il sçavent toutes vos *faciendes* et « à Rome et à Madrid. » (Sat. Mén. p. 91.)] — « Les « pratiques, industries, et *faciendes* propres à vous « acquerir les plus dociles, et diviser les plus obsti- « nez de vos ennemis. » (Mém. de Sully, t. II, p. 9.) — « Il se resolut de s'aprocher de Paris, à cause de « plusieurs pratiques qui se faisoient de toutes « parts, comme si les exploits militaires eussent « quitté la place aux *faciendes*, et debats de parole. » (Id. t. II, p. 16.)

Facilement, *adv.* Certainement, sans difficulté. « Estre le premier de la Grece, c'est *facilement* « estre le premier du monde. » (Mont. II, p. 768.)

Faciliser, *v.* Rendre facile. On trouve *faciliser*, dans le Prince de Machiav. p. 32 et 39 ; *faciliter* est mis par Pasquier au rang des mots nouvellement introduits. (Rech. p. 663.)

Facillage, *s. m.* Toute récolte qui se fait à la faulx ou à la faucille : « Des debas ki estoient entre « segneur Nicholon... l'abet et le convent de « Bonne Esperance... des deux parties dou *facillage* « de ces terres. » (D. C. sous *Facillatura.*)

Facinereux, *adj.* Méchant. « Gens *facinereux* « qui de très legier sont enclins à murmurer contre « les officiers dudit comte. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 395.)

Facinier. [Sorcier, au registre JJ. 187, p. 109, an. 1455 : « Le pere des supplians venant de la ville « de Riom... commença à crier aux supplians :... « tuez ces ribaulx *faciniers* et *facinieres.* » — De même au registre JJ. 189, p. 87, an. 1456 : « Estoit « commune renommée ou païs qu'icellui Jehan « estoit sorcier et *facinier.* »]

Façon. [1° Face, visage : « Oyng, dist-il, ton « chief, et la *faceon* leve. » (S. Bernard, 564.) — « Eslevez de joye vos mains devant la *fazon* nostre « seigneur, car il vient. » (Id. 530.) — Bien reco- « gnut Bertran, quant il vit sa *façon* ; Adont isnele- « ment osta son chapperon. » (Guesclin, v. 13771.) — 2° Manière, moyen, façon : « Escuz ont painz de « diverses *façons.* » (Roncisvals, p. 132.) — « Elle « trouva *façon* envers le dit roy Charles qu'il mit « sus une grosse armée. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 709.) — « Trouva fachon d'entrer « dedens le chasteau. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 19.) — 3° Levier d'un char : « Icellui Vincent print la *façon* ou petit levier du « char. » (JJ. 176, p. 136, an. 1442.)]

Remarquons les expressions suivantes :

1° « *Façon* de l'hommage, » action de rendre hommage « au seigneur baron, ou chastellain, à « cause des hommages ligés, est due, pour cham- « bellage, dix sols, et pour les hommages plains « cinq sols, pour chacun hommage ; et est comprins « en ce le seel de la lettre de la *façon* du dit hom- « mage. » (Cout. Gén. II, p. 582.)

2° « Gens de *façon*, » gens de valeur, d'importance. « Au nombre des morts furent trouvez des

« gens de *façon*, et de bonnes maisons. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 42.) « Plusieurs autres sei- « gneurs barons, archevesques, evesques, abbez et « autres notables personnes, et gens de grant « *facon*. » (Ibid.)

3° « Prince de *façon*. » En parlant de Charles VII :

Ils louerent le feu roy fort,
L'appellant prince de *façon*. *(Vig. de Ch. VII, p. 107.)*

4° « Robe de *façon*, peut-être robe à la mode :

L'un charpentier, l'autre maçon,
L'autre fait *robes de façon*. *(E. Desch. f. 556 [d].)*

5° « Appeter *façon*, » semble signifier inviter à baiser : « Elle avoit les mamelles dures, et poi- » gnans,...... et le menton tant bien fait qu'on ne « povoit mieulx ; car au dessoubz, il avoit deux « petis plys, muez de ung petit de couleur, qui « *appetoient la façon*. » (Percef. V, f. 44 [d].)

Facond, *adj*. Beau parleur, éloquent. (Cotgr.) Voir aussi pièces justificatives des Mém. de Du Bellay, VI, 385.

Faconde, *s. f.* Talent de bien parler, éloquence [A]. Facultés, richesse [B].

[A] [« Ne quier veoir la biauté d'Absalon, Ne « d'Ulixes le sens et la *faconde*. » (Machaut, p. 132.)] — On lit : « *Faconde*, et grace du parler, » dans l'Am. Ressusc. Epit. p. 4. — « Je veux en second lieu « qu'il y ait de l'eloquence en mes amans, et de la « *faconde*. » (Ibid. p. 9.)

[B] Du Cange, sous *Facundia*, cite ce vers du Rom. d'Alexandre :

Riches d'avoir, et de *faconde*.

Facondement, *adv*. Eloquemment. (Oudin.)

Facondieux, *adj*. Plein de faconde, au Tri. des IX Preux, p. 228 [b].

Facondité, *s. f.* Talent de bien parler :

..... Aux autres par son visaige
Plaist, et sa *facondité*. *(E. Desch. f. 539 [a].)*

Façonnement. Action de façonner. (Cotgrave.)

Façonneries, *s. f. p.* Minauderies, dans une pièce imprimée en Hollande en 1694, sous ce titre : « La fontange, ou les *façonneries*. » (Beauch. Rech. du Th. t. II, p. 446.)

Facteur, *s. m.* Créateur [A]. Malfaiteur, inspirateur d'un crime [B]. Poëte [C]. Historien [D].

[A] On a dit de Dieu à l'âme, sa création : « C'est « ton *facteur*, et tu es son ouvrage. » (Marg. de la Marg. fol. 60 [a].)

[B] [« Et vous aussi bouter hors et eloigner de « vous les complices, *faiteurs* et favorisants dudit « duc de Bourgogne. » (Monstrelet, I, 75.) Voyez encore Ord. IV, 432, an. 1364.] — « Saillirent aux « champs pour prendre, et mettre à mort les *fac-* « *teurs*. » (J. Le Fev. Hist. de Charles VI, p. 123.)

[C] « Les excellentes vaillances..... du roy de là les « monts composées par plusieurs orateurs, et *fac-* « *teurs*. » (Du Chesne, préf. des Œuv. d'Al. Chart. p. 3.) Voyez encore Vig. de Charles VII, p. 204.

[D] Voyez Rabelais, t. I, p. 48. [Il signifiait encore négociant : « Pour avoir la hantise de leurs mar- « chandises, dont ils sont grans *facteurs* entre les « Sarrasins et ceulx de leur loy. » (Froissart, XVI, page 35.) — « Jacques Cuer avoit plusieurs clercs « et *facteurs* sous lui, qui se mesloient desdites « marchandises par tous les pays et royaumes « chretiens. » (Math. de Couci, Charles VII, p. 691.)]

Factieusement, *adv*. En factieux. (Oudin.)

Factieux, *adj*. Factieux [A]. Efficace [B].

[A] [« Saillirent aux champs pour prendre et mettre « à mort les *factieux*. » (Le Fevre de S. Remy, dans Dochez.)]

[B] « Pour rendre l'entremise d'icelle d'autant plus « *factieuse*. » (Mém. de Villeroy, t. VI, p. 122.)

Faction, *s. f.* Action, expédition de guerre [A]. Manœuvre [B]. Façon, sorte [C]. Effet, réalité [D].

[A] « En dix jours touttes ces *factions* se firent, à « savoir la deffaitte des Italiens, la mort du comte « Pedro, et cestecy des Espagnols. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 165.) — « A la dite *faction*, fut blessé « ledit seigneur Jean, d'une arquebousade. » (Mém. Du Bell. II, fol. 67 [b].) — « Diables affamez, diables de « *factions*. » (Rab. III, p. 124.)

[B] « Par la *faction*, et prudence de Pompée, toute « la cité fut remise à moralité. » (Tri. des IX Preux, p. 355 [a].) — « Cependant nos François, et Suisses « firent leur *faction* sans empeschement que de « celuy qu'ils avoient en teste. » (Mém. du Bellay, liv. X, fol. 324 [a].)

[C] « Divinateurs, necromanciens, et autres de « pareille *faction*. » (Dial. de Tahur. p. 117.)

[D] « Ayant fait resolution..... d'estre Francois de « *faction*, comme il l'estoit de naissance. » (Mém. de Sully, t. IV, p. 83.)

Factotum, *s. m.* Homme à tout faire. « La « Croisette qui estoit là servoit de dominus *facto-* « *tum*. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 437.)

Facture, *s. f.* Créature [A]. Intrigues, entremise [B]. [Il signifie encore manière de faire : « Laisser vous « fault faire, o nature, Qui scavez l'art de tel « *facture*. » (L'Alch. à Nature, 646.)] Voir Faiture.

[A] « C'est vergoigne à toy que tes ennemis se « trufent de ta *facture* qui est ainsi escharnie, et « de très puans vices tachiée, laquele tu feis si « honneste. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 380.)

[B] « Tant plut la fille au roy Ban, et luy à elle, « que en celle nuyt, par la *facture* de Merlin, il « engendra en elle Hector. » (Tri. des IX Preux, p. 412 [a].) — « Paris, par la *facture* de Heccuba sa « mere, occist Achiles, et Archiloque ou temple « d'Apolo. » (Tri. des IX Preux, p. 283 [a].)

Facturerie, *s. f.* Lieu où l'on fabrique ; office de facteur. Voir Oudin.

Facu, *adj*. « Ung engin nommé mouton qui est « fait en guise d'une maison couverte, par dessus « lequel est fait de merrien, et en la couverture, et « à l'entour sont clouez cuirs crus, et *facus*....... « affin que le fer, ne le feu ne s'i puisse prendre. » (Le Jouvencel, fol. 86 [a].)

Faculté. [On lit au sens actuel dans Christ. de

Pisan (Charles V, I, 18) : « Ils estoient richement « vestuz et estorez de toute chose, selon leur « *faculté.* »]

Fade, *adj.* [1° Sans saveur : « Or s'il avient « qu'il soit malades Et truist toutes viandes *fades.* » (Rose, v. 5023.) — 2° Insipide et déplaisant : « Li « oil audui à ce malade, Ki erent mal, de culur « *fade.* » (Ed. le Confesseur, v. 2782.)]

Et gemirez,
En faisant une chiere *fade.* *(Path. Farce, p. 32.)*

Je me sens un petit *fade,*
Et crains que ne soie malade. *(Id. Testam. p. 116.)*

Si garirent en la chité...
Troi cens et chiunkante malades,
Ki .xxx. ans orent esté *fade.* *(Mouskes, f. 291.)*

Vostre cueur tressault tant est *fade. (Al. Chart. p. 788.)*

Le coeur me faut,
Tant suis malade...
Tout me tressaut,
Tant je suis *fade.* *(Folles am. p. 321.)*

« L'experience journaliere...... nous fait voir « plus grand nombre de femmes, maniaques, « furieuses, et *fades* d'amour, que non pas des « hommes. » (Malad. d'Am. p. 162.)

Fadement, *adv.* D'une manière fade. (Cotgr.)

Fadese, *s. f.* Faiblesse [A]. Bagatelles fades [B].

[A] Montaigne a dit des faiblesses inséparables de l'humanité : « Nature ayant voulu se reserver ces « legères marques de son authorité inexpugnables « à nostre raison, et à la vertu stoïque, pour luy « apprendre sa mortalité, et nostre *fadese.* » (Mont. Ess. t. II, p 25.)

[B] On a dit des vaines fictions amoureuses : « Tant « est creue ceste folie entre les hommes, que le « courtisan du jour d'huy, ou autre tel faisant estat « de servir les dames, ne sera estimé bien appris, « s'il ne sçait, en dechifrant par le menu ses *fa-* « *dezes,* songes et folles passions, se passionner à « l'italienne, souspirer à l'espagnolle, fraper à la « napolitaine, et prier à la mode de cour. » (Dial. de Tahur. fol. 12 a.)

Fadet, *adj.* Diminutif de fade.

Sa bele bouche tendrete,
Que je soloie baisier ;
Qui plus estoit vermeillete.
Que la rose d'un rosier ;
Soef com flor d'esglantier,
Estoit une savorete ;
Mes quant ele ne m'a mestier,
Trop me semble mes *fadete.* *(P. av. 1300, IV, 1479.)*

Fadrin, *s. m.* Mousse. Voy. Oudin et Cotgrave. « Les *fadrins* qui sont les pages servans de la nave, « saillirent au pallestarme, et vont à l'eguylle, oster « les trois croix de nos naves. » (La Salade, f. 31 d.) — « Pilots, capitaines, nauchiers, *fadrins,* hespaliers, « et matelots. » (Rab. IV, 2.) — « Nauchiers, *fadrins* « et mousses. » (Ibid. p. 82.) — « Jey, *fadrin* mon « mignon : tiens bien que je face ung nœud gre- « géois : ô le gentil mousse. » (Ibid. p. 91.)

Fads, *adj. au pl.* Sot, ridicule, fat, du latin *fatuus.* [« *Fat* est un vocable de Languegoth (Lan- « guedoc) et signifie non sallé, sans sel, insipide, « fade. » (Rabelais, V, prol.)] — « De ces temps, les « bonnets estoient fort en usage, non comme au- « jourd'huy les grands *fads* de chapeaux, que l'on « porte garnis plus de plumes en l'air, qu'une « austruche ne peut porter. » (Brantôme, Cap. Estr. t. I, p. 28.)

Faé, *adj. et part.* Fait par les fées, par enchantement [A]. Enchanté [B]. Enchanteur [C]. Etrange [D].

[A] « De ceste salle, et de sa beaulté, en a escript « Darés le Frigien, qui semble mieulx estre chose « *faée,* que verité royale. » (Triomp. des IX Preux, page 270 b.) — « Les autres disoient que c'estoit un « homme *faé,* car il estoit asseuré à toutes heur- « tes. » (Hist. de B. Du Guesclin, par Mén. p. 299.) — On a nommé « damoiseau *faé* » un damoiseau qui étoit de telle nature qu'il n'y avoit qu'un seul chevalier qui pût lui donner la colée. (Perceforest, IV, f. 122 d.) « Sire chevalier, celluy ne doit point estre « de tout prisé qui onques ne trouva son maistre, « car on le tient ainsi comme pour *faée,* ne que de « luy vient sa force, ains par enchantement. » (Ibid. vol. V, fol. 62 b.)

Ne vaut riens char d'ome, s'el n'est *faée.* *(Augig. 69 b.)*

[B] « Epée *faée.* » (Triomphe des IX Preux, 394 a.) — [« J'oi le mestre dire qu'il (le cheval) fu *faés.* » (Aiol, v. 1040.)]

[C] [« Atant es vous Auberon le *faé.* » (Huon, v. 3855.) De même au Roman de la Guerre de Troie (D. C. III, 184 c) : « Mout ont Jason entr'auls loé ; « Bien dient tos qu'il est *fàé.* » — « Artus rois des « *faés.* » (Brun de la Montagne, v. 3238.)]

Et si estes chose *faée,*
Des l'heure que vous fustes née. *(Bigne, fol. 54 b.)*

[D] .M. CCC. XIII. l'année,
Avaint mainte chose *faée.* *(MS. 6812, f. 83 a.)*
Celes paiennes gens *faées.* *(Ibid. f. 75 c.)*

[C'est le participe du verbe *faer* ; le substantif *fée* n'en est pas le féminin ; il a été fait sur le pluriel neutre *fata,* pris pour un féminin singulier : « El fu si cointe et si tifée ; El resembloit deesse ou « *fée.* » (Rose, v. 3438.)]

Fael. [Féal : « Nostre amée et nostre *faelle* « Adeline la mareschaude de Nevers. » (Cartulaire de S[t] Etienne d'Auxerre, an. 1250.)]

Faer, *v.* Enchanter, charmer [A]. Prédire [B].

[A] Partonopex de Blois, ayant perdu son honneur et « s'amie, » ne peut mourir et exprime ainsi son désespoir :

Adans qui perdi Paradis,
Ne fist tel perte con ge fis ;...
S'il fu chaciez, par sa folie,
Il enmena o soi s'amie.....
Cheant, levant, remandrai vis,
Ne sui pas dignes de morir,
Ainz doi toz jorz morant languir :
Mors ne velt pas longues durer,
Ains selt as gens lor max *faer :*
La moie ne doit si venir,
Qu'onques ne s'en puisse partir. *(fol. 143 a.)*

[B] On lit, au sujet du nœud gordien coupé par Alexandre : « Il avoit été dit, et *faé* par la réponse « des Dieux. » (Tri. des IX Preux, p. 120 a.)

Faerie, *s. f.* Enchantement, œuvre de fée [A].

Merveille [B]. Contes de fées [C]. Pays ou royaume des fées [D].

[A] [« Tant voit li enfes grans beautés, Que moult « cuide estre mesalés, Et cuide que soit *faerie*. » (Partonopex, v. 807.)]

Moult se merveillent que puet estre ;
Ce lor samble estre *faerie*. (MS. 7218, f. 147 [b].)

Hô ! qu'est-ce cy ? voici une *faerie*. (M. de la Marg.)

Quant je vous voi, si sui mus,
Que ma vigueur sent estaindre....
Et ma langue m'est loiié,
Aussi que se *faerie*
Me venist entour. (Adans li Boçus, IV, p. 1393.)

« Je ne puis veoir yssue, ne entrée ou temple, « fors que ceste cy, et par ci ne peult nul passer « qui ayme sa vie, s'il ne va en l'air par *faerie*. » (Perceforest, vol. I, fol. 36 [b].)

Dames portoyent drap d'or, orfaverie,
De leurs beautez c'estoit toute *faerie*. (J. Marot, 22.)

Joie d'amour fait tant gai
Le cuer, que c'est *faerie*. (Vat. n° 1522, f. 162 [b].)

Les faictz d'amours sont oeuvres de *faerie*,
Ung jour croyssans, l'autre fois en decours. (Crét. 239.)

[B] Comment l'une l'autre guermente,
S'estoit une droite *faerie*. (Coquill. p. 106.)

[C] Plusieurs parlent de Guenart,
Du lou, de l'asne, de renart,
De *faeries*, et de songes,
De fantosmes, et de mensonges. (G. Guiart, f. 116 [b].)

[D] « Me scauriez vous mener ou elle demeure ? « Par ma foy, sire, dist le menestrier, nenny, car « elle demeure en *faerie*. » (Percef. II, fol. 85 [a].) — [C'est aussi la réunion des fées : « Ou bois de Ber- « sillant en la forest fueillie Ou il y a souvent « repair de *faierie*. » (Brun de la Mont. v. 1538.)]

Fa-et-le-mi (apprendre le). Façon de parler équivoque, pour *faire*, dans un sens obscène.

Aprenez le *fa et le mi* ;
Bien vous montrerai l'escriture,
Tant que n'arez jamais cure
D'autre art sçavoir, fors de compter. (E. Desch. 311 [a].)

Fafée, *s. f.* Grande quantité. (Oudin, Cur. fr. add.) On le dit encore dans quelques provinces.

Fafelu, *adj.* Gros, gras. Dans le style populaire « grassouillet. » (Oud. et Cotgr,) « Il estoit si gras, « et si *fafelu* qu'on l'eust fendu avec une arreste. » (Contes de Des Perriers, t. I, p. 188.) — « Andouilles « *farfelues*. » (Rab. t. IV, 154.) On lit, ibid. p. 173 : « cervelat *farfelu*. » [« Cette petite infante éveillée « et *fafelue*. » (M[me] de Sévigné, lettre du 19 février 1690.)]

Faffée, *adj. au fém.* « Faire la *faffée*, » pour signifier faire la femme d'importance.

Qui fait aussi bien la *faffée*
Que femme qui soit au pays. (Coquil. p. 141.)

Fagence, *s. f.* Faïence.

Les vases d'or ne me sont rien,
Ny le bronze corinthien,
Ny tous les emaux de *fagence*. (R. Bel. t. I, f. 55 [b].)

Fagne. [Faye, colline plantée de hêtres : « Les « hautes *fagnes* du pays de Liége. »]

Fagost, *s. m.* [« Nus feniers ne puet ne ne doit « conporter ne faire conporter par la vile de Paris « *fagoz* se il ne sont vendus. » (Liv. des Mét. 243.) C'est aussi un bâton du fagot : « Icellui Raulesson, « filz dudit maire qui tenoit en sa main un grant « *fagot*, dist au suppliant qu'il retourneroit. » (JJ. 118, p. 74, an. 1380.)] — Il est souvent parlé dans nos coutumes des droits appartenant aux échevins qui taxoient le prix du vin et de la bière ; ils avoient « un lot de vin ou de biere, un pain blancq, une « trenche de fromage et un *fagot*. » (Cout. du Terroir de Fouchy, N. C. G. t. I, p. 445 [a].) Ce droit étoit appelé « droit de bourrée, » et la mesure du *fagost* étoit de neuf paulmes de tour, dans la Cout. de Pernes, ibid. p. 388 [a].

Remarquons sur ce mot les expressions suivantes :

1° « *Fagot* marchand, » fagot d'une longueur et d'une grosseur déterminée. « Item que les cours « fagots, qu'on appelle *fagots* marchands, devroit « avoir neuf paulmes de cloyure, et longueurs de « faisceaux, c'est trois pieds et demy qu'ilz soient « espinchez. » (Cout. de Haynault, C. G. I, p. 814.) « Les *fagots* marchands...... doivent estre espincez « de trois pieds et demy de long, et neuf paulmes « de cloière au rond. » (Même Cout. N. C. G. t. II, page 149 [a].)

2° On disoit : « Mettre en parangon un *fagot*, avec « un pain de sucre, » mettre en parallèle deux choses non comparables. « Je me crains qu'il ne « vous faille dire .....que vous comparez *cum face* « *laternam*, et que vous mettez en parangon un « *fagot* avec un pain de sucre, tant il y a peu de « semblance entre Seneque et Alain Chartier. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 371.)

Fagotaille, *s. f.* On s'en sert dans la Bresse pour désigner « la chaussée d'un estang, parce « qu'elle se fait avec des *fagots*. » (Gloss. du Dr. fr. et Du Cange, sous *Fagia* 2.)

Fagoter. [Mettre en fagots : « Nus marchanz « de fein ne puet ne ne doit porter fein *fagotez* ne « deliez de grange ne de meson à nul des porz de « Paris. » (Liv. des Métiers, 245.) — « Et commença « on à *fagoter* fagos en grant plenté. » (Froissart, t. X, page 72.)]

Fagoteur. [Terme de mépris, au reg. JJ. 145, p. 436, an. 1393 : « Le suppliant dist à icellui Tho- « mas qu'il n'estoit mie en sa puissance, ni d'un « tel *fagoteur* mengeur de soupes, que s'il eust veu « icellui Quenetur frapper, qu'il ne lui eust courru « sus. »]

Fagotier. [Qui fait des fagots, dans un registre de Ph. Auguste, fol. 129.]

Fagottement, *s. m.* Action de mettre en fagots. (Oudin.)

Fagoule, *s. f.* Ecrevisse de mer. (Cotgrave.)

Fague (coque). Coquecigrue.

Bien ressemblez une *coque fague*. (E. Desch. f. 221 [d].)

Faguenat, *s. m.* Odeur de gousse. « Le *fague-* « *nat* des Hespaignols..... par fra Inigo. » (Rab. t. I, page 72.)

Faicter (se), *v.* Terme de chasse. On lit du

faucon, que « ce qui plus l'arreste, et fait haïr de « prendre oysel de change, c'est pour luy donner « choses ameres sur la chair des oyseaulx qu'il « prendra de change; mais que ne soit mie chose « forte, de quoy faulcon *se faicte*. » (Modus et Racio, fol. 65 a.)

Faictice, *adj*. Factice, artificiel. Le XIIe ch. du Ier liv. de Rabelais (t. I, p. 69) est intitulé : « Des « cheveux *faictices* de Gargantua. » Nous lisons, dans les Contes d'Eutrapel, qu'un maître des monnoies, avec d'autres orfèvres, jugea une « image « d'or...... après plusieurs examens estre bon or, « mais *factis*, et non naturel » (p. 134.) [Voir Faitis. La racine est le latin *factitius;* on lit dans Villon (Regrets de la belle heaulmiere) : « Hanches char- « nues, Elevées, propres, *faictisses*, A tenir amou- « reuses lysses. »]

Faicticité, *s. f*. Mignardise; c'est le sens dans Gace de la Bigne :

Pas ainsi ne vous en yrez,
Mais viendrez secourir luxure;
Et beauté; sa mere nature,
Si lui a donné si beau don,
Qu'elle a grace de tout le mond,
Et si sera *faicticité*,
Si elle veult faire loyaulté;
Car combien qu'elle soit brunette
Si l'a elle fait faiticette. *(Des Ded. f. 64 a.)*

Faicture, *s. f*. Portrait, ressemblance. On lit au sujet du faisan : « Il ne doutera jà tant à entrer « dans la caige, que s'il voit sa *faicture* au « mirouer,....... car il cuide voir ung aultre fai- « sant. » (Modus, fol. 86 a.) Voyez Feture. On lit *feiture*, dans Estrub. ms. 7996, p. 78.

Faicturerie. [Sorcellerie : « Laquelle Jaquette « et aussi son mary estoient notoirement et publi- « quement diffamez et accusez de cas de heresie et « *faicturerie*, et avoir donné ou fait avoir pluseurs « maladies à pluseurs personnes par leurs sorce- « ries et *faicturerie*. » (JJ. 178, p. 46, an. 1446.)]

Faide, *s. m. et f*. Haine héréditaire, vendetta. [Voir Renart, v. 381.]

La se sont entredeffié,
De mortel *faide* affié. *(Mouskes, f. 681.)*

Les males amors apaissa,
Et les grans *faides* aquoissa. *(Id. p. 137.)*

..... Loeys s'en courecha,
Ysembars moult en maneça,
Que, por la *faide* à demorer,
Ne li vot la serour donner. *(Id. p. 363.)*

Por ce que il vos a baisiée,
Tant devez vos estre plus liée,
S'il vous eust veue laide,
Ja de baisier n'eussiez *faide*. *(Blanch. f. 178 c.)*

De là « demander *faide*, » demander raison : « Saciés bien que, se je en muir, *faide* vous en sera « demandée. » (ms. 7989 2, f. 73 c.)

J'oï dire d'un maçon,
Qui estoit en *faide* mortel,
Tant demoura en son ost[e]l,...
Que li maçon n'ot que menguier. *(P. av. 1300, t. IV.)*

[L'étymologie est l'allemand *feide*, ennemi privé.]

Faider, *v*. Haïr, détester. Mouskes, parlant des Poitevins et de leur haine contre Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, au temps de Philippe-Auguste :

Le roi Jean moult *faidoient*,
Pour qu'il avoit, à uns jour,
Pendu, à duel, et a tristour,
.xxv. enfans sans eages,
Ki li erent mis en ostages;
Fius de princes et de marcis. *(Mouskes, f. 554.)*

Voyez Fastidier et Fatedier ci-après.

Faidis, *part*. Haï, rebuté :

Mi oeil m'ont en grant dolour mis,
Mais je n'en doi nul tenir a *faidieu*,
Mais les dois moult amer, che m'est avis;
Quant ils ont mon cuer mis en si haut lieu.
Poës. MSS. avant 1300, MS. Vat. n° 1490, fol. 73, R°.

.... En Pulle là ou Diex
Fait les bons estre envers Mainfroi *faidiex*. *(Ibid.)*

.... Ains seroie Hasasis,
Que procainement ne preisse vengement
De cieus qui ont quis par coi sui de li *faidis*. *(Ibid. 81 a.)*

Faier. [Donner en fief : « Juhel d'Avaugour, « chevalier, est homme lige du duc d'Anjou à cause « d'une *foresterie faiée*, sise en la forest de « Maienne. » (Registre de Louis, duc d'Anjou, folio 99.)]

Faignaz, *s*. Cloaque; dans S. Bern. Serm. fr. p. 61, ce mot répond au latin *lacus :* « Ne dotteiz « miez, car lo matin issereiz fors del *faignaz* de « misere et del bran de la lye. »

Failhard. [Lieu planté de hêtres, aux Ord. V, p. 682, an. 1373.]

Faillance, *s. f*. Faute, erreur A. Défaillance B.

A « Sans *faillanche* » (ms. 7218, fol. 152 d.) [« Car « ils cuident bien sans *faillance* Au blanc armé « avoir failli. » (Robert le Diable, dans Du Cange, t. III, 195 b.)]

Bien doivent estre jugiés
Mi mal à mort, se *faillance*
Faisoie à vostre amitié. *(P. av. 1300, III, p. 1089.)*

B Voir Oudin.

1. Faille, *s. f*. Torche, flambeau. [« Ont tous « couvers les aleours Et des murs toutes les entrail- « les, Portent brandons et mettent *failles*. » (Athis, D. C. V, 233 b.)]

Envie le ronge, et esgraine,
Avarice l'art de sa *faille*. *(E. Desch. f. 87 a.)*

« Quatre autres petits enfans portans chacun une « *faille* ardent en signe de feu de joye. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 243.)

2. Faille. [Voile de tête. C'est encore le nom d'une étoffe de soie noire à gros grains; on en faisait le voile de têtes des bourgeoises flamandes; les citations extraites des coutumiers du Nord en sont la preuve : « Si que la teste iert en la *faille* Et « la queue en la chevecaille. » (Renart, v. 1405.)]

Puisqu'il me faut ainsi ronger mon frain,
Il me convient prendre la bride aux dens;
Au ratelier, où ce qui est dedens;
A ces *failles*, m'envoyez de l'estrain;
Si rongerai tristes, las, et dolent. *(E. Desch. f. 179 b.)*

« Estant deffulée, ou ostée sa *faille*, ou heucke, « et en dessaindant sa ceinture. » (Cout. de Nam. C. G. t. I, p. 866.) — « Elle estoit vestue d'une cotte

« juste de damas blanc, sous une *faille*, ou manteau « de satin bleu, broché d'or. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 36.) — « Se elle (femme veuve) avoit lors « plusieurs cottes simples, robbes, *failles*, man- « teaux, chapperons, chaintures, ou autres habille- « mens. » (Cout. de St Omer, N. C. G. I, p. 293 ^a.) — « La dame, ou damoiselle...... pourra se vestir de « robe, cotillons, heucque, ou *faille*. » (Cout. de Hainaut, ibid. II, 71 ^a.) Un curé allant en campagne :

Atant affubla une *faille*,
Por le chaut qu'il fait en esté. *(Fabl. de S. G. 49 ^d.)*

3. Faille. [Faute, défaut, tromperie : « Quant « qu'il vos compte, c'est tout *faille*. » (Robert le Diable, dans D. C. t. III, 196 ^a.) — « A *failles*, » en vain : « Ne les attendent mies à *failles*. » (G. Guiart, v. 2197.) — « Sans *faille*, » sans faute : « Demain « ferons une bataille Enmi ces chans sans *faille*. » (D. C. III, 196 ^b.)]

Encore aloie à la maison,
Ou ma dame avoit son retour ;
G'i fis mainte voie, et maint tour,
Maint aler, et tamainte *faille*. *(Frois. poës. 136.)*

Miex vaut la mort ke trop vilaine *faille*. *(Thib. 115.)*

. . . . Laissier mauvaistiez et *failles*. *(Blanch. 180 ^a.)*

Moult par fu hautement la *faille*
Qu'Eve fist, par li amendée. *(MS. 7218, 124 ^d.)*

« Attendre à *faille* » signifioit attendre à faux. (G. Guiart, fol. 46 ^a.)

Failli, *adj.* Lâche, homme sans cœur ni honneur ^A. Fou ^B. Traître ^C. Consterné ^D. Fini, achevé ^E.

^A [« Li couars *fallis*. » (Flore et Jeanne, p. 21.) — « Jehan de Bourgeauville dist au suppliant qu'il « batroit bien un si *failli* et si foireux chevalier « comme il estoit. » (JJ. 132, p. 284, an. 1388.) — « Mielz valt filz à vilain, qui est prouz et senez, « Que ne fait gentilz hum *failliz* e debutez. » (Thomas le Martyr, 63.)] « Si peureus, ne si *failli*. » (G. Guiart, MS. fol. 115 ^a.)

.... Mauvois Ribault *failli*. *(G. de la Bigne, f. 4 ^a.)*

« *Failly* de cueur, et de pensée. » (Saintré, p. 102.) « *Failli* de courage. » (Amad. Jam. p. 175.) « Roy *failli*. » (Poët. av. 1300, III, p. 1282.) — « Vous « estes le plus *failly* roy et le plus recreant qui « onques fut. » (Lanc. du Lac, II, f. 16 ^b.) — « *Failly* « escuyer. » (Saintré, 23.) — « *Failly* gentilhomme. » (Ibid. p. 16.) — « Couards et *faillis*. » (Gerard de Nev. Ire part. 103.) — « *Failly* et recreant. » (La Jaille du Champ de Bat. f. 54 ^b.) — « Lasches et *faillis*. » (Hist. de Boucic. I, 94.) — « Coeur *failli*. » (Saintré, 16.)

^B Ains sui *faillis*, et forsenez. *(MS. 7218, f. 352 ^d.)*

^C Moult feroit bien à loer...
S'ele savoit esprouver
Le cueur, du loial, *failli*. *(P. av. 1300, II, p. 681.)*

Voyez Ibid. t. III, p. 982, et Journ. de Paris sous Charles VII, p. 45.

^D Allé s'en est, et je demeure
Pauvre de sens, et de savoir,
Triste, *failly*, plus noir que meure. *(Vill. p. 18.)*

^E « A jour *failli*, » au jour cessant. (Pasquier, Rech. p. 246.)

Prevostez, et baillie,
Et année *faillie*,
Grieve son compaignon. *(Pr. du Vil. f. 75 ^a.)*

Faillible, *adj.* Sujet à manquer : le contraire « d'infaillible. » (Percef. IV, fol. 7 ^b.)

Faillie, *s. f.* Feuillée.

Dedens baignoit une pucele,
Dex damoiselles le servoient :
Sur l'eur de le fontaine estoient.
Li drap, dont ele ert despoulie,
Erent dedens une *faillie*. *(MS. 7980 ^2, f. 66 ^d.)*

Faillir, *v.* [1° Prendre fin : « Ci *falt* la geste que « Turoldus declinet. » (Roland, v. 4002.) — « Ci *faut* « la fins de mon sermon. » (Partonopex, v. 4416.) — « Après jour *fallant*. » (Froissart, t. V, 64.) — 2° Faire défaut : « Il l'ament tant ne li *faldrunt* « nient. » (Roland, str. 29.) — « Li fiers *failli* (pour « ferrer les chevaux), » dans Froiss. II, 182.]

. . . . . . Furent reservées
En l'arche, de mainte contrées
Beste, et oysel de chascun genre,
Pour sauver leur forme, et repranre
Leur sexe, afin qu'ilz ne *faisissent*,
Et que de tous poins ne périssent. *(E. Desch. f. 481 ^c.)*

Quant argent *faut*, tout *faut*. *(Cotgr.)*

3° Réussir : « Se nous mettons en aventure et « *faillissions* si nous en saroit li roys d'Engleterre « bon gré. » (Froiss. IV, 102.) — 4° Ne pas réussir : « Adès voit-on le plus vaillant morir Et li mavaix « demorent por *faillir*. » (Wackernagel, p. 61.) — 5° Abandonner, fausser compagnie : « Je lor *faul* « de compagnie ; N'i aient nule atendue. » (Id. p. 16.) — 6° Manquer, sous la forme impersonnelle : « Beau frere, quel chose vous *fault ?* » (Froissart, t. XIV, 321.)

CONJUGAISON : *Fail* (Poët. av. 1300, t. III, p. 1244). — *Faillent* (MS. 7989 ^2, f. 54 ^a). — *Faillet* (S. Bern. S. fr. MSS. p. 37). — *Faillez* (Rob. Est. Gram. fr.). — *Failliens* (Ord. III, p. 347). — *Failliray* (Strap. t. II, p. 39). — *Faillirent* (Joinv. p. 18). — *Faillit* (Id. p. 15). — *Foilloit* (Cartul. MS. de la Ch. des C. de Nevers, IV, f. 1 ^b, an. 1251). — *Faillons* (Sag. de Charr. p. 499). — *Fal* (Poët. av. 1300, III, p. 161). — *Fail* (Ibid. II, p. 521). — *Falant* (Vatic. n° 1490, fol. 57 ^a). — *Fallioit* (Vig. de Charles VII, p. 70). — *Falt* (Marbodus, col. 1646). — *Farrat* (S. B. Serm. fr. MSS. p. 237). — *Fau* (Rob. Est. Gram. fr.). — *Faudroie* (MS. 7812, f. 58 ^c). — *Faudroit* (Mém. du Bell. f. 75 ^a). — *Faudront* (Marbodus, col. 1678). — *Fauldroit* (Chasse de Gast. Phéb. p. 327). — *Fault* (Id. p. 262). — *Faurrez* (Eustache Desch.). — *Faus* (Rob. Est. Gram. fr.).

Faillite, *s. f.* Banqueroute. [« Deconfiture est « quand le detteur fait rupture et *faillite*, ou qu'il « y a apparence notoire que ses biens, tant meubles « qu'immeubles, ne suffiront pas au paiement de « ses dettes. » (Loysel, 687.)] « Payer ses creanciers « en *faillites*. » (Cotgrave.)

Faillolez, *adj.* Feuillu.

Au departir du bel esté,
Qui a gais, et jolis esté,
De fleurs, de feuilles *faillolez*,
Et d'arbrissiaus enmaillolez. *(G. Machaut, f. 21 ^b.)*

Faillouel, *s. m.* Feuillée. « L'on prent les « videcos (huppes) en pluseurs manieres. En la sai- « son que les videcos sont venus ou païs, on les

« prent à la volée, et en yver quant il gele, et fait « grant froit; on les treuve en ces haultes forès, « ou ès sourssins de chaudes fontaines où ilz sont « pour pasturer, si se cuevre l'en d'un cheval à « perdris, ou d'un *faillouel* qui mieulx vault, quant « on l'en treuve ès bois, et l'aproce l'en tout cou- « vert. » (Modus, fol. 179 b.)

Faim, *s. f.* Faim[A]. Appétit, désir[B].

[A] [« Ou je mourrai de *faim* ou de froit sans « targer. » (Berte, couplet 39.)] De là on disoit:
1° « Etre à *fain*, » être affamé. (Modus, fol. 140 b.)
2° « Ou *faim* regne, force exule. » (Rab. I, 211.)
3° « La *faim* chasse le loup hors du bois. » (Oud. Cur. fr.; Villon, p. 17; Le Jouvencel, fol. 8 b.)
4° « La *faim* épouse la soif. » Le duc d'Orléans donna naissance à ce proverbe et le mit en vogue, suivant Ménage, Rem. sur la lang. t. I, p. 21. [Se dit de deux personnes pauvres qui se marient.]

[B] Sachiez que j'ai eu grant *faim*
D'estre à vous, si com ore i sui. *(MS. 7218, fol. 8 b.)*

« Diex tant m'est tart que la voie, tant en ai « grant *fain*. » (Chans. du MS. de Bouhier, ch. 208, f. 201 a.) — « Avoir *faim* de dormir, » dans Budé, des Ois. fol. 126 a.) — « *Faim* de sommeiller. » (Loyer des Folles amours, page 319.) On a dit de la crainte: « Souvent elle nous jette dedens les dangers, car « elle engendre une *faim* inconsidérée d'en sortir. » (Sagesse de Charron, p. 152.) On lit: « *Faim* d'estre « chaitis, » dans Eust. Desch. fol. 240 b. « *Faim* de « rire. » (Marg. des Marg. f. 210.) — « *Faim* de s'entre « bienfaire. » (Sagesse de Char. p. 485.) — « *Faim* « de biscuit. » (Cotgrave.)

Jhesus, qui fu froiz come glace,
Dist *sitio*: J'ay *faim* de boire. *(III Maries, p. 164.)*

Faim-valle. Névrose qui oblige les chevaux à interrompre leur travail pour manger. On dit aussi *faim-calle*, en Anjou.

1. Fain. [Foin: « Environ six chartées de *fain*. » (Inv. de Clémence de Hongrie, aux Nouv. Comptes, p. 105.) — « Ung grant mule de *fain*. » (Froissart, XI, 120.)]

2. Fain, *adj.* Affamé.

En chartre fu mis saoul, ou *fain*,
Condampné à l'eau et au pain. *(Jean le Chatell.)*

Fainage, Fainasse, Fenesse, *s.* Droit de faire paître des bestiaux dans les bois de hêtre, ou d'en prendre les fruits appellés *faines;* dans l'état des droits qui composoient les revenus du royaume, en 1609, on lit: « Bois de haute futaye, bois abrou- « tis, taillis, paissons, glandées, *fainages*, chastai- « gnes, pommes et poires, paturages, usages. » (Mémoire de Sully, t. X, p. 228.) — « Grasse pasture « consiste en glandée, et *fainasse* seulement. » (Cout. de Metz, N. C. G. II, p. 422 b.) — « Es lieux de « vive, et grasse pasture, qui consiste en glandée, « pasnage, et *fenesse*, nul ne doit envoyer son bes- « tail pasturel, s'il n'y a droit particulier, et spécial « de ce faire. » (Cout. de Gorze, N. C. G. II, 1096 a.)

Faindre, *v.* Feindre, sous la forme pronominale[A]. Dissimuler[B]. Epargner[C]. Hésiter, balancer[D]. Botter[E].

[A] [« Il se *feint* mort; si gist entre les altres. » (Roland, v. 2275.)]

Mettez en sa seignourie
Rebellion, la haye,
Qui d'estre amie se *foint*,
Par semblant d'ypocrisie;
Pourchassant mort par envie,
Et plus qu'escorpion point
Du venin de felonnie,
Par la queue outre quidie. *(E. Desch. fol. 189 a.)*

[B] [Le roi d'Angleterre, jouant aux échecs avec la comtesse de Salisbury, « se *faindoit* (se cachait) « dou mieux qu'il jouoit. » (Frois. III, 458.)] — « En « *faignant* la très amere douleur qu'il avoit au « cueur. » (Saintré, p. 631.) — « *Faignist* de ceste « entreprise. » (Froissart, I, p. 5.)

La main duquel a donner, ne se *feint*. *(M. de la Marg.)*

« Or estoit encore Lipsan fort maigre, et mal « guary de sa playe, et de fois à autre *faignoit* le « mal qu'il sentoit, dont le roy s'aperçeut, et luy « demanda qu'il avoit. » (D. Flor. de Grèce, 162 b.)

[C] [« Et moult le prierent que il ne se voulsist pas « *faindre* de bien faire la besoigne. » (Froiss. XVI, 36.)] « Sans se *faindre*, ny epargner. » (Rab. I, 277.) « Ne s'en *faingnirent* pas de piller. » (Journal de Paris sous Ch. VI, p. 157.) « Ceux qui vivent main- « tenant, quand ils viendront à fueilleter les oeu- « vres de tant d'excellents poëtes, qui sont venus « depuis le regne du roy François premier de ce « nom; je croy qu'ils ne se *faindront* non plus de « les piller. » (Fauchet, p. 49.)

De vos amer, et servir,
Ne me soi onques jor *faindre*. *(Thib. de Nav. p. 8.)*

[D] « Nus biens ne se *faint*. » (Poët. MSS. av. 1300, t. I, p. 69 b.)

Pape n'y a, ne cardinal
Qui, pour prendre la croix, ne *faingne*. *(Desch. 266 b.)*

Sans forfait, envers moi se veut *faindre*
Cele que j'aim. *(Poët. av. 1300, t. I, p. 51.)*

« Le dit duc, de prime face, *feignit* à la bailler, « mais à la fin la bailla. » (Comines, page 313.) On trouve *feindre* en ce sens, dans Fauchet, Lang. et poës. fr. p. 49. Voyez Marg. de la Marg. fol. 176 b. « Nous *feignions* de vous aborder, de peur de vous « interrompre. » (Mol. Avare, act. I, sc. 4.)

[E] C'est encore le sens dans quelques endroits de la Normandie. C'est peut-être à cette signification que l'on doit rapporter l'expression « se *feindre* au « train de derriere, » dans Cotgrave.

Conjugaison: *Faignant* (Vat. n° 1490, fol. 76 b). — *Faigne* (Marg. de la Marg. I, fol. 83 b). — *Faindant* (Molinet, 172; Vig. de Ch. VII, 2, p. 181). — *Faindent* (Gace de la Bigne, fol. 51 b). — *Faindoient* (Tri. des IX Preux, p. 439 a). — *Faing* (MS. 7218, fol. 272 b). — *Faingni (se)* (MS. 6812, f. 80 b). — *Faingnit* (Faifeu, p. 67). — *Faingny* (MS. 6812, f. 86 f). — *Fains* (MS. 7218, f. 139 b). — *Faint* (Saintré, p. 260). — *Fegny* (MS. 6812, f. 87 b).

1. Faine, *s. f.* Foin.

Il a céans un poulain drû
Qui moult détruit avoine, et *faine*. *(MS. 7615, II, 129 c.)*

2. Faine. [Faine: « Et quant ses mangiers ert

« plus granz, Si mangoit *faînes* ou glans. » (Roman de Mahomet, v. 119.)]

Faineance, *s. f.* Fainéantise. (Cotgr. et Oud.) « Accuse ma *fainéance* de n'avoir passé outre, à « parfaire les commencemens qu'il a laissez en sa « maison. » (Ess. de Mont. t. III, p. 298.)

Fainer, *v.* Avoir droit de mener des bêtes au *fainage*, à la glandée des hêtres. « Pour néant « gaigne l'en ung champ de blé à saison, s'il n'est « bien traicté, et aussi d'un cheval, ou d'autre « chose pour le laisser perdre, et manger aux loupz, « et aux autres mauvaises bestes; car l'en dit par » proverbe: pour neant *faine* qui ne maine. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 158 b.)

Faingnant, *s. m.* Chiche, avare; c'est le participe du verbe *faindre*, employé comme substantif. [Aujourd'hui *feignant* est synonyme de paresseux.]

De vous me guermente, et plain,
Du plus *faingnant* et faux et mauvais villain
Qui oncques fu. *(Deschamps, f. 215 c.)*

Faini. [Intercalez *Faini*, faible, dans Rutebeuf, t. I, 2: « Entre chier teus et ma mainie Qui n'est « malade ne *fainie*. »]

Faint, *partic. et adj.* Feint, faux, artificiel A. Dissimulé, discret B. [Faible, paresseux] C.

Leur perrucques de cheveux *fains*. *(Coquill. p. 175.)*
Ils ont une perrucque *faincte*. *(Id. ibid.)*

B Quant il en ot fait son talent,
Merci li prie dolcement
Que vers lui ne soit trop irée,
Mais or soit, et *feinte*, et senée,
Se li avoit sa druerie;
Et il fera de li s'amie. *(MS. 7989², f. 67 b.)*

C [« De soie garir n'est mie *fains*. » (Partonopex, v. 642.) — « Son chaceor forment somont Et de « verge et d'esporon; Et ne l' trova *faint* ne felon. » (Id. 686.) — « Que ja de bien amer ne sera vos cuers « *fains*. » (Brun de la Montagne, v. 2838.)]

Faintement, *adv.* D'une manière feinte ou fausse:

. . . . Si vous aim, dame, tant finement,
Que je ne puis par autre estre amour...
Et mes chançons fac pour vous seulement,
N'onques nul jor ne chanté *faintement*. *(Rog. d'Andel.)*

On lit *faussement*, dans la même pièce, sous le nom du châtelain de Coucy. (Ibid. t. I, p. 365.) En apparence. (Cotgrave.) — « Coment la dame menaça « *faintement* le petit Saintré, lui disant, devant ses « dames, qu'il ne vaudroit jamais rien. » (Saintré, p. 122.) St Bernard donne *fintement* (p. 113), *fœntement* (p. 164). — [Il signifie encore lâchement, avec hésitation: « Si en passerent pluiseur (le pont) « en cel estat, et priés ensi que tout, et depuis au- « cunes gens d'armes *faintement*. » (Froissart, VI, 437.) — « Liquel se commenchierent à deffendre « *faintement* et à reculer. » (Id. II, 296.)]

Faintes, *s. f.* Machines ou décorations du théâtre qui faisoient illusion aux spectateurs. « On « joua aussi la passion, et resurrection; trois se- « maines après ou environ en la ville de Saulmur, « ou je veis d'excellentes *fainctes*. » (Anc. Chron. dans l'Hist. du Théât. fr. t. II, p. 294.) On lit d'une pièce qui fut jouée à Lyon devant Henri II: « Si la « tragedie, et comedie de ce grand cardinal fut « belle, fut aussi très bien representée.. .. et estoit « accompagnée de force intermedes, et *feintes*. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 22.) Il signifie aussi paresse, comme *faint* signifie paresseux: « Sans *faincte*, ne « paresse. » (Villon, p. 46.)

Faintie, *s.* Feinte, tromperie.

Sainte Marie, et tousjours femmes:
Femmes à dextre, et a senestre:
Beau très doulx Dieu, et que peut estre?
Oncques ne vis telles merveilles;
Je ne sçay si je dors, ou veilles,
Je ne sçay si c'est songe, ou *faintie*,
Suis-je au pays de femmenie. *(Hist. du Th. fr. II, 127.)*

Faintif, *adj.* Trompeur, dissimulé A. Lâche, paresseux B.

A « L'eau courroit aval les yeulx, quelque sem- « blant *fainctifs* de ris que ils feissent. » (Saintré, page 288.)

Nul iert ja de bien amer apris,
S'il est de cuer decevant, et *faintis*. *(Thieb. de Nav. 22.)*

Quant il ot finé son service,
D'uevre, et d'orison non *faintice*. *(Mousk. p. 108.)*

B « Lasche et *faintif*. » (Percef. vol. II, fol. 1 b.)

. . . . Les *faintifz*, soubz couleur valeureuse,
Se vont vantant, ou mieulx vaulsist se taire. *(Marot, 99.)*

Ainc ne sui *faintis*, ne las,
De ma douce dame proier. *(P. av. 1300, III, 1262.)*

La joie d'amour certaine
N'amera nus qui soit *faintis*. *(Vat. n° 1490, 87 b.)*

Petit vault amis *faintis*;
Li apers, preus, et jolis,
Hardis, d'amours volentiex,
Est assez plus seignoriex. *(Vat. n° 1522, f. 154 d.)*

Se l'on aymast aussy bien par amours
En ce païs, comme on fait autre part,
Ja ne fussions rudes, chetifs, ne lours,
Lasches, *faintis*, pareceux, ne fetart;
Ainçois fussion hardis com liepart,
Cointes, jolis, plains de chevalerie
Preux, courageux, et joieux, maint, et tart,
Aymons donc tuit, et toutes, je vous prie. *(Desch. 153 b.)*

Faintise, *s. f.* Feinte, ruse A. Lâcheté, paresse B.
A « *Faintise* et simulation. » (L'Am. ressusc. 138.)

Marys aimez d'un coeur loyal, et sans *feintise*
Vos femmes, comme Christ a aimé sainte Eglise.
XV Joyes du Mar. p. 206.

B « *Fainctes*, ne esmaïance. » (Poët. av. 1300, t. II, p. 819, et Vat. n° 1490, fol. 32 a.) — « Nous avons « en cestuy chevalier, car il nous monstre pleine- « ment la *faintise* de nos bras, et la lascheté de nos « courages, quant luy tout seul dompte ainsi nostre « partie adverse. » (Percef. III, f. 137 b.) — « Quant le « chevalier eut ouy Pastonnet, et qu'ils eurent veue « la pucelle devant eulx tant belle que dedans leurs « cueurs ne laissoient demourer *faintise*, ne couar- « dise en eulx; ains tant animez que merveilles « eurent grant haste de eulx armer. » (Id. V, 9 a.) [« Faute de hardement et *faintise* de coer le vous « font faire. » (Froiss. II, 250.)]

Fainture, *s. f.* Feinte. [« La quinte color [de « rhetorique] est apelée *fainture*, por ce que on

« faint une chose qui n'a pooir ne nature de par-
« ler. » (Brunet. Latin. Trésor, p. 448.)]

Bien m'auroit amors donné
Grant bonne avanture
Se ma dame au cors senné
Doignoit avoir cure
De moy, qui sanz *fainture*,
Et sans fausseté,
Li ai tot mon cueur donné. *(Gaces Brulez, p. 465.)*

1. Faire, *s.* [Infinitif pris substantivement: « Je « vueil bien que chacun sache que je saiz ce *faire*. » (JJ. 165, p. 145, an. 1411.)]

2. Faire, *v.* [C'est l'un des plus anciens mots de la langue: « In o quid il mi altresi *fazet*. » (Serment de Strasbourg.) — « Voldrent la *faire* diavle servir. » (Cantilène de Ste Eulalie.) — Ce mot, comme avoir, voir, venir, a une signification très étendue et par suite indéterminée. Il se prend pour :

1° [Dire : « Bataille aurons, *font*-il, car esgardez. » (Roncisvals, p. 96.)]

2° [Se porter, avec le pronom *le* : « Que *fait* mes « sires ? Est-il sains et haitiés ? » (Id. 159.) — « Le « seigneur d'Estouteville demanda comment le *fai*-« *soient* le seigneur et la dame de Montmorency, « cuidant que icelluy Robert feust à eux. » (JJ. 138, p. 108, an. 1389.) — « Si leur demanda dou roy leur « pere et de madame la royne leur mere comment « ils le *faisoient*. » (Froissart, VII, 330.) De même en anglais : « How do you do. »]

3° [Agir, avec la conjonction que : « Vous ne *faites* « pas *que* courtois. » (Joinville, § 91.) — « Il *firent* « *que* sage. » (Id. 621.) — « El *fait que* dame et si « fait bien. » (Partonopex, v. 1251.) — « Fait ense-« ment, si *feras que* cortoi. » (Agolant, v. 1216.) — « Avez fait que fol de ce *faire ;* car vous n'y avez « riens gaigné. » (JJ. 138, p. 232, an. 1390.) — Cette expression est dans Roland : « Jo *fereie* que fols. » (v. 1053.) — « Naimes ad *fait* que proz. » (v. 2423.)

4° [*Faire à*, suivi de l'infinitif avec à, être digne, mériter : « *Fait* asez *à* prisier. » (Roland, v. 1516.) « Ces besoignes ne *font* pas *à* laissier. » (Froissart, XI, 262.) — « *Faites* vous à blasmer. » (Joinville, § 36.) — Parfois l'expression indique, non ce qui doit, mais ce qui peut être fait : « Li chastiaus est « fors et ne *fait* pas à prendre par assaut. » (Froissart, IV, 32.)]

5° [*Faire* se substitue à un verbe précédemment exprimé, et en prend le régime : « Plus curt à pied « que ne *fait* un cheval. » (Roland, v. 890.) — « Mieuls sevent que à tel afaire afiert que nous ne « *faisons*. » (Froiss. II, 322.) — « Ils chevauchoient « sur bats dont on *fait* sommiers, sans estriers. » (Id. XV, 176.)] — Marbodus, à l'article 19, p. 1656, intitulé Magnete, dit :

Fer resemble e si le trait
Altresi cum l'aimant *fait*.

L'art. 24, intitulé la Liguriène (col. 1658), débute ainsi :

Ligurium creist e s'areste
El date d'une fiere beste
Ki parmi piere altresi veit
Cum parmi veire si *ferreit*
Linz a num....

En latin : « Vertitur in lapidem quod stillat ab « inguine lyncis. » — On lit dans Saint Bernard, p. 294 : « Molt plus doit om geuner les vices c'un « ne *facet* des viandes. » — « Quels chose nos puet « estre a plus grant glore ke ceu *fait*... ke Deus nos « tenuit si chiers. » (S. Bern. S. fr. mss. p. 180.) — [*Faire*, accompagné d'un verbe à l'infinitif, est parfois explétif : « Les gens dou pays ne cuidassent « jamais que li Français deuissent passer les bois « de Tiérasse, ne chevaucier si avant oultre les bos « mais *fesissent*. » (Froissart, III, 76.)]

6° [*Faire*, avec un participe, a le sens de *faire* à l'infinitif : « *fere cessenz*. » (D. Morice, Histoire de Bretagne, col. 980, an. 1261.) — « *Faisivet enten*-« *dant*. » (S. Bernard, p. 373.)]

7° [Former, faire l'éducation : « Il est de bonne « voulenté, et si se desire à *faire*, et à armer. » (Froissart, X, 55.) De là la locution *à faire*, dont l'éducation est à faire : « Lors sires li rois estoit « jones et *à faire*. » (Froiss. II, 259.) — « Il est ainsi « d'un povre homme *à faire* qui ne scet que c'est « d'honneur, comme d'un loutre. » (Id. XII, 235.)]

8° [Avoir que *faire* de, avoir besoin : « Nous « retournerons si riches que nous n'aurons jamais « que *faire* de guerroier. » (Froiss. XIV, 298.)]

9° [Avoir à *faire* de, a le même sens : « Vous en « avés bien à *faire*, avant que vous soiés au cor de « vostre voiage. » (Id. IV, 419.)]

10° [Avoir à *faire*, sans régime, être dans le besoin : « Et pensoit bien que cil de Trit avoient à « *faire*.. » (Id. III, 153.)]

11° [Avoir *fait*, être prêt : « Qui premiers avoit « *fait*, premiers partoit. » (Id. XII, 168.)]

12° [*Faire*, employé impersonnellement pour exprimer une situation : « Si eurent conseil que il « metteroient la grignour partie de leurs gens « d'armes à l'endroit où il *faisoit* le plus foible. » (Id. V, 113.)]

13° [Se *faire* à quelqu'un, se dire le serviteur de quelqu'un : » Audriet fut examiné par serment ; il « repondit qu'il estoit à nostre oncle de Bourgogne ; « convaincu que non, il se *fist* à nostre très cher et « très amé oncle le duc de Berry ; et après con-« vaincu pareillement, il se *fist* à nous. » (JJ. 138, p. 98, an. 1389.)]

14° [Se *faire*, être, devenir : « Li empereres se « *fait* e balz e liez. » (Roland, v. 96.)]

15° [« Le suppliant confessa, pour doubte d'icelle « gehyne et de rigueur de justice, qu'il avoit *fait* « nature en la bouche d'icelle femme. » (JJ. 122, p. 38, an. 1382.)]

16° [« Icellui de Sasseville d'icellui espie le en-« ferra et navra en la main entre deux doys, et lui « *feist* sang et playe ouverte. » (Cart. de Lagny, f. 42 b, an. 1445.)]

17° [« Aucuns de ses amis adviserent icellui « Hennequin qu'il se destournast et qu'il ne se *feist* « point à veoir devant ledit Raoul. » (JJ. 144, page 266, an. 1393.)]

18° « *Faire* son commandement » s'est dit de Dieu qui a disposé de la vie d'un homme : « Si il

« avent ky Deu *fet* sun comandement del rey de « Alemaigne. » (Rymer, I, p. 115*, tit. de 1270.)

19° « *Faire* sa volanté (appareillé à). » Terme de respect et de soumission employé dans les lettres par celui qui écrit, pour marquer sa disposition à exécuter les ordres de celui à qui il s'adresse. Blanche, duchesse de Bretagne, dit au roy d'Angleterre : « Blance duchesse de Bretaigne saluz e reve« rence, e soi apparellie a *ferre* sa volenté. » (Rymer, I, p. 102[b], tit. de 1265.) « Soe apparellie a « *fere* sa volenté en totes choses. » (71[b], an. 1262.)

20° « Lettres *fetes*, » lettres écrites. (Hymer, t. I, p. 13[b], an. 1256.)

21° « *Faire* aiue, » aider. « Des cest mal *fait* tiel « aiue. » (Marbod. ms. S. Victor, f. 1646.)

22° « *Faire* adultere, » commettre adultère. « *Faisivet* adulteir. » (S. Ber. S. fr. p. 362.)

23° « *Faire* semblans, » comparer : « A quel « gent *ferons* nos semblans les homes de ceste « generation. » En latin : « Quibus assimilabimus « homines generationis hupis. » (S. Bernard, p. 1.) — « Se *faire* dolant. » (Ibid. p. 287.)

24° « *Faire* sa grace et bonne volonté. » On lit au préambule du pouvoir donné par le roy de Sicile à Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, parlant à ses divers officiers : « Nos *faisons* nostre grace e « nostre bone volenté. » (Rymer, t. I, p. 117*, an. 1270.) On lit dans le même titre rapporté en latin (ibid.) : « Constitutis fidelibus suis gratiam suam et « bonam voluntatem. »

25° « *Fait* (tot a), » tous, dans S. Bernard, où ils répondent au latin *omnes*, *omnia*, et *universa* : « Ju « faiz tot a *fait* novel » (p. 87) ; en latin : « Nova « facio omnia. » — « Tot à *fait* ont desverpit » (p. 231) ; en latin : « Omnia reliquerunt. » — « Sos« tenanz tot a *fait* » (p. 77) ; en latin : « Portans « omnes. »

Conjugaison : [Voir le Gloss. de la Chanson de Roland, II, 343.] — *Fac* (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 29, an. 1260). — *Face* (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 34). — *Faced l'un* (Loix Norm. art. 35 et 41). — *Facent* (Loix Norm. art. 33). — *Faceons* (Jurain, Hist. du comté d'Aussonne, p. 23, an. 1229). — *Facerez* (Rymer, t. I, p. 71, an. 1262). — *Facet* (Loix Norm. art. 33). — *Fach* (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 27, an. 1230.) — *Fachent* (Duchesne, Gén. de Guines, p. 284, an. 1241). — *Faciens* (S. B. Serm. fr. p. 132). — *Facies* (Id. p. 59). — *Faciet* (Id. p. 69 et 381). — *Façoient* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 282, an. 1255). — *Façons* (Jurain, Hist. du comté d'Aussonne, p. 23, an. 1229). — *Facuns* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 473, an. 1252). — *Faet* (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 18, an. 1133). — *Fai* (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 47, an. 1248). — *Faices* (S. B. Serm. fr. p. 368). — *Faict* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257). — *Faict*, *Faicte* (Duchesne, Gén. de Béthune, p 138, an. 1249). — *Faicts* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246). — *Faira* (Marbodus, col. 1648). — *Fais* (Cart. ms. de la Ch. des Comptes de Nevers, III, fol. 15, an. 1247). — *Faisis vos* (S. Bern. Serm. fr. p. 181). — *Faitez* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 503, an. 1262). — *Faiz* (Pérard, H. de Bourg. p. 481, an. 1255). — *Faroient* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 514, an. 1266). — *Fas* (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 134, an. 1247). — *Fascons* (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 23, an. 1198). — *Fason* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 466, an. 1246). — *Fasons* (Id. p. 474, an. 1253). — *Fasoye* (Id. p. 450, an. 1241). — *Fast* (Marbodus, col. 1642). — *Fax* (Duplessis, Hist. de Meaux, p. 151, an. 1248). — *Faz* (Duchesne, Gén. de Chastill. p. 45, an. 1236). — *Feimes* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 492, an. 1258). — *Feismes* (La Thaumass. Cout. d'Orléans, p. 466, an. 1178). — *Feisons* (Rymer, I, p. 53, an. 1260). — *Feisse* (Loix Norm. art. 38). — *Feissent* (Hist. de Sablé, par Ménage, p. 220, an. 1265). — *Feist* (Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 61, an. 1268). — *Femes* (Hist. de Bret. col. 963, an. 1265). — *Ferant* (Duchesne, Gén. des Chasteigners, p. 28, an. 1246). — *Ferat* (S. Bern. p. 44). — *Feray* (Pérard, Hist. de Bourg. p. 482, an. 1255). — *Feret* (Duchesne, Gén. des Chataigners, p. 27. an. 1220). — *Feriens* (Pérard, Hist. de Bourg, p. 514, an. 1266). — *Ferit* (S. Bern. p. 357). — *Feroms* (Rymer, I, p. 109, an. 1268). — *Ferreit* (Marbodus, col. 1658). — *Ferrons* (Rymer, I, p. 116, an. 1270). — *Ferunt* (Marbodus, col. 1662). — *Fes* (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268). — *Fesait* (La Thaumass. Cout. d'Orléans, p. 464, an. 1137). — *Fesant* (Rymer, I, p. 45, an 1254). — *Faisiuet* (S. Bern. p. 362). — *Fesaunt* (Rymer, t. I. p. 109). — *Fesimes* (S. Bern. p. 65). — *Fesisse* (S. Bern. p. 253). — *Fesist* (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 17). — *Fesoms* (Rymer, I, p. 105[b], an. 1266). — *Fesons* (La Thaumass. Cout. d'Orl. p. 464, an. 1137). — *Fet* (Carpentier, Histoire de Cambray, p. 18, an. 1133). — *Fete* (Rymer, t. I, p. 60, an. 1260). — *Feyst* (Rymer, t. I, p. 114[b], an. 1270). — *Feytes* (D. Morice, Hist. de Bret. col. 1002). — *Fez* (La Thaumass. Cout. d'Orl. p. 465, an. 1168). — *Fierent* (Rymer, I, p. 45, an. 1259). — *Fisent* (S. Bern. Serm. fr. p. 217). — *Fissent* (Ibid. p. 183). — *Fist* (Marbodus, col. 1638). — *Front* (Rymer, t. I, p. 114[b], an. 1270). — *Frount* (Rymer, I, p. 13[b], an. 1256). — *Frunt* (Rymer, I, p. 105). — *Funt* (S. B. p. 357). — *Furrunt* (Rymer, t. I, p. 114[b], an. 1270).

Fais. [Intercalez *Fais*, botte : « Il avoit pris un « *fais* de foing, c'est assavoir ce qu'il en povoit « entrer en un lien de blé. » (JJ. 155, page 251, an. 1400.)]

Faisable, *adj.* Qui peut être fait. (Cotgrave.)

. . . . . . Ne scaiz tu
Autre remede plus *faisible* ? (*Marg. de la Marg. 363.*)

Faisablement, *adv.* Facilement ; en latin, *agibiliter*, dans le Catholicon lat.-fr. cité par Du Cange, sous *Agibilis*.

Faisableté, *s. f.* Possibilité de faire, *agibilitas*. (Ibid.)

Faisance, *s. f.* Action, moment de faire[A]. Corvée[B].

[A] « La *faisance* de ces lettres. » (Voyez Gloss. de l'Hist. de Bretagne.) — [« Vous faisons savoir que

« à la *fesance* de cestes, nous estiens tout sains et « en bon point. » (Martène, Ampl. Coll. I, col. 1473, an. 1360.) — « Après font mencion vos dites lettres « de vostre avenement à Rome, et que encore à la « *faisance* d'icelles vos dites lettres n'avez fait reve- « rence à Gregoire. » (Id. Anecd. II, col. 1331, an. 1407.)] Dans le même sens, on dit en Normandie, en termes de pratique: « la *faisance* d'une « rente, » c'est-à-dire la prestation d'une rente, l'action de faire ou de continuer une rente. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

[B] Le mot service, qui est dans le Gr. Cout. de Norm. fol. 139, répond au mot *faisance*, dans la Cout. de Norm. en vers, fol. 88 [a]. — [« Lesquelles « choses dessus dites et devisées oveuc toutes les « appartenanches d'icelles que il soient,..... en « pasturages, en rentes, en *faisances*, en redevan- « ces, en franchises, en seignories, en prieres, en « corvée. » (Livre Rouge de la Ch. des Comptes, fol. 394 [c], an. 1311.) On lit *fesance* au fol. 347 [d].

Faisanneau, *s. m.* Faisandeau. (Cotgrave.)

Faisannier, *s. m.* Qui nourrit, vend ou chasse les faisans. (Cotgrave, Oudin.)

Faisant, *s. m.* Faisan [Du latin *phasianus*, l'oiseau du Phase, de la Colchide; voyez la citation sous *Cocq-Limoges*.] On en distinguoit deux espèces: 1° « *Faisant* gentil, ou non bruyant »; — 2° « *Faisant* bruant, ou bruyant, » le coq de bruyère. — « *Faisant* gentil » correspond à « faucon gentil, » qu'on oppose à « faucon peregrin. » (S[t] Jul. Mel. Histor. p. 593.) Dans le tarif du prix des denrées, on lit: « *Faisant* bruant, vingt deniers; *faisant* « non bruant, deux sols six deniers. » (C. G. II, 467.)

Expressions: 1° « La queue du *faisant* se gaste- « roit, » la mèche seroit éventée: « Mais faites que « soyez secret, luy montrant bon visage, autrement « la queue du *faisant* se gasteroit. » (Strapar. I, 85.)

2° « *Faisandes* deviennent beccasses, » les belles femmes deviennent laides et vieilles:

> *Faisandes* deviennent beccasses,
> Les culz troussez deviennent peaux,
> Les tetons deviennent tetasses. *(Coquill. p. 13.)*

Faisaul. [Fascines pour la pêche: « Item li « *faisaul* courront en la maniere qu'il a esté accous- « tumé. » (JJ. 65, p. 69, an. 1327.)]

Faiseur, *s. m.* Créateur. [Le cas sujet était *faiserres*.]

> Li doulx creatour, li *faiserres*
> Du ciel, de l'air, de l'eau, des terres. *(Desch. f. 543 [b].)*

« Premiers *faiseurs* » désignent les premiers auteurs d'une querelle qui donnoit lieu à une guerre privée entre les parents des deux parties: « La « quarentaine (du roy S[t] Louis) ne s'entend point « de premiers *faiseurs;* car entre ceux qui de « coustume peuvent faire, et tenir guerre, ces pre- « miers *faiseurs* ne chéent point en quarentaine, « l'un contre l'autre; si ne feroient leurs autres « cousins et amis que les premiers *faiseurs* mene- « roient avec eux sur les premiers *faiseurs.* » (Bout. Som. Rur. p. 236.) Il signifie aussi poëte:

> Noble poëte, et *faiseur* renommé
> Plus qu'Ovide. *(Eust. Desch. fol. 150 [c].)*

Expressions: 1° « *Faiseur* d'oeuvre blanche. » (Cotgrave.)

2° « Grands vanteurs, petits *faiseurs.* » (Cotgr.)

Faisil. [Mâchefer: « Que le *faisil* de leur fer, « quant il (les marechaux et autres ouvriers en fer) « le mettront hors, il le portent hors des portes de « le ville et le mettent ès fossez, esquelles on a « prins le savelon. » (Liv. Rouge d'Abbev, art. 47.)]

Faisine. [Fascines pour la pêche: « Et pour ce « que desdiz engins (à pescher) les noms sont mes- « cogneuz en plusieurs liex, nous les nommerons « cy dessouz en escript... ramées, *fessines*, fagos, « nasses. » (Ch. des Comptes de Paris, Reg. B[a], an. 1326, fol. 32 [a].)]

Faisne, *s.* Le fruit du hêtre, d'après Borel. (Voyez Favine.)

Variantes: Foisne. Laurière. — Faynne. Modus, fol. 83 [a]. — Fainne. Ibid. fol. 45 [b]. — Feine. Ibid. fol. 172 [a].

Faisnieur. [« Pour garder icelui corps mort « ont esté commis certains *faisnieurs* et gardiens. » (JJ. 168, p. 344, an. 1415.)]

Faissance, *s. f.* Exploits. (Voir Faisance.)

> Donc li distrent Normanz, assez avez conté
> De vostre grant *faissance*, de vostre grant bonté. *(Rou, 32.)*

Faisse, *s. f.* Bâton [A]. Lange d'enfant [B]. Fasce, terme de blason [C].

[A] [« Lequel suppliant tenoit un petit baston, « appellé *faisse*, aussi comme un petit paisseau « d'une haie. » (JJ. 89, p. 450, an. 1360.)]

[B] Dans l'énumération des reliques de N. S. que l'empereur de Constantinople donna à Charlemagne, on trouve: « Moitié de la couronne d'epines, un « des cloux, le S[t] suaire, et la *faisse* en quoy il « estoit lyé en son enfance. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. I, fol. 63 [b].)

[C] On lit *faisse*, dans Saintré, p. 378, et dans Froiss. liv. II, p. 214. — [« Ot maint escu portrait à *fesse.* » (G. Guiart, an. 1304.)] — On lit même *fousse*, dans Froissart, liv. I, p. 400: « Il s'armoit de gueulles à « deux *fousses* noires, et une bordure noire non « endentée. »

Faissé, *part.* Fascé, divisé en fasces égales de largeur et de nombre: « Le seigneur de Cam- « bronne *fessé* de huit pieces d'or, et de gueulles. » (Petit J. de Saintré, p. 434.) — On lit *feussé*, au t. II, p. 429. — [« Cottes *faissies* de gaune et de bleu. » (Froiss. X, 159.)]

Faisseau, *s. m.* Faisceau, fagot. [On lit aux Chartes de D. C. sur l'empire de Constantinople, p. 26: « Quatre vingts milliers de reime et soixante « neuf milliers de *faisseaux.* » — « Comme le sup- « pliant eust marchandé... de coupper et abatre « certaine quantité de bois et en faire des fagos et « *faschiel.* » (JJ. 176, p. 114, an. 1442.)] — « Bois « comme *faisceaux*, fagots, bourrées. » (Cout. de Bailleul, N. C. Gén. I, p. 987 [a].) — « Prisée de bois « abbatus, à les prendre, et estimer en *faisceaux.* » (Cout. de Courtray, N. C. G. I, p. 1041 [b].) — « Les

« prendre, et estimer comme ils estoient en *fais-* « *ceaux*, ou fagots. » (Ibid. p. 1053 b.) — « Le *fais-* « *seau* de tout bois de trois pieds et demy de long, « et autant de gros au rond. » (Cout. de Hainaut, C. G. II, p. 149 a.) — « Longueur de *faisceaux*, c'est « trois pieds et demy. » (C. G. I, p. 814.) — « Quant « à tous autres arbres croissans, reservez, hallots, « ils se prisent comme bois en *faschel*. » (N. C. G. t. I, p. 429 a.)

Faissel, *s. m.* On lit au Gloss. l. fr. ms. de S. G. dans Du Cange, sous *Fasces* : « Fascis, *faissel*, ou « enseigne de honneur. »

Faissele, *s f.* Chaseret de bois ou d'osier pour les fromages : « Petits fromages en leurs *faiscelles*. » (Merl. Coc. t. I, p. 171.)

Je lui porteray mon formage,
Dans cette *feisselle* de jon. *(M. de la Marg. f. 83 b.)*
Douce crayme le matin en *foiselle*. *(E. Desch. f. 232 d.)*
Fourmage en *foisselle*. *(V. de Charles VII, p. 85.)*

« Un petit fromage venant de la *foisselle*, 6 d. « par. en 1418. » (Journ. de Paris sous Charles VI, page 50.) — [Fiscina. « *faisselle* à faire fourmage, » au Gloss lat. 7684] Le ms. du Vatican 1490 donne *fisele* (f. 113 b.)

Faisser. [Bander, appareiller une blessure : « Emportent del champ lur nafrez, *Faissiez*, liez et « regardez Furent sempres sans demorance. » (Chron. des ducs de Normandie, v. 1300.) — De même au reg. JJ. 176, p. 297, an. 1443 : « Icellui « Toulhon fut confessé et receut son createur; et « après fut *faissé* et aparillé. »]

Faissete. [Morceau de terre, diminutif de faisse : « Une faissete, qui fu Robin le Grant, qui tient vint « et cinq vergues. » (JJ. 65, p. 209, an. 1328.)]

Faissine, *s. f.* [Voyez la forme *fessine*, engin pour la pêche, dans une citation sous fagot. On lit *faisine*, aux Ordonn. VII, p. 779, an. 1388, et au Gr. Cout. page 73.]

Faissoir. [Houe : « Icelle femme frappa le sup- « pliant sur la teste d'un sarceau ou *faissoir*. » (JJ. 201, p. 3, an. 1467.)]

Faiste, *s. m.* Comble, toit, sommet A. Côté opposé à la lisière d'une étoffe, lisière d'un bois B.

A [La forme la plus ancienne est *fest* : « Dunc « vunt les terres si gastant Qu'il n'i laissent *fest* en « estant Qui fust del fieu le duc Reinier. » (Benoît de S. More, v. 2639.) — « Trois leveures d'un *festre* « de maison neufve couverte de tuille, seant audit « Troyes en la rue de la grant taverne. » (JJ. 199, p. 424, an. 1464.)] — « Demeurans sous un *faits* de « maison. » (La Thaum., Cout. de Berry, p. 191.) — « Gibet à *fest*. » (Cotgrave.) — « Le baron a droit « d'avoir fourches patibulaires à quatre piliers,..... « et à *fest*, et soufest. » (Cout. de Blois, C. G. t. II, p. 250.) — « Peut le dit baron avoir justice patibu- « laire à quatre piliers,...... mais il n'y aura point « de *fest* par dessus. » (Cout. de Lodunois, Ibid. p. 545.) — « Peut avoir le comte, au merc de sa jus- « tice, gibet à six pilliers, et le vicomte baron à « quatre pilliers; toutesfois le duc d'Anjou peut « bien avoir gibet, à *fest* tel que bon luy semblera, « en signe de suzeraineté. » (Cout. d'Anjou, Ibid. page 65.)

B « Tous vendeurs de drap en detail les aulneront « par le *fest*,...... et s'il est trouvé que les tixiers y « facent fraude, en faisant le drap plus long par le « *fest*, que par les lizieres, ils en seront punis. » (Cout. d'Anjou, Cout. Gén. t. II, p. 75.) — [On lit encore dans un Arrêt du Conseil, du 3 oct. 1689 : « Permet S. M. à tous marchans et autres.... de faire « auner toutes les pièces tant par la lisiere que par « le dos ou *faite*, et d'en payer le prix sur le pied « du moindre aunage. »] — « Qui est trouvé cou- « pant ung bois ou *faiste* de bois qui en procède « sans le congé de celuy à qui il appartient, « amende de sept sols parisis. » (Cout. de Peronne, N. C. G. t. II, p. 601 b.) — On lit *feste*, au ms. 7615, t. II, f. 212 b.

Faister, *v.* Poser la charpente du toit d'un bâtiment. (Monet.)

1. Fait. [Participe passé de faire : 1° Parvenu, enrichi : « Ceste ordonnance fu moult griefs pour « les pluiseurs qui estoient tout amonté et *fet* de « (par) la guerre, et qui, en devant chou, estoient « povre garchon et varlet. » (Froiss. t. VI, 327.) — 2° Expert, exercé, fait à : « Chevaliers foibles et non « *fait* de la guerre. » (Id. V, 227.) — « Il n'averont « nulle durée contre nous, car il ne sont point *fait* « de la guerre. » (Id. V, 129.) — 3° Tel : « En si *fai-* « *tes* besongnes. » (Id. IV, 409.)]

2. Fait. [1° Chose faite, action : « Al roi Marsille « a tous les *faix* contez. » (Roncisvals, p. 69.) — « Al jour del jugement, quant Dex tiendra ses « plais, Auront li pecheor grant gaaing de lor *fais*. » (Saxons, str. 15.) — De là les locutions : « Car trop « avoient là demoret à peu de *fait*. » (Froiss. t. III, p. 272.) — 2° Chose à faire, projet : « Bien voient « qu'ils auront de leur *fait* la deserte. » (Berte, coupl. 94.) — « Li bourgois qui avoient mis avant « le *fait* le duch de Brabant n'osoient parler ne con- « tredire à ceuls qui proposoient le fait le roi d'En- « gleterre. » (Froiss. V, 154.) — De là venir à son *fait* (II, 144) : on trouve en variante « acomplir son « entente » ; « brisier son *fait*, » renoncer à ses projets. (Id. III, 131) — 3° Direction : « Si se ordon- « nerent li Franchois bien et hardiment par le *fait* « de leur souverain. » (Froiss. IV, 379.) — 4° Force, résolution : « Gens de *fait*. » (Id. X, 166.) — « Leur « enemit estoient quatre contre un et toute gent de « *fait* et de mer. » (Id. t. III, 202). — « Vous savés « que je suis une seule femme, a point de *fait* ne « de deffense. » (Id. VIII, 236.) — De là *de fait*, de force : « Et l'acroquièrent de *fait* et de force. » (Id. t. V, 270.) — « De *fait* et à puissance de gens ils le « vendroient querir et l'emporteroient où que il « fust. » (Id. XVI, 18.) — Promptement : « Et « avoient li Englès espies et meneurs qui menerent « tantost et de *fet* monseigneur Gautier et se route « en le tente. » (Id. IV, 104.) — En effet : « Et *de* « *fait* le grant prieur presta au comte de Nevers « trente mille francs. » (Id. t. XVI, p. 51.) — 4° bis,

Vérité : « Le duc y pooit bien adjouster foi, *fait* et « créance. » (Froiss. XIII, 94.) — 5° « Faire *fait* de, » prendre parti : « Li païs d'Engleterre *faisoit* « *fait* et partie dou calenge et dou proceder avant. » (Froiss. t. II, 281.) — 6° « *En faire fait*, » en faire son affaire, en répondre : « Et en faisoient li Lon- « dryen lor *fait*. » (Froiss. II, 39.) — En tirer avantage : « Si fu proposé que li sires de Couci s'aideroit « bien de ces compagnes et en *feroit son fait* en « Osterice. » (Id. VIII, 368.) — En tenir compte : « On n'en devoit, pour guerre ne disention qui « euist esté, jamais *faire fait* ne montrer sem- « blant. » (Id. t. X, 440.) — 7° *Du fait de*, au sujet de : « Si ay tousjours enquis et demandé *du fait* « des guerres justement et des aventures qui en « sont avenues. » (Id. II, 5.) — 8° *A fait*, précisément : « Nouvelles vinrent tout *à fait* au connesta- « ble. » (Id. t. X, 125.) — 9° *A fait que*, à mesure que : « Et à *fet* qu'il minoient, il estanchonnoient. » (Id. VI, 247.) — 10° *Pour le fait de*, à cause de : « Ceuls de Flandres où il habondé moult de finan- « ces *pour le fait* de la marchandise. » (Id. t. XVI, p. 58.) — Dans la locution *si fait*, *fait* est verbe et non substantif ; il remplace le verbe exprimé précédemment : « Il n'apertient pas qu'en mon hostel « jou aie riens del vostre. » — « Si *fait*, car li jeus « le porte ainsi. » (Froiss. III, 459.) — C'est-à-dire il en appartient ainsi, *si apertient*.]

Faitard, *adj*. Lâche, paresseux, de *fait* et *tard*, celui qui fait tard. [On lit aux Miracles de Coinci : « Assez puet on trouver de cheus, Ki *fetart* sont et « parecheus. »]

Lasches, faintis, paresceux, ne *fetart*. *(Desch. f. 158 b.)*
Qu'ilz ne soient *fetart*, lour, paresseux. *(Id. fol. 449 d.)*

On ne luy sçeut pot, des mains, arracher :
De bien boire, ne fut oncques *faitard*. *(Vill. p. 61.)*

Faitart est aussi le nom du mari dont la femme porte plainte au tribunal de l'abbé des Cornards, dans le 53e des Arr. Amor. Voyez Festardir.

Faitardement, *adv*. Mollement, lâchement. (Oudin, Cotgrave.)

Faitement, Faiterement, Faitierement, *adv*. Cet adverbe exprime la façon dont une chose est faite, et se trouve joint aux particules *si*, *ensi*, *com*, *con*. Il signifie pareillement, tellement, ainsi, autant, comment, de quelle façon : « Issi si *faitere-* « *ment*, » dans S. Athan., Symb. fr. Ire trad. ; dans le latin *ita*. Les deux Saxons Witikind et Albion

Furent cil doi crestienné
Par Carlemainne li sené ;
Mais il furent si *faitement*,
Qu'il se maintinrent fausement. *(Mouskes, p. 105.)*

Madame en cui toute beauté
S'est mise ensi *faitement*,
Qu'en tous les leus où vous venes,
Ausi con li soleil resplant,
Resplandit la vostre beautez. *(Gaces Brulez, I, p. 68.)*

Jà ne crerai qu'il soit si *faitement*
Que, por bonté, soit dame moins amée.
Li dux de Brab. Poé.. MSS. av. 1300, t. II, p. 716.

Dans le fabliau de « celui qui enferma sa femme « dans une tor, » où Moliere a puisé la scène principale de George Dandin, la femme dit à son mari :

Demain vos parens manderai,
Et belement lor monstrerai
Com *faitement* m'avez honnie,
Et avez mené pute vie. *(Fabl. de S. G. f. 7 a.)*

On lit *faitrement*, dans les Chansons du comte Thibaut, p. 32 :

Si m'aist Diex, onques ne vic nului
Très bien amer ki s'en peust retraire :
Et cil est faus, et fel, et plains d'anui,
Ki *faitrement* veut mener son affaire.

Faiteurs. [On lit *faiteur*, pour facteurs, commissionnaire, aux Ord. IV, p. 432, an. 1364.]

Faitié, *adj*. Caillé : « Lors print son coustel, et « se print à oster le sang *faitié* de entour sa playe. » (Percef. I, f. 35 a.) — « Le baignerent pour laver le « sang qui estoit *faitié* sur luy. » (Ibid. f. 60 b.)

1. Faitis, *adj*. Fait exprès, fait à plaisir ; *faitis*, dans S. Bern. répond au latin *factitius*. Par suite il a signifié habile, capable, beau, joli, propre, exquis, excellent, parfait, accompli ; il se disoit aussi pour fait avec art, artificiel. *Faitissier* est usité en Anjou.

Petits tetins, hanches charnues,
Eslevées, propres, *faictisses*
A tenir amoureuses lisses. *(Villon, p. 30.)*

Gens cors, *faitis* pour esgarder.
Adans li Bocus, Poët. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1419.

J'ai chauces de Bruges *faitices*. *(Fabl. de S. G. f. 42 1.)*

Moult est grant pourfis
D'amer loiaument ;
Car on en aprent
A estre *faitis*
En courtesie, et nourris. *(Vat. 1490, f. 85 a.)*

« Il vesti un bon gippon *faictiz*, et bien ouvré. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 39.) — « Habil- « lemens cointes, et *faitis*. » (Histoire de Boucic. I, p. 29.) — [« Et estoit uns *fetis* escuyers et de « linage. » (Froiss. II, 406.) — « Barriaus de fer « forgiés et fais tous *faitis* pour lancier et effondrer « nefs. » (Id. V, 259.)]

[Les sourcils blonds et bien tretis,
Et les yeux doulx et *fetis*,
Qui rioyent toujours avant
Que la bouche le plus souvent. *(D. C. III, 183 c.)*]

Gris escureulx, fines laitisses,
Afin que plus soient *faitisses*. *(E. Desch. 496 b.)*

Est-il gaiz, en parler *faitis*. *(Ibid. 205 a.)*

Et cil s'en vont isnelement,
Tout droitement à un palis,
Ou il avoit grans pex *faitis*
Chacun a le sien esrachié. *(Fabl. S. G.)*

« Jamais ne seroit amez, ne cogneuz des dames, « pour ce qu'il estoit laiz, et mal *faitis*. » (Hist. de B. du Guesclin, par Mén. p. 13.)

Gente, cointe, propre, ou *fetisse*. *(Coquill. p. 7.)*

2. Faitis, *adj*. ou *s*. Désigne le pain de ménage, cuit à la maison ; il servoit à faire le potage, d'où il étoit aussi appelé « pain de brode ou de brodre. » On trouve « bon pain bis *faictis*, » dans les Contes d'Eutrap. p. 313. — « Vivoit du *faitis* de l'hostel. » (Contes d'Eutrap. p. 316.) — [« Le suppliant dist à « sa femme que elle preist un grant pain *fetiz* dit « tourte, et en feist des pieces et les donnast aus « povres pour Dieu. » (JJ. 145, p. 162, an. 1393.) — De même au reg. JJ. 150, p. 337, an. 1396 : « L'ex-

« posant lui dist qu'il venist boire et qu'il apporta « une piece de son pain *faitis.* »]

Tu n'as povoir, fors d'une miche,
Ou d'un morsiau de pain *faitis.* (Desch. 377 b.)
Si voloit de vostre vin blanc,
Et un seul de vos pains *faitis.* (Fabl. S. G. 80 t.)
Noix moisies, pommes, et pain *faitis.* (Desch. 116 b.)

« On fit crier le pain de .II. doubles, à .II. parisis « pesant; le blanc .XXIV. onces et le pain *faitiz,* à « toute la fleur, de .II. deniers parisis, pesant .XXXII. « onces, tout cuit. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, an. 1441, p. 189.) — « Chascun boulaingier « fist bon pain blanc, pain bourgeois, et pain *festiz,* « a toute sa fleur, et de certain prix. » (Ibid. an. 1418, page 52.)

« *Fetis,* ce qui se faisoit à la main, de la maison « pour éviter la dépense de l'acheter au marché, « pourra chacun pour son estorement, et *fetiz,* « avoir un four en sa maison. » (Glos. de l'Histoire de Bretagne.)

3. Faitis, *adv.* Expressément. Le drapier répond à Pathelin (p. 13):

Que ce drap icy est bien faict !
Je l'ay fait faire tout *faictis*
Ainsi, des laines de mes bestes.

Faitissement, *adv.* Avec art, soin, habileté, adresse. [« Voilà cesti qui ordonna ceste bataille si « *faiticement* et le gouverna si sagement. » (Frois. II, 9.)] — « S'en alla armer bien, et *faiticement.* » (Percef. II, 71 d.) — « Bras rompu, mais si *faitice-* « *ment* accoustré, et relié qu'il n'y avoit rien que « dire. » (Ibid. fol. 7 a.) — « Laverent leurs corps, « et leurs playes, ...puis les banderent bien, et « *faitissement.* » (Percef. I, 87 a.) — « N'oublièrent « pas la finance; mais estoit en trois panniers » moult *faitissement,* sur deux forts chevaux de « sommiers. » (Frois. IV, p. 35.) — « Ce premier « coup, ils se consuyvirent sur les targes; mais « point ils n'y prirent de dommage: aussi ne firent « ils de mal, car le coup fut bien assis, et *faitisse-* « *ment:* ils passerent outre, en portant leurs glaives « droits, et firent leur tour, et puis s'en revint « chacun sur son lez. » (Froiss. I, p. 52.) — « Les « François estoient si suffisamment, et *faitissement* « ordonnés que c'estoit un moult grand plaisir de « les veoir, et regarder. » (Froiss. liv. I, p. 284.) — « Recueillirent aux lances, et aux pennars, les « Anglois, bien et *fatissement.* » (Id. page 365.) — « Chevaliers armez sur leurs chevaux montez bien, « et *faitissement.* » (Percef. I, fol. 56 a.)

Faitisset, *adj.* Diminutif de *faitis.* [On lit *faiticelle,* dans une citation de Gace de la Bigne, sous *faicticité.*]

Fault chauces, et cotte hardie,
Courte, et leste, afin que l'on die,
Vez la beau piet, et *faiticet.* (Desch. 497 d.)

On lit *faitisset,* au MS. 6812, f. 58 b.

Faititre, *s. m.* Poète, dans une ballade sur la mort de Guillaume de Machaut:

Armes, amours, dames, chevalerie,
Clercs, musicans, *faititres* en françois
Tous sophistes, toute poeterie,
Tous ceux qui ont melodieuse voix....
Demenez dueil, car c'est bien drois.
La mort Machaut le noble rethorique. (Desch. 28 a.)

Faitres. [Auteur, créateur; cas sujet de facteur dans Benoît de St More (II, 4): « Reis des anges, « *faitres* del mund, Pere des choses qui y sunt. »]

Si lor dit, o caitif baron ?
Cuide tu contre Diu tenchier ?
Ne t'i puet force avoir mestier :
Trop apertement te desvoies,
Quant vers ton *faitre* si guerroies. (Vies des SS. 53.)

Faiture. [1° Créature: « Li uns ert sire, l'autre « sers; Li un faitre, l'autre *faiture.* » (Wace, Vierge Marie, p. 45.) — 2° Forme, apparence, dans Saint Bernard, MS. p. 343, « *faiture* des neis » est en latin *forma navium.* — « Ce est Athis le bien amé, Le « preux, et le bien renommé,..... Au corps de tres « belle *faiture.* » (Athis.) — 3° Sortilége: « Raymon « ...qui publiquement estoit renommé et diffamé de « faire charmes, charoiz, sorceries et autres mau- « vestiez,... mis certains sorceries, charoiz et *fai-* « *tures* soubz le sueil de l'huys de l'ostel. » (JJ. 109, p. 39, an. 1376.) — Visage: « Si li trenchat les oilz « et la *faiture.* » (Roland, v. 1328.)]

Faix. [Du latin *fascis,* faisceau; le sens de la racine est conservé au reg. JJ. 155, p. 251, an. 1400: « Il avoit pris un *fais* de foing, c'est assavoir « ce qu'il en povoit entrer en un lien de blé. » — 1° Charge, fardeau: « Greignur *fais* portet par giu, « quant qu'il s'enveiset. » (Roland, v. 977.) — « Quant li baron l'entendent, chascun s'est arriere « trais, Tout ainsi com li asnes qui regarde le *fais,* » (Saxons. couplet XV.) — 2° Force: « Nature donc a « si grans *fais* Qu'ele set u bien u mauvais. » (Roi Guillaume, p. 94.) — « Finablement li Flament ne « peurent porter ne soustenir le *faix* ne la force « des Englois et requlerent. » (Froiss. II, 436.)]

Il est pris au figuré dans Pathelin, p. 61:

Comment peut il porter le *fés*
De tant parler ?

De là, « grans *faiz* de chevaux, » grande quantité de chevaux; Froissart écrit de l'armée de Charles VI au pont de Comines, en 1382: « Tous ses gens « passoient, et le charroy, car il y avoit grand peu- ple, et grans *faiz* de chevaux. » (Liv. II, p. 214.)

EXPRESSIONS: 1° « Estre en *fais,* » être accablé.

S'uns rois vous eust à espouse
Tote la terre en fust en pais ;
Et pouvre gent en sont en *fais.* (Blanch. 179 c.)

2° » A un *fais,* » ou « tout à un *fais,* » ensemble, tout d'un coup. [Cette locution, fréquente chez les trouvères, ne doit pas être interprétée par tout à fait: « Si eurent conseil que il chevauceroient au- « tour de ce bois, et puis, tout à un *fais* et soudain- « nement, il se bouteroient en l'ost. » (Froissart, IV, 254.)]

Charnaiges, et si parentez
S'arrestent, à un *fais,* sor lui :
Jà li feissent grant annui. (Bat. de Quar. 92 c.)

« Reculerent tout à un *faix* desordonnéement. » (Froissart, liv. I, p. 151.) — « Se lance tout à ung

« *faix* sur la flesche de l'estendart, et l'arrache de « la terre. » (Percef. I, f. 146 c.)

3° « S'appuyer sur le *faix*, » s'abandonner en portant le coup. « Le roy mist sa lance en arrest, « et se afficha du tout sur les estriers, puis s'ap- « puye sur le coup pour le chevalier tuer, .. quant « luy qui s'appuyoit du tout sur le *faix*, etc. » (Percef. I, f. 28 a.)

4° « Pierres de *faix*. » — « Nous appellions en « françois ces pierres (celles qu'on jettoit par le « moyen des balistes, ou mangonneaux) pierres de « *faix*, c'est-à-dire de grosseur comme un fardeau, « ou faisseau qui vient du latin *fascis*. » (Fauchet, Orig. p. 119.) — [« Li enghiens jetterent pierres de « *fais* dedens la ville. » (Froissart, III, 270.)]

Proverbe : « A haute montée, le *faix* encombre. » (Cotgrave.)

Falaise, *s. f.* Hauteur, montagne. [« La desro- « chent li Tur à moult grant encombrier ; Qui chiet « en la *faloise*, jà n'en esteut plaidier, Aussi bien li « venroit en entier tresbuchier. » (Chans. d'Antioche. VI, 1027.)]

Mainte *falize* (l'Angleterre) a sur la mer posée,
Haulte, et blanche, dont mainte region
La puet veoir. *(E. Desch. 306 c.)*

Il vaudroit mieulx traire *falises*
De quarrieres, qu'enfans porter. *(Id. 510 c.)*

Tintanoel est bien defensables,....
De *faloise* est close, et de mer. *(Brut, 55 d.)*

Quistrent tant valées, et plaines,
Quistrent *faloises*, et montaignes. *(Ibid. 108 b.)*

Falasses. [Artifices : « Et mena tellement le « pape par ses dons et ses *falasses*. » (Frois. II, 40.)]

Falcheison. [Récolte de foin, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Fale, *s. f.* Jabot des oiseaux, en Normandie. [En Bretagne, ce mot désigne la poche que forme la chemise serrée par la ceinture du pantalon.]

Falerer, *v.* Harnacher A. Parer, orner B. [Mot tout savant fait sur le latin *phaleræ*.]

A « Mulles bien *phalerées*. » (Rab. V, p. 109.) — « Mulle bien accoustrée, et richement *phallerée*. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, fol. 30 b.)

B « Femme *falerée*, et fardée, pleine de villenie, « mensonge, et vanité. » (Cartheny, Voyage du Chev Errant, fol. 31 b.) — « Maintenant nos masles, et « hommes... se mirent, fardent, et *fallerent*, afin « qu'ils plaisent à eux mesme, et de soy mesme se « font égaux, et semblables aux femmes. » (Nef des Fols, fol. 45 b.)

Devant le roy cent Suisses marcherent,....
De grandz plumailz leurs testes *phallererent*. *(Marot, 164.)*

Dames blanches, comme beaux cignes ;
Plus que déesses *phallerées*. *(Marot, p. 152.)*

D'orfaverie haultement *phallerées*. *(Id. p. 159.)*

Par toutes practiques,
Leur corps *phalleroient*,
Puis, en leurs trafiques,
Dardoient comme picques
Regards vénériques. *(Id. ibid.)*

On disoit aussi « adulation *phalerée*. » (Cartheny, Voyage du Chevalier Errant, fol. 5 a.)

Falester, *v.* « Ele ne doit douver avoir, par la « reson que son baron fuit felon, et porta jugement « de felony de qui il fuit pendu, ou descolé ou « *falesté*, ou desmembré, ou noyé, ou en ascune « maniere à mort dampné. » (Britton, Lois d'Angl. fol. 257 b.) Ces mots « descolé, ou *falesté* » marquent peut-être la distinction des deux manières dont on décapitoit anciennement les criminels : on coupoit le col aux uns ; à d'autres, comme à St Denis, on enlevoit seulement le test du crâne, le sommet de la tête.

Faliboardes, *s. f. pl.* Fariboles. « Toutes vos « *falibourdes* astrologiques sont sottes, inutiles, et « incommodes. » (Contes de Chol. fol. 191 a.)

1. Fallace, *s. f.* Tromperie, fausseté :

. . . En ce lieu, n'a barat, ne *fallace*. *(Faifeu, p. 18.)*

Tu as beau corps, et belle face,
Mais ton cueur est plein de *fallace*. *(C. Marot, p. 290.)*

Adonc voyant que par force, ou *fallace*,
N'avoient pouvoir de gaigner cette place. *(J. Marot, 20.)*

On lit *falase* au ms. 7218, fol. 231 a.

2. Fallace, *adj.* Trompeur, faux. « L'auspice... « estoit bien par trop *fallace*. » (Rab. t. II, p. 246.)

Fallacieusement, *adv.* Faussement. (Monet.)

Fallange, *s.* [Araignée, faucheux. Du grec φαλάγξ, bâton, à cause de la longueur de ses pattes.] — « Quand les cerfs ont esté mordus des *fallanges*, « ou d'autres bestes venimeuses, ils amassent des « cancres de rivière, et les mangent, ce qui fait « estimer que leur remede est pareillement bon « pour l'homme. » (Charles IX, de la Chasse, p. 28.) — « Ceux... qui sont mordus des *phalanges*, serpens « venimeux, sont guéris par la musique, et par la « danse. » (Bouchet, Serées, I, p. 139.) Les *phalanges* sont distinguées des tarentules, dans Rab. IV, p. 275. Cependant *phalange* semble désigner la tarentule, dans les vers non imprimés du Mépris des femmes, par Scevole de Ste Marthe :

Hé, n'as tu jamais veu la guarison estrange
Du faucheur Tarentin, piqué de la *phalange*,
Que le venin agite, et seulement le son
De la musique peut dissiper ce poison ?
Telles sont les chansons des scavantes pucelles,
Qui estouffent d'amour les vives estincelles.
Du Verd. Bibl. p. 1147.

Fallez. [Synonyme de Lombards, au reg. JJ. 74, p. 428, an. 1342 : « La compaignie des *fallez*. »]

Fallois, *s.* Un mercier parlant des marchandises de toute espèce qu'il met en vente, comme « poivre, « saffran, figues, dates, fils d'argent et d'archal, « dez à jouer, » ajoute :

J'ai fermaux d'archal, et anieaux,
Et baudrez, et *fallois* moult beaus,
Dont je doig .III. sols por un oef :
Il n'a gaires qu'il furent nuef. *(Fabl. de S. G. fol. 43 a.)*

Fallon. [Cheville du pied : « Montés sur un « blanc coursier, vesti de sambue jusques en ès « *fallons* des piés. » (Froiss. II, 100.) — « Chevaux « armés et couvert jusqu'au *fallon*. » (Id. III, 43.) Ce même mot se présente ailleurs, sous les formes *feillon*, *fellon* (Chevalier à la Manche, 227 ; Gilles

de Chin. 3436); *filon filon* (Baudouin de Condé, Dit du Pel, 226; Renaus de Montauban, 127). Froissart donne aussi la forme *felon* (XV, 40): « Les pages « chevauchoient aux *felons* de son cheval. »]

Fallotte, *s. f.* Lanterne. (Bouch. Serées, II, 207.)

Faloise. [Tromperie, au poème de Robert-le-Diable: « Mais ains ne me vausistes croire, Ainchois « teniez tout à *faloise* Et à escap et à folie, A gas « et à melancolie. » (Du Cange, III, 196ᵃ.)]

Falorder. [Tromper, duper, aux Fabliaux (III, 70): « Li clers esraument se porvoit Qui les « veut aler *falordant;* Vez ci, fet il, un besant. »]

1. Falot, *adj.* Folâtre, bouffon:

Francoys, francz *fallots*. *(Cretin, p. 172.)*

On a dit de Diogène: « Ce vieux cynique estoit « un vray *falot*. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 9.) — « Le gentil *falot* Galien. » (Rab. t. III, p. 42.) Jean Serre, dont voici l'épitaphe, étoit un excellent joueur de farce:

Cy dessous gist, et loge en serre
Ce très gentil *fallot* Jan Serre. *(C. Marot, p. 421.)*

2. Falot. [Lanterne: « Olliviers de Clisson venoit « moult puissamment A *falos*, à brandons, o lui « hommes cinq cent. » (Cuvelier, v. 21749.)]

Falotement, *adv.* Follement:

Et pour mon ennuy compenser,
Je vous vins madame embrasser,
Et la baisé *falotement*,
Ung petitet, tant seulement. *(R. de Collerye, p. 52.)*

Falotterie, *s. f.* Bouffonnerie. (Oudin.)

Falourde, *s. f.* Tromperie. [Comme bourde signifie fagot, *falourde* signifie fascine de gros bois. Voyez Velourde. C'est le sens figuré qui fournit le plus d'exemples: « Je sai bien connoistre tes bordes « Et tes lobes et tes *falordes*. » (Renart, v. 16656.) — « Une grant trufe, une *falourde*, Une fastrasie, « une bourde. » (Miracles de Coinci, dans Du Cange, III, 196ᶜ.)

Diex! oil qu'en a il a fere?
En autre lieu les covient trere,
Ou il me fet l'oreille sorde,
Que il n'a cure de ma *falorde*. *(Rutebeuf, II, 79.)*

Falourder, *v.* Abuser, tromper. [Voir Falorder.]

Ha! glous, ce dit li seneschaus,
Monseigneur as fet toz les maus;
Assez sauras de *falourder*,
Se de ci te puez eschaper;
Or en droit te covient morir. *(Estrub. p. 56.)*

Falourdeur. [Imposteur: « Le roy soustenoit « à tort et sans raison cel antipape d'Avignon Robert « de Jennes, ce *falourdeur*, orgueilleux et presomp- « tueux. » (Froissart, XV, 93.)]

Falsade, *s. f.* Terme de guerre. « Nos deux « batteries tirerent, et ne cesserent jusques à la « nuit, en laquelle, avec quarante gabions qui nous « vinrent, nous avançames par *falsades* jusque « contre la piece que nous voullions attaquer. » (Bassomp. Mém. t. III, p. 47.) — « Avoient desjà « commencé quelques traverses qui venoient jus- « ques contre cette petite riviere dont ils avoient « détourné le cours, et mis dans son lit quelques « gabions en *falsades*, pour servir de blindes. » (Ibid. p. 81.)

Falserie. [Mensonge: « N'i remeindrat n sez « ne *falserie*. » (Roland, v. 3665.)]

Falsifiable, *adj.* Sujet à être trompé. (Oudin.) Montaigne dit de l'homme et de l'incertitude de ses connoissances: « Il ne peut fuir que les sens ne « soient les souverains maistres de sa connoissance; « mais ils sont incertains, et *falsifiables* à toutes « circonstances. » (II, p. 479.)

Falte. [Plaques couvrant le jupon de mailles attaché à la cuirasse pour protéger le bas-ventre et les cuisses. Voir Faude, 2.]

Falue. [Comme falourde, dans Partonopex, v. 859: « Ne vos vuel plus loer le rue Que nel tenis- « siés à *falue*. »]

Falunières, *s. f. pl.* On appelle ainsi dans la Touraine et dans le Poitou des amas considérables de coquillages. Voyez Merc. de Fr. mars 1756, p. 178; on nomme *falun* la terre composée de ces coquillages. C'est une sorte de banc de plus de trois toises de profondeur et de plus de 30 lieues de long, sur plusieurs lieues de large. Je crois qu'il y a un mémoire à ce sujet dans les Mém. de l'Académie des Sciences.

Falve. [Fauve; un cheval a « la teste tute *falve*, » dans Roland, v. 1656.]

Fambray. [Fumier: « Pour curer et nettoyer « icelle maison de *fambray*. » (JJ. 207, p. 64, an. 1480.) On lit au reg. JJ. 139, p. 230, an. 1390: « Icellui Jehannin avoit mené aux champs deux « chevaux avec une charette ou tumberet chargié « de *fembroy* ou marlays. »]

Fambroyer. *v.* Fumer. « Aucuns fiefz qui sont « de telle condition comme valer au fain, fener, « soyer les blez, *fambroyer*, ou aller charruer, ou « charroyer les vins, curer doves, ou biez. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 143.) — [On trouve aussi *fambrer* et *flambrer*, au cartulaire de Lagny: « Seront tenus « les dits preneurs..... de deffricher prez et terres « fumer et *fambrer* prés et loing (fol. 232). » *Fiambrer* est au fol. 162ᵇ.]

Fame, *s. f.* Renommée, rumeur:

. . . Si tost que la *fame*, aux ailes emplumées,
Eut la France remply de glaives, et d'armées. *(Durant.)*

[On lit dans Froissart: « Chils *fames* (II, 243) »; — « ce vilain *fame* (IV, 199). »]

Famé, *adj.* Renommé: « Maisons bien *famées*, « et renommées. » (L'Am. Ressusc. p. 279.)

Lors un vieillart, personne très *famée*. *(J. Marot, 156.)*
Prisez, cheriz, estimez, et *famez*. *(Cretin, p. 63.)*

[On lit *famé* aux Vigiles de Charles VII, t. I, p. 46, et *femé* au ms. 7615, II, fol. 131ᶜ.]

Fameiller, *v.* Avoir faim.

. . . . Il trouva l'uis veroillié,
Et moult estoit haut li mur;
N'i pot entrer, ainz *fameilla*,
Et la fain moult le traveilla. *(MS. 7218, 203ᵃ.)*

Fameilleus, *adj.* Affamé, famélique; *famillous*, dans St Bernard, répond à *esuriens*.

Kachiere qi prent soi,
Ne leus qi est *fameilleus*,
N'est envers moi dolereus. *(Vat. n° 1490, fol. 8 a.)*

Ne set li saous
Que est au *fameilloux*. *(Prov. du Vil. ms. de S. G. 74 b)*

. . . . Plus plaist mençonge à bricon,
Qu'a *femeilleus* char de paon. *(Fabl. S. G. 4 b.)*

[On lit dans un bestiaire ms. cité par Du Cange, III, 200 a: « Li goupils est moult artilleus, Quant il « est auques *fameilleus*. » — « Et se fiert entr'eus « comme lions *familleus*. » (Mén. de Rains, § 285.)]

Fameilleusement, *adv.* (Cotgr.)

Famel. [Fer de flèche: « Laquelle vire estoit « ferrée d'un fer nommé *famel*. » (JJ. 169, p. 317, an. 1416.)]

Famelieres. [Ami, dans une charte de 1274, au ms. fr. anc. 2591: « Je Miles de Galatas chevalier « et' *famelieres* dou tres noble empereor de Cons- « tantinoble. » Dans l'appendice au Villehardouin de Du Cange, on lit *familiaires*.]

Famenine. [Qui tient de la femme: « Trop par « as esté *famenine*, Fet il, voirement es-tu fole. » (Renart, v. 17290.)]

Famer, *v.* Acquérir de la réputation [A]. Publier [B]. Diffamer [C].

[A] S'il faut qu'à servir il s'ordonne
Pour *famer*. *(Contred. de Songecr. 163 b.)*

[B] Voir Contredits de Songecreux, f. 177 a.

[C] « Accuser, ou *famer* de reproches vilaines, ou « de diffame. » (Bout. Som. Rur. p. 325.)

Fameusement, *adv.* D'une manière fameuse. (Oudin.)

Familians, *adj.* Vivant en famille. « Se home « bat, ou fiert sa feme, ou sa feme lui, ou se aucun « de eaus se fait à son fis, ou à sa fille, tant com il « soit *familians*, ce est que il les ait emancipés, et « est partis de lui.... il, ne elle n'est pas tenus de « paier la peine dessus dite. » (Assis. de Jerusalem, p. 90 et 91.)

Familiariser, *v.* Fréquenter, entretenir commerce. « Æmilie sçachant que son mary Scipion « *familiarisoit* avec une sienne esclave, n'en fit « point plus mauvais traitement à cette esclave. » (Contes de Cholières, f. 183 b.)

Familiarité, *s. f.* [On lit déjà au livre de Justice, 71: « Ne saiez pas familiez à toz, mes aiez « quenoissence à toz, quar po avient que de grant « *familiarité* ne vegne peril de juridiction. »]

1° On disoit proverbialement:

Trop grant *familiarité*
Nourrist, et engendre contemps. *(E. Desch. 396 b.)*

[De même au Ménagier, I, 9: « Comme l'on dit « que trop grant *familiarité* engendre mesprise- « ment, aussi fait trop grant humilité. »] — « Cil « qui tiendront le parlement ne beuvent, ne ne « mangent, avec les parties qui ont à faire par « devant euls, ne les dites parties avec euls, ne « avec les avocats; car l'en dit pieça que trop « grande *familiarité* engendre grand mal. » (Ord. de Philippe le Long, 17, nov. 1318; Ord. t. I, 676.)

2° « Lettres de *familiarité*. » Elles ont lieu « quant « aucun prince, tant seculier, que ecclesiastique, « fait foy que telle personne est son serviteur, « familier, parent. » (Fabri, Art. de rhétoriq. 163 b.) Louis de France, duc d'Anjou, voulant faire la conquête de la Sicile, fait expédier des lettres de *familiarité*, à la mode d'Italie, à tous ceux qu'il engageoit à son service. (Le Lab. Histoire de Louis d'Anjou, roi de Sicile, p. 71.) Froissart demande au Cte de Blois son « bon et souverain maistre, » la permission d'aller à la cour du comte de Foix; le comte de Blois la lui accorde, et lui donne « des « lettres de *familiarité*, adreçantes au comte de « Foix. » (Froiss. liv. III, p. 1.)

1. Familier, *s. m.* Ami, favori [A]. Domestique [B]. Sorte de religieux [C].

[A] [« Aucun de ses *familiers* groussoient de ce « que il fesoit si larges aumosnes. » (Joinville, § 726.)] — « Un gentilhomme qui estoit de mes « *familiers*. » (L'Am. Ressusc. 307.) — « Greiviller « fut grand amy de Bretel, et fort son *familier*. » (Fauch. Lang. et poës. p. 191.) — « Le seigneur de « Saintré... est si prochain *familier* de nostre sire « le roy. » (Saintré, II, p. 639.)

[B] [« Ils ont fait edifier ung hostel ou maisons à « leurs depens pour mettre eulx et leurs biens, « *familiers* et serviteurs à sauveté. » (Charte de Charles V, an. 1378.)] — « Le *familier* ne peut « accuser son maistre de qui famille il est, ne le « serf son maistre, ne son seigneur. » (Bout. Som. Rur. p. 222) — « Serviteurs, et *familiers*. » (Ord. III, p. 561.) Il s'est dit des domestiques ou officiers du roi, ou des princes. [« Guillaume de Seurpigny « escuyer ou *familier* de l'abbé de St Pierre le Vif « de Sens. » (JJ. 138, p. 60, an. 1389.)] On lit dans l'Ord. de 1319, pour la Chambre des Comptes: « Que « en nostre dite chambre n'ait que trois maistres « lais.... Guillaume Courteheuse, nostre chevalier, « Martin des Essarts, et Giraut Gueite nos *fami-* « *liaus*. » (Ordon. t. I, p. 704.) — « Chevalier, et « *familier* du comte de Sommerset. » (Monstr. I, f. 2 b.) — « *Familier* et menestrier du duc. » (Etat des offic. du duc de Bourgogne, p. 138.) — On a dit aussi *familiers*, des domestiques attachés aux gens d'église et aux maisons religieuses: « Les *familiers* « des ecclesiastiques, » c'est-à-dire leurs domestiques participoient aux priviléges de la cléricature. (Fleury, Histoire eccles. t. XIX, disc. 1, p. 14.) — « Varlets et *familiers* d'icelle abbaye. » (Monstr. I, fol. 144 b.) — « Iceulx chartreux, et leurs *familiers* « mettons en nostre sauvegarde. » (Ord. t. III, 635.) *Familiers* désigne aussi les facteurs des marchands, les ouvriers: « Instituteurs, et exerciteurs sont les « *familiers* que les marchans ont fait de leur mar- « chandise, tant par mer comme par terre, et qui « le fait de leur marchandise meinent, et gouver- « nent, sans ce que les marchands y soient pre- « sens. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 56.) — « Les dits « marchands, voituriers, et *familiers*. » — (Ordon.

t. III, p. 559.) — « Iceuls marchands, voituriers, « leurs enfans, et *familliers*. » (Ibid. p. 405.)

[c] « Les freres au chapeau, qui sont d'institution « moderne, se nomment *familiers*. » (La Roque, Orig. des Noms, p. 251.)

2. **Familier**, *adj*. Qui est de la famille. « Fils « *familier*, » fils en puissance de père et de mère. (Du Cange, d'après un gloss. sous *Filius familias*.) — « Le fils *familier*, greigneur de .xx. ans, peut « ester en jugement,... sans autorité, ou licence de « son pere. » (Cout. Gén. II, p. 440.) — « Obligation « de pupille, ou do fils *familier*, ou de furieux. » (Bout. Som. Rur. p. 83.)

Famille, *s. f.* Maison [A]. Domestique (latin *familia*) [B]. Ordre religieux [C].

[A] « L'archevesque de Ravenne estoit de la *famille*, « et maison des Ursins de Rome. » (Al. Chart. Hist. de Charles VII, an. 1451, page 259.) Voyez la raison pour laquelle « parmy la noblesse le nom « de maison est plus relevé que celui de *famille*, » dans La Roque, Orig. des Noms, 24. On disoit en proverbe :

« *Famille* d'Archambaut ; plus y en a pis vaut. » (Cotgr. et Oud., Cur. fr.)

[B] « Environ trente valets, que pages de la *famille* « du duc de Bourgogne. » (Monstr. I, fol. 282 [b].) — « Ceux qui sont de la *famille* d'aucun, ou selon « aucuns de *familles*, et de robes, ne peuvent, ne « doivent porter temoignage pour leur seigneur, et « maistre. » (Bout. Som. Rur. p. 616.) — « Tant y « demoura que ce seigneur le retint de sa *famille*, « pour ce qu'il chevauchoit moult bien, et luy plut « tellement qu'il le fist son escuyer. » (Percef. III, f. 94 [a].) *Famille* et mesgnie sont synonymes, dans Percef. I, fol. 139 [b]. — « Estre de sa *famille*, et des « robes » (Bout. Som. Rur. p. 628), c'est-à-dire être attaché au service de quelqu'un et recevoir de lui des « robes » dites « livrées. » — Le duc de Guyenne, frère de Louis XI, dans son testament, dit à l'article de ses domestiques : « Finallement faut venir en « nostre *famille*, que vulgairement on dit nostre « maison. » (Hermite de Soliers, cabinet de Louis XI, à la suite de Comines, t. IV, p. 221.) — « Maistre « Geoffroy de Bouillon, secretaire du duc d'Aqui- « taine, et de la *famille* du seigneur de Boissay, « decollé avec deux escuyers, en la presence du « dit seigneur de Boissay. » (Monstr. I, f. 151 [a].)

[C] « François George de la *famille* des freres « mineurs. » (Du Verd. Bibl. p. 523.)

Familliant, *partic*. Aidant. « Les dits membres « ont diverses actions, et offices, par la divine pro- « vidence, si bien conduictes, et ordonnées que « l'un membre ne puet bien exercer son office, si « non par tant que les autres membres luy soient « en aide, et familliers, *familliant*. » (Le Jouv. ms. page 314.)

Famine, *s. f.* [« Puis fu en Egipte asez plus « qu'emperere, E guardi ses parens de la *famine* « amere. » (Th. le Martyr, 65.)] — « *Famine* de « povres clercs. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Famis, *adj*. Affamé.

Plus aigres est li oisiaus
Famis, que li saoulez. *(Vat. n° 1490, 170 [a].)*

On lit *fameis* aux Poët. av. 1300, II, 829.

Famulaires, *s. m.* Caleçons, dérivé de *femur* : « De robes se vestoit à la maniere de France, em- « près la char usoit de chemises et de *famulaires* « de lin. » (Dom Bouquet, t. V, p. 266.)

Fanc, *s. m.* Fange, limon. On lit, sur l'arrogance des gens d'église :

Tex est issuz et nez de *fanc*,
Tant par est fiers, bien le puis dire,
Qu'il ne daigne chanter, ni lire. *(St Léoc. ms. S. G. 29 [b].)*

E. Deschamps donne *fang*, f. 18 [b]. [« Un vivier « emprès les fontennes de Desierrée, qui est aterriz « et plainz de *fanc*. » (JJ. 72, p. 403, an. 1342.)]

Fandace. [Fente : « Par une *fandace* de l'uys « virent les faulx marchanz dessusdiz couchiez « devant le feu. » (JJ. 108, p. 96, an. 1375.) — « Icellui Jehan en soy jouant frappa de son dit « badelaire... à l'endroit d'une *fendace* qui estoit en « laditte cotte de fer. » (JJ. 129, p. 218, an. 1386.)]

Fandofles. [Machine de guerre : « Forment « commencierent (les Wandes) à assaillir la ville de « javeloz et de fondes et de *fandofles* et de tiex « estrumens comme il avoient. » (Chron. de Saint Denis, liv. V, ch. 26.)]

Fanfare, *s. f.* Son des trompettes ; Pasquier (Rech. liv. VIII, p. 671) le croit une onomatopée. — « Phifres, tambours, guidons, *fanfares* de trom- « pettes, enseignes, estendars. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 580.) — « Babioles et *fanfares*, niaiseries, « beatilles, et baguenauderies, » à propos des réjouissances publiques que firent les catholiques pour la conversion d'Henry IV. (Mém. de Sully, II, page 62.) — « Favorables accueils, et *fanfares*, » à propos de la réception que fit le roy Sigebert à Brunehaut. (Pasquier, Rech. liv. V, ch. 15, p. 418.) — « Les *fanfares* de Rome. » (Rab. t. II, p. 56.) — H. Estienne appelle ainsi les pompeuses cérémonies de l'office divin dans l'église romaine.

Fanfarer, *v*. Sonner de la trompette, soit pour annoncer le combat, soit pour célébrer la victoire : « Ne faisant que s'entreregarder, faire *fanfarer* « leurs trompettes, et bruire leurs tambours. » (Sully, II, p. 241.) — De là « *fanfarer* les signaux, » avertir par la trompette. (Id. I, p. 108.) — « *Phan-* « *pharer* la victoire. » (Pèler. d'am. II, p. 590.)

Fanfareux, *adj*. Fanfaron. (Monet.)

Fanfaronner, *v*. Se vanter. (Monet et Oudin.)

Fanfeluche, Fanfelues, *s. f.* Fanfreluche, proprement étincelle d'un feu de feuilles sèches, de paille, de papier, d'où au propre et au figuré éclat vain et passager. [C'est une altération du grec πομφόλυξ, bulle.]

Elle li dist tant de bellues
De trufes, et de *fafelues*,
Qu'elle li fait à force entendre,
Que li ciex sera demain cendre. *(MS. 7615, I, f. 61 [a].)*

On a dit des artifices des « heraux, menestriers, »

pour s'enrichir aux dépens de ceux qui les employoient aux noces :

L'un par corner, l'autre par bourdes,
Leur dient tant de *fafelourdes*...
Que le mantel de l'espousée .
Ara l'un, tant sera rusé ;
L'autre l'ara de l'espousé. *(E. Desch. f. 498 d.)*

Et ne cuit pas emplir mes pages
De trufes, ne de *fanfelues*.
Guiart, dans D. C. sous *Trufa*.

Ne vos vueil plus loer la rue,
Que ne l' tenoiz à *fanfelue* ;
Mais nus ne sait tant de fable,
Qui pas deist con ele est bele.

Fanfrelucher. [Orner des *fanfreluches* : « La « vanité qu'elles font paroistre en leurs patins « pertuisés, *fanfreluchés* et haut montés. » (Jacques Olivier, Alphabet de l'imperfection des femmes, dans Pougens.)]

Fangeas, *s. m.* Bourbier, mare ; *faignes* et fagnes, dans le Luxembourg :

Une mare, un *fangeas* qui n'a rive, ny fond. *(Belleau, 87.)*

Fanger. [Couvrir de fange : « Le manteau ou « cappe que le suppliant portoit furent touz *fangez* « et broullez de la boue qui estoit là où il cheut. » (JJ. 206, p. 11, an. 1478.)]

Fangier. [Bourbier : « Quant li Juif ont la « croix faite Qu'il eurent del *fangier* traite. » (Vie de J. C. dans D. C. III, 203 c.)

Fangis. [Bourbier : « Lequel Marot courut « hastivement à un *fangis*, ouquel avoit grant « quantité de pierres. » (JJ. 140, p. 22, an. 1300.)]

Fani, *part.* Fané, desséché.

Mon coeur seiche d'ennuy comme un pré tout *fani*.
Poës. d'Amad. Jamin, fol. 140.

« Un corps *fany*,..... esprit foible, et decadant. » (Brant. Des Gall. t. II, p. 422.)

Fanir (se), *v.* Se faner, se flétrir. (Cotgrave.)

Les hommes sont comme des fleurs,
Qui naissent, et vivent en pleurs ;
Et d'heure en heure se *fanissent*. *(Regn. p. 200.)*

« *Fanir* de vieillesse. » (Mont. II, p. 678.)

Fanissant, *part.* Qui se fane. « Herbe *fanis-* « *sante*. » Voyez Epith. de M. de la Porte.

Fannoier, *v.* Faire illusion.

Fantôme nous va *fannoiant*. *(Fabl. 7218, f. 297.)*

Fanon, *s. m.* Bannière A. Enseigne, étendard B. Le manipule sacerdotal C. Peau sous la gorge des bœufs D. Sorte d'ornement E. [De l'allemand *Fahnen*.]

A « Les croix, et *fanons* de toutes les eglises de « la ville. » (J. Le Fevre de S. Remy, Histoire de Charles VI, p. 96.)

B L'enseigne ou bannière principale étoit appelée « gonfanon » et la moindre s'appelloit *fanon* ou *phanon*, suivant du Tillet, Rec. des R. de Fr. p. 246, et Fauch. des Orig. II, p. 211. Ces deux mots, « pris « autrefois pour les roys, ont esté usurpez par les « particuliers : les roys ont eu des *fanons* au haut « de leurs lances, et les particuliers mettoient des « *pennons*, et *fanons* à leurs heaumes, et à leurs « lances. » (Galland, Ens. de Fr. p. 63.) — « Le « *fanion*, estendard de serge, de la livrée du briga- « dier,...... est porté par un valet de la brigade de « cavalerie, ou d'infanterie pour leur faire observer « l'ordre dans la marche. » (Le P. Daniel, Mil. fr. t. II, page 84.)

C [« Des armes à trait defension, Amit, alb, stol « et *fanon*, si se fit armer ; Car hom que est de « religion Ne deivet aver altres par treison. » (S. Thomas de Cantorbery, d'après les Chron. de Normandie, III, 479.)]

D On a dit de Jupiter métamorphosé en taureau :

Son blanc *fanon* est plus que neige blancs. *(Baïf, 252 a.)*

E Ornement de tête à l'usage des femmes, aigrette. La princesse du Piémont, recevant à Turin le roi Charles VIII, « avoit sur sa teste un tas de gros « affiquets remplis d'escarboucles, de balais, et « d'yacinthes, avec des houppes dorées, gros « *fanons*, et bouquets d'orfeverie. » (P. Desrey, voyage de Charles VIII à Naples, p. 196.)

Fanoul. [Fenouil : « *Maratrum*, semence de « *fanoul*. » (Gloss. 7679.)]

Fantasie, *s. f.* Imagination. [« Et ainsi petit à « petit, ou temps de celle croissance nature « appreste la *fantasie* et entendement. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, 9.)] — Les *fantaisies* sont aussi les airs de musique, que nous nommons « caprices. » (Verdier, Bibl. p. 499.)

Fantasier, *v.* Imaginer. Voyez Percef. V, f. 18 c.

Fantasme, *s. m.* Fantôme, vision A. Illusion B.

A Voyez Oudin, Rob. Estienne, Cotgrave.

B « *Fantosme*, ou diablerie. » (Ger. de Nevers, IIe part. p. 43.) — « Chose poetique, *fantosme*, ou « chose merveillable. » (Ol. de la Marche, Mém. page 21.)

Or entendez, royne, et tout chil qui sont cha ;
Ne tenez à *fantasme* tout che c'on vous dira.
Baudoin de Seb. III, 104.

Fantassine, *adj. au f.* On lit dans Cotgrave, « forces *fantassines*, » troupes d'infanterie.

Fantastic, *adj.* Fantasque. [« Estienne Marcou, « home lunatic, ou par aucuns intervalles ou de « cour ainsi que *fantastic* ou insensible. » (JJ. 144, p. 128, an. 1392.) — « Je parle à toy *sot fantastique*, « Qui te tis et nomme la pratique alchimiste et bon « philosophe. » (La Nature à l'Alchim. ev. 11.)]

Fantastiquement , *adv.* . Fantasquement. (G. Durant, p. 188.)

Fanterie, *s. f.* Infanterie. Le mot de *fanterie* étoit nouveau, suivant l'auteur des Contes d'Eutrapel, p. 479. Il se trouve employé dans le Prince de Machiav. p. 170, dans le Th. d'honn. par Favin, t. I, page 26.

Fantesque , *s. f.* Servante. Voir Brantôme, Des Gal. t. I, p. 338 ; Joach. du Bellay, f. 489 b ; Rab. t. III, p. 191.

Fantiau, *s. m.* « *Ficarius*, cuelleur de figue, « ou dieus sauvages folot, *fantiau*. » (Gloss. lat. fr. de S. G., dans Du Cange, sous *Ficarius*.)

Fantosme. [Chose controuvée, bourde, fable :

« Tant leur a dit *fantosmes* que decheus les a. » (Rou, ms. p. 75.) — « Le duc de Glocester et le conte « d'Arondel n'en faisoient nul compte et dirent que « ce n'estoient fors *fantosme* et toutes paroles « *controuvées*. » (Froiss. XV, 193.)] Voyez Percef. II, fol. 93 [d]; Fontaine Guérin donne *fendosme*, au Trésor de Vénerie, p. 15.

Fantosmé, *part.* Plein de visions:

Crestien l'ont ensorcerée,
Car tu ies toute *fantosmée*.
Vies des SS. fonds Sorb. chif. 60, col. 54.

Fantosmerie, *s. f.* Vision. (Oudin et Cotgrave; Brut, fol. 57 [c].)

Fantueux, *adj.* Fécond, abondant; épithète d'un pays où les animaux font beaucoup de petits, nommés *fans* ou *faons*: « La plus grande ysle du « monde, nommée Thapobrane, moult fruiteuse de « perles, de pierres précieuses, d'espiceries; aussi « est moult *fantueuse*, et plaine de lyons, et lyep- « pards, de tygres, et de licornes, et de serpens « sans nombre. » (La Sal. fol. 28 [c].)

Faon, *s. m.* Petit d'un animal: [« Ils m'ont laissé « si comme la beste fait au bois son *faon*. » (Roncisvals, 169.)] *Feon* et *foon*, dans S. Bernard, répond à *fœtus*. « Nul *faon* de l'année, ne porc, ne truye « ne doit point d'assise, fors des dommaiges. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 154 [b].)

. . . Bestes qui *faons* n'avoient. *(E. Desch. fol. 465 [d].)*

1° Petit d'une brebis: « Ainsi comme la brebis « congnoit par nature entre les autres aigneaulx « son *faon* au braire. » (Percef. V, fol. 66 [a].)

2° Petit d'un lièvre, d'un lapin: « Les connins, « les lievres, leurs *faons*. » (E. Desch. fol. 112 [d].)

3° Petit d'un lion: « Comme un lyon a qui on a « osté ses *faons*. » (Hist. du Chevr Bayard, p. 151.) Voyez aussi Percef. II, fol. 51 [d]; Chron. de S. Den. t. I. fol. 142 [b].

4° Petit du tigre:

Si fait li tigres au mirouer, quant pris
Sont si *faons*. *(Adans li Boçus, IV, p. 1418.)*

5° Petit de l'aigle: « Comment il fut porté en ung « nid d'aigle, entre les *faons*. » (Percef. IV, f. 125 [c].)

6° Petits d'autres oiseaux. (Perceforest, f. 127 [c].) On lit *foon* dans St Bernard, Serm. fr. p. 217, aux Fabliaux, mss. de S. Germ. fol. 23 [c].

Faonnement, *s. m.* Action de mettre bas ses petits. (Oud. et Cotgr.) Ce mot s'est dit de la vipère: « Il y en a beaucoup qui.... nient que la vipere « meure en son *faonnement*. » (Div. Lect. de P. Messie, fol. 261 [b].)

Faonner, *v.* Mettre bas: [« Tuit *faonnent* à lor « usages, Et font honor à lor lignages, Ne ne les « laissent decheoir. » (Rose, v. 19195.) — « Là ot « une orse *faonné* de novel. » (Agolant, v. 555.)] — « Si les bestes qui sont vendues à livrer à jour, si « avant que livrées soient, elles *faonnoient*, les « faons seroient à l'achepteur, parmy le premier « achapt. » (Bout. Som. Rur. p. 420.) — « Loys « Celie escrit avoir leu, en un auteur approuvé, « qu'une brebis conçeut, et *faonna* un lyon. » (Div. Lect. de P. Messie, fol. 124 [c].) — « Les bestes sau- « vages, et les oyseaulx qui *phaonnent* en l'air, « c'est à dire aux champs communs, et aussi « *phaonnent* en terre commune, par le droit aux « gens, sont à celuy qui prendre les peut. » (Bout. Som. Rur. p. 250.)

Faonniz, *adj. m. pl.* Lâche comme des faons: « Et pour ce qu'il les fuit de loing, et aussi qu'ilz « sont laz, et alaschiz, et *faonniz*, ils n'en povent « tant avoir, ne assentir qu'ilz puissent crier, ne « dire mot; en ce cas les doit le veneur resbaudir « de huer, et de corner. » (Gast. Pheb. p. 226.)

Faque, *s. f.* Poche, bourse. (Oudin, Cotgr.) — « Poudre de diamerdis qu'il portoit tousjours en « une de ses *facques* » (Rabelais, II, p. 246); de l'allemand *fach*, boëte, étui. Au lieu de « poche » et « pochette, » dans les Contes de Des Perriers, II, p. 24 et 115 (édition d'Amsterdam, 1711), on lit dans une édition antérieure *facque* et *faque*. « Avoit « plus de vingt et six petites bougettes, et *fasques* « tousjours pleines, etc. » (Rab. t. II, p. 159.)

Faquenelle, *s. f.* « Le prevost cependant ayant « enquis les soldats de Richelieu, et quelques *faque-* « *nelles* de court, en fit rapport au roy. » (Estat de la France sous François II, par La Planche, p. 334.)

Faquin, *s. m.* Porte-faix, crocheteur [A]. Homme vil [B]. Terme de manége [C]. [Ce peut être un dérivé de *faque*.]

[A] [« A Paris, en la rostisserie du Petit Chastelet, « au devant de l'ouvroir d'un rostisseur, un *faquin* « mangeoit son pain à la fumée du rost. » (Rabelais, III, 36.)]

Comme un *faquin* porte faix,
Ainsi le baston la paix. *(Prov. Cotgrave.)*

[B] Tabureau met le mot de *faquin* au rang des mots de nouvelle fabrique, affectés par ceux qui se piquoient de parler mieux que les autres. (Voyez ses dialogues, fol. 34 [b].) Il se trouve dans Nicot, Monet et Cotgr.; Rab. t. III, p. 201; l'Apol. pour Hérodote, p. 156. *Fascquin* est employé comme synonyme de taquin, avare, mesquin, vilain. (Lett. de Pasquier, t. II, p. 469.)

[C] C'est le nom d'un mannequin représentant un *faquin*, pour servir de but aux courses de la lance, d'où « courrir au *faquin* » ou « courrir le *faquin* » et « courses au *faquin*. » (Nicot, Oudin et Ménage; Regn. Sat. V; La Colomb. Th. d'Honn. t. I, p. 234.)

Faquinage, *s. m.* Action de faquin. (Oudin.)

Faquis, *s. m. pl.* Fakirs, prêtres des Sarrasins: « Ne voloient mie soffrir que la cité de Jerusalem « fust en mains des Crestiens, ne qu'il eussent pooir « d'entrer u temple *Domini*, qui estoit la maison « de Dieu, et faisoient semblant que ce faisoient il « sans la volenté du Soudan, et que en ce les « avoient mis lor *faquis*; ce sont lor prestres. » (Contin. de G. de Tyr, t. V, col. 704.)

Far, *s. m.* Détroit. [Voir Agolant, v. 559, 570.] « Le *far* de Messine. » (Rab. IV, p. 112.) On appeloit « terre deça le *far*, » le royaume de Naples. (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 678.)

Farains. Animaux. On lit dans Marbodus, col. 1642, à propos des dessins que forme l'agathe :

D'arbres i a peins les *rains*
Entaillié i sunt *farains*.

En latin : *Nunc nemorum frondes, nunc dantem signa ferarum.*

Faramine, *s. f.* Vermine qui se multiplie : « Ceulx qui ont les chiens, et les engins à prendre « les mauvaises bestes, et sa *faramine*, qui des-« truient les bestes, et les nourritures que les bon-« nes gens nourrissent. » (Anc. Cout. de Bret. 158 b.)

Farasche. [Farouche : « Cuer *farasche*. » (Rose, v. 1468.) On dit en Berry *fourâche*.]

Farat. [Troupeau, au reg. JJ. 142, p. 216, an. 1391 : « En faisant le partage des dittes bestes à « laine, Michiel Bascer s'efforça de prendre... l'une « des plus belles qui feust ou monceau et *farat* des « dittez brebiz. »]

Farce, *s. f.* Viande hachée et épicée A. Garniture de lit B. Bouffonnerie C.

A [« Si que la crouste en est faussée, Et la *farce* « s'en est volée. » (Barbazan, Fabliaux, IV, 95.)] On lit « *farce* magistrale » dans Rabelais, t. IV, p. 211.

B « Que nul ne face coisins de sept quartiers, ne « de plus, qui ne soit d'aussi bonne *farce* comme « la couste. » (Ord. t. V, p. 548, an. 1341.)

C [Petites comédies, à l'intrigue grossière ; c'étaient des contes ou fabliaux mis en action : l'une des plus célèbres est la *farce* de l'avocat Pathelin. Les Picards, dans leurs sociétés littéraires dites *puys*, en furent peut-être les auteurs. Les clercs de la Basoche, qui sous le titre d'Enfants Sans Souci, avaient le droit de jouer des *farces* et soties, se les virent interdire au temps de Marot, par arrêt du Parlement.] « *Farce* joyeuse, histrionique, fabu-« leuse, ou farinée, morale, recréative, facecieuse, « badine, françoise. » (Hist. du Th. fr. t. II, p. 91.) — « Nos *farces* sont vrayement ce que les Latins « ont appellé mimes ou priapées, la fin et l'effect « desquels estoit un ris dissolu ; et pour ce toute « licence et lascivie y estoit admise, comme elle est « aujourd'hui en nos *farces*. » (Sibilet, Art Poétique, liv. II, p. 124.)

Farcer, *v.* Plaisanter, railler, moquer. (Nicot, Oudin et Cotgr.) On disoit aussi *se farcer*. (Saintré, p. 69.) Voyez Percef. III, fol. 25 a. — [« Ne il ne rest « à enseignier ; De tout se *farsoit* de legier. » (Chevalier as deux espées, v. 11189.) — « Que tu es « bien tailliés de bien *farser* une telle bourde. » (Froiss. II, p. 252.)] — « *Farsante* ou mocqueresse » sont synonymes, dans les Mém. d'Oliv. de la Marche (II, p. 552). — [L'étymologie est le fréquentatif *farsare*, fait sur *farsum*, supin de *farcire*.]

Farcereau, *s. m.* Diminutif de farceur, bouffon. (Cotgrave.)

Farcerie, *s. f.* Plaisanterie, moquerie. (Rob. Est., Cotgr., Nicot, Monet ; Apol. pour Hérodote, p. 556 ; Mont. III, p. 561, et Hist. du Th. II, p. 322.)

Farcesque, *adj.* Burlesque. (Cotgr. et Oudin.) Voyez aussi Montaigne, III, 408.

Farceur. [« Ils sont si grands *farceurs* que s'ils « savent que j'ai esté malade, il ne me feront que « farcer. » (Louis XI, 69e Nouv.)]

Farcholez. [« En soy ingerant icellui Anthoine « de vouloir frapper le suppliant parmi le visage « d'un baston de *farcholez* qu'il tenoit en sa main. » (JJ. 195, p. 827, an. 1473.)]

Farci, *part.* Rempli A. Glosé, commenté B. Garni de farce, de ouate C.

A [« Si li doit feindre noviaus songes, Tout *farcis* « de plesans mençonges. » (Rose, v. 9916.) Montluc, après avoir parlé (p. 442) de canons chargés de chaînes, de clous et de pièces de fer, dit : « D'autres « canons *farcis* de mesme. » (Montluc, Mém. I, 449.)

B [« A tant, a Renart envaï Un benedicamus *farsi*, « A orgue, à treble et à deschant. » (Renart, vers 21374.)] — Voir « la patenostre *farcie*, » au MS. 7218, fol. 274 a.

C « Que nulz, ne nulle ne mette en tayes *farcies*, « ne reclutées près de la plume, pour ce que les « coustes où elles sont mises en semblent estre « plus plaines, laquelle chose est faucelé de tout le « peuple. » (Ord. t. V, p. 547.)

Farcin. [Maladie des bestiaux, pris au figuré, dans Thomas de Cantorbéry, p. 44 : « Deus vus ad « komandé son berbil à guarder ; Et si est vostre « oeille, vus le devez mener ; Li pastur deit tus dis « le *farcin* returner Et l'oeille malade sur sun col « deit porter. »]

Farciner, *v.* Farcir. « De tout malheur m'a en « naissant *farciné*. » (Marg. de la Marg. fol. 209 b.)

Farcineux, *adj.* Malade du farcin. (Oudin et Cotgrave.) — [« Mon cheval *frecineux* est dedans « le ventre. » (Machaut, p. 80.)]

Farcir. [Garnir, remplir : « Dunc rova que um « fesist les povres enz venir ; Les tables en fist l'um « del refrictur emplir : Jo crei qu'il pensa del que « del ventre *farsir*. » (Th. de Cantorbéry, 47.) — — « Et se batoient d'escorgies à neus durs de quir « *farsis* de petites pointelettes de fier. » (Froissart, t. V, 275.)]

Farcisseure, *s. f.* Action de farcir. (Cotgrave.) — « Il y paroist à la *farcissure* de mes exemples. » (Montaigne, I, 81.)

Fard, *s. m.* Peinture pour embellir le visage A. Déguisement, fourberie B.

A *Fard* est perdu dessus mine de singe. *(J. Marot, 90.)*

[« Et d'eau de *fard* son visage ne lave. » (Marot, t. IV, 148.)]

En ce temps vint la maniere
De se peindre avec des *fars*. *(C. Marot, p. 170.)*

B Renart, te veus tu confesser ?
Oïl, se peusse trover
Qui la penitance m'enjoingne.
Dist li vilains, Renart ne oingne,
Tu ses trop de guile, et de *fart* ;
Bien sai : tu me tiens por musart. *(MS. 7218, fol. 47 b.)*

Fardage. [Bagage, fardeau : « Icellui Monin et

« ledit Olivier prindrent une jument pour porter « leur *fardaige*. » (JJ. 143, p. 185, an. 1392.) — De même au reg. JJ. 169, p. 84, an. 1415 : « Un des « chevaulx qui portoit bouges et autres *fardages*. »] — « Quelques marchans de Montpellier sont la « dehors tout lassés, et mouillés, et leurs *fardages*. » (Froissart, liv. III, p. 284.)

J'ay veu, en maint voyage,
Que gens gesir en un *fardage*. *(E. Desch. fol. 448 a.)*

Fardel. Fardeau. [« Lors se sont andui esveil- « lié ; Si ont moult bien apareillié, Comme mar- « cheanz, lor *fardel*. » (Renart, v. 3691.)] — « Il « fait *fardel* de l'avoir et l'emporte. » (Beauman. page 161.) — « Adonc les (lettres) lui rendit telles « qu'elles estoient liées en un *fardeau*. » (Hist. de Boucic. t. II, p. 234.) — « *Fardeau* de robbes, ou « trosseau , » trousseau des nouvelles mariées. (Cout. de Bueil, N. C. G. II, p. 1237.)

Remarquons ces expressions :

1° « *Fardel* de S. Christophle, » Jésus-Christ, que ce saint porta sur ses épaules. On dit d'un joueur qui jure en perdant son argent :

Dont saint Christophle, et son *fardel*,
Fut maugraé villainement. *(E. Desch. f. 393 b.)*

2° « Faire *fardel*, » charger. On lit dans un jeu parti où l'on donne le choix de deux femmes. (Vat. n° 1522, fol. 160 c) :

Des deux dont vous me faites *fardel*.

Fardeler, *v*. Empaqueter, emballer. Voyez Monet, Cotgrave, Oudin ; Juv. des Urs. Histoire de Charles VI, p. 296 ; Perceforest, III, f. 65 a.

Fardelet, *s. m*. Petit paquet, au propre, au figuré. (Monet, Oudin, Cotgrave.) Voyez Villon, p. 99 ; Al. Chart. Hist. de Charles VI et VII, p. 193 ; Berry, Chron. de 1402-1461, p. 448 ; Monstrel. III, fol. 23 b. — « Chacun porteroit son *fardelet*. » (Bout. Som. Rur. p. 16.)

Fardelier, *s. m*. Crocheteur. [On lit *fardeleur*, au reg. JJ. 105, p. 275, an. 1374.] « Hemars Guiars « Li *fardeliers*. » (Raoul De Houdanc, dans Fauchet, page 97.)

Fardement, *s, m*. Action de farder, de parer. On lit : « *Fardement* de vieilles choses, pour les « mieux vendre, mangonium. » (Dict. de Rob. Est.)

1. Farder, *v*. Charger. « Se *farder* de biens. » (Eust. Desch. Poës. fol. 504 a.) — « Des biens Dieu « *se farder*. » (Id. f. 7 a.) — « Pecheur qui *se farde* « de grans pechiez. » (Id. f. 279 c.)

De gens d'honneur, et prodomes *se farde*. *(Id. f. 50 a.)*
...... De souspirs, et de larmes *se farde*. *(Id. f. 162 b.)*
...... De plourer tout son vis *farde*. *(Trois Maries, 427.)*

2. Farder, *v*. Peindre, déguiser A. Donner un faux lustre B.

A [« Toutes font à Venus hommage, Sans regar- « der preu ne dommage Et se cointoient et se *far-* « *dent* Pour ceus bouler qui les regardent. » (La Rose, v. 9064.)] « *Fardoient* d'émail vostre cou- « leur. » (Strapar. II, p. 182.) — On a dit d'une fille qui avoit peint tout son corps pour déguiser son sexe et paroître un homme : « Elle avoit le visaige « tainct, et *fardé* tout le corps. » (Perceforest, III, folio 114 a.)

Elles passent le jour à se peindre, et *farder*. *(Jamin, 224.)*

De toute femme qui se *farde*,
Donne toi soigneusement garde. *(Cotgr., Dict.)*

De plusieurs choses Dieu nous garde,
De toute femme qui se *farde*,
De personne double et langarde.
Le Duch. sur Rabelais, t. V, p. 24.

B On lit au sujet d'artifices pour faire paroitre des draps plus beaux ou meilleurs qu'ils n'étoient : « Deffense d'estirer les draps avec des poulies, ou « autres engeins, n'iceux draps *farder* de bourre, « n'autre chose qui s'y puisse appliquer. » (Cout. de Poictou, C. G. II, p. 571.)

Fardeur, *s. m*. Qui farde. (Oudin.) « *Fardeur* « de chevaux, » celui qui les maquiguonne. (Cotgr.)

Fardoille. [Falourde, dans G. Guiart, an. 1304 : « Sans conter truffles et *fardoilles*. »]

Fare, *s. f*. [Sorte de filet, dans une Charte de Philippe-le-Bel, an. 1289, au Coutumier de Ste Géne- viève, ms. fol. 35 b : « Sunt tamen duo alia ingenia, « quæ sic vocantur, *la fare* et le quidel, quibus « piscari permittimus per totum annum, exceptis... « Mayo et Aprili. »] — « Faire la *fare*, » c'est pêcher avec ce filet. Les bateliers de la Seine devoient se rendre à l'abbaye de S. Ouen, avec leurs bateaux et leurs filets un jour de l'année, et pêcher pour les religieux. Ménage dit que c'était une « feste de « pescheurs qui se faisoit autrefois, vers le mois de « may, où les pescheurs s'assembloient, et quelque- « fois les officiers des eaux et forêts, pour faire une « pesche solemnelle, et de rejouissance ; » elle a été défendue par l'ordonnance de 1679.

Farfadet, *s. m*. Lutin, esprit follet. (Oudin, Cotgrave.) « *Farfadets* et lutins. » (Rab. V, p. 188.) — « Petits demons, et *farfadets* qui ont la charge « de faire sentinelle au ciel. » (Printemps d'Yver, fol. 63 b.) — « Si le diable ne le jette par la chemi- « née, comme le *farfadet* de Poissi. » (Moyen de Parvenir, p. 102.) — On voit parmi les Œuvres de M. Pierquin, Paris 1744, in-12, une dissertation sur les fantômes et *farfadets*. Brantôme a fait de ce mot le nom particulier d'un démon : « Son petit « *farfadet*, ou asterot. » (Cap. fr. III, p. 383.)

Farge, *s. f*. Forge en Lyonnais. [Le mot subsiste comme nom de famille (La Farge) et comme nom de lieu dans la Loire et la Haute-Vienne.]

Fargeage, *s. m*. Terme de coutume. « C'est « dans le pays de Bresse, quatre ou cinq mesures « de bled que le granger, ou le metayer se retient « pour payer le maréchal qui forgera, et raccom- « modera, pendant l'année, les socs, et les fers de « sa charrue. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Farger, *v*. Forger, en Lyonnais.

Fariboles. [« Touchant du purgatoire, de l'in- « tercession des saints, de la confession secrette, et « de toutes telles *fariboles*, on n'en trouvera point « une seule syllabe en l'Escriture. » (Calvin, Inst.

943.)] On lit *fariboles* aux Chron. de S. Denis, t. II, fol. 255, et dans Rabelais, II, 55.

Farinage. [Droit de mouture : « Je maintenoie « tout le *farinage* du muelin de Conchy et tout « l'erbage des bos de Conchy appartenir à mi. » (Cart. noir de Corbie, fol. 67 b, an. 1315.) — « La « moitié du *ferinage* que cil qui ladite ferme tient, « prent au moulin de Founichon. » (ms. anc. 9607, p. 97, an. 1310.)]

Farine, *s. f.* Nous citerons le proverbe suivant : « Chascun avoir Vouldroit de l'autre pesche, « et *farine* (?) » Cette façon de parler semble être empruntée des propriétaires des moulins qui, non contents de tirer la farine de leurs meuniers, se faisoient encore donner du poisson.

Fariné, *adj.* Barbouillé de farine, comme les farceurs dans leurs comédies : « Je ne suis badin, « ni *fariné*. » (Bouch. Serées, III, p. 133.)

Fariniere. [Coffre où tombe la farine après avoir passé sous les meules : « La *fariniere* ou « chiet la farine en moulant. » (JJ. 182, page 153, an. 1453.)]

Farinotte, *s. f.* Diminutif de farine. (Molinet à la suite de Cretin, p. 267.)

Fariraran, *s. m.* Mot factice, imitant le son de la trompette. « Le *fariraran* des trompettes, le pon- « pon des tambours. » (Merlin Cocaie, I, p. 13.)

Fariseus, *s. m. p.* Pharisiens :

> Diex qui deistes aus Gieus,
> Aus tyrans, aus *fariseus*,
> J'ai grant pieçà, et fain, et soi;
> Et il distrent com fer a roi
> Que vous aurez assez à boivre. *(MS. 7218, f. 105 d.)*

Farlouse. Nom vulgaire de l'anthe des prés : « Les hobereaux advisans les chasseurs aux champs, « accompagnent les chasseurs en volant par dessus « leurs testes esperant trouver rencontre de quel- « que petit oyseau que les chiens feront lever : « mais comme advient que les *farlouses*, provers, « couchevis, et allouettes, ne se branchent en « arbres, etc. » (Budé, des Ois. fol. 117 b.)

Farnement, *s. m.*

> Vestus iert de moult povres dras;
> Miex aima il sa povreté,
> Que nus quens n'aime se conté :
> En le forest par fondement
> Se mist, o povre *farnement*. *(Fonds Sorbonne 61, c. 19.)*

Farnese. [Fournaise, dans Agolant, p. 178 b.]

Farouche, *adj.* Difficile. [« La dame ne fu pas « *farouche*. » (Ren. v. 22176.)] « Fera vostre bon « plaisir, et selon la charge qu'avez baillée au dit « gouverneur, combien que de prime face, il la « trouve bien *farouche*. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 320.)

Faroucher, *v.* Rendre farouche.

> Morne penser, qui *farouche* ma vie,
> La devoiant du sentier de raison. *(L. Caron, f. 23 a.)*

Faroucheté, *s. f.* Férocité. (Cotgr. et Oudin.)

Farrage, *s.* Mélange de fourrage ou de grains, en latin *farrago*. [« Le *farrage* est une composition « de plusieurs grains francs et sauvages, Qu'on tire « des cribleures de bleds, fromens, seigles et « orges. » (O. de Serres, 277.)]

Farragere, *s. f.* Champ semé de divers grains mêlés ensemble. (Oudin, Cotgrave.)

Farramas. [« Icelle Katerine dist à la suppliant « telles ou semblables paroles : *farramas*, putain, « pannanesse, cabatz rabatu. » (JJ. 199, page 144, an. 1463.)]

Farrée. [Soufflet : « Du col li donnent grans « colées Et en le fache grans *farrées*. » (Vie ms. de J. C. dans D. C. III, 208 a.)]

Farsil, *s. m.* Tromperie, moquerie.

> Par art prant le chien le gorpil,
> Celui qui tant set de *farsil*,
> Qui les autres bestes engigne. *(Ovide de S. G. f. 98 a.)*

Fascherie. [« Pourvu qu'il ne vende rien De « son bien, S'il boit j'en suis resjouie; Car ai tout « au long du jour son amour; Et sommes sans « *fascherie*. » (Ol. Basselin, XXXVI.)]

Fascinateur, *s. m.* Sorcier, magicien. (Oudin.)

Fascon. [Flammèche : « Et voloient les flames- « ces et li *fascon* en la ville de Valenchiennes. » (Froissart, t. III, 152.) En rouchi *facon* est ce qui reste de la paille brûlée, non entièrement réduite en cendres.]

Faseaux, *s. m. p.* Peut-être ralingues : « A nos « *faseaux*, et tentes de navires pervient la tourbe, « et compaignie des fols. » (Nef des Fols, f. 20 a.)

Faseole, *s. f.* Espèce de haricot : [« *Faisoles* « sont chaulds et moistes presque au second « degré. » (ms. de Turin, liv. IV, 35, fol. 64 sur les Urines.)

Fasse, *s. f.* Nasse. (Cotgrave.)

Fasselon. Botte d'herbe.

> Puis manda un *fasselon* d'ierbe,
> Si lia l'enfançon dedans. *(Rou, f. 375.)*

Fasser, *v.* Bander, Emmailloter. Du mot FAISSE ci-dessus, pour « bande. » Voyez Le Lab. Orig. des Arm. p. 169.

Fassonner, *v.* Façonner. (Rob. Est. Gramm. fr. p. 116; Coquill. p. 104.)

Fastidier, *v.* Ennuyer, importuner, incommoder : « Je ne l'avois nullement *fastidié*. » (Mém. de Sully, t. VI, p. 168.) — Sully (Ibid) remarque que le roi d'Angleterre, Jacques Ier, usoit fréquemment de ce mot; il n'étoit donc pas d'un usage commun, non plus que *fastidieux*.

> . . . . Le soleil radiant,
> Cler reluisant, et moien chaleureux,
> Non trop, ne peu, et non *fatediant*. *(Chasse d'Am. 37 b.)*

Fastidieux, *adj.* Ennuyeux. Sully craignait d'avoir ennuyé le roi d'Angleterre par de trop longs discours; ce prince lui répondit : « Je vous « jure Mr de Rosny, que je n'ay jamais rien trouvé « de trop long, ni de *fastidieux* (car il use souvent « du mesme mot), en vostre entretien. » (Mém. de Sully, t. VI, p. 212.)

Fastidiosité. (Cotgrave.)

Fastrasle. [Pièce de vers amphigourique et sans raison, fatrasie : voyez une citation extraite des Miracles de Coinci, sous Falourde.]

Fastroulle. [Balourdise : « Je ne tien compte « de vo prime et de vo tierche; ce ne sont que *fas-* « *troulles*. » (JJ. 172, p. 322, an. 1423.)]

1. Fat, *s. m.* Sort, destinée. Borel cite un vers du miroir de l'Eternité : « Qui eut en soy le *fat*, et « destinée. »

2. Fat, *adj.* Fol, niais, badaud. « *Fat* est un « vocable de Languegoth, et signifie non sallé, sans « sel, insipide, fade : par métaphore signifie fol, « niays, despourveu de sens, esventé de cerveau. » (Rabelais, Pantagruel, V, Prologue.) Ce mot étoit nouvellement introduit suivant Tahureau, Dialogues, p. 34. Il avoit cependant été employé dans l'Apol. pour Hérod. p. 10; Rab. t IV, p. 32. — « Le Badin « *fat* Diogene. » (Brant. Dames gal. I, p. 302.)

Fatal, *adj.* Ce mot, qui ne se dit plus qu'en mauvaise part, se prenait en bonne part; il est employé pour « qui doit être, » qui doit nécessairement arriver, dans Rab. V, p. 4. On a dit *fataux* au pluriel : « Quand..... les ans climatériques seroient « *fataux*, etc. » (Pontus de Thyard, Disc. du temps, folio 32 ᵃ.) — « Le jour de la Pentecoste fut deux « fois *fatal* au roy Henri III : eleu roi de Pologne « ce jour là en 1573, et devenu roi de France le « même jour. » (Lett. de Pasq. I, p. 371.)

Fatigation. [Fatigue : « Icellui Cuarmel fist « convenir ledit escuier en la court de l'eglise à « Tournay en cas d'asseurement juratoire, pour lui « donner plus de peine et de fatigation. » (JJ. 107, p. 302, an. 1375.)]

Fatras. [1° Fracas : « Fault-il tant faire de *fat-* « *tras* de ce mouton?... Il n'en fault point tant « parler. » (JJ. 171, p. 224, an. 1420.) — 2° Amas de choses précieuses : « Et estoit cela (des sirènes « qui jetaient vin et lait) très-bien fait, et le regarda « le roy, et cousterent ces mirelifiques et *fatras* « beaucoup d'argent. » (Chron. normande sur Charles VII, dans Vallet de Viriville, p. 58.)]

Fatrasser, *v.* S'occuper de fatras. (Monet et Oudin.) On trouve le participe *fatrassé* dans Cotgr.

Fatrasserie, *s. f.* Fatras. « De quoy diable..... « servent tant de *fratrasseries* de papiers, et copies « que me baillez. » (Rab. t. II, p. 108.)

Fatrasseur, *s. m.* Qui ne s'occupe que de fatras. (Monet.) Cotgrave donne fatrassier.

Fatrouiller, *v.* S'occuper de fatras ᴬ. Tracasser ᴮ. Brouiller, mêler ᶜ. Chiffonner ᴰ. Bredouiller ᴱ. Murmurer, gronder ᶠ.

ᴬ Voir Nicot et Borel.

ᴮ « Ces animaulx divers en sureté venoient boire « après elle; ainsi sûrement on pouvoit après lui « *fatrouiller*. » (Rab. V, p. 151.)

ᶜ Je treuve l'uys tout verouillé,
Serré, bandé et *fatrouillé*. (Hist. du Th. fr. I, p. 459.)

ᴰ Après baiser, et *fatrouiller*,
Dire adieu par l'huys de derriere;
En effet, vela la manière. (Coquill. p. 146.)

Baisez, *fatrouillez*, tric trac. (R. de Collerye, p. 45.)
Taster, saisir, bouter, et *fatroiller*. (Chasse d'am. p. 77.)

ᴱ Il resve, il chante, il *fatrouille*
Tant de langaiges, et bredouille. (Path. Farce, p. 55.)

On a dit d'un Anglois qui prononce mal le françois :

Quant li preudom qui harnachoit,
Oi celui qui *fatroilloit*,
Ne set que il va devisant :
Que vas-tu, fait-il, *fastroillant*. (Fabl. S. G. f. 47 ᵈ.)

ᶠ L'une crie, et l'autre *fatrouille*. (Coquill. p. 113.)

Fatroulle, Fatroulleur. [Comme *fastroulle* : « Icellui Berthelemieu dist au suppliant que ce « n'estoient que *fatroulles* de son fait : « Lequel « lui respondi que il n'estoit point *fatroulleur*. » (JJ. 174, p. 326, an. 1429.) — « Icellui Perrin dist « au suppliant que il n'estoit que un *fatroulleur* « et le cuidoit ainsi esbaboyner. » (JJ. 158, p. 224, an. 1403.)]

Fatuel, *adj.* Qui tient au destin (*fatum*).

Feu *fatuel*, estincelles ardans,
Dragons mordans, maint enflamé buisson. (Molin. 138.)

Fatuité. [Stupidité : « On demanda à icellui « Jehan pourquoi il s'estoit ainsi laissé cheoir en « la riviere; lequel plein de *fatuité* ou de maladie « qu'il avoit, respondit que ilz avoient fait grant « pechié de l'en tirer hors. » (JJ. 146, page 129, an. 1394.)]

1. Fau, *s. m.* Dans l'expression *faux-du-corps*. On disait aussi « fau, *foy* du corps. » (Merlin Cocaye, t. I, p. 85.) — « Prendre à *foy* de corps. » (Mém. du cardin. de Retz, III, liv. IV, p. 348.) — Un supplice cruel que pratiquoit l'empereur Mechmed étoit « de « faire trancher les hommes en deux parts, par le « *faux* du corps, à l'endroit du diaphragme, et d'un « seul coup de simeterre; d'où il arrivoit qu'ils « mourussent comme de deux morts à la fois. » (Ess. de Mont. II, p. 668.) — On disoit aussi *faus* ou « *faux* du harnois, » pour « le défaut de la cui- « rasse. » (Monet et Cotgrave.) — On lit *faulx*, dans E. Deschamps, f. 173 ᵈ, et *faux*, dans Percefor. t. III, fol. 102 ᵈ.

2. Fau. [Hêtre : « Demain pendrai Aiol u à *fau* u « à kaine. » (Aiol, v. 8813.)]

Fauçage. [Droit de faucher : « Et avcuc ce « demouroit et debvoit demourer l'erbage et *fau-* « *çage* au droit desdits complaingnans. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1416.)]

Faucelles, *s. f. p.* Maladie du cheval. « *Fau-* « *celles* sont maladies, comme vessiettes qui vien- « nent à la gueulle du cheval, ou ès levres, ou « autour des dents, et viennent quand le cheval ne « peut manger aucune chose; la cure est telle; « prenez un fer chaut agu, et trenchant, comme « une lancette, et enfendez chascune *faucelle* en « telle maniere qu'il y ait petit pertuys, si sera le « cheval gueri en bref temps. » (Medecine des Chevaux, page 20.)

Faucement, *s. m.* Tromperie.

Las! quel tourment!
Quel *faucement*,
Vous me baillez! *(Folles amours, p. 315.)*

Faucer, *v.* Falsifier, tromper [A]. Percer [B]. Forcer, briser, rompre [C]. Appeler d'un jugement, démentir [D].

[A] *Faulcer*, dans S. Bern., répond au latin *frustrare :* [« Ja fu tex jors que les dames amoient De « leal cuer, sans feindre et sans *fausser*. « (Quesne de Bethune, Roman anc. p. 87.)] — « Del seal son « seigniour *faucher*. » (Britt. Lois d'Angl. f. 39 [a].) — « Tel a tellement apprehendé que sa femme luy « *faussoit la foy*, qu'il en est séché de langueur. » (Sag. de Charr. p. 131.)

...... Chil qui sert sans *fauser*. *(Poët. av. 1300, II, 1060.)*

[B] [On lit au Roman de Roncevaus : « *Faussent* « ces broingnes, où li ors est batus » — « Bacinez « foudre, embarrer hyaumes, Haubers *fausser* et « espaulieres. » (Guiart, an. 1267.)] — « Prestement « recommencerent leurs armes, et de celle rencon- « tre le seigneur de Ternant donna si grant coup à « son compaignon, qu'il *fauça* le bacinet à jour. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 248) — « Arontes le voit venir, qui pareillement de hault, et fier « couraige, couche sa lance, et tellement ensemble « se vindrent rencontrer que tous deux se *faulcè-* « *rent* parmy le corps l'ung l'autre, et tomberent « morts. « (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 41 [b].) — Phinées ayant trouvé Zambry couché avec une femme Moabite, « tira son espée, et par grant zele « et amour de justice, tous deux les enferra, et « *faulça* tout parmy le corps, et par les membres « dont ils péchoient. » (Ibid. t. II, folio 136 [b].) — « *Fausser* un harnois. » (Pasq. Rech. VIII, p. 754.)

[C] [« Et vinrent là où li palis estoient *fausset*. » (Froissart, t. IV, p. 182.)

Partenopex est sanz espée,
Quant la soe li est *fauxée ;*
Les autres y sont ès oscuz,
S'il est iriez n'est esparduz. *(Part. de Bl. f. 136 [c].)*

On lit de Don Juan d'Autriche qui remporte une victoire complète sur le prince de Casimir; « N'ayant avec luy que quatre mille Espagnols, luy « à la teste, *fausse* tous leurs retrenchemens, et « barricades. » (Brant. Cap. Estr. t. II, p. 139.) — « Borgia *faussa* et prit la place. » (Id. Dames gal. t. [illegible], page 386.) — Robert de la Mark « fut un très « vaillant, et hardy homme ; il le montra à Novare, « lorsqu'il *faussa* six ou sept rangs des Suisses, « pour sauver ses enfans prests à rendre le dernier « soupir. » (Brant. Cap. fr. I, p. 355.) — Nous disons encore « *fausser* compagnie, » pour rompre la compagnie, la quitter. *Fausser* était synonyme de congédier :

Trois jours dura la feste ainsi ;
Quant vint au quart, au mercredy,
Ly rois ses bacelers *faussa* *(Brut, f. 80 [b].)*

[D] [Dans Pierre de Fontaine, *fausser* un jugement, c'est en appeler. Lorsque l'accusé s'était adressé à une cour plus élevée par l'appel à *défaute* de droit, il ne pouvait plus attaquer le jugement que par le défi et soutenir le mal jugé en champ clos contre chacun des juges. — De là, dans Roland, le vers suivant (3814) : « Jo si li *fals*, od lui m'en cumba- « trai. »] — « Che que les loix font par appel, che « fait nostre le sage par *fausser*, qu'est par gage de « bataille prouver que le jugement est faux, et inju- « rieux, et à cet effet appeller en champ clos celuy « qui l'a rendu. » (Savar. contre les Duels, p. 41.) De là les expressions suivantes :

1° « *Fausser* la cour, ou le jugement. » « C'est « soutenir que le jugement a été rendu mécham- « ment, par des juges corrompus ou par haine, que « le jugement est faux, et déloyaument fait. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voyez Ord. t. I, p. 91. [« Si « un home viaut la court *fausser* et dit que le juge- « ment où l'esgart ou la conoissance ou le recort « que la cors a fait est fans. » (Assises de Jérusalem, I, 179.)]

2° « *Fausser* le jugement de son baron. » (Loisel, Inst. Cout. II, p. 345.)

3° « *Fausser* lettres, » attaquer des lettres comme fausses. (Beaum. ch. XXXIX, p. 205.)

4° « *Fausser* testament, » attaquer la validité d'un testament. (Beaum. ch. XII, p. 67.)

Remarquons l'expression suivante : [« Sans « faucer, » sans interruption : » Et se dormirent « sans *faucer*, Tant que li biaus jours parut « cler. » (Renard, v. 22631.)]

1. Faucet. [Voix fausse, voix de l'homme reproduisant les notes aiguës d'une voix de femme ou d'enfant : « Et dant Renart chante en *fausset*. » (Renart, v. 13305.) — « N'aurai voisin en sus de « moi Qui bien n'entende mon *fauset*. » (Renart, v. 1583.)] — Geronnet de Mandurant veut introduire Perrot le Bearnois et ses troupes dans la ville de Montferrat : « Il regarda tout bas, et veit (ce lui « fut avis) ombres d'hommes qui alloyent sur les « fossés, il commença à *siffler en faucet*. » (Froiss. liv. III, p. 281.)

2. Faucet. [Cheville de bois pour boucher le trou de foret d'un tonneau : « Il ne se print garde « qu'en tirant le vin le *faucet* lui echappa dedans « le pot. » (Despериers, Contes, 47 [c].) — « A six et « à sept, tout passe par un *fosset*, » c'est-à-dire le tavernier n'a qu'un vin qu'il fait payer plus ou moins cher. (Oudin.)]

Fauchart. [Serpe à deux tranchants, garnie d'un long manche : « En laquelle forge le suppliant « print un baston, nommé *fauchart*. » (JJ. 145, p. 370, an. 1393.)]

Fauche, *s. f.* Fauchaison : « Si, devant le dit « jour sainct Pierre, iceux prez sont fauchez, la « ditte *fauche* faitte, et les foins charriez, et emme- « nez, pourra semblablement, qui voudra, faire « pasturer son dit bestail dedans les dits prez. » (Cout. Gén. t. I, p. 695.) — « Iceux de Bouvain « peuvent faire tourbes, pesches, *faucques*, et tous « aultres aisemens vers la riviere de Meurchin. » (N. C. G. I, p. 441 [b].)

Fauchée. [Ce qu'un homme en un jour peut

faucher dans un pré : « Une *fauchée* de prey. » (Recensement des biens de l'hospice de Commercy, passim.) — « *Fauchiée* de prey. » (Ord. t. IV, 371, an. 1357.) — « Un prey contenant douze *faulcyes* « ou environ, seant au ban de Gelocourt. » (Charte de 1566, dans D. C. III, 190 ᵃ.)]

Fauchement, *s. m.* Action, saison de faucher. On lit au Gloss. lat. fr. 7684 : « Faucherie, *fauchement*, falcatio. »

Faucheor. [Faucheur : « Il chaït jus, quant la « teste ot copée; Fors de son fuere colat la bone « espée ; L'erbe fu drue ke dessuz fu versée ; Après « lons tans l'ont *faucheor* trovée. » (Girard de Viane, v. 2671, dans Becker.)]

Fauchet. [1° Faucille : « Un *fauchet* de fer à « taillant. » (JJ. 111, page 345, an. 1377.) — On lit encore au reg. JJ. 189, p. 363, an. 1459 : « Un bas- « ton que on appelle *faucquet*,... du taillant du dit « *faulcquet*. » — « Ung *fauquet* ou raverlon en « façon de serpe enmanché en un long baston. » (JJ. 200, page 71, an. 1467.) — 2° Rateau à dents de bois : « Les *fauchetz* ou boignetz, desquelz icelles « femmes amassoient les avoynes... Le suppliant « frappa de son *fauchet* qui n'estoit que ung baston « de bois saus ferrement. » (JJ. 206, page 567, an. 1480.) — De là « faire le *fauchet*, » donner le croc en jambe : « Le suppliant fist du pié le *fau-* « *chet* par derriere, tant qu'icellui Gobin chey à « l'envers. » (JJ. 170, p. 164, an. 1418.)]

Fauchile. [Faucille : « Soyer herbe à la *fau-* « *chile*. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1321.)]

Fauchon. [Large cimeterre tranchant d'un côté, à l'usage des piétons : « Plommées fermement « tenues, *Fauchons*, juisarmes esmoulues. » (G. Guiart.) — « Aus *fauchons* tranchans et aus bas- « ches, Pour fairir à une main faites. » (Id. an. 1296.)]

Faucil, *s. m.* Faucille.

Dant Jac si saut à un *faucil*,
Et Daniel prist un greil,
Si fiert Yvon d'un viez estril,
Parmi la jo,
Si qu'il l'abati en l'ailo. *(MS. 7218, f. 191 ᵇ.)*

Faucile, *s. m.* [Focile, nom du *radius*, du *cubitus*, du *tibia*, du *péroné*.] « Desgondoit les « ischies, débécilloit les *faucilles*. » (Rab. I, p. 193.)

Faucillage. [On lit au censier du comté de Chartres, f. 57 : « Le *faucillage* et le fenage d'ilec, « c'est assavoir pour l'herbage, que ceux de Senon- « ches ont en la forest, et pour estre quitte des prés « fenez dont chascun hostel doit .IV. den.]

Faucille, *s. f.* [1° Faucille : « Il mist sa *faucille* « en autrui blé. » (Livre de justice, p. 42.)]

Mais on attent dissimulation
Qui leur fera droit, comme une *faucille*. *(Desch. 17 ᵇ.)*

2° Temps de la moisson : « Le fermier ne peut, « dans l'année qu'il déloge, et de la derniere « récolte, couper, ny abatre, après la *faucille*, « c'est à dire après l'aoust, à peine de payer les « dommages, et intérests qu'il auroit fait par là. » (N. C. G. I, p. 1035 ᵃ.)

Faucilier. [Faucheur : « Compaignons *fauci-* « *liers* pour fauciller les blefs. » (JJ. 139, page 68, an. 1390.)]

Faucillier, *v.* Moissonner à la faucille. [« Quant l'en les blez *faucille*. » (Rutebeuf, II, 183.) — « Comme le suppliant... eust envoié faus- « silleurs, pour *faussillier* son blef. » (JJ. 168, p. 385, an. 1415.)]

Povres qui ne va *faucillier*,
Ne se porroit plus avillier,
S'il est tels que *faucillier* puisse ;
Quar il n'est nus qui or seus ne truise
Lors clerc ne sai, ne escuier. *(MS. 7218, f. 288 ᵇ.)*

Faucillon, *s. m.* Instrument en forme de faucille pour couper le bois : « Ait serpe, et *faucil-* « *lon*. » (MS. 7615, t. II, fol. 213 ᵃ.) — [« Ung grant « *faucillon* duquel on a acoustumé de chaumer. » (JJ. 204, p. 67, an. 1475.)]

Faucin, *s. m.* Espèce de mauvaise plume. « Que nulz, ne nulle ne mette en euvre plume « pourrie, que l'en appelle coudrier, ne *faucin*. » (Ord. pour les cousturiers de Paris, dans les Ord. t. V. p. 547.)

1. Faucon, *s. m.* [Le cas sujet était *fauc*.] « Suidas dit que *falco* est un nom général à tout « oiseau de proye, et de rapine, comme a été *acci-* « *piter* en latin ; Festus pense qu'on le nommoit « *falco*, à cause de ses ongles tournez en faux, il « semble qu'Aristote n'a point usé de telle diction ; « mais semble que pour nostre *faucon* il ait « entendu nommer *accipiter palumbarius* ; et de « fait les oiseleurs n'ont meilleur moyen pour « prendre les *faucons* que des ramiers. » (Budé, des Ois. f. 114 ᵇ.) — [On lit dans Roland, v. 1529 : « Plus est isnels que nen est uns *falcuns*. » — « Or « soit cascuns de nous *faucons*, et nostre adver- « saire soient bruhiers (oiseaux vivants de ver- « mine), dans H. de Valenciennes, § 520.] En jouant sur ce mot, d'une façon obscène, on a dit :

DEMANDE :

Respondez moy, dame au cler vis,
Qui avez de voler le nom,
Lequel vault mieulx, ou deux mauvis
Pour chanter, ou avoir *faucon*

RÉPONSE :

Je respons qu'avoir en geole
Deux mauvais, ilz sont trop petit ;
Et que l'en prant plus d'appetit
Ou *faucon*, combien qu'il ne vole. *(E. Desch. f. 488 ᵇ.)*

En langage de fauconnerie, on disoit :

1° « *Faucon* gentil. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 592.)

2° « *Faucon* gerfault. » (Gr. Coutum. t. I, p. 33.) [« La quinte lignie (des faucons) dit Brunetti Latino « est *girfalc*, qui sormonte touz oisiaus de son « grant » (page 203.) L'étymologie est l'allemand *Geier*, vautour, *Falke*, faucon.]

3° « *Faucon* au heron, et à la riviere, » propre à la chasse du héron. (Pet. J. de Saintré, p. 643.)

4° « *Faulcon* lanier. » Voir Lanier. (Cotgrave et Budé, des Oiseaux, f. 115 ᵇ.)

5° [« Faucon mué, » qui ont un an, qui ont mué : « Faucons *mués* pour aler rivoier. » (Ronc. p. 2.)]

5° bis. « *Faucon* niais, » pris dans le nid. (Brant. Dames galantes, t. I, p. 361.)
6° « *Faucon* de passage, hagard. » (Br. D[e] gal. t. I, p. 361.) [Faucon pris après une mue et qui ne s'apprivoise pas aisément.]
7° « *Faulcon* pelerin. » (Froiss. liv. III, p. 131.)
8° « *Faulcon* sacre. » (Cotgrave.) Voir Sacre.
9° « *Faucon* sor. » (Brant. Dames galantes, t. I, p. 361.) Faucon qui, ayant volé avant de muer, est de couleur saur.
10° « *Faulcon* tunicien. » (Cotgrave.)
11° « *Faucon* montaigner. » (Fouill. Fauc. f. 50[a].)

2. Faucon. Petit canon ayant trois pouces de diamètre ; le boulet pesait une livre : « Ils ont prins « en plusieurs villes de Friole tout plein de provi- « dateurs de Venise et ont gaigné deux canons et « quinze *faucons.* » (Lettre de Louis XII, an. 1511, t. III, p. 10.) — On disoit « trect de *faucon* » aux Mém. de Fleuranges, p. 102. Les plus grosses de ces pièces se nommaient « faucons doubles. » (Pièces justif. des Mém. du Bell. t. VI, p. 378.)

Fauconeau. [1° Canon plus petit que le faucon ; il avait deux pouces de diamètre ; le boulet pesait treize ou quatorze onces : « Couleuvrines, faucons, « *fauconneaux*, noms pris des animaux les plus « ravissans. » (Paré, IX, préf.) — 2° Allusion indécente : « Se faisant penser honnestement de ce « coup de *fauconneau.* » (Bouchet, Serées, liv. III, page 87.)

Fauconiere, *s. f.* Gibecière, carnassière [A]. Mot obscène [B].
[A] « S'accommode entièrement en forme de cour- « rier, prend un chapeau sur sa teste, un fouet à la « main, et met sur ses espaules un petit gaban « bordé de crotte, à son costé droit pend un cor- « net, et au gauche, a une escarcelle, ou *faulcon- « niere.* (Merl. Cocaie, t. I, p. 114.)
[B] Ce mot a un sens obscène dans les Fabl. de S. G. fol. 34[c].

Fauconnage. [On lit au registre JJ. 60, p. 69, an. 1319 : « Item super le *fauconnage* triginta « modia. » Est-ce une redevance payée d'abord en faucons dénichés, puis en blé, en argent ?]

Fauconnier, *s. m.* Celui qui dresse et gouverne des oiseaux de proie. « Or chet le bon « homme en vieillesse, et sera moins prisé que « devant, et sera reboutté comme vieil *fauconnier* « qui ne vaut plus à nul mestier. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 167.) — [« Le *faulconnier* est « tousjours prest De fuyr après son faulcon. » (Modus, fol. 104.)]

Faudage. Droit de mettre des brebis en faudes. (Monast. Anglic. t. I, p. 903.)

Faude. 1° [Parc à moutons, fait de claies, en anglais *fold* : « *Faldes* de berbiz. » (Liv. des Rois, t. I, ch. XXIV, v. 4.) — « Une *faude* veit de berbiz « E un grand parc, lez un costis. » (Chron. des ducs de Normandie, v. 28945.)]

> Totes les berbiz au vilein
> Furent en la *faude* trouvées. *(Fabl. de S. G. f. 21[a].)*

2° Plaque couvrant le jupon de mailles attaché à la cuirasse pour protéger le bas-ventre et le haut des cuisses : « L'un fiert et l'autre se revenge, N'y « ot haubert, *faude*, ne menge, Ou demourast anel « ne maille. » (Boèce, cité par Du Cange, III, 214[c].) Voyez plus haut Falte. — « Pierre Bayard... entra « en lice..... armé de toutes pieces,..... les *faultes* « attachées entre les jambes, en maniere de brayes. » (J. d'Aut. Annales de Louis XII, p. 152.)
3° Jupon de berger :

> En une *faude* l'afubla,
> Si que pastour moult bien sembla. *(Mouskes, p. 407.)*

4° Charbonnière (voyez Fauldée) : « Une *faude* de « charbon. » (JJ. 189, p. 351, an. 1459.) C'est encore le nom des fosses à faire le charbon en Belgique.

Fauder. 1° Plisser un jupon en faude : « Ma « cote *faudée.* » (Poët. av. 1300, II, 665.) — « Se « *fauder.* » (Monet.) — [2° Creuser une faude à charbon : « Porront braser, *fauder* et cauffourer, « sanz empirier lesdiz boz, et ne poront riens « copper du gros mairieng. » (Cartulaire de Corbie, fol. 74[b], an. 1419.)]

Faudesteuil, *s. m.* Fauteuil. [« Un *faldestoed* « i out, fait tut d'or mier. » (Roland, v. 115.) — « El palais montent, jà iert li rois requis ; Loeys « truevent el *faudestuef* assis. » (Raoul de Cambrai, 34.) La racine est l'allemand *falten*, plier, et *stuol*, siége. Le fauteuil fut d'abord un siége pliant.] — « Le roy assis sur ung *faudesteuil.* « (Ger. de Nev. II[e] part. p. 113.) — « Le roy seoit en son haut « siege,... en un *faudesteul.* » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 15[a].) — « Le roy si fut assis en ung *faulxdes- « trief* d'ivire. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 36[c].)

Faufileure, *s. f.* Couture lâche et à longs points. (Oudin.)

Faugibe. [Faucille : « Jehan Passarreu dist au « fils du suppliant qu'il lui avoit desrobé ung daux « ou *faugibe.* » (JJ. 195, p. 1002, an. 1473.)]

Faulcé, *part.* Faux, contrefait, au propre et au figuré [A]. Percé, blessé [B].
[A] « L'en a contrefait en plusieurs lieus nos mon- « noyes d'or, et *faussées.* » (Ord. t. I, p. 450.) — [« Ont l'histoire *faussée*, onques mais ne vi si. » (Berte, t. I.)]
[B] « Navré à mort *faulcé* d'une lance par le corps. » (Hist. de la Tois. d'Or, fol. 25[b].) Voyez Faucer.

Faulcille. [Les blés du seigneur se coupant par corvée, on rachetait ce droit en argent ou en nature : « Item chascuns feux paieroit la *faucille* « en messons de blez. » (JJ. 82, p. 338, an. 1354.) Ailleurs, c'est un droit de vente : « Que chil qui i « soient pour vendre un denier en doivent par an « de cascune *faucille.* » (Tailliar, Recueil, p. 79, xiii[e] siècle.)]

Fauldée. [Charbonnière (voyez Faude) : « Le « suppliant venoit du bois couvrir et mettre à point « une *fauldée* de charbon qu'il y avoit fait. » (JJ. 189, p. 229, an. 1457.)]

Faulose, *s. f.* Fable, fausseté :

. . . . Ce n'est mie *faulose*,
Go connois tant lui, et ses mors,
Qu'ele vos aime par amors. *(Cortois d'Arras, f. 83 c.)*

Fauls, *adj.* 1° Non réel, mauvais. [On lit dans Roland, v. 307 : « Sur mei avez turnet *fals* jugement. » — « De *false* lei (mahométisme) que Deus « n'en amat unkes. » — « A la *fausse* royne vont « ensemble là sus. » (Berte, couplet XXIV°.)] — 2° Méchant : « [Empris ai greignor folie Que li *faus* « enfes qui crie Por la bele estoile avoir. » (Couci, t. III.)] En ce sens, il est adjectif ou substantif.

. . . . La tenra Diex son juise,
Qui moult sera d'estrange guise :
Viel et jouene la renestront,
Et fourme de xxx ans auront ;
S'auront infier li *faus* toudis,
Et li boin auront paradis. *(Mouskes, fol. 285.)*

1° « Donner, » ou « bailler *faulx* à entendre, » tromper. (Le Jouvenc. fol. 14 b ; Percef. VI, fol. 32 a.)

2° « *Faulx* attouchement, » attouchement impur :

Et se le fait, qui t'atalente,
Avient, par *faulx* atouchement ;
Lors peches tu horriblement
Contre loy, et contre nature. *(Eust. Desch. fol. 560 c.)*

2° *bis*. « *Faux* chemins, » chemins faits dans les héritages en temps défendu. (Pérard, Histoire de Bourg. p. 460, an. 1246.)

2° *ter*. [*Faux-conseillié*, mal conseillé, dans Froissart, t. XII, p. 272.]

3° « *Faulx* escusson, » peut-être écusson non armorié. « Le veirent yssir du chastel, l'escu au « col qui estoit escartellé de verd, et de blanc, et « au millieu avoit ung *faulx* escusson vermeil. » (Percef. VI, fol. 27 c.) — « Salphar portoit ung escu « escartellé de verd, et de blanc, à ung *faulx* escusson vermeil, à la morienne. » (Fol. 36 b.)

4° « *Faulx* gaiges, » gage de bataille entrepris pour une querelle injuste. « Comment peut ce donc « estre, dist Lancelot, qu'ilz souffrirent que madame « la royne eust honte devant eulx, qu'il n'y en eut « aucun qui la deffendist. Par ma foy, dist le chevalier, il n'y eut oncques hommes qui s'en efforçast ; « car ilz ne s'en vouloient pas encoulper pour elle, « pour ce qu'ilz sçavoient bien que elle avoit le « chevalier occis ; si eussent esté desloyaux, se ilz « se fussent mis en *faulx* gaiges à leur escient. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 131 c.)

5° « Entrer en *faus* gages, » pour vouloir obtenir des gages en accusant à faux. (Beauman. p. 162.)

5° *bis*. « *Faus* jugement, » jugement inique. « Qui « *faus* jugement fait » (Loix Norm. art. 15) ; en latin : *qui falsum judicium fecerit*.

6° « *Faulx* murs. » On lit dans Monstrelet, au sujet du siége de Constantinople par Mahomet II, en 1453 : « Les murs de devers la terre sont très « gros, et haulx ; et dessus y a barbaquennes, et « macicoliz, et dehors *faulx* murs, et fossez. » (Monstr. vol. III, p. 59.) Le même passage et les mêmes expressions se trouvent dans J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 272. [*Faux murs* est synonyme de *fausses braies*.]

6° *bis*. « *Faulce* mesure. » — « Pour les delits « commis en vendant à *fause* mesure et l'amende « des *fauses* mesures. » (Voy. Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 14, an. 1231 ; Pérard, Hist. de Bourg. p. 488, an. 1257.)

7° « *Faulx* ouvrages, » ouvrages faits contre les règles d'un métier. « Que nulz sueres ne meslent « nulle pièce de mouton avec corduan (cuir), ne « facent *faulx* ouvrages. » (Ord. t. V, p. 682.)

8° « *Faulx* present, » plaideur qui se présente à faux, mal à propos. (Ord. t. III, p. 659.)

9° « *Faulx* villain, » un des jeux qui amusèrent Gargantua dans son enfance. (Rab. t. I, p. 144.)

10° « *Faus* drap, » pièce de drap plus large par le chef que par les lisières. (Ord. des Rois de France, t. I, p. 228.)

11° « *Faus* sentier, » chemin défendu. (Beaum. 152.)

12° « Faire *faulce* pointe, » trahir, en parlant de troupes qui ne veulent pas donner lorsqu'on charge l'ennemi. (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 105 ; Lett. de Louis XII, t. IV, p. 147.) On a dit aussi de femmes infidèles à leurs maris : « Il ne faut point que les « marys pensent autrement réduire leurs femmes, « après qu'elles ont fait la premiere *fausse* pointe « de leur honneur, si non de leur lascher la bride « et leur recommander seulement la discretion, et « tout guariment de scandale. » (Brant. Dames Galantes, t. I, p. 168.)

13° « *Faulce* porte, *faulse* posterne, » porte secrète. « Il y a nul qui n'y soit mort, fors moy « seullement qui m'en suis yssu par une *faulce* « porte. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 39 c.) — « Quand « Lyriope les veit près d'elle elle dist : Sire chevalier, allez tantost à l'autre costé de ce chastel, « par devers la *faulse* posterne. » (Percef I, f. 48 d.)

14° « *Fausse* porte de la *fausse* braye, » terme de fortification. (Voyez Montluc, t. II, p. 193, et FAUSSE BRAYE.)

15° « *Fausse* art, » tromperie. « Li sires set tant « de *fausse* art. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1337.)

16° « *Fausse* apoplexie. » On lit de ceux qui étranglèrent le duc de Glocester, oncle du roi d'Angleterre : « Tout mort le portérent sur un lict,... « et puis issirent de la chambre, et vindrent en la « salle tous pourveus de ce qu'ils devoient dire, et « faire, en disant... qu'une *fausse* maladie d'apoplexie estoit prise au duc de Glocestre, en lavant « ses mains, et qu'à grand peine on l'avoit peu « coucher. » (Froissart, liv. IV, p. 292.)

17° « *Fausse* barbe, » espèce de masque. « Madame « la duchesse de Chaulne étant allée aux Carmelites « de S[t] Denis dans un carosse a six chevaux... fut à « son retour attaquée par cinq cavaliers, portans « cinq *fausses* barbes... un d'eux vint lui jetter une « bouteille pleine d'eau forte au visage. Elle.... mit « son manchon... devant son visage qui fut cause « qu'elle ne fut point offensée. » (Mém. de Bassomp. an. 1639, p. 319.)

18° [« *Fausse* braye. » Les braies étaient un ouvrage de défense entourant le pied des murailles ; on y disposait un chemin de ronde pour surveiller

les tentatives des mineurs: des palissades protégeaient le plus souvent les sentinelles. Lorsque l'artillerie à feu servit à l'attaque des places fortes, on éleva au-dessous des courtines et des boulevards ou bastions, des murs peu élevés ou des parapets qui prirent le nom de *fausses* braies. Elles abritaient des arquebusiers qui défendaient les approches et empêchaient l'escalade.] Au siége de Gauro, en 1373, « le duc de Bourbon fist tant que ses gens « prinrent une *fausse* braye par devers une porte « au dessoubz du chastel, ou il logea cent hommes « d'armes. » (Hist. de Louis III, duc de Bourb. p. 79.) Voyez aussi Montluc, t. II, p. 455.

19° « *Fausse* charge, » fausse attaque, attaque feinte. (Voy. Mém. de Sully, t. II, p. 406.) On trouve souvent, dans cet écrivain, la même expression prise dans le même sens.

19° *bis*. [« Et la clamor au prevost vanra à 4 den. « de tournois, et ne paiera l'en riens de *fausse* « clamor » (Coutumes de St Jean du Sault à Langres), c'est-à-dire fausse réclamation.]

19° *ter*. [« *Fausse* coustume, » exaction, impôt extraordinaire : « Toute *fausse* coustume vous sera « abaissée. » (Cuvelier.) — « C'est le temps que la « *fausse* coustume commença à Rouen, c'est assa« voir depuis l'an 1297 jusques à l'an 1312. » (Du Cange, *Tolta*.) Nous sommes là sous le règne de Philippe-le-Bel, qui fit de ces charges extraordinaires des impôts annuels.]

20° « Jouer *fausse* compagnie, ou jouer à la *faulse* « compagnie. » (Oudin, Dict.) — 1° Une sorte de jeu : « Il fit baisser le curé, comme quand on joue « au frappe-main, ou à la *fausse* compagnie. » (Moyen de Parvenir, p. 360.) — 2° Abandonner, trahir quelqu'un : « Toutes fois... n'estoient point « bien asseur, qu'on ne leur jouast à la *faulce* « compagnie. » (Monstr. t. II, p. 122.) — « Durant « ces guerres de la Ligue, plusieurs se sont aydez « des places que le roy dernier leur avoit données « en garde, et de ses moyens, et finances pour luy « faire la guerre, et jouer *fausse* compagnie. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 359.)

21° « *Fausses* denrées, » c'est-à-dire ni bonnes ni marchandes. (Ord. t. III, p. 312.)

22° « *Fausse* subgestion, » calomnie. (Ord. III, 348.)

23° « *Fausses* traymes, » fausse trame. « Dès la « saint Remy jusques à caresme-prenant puissent, « et doivent, après ce qu'il ont laissié l'euvre, « ploïer, et nouer draps, et pieces bouter avant, « tixtre les estoupes et *fausses* traynes à la chan« delle, et li maistre pour qui il euvrent, leurs sont « tenuz à delivrer feu et chandelle. » — « A une « feste puissent ploïer, et noüer, bouter avant, et « tixtre les estoupes, et les *fausses* traimes; excepté « festes d'apostres, ou de commandemens exprès. » (Réglem. pour les Tisser. de Troyes; Ord. V, 596.)

24° « *Fausse* trape, » chausse-trape. (Mém. de Montluc, t. I, p. 417.)

25° « *Fausse* vente, » vente faite avec fraude. « Celui qui vend quelque terre, ou l'engage, et ne « déclare point toute la charge qui est dessus, aupa« ravant, ou qui charge le fonds d'un autre contre « le gré du propriétaire encourt 60 livres parisis, « au cas que quelqu'un le denonçât;...... et de « demeurer en prison jusqu'à ce qu'il ait satisfait « à la partie de la *fausse* vente. » (Cout. d'Ypre, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 839 b.)

26° « *Faux* adveu. » — « Quand le sujet, pour « avoir son renvoy, s'avoüe d'autre que de son « seigneur justicier; ou quand le vassal avoüe un « autre seigneur feudal que celuy de fief duquel il « doit tenir. » (Laurière.)

27° « *Faux* assaut, » assaut donné sans effet. (Disc. de la Noue, p. 604.)

28° « Jouer *faux* bond » se dit d'une femme qui manque à ses devoirs : « Si tels mary voient leurs « femmes leur joüer un *faux* bond, qu'ils ne les « punissent point, puisque ce ont esté eux qui leur « ont ouvert le chemin. » (Brant. D^mes Gal. I, 68.)

29° « *Faux*-bourdon, » terme de musique. [« Mu« sique notée par fainte, Avecques *faulx* bourdon « de maleur. » (Rondeau de Charles d'Orléans.)] — « Rire en *faux* bourdon, » rire perfide. (Contes d'Eutrapel, p. 203.)

30° « *Faux*-bourg. » [*Fauxbourg* ne se lit pas avant Charles d'Orléans : « Prenez les champs ou les « *faulbourgs*. » Auparavant, on disoit *forbourg*.]

31° « *Faux*-bourgeois, » serf qui se faisoit inscrire au nombre des bourgeois dans les villes hors de la dépendance de son seigneur; revenu sur les terres dépendantes de son premier seigneur, il vouloit jouir des droits et libertés acquises ailleurs.

32° « *Faux* changeurs. » (ms. 7615, t. II, f. 146 c.)

33° « *Faux* dismage. » — « . . . . sont « les porteurs de paulx des dismes creus : sauf pour « la peine extraordinaire de *faux* dismages, à « laquelle est besoin le rapport du porteur de paulx « estre accompagné du témoignage de deux per« sonnes non suspectes avec luy, ou autre preuve « plus grande que de son seul rapport qui doit estre « fait dans quinzaine. » (Cout. d'Espin. Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1135 b.)

34° « *Faux* disme, » dîme mal payée, non payée. « A ce qu'un soit condamné à l'amende de *faux* « dixme, il est requis que le denonciateur, ou « rapporteur soit suivi d'un record, ou plusieurs « témoins, ou qu'autrement il fasse paroistre deue« ment. » (Cout. de Gorze, N. C. G. t. II, p. 1096 a.)

35° « *Faus* drapiers, » vendeurs de mauvais draps. (ms. 7615, t. II, fol. 146 c.)

36° « *Faux* engin, » guet-apens. « Plusieurs mal« faicteurs se sont advancez par la force de leurs « corps, et *faux* engins à faire homicides, trahi« sons. » (Ord. t. I, p. 436.)

37° « *Faux* faicts, et demy faits proposés. » — « S'il y a appoinctement entre les parties, premier « qu'en soit ensuivie sentence deffinitive, lesquels « dits *faux* faicts et demy faicts proposez, se pren« nent sur les demandeurs, sauf à les recouvrer « sur le defendeur s'il paye aucune chose du prin« cipal. » (Cout. Gén. t. II, p. 892.)

38° « Faire *faux* feu, » faire long feu. (Mém. du

duc de Guise, p. 500; Cotgrave.) De là « faire *faux* « feu à quelqu'un, » le tromper. « Les Huguenots « ne faillirent à faire leurs practiques, et menées, « et me faisoient *faux*-feu, sous main; car à des- « couvert ils n'osoient le faire. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 170.)

39° « *Faux* flanc, » terme de fortification. (Brant. Cap. fr. t. III, p. 90.)

40° « *Faux* fuyant, » petit sentier dans les bois pour les gens de pied. « La principale chose que « doit apprendre un chien pour bien se rabattre, « c'est de ne laisser passer, ni couler *faux* fuyants, « ny nulles sentes, sans y mettre le nez. » (Charles IX, de la Chasse, p. 123.)

41° « Faire *faux* guet. » (Voy. Lett. de Charles, duc de Normandie, plus tard Charles V, aux Ord. t. III, p. 171.) C'est abandonner son poste et se retirer avant l'heure marquée.

42° « *Faux* las, *faux* latz, » piége. (Modus, f. 80ᵃ.)

43° « *Faux* manchons, » fausses manches, sorte d'ajustement:

Elle n'avoit, au lieu de *faux* manchons,
Qu'un linge blanc sur ses petits bras ronds.
Fouilloux, Vénerie, fol. 88.

44° « *Faux* marcher. » (Fouill. Vén. fol. 24ᵇ.) Cotgrave donne « *faux* marchure. » [Se dit de la biche qui biaise en marchant et du cerf qui a mis bas son bois.]

45° « *Faux* monnoyeur, » surnom donné à Philippe-le-Bel, suivant le Journ. de Trev. janv. 1757, p. 21. [M. de Saulcy a combattu cette opinion dans un Mém. présenté à l'Académie des Inscriptions.]

46° « *Faux* montant, » terme d'escrime. On dit d'un champion qui combat un monstre: « Alector « luy mist au devant l'escu que bien avoit cogneu « luy estre redoutable, et pour ce qu'il sentoit bien « les coups de taille ne pouvoir mordre sur sa dure « peau, sinon bien peu; il luy mist la poincte « acerée de la bonne espée à un coup d'un *faux* « montant entre les escailles: poussant si ferme « que l'espée entra fort profondement dedans l'es- « pine. » (Alector, Roman, p. 140ᵃ.)

47° « *Faux* pont, » ponts de service, ponts provisoires; en 1608, on en fit construire un à Mantes, en attendant l'achèvement du pont de pierre. (Mém. de Sully, t. X, p. 157.)

48° « *Faux* procureur, » procureur qui n'est pas suffisamment fondé. (Bout. Som. Rur. p. 44.)

49° « *Faux* proposez, et demy *faux* proposez, » terme de droit. « Quand aucunes personnes font « poursuitte l'un contre l'autre, et si avant est « procédé ès dites causes qu'ils sont ordonnez en « faicts contraires escrire, celuy qui deschet doit « amende de vingt sols parisis, à cause des *faux* « proposez au dit procès; et si ès dites causes n'y « a, du costé du deffendeur, que simple dénégation, « il n'est deu, pour la dite amende, que dix sols « parisis, que l'on appelle demy *faux* proposé. » (Cout. Gén. t. II, p. 892.)

50° « *Faux*, ou *faulx* semblant. » Dans les ouvrages de galanterie, Danger et *Faux* Semblant désignent le mari. [Au Roman de la Rose, *Faux* Semblant est un faux mendiant.] Un amant plaint sa maîtresse, une femme mariée; elle lui répond qu'elle « avoit sa part de la peine comme luy, en « tant qu'il luy falloit trouver excusation légitime « pour aveugler dangier, et *faulx* semblant que « l'on ne peut pas de legier appaiser, quand ilz ont « telle chose au coeur. » (Arr. Amor. p. 389.)

51° « *Faulx* ou *faux* visage. » — « Masques, « c'est-à-dire *faulx* visaiges. » (Nef des Fols, f. 90ᵃ.) On a dit des brigandages des Anglois en France, malgré la trève en 1449: « Alloient de nuict par le « plat pays prendre les gentils hommes de l'obeïs- « sance du roy, lesquels ils tuoient, et meurtris- « soient...... Se nommoient et faisoient appeller « ces malfaicteurs les *faulx* visages, pour ce « qu'en ce faisant ces choses, ils se vestoient et « deguisoient d'habits dissolus et espouventables « afin que on ne les cogneust. » (Monstrelet, t. III, fᵒ 10ᵃ.) — [« Item baillié et délivré... XII cotes de sa- « mit longues pour dames et pour chevaliers,... et « pour XII *faux* visages avec les cheveleures de soye « deffilées pour chascune cote avec les *faux* visa- « ges. » (JJ. 5, fol. 3ᵇ, an. 1332, au Compte de Robert de Seres.)] — « *Faux* visages de papier. » (Arr. Amor. p. 422.) — « Habillez de *faux* visages « d'or. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, 678.)

52° « Denier *fax*, » deniers de mauvais aloi:

Chargiez .VII. dramadoires granz
De deniers *fax*, et de besans;
Mil palefroiz, et mil chevaux,
Et mil escuz indes, et blans;
Et .M. haubers menuz saurez,
Et .M. beaume bien néelez. *(Blanch. fol. 182ᶜ.)*
Plustost donast .IIII. chevaux,
C'uns autres hom un denier *fax*. *(Ibid. fol. 190ᵃ.)*

53° « Se *faus* au sejour n'ai, » si je ne me trompe. (G. Guiart, fol. 275ᵇ.)

54° « Se par *faus* ne mars, » si je ne marche par le faux, si je ne me trompe. (Ibid. fol. 33ᵇ.)

55° « Que *faus* n'eschiece, » si le faux n'écheoit, si je ne me trompe:

L'an mil deux cens, que *faus* n'eschiece,
Donna li roys Jouhan sa niece
Blanche, fille au roy de Castelle,
Au fiz au roy Francois. *(G. Guiart, fol. 53ᵇ.)*

Faulser. [Commettre un faux: « Lequel com- « paignon avoit *faulsé* ou fait *faulser* à un jeune « clerc certaines lettres royaux. » (JJ. 167, p. 178, an. 1413.) Voyez des faux commis par un receveur de la ville d'Auxerre, en 1390; par un pauvre laboureur, en 1416, aux pièces inédites sur Charles VI, t. II, p. 252 et 257.]

Faulseté, *s. f.* Impudicité. « Un frere Thomas « qui alloit prêchant dans toute la Flandre, faisoit « mettre les hommes d'un costé, et les femmes de « l'autre, et tendre une corde entre deux, pour ce « qu'il disoit avoir veu entre eux aucune *faulseté*, « en faisant les prédications. » (Monstr. II, p. 40ᵇ.)

Faulseur, *s. m.* Qui fausse. « *Faulseur* de « foy. » (Mém. Du Bell. liv. IV, fol. 95ᵃ.) — [« Pour- « quoi la terre ne s'ouvrit-elle pour engloutir ce « *fausseur* de foi? » (Marguerite, Nouv. 70ᵉ.)]

Faulsonnerie. [1° Faux en écritures publiques: « Icellui Gullemette, faignant avoir à nom Phelipot « Chausses, eust au suppliant passé audit nom « quittance des dittes choses. Laquelle *faulsonnerie* « ainsi commise et perpétrée. » (JJ. 181, p. 37, an. 1451.) — 2° Fausse monnaie: « Sur les *fauçon-* « *neries* qui se font dans lesdites monnoyes. » (Ord. VII, p. 242, an. 1388.)] Le sens est plus général dans l'exemple suivant: « Crime de faux que « les clercs appellent *crimen falsi*, si est crime de « *faussenerie*, si comme de lettres fausses, de « sceaux contrefaits, de faux procureurs, et de tels « cas semblables. » (Bout. Som. Rur. p. 173.)

Faulsure, *s. f.* Endroit où une tour commence à s'épater. « A l'environ de l'estage qui estoit « comme ung palais tout rond, avoit fenestres, et « autour y avoit ung cercle de fer de merveilleuse « grandeur, car il environnoit toutes les fenestres, « et pendoit, à tout des fillets de fer qui tenoient à « la *faulsure* de la tour. » (Percef. t. III, fol. 69 c.)

Faultrage. [Droit de parquer des brebis, de les mettre en faudes. (Cout. de Tours, art. 100 et 101.)]

Faulx, *s. m.* Trompeur. « Encontre ung *faulx*, « ung et demy. » (A. Chart. p. 719.) On dit « à trom- « peur, trompeur et demi. » (Voyez Fauls.)

Faumenterie. [Mensonge, hypocrisie, foi mentie: « Vous sarés bien precier ou jewer de « *faumenterie*, se vous m'escapés. » (Froiss. V, 369.)]

Faumonement, *s. m.* Crime de fausse monnoie:

D'autre matere vos dirai,
Ne ja de rien n'en mentirai
Li eskevin devant l'abé,
Coment k'il nos aient gabé,
Ne mené par *faumonement*. *(Poët. av. 1300, IV, 1374.)*

Faunier. [On lit au Gloss. lat.-fr. 4120, an. 1348: « Focile, gallice *fauniers*, ubi ligna dessiccantur. »]

Fauperdrieu, *s. m.* [Busard des marais, qui prend les perdrix: *fau*, *fauc*, faucon, *perdrieux*, à perdrix.] — « Le *fauperdrieux* est quelque peu de « moindre corpulence qu'un milan ; toutesfois plus « haut enjambé, ayant le bec, et les ongles moins « crochuës que tous autres oiseaux de rapine. » (Budé, des Ois. fol. 118 b.) On lit de M. de Biron, accusé d'avoir attiré les principaux des Huguenots pour les faire périr à la St Barthélemy: « Ceux qui « en eschaperent, blasmerent mon dit sieur de « Biron, et luy en donnerent toute la coulpe... les « uns l'appelloient tonneleur,... les autres l'appel- « lerent *fauxperdrieux*. » (Brant. Cap. fr. III, 335.)

. . . . Quand l'aubereau
Assuit la race de Nise
L'empiétant, le *fauperdreau*
Survient, fait lascher prise :
Scylle échappe, et pour tout gain
A tous deux reste la faim. *(Baïf, p. 83 a.)*

Fauquer, *v.* Faucher: « Cueillir, fouir, *fauquer*, « lever, et emporter tous les foins. » (N. C. G. t. I, page 426 a.)

Fauré, *part.* Fourré: « Solers *faurés*, » au ms. 7615, t. I, f. 69 b.

Fausay, *s. m.* Fausseté.

Gascoz, qui tant a amé,
Amera tout son aé ;
Desirement si pry Dey,
Qu'en droit li n'i ai *fausay*. *(P. av. 1300, I, p. 276.)*

Fausiné, *s. f.* Fausseté, dans Britton, lois d'Angleterre, f. 10 b, fol. 66 a.

Fausnier, *v.* Refuser, dénier A. Tromper B.

A Vo douc samblant demoustre, et senefie
Que me doliés, en la fin, otrolier,
Et se tout jours me volés *fausnier*,
Jou ne sai qi les coupes demander,
Fors cou que j'ai mescheance acensie. *(Vat. 1490, 76 b.)*

Se ses regars me *fausnoie* *(P. av. 1300, III. p. 1092.)*

B......... S'espoir ne me *fausnie*. *(P. av. 1300, III, 1055.)*

S'une dame me veut s'amour douner
Au premier caup, sans cou que ne la proi
Jou croi que le me *fausnie* :
Poi vaut amours, s'ele n'est deservie. *(Vat. 1490, 141 b.)*

Faussaire, *s. m.* Faussaire, qui manque à ses engagements A. Faux-monnayeur B

A *Falseires*, dans S. B. répond au latin *falsarius*. —[« Il met son aversaire en peril d'estre *faussaire*. » (Beaum. XXXV, 4.) — « Les nouvelles vinrent com- « ment li bonhomme de Pois estoient *faussaires*. » (Froiss. IV, 434.)]

B « La contrefaçon des monnoyes que les mali- « cieux *faussaires* ont faites, au temps passé, en « coings semblables aux nostres. » (Ordonn. t. II, page 429.)

Faussart, *s. m.* Coutelas, comme fauchon : « Si se deffendoient les Sarrazins, en assaillans les « chrestiens, de lances et de *faussars* esmouluz. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 328.) — Tantôt c'étoit une arme de jet : « Si coururent après eux, « et les assaillirent en gettant dars, et *faussars*, « dont moult en tuèrent. » (Ibid. p. 363.)

Ung grant gect de dart, d'une lance assérée,
D'un grant *faussart*, d'une grosse massue,
D'une guisarme, d'une flèche ferrée. *(Chasse d'am. 182 a.)*

[De même au Roman de Roncevaux : « Et grans « juisarmes et *faussars* acerez. » (D. C. III, 197 b.)]

Faussée, *s. f.* Action de fausser, dans l'expression : « Faire la *faussée*. » Au propre, c'est trouver le défaut de la cuirasse : « Si quelqu'un se « défie de ne pouvoir *faire faussée*, c'est à dire de « trouver le defaut de la cuirasse, qu'il donne à « l'épaule du cheval. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. II, p. 609.) Voyez aussi Mont. III, p. 273. — Au figuré, elle signifie avancer, pénétrer. On a dit des ambitieux qui essayent de vivre dans la retraite : « Ils « se sont seulement reculez pour mieux sauter, et « pour d'un plus fort mouvement *faire* une plus « vive *faussée* dans la troupe. » (Essais de Mont. t. I, p. 390.)

1. **Faussement**, *s. m.* Appel d'un jugement. « Se aucuns veut fausser jugement en païs, là ou « *faussement* de jugement afiert, il n'i aura point « de bataille. » (Ordonn. I, p. 113.) Voyez Beaum. ch. 67, p. 341. [Voy. aussi les additions sous Faulcer.]

2. **Faussement.** [Avec perfidie : « (La vieille)

« Qui tel dame trahit *faussement* en recoite. » (Berte, couplet 136.)]

Fausse-perdrix, *s. f.* Oiseau compté comme menu gibier par Fouilloux. « Aussi le pourrez vous « oiseler, et aduire pour les champs, à l'oye sau« vage, aux oustardes, aux olims, aux *fausses*« *perdris*, et à toutes manieres d'oiseaux de menu « gibier. » (Fauc. f. 2 a.)

Fausser. Voir Faucer.

Faussererie. [Acte d'un faussaire : « Guiart « de Mesnil proposa *fausserérie* de rasure de ladite « somme contre ledit exposant, et que l'en avoit « fait de sept livres, soixante livres es dites lettres « obligatoires. » (JJ. 93. p. 122, an. 1362.)]

Fausses, *s. f. p.* Falsification : « *Fausses* de « seal, » falsification de sceaux. (Britton, Loix d'Angl. ch. 22, f. 43 a.)

Fausset (la confrairie de St) « Estre de *la* « *confrairie de S. Fausset*, » être fourbe. (Modus et Racio, ms. f. 95 a.)

Fausseté. [1° Mensonge : « Vous dites *fausse*« *tez*. » (Roncisvals, 14.) — 2° Acte de faussaire, au propre et au figuré : « Cil qui fait aucune *fauseté* « en amistié est deus tens pires que cil qui fause or « ou argent. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 318.) — 3° « Il confessa la dite *fausseté* de rasure. » (JJ. 93, p. 122, an. 1362.)]

Faussilleur. [Faucheur : « Comme le suppliant « eust envoyé *faussilleurs* pour faussillier son « blef. » (JJ. 168, p. 385, an. 1415.)]

Faussonier, *s. m.* Faussaire, faux-monnayeur : « *Faussonier* de monnoies, ou de fausses mon« noies. » (Ord. I, p. 288, 521.)

Faussonné. [Falsifié : « Monnoies d'or et d'ar« gent *faussonnées*. » (Ord. IV, 596, an. 1365.)]

Faussonnerie. Voir Faulsonnerie.

Fautable. [Auquel on peut donner créance : « Un des sergens *fautables* du ban S. Remy. » (JJ. 60, p. 202, an. 1321.) — « Lesquels eschevins « *fautables* de vanderesse... se transporterent au « conseil à leurs maistres et eschevins de Vervin. » (JJ. 145, p. 493, an. 1393.)]

Faute. [I. Manque, besoin, privation, défaut : « Li messaige aus amiraus d'Egypte prierent le roy « que il lour donnast une journée par quoy il « peussent venir vers le roy et ils y venroient sans « *faute*. » (Joinv. § 520.)] — « Il avoient grant *faute* « et grant mesaise de leurs tentes qu'il avoient fès « en devant. » (Froiss. II, 169.) De là, les expressions et proverbes suivants :

1° « Par *faute* de. » (Froiss. VIII, 206.)

2° « Chercher à *faute*, » chercher en vain. « C'est « un tresor ou je ne *cherche* jamais *à faute*. » (Mém. de Viller. t. III, p. 46.)

3° « Il n'est *faulte* que de pain, » il n'y a que du pain : « Les nopces ne furent point trop orgueil« leuses de boire, ne de manger....... car tout pré« mièrement aux nopces n'y *eut faulte* que de pain, « ne d'autre breuvage que d'eaue. » (Percef. IV, fol. 125 b.)

4° « Tirer à *faute*, » manquer. On a dit de l'amour : « Il n'*a tiré* dessus mon cœur *à faute*. » (Am. Jam. p. 4 b.)

proverbe : « *Faute* d'argent, c'est douleur non « pareille. » (Rab. II, p. 155.)

II. Lacune, intervalle : « Li murs qui à ces fossez « joingnent Ne sont mie garniz de *fautes*, Mez de « beles tours forz et hantes. » (G. Guiart, v. 3229.) — « Les rengent à petit de *fautes*. » (Id. v. 15649.) — « Sans monstrer retraite ne *faute*. » (Id. 16691.)

III. Extrémité : « A la *faute* du grand pont. » (Ord. III, 313, an. 1358.)

IV. Défaillance : « Ils le porterent sur ung lit et « le coucherent et couvrirent et cuidierent que il « euist eu seulement une *faute*. » (Froiss., t. XIV, page 326.)]

V. *Faulte du corps*, comme *fau du corps* : Rabelais dit du frère Jean des Entommeures qui sauva le clos de l'abbaye de Séville : « Il leur trans« perçoit la poictrine par le mediastin, et par le « cueur ; à d'aultres, donnant sus la *faulte des cos*« *tes*, leur subvertissoit l'estomach, et mouroient « soubdainement. » (Rabelais, t. I, p. 194.) Voyez ci-devant, sous le mot Fau, l'expression « fau du « corps » prise en ce même sens.

Fautelette, *s. f.* Petit défaut. On lit d'un tailleur malhonnête homme : « Il avoit cette petite « *fautelette*. » (Contes de Des Perr. p. 275)

Fautier, *s. m.* 1° Fautif : « *Fautiers* et delin« quans. » (Sag. de Charr. p. 576.) — « Il n'est rien « si lourdement, et largement *fautier* que les « loix. » (Ess. de Mont. t. III, p. 522.) — 2° Mauvais tireur : « Entr'iceulx, ung estoit tant *fautier*, impe« rit, et mal adroict, que, lorsqu'il estoit en rang « de tirer, tout le peuple spectateur s'escartoit de « paour d'estre par luy feru. » (Rab. t. IV, p. 220.)

Fautrage, *s. m.* Droit de « préage, » droit de faire paitre ses troupeaux dans un pré : « Qui a « droit de *fautrage*, ou préage, le tiendra en sa « main, sans l'affermer. » (Cout. de Tours, C. G. II, page 8.)

Fautre, *s. m.* Herbe A. Coussin B. Appui en feutre pour la lance C.

A Le douc air qui venoit sur *fautre*. (*Froiss. p. 357 a.*)

B Li vallez s'assist sor un banc,
Sor un *fautre* de poile blanc. (*Floire et Bl. f. 201 c.*)

C [« Il se aresta tous quois et mist l'espée en « *fautre*. » (Froiss. V, 419.)]

Quant il orent les escuz pris,
Et les espez el *fautre* mis. (*Floire et Bl. f. 196 d.*)
Et il ont autres lances prises,
Sés ont moult tost el *feltre* mises. (*Parton. f. 153 f.*)

Façons de parler :

1° « Lance sor *faultre*, sur *feutre*, » s'apprêter à combattre, la lance appuyée sur le feutre.

Si viennent les Galoz menuz,
Lance sor fautre, et escu pris,
Comme pour joster à demis. (*Parton. f. 160 a.*)

« Lorsqu'il le veoit venir, le cueur luy engrossa,

« et dist à soy mesmes qu'il joustera à ce chevalier « venant; aussi avoit il la *lance sur le feutre.* » (Percef. VI, f. 75 [b].)

...... Brocierent li uns vers l'autre,
Iréement, *lance sor fautre :*
Moult asprement se combatirent. *(Mouskes, f. 247.)*

2° « Delivrer, ou payer lance sur *fautre,* » expression empruntée des montres ou revues des gens d'armes ayant la lance en arrêt, avec toutes leurs armes complètes. De là pour payer comptant :

Et me delivra a Ferare,...
A son commant, *lance sus fautre,*
Quarante ducas l'un sus l'autre. *(Froiss. p. 343 [a].)*

Fautrer, *v.* 1° Frapper : « Ils *fautrent* premier, « comme un cheval, du pié, et puis se vautrent « comme un cheval, et lors brunissent-ils leurs tes« tes, leurs antoilliers et surantoilliers. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 17.) — [2° Pousser : « Chascun « i fiert, chascun i *fautre.* » (G. Guiart, v. 19337.) — 3° Chasser : « Car en leurs cours (des cardinaux) « ne peut entrer Uns povres clers; mais est *fautrés* « Quant du portier est encontrés. » (Le Riche homme et le ladre, dans D. C. III, 216 [c].)]

Fauvain, *adj.* Fauve : « Un moult bon cheval « *fauvain,* à courte queue. » (Monstrelet, I, 263 [a].) — Dans Renart, le mot est pris substantivement : « Partout es cuers *fauvain* et ghille A mis Renart » (v. 1257). c'est-à-dire la fourberie fauve comme le renard et sa queue *fauvel.*]

Fauve, *adj.* Fauve. [« Petite oreille, la teste « toute *falve.* » (Roland, v. 1656.) — « Avant ez vos « parmi la lande Une pucele l'ambleure Venir sur « une *fauve* mure. » (La Char. v. 2780.)] — On a dit d'une femme aux cheveux roux : « Ele estoit « *fauve,* et tordue. » (Rom. d'Audig. fol. 67 [f].) — « Bestes tant *fauves* que noires. » (Straparole, II, p. 208.) — « Charle VIII...... estoit monté sur une « mule *fauve.* » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII, an. 1494, p. 135.)

Fauvel. [1° Diminutif de *fauve* : « Jument *fau« vele.* » (Rose, v. 14264.)]

Cil prent ferrant, et cil moriel,
Et cil vairon, et cil sorjel,
Et cil liart, et cil bauçant :
Cil fuit, et cil le va kaçant :
Et cil autres *fauviel* amaine. *(Mouskes, f. 185.)*

2° Fourberie du renard : [« *Fauvel* atrait à sa « part Par son engin le regnart... *Fauvel* le sert au « mengier Au levier et au couchier. » (Jubin. Fabl. t. II, 91.)] — De là le Roman de Fauvel et ce proverbe de Cotgrave : « Tel estrille *fauveau* que puis « le mord. »

Fauvette, *s. f.* [« De roxingnoz et de *fauve« tes.* » (Fabliaux, Barbazan, IV, 91.)]

1° « Courir longtems *fauvette,* » avoir de la peine. « Je connois une grande, et habile dame, « qui fist bailler l'ordre à son mary, et l'eust luy « seul, avec les deux plus grands princes de la « chrestienté : elle lui disoit souvent ...... Ha mon « amy, que tu *eusses couru longtems fauvette,* « avant que tu eusses eu ce diable que tu portes au « col. » (Brant. Dames gal. I, p. 133.)

2° « Plumer la *fauvette.* » Nous disons plumer la poule. « Nous serions bien sottes, dit la femme « d'un petit advocat du Chastelet, de porter de « moindres estoffes que cela ; ce que nous en fai« sons, donne d'avantage de courage à nos maris « de travailler, et *plumer la fauvette* sur le manant « pour nous entretenir. » (Caquets de l'Accouchée, page 11.)

1. Faux, *s. f.* Faux [A]. Temps où l'on fauche les prés [B]. Ce qu'un homme fauche en un jour [C]. Espèce d'arme [D].

[A][« L'espée qui plus estoit tranchans que *faux.* » (La Charrette, v. 3100.)] De là on a dit :

1° « En autrui blef mettre *faulx.* » C'est la traduction de *falcem mittere in messem alienam.*

Chascuns a sa juridicion,
Son degré, sa subjection,
Et ce dont se doit entremettre,
Sanz sa *faulx en autrui blef mettre :*
C'est à dire, sanz entreprendre
Sur l'estat de l'autre, ne tendre,
Et aler où pas ne lui loist. *(E. Desch. f. 550.)*

2° « La *faulx* paye le prez. » (Cotgr.) C'est-à-dire l'herbe qu'on tire du pré paye les frais de fauchage.

[B]« Les prez estans en prairies non bouschez, « sont deffensables, depuis la Nostre Dame de Mars, « jusques après la *faux ;* et les prez portans « reviures, sont deffensables, depuis la Nostre Dame « jusques à la S[t] Martin d'hyver. » (Cout. Gén. t. II, p. 406.) — De là « première » et « seconde *faux,* » première et seconde fauchaison d'un pré : « Prai« ries dépouillées, après la *premiere,* ou *seconde* « *faux,* terres en friches, bois, chemins, et autres « héritages non ensemencez, et cultivez, sont sujets « à vains paturages. » (Cout. de l'Evêché de Metz, N. C. G. II, 422 [a].)

[C][« *Faux* de pré, » au Cart. de S. Jean de Loudun, an. 1375.]

[D]Je ne quie pas ke sarpens
Ou autre beste poigne plus
Ke fait amors au desus :
Trop par sont si cop pesant ;
Plus trait sovent que Turs, ne Arrabis,
N'onques encore Salemons, ne Davis,
Ne se tirent, ne c'uns *faus* d'Alemaigne. *(C[te] Th. 151.)*

De broches, d'espiez tels qu'ilz sont,
De *faulx* trenchans, sans esperance
De guerir, soit mort, ou en trance
Cilz, ou tu, quelz soiez qui t'armes. *(E. Desch. f. 350.)*

Voyez la figure et l'usage de cette arme, dans la Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 619.

2. Faux. [Faussare, l'endroit de la taille où le corps s'élargit : « Du *faux* du corps en aval. » (Ord. t. VIII, 388, an. 1399.) — « Depuis le *faux* en bas, « comme les pieds et les jambes d'un griffon velu « et à grans ongles; et depuis le *faux* en amont en « forme d'homme. » (Math. de Coucy, Charles VII, page 670.)]

Faux-à-connils, *s. m. p.* Terriers de lapins. « Noble homme peut faire en sa terre, ou fief « noble, *faux-à-connils,* au cas qu'il n'y auroit « garenne à autre seigneur ès lieux prochains. » (C. G. II, p. 778.)

Fauxbourg, *s. m.* Faubourg. *Fauxbourg*, que l'on a dit *forsbourg*, est un mot composé de *fors* pour « dehors » et de *bourg*. (Valois, notice, p. 342 b.) — « *Fauxbourgs*..... sont toutes les maisons hors l'enceinte de la ville. » (Pasquier, Rech. p. 658.) — De là cette expression figurée : « *fauxbourg* de l'hyver, » pour entrée, commencement de l'hiver. « Se vint heurter contre la ville, presque « aux *fauxbourg de l'hyvert*. » (Lett. de Pasquier, t. I, p. 42.)

PROVERBE : « Jardin aux *fauxbourgs* vaut cent sols « au rebours. » (Cotgr. Dict.)

Fauxille. [Faucille : « Chacun fevre qui vent « *fauxilles*, doibt une *fauxille*. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1321.)]

Faux-pierreux, *s. m.* Nom d'un arbre. « Celuy qui dans la ville veut planter des arbres « sur un fond, comme chesnes montantes, ceri- « siers noirs, *faux-pierreux*, pomiers, poiriers, et « semblables, qui passent les dix pieds, les doit « planter sept pieds du fond voisin. » (Cout. de Bruxelles, N. C. G. I, p. 1273 a.)

Favade, *s. f.* Cosse de pois. (Cotgr. et Oudin.)

Faval, *s. m.* Fève. (Nicot.) On lit *favas*, dans Cotgrave et Oudin.

Favars. [Sorte d'arme, dans un Reg. de la Ch. des Comptes de Paris, fol. 187 b, an. 1337 : « Et doit « livrer et mettre en chascune galée .VI. .M. vire- « tons, .III. .C. lances, .V. .C. dars, *favars*, lances « longues ferrées. »]

Favele. Flatterie, paroles trompeuses. [« Galestrot, bele douce amie, Je te comant deseur ta vie « Que tu soies preus et isnele, Et si saches de la « *favele*, Tant que nostre preu en traion. » (Fabl. t. II, p, 225.)]

Amors me fait assener
A la plus bele de France ;
Si l'en doit mout mercier,
Et di, sanz *favele*,
Si j'ai aimé, j'ay choisi
D'amors la plus bele. *(Poët. av. 1300, I, p. 448.)*

Siens sui ou que je soie,
Ce n'est mie *favele*. *(Ibid. II, fol. 644.)*

Ki vous sert de cuer sans *favele*. *(Ibid. II, fol. 805.)*

. . . . Tu scez bien que fist l'ancelle
A saint Pere ; par sa *favelle*,
Lui fist Jehu Crist renoier. *(Eust. Desch. fol. 419 b.)*

. . . . Nus ne sait tant de *favele*,
Qui pas deist con ele est bele. *(Parton. de Bl. f. 127 b.)*

Faveler. Tromper, dire des douceurs. [« J'ai oi « maint Flamengel Ki trop nos *favelle*, Et sont de « vanter isnel. » (Thibaut de Nav. t. II, p. 183.)]

Tant dist Bernart au roy et tant li *favela*,
Tant loa Normandie, et Huon tant blasma. *(Rou, 89.)*

Et preschera de l'evangille,
Qui point ne ment, ne *faveille*. *(III Maries, p. 365.)*

Favent, *adj.* Favorable. « Les clairs rayons « d'influances *faventes*. » (J. Marot, p. 47.)

Faveresse, *adj. au fém.* Celle qui forge. « Nous « sommes venus à la fontaine *faveresse*, ou ceux « de ce pays apportent au soir leurs instrumens de « fer rompus, soyent cousteaux, poinssons,.... et « les treuvent lendemain au matin, bien rappoinc- « tez. » (Perceforest, t. IV, fol. 150 c.)

Faverots, *s. m. pl.* Espèce de légume. (Cotgr.)

Faverotte, *s. f.* Faverolles. (Cotgrave.)

Faveur. [1° Bienveillance, bonne fortune : « Ki « esgardent com li blaudiement de cest siecle sunt « decivable, ki ses *favors* tienent à persecutions. » (Job, 462.) — « Ne soit... amours, ne faveur, ne « haïne, Ne chose au monde qui t'encline A faire « riens de desloial. » (Machaut, p. 107.)]

J'ay sur fortune entrepris une queste,
Et si vostre aide, et *faveurs* s'y accorde,
J'attends la voir à ma miséricorde. *(S. Gelais, p. 77.)*

2° Rubans, gants, boucles, nœuds d'épée donnés par une dame : « Pour une *faveur* de diverses « branches données à monsieur le duc d'Anjou. » (Œuv. de Desp. p. 582.) C'est le sujet et le titre d'une pièce de vers. Bassompière dit d'un bal : « Je comparus avec une belle *faveur* d'une dame. » (Mém. t. I, p. 366.) — [« Desquels (preux) chacune « (dame) a voulu recevoir Une *faveur* qu'elle fait « apparoistre, Afin que mieux on la puisse con- « gnoistre. » (St Gelais, 17.)]

Expressions :

1° « La *faveur* des bataillons, » protection des bataillons. « Aller reconnoitre l'armée de l'ennemi, « leur contenance, ordre de bataille, et forme de « marcher, voire essayer d'entamer quelqu'un de « ses escadrons, si quelqu'un de sa portée s'éman- « cipoit de quitter la *faveur* des bataillons. » (Mém. de Sully, t. I, p. 418.)

2° « Lettres de *faveur*, » lettres de recommandation. (Brant. Dames galantes t. II, p. 308.)

3° « En *faveur*, » à la faveur. « En *faveur* du « bois. » (Mém. de Fleur. p. 182.)

Faviere, *s. f.* Champ semé de fèves :

Il y avoit une *faviere*,
Qui jà estoit toute cossée. *(MS. 7218, fol. 185 a.)*

Favine. [Faine, dans Partonopex, v. 529 : « Après la feste sainte Crois Que saingler encrois- « sent de nois, De glans et de *favine*. »]

Favorable. [On lit dans Girard de Rossillon (v. 2750) : « Moult le fit bien Girars qui se rendit « amable A trestous ses subgez et à tous *favorable*. »]

Favorible, *s. m.* Faribole. « Ce pape disoit, « quand on le reprenoit de si petite épargne, qu'il « n'y avoit point de plus grand monceau que celui « qui se faisoit peu à peu, et souvent, et que ce « n'estoit que *favorible*, de ce qui se dit, qu'autant « chie un boeuf que mille moucherons ; parce qu'il « y a plus de moucherons que de boeufs. » (Bouch. Serées, p. 192.)

Favorir, *v.* Favoriser : « Pour *favorir* à tous « esprits studieux. » (Enig. d'Alex. Sylv. Epit. dedic. p. 2.) C'est Dieu qui parle dans les vers suivans, où il s'agit de la chute de l'homme :

Moy qui l'ay *favory* d'esprit, de sens, et d'ame,
Pour contempler du jour l'incomparable flame
Du soleil radieux. *(Rem. Belleau, I, p. 712.)*

Favorisable, *adj.* Favorable :

S'il advient que fortune
Leur soit *favorisable.* *(J. Marot, p. 107.)*

« Ceux de Rouen qui estoient *favorisables* au duc « de Bourgogne. » (Le Fevre de S[t] Remy, Hist. de Charles VII, p. 119.)

Favorisat. Terme familier aux joueurs de gobelets faisant leurs tours. Brantôme dit au sujet des pilleries du maréchal de Matignon, dans son gouvernement de Guienne : « Aiant manié les de- « niers du roy, il les a menagez si bien, et les a « fait passer si bien par invisibilium, avec la faveur « de son petit esprit farfadet, ou astarot, que très « subtilement, en disant *favorisat*, carouzat, comme « dit maistre Gonin en son passe passe, il les a fait « sauter dans ses coffres, au lieu de sauter dans « ceux du roy. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 383.)

Favorisé. [On lit dans une lettre de confiscation, de 1411 (Chr. de la Pucelle, p. p. Vallet de Viriville, p. 74) : « Il a tenu et tient le party des « dicts d'Orleans et leurs complices, les a aidiez, « conseilliez, soustenuz et *favorisez.* »]

Fayart, *s. m.* Hêtre, aux Ord. V, 682. On lit *fayan*, dans Cotgrave. Voyez Fau ; la racine est le latin *fagus.*

Faye, *s. m.* Foie. « Infirmités du *faye* se con- « noissent. » (Artel. Faucon. f. 98 [b].) — [On lit dans Roland, v. 1278 : « Le cuer trenchet, le *feie* et « le pulmun. » — Le mot ne se trouve pas au Gloss. des éditions Gautier ; Baudoin de Sébourg (VIII, 562) donne *fie :* « Qu'entre *fie* et poumon en « vont li fer passant. » — Dans l'Ethique d'Oresme, on lit *fée.*]

Faymi droict (jurisdiction de), *express.* « C'est la basse justice foncière, et de semi droict, « qui apartient aux seigneurs de fief, caviers, et « fonciers, sur leurs fivatiers, et sujets qui leur « doivent cens, rente, ou autre devoir. » (Laurière. Gloss. du Dr. fr.) Voyez Cotgrave.

Fayne. [Fouine, animal : « Une houppelande à « hommes fourrée de *faynes.* » (JJ. 150, page 321, an. 1396.)]

Fayreux, *adj.* Furieux :

. . . . Telement s'ayra,
Qu'à son retour fu presque *fayreux.* *(E. Desch. f. 215 [c].)*

Fayssonner, *v.* Façonner : « Du gentil duc ne « peust avoir pardon, ne de sa terre à luy ne veult « donner : Belle, dist il, riens ne vous donnera par « don le gentil duc du Viser ; ne tardons comment « puissions nostre estat *faysonner ;* il me convient « mon corps habandonner. » (Percef. V, fol. 111 [a].)

Fé, *s. f.* Foi. « *Fé* Dieu. » (Cotgrave.) C'est une sorte de bague, selon Oudin. Voir Fei et Foi.

Féable. *adj.* [Autre forme de *fiable*, fidèle, loyal, dans Froissart, II, 96.] — « Manda aucuns de « ses plus *feables* capitaines. » (J. Le Fev. de S[t] Remy, Hist. de Charles VII. p. 135.) — « Par le plus « *feable* de son armée (c'est a dire par celui en qui « plus se fioit), fut il trahi. » (Comin. p. 357.) — « L'honneur *feable* est digne d'avoir son loyer. » (Perceforest, vol. III, fol. 118 [c].)

Féablement, *adv.* 1° Fidèlement : « En parla « *féablement* à son frere, en luy monstrant que « *feablement* il pouvoit aller, et feroit mal de le « refuser. » (J. Le Fevre, Hist. de Charles VI, p. 137.) — [« Que les informations que faicte en auront, et « tout ce que par eux en sera trouvé, il rapportent « *feablement* par devers nozdis baillif, prevost. » (Ord. V, p. 450, an. 1371.) — 2° Confidentiellement : « Et en murmuroient les aucuns souvent et *feable-* « *ment* ensemble. » (Froissart, XVI, 90.)]

Feage, *s. m.* Contrat d'inféodation [A]. Fief, fonds de terre donné en fief [B].

[A] « *Feage* est pris improprement pour une chose « infeodée, ou pour un heritage tenu en fief ; car « ce mot signifie proprement un contrat d'inféoda- « tion. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. — Voyez Cout. Gén. t. II, p. 64 ; d'Argentré, Cout. de Bret. p. 246.) De là « bailler à *feage.* » (Laur. Gloss. du Dr fr.)

[B] « Lieu et *féage* noble. » (Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr.) — « Pur *feage* de noble fief. (Id. ibid.) — [« Comme feu Guillaume Guermont en son vivant « fust seigneur d'un petit *feaige*,... et parce que ne « leur parut aucun heritier, nous eussions recueilli « ledit *feaige* par puissance de fié et mis en nostre « main. » (Cart. de Notre-Dame du Parc, an. 1456.) — « Ung petit *feage* nommé le fief de Villiers. » (JJ. 205, p. 97, an. 1478.)]

Feal, *adj.* Loyal, sincère [A]. Digne de foi [B]. Vassal [C]. Chrétien, fidèle [D].

[A] Se croire volez mon conseil,
Que ge vous doing bon, et *féal.* *(Blanch. fol. 180 [c].)*

[B] « Gens de l'ost *féalles*, et connoissans le païs. » (Le Jouv. fol. 86.) — « Fortune qui n'est à nullui « *feuve* amye, luy monstra de son mestier. » (Journal de Paris, sous Charles VI, p. 117.)

. . . . El n'est pas *feoille*
Vers son ami. *(Poët. av. 1300, I, p. 66.)*

[On lit *feel*, dans Partonopex, v. 476 ; *feaus*, dans le Chastelain de Coucy, v. 3169 ; et dans Laborde, p. 231 : « Je vous seroie *feus.* »]

[C] [Dans Roland, nous sommes plus près du fidèle mérovingien que du vassal féodal : « Jo l' sivrai od « mil de mes *fedeilz* (v. 84). » — « Se lidiz *feiaul* « ou lour avancer non avent fait autrefois dus « homaiges. » (Hist. de Bourgogne, Preuves, II, p. 37, an. 1273.) — « *Fidel*, et *feal*, traduit du mot « *fidelis*, ne veut pas dire que celuy dont le sei- « gneur parle soit fidèle, mais qu'il est vassal, et « par conséquent obligé de l'être (d'être fidèle.) » (Le Labour. de la Pairie, p. 256.)

[D] On dit de Jésus-Christ :

Diex, et hom......
Par qui tuit li *fael* auront rédemption.
Dispute du Juif et du Chrestien, MS. de S. G. fol. 107.

Expressions remarquables :

1° « Amez, et *feaux.* » Ces termes sont usités dans les lettres patentes : amez désigne les sujets du roi, et *feaux* désigne les vassaux. (Chantreau Le Fevre, Orig. des Fiefs, p. 62.) Le maréchal de Bou-

cicaut, gouverneur de Gènes en 1407, envoyant Jean de Vienne, chevalier religieux de l'ordre de S' Jean, commandeur de Belleville, et son écuyer, en ambassade auprès du roy de Chypre, leur donne des instructions dans lesquelles ils sont qualifiés « *feaux*, et bien aimez. » (Hist. de Boucic. III, 318.)

2° « Choses *feaus*, et refeaus, » bien possédés en fief et en arrière-fief. (Beaumanoir, Notes, p. 428.)

3° « *Feel* homage, » hommage sincère. (Poët. av. 1300, t. II, p. 832.)

4° « Sergens *feeus*. » (Ord. des R. de Fr. I, 208.)

Variantes : FOIAL. Ten. de Littl. fol. 18 a. — FEIEL. Brut, fol. 40 c. — FEEIL. Parton. fol. 125 d. — FEAULE. S. Bern. p. 49. — FEAUS. Rymer, I, p. 105, an. 1266. — FEOLS. S. Bern. p. 49. — FOYAULE. S. Bern. p. 240.

Fealté, *s. f.* Fidélité, bonne foi [A]. Hommage, serment de fidélité [B].

[A] Mais le mien cueur......
Commence à vivre, et revient à santé ;....
Car maintenant j'appercoy loyauté,
Je voi à l'oeil amour, et *feauté :*
Je voy vertu, je voy pleine liesse,
Tout cela voy : voire en qui est-ce ?
C'est en vous seule, ou gist toute beauté. *(C. Marot, 292.)*

« Renoncera le roy à toutes affinitez, alliances « qu'il a promises, et *feautez* faites, tant avec l'em- « pereur, qu'avec autres. » (J. Chartier, Histoire de Charles VII, p. 80.)

[B] [Les Tenures de Littleton (chap. XCI et XCII) indiquent la différence entre la feauté et l'hommage : « Et quant franc tenant fera *fealtie* à son « seignior, il tiendra sa main dexter sur un lievr, « et dirra issint : « Ceo oyez vous, mon seignior, « que jeo à vous serra foyal et loyal, et foy à vous « portera des tenemens, que jeo claim à tener de « vous, et que loyalment à vous ferra les customes « et les services queux faire à vous doy as termes « assigués ; si comme moy aide Dieu et les saints. » « Et basera le lievr, mais il ne genulera, quand il « fait *fealty*, ne ferra tiel humble reverence, comme « avant est dit en homage. Et graund diversitié y « ad pour enter feasans de *fealtie* et de homage. « Car homage ne poit estre fait fors que al seignior « mesme, mès le senechal de court le seignior, ou « bailife, puit prendre *fealtie* pour seignior. »] On appeloit, en termes de coutume, « *feute* et *fealtie* « le serment de fidélité que font les roturiers au « seigneur, au lieu de la foy et hommage que font « les gentilshommes. » (Gloss. sur les Coutumes de Beauvoisis.)

Expressions remarquables :

1° « Faire *feauté* à quelqu'un, » prêter serment. On lit du roi d'Angleterre (an. 1327) : « Le roy, et « les seigneurs... allerent veoir l'eglise de Duren- « nes, et adoncques fit le roy *feauté* à l'eglise de « Durennes, et à l'evesché, et aussi aux bourgeois, « car faite ne l'avoit encores. » (Froissart, I, p. 22.)

2° « Tenir par *feuté*, sans faire hommage. » — « Les roturiers tiennent par *feuté* sans faire hom- « mage... La *feuté* si est que il doit jurer seur sains « que il servira, et fera vers le seigneur tout che « que au fief appartient. » (Beaum. p. 565.)

3° « Baisier en *feuté*, » expression figurée empruntée de l'idée du vasselage :

. . . . Vos devez par jugement,
De vostre gré
Baisier vostre homme en *feuté*.
Ki ame, et cuer, et cors vos rent. *(Poët. av. 1300, II, 810.)*

4° « Devoir *feuté* à quelqu'un » :

De chanter ai volenté curieuse
Por une dame, à cui *feuté* doi. *(Poët. av. 1300, IV, 1407.)*

Feanche. [Autre forme de *fiance*, action de *fiancier*, de promettre : « Chacuns des seigneurs « fist *feanche* et sierement. » (Froissart, II, 473.)]

Feasance, *s. f.* Confection, façon. (Tenur. de Littleton, fol. 87 a.) Voyez FAISANCE.

Feaultre. Feutre : « Celui qui porte *feaultre* à « col, un denier ; la mulle en *feaultre*, trois deniers « parisis ; la *feaultre* au cheval, doit sis deniers « parisis. » (1577. Aveu de Jouy-le-Pothier ; L. C. D.)

Feble, *adj.* Qui a perdu sa force. [« Il est si « *fieble* qu'il ne puet en avant. » (Roland, v. 2228.) — « Kar il ert graument *fiebles*, e trop se destrai- « gniet. » (Th. de Cantorbéry, 93.)] — Monnaie au-dessous du titre légal : « *Feuble* monnoye » et « *fleube* monnoye. » (Ord. I, p. 445, 447.) — [« *Flebe* « monnoie et imposition. » (Machaut, p. 39.) — On lit dans Joinville, § 248 : « Il (les Bédouins) courent « tous jours sus aux plus *febles*. » — Job, p. 510, donne *floibe* et malade, qui nous reporte au latin *flebilis*, digne d'être pleuré.]

Febve, *s. f.* Fève : [« Et furent cil dedenz si à « pou de viande que il n'avoient que douze *feves* « le jour de livraison. » (Mén. de Reims, § 261.)] — « Enciennement, et encore en quelques pays « aujourd'huy, on mange des *febves* aux obseques « des morts : car dessus les feuilles de ces fleurs « semblent estre certaines lettres, et caracthères « qui representent le pleur, et sont signe, et mar- « que de douleur, et tristesse ; et pour cette cause « il fut dit que les ames des morts alloient souvent « se cacher dans les *febves*, par quoi ces deux vers « étoient communs dans la bouche du vulgaire :

Manger *febves* n'est moindre faute faire
Que de manger la teste de son pere. *(Bouch. I, p. 126.)*

Expressions :

1° « *Feve* frasée, » fève dérobée. (Rab. IV, p. 137.)

2° « *Feve* nouvelle, » nouvelle folie. (Glossaire des Arr. Amor.)

3° « *Febve* au gasteau. » — « Quand nous la « trouvons au gasteau, nous la cachons tant que « nous pouvons, et ne la voulons point trouver, et « par moquerie on dit : vous diriez qu'il a trouvé « la *febve* au gasteau. » (Bouchet, Serées, I, p. 128.) — « [Glorieux flum, glorieuse eve, Qui lavas ce « qu'Adam et Eve Ont par leur pechié ordoié, Tu « trovas au gastel la *feve*. » (J. de Meung, Trésor, page 228.)]

4° « *Febves* fleuries » :

Quand les *febves* sont fleuries,
Les sots commencent leurs folies. *(Cotgrave.)*

Suivant une citation du Journal de Paris, rapportée par l'abbé Goujet, dans la Bibl. fr. t. X

p. 41, ce préjugé tire peut-être son origine de la démence où plusieurs personnes tombèrent dans cette saison, en 1466. — [On dit encore : « Il a « passé par un champ de *feves* en fleurs.]

5° « En avoir pour sa maine de *feve*. » Un paysan, parlant en son patois d'un gros monsieur qu'il avoit sauvé d'être noyé : « O parguenne, sans nous, « il en avoit pour sa maine de *feve*. » (Festin de Pierre, comédie de Molière, Act. II, Sc. I.)

6° « Le mot de la *febve*. » — « Un prelat de par « le monde, qui voulant faire du beau parleur, « comme certes il est, il se mit à alleguer le pro- « phete Elie, qui estoit (ce disoit il) conseiller « d'estat du roy. » — « Un autre prelat, aussi sça- « vant, et bien disant comme luy repondit qu'il « n'avoit jamais leu dans la Bible, ny oüi dire qu'il « fust conseiller d'estat, ny qu'il eust aucune, ni « pareille charge à la maison du roy, qu'il n'en « avoit jamais érigé, qu'il sceut; ce qui fut une « grande risée pour luy en une assemblée où il « estoit; il se fut mieux passé de ce mot; mais il « vouloit faire du bien parlant, et qu'il avoit esté « le mot de la *febve*. »

7° « Tenir et s'abstenir de la *febve*. » [Voir Feves fleuries.] — « Estimez vous..... que ce seigneur fut « fol? Non, pas du tout; mais il tenoit un peu de la « *febve*, et c'est ce que notre Pitagoras nous ensei- « gne disant, gardez vous, ou abstenez vous de « *febves*, c'est à dire d'être fou, etc. » (Moyen de Parvenir, p. 329.)

8° « Ne pas priser une *feve*, » ne faire aucun cas. « Ne le mentir une *feve* ne prisent. » (Chans. mss. du Cte Thibaut, p. 16.)

9° [« Dire *feves*, » aujourd'hui dire flûte : « Icellui « suppliant leur dist : Beaux seigneurs, alez vostre « chemin, je ne vous demande riens. Lesquelz « Henry et ses diz compaignons.... distrent : « Si « ferons nous malgré vostre, et si vous demandons « et vous disons *feves*. » (JJ. 124, p. 8, an. 1383.) — On lit dans Cotgrave : « Dites *feve*, c'est pour « vous. » On parloit ainsi en donnant un grand coup ; de même, au jour des rois, on dit *fève* en partageant le gâteau.]

Fecces, *s. pl.* Fétus :

> Pipes canemeaus, et flagos,
> Et musettes à bourdons gros,
> Tamburs, et esclifes trawes,
> *Fecces* de soiles, et de blés. *(Froiss. Poës. fol. 282 a.)*

Fece, *s. f.* Lie de vin ou d'autres liqueurs. (Cotgrave et Oudin.)

Feçoir. [Houe : « Le suppliant avec son *feçoir* « ou hoe. » (JJ. 169, p. 410, an. 1416.) Voir Fesseur.]

Fecondement, *s. m.* Action de féconder. (Cotg.)

Fecore, *s. f.* Lie du peuple. Un poëte a dit des gens d'église qui, nés de rien, font les orgueilleux :

> Nes cil qui sont de *fecore*
> Sont tuit li plus cointe encore. *(Ste Léoc. fol. 31 d.)*

Feculent, *adj.* Qui sent la lie. (Oud. et Cotgr.)

Fecunditet. [« Tant Dieu prierent par grant « humilité, Que la muiler duneit *fecunditet*. » St Alexis, st. VI.)]

Fédération, *s. f.* Association, confédération. « Les amans, autrement appellez viscontes, ès met- « tes de leurs amanies, peuvent à la requeste de « quelconques parties qui soient, tant de la dite « ville, que dehors, arrester au corps tous estran- « giers, reservez ceulx qui sont de la *fédération*, « pour debtes, tant liquides, que illiquides. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 294 b.)

Fedri, *s. m.* Frédéric :

> Celz de Cezille, et Dant *Fedri*,
> Les ont d'un grant pan amendri ;
> Mes Robert qui ores roys est,
> De tout ravoir fort s'entremet. *(MS. 7812, fol. 79 d.)*

1. Feé, *s. m.* Qui a donné sa foi. Parmi les chevaliers créés au VIIe chap. de l'ordre de la Table Ronde, un est nommé le *feé* des dames. (Fav. Th. d'Honneur, t. II, p. 1102.)

2. Fée. [« El fu si cointe et si tifée, El resem- « bloit deesse ou *fée*. » (Rose, v. 3438.) — « Une « espée emmanchée de fer, garnie en fason de clef, « nommée l'espée de Lancelot du Lac, et dit-on « qu'elle est *fée*. » (De Laborde, Emaux, p. 482.)]

Feelment, *adv.* Avec fidélité. (Voir Fealment.) « Cil seut amander Qu'amours retient *feelment*. » (Poët. av. 1300, t. II, 698.) — On lit encore *feolment* dans St Bernard, Serm. ms. p. 65.

Fee-tail, *s.* Fief roturier sur lequel on lève la taille. (Britton, fol. 172 b, 121 a.)

Feffement, *s. m.* Inféodation. « Chartres de « *feffement*, » titres d'inféodation, dans Britton, Lois d'Angleterre, fol. 58 a.

Fegé, *part.* Figé. « Ils s'embatirent en ung lieu « ou le porc avoit rendu estal, si trouverent ung « moult grant foulliz ; lors passerent ung peu avant, « et trouverent grant planté de sang *fegé*. » (Per- « ceforest, vol. II, fol. 11 b.)

Fégier, *v.* Figer, congeler. (G. Guiart, fol. 43 a.)

Feid. [Foi : « Serai si hum par amur et par « *feid*. » (Roland, v. 86.) — On lit aux Ord. II, 342 : « Prodes hommes, et leaux hommes, et dignes de « *feiz*. » On trouve aussi *feiz* dans Roland, v. 3416. — Voir Foi.]

Feie. [Foie : « Le coer li tranchet le *feie* e le « pulmun. » (Roland, v. 1278.) — Dans l'Ethique d'Oresme, 203, on lit : « Ainsi comme l'on raconte... « d'un autre serviteur qui occist son compaignon « et en menga le *fée*. » — « Entre *fie* et poumon en « vont li fer passant. » (Baudoin de Seb. VIII, 562.)]

Feignas. [Lieu planté de hêtres : « Item Jehanne « tient une terre et un *feignas* contigu, contenant « cinq meyterées de terre. » (JJ. 166, page 272, an. 1412.)]

Feignemens, *s. m. pl.* Feinte, prétexte. Du Cange, sous *Figmentum*, cite un Gloss. du fonds Saint-Germain.

Feilliée. [Fagots ayant leurs feuilles : « Quant « ladite fille fu dedenz la maison, ledit Colin la « print et la geta sur une *feilliée* de fagos qui là « estoit. » (JJ. 124, p. 347, an. 1384.)]

Feillier. [Fascine pour pêcher : « Ainsi que le « suppliant et ses freres s'en alloient porter leur « *feilliers* pour pescher en leurs eaues mortes. » (JJ. 207, p. 340, an. 1482.)]

Feire. [Foire : « La cort Richart semblout tozjors « *feire* u marchié. » (Rou, v. 4449.)]

Feiz. [Fois : « Guenes respunt : ne vus à ceste « *feiz*.... » (Roland, v. 567.)]

Fel. [1° Perfide : « Si vengiez cels que li *fel* fist « ocire. » (Roland, v. 213.)] — « Bon chevalier « estoit aux armes, mais *fel* estoit, traytre, et « déloyal. » (Chron. de St Denis, t. II, fol. 28 ^b.) — [2° Farouche, dur : « On ne doit pas tenir le bailli « por sage qui vers toz est *fels* et cruels. » (Beaum. p. 18.) — « Li communs peuple est de *felle* condi- « tion. » (Froiss. II, 17.)] — « *Fel*, outrageux, et « hardis. » (Froiss. Poës. p. 34 ^b.) — [3° Meurtrière : « *Felle* guerre. » (Froissart, t. III, 127.) — « *Felle* « emprise. » (Id. t. IV, p. 127.)]

Expressions :

1° [« Estoille, comete *felle*, » de mauvais augure, dans Molinet, p. 161, 144.]

2° [« Le *fel*, l'ennemi, le démon. » (Vie des SS. ms. Sorb. XXVII ^a.) — *Fel* est le cas sujet, *felon* est le cas régime. (Voyez ce mot.)]

Felené. [Participe du verbe *se felenier*, s'irriter ; de là, comme *fel*, *felon*, dur, impitoyable, terrible : « Ces *felenés* archers. » (Froiss. II, 123.) — « Par usage moult *felenés* estoit quant il perdoit. » (Id. 406.) — « Passages moult perilleus et moult « *felenés*. » (Id. t. VII, p. 157.)]

Feleneske. [Sorte de bateau, dans Mouskes, cité par D. C. (IV, 596 ^b) : « Prirent galies et esne- « kes... Et gens armées *feleneskes*. »]

Felenesse. [Féminin de *felon* : 1° Perfide, vicieuse, mauvaise : « Ensi l'encusoient forment icelle « *felenesse* gent. » (Vie de Jésus-Christ, dans Du Cange, III, 220 ^b) — « La mer est plus *felonesce* en « yver que en esté. » (Joinville, § 502.) — « *Felon-* « *nesse* vie. » (Poët. av. 1300, II, 150.) — 2° Rude, implacable : « *Felenesse* ost. » (Garin, t. I, 177.) — « *Felonnesse* haine. » (Nangis, an. 1251, p. 2.) — « Bataille moult *felenesse* et moult dure. » (Froiss. III, 100.)] — On lit *felenesse* dans St Bern. p. 122 ; *felonnesse*, aux Poëtes av. 1300, p. 150.

Felenier. [S'irriter : « Si li engroissa li cuers « ou ventre et *felenia* grandement. » (Froissart, t. IX, p. 117.)]

Feleprie. [Friperie : « Et se c'estoit viés *fele-* « *prie*, si doit le pelichons un denier. » (Recueil de Tailliar, p. 20, XIIIe siècle.)]

Feler, *v.* Se fêler. (Oudin.) — [« L'os sonne « cassé, comme si l'on frappoit sur un pot de terre « fellé et rompu. »]

Felicité. [« *Félicités* est une chose qui vient « par vertu de l'ame, non pas dou cors. » (Brunetto Latino, Trésor, p. 264.) — « Prince, qui veut vivre « en *felicité*, En l'amour Dieu, en honeur, en vail- « lance. » (E. Deschamps.) — « Je ne say en signorie « *felicité*, excepté en une seule chose... en puis- « sance de faire bien à autruy. » (Chr. de Pisan, Charles V, t. III, p. 30.)]

Feliciter, *v.* Prospérer, être heureux : « Helas ! « fortune ennemie de gloire, et marastre de pros- « perité, que t'ay-je meffait, quand en mes jours « florissants, et au temps de ma doulce juvente, « m'ais laissé quelque temps *feliciter* à plaisir, et « aux ennuyeux ans de ma chenue vieillesse, me « mets en exil perpetuel. » (J. d'Aut. Annales de Louis XII, de 1506 et 1507.) — [Dans Chastelain, il signifie rendre heureux : « En cuidant prosperer ton « chemin, *feliciter* ta vie et ta fortune, tu quis les va- « riables et perilleuses habitacions de dame court. »]

Felin, *s. m.* 1° Poids de sept grains. (Monet, Cotgr., Oudin) — [Un édit sur les Monnaies (t. VI, f. 164) y ajoute un cinquième de grain.] — 2° Espèce de toile. (Oudin.)

Felle, *s. f.* Espèce de filet. (Oudin.)

Fellement. [Avec perfidie : « Li rois fu enfour- « més moult dur et très *fellement* et estrangement « de son cousin. » (Froissart, t. III, p. 117.)]

Felleté, *s. f.* Colère. On a dit, en parlant des Horaces et des Curiaces : « Quand Marcus Oratius « se vit en ce danger, regarda ses deux freres qui « gisoient mors ensepvelis devant luy en leur sang ; « de *felleté* si hault luy monta le couraige, qu'il « n'estime par la mort de ses freres sa force estre « en riens diminuée. » (Histoire de la Toison d'Or, t. II, f. 115.) — « Non obstant ceste victoire, Charles « Martel qui n'a courage de *felté*, ne de vindication, « accorde paix à Eude duc d'Aquitaine. » (Histoire de la Toison d'Or, t. I, fol. 61 ^b.)

Felon. [Cas régime de *fel* ; comparez ber, *baron*, lerre, *larron* : 1° Perfide, traître, mauvais en parlant des personnes et des choses : « Ço dist li reis : « vos « estes mi *felun*. » (Roland, v. 3814.) — « Diex ! « quant crieront outrée, Sire aidez à pelerin, Pour « qui sui espouvantée, Car *felon* sont Sarrazin. » (Couci ; Dame du Faiel.)]

> Bien doi avoir grant paour
> Dou deauble, dou *felon*
> Qui, en la noire prison,
> Nos vuet mener,
> Dont nus ne puet eschaper. *(Poët. av. 1300, I, p. 92.)*

De là on disoit :

1° « *Felon* chien, » pour mauvais chien, chien méchant. (Vie d'Isab. à la suite de Joinville, p. 179.)

2° « *Felon* manoir, » lieu de débauche. (Rou, ms., 46.)

3° « Mort *felonne*, » mort cruelle. (Cretin, p. 58.)

4° « *Felonnes* paroles, » paroles injurieuses. (Essais de Montaigne, t. I, p. 5.)

5° « Vieillesse *felonne*, » vieillesse cruelle :

> Ha vieillesse *felonne*, et fiere,
> Pourquoy m'as si tost abatue ? *(Villon, p. 29.)*

6° [« Moult fit, celle journée, *felon* tems et cui- « vert. » (Berte, XXXIV.)]

2° Hardi :

> Je ne cherche autre Apollon,....
> Autre gozier plus *felon*,
> Pour sonner de ta louange. *(L. Caron, fol. 41 ^a.)*

Expressions et proverbes :

1° « Mal *felon*, » dont on guérissoit par l'intercession de S. Eloi. Peut-être n'est-ce pas un mal particulier, mais en général un mal dangereux. Voici le passage :

Evesques fu de la cité,
Ce set l'en bien de vérité ;
Et porce qu'il fu si sains hom,
Li dona Diex tel guerredon,
Que il garist de *felon* mal. *(MS. 7218, fol. 199.)*

2° « Amours vainc tout, fors que le coeur *felon*. » (Cotgrave, Dictionnaire.)

3° . . . . Perilleux compaignon
A, en home *felon*. *(Prov. du Cte de Bret. f. 114 c.)*

4° . . . . Qui a cuer *felon*,
Si se monstre en poi d'eure *(Id. fol. 115 b.)*

5° . . . . Ge n'aim soulas d'enfant,
Ne donner à truant ;
Ce dit Salemons ;
Ne ge, feme plorant,
Ne de *felon* le chant,
Marcol li respont *(Marc. et Salem. fol. 116 d.)*

Felonnement, Felonnessement, Felonneusement, *adv.* Cruellement, violemment. *Fenelessement*, dans S. Bern., répond à *nequiter*. — « Guerredon eut Tulles, pour moult d'offices « eureusement exercez à Rome, par son industrie « sauvée, fors qu'il fut par Anthoine décapité *felonnessement*. » (Al. Chart. l'Esper. p. 268.) — On lit de la bataille de Rosbecque, que les François gagnèrent sur les Flamands : « *Feloneusement* « faisoient aux Flamans accointance, et si bien « oppugnerent qu'il n'y avoit que redire. » (Hist. de Louis III, duc de Bourb. p. 215.) — « Lancelot « luy arracha le heaume de la tête si *felonneusement* qu'il luy arracha tout le cuir du visage, et « du nez. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 25 b.) — On a dit des disputes sur l'immaculée conception de la Vierge : « Jamais question de nostre religion n'a « esté demenée si courageusement, si asprement, « voire si *felonnement* que celle-cy. » (Apologie d'Hérodote, p. 517.)

Felonnie, *s. f.* Félonie, infidélité[A]. Colère[B]. Méchanceté[C]. [Il signifie encore vigueur, bravoure : « Riches hons iestes, s'avez grant manantie Nobles « et fiers et pleins de *felonnie*.]

[A] [« Li nostre deu i unt fait *felonie*. » (Roland, v. 2600.) — « Quant la dame s'oit si ramposner, « Vergogne en ot, si dit par *felonie* : Par Dieu, vas- « sal, je l' di por gaber. » (Quesnes, Romanc. 108.)]

Oi avez ma douce *felonie*,
Dame, pour Dieu, ne vous ait anoict :
N'est pas amors, mais doce desverie,
D'un desir ardent outrequidie,
Ki mon cuer a si forment desvoict,
Ke je ne sai k'est sens, ne k'est folie.
Poët. MSS. av. 1300, III, p. 1181.

[B] [« Le duc s'amolioit grandement de sa *felonie*. » (Froissart, t. XV, p. 95.)]

[C] Jamais fiere tygresse, aux forest d'Armenie,
Ne fit voir tant d'ardeur, et tant de *felonnie*,
Alors qu'ayant suivi la piste du chasseur,
Elle atteint de ses fans le cruel ravisseur.
Amours de Tristan, p. 204.

Femal, *adj.* Qui est du sexe féminin : « Sont « appellés parceners par le common ley, mes *females*, ou les heires de *female*, qui veignont à terres, « et tenements, per discent. » (Tenur. de Littleton, fol. 55 b.) — « Tant masles comme *femeaux*. » (Beaum. p. 440.) — [On lit aussi dans un registre du comte de Berry, an. 1402, f. 37 a (Ch. des Comptes) : « Il nous pleust iceulx enffans *femeaulx* et de sexe « feminin habiliter, franchir. »]

Fembrier. [Fumier : « Seauz et *fembrier*. » (Job. p. 450.)]

Femelette. [Pauvre femme : « Le soulphre « vulgal... Et n'est bon qu'à ces *femelettes* Qui « botellent des allumettes. » (Traité d'Alchimie, 48.) — « En ce solier avoit un povre litteron où li povre « enfant de la *femelette* gisoient. » (Froissart, t. X, page 37.)]

Femelle. [« La *femelle* de l'oliphant Aproisme « à l'erbe maintenant. » (Bestiaire, cité par D. C. I, p. 338 b.)] — On lit *fumelle*, dans Modus et Racio, folio 30 b.

Femellin, *adj.* Efféminé. (Oudin.)

Femenie, *s. f.* Pays imaginaire (Voir Agolant, v. 730) où il y avoit abondance de femmes. — [C'était aussi les habitudes des femmes : « Rois ne « croiez mie gent de *femenie* ; Mais faites ceus « apeler Qui armes sachent porter. » (Hues de la Ferté, Romancero, p. 192.)]

Iluec arrive la navie,
Qui vient de terre *feminie*,
De Nubie et de Quartaige,
Et Dociane la sauvaige. *(Fl. et Blanch. f. 121 d.)*

Saincte Marie ! et tousjours femmes,
Femmes à dextre, et à senestre...
Je ne scay se c'est songe, ou faintie :
Sui-je au pays de *femmenie* ? *(Th. fr. II, p. 127.)*

« Avec eux vinrent...... tant de suitte de dames, « et damoiselles, qu'il sembloit que le royaume de « *feminie* y fut arrivé. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 49.) — Voyez ce qui est dit de ce pays, dans la Réponse 128, fol. 46 b, du livre de Sidrac. — On lit *femenye*, dans Deschamps, f. 138 c.

Femenin, *adj.* 1° Féminin :

Cueur *femenin* se mue, et prent son cours,
Comme la lune estant en son decours. *(J. Marot, 229.)*

[« Et si li hom a esté nouris en liu de feme, il « sera en aucune cose *feminins*. » (Hist. litt. de la France, XIII, 726.)]

2° Délicat : « Femme blanche, et *feminine*, de « petite corpulence. » (Les Quinze Joyes du Mariage, page 71.) — « Avoit le visaige si bel, et si « *feminin*, qu'on ne peut pas plus bel trouver. » (Percef. II, fol. 124 a.)

3° [Adonné aux femmes : « Femellarius, homme « *femenin*. » (Gloss. 7684.)]

Femier, *s. m.* Fange, boue :

S'en vont vers Vendine à granz routes,
Par biaus chemins, et par *femiers*. *(Guiart. f. 301 a.)*

[Le sens actuel est dans la Rose, v. 8946 : « Qui « vodroit un *femier* couvrir De dras de soie ou de « florete. »]

Femme, *s. f.* Femme [A]. Fille [B]. Femme de bas étage, courtisane [C].

[A][« Ne reverront lur meres no lur *femmes.* » (Roland, v. 1402.) — « Honeste coze est et bone à « bailli qu'il ne sueffre pas que *feme* soit mis en « prison por fas accusement, ne por nul cas, se « n'est par cas de crieme. » (Beauman. 41.)] — On disoit autrefois « *femme* épousée, » pour femme mariée. (Eust. Desch. fol. 424 [b]; Saintré, p. 9.) — Il s'employoit aussi seul, par opposition à fille. « Aucun n'est tenu à faire loy, pour simple bateure « qu'il a faite à son servant, ne à son filz, ne a son « nepveu, ne a sa fille, ne à sa *femme*, ni à aucun « qui soit de sa mesnie; car l'en doibt entendre « qu'il le fait pour les chastier. » (Anc. Cout. de Norm. f. 104 [b].) — [On lit aux Tenures de Littleton, sect. 87 : « Jeo deviegne vostre *feme*, par ceo que « n'est convenient que *femme* dira, que ele devien- « dra *feme* à aucun home, fors que à son baron, « quand ele est espousée. »]

[B][« Une jeune pucelle... qui gentis *fame* estoit, « li rois ot fait nourrir. » (Berte, coupl. 87.)] — « *Femme* à marier, punition de celui qui l'auroit « déflorée. « (Bout. Som. rur. p. 867.) — « *Femme*, « ou taus de sa veufveté, ou el tans de son pucel- « lage. » (Beaum. p. 21.)

[C]Au souper que fit Louis XI en 1465, à Paris, en l'hôtel du seigneur d'Armenonville, « pour *femmes*, « y estoyent madamoiselle d'Ermenonville, la Lon- « guejoye, et la duchesse de Longueville, et pour « bourgeoises Estiennette de Paris, Perrette de « Chaalon, et Jehanne Baillette. » (Chron. scand. de Louis XI, page 86.) — On lit des devoirs d'un confesseur :

> Por seignor ne se doit, ne por ami coisier :
> Blasmer doit on larron, reubeor, userier;
> Le delit del borgois, l'orguel des chevaliers,
> Les folies des *femes*, des dames lor dangier.
> Vies des SS. MS. de Sorb. ch. 27, col. 22.

[Par suite, on a dit pour femme de mauvaise vie : 1° « Le suppliant avoit transporté un petit lit « garni de la maison d'une *femme de pechié.* » (JJ. 130, p. 109, an. 1386.)

2° « Une *femme de mal recapte ou petit gouver-* « *nement.* » (JJ. 187, p. 309, an. 1458.)

3° « Perrinet d'Anisy trouva Perrinet de la Croix « hostellain et tavernier, qui parloit moult inju- « rieusement à une *femme de vie*, appellée Jean- « nette d'Orleans. » (JJ. 138, p. 224, an. 1390.)

4° « *Femme de joye.* » (JJ. 124, p. 312, an. 1383.)

5° « Icelle Jehannette leur sembloit fermement « bien femme dissolue, pour ce qu'elle avoit sa « robe lassée au costé et vestue, comme *femmes* « *communes* se vestent. » (JJ. 160, p, 27, an. 1407.)]

6° « Il n'en faut que trois (femmes) pour faire un « marché, ou une foire. » (Bouch. Serées, p. 438.) — [On lit dans Le Roux de Lincy, I, 221 : « Deux « femmes font un plaid, trois un grand caquet, « quatre un plein marché. »]

> 7° . . . . Itant se pert
> Qui *femme* bat, s'il ne la tue. (Fabl. de S. G.)

> 8° . . . . . Qui bat sa *femme*, il la fait braire,
> Qui la rebat, il la fait taire. (Bouch. Serées, p. 131.)

> 9° . . . . Moult a qui bone *fame* prant;
> Qui l'a male, il n'a noiant. (MS. 7615, II, 174 [d].)

10° « *Fame* aler, » aller coucher avec sa femme :

> A mienuit est esveilliez ;
> Li Dus, si prist à eschaufer,
> Talent li prist de *fame aler :*
> Du lit se lieve, si s'en va,
> Jusqu'à la chambre u'aresta
> Ou la duchoise se gisoit. (Estr. MS. 7996, p. 23.)

11° [« Souvent *femme* varie, bien fol est qui s'y « fie. » (François I[er].)]

12° [« Les femmes fenestrieres et les terres fron- « tieres sont mauvaises à garder. » (Le Roux de Lincy, I, 228.)]

Fenabregue, *s. m.* Alisier, micocoulier. « Après avoir longtems cherché ce que signifioit « *fenabregue*, j'ai su enfin qu'à Sommieres en « Languedoc, on appelloit *fenabregue*, l'arbre que « nous appellons alisier. » (Le Duchat, sur Rab. t. III, p. 263.)

Fenage, *s. m.* Droit exigé en nature ou en argent sur les prés et foins. « Les habitans d'iceluy « village, doivent payer, par chacun an, à la recepte « du roy au dit Dourdan, droits de cens, avenages, « *fenages* et autres droits, en recognoissance de la « chatellenie du dit Dourdan. » (C. G. I, p. 250.)

Fenaison, *s. f.*

> Ung siffre allant en *fenaisons*,
> Est plus fort que deux qui en viennent (Rab. III, 37.)

Fenal, Fenail, *adj.* Qui appartient aux foins : « Le mois *fenail* » étoit le mois de juin. (Revenus du comté de Hainaut, an. 1265.)

Fenasse, *s. f.* Sainfoin. (Cotgrave, Oudin.)

Fench. [« Lequel tison laditte Marion bouta « dessoubz un warat d'estrain, qui estoit emprez, « ou dedens une *fench* joignaut à la seuronde der- « riere de la maison. » (JJ. 152, p. 290, an. 1397.)]

Fendace, *s. f.* [Voir FANDACE.]

> La terre fend, et parmy les *fendaces*,
> La grand lueur jusqu'aux regions basses
> A pénétré, et si cler y raya
> Que Proserpine et Pluton s'effraya. (C. Marot, 550.)

Fendant, *s. m.* Coup de taille de haut en bas. On lit dans Cotgrave « à pointe, et à *fendant.* »

Fendant, *adj.* Brave [A]. Faux brave [B]. Assassin [C].

> [A]Depuis les plus chetifs, jusqu'aux plus *fendans*.
> Regn. Satyr. 13, page 110.

[B]« Un fierrabras, un rodomont, un taillant, « *fendant.* » (Lett. de Pasquier, t. I, p. 576.)

[C]En parlant de l'exécution du président Brisson : « Sortirent de la maison de Cornouaille plusieurs « *fendans.* » (Lett. de Pasq. II, p. 302.)

Fendiller, *v.* Fendre menu [A]. Crevasser [B].

[A]« Le massif se dement quand nous voyons *fen-* « *diller* l'enduict, et la crouste de nos parois. » (Ess. de Mont. t. I, p. 461.)

[B]« Levres *fentillées.* » (Malad. d'Am. p. 132.)

Fendon. [Bois de fente : « Li caretée de plan-

« que (doit) un *fendon* taillé à cungnie de plaine « paume. » (Coutume de Cambrai.)]

Fendre, *v.* Partager, ouvrir[A]. Fendre les flots, traverser[B]. Faire retentir[C]. [Le sens actuel est dans Roland : « *Fenduz* en est mon olifant el « gros. »]

[A] Dans le premier des sens que nous marquons, on lit : « Quant elles vindrent jusques aux deux « chevaliers estrangiers, les menestriers se *fendi-* « *rent*, et la royne passa avant. » (Percef. vol. VI, fol. 95 a.) — [« Quant il vey que leurs gens se *fen-* « *doient* de tous costés. » (Froissart, XIII, 228.)]

[B] [« Et s'envait par le bois *fendant*. » (Renart, 339.) — « Puis s'en vinrent fendant à plain voile « sus yaus. » (Froiss. VIII, 134.) — « *Fendant* les « rues. » (Id. IX, 179.)]

[C] Du bruit des voix tout l'air *fendoit*. *(C. Marot, 669.)*
Jupiter feit gresler, et *fendre* gros tonneres. *(Cret. 129.)*

Expressions :

1° « Chevalier, compagnon, valleton *fendu*, » c'est-à-dire une femme ou fille déguisée en homme. (Percef. III, fol. 94 c.)

2° « Il lui faut *fendre* les pieds, et l'envoyer « paistre, » se dit d'une personne bête, grossière. (Oudin, Cur. fr.)

3° « Geler à pierre *fendante*. » (Cotgr.)

Fendure. [Ouverture : « Parmi les *fendures* « des barrières. » (Froissart, III, 25.)]

Fendus, *s. m.* Le cul :

Li Dus li a le cul tourné,
Appareillié, et descouvert,
Si que toz li *fendus* apert. *(Estr. MS. 7996, p. 10.)*

Fener, *v.* 1° Faner, faire les foins. [« Li fain « estoient *fené* et les auquns à *fener*. » (Froissart, t. III, 122.)]

2° Se dessécher :

L'herbe *se fene* ; arbre et feuille perit. *(C. Marot, 557.)*

Voy. aussi Rab. t. III, p. 154.

Fenerateur, *s. m.* Usurier. (Cotgr. Oudin.)

Fénération, *s. f.* Usure. (Cotgr. Oudin.)

Fenerier. [Grenier à foin : « La femme de feu « Fremin vint illec dire audit Cotier qu'elle avoit « prins laditte moutardelle ou *fenerier*, et qu'elle « la rendroit voluntiers. » (JJ. 182, page 328, an. 1458.)]

Fenestrage, *s. m.* Collectif de fenêtres[A]. Redevances pour boutiques, ouvertures, étalages sur la rue[B]. Ouvertures dans les bois[C]. [Le mot désigne aussi des arcades, des encadrements à jour, amortis en plein-ceintre ou en tiers-point ; ce sont même des niches ayant cette forme : « Une croix d'or et « ou pied du croisillon est une ymage de Nostre « Dame en un *fenestrage* esmaillé d'azur. » (Emaux de Laborde, p. 311.)]

[A] « En toute la ville n'y avoit maison plus percée « de *fenestrages*, ny mieux éclairée que la sienne. » (Strapar. t. II, p. 359.) — « Fut l'artillerie drecée « grosse, et petite, contre un pan de mur, entre « deux tours,...... et voyoit on bien, par les *fenes-* « *trages*, que celuy panne pouvoit avoir gueres « grand force. » (Ol. de la Marche, I, p. 394.)

[B] [« Le *fenestrage* d'ileuc, c'est assavoir pour « chascune personne qui vent pain à fenestre en la « partie que le comte a à Chastiauneuf vaut « .xv. sols. » (Censier de Chartres à la Chambre des Comptes de Paris, fol. 55, an. 1302.) — « Encor i a « (à Namur) li cuens les stalaiges, les wetaiges et « les *fenestraiges*. » (Ch. des Comptes de Lille, an. 1289.)]

[C] Droit d'avoir des *fenêtres*, des ouvertures en forêt pour y tendre des filets à prendre les bécasses (D. C. sous *Fenestragium*, 2) : [« Et se comance la « premiere devise au coodres de Pauleon, pres la « *fenestre* Guillaume de Chaumes. » (Charte d'Aunis de 1361, dans D. C. III, 225 b.)

[On appelait encore *fenestrage*, l'exposition des armes avant les tournois : « Quand ce viendra au « *fenestraige* pour cloer son blason, le heaume « doit estre couvert trois dois ou environ du blason « du chef de la banniere. » (Traité ms. du droit d'armes de noblesse, dans Du Cange, sous *Fenestragium*, 2.)]

Fenestre. *s. f.* Boutique, étalage[A]. Armoire, tabernacle[B]. Loge aux tournois[C]. Intervalle des bataillons[D]. Vide dans un écrit[E]. Coche d'un arc[F]. Lunettes[G]. [Le sens actuel est dans Joinv. (§ 407) : « Je me assis à une *fenestre*, et uns enfes delez « moi. »]

[A] [« Le suppliant marchant espicier estant en « l'ouvrouer ou *fenestre* de l'ostel ou il demeure. » (JJ. 185, p. 299, an. 1453.) — « *Fenestre* ou bouti- « cle de plusieurs denrées et marchandises. » (JJ. 177, p. 166, an. 1445.)] — « *Fenestres* des tale- « meliers, » pour boutiques des boulangers. (Ord. t. V, page 500.) — « Leur convient tenir estal à la « paneterie, tant comme il y ait estal vacant, et se « il n'y a estau vacant, il devront, pour cause de « l'estal, et vendist à sa *fenestre*, six sols par an, « pour tout l'an. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 331.)

Une *fenestre* auprès sainct Jaques. *(Villon, p. 4.)*

[« Tout vous faudra clorre *fenestre*, Quand « deviendrez vieille flestrie. » (Villon, la belle Heaulmiere.)]

[B] [« Lesquelz pillars emporterent... une boiste « ou le corps N. S. sacré reposoit, laquelle il prin- « drent en une *fenestre* de ladite eglise. » (JJ. 120, p. 214, an. 1382.) — « Il les mena à son logis, et « feit ouvrir une petite *fenestre*, ou d'une bourse, « qui dedans estoit, tira cent escus, lesquels il « bailla à Bellabre. » (Hist. du chev Bayard, p. 27.)

[C] Droit à saint Pol fu bel li joustements ;
Plusieurs joustans veissiez sur les rens,
Lances brisier ; mainte dame jolie
Aux *fenestres*, pour le pris aviser :
Omont de dens, dedehors Jehan de Truye. *(Desch. 162 b.)*

[D] « L'allemand venoit à nous, grand pas, et trot, « de sorte que leur bataille estoit si grande, qu'ils « ne se pouvoient suivre : et y voyons de grandes « *fenestres*, et des enseignes bien derriere. » (Mém. de Montluc, I, p. 218.)

[E] On nommoit « saufs-conduits *fenestrés*, » ceux où on laissoit en blanc les noms des personnes : « Ces blancs estoient appellez *fenestres*. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.) — « *Fenestre*, dans le livre d'un « escolier, » est « une place sans écriture. » (Oudin, Cur. fr.)

[F] « Il tenoit, en sa main dextre, ung arbalestre « très bien façonnée, et formé de chaire nerveuse, « et en la *fenestre*, une fleche d'ung pied de long. » (Percef. IV, fol. 22 [a].)

[G] « Quand la teste commencera à blanchir, et la « barbe à grisonner, quand les oreilles demande- « ront du cotton, les yeulx des *fenestres*, les mains « un baston. » (Cartheny, Voyage du Chev errant, fol. 69 [a].) — [Basselin (Vau de Vire, 6) a même dit des yeux : « On dit qu'il nuit aux yeulx; Mais « seront-ils les maistres? Le vin est guarizon De « mes maulx ; J'aime mieux perdre les deux *fenes*- « *tres* Que toute la maison ! »]

Expressions :

1° « *Fenestre* borgne, et aveugle. » On lit en terme de Coutumes : « Celuy à qui appartient un « mur sans moyen, joignant à l'heritage d'aultruy, « ne peut de nouveau, en façon que soit (non plus « qu'en un commun) y poser *fenestres* prenantes « jour ou aspect, sur l'héritage de son voisin; « bien peut-il y en mettre des *borgnes*, et *aveugles*, « avec battes, pour témoignage que le mur luy est « propre. » (N. C. G. II, p. 1137 [b].)

2° « *Fenestre* coye, » fenêtre à châssis dormant ou à verre dormant. « La muraille commune se « congnoist, en ce que les bois, et sommiers des « deux voisins sont et reposent en icelle, ou qu'il « y a *fenestre coye* au dedans de la ditte muraille « mise d'ancienneté. » (N. C. G. II, p. 1057 [b].) On trouve aussi « *fenestre* dormante, » ou « a voirre « dormant, » dans Cotgrave.

3° « *Fenestre* flamande, » fenêtre faite de charpente, en façon de lucarne, assise bord à bord de la muraille et sur laquelle l'égoût du toit est porté. (Cotgrave.) — [On lit *fenestre* flamange, au registre JJ. 160, p. 31, an. 1405]

4° « *Fenestres* des gabions, » embrasures pour les canons. (Mém. de Montluc, I, p. 456.)

5° « Faire *fenestre*. » « Aux tournois, après « qu'ils avoient esté criez, c'est à dire publiez par « les herauts, et poursuivans d'armes, on *faisoit* « *fenestres*, c'est à dire qu'on mettoit dehors les « bannieres, et les tymbres, et ecussons des cheva- « liers du tournoy, sous les *fenêtres* d'un hostel, « sur la place où se faisoient les tournois. » (Le P. Menestr. de la Chev. p. 183.) — [Ou mieux aux *fenestres*, aux loges du tournoi.]

6° « Faire de bannieres, ou blasons *fenestres*, » pendre les blasons et bannières des chevaliers aux fenêtres. « Faire de ses bannieres *fenestres*, » ne regardoit que les barons. « Vous estes tenus vous « rendre ès heberges, le quatrieme jour devant le « jour du dit tournoy, pour *faire de vos blazons* « *fenestres*, sur payne de non estre reçeus au dit « tournoy. » (La Colomb., Théâtre d'honneur, t. I, page 56.)

7° Passer vous fault, mon amy doulx,
Ou par là, ou par la *fenestre*. *(Dép. d'am. p. 280.)*

Fenestré, *adj.* [1° Garni de fenêtres : « La sale « fu et haute et lié De totes pars bien *fenestrée* Et « bien verrées les fenestres. » (Parton. v. 10819.) — « Un beau jardin bien clos à grosses murailles « crenellées et *fenestrées* au bas par où l'on regar- « doit sur la mer qui battoit de ce costé. » (Jean d'Auton, Louis XII, p. 312.)

2° Tailladé, orné de jours : « Soulier *fenestré*. » (Rabelais, IV, 58.) — On lit dans Baudoin de Condé (D. C. sous *Cultellare*) : « Et quis homes es tu, Qui « voi si faitement vestu De draps ouvers et « *fenestrez*. »

3° On lit dans Girard de Viane, v. 3672 : « Au fier « regart et à vis et au neiz A chief devant, ke il ot « *fenestré*. » — De même dans Aubri, page 174 [a] : « Blont ot le poil menu, recercelé, Ample viare et le « fron *fenetré*. »].

Ele avoit front bien compassé,
Blanc ouni, large, *fenestrié*,
Or le voi creste, et estroit. *(MS. 7218, f. 251 [a].)*

Fenestrelle, *s. f.* Petite fenêtre. [V. Girard de Viane, v. 2410.]

Fenestrer. [Faire le galant aux fenêtres : « Pierre de la Croix mist avant, de aler *fenestrer* et « amer par amours une jeusne fille, nommée Jehan- « nette. » (JJ. 184, p. 394, an. 1458.)]

Fenestrier, *s. m.* Qui fait des fenêtres [A]. Qui regarde à la fenêtre [B]. Marchand en boutique [C].

[A] Qui fait des fenêtres. (Oudin.)

[B] Fille *fenestriere*, et trottiere,
Rarement bonne mesnagere. *(Cotgr.)*

[C] « Menus *fenestriers*, gens qui vendent en petites « boutiques. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.) Voy. Ord. t. II, page 320. — [« Item que nulz *fenestriers* ou « fenestrieres, ou regratiers ou regratieres ne « puissent faire chandelle... pour vendre. » (JJ. 205, p. 304, an. 1294.)]

Fenestris. [« Si aucuns veaut faire un *fenes*- « *tris* de une fenestre tant seulement entre deus « potiaus. » (JJ. 64, p. 2, an. 1324.)]

Feneur, *s. m.* Ouvrier qui fane le foin [A]. Marchand de foin [B].

[A] Voyez Rob. Est. et Cotgr.

[B] « Au chef du pont, devant le Chastelet, le foin « des charettes ne soit mis hors, se il n'est aux « *feneurs*. » (La Thaumassière, Cout d'Orl. p. 466, an. 1178.)

Feneux. Abondant en foin. (Oudin et Cotgrave.)

Fenex, *s. m.* Phénix, oiseau. (Blanchandin, fol. 180 [c].) — [On lit *fenis*, dans Partonopex, v. 10333, et *fenices*, dans le ms. anc. 7218, fol. 179 [d]. — « *Fenix* est uns oisiaus en arrabe, dont il n'a « plus que un sol en trestout le monde. » (Brunetti Latino, Trés. p. 214.)]

Fenicles, *adj.* [Terribles.]

Li quins sera moult plus oribles
De toz les autres plus *fenicles*,
Quar trestoutes les mues bestes
Vers le ciel dreceront lors testes ;
A Dieu voudront merci crier. *(MS. 7218, f. 113 a.)*

Fenil, *s. m.* 1° Tas de foin : « On congnoist « grant sanglier du jeune à trois signes : le pre- « mier si est par les trasses, le second par le lit, et « le tiers est au *fenil*. » (Modus et Racio, f. 23 b.) — [2° Endroit où l'on serre le foin (Carloix, III, 12) : « Ils descouvrirent dedans le *fenil* de son logis « sous de la paille et du foing. »]

Fenir, *v.* [1° Finir : « Ses barons mande pur « son conseil fenir. » (Roland, v. 169.) — 2° Venir à bout : « Et leur traïson pert ains qu'ils puissent « *fenir*. » (Berte, coupl. 63.)] — 3° Borner :

Et si qu'om retient l'appetit,
Sanz trop vouloir, ne po mangier,
Afin qu'om ne chée en dangier
De phisique, par l'excédent :
Doit on aussy, par consequent,
Son etat moien retenir,
Sanz trop lever, ne trop *fenir*,
Selon le gré de son linnige. *(E. Desch. f. 556 c.)*

4° Mourir :

Ja n'en irai, si com je croi,
Se morte, ou vive ne le voi,
....veir le cors Marie,
Car je quit que ele est *fenie*. *(Vies des SS. LXI.)*

Fenis, *s. m.* Fourche à prendre le foin. (Des Acc. Bigarr. p. 91.)

Fenison, *s. f.* Temps pendant lequel il n'est pas permis de laisser entrer aucune espèce de bétail dans les prés. « Les prez sont deffensables en tout « temps à l'égard des porcs, parce qu'en fouillant, « ils gâtent le fond : à l'égard des autres bêtes, les « prez sont abandonnez en vaine pature depuis « que l'herbe est fauchée, et enlevée, jusques à la « feste de Nostre Dame de mars : et quand il y a « regain, depuis la saint Martin d'hiver jusqu'à « la Notre Dame de mars; de sorte que, depuis la « Notre Dame de mars, jusques à ce que les regains « soient coupez et enlevez, les prez sont en « *fenison*. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Fenoil. [Fenouil : « Lors m'en alai tout droit « à destre Par une petitete sente Plaine de *fenoil* « et de mente. » (La Rose, v. 718.)] — On lit *fenuel* dans la Bataille de Quaresme, ms. de S. Germain, fol. 92 c : « Barbues grasses, plaiz lées, Et bons fles « au *fenuel* rostiz. »

Fenouillere, *s. f.* Lieu semé de fenouil : « Ils « n'alloient que de nuict, logeant de jour par les « *fenouilleres* qui lors estoyent grandes, et là ne « mangeoient que l'espi du bled qu'ils esgrai- « noient. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, de 1502.)

Fentis. [Fendu ; on lit au féminin : « Plume « *fentisse* ne escorchiée. » (Ord. V, 347, an. 1341.) Le masculin est dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Fenture. [Fente : « Le mary vit par un pertuis « ou *fenture* le ribault, qui estoit en l'ostel avec « ladite femme. » (JJ. 148, p. 197, an. 1395.)]

Fenugrec. Senègre ou senégrain. (Cotgrave.)

Feodal, *s.* et *adj.* Feudataire. [« Si devint li dit « messire Robert de Namur homme *feodal* au roi « d'Angleterre. » (Froissart, I. I, 312, dans l'édition Buchon.)] — « Notre grand bailly de Hainaut, comme « chef, et sçemonceur en notre nom, et les pairs, « prelats, barons, chevaliers, et autres *féodaux* de « nostre dite cour... notre dit Conseil composé de « nostre... grand-bailly... et de douze *feodaux*, dont « deux seront ecclésiastiques, et deux nobles.... et « les huit autres, soient ecclésiastiques, nobles, ou « du tiers Etat, devront estre *feodaux* en fond, ou « bien sur plume, naturels de notre dit pays. » (Cout. de Hainaut, Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 42 a.) — En parlant du roy : « Tous ses *feodaux*, sujets, et « serviteurs... aux dits serviteurs et *feodaux*. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 80.) — [Il signifie « homme habitant sur la censive du seigneur, » au Terrier de Châtillon-sur-Seine : « Item s'aucun dudit « Chastillon courroucé à son seigneur se depart « dudit Chastillon, ils appartiennent aux chaziers, « autrement dits *feodaulx*, d'illec de rammener et « conduire seurement devant son seigneur. »]

Feodatoire. [On lit au cartulaire de Lagny, fol. 173, an. 1417 : « Seigneurie *feodatoire*. »]

Feoffement. [Inféodation, aux Tenures de Littleton, sect. I, p. 57.)]

Feoffor, *s. m.* Celui qui donne en fief. [« Le « *feoffor* estant properment ou homme enfeoffa un « autre en ascuns terres, ou tenemens en fée simple. « Celuy qui fist le *feoffment* est appelé *feoffour*. » (Tenures de Littelon, sect. LVII.)]

Feonable, *adj.* Profitable. [On dit encore en Bretagne d'un plat qui nourrit, de l'haricot bien gras d'Harpagon : c'est un plat *fonable*.]

Jhesus fu li fruit acceptable,
Et a tot le mont *feonable*.
Et cil bons fruis fu en crois mis.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LX, col. 24.

Feor. [Prix, comme *feur*, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 31431 : « A nul *feor*. »]

Fer, *s. m.* 1° Fer de lance : [« Empeint le bien « tout le *fer* lui mist outre. » (Roland, v. 1286.)]

2° Le métal, pris au figuré, dans le langage galant :

Je tant me fi là où biauté repaire
Qu'aymans (aimant) sui, se tout n'est ver moi *fers*.
Poëtes avant 1300, t. I, p. 401.

3° « *Fer* de Bourgogne, » [minerais du Creusot]. — « *Fer* à cheval. » — « Les mareschaux qui « ferrent les chevaux, ne pourront prendre, n'avoir « d'un *fer* neuf à palefroy, ou à roussin, de *fer*.... « de Bourgogne que IX. deniers. » (Ord. II, p. 271.)

4° « *Fer* d'Espagne, » [acier de Catalogne]. « Les « mareschaux..... ne pourront prendre..... de *fer* « d'Espagne que dix deniers. » (Ord. t. II, p. 271.)

5° « *Fer* poitevinal. » — « S'ot glaive courte et « grosse à *fer* poitevinal, » dans Du Cange, t. III, p. 238 b ; on y lit encore *acier poitevin*.]

6° « *Fers* barbelez » (Voyez Monstrelet, I, p. 8 b), pointes de flèches barbelées.

7° [*Fer* à marquer : « A Perin de Choisy orfevre

« pour l'argent et la façon de plusieurs *fers* d'argent « à cuire chevaux. » (Laborde, Emaux, p. 311.) — « A Jehan Lessayeur, orfevre, pour un *fer* d'argent « par lui fait pour donner le feu aux faucons. » (Laborde, Emaux, p. 311.)]

8° Ancre : « Il fit jetter le *fer* et encrer ceste « part. » (Boucic. liv. II, p. 234.)]

8° *bis*. « *Fer* d'or....., » emprise que portoit un chevalier : « Il portoit, sur sa jambe senestre, un « *fer* d'or dont il estoit enferré, qui le prenoit au « bas de la jambe, et estoit soustenu celuy *fer* d'une « chaine d'or, qui se prenoit au long de la jambe « de dehors, et dessus le genouil avoit une main, « issant d'une nuée qui tenoit la dite chaisne. » (La Colomb. Th. d'Honn. t. II, p. 325.)

9° « *Fer* emoulu. » (C. de St Sever, XVIII, art. 5.)

10° « Bestes de *fer*. » Voyez dans le Journal des Savans, février 1747, p. 343, l'explication de cette expression de Beaumanoir. Elle est synonyme de *cheptel de fer*.

11° « *Fers* ès jambes, » fers aux pieds :

Fers ès jambes, pour justicier,
Et pour pugnir mauvais garçons. *(E. Desch. f. 235 d.)*

12° « *Fers*, et anneaux, » fers aux pieds. « Nul « chevalier qui prison vouloit prometre, ne estoit « mis en *fer*, ne en anneaulx. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 41 b.)

13° « *Fiers* de la cierue, » fers de la charrue :

Puis avint il qu'en une rue,
Laissa les *fiers* de sa cierue
Uns vilains ; si vint en maison ;
Mais ne l'en fist se gaber non
Sa femme ; et les ala embler,
Pour lui faire fol resambler :
Et quant li vilains mangié ot,
Si s'en ala com il ains pot. *(Mousk. fol. 952.)*

14° « Avoir de quelqu'un *fer*, ou clou, » en tirer cuisse ou aile :

. . . . Il y a trois nuicts
Que, sans me reposer, je suis
A faire l'extrait d'un proces,
Endroit, et matiere d'exces,
D'un gentilhomme de Poitou :
S'il vient, j'en auray *fer*, ou clou,
Quand il seroit ferré à glace. *(R. Bell. II, p. 120.)*

15° « Avoir quelque *fer* mal assis. » (Nuits de Strap. t. II, p. 167.)

16° « Avoir *fer* à pié, » avoir mauvaise réputation. « Honnestes femmes qui n'auront jamais eu « *fer* à pié. » (Eutrapel, p. 460.)

17° « Je n'en voudrois pas tenir un *fer* chaud, » j'en suis bien aise. (Rab. t. III, p. 39 ; Oudin.)

18° « *Fer* armé, » gens armés de fer. (Estrubert, ms. 7996, p. 33.)

19° « Prendre *fer* et croye » :

Le psalmiste m'abandonna
Son ouvroucr, et tous ses ouvrages
De sainct Hierosme, et d'autres sages :
J'ay prins partout, et *fer* et croye,
Puis j'ay faict d'autrui cuyr courroye. *(C. de Song. f. 4 a.)*

20° « Il estoit expedient de leur tenir le *fer* au « dos, afin qu'ils fussent en plus seure subjection. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 271.)

21° « Lire et non comprendre ce qu'on lit est « battre l'eau ou froit *fer*. » (Histoire de la Toison d'Or, t. I, fol. 132.)

22° « Honnestes femmes qui n'auront jamais eu « *fer* à pié, » c'est-à-dire mauvaise réputation. » (Contes d'Eutrapel, p. 460.)

23° Et ont morz sans conte et sanz taille
De ribauz, et de menuaille
Qui, pour le *fer* trouver ès cendres,
Furent de demourer trop tendres. *(Guiart, fol. 301 b.)*

24° « Necessité fait trouver le *fer*. » (Perceforest, vol. IV, fol. 124 a.)

25° . . . . Qui de *fer* velt ouvrer,
S'il atende à chaufer ;
Ce dit li vilains. *(Prov. du Cte de Bret. fol. 115 c.)*

26° . . . . Tant grate chievre que mal gist,
Et tant chaufon *fer* qu'il rougist. *(Froiss. Poës. f. 204 a.)*

27° « Les six deniers aux *fers* le roy. » — « Chaque maitre marechal devoit au roy six deniers « par an, payables ou terme de la Pentecoste, et « ces six deniers étoient appellés les six deniers « aux *fers* le roy. C'étoit le maitre maréchal qui « profitoit de cette redevance, et comme elle luy « tenoit lieu de gages, il étoit tenu de ferrer les « chevaulx de selle du roy. » (Laur. Gl. du Dr. fr.)

Ferable. [Qu'on doit fêter, chômer : « Après « plusieurs choses, fut par ledit Guiot et Regnaut « son frère parlé de monsieur saint Gregoire, en « disant que c'estoit un glorieux saint, et qu'il avoit « esté cordouennier. Voirement estoit-il cordouennier, dist ledit Perreau suppliant ; mais sa feste « n'est pas *ferable*. » (JJ. 132, p. 179, an. 1388.) Voir Feriable.]

Ferail, *s. m.* Ferrure, verrouil :

Li vilains hurta durement,
Et li hermites vint avant ;
Le *ferail* osta de la reille. *(MS. 7218, fol. 47 b.)*

Ferain, *s. m.* Bêtes sauvages :

Ciers i mist, et bisses, et dains,
Puis counins, lievres, et *ferains*,
Et maniere de sauvegine. *(Mouskes, p. 465.)*
Et s'as les glises abatues,
U tu as la foriest plantée
Qui de *ferains* est habitée. *(Id. ibid.)*

[C'est aussi un adjectif signifiant vilain : « France « dame soit ennorée Qui à *ferain* est mariée. » (Partonopex, v. 309.) — De même au v. 424 : « Ainsi alevait fils à vilains Felons cruels et *ferains*. »]

Feral, *adj.* Brutal, féroce :

Vien digne hoste d'enfer, vien ame scélérate,
Que le *feral* orgueil précipite ça bas. *(G. Dur. p. 215.)*

Ferant batant. [A toute bride : « Evous le « cardinal de Pieregorch qui vient *ferant batant* « devers le roy. » (Froiss. V, 414.) Ce sont les deux participes présents combinés de *ferir* et de *batre* ; cette expression est encore en usage dans les patois du Nord, sous les formes *friant batant* et *frant batant*.]

Ferart. [Seau : « Icellui chapellain vint portant « ledit *ferart* ou seille tout plain d'eaue et le getoit « sus lesdis hommes et femmes. » (JJ. 197, p. 218, an. 1472.)]

Ferbaut, *s. m.* Chien de chasse : « Il est trois

« manieres de chiens sages : les uns qui sont appellés « baux, les autres *ferbaux*, les autres baux-retifs. » (Modus, fol. 37ª.) — « Le *ferbaut* chace envis autre « beste que cerf, et se la beste que il chace fuit « avecques le change, il poursieut sans crier, tant « qu'elle soit de partie du change. » (Modus, 37ª.)

Fere, *s. f.* Bête féroce. (Cotgr., Borel, Nicot.)

Les *feres* ne troubloyent ce ruisseau voyager,
Ny les troupeaux bellans, ny l'oiseau passager,
Ny l'homme qui conduit ses pas à l'aventure.
Poës. d'Am. Jam. p. 118.

Quand tu serois un roc, ou quelque *fere* dure
Si ferois-je amolir à la parfin ton coeur. *(P. Enoc, 30.)*

Clément Marot (p. 204) remarque que *fere* ne rime point avec affaire.

Fereis, *s. m.* Combat. [« Nulz n'i traioit ne « d'arc ne d'arbalestre, ainçois estoit li *fereis* de « maces et d'espées. » (Joinville, § 229.)]

Moult fu grans li *fereis* ki fu la ;
Yzabiaus point de Marli, ki cria
Diex aie ; maint colp prist, et dona.
Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1285.

(Voyez Rou, p. 335 ; Parton. de Blois, fol. 174ª.) — [Froissart donne *feris :* « Là y eult grant bataille, » grans lancheïs et grans *feris.* » (II, 221.)]

Ferement. [Coup : « Le suppliant doubtant la « crudelité dudit Ridel, fery icellui d'un baston, que « il portoit, par la teste, pour occasion duquel « *ferement* mort s'ensuit. » (JJ. 98, p. 743, an. 1365.)]

Fereor, *s. m.* Qui frappe ᴬ. Combattant avec la lance ᴮ.

ᴬ « Qui fiert de paume, ou de poing, de verge, « ou de legier baston, et sanc issoit volages, le « *ferour* ne doit que trois sols, et se plainte n'y est, « il ne doit rien. » (Ord. II, p. 348.) — « Se aucuns « a esté feru de glaive mortel, se il ne meurt du « cop, doit estre fait amende au luy, et le roy a du « *ferreur* soixante sols, se cil qui est feriez s'en « plaint et s'il ne s'en plaint, il n'y a rien ; et s'il « meurt, le roy doit faire sa voulenté du *ferour*, a « jugement de li citoiens. » (Ord. t. II, p. 348.)

ᴮ Dedenz la chambre à la roine,
Avoit pendu une cortine
Tot enpointe de chevaliers,
Et de chevax, et de destriers :
D'une part sont li *fereor*,
Et d'autre part li poigneor. *(Blanch. fol. 174ª.)*

« Petre joustoit très bien, et n'avoit point en « toute l'assemblée de meilleur *fereur.* » (Histoire de B. Du Guesclin, par Ménard, p. 361.)

1. Ferer. [Férier, aux statuts de l'église de Tours, ch. LII, ms. fr. anc. 1237, an. 1396 : « Il est « assavoir aus laiz le temps de *ferer* les festes. »]

2. Ferer. [1° Ferrer : « Pour fere gens parler « de soi, Fist tous les quatre fers dorer, Ne vont « mie dire *ferer.* » (Rou, dans Du Cange, sous *Ferrum.*) — 2° Empierrer : « Uns escuiers vint pognant « la *ferée.* » (Roncisvals, p. 146.)]

Feret. [Petite affaire : « Je te feré bien ton « *feret* (Renart, v. 5307). » — « Jà feissent bien lor « *feret* se il fussent lessié en pes (v. 13307)]. »

Ferezeons, *s. m. pl.* Nom de peuple :

Nous lisons qu'au département
Du peuple qui partit d'Egipte,
Que ceste paroule fut ditte
De Dieu, pour sept des nascions
Cacanées, et *Ferezeons*,
Et à cinq des autres lignées,
Qui estre durent expugnées. *(E. Desch. fol. 539.)*

Ferge, Fierce, *s. f.* Pièce du jeu des échecs ; la reine :

Le paon de la *ferge* a fait avant aller,
Et la pucelle errament sans muser,
Son chevalier en dextre, pour le paon embler :
Le baudrain tret la *ferge* pour li paon sauver.
Notice des Voeux du Paon, fol. 55.

Mais à la fraisine sans *fierge*
Furent mat, et amati. *(Mouskes, fol. 734.)*

Cis n'estoit mie rois de gas,
Ne rois de *fierges*, ne d'escas ;
Ains iert adroit fins rois entiers. *(Id. fol. 637.)*

[« Roy, *fierce*, chevalier, auffin, roc et cornu, « Furent fet de saphir, et si ot or molu. » (Roman d'Alexandre, dans Du Cange, sous *Alphinus.*) — « Ne jà n'ara peon, n'aufin, roi, chevalier, *fierge*, « ne roc. » (Mir. de Coinci.) — « La grans roine, la « grans dame, ki du ciel est roine et *fierce.* » (Ibid.)] — M. le président Bouhier a, dans sa bibliothèque nº E, 98, un ms. contenant une pièce intitulée « Par- « tures des eschez. » — [Voir la dissertation de Fréret, au t. V des Mém. de l'Académie des Inscr., p. 150 : « L'origine du jeu des échecs. » En Persan, *ferz, ferzin*, désigne le vizir, le second après le roi ; de là *fierce, fierche, fierge.*]

Feriable, *adj.* Qu'on doit fêter. [« Il ne ouvre- » ront jamais de nuiz des patenostres, ne aux jours « de festes *feriables*, ne au samedi après none. » (Livre des Métiers, p. 71.)]

Ferial, *adj.* Plaisant : « Les anciens jurisconsultes, et canonistes, comme sont Barthole, Re- « buffes, et semblables, ont une jolie et *feriale* « façon de parler, en leurs vénérables commentai- « res, car estant au bout des rubriques, ils disent : « *explicato rubro, veniamus ad nigrum.* » (Garasse. Rech. des Rech. p. 156.) — « *Ferial* beuveur. » (Cotgrave.)

Ferialité. *s. f.* Bouffonnerie. « *Ferialitez* qui « suffiroient pour faire une farce. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 329.) — Garasse dit de Pasquier : « Un « de ses meilleurs amis, homme d'honneur, et « d'esprit, voyant dans ses recherches de petites « *ferialitez*... ne voulut pas le prier de rayer toutes « ces ravauderies, craignant que Pasquier ne luy « fit mesme response qu'Ovide. » (Id. 981.)

Ferier, *v.* Ferrer.

Aucuns refont leur dars *ferier*,
Et apointier les fers des lances. *(G. Guiart, f. 329ᵇ.)*

Feries, *s. pl.* « L'on tiendra d'ores en avant en « la cour de Cassel, en chacune jurisdiction, et « seigneurie, trois registres, ou *feries ;* l'un pour « enregistrer les actes des parties, le second pour « enregistrer les dépositions des tesmoings, et le « troisième est le registre des mineurs où l'on « enregistre les biens des mineurs, et les comptes « des tuteurs. » (N. C. G. t. I, p. 723ᵇ.)

Ferir, *v*. Frapper, battre [A]. Blesser [B]. Etre battu [C]. Accourir, se jeter, se lancer, se perdre dans la mer [D]. Entrer, arriver [E]. S'échouer [F]. Jeter [G]. Mettre enchère, faire un marché [H].

[A] [« *Ferir* l'en volt, se n'en fust desturnez. » (Roland, v. 440.) — « Ainsi furent, sans cop ferir, « Desconfit li un et li autre. » (Benoit, V, 157.)]

Ains, dou debout de ses talons,
Me *frera* de ses esporons. *(Froiss. poës. p. 82 b.)*

« *Ferir* des éperons. » (J. Marot, p. 122.) Même sens dans cette belle maxime de notre ancienne chevalerie :

Car chevalier, n'en doutez pas,
Doit *ferir* haut, et parler bas. *(Courtoisie, S. G. 40 c.)*

« Le sang sailloit des testes, et des membres aux « huit chevaliers, comme l'on *ferit* d'une verge en « un vivier. » (Percef. t. IV, f. 84 c.) — [« A l'uis « commençai à *ferir*. » (Rose, 521.) — « La riviere « de la Geronde... bat et *fiert* as murs de la ville. » (Froiss. IV, 309.)]

[B] « Fu *feruz* parmi l'uel, et de ce cop fu morz. » (Villehardouin, p. 34.)

Par amor Diu, qui en croc fu pelé,
Quant Joïs le *feri* d'une lance du costé. *(Poët. av. 1300.)*

[C] Tel se plaint, avant que *ferir*,
Qui n'a douleur, ne maladie. *(Am. Cordel. p. 514.)*

[D] « L'esperance lui sert de refuge, comme l'oi- « seler qui va *ferir* en la glus. » (Fauch. Lang. et poës. fr. p. 121.) — [« Et se *ferirent* estoutement « en ces archiers. » (Froiss. II, 117.)] — De là, ce mot s'est dit d'une rivière qui se décharge dans un autre fleuve. « La riviere d'Isere se *fiert* ou dit « Rosne. » (Ord. II, p. 405.) — [« Et là si a un flum « qui *fiert* dedens la mer. » (Villehard. § 163.) — « La riviere d'Ourne qui court à Kem et s'en va « *ferir* en la mer. » (Froiss. IV, 401.)]

[E] « Se *fiert* en une chambre. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 117 a.) — « Ferist de la teste à tout son haulme « dedans le sablon, si que, par la visière, lui *ferit* « le sablon dedans les yeux. » (Percef. I, f. 82 a.) — « Tantôt y *fiert* le feu et print à ardoir. » (Perceforest, I, p. 53.)

[F] [« Et s'en vinrent *ferir* lors nefs tout de une « flote sus le sabelon en terre descongneüe. » (Froissart, II, 68.)]

[G] « L'eust un jour occis le peuple, s'il ne se fut « *feru* en un moustier. » (Chron. St Denis, I, f. 58.) — « Le dit roy Charle fut prins, et *feru* au chatel « de Bude. » (La Salade, f. 40 b.)

[H] Le signe, le gage ordinaire des marchés consistoit à se frapper dans la main l'un de l'autre. (Voir palmie.) On a dit d'une adjudication : « N'y pourra « *ferir* aucun clerc. » (Ord. t. V, p. 133.) — « S'il « n'est aucun qui dedans les dictes criées renchere, « le marché doit demeurer à celuy qui derraine- « ment y a *feru*. » (Bout. p. 412 et 892.)

Expressions :

1° « Jouer à je me plaing qui me *feri*, » espèce de jeu d'enfant. (Froiss. poës. f. 86.)

2° « *Feru* de l'estincelle d'amour, » *feru* d'amour, « *feru*. »

Car d'elle estoit *feru* de l'estincelle
Du dard d'amour. *(Faifeu, p. 73.)*

3° « *Feru* de maladie. » (Ord. V, p. 451.)

4° « Tournois *feru*, » tournoi fini. « Les chevaliers « n'entrerent dans la ville que le tournois n'eust « été *feru*. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 40.)

5° « Tel *fiert* qui ne tue pas. » C'étoit la devise des Solara en Piémont. (Menest. Orn. des arm. 247.)

6° « Tel cuide *ferir* qui tue. » (Loisel, Instit. Cout. t. II. p. 253.)

7° « Mal joüe qui *fiert* la joüe. » (Cotgrave.)

8° « Tout coup *fiere*, » tout coup vaille, au jeu de dez. (Fabl. mss. de S. G. fol. 46 c.)

Conjugaison : *Ferai* (Blanch. ms. de S. G. f. 175 f). — *Feri* (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1364). — *Feri* (Assis. de Jerus. p. 90). — *Feri* (Cotgr.). — *Ferist* (S. Bern. p. 5). — *Feroit* (Ord. I). — *Ferra* (Chasse de Gast. Pheb. 329). — *Ferrai* (Rom. de Florence). — *Ferroie* (Fabl. de S. G. fol. 40 f). — *Ferront* (G. Guiart, fol. 51 b). — *Fert* (Ass. de Jerus. p. 147). — *Ferues* (S. Bern. p. 354). — *Feru* (Perard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246). — *Feruit* (S. B. p. 351.) — *Ferut* (Rab. t. I, p. 275). — *Feruz* (Gloss. des Arr. d'Amour). — *Fier* (Rob. Est. Gram. fr. p. 80).

Férité, *s. f.* Férocité, méchanceté. « Ils exercent « cruellement leur *férité*, et cruauté, les uns contre « les autres. » (Fouill. Vén. f. 110.)

De quoi sert plus au monde vérité?
Veu qu'il y a si très grand rarité
De gens voulans vérité faire, et dire ;
Mais sont si pleins de faulse *férité*,
Qu'en leur parolle, il n'i a purité. *(Tri. de la N. Dame, 90.)*

Ferlié, *part*. Serré, enfermé. [Comparez le terme de marine *ferler*.] Un fils ayant reçu 60 sols de son père, pour aller par le monde à sa fantaisie, en témoigne plus de joie que de tous les trésors du monde que son père lui pourroit amasser :

Cist .lx. sols feront plus
Que tex c. mars en a repus,
En el tresor Girart le noir
Dont li n'est fors bailliz, et garde.
N'il n'a talent que il l'esgarde
Auvec lui, n'a auvec son oir :
Petit pris avoir *ferlié*,
Celui tieg a bien enploié
Dont l'en puet faire son coment. *(Court. d'Artois, f. 83 a.)*

[En la chartre de Chaelons, « Le tint en buies « *ferliez*. » (Chr. des ducs de Normandie, v. 29550.)

Ferlingues (gastel de), *express*. Espèce de pain ou de gâteau. (Britt. Loix d'Angl. f. 74 a.)

Ferlins, *s. m. pl.* Quart du denier [*vier*, quatre en allemand.]

. . . . . Chascun hostel encores
Rent la par an .iiii. esterlins,
Ou la value de .iiii. *ferlins*
Qui en sas de cuir, ou de toile. *(G. Guiart, f. 107 b.)*

[On lit au Compte d'Etienne de la Fontaine, an. 1350 : « Un gobelet d'or à couvercle pesant « .ii. marcs, .i. once, .iii. esterlins, et .iii. *ferlins*. » De même dans Cuvelier : « Ne me faut nuls secours « en noie n'en jardin, Pour un homme tenir, car « par St Matelin, S'il y en avoit deus, n'en donroie « un *frelin*. »]

Fermail, *s. f.* Agrafe, broche [A]. Fermoir [B].

[A] [Broche de grande dimension pour attacher les manteaux. On goûtait fort ces fermaux. Dans l'inventaire de Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin (1328), un des articles a pour titre *fermaux*; on y remarque « un *fermail* ront à pent à col; un « *fermal* quarré; un autre en guise d'une M; un « *fermail* à deux papegaus; à deux piés. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, 41 à 43.)] — Charles VII, à son entrée à Rouen, « avoit sur son chef un chapeau « de bieure gris, fourré de satin vermeil, ...et sur « le devant, étoit un petit *fermail* sur lequel il y « avoit un fort beau, et riche diamant. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 594.)

Dessus si avoient leurs manteaux
Tant de grosses perles barrez,
Fermans à moult riches *fermeaux*. *(Arr. Amor. p. 13.)*

Les chevaliers de l'Etoile « porteront continuellement un annel entour la verge, auquel sera « escrit leur nom, et surnom; ou quel annel aura « un esmail plat, vermeil, en l'esmail une estoile « blanche, ou milieu de l'estoille, une rondete « d'azur, ou millieu d'icelle rondette d'azur, un « petit soleil d'or; et ou mantel sus l'espaule, ou « devant en leur chaperon, un *fremail* ouquel aura « une estoille toute telle comme en l'annel est « devisé. » (Ordonn. des R. de Fr. t. II, p. 465.) — « Le roy d'Angleterre donna, à Charles VI, roy de « France, un beau *fermail* garni de pierres pré- « cieuses. » (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 120-121.) — « Anciennement on avoit accous- « tumé de vestir, et parer les espousées :...... on « donnoit à l'espousée un anneau,....... une cou- « ronne, et un *fermail*....... Le *fermail* estoit une « ceinture en laquelle y avoit un fermail d'or, ou « d'argent, selon la qualité des personnes, parce « qu'alors on avoit accoustumé de porter des cein- « tures de tout or, ou d'argent, quelque riches que « fussent les espoux, ou espousées; dont on remar- « que le vieil proverbe que bone renomée vaut « mieux que ceinture dorée c'est à dire enrichie de « clous, et *fermail* d'or. » (Bout. Som. Rur. p. 471.) — « Un homme marié clerc qui a vestu un gippon « blanc, et endroit les manches, au long des *fer- « mailles* de devant, a un ourlet dernier, ou d'autre « drap, et d'autre couleur, ce ne sera point reputé « habit lay. » (Gr. Cout. de Fr. liv. IV, p. 517.)

[B] « Les reigletz, la rose, les *fermailz*, la relieure, « et la couverture. » (Rab. IV, anc. prol. p. 12.) — [Au XIVe s., on disait plutôt *fermoer*, *fermouer*; voir ces mots.] — [Fermail signifiait encore : 1° Gachette du verrou : « Le *fermal* oste de la reille. » (Renart, v. 13083) — 2° Cheville du pied : « Comme icellui « Ogier estoit cheu de dessus un noyer, et s'estoit « tout froissié le corps et rompu l'os du *fermail* « qui est au dessus de l'os du pié. » (JJ. 172, p. 485, an. 1424.)]

Fermaille, *s. f.* Gageure, promesse, enjeu :

Bien sait qui a perdu la *fermaille*. *(F. S. G. f. 60 b.)*

Ge vueil à vos faire *fermaille*,
Si metterai soixante livres. *(F. S. G. f. 59 f.)*

[On lit *fremaille*, au reg. JJ. 132, p. 156, mars 1387. « Comme par plusieurs fois il eust esté parole de « faire le mariage... combien que fiensailles ne « *fermailles* n'eussent pas esté sur ce faites. » (JJ. 101, p. 46, an. 1363.) — « Quand il orent beu, « firent une *fermaille* de comun accort, que le « premier qui diroit oyl, paieroit l'escot. » (JJ. 120, p. 335, an. 1385.)]

Fermaillé, *s. m.* « *Fermaillé* est treillis dont « les troux ne peuvent estre que de quatre poulces, « en tout sens. » (Cout. Gén. I, p. 35.)

Fermaillet, *s. m.* Agrafe, boucle. C'est le diminutif de *fermail*. [On lit dans l'inventaire de Clémence de Hongrie : « Un *fermaillet* dont le fons « est esmallié de France, à 4 camahieuz, 4 perles « et une emeraude, presié 20 l. » (Nouv. Comptes, page 46.)] — On a dit de la parure coûteuse d'une femme :

.... Or y ert en grande
D'avoir *fremillez*, et affiches,
Et tu ne seras pas si riches
Que tu puisses continuer
Son estat, et renouveler. *(E. Desch. f. 499 a.)*

« Un manteau de veloux bleu,...... fendu au costé « droit, et un *fermillet* d'or de Florence, au dessus « de la fente. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, page 752.) — « Avoit le duc de Berry, nonobstant « qu'il fut âgé de plus de soixante et dix ans, espée, « dague, et haches,..... et un *fremaillet* au front « devant, moult riche. » (Monstr. I, p. 152 b.) — On a dit du collier des chevaliers de la Toison d'Or donné par le duc de Bourgogne en 1429 : « Il donna « à chacun d'eux un colier d'or,...... auquel..... « pendoit fermeilletz, et autres joyaux. » (Monstr. t. II, p. 56 b.) — [Il signifiait aussi fermoir : « Un « marchant apporta au suppliant unes heures pour « y faire un *fermillet* d'argent. » (JJ. 100, p. 363, an. 1319.)]

Fermailliere, *s. f.* Boucle ou nœud, faisant partie du piége à prendre les cerfs : « Et doit on « mettre en un las à cerf, fors qu'il n'y ara que un « mestre, ou il ara une *fermailliere*, comme en « une chevestre, et la meite du filé, quant il sera « bien ouvert, sera atachié à la verge du tomberel « à fil bien foible. » (Modus, f. 99 b.)

Fermailleur. [Fabricant de fermaux : « Qui- « conques veult estre *fermailleur* de laton à Paris, « c'est assavoir faiseur d'amaux, de fermaux et de « fermoers à livres, estre le peut. » (Liv. des Mét., liv. I, f. 154 b.)]

Fermaiment, *adv.* Fortement.

. . . . Si atachiez,
Et si *fermaiment* qu'ele ne chie. *(MS. 7615, f. 184 c.)*

On lit *firmament*, dans Rymer, I, p. 45, an. 1259.

Fermance, *s. f.* Caution [A]. Serment, hommage [B].

[A] « Plege, ou *fermance*. » (Du Cange, sous *Firmancia*, 1.)

[B] Il fist au roy hommage,
Et tint de ly son heritage :
De son fié li a fait *fermance*. *(Brut, f. 109 d.)*

1. Fermant, *s. m.* Fermoir.

Voy ce livre ouvert,
Qui tant fut couvert,
Et par sept *fermans*
Si très fort scellé,
Qu'il estoit celé
A tous vrays amans. *(Marg. de la Marg. p. 161 a.)*

2. Fermant. [Serpe : « Un hostil esmoulu « nommé *fermant* ou corbec, dont il entendoit à « couper bos. » (JJ. 152, p. 192, an. 1397.) — « Une « serpe appellée selon la coustume du païs (Péronne) « courbec ou *ferment.* » (JJ. 140, p. 214, an. 1391.) — « Une sarpe à long manche, que l'en appelle « *ferment.* » (JJ. 176, p. 574, an. 1447.)]

1. Ferme, *s.* Domaine de campagne [A]. Barrière [B]. Coffre [C]. Opposition juridique [D].

[A] [« Si comme deus compaignons prendent une « *ferme* à trois ans. » (Beaumanoir, XXI, 30.)]

[B] « A tant chevauchérent les deux chevaliers, « jusqu'à ce qu'ilz trouverent le pont; mais def- « fense y avoit pour gens de cheval, car il y avoit « une belle *ferme* auprès d'ung pillier, auquel « pendoit un cor d'ivoyre. » (Percef. V, f. 87 c.)

[C] Coffre pour enfermer les titres d'une ville, d'une communauté. On lit, en parlant des copies d'un acte : « L'une avons mis, et consigné en nostre « *ferme*, et arche de l'eschevinage. » (Bout. Som. Rur. p. 887.) — « Tous contracts, et obligations « passez par devant les loix eschevinalles du dit « chef lieu, est requis que lettres en soyent faictes, « et un double d'icelles mis au *ferme*, en dedans « quarante jours ensuyvans. » (Cout. de Valenciennes, dans le Cout. G. II, p. 971.) — « Ordonner, et « commander aux gens de loy, d'ovrir *fermes* pour « en tirer lettraiges, chyrographes, et escrits dont « les parties ont besoing, et y en mettre de nou- « veaux. » (N. C. G. II, p. 94.) — « Pour ouvrir le « *ferme*, à la requeste de quelque personnage, « pour y chercher, ou treuver quelque lettraige, et « autres munimens la loy, est accoustumée d'avoir « cent sols tournois. » (N. C. G. II, p. 220 b.)

[D] « *Ferme* est venir par le deffendeur toucher à « la main du baile, en affirmant qu'il a bon droit, « qui porte opposition. » (Cout. de Dax, C. G. t. II, page 685.) — De là « *contre ferme* est par le deman- « deur, en même maniere affirmer aussi, qu'il « a bon droit, qui se faisoit quasi en toute interlo- « cutoire, et en souloit prendre le bayle par chacune « *ferme* et *contre ferme* unze sols trois deniers « tournois, qui est aboly. » (C. G. t. II, p. 685.) — « En un procès, ne se pourra faire qu'une *ferme*, « et *contreferme* seulement. » (Cout. de Sainct-Sever, C. G. II, 686.)

Expressions :

1° « Blanche *ferme*, » cens annuel payé au seigneur en argent blanc. (D. C. III, 303 c.)

2° « *Ferme* clause, » enchères non publiques : « Les fermiers généraux auxquels la perception de « tous ces droits avoit été adjugée à *ferme clause*, « par ceux du conseil du roy, ou les tresoriers de « France. » (Mém. de Sully, t. III, p. 398.)

3° « *Ferme* droit, » légitime donnée à un chacun par la loi. (Coutume de Bretagne, art. 369.) — C'est aussi la moyenne justice : « *Ferme droit* n'est pas, « comme aucuns pensent, haute justice, mais « moyenne seulement. » (D'Argentré, Cout. de Bret. p. 1496.)

4° « *Fermes* non fiefées. » « Chez les anciens « Normans, et chez les Anglois fief, et succession, « ou hérédité n'étoit qu'une même chose..... quand « le fief, c'est à dire l'héritage noble, ou roturier « estoit donné à *ferme* à perpétuité, il estoit appellé « *fief ferme*, à la différence de la ferme à temps, « qui estoit muable. » (Ord. I, p. 462.)

5° « *Ferme* et hostel du roy. » Charles VII, parlant de Brézé, sénéchal du Poitou : « Nous a aussi « servi en plusieurs estats, et manieres, et mesme- « ment en nos guerres, et à l'encontre de nos « anciens adversaires les Anglois, et aussi entour « nous, en nostre *ferme*, *et hostel.* » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 75.)

6° « Lettres en *fermes*. » « *Lettres en fermes* « sont meres, faisantes plaine foy de ce qu'elles « contiennent. » (C. G. II, p. 849.) — « Devoirs de « loy, se doivent prouver par *lettres en ferme*, ou « par record de juges vivans. » (Id. II, p. 849.)

7° « Main *ferme*. » (Laur. Gl. du Dr. fr. et Bout. Som. Rur. II, p. 754.)

8° « *Ferme* muable, » ferme baillée à temps. (Ord. t. II, p. 188.)

9° « Vendage à *ferme* main. » « En vendition des « fiefs qui se fera par justice, et a recours, y aura « aussi bien retraite qu'en autre *vendage à ferme* « main. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, p. 122 a.)

10° « Vendre à *ferme* main. » « Si une personne « fait desheritance de son fief, pour *estre vendu* « par son officier, ou autre soit *à ferme main*, ou « à recours, le droit seigneurial deu, pour cause « de la dite deshéritance, s'en devra seulement « payer au vendage, ou quand sera trouvé nouveau « possesseur d'an et jour. » (N. C. G. II, p. 128 a.)

11° [On disait : « Che vous *fay* ge ferme et vray » (Froiss. II, 158), c'est-à-dire je vous en assure.]

12° « Chil commissaire n'avoient pas lor carge « si avant que de respondre *au ferme* de ceste « matiere » (Froiss. t. III, p. 118), c'est-à-dire d'une manière définitive, sans appel.

2. Ferme, *adj.* Solide, stable, constant [A]. Sain [B].

[A] « Il nos mandent que nos creons ce que vos « nos direz et tenons *ferm* ce que vos ferez. » (Villehardouin, p. 7.) — On disoit proverbialement : « ......*Ferme* comme un pommier. » (E. Desch. Poës. mss. fol. 502 a.)

[B] Leens a une grant meson
Qui lor estoit en la seson
Plaines de *fermes* et enfers. *(MS. 7218, fol. 288 a.)*

Fermé, *adj.* Confirmé, conclu [A]. Assuré, stable [B].

[A] On a dit d'un traité entre Jean II et Edouard III : « Concorde finale faite entre les deux roys, et *fer-* « *mée.* » (Juven. des Urs. Hist. de Ch. VI, p. 363.)

[B] Une paix bien *fermée.* *(C. Marot, p. 261.)*

Camilus lors banny de Romme en foy *fermée.* *(Crét. 129.)*

Expressions :

1° « Parties *fermées* en droit, » parties qui ont produit leurs moyens. (Ord. t. III, p. 144.)

2° « *Fermées* sans encheres » (Ord. t. III, p. 531), affermées sans enchères.

Fermelet, *adj*. Diminutif de ferme :

. . . . La rondeur *fermelette*
De ton beau sein. *(J. Tahureau, p. 236.)*

1. **Fermement**. [« De sa cemise estreitement « Bende sa plaie *fermement*. » (Marie, *Gugemer*.) — « Et sa nature est de esgarder contre le soleil si « *fermement*, que si oil ne remuent goute. » (Brunetto Latini, Trésor, 196.)]

2. **Fermement**, *s. m*. 1° Soutien : « Ma force « sire, mon *fermement*, Dieu, mon refuge. » (Gast. Pheb. p. 372.) — 2° Clôture : « Liez la corde à une « des chaines du *fermement*. » (Lancelot du Lac, t. II, fol. 102 b.)

Fermentées. [Terres à froment : « Item, Guil- « laume de Jupiau tient en fié...... environ quatre « arpens de *fermentées*. » (1353. Aveu d'Epieds ; L. C. D.)]

Fermer, *v*. Fermer A. Attacher, fixer, s'attacher à B. Retenir C. Promettre, fiancer D. Fortifier, bâtir E. Terminer F.

A [« Tut le plus del jus ert en un suen oratur, E « *fermout* l'uis sur sei. » (Th. de Cantorbéry, 101.)]

El moustier entre ; si *frema* l'uis moult tres bien.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LIX, col. 2.

B [« Esperuns d'or ad en ses piez *fermés*. » (Roland, 345.) — « Li quens Rollanz ad l'enseigne « *fermée*. » (Id. 707.)] — « Ung esperon luy *fermerent* ès pieds. » (Gér. de Nevers, Ire partie, p. 74.) — « Prent en sa main le glaive, ou le pannonceau « estoit *fermé*, si le met dessoubs son esselle, et « heurte le cheval des esperons encontre le cheva- « lier. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 111 a.) — « L'autre « issue que je m'imaginai étoit plus grande, plus « noble, plus elevée ; ce fut à celle-là aussi à laquelle « je me *fermai*. » (Mém. du Card. de Retz, t. III, liv. IV, p. 26.) — « Ceux qui se disent du tout « Romains, estiment que nos seconds rois doivent « leur royaulté aux papes, et se *ferment* en leur « créance. » (Pasq. Rech. liv. III, p. 179.)

C Elle a bien *fremée* sa leçon. *(Poët. av. 1300, III, p. 1154.)*

D [« Simonnet et Jehan le maire *fermerent* en- « semble d'aller assaillir ledit prestre. » (JJ. 161, p. 279, an. 1407.) — « Icellui Louvel avoit *fermée* « une jeune femme et devoit en brief icelle espou- « ser. » (JJ. 181, p. 69, an. 1451.)] — On a dit de Guillaume le Conquérant :

Fist *fermer* à son fiz Robert
Une fille au conte Hebert. *(Rou, p. 413.)*

E [« Che fu ungs grans fès que de *fermer* sus une « année une telle chité que Paris est, et de si grant « circuit. » (Froiss. VI, 53.) — « La ville de Jugon « qui est moult fortement *fermée*. » (Id. IV, 115.) — Déjà dans Villehard. § 480, on lit : « Avoient « *fermé* le mostier Sainte Sofie. »]

En son chemin trouva *fremé* de marbre bis
Une noble cité a un riche Marcis. *(Vœux du Paon, 163.)*

F Gautier a sa complainte, et sa rime *fermée*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 346.

Fermeté. [1° Forteresse, fortification : « Li ot « tolu par sa gierre Et ses castiaus et ses cités, Et « ses bours et ses *fermetés*. » (Ph. Mouskes, sur Henri Ier.) — « Pour ces jours li Quesnois n'estoit « point si bien fermée comme elle estoit soissante « ans apriès, et tous les jours elle amendoit en « *fermeté*. » (Froissart, t. III, p. 155.) — « Il fist « tantost ouvrer à le *fermeté* de Paris. » (Id. t. VI, p. 53.) — 2° Cadenas, serrure : « Allerent à un ven- « taile dudit vivier, et l'un d'eulx rompi la *fermeté* « dudit ventaile. » (JJ. 158, p. 225, an. 1403.) — 3° Rempart, au figuré protection : « Nous n'avons « chi autre *fremeté* ne autre estandart fort Diu tant « seulement et vous. » (H. de Valenc. § 512.) — 4° Garanties d'un traité : « Afin que les coses dessus « dites soient plus fermes, estables et vaillables, « seront faites et données les *fermetés* qui s'ensie- « vent. » (Froissart, VII, 282.) — 5° Impôt sur les denrées, au t. II de l'Hist. de Liége, p. 398, an. 1287 : « Du discord de la *fermeté* ; que la *fermeté* « cesse doresenavant dedans la cité de Liége. »]

Fermeture. Porte de ville : « Mais à la *ferme-* « *ture* que les juifs tenoient, Danyot et Turquant, « qui estoient venuz paravant, firent ouvrir la porte « tout à plain à Henry. » (Hist. de B. Du Guescl. p. 220.) — [Au cartulaire de Lagny, f. 175, an. 1460, le sens est enceinte.]

Fermier. [Vicaire, desservant d'une cure : « Prestre *fermier* ou vicaire de l'eglise parrochial « de Croissy. » (Cart. de Lagny, f. 177 b, an. 1456.)]

Fermilliere. [Fermail : « Lyenardin Hamon, « qui avoit appendu aus boutons ou *fermilliere* de « son jupon ou autre garnement une boursete. » (JJ. 100, p. 363, an. 1319.)]

Fermouer. [Fermoir. Voir la citation sous *fermailleur*. « Un petit livret couvert de cuyr « rouge à un *fermouer* de laton, ou sont les servi- « ces des Saintes Reliques. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 323.)]

Fermure. [1° Enceinte : « Une bonne grosse « ville sans *fermure*. « (Froissart, t. III, p. 21.) — 2° Clôture :

Se vos avez de moi grant cure
Ne vos tenra jà *fermeure*. *(Pyrame et Thisbé, S. G. 99 a.)*

« La beste, si tost qu'elle est hors de *fermure*, « elle est retournée à sa nature, et franchise, et « n'est à nul proprement. » (Bout. Som. Rur. 263.)

Fernel, *s. m*. Terme de marine. (Cotgrave.) — « Pour Dieu saulvons la brague, du *fernel* ne vous « souciez. » (Rab. t. IV, p. 85.)

Ferner, *v*. Soutenir :

. . . . Nulz ne doit *ferner*
Celui qui, pour avoir en sa baillie
L'amour sa dame, a trahison bastie. *(Vat. n° 1522, 155 c.)*

[On lit dans un bestiaire ms. (Du Cange, III, 234 a) : « Crist est de Dieu sapience, Asseur et *ferni* et « estable.]

Férocieux, *adj*. Féroce, sauvage : « Manier et

« régir par justice un peuple *férocieux.* » (L'Am. Ressusc. p. 195.) — On lit ibid. p. 274 : « Vie sau- « vage et *férocieuse.* »

Ferongle. [Furoncle, tumeur : « Feru par trois « fois du pié icelluy exposant, en lui baillant plu- « sieurs menaces, et disant qu'il avoit un *ferongle* « ou ventre, qu'il li creveroit avant ce qu'il fust « mienuit. » (JJ. 110, p. 78, an. 1376.)]

Feronnerie. [Commerce de ferronnier : « Item « en coustumes de la *feronnerie*, des boulengiers. » (Liv. Rouge de la Ch. des Comptes, f. 17 c, an. 1297.)]

Feronnier. « Serrurier et *feronnier.* » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 163.)

Ferpes. Sorte de fourrure :

Fust tout l'ost du roi atournez
Sus biaus garnemens et sus *ferpes*
Ca et la de blanches escherpes. *(G. Guiart, p. 1304.)*

Ferrade, *s. f.* Dans le pays de Nismes, c'est le temps auquel on marque les taureaux sauvages d'un fer rouge sur la cuisse ; c'est une espèce de divertissement public. (Gautier, Hist. des Antiq. et de la ville de Nismes, p. 58.)

Ferrage, *s. m.* Ensemble des ferrements dans un moulin, dans un édifice. « Un chacun peut, à « ses frais, affermir son batiment dans la muraille « commune, avec des ancres, et autres *ferrages.* » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1269.) — « Du moulin à « eaue, peux et dois sçavoir que tout ce qui se « tourne, et qui se meut, si comme le grand roë, « l'abre de la roë, le rouet, le *ferrage* à ce appar- « tenant... sont meuble, et tout le demeurant est « heritage. » (Bout. Som. Rur. p. 431.)

Ferrail, *s. m.* Fermoir : « Serrant les *ferrails* « de sa gibbeciere. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 292.)

Ferraille, *s. f.* 1° Livre sans valeur : « Il ne « seroit jamais jour, si je voulois tout ramasser « ceste vieille *ferraille* qui n'est mie de debit au- « jourdhuy. » (Des Acc. Bigarr. p. 127.) — 2° Personnes sans valeur : « Ceste méchante *ferraille* de « moines. » (Rabelais, V, 144.)

Ferrailler. Ferrailleur : « Le soldat et le *fer-* « *railler* remuent le coutelas, la lime, et le mar- « teau, sur le fer même, durant la nuit et avant le « jour. » (Contes de Chol. fol. 3 a.)

Ferrant. Gris de fer ; se dit des chevaux et des hommes :

L'aive li cort des eix filant,
Par desus le grenon *ferrant.* *(Blanch. fol. 188 b.)*
Jà soie *ferrans*, et vious. *(Mouskes, p. 239.)*
Paien y suefrent grant ahan,
La furent destrier à la gan.
Cil prent *ferrant*, et cil moriel
Et cil vairon, et cil sorciel *(Mouskes, fol. 185.)*

[Guiart dit du comte Ferrant fait prisonnier à Bouvines :

Ferrant portent dui auferrant,
Qui tous deux sont de poil *ferrant.*]

1. Ferrat. [« Un vaisseau de fer, dit *ferrat*, « ordonné à tirer l'eaue hors du puys. » (JJ. 160, p. 11, an. 1405.)]

2. Ferrat, *adj.* Ferré. Rabelais peint les frères Fredons « ayant barbe rase, et pieds *ferrats.* » Ce qui semble regarder plus particulièrement les cordeliers aux galoches ferrées : « *Turba galochi-* « *ferum ferratis pedibus ibat.* » (Contes d'Eutrap. ch. XXVI ; voyez Rab. t. V, p. 128.)

Ferratier. [Forgeron : « Adhemar Merle, *ferra-* « *tier*,..... en la seneschaucée de Carcassone. » (JJ. 170, p. 38, an. 1417.)]

Ferre (par), *express. adv.* Par proportion, au fur et à mesure : « Si don d'héritage, ou bail à rente « est fait à l'un des communs, par celuy de qui il « est héritier présomptif, le dit don est réputé avan- « cement de succession, et non acquest : et n'y « prennent rien les autres communs personniers, « sinon qu'il y eust entrages, ou deniers baillez ; « auquel cas il est tenu de rembourser, par *ferre*, « ses dits communs parsonniers, des dits entrages, « ou deniers baillez. » (Cout. Gén. t. II, p. 389.)

Ferré, *adj.* Ferme, qui se garde A. Enfermé B. Qui a le goût de fer C. [Voir Ferer.]

A « Saintré qui *ferré*, et sur la garde se tenoit. » (Saintré, p. 394.)

B Mais s'ainsis estroit suy *ferrée.* *(Desch. 500 a.)*

C Moult, i ot Trubert de déduit,
Et à boivre orent il assez,
Si com bons vins, et bon clarez,
Moré, *ferré*, et bon rosé,
Et piment, et citouade. *(Estrub. MS. 7096, p. 957.)*

Expressions :

1° « Beste *ferrée.* » (C. G. t. II, p. 484.)

2° « Chemin *ferreiz*, » chemin empierré.

Ils montent ès chevax, n'i a nul alentiz
Vers Pont Doire s'en vont le chemin *ferreiz. (Parton. 174.)*

2° *bis.* « Faire de quelqu'un, ou du cœur de quel- « qu'un, chemin *ferré*, » abuser de la patience de quelqu'un.

Ont fait de moy tout leur chemin *ferré*,
Tant l'ont usé. *(Chans. du R. de Nav. p. 17 a.)*

3° « C'estoit un entendement bien *ferré*, » c'est-à-dire un homme de grand sens. (Mém. de Montluc, t. I, p. 272.)

4° « Javelots empennez, et *ferrez* d'or, » dans Ol. de la M. liv. II, p. 555. — « Bonnet rouge, ou de « velours *ferré* doré, » que portoient les soldats des bandes de Piémont. (Brant. Cap. fr. t. IV, 330.) — « Sainture *ferrée* d'or. » (J. de Saintré, p. 682.)

5° « Il a la bourse bien *ferrée.* » (Oudin.)

6° « Il est bien *ferré*, » il est savant. (Oud. Cur. fr.) — [Par suite : « De beau latin *ferré* à glace. » (Desper. Contes 49.)]

7° [« Plusieurs bonnes gens qui estoient venus « audit hostel pour eulx esbatre et mangier pain « *ferez*, ratons, crespes. » (Labordes, Emaux, 420.) Pain *ferez* signifie gaufre.]

Ferrement, *s. m.* Fers, chaînes A. Attirail [voir Ferment] B. Sens obscène C.

A On lit, au sujet d'Enguerrand de Marigny, qui fut mené au supplice en 1315, « ferré de ses *ferre-* « *ments.* » (Chron. de S. Den. t. II.)

[B] « Tous les *ferremens*, et tous les tourdions de « la messe. » (Apol. d'Hérod. p. 554.)

[C] « J'ay le *ferrement* infatiguable, » dit Panurge. (Rab. t. III, p. 149.)

Ferrer, *v.* Percer d'un fer [A]. Marteler [B]. Mettre aux fers [C]. Frotter le chanvre par poignée sur un fer obtus pour le rendre plus aisé à filer [D].

[A] « Lors descendit le serpent sur luy, et Lyonnel « luy dressa son glayve en la poictrine ; mais il « avoit la peau si dure que le fer ne peut dedens « entrer ; ains vuyda hors, et *ferra* la joincture de « l'aelle dont le serpent fut navré. » (Percef. II, 61 a.)

[B] [« Le suppliant... a marqué et *ferré* dudit mar- « tel dix sept ou dix huit chesnes et un hestre. » (JJ. 206, p. 247, an. 1479.)]

[C] [« Lequel exposant fu mené à Poissy en nos « prisons et rendu à nostre soubz bailli, qui tantost « le fist *ferrer*. » (JJ. 129, p. 88, an. 1386.)]

[D] [« Ung serens et ung fer à *ferrer* chanvre. » (JJ. 194, p. 364, an. 1473.)]

Expressions :

1° « Mal aisé à *ferrer*, » difficile à réduire ; après avoir parlé de la manière avec laquelle l'amiral de Châtillon réduisit l'insolence des reitres, Brantôme ajoute : « Voila comme sagement ce grand amiral « gouverna, et ferra fort doucement ces messieurs « les reistres, si mal aisés à *ferrer*. » (Brant. Cap. Fr. t. III, p. 192.)

2° « Tenir pied à *ferrer*, » tenir de pied ferme. « A sa venuë, furent les François foulez ; mais « eulx, et ceulx de la ville leur tindrent pied à « *ferrer* longuement. » (J. d'Aut. An. de Louis XII, page 59.)

3° « *Ferrer* la mule, » s'enrichir. [Pendant un voyage de Vespasien, la mule impériale se déferra ; le serviteur, qui avait préparé cet accident, présente un solliciteur au prince et s'enrichit ainsi.]

4° « *Ferrer* la mule à l'envers, » marquer un malfaiteur sur l'épaule. (Oudin.)

5° « *Ferrer* les cigales, » perdre son temps. (Rab. t. II, p. 118.)

Ferret, *s. m.* Pointe d'aiguillette. (Oudin.)

Ferrete, *s. f.* Epée. (Borel.)

Ferreté, *partic.* Fermé. On lit, en ce sens, dans la peinture d'un personnage allégorique :

La çainture, dont ele est çainte,
Est d'une fausse note painte,
Ferretée de faus seaux. *(MS. 7218, f. 224 a.)*

Ferreur, *s. m.* « *Ferreur* d'esguillettes. » (Oud.)

Ferreux, *adj.* Plein de fer. (Cotgrave, Oudin.)

Ferriere, *s. f.* 1° Mine de fer. (Oud.) — 2° Etui de maréchal. (Id.) — 3° Vase à vin : « Vous beu- « veurs, allans par pays, portez flaccons, *ferrieres*, « et bouteilles. » (Rab. I, p. 223.) — « Une *ferriere* « de cuir bouilli de Tours. » (Rab. t. II, p. 234.)

1. Ferrin, *s. m.* Monnoie. (Lisez peut-être *ferlin*.) « Que nulz ne soient tant osez, ne si hardiz, de « faire contraulx, ne marchander à sommes de « marcs d'or, ou de marcs d'argent, de *ferrins* d'or, « de monnoye d'argent deffenduz cy-dessus, à gros « de Flandres, vatarons, ne a gros tournois vielz, « ne autrement, fors seullement à solz, et à livres. » (Ord. V, p. 644, an. 1373.)

2. Ferrin, *adj.* Ferré, garni de fer.

Un baston fist faire *ferrin*,
Comme baston à pelerin :
Li fers fut agus et trenchans,
Lons, esmolus, et bien taillans. *(Brut, f. 108 a.)*

Ferroié, *adj.* Ferré. On a dit du lin, comme du chanvre :

Et lin sec doit estre maillez
A maillez, puis fraiez aux mains,
Et puis *ferroiez* sur le moins. *(E. Desch. f. 545 a.)*

Ferron. [1° Forgeron : « Ysabeau de Courtenay, « veuve de Guillaume de Roigny se remaria à un « pauvre *ferron* et marechal, homme de très petit « et vil estat. » (JJ. 138, p. 194, an. 1390.) — 2° Marchand de fers neufs : « Nul ne soit du mestier « de faire le fer exceptez les filz des *ferrons*. » (JJ. 160, p. 101, an. 1404.) — « *Ferrons* et vendeurs de « fer. » (Ord. II, 371, an. 1350.)]

Ferronerie, *s. f.* 1° Marchandise de fer. (Monet.) — 2° Lieu où l'on vend de la ferraille. (Oudin.)

Ferrot. [« Une petite piece d'autre argent « appellée *ferrot*. » (JJ. 127, p. 41, an. 1385.)]

Ferrouer, *s. m.* Serrure.

De fait, incontinent alla
Tout par tout, sur les serruriers,
Amasser, deça et delà,
Grant taz de clefz, et *ferrouers*. *(Vig. de Ch. VII, t. II.)*

Ferroullé, *adj.* Verrouillé. « Un petit guichet, « à double porte de fer, barrée, et *ferroullée*. » (Alector, Roman, p. 131 a.)

Ferruginosité, *s. f.* Rouille du fer. (Oudin.)

Ferrumination, *s. f.* Soudure. (Oudin.)

Ferrure, *s. f.* Ferrures [A]. Fer d'une flèche [B]. Parure [C]. Fers à cheval [D].

[A] [« Nuz barillier ne puet ovrer de nul fust, se il « n'est ses, c'est assavoir après ce que li baris ait « esté paré, avant que on meste la *ferreure* desus. » (Liv. des Mest. 103.)]

[B] On a dit de Cupidon :

Tira deux traits d'ouvrages tous divers :
L'un chasse amour, et l'autre l'amour crée.
Tout doré est celuy qui la procrée,
Et ha *ferrure* ague, claire, et cointe. *(Marot, IV, 37.)*

[C] [On lit au Roman de la Rose, 9326 : « Ces fre- « meaux d'or à pierres à vos cols et à vos poitrines, « Et ces tissus et ces ceintures Dont tant constent « les *ferreures*. »] — « Aux dames, selon ce qu'elles « sont ; aux unes les haulx attours, aux aultres les « seintures d'argent bien dorées, aux unes fins « tissus seulement, et aux aultres les belles *ferru-* « *res*. » (P. J. de Saintré, p. 146.)

[D] [« Il faut que le bon homme paye la *ferrure* des « chevaux, rabillage des selles. » (Froumenteau, Fin. III, 392.)]

Fers, *adj.* Fort, assuré, vigoureux.

Povres doit estre esmaians,
Et riches, *fers*, et joians. *(Vat. n 1490, f. 181 a.)*

Clartés remet en orbes ieus,
Et parole en langue muele;
Les mors membres fait poestieus,
Et *fers*, et santables, quant Dix
Les surrexit, de grasse isnele. *(Vat. nº 1490, 120 a.)*

De ce sui-ge bien *fers*. *(Prov. du Vil. 74 d.)*

On a dit de Charlemagne protégeant l'Eglise:

Contre anemis *fers*, et seurs. *(Mousk. p. 102.)*

. . . . Greans et *fers*. *(Ibid. p. 293.)*

Sans gramaire ne puet nus clers
De clergie, estre fins, ne *fers*. *(Ibid. p. 252.)*

Par l'escriture, *fers* en sui. *(Ibid. p. 328.)*

Ferté. [Forteresse : « Le siege a mis environ la « *ferté*. » (Garin, dans D. C. sous *Fermitas*, IV.) — De là les noms comme La Ferté Milon, La Ferté Bernard.]

Fertilement, *adv.* En abondance. (Monet, Cot.)

Fertille, *adj.* Bon. « Une belle jeune *fertille*, « bonne, et sage damoiselle. » (Moyen de Parvenir, p. 395.) — Charles VII ordonne que Talbot, retournant à Rome, soit bien traité dans toutes les villes par où il passe:

Oultre si le fist convoier,
En mandant, par ses bonnes villes,
Que l'en le voulsist festoier,
Et luy faire chieres *fertilles*. *(Vig. de Ch. VII, II, 104.)*

Ferue. [Du Cange, sous *Ferua*, cite une charte de 1281 : « Lesqueles (possessions) estoient lessiées « pour tele partie, comme il asseroit à madame Ele, « jadis mere dudit Jehan, pour sa portion et pour « sa *ferue* de l'heritaige et des possessions du « devant dit Nicholas Malesmains. » — Dans une charte de 1308, on lit encore : « A la *ferue* qu'il « nous baillera rente en nostre thresor, on le des« chargera. » — C'est le participe *feru*, de ferir, pris substantivement au sens de charge. »]

Fervant, *adj.* Cuisant, et au figuré fervent. Ce mot, dans S. Bern. p. 307, répond au latin *fervens*. On y lit encore, p. 361 : « *fervens d'espirit*, » *spiritu fervens*.

Nule dolor n'est plus *fervant*. *(MS. 7218, f. 325 d.)*

Fervement. [Avec ferveur, ardemment : « En « tele maniere que les religieux qui sont et seront « en icelle puissent mieulx et plus *fervement* « vacquer ou service de Nostre Seigneur. » (JJ. 91, p. 242, an. 1361.) — On lit désirer *fervemment*, aux Ord. t. I, 454.]

Fervent. [1º Brûlant : « Tant ert *fervenz* en « sun desir, Ne l'en puet li priurs partir. » (Marie, Purgat. 573.) — « Nule dolor n'est plus *fervant*. » (Rutel, 194.) — 2º Où il y a de la ferveur : « Uns « homs mit en escript ses pecchiés, ce lisons, « Puis les mist sur l'autel en *fervens* orisons. » (Gir. de Roussillon, v. 4489.) — « Vous (Charles V) « avez assemblez (livres) chascun jour par vostre « *fervent* diligence. » (Hist. Litt. XXIV, 184.)]

Ferventement, *adv.* Même sens que *fervement* :

.... Quant une personne ame
Ferventement, et voy souffrir la mort
Au sien ami ; ô ! comment cela mort ! *(Cretin, p. 258.)*

Fervestir. [Couvrir d'une armure de fer. Voir Girars de Viane, v. 911, 1520, 3837 ; Renart, v. 19739. — « Vinrent .VI. chevaliers *fervestu* et « armé. » (Aiol, v. 7410.) — « Je voi un chevalier « Armé et *fervesti* sor .I. ronchi trotier. » (Id. v. 1825.) — « Comme les supplians eussent trouvé « ledit advocat,... qui les guetoit lui huitiesme, « armez et *fervestus*. » (JJ. 102, p. 218, an. 1371.)]

Fervor. [1º Désir ardent : « L'ire ki est de vice « avoglet l'œlh, mais cele ki est de *fervor* de droi« tiere, lo turbet. » (Job, 516.) — 2º Chaleur : « Assouagir la doulour et la *fervour*, se ele i est. » (De Mondeville, f. 90 b.)]

Fescamp, *s. m.* Ville de Normandie : « Harans « de *Fescant*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1658.) — « Sang de *Fescamp*, » jurement. (E. Desch. f. 32 c.) — Voyez « sang de *Fescamp*. »

Fescennin, *adj.* [Vers inspirés par le dieu *Fascinus*, dont la malignité était fort licencieuse : « *Fescennina* per hunc inventa licentia morem « Versibus alternis opprobria rustica fudit. » (Horace, Epitres, II, 1, v. 144.)] — « J'eusse volun« tiers retrenché mes *fescennines* libertez de cet « aage là. » (Des Acc. Bigarr. av. prop. p. 5.)

Feseresse, *s. f.* Faiseuse : « *Feseresses* de « chapeaux d'orfrois, » dans la Table des Metiers de Paris, ms. de Meinière, p. 42.

Fesne. [Charme, action de fasciner, dans la trad. des Statuts de l'église de Tours, ms. anc. 1237, ch. 78, an. 1396 : « Si aucun chante à *fesne* aucuns « chantemens. » En latin : « Si precaverint ad « *fascinum*. »]

Fessart, *s. m.* Jeu de Gargantua, dans son enfance. (Rabelais, I, p. 148.)

1. Fesse. [Fasce, en blason : « Ot maint escu « portrait à *fesse*. » (G. Guiart, an. 1304.)]

2. Fesse. [Modus (fol. 14 a) distingue les *nages*, masses charnues, des fesses, fentes (*fissa*) entre les deux *nages* : « Le cerf doit avoir les nages grosses « et bien rebrassées, les costez haulz et plains, les « *fesses* blanches. » — « C'est uns chevaux qui « chascun blesse ; Guillemin mordi en la *fesse*. » (Machaut, p. 81.)]

Fessé, *part.* Expédié. On disoit du cardinal de Lorraine : « Rien ne le fit partir ce coup de la cour « que la poltronnerie, ayant eu pourtant un grand « crevecœur et dépit, quand sortant de la ville il « oyoit crier parmy les rues, les boutiques, et les « fenestres : adieu, monsieur le cardinal ; la messe « est *fessée*. » (Brant. Cap. Fr. t. III, p. 80.)

Fessée (la), *s. f.* Fouet. (Voyez Faifeu, p. 21 et Oudin.)

Fesser, *v.* Expédier promptement : « *Fesser* le « breviaire, » dire promptement le bréviaire. (Oud.) — [On dit encore un *fesse* cahier, pour un copiste expéditif, mais sans scrupules.]

1. Fesseur, *s. m.* Qui expédie promptement. Henry Estienne appelle les gens d'église « mangeurs

« de crucefix, *fesseurs* de requiem, cafards. » (Apol. pour Hérod. p. 573.)

2. Fesseur, Fessor, Fessoir. [Houe triangulaire, aiguë, encore en usage dans le Berry; au ms. 7218, fol. 279 b, on lit *fessor*. — « Un instrument « appelé *fessour*, dont l'exposant avoit acoustumé « ouvrer en ladite vigne. » (JJ. 131, p. 6, an. 1387.) — « *Fessoir* à foir vignè. » (JJ. 141, p. 301, an. 1391.) — « *Fesseur*. » (JJ. 204, p. 136, an. 1476.) — « En « sa main le *fessoir* a pris Pour commencer le fon- « dement. » (D. C. III, 384 b.)]

Fessier, *s. m.* Derrière. (Essais de Montaigne, t. II, p. 688; Oudin, Cur. fr.) Ce mot subsiste dans le langage vulgaire.

Fessiffier. (Voyez Dict. de Cotgr.)

Fessin, *s. m.* « Le sucre et le *fessin*. » (Borel.)

Fessorée. [Mesure; ce qu'on peut retourner au fessoir, au fesson en un jour : « Item Hugues et « Hugonnet Dodin tiennent la moitié par indivis « d'une *fessorée* de vigne. » (JJ. 166, page 272, an. 1412.) — « Item il a à Bar une vigne, que l'en « appelle Byonne, et contient XII xx *fessourées*. » (Rev. du comté de Champagne, anc. 8312 a, f. 102 b.)] — On lit *fessouris*, dans la Thaumassière, Cout. de Berry, p. 103 : « Chacun bourgeois de la ville de « Veydun...... doivent rendre, de franche censive, « chacun an : cil qui aura quatre bœufz, deux « septiers de avoine, et dix sols de tournois; et cil « qui tiendra deux bœufz, un septier de avoine, « et huit sols de tournois; et cil qui tiendra un « bœuf, ou un *fessouris*, trois sols de tournois, et « une mine d'avoine. »

Fessouer. [Arrosoir, en Auvergne : « Un *fessouer* qui est ung instrument de bois pour « destourner et prendre l'eaue. » (JJ. 195, p. 734, an. 1472.) — « Jehan Blandin prist le *fessouoir*, « dont il avoit arousé sondit pré. » (JJ. 148, p. 275, an. 1395.)]

Fessu, *adj.* Qui a de grosses fesses. Eust. Desch. (fol. 270 b) fait parler un cheval :

> Son poys me fait estre bossu,
> Et je ne suy pas si *fessu*,
> Que je fu anciennement;
> Plus ne vueil servir tel pensu.

On lit *fessus*, au ms. 7218, f. 13 c.

Festable, *adj.* Joyeux, gaillard. (Oudin.)

Festacle. [On lit dans un inventaire de la Ste Chapelle : « Deux fanons d'autel, à griffons et à « aigles de perles, dits *festacles*. »]

1. Festage, *s. m.* Dérivé de *fastigium*. Faîte de maison A. Droit domanial payé par chaque faîte de maison B.

A [« Se en une maison y a trois *festages*. » (1395, Usage de Neuville; L. C. de D.)]

B « *Festage* est un droit seigneurial qui semble « estre dû, par chacun an, pour chacun faist de « maison, comme le fouage pour chacun feu. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — [On lit dans une charte de 1272, au cartulaire de Château du Loir, fol. 69 : « Nous voulons que la ville dou Chasteau du Loir... « soit mise à *festage*. » C'est à scavoir que chescun « borgeois ou autre qui aura meson... en nostre « ville soient tenus rendre à nous et à nos heirs « chescun an trois sols de *festage* de tournois. » — Des festages extraordinaires se levaient à titre d'aides aux quatre cas. (Voir une charte de Vendôme, au registre JJ. 81, p. 7, an. 1332.) — C'était encore le droit perçu par le seigneur sur les colons qui avaient besoin de chaumes pour couvrir leur maison. Plus tard les vassaux eurent le droit de couper dans les bois seigneuriaux des pièces de charpente.]

2. Festage. Dérivé de *festus*. 1° Festin : [« Le « suppliant avoit entention de tuer ung pourceau « et certains chevreaux, qu'il vouloit abiller pour « faire le *festaige* de l'amessement d'une sienne « fille qui estoit accouchée d'enfant. » (JJ. 195, p. 1444, an. 1475.)]

> ...... A certain bon *festage*,
> Pour mieulx gaudir, et faire d'avantage,
> Le pelerin fut mené pour esbatre
> Les convives. *(Faifeu, p. 37.)*

2° Chômage : [« *Festages* de fours et molins payez « et rabatus... à Vincent Charles fermier de Mortaigneville qui rabatus li ont esté de sa ferme pour « .LX. jours qu'il fut en *festage* pour les Englez. » (Domaine de Ponthieu, an. 1369.)]

Festardir, *v.* Devenir paresseux. (Voir FAITARD.) « Aux estudians ès arts liberaulx, et en philosophie « moralle, ou naturelle, on baille peu de viandes, « et de plaisances corporelles; mais leur fait pren- « dre paine, pour les garder de *festardir*, et « adhérer en oysiveté. » (Le Jouvenc. p. 17.)

1. Feste. [Faîte, comble, au propre et au figuré : « Cinq sols pour le *feste* de leur maison. » (Festage de Beaugenci, 1477, dans Le Clerc de Douy.) — « Car el est des dames là *feste*. » (Parton. v. 5198.) — « Ton cuir ferai oster des piez et de la « teste Si c'on porra veoir à descouvert la *feste*. » (Fabliaux, p. 26.)]

2. Feste. [Cordage, au registre JJ. 170, page 1, an. 1415 : « Item à Beaumont sur Oise aura un « maistre, appellé le maistre du pont d'icellui lieu, « lequel ira au devant des bateaux montans et « avalans,... et portera certaines cordes appellées « *festes*, et autres à ce nécessaires. »]

3. Feste, *s. f.* [1° Fête : « Que se nus, ne nulle « ouvre à jour de *feste* gardée ou celebrée, qu'il « soit encheuz envers le roy en l'amende de cinq « sols par. » (Liv. des Mét. 154.)]

[2° Joie, bon accueil, réjouissance : « Et vinrent « à Londres, et trouverent le roi Henri qui mer- « veilles fist grant *feste* de la venue à la pucelle. » (Mén. de Reims, § 18.) — « Et les remerchia de « l'bonneur de le *feste* et de le bonne chiere et belle « recoeilloite que li avoient fet. » (Froiss. II, 62.) — Par suite, on a dit de Renart et de sa queue : « De « sa queue se vet jouant, Et entor soi *feste* « fesant » (v. 1934.) — « N'est duc ne si haut prin- « cier Qui de sa queue n'ait *feste*. » (Fabl. II, 89.)]

[3° Festin : « Ad ais esteie, ad une *feste* anel. »

(Roland, v. 2860.)] — « Le neufième jour de janvier..... fut tenue la *feste* de Philippe duc de « Bourgogne, et de dame Isabel fille au roy de « Portugal, en la ville de Bruges, en une maison « faicte toute propice nouvellement pour les « nopces. » (Monstr. II, f. 55 b.)

4° Tournoi :

.... Là se doit bouter,
Soy maintenir, et fors jouster,
Tant qu'il ait le pris de la *feste*. *(E. Desch. f. 503 d.)*

[5° Foire : On lit dans Garin : « Dix *festes* fist en « France le païs, Une de Bar, deux mist à Provins, « L'autre de Troies, la quarte de Laigny, Et trois « en Flandres, la novisme au Landis Et la disisme « li renommez Lignis. »] — « A bonne *feste* avez « esté, car bien avez vendu. » (Percef. I, fol. 155 c.) Voyez Poët. avant 1300, t. IV, p. 1324; Monstrelet, vol. I, p. 22.

6° Moquerie : « Grant *fieste*, et grant risée en « fist. » (Mouskes, f. 501.)

7° Siége d'une ville : « Cette *feste* dura huit jours, « car au huitiesme jour la ville fut prise, que nul « ne se désarma, ne le duc, ny autre. » (Mém. de Commines, p. 148.)

8° Espèce de maladie :

Toute *feste* ne vos pranra, toute migraine
Ne vos tenra, ne fis, ne clox, ne clopaire,
Ne rudoreille, ne encombrement de piz,
Ne avertin de chief, ne dolour de bras. *(Mouskes, 501.)*

9° [Intronisation d'un évêque : « Comme le jour « que nostre amé et feal conseiller l'evesque « d'Evreux, n'a gaires nostre confesseur, fist sa « *feste* à Evreux. » (JJ. 135, p. 184, an. 1388.)]

Expressions :

1° « *Feste* des bonnes ames, » c'est-à-dire des morts. [« Le jeudy d'après Noel que l'en faisoit au « païs (diocèse de S. Flour) *feste* et solempnité des « trespassez,... le suppliant apperceut Jehan del « Roux,... lequel avec un pic remplissoit ung fossé « ou raze... auquel il dist : « Il fust mieux que vous « fussiez à l'eglise, car il est aujourduy la *feste* des « bonnes ames. » (JJ. 206, p. 97, an. 1478.) — Elle se célébrait donc dans l'octave de Noël et non le lendemain de la Toussaint.]

2° « *Festes* annuelles. » Voyez Du Cange, sous ***Festa annalia***.

3° « *Feste* grant et plainiere. » « On appelloit « ainsi les magnifiques assemblées que nos anciens « rois faisoient à Noel, et à Pasques, ou à l'occasion « d'un mariage, ou d'un autre sujet de joye « extraordinaire. » (Ger. de Nev. Ire part. p. 2.)

4° « *Feste* haute ; » « comme est la veille de la « Penthecouste. » (Lanc. du Lac, I, f. 140 b.)

5° [« Feste de l'apparition, » Epiphanie : « Comme « les genz de la ville de Rousay en Brie aient « accoustumé à eulx jouer environ la *feste de « l'apparition* et batre leurs bacins après soleil « couchié et jour de la dite *feste*. » (JJ. 130, p. 177, an. 1386.)]

6° « *Feste* à bastons. » (Cotgr. et Rab. t. V, p. 24.) — On trouve « feste à doubles bastons. » (Ibid. IV. p. 187.) — On nommoit « fêtes à bâtons, » les fêtes solemnelles où les chantres marchent à la processions tenant leurs bâtons en main. (Le Duchat, sur Rab. t. IV, p. 187.)

7° « *Feste* de bras, » embrassade. (Voyez Eust. Desch. Poës. fol. 30 d.) La même expression signifie combats, joûtes.

...... Aujourd'huy touz sommes d'oneur cas,
Et ne faisons fors que *feste de bras*,
Et requignons d'envie comme chiens. *(E. Desch. f. 75 d.)*

8° « *Feste* à cheval, » mascarade à cheval. (Mém. de Bassomp. t. I, p. 71.)

9° « *Feste* criée, » fête publiée.

Perrin, et Guiot, et Rogier,
Entr'eus dient qu'après mengier,
Ert la *feste criée*. *(Poët. av. 1300, II, p. 664.)*

10° « Feste Dieu, » serment de Bayard. (Voyez Rabelais, t. IV, p. 73.)

11° « *Feste* funebreuse, » pompe funèbre. « En « l'eglise de S. Jehan de Lyon, fut sollempnizé sa « *feste funebreuse*. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 93.) — On lit « funeraille *feste*. » (Ibid. p. 56.)

12° « *Feste* des nopces, » le jour des noces. (Perc. vol. III, fol. 137 d.)

13° « *Festes* du palais, » ou « au palais. » Jours de jeûne. (Rab. t. V, p. 3.) — [C'est un jeu de mots : le palais (de la bouche) est en fête, chôme.]

14° « Faire *feste* de quelque chose, » faire cas de quelque chose. « Le vulgaire, qui ne juge jamais « bien, fait plus de *feste* de la memoire, que de « l'imagination, et de l'entendement. » (Sagesse de Charron, p. 93.)

15° « Se faire *feste* de quelque chose, » se mêler de quelque chose, faire croire qu'on y peut beaucoup. (Mém. de Villeroy, t. VI, p. 126.)

16° « Mener *feste* à quelqu'un, » faire du bruit, chercher querelle à quelqu'un. « Pensez si Juno « trouve une fois ce livre, et qu'elle vienne à lire « tous ces beaux faits, quelle *feste* elle luy menera. » (Cymbal. Mundi, p. 103.)

17° « Mener or de *feste*, » faire tapage. (Percef. vol. IV, fol. 102 d.)

18° « De mal jour faire *feste*, » faire de nécessité vertu. (Perceforest, vol. IV, fol. 29 d.)

19° « Bonne est la *feste* qui a joyeuse issue. » (Perceforest, vol. VI, fol. 109 c.)

20° . . . . Deux pots au feu signifient la *feste* :
Et deux femmes font la tempeste. *(Cotgrave.)*

21° [« *Feste* de la chandelle, » fête d'un lieu, pardon, foire, ducasse : « Comme le premier jour « de may l'an 1373, ou environ Jehan de la Mote, « lors demourans en la ville de Froyenne ou baillage de Tournesis, feust armez pour aidier à « garder la *feste* de la chandelle ou de ducasse, « estant en la dite ville avec le bailli. » (JJ. 118, p. 52.) — « Comme le suppliant feust alez en la « ville de Lilers, à un jour que l'on faisoit la *feste* « de la chandelle en la dite ville pour soy esbatre. » (JJ. 158, p. 19, an. 1403.)]

22° [« Ce fu fait l'an de grace 1313, el mois de « février, le lundi devant la *feste* S. Pierre yver « souz pierre. » (JJ. 52, p. 167.) C'est la fête de la Chaire St Pierre, 22 février.]

23° [« Environ la S. Martin d'iver le suppliant ala « tendre fillé pour cuidier prendre un ou deux lie- « vres ou connilz, pour donner à ses amis, ausquelz « il entendoit faire honneur à la *feste* des mestiers, « qui est accoustumé d'estre faite chacun an à « Pontoise en l'onneur et reverence de la Vierge « Marie, et au profit de son eglise. » (JJ. 146, p. 432, an. 1394.)]

24° [« Icellui Huet, qui de Derval en Bretaigne, « estoit venu à Angiers à la foire, appellée l'Ange- « vine, le jour de *feste* Nostre Dame en septembre. » (JJ. 84, p. 281, an. 1355.) — De là au reg. JJ. 185, p. 115, an. 1451 : « La seurveille de la *feste* Nostre « Dame l'Angevine en septembre. » — La Nativité de la Vierge en Anjou correspondait à la St Michel en Normandie pour les fermages, gages, etc.]

25° [« Environ la *feste* de l'Ozanne » (JJ. 142, p. 284, an. 1392), c'est-à-dire le dimanche des Rameaux.]

26° [« Ceste feste de la cathedration de S. Pierre « soloit estre apelée *feste* de les viandes de S. Pierre. « Coustume fu anciennement des paiens, ensi « comme maistre Jehanz Belethz dist, que il offroient « chascun an ou mois de fevrier à certain jour « viandes sus les tombes de lor parenz, et iqui de « nuit li diable les gastoient, et il cuidoient que les « ames, qui aloient de lez les tombes, lesqueles il « apeloient umbres, les gastoient... Ceste coustume « de celes viandes à paines que l'on la pot oster as « crestiens. » (ms. S. Victor, 28, fol. 62 ^b.)]

27° [« Le jour de la Saint Pierre aux chevaliers « derrainement passé. » (JJ. 136, p. 163, septembre 1389.)]

28° [« Comme le jour de l'Ascension, icellui Goe- « ron, demourant au Bourc-la-Royne, venoit de la « *feste* de la Rose, qui avoit esté celui jour en la « ville de Baigneux. » (JJ. 97, p. 613, an. 1366.)]

29° [« Mil et trois cent dix huit, quant le chier « temps passa, Dompt Gille l'Augustin, qui en ce « temps regna Par conseil aux sages la *feste* Dieu « trouva. » (Adventures advenues en France de 1214 à 1412.)]

30° [« A esté donné congié... de faire et commen- « cher la *feste* de Mgr S. Thomas, d'y bien faire « hourt et y dansser. » (Cart. de Corbie, fol. 95 ^b.)]

31° [« Le dimenche jour de la *feste* aux varlez de « la ville de Doucelli, que l'en appelle la *feste* du « baston S. Pierre. » (JJ. 122, p. 379, an. 1383.) — C'est la fête des jeunes gens non mariés.]

32° [*Feste* de l'âne, célébrée à Rouen le jour de Noël ; à Beauvais, le 14 janvier. On la peut considérer comme l'une des origines de notre théâtre. Voyez le cérémonial, dans Du Cange, III, 255 ^c.]

33° [« Comme le jour de Nostre Dame mi aoust « dernierement passé, sur l'anuitier, le suppliant « feust alez veoir la *feste* du regart, qui se faisoit « en l'hostel du prevost des marchands (de Paris) « d'une sienne fille. » (JJ. 106, p. 207, an. 1374.) — C'est l'entrevue, la fête des fiançailles.]

Festée, *s. f.* Poutre faitière ; Du Cange cite un Gloss. lat.-fr.: « Festum, solempnitez ou *festée* de « maison. »

Fester, *v.* Se reposer. [« Que tout adès en l'ue- « vre estoit, Nule fois ele ne *festoit*. » (Miracles de Coinci ; Du Cange, sous *Festare*.)]

Festiages vinaux. En latin *vinalia :* « Fai- « soient leurs *festiages vinaux* que les Latins appel- « loient *vinalia*. » (Bouch. Serées, liv. I, p 45.) — Les Romains avoient une fête établie pour goûter le vin : huit jours avant le mois de mai ; au mois d'août, avant les vendanges, une autre fête se nommait *vinalia rustica ;* elle étoit consacrée à Jupiter, dont le prêtre commençoit les vendanges par un sacrifice à cette divinité.

Festier, *s. m.* Tuile faitière. (Modus, fol. 188 ^a.)

Festier, Festoier. *v.* Faire fête ^A. Régaler, faire bombance ^B. Caresser ^C.

^A [Voir Froissart, édition Kervyn, II, 54 ; IV, 9 ; XVI, 170.] — « Il n'y a homme au monde mieulx « *festoyé*, ne mieulx venu. » (Arr. Amor. p. 261.) — « Tous luy vont faire la révérence, et *festoyer*. » (Saintré, p. 672.) — On disait aussi dans un sens ironique : « Les seigneurs François approcherent « leurs canons, coulevrines, veuglaires, et bombar- « des devant la dite ville de Castillon, pour *festoyer* « ceux de dedans. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 266.) — [Comparez *feste* d'une ville, dans Commines.]

^B « *Festiant*, et faisant bonne chere. » (Petit Jean de Saintré, p. 286.) — [« Icellui Portalier convia le « suppliant à certain jour ensuivant pour le vouloir « *festier* en sa chambre. » (JJ. 182, p. 9, an. 1453.)]

. . . . Afin que ton heritier
Ayt mieux de quoy se *festier*,
Jouissant de tes abstinances. (*St Gelais, p. 84.)*

^C « A tant il embrassa la dame, puis la commença « à *festoyer*. » (Percef. IV, fol. 112 ^d.) — [Il signifie aussi tournoyer, de même que feste se prend pour tournoi : « Et li rois et tuit cil qui vodrent *festier*. » (Alexandre, dans Du Cange, t. III, p. 246 ^a.)]

Remarquons cette expression :

« *Festoyer* des treilles, » en cueillir le raisin : « Là « trouva en son jardin *festoyant* quelques treilles. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 406.)

Festiere, *s. f.* « *Festiere* de tente, » sommet d'une tente. (Oudin.)

Festin. [« J'aime la compaignie Ou sont mes « bons amis ; Mais le *festin* m'ennuie Ou n'y a point « de ris. » (Basselin, XXVI.) — « Il a esté au *festin* « de Martin Baston. » (Cotgrave.)]

Festinant, *s. m.* Amphitryon : « Avec terme « plus propre, nous ne pouvons nommer celuy qui « fait le banquet, que *festinant*. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 674.)

Festination, *s. f.* Précipitation. (Cotgrave.)

Festiner, *v.* Fêter. « Le curé... annonçant les « festes qu'il falloit *festiner*. » (Moyen de Parv. 306.)

Festisage, *s. m.* Faitage. « L'héritier viager « (sera tenu) à refaire les deffautes des massonne- « ries, charpentages, couvertures d'escailles, des

« thuiles, des roseaux, *festisage*, placage. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 75ᵃ.)

Festissures. [Tuiles faîtières: « *Festissures* « pour .xxiiii. solz le cenz. » (Reg. de Corbie, 13, an. 1524, fol. 219.)]

Festivals, *adj.* Qui est de feste: « Jors *festivals*, » dans S. Bern. p. 24. — « *Festivals* alleluya. » (Ibid. p. 54.) — [Uns *festivals* sacrefices. » (Rois, p. 78.)]

Festoi. Fêtes: « Plusieurs assemblées, *festois*, « banquets, danses. » (Ol. de la Marche, p. 171.)

Festoiement. Repas, festin: [« Et du *festoiement* et reception feurent bien contents le roy, « l'empereur et les seigneurs. » (Juven. des Ursins, ch. VI, 1415.)] — On a dit de la misère de Ch. VII:

Ung jour que la Hyre et Poton
Le vindrent voir; pour *festoiement*,
N'avoient qu'une queüe de mouton,
Et deux poulletz tant seulement. *(Vig. de Ch. VII, p. 56.)*

Festoier. [Infinitif pris substantivement; fête, divertissement: « Plusor s'asanblent aus places et « aus rues, si deparolent lor voisins et les vis et les « morz... Or ne cuidiez pas que cil qui einsi lou « font, que lors *festoiers* plesse à Deu. » (Sermon d'un ms. du fonds St Victor.)]

Festre, *s.*

Par les cheveus blons et luisans
Où il n'ot ne malen, ne *festre*,
Prent Artus à la main senestre....
A la destre l'espée sache. *(G. Guiart, fol. 60ᵃ.)*

Festu, *s. m.* Fétu ᴬ. Marque dans un livre ᴮ.

ᴬ [« Ne donroient de moi la monte d'un *festu*. » (Berte, couplet 51.)]

Ki n'ot cure de leur desrois,
Ne qui lor grevast uns *festue*. *(Mouskes, fol. 81.)*

ᴮ Voyez Fabl. de S. Germain, fol. 61ᶠ.

Expressions:

1° « Ce seroit simplesse d'aller querir le *festu* au « feurre, quant nous l'avons trouvé. » (Percef. vol. VI, fol. 66ᵃ.)

1° *bis*. [On trouve dans Froissart une locution analogue: « Par especial en la ville de Bruges où « le grant retour des François estoit, murmuroient « ils et queroient le *festu* en l'estrain pour avoir « la riote et le debat » (Froiss. XIII, 21), c'est-à-dire cherchaient une aiguille dans une botte de foin.]

2° [« Rompre le *festu*, » signe et symbole de tradition, aujourd'hui rompre la paille; par suite, abandonner: « Abès, repons moi, que fais-tu, Qui « jadis rompi le *festu* au monde. » (Du Cange, t. III, p. 248ᵃ.) — Par suite, faire une convention, s'accorder: « Ront le *festu*, si lor pardone. » (Renart, v. 11179.) — Pasquier (Rech. p. 177) parait donc s'être trompé, quand il écrit: « Nous disons communé- « ment rompre la paille, ou le *festu* avec quelqu'un, « quand nous nous disposons de rompre l'amitié « que nous avions contracté avec quelqu'un. »]

3° [On se déguerpissoit d'un bien, on l'effestuoit par tradition d'un fétu: « Et d'iceulx biens, icelle « Gilon... se dessaisit... par la tradicion d'un *festu*. » (1387, Donation aux dominicains de Montargis, dans Le Clerc de Douy.]

4° . . . . Un pauvre *festu*
S'allume bien, sans qu'on l'attise.
Les Marg. de la Marg. p. 350.

5° . . . . Profit, sans vertu,
Ne vaut pas un *festu*. *(Cotgrave.)*

6° Tirer à la courte-paille:

Mais nous tirerons au *festu*,
Et cilz qui le plus grant ara,
Le gieu pour jouer eslira. *(Desch. fol. 374ᵃ.)*

Festueux, *adj.* Fade, insipide: « De la char du « lievre ne doit il point donner à ses chiens, car « elle est *festueuse* viande, et les fait vomir. » (Gast. Pheb. p. 265.)

Festume, *s. f.* Fumet, odeur de l'animal que l'on poursuit: « Si vous diray pourquoy loutre est « de telle condicion que voulentiers va en pasture « le contremont leaue, especialement quant le « vent, et l'eaue vont ensemble; pour ce qu'il a le « vent, et la *festume* du poisson; et aussi quant il « part du lieu où il demeure, qui est appellé..... « giste, il va voulentiers en pasture le contremont « l'eaue. » (Modus et Racio, fol. 31ᵃ.)

Fet, *s. m.* Fait, action. [De là l'expression à *fet* que, à mesure que: « Et à *fet* qu'il minoient, il « estanchonnoient. » (Froiss. t. VI, p. 247.)]

Ele me semble molt bien faite,
Et de corps, et de vis:
Ele resemble à tous ceux de
Paradis:
Et por ce la connois-je,
Et en *fes*, et en dis. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1489.)*

On a dit « present *fet*, » pour flagrant délit: « Se « aucune justice prend un hons le roy, ou aucun « justisable, qui au roy s'avoë, en quelque meschief « que ce soit, en present *fet*,.... la justice qui le « suivra, si prouvera le present par devant la jus- « tice le roy. » (Ord. t. I, p. 247.)

Fetardie. [Paresse, fait sur *faitard*: « Assez « puet on trouver de cheus, Ki fetart sont et pare- « cheus.... Pour Dieu ne nous afetardons.... Car « tant li desplaist *fetardie*, Ne li plaist rien que « fetart die. » (Mir. de Coincy.) — De même dans Gulleville: « Non pas que je chechi te die Pour « mettre toi en *fetardie*. »]

Feteur, *s.* Puanteur. (Cotgrave.) — « Je me tais « de parler des grandes peines des dampnés, qui « sont continuellement en horribles tourmens, en « feu inextinguible, et en *fetur* intollerable, qui « jamais ne verront Dieu. » (Fabr. Art. de Rhétor, liv. I, fol. 96ᵃ.)

Fetierement, *adv.* Parfaitement, absolument. (Comparez Faitement.)

N'en moi ne croi tant sens, porvoir
Que je seusse mon malage
A dame, qui tant par est sage,
Monstrer issi *fetierement*,
Comme a si sage dame apent. *(MS. 7218, fol. 157ᵇ.)*

Feture, *s. f.* Créature ᴬ. Figure, maintien ᴮ.

ᴬ Le solaus est ta couverture,
La lune sous tes piez triblée
En nous senefie à droiture
Que seur toz eres eslevée,
Et seur *feture*, et seur nature. *(MS. 7218, fol. 179ᵈ.)*

[a] Et li sires esgarde son cors, et sa *feture*,
Puis a dit à la dame un bon mot, par mesure.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 340.

Voyez Facture et Faicture.

Fetuser, *v.* Chatouiller les narines avec un fétu, une plume : « Il alla prendre de belle fine « merde qu'il luy mit tout doucement sur les pre- « miers doits de la main droite, puis avec une « plume il luy vint *fetuser* le nez par plusieurs « fois. » (Des Acc. Escr. Dijonn. p, 25 b.)

1. Feu, *s. m.* Feu [A]. Mèche d'arquebuses [B]. Fouage [C]. Division d'un pays [D]. Maladie [E]. Passion amoureuse [F]. Combustion, désordre [G]. Décédé [H] (voy. Feu, 3.)

[A] [On lit dans Eulalie : « Enz en l' *fou* la getterent, « com arde tost. » — « E *fous* e flambe i est apareil- « liez. » (Roland, v. 2535.) — Par suite foyer, sens de la racine *focus :* « Que ne nul ne puisse prendre « aprentiz, se il ne tient chief d'ostel, c'est à savoir « *feu* et leu. » (Liv. des Mét. 69.)]

[B] Mèches d'arquebuses que l'on portoit allumées, lorsqu'on marchoit à l'ennemi. (Mém. de Montluc, t. I, p. 653.)

[C] [« Laquelle maison de nostre receveur est « chargiée envers nous de six deniers tournois de « rente, appellez *feux.* » (JJ. 147, p. 179, an. 1394.)]

[D] « Certaine partie d'un pays divisé arbitraire- « ment en plusieurs parties nommées *feux* dont « chacune paye une quantité égale des impositions « qui se levent dans ce pays. » (Ord. III, p. 338.)

[E] « Le *feu* se mit à sa playe tellement qu'il lui « fallut couper la jambe, duquel accident il mourut « enfin, quatre jours après. » (Jaligny, Histoire de Charles VIII, p. 25.)

. . . . . . Pour guerir du *feu*,
Des fièvres, et du mal Saint Leu. *(Desch. 412 b.)*

[F] Li *fex* lor siet dedans les os,
Qui nes laisse avoir repos. *(Pyrame et Th. f. 98 c.)*
Li miens cuers est d'amors espris ;
Plus est espris que *fex* en paille :
Amors m'ocist, et me travaille. *(Id. f. 99 d.)*

[G] L'ung tire à dextre, et l'autre à senestre ;
C'est *feu* d'y estre. *(Cretin, p. 174.)*

[H] Ce mot est employé avec le sens de décédé, dans les vers suivants [il vient alors de *fatutus*] :

L'en dist mauves fondement font,
Por ce font il lor fondement
En terre, si par fondement :
Quar s'il estoit demain cheus,
Et li rois Loys fust *feus*
Il se pensent bien tous l'afere
Que il auroient moult à fere. *(MS. 7218, f. 327 c.)*

Locutions :

1° « *Feu* St Antoine, St Martin, sacré, sauvage. » Erésipèle. (Oudin ; Villon, p. 34 ; Rab. I, p. 77.)

1° *bis.* [Autres maladies portant le nom de *feu :* I. « Après prime chantée, messe à note pour les « *feus* Dieu. » (JJ. 56, p. 122, an. 1317.) — Erysipèle qui, d'après le spicilège de d'Achery, venait aux pieds, aux mains, aux mamelles, aux joues (IX, p. 411, an. 1129.) — II. « Icellui Cote de Fer... ... « accoucha malade d'une bosse et epidimie, et « aussi d'une autre maladie, appellée le *feu* Saint « Firmin, par quoy il fut porté en l'eglise de N. D. « d'Amiens, si comme en tel cas est accoustumé. » (JJ. 121, p 121, an. 1382.)]

2° « *Feu* d'Elaine, St Herme, *feu* St Elme. » (Oud. et les Mém. de Villeroy, t. VII, p. 109.)

3° « *Feu* d'espines. » — « Avant ce que m'y voul- « sisse consentir, aimeroye mieulx estre arse en « ung *feu* d'espines. » (Ger. de Nev. Ire part. p. 69.) On voit par la suite de ce roman que les meurtriers étoient brûlés dans un *feu* d'épines.

4° *Feu*, fumée, eau et femme méchante. (Serm. de Barlet. f. 16 b.)

5° « Faire *feu* après fumée, » faire l'impossible.

Celle qui fait tant sa gloire
D'aimer, aussi d'estre aimée,
Feroit *feu* après fumée,
S'elle me le faisoit croire. *(J. du Bell. p. 351 b.)*

6° « Avoir *feu* sans fumée, » avoir grand feu. (N. C. G. t. I, p. 398.)

7° « *Feu* gregeois. » — [« Et furent tuit [engins] « plommiei pour le *feu* grejois. » (Mén. de Reims, § 54.) — « La maniere dou *feu* gregois estoit teix « que il venoit bien devant aussi gros comme uns « tonniaus de verjus, et la queue dou *feu* qui par- « toit de li, estoit bien aussi grans comme uns « grans glaives. Il faisoit tele noise au venir que il « sembloit que ce fust la foudre dou ciel ; il sem- « bloit un dragon qui volast par l'air. Tant getoit « grant clartei que l'on veoit aussi clair parmi l'ost « comme se il fust jours, pour la grant foison dou « *feu* qui getoit la grant clartei. Trois foiz nous « geterent le *feu* gregois celi soir, et le nous lan- « cierent quatre foiz à l'arbalestre à tour. » (Joinville, § 206.)]

8° « *Feu* de justice. » — « Ils comprent la maison, « circuit, et heritage à la maison appartenant. » (N. C. G. t. III, p. 1205.) Il comprend aussi les droits qui en dépendent, évalués suivant les degrés de justice ; la moyenne et basse, la haute et moyenne, et la basse. (Cout. de Bourbon, C. G. t. II, p. 49.)

9° [*Feux* de la St Jean : « Au devant de la maison « desdis religieus le nuit de le S. Jehan Baptiste « l'an 1342... lidis religieus par euls ou leurs gens « avoient fait faire un *feu*, appelé fudos en l'onneur « de monsieur S. Jehan. » (Cart. noir de Corbie, folio 100 a.)

9° *bis.* [*Feux* allumés le dimanche des brandons « et les autres dimanches de carême : « Icellui « Jaquemin estoit alez après souper en la ville de « Villeblain, en l'eveschié de Soissons, veoir les « *feux* que l'en a accoustumé de faire chacun « dimenche en quaresme oudit païs. » (JJ. 151, p. 192, an. 1396.)]

10° « Chiefs de *feux* d'ostel, » ou maîtres de maison sur lesquels étoit levé le fouage ; il se comptoit dans le Laonois, à la St Remy. (Ordon. t. II, p. 446.) [Voir Feu [A].]

11° « *Feu* de paille, » au figuré, dans ces vers :

Ne cuit, sanz poesie, vaille
Largesce ; ainçois m'est avis,
Qu'elle semble *feu* de paille. *(Poët. av. 1300, I, 76.)*

12° « *Feux* du roy, » redevance de deux sols « parisis payée au roy, par les habitans non clers,

« des villages affranchis des appeaux volages. » (Cout. Gén. t. 1, p. 561.)

13° « *Feu*, sel et pain portent l'homme de morte « main, » c'est-à-dire deux serfs ou hommes de morte-main, vivant séparément, ayant « *feu*, sel et « pain » distingués l'un de l'autre, quoiqu'habitant dans une même maison, sont réputés pour deux et ne se succèdent pas; mais c'est le seigneur qui leur succède. (Loisel, Instit. Cout. I, p. 117; voy. Cout. Gén. t. I, p. 867.)

14° « Chambre du *feu* du commun, » pièce de l'intérieur du palais où résidoient les notaires secrétaires du roy. (Miraum. de la Chancel. f. 92 a.)

15° « *Feu* second, » feu grégeois.

De canons, de pierres, et carreaulx
D'espingoles, du *feu* second. *(Desch. f. 350 a.)*

16° « *Feu* vif, » résidence. « Le seigneur peut « contraindre son homme tenant heritage de lui « servement, ou mortaillablement, à faire *feu* vif, « et résidence sur le dit heritage tenu de lui. » (C. G. t. II, p. 508.)

17° « J'en mettrois ma main ou le doigt au *feu*. » Cette façon de parler est tirée de l'ancien usage des épreuves du feu. (Pasq. Rech. p. 325.)

18° « Poursuivre à *feu*, » poursuivre à feu et à sang. « En vérité le mentir est un maudit vice, ...si « nous en connoissions l'horreur, ...nous le pour- « suiverions à *feu*. » (Ess. de Mont. I, p. 48.)

19° « Se venger à *feu*, et charbon. » (Roman de Baudoin, fol. 40.)

20° « Querir le *feu* au doit. »

Ainsi comme l'en suelt querir,
Par nécessité, en la cendre,
Le *feu* au doit, pour secourir
De nuit au larron qui veut prendre
Les biens d'un hostel. *(Desch. f. 329 b.)*

« Vous aurez souffert deux ans continuels pour « amours, ...il n'affiert point qu'elle vous faille.... « la belle scaura que vous l'aymez; car qui a mes- « tier du *feu* à son doit le quiert. » (Percef. III, 37 b.)

21° Proverbes :

On met l'escaudé doit, pour alegier,
Vers le *fu*, car autrement
S'en dauroit on sachiez plus longuement :
Comment aurai secours? se d'amors n'ist.
Anc. Poët. MSS. du Vat. n° 1490, f. 180.

L'arses tisons
Est plustost en calour, et en vie,
Quant es pres del *fu* mis,
Que li vers bastons,
De qui caure ne *fu* mie sentie. *(Ibid. f. 36 a.)*

« Tel *feu*, tel vente. » (Contred. de Songecr. 16 a.)

.... Li uns *feius* de l'autre allume. *(Ovid. f. 95 c.)*
.... Torte busche fait droit *fu*. *(Prov. du vil. f. 76 b.)*
.... Com plus couve li *feu*, plus art. *(MS. 7218, 332 a.)*
.... Ki doit vif *fu*, mal s'acquite de cendre.
Poët. MS. Vat. n° 1490, f. 152.

2. Feu. [Fief, dans Roland, v. 866, 2680, 3399.]

3. Feu. [1° Malheureux (*male fatutus*): « Las « mal *feüx*, cum estes avogluz. » (St Alexis, 124.)— 2° Mort: « Se li rois Loys fust *feus*. » (Ruteb. II, 62.) On trouve *faü* (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5e série. IV, 470), et *fahu* (Id. 3e série, V, 86).

Feude, *s. f.* Inféodation : « Investiture, et « *feude*. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 327.)

Feudistiquement, *adv.* En termes de feudistes. (Bout. Som. rur. p. 487.)

Feuer, *v.* Fouir. « Quiconque picque, *feue*, et « hauve sur flegard, il fourfait amende. » (Nouv. Cout. Gén. I, 449 b.)

Feueté. [Fidélité: « Le suppliant rendi audit « Grignart son homme liege, la *feueté* et hommage « que fait lui avoit, et le fit deffier. » (JJ. 121, page 152, an. 1382.)]

Feufatier. *s. m.* Vassal qui tient un fief: « Le « *feufatier* peut guerpir, c'est-à-dire laisser le fief « qu'il tient du seigneur, pourveu qu'il luy laisse « reconnu, payé ses oublies, acaptes, et autres « devoirs. » (Cout. d'Agen, C. G. t. IV, p. 904 b.)

Feugage. [On lit au reg. JJ. 46, p. 168, an. 1311 : « Les rentes que le roy avoit à Puchay... un pain à « Noel, *feugages* de ses pors, se il les a. » Droit payé pour laisser les porcs fouir la terre. Voir le mot suivant.]

Feuges, *s. f. pl.* Les sangliers ont été aux *feuges*, quand ils « ont fait grans fossez, et ont « fouy bien en parfont en terre pour avoir une « racine qui est appellée *feuges*. » (Modus, 43 a.)

Feuillade. *s. f.* Feuillée. [Subsiste comme nom de famille.]

Mais las! helas! si j'estoy,
Ma mignonne, auprès de toy,
Folatrant soulz la *feuillade*,
De quelque douce frescade. *(Tahur. p. 243.)*

.... De ce pampre verd,
Où pendent à l'envy les grappes empourprées,
Sous les tapis rameaux des *feuillades* pamprées.
Poës. de Belleau, t. I, p. 18.

Feuillard. [1° Branches garnies de leur feuille : « [Les vents] croulent son tronc d'une horrible « menace, Et de *feuillars* pavent toute la place. » (Du Bellay, IV, 19 a.) — 2° Voleurs qui se tenaient dans les bois: « Lesquels archiers et autres ont esté « et sont *feuillars*, et tenu toujours le party à nous « contraire. » (JJ. 206, p. 65, an. 1478.) — « Le « suppliant voyant que les *feuillars* font plusieurs « maulx et pilleries sur le païs, faignant estre de « nostre ordonnance. » (JJ. 206, p. 315, an. 1479.)]

Feuillarder. *v.* Frapper avec une branche. « *Feuillarde*, de ton feuillard, contre terre. » (Modus et Racio, fol. 104 b.)

Feuille. [« Un moncelet a fait de *feuilles* d'oli- « vier. » (Berte, couplet 38.) — « Tout ce ne prise « la *feuille* d'une mente. » (Id. couplet 111.) — On trouve les variantes suivantes: « Quant li estés et « la douce saisons Font *foille* et flor et les prés « raverdir. » (Couci, XIII.) — « Toz les arbres qui « naissent en Inde ne sont onques sans *fuelles*. » (Brunetto Latini, Trésor, page 160.) — « Jehannin « Hanneton ala ferir un cop d'un baston ferré, « nommé *fouille de sauge* parmi le corps Jehannin « Simon. » (JJ. 159, p. 310, an. 1405.) On lit *feuilet*

de sauge, au reg. JJ. 164, page 379, an. 1410. C'est aujourd'hui un terme de serrurerie.]

Feuillé. Garni de feuille, au Nouv. Cout. Gén. II, p. 1096 b. [« Par le jardin ou ot mainte ente bien « *feuillée*. » (Berte, II.)] On lit *fueilli*, dans Percef. I, 119 a; *foilli*, au ms. 7989 2, fol. 77 c; *fueillu*, aux Contes de la reine de Navarre, p. 22; *foillons*, aux Poëtes av. 1300, II, p. 820.

1. Feuillée, *s. f.* [1° Retraite dans le feuillage : « La meschine l'ameine Là où sa demoiselle estoit; « Ce fu dedenz une *foillée*. » (Lai du Désiré) — 2° Abri fait avec des branchages : « Li seigneur de « France qui avoient perdu lors tentes et pour- « veanches, eurent conseil que il se logeroient de « arbres et *foeillies*. » (Froiss. IV, 22.)] — « J'ay « commandé qu'on boute une forte estache en la « moyenne de cette place où le tournoy doit estre, « et dessus une roe *fueillée*, afin que je puisse à la « noble journée, veoir les nobles faits d'armes, que « les gentils, et les preux chevaliers....... feront. » (Percef. I, fol. 124 d.) — « Ne pourriez, croire quelle « belle chose c'estoit que de veoir les hours, et les « *feuillies* qui estoient appareillez en la place ou le « tournoy devoit estre fait, pour seoir les dames, « et damoiselles. » (Percef. t. I, fol. 24 a.)

Maint *foeillie*, et mainte loge,
Font chil qui chevauchent premiers. *(Froiss. p. 196 b.)*

Expression :

[Galans de la *feuillie*, comme *feuillards* : « Les « supplians povres gens de labour pour obvier aux « entreprinses de nos adversaires, se sont mis en « armes, avec autres que communement on appel- « loit les galans de la *feuillie*. » (JJ. 197, p. 157. an. 1471.) — « Lequel de la Vigne estoit mal re- « nommé veu qu'il avoit esté galant de *feuillée*. » (Ibid. p. 359, an. 1472.)]

2. Feuillée. « Vendre à *feuillée*, » vendre au détail, à la chopine, dans un Arr. du Parlement de Paris de 1479, cité par Du Cange, sous *Foliatim vendere*.

Feuiller, *v.* Pousser des feuilles, se couvrir de feuilles.

En icel tans, ke je voi la froideur
Noif, et gresill remanoir, el boskaige
Foillissent, tot encontre la docour
Des tans d'été. *(Poët. av. 1300, III, p. 1130.)*

A l'entrant dou tems novel,
Que saison vient en doucour,
Prey sunt vert, et l'aubrissel
Foillolent. *(Poët. av. 1300, I, p. 48.)*

Feuillet, *s. m.* Branche d'arbre A. Feuille de métal B.

A « Prens un grand *feuillet* bien ramu. » (Modus, folio 104 b.) De là, ce mot a désigné les branches d'arbres qui servent d'enseignes aux cabarets et que nous nommons « bouchons. » (Borel.)

B « Laquelle somme iceluy deffendeur, et opposant « avoit baillé manuellement de son argent, et de sa « propre substance, pour, et ou nom, et ou prouffit « dudit Jaques Cuer, partie en escus d'or, partie « aussy en un *feuillet* d'or garnis d'un gros dia- « mant, d'un gros ruby, et d'une grosse perle. » (Proc. de Jacq. Cuer, ms. p. 171.)

Feuilleter. [Pousser des feuilles, dans un glos. lat. fr. cité par Du Cange, sous *Frondare*.]

Feuillette, *s. f.* Diminutif de feuille. « Cotte de « sendal semencées de *feuillettes* de chesne faictes, « et ouvrées à souhait. » (Percef. II, 118 a.)

Feuillios. [Rameaux avec leurs feuilles, comme feuillet : « Lesquelx compaignons devoient porter « et mettre icelles branches et *feuillios* de may « devant les hostelz ou demouroient icelles jeunes « filles. » (JJ. 160, p. 35, an. 1405.)]

Feuleux, *adj.* On lit dans un glossaire cité par Du Cange, sous *Focale* : « Le *feuleux*, comme pierre « qui fait feu. »

Feulines. [Feux allumés le premier dimanche de carême : « Le jour des brandons que les compai- « gnons du lieu de Maraye faisoient les *feulines* « audit lieu. » (JJ. 173, p 18, an. 1424.)]

Feulletement, *s. m.* Action de feuilleter : « Après plusieurs journées passées en estude, en « solitude et en grand rompement de teste, après « plusieurs veilles, après plusieurs nuits à demi « veillées, et après une grande lecture, *feullete-* « *ment*, remuement et accord de plusieurs livres « latins, françois et italiens. » (Du Haillan, Hist. de Fr., Epist. au roy, VI.)

Feupier. [Frippier : « Item les estaus des *feu-* « *piers* pour .x. solz. » (Ch. des Comptes de Paris, an. 1295, f. 242 d.)]

Feur, *s. m.* Prix, valeur A. Justice, juridiction B. Lieu où se rend la justice C. [La racine est le latin *forum*.]

A [« Le crieur peut crier le vin au tavernier, au « *feur* lou roy, ce est à savoir à huit deniers. » (Liv. des Métiers, 25.) — « (Tristesse) ne se vosist « pas retraire, Ne reconforter à nul *fuer*. » (La Rose, v. 309.) — « Il misent, par ban et sus painne, « à toutes coses *fuer* et pris raisonnable. » (Froiss. t. II, fol. 374.)] — « Que nul ne soit si hardiz que le « pain, le vin, les autres vivres, et denrées que « l'on vent à détail, ou en autre maniere, vendre « trop chierement; mais à convenable *feur*, et « guaing. » (Ordon. t. I, p. 431.) — « A cresse, et « decresse le marché de cervoise, selon le *foer* « courant du blée. » (Britt. Loix d'Anglet. p. 75 b.)

B [« Les fors sont proprement les privileges « accordez aux villes et aux communautez. » (Launeref.)] — « Estranger obligé à voisin de la ditte « ville, et en icelle apprehendé, ne peut decliner « *feur* : mais la demande faite en la ditte ville, doit « responde sans delay. » (Cout. de St Sever, C. G. t. II, p. 696.) — « Jugeants aussi souverainement, « et en dernier ressort, ès *fueurs* assizes du bail- « liage de Vosges, et faicts possessoires au bailliage « d'Allemagne. » (Cout. de Lorraine, Cout. Gén. II, p. 1057.) — [« Orguel dist : à nesun *fuer* Ne laissiés « ne vous en vengier. » (Ren. t. IV, p. 140.)]

C « *Feur* est aussi le lieu à exercer le jugement, « ainsi est le *for* l'Evesque à Paris. » (Borel.)

Expressions :

1° « Ribaut de *for*. »

Elle me fait à duel ma vie user,
Car je ne puis por riens avoir s'amors,
Ne me chausist jà de maus endurer,
Ne de paines plus, qu'un ribaut de *for*.
Poët. ms. avant 1,300, t. II, p. 611.

2° « A tel *feur*, tel vente, » telle est le cour du marché, telle est la vente. (Les XV Joyes du Mariage, p. 16; voy. Ord. I, p. 605.)

3° « Decliner *feur*, » demander son renvoi devant un autre juge. (Cout. Gén. t. II, p. 696.)

4° « Par tel *fuer*, » à telle condition.

Par tel convent, et par tel *fuer*
Qu'ires en soient pardonnées. *(Parton. 155 c.)*

5° « En quel *fuers*, » par quel moyen.

Non puet nus qui aint par amors
Entendre aillors que vers s'amie....
Ma mie est li cors de mon cuer,
Comment porroie, n'en quel *fuers*
Mon cors de mon cuer trestorner,
Et faire aillors qu'à li penser? *(Parton. 167 t.)*

6° « A nul *feur*, » à nul prix, nullement.

Service fait à contre cueur
Ne peut profiter à nul *feur*. *(Monstrel. III, p. 3 a.)*

Si le beau semblant vient du cueur
Naif, et non pas contrefait,
Ne croiez, frere, pour nul *feur*,
Puisqu'elle congnoist vostre fait
Et, pour l'amor du cueur parfait,
Vous voit souffrir si dure peine :
Se le mal d'amors vous meffait,
Croyez qu'elle n'est mie seine. *(A. Chart. p. 498.)*

L'en voit souvent plorer le haut sapin,
Mès le buisson ne se plore à nul *fuer;*
Ains pique, et point trop plus que le grant pin ;
Pour ce mist Dieux en gros corps petit cuer.
Eust. Deschamps, fol. 210, col. 4.

Ma très doucete suer,
Vous avez tout mon cuer,
Ne vous lairoie, à nul *fuer*;
M'amor vous ai donnée. *(Poët. av. 1300, II, p. 614.)*

S'amor mist si parfont el cuer,
Que n'en puis partir, à nul *fuer*. *(Parton. 167 a.)*

Li vrais amis jà en nul *fuer*
Ne porra son ami laisser. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1322.)*

7° « A tous *fuers*, » à quelque prix que ce soit.

Rollans mes niés estoit mes cuers,
Qui me sostenoit à tous *fuers ;*
Oliviers iert mes bras seniestres,
Et Ogiers estoit li miens diestres. *(Mousk. p. 229.)*

8° « A bon *fuer*, de buen *fuer*, en tous *fuers*, » à coup sûr, certainement. (Mousk. p. 102, 148, 149.)

2. Feur, *adv.* [Hors, dehors : « Et se li citain de « la ville de Toul issoient *feur*, par son de cloche « ou de commandement, pour meffaire sur lor « ennemis, ou pour rescouvre la leur chose. » (Lib. de Toul, an. 1297, au reg. JJ. A, p. 1.)]

Feure. [Fourreau : « Il gietent les mains aus « espées, Qu'en l'eure des *feures* estortent. » (Guiart, an. 1297.) De même dans Chastelain (ch. 94) : « Deus espées, l'une ceinte qui ait le *feure* tranché « jusque à renges, l'autre attachée en son escu. »]

Feurerie. [Grenier à fourrages, aux Ord. VII, 95, an. 1384.]

Feurre. Paille, fourrage : [« Pour ceus grever « qui vont en *feurre*. » (G. Guiart, an. 1304.) — « Nos maistres d'ostel pour nous pourront, hors « bonnes villes, faire prendre..... *feurres*, se ils les « trouvent battus, et fiens pour la necessité de nos « hostieuz. » (Ord. III, 58.)]

1° « Feu de *feurre*, » feu de paille. (L'Am. rendu Cordel. p. 574.)

2° « Torche de *feurre* ardent. » (Percef. I, 51 a.)

3° « Aller en *feurre* ou *fuerre*, » aller au fourrage. (Rou, ms. p. 8; Mousk. p. 797.)

4° « Un seigneur de paille, *feurre*, ou beurre « vainc et mange un vassal d'acier. » (Loysel, 653.)

5° « Faire à Dieu barbe, gerbe de *feürre*, » c'est-à-dire donner à Dieu ce qu'on a de pis, une barbe d'épi, une gerbe qui n'a que la paille sans grain, quand on paye la dime au curé. (Mousk. ms. p. 787.) Voir sous Dieu.

Feurrel, *s. m.* Paille, fourrage. « Nuls poisson- « niers de mer ne peut mettre raye en pannier sur « autre poisson, ne amener poisson salé, ne mer- « lant salé, que le *feurrel* qui est dessus les penniers « ne soit ostez ès halles, avant que le poisson soit « vendu. » (Ord. II, p. 579, an. 1320.)

Feutré, *adj.* Garni, jonché.

En un beau lieu *feutré* d'herbe, et de mousse. *(Fouill.)*

« Souliers *feustrés* de pampre. » (Rab. V, 176.)

O roc *feutré* d'un verd tapy sauvage. *(J. du Bell. p. 69.)*

Feutrer. [Se lit au Gloss. 7684, sous *Filtrare.*] — On disoit « *fautrer* le dos, » pour battre, frotter, étriller.

Lors m'avisai que s'on ne le secourt
Je li vodrai trop bien le dos *fautrer ;*
Car me tient de lui trop mal contens. *(Froiss. p. 301.)*

Feutreure, *s. f.* 1° Marchandise de feutre. « Nous prendrons la parole de Jean Heuseau por- « teur de *feutreure* qui, en allant par la ville, disoit « or paix, paix, pour mariage aurons paix, et pour « avoir paix, et faire mariage, il m'a semblé que la « grace du St Esprit, etc. » — [2° Endroit où se travaille le feutre : « Près laquelle fernestre estoient « aucuns varlés portant fardeaulx à la *feustreure*. » (JJ. 105, p. 275, an. 1374.)]

Feutreux, *adj.* Garni de feutre. « Un bracelet « d'estrain bien *feutreux*, avec des corroys de cuir. » (Mém. de Fleur. ms. p. 11.)

Feutrier. [Ouvrier en feutre : « Les parties des « mestiers de Paris servant à la ditte escuyerie, « comme sellier, lormier, bourrelier, coffrier, cha- « ron, cordier et *feutrier*. » (Ord. 30 mars 1412.)]

Feuwage. [Fouage, au cartulaire d'Aspremont, fol. 6 a, an. 1350 : « Item prendrera lidis Symons « cascun an à le Saint Denis sour les *feuwages* de « Heusies, pour perfaire lesdites deux cent livrées « de terre, 114 souls, 11 den. tourn. »]

Feuwille. [Bourrée : « Se il voet, il puet apor- « ter se *feuwille* au four. » (Rev. du comté de Hai- « naut, an. 1265, Ch. des Comptes de Lille.)]

Fevre. Ouvrier, artisan. « Les medecins pro- « mettent ce qui appartient aux medecins, les « *feuvres* traitent ce qui appartient aux *feuvres*. »

(Œuv. de Joach. du Bellay, p. 37.) — « *Fevrez*, et « marechaux de Paris, et chaudronniers. » (Journ. de Paris sous Charles VI et VII, p. 2.) — « Tout en « forgeant, devient on *fevre*. » (Percef. II, 71 ᵃ.)

Fevrier. 1° « La farine de *fevrier*, » la neige. (Cotgr.) — 2° « Toute chatte a son *fevrier*. » (Cotg.)

Feyans-Dieu. [Les fidèles du purgatoire. « Le « maistre et les frères de ladite maison sont tenus... « célébrer une messe chacun an.... et après mon « décès, le service des *Feyans-Dieu*... » (1288. Lettres de Raoul de Baugenci, en faveur de l'Hôtel-Dieu.) — Ce service est la messe des morts. (L. C. de D.)]

Fez. [Agneau, aux Ord. VI, 62, an. 1352 : « Se « un *fez* de brebiz ou de mouton est prins en temps « deu, l'en ne paiera que deux solz tournois pour « une foiz. »]

1. Fi. [Certain, assuré, du latin *fidus* : « De cez « paroles... en quel mesure en purrai estre *fiz*. » (Roland, v. 146.) — « De victorie *fis* e certains. » (Chron. des ducs de Norm. v. 5358.) — « De ce soies « seurs et *fis* Que en la terre sejournerons. » (Rom. de Troie ; Du Cange, t. III, p. 289 ᵇ.)]

2. Fi. [Foi, du latin *fidum*.]

Mais tex s'enqui de faire *fi* ;
Ki se tendra à escarni. *(Poët. av. 1300, III, p. 1034.)*

« Par ma *fy*. » (Id. t. III, p. 1027.)

De là les expressions suivantes :

1° De *fi*, certainement : [« Dont seust ele tot de *fi*. » (Partonopex. v. 8455.)]

Je ne le sai pas de *fy*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1391.)*

2° Trestot de *fi*, très certainement :

Avint si qu'il amaladi
Morir cuida trestot de *fi*. *(Fabl. de S. G. fol. 1 ᶜ.)*

3. Fi, *interject.* Sert à exprimer le mépris, la répugnance et le dégoût. [« *Fi* de richesse, *fi* d'a- « voir ! Miex valent d'amours deux baisiers Que « pleine bourse de deniers. » (Blanc. et Jeanne, 229.)]

. . . . *Fi* d'or, et *fi* d'argent. *(E. Desch. fol. 115 ᶜ.)*

Fy de l'avoir, se beauté n'est en femme,
Et la bonté ; je ne vueil que gent corps,
Doulx, et courtois ; il n'est si biaux tresors
D'omme, d'avoir courtoise, et belle dame. *(Id. f. 439 ᵇ.)*

« *Fy* de fortune, *fi* d'amour mondaine, *fi* du « monde ; car tout est faulx. » (Percef. IV, f. 151 ᶜ.) — On disoit « de *fi* en *fi*, » pour de mal en pis (ms. 7615, I, p. 101 bis ᶜ) : « De par ma langue vous « desfi ; Vous en yrez de *fi* en *fi* Jusqu'en enfer le « roié. »

Proverbes :

1° *Fy* de science et d'art,
Qui en raison n'a part. *(Cotgrave.)*

2° *Fy* d'avoir qui n'a joye,
Et d'amour sans monnoye. *(Cotgrave.)*

Fi-Fi, *s. m.* Vidangeur, cureur de retraits. « J'eus ung aultre procès bien ord, et bien salle, « contre maistre *fy-fy* et ses supposts. » (Rab. t. II, p. 173.) — [C'est le mot précédent répété. On le trouve dans une Ordonnance de 1608.]

Fiable. [Fidèle : « Je vous ai toujours trouvé « *fiable*. » (Froiss. II, 202.)]

Fiablement. [En toute confiance, en bonne foi. (Froiss. Chron. II, 30.)]

A celi *fiablement*
Dirai, par parolle vraie,
Comment bonne amour m'adale
Pour ma douce dame gaie. *(Froiss. Poës. p. 206 ᵇ.)*

Fiableté. [Confiance : « Par *fiableté*. » (Froiss. t. II, p. 358.)]

Fiacre, *s. m.* Nom de saint ᴬ. Maladie ᴮ.

ᴬ C'est le patron des jardiniers ; on jurait souvent par son nom : « Par Sᵗ *Fiacre*. » (Desch. fol. 374.)

ᴮ On nommoit aussi « mal saint *Fiacre*, » divers maux dont on guérissoit par l'intercession de ce saint, comme le fic et le flux de ventre, les hémorroïdes, le sarcoma ou fungus :

Esquinance soit son corps palafin,
De saint *Fiacre* puist estre pelerin,
Et de saint Mor qui par goutes fina. *(Desch. fol. 220 ᵈ.)*

On a dit de Henri V, roi d'Angleterre, étant à Corbeil, en 1422 : « Il accoucha malade de la mala- « die saint *Fiacre* dont il mourut. » (Al. Chart. Hist. de Charles VI et VII, p. 55.) — « Il mourut d'une « maladie qu'on nomme Sᵗ *Fiacre*, c'estoit un flux « de ventre merveilleux, avec hémorroïdes. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 394.)

Fiançage. *s. m.* Fiançailles. « Contract de ma- « riage de François de Bourbon comte de Vandôme, « avec Marie de Luxembourg comtesse de S. Paul, « et de Romont ; parlant des lettres données par le « roy, pour la seureté, et recouvrement des terres « qui furent aux prédecesseurs de la dite dame..... « Mon dit seigneur de Vendosme.... sera tenu de « les bailler, et delivrer ès mains, avant aucuns « *fiançages*, ou espousages. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 554.) — On lit *fiansages*, dans Fleuranges, p. 72 ; *fianceages*, dans Olivier de la Marche, liv. II, p. 519.

Fiançailles, *s. f.* Fiançailles : 1° « Discourir « des *fiançailles* de nos grandes meres, » dire des choses fort vieilles et sans conséquence. (Oudin.) — 2° « *Fiançailles* chevauchent en selle, et repen- « tailles en croupe. » (Cotgrave.)

Fiance, *s. f.* Confiance ᴬ. Espérance ᴮ. Promesse ᶜ. Assurance ᴰ. Sûreté, caution ᴱ. Foi, hommage ᶠ.

ᴬ [« Ma douce dame en qui j'ai ma *fiance*. » (Couci, XVI.) — « Si manda Gautier de Mauni en « qui il avoit grant *fiance*. » (Froiss. V, 232.) — De là vient la locution « sur la *fiance* de, » sur la foi de : « Elle estoit venue en Franche sur l'espoir et « *fiance* de son frere le roy. » (Froiss. II, 48.)] — On lit du mariage : « S'il est bien façonné.... c'est « une douce société de vie, pleine de constance, de « *fiance*, et d'un nombre infini d'utiles et solides « offices. » (Sag. de Charron, p. 181.) — « Le cin- « quiesme advis que je donne icy à se bien conduire « aux affaires, est un tempérament, et médiocrité, « entre une trop grande *fiance*, et défiance. » (Sag. de Charron, p. 352.)

ᴮ Les ditz seigneurs avoient *fiance*,
Que leur viconte de Lormaigne
Doust estre de leur aliance. *(Vig. de Charles VII, 170.)*

Las ! mon amy, Jesus vous doint
Avoir de luy bonne memoire,
Affin c'avoir puissiez la gloire
En laquelle tous ont *fiance*. *(Path. Test. p. 131.)*

[c] Le serement, et la *fiance*,
Fist la dame, sans demorance. *(Fabl. S. G. fol. 45 [c].)*

[Par suite, fiançailles, promesse de mariage : « Perrotin de Solier, povre jeune compaignon charretier ou hannier de la ville de Vrely, estant plevy « en *fiance* à une jeune fille. » (JJ. 176, p. 98, an. 1441.)]

[D] « Depuis passa monts, et vaulx en *fiance*. » (Rab. V, p. 53.) Voyez Poët. av. 1300, III, p. 1284.

[E] [« Dame Erembois à les *fiances* prises. » (Jordain de Blaye, dans Du Cange, III, 281 [a].)] — « Il « faut que ce plege, ou *fiance* baille un contre plege « qu'ils appellent arriere fance. » (Apol. pour Hérod. p. 240.) — « A la Paerose (la Pérouse) ne « doit hon prendre, si *fiance* voet donner. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 102, an. 1260.)

[F] « Mais je vueil que doresnavant vous soyez de « mon hostel, et que vous facez *fiance* à moy :.... « sitost que le roy Perceforest eut reçeu la *fiance* « des deux chevaliers, il leur demanda leurs noms. » (Perceforest, vol. I, fol. 94 [c].)

Expressions :

1° « Parler à *fiance*, » parler confidemment. (Mém. de Montluc, t. I, p. 446.)

2° « Par la *fiance* de mes piez » :

Par la *fiance* de mes piez,
Ai-je fet de moult granz pechiez ;
Je soloie corre si tost
Que trestuit li cheval d'un ost
Ne m'atainsissent, en un jor. *(MS. 7218, fol. 47.)*

Fiancer, *v.* Promettre sur l'honneur, faire prisonnier sur parole [A]. Convenir, conclure [B]. S'unir par une promesse de mariage [C].

[A] [« Et d'ambes parz très bien jurer et *fiancier* « Que ne feront jamais guerre recommencier. » (Saxons, t. IV.) — « Ensi fu la bataille *fianchie* à « l'endemain. » (Froiss. t. II, p. 291.)]

Or endroit me *fiancerez*
Que jà un mot n'en parlerez. *(Fabl. de S. G. fol. 192.)*

« Tu me *fiances* donc...., comme loyal chevalier « que tu rendras à ta niepce toute sa terre que tu « luy as tollue. » (Lanc. du Lac, t. II, p. 25 [c].) — [« Quant li sires de Faignoelles fu *fianchiés*. » (Froiss. III, 39.) — « Les supplians crurent que les « quatre Alemans estoient ennemis de nostre « royaume et pour ce les prinrent, *fiancerent* et « aprisonnerent. » (JJ. 126, p. 270, an. 1385.)]

[B] [« Ainçois li fait *fiancer* et plevir Que son segnor « emportera deci. » (Garin.) — « Et fut la paix « confermée entre les deus rois de France et d'Angleterre, et *fiancée* des deux parties. » (Chr. de Flandre, ch. LXIX.)]

Lors *fiancent* le paiement
A terme, et les deniers à rendre. *(Fabl. S. G. fol. 58 [a].)*

[C] [« Loeis de Flandres *fiança* madame Isabiel « d'Engleterre. » (Froiss. V, 253.) — « Fille *fiancée* « n'est prise ni laissée ; car tel *fiance* qui n'espouse « point. » (Loysel, p. 103.)]

Expressions :

1° « *Fiancer* de la main, » faire signe de la main qu'on se rend prisonnier. « Lui, et ses gens prin« drent quatre chevaliers Englois qui *fiancerent* de « la main : lesquels se rendirent tant seulement à « Bertran. » (Hist. de Bertrand Du Guesclin, par Ménard, p. 25.)

2° « *Fiancer* prison, » se rendre prisonnier. « Prenez les clefs de la ville, et du chastel de Ca« lais ; si en alez prendre la saisine, et *fiancer* « prison à tous les chevaliers qui ceans sont. » (Froissart, liv. I, p. 169.)

3° « *Fiancer* prisonnier, » faire prisonnier. « Si « en ruerent aucuns par terre, et *fiancerent* pri« sonniers. » (Froiss. t. I. p. 186.)

4° « *Fiancer* sa foy, » donner sa foi. « Si fist le « roy à monseigneur Guy de Flandres *fiancer* sa « foy, et obliger prison. » (Froiss. t. I, p. 4.)

5° « *Fiancer* à la mode de la Guirche. » Cette expression a un sens obscène dans les Contes d'Eutrapel, p. 429.

6° « Se *fiancer*, » faire un vœu. « Si se *fiancerent* « les crestiens, de pié qu'ilz yroient après vers « Hierusalem, affin de veoir celle cité que par « tant grande devocion desiroient veoir. » (Tri. des IX Preux, page 483 [a].)

Fianciée. [Fête des fiançailles : « Icellui Mabieu « estant à une feste qui se faisoit à une plevye ou « *fianciée*. » (JJ. 167, p. 437, an. 1414.)]

Fiansaige. [Fiançailles : « Jehan le Maire fiança « par paroles de futur la fille d'un nommé Raoul,... « pour quel *fiansaige*. » (JJ. 158, p. 385, an. 1404.)]

Fianter. [Oter le *fiens* ou fumier des pieds des chevaux : « Le suppliant demanda à ung sien paige... « s'il avait pensez et *fiantez* ses chevaulx ; et se « print à lever le pié de l'un d'iceulx pour savoir « s'il estoit *fianté*. » (JJ. 190, p. 78, an. 1460.)]

Fiat, *adv.* Ainsi soit-il ; mot encore employé. (Cotgrave.) — « Nous serons à Lut à la fin de ce « mois, pour tous delaiz : et chascun dist après : « *fiat*, c'est bien dit. » (Le Jouvenc. f. 51 [b].) — « Il « ne tient qu'à un *fiat*, » il n'en coûte que de donner un ordre. (Lett. de Rab. p. 37.)

Fic, *s. m.* [Du latin *ficus*, figue ; tumeur en forme de figue.] Elle vient au fondement des hommes, des bœufs, des vaches, des veaux, des chevaux, des brebis et des porcs ; c'est le mal S. Fiacre ou *fic* de S. Fiacre : « S. Fiacre le mede« cin du *phy*, et de celuy principalement qui vient « au fondement. » (Apol. d'Hérod. p. 589.) — « Nul « boucher ne poura tuer en la boucherie une « grosse bête qui ait le *fil* ; et au cas qu'il seroit « trouvé sur aucun, il perderoit la bête, et seroit « arse devant son huys. » (Gl. de l'Hist. de Paris.) — Un charlatan, parlant de son onguent, ajoute : « Si est bons por *fi*, por clapoire, por rudoreille, « por encombrement de piz, por evertin de chief. » (Herberie, ms. de S. G. f. 89 [f].) [Voir Fy.]

Ficar. [Falot, lanterne placée au bout d'un bâton : « Toutes lesdites torches furent rallumées,

« c'est à sçavoir nouvelles torches, *ficars* et fallots. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 303, an. 1458.)]

1. Fiche, *s. f.* [1° Pointe : « Mais à voz letres « puis e veeir e sentir, Que ne puis pas les grapes « des espines cuillir, Ne des runces les *fiches*. » (Thomas de Cantorbery, 85.)] — [2° Pieu : « Qu'ils « puissent mettre et ficher sur la terre et seigneu- « rie desdits religieux... pieux ou *fiches* pour lyer « et rettenir lesdits bac, barge ou basteaulx. » (Cart de Lagny, fol. 75, an. 1460.) — 3° Tranche de lard : « L'en appelle penneaux en gresse, *fiche* de « bacon sans os. » (Reg. des Péages de Paris, dans D. C. sous *Penellum*.)]

2. Fiche. [Pic de fer à la pointe renflée, pour planter la vigne, encore en usage dans l'île de Ré : « Un grant instrument, appellé *fiche*, à quoy on « plante les vignes en l'isle de Ré. » (JJ. 167, p. 167, an. 1413.) — « Une barre de fer, que l'on appelle « une *fiche* à planter vigne. » (JJ. 194, page 212, an. 1466.)]

3. Fiche, *s. f.* Foi. « Par ma *fiche*, par ma « *fiquette*, » serment encore usité dans quelques provinces. « Quand le mary fut venu de dehors, sa « femme luy dit, en folastrant, ma *fique*, vous estes « un beau faiseur d'enfans, vous m'en aviez fait un « qui n'eut eu qu'une oreille. » (Contes de Des Perr. t. I, p. 74.) — Ces altérations du mot *foi* étoient introduites par le scrupule de prononcer le serment « sur sa *foy*, » en termes exprès. Ménage a tort d'y voir un serment particulier aux femmes et de le dériver de l'italien *fica*, *fichetta*, mot obscène. Ce serment est également employé par les hommes, non seulement en Provence, comme dit Ménage, mais en Touraine, en Normandie. Molière, dans le Festin de Pierre, act. 2, sc. Ire, met le jurement « par ma *fique* » dans la bouche de Pierrot.

Fichement, *s. m.* Action de ficher. (Cotgrave.)

Ficher, *v.* [1° Enfoncer, fixer, au propre et au figuré : « Quant il ont en bataille *fichié* leur esten- « dart. » (Saxons, c. XIX.) — « Si devroient huit « homme saige Et si *fichier* en lor coraige Que « jamès ne lor eschapast. » (La Rose, v. 6819.)] — « Entre les sollicitudes que nous avons d'entendre « au bon gouvernement des citez, et bonnes villes « de notre royaume, celles préalablement sont « *fichées* en notre pensée qui regardent l'utilité, et « conservation de notre bonne ville de Paris. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

2° Percer :

Lors lui repond de Venus le fils cher :
Fiche ton arc, ce qu'il pourra *ficher*. *(Marot, p. 531.)*

3° Dépenser :

Li plus grant mestre sont
De la partie au riche :
Li povres qui ou plet met
Quant qu'il a, et *fiche*,
Prend quelqu'avocateau,
Qui le barate et triche. *(MS. 7615, II, f. 111 b.)*

4° Mettre par écrit :

Se ge faussetè ci ne *fiche*. *(G. Guiart, f. 37 b.)*

5° [*Fichier en la terre*, enterrer. (Garin, I, 138.)]

Ficheron. [Trident, comme ficheure : « Un « *ficheron* ferré de fer à trois pointes. » (JJ. 169, p. 392, an. 1416.)]

1. Fichet. [Poche, au Gloss. 7684 : « Clunicu- « lum, *fichet* de cote à bouter les mains. »]

2. Fichet, *s. m.* « Arbre de *fichet*, » arbre venu de bouture. (Oudin.)

Ficheur, *s. m.* Maçon qui fait pénétrer le mortier à la fiche. (Cotgrave.)

Ficheure, *s. f.* 1° Action de ficher. (Cotgrave.)

2° « *Ficheure* se dit aussi, en terme de marine, « pour signifier une espèce de trident avec lequel « les pescheurs dardent le poisson dans les estangs « salez. » (Trévoux.)

Ficheuse, *s. f.* Qui fiche, dans un sens obscène. (Oudin.)

Fichon, *s. m.* Pointe. « Baston où il y avoit un « *fichon*. » (Brant. Dam. Gal. I, p. 348.)

Fichu, *adj.* Mal fait. (Oudin.) Remarquons ces expressions :

1° « Il est bien *fichu*, » il est mal fait, mal « basty. » (Oudin.)

2° « Jean *fichu* l'aisné, » « un badin. » (Ibid.)

Ficte, *adj.* Feint, supposé. « Donation faite « à fils de famille estant en la puissance paternelle « est nulle : toutesfois peut estre confirmée par « mort, s'il y a tradition vraye, ou *ficte*, ou équipol- « lante, quand le donateur persevère en mesme « volonté. » (Cout. Gén. II, p 324.)

Fictil, *adj.* Fait de terre, *fictilis*. (Cotgrave.)

Fiction, *s. f.* Comédie A. Semblant, mensonge B.

A On nommoit autrefois les comédies des *fictions*, comme les Latins les avoient nommées *fabulæ*.

.... Si on fait quelque *fiction*,
Le jour du sacrement, l'ung d'eux
Jouër à l'annonciation. *(Coquill. p. 175.)*

B « Par *fiction*, » c'est-à-dire « par semblant. » [« Car fiction ne renardie A Dieu ne plaisent, n'à « Marie. » (Queue de Renart.)] — « Il veit illec ung « chevalier dormant lequel, *par fiction*, ou autre- « ment s'estoit couvert de son escu. » (Perceforest, vol. III, fol. 117 c.)

Fictoires. Fabuleux. « Poësies *fictoires*. » (Al. Chart. p. 370.)

Fidefrage, *adj.* Qui manque à sa parole ; du latin *fidem frangere*. « Il arriva, il n'y a pas long- « temps, à une femme à qui on disoit que son fils « estoit *fidefrage*, pour ne vouloir épouser une fille « à laquelle on disoit qu'il avoit promis : La mercy « Dieu, va, dit la mere, mon fils n'est poin fi de « fragrage, mais de mon mary qui est son pere. » (Bouch. Serées, liv. III, p. 279.)

Fidejusseur, *s. m.* Celui qui donne caution. (Nicot, Monet, Cotgrave.)

Fidejussion, *s. f.* Caution. (Monet.)

Fidejussoire, *adj.* Qui garantit juridiquement. « N'aura le dit arresté provision de son corps, ou « biens arrestez, qu'il n'ait baillé caution *fidejus-*

« *soire* de fournir le jugé, tant pour le principal, « que despens. » (Cout. Gén. t. I, p. 530)

Fidel, *s. et adj.* Vassal. [« Je l' suivrai od nul « de mes *fedeilz.* » (Roland, 84.) — « Fidel et feal » traduit du mot *fidelis* ne veut pas dire que celui dont le seigneur parle soit *fidele*, mais qu'il est vassal et par conséquent obligé d'être *fidele.* — [On nommait fidèle aux chartes mérovingiennes, ceux qui, dans les Chroniques, sont nommés leudes; voyez ce mot.]

Fidelion. [Dernier mot de la dernière oraison de la messe des morts; les curés passaient pour la dire en bloc, lorsque plusieurs services étaient payés séparément.] — « Passer un *fidelium*, ou « *fidelion*, » signifie donc mettre en oubli, passer sous silence. « Quand, au lieu de nous aquiter de « plusieurs charges èsquelles sommes obligez, nous « les passons à la légère on dit que nous les avons « toutes passées par un *fidelium.* » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 700.)

Fidélité, *s. f.* Serment de foi [A]. Confidence [B]. [Plus anciennement on disait *fealté, feauté, feelté;* voir ces mots.]

[A] « Le duc de Bourgogne....... alla en la duché « de Luxembourg, pour renouveller les hommages, « et les *fidelités* de ceux de Luxembourg, dont le « duc étoit nouvellement seigneur, et gagé. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 332.)

[B] « Un honnête gentilhomme avoit rapporté à une « damoiselle de la cour quelque chose *en fidélité*, « d'une très grande dame. » (Brantôme, Dam. Gal. t. II, page 460.)

1. Fie, *s. f.* Foie.

Ainsi est de fortune, seignor, je l'vous afie;
Ne porquant n'a fortune, ne cors, ne cuer, ne *fie;*
Je li donrai un non bien droit à ceste fie,
Si le nommera l'en, de par moi, fols s'i fie. *(MS. 7218.)*

[« Les lanches trespasserent par itel essiant, « Qu'entre *fie* et poumon en vont li fer passant. » (Baud. de Sebourc, VIII, 562.)]

2. Fie. [Figue; de là, peler la *fie*, tromper en amadouant: « Or nous cuide peler la *fie;* Ed ot « beau parler endormir. » (Benoit, II, 9069.) On lit encore *vendre la fie.* (Ed. F. Michel, v. 15079.)]

3. Fie. [*Fois:* « Et aussi poel coper lidiz censiers « une *fie* sur temps les dessus diz heritages, partout « si avant que hape ou sermens à courut, à droit « age et en saison. » (JJ. 90, p. 157, an. 1358.) — « Et fisent si grant bruit de corner de leurs grans « cors tous à une *fie.* » (Froiss. II, 164.)]

Fié, fief. [De l'anglo-saxon *feoh*, allemand moderne *Vieh*, bétail, troupeau, puis avoir en général. Comparez la transformation des sens dans *pecunia*. Le fief est un mode de possession, de propriété précaire qui s'applique aux terres nobles et roturières, aux offices, aux fonctions, aux dignités. Aux Lois de Guillaume, 3, on lit: « Le seignur en ki *fiu* il « maindra. » — « Teres et *fiez* tant com vos en « vuldrez. » (Roland, v. 76.) On y trouve encore *feus* (3399), *fieus* (315), *fius* (820).

1° « *Fief* (accroissement de), » augmentation de fief. (Perard, Hist. de Bourg. p. 471, an. 1250.)

1° *bis.* « *Fief* abregié, abregé ou restraint, » celui pour lequel il est dû des services limités et diminués: [« Ils sont aucun fiefs que l'on appelle *fiés* « abregiez; quant l'en est semond pour serviche de « tex *fiés*, l'en doit offrir à son seigneur ce qui est « dû par le raison de l'abregement, ne autre chose « li sires ne puet demander. » (Beaumanoir, ch. 28, p. 142.) — « La maison et tenement de Guiffart est « tenue de my en *fief* abregié. » (Cart. de Corbie, 21, f. 321 [b], an. 1403.)]

2° « *Fief* ample ou liege, » pour lequel, après le trépas du vassal, il étoit dû au seigneur le cheval et quelques armures ou soixante sols. (Laur. Gloss. du Dr. fr.; C. G. t. II, p. 125; Cotgr.)

3° « *Fief* bachelier, » étoit sujet à fournir « un « chevalier, un demi, un tiers, un quart de cheva- « lier d'ost. » (Morice, Hist. de Bret. préf. p. 14,)

4° « *Fief* de banniere, » desservi par un banneret. (Du Cange, sous *Feudum vexilli,*)

5° « *Fiefs* de basoche. » (Cotgrave.)

6° « *Fief* boursal, » portion du fief appartenant aux puinés, lesquels s'appellent boursaux. (Laurière; voyez la Cout. du Grand Perche, art. 78.)

6° *bis.* [« *Fief* boursier, » pour lequel on paie cinq sous de rachat, à chaque mutation ou mort de vassal, d'après le Cart. de Chartres.]

7° « *Fief de camera, caneva.* » (Pithou, Cout. de Troyes, dans les Mém. de C. de Champ, p. 569.) — C'est le même que le fief de soudée. Voyez au Mémorial de la Chambre des Comptes, IV, fol. 47, l'hommage prêté par un chevalier d'Angleterre au roi Jean (6 janvier 1361).]

8° « *Fief* de chevalier. » Voyez « *fief* de haubert. »

9° « *Fief* en chef, chevel, en *fief, fief* dominant, « en ayant d'autres sous soi. » (Borel.) — « Qui est « en titre de *fief* noble ayant justice, comme les « comtez, baronies, les *fiefs* de haubert, et autres « *fiefs*, non soumis au *fief* de haubert, à la diffé- « rence des vavassouries, qui sont tenus par som- « mage, par service de cheval, par acres, et des « autres *fiefs* villains, ou roturiers. » (Anc. Cout. de Norm. f. 57 [a].)

10° « Clerc des *fiefs.* » (Cotgrave.)

11° « *Fief* de condition féodale, de condition non « féodale, *fief* en l'air, au vent. » — Le « *fief* de « condition féodale est celui qui consiste en heri- « tages de la dite condition; et le *fief* de condition « non feodale est icy escrit pour un droit incor- « porel, assigné sur un *fief*, et tenu feodablement, « comme une rente infeodée; et de cette espèce « aucuns font le *fief* qu'on appelle vulgairement « *fief* en l'air, ou *fief* au vent. » (Voyez les notes sur la Som. rur. de Bout., titre 82, p. 483.)

12° « *Fief* de corps, » fief lige dont le possesseur est obligé de s'acquitter en personne des services militaires dus au seigneur féodal. (Notes sur la Som. rur. de Bout., liv. I, ch. 83, p. 488.)

13° « *Fief* de danger. » — « Tous les *fiefs* tenus « du duc de Bar en son bailliage du dit Bar sont

« *fiefs* de danger. » (Cout. Gén. t. II, p. 1031.) *Fief* dont on ne peut prendre possession sans avoir fait hommage et payé les droits au seigneur, à peine de confiscation.

14° « *Fief* de devotion ou de piété, » états et principautés que les souverains reconnoissent, par humilité, tenir de Dieu, à la charge de quelque redevance, comme de cire et autres choses semblables. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

15° « *Fief* de dignité ou noble. » C'est « celui où il « y a justice, maison, fort notable, édifice, motte, « fossez, et autres signes de noblesse, et d'ancien- « neté. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — « Les feudistes « font deux espèces de *fief*, à sçavoir, l'un noble, « ou de dignité, et l'autre non noble, n'ayant dignité « annexée. » (Bout. Som. rur. p. 495.)

16° « *Fief* dominant ; » il est opposé à « *fief* ser- « vant. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Cotgr.)

17° « *Fief* enterin ou enteriné. » (Voyez note sur les Cout. de Beauv. p. 427 et 428.) « *Refié* enterin » semblent synonymes à « chef de *fié*. »

18° « *Fief* épiscopal, » bénéfices, chapelles ou oblations tenus en foi des évêques. (Laurière, Glos. du Dr. fr.)

19° « *Fief* esclîché ou démembré. » (Voy. Esclîché.)

20° « *Fief* à pure perte (exploiter le). » (Cotgr.)

21° « *Fief* ou fée ferme, » qui est baillée à perpétuité, à la différence de la ferme muable. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.)

22° « *Fief* francs ou francs *fiefs*. » Ils étoient ainsi nommés à cause de la franchise ou des prérogatives qui y étoient annexées. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

23° « *Fief* de haro, » *fief* dont la juridiction connoit de la clameur de haro. (D. C. sous *Feudum de haro*.)

24° « *Fief* d'honneur, » qui ne doit que la bouche ou les mains. (Brussel, Fiefs, p. 127.) [Synonyme de *fief* de dignité.]

25° « *Fief* de haubert ou de chevalier. » C'est un plein fief ou fief entier, ainsi appelé parce que le tenant le dessert par pleines armes qu'il doit porter à l'arriere ban. (Laur.)

26° « *Fief* jurable ou rendable. » Voyez « *fief* rendable. »

27° « *Fief* lige ou de liage. » — « Il doit plein « relief, ou demi relief, en cas d'ouverture ; autres « interpretent *fief*, et *arriere fief*. » (p. 503 de la Som. rur. de Bout.)

28° « *Fief* en l'air ou au vent. » (Bruss. sur les Fiefs, p. 397 et suivantes.) Voyez « *fief* de condition feodale. » — [On lit encore dans la Coutume de Normandie, art. 157 : « Dignitez et offices tenus en « *fiefs* sans fond ou glebe, doivent hommage et non « relief. »]

29° « Mairies et *fiefs* bourciers. » Ils appartiennent aux doyen et chapitre de Chartres. (Laurière, Glos. du Dr. fr.)

30° « *Fief* manuel. » — « En Champagne y a « aucuns fiefs qu'ils appellent *fiefs manuels ;* le « propriétaire de ces fiefs n'est tenu que de la garde « du chateau, en tems de guerre ; ou quand il plait « au seigneur féodal. » (Pith. Cout. de Troyes.)

31° « *Fief* sous mariage. » — « La veuve ne « retiendra aucun doire sur les fiefs du premier « mariage, qu'on dit *fiefs sous mariage*. » (Nouv. Cout. Gén. t. I.)

32° « Mirouer de *fief*. » C'étoit la branche aînée de la famille qui faisoit la foi pour les autres branches. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

33° « *Fief* mort. » (Laur. Glos. du Dr. fr., Cotgr. et D. C. sous *Feudum mortuum*.) Le « *fief* mort » est « proprement soubzacazement, ou rente seiche. » (D. C. II, p. 677.) Il étoit opposé à « *fief* vif », parce qu'il n'obligeoit point à résidence.

34° « *Fief* noble. » Celui qui est concédé par le souverain, comme duché, marquisat, comté. (N. C. G. t. III, p. 1188.) « *Fief noble* tenu en plein hom- « mage, ou en pairrie, dont les hommes ou les « possesseurs sont tenus de juger, ou d'être juges « à la semonce de leur seigneur. » (Laur.)

35° « *Fief* non fait, » dont l'hommage n'a pas été rendu. (Cout. Gén. t. II, p. 452.)

36° « *Fief* oublial, » dont la redevance se payoit en oublies. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

37° « *Fief* ouvert. » (Cotgr.)

38° « *Fief* de paisse ou de giste. » Celui qui tous les ans est chargé d'un ou plusieurs repas envers une communauté ecclésiastique. (Laur. Gl. Dr. fr.)

39° « *Fief* parager. » La portion du fief que le puiné possède par parage. Voyez Parage ci-après.

40° « Plein *fief* ou entier. » (Cotgr.) — « Lorsque « le revenu annuel des dits fiefs, ou des rentes « feodales partagées, emporte quinze florins, ou « plus, tels *fiefs* sont tenus pour *pleins*. » (Nouv. Cout. Gén. t. I.)

41° « *Fief* de plejure. » Celui qui obligeoit le vassal de cautionner son seigneur. (Du Cange, sous *Feudum plejuræ*.)

42° « *Fief* presbitérial. » Biens ecclésiastiques vendus aux prêtres par les seigneurs séculiers, à la charge de les tenir en fief. (Laur. Glos. du Dr. fr.)

43° « *Fiefs* de profit. » Ceux qui, à chaque mutation, devoient des profits au seigneur dominant. (S[t] Jul. Mesl. hist. 700 ; Bruss. sur les fiefs, I, 129.)

44° « *Fief* remarié, » fief que l'on a eu d'un mariage précédent, dont il y a un héritier féodal délaissé. (N. C. G. t. I, p. 1096 [b], à Oudenarde.)

45° « *Fief* rendouble ou rendable et receptauble, « jurable et rendable à grande et petite force. » C'étoit celui dans le château duquel le vassal étoit obligé de recevoir son seigneur. (D. C. sous *Feudum receptabile et jurabile ;* Cart. de la Chambre des comtes de Nevers, IV, f. 1 [b], an. 1251 ; il y est parlé de châteaux ou maison en fief ; Bruss. sur les fiefs, t. I, p. 389.)

46° « *Fief* de reprise, » fief qui, ayant été libre, est devenu sujet à quelque redevance. (Bruss. sur les Fiefs, t. I, p. 126.)

47° « *Fief* restraint ou abregé. » (Cotgr.) Voyez « *Fief abregé*. »

48° « *Fief* de retour. » Celui qui retourne au

seigneur lorsque lé vassal meurt sans enfans. (Du Cange, sous *Feudum revertibile.*)

49° « Menu *fief.* » (Cotgrave.)

50° « *Fief* patrimonial. » (Cotgrave.)

51° « *Fief* en régale. » (Cotgrave.)

52° « *Fief* rural. » (Cotgrave.)

53° « Prin *fief.* » (D. C. sous *Feudum primum.*) [D'après la Coutume de Bayonne, c'est le *chef mas,* le fief dominant.]

54° « *Fiefs* revanchables, egalables, cheans, et « levans, ainsi nommés parce que ceux en général « qui les possedent, et chacun d'eux en particulier, « sont de la même condition, et astraints aux « mêmes devoirs envers leur seigneur. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.)

55° « *Fiefs* de revenue. » Ceux qui n'ont ni terre, ni office, mais dont les revenus sont assignés sur la chambre ou trésor du roy, par forme de vente ou pension, à la charge de l'hommage. (Laurière, Glos. du Dr. fr.)

56° « *Fief* roturier, » par opposition à « *fief* noble. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Dans le passage suivant, c'est une terre en roture: « Des avoirs, et « bestes qui sont prinses en *fief roturier*, par par- « chaige, et celui qui les a prins les veut traire à « amande. » (Anc. Cout. de Bret. f. 155 a.)

57° « Second ou tiers et quart de *fief.* » L'arrière fief que quelques-uns appellent *second fief,* et d'autres *tiers fief.* (Bout. Som. rur. p. 485.)

58° « *Fié* de sergent. » Voyez « *Fief* servant, » et *Feudum sirventale,* dans Du Cange.

59° « Sergent du *fief.* » (Cotgrave.)

60° « *Fief* servant. » (Cotgrave.) C'est celui qui dépend du fief dominant en foi et hommage. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

61° » *Fief* simple. » Celui dont on jouit pour soi et les siens. (D. C. sous *Feudum simplex.*)

62° « *Fief* à simple hommage, lige ou noble. » Voyez « lige et *fief* noble. » (Laur. Glos. du Dr. fr.)

63° « *Fiefs* de sodée ou de solde, ou sodier ou de « bourse ou de Besans. » (Du Cange, sous *Feudum soldatæ.*) Il consistoit en une pension en deniers, à la charge de foi et hommage et service militaire. (Assis. de Jerus. notes sur le chapitre 253, p. 268.) [Joinville n'était le vassal de St Louis que par un fief de soudée.]

64° « *Fief* de suite, » fiefs de la cour de Waes, que l'on peut vendre ou engager sans payer le dixième au seigneur dont ils relèvent. (N. C. G. I, p. 1196 a.)

65° « Tenir nuement et en plein *fief,* » à la différence de « l'arrière *fief.* » (Laur.)

66° « *Fief* tenu roturièrement, » héritage tenu en roture. (Ord. des ducs de Bretagne.)

67° « Vassal de plein *fief.* » (Laur.)

68° « *Fief* ou rente foncière. » (Cout. Gén. II, 677.)

69° « *Fief* vif, » dont le possesseur est obligé à tenir résidence, et que l'on appeloit « feu vif. » (Laur.)

70° « Commettre son *fief.* » (Du Cange, sous *Feudum committere.*) [Exposer son fief à la *commise.*]

71° « Faire le *fied,* » reprendre de fief. (St Jul. Mesl. hist. p. 631.)

72° « Faire *fief.* » (Cout. Gén. t. I, p. 802.)

73° « Tenir *fief* et tenir en *fief.* » (Gr. Cout. de Fr. liv. II, p. 187.)

74° « Qui *fief* nie ou *fief* rogne, *fief* perd, » ancien dit qui signifie que celui qui désavoue son seigneur féodal, confisque son fief. (Laur.)

75° « Retenir par puissance de *fief.* » (Du Cange, sous *Feudum retinere.*)

76° « Faire de son domaine noble son *fief,* et de « son *fief* son domaine. » (Ord. des D. de Bret. 201 b.)

77° « Entrer de *fief* servi. » (Laur. Gl. du Dr. fr.)

78° « *Fié* tenant, » homme de fief, qui tient fief.

Hautement m'a assené
Amors a douce plaisant:
Je li ai fait feauté;
Ses hons sui d'un *fiē* tenant. *(Gil de Bernev. I, p. 344.)*

Fieble. [Faible: « Il est si *fiebles* qu'il ne poet « en avant. » (Roland, v. 2228.)]

Fieblement, *adv.* Faiblement: « Quant Raol « de Soissons ot la seigneurie. en la maniere que « vous avez oie, il la tint assés *fieblement;* car cil « par qui il i avoit esté mis, estoient parens à la « dame sa fame, et avoient plus de pooir, et de « commandement qu'il n'avoit. » (Contin. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 724.) — [« Trait l'olifant, « *fieblement* le sunat. » (Roland, v. 2104.)]

Fiebvrette, *s. f.* Diminutif de fièvre. (Oudin.)

Fiefé, *part.* 1° Qui possède en fief. [« Li senechals esteit en la contrée nez. Bels chevaliers et « granz, e riches, bien *feffez.* » (Th. de Cantorbery, 138.) — « Ne tieng, fait sainz Thomas, de lui fius « ne heritez, Ne rien en barunie; mais tut est cha- « ritez, Et parmenable aumosne fut ce dont sui « *fieffez.* » (Id. 45.)]

2° Qui donne en fief, dans la Cout. de Ponthieu, art. 103; Chaumont, art. 77; Lille, tit. I, art. 62.

Expressions:

1° « Baillie *faiée,* » baillie donnée en fief. (Du Cange, au mot *Baillivia feodata.*)

2° « Domaine *fiefé,* et non *fiefé.* » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

3° « Fermes non *fiefées.* » (Ord. I, p. 462 c.)

4° « Heritiers *fiefvez.* » Ce sont les « vassaux « qui sont propriétaires de fiefs dont ils ont été « adheritez, c'est à dire saisis, et vêtus par le « seigneur feudal, par devant lequel s'en doit faire « la deshéritance, et devest. » (Laur. Gl. du Dr. fr.)

5° « Sergent *fieffé,* » ou « *foié.* » (Anc. Cout. de Bret. f. 168 b; G. C. I, p. 9; Laur. G. du Dr. fr.)

6° « Seigneurs *fiefs,* » seigneurs fiéfés. (Lett. de Ch. duc de Bourg. au s^r Dufay, p. 361.)

7° « Tailleur *fieffé.* » Celui qui tient en foi et hommage du roy le pouvoir de tailler les monnoies de France. (Monet et Laurière.)

8° « Goutteux *fieffé,* » acception figurée encore usitée. (Rab. III, p. 7.)

Fiefer, *v.* [1° Prendre à *fié ferme,* à *fieffe,* comme on dit en Normandie: « Toutes voies ou « cas que ledit chevalier la vouldroit *fieffer* audit « pris ancien et bailler bon contreplege, sont d'ac- « cord de l'accepter. » (Ch. de 1406, D. C. III, 274 c.)

2° Gratifier, donner en bonne et en mauvaise part :

..... S'amours m'avoit *fievey*
D'un don que me promist jà,
Si m'auroit donney
Le plus bel tresor qu'ele a. *(Poët. av. 1300, I, p. 192.)*

.... Fortune qui eslieve
Les gens à son appetit,
Et de ses grans dons les *fieve*. *(Al. Chart. p. 710.)*

Ne sai ou faire clamor
Des grans maus où sui *fievés*. *(Poët. av. 1300, III, 1106.)*

Ausi netement que samis
Doit cors de fame estre gardez ;
De fame moult envis creroie
Que, sans cuer, otroiast sa joie ;
Et s'ele le fet, c'est vieutez,
Et honte de blasme *fievez*. *(Vat. 1522, f. 150 d.)*

Fieffage. [Bail à rente perpétuelle, fieffe : « Avons baillé à Regnaut Vuillot... en pur *fieffage*, « à fin et perpetuel heritage nostre manoir de « Berengerville. » (JJ. 92, page 10, an. 1361.) — « Icellui sire Jehan puisse avoir et ediffier à son « proffit un coulombier à pié et roë,.. parmi ce que « icellui sire Jehan Costart et ses hoirs seront « tenus de nous faire et à nos successeurs par « maniere de *fieffage* le nombre de .vi. sols de « rente. » (JJ. 119, p. 231, an. 1380.)]

Fieffal, *adj.* Qui appartient au fief. (Cotgrave.) « Jurisdiction *fieffal*...... appartient au seigneur « feudal, pour les differens meus contre ceux qui « sont demeurans en son fief, et pour faire droit « des plaintes qui appartiennent à son fief. » (Laurière.) — « Il faut noter que tous fiefs ne sont « héréditaires : car il y en a à vie, pour la justice, « et jurisdiction annexée à aucuns officiers de la « couronne, ou de la maison du roy. » (Ibid.)

Fieffe, *s. f.* Bail à rente. [Ou mieux, vente dont le prix n'est pas un capital, mais une rente perpétuelle ou foncière. Il subsiste en Normandie : « Pour le temps que le suppliant estoit tabellion « à Caen, certain *fieffe* et contrait de heritaige fut « passé devant lui. » (JJ. 160, page 121, an. 1405.)] Voyez le C. G. I, 1005 ; N. C. G. IV, 155 b.

Fieffement. [1° Inféodation (voir Feofment) : « Le bail et *fieffement* à lui fait à heritage de ladite « sergenterie. » (JJ. 146, page 224, an. 1394.) — 2° Revenus d'un fief : « Item les resseans desdites « vavassories et les receans des bordages dessusdiz « et des *fieffemens*. » (JJ. 59, p. 243, an. 1319.)]

Fieffeté, *s. f.* Le fief, ce qui constitue le fief, son essence. (Voyez Stile de Procéder au Parlem. de Norm. f. 72 c.)

Fieffeux, *s. et adj.* Celui qui donne en fief. (Voir Feoffor.) — « Si aucun seigneur a homme, « ou femme de servile condition, et il les main « met,..... ils sont acquis au roy, et sont serfs au « roy, s'ils ne se rachetent du Roy, parce que le Roy « est souverain *fieffeux*, et à son préjudice ne peut « estre le fief affoibly. » (Cout. de Meaux, C. Gén. t. I, page 84.)

Fiel. [« C'est deable qu'ore ne fine, Qui es « humains cuers met hayne, *fiel*, descordance e « amertors, Tant qu'il en a fait traïtors. » (Benoit, t. II, 11626.)]

Fielée, *s. f.* Colère :

Biaux sire, orgueil, ne posnée
Ne vois je pas soustenant ;
Mes hardi cuer, sans *fielée*
Aspre d'amour desirant. *(Vat. 1522, f. 154 d.)*

Fieller, *v.* Rendre amer. (Cotgr. et Oudin.)

Fielleux, *adj.* Amer, plein de fiel. (Cotgrave.)

Fielz, *s. m. p.* Feuillets. (Fabl. de S. G. f. 64 f.)

Fiembrer. [« Le suppliant conduisoit un char « chargié de fiens pour *fiembrer* et engraissier ses « terres. » (JJ. 184, p. 507, an. 1454.)]

1. Fiement, *adv.* Avec confiance. [V. Rutebeuf, t. II, 257.] — Dans S. Bernard, p. 104, il répond au latin *fiducialiter*.

2. Fiement, *s. m.* Fief ; de là « *fiemens* chevels, » pour fiefs chevels. « Les *fiemens chevels* « sont icels, lesquiex sont tenus en chef, si comme « comtées, baronnies, et biens de hauberc, sergenteries franches et tous autres *fiemens*, qui sont « tenus en chief, qui ne sont pas sousmis au fieus « de hauberc : et as seigneurs de tels fiemens « doivent paier leurs hommes trois aides chevels « selon la coustume de Normandie. » (Anc. Cout. de Normandie, c. 23.)

Fiencier. [Intercalez *Fiencier*, donner sa foi. « Ils ont *fienciez* en la main du doyen... » (1387, Justice de Montargis.) L. C. de D.]

Fiens, *s.* Fumier, ordure. Dans S. Bern. p. 13, 19 et 257, il répond au latin *fimus* et *stercus*. — [« Il le couvroient de *fiens*. » (Froiss. t. X, 108.) — « Que nuls de quelque estat que il soit, ne soit si « hardiz de mettre ou faire mettre fuerres, *fiens*, « boës, cureures ne autres ordures sur les carreaux « du roy. » (Ordonn. III, 97, an. 1348.)] — On a dit au figuré :

Le temps laissierent de jadis,
Et l'amour de leurs anciens
Cessa, et devindrent *fiens*,
Orgueilleux, pervers, dessemblables, etc. *(Desch. 467.)*

Fienteur. [On lit dans un Gloss. cité par D. C. t. III, 298 a : « Fimarius, *fienteur*, c'est qui porte « fiens. »]

1. Fier, *adj.* Orgueilleux, cruel A. Gaillard, terrible, fâcheux, dur B. Brave, formidable C. Considérable, étrange, extraordinaire D. Savant E.

A [« Mandez Carlun, à l'orgoillus, a l' *fier*. » (Roland, v. 28.)]

Moult a dur cuer, et pautonnier,
Et moult vers autres genz l'a *fier*,
Qui dame voit d'amor sorprise,
S'il en son cuer mielz ne le prise ;
Et qui l'en voit muer colors,
Se n'a grant duel de ses dolors. *(Parton. f. 150 b.)*

B [« Cors unt gaillarz e *fieres* cuntenances. » (Roland, v. 3086.) — « La ot dur hustin et *fier*. » (Froiss. III, 105.)]

Perte d'avoir est moult legiere,
Mais perte d'amis est trop *fiere*. *(Parton. f. 141 t.)*

« Les faits d'amours ne sont point égaulx ; car

« souvent il y a du doulx et de l'amer; tel cuyde « avoir bonnes nouvelles, qu'il les a *fieres*. et mal « agréables. » (Percef. III, p. 135 [b].) — On lit « fier « diamant, » dans Marbodus, col. 1610, et « *fiere* « sentence, » *austerior sententia*, dans S. Bern., page 385.

[c] « Jà soit ce qu'il fust *fier*, et courageux vers les « rebelles, et envers ses ennemis; si estoit il doux, « et humble vers sainte Eglise, et vers ses minis- « tres qui entour luy estoient. » (Chr. de S. Denis, t. I, folio 218 [a].) — « Il tenoit bien que ce fust feu « matériel ; non pourtant estoit-ce si *fiere* chose. » (Percef. VI, p. 50 [c].)

Et Gondelbues, li rois de Frise,
Qui moult fu plain de gentelise,
Et puis li bons Danois Ogiers
Ki tant fu prous, et fors et *fiers*. *(Mouskes, f. 235.)*

[D] [« Moult *fier* doaire lui a fait otrier. » (Roncisv. p. 160.) — « Uns si *fiers* avoirs. » (Froiss. IV, 180.)] — « Mais *fiere* merveille luy advint; car tantost « qu'il fut entré en la nacelle, il regarde au bout « devant, et apperceut, se lui fut advis, un blanc « cyne qui avoit une chesne au col, tenant au chef « du batel, qui tantost se mist à nager. » (Percef. vol. VI, f. 117 [b].)

[E] Et li prevoz estoit bon clers,
Et de plusors langaiges *fiers*. *(Blanch. f. 185 [c].)*

Expressions :

1° « *Fiers* de Neuf-chastel. » Les cinq principales maisons de Franche-Comté avoient chacune leur surnom. « *Fiers* de Neufchâtel, bons barons de « Beaufremont, nobles de Vienne, preux de Vergy, « riches de Châlons. » (Peliss. Hist. de Louis XII, t. II, liv. VI, p. 264.)

2° « *Fiers* comme un elephant. » (J. Marot, p. 31.)

2. Fier, *v*. Promettre, jurer [A]. Confier [B].

[A] « *Fier* sa foy. » (ms. 7989 [2], fol. 53 [d].) — [« Les « .xii. chivalers *fieront* leur serment. » (Littleton, sect. 514.)]

[B] [« E Oliver en qui il tant se *fiet*. » (Roland, v. 586.) — « As compagnons de qui il *se fioit* le « plus. » (Froiss. II, 60.)] — « Un secret important « qu'il lui *avoit fié*. » (Ess. de Mont. II, p. 45.)

De qui je me *fie*, Deu me garde. *(Cotgrave.)*

3. Fier, fier. Ocy, ocy. Chant du rossignol signifiant *frappe, tue* : « Tandis que le chevalier se « plaignoit ainsi, il y avoit au dessus de luy ung « chesne sur lequel avoit un rossignol qui chantoit « très mélodieusement, et cryoit, ainsi que tout « endesvé, et *fier, fier; ocy, ocy*. Si tost que le che- « valier l'ouyt ainsi demener, il se print à courrou- « cer, et dist : « Rossignol, ores, et autresfois tu « m'as grevé, et nuy : ne cuyde-tu que celle qui ne « m'a daigné, et qui tant j'ayme, ne t'oye bien dire « *ocy, ocy, fier, fier* : vrayement tu as tort, tu luy « endurcys son cuer, n'est ce pas pitié, si luy « venoit aucune tendreur au cueur, qui me peust « reconforter ; si le retrayroit elle par ton dur « chanter. » (Percef. VI, f. 99 [d].)

Fierabras, *s. m.* [Nom d'un géant qui combattit contre Olivier; de là dans Girard de Rossillon (v. 4649) : « Trop sunt ambedui soi tenant bras et « bras; Plus fort ne fu, de voir, de ces deux « *fierabras*. » — Aux Mir. de Coinci, c'est le surnom du démon : « *Fierabras*, c'est anemis qui maint « mal brace. » Aux Fabl. de S. Germain, fol. 70 [d], il désigne le démon.]

Fiercer (se), *v*.

Cil de Havenquenque est en l'autre,
Qui des Flamens grever *se fierce*. *(Guiart, f. 263 [b].)*

[On lit au v. 18533 de l'édition : « Lessent aler « quarriaus des serres Dont le grant flo d'eus se « *fiercist* Si espès que l'air en nercist. »]

Fierement, *adv*. Fortement. [« Mult *fierement* « cumencet sa reisun. » (Roland, v. 219.) — « Dunc l'aveit li buens prestre *fierement* regardé. » (Th. de Cantorbery, 44)] Voy. S. B. Serm. fr. p. 75.

Fiere ou taille, *expr*. D'estoc ou de taille, de manière ou d'autre.

.... Dist, s'il n'a che que lui siet,...
Qu'il en morra ; comment qu'il aille,
Avoir le vuielt, ou *fiere, ou taille*. *(Fonds de Sorb. LIX.)*

Fieret, *adj*. Diminutif de fier. (Cotgr., Oudin.)

D'acoler, et de baisier,
Ne fu pas *fierete*. *(Vat. 1490, f. 112 [b].)*

Fierettement, *adv*. Diminutif de fièrement. (Cotgrave.)

Fierour, *s. f.* Fierté, hardiesse. [« Li doi baron « chevauchent par grant *fieror*. » (Aiol, v. 4957.)] On lit du combat de Roland contre le géant Ferragus :

Crois fist porter devant sa face,
Pour cou qu'on plus d'ounour li face,
Et baniere d'empereour,
Et de conte, par grant *fierour*. *(Mouskes, f. 671.)*

Fiers, *s. m.* « Sorte de raisins qu'on appelle « *figers* en Poitou, parce qu'ils ont la douceur des « figues. » (Borel.) — « Des *fiers*, des muscadeaulx : « les *fiers* sont une sorte de raisins qu'on nomme « aussi fumez. » (Rab. I, p. 175 et la note.)

Fierte, *s. f.* [Du latin *feretrum*.] 1° Cercueil :

Après, son corps fut mis en bière
En une *fierte* de pelon. *(V. de Charles VII, II, 168.)*

2° Châsse, reliquaire; c'est en ce sens qu'on dit encore « la *fiertre* de S. Romain à Rouen. » (Pasq. Rech. p. 868.) — [« La *fiertre* de Saint Thomas. » (Froiss. XII, 9.) — « Li nonne avoient amené lor « *fietre* et lors jeuiauls à sauveté. » (Id. III, 236.)]

Fiertre, bras, et crucify,
De l'eglise ont sang desfy,
Appliqué à leur demayne. *(E. Desch. f. 195 [d].)*

Il y avoit une confrérie connue sous le nom de « *Fierte* des damoiseaux de Tournay. » Voyez son institution dans l'Hist. de Tournay, par J. Cousin, XIII[e] siècle, chap. XVI, p. 79.

Fierté. [1° Fierté : « Pois, si chevalcent, Deus ! « par si grant *fiertet*. » (Roland, v. 1183.) — « Plus « a *fierté* Herupe et Bretaigne et Touraine Que « touz li remenanz que mer cloe et açaine. » (Saxons, XXX.) — 2° Forteresse : « Guillaume prist « Orenge, la tor et la *fierté*. » (Guillaume au Court Nez, D. C. III, 307 [c].)]

Fierton, *s. m.* [Ancien poids, de l'anglais *farthing*, monnaie de cuivre : « Nous avons à Lisle en « Flandre un *fierton* de rente sur une maison. » (Cart. du Mont S. Martin, f. 78 b.)]

Fiertonneur, *s. m.* Nom d'un officier des monnoies établi par Ph.-Auguste en l'année 1214, au mois de juillet. « Philippe Auguste ordonna que ces « *fiertonneurs* seroient garnis chacun de balances, « pour recevoir, au poids de fierton l'ouvrage, qui « seroit devant les ouvriers; lequel fierton contien« droit en soy le poids du remede de l'ouvrage qui « seroit ordonné estre forgé en monnoye. » (Ord. t. I, p. 804.)

Fiete. [« Un des otilz que ledit tonnelier portoit « nommé dund ou *fiete*. » (JJ. 129, 187, an. 1386.)]

Fieus, *adj.* [Attaqué du *fy* ou fil : « Jasoit ce « que ledit buef ne fust pas *fieux*,... par leur rap« port et relation fu ledit buef condempné à « enfouir. » (JJ. 151, p. 78, an. 1396.)] « Un enfant « langoureux, et *fieus*. » (Modus, fol. 22 a.)

Fievé. [Feudataire : « Lors fist la roïne semonre « touz ses baronz *fieveiz*. » (Mén. de Reims, § 186.) — « Les barons et chevaliers et fievés de Bretagne « ne sont pas si fol qu'il le doient recevoir à sei« gneur sans nostre sceü. » (Froiss. III, 376.)]

Fiever. [1° Inféoder : « Buens cevaliers... Ses « faisoit suens tot ligement Et *fievoit* od la soie « gent. » (Partonopex, v. 461.) — 2° Doter : « Parmi « deux cens livres de revenue par an dont il le « doua et *fiefva* à le tenir tout son vivant. » (Froiss. t. XV, 336.)]

Fievre, *s. f.* [« N'out el pais nul homme si « plain de *fievre*. » (Th. de Cantorbery, 95.)]

1° « *Fievres* blanches, » maux d'amour, par allusion à la pâleur des amoureux. (Les Quinze Joyes du mar. p. 77.)

Il n'y a rime, ne raison,
Quand on a telle *fievres blanches*. *(Am. cord. p. 540.)*

Voyez Cotgrave; Départie d'amours, page 282 a; Arr. Amor. p. 31.

2° « *Fievre* double. » (Joinv. p. 59.)

3° « *Fievre* lasse. » « Le duc envoya ses medecins, « qui après l'avoir visité, firent rapport au duc que « flores estoit atteint de passion amoureuse, qui « lui causoit une *fievre lasse*. » (Floir et Blanchef. impr. page 100.)

4° « *Fievre* quartaine, » ou « quarte. » (Joinville, p. 126.) — La « *fievre* quartaine » étoit une espèce d'imprécation fort usitée dans nos anciens poëtes, parce qu'on croyoit que la fièvre quarte étoit la plus difficile à guérir. (Gloss. de Marot.)

Item, je laisse à tous sergens
Qui ne cessent jour et sepmaine
De prendre et de tromper les gens,
Chascun une *fievre quartaine*. *(Pathel. Farce, p. 141.)*

« D'où vient, dit Pasquier, qu'entre les François « on souhaite la *fievre quarte* pour grande maudisson ? » (Lett. I, p. 615.)

5° « *Fievre* quintaine. » « Au lieu d'une *fievre* « chaude...... j'entre en une continue,...... puis en « une double quarte, et finalement en une quin« taine; qui étoit que de cinq jours l'un j'avois la « *fievre*. » (Lett. de Pasq. II, p. 666.)

6° « *Fievre* de dol. » (Cotgr.; Contes d'Eutr. 80.)

7° « *Fievre* de singe. » On croyoit que les singes avoient toujours la fièvre, comme on le voit dans le passage suivant : « Lupolde de son costé se fascha « d'estre ainsi interrompu par ce muguet qui tou« jours étoit en *fievre* comme les singes. » (Contes d'Eutrap. p. 138.)

8° « *Fievre* de S. Valier. » Frayeur semblable à celle du seigneur de S. Valier, lorsqu'il fuyoit avec le connétable de Bourbon, ou lorsque conduit au supplice il apprit que le roi lui accordoit sa grâce. (Pasq. Rech. p. 706.)

9° « *Fievre* traversaine. » Voyez Traversaine.

10° « *Fiebvre* de veau. » « Il ha *fiebvre de veau*, « il tremble de paour, quand il est soul. » (Rabelais, t. IV, p. 101.)

11° « Tomber de *fievre* quarte en chaud mal. » (Lett. de Pasq. II, p. 350.)

Fievrox, *adj.* Fiévreux. [« La fille à un riche « humme en devint tute saine, Qui ont esté *fievrose* « à mainte lunge semaine. » (Th. de Cantorb. 95.)]

Homs devient a force amorox,
Tot ensement comme *fievrox* :
Et si doit on d'amors desver
Tot ensement comme tranbler. *(Part. de Bl. f. 158 a.)*

Fiézé. [« *Lieu fiézé*, » lieu féodal. « Les ma« nans... de Nesploy, excepté ceulx qui demeurent « en lieu *fiézé*. » (1387, Usage de Nesploy.) (L. C. de D.)]

Figé. [Lait caillé : « Galerau des Nappes, qui fait « le *figé* le roy, prendra par jour une provende et « .vi. den. pour son cheval. » (Ordonn. de l'hôtel en 1285, d'après un reg. de la Ch. des Comptes.)]

Figement, *s. m.* Action de se figer. (Cotgrave.)

Figier. [Figuier : « Ente nule ne boins *figiers*, « Peskiers, ne periers, ne noiers. » (Flore et Blanchefleur, v. 2025.) — On lit au *lib. psalmor*, p. 241 : « Li *fieis* ne florira. »]

Figmer, *s. m.* Fisc. On lit, au sujet de la clémence de Saladin pour les chrétiens faits prisonniers : « Aux malades commenda à amministrer, « par aucun de temps de son propre *figmer*. » (Chron. de Nangis, an. 1187, p. 8.) On lit dans le latin *fisco proprio*.

Fignon (trou), *expr.* Le cul. (Moy. de P. p. 67.)

Figue, *s. f.* (Voir Fie.) « *Figue*, et *figues* de « Marseille, » jeu dont Gargantua s'occupoit dans son enfance. (Rab. t. I, p. 153.)

Expressions :

1° « Juroit *figues dioures*. » (Rab. t. IV, p. 218.)

2° « Cueilleur de *figues*. » [On lit dans un Gloss. lat. fr. : « *Ficarius*, cuelleur de figues ou dieus « sauvages, folot, fantiau. »]

3° « Faire la *figue*, » montrer le bout du pouce entre l'index et le médium. [Les Milanais avaient promené ignominieusement la femme de Frédéric Barberousse sur une mule; l'empereur fit mettre

une figue dans les parties de la mule et on décapita les captifs qui se refusèrent de l'en tirer avec les dents. On rappelait cette moquerie aux Milanais par le geste déjà décrit : « Faire la *figue* à un aveugle « et dire des pouilles à un sourd. » (Ess. de Mont. t. III, page 111.)

Figueraye, *s. f.* Lieu planté de figuiers. (Oud.)

Figure, *s. f.* Visage, beauté[A]. Créature[B]. [Le sens de forme est dans Eulalie : « In *figure* de « colomb volat à ciel. »]

[A] [« O bele buce, bel vis, bele faiture, Cum est « mudede vostre bele *figure*. » (S. Alexis, 97e coupl.)]

S'oncques mon cuer n'avoit senti amour,
Ne sçeu que c'est de sa doulce pointure,
Mais eust toudis esté en un destour,
Sanz riens sçavoir des secrez de nature,
Puisqu'il nasqui, sanz veoir creature,
Et il oyoit si doulcement parler
Comme j'ay fait, la tres doulce *figure* :
Jamais nul jour ne se tendroit d'amer. *(E. Desch. 170 c.)*

[B] J'aim, par amours, la plus belle *figure*
Que nulz homs puist de ses yeux regarder. *(Ibid. 220 a.)*

Expressions :

1° « *Figure* de jugement, » forme de procès. « Sommierement, et de plain, et sans longue *figure* « *de jugement*. » (Ord. II, p. 198.) — « Sans autre « forme, ne *figure* de procez. » (Nuits de Strapar., t. II, p. 284.)

2° « Etre à quelqu'un *figures* paintes, » lui servir d'exemple :

...... Je ne puis martel lever,
Pour les excès, et pour l'ardure
Que j'ay eu de trop marteler :
En jeune tems, prins m'a froidure,
Nulz ne sçet les maulx que j'endure :
Ne fraper sur les enclumiaux,
Tant com j'ay fait doulx jouvenciaux :
Par moy vous sont *figures paintes*
D'eschuer les ardans fourniaux ;
Toutes mes forces sont estaintes. *(E. Desch. f. 453 a.)*

Figuré, *part.* « Veloux *figuré*, » velours frappé. (Mém. du Bellay, pièces justif. t. VI, p. 435.)

Figurer, *v.* Comparer. Le duc de Lancastre, après le désastre de son armée en Espagne en 1388, « ne voyoit...... sur ses affaires nul bon moyen, ne « reconfort en ses besognes : petit en parloit ; mais « moult fort y pensoit, et *figuroit* à la fois en ses « imaginations, son voyage, à l'emprise du duc « d'Anjou qu'il avoit faite au royaume de Naples. » (Froiss. t. III, p. 299.) — [Le sens premier est avoir un beau dehors, une belle figure : « Diex ! quel « hom est, com est bien *figurez*. » (Bat. d'Aleschans, v. 4356.) Voir Forme. — Par suite, représenter par la peinture, la sculpture, le dessin : « Sont quarante « huit evesque en quatre costeiz de la tombe, enlevei « et *figurei* comme evesque, revestu si comme pour « chanteir messe, les mitres en chiés et les croces « ès mains. » (Mén. de Reims, § 307.)]

Figurine, *s. f.* Petite figure, petite image. (Oudin et Cotgrave.)

1. Fil, *s. m.* Fil[A]. Lacet[B]. Corde d'un arc[C]. Filet[D].

[A] [« Bele Yolans en chambre coie Sur ses genouz « pailles desploie, Coust un *fil* d'or, l'autre de « soie. » (Romancero, page 53.) — « Une livre de fil « de pluseurs couleurs... pour la necessité de la « garderobe de madame la royne. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 225.) — « Grosses lettres faictes « de *fil* d'or trait. » (Id. p. 193.) — « *Fil* d'or trait « de Damas. » (Id. p. 194.) — « *Fil* d'or de Chip- « pre. » (Id. p. 195. » — « *Fil* d'argent de Chippre. » (Id. p. 195.)]

[B] ..... En fermaus, ou en aniaus
En ataches, ou en joiaus,
Ou en aguilletes d'acier,
Ou en en *fil* à ses bras lacier. *(MS. 7218, f. 176 b.)*

[C] Li empanon ont nom penssée
Qui, après regart, est l'entrée,
Par où li dars droit au cuer vient,
Le *fil* qui les empanons tient,
Doit estre apelez, ce me samble,
Biau samblant ; quar il lie ensamble
Les cuers, ausi com le *fil* fet ;
Les empanons du dart retret. *(MS. 7218, f. 355 c.)*

[D] Et qui plus fait perpetuel
Ses poissons, si non par tuer,
Ou les blecier, par cas soubdain,
Ou les prendre à *fil*, ou à l'ain,
A laz, à roisel. *(E. Desch. f. 479.)*

Expressions :

1° [« D'un *fil*, » d'un trait : « Je viens de courre « d'un *fil* l'histoire de Tacitus. » (Mont. IV. 58.)]

2° « Garni de *fil*, et d'aiguille. » En parlant du duc de Guise au siége d'Orléans : « Comme un chef « avisé, il alla comme on dit *garni de fil et d'ai-* « *guille*, non seulement pour estre preparé pour « l'occasion, mais pour former l'occasion et puis « s'en prévaloir. » (La Noue, p. 716.)

3° [« Li content de *fil en aiguille* Tretout quanque « lor appartint. » (Rose, v. 15972.)]

4° [« Les larmes li degolent *fil à fil* sor le nés. » (Chans. d'Antioche, v. 479.)]

5° « *Fil* du jour, » le point du jour.

Par matinet, au *fil du jor*. *(Part. f. 131 c.)*

6° [« Et se mirent au droit *fil* de la riviere, sa « banniere et ses gens. » (Froiss. Buchon, II, 2, 32.)]

7° [« Il ne leur adresse pas des louanges de *droit* « *fil*, ains vient de loing tournant tout à l'entour. » (Amyot : comment discerner le flatteur de l'ami, 25.)]

8° [« Encores que le regnard soit bien cault et « rusé, si est-ce que je luy *bâille le fil* par mon « trompette. » (Carloix, VI, 45.)]

9° « De *fil* en lice, » d'un bout à l'autre.

Bons clers ert, et bons chevaliers,
Plains de grant sens, et bons parliers :
Il ert conselz de tote Grice :
Car il savoit, *de fil en lice*,
Quanque preudome avoit mestier. *(Part. f. 124 c.)*

10° « *Fil* de visage, » profil : « De tous les hom- « mes, voyre entre les freres mesmes, il ne s'en « trouve pas deux au monde, qui en traits, et *fil* « *de visage*, taille de corps, mœurs, et complexions, « se ressemblent entierement. » (Du Verdier, Bibl. page 111.)

11° « *Fil* de Richard, » fil d'archal. (Fouilloux, Faucon. fol. 22 b.)

2. Fil. [Le même que *fi*, maladie : « Et se c'est « beuf ou vache vendue... qui ait le *fil* ou la pomme-

« lée, bosses ou autres apostumes... la char en « sera gettie en Saine. » (Ord. déc. 1487.)]

Filace, *s. f.* [« Au deable soit tel *flace*, Fet li « vallés, comme la vostre. » (Rutebeuf, 298.)] — « *Filasse* de la vierge Marie. » « C'est ainsi que les « enfans nomment cette laine, ou cotton qui vole « en l'air. » (Oudin.) — On lit dans Cotgrave : « La « *fillasse* de Nostre Dame. »

Filage, *s. m.* Tissage de la toile :

La chemise li ront qui fu de fort *filage*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 344, V° col. 1.

Filago, *s.* Herbe médicinale [de la tribu des tubuliflores.] « Prenés une herbe qui est appeltée « vermeilleuse, et en médecine *filago*, et croist en « ces vieilles gachieres, et croist près de terre, et « est chanue, et crespe de fueilles. » (Modus et Racio, fol. 132 a.)

Filaille. [Paquet de fils : « Item, ne doivent « laissier passer aucune *filaille* de laine. » (Mém. E de la Chambre des Comptes, fol. 40 a.)]

Filanche. [Sorte de filet : « Les dessuz nommez « estoient alez es dites rivieres pescher au feu et a « *filanches*. » (JJ. 158, p. 235, an. 1403.) — « Item « ont droit et accoustumé d'avoir et tenir avec « eulx *fillanches*. » (JJ. 207, p. 138, an. 1403; Priviléges des pêcheurs de Bourges.)]

Filandre. [1° Ornements : « Fermax, çains, « aniax, aumones, Guimples, *filandres* et tuiriax. » (Ovide, ms. dans Borel.) — 2° Espèce de filet : « Le « suppliant apperceut en l'estang une filandre ou « filez à peschier et à prendre poisson. » (JJ. 142, page 301, an. 1392.)] — 3° Maladie des oiseaux de proie : « *Filandres* sont petits vers, dont il y a de « quatre especes : l'une en la gorge de l'oiseau, « l'autre au ventre, l'autre aux reins. La quatriesme « est nommée aiguilles, qui sont aussi bien petits « vers de la premiere espèce de *filandres* qui vien« nent en la gorge. » (Fouilloux, Faucon. f. 77 a.) — [On lit dans Modus : « Se vostre faulcon a les « *filandres*, vous le scaurez à ses esmues, qui « seront plains d'une matiere en maniere de filez « de char. » (Modus, fol. 93 b.)]

Filandrerie, *s. f.* 1° Action de filer. (Cotgrave.) — [2° Veillée où plusieurs femmes se réunissent pour filer, dans les Côtes-du-Nord.]

Filant, *s. m.* Fil de l'eau : « Au regard des jus« tices, elle se partent par le *filant* de l'eau. » (N. C. G. III, 1210.)

Filardeau [Brochet trop petit, qu'on ne peut manger qu'en friture : « Un bon cheveneau, des « barbillons, *fillardeau*, et autre menu poisson. » (JJ. 143, p. 238, an. 1392.)]

Filaresse, *adj. au f.* Fileuse. [On lit dans un Gloss. cité par D. C. sous *Filatista* : « *Filarresse* « pour loyer. »] — « Se il est ainsi qu'une *file*« *resse*, tant d'estain comme de traime, ait gaisté « un peson de filer, li diz pesons sera porté par « devers les maistres du dit mestier, et se les diz « maistres veoient que li diz pesons soit gaisté de « filer de la dite *fileresse*, perdra son salaire de ce « que y aura gaaignié. » (Ordonn. t. III, p. 517.) — Du Guesclin ayant fixé lui-même sa rançon à une somme exorbitante, dit aux Anglois étonnés comment il pourroit la trouver : « Si le gaingneroient « ainçois à filler toutes les *filleresses* qui en France « sont, que ce que je demourasse plus entre vos « mains. » (Hist. de Bertr. du Guescl. par Ménard, p. 303.) — [« N'a *filleresse* en France pour filley « labourer, Qui ne gaingnast ainçois ma finance au « filler. » (Cuvelier, v. 13644.) — On distinguoit « les *fileresses* de soye à grands fuseaux, et à petits « fuseaux. » (Table des Mestiers de Paris, ms. de Mr de Mesnieres, p. 13.)]

Caquetieres, baveuses, menteresses,
Estre deuissiez songneuses, *filleresses*,
Sans abuser ne Martin, ne Colin. *(R. Collerye, p. 167.)*

Filat. [On lit dans un traité sur les poissons (B N. lat. 6838 c) : « Congrum Massilienses nomi« nant *filat*. »]

Filatiere. [1° Phylactère, amulette semblable aux peaux et parchemins que les Juifs s'attachaient au bras et au front, et sur lequel étaient écrits des passages de l'Ecriture : « Desous il out un *filatire* « Tout le meillor qu'il pot eslire. » (Rou, dans Du Cange, sous *Phylacteria*.) — 2° Reliquaires : « Ne « *filatires* ne crucifis dorez. » (Garin, dans D. C. t. III, p. 291 b.)]

Reliques, et cors saints fist moult tost avant traire ;
Filatieres, et testes, et autres saintuaires :
Ni lessa croix, ne chasse, ne galice. *(Rou, p. 41.)*

3° [Ces reliquaires qu'on portait au cou donnèrent lieu à des ornements brodés : « Pour faire le sour« tail de .xv. *fillatieres* qui sont armoiées aux armes « d'Espaingne et de Bourbon....... ou milieu (de la « coustepointe) a une *fillatiere* ou son tymbre est « armoié de ses armes. » (Compte d'Estienne de la Fontaine, 1352.)]

File, *s. f.* Suite, rangée :

. . . . Les hommes devant souloyent mener sans peine
La *file* de leurs ans ; depuis ils vont passant
Leurs jours en mille ennuis, soudain en vieillissant.
A. Jamin, p. 224.

On disoit de là, « combattre en *file*, au temps de Froissart, » pour signifier combattre sur un seul homme de hauteur. (Disc. de la Noue, p. 344.)

Filé, *s. m.* 1° Ce qui a été filé :

Tu puez filer chascun jour lin, ou laine,
Et franchement vivre de ton *filé*. *(Desch. f. 102 d.)*

2° Filet de pêcheur :

On dit qu'eschaudez yave craint ;
Poissons batu fuit le *fillé*,
Et cerf qui a esté empaint,
Et chaz qui a le cul brulé. *(Desch. f. 221 b.)*

3° Piége, au figuré :

Leur pied mesme s'est venu prendre
Au *filé* qu'ils ont voulu tendre. *(C. Marot, p. 194.)*

Fileçon, *s. m.* Petit fil. Froissart dit des jeux de son enfance :

. . . . Plusieurs fois me sui emblés,
Pour faire des muses en blés ;

Et pour les papillons chacier,
Me voisisse bien avancier :
Et quant atraper les pooie,
D'un *fileçon* je les lioie. *(Poës. ms. f. 86 a.)*

Filement, *s. m.* Action de filer. (Oudin.) [De même au gloss. 7684.]

Filer, *v.* [1° Tordre pour former un fil : « Bele « Amelot seul en chambre *filoit;* A chanter prent « que d'amours li membroit. » (Romancero, 72.) — 2° Etirer : « Quiconques veut estre bateres d'or et « d'argent à *filer* à Paris, estre le puet franche- « ment. » (Liv. des Mét. 74.) — 3° Imiter le bruit d'un rouet, en parlant des chats : « Belaud ne *filoit* « au rouet, Grommelant une litanie, De longue et « fascheuse harmonie. » (Du Bellay, VII, 40 b.) — 4° Devenir visqueux : « Que vent-on chaiens ? — « C'on i vent? Amis, un vin qui point ne *file.* » (Théâtre du M. A. de Paris, 1834, p. 166, XIIIe s.)] — 5° Couler, dégoutter : « Lors regarde qu'elle pen- « soit moult fort, ...et ....il vit que les larmes luy « *filerent* des yeux. » (Percef. I, f. 66 d.) — « Quand « le gentil roy Perceforest eut entendu sa seur, et « voit qu'elle plouroit si tendrement, il ne se peut « tenir que les larmes ne luy *fillassent* des yeux. » (Id. t. II, f. 18 d.)

Tout leur harnois *file* et dégoute. *(G. Guiart, 281 a.)*

Expressions :

1° « *Filer* doux. » — « Si des mains je les pou- « vois apprehender, non certes, de leur si grande « douceur, pourroyent-ils *filler* si *doux* qu'ils me « persuadassent de les laisser. » (Am. ressusc. 160.)

2° « Apprendre à quelqu'un à *filler.* » Expression née d'une aventure ridicule et fabuleuse de plusieurs chevaliers anglois qui furent obligés de filer comme des femmes : « Quand ung chevalier requerroit à « une dame chose qu'elle ne voulsist octroyer, fut « par jeu ou de certain, elle repondoit en disant, « sire chevalier, deportez vous de celle requeste. « qu'on ne vous *appreigne à filer.* » (Perceforest, t. IV, fol. 51 b.)

Fileries, *s. f.* Veillées nommées filanderies, dans les Côtes-du-Nord : « *Fileries* qu'ils appellent « veillois. » (Contes d'Eutrapel, p. 135.)

Filet, *s. m.* 1° Petit fil, fil délié. Montaigne, parlant de son ouvrage, ajoute : « Quelqu'un pourroit « dire de moy que j'ay seulement fait icy un amas « de fleurs estrangeres, n'y ayant fourni du mien « que le *filet* à les lier. » (Essais, III, 491.)

2° Terme d'architecture : « *Filets* doivent estre « faits, et accompagnés de pierre, pour cognoistre « que le mur est mitoyen ou à un seul. » (Cout. Gén. t. I, p. 1111.)

3° Extrémité du ligament membraneux qui est sous la langue. De là, on a dit : « N'avoir pas le « *filet* en la langue, » pour signifier parler beaucoup. (Bouchet, Serées, liv. I, p. 438.) On lit en ce même sens : « Dieu sçait si je fus muet, ou si *j'eus* « *le filet.* » (Apol. pour Hérod. p. 236.)

4° [Partie postérieure de l'échine d'un animal : « Quand vous aurez tué vostre pourcel, prenez de « la char des costelettes, de l'endroit que l'on « appelle le *filet.* » (Ménagier, II, 5.)]

5° Petite quantité d'un liquide qui s'écoule : « Ri- « vieres, heritages contigus aux chemins, courans, « et *fillets* d'eau. » (N. C. G. I, p. 381 b.)

6° Rangée : « Le jour d'une bataille, (le sergent « major) ne se doit jamais mettre à pied parmy les « capitaines, mais toûjours aller, et venir parmy « les *filets.* » (Brant. Cap. Fr. IV, p. 215)

7° « On appelle *filets* en Bresse, et dans le pais de « Bugey, les petits brochets qui sont immediate- « ment après la pose, qui est le poisson, à le « prendre dans sa naissance après le frai. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

8° [Rets pour prendre oiseaux, poissons : « Prens, « fet la reine cel *filet,* si l' lie fort à ton gairet. » (Marie de France, II, 72.)]

Filette, *s. f.* Espèce de vaisseau.

Les *filettes* et galiottes
Estoient couvertes d'estendars. *(Vig. de Ch. VII, 226.)*

Fileure, *s. f.* Action de filer. (Cotgrave.)

Filiacion, *s. f.* Filiation. [« Et à ce propos, est « encores escript ès ystoires des Grieux, du bon « chevalier Themiscodes.... il fu tant pervers en sa « juenece que son pere le priva de tout droit de « *filiacion.* » (Chr. de Pisan, Charles V, t. I, 11.)]

Filiage, *s. m.* Qualité de fils. « Si tost qu'ilz « vindrent par devant le roy, ilz se misrent à « genoulx, et luy requierent, l'ung par raison de « *filiage,* et les autres trois par raison de lignage, « qui leur voulsist donner ung don. » (Perceforest, vol. II, fol. 122 c.)

Filier, *s. m.* 1° Petites pièces de bois sur lesquelles portent les chevrons, dans les charpentes. « Lorsqu'une muraille, parois, ou pignon, est « trouvée pour la moitié sur le fond de deux voi- « sins, l'un et l'autre partie pourra user de la dite « muraille commune, ...et y enfoncer ses ordons « reliants, sommiers, *filiers,* plates, ou cartouches, « jusqu'à la moitié, et plus, selon l'exigence, et « pesanteur de l'ouvrage. » (N. C. G. I, 1269 a.)

2° Filets : « Si aucun pesche en eaues, ou rivieres « bannaux, sans le congé du seigneur, ou de son « fermier, il y a amende arbitraire, avec restitution « du poisson, pour chacune fois : et outre, s'il est « trouvé, ou prins en present meffait, avec ses « *filiers,* ....il y a confiscation de nasselles, *filiers,* « et harnoys, avec la dyte amende. » (C. G. I, 885.)

Filiere, *s. f.* 1° Cordeau long d'environ dix toises, avec lequel on retenoit l'oiseau qu'on vouloit instruire. « Après que vous l'aurez ainsi aduit, et « façonné, par quelqu'espace de temps, deux fois le « jour, ...vous le pourrez lors lascher à tout la « *filiere* qu'on surnomma un tien le bien. » (Fouill. Faucon. f. 7 a.) — 2° Rang, file de soldats : « Il fend « les rangs, et *filieres* des bataillons. » (Merlin Cocaïe, II, p. 411.) — « Par les premieres *fillieres,* « jusqu'après les enseignes, estoient toutes armées « à hault appareil. » (Rab. t. IV, p. 154.)

3° Filets :

Tenderont las, rois, et *fillieres*
Entre haies, buissons, et pieres. *(Froiss. poës. p. 205 a.)*

Nostre palais est la pantière,
La glus, le rapeau, la *filière*,
Le ré saillant, le feu, la vois,
Ou toute la France, une fois
Tous les ans, se prend au *filet*. *(Rémy Bell. p. 119.)*

Filiolage, Filloliage, Fillolage, Filleurage. [Présent fait à un filleul par le parrain : « Filleus, je vous ay moult aimé, Mais d'une chose « ait fait grant lascheté, De *fillolage* ne vous ay « point donné. » (Amile et Amis, D. C. III, 294c.) — « Rabattant de 6000 livres de terres que le roy « Philippes avoit données en *filleurage* à mons. « Philippes d'Alençon. » (Ch. de Ph. VI, mai 1343.) — « Perros Plainchamps, fils bastart Oliviers Plain- « champs, nous a fait exposer que en *filiolage* li « furent données pour Dieu plusieurs brebis. » (JJ. 78, 24 mai 1350, à Lagny-s.-Marne.) — « Baillons « et cessons ... à nostre amé filioul et nevoul Robert, « fil de nostre .....amé frere Robert duc de Burgoi- « gne, pour cause de *filloliage*. » (Preuv. de l'Hist. de Bourg. II, 122 b, an. 1303.)]

Filloul. [Filleul, voir le précédent. *Fillol* se disait à la ville et *filleul* à la cour, du temps de Vaugelas : « Il n'a pas aperçu Jeannette ma *fillole*. » (Molière, Etourdi, t. IV, p. 7.)]

Fillachere, Fillacherie. [Marchande de fil, sa profession, aux Ord. VII, 356, 358, an. 1390.]

Fillage, *s. m.* Virginité, pucelage. « Peut-on « marier ma fortune à celle de Quartilla qui n'avoit « point mémoire de son *fillage*. » (Ess. de Mont. t. III, p. 551.)

Fillastre. [1° Beau-fils : « Guenes respunt : « Rollanz, cist miens *fillastre*. » (Roland, v. 743.) — « Dit Hermensens, bien devroie desuer, Quant « mes *fillastres* m'a fait si atorner. » (Aubery, dans Du Cange, III, 293 b.) — « 2° Gendre : « Jehan du « Crot *fillastre* ou gendre du suppliant. » (JJ. 171, p. 146, an. 1419.)] — On employoit aussi *fillastre* au féminin. (Voyez Poët. av. 1300, t. III, p. 1012.) — « Ils userent du mot de *filiastre*, pour nommer le « fils de nostre mary, ou femme qui estoit issue « d'autre mariage. » (Pasq. Rech. p. 731.) — Un ancien poëte, marquant l'opposition des caractères d'Anchises et d'Ænée, ajoute :

. . . . Son *fillastre* Eneas,
Quar certes ses fils n'est i pas ;
Quar Eneas est doz, et pius,...
Et Anchises est plains d'envie. *(Parton. de Bl. fol. 25 a.)*

Fillaude, *s. f.* Fille. « Par ainsi, ces belles filles « gagnoient leurs mariages, qui plus qui moins, « qui bas, qui haut, qui grand, qui petit, selon les « beautez, qualitez, et tentations des *fillaudes*. » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 214.) — « Ayant été « mariée fort jeune,..... son mary n'en faisant cas « que comme d'une petite *fillaude*, ne l'aymoit « comme il devoit ; mais elle se venant... à sentir « son coeur, en reconnoissant sa beauté le paya de « même monnoye, et luy fit un present de belles « cornes, pour l'intérest du passé. » (Brantôme, Dames Galantes, t. I, p. 201.)

Les doulces oillades,...
Sur jeunnes *fillades*. *(Chasse d'Amours, p. 49 b.)*

Fille, *s. f.* [1° Fille : « Granz est li dols ki sor « méi est vertiz ; Nen est merveille, n'ai mais *filie* « ne filz. » (St Alexis. str. 93.) — « Sire je en sai « une, *fille* au roi de Hongrie. » (Berte, coupl. III°.)] — 2° Bru, belle-fille. On a dit du duc d'Irlande, qui vouloit quitter sa femme : « Ne vouloit ouïr nulles « nouvelles de sa femme de loyal mariage : mais « ce duc.... avoit une dame de mere.... laquelle « n'estoit pas de l'accord de son fils ; mais luy « blasmoit amerement ses folies,.... et tenoit sa « *fille*, la duchesse, delez elle, et étoffoit son estat « si avant, comme elle pouvoit, et d'elle, et de ses « gens. » (Froissart, liv. III, p 228.) — 3° Femme : « Bien souvent advient qu'une femme est amou- « reuse d'aucun espécial amy de son mary, et « comme *fille* abandonnée de son honneur, le dit à « celuy qu'elle aime. » (Olivier de la Marche, Gages de Bataille, fol. 30 b.)

Expressions :

1° « *Fille* d'amour, » fille de joie. (Oudin.)

2° « *Filles* d'honneur. » — « Le titre de dame « d'honneur étoit reservé pour la maison des dames « du plus haut degré ; celles d'un rang inferieus « n'avoient qu'une dame appellée dame de compar « gnie : les prémières avoient seules des *fille-* « *d'honneurs*, et une mere des filles, au lieu que « les autres n'avoient que des damoiselles, ou gen- « tifemmes, dont la vielle s'appelloit par son nom « de bapteme. » (Honn. de la Cour, p. 75.)

3° [« *Filles* de vie, prostituées. » — « Nous avons « aujourdhuy condamné et condamnons Jehannette « La Huaude, Macé de Haire..... *fillez de vie*..... » (1409. Prévôté.) — « Et les dites espingle donna à « une *fille de vie* nommée Jehanete, logée au bor- « deau d'Orléans... » (1412. Registre des causes de la Prévôté d'Orléans ; L. C. de D.)]

4° « *N'est fille de bonne mère*, » il n'y avait personne. « Celle n'estoit pas *fille de bonne mere* qui « ne trouvoit quelque nouvelle façon pour mieux « honnorer le festin. » (Strapar. t. I, p. 148.)

5° « *Fille* de pere, » digne de son père. On a dit de Mme d'Angoulesme, bâtarde de Henri II : « Elle « chantoit bien, et jouoit bien du luth, et d'autres « instrumens : bref elle estoit *fille de pere*, en cela, « comme elle estoit en bonté ; car elle est fort « bonne, et ne fait point de deplaisir à personne. » (Brantôme, Dames Illustres, p. 340.)

6° « *Fille* aînée, » terme dont le roi se sert en parlant de l'Université de Paris, par confusion avec *amée*. Le roi, dans ses lettres de 1373, qualifie l'Université d'Angers « nostre amée *fille* » (Ord. V, p. 629), et parlant de l'Université de Paris, il s'est servi des même mots « amée *fille*, » dans un titre de 1513, rapporté dans l'Anc. Cout. de Norm. 162 a.

7° « *Fille* de Naples. » Le pape Clément appelle Jeanne, reine de Naples, « ma *fille de Naples*. » (Froissart, liv. II, p. 55.)

8° « Les sept *filles* de la prevosté de Paris. » (Cotgrave.)

9° « Couleur de *fille* émue, » céladon. (Ménage.)

10° [« *Fille* de bas, de bast, » bâtarde : « *Fille* le « roi Henris *de bas*, Juliane fu apielée. » (Mouskes, dans Du Cange, I, 614 c.) — « Guillaume d'Orbec « chevalier eust trouvé une jeune fillette, qu'il tient « estre sa *fille de bast*, pour ce que, pour le temps « qu'elle fu engendrée, sa mere demouroit avec « lui. » (JJ. 107, p. 65, an. 1375.)]

11° « Salle *fille* d'hostel, » salle dépendante d'un hôtel. « Ce jour furent en son hostel episcopal grant « populaire de la ville de Paris, tant hommes, que « femmes, pour le veoir mort en sa chapelle haut, « estant au long de la grant salle *fille du dit hos-* « *tel*. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 176.)

12° « Faire de sa *fille* deux gendres, » c'est tirer deux profits d'une même chose. (Oud. Cur. fr. 24.)

13° « *Fille* suit le chemin de sa mere, » traduction de ce vers d'Ovide :

Et sequitur leviter filia matris iter.

On lit au même sens :

. . . . Voulentiers tient, par saint Pierre,
Le chemin, *fille* de sa mere. *(Desch. fol. 511 b.)*

Fillelage. [Présent fait par le parrain à son filleul : « Transporte et délesse audit Evrard Chan- « teprêne, son filleul, et en *fillelage*... vingt livres « tournois... » 1384. (Châtellenie de Lorris, Donations ; L. C. de D.) Voir Filiolage.]

Filleret, *adj.* Qui aime les filles. « Si j'avois à « lever des gens de guerre, je ne prendrois pas des « effeminez, et *fillerets*. » (Bouch. Serées, III, 38.)

Fillés. [Fils opposés à tissus : « Et avoient car- « giet lor navie de si grant avoir de draps, de « pennes, de lainnes, de *fillés*, de vassielle, que mer- « veilles estoit à penser. » (Froiss. t. IV, 304.)] — « On ne peut, ne doit... teindre nulz *filez* bastards. » (Ord. t. III, p. 517.)

Fillet, *s. m.* Diminutif de fils :

Ha ! Juno, doulce dame, et belle ;
Envoyez moy bonne nouvelle ;
J'ay trop grant paour que la mort
Ne m'ait mon petit *fillet* mort. *(Desch. fol. 461 a.)*

Fillette, *s. f.* Jeune fille A. Fille débauchée B. Vivandière C. Division du muids, feuillette D. Prieuré dépendant d'une abbaye E.

A Robiers, com dist l'estore, enfin
Prist, et espousa, par devise,
Feme al conte Florent de Frisse
Ki del conte, ki mors estoit,
Une biele *fillaite* avoit,
Ki moult estoit cortoise, et france. *(Mousk. v. 7938.)*

« Du Guesclin interrogé comment il pourroit « payer sa rançon, dit ; et quant je ne pourroie aler « devers ces deux, si le gaingneroient ainçois à « filer toutes les *fillettes* qui sont en France. » (Triomphe des IX Preux, p. 528 a.)

B Brusselle, adieu, où les bains sont jolys,
Les estuves, les *fillettes* plaisans ;
Adieu beauté, léesse, et tous deliz. *(Desch. fol. 173 c.)*

Comme *filles*, qui désigne aujourd'hui des filles débauchées. « Le seigneur de Castelus... marechal « de France (envoyé à S. Denis en 1419), et avec luy « plusieurs gens... pillèrent, et deroberent tout le « pays, et ceux de la ville même ; et si firent-ils les « pauvres religieux ; et en leurs chambres mettoient « leurs *fillettes*, et en faisoient comme bourdeaux « publics. » (Juv. des Ursins, Charles VI, p. 369.)

C « Entre tandis comme Engloiz bevoient de bon « vin, nos gens passerent la riviere d'Eure, qui en « burent à leur volonté : et les suyvoient plusieurs « femmes qui moult les confortoient de boire, et « leur dit Bertran : or avant *fillettes* ; la plus pou- « vre de vous sera riche à ceste fois. » (Du Guescl. par Mén. p. 108.) — [On lit dans Cuvelier, v. 4807 : « Or avant, mes *fillettes*, ce lor disoit Bertrant, La « plus povre de vous aura assez vaillant. »]

D [« Icellui Guillaume dist audit Jehan, s'il vou- « loit mettre la fliche de lart avec une *fillette* « de harenc, qu'il avoit emblé à Jaquet Vivien. » (JJ. 171, p. 454, an. 1421.) *Fillette* est synonyme de feuillette, comme l'indique la citation suivante.]

E « La queue de vin, mesure, et jauge de Dijon, « contient deux muids, ou poissons, le muid deux « *fillettes*, la *fillette* neuf stiers, le stier huit pintes ; « par ainsi la queue contient deux cens quatre « vingt huit pintes. » (Cout. Gén. I, p. 860.)

F [« Pasquier le Court, religieux de l'abbaye de la « Coulture près le Mans, demourant en une *fillette* « ou prioré de ladite abbaye, appellée la Marcete « du Bois, près du chastel la Suze. » (JJ. 184, p. 144, an. 1392.)]

Expressions :

[1° « *Fillettes* de pis (*pectus*), » courtisanes, au reg. JJ. 169, p. 458, an. 1416.]

[2° « *Fillette* de siecle, » même sens : « En laquelle « ville avoit feste... pour une *fillette de siecle*. » (JJ. 153, p. 262, an. 1398.)]

3° « Coutume des *fillettes*. » « Dans la coutume de « Dunois, le droit d'obliger les filles, ou femmes « veuves, grosses hors mariage, de dénoncer leur « grossesse à la justice, afin d'en faire registre, « à peine d'un écu d'amende. » (Laur. Gl. du Dr. fr.)

4° « *Fillettes* du roy. » Louis XI « avoit fait faire « à des Allemans des fers très pesans, et terribles, « pour mettre aux pieds, et y estoit un anneau « pour mettre au pied, fort mal aisé à ouvrir, « comme à un carquan : la chaine grosse, et « pesante, et une grosse, boucle de fer au bout, « beaucoup plus pesante que n'estoit de raison, et « les appelloit l'on les *fillettes du Roy*. » (Mém. de Comines, p. 510.)

Filleul, *s. m.* Nom de parenté A. Terme de tournoi B.

A Ce mot, qui ne désigne plus que la parenté ou affinité spirituelle contractée avec l'enfant tenu sur les fonts, s'employoit autrefois pour désigner une parenté ou affinité charnelle : « Un prince exilé « parent, et *filleul* du roy Priam de Troye, par la « permission de Dieu, descendit avec son peuple « en aucunes parties de la terre, à present nommée « Austriche. » (Ol. de la Marche, p. 7.) — [On lit au

sens actuel dans le Mén. de Reims, § 60 : « Si « manda le roi Phelippe son *filleul*. »]

B Dans les tournois, il était le corrélatif de « par« rain, confident, » du conseiller assistant le combattant en champ clos. Le parrain faisait observer exactement les lois de ces combats, mettoit son *filleul* dans le champ clos pour combattre, ne le perdoit point de vue pendant toute l'action, le faisoit sortir de la lice et l'accompagnoit lorsque le combat étoit terminé. Quand l'usage des duels se fut introduit dans la suite, *filleul* fut transporté à celui qui soutenoit le duel, et parrain à celui qui d'abord, appelé comme témoin, devint le second pour combattre.

Filleus, *s. m.* Terme d'amitié. [*Fillot*, dans Rabelais, III, 12.] — Un homme d'un âge consommé, parlant à un jeune prince fils de son roy, l'appelle *filleus*. (Floire et Blancheflor, f. 195 c.)

Filloleures, *s. f. p.* Subtilités. On a dit : « *Filloleures* de paroles, et pretextes exquis. » (Rouillard, Hist. de Melun, p. 251.)

Filoire, *s. f.* Rouet à filer. (Cotgr. et Oudin.)

Filole, *s. f.* Filleule. [Voir Filioul.] « Je l'avoie « acatée de mes deniers, si l'avoie levée, et bauti« sié, et fait ma *filole*. » (ms. 7989 ², f. 73 a.)

Filou. [On lit dans le livre de M. Fr. Michel sur l'*Argot* : « Il existe un arrêt du parlement, en date « du 16 août 1623, dans lequel les voleurs sont « qualifiés d'hommes hardis se disant *filous*. » — Mais le filou était plutôt une chanson, un air de musique, appelé, comme le guéridon, du nom de son auteur : « Belles Oreilles et Poltronesque ayant « dit à Joly Barby qui vient de chanter une chan« son : Tu n'en sçay pas davantage ? Celui-ci « repond : « Si fay, mais c'est un second gueridon « et un autre *filou*. » (Le Carabinage et la Matoiserie soldatesque, p. 76.)] (*Filou* a dû être à l'origine le voleur qui *file* (suit), le *pigeon*, comme l'agent de police le file lui-même.)

Filourdy, *s. m.* Composé de *fil* et *ourdy*. On s'en sert pour « faire peur aux enfans. » « Le com« mun peuple dit, le *filourdy* est derriere luy, qui « s'entend de la chemise. » (Oudin.)

Filoutage, *s. m.* Filouterie, tromperie. On a dit du cardinal Mazarin qu'il « porta le *filoutage* « dans le ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à « lui ; et le *filoutage* faisoit que le ministere, même « heureux, et absolu ne lui scioit pas bien, et que « le mépris s'y glissa, qui est la maladie la plus « dangereuse d'un Etat, et dont la contagion se « repand le plus aisément, et le plus promptement « du chef dans les membres. » (Mém. du cardinal de Retz, liv. II, p. 97.)

Fils, *s. m.* Fils A. Gendre B. Terme d'amitié C. Jeune garçon D. Serviteur E. Faon F.

A [« Par num d'ocire i metrai un mien *filz*. » (Roland, v. 149.)]

Il avoit un vallet à *fill*
Qui maint denier mist à essil ;
Tant comme il fu en sa joenece,
De sa valor, de sa largece,
Palloit-on, jusqu'en Beauvoisin. (*F. S. G. p. 80 c.*)

Enfans, *fieulx*, niepces, et nepveux
Qui succederont après eulx. (*E. Desch. f. 477 b.*)

Dedalus qu'ainsi veut ouvrer
Le senefie,
Et ses *ficus* qi, par se folie,
Fu tous ars, par trop haut voler. (*Vat. 1490, f. 48 a.*)

B Je suis tes peres, t'ez mon *fils*,
Qi ma fille presis, et as. (*Brut, f. 54 d.*)

..... Fait son *fil* entendre, et croire
Que tout lui a dit chose voire,
Pour son bien. (*E. Desch. f. 513 d.*)

Louis XI dit dans une de ses lettres, de Mr de Beaujeu, mari de sa sœur : « Mon *fils* de Beaujeu. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 48.) — « Là estoit Jehans de « Cantebruge, fils du comte, duquel le roy de Por« tugal avoit grande joye, et disoit au comte, veez « cy mon *fils*, car il aura ma fille. » (Froiss. liv. II, p. 148.) — Le roi Charles VI appelle toujours le roi d'Angleterre son *fils*, par le traité où il lui donne sa fille en mariage. (Monstr. I, p. 243.)

C Le roi Charles VI dit du duc d'Orléans, son neveu : « Notre dit *fils* d'Orleans. » (Monstrelet, I, fol. 198 b.) — Le duc de Bourgogne, parlant au roi Charles VI du duc d'Aquitaine dauphin, lui dit : « Vostre *fils*, et le mien. » (Monstr. vol. I, fol. 186 a), et le duc d'Aquitaine, parlant du duc de Bourgogne, dit : « Notre très cher, et très aymé *pere* le duc de « Bourgogne. » (Monstr. I, p. 190 a.) — Henri III, parlant au duc d'Angoulême son neveu, lui dit : « Mon *fils*. » (Mém. d'Angoul. p. 11.)

D [« Lequel sergent avoit pris et arresté un jeune « *filz* de l'aage de dix huit ans. » (JJ. 165, page 229, an. 1411.)]

E [« A esté ordonné que Colau Bertould, palfre« nier de l'eglise prendera ung josne *filz* honeste « et propice, pour le aidier à abiller les chevaulx. » (Cart. de Corbie, an. 1510.)]

Adonc il vid autour de ses charroys,...
Filles, et *filz*, en la fleur de jeunesse. (*C. Marot, 1.*)

F « Soubdainement devoroient chevrots, et tantost « se prindrent à mugir,...... et tantost leur fut « advis que chascune mere acourust à son *fils*, et « leur fut advis que chacun chevrot alaictast sa « mere. » (Percef. I, f. 130 b.)

Expressions :

1° « *Filium* patre, » « Dieu le pere, et le fils. »

Par la foy que je dois au saint *filium patre*. (*Rou, p. 57.*)

2° « *Fils* de bas, bâtard. » [« Bauderon de la « Viesville, fils de *bas* de feu le seigneur de la « Viesville. » (JJ. 156, p. 19, an. 1400.)]

2° *bis*. [« Filz de lice » a le même sens, au reg. JJ. 84, p. 181, an. 1354.]

3° [« Guillaume Glacon dist au suppliant : tu es « un très mauvais *filz*, qui vault autant selon la « coustume du païs, tu es un très mauvais *filz* de « putain. » (JJ. 176, p. 265, an. 1442.)]

4° « *Fils* d'humilité » et « *fils* de largesse, » c'est-à-dire une personne polie, une personne libérale : « Le bon roy qui estoit *fils d'humilité*. » (Hist. du chevr Bayard, p. 17.) — « Sire, disrent ils,

« ce n'est pas ung homme terrien, mais le *fils de* « *largesse;* car largesse est si bien hebergée en son « hostel, que l'en n'y voit rien de qui largesse « n'uysse. » (Lanc. du Lac, III, fol. 33 c.)

5° « *Fils* de pere, » digne fils de son père, comme on a dit « fille de mere » et « sœur de frere. » On lit du jeune duc de Savoie : « Il est vray *fils de pere.* » (Brant. Cap. Estr. t. II, p. 162.)

6° « *Fils* masle. » « La royne de Hongrie est « accouchée d'un *fils masle.* » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 66.)

7° « Il n'est *fils*, ni fille de bonne mere qui, il n'y « a personne qui. » On a dit de l'indignation des Anglois contre le duc de Bourgogne, lors de la paix d'Arras (1435) avec Charles VII : « Si n'*estoit pois* « *fils de bonne mere* qui ne disoit de grans maulx, « et villenies d'iceluy duc, et de ses païs. » (Monstr. t. II, folio 121 a.) — « *Il n'estoit pas fils, ny fille de* « *bonne mere*...... qui ne chantast cette chanson. » (Apol. d'Hérod. p. 102.) — « *Il n'est pas fils de bonne* « *mere* qui de sa bibliotheque ne produise, et mette « ès mains des hommes quelques escrits. » (L'Am. ressusc. ép. p. 7.)

8° « *Fils* de truye, » terme interpellatif de chasseurs s'adressant à un sanglier qu'ils veulent attaquer : « Si haulse la teste, puis lieve l'espieu, et le « fiert sur la hure, en disant : Or sus, *fils de truye*, « tu as trop dormi, et quant le porc tout en dormant « se sentit feru, moult fut esbahy. » (Perceforest, vol. VI, p. 116 c.)

9° « Beau *fils*, » joli garçon.

...... Fussiez vous le plus *beau fils* du monde. *(Marot, 224.)*

Voyez P. Corneille, comédie de Mélite, acte V, sc. dernière.

10° « Bon *fils*, » bon enfant, bon garçon. (Saintré, p. 13.) Voy. Rab. t. II, p. 156.

11° « Estre *fils* de prestre, » répéter ce que l'on dit. (Oudin.)

12° « A pere amasseur, *fils* gaspilleur. » (Cotgr.)

Fim. *s. m.* Fumet.

Li rois l'ot, de doulor se pasme ;
Noirs devint, et verz comme basme :
De demie loée plaine
N'en sention *fim* ne aleine. *(Blanch. f. 189 a.)*

Fimbrie, *s. f.* Frange, garniture d'habit ou de robe, le bas d'une robe. « Estoit vestue d'un surcot « de drap d'or frisé de rouge, dont les *fimbries* « estoient semées de perles fines, diamans, balais, « saphirs, esméraudes, et autres pierres précieu- « ses. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 59 b.).

Fimbrié, *adj.* Frangé, garni. On voit encore des chemises ainsi brodées dans les tableaux du Titien. « Sur ses cheveux pendans sur les espaules, « avoit une guimple de fine toile de Hollande, *fim-* « *briée* de riche orfaverie. » (Les Tri. de la Noble Dame, folio 6.) — On lit Ibid. folio 91 b : « Robe de « satin *fimbriée* par le bas, et par les ouvertures « de fine broderie de trois grands doigts de large. »

Fimport. Celui qui était engagé dans un procès civil ou criminel requéroit l'assistance de ses parens ; si ses parens s'engageoient à soutenir son procès ou sa querelle, et à son défaut d'en achever la poursuite, ils en partageoient avec lui tous les avantages et désavantages ; si, au contraire, ils lui refusoient leur assistance, ils n'étoient tenus de répondre d'aucun des événemens du procès ; mais aussi n'avoient-ils plus aucun droit aux profits qui pouvoient en résulter, ni même à la succession de ce parent, comme ayant en quelque sorte renié sa parenté. Nous trouvons dans le Gloss. de l'Hist. de Bret. (p. 664) une définition de *fimport* qui semble appuyer notre conjecture : c'est une « requeste, « ou aveu de proches parens de la partie, qui con- « sentoit qu'un tel se chargeât de la poursuite d'une « affaire, et se déclaroient parties, en cas que « celuy-la ne peust achever la poursuite. » Laurière dit « que c'étoit une forme qui obligeoit un deman- « deur à faire venir, et joindre au procès tous ceux « qui pouvoient prétendre droit, interest, ou por- « tion en la même action qu'il intentoit : et jusqu'à « ce, que le deffendeur n'étoit tenu de repondre, « ny défendre. » Suivant l'anc. Cout. de Bretagne, cette forme a été abolie. Voy. Cotgr. et d'Argentré (Cout. de Bret. p. 526) ; à la note, ce mot est expliqué par *fymportus*, *sive ad eandem litem consortis vocatio.*

Fin, *adj.* [1° Pur, affiné : « Tient Durendal ki « plus valt que *fin* or. » (Roland, v. 1540.) — « Dis « mulz cargiez de l' plus *fin* or d'Arabe » (v. 653.)]

2° Bon : « L'ordinaire de nos anciens estoit d'em- « ployer le mot de *fin*, pour bon en toutes les « occurrences qui se presentoient. » (Pasq. Rech. p. 756.) — « Les marchands debitans leurs denrées, « les vous pluvissent pour *fines ;* c'est à dire pour « bonnes, et loyales. » (Pasq. Rech. p. 756.)

3° Loyal, sincère :

...... Je sui *fins* amans,
Je aim la millor eslite
Dont onques cançons fu dite. *(Poët. av. 1300, p. 987.)*

Car autrement, convenroit à la *fin*,
Si com on dist, le faus sevrer del *fin*. *(P. av. 1300. 931.)*

« En dépit de vous, il a abbatu vostre escu qui « pendoit à l'arbre, et se vous, à autre qu'a luy « vous en prenez, ce sera, dist il, *fine* recreantise. » (Lanc. du Lac, t. II, folio 94 b.) — On lit « de coeur « *fin*, » d'un cœur sincère, dans les Vigiles de Charles VII, t. II, p. 145.

Expressions :

1° « *Fine* beauté, » grande beauté.

Ele est de si haute vaillance,
Et de si très *fine beauté*,
Ke je fis folie et enfance
Quant li descovri mon pensée. *(P. av. 1300, III, 1000.)*

2° « *Fin* courroux, » grande colère. (Berry, Chron. depuis 1402 jusqu'à 1461, page 436.)

3° « *Fin* faiste. » Le peuple le dit pour « tout en « haut. » (Coquillart, p. 126.)

4° « *Fine* famine, » grande famine. (Path. p. 8.)

5° « Homme *fin* sage, » homme parfaitement sage. (ms. 7218, f. 241 d.)

6° « *Fine* frayeur, » grande frayeur. (Pathelin, Testam. p. 119.)

7° « *Fine* froidure, » grand froid. (Arr. Amor. page 385.)

8° « Dès le *fin* matin, » de grand matin. (L'Amant rendu Cordelier, p. 527; Mém. de Sully, III, p. 111.)

9° « Par *fine* paour, » par grande peur. (Chron. S. Den. t. I, p. 252 b.)

10° « Par *fine* raison, » avec raison.

> Ils ne sont nul liu aresté,
> Jusqu'ou pignon devant la sale:
> Chascun vallez encontre avale
> As destriers, *par fine raison*. (*Fabl. S. G. f. 86 c.*)

10° *bis*. [« Par fine destrece convint l'empereor « Henri.... que il laissast la voie d'aler à Andre- « nople » (Villehard. § 480), c'est-à-dire par pure détresse.]

11° « A *fin* souhait, » tout à souhait. (Villon, 75.)

12° « *Fin* bord. » Façon de parler encore en usage parmi le peuple. « Nous en avons (du mot « *fin*) fait un adverbe, comme quand Philippe de « Commines dit que quelques seigneurs dont il « parle estoient au *fin bord* de la riviere de Seine. » (Pasq. Rech. p. 756.) — [« Au long de la riviere et « sur le *fin bort*. » (Comm. I, 9.)]

13° « Au *fin* cuer, » au milieu, au centre. (Joinv. p. 10.) On lit « *au fin coeur* de l'hyver, » au milieu de l'hiver, aux Ess. de Mont. II, p. 265.

14° « En *fin* fons, » l'endroit le plus retiré, le plus profond.

> Arbitraige, paix, ne acors
> Ne se doivent faire dehors,
> Mais *en fin fons* de la taverne. (*Desch. f. 407 a.*)

« Il s'en alla *au fin fond* de l'Espagne. » (Ess. de Montaigne, t. II, p. 734.)

15° « *Fins* fous, » grand fou. (Dial. de Tahur. 46 b.)

16° « *Fin* premier, » tout le premier; il se dit encore dans le populaire. (Vig. de Ch. VII, I, 189.)

17° « Tout *fin* seul, » absolument seul. (Ess. de Mont. t. III, p. 491.) [De même aux Troqueurs de la Fontaine: « toute *fine* seulette. »]

18° « De *fin* en *fin*. »

> Quens de Henaut ne s'i faingni,
> Et le conte de Joeingni,
> Quens de Forez, et le Daufin:
> Celz i furent *de fin en fin*. (*MS. 6812, f. 80 c.*)

19° « *Fin* à dorer comme une dague de plomb, » disposé à s'emparer de l'or d'autrui, comme une méchante dague de plomb à prendre la dorure. (Rabelais, t. II, p. 155.)

20° « Au grand *fin* jamais. » Le peuple s'en sert encore pour donner plus de force au mot jamais. (Rabelais, t. III, p. 60.)

21° « Tout *fin* prest de finer, » prêt de mourir.

> Amours, vueillez moy conforter;
> Regardez mon cueur qui se pasme,
> Qui est *tout fin prest de finer*. (*A. Chart. p. 791.*)

22° « A *fin*, dit-on, *fin* et demi. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 150.)

23° « *Fin* contre *fin* n'est pas bon à faire dou- « bleure, » c'est-à-dire deux rusés ou malicieux ne s'accordent pas. (Oud. Cur. fr.)

24° « *Fines* gens y auront passé. » — « Il n'y aura « plus que le nid, les petits s'en seront allez; *fines* « gens y ont passé. » (Contes d'Eutrap. p. 161.)

25° [Froissart, parlant des Blancs Caperons de Gand, dit que personne ne se coiffoit du blanc cha- peron « se il n'estoit *tout fin* hors mauvais. » (Froiss. II, 424.)]

2. Fin, *s. f.* [1° Extrémité où une chose n'est plus dans l'espace ou la durée: « La *fin* de l' siecle « qui nous est en present. » (Roland, v. 1435.) — « Ferai la *fin* de mes chansons oïr. » (Couci, XX.)]

2° [Mort: « Alde est à sa *fin* alée. » (Roland, v. 3723.) — « Saint Thomas, qui encore ert seanz, « E atendeit iluec mort e *fin* de ses anz » (Thomas de Cantorbery, 145.)]

2° *bis*. Frontières d'un pays: « *Fins*, et mectes de « dehors le royaume. » (Ord. t. III, p. 628.)

3° District, territoire (comparez le latin *fines*): [« Item qu'il puissent planter vignes et edifiier en « toute la *fin* de Grancey. » (JJ. 161, p. 69, an. 1348.)]

> Diamans fins
> Qui sont trouvez aux estrangeres *fins*.
> Les Marg. de la Marg. fol. 195.

4° [Décision, conclusion: « Lors se porta *fins* de « parlemens et certains arrest... que. » (Froissart, t. II, p. 384.)]

5° [*Fin* peut être aussi considéré comme le verbal de *finer*, terminer un litige, s'acquitter d'une dette; de là l'anglais *fine*, amende pécuniaire, le mot *finance* et les dérivations suivantes: I. Conditions pour la rançon d'un prisonnier: « J'ai fait vostre « *fin*: il vous faut paier en deniers tous appareil- « liés cent mille francs. » (Froissart, XII, 171.) — II. Richesse, moyen de payer rançon: « Il devint si « riches que on disoit que il avoit bien le *fin* de « .LX^{m}. escus. » (Id. V, 226.) — III. Dépense d'argent ou de peine: « Il faut, quelle *fin* que ce soit que il « soient conforté. » (Id. IV, 268.)] — IV. Caution prêtée: « Si aucun possedant fiefs, ou alloets « s'absente de notre dit pays par trois ans entiers, « sans en avoir certaine nouvelle qu'il soit vivant, « le plus prochain hoir d' icelluy les pourra sem- « blablement apprehender et relever, baillant *fin* et « caution, sans estre suject de faire apparoir de son « absence. » (N. C. G. II, 124 a.)

Expressions:

1° « *Fin* faire à la justice. » Terminer une affaire par les voies de la justice, par un jugement. (Lois Norm. art. V.)

1° *bis*. « *Fin* faite, » caution donnée (Voir *fin faire*). « Il purra clamer son ticle par reversion, « ou parmy *fin faite* en nostre court que suppose « reversion, par defaute de engendrure, tout fuit « ele principale à luy; et si le pleyntyfe ne deface « la fin, si cherra l'accion, si le pleyntyfe ne eyt « ascun fée taire par ascune forme de don; la fin « purra home defeire en plusieurs manieres. » (Britt. loïs d'Angl. f. 216 b.)

2° « Par simples *fins*. » — « Les jurours neque- « dent sount punissables taunt solement *par sim- « ples fins*. » (Id. f. 245 b.)

3° « *Fin* civile. » On lit, au sujet des évêques et de ceux qui n'avoient point la justice criminelle : « Donnons povoir, et à chascun de vous, et mande« ment especial ; c'est assavoir, à vous evesque, à « *fin civille*, et vous, les autres, à toutes fins. » (Lett. de Jean Ier, par lesquelles il accorde des priviléges aux habitans du bailliage de Senlis, au moyen de l'aide consentie par eux de six deniers pour livre ; Ord. t. II, p. 558.)

4° « *Fin* faire, » conclure une affaire par le paiement ou la garantie d'une somme d'argent : « Li « sires de Gommegnies acata le conte de Saint Pol « à son mestre qui pris l'avoit et l'en *fist fin* de dis « mil frans. » (Froiss. VIII, 333.) — « Si le seigneur « d'un manor voil prescriber, que il ad estre cus« tome deins son manor, de temps dont memorie « ne court, que chescun tenant deins mesme le « manor, que maria sa fille à ascun home sans « licence de le seignior del mannor *ferr fine*, et ont « *faire fine* al seigneur del manor, pur le temps « esteant, cest prescription est void ; car nul doit « faire tielx fines, fors que tans solement villeines, « car chescun frank home poit frankment marier « sa file à qui pleist à luy, et à sa file. » (Tenur. de Littl. f. 46 a.) — On a dit d'un « acteur qui n'ayant « plus rien à dire sortoit de dessus l'échaffaut, et « ne paroissoit plus ; c'est ce qu'on appelloit finir « ou *faire fin*. » (Hist. du Th. fr. t. I, p. 327.) — Il en est de même pour l'acteur qui, ayant joué le personnage d'un enfant ou d'un jeune homme, faisoit place à l'acteur qui devoit représenter le même personnage, mais plus âgé. (Hist. du Théâtre fr. t. II, p. 335.)

5° « *Fin* ou *fine* lever, » terme de droit. Voyez le Statut de la 18e année d'Edouard Ier concernant la procédure et les formules qu'il falloit employer pour *fin lever*. (Carta Magna, fol. 134 b.)

6° « *Fins* de non proceder. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Arr. Amor. p. 304.) [Se dit de toute exception dilatoire, déclinatoire.]

7° « *Fins* de non recevoir. » (Laurière.) [Se dit du refus d'admettre une action judiciaire.]

8° « *Fin* de recevoir, et non recevoir. » En matière de gages de bataille : « Si les parties ont tendu « à *fin de recevoir, ou non recevoir*, ou à autres « fins, et faits précédens, l'on les doit avant juger, « et doit chacun bailler hostage de comparoir, ester « à droit, et faire ce que la cour ordonnera des « injures et dommages. » (L'Isle Adam, Gage de Bat. fol. 18 b.)

9° « *Fin* à, » jusqu'à. (Peregr. d'Am. fol. 84 b.) L'original est écrit en italien.

10° « A *fin*, » perpétuellement. « Avons donné a « pur et en perpetuel heritage *a fin* et a jamais. » (D. Morice, Hist. de Bret. col. 983, an. 1262.) — « Nous deguerpismes et quitames.... a nostre chier « seigneur Jehan duc de Bretaigne et a ses hiers a « jamais *à fin* héritaige a porsaer tôte la terre que « nous eumes en saisine en la vicomte de Pohaer. » (D. Morice, Hist. de Bret. col. 986, an. 1262.)

10° *bis*. « A celle *fin* que, » afin que. (Du Plessis, Hist. de Meaux, p. 101, an. 1209.)

11° « A la *fin* que il plaise, » si il plaît. (Ordonn. t. III, p. 519.)

12° « A toutes *fins*, » à toutes forces. Le roy de Chypre ayant été pris par les Sarrazins, ils « luy « meirent une chaine au col, et tantost après arri« verent les gens de pied qui *à toutes fins* vouloient « occire le roy. » (Monstr. II, p. 30 b.)

13° « En la par *fin*, » à la fin. (Joinv. p. 54.)

14° « De *fin*, » sûrement.

> .... Ge l' sai de *fin*. *(Poët. av. 1300, t. II, p. 582.)*

15° « Faire à telle *fin* que quelqu'un, » faire comme quelqu'un. « Sire, dist le chevalier à qui je « pensoye combattre, et moy sommes d'accord de « *faire à telle fin* que vos ferez. » (Percef. VI, 101 d.)

16° « *Fin* finale, » enfin.

> .... Repeurent, pour *fin finale*,
> De ce qui estoit apresté. *(Rep. Franches, p. 37.)*

17° « *Fin* de compte, » enfin. Cette expression est souvent employée dans les récits. « *Fin de compte*, « il erra tant qu'il arriva au royaume de Cornu« bye. » (Percef. III, f. 4 b.)

18° « *Fin* de la guerre. » Nom que les habitans d'Anvers donnèrent, en 1584, à une machine par le moyen de laquelle ils comptoient détruire tous les forts du duc de Parme. (De Thou, t. IX, liv. 80, p. 245.) Le même nom fut donné, en 1585, à un vaisseau d'Anvers d'une construction et d'une grosseur extraordinaires, qui fut enfin pris et mis en pièces. (Ibid. t. IX, liv. 83, p. 427.)

19° « En *fin* de querelle, » en fin de compte. « Si « tost que les tables furent ostées, et ilz se furent « rassis autour du feu, et jouez ensemble de beaux « parlers... jusques *en fin de querelles*, il fut temps « d'aller reposer. » (Percef. I, f. 129 a.)

20° « Faire *fin* du champ, » finir toute société ou communauté avec quelqu'un. On lit, du diable trompé par un laboureur de Papefiguière : « Je « veulx *faire fin du champ* entre toy, et moy........ « nous entregratterons l'ung l'autre, et qui de nous « deux premier se rendra, quittera sa part du « champ. » (Rab. t. IV, p. 193.)

21° « Mener forte *fin*, » traiter rudement. « Il « regarda que une fois les deux seurs jouoient aux « tables, avec deux chevaliers, mais l'aisnée tensa « à l'ung des chevaliers, et luy *mena forte fin* ; « mais sa soeur moins née, qui aussi avoit perdu, « ne faisoit semblant de sa perte, ains faisoit aussi « bonne chiere comme se elle eust tout gaigné. » (Le Chevalier de la Tour, f. 8 b.)

22° « Mettre à *fin*, » mettre à mort, exterminer. On lit, en parlant du sac de la ville de Rye par Jehan de Vienne, amiral de France : « *Meirent à fin* « hommes, et femmes, et tout ce qu'ils trouverent. » (Froissart, I, p. 456.)

23° « Faire la *fin* de quelqu'un, » faire sa paix ou son accommodement. Le seigneur de Laval, venant annoncer au connétable de Clisson que le duc de Bretagne lui accordoit la vie, ajoute : « Beau frere, « à grand peine, et à grand tourment ay-je peu

« tant faire que la vie vous soit sauvée : J'ay *fait* « *vostre fin;* il vous faut payer, avant que vous « issiez hors de ceans, en deniers tous comptans, « cent mille francs. » (Froiss. liv. III, p. 198.)

24° « Ne savoir quelle *fin* faire, » ne savoir quelle caresse faire à quelqu'un. (Percef. I, f. 101.)

25° « La *fin* couronne et embellit l'oeuvre. » (Le Jouvencel, f. 37 b.)

26° « En la *fin* l'on connoit l'ouvrier. » Nous disons aujourd'hui à l'œuvre on connoit l'ouvrier. (Percef. VI, f. 33 a.)

27° « De telle vie, telle *fin*. » (Pasq. Rech. 751.)

28° « La bonne vie attrait la bonne *fin*. » (Hist. de Boucic. III, p. 334.)

29° « De mauvaise vie, mauvaise *fin*. » (Nuits de Strap. t. II, p. 286.)

30° « La *fin* du monde approche, les bestes parlent « latin. » (Oudin.)

Finable. [Définitif : « Ce fu toute la *finable* « response que li messagier dou prince en peurent « avoir. » (Froiss. VII, 238.)]

Finablement, *adv*. Finalement, enfin. [Voir Froissart, Kervyn, II, 62, 206.] Nous lisons, des « reprises d'heritages, on maisons à tiltre de proxi- « mité, frareuseté, et escleche » : « Si en dedans les « dits sept jours, et sept nuits, le dit acheteur ne « vient recognoistre, ou soy opposer à la dite re- « prinse, le requerant doit estre mis finamment à « l'heritage, et maison par luy demandée, et re- « quise. » (Cout. de Lille, C. G. t. I, p. 769.) — « Il « veut en vous engendrer une foy vive, pour *fina-* « *blement* par icelle faire de votre maladie santé. » (L'Am. ressusc. p. 531.)

Finage, *s. m.* Etendue d'une juridiction, d'une paroisse. « La bannie ou *finage* de Lengres, ce sont « les bornes, et le territoire d'une justice, et on les « nomme aussi ban. » (Ord. III, p. 658.) — [« Au « regart et en tant que touche le terrouer et *finaige* « du royaume de France, il y creut competemment « de blez. » (J. de Troyes, Chron. 1460.) — « Neuf « arpens de prez... en la chastellenie de Chasteau- « regnart, ou *finaige* que l'en dit Plénoise. » (1403. Aveu de Douchy, duché d'Orléans.)]

Finaison, *s. f.* Composition, transaction. « Quant argent faut, *finaison* nulle, » la composition est nulle, quand l'argent manque : « Si le vassal « ayant été saisi, compose avec son seigneur du « rachat, et proffit de fief qu'il peut devoir, et pour « iceluy payer, luy est donné terme, dedans lequel « il n'ait payé, peut le dit seigneur jouyr du dit « fief, ainsi qu'il faisoit auparavant, et iceluy saisir « de nouvel, si saisi n'a esté, qui est ce qu'on dit « communement, quant argent faut, *finaison* « nulle. » (Cout. du Grand Perche, dans le Cout. Gén. t. II, p. 175.)

Final, *adj*. Dernier. [« Chascune ars a une *finel* « chose qui adresce ses œuvres. » (Brunet. Lat. Trésor, p. 257.)]

Fort digne d'estre pape,
Pour son *final* degré. *(J. Molin. p. 167.)*

Finalité, *s. f.* Fin. « Si le principal debteur est « adjourné, à certain jour, par devant un juge de « Bourbonnois, pour veoir vider les mains de son « debteur, et au jour assigné y a defaut contre le « debteur principal, le defaut emporte *finalité*, et « gain de cause, en faisant apparoir de sa debte par « obligation, condemnation, ou cedule recogneüe, « ou prouvée. » (Cout. de Bourbon, C. G. II, 377.)

Finance. [1° Fin : « Poi après prist par mort « *finance* Jehanne. » (G. Guiart, v. 21487.)] — « Tant « travailla le gentil roy Gallafer qu'il vit son chas- « tel eslevé hors de terre, si en fut joyeulx à mer- « veilles, car moult luy pleut, et si lui dirent les « maistres que le demourant estoit legier à accom- « plir, mais qu'il fist *finance* de la couverture. » (Percef. vol. VI, fol. 93.)

2° [Action de *finer*, de payer, de rançonner : « Si « manda à che receveur de Paris que il fesist la « *finance* de cent mille francs. » (Froiss. IX, 463.) — Mettre à *finance* (III, 59), à courtois *finance* (id. 130), à *finance* raisonnable (id. 465), signifient, dans Froissart, mettre à rançon.] — De même dans J. des Ursins, fol. 13 : « Prenoient prisonniers, ran- « çonnoient, ou mettoient à *finance*. »

3° [Somme convenue pour un règlement de compte : « Il lui avoit signifié que il voulsist demou- « rer de la redemption et *finance* faite. » (Froiss. XVI, 37.) — De là *faire finance*, faire les fonds : « Et *fist finance* ailleurs parmi l'aide de ses bonnes « villes de Picardie. » (Froiss. IX, 464.) — « Il fit « *finance* de 300 hommes d'armes. » (Journal d'un bourgeois de Paris, sous Charles VI et VII.) — « Convient qu'il fasse *finance* de chevaux selon « son estat. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 123.)

4° [Ressources pécuniaires : « Quant *finance* fu « revenue, on en fist paiement à Bruges. » (Froiss. t. II, p. 187.)]

5° [Valeur : « Les sommiers le cardinal d'Amiens « ens esquels il avoit grant *finance* de vaissel d'or « et d'argent. » (Froiss. IX, 157.)]

Financier, *s. m.* « Les grands et generaux « *financiers*, » les receveurs généraux des finances. — « Les grands et generaux *financiers* à l'entrée « de Charle VIII à Florence. » (An. 1494. Delavigne, Voyage de Naples de Charles VIII, p. 119.)

Financiere, *s. f.* Trésorière :

. . . . Cil qui prie doit sçavoir
Que, tant plus est la chose chiere,
Tant doit plus couster à l'avoir :
La valeur y met la renchiere,
Et dame qui est *financiere*
De tous les biens de mon pourpris,
Ne vault-elle qu'on la requiere,
Et qu'on l'achete à plus haut pris. *(A. Chart. p. 751.)*

Fine, *s.* Argent, finance. « Il appartient au « voyer, que nulles saillies ne soient faites à Paris, « se par lui non ; et quant li voyer en a *fine*, le « prevost de Paris en a la moitié par la main du « voyer. » (Brussel, sur les Fiefs, p. 743.)

Finé, *part*. Participe de *finer*, trouver. « Les « enfans, ou heritiers d'une femme *finée* heritiere « d'aucunes maisons, ou héritages tenus dudit

« eschevinage, en eux portans heritiers, sont tenus « de relever, de droicturer les dictes maisons, et « heritages. » (Cout. Gén. t. II. p. 925.)

Fineiz. [Exilé : « Senz estre du tout des hers et « *fineiz* du pais, ils ne pourroient supporter les « prises de leurs voitures, blez, vins. » (Ord. t. VI, p. 79, an. 1374.)]

1. Finement. [1° Fin du monde : « Jor del « *finement*, » dans la Chron. des ducs de Normandie.] — 2° Mort :

Pour bien regner, et vivre justement,
Princesse doit recongnoistre comment
Elle n'a riens qu'autre n'ayt en nature,
Et que Dieu seul lui donne prélature
Sur ses subjects, et plain gouvernement :
Dont craigne, et ayme, et serve loyaulment
Cil qui la peut bouter à *finement*. *(J. Marot, p. 183.)*

2. Finement, *adv.* 1° Sincèrement :

Si *finement* vos ai m'amor donée,
Qu'ele n'iert jà à nul jor desseurée. *(P. av. 1300, IV.)*

2° Finalement :

Car *finement* honi serons,
Se la victoire n'en avons. *(Vies des SS. ch. LX.)*

Finer, *v.* Finir, terminer, achever, venir à bout [A]. Mourir [B]. Régler des comptes [C]. Financer, payer [D]. Trouver, obtenir [E].

[A] [« Et ne *finerent* de errer, si furent venus à « Croy. » (Froiss. t. XIV, p. 150.) — « Celluy qui ce « achevera aura authorité de parler à la pucelle « dont nul autre ne pourra *finer*. » (Perceforest.) — « Avoit voulu avoir, par cy devant, une jeune fille « en mariage, outre le gré, et la volonté du pere « de la fille : pour ce qu'il n'en peut *finer*, par la « resistance que le pere y bailla. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 695.) — « Le temps que le « monde *finera*. » (Dial. de Tahureau, p. 128 b.) — On lit du duc de Bourgogne, qui demandoit à être reçu dans Paris : « Il ne peut pas *finer* au conseil « du roy, n'aux Parisiens d'entrer en puissance de « la ville de Paris. » (Monstr. vol. I, p. 233 a.)

L'Egyptien remply de dueil, et de ire,
Pour abreger, ne sceut quasi que dire,
Fors qu'il disoit, pour ce propos *finer*,
Qu'on ne l'avoit jamais sceu affiner. *(Faifeu, p. 86.)*

[B] [« Ensi *fina* chils rois d'Engleterre. » (Froiss. II, 86.)] — « *Finer* piteusement ses jours. » (Arr. Amor. p. 207.) — « Se saisit de ce comte, et luy fit « *finer* ses jours en prison. » (Apol. d'Hérod. 379.)

De chevaliers cent, ou plus, y *finirent*. *(J. Marot, 1204.)*

[C] « Si le prevost ne voleit venir au dit conte, que « li prodhomme de la ville de la ditte recepte, et de « la dite mise puechent conter, et bailler, et *finer* « sus le dit prevost, au profit de la ville. » (Ord. t. II, p. 343.)

[D] [« Or vous dirai comment li prisonnier qui « avoient esté rançonné et reçeu sur leurs fois, « *finerent* et paierent. » (Froiss. t. VII, p. 140.)] — « Lui dist qu'il ne le laisseroit point aller jusqu'à « ce qu'il *eust finé* à lui, et force lui fut *finer* au « chevalier à cinq cens livres. » (Joinv. p. 20.) — « Parquoy il a convenu que plusieurs *aient finé*, « et composé en diverses sommes, pour la doubte « de vexations, et des despens. » (Ord. III, p. 30.) — « *Finer* d'un sol. » (Clém. Marot, p. 154.)

[E] [« Il n'en (un medecin) peurent *finer* que trois « jours aprez. » (JJ. 138, p. 192, an. 1390.) — « Et « ne poeit Loois de Baviere *finer* que li papes « envoiast à Rome un cardinal en legation. » (Froiss. II, 345.) — « Son pareil ne peust on mye *finer* au « royaulme de France. » (Saintré, p. 646.) — « Re- « querez le conseil, la force, l'ayde de Dieu, si ne « pourez mal *finer*. » Id. p. 166.)

Expressions :

1° « *Finer* de quelqu'un, de quelque chose, » trouver. « Si vous mandons, commectons, et à « chacun de vous enjoignons estroictement que, « ou cas ou vous pourrez *finer* d'aucuns maistres, « ou maistres particuliers pour tenir la monnoye. » (Ord. t. III, p. 503.) — « On *finoit* bien de chevaulx « sans chevaliers. » (Percef. I, fol. 135 b.) — « Lui « commanda que les deux meilleurs chevaux, et « mieulx ensellez, dont il pourroit *finer*, il lui fist « amener à certaine place qu'il lui ordonna. » (Hist. de B. Du Guesclin, par Mén. p. 69.) — « Et « *fineront* bien, se il voellent, de huit ou de dis « mille armeures de fier. » (Froiss. II, 353.)]

Je ne sçay ou pourray *finer*
De nostre curé, à ceste heure :
Aller me fault où il demeure. *(Path. Test. p, 124.)*

2° « *Finer* aux trehux, » avoir de quoi fournir à la dépense. (Joinville, p. 113.)

3° « *Finer* à son adversaire, » s'accorder. (Gloss. sur les Coutumes de Beauvoisis.)

Finerot, *adj.* Limitrophe. « Chemin *finerot*, » chemin de séparation ; « chemin voisinal, » dans quelques coutumes : « Au duché de Bourgogne, il « y a sentier commun, chemin *finerot*, et grand « chemin : le sentier contient un pas et demy de « large, qui revient à quatre pieds et demy : le « chemin *finerot* contient six pas de large revenant « à dix huit pieds : le grand chemin contient dix « pas de large revenant a trente pieds. » (Cout. Gén. t. I, p. 860.)

Finesse, *s. f.* [1° Tour méchant et malin : « Jouer une *finesse*. » (JJ. 181, p. 172, an. 1451.) — « Leur administrer bastons ou armeures deffensa- « bles pour faire leurs *finesses*. « (JJ. 184, p. 239, an. 1451.) — 2° Courtoisie : « Et à qui que feisse « *finesse*, Il ne m'aymoit que pour le mien. » (Villon, Regrets de la Belle Heaulmière.) Voy. dans le P. Bouhours (Rem. sur la lang. p. 42) le temps où l'on commença à en faire usage. — « *Finesse* est une « parolle moitoyenne entre la prudence, et la « tromperie. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 756.)

Finet, *adj.* Diminutif de fin. (Oudin.)

Fineté. [Sincérité, aux Enfants Haymon, v. 857.]

Finette, *s. f.* Etoffe de laine. (Oudin.)

Finicion. Fin :

La foy fault, l'eglise perit,
Approuchant la *finicion*
Du monde. *(E. Deschamps, fol. 446 c.)*

Finissement. Fin:

Il est un Dieu, et sans commencement ;
Qui tout temps est, fut, sera, et ne fine,
Et qui jamais n'ara *finissement.* (*Desch. fol. 120 c.*)

Finité, *s. f.* Infinité:

Miracles une *finité.* (*MS. 7218, fol. 204 d.*)

Finiteur. (Cotgrave.)

Finitivet. [Définitif: « Avant que parlement « rendesist sentence *finitivet.* » (Froiss. XV, 235.)]

Finito, *s. indécl.* Arrêté final d'un compte; c'est un terme de pratique. (Glossaire de l'Histoire de Paris.)

Finiz que, *conjonct.* Jusqu'à ce que:

Amender li convient
Finiz qu'il isse de cage, (*MS. 7615, II, fol. 141 a.*)

Finoterie, *s. f.* Finesse méprisable. « Le car- « dinal Azolin.... avoit remarqué, dans ses mémoi- « res (de Chigi), de certaines *finoteries* qui n'avoient « pas de rapport à la candeur dont il faisoit pro- « fession. » (Mém. du card. de Retz, p. 373.)

Finte, *s. f.* Foi. « Par ma *finte* ou en bonne « *finte,* » par ma foi, en bonne foi. Serment dont usoient ceux qui n'osoient jurer expressément par ma foi. « Jamais ces gens, qui font tant la petite « bouche, ne furent qu'hypocrites, ils jurent *par* « *ma finte;* ils n'osent proferer le mauvais, ils ne « scavent dire les choses par leur nom. » (Moyen de Parven. p. 129.)

Fiole, *s. f.* Petite bouteille. [On lit dans Joinville, § 445: « Freres Yves vit une femme vieille qui « traversoit parmi la rue et portoit en sa main « destre une escuellée pleine de feu, et en la senes- « tre une *phiole* pleinne d'yaue. » — « Me donna « Godefrois a le chiere hardie, Dedens une *fiole,* « par grande signourrie, Du sanc nostre Signour, « une grande partie. » (Baud. de Seb. VI, 145.)] — « Il veit amont, au meillieu de la sale, la geole de « fer pleine de ampoules de voires, et de plusieurs « maléfices qui destourboient à veoir le chastel par « enchantements: alors il haulce la lance, et fiert « parmy la geole tant fort qu'il la rompit, et les « *feoles,* et les sorceries qui y estoient. » (Perceforest, III, f. 28 a.) — On disoit dans un sens figuré: « Pucelle savourant tous biens, toute gentillesse, « toute honneur; *fiolle* sourdant de toute doulceur, « et ouverture pour tous cueurs de gentilz-hommes « amoitir, et arrouser de toutes graces, et de toutes « vertus dont cueur de gentilhomme doit estre « remply, et aorné. » (Percef. VI, f. 86 c.)

Fioret, *s. m.* Terme de danse. (Tahur. p. 50.)

Fiquatelle, *s. f.* Partie honteuse de la femme. (Cotgrave et Oudin.)

Firlimouse, *s. f.* Frimousse, mot factice. (Oud.)

Firmament. [1° Ciel: « Mais par celui qui fist le « *firmament,* Se mais i truis le mancel souduiant, « De mort novele l'asseür à mon brant. » (Raoul de Cambrai, 29.) — 2° Appui: « (Saint-Pierre) est li « *fermemens* de la pierre de Sainte Eglise. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 72.)]

Firme, *adj.* Stable. (Cotgr. et Oudin.)

Fironer. [Fureter, dans D. Bouquet, VI, 152: « Li traiteur s'en aloient cherchant et *fironant* à « chascun pour esmouvoir les cuers de ses barons « contre lui. »]

Firté. [Fierté: « C'est une beste de tel nobilité, « sor totes autres velt avoir la *firté.* » (Agolant, v. 363.)]

Fiscal, *adj.* Il se dit au palais de tout ce qui concerne l'intérêt du roy, d'un seigneur particulier ou du public. « Advocat *fiscal* » signifioit autrefois « advocat général. » (Juv. des Urs., Histoire de Charles VI, p. 177.) — On disoit aussi « procureur « *fiscal,* » dans le même sens. (N. C. G. II, p. 1234.) Aujourd'hui, ces deux expressions ne s'employent plus qu'en parlant des avocats ou procureurs qui veillent aux intérêts des seigneurs dans leurs justices particulières.

Fiscalité verte. Expression burlesque. (Du Tillot, de la Feste des fous, p. 125.)

Fiscau. *s. m.* Espèce de jeu. (Songe du Verdier, liv. I, p. 222.)

Fiscelle, *s. f.* Ficelle. (Oudin.)

Fiscellé, *adj.* Ficelé. (Cotgrave.)

Fiscellette, *s. f.* Diminutif de ficelle. (Cotgr.)

Fisicien, *s. m.* Médecin.

Fisicien, n'apoticaire,
Ne me pevent doner santé. (*MS. 7218, f. 332 c.*)

Sergens d'armes, la fruiterie,
Huissiers de sale, les fourriers,
Les requestes, les fauconniers,
Les veneurs, les *fusiciens,*
Huissiers d'armes, cirurgiens,
Chappelains, et clercs de la cappelle
Et sert de l'eau, tout m'appelle. (*Desch. f. 378 b.*)

Sachiez, se seu ne l'avez,
Du felon mal que vos avez
Est la vierge *fuisicienne.* (*St Léoc. f. 33 b.*)

On lit d'Anne qui se trouva à la présentation de Jésus-Christ au Temple:

Veuve estoit, et moult ancienne
Des ames fu *fisicienne.* (*Hist. des III Maries, 95.*)

Fisiniers. [On lit au reg. JJ. 196, p. 186, an. 1470: « *Fisiniers* ou maistres de fer. »]

Fisique, *s. f.* Médecine.

Li rois li vilains apela;
Mestre, fet il, entendez ça,
Je ferai ma fille venir,
Car grant mestier a de garir:
Li vilains li cria merci,
Sire, por Dieu qui ne menti,
Si m'ait Diex, je vous di bien
De *fisique* ne sai-je rien:
Onques de *fisique* ne soi. (*MS. 7218, f. 140 c.*)

Li preudomme, li ancien
Ont leens un fusicien
Qui tant parest de franche orine,
C'est Diex qui *fisique* set toute,
Qui moult aime la gent, sans doute,
Qui reperent chiés abstinance;
Quar moult en ist bele semance. (*MS. 7218, f. 313 d.*)

[On lit au reg. JJ. 173, p. 244, an. 1425: « La « suppliante fist icelle femme couchier envers et

« lui bouta un de ses dois en la *fisique* de sa nature; « et lors dist la dite femme dudit Perrenet qu'elle « touchoit où elle avoit mal. »]

Fisme, *s. f.* Feinte, frime.

. . . . Tout portoit patiemment,
Sans en faire semblant, ne *fisme.* *(Amant Cord. 554.)*

Fisonomie, *s. f.* 1° Physionomie : « Renart est « une beste de petite estature, et a le poil roux, et « a la queue longue, et moussue, et a mauvaise « *fisonomie;* car il a le visaige gresle, et agu, et « les yeux enfossés, et prochains, et les oreilles « petites, droites, et agues. » (Modus, fol. 93ᵃ.) — [2° Signalement : « Icelles jeunes femmes mons« trerent auzdiz sergens enseignes de la *fisonomie* « et estat dudit Estienne, afin qu'ilz le cognussent « mieulx. » (JJ. 135, p. 174, an. 1389.)]

Fisonomiste, *s. m.* Physionomiste. On lit au sujet de la retraite de Charles-Quint : « Avant que « se reduire, il avoit près de sa personne ce grand « hypochratiste, et anatomiste, voire *fisonomiste,* « André Vesalius, medecin flamand très fameux, « natif de Bruxelles qui s'advança de luy dire « souvent qu'il n'avoit plus guere à vivre. » (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 38.)

Fissaigne, *s. f.* Moquerie, tour, niche. (Oudin.)

Fissaye, *s. f.* Espèce de danse dissolue. « La « volte, la courante, la *fissaye* que les sorciers ont « amenez d'Italie en France, outre les mouvemens « insolens, et impudiques, ont cela de malheur « qu'une infinité d'homicides, et avortemens en « adviennent, faisans mourir, et tuans ceux qui ne « sont point en vie. » (Bouch. Serées, I, p. 136.) — « Pensez qu'il n'y avoit, ny *fisçaigne* (que les « chambrieres, et esclaves mores dansent les di« manches à Malthe, en pleine place, devant le « monde) ny sarabande qui en approchast. » (Brant. Dames Gall. t. I, p. 392.)

Fissele, *s. f.*

Ces vers, Jehan Durpain, uns moines de Vauceles,
Ai fet moult soutilment; les rimes en sont beles,
Priez pour lui beguines, vieilles, et jovenceles,
Que par vous sera s'ame portée en deus *fisseles.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, f. 202.

Fissiaulx, Fisseliere. [Chats sauvages, piéges pour les prendre : « Une *fisseliere* à prendre bestes « que on appelle *fissiaulx.* » (JJ. 176, p. 498, an. 1446.)]

Fisson, *s. m.* Aiguillon.

Les taons, les guespes, les cheussons
Qui ont des plus piquans *fissons.* *(Pasq. Œuv. mesl. 653.)*

Fissure, *s. f.* Fente. (Oudin et Cotgrave.)

Fissuré, *adj.* Fendu. (Cotgrave.)

Fisticin, *adj.* (Cotgrave.)

Fisticque, *s.* Sorte de mets. (Rab. IV, p. 256.)

Fiston, *s. m.* 1° Ce mot se prend quelquefois en bonne part, et peut être regardé alors comme diminutif de *fils.* (Contes d'Eutrap. p. 105.) — 2° Pris en mauvaise part, il signifie « petit coquin. » (Cotgr. et Monet; voy. Moyen de Parvenir, p. 103.)

Fistule, *s. f.* Fêlure. « Une moyenne couleu« vrine estant par aventure trop chargée, ou bien « ayant quelque *fistule,* creva; dont l'un des éclas « rompit la jambe aud. Boucard. » (Mém. du Bellay, liv. 2, fol. 38.)

Fistuler, *v.* Ecouler.

Mangu char entre gras, et maigre,
Car la gresse pourrist les dens
Et si fait trasce qui *fistule.* *(Desch. f. 186ᵇ.)*

Fistuleus, *adj.* 1° Troué comme une éponge. (Monet.) — 2° Plein de fistules. (Cotgrave.)

Fix, *s. m.* Nom de la lettre grecque X.

. . . . Sachiez bien que li juis
Apeloient Jhesu por y;
La lettre est deliée, et fix,
Et maintes gens l'apelent *fix;*
Mes je vous di que c'est faus nons,
Et que de Y est ses renons :
Ainsi l'apelent li Greu,
Et li Ebrieu, et li Caldieu. *(MS. 7218, f. 127ᵈ.)*

Fixion, *s. f.* Fiction.

Fiz, *s. m.* Injure.

Moult en dient males paroles,
Et vilaines granz, et foles :
Ne vos doi acouter lor diz,
Quar on ne doit retraire a *fiz :*
Moult le blatengent, et laidient. *(Parton. f. 143ᵇ.)*

Fizain, *s. m.* Arbre dont on fait les fuseaux. (Cotgrave et Oudin.)

Fizelement, *adv.* Fidèlement. (Glos. Cout. de Beauvoisis.)

Flabellation, *s. f.* Action d'agiter l'air pour rafraîchir (Cotgrave.)

Flabellé, *part.* Qui a été rafraîchi. (Cotgrave.)

Flabiax. [Fableau : « Qu'il feist rimes jolivet« tes, Motés, *flabiax* et chansonnetes, Qu'il vueille « à sa mie envoyer. » (Rose, dans D. C. IV, 561ᶜ.)]

Flaboier. [Conter des fables, dans Gulleville : « Qu'est che, a dit le paisant, Que m'alez vous chi « *flaboiant.* »]

Flac. [Onomatopée imitant le bruit de l'eau qui tombe par terre ou un coup qui résonne : « Et « fossez sont cheü, et firent moult grand *flas.* » (Guesclin, v. 19435.) — « Au branle du navire, et « au flot des vagues de la mer, l'eaue entroit « dedens par la passée, tout à *flac.* » (J. d'Auton, Louis XII, p. 352.)] — « Au cheoir qu'il fist, prist si « grant *flac,* que a l'ouir sembloit ung gros arbre « qui fust abatu. » (Gerard de Nevers, 2ᵉ part. p. 64.)

Flacargne, *s. f.* Brocard, le contraire de « fla« gornerie. » (Borel.)

Flacciens, *s. m. p.* Nom des sectateurs de la confession d'Augsbourg; il leur fut donné de Mathias Flaccius Illyricus, qui avoit été ministre d'Anvers en 1564. (De Thou, trad. liv. 121, t. III, p. 285.)

Flacconner, *v.* Boire beaucoup. « Tous *flac*« *connerent* si bien que le bruit vint partout le « camp...... et qu'ils devoient avoir au lendemain « l'assault; et qu'à ce, jà se preparoient le roy et les « capitaines, ensemble les gens de garde; et ce par « boire à tire larigot. » (Rab. II, p. 233.)

1. Flache, *s. f.* [Mare d'eau : « Item Jehan de « la Mare tient un verney et une *flache* contigue. » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.) — « Certains grans fos- « sez ou flaques appellez douvres. » (Cart. de Lagny, fol. 204, an. 1406.)]

2. Flache. [Sorte de mesure, valant un flacon, au ms. anc. 3812 [s], f. 148 [a] (Coutumes des foires de Champagne) : « Li sas de pois et de warpois « .IIIJ. deniers, et la *flache* une obole. » — « Deux « arpens de terre aveq deux quartiers de terre... à « la redevance de .VI. *flaches* pour annuel cens. » (D. C. III, 323 [a].)]

Flachel. [« Un baston de cotterel, autrement « nommé *flachel.* » (JJ. 189, p. 266, an. 1458.) Du latin *flagellum.*]

Flachiet. [Mare d'eau, comme *flache :* « Un « grant *flachiet* plain d'aighe dormant. » (Froiss., t. X, p. 23.)]

Flachis. [Mare d'eau : « Avoit un grant *flachis* « tout plain d'aige et grans marescages. » (Froiss., t. IX, page 361.)]

Flacon. [1° Petite bouteille à bouchon de verre ou de métal : « Quelle difference est entre bouteille « et *flacon?* Grande; car bouteille est fermée à « bouchon, et *flacon* à vis. » (Gargantua, I, 5.) — « Un estuy pour mettre et porter le *flacon* au « cresme, 16 s. p. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, page 231.) — 2° Bouteille à panse évasée et plate, qu'on portait à l'aide de courroies, et qui pour cette raison était enregistrée dans les inventaires avec les barils : « Deux *flacons* d'or à deux esmaux, « à deux courroyes de soye ferrées d'or. » (De Laborde, Emaux, p. 318, XIV[e] s.)]

Proverbe : « Terre loing de soy n'apporte que *flas-* « *cons* et bouteilles. » (Cotgrave.) Voir FLASCON.

Flaconciaus. [Petits flacons : « Petis *flacon-* « *ciaus* plains de vin, Qui tantost furent vuidiet. » (Froiss. VI, 435.)]

Flacquer. 1° Plaquer. (Cotgrave et Oudin.) — 2° Jeter, flanquer : « Manasses lui va *flaquer* ce « fourmage mou dans le bagoulier, si proprement « qu'il entra tout et rien n'en sortit. » (Moyen de Parvenir, page 258.) — « *Flacons* nous là, » pour mettons-nous là. (Oudin.) — On lit je *flaci*, aux Fabl. ms. 7615, II, f. 146 [d].

1. Flael. Eventail, du latin *flabellum.* Un poète dit des soins qu'il faut avoir près des femmes :

Petit servise vient à gré
A gent de bonne volenté,
As chiés as dames l'oreiller,
Quant eles vuelent someiller;
Et ce meisme lor revalt,
El tens d'esté, quant il fait chalt,
Quant il l'esventent au *flael*,
Ou quant il mestent l'eschamel
Desoz ses piez, quant ele siet. *(Ovide, de arte, f. 93 [d].)*

Remarquons cette expression figurée :
« Abattre le *flaüel,* » abaisser l'orgueil de quelqu'un. (Ph. Mouskes, ms. p. 708.)

2. Flael, *s. m.* Fléau à battre le blé [A]. Fléau de porte [B]. Fléau de balance [C]. Fouet [D]. Peine, châtiment [E]. Arme [F]. Oiseau [G].

[A] [« Ainsi fierent des haches com vilain de *flael.* » (Saxons, IX.) — « Qui porte tinel, qui porte hache, « Qui *flaiel* et bastons d'espines. » (Renard.)] — « Quiconques apporte *fleaux*, ou verges de *fleaux*, « il doit deux deniers parisis pour une fois l'an. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 333.)

[B] [« Vinrent aus portes et couperent les *flaiaus*, « et entrerent enz tuit cil de l'ost. » (Mén. de Reims, § 172.) — « Del *flaiel* de le porte li fiert el cief. » (Aiol, v. 2924.)] — Quand Garonnet de Mandurant fit entrer Perrot le Béarnois dans la ville de Montferrand : « Garonnet..... vint au *flayel*, et bouta « d'aventure premierement la clef en la serrure, « et...... il l'ouvrit,..... puis vindrent aussi après, « à l'autre porte ly, et ses compagnons, et là cuida « ouvrir; mais oncques il ne peut :...... adonc « ceux qui estoient pourveus de haches...... com- « mencerent à ferir, et frapper en celle porte,...... « si donnerent à Geronnet, et à ses compagnons, « quand ils eurent pertuisé la porte, haches et coi- « gnées pour couper le *flayel* de la porte. » (Froiss. liv. III, page 284.) — [« Et coururent à le porte et « coperent les *flaiaus.* » (Ed. Kervyn, VIII, 41.)]

[C] « En l'an 1444, fut apportée à Paris la châsse « de S[t] Quentin, et fut portée par les eglises de « Paris, et ceux qui la conduisoient faisoient pren- « dre un grand *fleau*, comme il est au poids du roy, « et là faisoient peser hommes et femmes, et eux « étant en la balance; on les tiroit tant qu'ils per- « doient terre, et en ce faisant on nommoit sur « eux plusieurs saincts, ou sainctes, et après ils se « rachetoient de blé, ou d'argent...... et moult firent « grant cuillete d'argent à Paris iceulx questeurs « de pardons. » (Journ. de Par. sous Charles VI et VII, p. 198.) Telle est peut être l'origine des balances où l'on se fait peser dans nos foires.

[D] On a dit de J. C. chassant les marchands du temple : « Il fist ung *flagel*, comme une poignée de « verges de corde, et frappa sur les marchans; « bouta dehors beufs, et brebis, et getta en l'air, et « fist envoler coulombes, et tourterelles; renversa « les tables des changeurs. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. II, fol. 143 [b].)

[E] « Le royaume des Assiriens fut le *flael* que Dieu « appareilla pour amatir son peuple d'Israel, puis « brisa il son *flael*, et detruisit le royaume d'Assur, « et en transmua la seigneurie aux Perses, et aux « Medes. » (Al. Chart. p. 295.) — On lit de la déroute des François à Crécy, « Dieu voulut corriger les « meffais des François par son *flayel.* » (Chron. S. Denis, t. II, p. 216.) — « Beau sire Dieu,...... qui « m'avez monstré quelle folie c'est que de trespas- « ser le vostre commandement, ainsi...... ce *flael* « me plaist que vous m'avez envoyé, et par ainsi,.... « je le sueffre voluntiers. » (Lancelot du Lac, t. III, folio 81 [b].)

[F] Arme dont on faisoit usage pour les siéges. (E. Desch. f. 350 [a].) Le P. Daniel en donne une description détaillée, dans sa Mil. fr. I, p. 619.

[a] Il y avoit une taxe pour les récompenses données à ceux qui rapportoient des oiseaux de chasse : « Por la treveure...... de faucon 2 besans, le *fleau* « un besans et pour l'epervier un besans. » (Assis. de Jérus. p. 211.)

Expressions :

1° « *Fleaux* des poissons, » les nageoires. (Cotgr.)

2° « *Fleaux* des rameaux, des arbres. » (Cotgr.)

3° « *Fleau* de la vigne, » ses vrilles. (Rob. Est. et Oudin.)

4° « *Fleau* de vitrier, » instrument sur lequel il porte ses vitres. (Oudin.)

5° « Vieux *fleau*, » expression figurée et obscène. « Medecins m'ont dit un proverbe ancien qui disoit « qu'en vieille grange l'on bat bien ; mais de vieux « *fleaux* on n'en fait rien de bon. » (Brantôme, Dames gal. II, p. 198.)

Flaeler, *v.* Flageller [A]. Battre [B]. Tourmenter [C].

[A] [« Cil qui ad malvais pere, malvaise est s'eritez ; « Cil qui ad fleble chief, sovent est *flaelez*. » (Th. de Cantorbery, 128.) — « Li diables sur els cureient, « E *flaeolent*, e bateient. » (Marie, Purgatoire, 1017.)]

[B] Moult li bat li cuers, et *flaele*. *(MS. 7989 [2], 241 [a].)*

Cuers de fame est li chaudiaus d'ues :
Plus est tornans ne soit estues,
Et plus halete, et plus *flaiele*
Que ne fet boillons en paele. *(MS. 7218, f. 240 [d].)*

[C] Tu dis qu'amour te bat, et *flaye*,
Et qu'il te fait si grefve playe
Que tu pers tous biens fructueux. *(Molinet, p. 127.)*

Tu connois bien ceste pucele,
Ke le miens sire tant *flaele*. *(Vies des SS. ch. LX.)*

Flafla, *s. m.* Adulateur. (Cotgr. et Oudin.)

Flage, *s. m.* [Bouge, cuisine : « Le suppliant et « aucuns autres entrerent en la maison d'un taver- « nier, et trouverent ou *flage* ou bouge d'icelle « ledit Casin. » (JJ. 158, p. 82, an. 1403.)]

Mais puis qu'ainsi est vostre melencolye,
Qu'avez, pour ce, sur celle advantage ;
Le mieulx venu trouvera povre *flage*. *(Percef. VI, 91 [c].)*

Flagellans, *s. m. p.* Secte d'hérétiques, ainsi nommés de ce qu'ils se disciplinoient publiquement. Cette secte commença en 1260, à Pérouse, et l'on en fait auteur un hermite nommé « Rainier. » [Suivant le continuateur de Guillaume de Nangis, on en comptait encore 860,000 en 1349. Les débris de la secte se formèrent en confréries au midi de la France. Henri III, revenant de Pologne, les vit à Avignon, les établit à Paris en 1583 et les vêtit de bleu, de blanc et de noir.]

Flageol, *s. m.* Flageolet. [Voir Flajol.] « Cor- « nets, fluteaux, muses, et *flageols*. » (Perceforest, vol. IV, f. 150 [a].)

Fluste, *flageol*, cornemuse, et rebec. *(C. Marot, p. 231.)*

Doubles *flageolz* faisoient lors raisonner
Avec les voix. *(Marg. de la Marg. f. 253 [b].)*

Flageoler, *v.* Jouer du flageolet [A]. Jaser, babiller [B]. Flatter, flagorner [C].

[A] « L'oiseleur *flageole* doulcement, quant il veult « decevoir l'oisel. » (Le Chev[rs] de la Tour, Guid. des guerres, fol. 88 [b].)

Je n'ay mie si mal en l'ongle,
Que je n'aye aprins à joüer
A l'eschiquier, et *flajoler* ;
Et quant vers lui seray venus,
Bons menesterelz seray tenus. *(Desch. 423 [b].)*

[B] [« Car le vin si tue et assomme, Nus homs n'en « prent plus que sa somme, Qu'il n'en ait la teste « plus fole ; Moins en a seus, plus *flajole*, Plus se « debat et plus parole. » (Guersai.) — « Ne sai que « vous entrevolés, Que vous poés vous entredire. » (Rose, v. 8571.) — « (Les oiseaux) s'en vont ça et là « *flagolant*, Amours louant et relouant En leur « latin. » (Légende dorée de Jacques de Voragine.)]

. . . . Faictes le taire,
Et par Dieu, c'est trop *flageollé*. *(Path. Farce, p. 95.)*

Devant mon amour nous fault aller
Tous ensemble joyeusement,
Sans plus *flajoler*, ne parler. *(Ch. d'amours, 61 [a].)*

[C] [« Mais bien croi qu'au derrain creusse Barat, « S'autre conseil n'eusse ; Car si bel m'avoit *flajolé*, « Que tout sus m'avoit affolé. » (Ménagier, II, 27.)]

Si très doulce il me trouvera,
Et doulcement luy parleray,
Que mes dicts vays esprouvera ;
Car en doulceur *flajoleray*,
Que malgré luy, malgré ses dens,
Il les croira comme évidens. *(Ch. d'amours, 93 [a].)*

Lors je luy dis, sans *flajoller*,
Je vous jure, par mon serment,
Que de conseil vous veil saouler,
A mon pouvoir, très loyaulment. *(Id. p. 197 [a].)*

L'un est menestrel, et l'autre a
Semblant de faire le sot saige ;
Ces .II. ont partout l'avantaige,
L'un en janglant, l'autre à corner
Des instrumens : lequel pranderay-je ?
Compains, apran à *flajoler*. *(Desch. fol. 313 [c].)*

. . . . . . Il est vostre serviteur
Bon, et loyal, sans *flajoller*. *(Id. p. 93 [a].)*

Flageolerie, *s. f.* Action de jouer du flageolet : « N'abaissez point la poësie à la menestrerie, viole- « rie, et *flageolerie* ; car les poëtes lyriques du « passé, ne ceux du present, ne chantoient, ne « sonnoient, ne chantent, ne sonnent leurs vers. » (Quintil. censeur, p. 204.)

Flageolet. [Voir Flajolet : « C'est un navire « sans pompe, C'est un berger sans *flageolet*. » (Basselin, LVI.)]

Flageoleur, *adj.* Joueur de flageolet [A]. Flatteur, flagorneur [B].

[A] [« Vint ung bedonneur ou *flagolleur* devant « l'uis de la taverne, ou bedonnement ou flagolle- « ment duquel gens se assemblerent. » (JJ. 173, p. 239, an. 1425.)]

[B] « A ung baillart, vanteur, et menteur ordinaire, « rien n'est si déplaisant que quand on le reprend « de laquelle folie congnoist tout homme saige qui « escoute les parolles d'ung tel *flajoleur*, qu'il nou- « rit un cocu scabreux, et le assouage de ses « mains. » (Nef des Fols, fol. 39 [a].)

Flagerade, Flageron. [« Icellui Batsera, « frappa ung grant cop d'une *flagerade* sur le cap « d'icellui fillet.... Le suppliant frappa d'une « lance. » (JJ. 204, p. 158, an. 1476.) — « Un baston

« sans fer, nommé *flageron*, aiguisié à bout. » (JJ. 170, p. 146, an. 1418.)]

Flagollement. [Voir sous Flageoleur [a].]

Flagornard, *s. m.* Flagorneur.

. . . . . . Pour autant que la presse
De ces maudictz rapporteurs,
De ces *flagornards* menteurs
Me vont bouchant toute entrée
De ta si douce contrée,
Las ! au moins, souvienne toy ;
Te souvienne un peu de moy. *(J. Tahur. p. 245.)*

Flagorner. [« Hélas ! sire, Chacun n'a pas si « fain de rire, Comme vous ni de *flagorner*. » (Pathelin.)]

Flagoter, *v.*

Tu nous veux donc tapir pour jamais en l'écueil,
Dépouiller tous nos rois, et princes de leur gloire,
Abatre le triomphe, enfant de la victoire ;
Flagotant tout cela soubs le lien d'orgueil. *(Perr. 62 [a].)*

Flagrance, *s. f.* « *Flagrance* d'un delict, » dans Cotgr. Nous disons encore « flagrant delit, » pour délit récent, délit tout chaud.

Flagrant, *adj.* Chaud. De là au figuré « *flagrant* « delict, » c'est-à-dire « present mesfait. » (Pasq. Rech. p. 732.) — « Prendre au fait *flagrant*, » prendre sur le fait. (Cotgrave.)

Flahute. [Flûte, dans Froissart, éd. Kervyn, II, 85, variantes.]

Flahutelle. Diminutif de *flahute*, flûte.

Et il aura ma cornuielle,
La musette et la *flahutelle*. *(Froiss. Poës. fr. 271 [a].)*
[Et quant j'oi lou *flaihutel*
Soneir avec la tabor. *(Wackernagel, p. 75.)*]

Flahuteur. [Joueur de flûte, dans Cléomadès, cité par Du Cange : « Et des *flahuteurs* à deux dois, « Tabours et cors sarrasinois. »]

Flaieler. [Se balancer au vent, comme un *flael*, un éventail qu'on agite : « Et si avoit entour « mainte belle flourcelle Dont on voit le sorjon qui « gentement *flaielle*. » (Brun de la Mont. v. 892.)]

Flaine. [Taie d'oreiller ; on prononce *flene* à Lyon.]

Flains, *s. m. p.* Flanchet : « Les colez de mou- « ton, le maigre des lars, la graisse, et les *flains*... « que ceulx de la cuisine à qui ils appartiennent « porront avoir à leur prouffit. » (Etats des offic. du duc de Bourg. p. 255.)

Flair, *s. m.* Odeur [A]. Odorat [B]. Souffle [C].

[A] [« Voit cuisines fumer, de coi le *flair* senti. » (Guescl. v. 16405.) — « De cel *flair* que la flors geta « Qui la pucele en engrossa. » (Vie ms. de J. C. dans D. C. III, 389 [b].)]

Le thin, et la marjolaine,
De toutes parts embasment l'air
Parfumé d'un celeste *flair*
Sous la zephirine haleine. *(Baïf, p. 181 [a].)*

Quant vous marchez, vous faictes une roë
Dont l'en vous sieunt au *flair* comme un sanglier.
Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 211, col. 3.

« Un lac profond...... qui jettoit un *flair* puant, « et sulphurin. » (Cartheny, Voyage du Chevalier errant, folio 75 [b].)

[B] « N'y ayant animal qui ait le *flair* si subtil « comme le loup. » (Lett. de Pasq. I, p. 656.)

[B] [« Renart ne fet pas grant sejor Ainz saut sor « la creste del for : La se quati, li chien l'outrerent, « Le *flair* perdirent, se l' passerent. » (Renart, v. 8117.)]

[C] Leur ami craintive,
A chaque *flair de vent*, croit qu'encor il les suive.
Œuv. de des Portes, p. 445.

Flairable, *adj.* Parfumé, odoriférant. Eustache Desch. (fol. 532 [a]) dit de la beauté et des agréments d'une femme qui passent comme une fleur :

. . . . . . Les muremiles *flairables*
Qu'elles portent en leur narines,
Les pierres pendant aux poitrines,
Et ès frontiaux sur leurs sourcis
Seront convertis en plourairs.

Flairant, *part. et adv.* Odoriférant, en bonne et mauvaise part. [« Si n'avoient que vestir fors « leurs pourpoins puans et *flairans*. » (Froissart, t. II, p. 180.)]

Carpe ; anguille, tanche, lymon *flairens*. *(Desch. 324 [b].)*
La *fleurante* lavande. *(Dev. amour. p. 39.)*

Flairement, *s. m.* Action de flairer. (Monet.)

Flaire-murette, *s. f.* Mot populaire encore usité en Bourgogne, pour désigner un flatteur, un parasite qui va sentir la murette de celuy qu'il veut caresser : « Ce sont questeurs de bons morceaux, « pedans à la haute gaine, *flaire-murette*, dessalèz, « fripons. » (Contes de Cholières, épit. f. 2 [a].)

Flairer, *v.* Sentir, respirer [A]. Exhaler [B]. Parfumer [C].

[A] [« Et *flere* espices odoreuses, Et gouste choses « savoreuses. » (Rose, v. 18585.)] — « Ilz commen- « cerent à *flayrer* une moult grande fumée. » (Percef. vol. I, fol. 34 [d].) — « Il *flaire* partout, il « s'entremet, il entre en toutes les maisons avec « effronterie. » (Oud. Cur. fr.)

[B] [« Cist fromaches I me put si fort, Et *flere* si, jà « m'aura mort. » (Ren. v. 7312.)] — Deux filles du prince d'Asti, tombées au pouvoir de leurs ennemis, sont sur le point d'être violées ; elles se procurent une puanteur insupportable, et ceux qui veulent exécuter leurs mauvais desseins s'enfuient à leur approche et s'écrient :

. . . . Ces Lombardes *flairent* toutes ;
Ainsis, par leur soutiveté,
Garderent leur virginité. *(Desch. f. 565 [c].)*

[C] O Phebus qui le monde esclaires,
Et qui la terre, et les ciels *flaires*,
Onques ta puissance ne cesse. *(Froiss. poës. f. 182 [a].)*

« *Flairer* partout. »
Proverbe :
Qui des bons est, souef *flaire*. *(Poët. av. 1300, IV, 1402.)*

Flaireur, *s. f.* Odeur, exhalaison. [« Autant « bien les (chevaux) griefve la *flaireur* de la mer « comme elle fait aux personnes. » (Frois. XI, 341.)] — On a dit du vin : « Qu'il aie bonne souefve « odeur, et *flaireur*. » (Tri. de la Noble Dame, 119 [b].) — [On lit dans une Vie ms. de J.-C. (D. C. III, 389 [c]) : « La grant *flaireur* de l'oignement Empli la maison « et la gent. »]

Flais, Flaitieur. [« Debas fu..... contre les « peskeurs à *flais* manant à Abbeville de cho que... « li *flaitieur* ne pooient ne devoient peskier à « *flais*. » (Livre rouge d'Abbeville, f. 19 b, an. 1290.) C'est le *flétan*, grand poisson ressemblant aux plies, aux limandes, que les *fleteurs* sèchent ou fument, dans le Nord.]

Flaissart. [Couverture de cheval : « Leurs « vestures estoient de gros bureauls et gros draps, « de tels ou parauls que ont fait les *flaissars* des « chevauls. » (Frois. XV, 290.) — Les variantes donnent *flassarses*. — « Li caitis rois s'en va « fuiant ; Une piece d'un *flassaire* Trouva qui li fu necessaire. » (J. de Condé, I, 360.)]

Flajol, Flajot. [1° Flageolet : « Comme ledit « Richart eust baillié à Raoulet Bressart une fleute « ou *flajol* pour en jouer. » (JJ. 115, page 205, an. 1379.)] — « Le suppliant dist qu'il yroit querir « une fluste ou *flajot*. » (JJ. 179, p. 367, an. 1448.) — « Ces pastoriax oit lor *flajox* sonner, Qui par « matin vont lor bestes garder. » (R. de Camb. 242.)]
2° Cajolerie :

. . . . Comme le saige serpent
Qui, au doulz son, va s'oreille estoupant
Que prins ne soit ; doit dame avoir pensée,
Sans escouter le *flajol* de tel gent ;
De refuser soit saige, et diligent,
Que pas ne soit par tel vent assotée. *(E. Desch. f. 353.)*

On disoit : « Ne valoir un *flajol*, » c'est-à-dire peu de chose. (Froiss. Poës. f. 106 d.)

Flajoler. [Jouer du flageolet. Voir Flageoler : « Icellui Simon qui lors à la dite feste *flajoloit*, « laissa le flajolet. » (JJ. 100, p. 420, an. 1369.)]

Flajolet. [Voir le précédent.] Il est dans Eust. Deschamps, f. 72 b.

Flamanche, *adj. au f.* Flamande. « La gent « *flamange*. » (G. Guiart, fol 268 b.) — « Les nés « *flamanches*. » (Ibid. fol. 313 a.) — [« Fenestre *fla-* « *mange* » (JJ. 160, p. 31, an. 1405); fenêtre composée de deux jambages avec un couronnement et une fermeture de grilles de fer ou de bois.]

Flambans, *s. m. pl.* Banderoles de galères, flammes. Mr le grand prieur de France, ayant conduit son frère le cardinal de Guise à Rome pour être du Conclave, après la mort du pape Paul IV, alla voir la ville de Naples : « Puis entra dans le « Mole fort superbement, avec plus d'estendars, de « banderolles, de *flambans*, de taffetas cramoisi. » (Brant. Dames Gal. II, p. 296.)

Flambart, *s. m.* 1° Torche, flambeau. Voyez le Mém. sur la cérémonie des *flambards*, qui s'observe à Caen, à Dreux et dans plusieurs autres villes de Normandie. (Mercur. de France, avril 1740, p. 660.) — 2° Feu follet. (Oud.) — 3° Plante, flambe ou iris. (Oudin.) — 4° Oiseau de l'ordre des échassiers, dit flammant. (Oudin.)

Flambe, *s. f.* Flamme A. Iris B.

A [« Et feus et *flambe* i est appareillez. » (Roncisvals, p. 112.)] — « Aucuns villages d'entours mirent « en feu, et en *flambe*. » (Chron. S. D. I, p. 199 b.)

. . . . Un grand feu s'espandoit
Qui largement ses *flambes* estendoit.
Les Marg. de la Marg. p. 178.

Buche vert sans *famble* qui fume. *(E. Desch. f. 428 a.)*

On a dit par pléonasme : « Une estoile aussi ardent « comme si ce fust une *flambe de feu*. » (L'Arbre des Bat. f. 12 a.)

B [« Yreos est *flambe* qui a la fleur blanche. » (De Mondeville, f. 55 b.)]

Flambeau. [« *Flambeaux* de une livre la « piece. » (Ménagier, II, 4.) — « Prenez ces chande- « liers, vous autres : allons, monsieur. — Fœneste : « Vous me faittes grand despit ; que ne dites vous « ces *flambeaux* ? Ils sont de bon argent. » (D'Aubigné, Fœneste, II, 19.)]

1. Flamber, *v.* Sécher au feu : « Voyant que « toute apparence de peste estoit hors du chasteau « de Rosny, où l'on avoit osté les meubles des lieux « ou il y avoit eu de la peste, et bien eventé et « *flambé* les logements, vous y ramenastes madame « vostre femme. » (Sully, Mém. I, 256.) — « Vous « *flambois* mon milourt comme on faict les harencs « soretz à la cheminée. » (Rab. II, 143.)

2. Flamber, *v.* Terme de maréchal ; saigner un cheval, le piquer avec la flamme. (Médec. des Chev. p. 7.)

Flamberge, *s. f.* Epée du chevalier Renaut de Montauban, l'aîné des quatre fils Aymon. Ce mot s'est employé pour épée en général. Voir Froberge.

Vien Attropos, et me couppe la teste
De Durandal, Joyeuse, ou Clarance
Ou de Courtin ou *Flamberge* qu'est preste ;
Ainsy auray de mes maulx alegence. *(Dép. d'Am. 242 b.)*

Flambeter. [Flamber : « Item soufleurs deus, « desquiex l'un sera moigneus, et manjeront à « court et prandront le *flambeter*, en tel maniere « que le potage n'en vaille piz. » (Ord. de l'hôtel, an. 1285.]

Flambier, Flamboier. [1° Briller : « Clere « est la lune, les esteiles *flambient*. » (Roland, v. 3659.) — « Quand li solaus *flambiot*, Ki le mont « sorelle. » (Poët. av. 1300, III, 1251.) — 2° Reluire au soleil : « Seigneur, entendés moi, franc chevalier « vaillant, Encor sont tot entier nostre escu *flam-* « *boiant*. » (Ch. d'Antioche, II, 704.) — « Quant elle « vei ces estranieres *flamboier* et venteler. » (Froissart, IV, 42.)]

Flambius. [Flamboyant : « Elmes *flambius*. » (Roland, v. 1022.)]

Flamer. [Ouvrir avec la lancette dite flamme ou *flieme* (*phlebotomus*) : « Survint une apostume « ou bosse audit Geffroy, laquelle il fit fendre et « *flamer* à un barbier. » (JJ. 155, p. 433, an. 1400.)]

Flamerolle, *s. f.* Feu St Elme, feu follet. « Sorciers et sorcieres, *flamerolles*, ou feux follets, « et luttins, ou demons, ou esprits cessent leurs « mauvaises façons vers minuit. » (Percef. I, 13 b.) — « Tout ainsi qu'ils chevaulchoient, *flamerolles* « les suivoient, et alloient joustant après eulx. » (Ibid.)

Flamesche, *s. f.* Flammèche. « Les *flamesches* « de feu en saillirent. » (Froiss. IV, p. 43.) On a dit au figuré, des misères du mariage :

Des maleureux doit bien mener la tresche
. . . . . Quant il sent la *flamesche*
De feu ardent qui fait son corps detraire
Por femme avoir. *(Desch. f. 366 b.)*

An mois de may qu'amour se renouvelle,
Et que Venus la deesse moult belle
Sur ses subjects jette ses grandes *flammesches*.
Le Loyer des Folles amours, p. 302.

Bien dit s'estaint, com *flamesche*. *(Desch. f. 322 d.)*

Flamiche, *s. f.* Pâtisserie composée de fromage, de beurre et d'œufs. On lit des Ecossois allant à la guerre de 1327 : « Chacun emporte entre la selle de « son cheval, et le penon, une grande piece plate, « et si trousse derriere luy une besace pleine de « farine....... ils gettent celle piece plate au feu, et « détrempent un petit leur farine, ...et quant celle « piece est echauffée, ils jettent de celle clere paste « sur celle chaude piece, et en font un petit tourtel « en maniere de *flamiche*, ou de buignet. » (Froiss. I, 16.) — [« Pristrent une *flamiche* tant seulement « en la valeur de cinq deniers tournois. » (JJ. 120, p. 248, an. 1382.)]

Flammant. [Enflammée, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 36219.]

Flamme, *s. f.* [1° La forme et le sens actuel ne se trouvent que dans Job (p. 514) : « Vraiement tost « font *flamme*, » et au XVIe siècle. Plus anciennement on disait *flambe*.]

2° Sorte de maladie :

Sausse *flamme*, la toux, la tigne....
Vous doint Dieux, et sanglantes estraines. *(Desch. 211 a.)*

3° Bande d'étoffe ressemblant au pennon allongé : « Faire monter la *flamme* à la pene, » c'étoit autrefois un signal de bataille. (Voyez Brant. Cap. Estr. t. II, p. 124.)

Flammelle, *s. f.* Flamme pour saigner les chevaux. [On trouve aussi *flammete*, dans Mondeville, fol. 105.]

Flammens, Flamenque, etc. « Si avoive- « rent-ils à terre en ung païs ou habitoient gens « que on nommoit *Flammens*. » (Percef. IV, 54 b.)

J'ai oi mains *Flamengel*. *(Poët. av. 1300, I, p. 1016.)*

« *Flamengue* (langue), » la nation flamande. (Godefr. Observ. sur Ch. VIII, p. 394.) — « *Flamen-* « *gante* (Flandre), » distinguée de la Flandre wallonne et de la Flandre impériale, en 1610. (Mém. de Sully, I, p, 165.) — « *Flamant* (ung chaudeau), » chaudeau à la manière de Flandre. (Coquil. 166.)

Flammer. Brûler, être enflammé. [« Quant il « fu parvenus as loges et il les vit ardoir et *flam-* « *mer*. » (Froiss. IV, 22.)]

Foyer qui fume,
S'aucun l'allume,
Tantost il *flamme*. *(Blas. des Faulces am. p. 282.)*

On disoit au figuré :

Mes les pluisours aiment jusc' au *flamer*. *(Frois. 326 b.)*

Au figuré : 1° « Une fille en grant beaulté *flam-* « *mant*. » (Percef. t. V, f. 110 d.) — 2° « *Flammant* « d'ennui, » enflammé de la colère causée par l'ennui. (Percef. V, fol. 112 a.)

Flammeter. Etinceler : « Appercevant ja *flam-* « *meter* en vous les estincelles de ce beau lustre de « naïf entendement. » (Alect. Rom. Ep. déd. II, 3.)

Flanc, *s. m.* Côté. [« Les dous costez li deseivret « des *flancs*, » (Roland, v. 3467.) — « Le cors e le « ventrail durement freit aveit, E de sun mal del « *flanc* achaisenus esteit. » (Th. de Cantorb. 155.)]

1° « Donner le *flanc*. » (Cotgr.) Prêter le flanc.

2° « Tirer des *flans*, » être poussif. (Rab. III, 41.)

Flancar, *s. m.* Flanc[A]. Bardes pour hommes et chevaux[B].

[A] Saint Julien dit qu'il y avoit de la difficulté de savoir si dans ce vers d'Horace, « *Fecundi leporis* « *sapiens sectabitur armos*, » il falloit entendre, par le mot latin *armos*, les « épaules ou les *flan-* « *cars*. » (Mesl. hist. p. 538.)

[B] « Que les chevaux se puissent armer avec des « bandes d'acier, et de toutes pieces, comme chan- « frain de fer, *flancars*, et crouppieres de fer. » (La Colomb. Th. d'honn. II, p. 426.) — [« Les hommes « d'armes seront armez...... de curache complette. « salade à baviere, barbuce ou armet de gorgent, « *flancars* et faltes. » (Ord. du duc de Bourgogne, an. 1473.) C'étaient des pans de fer découpés ajoutés au bas des faudes pour protéger le dehors des cuisses.]

Flanchere. Housse, comme *flassart*. On lit dans Du Cange sous *Armatura*[2] : « Unes couvertures, « une *flanchiere*, unes picieres, et une tunicle de « verveil, ...picieres et *flanchieres* de samit, des « armes du roy... item *flanciere* et picieres. »

Flanchet. [Partie du corps entre le ventre et la poitrine : « Icellui Colart, en soy virant et tournant « fu attaint ou *flanchet* de son ventre d'un petit « coustelet. » (JJ. 130, p. 185, an. 1387.) — « D'un « mouton, le *flanchet* est ce qui demeure du quar- « tier de devant quand l'espaule en est levée. » (Ménagier, II, 4.)]

Flanchiaux. [« Icellui Parmentier dist que le « temps estoit cler et bel pour aler au trepant « querir *flanchiaux*. » (JJ. 100, p. 405, an. 1369.)]

Flanchir, *v.* Fléchir, incliner. [« Quant le « suppliant se sentit frappé dudit cousteau, il se « *flanchit* en soy retournant. » (JJ. 183, p. 236, an. 1457.)] — « Pierre de Bayard, au rabatre d'un « des coups de l'Espaignol, l'approcha de tant que « en luy cuidant donner de toute puissance de « l'estoc au travers du visaige ; comme celuy « Espaignol *flanchist* la teste en arriere, le coup « fut assenné en sa gorgerette. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 154.)

Flanconade, *s. f.* Terme d'escrime. (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 154.) Botte de quarte forcée, portée au flanc de l'adversaire.

Flandrin, *s. m.* Terme d'injure. On disoit « un « grand *flandrin*, » pour un homme mal fait. (Oud.)

Flanger, *v.* Plonger.

Quant son poing descent sor l'escu,
Contre la pane l'a feru :
L'espée *flange* outre le conte,
Du poing li chiet il a grant honte. *(Parton. f. 136 d.)*

Flanqué, *adj.* Bien fait, de belle taille. « Entre « telles beautez..... c'estoit la dame la mieux *flan-* « *quée*, et la plus haute qu'il eut jamais veüe. » (Brant. Dames Gal. t. I, p. 366.)

Flanssoie. Couverture, comme *flaissart*, etc. « Les plus laides femmes (Maures) que on pust voir, « et les plus noires; toutes avoient le visage de- « plaié, les cheveulx noirs comme la queue d'un « cheval, pour toutes robbes une vielle *flanssoie* « très grosse, d'un lien de drap, ou de corde, liée « sur l'espaulle; et dessous ung povre roquet, ou « chemise, pour tous paremens. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 112.)

1. Flaon, *s. m.* Flan, pâtisserie. Cette sorte de crême se fait avec du lait et des œufs. On trouve « *flans* de creme, » dans Saintré, p. 568.

On entre en une abeie
Pour manguier oes, et caus *flaons*. *(Vat. nº 1490, 177 a.)*
Tartes amoit, et *flaons* chaus. *(Fabl. S. G. 54 b.)*
Chaudes tartes, et chaux *flaon*. *(Bat. de Quar. f. 91 1.)*
Connis, cabris, oes, tartres, et *flaons*. *(Desch. f. 116.)*

Proverbes : 1º « *Flaons* de Chartres. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1653.) — 2º « *Flaons* chaus s'enseigne. » Ce proverbe répond au notre : « A bon vin, point « d'enseigne. »

Puste bien vestue
Saut emmi la rue,
Por son cors monstrer ;
Mais quant el est nue,
Trop est reponüe,
Si ce fait celer ;
Flaons chaus s'ensaigne. *(Prov. du Vil. 76 1.)*

2. Flaon. [Pièce de métal préparée pour en faire une pièce de monnaie: « Jehan de Gennes « ouvrier de monnoye a esté prins et emprisonnés « pour souspeçon d'avoir ouvré *flaons* de monnoye « qui n'estoient pas de bon aloy. » (JJ. 110, p. 215, an. 1376.)]

Flaouteit. Etat de ce qui est flou, fluet. « *Flaou-* « *teit* d'espirit et d'esprit, » dans S. Bern. Serm. fr. p. 298 et 306, traduit *pusillanimitas spiritus;* « *flaouteit* de la soffrance, » (p. 299), traduit *pusillanimitas tolerantiæ;* « *flaouteis* de la conscience, » (p. 299), traduit *pusillanimitas conscientiæ*.

Flaque. [Canal, étang, au Cart. noir de Corbie (f. 112 b, an. 1364): « Deviens avoir l'aaisement et « usage de aler et venir à navel, portant quatre « muis et demi de blé, de nostre manoir à la riviere « de Somme, parmi le *flaque* ou plache estant au « derriere de nostre dit manoir. »]

Flaquesse, *s. f.* Faiblesse, impuissance d'un mari. (Brant. Dames Gal. I, p. 120.)

Flascon. [Comme flacon : « Un petit *flascon* « d'argent blanc à mettre et porter eaue benoite. » (Nouv. Compte de l'argenterie, 230.)]

Flasconneaux, *s. m. pl.* Diminutif de flacons. (Froiss. I, p. 278.)

1. Flasque, *s. f.* Petite mare d'eau. « Tous « poissons de vivier, d'estang ou d'une fosse entour « d'une forteresse, sont tenus pour heritage, et « tous autres poissons qui ne sont de fosse entour « forteresse, comme des vuez, de *flasques*, ou de « rivieres, sont tenus pour meubles. » (Bout. Som. rur. p. 430.)

2. Flasque, *s. m.* Espèce de canon A. Affût d'un canon B. Poire à poudre C. Bourse D.

A On en trouve la description détaillée à la fin de la Milice françoise de Montgommery, in-8º, Rouen 1603. [Voir la dernière citation sous C.]

B Mr de Rosny, grand maître de l'artillerie, fit, pour la fourniture de l'arsenal de Paris, en 1500, « des marchez.... avec les charrons, et charpentiers « pour bon nombre de *flasques*, moyeux, raix, « gentes, timons, et entretoises. » (Mém. de Sully, t. IV, p. 78.)

C « Comme je vis que les casemattes ne tiroient « plus, nous jettasmes deux autres arquebuziers « dedans, ...et leur prenions les *flasques*, et le feu; « car il y avoit eau jusques dessous les aisselles. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 653.) — [« Deux *flasques* « d'argent, gaudronnée, moictié dorées et moitié « blanches. » (De Laborde, Emaux, p. 318.)]

Quand le page malin, au *flasque* de son maistre
Ayant robé la poudre, à l'écart se voit estre,
Avec ses compagnons pour y faire ses jeux,
Par petits moncelets, laissant des entre deux,
Il range son émorche, et choisit une place
Qu'il netoye devant, ou sa poudre il entasse,
Et puis y met le feu. *(Baïf. p. 8 b.)*

Avant la réforme que Strozzi établit pour les arquebuses, « ce n'estoit que petits meschants « canons mal montez, qu'on appelloit à la Luquoise, « en forme d'une espaule de mouton, et le *flasque* « qu'on appelloit ainsi estoit de même, voire pis, « comme de quelque cuir bouilly, ou de corne: « bref toute chose chetive. » (Brant. Cap. fr. t. IV, page 290.) — [L'étymologie est l'allemand *flasche*, bouteille.]

D « A leurs bourdons pendoit un petit escrit « contenant le malheur qui leur avoit causé de « voüer leur voyage; ils avoient sur leurs espaules « des manteaux courts, et le *flasque* à la ceinture. » (Merl. Cocaic, t. II, p. 256.)

3. Flasque, *adj.* Mol A. Foible B. Affoibli par la faim C. Affoibli par la peur D.

Tetin qui n'as rien que la peau ;
Tetin *flac*. *(C. Marot, p. 348.)*

B [« Que Narcissus au cuer ferasche Qu'ele ot « trové d'amor si *flasche*. » (Rose, v. 1470.)] — « Vous vous abusivez de beaucoup, si vous croyez « qu'une damoiselle préferast ces doucets *flasques*, « flouets, mols, et baissants les aisles, à un qu'elle « verra être robuste, fort, adroit, vigoureux, etc. » (Contes de Chol. f. 222 a.)

C [« Trop pou leur tenoit de chanter, Grant talent « avoient de mangier; Chascun cheval estoit bien « *flac*. » (Livre du Bon Jehan, v. 2131.)]

> D Là fu mors li rois de Sebile ;
> O lui de Sarrasins .x. mile,
> Qui de paour ierent tot *flasques*. *(Mousk. p. 162.)*

Flasquement, *adv.* Lâchement. (Oudin.)

1. Flasquet, *s. m.* Poire à poudre. (Monet.)

2. Flasquet, *adj.* Diminutif de flasque. (Cotgr.)

Flassadier. [Fabricant de *flaissarts*, au reg. JJ. 197, p. 159, an. 1471.]

Flastrer, *v.* Marquer avec un fer chaud, flétrir A. Tomber à plat, s'aplatir B.

A Appliquer une marque avec un fer chaud, soit à des mesures pour les reconnoitre, soit à des criminels pour les punir : « Mesures à vin, et autres « breuvages *flastries*. » (Laur. Gloss du Dr. fr.) — « Nuls ne peut vendre pains, si la mesure n'est « *fletrie* desdits mayeur, et échevins. » (Cout. de Bataille et Bussy, au Nouv. Cout. Gén. I, p. 404.) — « Pareillement au dit seigueur, et officiers appar- « tient corriger toutes personnes, ou personne « usans de mesures non *fletries* de la marque de la « ville de Lens. » (Cout. Gén. t. II, p. 881.) On se servoit aussi de ce mot en parlant des criminels. — [« Estre mis ou pillory et *flastris* d'un fer chaud. » (Bibl. de l'Ec. des Ch. 2e série, III, 424, XIVe siècle.)] — « Celuy sur lequel, pour peine, on empraint une « fleur de lys chaude, on dit qu'il a esté *flestri*, qui « est un abregement, au lieu de fleur delizer. » (Pasq. Rech. VIII, p. 705.) — « A peine de vie, ou « de membre, ou d'estre *flastry*, ou enseigne d'en- « seigne publicque. » (Bout. Som. rur. p. 170.) — « Crime non capital s'assiet.... sur inhumainement « parler...... de son prince, dont on est *flaistry*, ou « enseigné de sein de justice. » (Bout. Som. rur. p. 173.)

B [L'opinion de Pasquier, au paragr. précédent, est loin d'être juste : l'étymologie est l'anglais *flat*, plat ; le sens primitif du mot jeter à plat : « Quand « descendre cuida, à terre chiet *flastrie*. » (Baud. de Seb. II, 911.)]

> Ses mameles luy monstra nues,
> *Flestri* de vieillesce, et pelues. *(Brut, f. 21 b.)*

Flastrure, *s. m.* Lieu où le lièvre et le loup s'arrêtent sur le ventre quand ils sont chassés par les chiens courants. « Il y peut avoir aussi quelque « doute, quand bien ce ne seroit qu'une *flastrure*, « et que vous n'eussiez pas jugé au lievre qui en « sera party, les remarques que j'ay dites pour voir « que c'est celuy de la meute. » (Salnove, Vén. 211.)

Flat, *s. m.* Soufflet. [Voir Renart, v. 15513 ; v. 22455.] « Lors haulse la paulme, et luy donne tel « *flat*, qui l'abbat du roussin à terre. » (Lancelot du Lac, t. I, fol. 11 c.)

Flatement. Action de flatter. « Qu'en vault le « *flatement*, » à quoi sert de flatter ? (G. Guiart, MS. f. 319 a.) — « *Flatement* aux chevaux. » (Cotgrave.)

Flateour. [Flatteur ; voyez plus loin *flateres*, qui en est le cas sujet : « Mais ly menteur et ly *fla-* « *teour* N'y osent plus faire demour : Je ne dis pas « quanque je pense. » (Eust. Desch.) — « *Flateur* « soies premierement ; Car c'est le droit commen- « cement Par quoi on puet à bien venir. » (Bruyant, au Ménagier, II, 25.)]

Flater, *v.* Flatter. [Froissart le construit avec le datif de la personne : « Pour mieulx plaire au roy « et luy *flatter*. » (XVI, 90.)

> Chacun se *flacte* en son affection. *(J. du Bell. 490 b.)*

L'infinitif est pris substantivement dans Rutebeuf, 21 : « Lors vient *flaters* et nait mesdire. »]

Expressions :

1° « Pour ne vous point *flater le dos*, c'est trop « longtems temporiser. » (Contes de Chol. f. 238 a.)

2° « Le *dé* n'ira point à souhait quoiqu'on le « *flate*. » (Rab. t. V, p. 6.)

3° « *Flate*-pierre, » qui remue les pierres, en parlant de la lyre d'Amphion :

> ..... Pincetant sa *flate-pierre* lyre,
> Amadoua, d'un chant qu'il sceut elire,
> Les rocs choquans. *(Baif, p. 50 a.)*

4° « Qui *flate*, il grate. » (Cotgr.)

Flatereau, *s. m.* Diminutif de flatteur. On lit en ce sens : « Comme leurs voulurent faire accroire « quelques *flattereaux*. » (Pasquier, Recherches, p. 892.) — « Ils amadouent d'infinis epithetes *flate-* « *reaux*. » (Des Acc. Bigarr. préface, p. 1.)

> Jongleurs, joncheurs, detracteurs *flatereaux*.
> Rog. de Collerye, page 142.

Flateres, *s. m. et adj.* Flatteur.

> Li povre amis est en espace ;
> S'il vient à cort, chacun l'anchace,
> Par gros mos, ou par un pire :
> Li *flatterres*, de pute estrace,
> Fet cui il vuet vuider la place
> S'il veut li mieudres est li pires. *(MS. 7615, I, f. 102 a.)*

Flateresse, *s. et adj.* Flatteuse. « Ce sont fla- « teurs, et *flateresses*, qui dient mal d'autruy à « leurs seigneurs, quant ilz sçavent que leurs « seigneurs les hayent. » (Modus, f. 51 a.)

Flatir, *v.* Fléchir, tomber A. S'abattre B. Jeter C. Reculer D.

A « Si est du corps si estourdi qu'il *flatist* des « genoulx, et des paulmes à terre. » (Lancelot du Lac, II, f. 25 c.) — « Lancelot leur court sus, et en « fiert tellement ung à mont le heaulme que il le « fait *flatir* à terre. » (Id. II, f. 33 b.) — « De la selle « du cheval l'abatit, et le *flatit* mort à terre. » (Chron. S. Den. t. I, f. 43 a.) — « Une noise se leva, « en l'aer, par dessus leurs trefs, tant grande, et « tant horrible que il sembloit que leur logis, et « leurs chevaulx, deussent tous *flatrir* à la terre. » (Percef. III, f. 46 c.)

B « Si vous voulés tendre aux aloes, la saison « en est environ la Toussains....... mettés vostre « huon sur une butte assés haultes, et doit estre « sur ung baston fourche,...... et doit estre meu « quand on voit l'aloe qui est entre les deuz raiz, « et elle viendra pour *flaictir* à elle. » (Modus et Racio, folio 84 b.) En parlant d'un homme à cheval qui trébuche :

> ..... Li chevaus contre l'arceste
> D'un fosse vint, de tele esclate,
> Que li ribaus à terre *flate*,
> Si qu'a poi qu'il ne se tua. *(MS. 7218, fol. 236 a.)*

En parlant des avirons d'une galère :

Tost après qu'on voit le jour luire,
Font galioz avirons bruire,
Qui de touz lez en mer *flatissent*. *(G. Guiart, f. 321 b.)*

C [« Comme Symon Massé eust esté pris et dete- « nuz en la prison du roy à Loon... pour la souppe- « çon... d'avoir *flaté* et jeté par terre un sien « enfant, en tele maniere que il en mourut. » (JJ. 66, p. 1295, an. 1333.)]

Furent mate, et amati,
Et leur mur à tiere *flati*. *(Ph. Mouskes, p. 734.)*

Orent quatre corbeax de mez rosti ;
En bousée de vache furent *flati*,
Por ce fu bons li mes que il pui. *(R. d'Audig. S. G. 66 c.)*

D « Et si ferirent en eulx si cruellement que tous « les firent *flatir* jusqu'aux portes. » (Journ. de Paris sous Charles VI et VII, p. 11.)

Dont veissiez Rommain *flatir*,
Plaies saignier, navrez gesir.
Oncques plus grant occiement
Ne veistes de tant de gent. *(Brut, f. 43 a.)*

..... Cilz dehors, qui plusieurs sont,
En la cité, *flatir* les font. *(Brut, f. 103 c.)*

[Il signifie encore frapper : « L'on me devroit *flatir* « au vis Une vessie de mouton. » (Rose, v. 8526.)]

Flaton, *adj.* Mignard. (Oudin, Borel.)

Flatré, *adj. et part.* Flétri, déshonoré, dans Martin de la Porte. On lit *flestré*, au ms. 7218, f. 77 c. [« Et pour ledit cas, fut *flastré* au front, le poing « couppé et banny du royaulme. » (Jean de Troyes, Chron. an. 1477.)]

Flattreuse, *s. f.* Même sens que *flastrure*. « Selon le rencontre qui se fait dans la façon de « parler, quand le veneur fait son rapport, et le « lieu où il se couche le jour se nomme litteau : « car quand on le court, et que lors il se repose, « et se met sur le ventre, ce lieu s'appelle *flat-* « *treuse*. » (Salnove, Vén. fol. 263.)

Flatulent. Qui cause des vents. (Cotgrave.)

Flauber. *v.* Frapper sur un tambour. (Oudin.)

Flauniarde, *s. f.* Flan. C'est ainsi que l'on appelle dans le patois limousin une sorte de mets fait avec la crême et des œufs. (D. C., sous *Flautones*.)

Flautele, *s. f.* Flûtes :

Robins, d'une *flautele*,
J faisoit deus sons traitis. *(Poët. av. 1300, t. IV, 1523.)*

[On lit dans la Bataille des Sept Arts : « Madame « Musique as clochettes, Et li cler plain de chanço- « netes, Portoient gigues et vielles, Salterions et « *flauteles*. »]

Flauteur. [Joueur de flûte, au Roman de Cléomadès. (Comparez *flahuteur*) : « Et des *flau-* « *teurs* de Behaigne, Et des gigueours d'Alemaigne. »]

Flave, *adj.* Jaune. (Bouchet, Serées, liv. 1, p. 10.)

Flavel, *s. m.* Flatterie, tromperie, proprement éventail, ce qui sert à éventer (*flabellum*.)

Religion est trop honneste ;
Maïs qu'ilz ne touchent à la beste
Qui est appellée Fauvel [Renart] :
Aucuns si luy frotent la teste,
De quoy Fauvel fait trop grant feste,
Et si n'est rien de si orde pel
Comme icel : c'est un droit mesel :
En sa bouche est son *flavel*
De quoy flatterie ammoneste. *(Modus, f. 217 b.)*

Renars cil fel, cil desloiaus,
Cil traitres, cil vilains faus,
Qui tant est enuieus vilains,
Ou la fame qui fiert des rains
Sera du tout, se il est sains,
Quar li geus li est bons, et biaus,
Et s'il avient qu'il i ait grains,
Nous li metrons tel chose ès mains
Qui li sera nommé *flaviaus*. *(MS. 7218, f. 78 b.)*

Flayel. [Fléau de porte : « Icellui Solet se « bouta et lança dessoubz le *flayel* du feuillet de « ladite porte, qui estoit clos. » (JJ. 184, page 190, an. 1451.)]

Flebesce. [Faiblesse : « Il ala là touz chance- « lans par la *flebesce* de sa maladie. » (Joinv. § 405.)]

Fleche. [1° Verge de l'engin nommé trébuchet : « Al descocier de le *fleke* pense. » (Album de Villard de Honnecourt.) — « La tierce fu si bien apointie « que elle feri l'enghien parmy la *flece*. » (Froiss., t. III, page 266.) — « Et vinrent jusques à ce grant « enghien et copperent la *flece* et l'abattirent par « terre. » (Id. IV, 45.)] — 2° Flèche, au sens actuel : [« Car vous i avez mis et le fer et la *flesche*. » (Audefroy le Bastard, Romancero, p. 13.)]

.... Mon cueur est de *fleche*, ou *flic*,
Et du dart d'aymer transpercé. *(Ch. d'am. p. 140 c.)*

3° Tronc d'un arbre : « Les arbres qui là estoient « haultz que le tronc, ou la *flesche* du moindre « avoit bien soixante piedz de long. » (Perceforest, vol. I, fol. 27 c.)

4° Bâton d'un étendard : « Le daulphin qui plus « s'efforçoit se lança...... sur la *flesche* de l'esten- « dard, et l'arracha de la terre à la force de bras. » (Percef. I, f. 146 c.)

Expression :

« Ne savoir plus de quel bois faire *flèche*. » (Rab. t. V, p. 7 ; Strapar. II, p. 168.)

Flechiere, *s. f.* Sagittaire, plante. On lit au sujet de la longueur que doivent avoir les fagots : « Sans ce que.... les marchans, ne ouvriers puis- « sent mettre *flecquieres*, ne autres ordures que de « pure laigne, et genestre.... les dits fagots l'on ne « puist fourrer de *flecquiere*, ne d'autre chose que « de la mesme laigne. » (Cout. Gén. I, p. 814.)

Une fontaine ala querant,
Quant l'ot trouvée, tot errant
De *flecieres*, et de genieste
Fist une loge. *(Mouskes, ms. p. 665.)*

Le lévrier dit au cheval :

On te frotte, grate, et estrille,...
Et puis on te fait ta littiere
De blanc estrain, ou de *flechiere*
Là où te dois reposer. *(Froiss. Poës. p. 82 b.)*

Flechir, *v.* Fléchir le genou, céder A. Hésiter à B.

A [« Ne pur mort de justise ne me verrez *flechir*. » (Thomas de Cantorbery, 143.)]

..... Si leur fault donner le leur
A leurs sers, et eulx afranchir ;
Eulx defubler, et eulx *flechir*
Mainte foiz, quant ilz lez encontrent. *(E. Desch. 549 c.)*

Le poëte fait parler la Justice :

Or ai-je pluiseurs servitours...
Les uns me servent loyalment,
Et les aucuns ignoramment :
Si en y a qui moult me blecent,
Car pour dons, par devant moi *flechent*,
Si ne voeil-je mie *flechier*,
Ne nullui grever, ne blechier. *(Froiss. p. 86 b.)*

Si ayde n'ay du bon Dieu, et de celle
Devant lesquelz à deulz genoulz me *fleches*,
De ma vie je ne donne troys pesches.
Œuv. de Rog. de Collerye, p. 152.

* « Vous sçavez que d'armes, et d'amours ne « doit on pas *flechir* de dire vérité ; or je vous « demande, par la foy que vous devez à amours, et « à chevalerie, lequel des chevaliers de dedans doit « avoir le prix. » (Percef. I, f. 110 b.)

Flechissable, *adj.* Souple, pliable. [« Vers lor « meurs nules prieres ne valent tant comme blan- « dices ; Tant sunt decevables et nices, Et de « *flechissable* nature. » (Rose, v. 16453.)]

Flechissableté. [Propriété de se fléchir, au Gloss. 7684, sous *Flexibilitas*.]

Flechissaument. [En fléchissant ; Id. sous *Flexibiliter*.]

Flechisse, *s. f.* Bande de fer couchée sur une porte pour joindre les ais. (Oudin.)

Flechissement, *s. m.* Action de fléchir les membres : [« L'utilité du *flecissement* de lui (le « ligament) fu pour ce que un membre fust meu « sans l'autre. » (De Mondeville, f. 9.)]

Flechisseure,, *s. f.* « *Flechissure* du bras, » la jointure du coude. (Monet.)

Flectuere, *s. f.* Sorte de piége : « Prendre le « videcoq à la *flectuere*. » (Modus, f. 78 b.)

Variantes : FLOTOIRE. Ibid. folio 93 b. — FOLETOERE. Folio 179 b. — FOLLETOERE. Folio 189 b. — FOLOTOUERE. Folio 161 b. — FOLLATERIE. Fol. 88 b.

Fléer. [Battre au fléau : « Icellui Troude prinst « une verge à *fleer* de meslier et courut audit « Petit pour le ferir. » (JJ. 141, p. 89, an. 1391.)]

Flegard, *s. m.* Chemins, places publiques. [Dans le département du Nord, le mot est encore employé ; voir Gazette des Tribunaux, 6 septembre 1876, page 869 d.)] Les éditeurs ou les imprimeurs n'ont point entendu les mots *flegard*, *fleet*, *fros* et les ont corrompus dans plusieurs passages ; ces *flegards* étant souvent plantés d'arbres, ils ont confondu chêne et chemin, tronc et froc, *flegard* et arbre, plante et plantin. On trouve ces méprises, dans la Cout. de Douay, N. C. G. II, p. 972 a. Rageau, trompé sans doute par quelques-uns de ces passages, lui avoit donné la signification de « fleuve » ou « riviere. » Laurière a relevé cette faute. « Tous « seigneurs ayant haute justice, ou moyenne sont « seigneurs voyers ès frocs, *flegards*, chemin, et « voyeries estant au devant de leur tenement, ou « heritage, soit par eau, ou par terre ; ou s'il y a « tenement d'un costé d'une seigneurie, et d'autre « costé d'autre seigneurie, à chacun appartient la « moitié des dits chemins, frocs, *flegards*, et voye- « ries, à l'endroit, et selon l'étendue de leur tene- « ment, et heritages. » (Cout. d'Amiens, C. G. t. I, p. 601.) — « Aucun ne peut sur les chemins, frocs « et *flegards*, de la terre, et seigneurie d'un haut, « et moyen justicier, estaller marchandise, prendre « l'estoeuf pour jouer à la paulme, danser le jour « de la feste du patron, ou dédicace de l'église, « jouer à la cholle, en assemblée publicque... sans « son congé, et consentement, ou de ses officiers. » (Cout. d'Amiens, C. G. t. I, p. 605.) — « Nul ne peut « piquer, fouir, ne houer sur les frocs, et *flegards*, « n'en la terre, et jurisdiction d'icelle, n'en icelle « exploiter, sans le congé des majeur, prevost, et « eschevins, à peine de soixante sols parisis « d'amande envers eux. » (Cout. d'Amiens, C. G. I, p. 606.) — « Tous árbres croissans sur les *flegards*, « et places communes d'aucune seigneurie appar- « tiennent au seigneur vicomtier ayant la justice « vicomtiere aus dits *flegards*, et places commu- « nes. » (Cout. de Montreuil, C. G. t. I, p. 609.) — Comme la signification de ce mot peut donner lieu à beaucoup de contestations entre les seigneurs, les communes et les habitants des villes, et former des questions importantes, nous renvoyons encore les lecteurs aux autres passages. Voyez le Cout. Gén. t. I, p. 646, 647, 651, 687, 695 ; t. II, p. 875, 881, 887, 889, 897, 899, 901, 932 ; Nouv. Cout. Gén. t. I, page 105 b.

Fleisches, *s. f. p.* Flaque d'eau.

Voir est que es *fleisches* de Vedayne,
Une fois ou deux la sepmaine,
Il s'en alloit esbanoyer,
Avec Petre le faulconnier,
Qui sceust plus de faulconnerie
Que homme qui vesquit en sa vie.
Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 71, R°.

Flemme. [Flegme : « *Flemme* qui est froide et « moiste. » (Brunet. Lat. p. 103.)]

Flequart. [On lit aux pièces inédites sur Charles VI, t. II, p. 275 : « A Elthan, le roy li donna « ung très bel *flequart*, tout papeloté de grosses « perles. »]

Fles, *s. m.* Limande. [Voir FLAIS.]

Barbues grasses, plaiz leez,
Et bons *fles* au fenuel rostiz. *(Bat. de Quar. f. 92 c.)*
Li bon *flet*, et li maquerel. *(Id. f. 92 c.)*

Fleschade, *s. f.* Coup de flèche. « Blessé de « deux *fleschades*. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 390.)

Fleschier, *s. m.* Archer. (Cotgr. et Oudin.)

Flesque. [Flaque d'eau : « Le suppliant se « desmarcha et sailly ou se mist en une petite « *flesque* ou maulvais pas. » (JJ. 176, page 484, an. 1447.)]

Flestre. [Fistule, aux Miracles de S. Louis, p. 391 et 408, XIIIe s.]

Flestrir. [Faner : « Car quant vostre rose iert « *flestrie*. » (Rose, v. 14747.) — « Lor roses *flestir*. » (Rose, v. 7670.) — « Mais l'une de ses faces comença « à *festrir*, Si que dedens la bouche tres qu'as denz « lui pourri. » (Th. de Cantorbery, 94.) Tant de formes différentes peuvent-elles se rapporter au latin *flaccere*, être flasque ?]

Fletelet, *s. m.* Petit bateau, diminutif de *flette*. (Cotgrave.)

Flette, *s. f.* Bateau de rivière. On s'en sert encore sur la Seine pour désigner un coche d'eau. (Dict. univ.) Il y a une *flette* à Poissy. [On lit dans une Ord. de Charles VI, février 1415 : « Et avecques « ce auront une bonne *flette*.... garnie de huit « avirons. » — « Lesquelz compaignons alerent « d'un commun accort en une *flette* en la riviere « de Seine. » (JJ. 165, p. 124, an. 1410.)]

Fleumatique, *adj.* Flegmatique. [« Se fleume « habunde plus en un home, il est apelez *fleuma-* « *tiques*. » (Brunet. Lat. p. 107.)] — « Complescion « *fleumatique*. » (Chron. St Den. t. II, fol. 40 ^b.)

Colerique, ou merencolique,
Ne aussi, pour vray *fleumatique*. *(E. Desch. fol. 474 ^b.)*

Fleume, *s. m.* Flegme, pituite. [Voir Flemme. C'est encore la forme en picard, en génevois. Le peuple de Paris dit *flume*.]

Dieux scet que ma viellesce endure,
De froit, et reume, jour et nuit:
De *fleume*, de toux, et d'ordure. *(E. Desch. fol. 442 ^a.)*

1. Fleur. [Fleur. Voyez Flor.]

2. Fleur. Odeur: « Le serpent qui s'estoit « mussé dedans sa caverne, pour le froit temps de « la nuit, yssit hors, et tantost eut le *fleur* de la « nef, et des gens qui estoient dedans. » (Percef. vol. II, fol. 61 ^a.)

Fleurdelisé. [Semé de fleurs de lis: « Les « enseignes et les drapeaux tous *fleurdelisez* fesoient « encore un fort bel effet. » (Mém. sur Du Guesclin, chapitre X.)]

Fleur de lys, *s. f.*

1° « *Fleur de lys* d'or, » monnaie frappée sous Charles V. « Elle valoit vingt sols, ce qui fut cause « que dans la suite on luy donna le nom de franc « d'or. » (Le Blanc, sur les Mon. p. 281.)

2° « Deniers d'or fin aux *fleurs de lys*. » — « Deniers d'or fin appellez *deniers d'or aux fleurs* « *de lys*.... auront cours par quarante sols tournois « la piece, et seront de cinquante de poix, au marc « de Paris. » (Ord. t. II, p. 444.)

3° « Doubles à la *fleur de lys*. » (Du Cange, *Monetæ aureæ*.)

4° « Gros deniers blancs à la *fleur de lys*. » (Du Cange, *Monetæ argenteæ*)

5° « Gros tournois d'argent à la *fleur de lys*. » (Ibid.)

6° « Etre *fleur de lys*, ou des *fleurs de lys*, » être de la maison royale de France. Le roi de Navarre, haranguant le peuple de Paris, le 15 juin 1358, dit : « Qu'il aimoit moult le royaume de France, et qu'il « y estoit bien tenu, si comme il disoit, car il estoit « des *fleurs de lys* de tous costez, et eut été sa « mere roy de France, se elle eut esté ung homme, « car elle avoit été seule fille du roy de France. » (Chron. S. Denis, II, fol. 250 ^a.) — « Le pape Bene- « dict.... delibera (en 1404) d'aller en personne « jusqu'à Rome, pourveu qu'il y fust conduict par « les *fleurs de lys*, ce qu'il fit scavoir au roy, et « s'offrit le bon duc de Bourbon Louis II de l'y « mener: mais le roy ne le voulut consentir. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 164.)

7° « Blanc comme *fleur de lys*. » — « S'embati- « rent en la place deux chevaliers qui avoient leurs « escus couvers de guymples plus *blanches que* « *fleurs de lys*. » (Percef. vol. VI, fol. 94 ^a.)

Plus blanche que n'est *flor de lys*. *(Blanch. fol. 175 ^c.)*

8° « Les *fleurs de lys*, » le royaume de France. On lit au Tri. des IX Preux : « N'oubliez point votre « honneur à recouvrer, et nettoyer les *fleurs de* « *lys* (p. 540 ^a). » — On nomme ailleurs le roi de France, « le chief des *fleurs de lis* (p. 537 ^a). »

9° « *Flor de lis*, » épithète donnée à sa dame;

Roine, dame, *flor de lis*. *(MS. 7218, fol. 186 ^d.)*

Fleurée, *s. f.* « Escume de la guesde » (Oudin); écume légère de la cuve du bleu.

Fleurence, *s. f.* Nom de ville ; voir Florence.

1° « Fleurins de *Fleurence*, » florins de Florence. (Ord. t. III, p. 666.)

2° « Piece d'escarlate de *Fleurence*. » (Chron. scand. de Louis XI, an. 1469, p. 153.)

Fleurer. 1° Exhaler une odeur. [« Mauvaise odeur « m'est plus *fleurant* que basme. » (Charles d'Orléans, 104e Ballade.)] — « Si *fleuroit* aussi doulx « comme se toutes les espices du monde fussent « espandues dessus. » (Lancelot du Lac, III, f. 70 ^c.) — « Doux *fleurant*. » (Ess. de Montaigne, I, p. 242.)

2° Flairer :

J'y consens, qu'elle courre, aime l'oisiveté,
Et soit des damoiseaux *fleurée* en liberté.
Molière, École des Femmes, act. 1, sc. 2, p. 98.

1. Fleuret, *s. m.* Couleur bleue:

Vostre joue est polie, et blanche comme marbre,
Teinte un peu de *fleuret*, de lacque, ou de cinabre :
Vostre beau nez traitis sert de fleche à droit fil,
A l'ébene de l'arc que fait vostre sourcil.
Des Acc. Bigarr. p. 138.

2. Fleuret. Ancien pas de danse. [« Vois tu ce « petit trait, ce *fleuret*, ces coupés. » (Molière, Fâcheux, t. I, p. 3.)]

Doulx yeulx marchans sur le duvet,
Qui portent mors à patenostre,
Et ceux là dient *adieu fleuret*,
Laissez les aller, ilz sont nostres. *(Am. Cordel. p. 585.)*

« *Fleuret* en dançant. » (Oudin, Dict)

Fleurete, *s. f.* Diminutif de fleur ^A. Discours galans ^B. Terme de danse, comme *fleuret* ² ^C. Monnaie ^D.

^A « A celle heure, s'embattit le chevalier assez « près d'une place environnée de couldriere, bien « l'espesseur d'ung gect d'arc, et pour ce qu'il avoit « ung petit plu, les *flourettes* en odoroient à mer- « veille. » (Percef. vol. V, fol. 42 ^d.)

^B Quand, près de quelqu'objet, vous jugez quelquefois
Quoiqu'en pleine santé, d'être presque aux abois,
Et que vous debitez, et fleurons, et *fleurettes*,
Pour mieux peindre des maux qu'à plaisir vous vous [faites.
(Th. Corn. l'Am. à la Mode, act. 1, sc. 3.)

^C [« Caprioles, tours et destours, *fleurettes* drues « et menues, gamberottes, bonds et sauts. » (Carloix, t. IV, p. 12.)]

D [« Il courroit lors une monnoie qu'on nommoit « flourettes ou *fleurettes*, qui valoit dix huict de- « niers; mais enfin elles furent remises à deux « deniers; puis on les deffendit tout à fait, telle- « ment qu'elles n'eurent plus de cours. » (Pierre de Fenin, Ch. VI, an. 1421, p. 495.)] V. FLORETTE [1].

Fleureter, *v*. Toucher délicatement [A]. Aller de fleurs en fleurs [B]. Conter fleurettes [C]. Sens obscène [D]. [Semer de fleurs [E].]

A « Tastonnant et *fleuretant*. » (Rab. II, p. 280.)

B « Je me suis mis à *fleureter* comme les mou- « ches à miel, afin que de divers recueils il me fust « possible produire un miel, et de la cire au gré, « et profit des lecteurs. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 303.)

C « Flageoler, et *fleureter* en l'oreille, et parler « de choses de peu de valeur. » (Mém. de Comines, t. I, p. 424.)

D Aprenez le fa, et le mi,
Bien vous monstrerai l'escripture,
Tant que vous n'arez jamais cure
D'autre art sçavoir, fors de compter
Une, deux ; les temps mesurer,
Et *fleureter* plus que le cours. *(E. Desch. fol. 311 [a].)*

E [« Toutes ces choses (joiaus) estoient *fleuretées* « de ambre, et estoit li ambres liez sur le cristal à « beles vignetes de bon or fin. » (Joinv. § 457.)]

Fleuretis, *s. m*. 1° Discours recherchés dans lesquels on affecte plutôt des pointes que des raisonnements solides : « Considere de quel pied il a « fait sa premiere démarche, quand sur l'entrée de « ses propos, avec une grande levée de rhetorique, « il nous a voulu faire accroire, non point par « arguments nécessaires, mais par un *fleuretis* de « paroles, que sur les lettres, toutes les monarchies « avoient fondé leurs principes. » (Pasq. Rech. p. 879.) — 2° Accords et autres ornemens dont un air est embelli :

Enfans de cueur ne faictes plus leçons
De *fleuretiz*, mais notre contre note
Sur requiem, en doulcettes facons. *(Cretin, p. 51.)*

Fleureton, *s. m*. Espèce de poësie :

Fuyés mortelz, vuydez ronds chapeletz,
Et chants royalz ; vous aussi, *floretons*
Lays, vireletz, entrelatz, trioletz,
Arbres forchus, balades, et chançons,
Et rameletz de toutes les façons. *(Départ. d'Am. 254 [a].)*

On trouve dans le même auteur, p. 252 et 255, plusieurs pièces intitulées *Floreton*. Rapportons la suivante pour modèle :

Celluy qui est en merencolye
Incessamment au secours crie ;
Son cry ne se peut appaiser,
Car son mal ne se veult taiser :
Faire ne peut chere jolye
Celluy qui est en melencolye. *(Départ. d'Amours, 253 [b].)*

Il y avoit le « *floureton* à double unisonnance au « millieu, par equivocques redoublez. » (Ibid. 252.)

Fleureur, *s. f*. Odeur. On lit d'un corps que l'on avoit fait embaumer : « Y fist mettre grant « planté de espices, et de bonnes herbes qui en « faisoient essir bonne *fleureur*. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 106 [d].)

Fleureux, *adj*. Qui flaire. (Oudin et Cotgrave.)

Fleurin, *s. m*. Ce mot désigne une monnoie quelconque : monnoie d'or, réelle ou effective ; monnoie imaginaire ou de compte, et de différente valeur, suivant les différens pays. Cette monnoie fut appelée *florin*, ou parce qu'elle fut frappée d'abord à Florence, ou à cause de la fleur de lis dont elle porte la figure. [On sait que les armes de Florence sont des fleurs de lis rouges.] Suivant Villani, ce fut en 1252 que l'on frappa les premiers *florins* à Florence ; ils étoient d'or fin et de huit à l'once. Cette opinion a été adoptée dans le livre intitulé *Il Fiorino d'oro antico illustrato*, *Firenza* 1738. Mais un titre latin de l'an 1068, rapporté par Le Blanc, Traité historique des Monnoyes, p. 147, nous apprend que « les monnoyes d'or qui, depuis « le commencement de la monarchie, avoient été « appellées sols, étoient alors nommées francs, ou « *florins ;* ce qui prouve que les *florins* sont beau- « coup plus anciens que Villani ne l'a cru. » Le même auteur cite l'Histoire de Normandie, qui fait mention de florins d'or sous l'an 1067, « lorsqu'elle « dit que le duc de Normandie donna à celuy qui « lui vint dire, de la part de Harald, de sortir « d'Angleterre, un coursier, une robe et quatre « *florins* d'or. » — *Florin* s'est employé en général pour monnoie d'or quelconque : « Envoia trois « sommiers chargés de nobles de Castille, et d'au- « tres *florins*, pour faire prest aux chevaliers, et « escuyers. » (Froiss. liv. III, p. 98.)

Despan toujours moins de ta rente,
Trente, vint *flourins*, ou soixante. *(E. Desch. f. 513 [c].)*

« Le roy de Castille s'accordoit, et appaisoit au « duc de Lancastre, et marioit son fils à sa fille, et « luy donnoit grand terre, et grand païs en Castille « et moult grand nombre de *florins ;* environ deux « cens mille nobles. » (Froiss. liv. III, p. 357.)

Noms de monnaie :

1° « *Florin* d'or. » (Le Blanc, Traité des Monnoyes, page 147.)

2° « *Florins* d'or grands, et petits. » (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Monetæ aureæ*.)

3° « *Florin* d'or aux fleurs de lys. » (Le Blanc.)

4° « Tournois à *florins* d'or, grans, et petits. » (Ord. t. I, p. 389.)

5° Sur le prix du *florin*, nous citerons ce passage où il est dit que le florin courant étoit de 24 sols d'Avignon : *Florenus currens quilibet de 24. solidis Avenionensibus*. (Test. du Card. d'Amiens, Godefroy, annot. sur l'Histoire de Charles VI, p. 760.) — Les 600 *florins*, en 1512, faisoient deux cents écus ; ainsi le *florin* étoit le même que la livre. (Histoire du chev[er] Bayard, p. 332.) — « La livre tournois, ou « le *florin* » étoit de quarante gros de Flandres en 1579. (Hist. de M[r] de Thou, VIII, liv. LXIX, p. 128.) — On lit du mariage de Marie, fille du duc de Berry, avec Louis de Châtillon, fils du comte de Blois : « Elle fut douée et assignée sur toute « la comté de Blois de six mille livres, monnoye « de France qui vallent bien six mille francs à « prendre en *florins*. » (Froiss. t. IV, p. 114.) — Un

pain, dans la disette en 1366, fut vendu jusqu'à un *florin*. (Froiss. I, p. 320.)

6° Le *florin* fut confondu avec « franc, livres, « doubles et moresques, » et pris pour monnoie réelle et effective. « *Florins* nommez doubles d'or. » (B. du Guesclin, par Ménard, p. 303.) — *Florins* et *moresques* étoient synonymes ; les habitans de Bayonne-en-Marolle ayant été sommés de se rendre, par le maréchal de l'armée du duc de Lancastre, dirent au héraut qu'il leur avoit envoyé : « Or « allez,...... et faites bien la besogne, et nous vous « donnerons vingt *moresques ;* quand le heros « ouit..... promettre vingt *florins*, il fut rejoui. » (Froissart, t. III, p. 140.) — On a distingué *florin* de franc : « De Perpignan s'en allerent à une ville « appellée Conne, ou estoit lors le duc de Gironde, « et le dit maréchal de Sancere; lequel duc leur « donna dix *florins* qui bien valent .vii. francs, ou « environ. » (Confess. de Vaudreton, Trés des Chart. Layette 5 de Navarre, pièce II, p. 4 et 5.)

7° Les *florins* ont porté le nom de « *florins* de « Charle, *florins* carolus, » ou « karolus, » c'est-à-dire Carolus. « Payant annuellement un *florin de* « *Charle*. » (N. C. G. t. I, p. 1251.)

7° *bis*. « *Florins* de Pape. » « De Lyon se parti« rent, et vinrent droit à Avignon, en allant lequel « chemin trouverent le conte de Valentinois, et « madame sa femme qui leur donna cinq *florins de* « *Pape*. » (Confess. de Vaudreton, Trés. des Chart. Layette 5 de Navarre, pièce II.)

8° Ils ont porté le nom des pays.

Me fist, par la chambre des contes,
Delivrer quatre vins *florins*
D'*Arragon*, tous perans, et fins :
Desquels quatre vins, ces soissante,
Dont j'avoie fait frans quarante. *(Froiss. Poës. f. 429 a.)*

« *Florin* de Brabant. » « Le *florin de Brabant* à « vingts patars, monnoye de Brabant. » (Anc. Cout. Gén. II, p. 974.) — « *Florin* de Florence, de chascun « huit sols trois deniers parisis. » (Ord. I, p. 618.) — « Le *flourin de Florence* doit courir pour dix « sols. » (Ord. II, p. 249.) — Ils furent défendus au mois d'octobre 1309. (Id. t. I, page 468.) — [« Item « 20 florins de Florence presiés 21 livres, » dans l'Inventaire de Clémence de Hongrie, 1328. — On y lit encore « *florin* ou mouton... *florins* d'or des« guisés. » (Nouv. Comptes, p. 48.)] — « *Florin* de « Hongrie. » (Hist. de la Tois. d'Or, t. I, f. 128 b.) — « *Florin* de Metz. » (1516.) Voyez Cotgrave et Mém. de Fleur. ms. page 329. — « *Florin* du Rhin, » ou « Rin. » Le duc de Bourgogne, voulant joûter contre le gardien du pas de l'arbre d'or, « estoit armé de « toutes armes..... l'escu au col (lequel escu etoit « tout couvert de *florins du Rin* branlans.) » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 578.)

9° On distinguoit aussi les *florins* nommés « rieders » et les patars. (Hist. chron. depuis 1400 jusqu'à 1467, p. 336.)

10° « Les *florins* royaux d'or. » (Du Cange, *Monetæ aureæ*.)

11° « Les *florins* d'or à » ou « de la reine. » Voy. le Mercure de septembre 1735, p. 2005 ; ils furent décriés par une ordonnance du 4 août 1309, qui se trouve dans les Ord. t. I, p. 474.

12° *Fleurin*, *florin* ou « *flourin* à l'ange. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 145 b.) — [« *Fleurins* à l'ange« lot, » Cart. de S. Vandrille, an. 1342.]

13° « *Florin* » ou « *flourin* à l'aignel » ou « au « mouton. » « Le roi de France fit faire (en 1354) « *florins* de fin or appelés *florins à l'aignel*, pour « ce qu'en la pille avoit un aignel ; et estoyent de « cinquante deux au marc ; et lorsqu'ils furent « faits, le Roy en donnoit quarante huit pour un « marc de fin or, et deffendit l'on le cours de tous « autres florins. » (Froissart, livre I, page 178.) — « *Flourin à l'aignel* qui valoit d'abord 22 sols de « petits bourgeois augmenté. » (Chron. S. Denis, t. II, fol. 145 b.)

14° « *Fleurins* à la chaire, un pour deux de Flen« rence se porteront comme ceus de Fleurence « dessus. » (Ord. I, p. 550.)

15° « *Florins* au chat, » ou « au cat. » (Cout. de Norm. en vers, fol. 17 a.) C'est là une pièce anglaise frappée d'un léopard.

16° « *Florin* à l'escu. » (Le Blanc, sur les Monnoyes, page 242.)

17° « *Florin* S. George, » ou « de S. Jourge » « *Florins saint Georges*, que nous faisons faire à « present, lesquels auront cours pour vingt sols « tournois la pièce. » (Ord. II, p. 242.)

18° « *Florins* mantelez » ou « au mantelet. » « Le *fleurin au mantelet* vaudra la piece, douze « sols. » (Ord. I, p. 550.)

19° *Petis flourins*. [« La somme de soixante *flou*« *rins* du pays (Lille, Namur, Louvain) que on dit « petis *flourins ;* c'est assavoir trois viés escus d'or « de bon pois, pour quatre des petits flourins des« sus dis. » (Cart. de Corbie, an. 1428.)]

20° [« *Florins* de Haynau appellez Guillelmus, « qui avoient cours pour un *florin* franc de nostre « coing et un tiers de franc la piece ; *florins* de « Cambray soubz la fourme de France de nostre « coing ; *florins* de Brabant, appellez doubles mou« tons, autres appellez nobles d'Angleterre ; *florins* « à l'escu de Flandres ; *florins* contrefais aus *florins* « appellez Guillelmus de Haynaut; autres *florins*, « appellez francs à pié contrefais aus nostres à dif« ference de Waleran et Guido ; *florins* Guillelmus et « Guido, et *florins* contrefais soubz fourme, d'escus « à difference de Waleran, et autres *florins* au « mouton de Lincourt. » (JJ. 111, p. 195, an. 1377.)]

21° [« Icelle femme se print à rongner et copper « aucunes pieces d'or, comme cliquart, que on dit « *florins* Guillelmus, et autres pieces d'or aians cours « au pais de Boullenoys. » (JJ. 188, p. 84, an. 1459.)]

22° « Qui a *florin*, latin, roussin ; partout il trouve « chemin. » (Cotgr. Dict.)

Fleuron, *s. m.* Diminutif de fleur [A]. Ornement d'une couronne royale ou ducale [B].

[A] Quand je baise tes yeux, je sens de toutes parts
La fleur de l'oranger, la fleur de l'aubespine,
Le tym, le poulliot, et la rose eglantine,
La framboise, la fraise, et les *fleurons* de mars.
Berger. de Rem. Belleau, t. I, p. 135.

* [« Une petite couronne d'or, à treize *florons*, et « a en chascun *fleuron*, une esmeraude contre- « faille, trois grosses perles et un grenat. » (De Laborde, Emaux, p. 198.)] — « Ducs à haut *fleu-* « *ron;* » ce sont ceux « desquels les duchez furent « jadis royaumes ; auquel nombre sont en France, « Bourgogne, Normandie, Bretaigne, Guyenne. » (S. Jul. Mesl. Historiq. p. 570.)

Fleuronner, *v.* Fleurir, au propre et au figuré.

Reposons nous sur l'herbe qui *fleuronne. (C. Marot, 94.)*

Tout affollé d'elle il se passionna,
Et comme il voit que sa beauté *fleuronne*
De plus en plus, croissant comme à l'envi,
De plus en plus il est aussi ravi. *(A. Jam. 238 b.)*

Fleurotier, *adj.* Qui va de fleurs en fleurs.

Qui croiroit que ces *fleurotieres*,
Ces abeilles, ces ruchotieres
Naissent du ventre d'un toreau? *(R. Belleau, I, p. 39 b.)*

Fleurottant, *part.* Qui flaire souvent ; fréquentatif de *fleurer*.

Pressotant, et mignottant,
Fleurottant, et succotant
Mille douceurs ensevrées
Sur tes levres pourperées. *(G. Durand, p. 129.)*

Fleurs. [Scorbut, érésipèle : « Jehannin Houdette feust surprins... d'une maladie que on « appelle au pays les *fleurs* Nostre Dame. » (JJ. 171, p. 13, an. 1419.)]

Fleurtizant, *part.* Qui fait des fleurelis : « Ses « neuf ministres, à diverses voix, accordantes « musicallement, en dessus *fleurtizans*, basse- « contres barytonnantes, tailles douces, et agues, « haulte contres...... chantarent un cantique. » (Alector, rom. p. 118 a.)

Fleute, *s.* 1° Joueur de flûte. (Rob. Est. Dict.) — 2° « *Fleute* d'Allemand » (Oudin), grand verre à boire. — 3° Instrument de musique : « Une *fleute* « traverse que l'on appelle à grand tort fleuste « d'Allemand ; car les François s'en aident mieux. » (Carloix, VI, 11.)] Voir FLUSTE.

Fleuter, *v.* Jouer de la flûte :

Cils jours estoit uns mondains paradis,
Car maint firent des arbres chalemeaulx,
Et flajolez dont *floustoient* toudis. *(E. Desch. f. 75 b.)*

Les bergiers dansoient,
Pastoureaulx *fleustoient*. *(V. de Charles VII, p. 69.)*

Or cependant qu'en tes amours pensois,
Ou bien tandis que *flustois*, ou dansois. *(C. Marot, 578.)*

« *Fleuter* pour le bourgeois, » boire beaucoup. (Oudin, Cur. fr.) — [Il signifiait encore divulguer, répandre : « Tex amors sunt tantost seües Qu'il les « *fleutent* par les rues. » (Rose, v. 7784.)]

Fleuteres. [Joueur de flûte, au nominatif : « L'autre fut *fleuteres*, mout s'en sut bien aidier. » (Berte, couplet XI.) — Le cas régime est *fleusteor*, *fluteur :* « Là veissiés *fleüsteors*, Menestrez et jon- « gleors. » (Rose, v. 753.) — « Danseurs d'Orleans, « *fluteurs* de Poitiers, braves d'Avignon. » (Desperiers, 56° Conte.)]

Fleuve, *s. m.* Fleuve : [« De l'autre part, ce « m'est avis, Court uns *flueves* de paradis, Qui « Eufrates est apelés. » (Flore et Blanch. v. 2007.)]

Vous monstreray par exemplaire,
Car en Saine, en Marne, ou en Oise,
Et qui ne m'en croira si voise,
Et ès autres *fleuves* semblables. *(E. Desch. f. 478 c.)*

On disoit :

1° « *Fleuve* de mer, » pour bras de mer. (Froiss., liv. II, p. 30.)

2° « Le *fleuve* passé, le saint s'oublie. » (Cotgr.)

3° On dit en françois : « Trois F. F. F. mauvais « voisins, *fleuve*, fort, frere. » (Des Accords, Bigarr. page 159 b.)

Flexueux, *adj.* Courbe, tortueux. (Cotgr. Oud.)

Flexuosité, *s. f.* Courbure, sinuosité. (Cotgr.)

Flibot, *s. m.* [Flûte qui ne dépasse pas cent tonneaux ; de l'anglais *fly*, mouche, *boat*, bateau ; bateau-mouche.] On lit du duc de Buckingham qui, en 1627, promet des secours et des vivres aux Rochelais : « Cependant le 21 du dit mois, comme « l'on approchoit de la coste d'Angleterre, il se met « dans un *flibot*, envoye les marchands Rochellois « l'attendre à Bristol,..... et tourne le cap vers Pli- « mouth où estoit la flotte que le comte de Holland « devoit mener. » (Mém. de Sully, XII, p. 443.)

Fliche. [Moitié d'un porc avec le lard et le maigre : « Bien avoit garni son hostel, Assez y avoit « un et el, Char salée, bacons et *fliches ;* De ce « estoit li vilains riches. » (Renard, v. 1281.) — « Un quartier de *fliche* de lart. » (JJ. 132, page 164, an. 1387.) — « La tille de bachon, la *flique* et la « candeille qu'il preneit. » (Cart. de Corb. an 1294.)]

Flieme. [Flamme, lancette : « Lanceola est fer- « rum subtile cum qua vena aperitur, gallice « *flieme*. » (MS. lat. 4120.)]

Flin, *s. m.* Marcassite, pour fourbir les épées. (Borel, Cotgrave.)

Flion. Coquille dite telline. (Cotgrave.)

Flo, *s. m.* Flot A. Marée, flux B. Bras de mer C. Canal, route par eau D.

A « Le flo de la mer. » (MS. 7218, fol. 280 b.) — Au figuré, multitude, foule : « A grant *flo* de sergante- « rie. » (G. Guiart, fol. 22 a.)

B [« Atant ès vos torné le vent ; Li vespres ert « bien avesprés, Et li *flos* tost au port montés. » (Flore et Blanchef. v. 1352.)] — On trouve *flo*, dans Britton, Lois d'Anglet. f. 283 a, opposé à « retrait, » reflux. On lit « *flo* montant, » dans Brut, MS. p. 86 a ; « le *floc* de la mer, » dans les Vig. de Charles VII, t. II, p. 80. — [Dans Ant. de Conflans, cité par Jal, on lit quart de *flocq* ou d'esbe.]

C « Est divisée la premiere partie des montaignes, « et de deux petitz *flocz* de mer allans et venans. » (Perceforest, t. I, fol. 2 c.)

D [« Nous Florens Berthaut, sire de Malines... « tenons en fief... l'avoerie et la seignerie de Mali- « nes, le *flot* d'aiwe, les chemins et le marchiet du « seil. » (Charte de 1302, anc. 10197, 2 2, folio 71 b.)]

Expressions :

1° « A *floc*, » à grands flots. (Contes de Cholières, folio 112 b.)

2° « *Flot* de mars, de septembre. » (Cotgrave.) Grande marée de mars, de septembre.

3° « Tous d'un *flot*, » tous ensemble. (Histoire de Bayard, p. 127.)

4° « Ce qui vient d'esbe s'en retournera de *flot*. » (Cotgrave.) Ce qui vient au flux, s'en va au reflux ; ce qui vient par la flûte, s'en retourne par le tambour.

1. Floc. [Mare : « Ouquel hostel avoit ung « fumier et ung *floc* d'eaue. » (JJ. 189, p. 513, an. 1461.)]

2. Floc. Petite touffe de laine, de soie : « Un « beau *floc* de soye cramoisine qu'elle avoit sur la « teste. » (Rabelais, V, 165.) — [« Trempant en « huile bouillante un *floc* de laine attachée au bout « d'une esprouvette. » (Paré, XI, 16.)]

Flocars, *s. m.* Floc, touffe de laine. « Faisoient « plusieurs chappeaulx, bouquets, et *flocars*. » (Cartheny, Voyage du Chevalier errant, f. 50 b.)

Floceau, *s. m.* Flocon de flamme, de neige : « Deux dragons grans, et pareceux.... gectoient feu, « et flambe, à moult grans *floceaulx* parmy la « quelle. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 152 d.) Voir sous Flocheter.

Floche. Poils, lambeau qui s'effile. On lit dans Du Cange sous *Flocus* : « Villosus, plein de *floches* « ou de peau. »

Flocheter. Tomber à flocons. « *Flocheter* « comme la noif qui chiet par *flociaux*, à la laine « de berbis. » (Gloss. lat. fr. du fonds S. G., Du Cange sous *Floccare*.)

Flocon. [Touffe de laine, de soie : « Et li « gaignon le vont suiant Descerent lui son peliçon, « Amont en volent li *flocon*. » (Renart, v. 6968.)]

Flocquer, *v.* Tomber par floches. « Ses chaus- « ses..... furent déchiquetées..... et *flocquoit* par « dedans la deschicqueture de damas bleu. » (Rab. t. I, p. 42.)

Floe, *adj.* Mou, flasque. Cortois se plaint du mauvais pain qu'on lui donne :

. . . . mon pain resamble becuit,
Il est faiz, ou d'orge, ou de droe :
A enviz menjasse fi *floe*
En l'ostel mon seignor mon pere. *(Court. d'Arras, 84 c.)*

[« De travail et de peine fut forment foible et « *floe*. » (Berte, couplet 38.) — « Item je donne à « Jean Lelou, Homme de bien et bon marchant, « Pour ce qu'il est linget et *flou* Un beau petit « chiennet couchant. » (Test. de Villon.) — Les peintres emploient encore le mot *flou* pour une peinture bien fondue, ou pour un dessin lâche et mou.]

Floer. [Couler : « Et fisent la riviere d'Escault « *floer* entour le ville. » (Froiss. III, 138.)]

Floflotement, *s. m.* Le mouvement des vagues ; mot factice.

Ainsi nous oyons dans Virgile
Galoper le coursier agile,
Et le vers d'Homere exprimer
Le *floflotement* de la mer. *(Joach. du Bellay, p. 474.)*

Floflоter, *v.* S'agiter. Mot formé par onomatopée, pour exprimer l'agitation des vagues de la mer. (Voy. Floflotement.) Nos poëtes du xvi° siècle, et entre autres Du Bartas, étoient fort curieux de forger de ces sortes de mots.

J'ay souvent veu Phœbus, au matin, hors de l'onde
Lever son chef luisant, dispos à voyager,
Et puis, en peu de tems son visage changer ;
Aussi la calme mer *flofloter* vaguabonde. *(P. Enoc, 14.)*

On lit de l'Océan dans lequel vont se perdre les fleuves :

Un *floflotant* tribut de tous lieux se debonde,
Des fleuves nourrissons, dont le cours limité
Retourne vers sa source. *(Pasq. Œuv. mesl. p. 721.)*

« Le *flofloter* mis en usage par les poëtes de « nostre temps, pour representer le heurt tumul- « tuaire des flots d'une mer, ou grande rivière « courroucée. » (Pasq. Rech. p. 671.)

Floichel, *s. m.* Flocon : « *Floichel* de laine, » dans le Catholicon lat. fr. cité par D. C. sous *Flocus*.

Flondelle, *s. f.* Le roy d'Angleterre, assiégeant Harfleur en 1415, avoit dans son armée « environ « six mille bacinets et .xxiii. mille archiers sans les « canoniers et autres usans de *flondelles* et angins « dont ils avoient grand abondance. » (Monstrelet, vol. I, p. 223 b.)

Flonne. [Bouquet d'oignons ou d'aulx : « Aux- « quelz compaignons icelui Grisart donna la moitié « d'un oison et des *flonnes*. » (JJ. 168, p. 381, an. 1415.)]

Floquer. [Se dit chez les Picards d'un vêtement trop large ; il fait des plis imitant les *flots* ou *flocs*.]

1. Floquet. Flocon. « *Floquet* de poils. » (Cotg.)

2. Floquet, *adj.* Hautain, opiniâtre. Louis XI, écrivant à St Pierre, grand sénéchal, s'exprime ainsi : « Dites à Mr de St André qu'il ne fasse point « du *floquet*, ni du retif, car c'est la première deso- « béissance que j'aye jamais eu de capitaine. » (Hist. de Louis XI, par Duclos, III, p. 240.) *Floquet* est une injure, dans Rab. I, p. 178.

Flor, Flur. [1° Fleur : « L'escut li freint k'est ad « or e à *flurs*. » (Roland, v. 1276.) — « Pour ver- « dure ne pour prée, Ne pour fueille, ne pour *flor*. » (Couci, I.)

Jamais de *flors* n'aurai envie,
Quant de mon ami suis partie :
Ne *flor*, ne rose que me vaut ?
Quant ge n'ai Floire ne me chaut. *(Fl. et Blanch. 203 c.)*

L'auteur a voulu faire un jeu de mots sur *Floire* et *Flor*.

2° [Paradis : « En seintes *flurs* il les facet gesir. » (Roland, v. 1857.)]

3° [Virginité : « Mais m'aura, se Dieu plait, cel « qui en ot la *flor*. » (Audefroi le Bastard, Romancero, p. 33.)]

4° [Élite : « De douce France m'ont tolude la « *flur*. » (Roland, str. 174.) — Dans Froissart, les expressions *fleur* de chevalerie, sus *fleur* de coursier reviennent à chaque instant. — « En ce tem- « pore que ceste crois estoit en si grant *fleur* de « renommée. » (Id. II, 321.)]

5° Fleur de farine : « Le pain, o toute sa *fleur*. » (Ord. V, p. 683.) — « Grand garnison de blez, et de « bons vins, de lars, et autres chars salées, et « neantmoins de *fleur* butelée. » (Hist. de Bert. du Guescl. par Mén. p. 505.)

Chaudière, baingnoire, et cuviaux :
Pour enfans fault bers, et drapiaux ;
Nourrice, chaufete, et baccin,
Paellecte à faire le pain,
Let et *flour*. *(Desch. f. 442 c.)*

6° Menstrues : « « Encore qu'elles n'ayent point « de *fleurs*, si ne laissent-elles à formiller d'enfans. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 294.)

E a feme gran mester a
Les *flurs* restreint kant trop en a.

On lit dans le latin : *Potatus stringit patitur quem femina fluxum.* — Remarquons les expressions ci-après :

1° « *Flour* douce ou souveraine, » terme d'amitié.

Prins, et souspris d'amoureux dolour
M'acheminay pensant, par une plaine,
A la beauté de la très *douce flour*
Qui en bonté, en doucour, en honour,
Et en tous biens est la *flour souveraine*. *(Desch. 74 c.)*

Ains me laissiez languir, très *doulce fleur* ;
Aiez pitiez de moy, et de mon plour. *(Ibid. 168 a.)*

2° « *Fleur* des fleurs. » Même sens.

La *fleur des fleurs*, c'est ma dame, m'amie. *(Desch. 146 c.)*

3° « C'est la *fleur* des febves. » Nous disons c'est la *fleur* des pois. « N'oubliant sur tout d'y inciter « toute la fleur de la jeunesse de la cour, si bien « qu'on disoit que c'estoit la *fleur* des febves. » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 327.)

4° « *Fleurs* des chevaux. » (Louis III, duc de Bourbon, p. 116.)

5° « *Fleur* de compagnie, » troupe d'élite. (La Salade, f. 41 a.)

6° « Demoiselle à *fleur* de corde, » demoiselle de nouvelle création. « C'est là que, sur le midi, arrive « une caravanne de *demoiselles à fleur de corde*, « dont les meres, il y a dix ans, portoient le chape- « ron, vraie marque et caractere de bourgeoisie. » (Rom. Bourg. liv. I, p. 6.)

7° « *Fleur* de coursier. » (Fav. Th. d'hon. I, 577.)

8° « Très bien montés sur *fleurs de roussins*, et « grans, et gros. » (Froiss. liv. I, p. 77.)

9° « *Fleur* à l'espieu tranchant. » (D. Florès de Gr., épit. p. 4.) Cette expression se trouve dans la prophétie d'Urgande ; on voit plus bas que c'est « la *fleur* de lys. »

10° « *Flour* et l'ente. » Expression figurée pour désigner tout ce qu'on a de plus cher au monde.

Tu m'as tollu la douce *flour, et l'ente*
En qui m'amour estoit du tout aerse. *(Desch. f. 370 a.)*

11° . . . . . Ma maitresse,
Fleur de gayeté. *(J. Marot, p. 247.)*

12° « *Fleur* de gens d'armes, » gens d'armes d'élite. (Monstrel. II, p. 93 a.)

13° « *Fleur* de nature. » On trouve cette expression dans les chansons MSS. du Cte Thibaut, p. 107, pour désigner l'amour auquel, selon le poëte, rien dans le monde n'est préférable.

14° « *Fleur* de noblesse, » noblesse la plus distinguée. (J. Marot, p. 247.)

15° « *Flour* d'iver. » La neige.

La *flour d'iver* sour la brance
Mi plaist tant à remirer,
Que novele remembrance
Mi donc amors de chanter. *(Poët. av. 1300, II, p. 818.)*

16° « *Flour* de paradis. » On a dit de la Ste Vierge :

Or proi la *flour de paradis*
En qui s'est mis sains esperis,
Que ele nos arose
Del bien k'en li repose. *(Ibid. III, p. 1250.)*

17° « *Fleur* de pensée. » Ornemens qui se mettoient sur les habits, comme aujourd'huy les franges à graines d'épinards. (P. J. de Saintré, 184.)

18° « Etre en *flor*, » être en joie.

Se li cors en sueffrent doulor,
Que les ames *soient en flor*. *(Blanch. f. 186 d.)*

19° « A *fleur* de champ, » à ras de terre.

Combien de villes sont à *fleur des champs* laissées.
Poës. de Perr. p. 23.

20° « A terre de *flors*, » à fleur de terre.

. . . . Ainçois seroit un tors
Portée *à terre de flors*,
Ke m'en veist recreant. *(Chans. du Cte Thib. p. 19.)*

21° « Etre en ses *fleurs*, » être florissant. « Oncques ne fut l'empire romain tant *en ses fleurs*. » (Le Jouvenc. p. 556.)

22° « *Fleur* de lart, » terme de vénerie. « Pour « faire la dicte *fleur de lart*, mettez tremper vostre « lart par plusieurs jours en eau courante, tant qu'il « soit bien dessalé, et puis le raclez, ou autrement « fondez vostre lart, et puis le jettez en eau fraische, « et ce faictes plusieurs fois, et c'est la fleur dessus « dite. » (Arteloq. Faucon, f. 101 a.)

23° Qui dict qu'amours
Ne sont que *flours*
Il se deçoit. *(Blas. des Faulces amours, p. 221.)*

Florable, *s. f.* Petit muguet. (Oud. et Cotgr.)

Floré, *part.* Fleuri, bordé de fleurs. [« La covreture de la sele Ert d'un brun paile de Castele, « Tote *florée* à flors d'orfroi. » (Flore et Blancheflor, v. 1187.)]

Bien li ot nature *floré*
Son cler vis de lis et de rose. *(Alex. et Arist. f. 73 a.)*

Florence. [Monnaie : « Icellui viconte de « Thouars tendra sa dite terre et seignourie de l'Ile « de Ré d'icellui seigneur roy à foy et hommage « lige, à cause du chastel de la Rochelle, et au res- « sort et souveraineté acoutumez, à une *florence* « ou maille d'or, ou la valeur d'icelle. » (JJ. 158, p. 451, an. 1404.)]

1. **Florentin**, *s. m.* Florin, dans une ordonnance de Philippe-le-Bel, rapportée dans Du Cange, sous *Multones*.

2. **Florentin**, *adj.* Qui est de Florence. On disoit proverbialement : « Barbotes des *Florentins*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1653.)

Florentiné, *part.* Mot factice employé dans le journal de Louise de Savoie. « L'alliance de François « Ier avec Leon X confirmée ; laquelle depuis a esté « affirmée, et *florentinée* par le dict Leon gentil

« lieutenant et apostre de Jesu-Christ. » (Mém. du Bell. t. VI, p. 188.)

Flores. [« Homme de belle prestance, Poudré « d'iris de Florence, Qui se pique de vaillance, Qui « fait *flores* et bombance, Et fait trotter la finance. » (Perrin, Poës. p. 201.) *Flores* est le pluriel de *flos; faire flores*, c'est fleurir.]

Floret, *s. m.* Fleuret. [« Un rude tireur, le « *floret* au poing. » (Mont. I, 164 a.)] Ce mot est au figuré, dans Pasquier (Rech. p. 497): « Charle V, « enflé de cette victoire (de Pavie)........ envoya le « Cte de Rieu, avecque une grande liste de demandes « extraordinaires, qu'il faisoit à Francois I; ...coup « que le roy prisonnier de corps rabatit avec un « *floret*, par une grande franchise d'esprit, luy « disant qu'il s'en pouvoit retourner en poste tout « ainsi qu'il estoit venu, et que son maistre estoit « un moquer. »

Florete. [Soie tirée de la bourre enveloppant le cocon, chape: « Il n'avoit pas robe de soie, Ains « avoit robe de *florete*, Faite par fines amoretes. » (Rose, v. 883.)]

Floreté, *adj.* Peint de fleurs. « Son cheval estoit « couvert d'un condal vermeil, à une grande croix « blanche, *floretée;* et sur chacun bout, une coquille « d'or. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 187.) On lit *flouretė*, au ms. 7615, II, f. 192 a. — [On lit au figuré dans Christine de Pisan, Charles V, t. I, f. 3: « Est bien raison que la piste et veritable narration « de ses dignes meurs soit *fleuretée* de memoires « profitables et de digne efficace. »]

Florette. [1° Diminutif de fleur: « Enz un « verger s'en entra Cinq *flurettes* y truva. » (Hist. litt. de la France, t XXIV, p. 366.) — « Zephyrus et « Flora sa fame, Qui des flors est deesse et dame, « Cil dui font les *florettes* nestre. » (Rose, v. 8451.)] — 2° Monnaie (voir Fleurette.) « Furent tenus plu- « sieurs grans conseils sur les affaires du royaume, « entre lesquels fut ordonné que les *florettes*, c'est à « scavoir que la monnoye du roy, qui avoit cours « pour seize deniers, seroient mises, et rabaissées « à trois deniers; si fut tantost ce publié par tout le « royaume... pour lequel rabaissement, le commun « de Paris, et d'autres lieux commencerent fort à « murmurer contre les gouverneurs du royaume; « mais....... leur tourna à plus grand dommage: « furent brief en suivant remises de quatre à deux. » (Monstr. t. I, p. 308 a.) — « Couroit une monnoie « nommée *flourettes* qui se allouoient pour seize « deniers, que le roy d'Angleterre fit mettre à « quatre deniers, pour ce qu'ils estoient de mauvais « alloy. » (Lefevre, Hist. de Charles VI, p. 157.)

Flori. 1° Blanc de vieillesse. [« Ja estes vielz e « *fluriz* e blancs. » (Roland, v. 1771.)]

Ja n'i aura, ce sai-je bien,
Home si vieil, ne si *flori,*
Ne si vielle fame autresi,
Tant soit chenue, ne ferrans,
Ne viegne en l'aage de dix ans:
S'a la fontaine veut venir,
Ilueques puet rajouenir. *(MS. 7615, t. II, f. 48 c.)*

2° [Couvert de fleurs, peint *à fleurs:* « La targe « qui est *flurie.* » (Roland, v. 3361.)] — 3° « *Florit* « païs des Engles, » le paradis. On lit dans Saint Bernard, p. 18: « Ceste eys est cele ke paist entre « les lilz et habitet el *florit païs des angles;* » en latin: *apud vero est quæ pascitur inter lilia, quæ florigeram inhabitat patriam angelorum.* [Voir *Seintes flurs* sous Flor.] — 4° « *Flories* (Pasques), » Pâques *fleuries.* (Perard, Hist. de Bourg. page 450, an. 1241.)

Floridité, *s. f.* Fleurs. On a dit du style de Montaigne: « Me semble qu'il ait encores quelque « chose de nouveau, et de peculier en délices, et « *floriditez* perpetuelles. » (Ess. de Mont. I, p. 38.)

1. **Florin.** Voyez Fleurin.

2. **Florin,** *s. m.* Sorte de poisson. « Pour les « malicieus anginz couranz pour panre toute ma- « niere de poissons, grans et petits, si que lidit « angin essorbissoient tous les petits poissons, « *florins*, et autres. » (Ord. t. II, p. 11, an. 1317.)

3. **Florin.** [Petite fleur: « L'autre ier, par une « matinée, Ou temps que rose est matin née, Qui « s'orgueille à l'issir d'yver, Après de maint *florin* « divers Sont vestus bois et recouvers. » (Dits de Watriquet de Couvin, 101.)]

Floron. [Fleuron: « Ouquel y deffaut...... un « *floron;* à tout cinq pierres. » (Inv. de la Sainte Chapelle, dans D. C. III, 316 c.) Voir Fleuron.]

Florulent, *adj.* Fleuri. « Ain tas de livres qui « sembloient florides, *florulens*, floris comme beaulx « papillons; mais au vray estoient ennuyeux. » (Rab. t. V, prol. p. 7.)

Flos. [Flux (voir Flo): « Et estoit adont li *flos* « de la mer si hault et si grans qu'il batoit as « murs. » (Frois. II, 407.) — « Sus heures de vespre, « au retrait dou *flos* et que li webes leur failli. » (Id. VIII, 126.)]

Flossaye, *s. f.* Couverture. [Comme *flaissart.* On lit *flossaie, flossoie*, aux Cart. de Lagny, fol. 241 et 246.] On dit d'une femme qui dupe son mari par de fausses larmes:

Ainsis le tient, ainsis l'essaye,
Ainsi les yeulx d'une *flossaye*
Ly cuevre, par son piteux *plour.* *(Desch. f. 515 c.)*

Flotage, *s. m.* Agitation, mouvement des eaux. (Cotgrave, Oudin et Rob. Estienne.)

Flote, *s. f.* Bois flotté A. Radeau B. Foule, foule de gens armés C. Armée navale D.

A [« Toniaus vuit qui vienent à *flote* doivent « chascun obole de rivage. » (Liv. des Mét. 305.)] — « Avons ordené, et ordenons que toles ventes de « bois, et de *flotte* d'iceux soient dores-en-avant « vendues par enchierres, ...et envoyront les diz « maistres des forez les ventes des diz bois, et « *flottes* aux baillis, et seneschaux, etc. » (Ordon. t. I, p. 672, 16 nov. 1318.)

B Radeaux construits par les Espagnols qui faisoient le siége d'Ostende, en 1603. (Hist. de Mr de Thou, trad. liv. 130, t. XIV, p. 193.)

C [« As noces vint bien atornée Et des autres i ot « grant *flote* Et Renart leur chante une note. » (Renart, v. 12657.)] — « Tant comme le cheval se « povoit efforcer, se plongoit dedans les grans « *flottes* de ses ennemis. » (Chron. S' Den. I, 244 a.) — « Les gens de cheval que les Anglois avoient mis « au bois saillirent dehors en *flote*, et vinrent par « derriere sur la seconde bataille de nos gens. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI, page 315.) — « Si tost qu'ilz sçeurent entrer dedans la ville les « gens venoient encontre eulx à si grant *flote* qu'ils « ne pouvoient passer. » (Perceforest, I, f. 94 d.) — « Charle VIII partant de Rome avoit, outre la *flotte* « de l'armée, ses cent gentils hômes arbalestriers, « Suisses, Allemans. » (Delavigne, Voyage de Naples de Charles VIII, p. 127.)

Plusieurs gens de toute contrée
Arrivoient, et suivoient la *flote*,
Pour veoir le roy, et son entrée. *(Vig. de Ch. VII, t. II.)*

D [« Les Carthaginois guettoient leurs armées au « passage avec une grosse *flotte* de vaisseaux. » (Amyot, Timoléon, IX.) *Flotte* signifiait multitude et on disait une *flotte* de gens comme une flotte de nefs]

Expressions :

1° [« *Mettre en flotte*, » resserrer : « Lesquelx « carpentiers seront tenus...... mettre en *flotte* ung « des pans de laditte grange, lequel est evasé. » (Cart. de Corbie, an. 1421.)

2° « Marcher en *flotte*. » On lit de cent Suisses qui accompagnoient le roi, en 1502 : « Ils marchoient « en *flotte*, » sans ordre. (Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 77.)

3° « Passer de *flotte*, » passer ensemble. « Lesquels « *passerent* la riviere tous *de flotte* en eau jusqu'à « la ceinture. » (Mém. de Montluc, I, p. 95.)

4° « Chevaucher en *flotte*, » chevaucher ensemble. Le roy de Portugal, ayant envoyé reconnoitre l'armée de Castille, en 1385, « demanda, ...chevauchent-« ils tous en *flotte?* nenny sire, ils sont en deux « batailles. » (Froiss. liv. III, p. 54.)

5° « D'une *flote*, » en groupe, en masse. « Arri-« verent à Bordeaux sur Gironde, toutes d'une « *flotte*, bien deux cens voilles, et nefs de marchands « du royaume d'Angleterre qui alloient aux vins. » (Froiss. t. I, p. 433.)

. . . . . Feroient légièrement
Resjoindre ces trois *d'une flote*. *(Desch. f. 17 a.)*

6° « Il fut de là en avant fort aysé aux villes « d'Italie de secouer d'elles le joug de l'empire ; « comme de fait les affaires s'y acheminerent depuis « en *flotte*. » (Rech. de Pasq. liv. VIII, p. 743.)

7° « Gens de *flotte*. » (Cotgrave.)

Floté, *part.* Ce mot s'employe plus passivement, comme en ce passage : « Pour n'estre grands « fleuves, ne sont *flotez* de grands bateaux, mais « aussi ne sont si petits qu'ils portent le nom de « simples ruisseaux. » (Rech. de Pasq. IX, p. 761.)

1. Floter, *v.* Naviguer A. Couler B.

A [« Li altre en vunt (en) cuntreval *flotant*. » (Roland, v. 2472.) — « Et *flouta* tant li vaissiaus « qu'il vint au pont que li crestien avoient fait parmi « le flun. » (Mén. de Reims, § 161.)] — « Envoyons « en icelle nostre isle, les cinq cens hommes d'ar-« mes...... et qu'ils s'en viennent icy dedans deux « jours, et aillent ferir, et combattre les vaisseaux « anglois qui *flottoient* en mer. » (Hist. de Loys III, D. de Bourbon, p. 198.)

B [« Un castel trop durement fort, seans sur mer « et que la mer *flote* tout entour. » (Frois. II, 72.) — « La rivier du Lys, en ceste endroit, faict une isle, « laquelle ils avoient fortifié de rempars, et avec-« ques des escluses faisoient *flotter* l'eau tout à « l'entour, de sorte qu'on n'y pouvoit venir que par « une advenue qui n'avoit point cent pieds de « large. » (Mém. du Bellay, liv. VIII, f. 250 a.)

Li vins es narine te *flote*,
Tu poix, tu boiz, tu es estous :
Ton ventre joue à la pelote,
Et bruit ; maudit soit il de tous. *(Desch. f. 205 d.)*

2. Floter. [Côtoyer : « Il s'en vinrent tout *flotant* « les bendes de Normandie. » (Frois. IX, 68.)]

Floternel. [Variante de jaque, de jupon, dans Froissart, XI, 291 ; XIII, 179.]

1. Flotte. [Echeveau de laine : « Le suppliant a « pris en l'hostel de Jehan Venille quatre *flottes* de « laine. » (JJ. 169, p. 272, an. 1416.)]

2. Flotte. [Cuve à bière : « Les cuves, *flottes* et « bacquets et autres vaisseaux d'iceux brasseurs. » (Cour des aides de Rouen, arrêt, 30 mars 1540.)]

Flou, *adj.* Délicat, en parlant des choses ; doux, en parlant des personnes. « Le paysage s'en mons-« troit doux et *flou*. » (Gloss. de l'Histoire de Paris, t. III, page 369.)

Item je donne à Jehan le Lou,
Homme de bien, et bon marchand,
Pour ce qu'il est linget, et *flou*...
Ung beau petit chiennet couchant. *(Villon, p. 55.)*

Flouet, *adj.* Fluet (diminutif de *floe*, flou.) « Jeanne qui estoit d'un desir insatiable au plaisir « du lict, et son mary pour estre d'une matiere « *flouette*, ne pouvant fournir à l'appointement, « cette malheureuse princesse donna ordre de le « faire estrangler. » (Pasq. Rech. liv. VI, p. 544.)

Il est si tendre, et si *flouet*. *(Coquill. p. 140.)*

Bief, quoique dames soyent *flouettes*...
On ne les prent pas au fillé :
Qui n'est rusé, duyt, ou stillé,
Jà n'y proffitera à foison. *(Coquill. p. 124.)*

« Main *flouette*. » (Cotgr.) — « Cors *flouet*, et ma-« ladif. » (Sag. de Charron, p. 424.)

Flouin, *s. m.* Vaisseau léger. (Cotgr.) — Le mot *flouin* vient de l'allemand *flüen* qui signifie « voler. » (Duchat, sur Rab. t. IV, p. 100.) — « Voyez cy après « nostre nauf deux luts, trois *flouins*, cinq chippes, « huict voluntaires, quatre gondoles, et six « fregates. »

Flour (mal saint). Maladie guérie par l'intercession de saint Flour.

Je ressoingne aler au moustier,
Pour les lairons de Jhesu Crit,
Truans, caymans qui aidier
Se puelent bien : dont li uns dit :

Donnez au povre qui languit
Du mal saint Fiacre, en grief dolour ;
De saint Mor, et de saint Mahieu,
De saint Aquaire, et de *saint Flour* ;
Mais ce sont tuit larron à Dieu. *(E. Desch. fol. 353 c.)*

Flour, Flourée. [Fleur de farine : « Sur « laquelle beste avoit environ deux boiceaulx de « *flour* ou farine. » (JJ. 192, p. 8, an. 1460.) — « Il « acheteroit de la *flourée* de voide et du bresil. » (JJ. 162, p. 198 bis, an. 1408.) — Voir d'autres exemples sous Fleur et Flor.]

Flourade, *s. f.* Saison des fleurs.

On ne voit Nymphe ou n'oit quelque nymphée
Tant soit huppée en verd yver, ne *flourade* :
Muse n'y a qui ne soit achoppée,
Ou esclopppée, ou surprise, ou happée
Clio frappée, ou boutée en touradde. *(Molinet, p. 133.)*

Flourcele, *s. f.* Diminutif de fleur. [« Et n'avoit « entour mainte belle *flourcelle.* » (Brun de la Montagne, v. 892.)]

De tout est dame, et damoiselle
Cele dont issi la *flourcele,*
Et la source des fontenieus...
Dont li cors n'estance n'en jele. *(Vat. 1490, f. 120 a.)*

Flouri. [Voir Flori. Floré. Beau : « Vous ferés « *flourie* aumosne. » (Froiss. XV, 120.)]

Flourir. [1° Enguirlander : « Mais ils me *flourissoient* ces paroles si douces et si belles. » (Froiss. XVI, 2.) — 2° Couronner, mettre le comble : « Pour embellir et *florir* sa mauvaistié. » (Id. t. II, p. 39.) — 3° Fleurir, au propre et au figuré : « A la « douzor du temps qui raverdoie Chantent oisel et « *florissent* verger. » (Couci, XXI.) — « Entour la « saint Jehan que la rose est *fleurie.* » (Berte, II.) — « Et bien saciés ke ki por Diu morra en ceste « besoigne, s'ame en ira toute *florie* en paradis. » (Henri de Valenc. § 534.) — « Bien puet en robes « de colors Sainte religion *florir.* » (Rose, v. 11135.) — « Et avril soit exaussiez, honourez, Qui *florist* « de toutes parts, Les prés, les bois, et les chams « et les pars. » (Machaut, p. 130.)]

Flouter. [Flotter, nager dans la joie : « Sains « Juliens bers, Rant moy Jullioute, Ferai teil chanteir, Tous mes cuers en *floute.* » (Wackernagel, page 83.)]

Floz, *s. m.* Mare, comme *floc.* « Si va adoncques « pour se seoir sur le perron ; mais il ne trouvast « point d'arrest, si va cheoir les jambes levées en « un *floz* qui derriere luy estoit. » (Perceforest, vol. II, fol. 32 d.)

Fluance, *s. f.* Influence.

Lune, souleil, et le vieil Saturne
Gouvernassent, si par leur *fluance*
Les corps humains qui n'eussent jà puissance,
Fors d'obéir leur constellacion. *(E. Desch. fol. 125 b.)*

Fluctuatiun. [Agitation : « Li sire ne dunrat « en permanebletet *fluctuatiun* à juste. » (Lib. psalmor. p. 72.)]

Fluctuer, *v.* Couler : « Autour de ceste praerie « *fluctuoit* un ruisseau d'eau clere et vive procedante d'une fontaine estante au milieu de cette « praerie, sortante en un timbre de marbre blanc « fort large, et spacieux rendant son eaue par cinq « tuiaus d'or. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 186.) — « Il meprise ce qu'il recherchoit, il reprend ce « qu'il a renoncé naguères ; il va *fluctant,* et con- « trariant à soi-même tout le train de sa vie. » (Ess. de Mont. II, p. 3.) C'est une traduction de ces deux vers d'Horace :

Quod petit spernit, repetit quod nuper omisit ;
Æstuat, et vitæ disconvenit ordine toto.

« Langaige dissolu, ou *fluctuant.* » (Fabri, Art. de Rhétor. liv. I, f. 14 a.)

Fluctueux. [Agité par les flots : « Car tout « rompu de cette impetueuse Emotion de la mer « *fluctueuse.* » (Marot, IV, 120.)]

Flue. Flueur, écoulement.

Impaciens de sa vieillesce
Po voit, et plain est de sourdesse :
Il se courresse de legier,
Po puet, ne boire, ne mangier :
D'une *flue* sa bouche sent,
Et très fort li flairent li dent. *(E. Desch. f. 535 c.)*

Fluer, *v.* Abonder, affluer.

Le moys de may, aux champs Helysiens,
Où sont *fluans* tous fruictz ambrosiens. *(Faifeu, p. 10.)*

Fluet. [Inondation : « Nous leur devons respon- « dre de kemun feu, de kemun *fluet,* de kemun « tempiest et de kemune wiere. » (Ch. des Comptes de Lille, Cartulaire des comtes de Flandres, p. 263, an. 1274.)]

Fluide, *adj.* Coulant A. Flasque, mou B.

A [« Ceux qui ne s'emploient qu'à orner et ampli- « fier nos romans, et en font des livres certainement « en beau et *fluide* langage. » (Du Bellay, I, 26 a.)] — « Sur tout, sois dans l'epigramme le plus *fluide* « que tu pouras, et estudie que les deux derniers « vers soient agus en conclusion ; car en ces deux « consiste la louange de l'epigramme. » (Art. poët. de Sibilet. liv. II, p. 85.)

B On lit, au sujet des corps propres à la guerre, que « les gros, gras, *fluides* n'y valent rien. » (Sag. de Charron, p. 439.)

Fluidement, *adv.* D'une manière fluide.

C'est le nectar sucré de ta parole douce,
Par qui des ecoutans tous les sens il destrousse;
Par qui, d'un beau parler *fluidement* hautain,
Il fait honte au plus doux du bien dire Romain.
Poës. de Jacq. Tahureau, page 81.

Fluns, Flum, Flun. 1° Fleuve : [Le cas sujet est *fluns,* le cas régime *flum* ou *flun* : « Chil grans « *fluns* fust engielés. » (Henri de Valenciennes, § 567.) — « Il avoient sorti ke chil ki passeroit cel « *flun* sans moillier, seroit trente deux ans sires de « la tierré. » (Ibid.)]

. . . . Le *flum* Jordain
U S. Jehans Dieu baptisa *(Mouskes, p. 288.)*

. . . . Une gente pucelle
Que veis baigner au *flun.* *(Percef. II, f. 80 c.)*

Au figuré : « Comment franc vouloir est admo-

« nesté de soy desister et jetter hors du *flum* de « luxure. » (E. Desch. f. 536 b.)

Fils, tant com tu seras en vie,
N'aies de marier envie :
Qui se marie, il siet sans double
Sur les *flums* de luxure. *(E. Desch. f. 536 b.)*

On trouve « *fluns* de misericorde, » au ms. 7218, folio 192 b.

2° Flots de la mer : [« Haimbon siet droitement « sus un bon port de mer et en va li *fluns* tout « autour par grant fossés. » (Froissart, III, 357.)]

3° Flux, marée : [« Je say un gré là où dousse « hommes passeroient bien deux fois entre jour et « nuit, car li *fluns* de le mer i est. » (Id. V, 11.)]

Flus, Flux, *s. m.* [1° Jeu de cartes; suite de cartes de la même couleur; à l'ombre, un joueur qui n'a que des triomphes et qui ne peut lâcher est à flux.] « L'on ne rencontrera point d'as au *flux.* » (Rab. t. V, p. 6.)

Vrais innocens, au desroc de dez, et *flus*,
Comme Judas fut de la mort de Jesus. *(J. Marot, 66.)*

[« Qui ludit ad ludum chartarum du glic, du *flus*, « de la triomphe. » (Menot, fol. 204.)] — On disoit, par allusion à ce jeu : « Passe sans *flus*. » (Rabelais, t. III, p. 189 ; Cotgrave.)

2° [Maladie, écoulement d'un liquide hors de son réservoir naturel : « Une maladie le prist dou *flux* « dou ventre. » (Joinv. § 738.)] — Par analogie, on a dit *flux* de bourse, grosse dépense. (Cotgr.) — [*Flux* est la forme masculine ; *flue* la forme féminine.]

Fluste. Flûte : [« Le suppliant dist qu'il yroit « querir une *fluste* ou flajot. » (JJ. 179, page 367, an. 1448.)]

Plourez harpes, et cors sarrazinois,
La mort Machaut, le noble rethorique...
Plasterions, trestous instrumens coys,
Rothes, guiterne, *flaustes*, chalemie...
Faictes devoir, plourez gentils Galois
La mort Machaut le noble rethorique. *(Desch. f. 28 c.)*

Expressions :

1° [« Flute double. » (JJ. 194, p. 267, an. 1467.)]

2° « *Flute* bergiere. » (Cotgrave.)

3° « Avoir bourriers en la *fluste*, » être soupçonné coupable de quelque faute. (Oudin.)

4° « On la soupçonnoit de faire l'amour, et il y « avoit quelque poussiere dans sa *flute*. » (Brant. Dames gal. t. I, p. 199.) Même sens.

5° « Jambes de haules *flustes*, revestues de cotton, « pour faire la grue. » (Des Accords, Contes de Gaulard, p. 11.)

6° « Adonc le pauvre Anastase ayant *remis ses* « *flustes en son sac*, s'en alla sans sonner mot. » (Strapar. II, p. 158.)

7° « *Flustes* de teneur, » flûtes qui jouoient la basse taille. Cette expression est employée figurément et dans un sens ironique, de l'artillerie du roy au siége du château de Pesquiere :

Donc à cler peult ouyr les bruitz, et carrillons
Des canons, et faulcons du chasteau de Pesquiere ;
Mais le Roy congnoissant que la musique entiere
Fournie n'estoit pas, transmit tost à l'encontre
Ses *flustes de teneur* pour faire basse contre.
J. Marot, page 111.

Flusteau, *s. m.* Diminutif de flûte. Proprement ce mot désigne « la longueur entre les nœuds d'une « canne, ou roseau, canon de roseau. » (Oudin, Cotgrave.) — « La nuit, qui estoit prochaine, ramena « les pasteurs, et pastourelles des champs, et tout « leur bestail, menans melodieux deduyt de cor- « nets, *flusteaulx*, muses, et fageolz. » (Perceforest, t. IV, fol. 150 a.)

Fluster, *v.* Jouer de la flûte. (Coquillart, p. 138 ; Clément Marot, p. 578.)

Cilz jours estoient un mondain paradis ;
Car maint firent des arbres chalemeaulx
Et flajolez, dont *floustoient* toudis. *(Deschamps, fol. 75.)*

[« Apprendre à *fluster*, et à jouer des tragédies. » (Amyot, Eumènes, p. 3.)]

Flusteur. [Joueur de flûte : « Pallas ancienne- « ment jetta la fluste, et Apollo escorcha le *flus-* « *teur*. » (Amyot, Alcibiade, p. 4.) — « Danseurs « d'Orleans, *fluteurs* de Poitiers, braves d'Avignon. » (Despériers, 56° Conte.) Voir Fleuteres, cas sujet ; le cas régime était *fleusteors*. (Rose, 753.)]

Fluviatile, *adj.* De fleuve. (Oudin, Cotgrave.)

Flux. [1° Ecoulement d'un liquide hors de son réservoir habituel : « Fu malades de fievre carte, « avec le *flux* dou ventre que li roys avoit. » (Joinv. § 738.) — « Puisque la plaie est appareillie ou *flus* « de sanc est redouté. » (De Mondeville, fol. 39.) Au figuré, « *flux* de bourse. » (Rabelais, Prognost. Pant. 3.) — 2° Jeu de cartes, suite de cartes de la même couleur. On lit dans Menot (fol. 204) : « Qui « ludit ad ludum chartarum du glic, du *flus*, de la « triomphe. » Le *flus* ressemblait à notre bezigue. — « Jeu de prime, de *flux*, de glic, de renette, de « triquetrac ou de lourche. » (Pasquier, I, 456.)

Vrais innocens, au desroc dedez, et *flus*,
Comme Judas fut de la mort de Jesus. *(J. Marot, p. 66.)*]

Fluxible, *adj.* Qui s'écoule : « Dignitez *fluxi-* « *bles* et transitoires. » (Contred. de Songecr. 186 b.)

Fluxion, *s. f.* Ecoulement : « La nature d'elle « meme sent l'avenir, comme une riviere et *fluxion* « d'eaues, comme la deflagration future, quelque- « fois du ciel et de la terre. » (Amant ressuscité, p. 318.) — Charron (p. 101) a dit, au figuré, de l'esprit humain : « Je consents qu'on l'appelle une « *fluxion* de la divinité. »

Foage. Droit payé dans le duché de Normandie tous les trois ans ; le duc promettait en retour de ne pas altérer les monnaies. On lit dans l'Anc. Cout. de Normandie : « A ceste aide fere et à cest « monneage paier les robes de leur propre cors, le « lit et l'ostel, ne doivent pas estre comptez pour « moebles, et pour ceu souloit-il estre appelé *foage*, « que cil le paioient principalement qui tenoient « feu et lieu. » (Anc. Coutumes de Normandie.) — *Foage* n'est qu'une variante orthographique de *fouage*. (Voir ce mot.)

Foager. Exiger le fouage : « *Foager* son fief, » aux Assises de Jérusalem, ch. CCLXV.

Foc. [Feu. On lit au reg. JJ. 69, p. 320, an.

1336 : « Clamando et alta voce dicendo, *à foc*, *à* « *foc*. »]

Focal, *adj.* Qui appartient au foyer. « Tenir « *focale* résidence, » avoir feu et lieu. (Cout. de Norm. en vers, ms. fol. 30 b.)

Focale, *s.* Les officiers du parlement de Paris, « sortans hors du palais, au lieu des chapperons, « portent une cornete de tafetas que les anciens « appelloient *focale*. » (Div. Lec. de Du Verd. 515.)

Foccilets, *s. m. pl.* Petits filets, terme de vénerie : « Les petits filets doivent estre encore au roy, « et le cimier au grand veneur, les grands filets « aux lieutenant, et sous lieutenants de la venerie, « les *foccilets*, et les nombres, aux valets de limiers, « et le col aux valets de chiens. » (Saln. Vén. 164.)

Foée. [Impôt ; le même que feu, fouage, fouée : « In consuetudine, quæ dicitur *foée*, .xl. sol. » (Registre de la Prévôté d'Amiens, JJ. 34 bis, f. 91 b.)]

Foene, *s. f.* Arme à tuer la loutre. [C'est un trident pour pêcher au feu sur les rivières ou pour harponner les gros poissons.] « Une *foene*.... doit « estre enhantée en une lance, comme la hante « d'un glaive. » (Modus et Racio, fol. 57 b.) — « Doivent aler les loutreurs au dessus, et au des- « soubz du giste, et regarder au fonds de l'eaue s'il « verront passer, et s'il le voit, il doit ferir de sa « *foenne*, et mettre painne de le tuer. » (Modus et Racio, fol. 57 b.) — « Etienne Lescarne prisonnier « ès prisons de Chastillon sur Marne.... luy fist sang « d'une *foyne de fer à deux fourgons*, appellée « boutehache. » (Lett. d'Henri II, juin 1423, adressées au bailli de Vitry ; JJ. 172, p. 316.) — [« Un « baston nommé *foyne* dont on a accoustumé de « tuer poissons en eaue. » (JJ. 176, p. 510, an. 1447.) — « Ung baston, lequel.... on nomme *foyne* pour « chasser aux loutres. » (JJ. 195, p. 612, an. 1471.) — C'était aussi une fourche pour empiler les gerbes : « Icellui Colart feri le dit Pierre d'une *fuyne* ou « fourche à charger gerbes. » (JJ. 106, p. 241, an. 1374.) « — Pillet la Fourme tenant une *fouyne*, autre- « ment dite fourcheflere. » (JJ. 139, p. 4, an. 1390.)]

Foet, *s. m.* Fouet. « Laisseroit elle choir son « *foet*, ou sa verge, ou autre chose, afin qu'il les « luy ramassc. » (Les Quinze Joies du Mariage, 126.)

Foetté, *part.* Fouetté. (Tri. des Muses contre Amour, p. 336.)

Fogat, *s. m.* Lanterne à feu pour pêcher. « Ra- « mes, seurs, *fogats*, nasses pellées.... desquels « engins nous deffendons que l'on ne pesche de « nuit. » (Ord. I, p. 793.) Le même passage à peu près se trouve dans le Gr. Cout. de France, p. 28, et à la page 73.

Foge effant. On lit du jeune Richard, duc de Normandie, dont les biens avoient été usurpés par Louis VI d'Outremer :

> Toutes les rentes peut à Leum envoyer,
> Jamez le fiz Guillaume n'en aura vu denier
> N'out terre de seignor, qui ne se peut aidier :
> Bien doit l'en *foge effant*, pour sage roy changier. *(Rou.)*

Fognars, *s. m. pl.*

> Grognars, *fognars*, hognars je prive,
> Les biens leurs sont mal employez. *(R. de Collerye, 127.)*

Foi, *s. f.* (Voir Fei et Feid.) 1° Fidélité, parole donnée : [« Il boissa le roi Charle et sa *foi* lui « menti. » (Roncisvals, p. 192.) — « Je n'i sui pas « tenus, s'on me fet *foi* que li escrit sunt perdu. » (Beaum. XL, 32.) — Le mot s'employait aussi au pluriel : « Se nous le poions nullement faire par « nostre honneur et nos *fois* garder, nous le « ferions. » (Froiss. t. III, p. 66.)]

> Si devons savoir entre fait
> Que poi vaut lois, et *fois* sans fait ;
> Quar li apostles dist, et conte,
> Que cors sans arme rien ne monte :
> Tout ensi *fois*, et lois sans oeuvre
> Est tote morte, et rien n'acueure. *(Mousk. p. 148.)*

2° [Fidélité due par le sujet au prince, tandis que l'hommage était dû par le vassal au suzerain. Les écrivains exacts du xiiie siècle ne commettent pas de confusion et disent « tenir à *fié* et à hommage, » c'est-à-dire à fief et à hommage. Plus tard, on a pris *fie* pour *fei* (foi). C'est seulement aux Ordonnances du xive siècle (I, 214) qu'on peut lire : « Nus « ne quens, ne bers ne puet donner son homme « de *foi*, se n'est à son frere ou à sa suer. » La distinction était conservée, même au figuré, dans les vers suivants, la *foi* n'est due qu'au *roi* :]

> Dame, en la vostre baillie,
> Mon cuers, et mon cors ont roi,
> Por Deu, ne m'ociez mie,
> Prenez en hastif conroy :
> Je non di mie par moy,
> Mes ce seroit felonie,
> Qu'à vostre home devez *foy* :
> Por Deu, pitié vos en praigne. *(Poët. av. 1300, I, p. 405.)*

Expressions :

1° « Fiancé par *foy* et par serment. » (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 138, an. 1249.) — « Estre par « *foy*, » être lié par son serment. (D. Morice, Hist. de Bret. col. 935, an. 1242.)

2° « Faire *foy*, » prouver, convaincre. (Ordon. t. I, p. 515.)

3° « Prendre la *foy*, » se rendre prisonnier. « Le « sire de Prustallet *prist la foy* pour le duc de « Bourbon. » (Hist. de Louis de Bourbon, p. 68.)

4° « *Foy* de mon baptesme. » (Villon, p. 12.)

5° « *Foy* de mon corps, » serment que faisoit souvent Charles VIII. « Il aimoit, et craignoit Dieu, « n'y ne juroit jamais que par la *foy de mon corps*, « ou autre petit serment. » (Histoire du chevalier Bayard, p. 14.)

6° « *Foy* de gentilhomme j'en ai tout du long « de...., dit le roy. » (Des Acc. Bigar. p. 33 b.)

7° « *Foy* de grave. » (Cotgr.) On disoit autrefois, dans le même sens, « *foy* punique. » Ce proverbe commença d'être en usage en 1562. (Hist. de Thou, t. IV, liv. XXXIII, p. 412.)

8° « De *foy*, » par ma foi. « A, *de foy*, mal aven- « ture. » (Poët. av. 1300, t. III, p. 1201.)

9° « *Foy* serment, » conscience. « Jurons par « nostre *foy serment*. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 129.)

10° Or parlez vous de folie ?
Sire, *foi que je dois vous*,
Jà, se Dieu plaist, de s'amie
Ne sera mes amis cous :
Tournez, fuiés vos de ci. *(Poët. av. 1300, III, p. 1231.)*

11° « Belle fin fait qui pour la *foy* trespasse. » (Brant. Cap. Estr. t. I.)

12° « Demission de *foy*. » Elle a lieu « quand le « vassal peut disposer de son fief, en tout, ou par-« tie, en le baillant à cens et rente, ou à cens « seulement, ou en constituant rente sur icelui,... « reservant à soy la *foy* entiere sur ce qu'il aliene. » (Laurière.)

13° « Entrer en *foy*. » (Laurière.)

14° « *Foy* et aveu. » Ils « se faisoient ancienne-« ment en même temps, et par le même acte, et « l'*aveu* se faisoit de tout le fief sans aucun détail. » (Ord. t. I, ch. XXIX, p. 276.)

15° « Nus, ne quens, ne bers, ne autres ne puet « donner son *homme de foy*, se n'est à son frere, « ou à sa suer. » (Ord. t. I, p. 204.) Un vassal qui trouve un trésor sur la terre d'un seigneur ou sur une terre qui relève d'un seigneur, est obligé de le dire : « Se li *hons de foy* la receloit à son seigneur, « et il li eust demandée, il en perdroit son mueble ; « et se il disoit, sire je ne scavois mie que je vous « la deusse rendre, il en seroit quittes par son « serment. » (Ord. t. I, p. 181.)

16° « Tenir en *foy* simple, ou en *foy* taille, géné-« rale, ou speciale. » — « C'est quand un heritage « est donné à quelqu'un, et à ses heritiers à tou-« jours, et à lui, ou à ses hoirs de son corps. » (Laurière.)

17° « Tierce *foy*, » à la troisième génération ; de là les quatre quartiers de noblesse. « Fiefs nobles « escheuz à gens roturiers, par succession directe, « se departent par teste jusques à ce qu'ils viennent « à la *tierce foy* ; et quand ils sont en *tierce foy*, y « prend l'aîné tel avantage comme font les gens « nobles. » (Cout. Gén. II, p. 277.) — « L'heritage « noble chet en *tierce foy* entre gens roturiers, en « la maniere qui s'ensuit : c'est à scavoir, quand « l'acquereur roturier a fait, ou deu faire une foy « et homage, et son heritier en a fait, ou deu faire, « un autre, le dit heritier décédé saisi du dit heri-« tage noble, il chet en *tierce foy*. » (Id. II, p. 561.)

18° « *Foi* ke doi. » (Poët. MSS. av. 1300, IV, 1355.)

19° « Dieu vous saut à *foi* » :

Alez avec lui ostel prendre :
Dame g'irai, sans plus atendre,
Fait li Bouchier, et Dix vous saut ;
A *foi*, sire, et il vous consaut. *(MS. 7989 ², fol. 210 ᵇ.)*

Foiblage, *s. m.* Altération de la monnaie ᴬ. Monnaie altérée. ᴮ

ᴬ « Dans les monoies le remede de poids est une « permission que le roy accorde aux maitres de ses « monoies de pouvoir tenir le marc d'espèces plus « foible d'une certaine quantité de grains que le « poids juste, ce qui s'appelle *foiblage*. » (Ord. t. I, p. 805.) — « Avant Louis XII plusieurs mauvais « homes en abusoient, les uns d'apporter *foiblage*, « les autres de rogner, et laver pieces d'or, et les « autres de forger. » (Cl. de Seyssel, Histoire de Louis XII, p. 18.)

ᴮ On se servoit de ce même mot pour désigner une « monnoye foible. » (Voy. Ord. t. III, p. 149.)

Foibleté, *s. f.* Faiblesse, débilité, dans la Règle de Sᵗ Benoit, ch. XXXVII :

Voient les moustiers ars, et le peuple tué,
Par deffaute de rois, et par sa *fiebleté*. *(Rou, ms. p. 47.)*

[De même qu'on lit fiebleté pour *foibleté*, on trouve fieblette pour faiblette, au Mystère d'Adam : « Tu es *fieblette* et tendre chouse, Et es plus *fres-* « *che* que n'est rose. »]

Foiblettement, *adv.* Diminutif de faiblement. « Tout *foiblettement* m'embrasse. » (Tahur. 266.)

Foiblier, *v.* Affoiblir, devenir foible.

Tant a ploré que *febloia*.
Le cuer. *(Fabl. de S. G. f. 123 ᵃ.)*

Tristour, et merencolie m'ont longtems par ma folye
Trop fait merencolier ; cuer, corps, et *foiblier*.
Eust. Desch. poës. MSS. fol. 190.

Foiée. [Le même que *fouée*, corvées exigées de chaque famille, de chaque feu : « *Vicinitudinarius*, « qui fait *foïeez* d'autrui. » (Glos. du fonds S. G.)]

Foier, *s. m.* Foyer.

Le ban, et le *foier*,
Et la table à mangier. *(MS. 7615, II, f. 212 ᵈ.)*

Foiflet, *adj.* diminutif de foible. [Mieux vaudrait lire *foiblet*.]

Si a le vis trestot soillié,
Et de lermes taint, et moillié :
Le col a lonc trusqu'à la cosse,
Tresqu'à la teste qu'il a grosse ;
Et graile, et maigre, et taint, et noir :
Foiflet, et de petit pooir. *(Parton. f. 146 ᶜ.)*

Foignasse, *s. f.* Melilot. (Cotgr. et Oud.)

Foignée. [Redevance en foin : « Nuef vingt et « dix journaux de terre.... qui ne doivent *foignées*, « dismes. » (Cart. de Corbie, 21, f. 265, an. 1372.)]

Foigner, *v.* Gronder. (Cotgr.) Il semble pris en ce sens dans le passage suivant, où il s'agit d'un mari Ecossois jaloux : « Cest Escossois avoit tous-« jours froid aux pieds, et mal à la teste, et *foignoit* « tousjours. » (Contes de Des Perr. I, p. 245.)

Foignie, *s. f.* Chargement de foin. « Hippie « Tyrien fut inventeur des navires de charge, ou « bateaux marchands qui, en vulgaire flaman sont « appellez hulques, et par Appian et Thucidide hol-« cades, du genre desquels sont les bateaux à vin « dont les plus grands, que nous appellons fonsets « et troncs, portent quelquefois quinze cens ton-« neaux, et les moindres, que le vulgaire appelle « des lusardes, n'en portent que trois cens. Ulpian « les appelle nefs vinotieres : du mesme genre sont « les bateaux à bois, moulliers à sablon, *foignies* « et à charbon. » (Div. Lect. de Du Verd. p. 119.)

Foille, *s. f.* Feuille ᴬ. Menu bois, fagots ᴮ. Battans de porte ᶜ. Années ᴰ. Revenu d'une terre ᴱ. Couverture, apparence, couleur, prétexte ᶠ. Feuillet d'un livre, au propre et au figuré. ᴳ

[A] [« Quant li estés et la douce saisons Font *foille* « et flor et les prés reverdir. » (Couci, XIII.)]

Mais li vens avoit derompues
Les *foiles* ; si furent ceues
Des grans kesnes, et des ramurs. *(Mousk. f. 268.)*
A tant apris de l'arbre un *fueil.* *(Blanch. f. 184 [a].)*

[B] [« Si doit le fournier porter....... de cascun la « paste au four à sen propre coust, et aporter le « *fuile* de cascun au four. « (Cart. de S[t] Pierre de Lille, f. 112[b], an. 1263.)] — « Sont tenus les habitans « de livrer la *feuille* du dit four. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 407.)

[C] « Si furent le seigneur de Coucy, et le mareschal « de Sauxere ordonnés à ce que, quand le roy « seroit entré dedans Paris, on osteroit les *feuilles* « des quatre portes... pour entrer, et issir. » (Frois. liv. II, p. 232.) [M. Kervyn imprime *fuellés*, feuillet.]

[D] Nous comptons encore les années du vin par *feuilles*. Voir Laurière.

[E] « Personne ne peut donner de main chaude, et « retenir; mais le donateur peut bien retenir la « *feuille*, ou le revenu des biens donnés sa vie « durant. » (Cout. de Bailleul, N. C. G. t. I, 969 [b].)

[F] « Telle *feuille* ou couleur qu'on lui puisse don« ner. » (Fav. Th. d'honn. t. I, p. 96). — « Quelque « *feuille* qu'on y puisse donner, ou appellation. » (S[t] Jul. Mesl. hist. av.-propos, f. 11 [a].) — « Des lors « que nous nous sommes faits accroire que quelque « chose est bonne, nous trouvons puis à près prou « d'argumens pour nous y servir de *feuille*. » (Pasq. Rech. p. 37.)

[G] [« Au duc mandent par grant orguil, Qu'en autre « sens torne or le *fuil;* Car bien sache certaine« ment, Ne li serunt obedient. » (Benoît de Saint-More, II, 8462.)]

Expressions :

1° « *Fueille*, ou *fuel* des boyaux, du cœur, du « poumon, » leurs replis.

Il n'a en mon cuer *fuel*
Ki ne soit tous plains écris
Des biens de vos, dame franche.
Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1206.

Quant on cherche des tripes les *fueilles*,
Et des boyaux, la lettre, et l'escriture,
On y treuve moult de bran, et d'ordure *(Desch. f. 346 [b].)*

On disoit proverbialement: « Il ne scait de quelle « *fueille* de poulmon respirer. » (Cotgrave.) Nous disons dans le même sens: « Il ne sçait où donner « de la tête. »

2° « *Fuelle* ne fleur, » c'est-à-dire rien.

J'ay servi, dont je suis meschans,
Sans cueillir ne *fuelle, ne fleur.* *(Desch. f. 223 [c].)*

3° « *Feuilles* de chesne, » chose de peu de valeur. (Oudin.) [« Tout ce ne prise Berte la *feuille* d'une « mente. » (Berte, couplet 38.)]

4° « Doré à demye *feuille*. » (Alect. Rom. f. 79 [a].)

5° « *Fueille* d'une espée. » (Cotgrave.)

6° « *Fueille* d'Inde. » (Cotgrave.)

7° « Mettre quelqu'un à ses *feuilles* ou aux *feuilles;* » le mettre en jouissance de ses revenus. « Echevins peuvent, sur le rapport des parents, et « alliez, mettre les mineurs avant leur majorité, en « la jouissance de leurs revenus annuels, ce que « l'on nomme *mettre à ses feuilles*. » (Cout. de Termonde, au N. C. G. t. I, p. 1169.)

Foiller, *v.* Fouiller. « Le sanglier.... *foille* tous« jours en terre; ainsi font les gens du temps « present qui *foillent*, et querent des delices ter« riens. » (Mod. f. 90 [a].) — [On lit dans Beaumanoir, LII, 5: « Pourcel ne doivent en nule saison estre « soufert en prés, por ce qu'il enpirent de *fuillier*. »]

Foillies, Fuillies. [Gâteau feuilleté: « Deus « pains et deux galons de vins quels me devoient et « rendoient ou lor certein commandement chescun « an d'anuel rente, el cens des *fuillies* en lor pane« terie de lor moustier de la Trinité de Fescamp. » (Ch. de 1311, D. C. III, 339 [b].) — « Franchissons à « touzjours le prieur, et la prieuré d'une rente « annuelle, qui est appellée roisseules et *foillies*. » (JJ. 70, p. 267, an. 1331.)]

Foilloler. [Dépenser : « Quant povreté l'ot « adolé, Et tout le sien ot *foillolé* En musardie et « despendu. » (Mir. de Coinci, t. I.)]

Foimenteeur, *s. m.* Parjure.

Tesmoins parjurez, et houliers,
Foimenteeur, et bordeliers
Plains de vice, et de luxure,
Faus changeeurs, et faus drapiers,
Il reseront, ou leur somiers
Tuit chargié de fausse mesure. *(MS. 7615, II, 146 [c].)*

Foimenti, *adj.* et *partic.* Parjure, perfide. [On lit dans Garin : « Et dist la dame, vos i avés menti, « Comme traitres, parjures, *foimenti*. »] — « Ilz « estoient trestous traytres, et *foymentiz*. » (Hist. de Bertr. Du Guescl. par Mén. p. 515.) — On disoit aussi *foymentie*, comme adjectif au masculin. « Traistre, meurtrier, ou *foymentie* que tu es. » (Edit. de Ph. le Bel, cité par D. C., sous *Duellum*.) On lit « trecheor et *foimentis*, » dans les Poët. av. 1300, III, p. 1016. — [« Esparjurez, *feimentis*, trai« tors. » (Assises de Jerusalem, 114.)]

Foimentie, *s. f.* Felonie. [On peut l'écrire en deux mots : « Il estoient enceu et ataint de *foy* « *mentie*, de obligation brisie. » (Froiss. IX, 272.)] Il se dit, et du vassal qui contrevient à la foy qu'il a jurée à son seigneur, et du seigneur vis-à-vis du vassal. (Voyez les Assises de Jerusalem, citées par D. C. sous *Fidem mentiri*.) On disoit au figuré :

Merci amors, car j'ai vers vos mespris
Con parjures, desloiaus, *foimentie* :
Enragiés fui, quant par ma boucho dis
Qu'amors n'avoit valors, ne seigneurie.
Poët. MSS. av. 1300, t. II, p. 575.

Foimentir, *v.* Fausser la foi. (Voy. Du Cange, sous *Fidem mentiri*.)

Foin, *s. m.* Foin. *Foens*, dans S. Ber. Serm. fr. traduit *fœnum*.

En *fein*, en grain, en vendange foisonne. *(Bellay, 445.)*
Faim, et avainne, et orge et blé. *(Mousk. ms. p. 681.)*

[« Le cheval corut atachier A un arbre parmi le « frain; Ilec pest de l'erbe et don *fain*. » (Renart, v. 19266.)]

1° « Une belle bataille de *foin*, » une bataille sanglante. (Rab. t. IV, p. 166.)

2° « Bailler du *foin* à la mule, » c'est-à-dire faire l'action charnelle, ou bien tromper, abuser. (Oud. ; Bouch. Serées, liv. II, p. 90.)

3° « Il a du *foin* aux cornes, » il est méchant. (Cotgr.) On dit en latin *fenum habere in cornu.*

4° « Tirer du *foin* aux chiens. » (Cotgrave ; Contes d'Eutrap. p. 324.)

5° « *Foin* de vous. » Sorte d'imprécation. (Oudin.) On dit aussi dans le même sens : « *Foin* de la beste, « et de celui qui me l'a vendue. » (Oudin.)

6° [« Et me fist on mon *foing* ronger Tout à moi, « à ceste enseigne Que je commençay à songer Que « je faisoys chasteaux en Espaigne. » (Coquillart, Monologue de la Botte de foin.)]

Foingnier. [Marchand de foin : « Quiconques « veult estre *foingnier* à Paris, estre le peut ; c'est « assavoir vendierres ou achetieres de foing. » (Liv. des Mét. MS. de la Chambre des Comptes, 68 b.)]

Foinil, *s. m.* 1° « Faulx à couper le foin. » (Oud.) — 2° « Une *feniere*, lieu où l'on met le foin. » (Oud.)

Foirains, *s. m. pl.* Forains. « Marchands *foi- « rains.* » (Ord. t. III, p. 151.)

Foiral, *s. m.* Lieu où l'on tient la foire. (Ord. t. III, p. 156.)

Foirar, *s. m.* Espèce de raisin ; terme en usage dans la Guienne. (Rab. t. I, p. 176.)

1. Foire, *s. f.* Foire[A]. Marché[B].

[A] [Voir les foires de Champagne de M. Bourquelot, et l'article de M. Lefevre, qui refait ce livre en le critiquant dans la Revue Critique (année 1865).] — « Les *foires* sont appelées *feriæ*, *feræ*, dans nos « coutumes, parce que d'ordinaire elles se tenoient « à jour de fête, ce qui étoit observé chez les « Romains. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 38.) — [« La cort Richart semblout tozjors *feire* ou mar- « chié. » (Rou, v. 1449.)]

[B] Toz cist siecles est *foire*, et l'autre paiement ;
Hélas que feron nos qui empruntomes tant !
Or deussion payer, et rendre maintenant :
Qui ne s'aquitera moult sera meschant,
Fox est qui tant emprunte qui ne puet en avant.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 103.

Expressions :

1° « Droit de *foire* et marchez. » (Laurière.)

2° « Tenir franches les *foires*. » (Percef. I, f. 38 c.) Le passage est fort long et peu intelligible.

3° « *Foire* froide de Troyes. » (Ord. III, 512.)

4° « Messire Jean de Goux, dit de Rupt avoit 100 « francs de gages en qualité de bailly, et 56 francs « pour la maitrise des *foires froides et chaudes.* » (Etats des offic. des ducs de Bourg. p. 282.)

5° « *Foire* du Pardon, » à Rouen. (Ord. III, 330.)

6° « De *foire* en *foire*. » On lit de l'entreprise de Charles VIII en Italie, et de ceux qui la lui conseillèrent, qu' « avant que partir, ils emprunterent « cent mille francs de la banque de Soli à Gennes. « à gros interrest pour cent, *de foire en foire,* et « en plusieurs autres lieux. » (Mém. de Comines, page 530.)

7° « Capitaine de la *foire* aux chetifs, » homme des plus misérables.

Quant tu m'as fait, par iniquité,
Soudainement, dont je suis amatiz,
Perdre le mien, et à Reins la cité
Cappitaine de la foire aux chetifs. (Desch. f. 216 b.)

8° « *Foire* aux quetis. » On disoit de même « naitre à la *foire* aux quetis, » pour naitre malheureux, chétif.

Las je sui né à la *foire aux quetis,*
Or m'en convient raler en mon païs,
En chevauchant deux bastonceaulx de saulx,
Se remede n'est brief en mon fait mis. (Desch. f. 228 c.)

9° « On ne s'en va pas de *foire* comme de marché. » Ce proverbe « est fondé sur ce que les petits mer- « ciers qui frequentent les marchez de la campagne « y vendent, et achetent ordinairement à credit ; « mais qu'aux *foires* échéent, et se font les paie- « mens. » (Rab. V, 49 ; voy. Eutrap. 410, et Cotgr.)

10° « La *foire* sera bonne, les marchands s'assem- « blent. » Expression encore usitée, « pour dire « qu'une compagnie se grossit, qu'il arrive quantité « de personnes. » (Oudin ; voyez dans Th. Corn. V, l'Amour à la mode, act. 5, sc. 8.)

11° « Il a été le premier à la *foire* des nez, » c'est-à-dire il a le nez bien long. (Oudin.)

2. Foire, *s. f.* Dévoiement [« Renart fait comme « pute beste ; Quant il li fu dessus la teste, Drece la « queue et aler lesse Tot contreval une grant lesse « De *foire* clere à cul overt, Tout le vilain en a « covert. » (Renart, v. 5825.) — « Et moult souvent « par le trop boire Ils avoient le plus la *foire.* » (Froiss. XI, 349.)]

Un prêtre aimoit une femme ; comme le mari les surprit un jour ensemble, la femme le cacha promptement et le tira du danger :

Or est li prestres fors de *foire.* (Fabl. de S. G. f. 63 c.)

Jamais la *foire* ne vous fine,
Le mal es der, mule es talons,
La goutte ès flanz, sanz medicine. (Desch. fol. 211 a.)

Foiré, *part.* Fourré :

Li avocat qui ont les grans chaperons *foirées*
Manguent bones gens, jusques enz es corréez.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 141.

Foirer. [Fêter, chômer : « Nulz fourbeurs ne « peut, ne ne doit au jour de feste, que li commun « de ville *foire*, fourbir. » (Cout. de Ste Geneviève, MS. fol. 2 b.)]

Foiret, *s. m.* Forêt. (Oudin, Cotgrave.)

Foireux. [Homme sans courage : « Jehan de « Bourgeauville dist au suppliant qu'il batroit bien « un si failli et *foireux* chevalier comme il estoit. » (JJ. 132, p. 284, an. 1388.)]

Foirie. [Jour pendant lequel il y a cessation de travail (Voir Foire) : « La loi deffent que jugemens « ne soit fez en jor de *foirie*, se ce n'est par la « volenté as parties. » (Digeste, 24.)]

Expressions :

1° « Les *foeries* de Penthecouste, » la fête de la Pentecôte. (Vigiles de Charles VII, p. 195.)

2° « *Foiries* de Pasques. » (Villehard. p. 146.)

3° « *Foiries* de Noel. » (Ord. t. I, p. 467.) On lit *foiriées* de Noël, au reg. JJ. 138, p. 189, an. 1390.

Foirié, *adj.* Jour férié où il y a foire ou fête :

[« Si soit le tornoiz commenciez Le lundi enprès « les *foiriez*. » (Partonopex, v. 6588.) — « Lequel « arbitre... en pourra ordener toutes fois que il « li plaira à jour *foirié* ou non *foirié*. » (Cart. de S. Magloire, an. 1314.)]

Foirier. [Gouverneur d'une foire: « Toutes « manières de marchans de quelque marchandise « que ce soit, se peuent loiger et prandre estaul « sans licence du *foirier*. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, ms. anc. 9898 a.)]

Fois. [*Fois* vient du latin *vices; fie, fiée, foie, foiée*, d'une forme composée *vicata*. (Voir Feiz.)] — On disoit « à ceste *faie*, » pour « à cette fois » (ms. 7989 a, fol. 88 d); « une *feie* sans plus » (Vat. n° 1522, fol. 152); « à la *fie*, » tout à la fois, dans ces vers suivans:

Trop de robes font la bourse apovrie,
Trop de maison gendrent povre manoir;
Car en chascun ne puet sires manoir,
Qu'il n'y faille trop de meubles *à la fie*. *(Desch. f. 63 d.)*

Expressions:

1° « Altre *fois* » (Loix Norm. art. 17), en latin *aliquando*.

2° « Terce *fiés* ou tiers *fiée* » (Loix Norm. art. 42), dans le latin *tertiam vicem*.

3° « *Fieie* (*à la*) » (S. Bern. p. 75), dans le latin *quandoque, interdum, aliquando*.

4° « *Fieie* (aucune) » (S. Bern. p. 61), dans le latin *aliquando* et *sæpius*.

5° « *Fieies* (toutes) » (S. Bern. p. 42), en latin *toties*.

6° « *Fieies* (quantes) » (S. Bern. p. 236), en latin *quoties*.

7° « *Fieye* (aucune) » (S. Bern. p. 230), en latin *aliquando*.

8° « *Fits* (autre), » autrefois. (Rymer, I, p. 109.)

9° « Tel *fie*, » un jour:

Ainsi face por chascun di
Tel fie tiegne de mon ami. *(Pyrame et Thysbé, f. 98 b.)*

10° « Colés mi une *fies*, » embrassez-moi une fois. (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1367.)

11° « A la *foie*, » ensemble:

Tel home i a qui done *à la foie*,
A son hoste, et rend plus qu'il ne doit,
Pour ce que mieus le mette en sa folie,
Et que de plus engignier le voudroit. *(P. av. 1300, I, 190.)*

12° « A la *foiée*, » par hasard:

Et s'il avient *à la foiée*,
Que poudre sor son mantel chiée,...
Oste la poudre à tes doiz,....
Et si n'a riens sor le mantel
Escou noient; si l'en est bel. *(Ovide, de Arte Amor. 98 c.)*

Ces vers sont une traduction du passage suivant, d'Ovide:

Utque fit, in gremium pulvis si fortè puellæ
Deciderit, digitis excutiendus erit
Et si nullus erit pulvis, tamen excute nullum. *(Ovide.)*

13° [« Tel *fois* fu, » quelquefois, dans Froissart, t. II, p. 405.)]

14° [« Tel *fois* de estre, » même sens. (Froissart, t. XIV, p. 189.)]

15° [« Tout à une *fois*, » tous à la fois. (Froissart t. V, p. 132.)]

Foiseles, *s. f. pl.* 1° Fossettes des joues:

Entour avoit blanques maissailes,
Faisant au ris II. *foiseles*,
Un peu nuées de vermeil. *(Vat. n° 1490, fol. 132 b.)*

2° Corbeille, comme *faisselle*:

Querre li coviendroit henas, et escuelles,
Et platiaus, et *foisselles*, grans gastes, et menues.
Fabl. MSS. du R. n° 7615, II, fol. 213.

Si i a marcheans de lin,
De mueles, de fer de molin,
De haies, et de bernagoes,
De peles, de pis, et de hoes,
Hostes, et vans, et escueles,
Et de gates, et de *foisseles*. *(MS. 7218, fol. 283 c.)*

Foison, *s. f.* Foison; abondance de personnes, d'animaux, d'arbres; on l'a dit encore de la justice, de la beauté, du langage, de l'étendue d'un pays. [On disait même de la résistance des armes: « Con- « tre lor cop n'ait nule arme *foison*. » (Gérard de Vienne, v. 2813.)]

En la saison que le joly ver dure,....
Que tous veneurs en haulte cervoison
Vont destourner biches, cerfz, *foison*. *(Cretin, p. 72.)*

« Lors il appella la royne, et *foison* de pucelles « qui eurent advis ensemble. » (Percef. VI, f. 94 d.) — « Leur sembloit avis que ou hault de la montai- « gne y avoit des arbres grant *foison*. » (Joinv. 36.) — « Encores en celle saison le comte de Flandres « s'en vint à Ypre, et fit faire grand *foison* de « justice, et décoler quelques mechans gens. » (Froissart, liv. II, p. 81.)

Dieus li donna de grant biauté *fuison*. *(Vat. n° 1490.)*
Escripre grant *foison* langage. *(Desch. fol. 461 a.)*

« Ainsi acquist messire Bertrand, en ce voyage, « grand *foison* de pais que les Anglois avoyent « tenu, et puis retourna en France. » (Froissart, liv. I, p. 412.)

Expressions:

1° « Avoir *foison*, » suffire, avoir suffisance, avoir ce qui suffit au besoin:

Sempres y ot maint cop douné,
Maint homme navré, maint tué,
A Mordret prist à mescheoir;
Sa gente n'y pot *foison avoir*,
Mais il pensoit. *(Brut, fol. 100 c.)*

De là « avoir *fuisson*, » satisfaire, contenter:

Cist aidierent si leur signor,
K'il en orent preut, et ounor:
Des preudomes doit on parler,
Et les mauvais n'a point de saison,
Mais li biens *a* toujours *fuisson*. *(Mousk. p. 792.)*

Pour çou se doit cascuns retraire
De mal penser, et de mal faire;
Quar del mal ne vient, se maus non,
Et li biens *a* toujours *fuisson*. *(Id. p. 685.)*

2° « Male *foison*, » quantité insuffisante:

Tant me plaist vivre en amoureus dangier,
K'a paines ai pensée à guerredon;
Si ne cant pas pour mes maus alegier,
Car je n'en plaing fors le *male fuison*:
Travail qi plaist ne doit on, par raison
Conter pour haschie;
Li mal d'amoureuse vie
Ne me font fors catiller. *(Vat n° 1490, fol 50 a.)*

Foisonnable, *adj.* [Populeux : « Vous demou- « rez maintenant en contrée assés *foisonnable* de « pueple. » (Froiss. t. XII, p. 273.)]

Foisonnement, *s. m.* Abondance. (Oudin.)

Foisonner, *v.* Abonder[B]. Suffire[A].

[A] [« Et Diex li (à largesse) fesoit *foisonner* ses « biens, si qu'elle ne savoit tant donner, cum el « plus avoit. » (Rose, v. 1142.)] — On a dit de la ville de Poitiers, prise d'assaut et pillée par les Anglois : « Si n'avoit a done en la ville plus nul « gentil chevalier qui sceust que c'estoit d'armes : « et aussi n'estoyent mie *foisonnés* de gens experts « en armes. » (Froiss. liv. I, p. 158.)

Ne porient pas *foisonner*
Les vis, pour les mors enterrer. *(Brut, fol. 111 d.)*

A fol large ne porroit *fuisonner*
Quanque fors quist, ne quanque molin meut.
Poët. MSS. Vat. n° 1490, fol. 39.

C'est-à-dire tout ce qu'un four pourroit cuire et un moulin moudre, ne suffiroit pas aux besoins d'un dissipateur.

Foissette, *s. f.* Fossette :

Blanche endenture, jointe, et close,
Et après forcelé menton,
Dont naissoit la blanche gorgete,
Dusqu'aus espaules sans *foissette*. *(MS. 7218, f. 251 b.)*

Foitable. [Comme *fautable*, auquel on peut se fier : « Tous les sept eschevins avec leur greffier et « le sergent *foitable* dudit eschevinage se assem- « blent en leur chambre. » (Statuts de l'échevinage de Mézières.)]

Foite-cul, *s. m.* Pédant. « Grossier *foite-cul* « de grammaire latine. » (Des Acc. Bigar. p. 136 b.)

Fol, *adj.* Fol[A]. Brave[B]. Lâche[C].

[A] [« Laissun les *fols*, as sages nous tenons. » (Roland, str. XV.)] — « Je confesse bien estre plus « grande injure en françois d'appeller sot, que « d'appeller *fou*.... il faut considérer qu'ordinaire- « ment quand on dit à un homme qu'il est un sot, « on le dit à bon escient, quand on l'appelle *fol*, « on le dit par ironie, ou en se jouant. » (Apol. d'Hérod. p. 19.)

Cil est *fos* qui en feme se fie. *(Poët av. 1300, IV, 1472.)*

[B] On lit de l'ordre de bataille des François à Verneuil : « Estoient les plus grans *fols* des... archiers, « des deux bouts de la bataille par maniere d'ael- « les. » (Monstrelet, vol. II, p. 15 a.) — Il s'agit de l'attaque d'un fort, dans le passage suivant : « Les « ennemis firent une cargue aux nostres.... alors « je dis au seigneur Francisco Bernardin, cependant « que nous ferons la cargue, faictes les quartiers... « il me repondit... or je ferai le *fol* aussi bien que « vous. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 354.)

[C] Oncques ne vi plus perilleux,
Ne plus meslé, ne plus espés :
Qui ferir volt tost y ot mes :
Li *fol* homme n'y ot mestier ;
Couart ne si sçet conseiller. *(Brut, fol. 96 a.)*

Expressions :

1° « Bon *fol*, ou *fol* hardi, » brave, intrépide. « Vous este trop *fol hardi*, quant à monseigneur « vous allez blasmer chose que j'ay faite. » (Joinv. page 105.)

. . . . Qui fait le *fol hardi*
Plustost a amie
Que teus, repaire, entour li sagement.
Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 975.

Ces vers sont répétés dans les Poët. mss. du Vat. n° 1490, fol. 42 b. Dans le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, « *fol* hardement » signifie témérité.

2° « Chien *fol*, » chien enragé. « C'est sans cause « qu'on appelle un chien enragé, *fol ;* et dit on « communément qu'il folie, parce que le cerveau... « est la partie qui souffre le plus en toutes sortes « de rages. » (Charles IX, de la Chasse, p. 70.)

3° « *Fol* et sage, » c'est-à-dire tout le monde :

Eur covient en biau servir,
Ce sevent *fol, et sage*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1491.)*

4° « *Fol* joieux, ou sage, » bouffon de cour qui contrefait le *fol*. Olivier de la Marche (liv. I, p. 358) nomme *fol joyeux* un certain Andrieu de la Plume, appartenant au comte de Charolois, qui se signala en 1452, dans une escarmouche contre les Gantois. C'est sans doute un « *fol* de cour. » Nous lisons que « Charles VII n'avoit cure de *fols sages*. » (Elog. de Charles VII, p. 11.) — [« Haincelin et Coquinet, « *folz* du roy (Charles VI) et de monseigneur le duc « de Thouraine. » (Comptes de l'Argenterie, 183.)]

5° « *Fol* serieux. » Balzac est peut-être le premier qui ait fait usage de cette façon de parler. « Bon « Dieu, qu'Aristote et sa dialectique ont gasté de « testes! qu'il y a dans le monde de *foux serieux ;* « de foux qui se fondent en raison, de foux qui « sont déguisés en sages. » (Balzac, Socrate Chrét. t. II, p. 226.) — *Fou serieux* a été employé depuis, en 1666, par Gilbert, dans sa comédie des Intrigues Amoureuses, suivant l'Hist. du Th. fr. t. X, p. 14.

6° « *Fol*-jugé, » jugement mal rendu. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 971.)

7° « *Fox* nais, naix, nastre, naturiex, naturel, » fol de nature ; *fox nais* est aux Poët. mss. av. 1300, I, p. 77 ; *fox naturiex* est au Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis ; *fol nastre*, dans Britt. Lois d'Angl. ch. XIII, fol. 21 a.

Or est il plus fol cil qui boute
Tel *fol naturel* en procès. *(Path. Farce, p. 92.)*

8° « *Fouls* oiseaulx, » mauvais serviteurs du roi, dans la fiction des « Oiseaux gentis, » pièce allégorique sur le gouvernement de l'Etat, sous Ch. VI :

Aux *fouls oiseaulx* fait bonne chiere. *(Desch. f. 319 a.)*

9° « *Fou* comme ung chou à pommes. » (Rab. t. III, p. 236.) De là *fol* pommé.

10° « De *fol* juge breve sentence. » (Cotgrave.)

11° « Ung *fol* enseigne bien ung saige. » (Rab. t. III, p. 198.)

12° . . . . Sa dete paie *fox*,
Quant fait folie. *(Prov. du Cte de Bret. f. 114 t.)*

13° « Par faulte de saige maistre, on assiet le *fol* « à la chaire. » (Percef. vol. V, f. 16, V° col. 1 et 2 ; ibid. vol. IV, f. 25, V° col. 1 et 2 ; voyez Cotgrave.)

14° « *Fols* sont sages, quant ils se taisent. » (Cotgrave.)

15° « Il fait bon gaigner pour attendre un petit, « aussi.... *fol hasté* n'est preux. » (Percef. V, 35 b.)

16° « *Fol* se retraict toujours à sa massue, et le « saige aux bonnes œuvres » (Percef. t. III, f. 73 a), c'est-à-dire que chacun suit toujours la pente qui l'entraîne :

17° . . . . Bon jornel fait
Qui de *fol* se delivre. *(Prov. du Vil. fol. 74 a.)*

18° . . . . Tant a en femes tricherie ;
Cil est plus *fox* qui plus s'i fie. *(Fabl. de S. G. f. 7 c.)*

19° . . . . Mettez un *fol* à par soy,
Il pensera de soy cherir. *(Notice, p. 560.)*

20° « *Fol* ne croit tant qu'il reçoit. » (Poës. d'Al. Chart. p. 719, et Contes de Chol. fol. 249 a.)

21° . . . . *Fol* ne doute jusqu'il prent. *(Desch. f. 129 b.)*

Le même proverbe est rendu différemment par le même poëte :

Fouls est congnus à tele enseigne ;
Jusqu'il prant, ne craint l'ennemy. *(Id. fol. 288 a.)*

C'est-à-dire qu'un *fol* ne fait cas des menaces jusqu'à ce qu'il soit pris en faute :

22° . . . . Il convient le *fol* foloier,
Et puis compere il sa folie,
Quant on le fait com *fol* loier. *(Desch. fol. 242 a.)*

23° « Assez demeure de ce que *fol* pense, » c'est-à-dire il s'en faut bien que tout ce qu'imagine un fol arrive ou réussisse. « Se tout ce que vous dictes « feust vray, ce seroit moult grant dommage ; mais « je me reconforte moult qu'il *demeure assez de* « *ce que fol pense.* » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 52 c.)

Tout n'avient pas ce que *fol* pense. *(III Maries, p. 236.)*

24° « *Fol*-large, » prodigue. [« Car il sentoient le « duc *fol* large. » (Froiss. t. XI, p. 75.)]

A *fol large* ne porroit fuisonner
Quanque fors quist, ne quanque molin meut.
Poët. MSS. Vat. n° 1490, fol. 39.

25° « Je ne suis pas si *fol*, dit le portier, se pre« mier ne scay ton nom. » (Percef. IV, fol. 107.)

26° « *Fol* de Souloigne, » qui s'abuse à son profit, rusé. (Oudin.)

27° « *Fol* des jeux, » comédien. (Contredit de Songecreux, fol. 9 b.)

28° « *Fol* sage, » fol du duc de Bourgogne. (Voy. Vie de Charles VI, par Choisy, p. 353.)

29° « *Fol* tondu » :

Car a dit que de chiens le fait,
Si comme je l'ay entendu
Mieulx esté d'un *fol tondu*
Proposé que ne l'a sceu faire. *(G. de la Bigne, f. 133 a.)*

30° « *Fol* visage, » laide figure. (Chans. du XIIIe siècle, MS. de Bouhier, fol. 193 a.)

31° « *Fole* femme, » femme de mauvaise vie qui, comme on dit encore populairement, fait folie de son corps. On lit dans Joinville, p. 123 : « *Folles* « *femmes* de leurs corps, » et dans les Ord. t. I, p. 79, art. 11 : « *Foles femes* et ribaudes communes. » — On a dit, en parlant de la reine Marguerite de Navarre, enfermée pour cause d'adultère : « *Folle* « et diffamée royne. » (Chron. S. Den. II, f. 150.)

La femme sage est bonne, et belle,
L'impudique n'est jamais telle ;
Car plus belle est au c.... la sage,
Que n'est la *folle* en son visage.

Ces quatre vers sont écrits à la main, d'une écriture du XVIIe siècle, à la fin d'un exemplaire des Plaidoyers de Marion et autres pièces imprimées en 1594.

Fole femme plus que le pas,
Eslonge, fuy, et te transporte
Plus loing que tu puez de sa porte. *(Desch. f. 530 a.)*

32° « *Fole* gentil fame, » femme qui a forfait à son honneur avant le mariage. (Ord. t. I, p. 118.)

33° « *Fole* farine, » la farine la plus fine. De là, dans Cotgrave, « paitri de *fole farine.* »

34° « *Fole* figue. » (Cotgrave.)

35° « *Fole* justice, » mauvais jugement. « Se « aucune *fole justice* estoit qui lessast l'uns aller « hors de prison,... et retenist l'autre, etc. » (Ord. t. I, p. 194.) Voyez Fol jugé ci-dessus.

36° « *Folle* mise et enchere, ou renchere. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

1. Folage. [Action et droit de moudre, dans les chartes bretonnes : « Hervé de Léon..... et les « seins emprès lui, recegnent et aient perpetuament « tote la mouste et tout le folege de tote la terre... « promettons que nous, ne les noz, nez puissons « rens avoir ne reclamer en la devant dite mouste, « ne au devant dit *folage.* » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, col. 1070, an. 1284.) — « Le molin de « Pallas, totes les moutes et le *follage* des terres. » (Id. col. 1119.) — « Sans ce que la dite dame, ne « nul autre, qui ayet cause de lé, puisse rien pren« dre ne avoir de moulte ne de *foulage* du gentil « fe audit mons. Hervé. » (Id. col. 1347, an. 1327.)]

2. Folage. [Folie : « Que chil qui piert son « heritage, Par lasketé, fait grant *folage.* » (Cléomadès, dans Du Cange, III, 341 c.) Voir Chastelain de Couci, v. 841, et la Chron. des ducs de Normandie.]

Folagement, *adv.* D'une manière folâtre :

Prince, toute sousvencion
Gage excessif, grant pencion,
Estas, dons faiz *folagement,*
Orgueil, envie, et trahison
Yront tous à perdicion,
Quant il ne sera plus d'argent. *(Desch. fol. 389 b.)*

Folant. [Flottant, dans Partonopex, v. 5764 : « Et laisse son cheval aler, Et il vait o son frain « pesant : Les regnes a es pis *folant.* »]

Folastre, *adj.* Fou, bouffon, plaisant. « A celle « fin d'estre estimé mieux parlant, il ne cherchera « autre chose, qu'à trouver le moyen de faire venir « à propos aucun de ces mots comme *follastre,* « fat. » (Dial. de Tahur. p. 34.) — [Le mot n'était pas nouveau, car on lit au reg. JJ. 169, p. 146, an. 1394 : « Icelle Marion qui est non sensible et « ainsi comme toute *folastre.* » — De même au grand Testament de Villon : « Au moins sera de « moy memoire Telle qu'il est d'un bon *follastre.* »]

Folastrelet, *adj.* Diminutif de folâtre :

Ma nymphe *folastrelette,*
Ma folastre nymphelette. *(Des Acc. Bigar. p. 137 b.)*

Folastrement, *adv.* D'une manière folâtre. (Des Acc. Bigar. fol. 24 b.) On lit *follatrement,* aux

Berger. de Rem. Belleau, t. I, p. 42; *folatrement*, aux Poës. de Jacq. Tahur. p. 105.

Folastrie. *s. f.* Gaieté, badinage, bouffonnerie. « Il n'est pas qu'en quelques villes...... on n'ait « voulu representer les jeux floraux le jour de la « Pentecoste; car dès le matin, le commun peuple, « au lieu d'aller à l'eglise, va au bois cueillir des « rameaux, et l'après dinée fait une infinité d'exer- « cices de corps; voyre y a certains paysans en « chemise qui courent un jeu de prix: ......les « anciens conciles ne se plaignent d'autre chose « que de telles *folastries*. » (Pasq. Rech. p. 674.) — « Ce seront petites *follastries* entre ma femme, et « moy comme advient à tous nouveaulx mariez. » (Rab. t. III, p. 242.) — « On trouve la felicité par la « guayeté, et la *folastrie*. » (Ess. de Mont. I, 415.)

Fole, *s.* 1° Foule. [« Renart, fet-il, moult sés de « bole, Tu t'es getez de meinte *fole*. » (Renart, v. 1444.)] — On a dit des François, battus dans une rencontre par Théodore Lascaris, empereur grec: « Ne porent cele *fole* soffrir; si furent desconfiz li « franc. » (Villehard. p. 201.)

2° Argument pressant. Un chrétien ayant soutenu à un Juif la conception immaculée, celui-ci répond:

Beax amis, vos cuidiez avoir trouvé grant *fole;*
Non avez. *(Dispute du Juif et du Chrétien, f. 107 [c].)*

Folé, *part.* Blessé, foulé. « N'ost pas chevauchié « plus de six lieues, qu'il encontra un Espaignol « moult traveillié, et son cheval *folé*. » (Histoire de Bert. du Guescl. par Mén. p. 333.)

Foleablement, *adv.* Avec folie:

Bon fait garder sens, droiture, et raison...
Regle tenir, et espagnablement
Vivre du sien, et non *foleablement*. *(E. Desch. f. 12 [c].)*

Folement. [Follement: « Et chacierent les « Commains une mult bone lieue mult *folement*. » (Villehard. § 355.) — « S'il perdoit par son *folement* « plaidier. » (Beaum. XLIII, 10.)]

Foler. *v.* Devenir fou:

Qui, de haut vol,
Vient au bas vol,
Par trop voler;
Qui le licol
Se met au col
Pour accoler;
Qui, pour galer,
Et frigaler
Vient galeux; n'est-il pas bien fol?
Qui tant veut, pour femme, *foler*,
Que femme le faict affoler,
Jouant de luy au capifol. *(Bluz. des faulces am. p. 267.)*

Par trop vin, *fole* le plus sage. *(MS. 7218, f. 238 [a].)*

L'en m'a dit, et ge l' croi assez,
Que Partonopex est *folez;*
Por vos a si grand duel eu
Qu'il en a tot le sens perdu. *(Parton. v. 3305.)*

[On lit dans un bestiaire MS. cité par D. C. III, 341 [b]: « Si *folerent*, Si que les ydres aourerent. »]

Folerez. [Moulin à fouler les draps, aux Ord. t. VII, p. 203, an. 1378. — On lit au Livre rouge de la Chambre des Comptes, f. 509 [c], an. 1307: « Medie- « tatem unius molendini ad folandum pannos, gal- « lice *foulereiz*. »]

Folesuye. [Jeu de la soule: « Icellui exposant « regardoit à jouer à la *folesuye* le jour d'une vic- « toire, et fu la pelote jaillie hors de la presse, et « pour laquelle avoir le dit exposant se baissa. » (JJ. 132, p. 275, an. 1388.)]

Folesse. [Folie: « Lesquelx compaignons par « jeune *folesse* alerent pour icelle fillette avoir. » (JJ. 176, p. 358, an. 1444.)]

Folet. [Dieu follet: « (Un banc) Tot fet d'yvoire, « painturé à argent; Li pecol sont doré moult riche- « ment; A chascun ot un *folet* en estant, Harpent « et notent, saillent menuement. » (Les Enfances Guillaume, dans Guill. d'Orange, II, 18.) — « Et li « *follet* et les dryades R'ont les cuers de duel si « malades, Qu'il se tiennent trestuit por pris Quant « si voient lor bois porpris. » (Rose, v. 18163.)]

Foleton, *adj.* Diminutif de fou. (Oudin, Cotgr.)

Foleur. Folie, sottise, étourderie:

Grant *foleur* fait qui se marie,
Et fist qui premier se maria. *(Desch. f. 242 [a].)*

Bien est grans *folors*
D'amer loiaument,
Qui porroit aillors
Cangier son talent. *(Ch. du C[te] Thib p. 19.)*

Je ne quier desloial amor,
Mais compaignie sans *folour*. *(P. av. 1300, III, p. 1024.)*

De juge chault, de femme, de *folour*
Se doit garder toute personne saige. *(Desch. f. 314 [b].)*

[*Folor* est dans Partonopex, v. 612; dans Renart, v. 21582. — « Le suppliant se feust acointiée par « *foleur* et jeunesce d'un appellé Jehan le Menis- « tre. » (JJ. 114, page 270, an. 1379.) — « Comme « l'exposant par sa *fouleur* et simplesse... eust « emprunté la somme de cinq francs. » (JJ. 136, p. 275, an. 1389.)]

Folfré, *adj.* « Croiez que le lieu auquel conveint « le peuple tout *folfré*, et habeliné feut Nesle, ou « lors estoit, maintenant n'est plus, l'oracle de « Leutece. » — « *Folfré* et habeliné, c'est peut estre « divisé en factions, comme autrefois en plusieurs « villes d'Italie les Guelfes, et les Gibelins. Rabelais « peut avoir eu ses raisons pour déguiser ainsi ces « deux noms, particulierement le premier, qui « vient de l'adjectif aleman *wolffer*, et qui y « repond. » (Rab. t. I, p. 107 et la note.)

Folle, *s.* [1° Action ou parole folle, téméraire: « Guenes ad dit *folie*. » (Roland, v. 406.) — « Kar « vasselage (bravoure) par sens nen est *folie*. » (Id. v. 1724.)] — « Estoit la paovre Dido tormentée « de visions innumerables et *folies* d'esprit. » (Amant ressuscité, p. 228.)

2° Viol, débauche: [« Si comme les aucunes qui « s'en vont por fere *folie* de leur cors. » (Beaumanoir, liv. LVII, 3.)]

Quant vi que priere
Ne m'i vaut noient,
Couchai la à terre...
Fist li la *folie;*
Et ne l' contredist mie,
Ains le vout bonement. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1449.)*

« Requerir de *follie* femme de chevallier, et « encliner à maulvaistié n'est point honneur de

« chevalier. » (Ord. de chevalerie, f. 17 b.) — « Par « une nuyt elle alloit à son amy en *follye*. » (Le Chevalier de la Tour Landry, f. 5 b.)

3° Duperie :

Tel home i a qui donne à la folie
A son hoste, et rent plus qu'il ne doit,
Por ce que mieus le mete en la *folie*,
Et que de plus engignier le voudroit. *(P. av. 1300, I.)*

4° Attaque téméraire, coup de main ; d'Andelot, frère de Coligny, « fut pris à Parme dans une *folie*. » (Brantôme, Cap. fr. IV, 229.)

5° Injure. On disoit « apeler de *folie* vilene, ou « desloial, » pour injurier soit un homme en le taxant de fausseté, larcin ou meurtre, soit une femme en l'appelant p... ou larronnesse. (Ordonnances, t. I, p. 229.)

6° Crime :

Li hommicide iluec estoit
Qui la *folie* fait avoir. *(Fabl. de S. G. f. 3 a.)*

Remarquons les expressions suivantes :

1° « Se faire roy de *folie*, » être le premier fou du monde : « Roy me fais de *folie*. » (Poët. avant 1300, t. I, p. 69.)

2° « *Folie* sans droiture, » chose déraisonnable et injuste :

Or ai-je dit *folie* sans droituré,
Qu'en bien amer ne doit avoir mesure. *(Id. III, p. 1004.)*

3° « Faire *folie* aux garçons. » (Rab. t. IV, p. 230.) Etre folle de son corps. Voyez 2°.

4° « *Folie* (avoir), » être fol :

..... Si saiges n'est pas, j'en doubt,
Qui aucune fois n'*ait folie*. *(Desch. f. 561 c.)*

5° Que que li autres facent de parler, ou de taire,
Ge dirai mon plaisir, à qui doie desplaire,
Quar ainsi l'ai oi en proverbe retraire,
Por son bon accomplir, doit l'en *folie faire*.
Fabl. MSS. de S. G. f. 103. R° col. 1.

6° « *Folie* maintenue vaut pis que *folie* commen- « cée. » (Froiss. liv. III, p. 128) ; nous disons que les plus courtes *folies* sont les meilleures. Ce dernier proverbe est aux Contes de la Reyne de Navarre, p. 388, et aux Bigarr. de Des Acc. p. 181.

7° ... N'est pas sans maladie,
Qui maintient grant *folie*.
Prov. du comte de Bret. MS. de S. G. fol. 114, col. 3.

8° « Qui ne fait les *folies* en jeunesse, les fait en « vieillesse. » (Bouch. Serées, liv. III, p. 235.)

9° « *Folies* faire, *folie* recognoistre sont deux « paires de *folie*. » (Cotgr. Dict.)

10° « En amour est *folie* et sens. » (Cotgr. Dict.)

11° « Peche sagement qui fait *folie* par conseil. » (Cotgrave, Dict.)

Folier, **Foloier**, *v.* Agir, parler en fou A. Folâtrer B. Mener une vie débauchée C. Tromper D. Errer E. Injurier F.

A [« Nuls hommes d'armes ne se mettoient devant « leur tret, car il peuissent bien *folier*. » (Froiss., t. V, p. 37.)]

Dame, bien voi qu'il m'estuet *foloier* ;
De vous amer ai empris grant folaige. *(P. av. 1300, II.)*

Sanz mal, et sanz tricherie,
Doit chascun continuer
Bonne amour, ou il *folie* :
Il n'est vie que d'amer. *(E. Desch. f. 164 a.)*

« La royne, qui sage estoit, le chastioit de parol- « les, en disant : Beau nepveu, qui son cueur croyt « à toute heure, aucunement ne peut estre qu'il ne « *follie* ; et pour ce ne croyez point vostre courage, « mais croyez le roy vostre très honnoré pere, si « ne *follierez* point. » (Percef t. IV, f. 9, V° col. 2.) On disoit proverbialement :

.... Trop doluser
Est racine de *foloier*. *(Fabl. de S. G. f. 13 c.)*

B « Il est permis de *folier* avec les petits enfans. » (Sag. de Charron, p. 22.)

C [« Combien que feu Simon Bradieu fu marié en « femme, dont il devoit estre content, neantmoins « par ses solicitations deceptives, il emmena *folier* « par le pais Hubinette seur de l'exposant. » (JJ. 159, p. 249, an. 1464)] — « Le chevalier estoit « à merveilles luxurieux, tant que il en avoit tous- « jours une ou deux en son hostel, et bien souvent « il se levoit d'emprès sa femme, et alloit à ses fol- « les femmes ; et quant il venoit de *foloyer*, il trou- « voit la chandelle allumée, et l'eaue, et le touaille « à laver ses mains. » (Le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, f. 9 a.)

D « Scavez-vous pourquoy il vint ceans desarmé ; « pour ce qu'il vous cuydoit *folloyer*, par parolles « de faire paix à luy, et que vous ostissiez vos « armes ; et si tost comme vous eussiez esté « desarmé, il vous eust fait prendre. » (Lancelot du Lac, t. II, f. 53 d.)

E Charles VI, s'excusant des désordres du gouvernement arrivés pendant sa jeunesse, sur ceux dont il avoit suivi le conseil, dit : « Si nous avons abusé, « et *folloyé*, à eux en est la coulpe, non pas à « nous. » (Froiss. liv. IV, p. 290.)

F « De *folier* ne faet on droct à la Paeroze ; mes si « mauvas home, ou mauvaze fame *folie* prudhom, « ou prode feme, det o mottrer au seigneur, ou à « son balle, et il devant o faere amander ob lo « consael des cossors, et pejaros. » (Cout. de la Perouse, an. 1260, dans la Thaumass. liv. I, ch. 66.)

Proverbes : 1° « Il ne faut jamais *foloier* à demi. » (Cotgrave.) — 2° « Il n'est si sage qui ne *folie* aucu- « nes fois. » (Cotgrave.) — 3° « Si le fol ne *folie*, il « perd sa saison. » (Cotgrave.) — 4° « Avec les folz « il faut *foller*. » (Coquillart, p. 82.)

5° Qui par soi velt ouvrer,
Sanz conseil demander,
Souvent *foloiera*. *(Pr. du comte de Bret. f. 115 b.)*

Foliete, *s. f.* Diminutif de folie.

Se j'ai fait ma *foliete*,
Nus n'en aura pis de mi. *(MS. 7218, f. 115 d.)*

J'entrepris la baiselete
Toute fis la *foliete*,
La soie merci. *(Vat. n° 1490, f. 112 b.)*

Folieuse. Débauchée, de mauvaise vie. [« Lequel Besançon estoit de très detestable vie, et « qui ne vivoit que de ce que jeunes femmes *folieu-* « *ses* avoient et gaignoient à un chascun aux « champs et ailleurs. » (JJ. 118, p. 458, an. 1380.)] — Pasquier, parlant de la version d'une ordonnance de S. Louis qui bannissoit du royaume toutes les personnes débauchées, ajoute : « Je vous puis

« dire avoir veu une version plus ancienne que « celle-là portant, au lieu de ribaudes, femmes *folieuses*. » (Pasq. Rech. p. 725.) — Ambroise Lore, baron de Juille, prévôt de Paris, en 1446, « estoit si « luxurieux qu'on disoit... qu'il avoit .III. ou .IV. « concubines,... et supportoit partout les femmes « *folieuses*, dont trop avoit à Paris. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 202.) — [Il signifie aussi fou : « Icelle suppliante affoiblie de teste et « devenue par heures aussi comme *folieuse*. » (JJ. 107, p. 377, an. 1375.)]

Folingier. [Dire des injures, au poème d'Alexandre (III, 341 c) : « Ne unques à nul jour ne « l'vet on courroucier Ne franc homs de parole il « ne volt *folingier*. »]

Folion. [Feuilles de mûrier, au Cart. de Lagny, f. 240 b : « *Folion*, un denier la livre. » On la nommait encore feuille d'Inde. »]

Follains. [Cocons : « Lesquels trahandiers... « commettoient plusieurs inconveniens et mauvais- « tiez audit mestier de traire ladite soie,... pour ce « eussiez fait crier... que nulle personne... ne bail- « last... *follains* à traire auzdits trahandiers de la « dite soie. » (Chambre des Comptes, an. 1340, Reg. B. 2, folio 125 a.)]

Folle, *s. f.* « *Folle* du pied, » sole du pied, en parlant des cerfs. (Modus et Racio, f. 3b.) [Lire *solle*.]

Follée, *s. f.* L'empreinte du pied. « Or te dirai « que c'est à dire *follées ;* se tu rencontre d'un cerf « en tel pays que tu puisse veoir l'empreinte du « pied pour l'erbe, et ne puisse veoir la forme du « pied tant seulement, se sont dictes *follées*. » (Modus et Racio, f. 7 b.) [Lire *sollées*.]

Follietterie, *s. f.* Petite folie : « Comment pour « quelque *follietterie* ne se osoit trouver chez sa « mere. » (Faifeu, ch. 33, p. 76.)

Follilaisse. Partie de la viande qu'on lève le long des épaules du cerf : « Puis levera le collier « que aucuns appellent *follilaisse ;* c'est une char « qui est demourée entre la hampe et les espaules, « et vient tout entour par dessus l'os du long de la « hampe sus le jargel. » (Chasse de Gaston Phébus, MS. page 193.)

Fonce, *s. m.* Nous disons encore *foncet*, pour désigner les plus grands bâteaux de la Seine; il y en a qui excèdent en longueur les plus grands vaisseaux de l'Océan, ayant jusqu'à 27 toises entre chef et quille : « Hippe Tirien fut inventeur des « navires de charge, ou batteaux marchands, qui « en vulgaire flamand sont appellés hulques, et par « Appien, et Thucidide holcades ; du genre desquels « sont les battaux à vin dont les plus grands, que « nous appellons *fonsets* et troncs, portent quelque- « fois quinze cens tonneaux. » (Div. lec. Du Verdier, p. 119.) — « Il amena avec lui bien .LVI. batteaux, et « onze *fonssés* tous chargez de biens, de quoy « corps d'homme doit vivre. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1430, p. 135.) — « Venoit par « la riviere 23 *fonces* chargées de vivres, et autres « marchandises. » (Ibid an. 1430, p. 134.) — [On lit au MS. fr. de la B. N. 26008, pièce 724, an. 1369 : « Rogerin Michiel maistre du *fousset* Saint Extasse « de Harefleu portant .XL. tonneaux. »]

Fonceau, *s. m.* Synonyme de bossette, en parlant du mors d'un cheval. « *Fonceau* du canon. » (Cotgrave.)

Foncer, *v.* Garnir d'un fond, construire A. Faire un plancher, un fond B. Fournir des fonds, de l'argent C.

A Non, non jamais une beste sauvage
Ne mit rempart sur le bord des fossez ;
Par elle aussi, onc ne furent *foncez*
Les grands vaisseaux vis à vis du rivage. *(Perrin, 61 a.)*

B On a dit d'un pont établi sur des canons déposés dans une rivière rapide : « Iceulx canons furent « là assix, et *foncez* par dessus en maniere que « toute l'autre artillerye et les gens de pié y passe- « rent tous seurement. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, fol. 60 b.)

C [« Que pour le plaisir et deduit Il *fonce*, et qu'il « n'espargne rien. » (Coquillart, *les droits nouveaux*.)] On a dit « *foncer* le poignet, » ou « *fonser* « or au poing, » des ecclésiastiques qui, sous quelques fausses imputations d'usure, faisoient « denier « terre sainte » à un homme, après son décès, quoiqu'il eut fait son testament et reçu les sacrements ; alors « pour se redimer de celte vexation « barbaresque, les amis, et heritiers du défunt « estoient contraints *foncer le poignet* des officiaux, « archidiacres, et autres juges d'eglise. » (Pasquier, Rech. liv. III, p. 254.) — « Les trahissent envers « leurs adversaires qui *foncent* mieux à l'apointe- « ment, et leurs enflent mieux les bourses. » (Apol. pour Hérod. p. 41.) — « Il y avoit un pauvre « gentilhomme plaidant, auquel on dict que, s'il « vouloit avoir la raison, et issue de son procèz, il « lui convenoit *foncer*, et bailler argent à ce...... « président. » (Contes d'Eutrapel, p. 58.)

Pour estre aymé, il fault *foncer* pecune. *(Collerye, 138.)*

Au fait d'amours, beau parler n'a plus lieu ;
Car sans argent vous parlez en hébrieu,
Et fussiez vous le plus beau filz du monde,
Il faut *foncer*. *(Marot, p. 225.)*

Fonchiere. [Fondrière : « Les supplians trou- « verent dedens la riviere un engin appellé verzeul « pour prenre poisson ; puis le musserent en *fon-* « *chiere* emprès ladilte riviere. » (JJ. 141, p. 103, an. 1391.)]

Fonchigne. [« Ung baston emmanché de fer, « nommé *fonchigne*, de quoy on pesche. » (JJ. 187, p. 210, an. 1454.)]

Foncier, *adj.* Qui a droit sur un fond. Ce mot s'est dit des choses et des personnes ; des choses :

1° « *Fonciere* emende, » ou « amende. » (Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr.)

2° « Justice, » ou « juridiction *fonciere*. » « Si tost « qu'un seigneur vient nouvellement à terre ou il « a *justice* haute, ou moyenne, ou *fonciere*. » Bouteiller « prend *justice fonciere* pour basse « justice ; toutes fois on fait distinction entre les « deux, et on estend plus avant la basse justice que

« la *fonciere* dont on peut voir Bacquet traicté des « Droits de Justice, Ch. II et les 4 livres des Pan- « dectes. » (Voyez Bouteiller, Som. Rur. t. I, p. 514 et la marge.)

3° « Justice fonciere ; » elle consiste à « avoir cens « sur les subjects, qui est dict chef cens de tour- « nois ou de maille, ou de gros cens, comme de « vingt solz, aucunes fois de trente, mais non mie « grosse rente, car elle n'est pas de telle nature, « car d'un cens non payé, on paye amende, de cinq « ou six solz, selon la maniere, et coutume du dit « lieu : et du cens réel, et du champart levé « soixante sols un denier. » (Gr. Cout. de France, liv. IV, chap. V, p. 528.) — « Avons remonstré aux « gens des trois estats, que justice ne se divisoit « qu'en trois parties ; à sçavoir en haute, moyenne, « et basse ; que le seigneur *foncier* n'avoit aucuns « officiers, estoit tenu de poursuivre son droit cen- « suel par devant le juge ordinaire, et que frustra- « toirement la *justice fonciere* estoit couchée au dit « article : et sur ce, prins l'avis desdits estats, « avons corrigé le dit article selon qu'il est contenu « au premier article dudit cayer coustumier. » (Cout. Gén. t. I, p. 408.) — On écrivoit aussi *fonse- rie*, pour *fonciere*, justice *fonserie*, comme dans ce passage : « Les justiciers qui tiennent en basse jus- « tice si avoit tant seulement justice de luy faire « payer de ses rentes, et sur ce faire plainte, ou « jugement de ses hostes, ou tenans d'avoir « amende de trois sols, et en dessous d'avoir un « sergent, et messier, et garde de champs, sur « l'amende de trois sols, ne autre amende : ne « peut calenger, ne demander, et est ceste *justice* « nommée et appellée *fonserie* par les coustu- « miers. » (Bout. Som. Rur. p. 903.)

4° « Rente *fonciere*. » Voir Fieffe.

5° « Seingneurie *fonciere*. » — « Les tiltres, « qualitez, et noms des *seigneuries*, ou cours *fon- « cieres* sont divers ; car les unes sont dictes sim- « plement foncieres, les autres tres foncieres, autres « ont cours tenables par maires, et eschevins, les « aultres sont composées de sire, et hommes ; et « chacun demoure aussi pour ce regard en ces « droits comme d'ancienneté. » (N. C. G. t. II, 345 b.)

6° « Justicier *foncier*. » (Laurière.)

7° « Maieur *foncier*. » (Pithou, C. de Troyes, 589.)

8° « Seigneur *foncier*. » — « Le *seigneur foncier* « est celui auquel les cens, saisines et desaisines, « ou la rente fonciere, ou les loyers sont deus, « d'autant qu'il est seigneur direct du fonds de la « terre. » (Laur.) — « Tous les *seigneurs fonciers*, « autrement dit de basse justice, ont droit de forage « pour le fond, qui est de deux lots de chacun fonds, « avec amende de cinq sols. » (C. G. t. I, p. 611.)

9° « Seigneur tre-*foncier* propriétaire, » qui n'a pas la justice. (Laurière.)

10° « Tous juges, justices, et courts de nos pays « de Liege et Loos, tant feudaux que censaux, « allodiaux, et *fonsieis* temporels, mediatement, et « immediatement ressortans, chascun en son en- « droit. » (Ord. du pays de Liége, C. G. II, p. 977.)

Fond. [1° Fond d'une vallée, d'une rivière, de la mer : « Envers les *funz* s'en turnerent alquant. » (Roland, v. 2471.) — « Lor s'entrelaissent courre « parmi le *font* d'un val. » (Roncisvals, p. 193.) — « L'on se dort le soir là où on ne sait se l'on se « trouvera ou *font* de la mer au matin. » (Joinv. § 127.) — 2° Fond d'un caleçon : « Il li convint le « soir couper le *font* de ses braies. » (Id. § 10.)] — 3° Fond d'un tonneau :

Li toneax issi fait estoit,
Que il tornoit com il voloit :
Les *fons* metoit devers le vent,
Et devers la pluie ensement. *(Fabl. de S. G. f. 13 d.)*

Cette signification avoit ensuite passé, des *fonds* du tonneau, au tonneau entier. « La dame de « Richebourg, en la dite ville, a droit d'affor de tous « vins, cervoise, et autres brevages, tel que de « chacun *fond*, qui se vend en icelle ville un lot. » (Cout. de Richebourg. N. C. G. t. I, p. 392 b) Voir *fond de cuve* sous Cuve.

Fondalité, *s. f.* Droits du seigneur foncier et direct. « A faute de payer par l'homme les droits de « directe, ou *fondalité*, ou de condition de servi- « tude, ou mortaillade, n'y a point de commise. » (Cout. Gén. t. II, p. 509.)

Fondateur. Auteur d'une fondation pieuse ou son représentant : « Le très chrestien roy Louys « douziesme *fondateur* du dict monastere (Saint « Germain des Prez). » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 345.) — « Intention premiere des *fondateurs*. » (Rab. t. III, p. 81.) On dit communément : « c'étoit ou « ce n'étoit pas l'intention du *fondateur*. »

Fondation. [1° Revenus : « Comme toutes leurs « chevances et *fondations* soient sur les revenues « de leurs vignes et autres labourages. » (Ord. VII, 448.) — 2° Fondement : « Je le vous dirai pour « mieux venir à la *fondation* de ma matiere. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, 52.)]

1. Fonde. [1° Fronde d'un engin à flèche, à verge : « Il prisent le varlet et li pendirent les « lettres au col, et le misent tout en un mont et en « le *fonde* d'un engien et puis le renvoyerent dedens « Auberoce. » (Frois. IV, 260.) — 2° Fronde à main : « Et de *fondes* dont il fondoient. » (Guiart, v. 2359.)]

2. Fonde. [Bazar, entrepôt, comme *fondic*, de l'arabe *fondoucq* : « Il bouterent le feu en la *fonde*, « là où toutes les marchandises estoient et touz li « avoirs de poiz. » (Joinv. § 164.)]

3. Fonde, *s. f.* Fond.

Sacharie sot de clergie
Et des sept sciences la *fonde*. *(MS. 7218, 187 a.)*

Fondé, *partic.* Pourvu d'argent, de science. [*Fondé* des ars, Flore et Blanchefleur, v. 208. On lit au Roman de la guerre de Troie : « Panctus un « vassal moult senez Des letres sagés et *fondez*. » — « Lequel estoit grandement *fondé* de bien parler. » (Frois. XV, 92.)] — « Je ne voy point que vous ayez « artillerie pour mettre sieges, je ne sçay comment « vous estes *fondez* d'argent. » (Le Jouv. f. 68 b.) — « Vous estes mal *fondé*, » vous avez peu de raison.

(Oud.) — « Clercs et *fondez*, » savants et fondés en science. (Contred. de Songecr. 116[a].) — [Il signifie aussi préparé : « Et avoit intention, et sur ce estoit « tout *fondé* et ordonné de passer à puissance le « bras Saint-George. » (Frois. XV, 249.)]

Fondefle, *s. f.* [Baliste à verge.] « Les *fondelfes* « laschoient aussi des pierres, ainsi que les frondes « à main. » (Fauch. des Orig. liv. II, p. 118.) Le duc de Bourgogne, pour assiéger Calais, fit faire « plu- « sieurs *fondefles*, brigoles et eschelles. » (Monstr. vol. I, p. 26.)

Fondefler. [Lancer des pierres avec la fondefle : « Et en cheminant et alant, il *fondefloient* et « abatoient maisons d'avocas et de procureurs de le « court dou roi. » (Frois. IX, 393.)]

Fondeiz. [Fond d'une vallée : « Guillaume de « Figny escuier, ...et pluseurs autres s'en alerent « ès *fondeiz* querir les joviaux dudit Guillaume, qui « estoit ou pauturage desdiz *fondeiz*. » (JJ. 118, p. 265, an. 1380.)]

1. Fondement, *adv.* Avec fondement[A]. Profondément[B]. Abondamment[C].

[A] Voyez Oudin, dictionnaire.

[B] Tous les presens tendrement soupiroient
Trés *fondamment*, et ensemble ploroient. *(Crétin, 40.)*

[C] « Il lui baisoit les yeulx par très grant pitié, en « plorant si *fondamment*, que a peu qu'elle ne « l'arrousoit tout de ses larmes. » (Percef. V, 35[b].)

2. Fondement. [1° Base, au propre et au figuré : « Les *fundemenz* des munz sont esmeuz et « crodlez, Kar nostre sires est curuciez. » (Rois, p. 205.) — « Si redist aillors l'escriture Que de tout « le femenin vice Li *fondement* et avarice. » (La Rose, v. 15548.) — 2° Anus : « Pour apostumes et « autres maladies Ki avienent u *fondement*. » (Alebrant, § 13.)]

Fondeque, *s. m.* Magasin. (Voir Fonde 2.) Cesar, parlant de la ville de Gien-sur-Loir, « dict que de « son temps elle estoit le *fondeque*, et le magasin « des Chartrains. » (Fav. Th. d'honn. I, p. 333.) — « L'homme se plaint de son cerveau, de ce qu'il ly « envoye tant de fluxions, *fondique* de toutes les « maladies plus dangereuses. » (Sag. de Char. 610.) — [On lit au Voyage de de Brives en Turquie, 34 : « Le *fondics* sont magasins où se serrent les mar- « chandises qui sont apportées des Indes et de Perse « par voie d'Alep... Les marchands y logent aussi. » Ce sont donc des bazars.]

1. Fonder, *v.* Appuyer sur un fondement et faire une fondation. On lit dans S. B. S. fr. p. 317 : « Nule temptations n'en averat force sor vos, si vos « permanez en humiliteit en racineit et *fondeit* « (*fundati*) en lei par formes racines. » — « *Fundre* « une chapelenie a perpetuitei. » (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, 37, tit. de 1270.) — [« Sainte iglise « *funda* Deus e il l'establi, E par sun propre sanc « delivra et franchi. » (Th. de Cantorbery, 79.)]

1° « Se *fonder* héritier de quelqu'un, » se porter héritier de quelqu'un. « Quand un manant meurt « chargé de tant de debtes que personne ne se veut « *fonder son heritier*, les eschevins commettent « curateurs ausdits biens comme vacans. » (Cout. Gén. t. II, p. 939.)

2° « *Fonder* à l'apointement, » fournir. « Toujours « quelque bon nyais qui leur ayde à *fonder à* « *l'apointement*. » (Dial. de Tahur. p. 144.)

2. Fonder, *v.* Lancer avec la fronde.

Garniz de lances, et de darz,
Et de fondes dont il *fondoient*. *(G. Guiart, ms. f. 48[a].)*

Je *fondoye* carreaulx à merveille,
Gay, alegre, bien esmouché,
Et me mussay soubz une treille
Pour attendre qu'on feust couché. *(Coquil. p. 145.)*

1. Fonderes. [Fondateur ; Dagobert était « devoz « enrichissieres et *fonderes* d'abaies. » (D. Bouquet, III, 298.) Cas sujet de *fondeur*, fait sur *fundator*.]

2. Fonderes. [Fondeur : « Quiconques veut « estre *fonderes* et molleres à Paris, c'est à savoir « de boucles et de mordans, estre le puet franche- « ment, portant que il sache le mestier. » (Liv. des Métiers, 94.)]

Fonderesse, *s. f.* Fondatrice. On lit de la reine Blanche enterrée à Maubuisson :

Là a abbesse, et mainte suer
De Cisteaux, qui est ordre grise,
Et qui lui rendent digne servise,
Chascun jour, comme *fonderesse*
Du lieu dame, et deffenderesse. *(Desch. f. 559[d].)*

Fondet, *adj.* Donné pour une fondation pieuse.

Poi apriès pour un *bos fondet*,
Droit entre Blaton et Condet,
Guerroia li quens de Namur :
Gautier d'Avesnes, ki seur
Se faisoit que li bos iert siens ;
Trencier i fist lagne et mairiens,
Quar il estoit quens poestius
De Blois, et sa feme iert gentius. *(Mousk. ms. p. 659.)*

1. Fondeur, *s. m.* Fondateur.

Or t'ay esclarcy renommée ;
Ne scez tu que Romme nommée
Fut, de son *fondeur* Romulus. *(Desch. f. 550[a].)*

[Le cas sujet est *fonderes*. Voir plus haut : « Et li « voldrent secors donner, Quant il dut les murs « maçonner De Thebes, dont il fu *fondierres*. » (Rose, v. 19945.)]

2. Fondeur. [Fondeur : « IV° rang, qui sont les « mestiers d'entre les mediocres et petits : enlumi- « neurs, *fondeurs* en sable, *fondeurs* en terre. » (Edit. avril 1597.) — « Plus estonnez, comme dit le « bas breton, que *fondeurs* de cloches. » (Contes d'Eutrapel, ch. IV, f. 71.)]

Fondier, *s. m.* Frondeur. (Oudin, Cotgrave.) On lit *fondaires*, au Tri. des IX Preux, p. 311[b].

Fondis, *s. m.* Combat, mêlée :

Si y eust un grant *fondis* :
Adonc commence le chapplis
Si grant, si fort, et si hydeux,
Que chascun en fut tout hydeux,
De bonnes haiches, et d'espées,
Car leurs lances eurent gectées. *(G. de la Bigne, f. 55[b].)*

Fondoir, *s. m.* On nomme cloche ou fondis un éboulement dans une carrière ou sous un édifice. On lit des réparations auxquelles les douairières

étoient obligées comme usufruitières : « Une vefve « femme qui a son douaire en la moitié des heri- « tages de son feu mary, est tenu retenir, ès héri- « tages qu'elle tient en douaire, de couverture, pel, « et torche, et non de vilain *fondoir*, si doncques « n'est qu'il appert que par sa faute le dit *fondoir* « fust venu, es mains de laquelle douairiere, les « heritiers doivent mettre en bon estat, ce qui « depend de son douaire. » (Cout. de S. Mibiel, N. C. G. t. II, f. 1047 a.) — [Il signifiait aussi vallée, comme Fondeis : « Sept mencauldées de terre aha- « nables seans vers les *fondoires* qui appartiennent « aux grands chartriers de Cambray. » (Du Cange, t. III, f. 342 b.)]

Fondre, *v.* [1° S'enfoncer, s'écrouler : « Souz « eux vi *fondre* la terre et le rocher. » (Roncisvals, p. 164.) — « N'i eiist greignur cri, se *fundist* la « cité. » (Th. de Cant. f. 46.) — 2° Foudre : « Guil- « laumes en fu uns, li buens quen d'Arundel, « Sages, curteis e preus e senz nul mal apel, Mais « dunc med la sun or à *fundre* le veel. » (Id. 53.)]

3° Tomber :

. . . . Li cevaus le roi *fondi* ;
Li rois en ceant descendi,
Mais il fu remontés si tos
Qu'a painnes s'en apperçuit li os. *(Mousk. fol. 505.)*

« Quant il sentit son cheval *fondre*, il se tourna « si appoint qu'il demoura eu estant sur ses pieds. » (Percef. vol. I, fol. 92 b.)

4° Renverser : « S'adreça contre luy, et l'embra- « cha de ses fortes pattes, pour le *fondre* par terre ; « mais combien que le duc fut blesché, si estoit « fort, et roide, et ne cheit point. » (Tri. des IX Preux, p. 463 a.) — « Les murs de la cité froisserent, « et *fondirent*. » (Chron. S. Denis, t. I, p. 135 b.)

5° Détruire :

Fondent maisons, *fondent* celier,
Fondent loges, ardent solier
Tot le païs ont mis à fuer. *(Mousk. p. 567.)*

Quatre pechiez plains de toute laidure,
Que Dieu het trop, et qui les a en cure....
Le tiers pechié est vie contre nature,
Dont Dieu *fondit* les cinq citez jadis. *(Desch. f. 440 d.)*

Expression :

« Se *fondre* en raison, comme beurre au soleil, » c'est-à-dire « vouloir apporter des raisons, et n'en « point avoir. » (Oudin.)

Fondreau, *s. m.* Bessière, vin proche de la lie. (Cotgrave.)

Fondriere. [« L'artillerie ne pouvoit aller qu'à « force de leviers, à cause des *fondrieres* où elle « s'enterroit ordinairement. » (Carloix, IX, 32.)]

Fondrille. [Sédiment que forme un bouillon, une liqueur : « L'eaue de vostre poulaille, c'est « assavoir la plus clere, sans *fondrille* ou trouble « aucun. » (Ménagier, II, p. 5.)] — Par suite, reste d'impôts, dans une lettre de Sully à Henri IV, campé devant Amiens : « D'autant que ce qui restoit à « recevoir n'estoit plus que restes, et *fondrilles* « incertaines dont il ne se sauroit que bien peu « tirer, et encore avec grande longueur de temps. » (Mém. de Sully, t. III, p. 216.)

Fonds, *s. m.* Cens : « L'auteur du Grand Coust. « et autres anciens ont pris ces termes pour le cens « que les anciennes chartes appellent *fundus* « *terræ*. » (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.) — On s'est aussi servi de ce mot pour désigner un impôt qui fut établi sous Charles VI : « Sur chacun « arpent, fut imposée une ayde qui seroit nommée « *fons* de terre. » (Monstr. vol. I, fol. 143 b.)

Fondu. [1° Amaigri : « Car li (les chevaux) es- « toient si faibles, si *fondu* et si affamet que à pain- « nes povoient il avant aler. » (Froiss. t. II, p. 179.) — 2° Effondré : « La ont une roche trovée Qui estoit « *fondue* et cavée. » (Roi Guillaume, p. 57.)]

1. Fons. [1° Fontaine : « Item comme nos « devanciers aient donné et octroié aux habitans « de la dite ville le *fons*, le abreuvoir et les escas- « sadours des chevaulx et des autres bestes, et les « conduiz des eaues venant à ladite *fons* et abreu- « voir. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.) — 2° Fonts baptismaux : « Le patriarche ocist devant les *funz*. » (Roland, v. 1525.) De là « nom qu'on porte à *fons*, » nom de baptême. (Froiss. t. II, p. 313.)]

2. Fons. [Fond d'un tonneau : « Li abbes Gode- « frois les remercia grandement et fist tournier un « tonniel de vin sus le *fons* et lor fist boire. » (Froiss. t. III, p. 231.)]

Fonsier, *s. m.* Patrimoine foncier. « Personne « ne pourra vendre son *fonsier*, ou le donner à « cens, pour plus de neuf ans, ny le diminuer en « aucunes façons ; si ce n'est que cela soit passé « par devant la loy, et ses compagnons, ou pairs, « et en cas de nécessité, ou du consentement de « son heritier plus prochain. » (N. C. G I, p. 702 b.)

Fontaine, *s. f.* Fontaine, source A. Eau B. Pièce de vaisselle C. Sens obscène D. Plaie suppurante E.

A [« Criz nostre sires est *fontaine* à nos, par cui « nos sommes lavez. » (St Bernard, p. 538.) — « Les « castels pristrent, et les bones *funteines* estupe- « rent. » (Rois, p. 354.) — « Et trouverent ung rien « d'aigue moult clere, qui venoit d'amont de *fonte-* « *nes*. » (Froiss. t. II, p. 69.)]

B . . . . Un vallet vient
Qui un pain d'orge en sa main tient,
Et un picher en s'autre main,
Moult petit, de *fontaine* plain. *(Parton. fol. 144 c.)*

C [« Une grant *fontaine*, en guise de chastel, à « pilliers de maçonnerie, à hommes à armes entour, « avec le hanap et une quarte, semée d'esmaux « pesant neuf marcs. » (Laborde, Emaux, p. 320.)]

D Voyez ms. de S. G. fol. 55 f.

E « Se un faucon a une *fontaine* au pié vous le « garirés en ceste maniere. » (Modus, fol. 130 b.)

Expressions :

1° « A petite *fontaine* boit on à son aise. » (Cotgr.) Un chevalier, amoureux d'une demoiselle qu'il vouloit épouser, avoit pour rival un nain, écuyer du chevalier même ; la demoiselle dit de cette riva- lité : « Sire, j'ay ouy ce que vous avez dit que vous « estes.... ung vaillant homme, et voy bien à vostre « parler que vostre serviteur n'est pas de tel estoffe ;

« mais je regarde une chose ; car il m'est advis que « *à petite fontaine boit on bien souef.* » (Percef. vol. I, fol. 68 [d].)

2° [« Elle a bien fait compieng (bourbier) de sa « clere *fontaine,* » c'est-à-dire elle a bien sali sa réputation. (Berte, couplet 74°.)]

3° [« Comme les suppliens feussent alez en la « ville d'Escleres pour eulx esbatre et *faire leurs* « *fontaines* pour le jour de dimenche, que l'en dit « my-caresme. » (JJ. 144, p. 411, an. 1393.) — « Le « mercredy devant la mi-quaresme que on dit au « pais (Perthois) le mercredy devant les *fontaines.* » (JJ. 173, p. 401, an. 1426.)]

Fontaineaulx, *s. m. pl.* Etangs, canaux, fossés pleins d'eau. On lit en ce sens : « Costoyant les « maretz, et regardant sur les *fontaineaulx*, ilz « apperçeurent d'assez loing qu'une nacelle venoit « à couvert vers eulx, d'entre les rouseaulx. » (Percef. IV, fol. 34 [d].) — « Environ mynuit, il com- « mença à faire merveilleuse tourmente, par les « *fonteneaulx*, et crollieres qui estoient à l'entour « du chastel. » (Percef. IV, fol. 39 [c].) — [*Fonteneau* subsiste comme nom de famille.]

Fontainelette. Diminutif de fontaine :

Mignarde *fontenelette*,
Fontaine mignardelette. *(Des Acc. Bigar. p. 187 [b].)*

A l'ombre d'un orme vert,
Près d'une *fontainelette*,
Doucelette, argentelette,
Je tenois, un jour d'esté,
Ma Charlotte à mon costé. *(Gilles Dur. p. 119.)*

1. Fontal, *adj.* Qui tient aux fontaines :

Lessez les fleurs, o déesses Nappées,
Et appelez les *fontales* Nayades,
Et aux forestz de verdure drappées,
Allez querir Satires, et Dryades. *(J. d'Auton; f. 131.)*

2. Fontal, *s. m.* Source :

De bonnes mœurs, et d'honneur le *fontal*
Chacun se dit, et son pourtrait total.
Les Marg. de la Marg. fol. 4.

Fontanelle, *s. f.* Diminutif de fontaine [A]. Sommet de la tête [B]. Vésicatoire [C].

[A] Une *fontenele* i sordoit,
Qui le liu raverdir faisoit. *(Fabl. de S. G. fol. 10 [c].)*

[B] Endroit de la tête où aboutissent la suture coronale et la suture sagittale. [Cet endroit est fort mou chez les enfants et ne commence à se durcir qu'entre la seconde et la troisième année : « Por le « vertex ou sommet, est entendu la *fontenelle*, ou « bien ce qui est egalement au milieu de la suture « sagittale. » (Paré, t. III, p. 1.)]

[C] [« La plaie sera entretenue à la maniere des « *fontanelles*, avec des feuilles de lierre ou autres. » (O. de Serres, p. 899.)]

Fontange. [On lit dans Bussy Rabutin (La France Galante) : « Le soir comme on se retiroit « (à une partie de chasse), il s'eleva un petit vent « qui obligea M[lle] de Fontange de quitter sa cape- « line ; elle fit attacher sa coiffure par un ruban « dont les nœuds tomboient sur le front, et cet « ajustement de tête plut si fort au roi (Louis XIV), « qu'il la pria de ne se coiffer point autrement de « tout ce soir ; le lendemain toutes les dames de la « cour parurent coiffées de la même maniere. » Le ruban d'abord, ensuite un bouquet de dentelle accommodé avec le ruban, enfin un bonnet garni d'une haute passe rayonnée et menaçant le ciel, s'appelèrent *fontange.*]

Fonte, *s. f.* Action de fondre [A]. Fond, en termes de marine [B].

[A] « Torche de *fonte.* » (Cotgrave.) — « Mettre en « *fonte*, » brouiller :

. . . . Bien brouller et mettre en *fonte*,
Et dommaige. *(Vigiles de Charles VII, t. II, p. 19.)*

[B] « Dom Ferdinand Carillo qui vit quelques nua- « ges qui lui faisoient apprehender changement de « temps, me proposa de *donner fonte* à Porto « Conde qui est un port inhabité dans la Sardai- « gne. » (Mém. du Card. de Retz, III, liv. IV, 346.) Expression :

« *Fonte* verte, » bronze. On disoit : « Pieces de « canon de *fonte verte.* » (Péliss. Hist. de Louis XIV, t. II, p. 37.)

Fontele. Petite fontaine :

En un vergier,
Lez une *fontele*,
Dont l'aive et bele et clere. *(Alex. et Arist. fol. 73 [c].)*

Fontenier. [1° Lieu arrosé de fontaines : « Les « *fonteiniers* et lieux frais de la terre dont sourdent « les fontaines, n'ont pas des amas d'eau cachées. » (Amyot, P. Emile, 22.) — 2° Qui fabrique des fontaines : « L'autre Jehan du Foing estoit *fontenier* et « plombeur. » (J. de Troyes, Chron. 1477.)]

Fontenil, *s. m.* 1° Petite fontaine, ruisseau : [« Douz le ruissel d'un *fontenil.* » (Chron. de Normandie, v. 31224.)]

. . . . Voit les ruisseaulx ressonens,
La douce graine, les flourettes,
Saillir la greve, et les pierrettes,
Parmi la duis du *fonteniz.* *(Desch. fol. 538 [a].)*

2° Lieu coupé de ruisseaux, marais. « Monta le « roy, et ses trois compaignons, et chevauchent « vers le *fontenis*, chascun ung faulcon sur son « poing. » (Rom. de Percef. t. I, fol. 33 [a].)

1. Fonture. [Action de fondre : « Le suppliant… « avisa que en la dite eglise avoit du demourant de « la *fonture* de deux cloches, certaine quantité de « metail. » (JJ. 152, p. 68, an. 1397.)]

2. Fonture. [Effondrement dans une toiture : « Les maisons, granges et estables… seront tenus « de retenir bien et souffissamment de pel, de « vergue, de torque, de couverture sans *fonture* ne « emmensissure. » (Cart. de Corbie, f° 5 [b], an. 1415.)]

For, *s. m.* Jugement de la conscience, for intérieur (*forum* signifiait tribunal.)

Cil qui trueve chemin forchié,
Dont chascun fort a droit l'avoie,
Moult est fols, quant il se desvoie,
Por aler une fausse sente,
Dont chascun forvoie la sente :
L'un *for* si est bachelerie,
L'autre si est vavassorie ;
Qui a droit l'un des chemins oirre
Preudom est, bien le devez croire. *(MS. 7218, f. 256 [a].)*

For, *s. m.* Four. « Ne fournier, ne mousnier qui « gardent les *fors* et les moulins. » (Ord. I, 152.)

Foradjour, *s. m.* « Commission de justice pour « adjourner, et exploit d'adjournement qui contient « le theme et libel; c'est à dire qui contient par « ecrit la demande, le fait, les fins, conclusions, et « moyens du demandeur dont le sergent a fait « exploit par écrit et donné jour certain et assigna- « tion par devant le juge, pour y répondre et pro- « céder. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Forage, *s. m.* Droit sur la vente du vin (*forum.*) [« Et s'eut l'avouerie ausi, Et les *forages* leur guerpi « De vin, de cervoise et de miés. » (Ph. Mouskes.) — De même dans le reg. de Corbie, 13, an. 1511, folio 77 [b] : « Les droix de tonneliers, et *foraige*, « bouffel, afforaige du vin qui sera vendu. »] — « Ce droit appartient au seigneur, haut, moyen ou « bas justicier, et se prend sur les sujets vendans « vin en broche, et en detail, et est pour chacune « piece de vin, de quatre lots d'iceluy vin; à sçavoir « pour chacun fond deux lots. « (Laurière.) — « Les « taverniers qui vendront vin à brocque, de tout ce « que d'une charette sera mis en la taverne, soit « un tonneau, soient deux, donnera demy setier du « dit vin pour *forage*... le cambier d'un brassin de « cervoise donnera deux setiers de cervoise. » (N. C. G. t. II, p. 262 [a].) — Les échevins avoient le droit d'un demi lot par pièce de vin, et ce droit s'appeloit *forage*, dans la Cout. de Gorse, N. C. G. t. I, p. 429 [b]. — Enfin le *forage* étoit aussi un droit sur le vin appartenant au grand bouteiller de France; il en forma la demande contre la ville de Lorris, mais il en fut debouté en 1282, quoiqu'il l'exerçât sur d'autres villes. (Thaumassière, Cout. de Berry p. 434.) — Suivant les Cout. de Châlons, en ce qui est du bailliage de Vermandois « les nobles « yssus de pere noble, mere noble, ou roturiere, « en loyal mariage, et ceux qui sont yssus de pere « roturier, et mere noble, sont exempts des droits « de tonlieux grant et petit guet, de prevost et « *forage* et en ce qui est de leur creu, encores « qu'ils vivent roturierement. » (Cout. Gén. t. I, page 490.) — On voit dans la Thaumass. Cout. de Berry, p. 435, que le propriétaire étoit dispensé de ce droit sur le vin qu'il recueilloit de ses vignes.

Foragier. [Celui qui a droit d'usage dans une forêt : « Mandons que vous faciez avoir au maieur « de Clermont en nostre forest en Hez un cartée « de boz... de tel boz comme li autre *foragier* « fiefé ont. » (Charte de S. Louis, 1255, dans Du Cange, III, 344 [a].)]

Forain, *adj.* Etranger, en parlant des personnes et des choses [A]. Extérieur [B]. Détourné, écarté [C].

[A] [« Comment vous a esté la gent *foraine*. » (Saxons, c. 30.) — « C'est pour gens d'armes *forains* « uns moult povres pays. » (Froiss. V, 334.)]

Plus puissant roy l'on ne sçauroit nommer,
C'est celuy seul qui a mené la guerre
En lieux *forains*, laissant paix en sa terre. *(Marot, 54.)*

[B] Quand des chevaliers avoient proposé un tournoi à tout venant, le mot de *forain* se disoit de ceux qui venoient du dehors, par opposition à ceux du dedans, comme les deffendants et les assaillants. (Percef. II, f. 149 [c].) — On entendoit par « person- « nes *foraines* » celles-qui demeuroient hors de l'enceinte du palais. (Ord. III, p. 312.) C'est aussi l'étranger qui n'est point tenu à la banalité, par opposition au bannier assujetti à la banalité. — « Le meunier du dit Biache doit moudre un ban- « nier entre deux *forains*. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 436 [a].)

[C] On lit au sujet des chemins autres que les che- mins royaux : « un chemin *forain* doit contenir « quinze pieds. » (Anc. C. G. I, p. 696.) — On dis- tinguoit « chemin viscontier, *forain*, volontaire. » (N. C. G. I, p. 342.) — [« Es rues *foraines* se met- « tent Et du demander s'entremettent. » (Rutebeuf, 318.)] — « Laquelle rue du Plastre au marais est « *rue foraine*, non faite pour cas de marchandise. » (JJ. 152, p. 21.) — On trouve « *rues* secrettes et « foraines. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 87.) De là, cette expression a désigné une rue où il y a de mauvais lieux.

Expressions :

1° « Bourgeois *forain*, » qui n'habite pas dans la ville : « Le neufiesme jour d'octobre avoit esté « publié, en l'hostel des echevins, que tous les « *bourgeois forains* veinssent en la ville de Gand. » (Monstrelet, II, p. 152 [a].)

2° « Domaine *forain*. » (Cotgrave.)

3° « Imposition *foraine*, » douane. « Au regard « de l'*imposition foraine*, et resve qui se leve tant « à Paris que ailleurs, dedans le royaume. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 417.) — On lit « impositions domaniales et *foraines*. » (Mém. de Sully, t. X, p. 230.)

4° « Marchand *forain*. » (Voir Gr. Cout. de Fr. II, p. 125.) — « Marchandise *foraine*, » marchandises étrangères. (Ibid.)

5° « Prevost *forain* » (Cotgr.); prevôté *foraine* : « Les chasteaux, villes chastellenies, et *prevostez* « *foraines* de Peronne, Montdidier, et Roye. » (Monstrelet, II, p. 115 [b].)

6° « Sergens *forains*. » « Sont sergens à cheval, « et exécutent le scellé du prevost de Paris, sans « commission, en, et au dedans de la ville, ban- « lieüe, prevosté et vicomté de Paris. » (Gr. Cout. de Fr. liv. I, p. 9.)

7° « Terre *foraine*, » terre étrangère. (Perceforest, vol. VI, fol. 118 [c].) — On a nommé aussi *terre foraine* une partie de l'Ecosse à cause des étrangers qui la peuplèrent. (Ibid. VI, f. 119 [b].)

8° « Voir de vue *foraine*, » voir réellement, avec les yeux du dehors. « Ilz regarderent au millieu, et « veirent une compagnie de damoiselles qui par « dedans se deduysoient, mais à leur advis elles « estoient de si grant beauté, et leurs vestemens « gettoient si grant resplendeur que chascun tint « à songe ce que il *veoit de la veue foraine*. » (Percef. II, f. 36 [c].)

9° « Demené de *forain*, » regardé comme étran- ger. « Par le dit usage, on ne peut saisir..... par

« clain les biens d'un bourgeois d'icelle ville (Lille), « si premierement eux, et leurs dits biens ne sont « *demenez de forain*, et abbandonnez par la loy de « la ditte ville. » (C. G. I, p. 771.)

Forainement, *adv.* Au dehors, extérieurement. On lit au figuré, du comte de Flandres qui faisoit semblant de consentir à épouser la fille du roy d'Angleterre : « quelque semblant qu'il mons« trast *forainement*, il avoit le courage tout françois « au dedans. » (Froiss. liv. I, p. 163.)

Forame, *s. f.* « Quand vous verrez que l'oiseau « ouvrira le bec, et qu'il aleine la langue, et la « *forame* part des yeux en grosse à l'entour, qu'il « couche les pannes et les aisles, sachez qu'il souf« fre extrême chaleur. » (Arteloq. Faucon. f. 93 a.)

Forban, *s. m.* Bannissement, exil. (Voyez Beaumanoir, ch. XXXIV, p. 179; Anc. Cout. de Bretagne, fol. 59 a; Cout. Gén. II, p. 110.) — On disoit « faire « *forban*, » pour « prononcer bannissement. » (Etablissements de S. Louis, liv. II, ch. XXXV, p. 284.)

Forbannir, *v.* Bannir, exiler, chasser : « Quand « ceux qui avoient la justice séculière, ou laïque, « avoient les criminels dans leurs prisons, si le « delict le meritoit, ils les bannissoient, ou pour « user des termes de nos anciens praticiens ils les « *forbannissoient*. » (Ord. des R. de Fr. t. I, 131, note.)

Soit d'avec toy tout vice *forbanny*. *(J. Marot, p. 184.)*

..... Un malheureux que Venus la déesse
A forbanny de soulas, et liesse. *(C. Marot, p. 115.)*

[« Mais *fourbennis* furent soirs et matins Cueurs « orgueilleux, que rebouter on doit. » (Jean Molinet, Chapelet des Dames.)]

Forbannissement. [Action de *forbannir*, dans la Cout. de Normandie, ch. 24.]

Forbarré, *adj.* Exclus : « Le seigniour ert for« barré a remenaunt de sa accion pour sa malice. « et sa négligence. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 98, R°.)

Forbatu, *adj.* Fourbu, morfondu. (Oud. Cotgr.)

Forbault, *adj.* Epithète qui désigne une espèce de chiens de chasse : « Il est trois manieres de « chiens sages qui sont appellés beaulx, les aultres « *forbeaulx*, les aultres beaulx rectis. » (Modus et Racio, fol. 19 b.)

Si parleray du chien *fourbault*,
Et des autres chiens courans saiges
En monstrant les grans avantaiges
Qu'ilz ont de mieulx chanter hocquetz,
Et de faire doubles motetz,
Que n'ont ne moulins, ne marteaulx. *(La Bigne, 138 b.)*

Forbeure, *s. f.* Fourbure; inflammation du tissu réticulaire, aux pieds des solipèdes et des ruminants. (Voir Oudin.)

Forbir, *v.* Nettoyer un ustensile, un animal A. Sens obscène B.

A [« Ferez, segnor des espées *furbies*. » (Roland, v. 1925.) — « Eve rose dont se *fourbissent*. » (Dit du Mercur. au Gloss. de Raynouard.)]

J'ay ung vieil harnoys qu'on *forbit*,
Sur lequel je fonde ung aubit,
Et du surplus Dieu le parface. *(D. de Mallepaye, p. 60.)*

Chevaulx *feurbir* et abuvrer. *(Brut, f. 79 b.)*

B Se quelqu'une fut point *fourbie*. *(Coquill. p. 112.)*

Expression :

« *Fourbir* ses dens, » manger :

Vous arez tuit bouche à court,
Mais l'en vous fait d'avoir gaiges le sourt
Et si n'avez rien pour *fourbir vos dens*,
Fors bouche à court, senz riens mettre dedens.
Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 218, col. 3.

On lit *fourbesisse*, à l'imparf. subj., aux Poët. avant 1300, t. IV, p. 1355.

Forbius.[Bannissement, au roman de Troie (D. C. t. III, 358 b) : « Trois cent ans .XL. et plus Avoit mis « pere en *forbius* Ainc qu'il passast de ceste vie. »]

Forboire. Boire avec excès : « On dit que tu « estois coustumier de te *forboire*. » (Recherches de Pasquier, p. 906.)

Forbourg. [Faubourg : « A toz ceus qui justice « et juridiction ont dedens la ville et dedens les « *forbourgs* de Paris. » (Liv. des Métiers, 21.)]

Forbouter, *v.* Pousser A. Suborner une fille B. Passer les voies de la bête chassée C.

A *Forzboteit*, dans S. Bern. répond au lat. *pulsus*.

B . . . . Ceuls qui ont les filles belles,
Sont chascun jour en dure doubte
Qu'aucun chetif ne les *forboute*,
Espouses, fiance, ou enmayne,
Ou qu'elle n'ait la pance plaine
D'aucun cheitif coquart et nix. *(Desch. f. 503 b.)*

C « Leur façon de chasser est par les menées, et « suivent toujours la beste qu'ils chassent à l'endroit « des voys par où elle passe, ne *forboutent* point, « c'est à dire ne passent jamais plus avant que la « beste a esté. » (Charles IX, de la Chasse, p. 38.)

Forbu, *adj.* Fourbu. (Monet.) On croyait qu'un cheval échauffé que l'on abreuve trop tôt devient fourbu. (*Foris bibere*, boire à contre sens.) On trouve ce mot au figuré et en un sens obscène dans Rab. III, 154, et les Contes de Cholières, 208 b.

1. **Force**. [Ciseaux : « *Forces* demande, si li « tondi le chief. » (Coronement Looys, v. 1958.) — « Il conviendra que la superfluité des aiguilles « laissées dans la suture d'une plaie, soit coupée o « les *forches*. » (De Mondeville, f. 58.) — « Si cum « el le tenoit formeut Soef en son giron dormant, « Copa les cheveux o ses *forces*, Dont il perdit toutes « ses forces. » (Rose, v. 16885.)]

Autresi fu Sansses fortin,
Que sa fame, par son engin,
Tout en dormant, à une *force*
Tondi tant, qu'il perdi sa force. *(MS. 7218, f. 193 b.)*

2. **Force**. [1° Puissance d'action : « Com deche« rat ma *force* et ma baudur. » (Roland, str. 204.) — 2° Résistance : « Et pour ce ne font *force* li « Assacis se l'on les occist Quant il font le comman« dement dou vieil de la Montaigne. » (Joinville, § 249.) — 3° Violence : « Sire, vés là Jehan qui à « tort et sans reson, il ou ses commans, vint en tel « liu et m'a fet tele *forche*. » (Beaumanoir, VI, 9.) — 4° Forteresse ; « Item il convenroit passer par la « *force* de plusieurs seigneurs qui ne sont pas si

« entiers, ne si loiaus aus chrestiens comme il « deussent. » (D. C. III, 347 b.)]

Expressions :

[A. *A force*, *à force de*, beaucoup, par beaucoup de : « Or se croisent *à force*, Diex lor soit en aïe. » (Ch. d'Antioche, I, 920.) — « Desempareremt le mur « *à force* de pils et de haviauls. » (Frois. II, 18.) — B. *Par force*, vigoureusement, *par force de*, au moyen de : « *Par force* iras en la terre de Bire. » (Roland, v. 3995.) — « Li Barrois le saisit par le col « et feri le cheval des esporons et le traïst *par force* « de bras des archons. » (Ch. de Rains, p. 40.)]

1° « En la *force*, » pour fortifier ou confirmer. « En ceste presente charte metons nostres saelz *en* « *la force*, et el tesmoignage de vérité, » à la fin d'un titre de 1268, rapporté par Duchesne, Gén. de Coligny, p. 58.

1° *bis*. « Se le prevost ou la *force* le conte « prennent ou seisissent hoste de chapistre » (Ch. de 1306, dans D. C. sous *Vis*); c'est-à-dire la force armée du comte.

2° « *Force* de femme, » violence faite à une femme. « Meurtres, larcins, *force de femme*, ou « autres cas énormes. » (Cout. Gén. II, p. 863.) — [« Ki abat femme à terre pur lui faire *force*. » (Lois de Guillaume, art. 19.)]

3° « *Force*, force, » cri ordonné au siége de Sienne, en 1555, pour marquer les temps où l'on devoit attaquer les travaux de la place. (Voy. Mém. de Montluc, t. I, p. 441.)

4° « *Force* forcée, » nécessité absolue. « Telle- « ment que par *force forcée*, il faut que ce traité « soit publié. » (Mém. de Bellièvre et de Sillery, page 340.)

> . . . . . Je faut *force forcée*
> Que j'éloigne votre œil, dont je suis éclairée.
> Œuv. Des Perr. p. 227.

5° « Chasteaux rendables *à grande et à petite* « *force*. » (Voy. Brussel, sur les Fiefs, I, p. 389.)

6° « *Force* pour le roy, » terme dont on se servoit en arrêtant un criminel ; on dit aujourd'hui : « de la « part du roy. » — « Mathieu commence à s'escrier « tout haut *force pour le roy*, pour apprehender ce « malheureux. » (Est. de la France sous François II, par la Planche, p. 588.)

6° *bis*. « *Force* simple, » distinguée de « force et « armes, » et se disoit en parlant de la saisie d'un heritage faite avec violence. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 137 a.)

7° « *Force* tout courroncé, » avec le plus violent courroux. « Il s'en vint devant le preux Troylus, « qui pour lors sejournoit en la cité de Royalville, « et *force tout courroucé* luy dist. » (Percef. vol. IV, f. 76 b.) [Aujourd'hui *force* n'est adverbe que devant les noms de quantité.]

8° « Faire *force*, » I. faire compte. (Cotgrave.)

> Nen *faisoient force*, ne conte. (*III Maries, p. 168.*)
> De tout ce ne *faisoient force*. (*Froiss. poës. p. 176 a.*)

II. Empêcher, s'opposer : « Respondit qu'ils « l'amenassent quelle part qu'ils voudroient, et « qu'il n'en *faisoit force*. » (Chr. de S. Denis, t. II, fol. 104.)

III. Ne pas manquer de faire une chose.

> Vin de riens ne le decevoit ;
> Yaue y metoit, n'i *faisoit force*. (*G. Guiart, f. 143 b.*)

IV. Enlever de *force*, faire donner : « Plus puis- « sante chose ne vous peut *faire force* de votre « chappellet comme amours. » (Percef. V, 78 d.)

V. Sans faire *force*, sans effort ; on lit d'un coup de massue porté foiblement : « La laisse cheoir...... « *sans faire force*. » (Percef. II, 63 d.)

9° « *Force* faicte. » I. Action de nouvelleté. « Les « clercs l'appellent un de vi ; si comme quand « aucun prend, ou happe par force heritage, ou « possession d'aucun : par ceste action de nouvel- « leté y peut, et doit estre pourveu, voire mais que, « dedans l'an après la *force faicte*, on vienne au « remede. » (Bout. Som. rur. tit. 27, p. 161.) — II. Force ouverte : « *Force faicte* qu'en Normandie « on appelle escherpelerie, ou en autres lieux vio- « lence, si comme de tollir à autruy le sien en « voye, ou en chemin par les champs. » (Bout. Som. Rur. p. 171.)

10° « *Force* en est à luy, » il a l'avantage. « Force « n'estoit pas sienne, les gens estoient morts, ou « pris, et peu s'en sauverent. » (Frois. liv. 8, p. 10 ; voy. Parton. de Bl. ms. de S. G. fol. 137 ; Monstr. I, p. 33 ; Ord. t. III, p. 36.)

11° « Il n'y a *force*, » il n'importe. « L'une dira « ainsi : hélas, que mon compere, qui est maintenant « dehors, endure de mal ; l'autre repondra, qu'*il* « *n'y a force*, et qu'il est bien aise. » (Les XV Joyes du Mariages, p. 37.) Voyez la note.

12° « Crier à la *force*, » crier au secours. (Voyez Hist. d'Artus III, connest. de Fr. D. de Bret. 780.)

13° « La *force* paist le pré, » la partie n'est pas égale : « Mais *la force paist le pré*, car les autres « estoient cinq contre deux. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. 335.) — « Mes souvent *force pest le pré*. » (Frois. poës. p. 201 b.) — [« Et François sont laiens « remés à sauveté : Pour çou dist on sovent : la « *force* paist le pré. » (Ch. d'Antioche, III, 366.)]

14° « Billet de fresche *force*. » Voy. Skinner, voc. forens expositio, au mot *assise*.

15° « Faire *force* et volte, » terme d'escrime. « Le seigneur d'Anguien estant surgy au Cauroux, « Janetin qui venoit pour le surprendre, fut décou- « vert au cler de la lune ; mais nos gens feirent « telle diligence de lever l'ancre, et *faire force et* « *volte*, que terre à terre ils se retirerent à Tollon, « sans rien perdre. » (Mém. du Bellay, I, 303 b.)

16° « *Forche* de justice, » pour la rigueur des lois. « Li baillis doit estre dous, et debonnaires, sans « felonie, et sans cruauté, et non pas debonnaires « envers les felons, ne envers chaus qui font les « meffés ; car à tiex manieres de gens doit il mon- « trer semblant de cruauté, et de felonie, et de « *forche de justice* pour leur malice estre mentre. » (Beaumanoir, p. 8.)

17° « *Forse* de venaison, » quantité de gibier. (Crétin, p. 78.)

18° « Il y avoit deux bonnes lieues de *force* « *torse*. » (Mém. MS. du M[al] de la Vieuville.)

1. **Forcé**, *s. m.* Forçat. « Le mot forcaire que « l'on a substitué au mot *forcé*, a fait place à celui « de *forçat*, qui vient de l'italien *forzato*, et qui ne « veut dire autre chose que *forcaire*, et *forcé*, dans « la signification d'homme forcé de ramer. » (Le Duch. sur Rab. t. I, p. 236.)

2. **Forcé**, *s. m.* Jeu auquel s'occupoit Gargantua dans son enfance. (Rab. t. I, p. 140.)

Forcel, **Forcele**, **Fourcelé**, **Furcele**. [Poitrine, à la hauteur des deux clavicules : « Dessor « sun piz, entre les dous *furceles* Cruisiedes ad ses « blanches mains, les beles. » (Roland, v. 2249.) — « Et dist li sire de Nain,......que encore tenoit le « cotel Quis maine avoit sous le *fourcel*. » (Roman de la Violette.) — « Apres ce que ledit Gieffroy fu « cheu à terre, le dit Regnault le bati de ses piés « plusieurs cops contre le ventre et *fourcelle*. » (JJ. 152, p. 135, an. 1397.)] — « S'il y a aucune « bleceure ès boiaus, ou ès nerfs des costés, la « douleur en est ca la concavité de la *forcelle* entre « le nombril et les mamelles. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 100.)

Noble dame, haulte atournée,
Dame Florence l'escornée,
A longue eschine, plate *forcelle*. *(Coquill. p. 104.)*

« Gadiffer luy fiert de son glaive en la poictrine, « et luy fend l'escu, et lui rompt le haulbert, et luy « passe le fer tout oultre la *fourcelle*. » (Perceforest, vol. I, fol. 42 d.) — [« Lequel suppliant a aucunes « foiz acoustumé de jurer la *forcelle* Dieu. » (JJ. 135, p. 286, an. 1389.)]

Forcelé. Qui a une fossette.

Blanche endenture, jointe, et close,
Et après *forcelé* menton,
Dont naissoit la blanche gorgete. *(MS. 7218, f. 251 a.)*

Forceler, *v.* Receler, cacher. Lorsque le roy et les seigneurs de France et d'Angleterre s'assemblèrent à Amiens, pour traiter de la paix entre les deux royaumes, « fut ordonné sur amende très « grande, que nul hostelain, en son hostel, n'autre, « ne *forcelast* ne meist hors de voye, par maniere « de convoitise, arcs, ne sagettes qui fussent aux « Anglois. » (Froiss. IV, p. 135.) — « Est l'acheteur « tenu venir, eu dedans quarante jours après « l'acquisition par luy faite, vers le seigneur, pour « de luy avoir la saisine, et satisfaire des droits ; et « à faute de ce faire, eschet en amende de soixante « sols parisis, pour les ventes *forcelées*. » (Cout. Gén. I, 322.) — [« Et s'il avenoit cose par aventure « que aucuns emblast ou *forchelat* le tonlieu au « remonter ou au ravaler, le poent arrester le « sergant de l'abbé et le convent. » (Cart. de Corbie 21, f. 99, an. 1249.) — On disait aussi d'une blessure qui ne dégorgeait pas : « Si le sang estoit *forcelé* « trois jours, il seroit enchu vers nous et envers « lesdiz maieur et eschevins en .LX. sols parisis « d'amende. » (Charte de S[t] Wolfran d'Abbeville, an. 1376.)]

Forcelette, *s. f.* Diminutif de force.

Ta main blanchelette,
De sa *forcelette*,
M'a blessé du poing. *(L. le Caron, p. 64.)*

Forceleur, *s. m.* Receleur. « Qui oublyroit le « chevalier qui vous a desmontré par trois fois le « gentil roy d'Escosse, qui ne recommandast sa « prouesse, il seroit robeur, et *forceleur* d'autruy « prouesse, et d'autruy honneur. » (Percef. I, 151 b.)

Forcement. [Violence : « Avant le deslogement « se commit un acte tres vilain d'un *forcement* de « fille par un gentilhomme. » (La Noue, 567.)]

Forcenant, *adj.* Epithète donnée aux chiens courans qui sont ardens et vigoureux à supporter la fatigue. (Cotgrave et Oudin.)

Forcenement. Etat de celui qui est forcené : « La colere indomptée, et le *forcenement* Qui « troublerent l'esprit d'un miserable amant. » (Desportes, Œuvres, 443.)

Forcener, *v.* Etre furieux, enrager A. Désoler, faire enrager B. Maltraiter C. Résister D. [Il vaut mieux écrire *forsener*, car la racine est être *fors le sens*, hors du bon sens : « Dunc li unt respundu à « voix li *forssené :* se vus ne faites ce que li reis a « mandé, i en aura tut dreit. » (Th. de Cant. 130.)]

A [« Lors ot tel duel, à poi ne *forsena*. » (Roncisvals, 95.) — « Bien puis, fet il, vis *forcener*, Quant « vous me tenés pour vaincu. » (Rose, v. 3746.)]

Je *forcene* de voir que, sur votre retour,
Ce traistre asseure ainsy ma perte, et son amour.
P. Corn. Com. de la Veuve, act. V, sc. 9.

On lit de Concini, maréchal d'Ancre :

Une tourbe de gens *forcene* apres les os
Du brouillon qui faisoit de la France un cahos.
G. Dur. à la suite de Bonnef. p 215.

B « Je voy ung chevalier cy devant en ce tournoy « qui *forsene* tous, de la prouesse qui est en luy. » (Percef. I, f. 136 a.)

C « Tant furent les Rommains oppressez, et *forcenez*, combien qu'ilz fussent quatre cens contre « sept, qu'ilz estoient las de ferir, et n'y avoit si « gaillard qui n'eust mestier de repos. » (Percef. vol. IV, fol. 82 b.)

D Richard ne pooit contre tous *forcener*. *(Rou, p. 133.)*
So il sont pluz de nous, ne nous chaille douter,
Que desarmez ne poent contre armés *forsener*. *(Ib. 224.)*

Expressions :

1° « Mort *forsenée*, » mort cruelle : « Mort « crueuse, et *forsenée*. » (Mousk. p. 248.)

2° « Temps *forcené*, » temps orageux : « Manda « au conte de Dunoys, par ung gentilhomme de « siens, que si le temps n'estoit *forcenné*, que de « sa part garderoit bien le passage du Gno contre « tous les Espaignols. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, fol. 43 b.)

Forcenerie. Acte de forcené. (Voir FORSENERIE.)

Il sembloit lors que infernales furies
Eussent rompuz, par leurs *forceneries*,
Fers, et lyens des paluz plutoniques. *(Cretin, p. 233.)*

« Cette *forcennerie* est voisine à celle de ce gar- « çon, qui alla saillir par amour, la belle image

« de Venus que Praxiteles avoit faite. » (Ess. de Montaigne, t. III, p. 192.)

1. Forcer, *v.* [Vaincre par la force : « Glorieus « sire pere,... Aiés merci de m'ame car li cors est « *forcés*. » (Ch. d'Antioche, VIII, 1382.)] — On lit de Charlemagne :

. . . . S'en ala
Droit en Espagne, et si asist
Panpelune, et rien n'i *forsist*,
Quar bien iert garnis de murs,
Et de viandes, et de Turs. *(Mousk. p. 129.)*

2. Forcer. Couper avec des forces, ciseaux : « *Forcer* de la laine. » (Cotgrave.)

Forcere. Forçat :

Ta fleche, ton arc deplaist,
Ton aigre-doux plus ne me plaist,
Amour, si j'étois en galere,
Plus d'heur j'aurois estant *forcere*,
Que de voir, à chasque moment,
En moi naistre un nouveau tourment. *(R. Belleau, II, 94.)*

Forceret. [Coffret : « Un *forceret* couvert de « soye o menues pieces de reliques. » (Preuves de l'Hist. de Bret. I, col. 1203, an. 1306.)]

Forcesainte. [« Une paire d'esperons à façon « d'argent, une *forcesainte* d'argent. » (JJ. 159, p. 75, an. 1404.)]

Forcete, *s. f.* Ciseaux, diminutif de forces [A]. Certain endroit du bras [B].

[A] [On lit dans un Inventaire des Joyaux de la Couronne, de 1418, art. 415 : « Unes petites *forssettes* esmaillées aux armes de la royne Jehanne « de Bourbon. » (Pièces sur Charles VI, t. II, 340.) — « Icelui curé tira une *forcettes*,.... et d'icelles « feri par le visage le suppliant. » (JJ. 147, p. 104, an. 1394.)]

Or à cousteaulx, or à *forcettes*. *(Desch. fol. 514 a.)*

[B] Si aviez bonne lancette,
Vous pourriez estre bon barbier,
Et ne me seroit destourbier
Tendre le lieu de la *forcette*. *(Recr. des Dev. Amour. 46.)*

1. Forceur, *s. m.* Qui fait violence. (Cotgrave, Rob. Estienne.)

2. Forceur. [Substantif et comparatif de fort : « Et se j'en *forceur* cose sai monstrer droit. » (Aiol, v. 3535.)] — Par suite, plus grand embarras : « Se « ele fu en paine de l'entrer, encore fu ele en « *forceur* de l'issir. » (ms. 7989 ², fol. 77 a.) — On trouve encore :

1° *Forchor*, plus grande douleur :

Iluecques si fu decolée :
Qui dont veist cele dolor,
Por nient demanderoit *forcher*. *(Vies des SS. LX, c. 62.)*

2° *Forcor*, plus grande presse :

Souplices et Anseax retornent vergondant
En la presse *forcor*, vont lor honte vengant :
Ez vos la geude Auoiel qui vient, au cuer crevant,
O darz, et o quarreax les vienent requerant :
Cil guerpissent la place, qu'on les vait ociant.

[On lit dans Jordan, Fantosme, v. 268 : « Karduil « vos durrum ke seiez plus *forçur*. »]

. . . . Mal ne vos querrai,
Ne *forcheur* destorbier
Vassal. *(Poët. av. 1300, t. II, p. 943.)*

Forchanger, *v.* Changer. « Tantost nous voyons « les empires estre demeurez en un lieu, tantost « avoir *forchangé* de main, comme il plaist au « souverain maistre. » (Rech. de Pasq. I, p. 19.)

Forcharouage, *s. m.* « Le bas justicier a aussi « cognoissance du droict de rachapt, de gageres, et « reprinses qui se font sur heritages par ceux à ce « commis, et à raison desquelles l'amende n'excede « sept solz et demi ; des dommages faicts ès bois, « et fruicts, de *forcharouage*, de fond et de roye, « de transports, et oeuvres de loy, pour vestures, « et devestures. » (Cout. du pays de Luxembourg, t. II, p. 344 b.)

Forchasser, *v.* Tirer de travers. (Cotgrave.)

Forchat. [Arme en forme de fourche : « Ung « baston, appellé *forchat*, qui est en maniere de « forche. » (JJ. 198, p. 11, an. 1461.)]

Forchaucher, *v.* Fouler. Ce mot, dans S. Bern., répond au latin *calcare* et *conculcare*.

Forche, *s. f.* Fourche [A]. Gibet, fourches patibulaires [B].

[A] *Forche*, pele, beche, flaiaus
Doit porter. *(MS. 7218, fol. 214 c.)*

[B] « Belian les fist amener devant le chastel, et « fist drecier unes *forches*, et fist dire à lor frere « Lotier qu'il rendit le chastel, et il delivreroit ses « freres, ou se non, il les feroit pendre devant ses « eus. » (Cout. de G. de Tyr, Martène, V, col. 728.) — [« Ainsi l'ont fait as *forches* contremont sus « lever. » (Roncisvals, p. 197.)]

Forché, *adj.* Fourchu :

Onc' enfant ne ressembla mieulx
A pere ; quel menton *forché* !
Vrayment c'estes vous tout poché. *(Path. Farce, p. 11.)*

Voir Forcelé.

Forcheminer, *v.* S'égarer. (Cotgrave.)

Forcher, *v.* Etre fourchu. « Babilone est une « cité, et li Caire est un chastel dessous Babilone, « *forche* cil bras d'eve, et se part en deus ; l'une de « ces parties se part. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, col. 692.) — On lit *forker* au ms. 7989 ², 77 d.

Forchette. [Pièce pour assujettir les cisailles : « Lesquelles femmes prindrent trois menuz bar- « reaux de fer et une piece nommée *forchette* ployée « en trois ; lesquelx barreaux et *fourchette* povoient « peser environ .210. livres de fer. » (JJ. 168, p. 69, an. 1414.)]

Forcheure. [Partie du corps entre les cuisses, au Roman de Troie : « Et mult ot large *forcheure* « Si fu de mult belle stature. » — « Si li trenchet « E tut le cor tresqu'en la *furcheure*. » (Roland, v. 3156.)]

Forchie. [Usage et action d'attacher à une fourche le foie et les poumons de la bête, avant la curée : « Li cerf aveient escorchie Et fet aveient li « *forchie*. » (Rou, t. I, p. 289.)]

Forchier, *s. m.* Ecrin, coffre : « Puis ala à son « *forchier*, et en trayt cent flourins qu'il lui donna « aussi. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 34.)

— [« Dedens icelle huche le suppliant trouva un « *forchier* qu'il defferma. » (JJ. 169, p. 82, an. 1415.)]

Forcible, *adj.* Puissant, fort : « A plus *forcible* « reson. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 207 [b].)

Forciblement, *adv.* Par force. « Ne pourra « personne, pour mise sus de gens d'armes, pren- « dre *forcierement* desdits laboureurs, leurs cha- « riots, ou chevaux ny prendre d'eux aucune chose « par composition, ny autrement. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 147 [b].)

Forcier. Coffret, cassette. [« Un *forcier* ou un « escrin où la suppliante cuidast qu'il eust argent. » (JJ. 143, p. 193, an. 1392.) — « Laquelle suppliante « print la clef d'un *forcier* ou coffre dudit cha- « noine. » (JJ. 132, p. 19, an. 1387.)]

Fortune a le *forcier* cassé,
Ou j'espargnoye ma richesse
Et le bien que j'ay amassé,
Ou meilleur temps de ma jeunesse. *(Al. Chartier, 503.)*

Forcieux. « Après soleil levant donne à men- « gier à ton faulcon d'ung peu de bonne chair, tant « comme moitié le *forcieux* d'une cuise de geline, « et bien bonne, et chaulde. » (Modus, fol. 68 [a].)

Forcloire, *v.* Mettre hors, exclure [A]. Débouter [B]. Bannir [C]. Priver [D]. Enfermer [E]. Fermer [F]. Exempter [G].

[A] [« Mes l'esperance m'est *forclose.* » (Rose, vers 21154.) — « Plaisance s'est de moy partie Qui m'a « de liesse *forclos.* » (Charles d'Orléans, Ballade.)]

[B] « Quand le juge deboute le demandeur, ou le « defendeur en veüe, de garand, de sommation, de « defenses, d'ecritures, d'informer, ou produire et « qu'il luy denie le delay qu'il requiert. » (Laur.) — « Voulons expressément, que toutes adjudica- « tions judiciaires, nous estre *forcluzes*, et des- « niées. » (Thaumass. Cout. de Berri, p. 130.) — « Quant il est ainsi, droict n'a en ceste cause, si « l'en l'en *forclos* du tout, et vous aussi : et ainsi le « ferez, si vous voulez rendre leale sentence. » (Percef. vol. VI, fol. 87 [a].)

[C] « Si vous voulez *forclorre* le ris de la table qui « doit estre joyeuse, il faut en oster la parolle ; et « si vous en ostez la parolle vous en ostez l'ame. » (Discours sur les Serées de Bouchet, t. I, p. 12.) — « Danni et *forclos* du monde. » (Sag. de Charr. 213.)

Que mes escriptz
Soyent desormais confis en pleurs, et criz,
Mes yeulx plongez en larmes, et que riz
N'y ayent plus lieu ; mais *forcloz*, et prescriptz
De tout plaisir. *(Cretin, p. 53.)*

[D] « Elle privée, et *forclose*, petit à petit, des « esprits qui donnent vie au corps mourut piteu- « sement. » (Hist. de Floridan, p. 721.) — « Les « amoureux n'estoyent mye si fort privez, ne *for-* « *cloux* du doux, et agreable regard, ne des gra- « cieuses devises de l'ung et de l'aultre, qu'ils ne « parlassent, et devinassent ensemble. » (Id. 696.)

De vivres, et biens *forclus.* *(Vig. de Charles VII, p. 198.)*

[E] « Je cuyde que ilz nous *forclorront*, et se ilz « nous avoient enserrez, nous serions au dessoubz, « pour ce que nous ne sçavons les fuyttes, ne les « destrois de ceans. » (Lanc. du Lac, I, f. 100 [b].)

[F] Qui a l'uis siet *forclos*
Ce fait vins que ne fait eve. *(Prov. du Vilain, f. 74 [c].)*

[G] Prince qui veult autrui gent guerroier,
Veon comment son propos accomplisse :
Et lui convient .IX. points estudier.
Vivres lui fault, argent pour s'aidier ;
Gens qui ne soient pas mols,
Larges en dons, de mensonges *forclos.* *(Desch. f. 138 [b].)*

Item ma nomination,
Que j'ay de l'Université,
Laisse par resignation,
Pour *forclorre* d'adversité,
Pauvres clercs de ceste cité. *(Villon, p. 7.)*

Forclose (à la), *adv.* A la dérobée. « Baraz i « vint *à la forclose.* » (Fabl. de S. G. fol. 53 [a].) — On disoit aussi « jouer *à la forclose.* »

Quant il ert au tournoiement,
N'avoit soing de dosnoiement,
Ne de *jouer à la forclose ;*
Là où la presse ert plus enclose
Se feroit, tout de plain eslais :
Il n'estoit mie aus armes lais. *(MS. 7218, f. 348 [d].)*

Forclosion, *s. f.* Exclusion ; « quand le juge « deboute le demandeur ou le defendeur de veüe, « de garand, de sommation, de deffenses, d'écritures, « d'informer, ou produire, et qu'il lui dénie le délay « qu'il requiert. » (Laurière.) — On lit *forclosion* au N. C. G. II, 113 [b], et *forclusion* (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 548).

Forclouer, *v.* Biaiser. « En *forclouant,* » en biaisant. « S'il a reiz, il les doit tendre aux deux « boutz des hayes, non pas tout droit, mais en « *forclouant* de chascune part : car un cerf vient « quelquefoiz à la haye, et a le vent des laz, et va « fuyant, et lissant tout le long de la haye, et si les « reiz estoient tout droit, il yroit tousjours jusques « à tant qu'il feust au bout des reiz ; pour ce di-je « qu'elles soyent faites en clouant de chascune part, « car quant il sera au bout de la haye, il se ferra « aux reyz. » (Chasse de Gast. Pheb. MS. p. 304.)

Forçoier, *v.* Exercer sa force, résister. « En « mal pays où l'on ne puet *forsoier*, ne bien che- « vauchier. » (Chasse de Gaston Pheb. MS. p. 216.) — Gabriel Marie, bâtard du premier duc de Milan, dans une guerre qu'il eut contre ses frères, « se « bouta en une forte place de Milan, que on dit la « citadelle, et là teint par force, en cuidant pouvoir « *forçoyer* contre eulx ; mais sa presomption le « déceut. » (Hist. de J. Boucic. p. 350.) — « Plus de « vingt Sarrasins estoyent contre un chretien, et « toutes fois en occirent nos gens plus de vingt « mille ; mais au dernier plus ne peurent *forçoyer.* » (Ibid. liv. I, p. 100.)

Forcomandeur. [Usurpateur : « Item que « tous ardeurs et *forcomandeurs* de terres ou « d'autres biens... soient tantost de leur fait en la « cache du seigneur. » (Histoire de Liége, II, 422, an. 1355.)]

Forcommand, *s. m.* Commandement fait au possesseur d'un héritage d'en quitter la possession, de l'abandonner. Le *forcommand* a lieu lorsqu'il « est question de matiere réelle, et de revendication « pour debouter quelqu'un de sa possession de

« l'ordonnance, et mandement de justice. » (Laur.) « Si les heritiers des hypotheques affectez ausdites « rentes, ou redevances, refusoient d'en quitter la « possession, après les dites saisines prises, et « decretées, celuy, ou ceux en estans saisis, les en « devront debouter par *forcommands* de tiers jours « à autres, selon l'ancien stile, et en cas de refus « ultérieur, après iceux *forcommants*, ils s'en pour- « ront addresser à nous, comme souverains, par « requeste, pour y estre pourveu. » (Cout. de Chimay, N. C. G. II, 274.) — « Aus dits mayeur, et « échevins compete et appartient..... la judicature, « et cognoissance de toutes actions réelles, concer- « nans fonds, héritages, et pour tels reputez, situez, « et ressortissant audit chefiieu : à sçavoir de « matieres de successions, de *fourcomands*, et « revindications, pour parvenir à la propriété de « quelques biens, etc. » (N. C. G. t. II, p. 271.)

Forconseiller, *v.* Mal conseiller[A]. Dissuader[B].

[A] [« Dame ne doit ne demoiselle Pour nule rien « *fourconsilier*, Mais s'ele sont de lui mestier, Aidier « leur doit à son pooir. » (Ordene de Chevalerie d'Hues de Tabarie.)] — « Pour ce ne vueil-je pas « que ele soit *fors conseillée*. » (Ord. I, p. 155.) — Le comte de Flandres étant parti secrètement de la ville de Gand, « à peine prit il congé à nulluy,..... « dont les plusieurs de la ville se contenterent mal, « et disoyent........ que Guisebert, et ses freres le « *forconseilloient*. » (Froiss. liv. II, p. 78.)

[B] On lit dans un traité fait entre Louis-le-Bègue et Louis, fils de Louis-le-Germanique : « Personne « de nous ne souhaittera, ou *forconseillera* la perte « de la vie, royaume, subjects, ou chose apparte- « nant à la prosperité, honneur, ou royaume de « son pair. » (Orig. des Dign. de France, II, p. 45.)

Forconter, *v.* Se tromper[A]. Tromper quelqu'un[B]. Compter à trop haut prix[C].

[A] O lui, s'il ne sont *forcontez*,
.CC. hommes d'armes montez. *(G. Guiart, f. 257 b.)*

[B] . . . . Quant elle ara bien apris
Des ventes l'us, et la maniere,
Son varlet, ou sa chamberiere
Y pourra envoyer après,
Et au retour les tenir près
Et enquerir de leur couvine ;
Neis jusqu'à une poitevine
Pourra sçavoir, s'ilz lui *forcomptent*. *(Desch. f. 513 a.)*

[C] Livroisons n'ont, ne logis qu'en debat :
Pour deux chevaux, un chascun les *forconte*.
Eust. Desch, poës. MSS. fol. 262.

Forcourse, *s. f.* « Brocherent l'un à l'encontre « de l'autre, et veit on bien à leur maniere de « courir, que le seigneur de Ternant vouloit, et « queroit d'empleyer sa lance ; mais Galiot, qui se « sentoit fort, et puissamment monté, queroit le « rencontre des chevaux, et croisa comme à la « *forcourse*, tellement qu'ils se rencontrerent, et « des corps, et des chevaux, si durement que le « seigneur de Ternant fut abatu sur son cul ; mais « le coursier fut bon, et le chevalier adroit, et se « releva. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 252.)

Fordotter ou **Fordotteir**, *v.* Douter et craindre. (S. Bern. Serm. fr. p. 30 et 212.)

Foreignement, *s. m.* On lit dans une taxe, droits et épices, dus aux maires et échevins, pour différentes procédures : « pour adjudication, et « *foreingnement*, quatorze sols. » (N. C. G. I, 397 b.)

Forel, Fourel, *s. m.* Fourreau[A]. Sac à vent d'une cornemuse[B].

[A] « Remist l'espée au *fourel*. » (Percef. I, f. 90 c.) — [« Il prit alors son espée, la tira de son *forel*. » (JJ. 138, p. 149, an. 1390.)]

[B] [« Cil bastart jugleor qui vont par ces vilax, A « ces grosses vieles as depennez *forreax*, Chantent « de Guiteclin. » (Saxons, c. II.)]

. . . La muse au grant *forel*. *(Poët. av. 1300, II, 664.)*
Par envie doi dausel
Li esfondrent son *fourrel*. *(Vat. n° 1490, f. 111 a.)*

Forelles, *s. f. pl.* Fourreau. « Icelluy aura « deux petits bastons en ces mains, en *forelles*, et « couvers du drap mesmes, et les deux bouts des « deux batons seront couvers de rouge drap environ « plain pousse ; et si aura celuy petites potences, « pour aprochier le videcoc si bellement, et à loysir « comme il pourra, tant que le videcoc l'ait bien « aprins, et se doit arrester. » (Modus, f. 88 a.)

1. Forer, *v.* Percer. S. Bern. dit de Jesus-Christ (p. 133) : « Il vivoit ancor quant om li *forat* et les « mains et les piez. »

2. Forer, *v.* Endommager : [« Les dictes forez « ....ont esté *forées* et grandement endommagées. » (Ord. VI, 227, an. 1376.)] — « Sera sçeu se la vente « sera *forée*, ou empirée, ou se li meilleur bois, « ou li pire en est coupé, et esploité, et de ce sera « faite competant restitucion. » (Ord. II, p. 44.)

3. Forer. [Fourrager : « Ne il ne pooient aler « *forer*, que tant avoit des Griex par le païs. » (Villeh. 351.)]

Forès, *s. f.* Forêt.

Et tu, *forès*, qu'ici t'espans,
Qui tant es ancïene, et grans....
Et mainte amor as jà veue,
Car me dí, s'onques a nul jor,
Veis si angousceuse amor. *(MS. 7989 2, fol. 64 b.)*

« Et vieil et commans que il ait desorendret « Verdiers en mes *forests* et en mes bois partout. » (Duchesne, Gén. de Montmorency, 388, an. 1265.)

Forescapy. [Droit de lods et ventes : « Ung « *forescapy* qui nous estoit escheu montant cent « escus d'or. » (JJ. 187, p. 5, an. 1456.) — « Des- « quelx hostelz prinst maistre Pierre Bayer la « possession et saisine, sanz ce qu'il paiast *fores-* « *capi* et sans obtenir causisme ne licence du « souverain. » (JJ. 146, p. 223, an. 1389.)]

Forestage, *s. m.* Droit sur les forêts dû par ceux qui prenoient du bois dans les forêts pour leur chauffage, y laissoient paitre leurs bestiaux ; c'étoit aussi un péage que les forestiers levoient sur ceux qui traversoient leur territoire avec des voitures et des chevaux de charge, le *forestage* se payoit encore pour le four banal. — [« Pour droit de « *forestaige* à cause de l'usaige qu'ilz ont en tous « les bois d'usaige, ...un pain de deux deniers et

« un denier parisis. » (JJ. 168, p. 66, an. 1414.) — « Laquelle redevance est appellée chevaige, *forestage* ou herbaige, pasturaige ou panaige des bois « de Contest. » (Cart. de Pontigny, 194, an. 1303.) — Il signifie encore garde des forêts : « Pour le « *forestaige* des bos de Guisy... a esté ordonné que « Pierre Moittye ...sera commis forestier et garde. » (Cart. de Corbie, 13, an. 1510, f. 36.) — Le *forestage* se payait en tourteaux, en gerbes, c'est-à-dire en nature. (Liv. Rouge de la Ch. des Comptes, f. 347 a, an. 1309.)]

Foresterie, *s. f. s.* Nom d'un recueil de poësies champêtres, par Jean Vauquelin de la Fresnaye, imprimé à Poitiers en 1555, in-8°. — [Il désigne aussi l'office de forestier : « Juhel d'Avaugon, « chevalier est homme lige du duc d'Anjou, à cause « d'une *foresterie* faiée sise en la forest de « Maienne. » (Registre de Louis, duc d'Anjou, folio 99.)]

Forestier. [« Trop sai bien mes habiz changier, « Prendre l'ung, et l'autre estrangier, Or chastelain « ou forestiers ; Briement sui de tous mestiers. » (Rose, v. 11233.)] — « *Forestier*, Gruyer, Verdier, « juge des forests ont fait des noms de famille. » (Menestrier, Orn. des Arm. p. 476.) — « *Forestier*, « ou sergent de bois, » désigne « celui qui a charge « de la garde des bois, et forests, et y peut faire « prise de bétail, ou de gages, et les accuser, et « rendre à justice. » (Laurière.)

Le *forestier* nos buez enmaine,
Et dit que, en l'autre semaine,
Lui enblastes de nuit, trois chaisnes,
Qui vos costeront bien trois fresnes,
Et merquedi au soir un hestre. *(Fabl. de S. G. 78 b.)*

Les *forestier* l'a encontrée,
Qui gardoit le bois son seignor,
Et fus cointes, de bel ator,
Bien armez, et d'arc, et d'espée. *(Ibid. f. 77 c.)*

On disait aussi au féminin : « Ce fu enquis aux « jours à Troyes, l'an .iiii. xx et .xv. ; pour madame « de Masy, et pour les enfans de la *forestiere* de « Chacenoy. » (Droits de Champagne à la suite de la Cout. de Troyes, par Pithou, p. 461.)

Foret, *s. m.* Outil pour percer les tonneaux. [« Faire un petit pertuis d'un foret emprès le bon- « donnail. » (Ménagier, II, 3.)] — « Un coutelier qui « faisoit couteaux, et canivetz à la marque de « wibrekin, qui en françois est appellé *foret* à percer « vin. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 373.)

Forfacture. [Confiscation (voir Forfaicture) : « Et fut dit par arrest que les *forfactures* seroient « mises à exequution et les santances publiées. » (Edit de Louis X le Hutin, aux Preuves de l'Histoire de Lyon, p. 43.)]

Forfaict, *s. m.* Crime, faute, péché, amende. *Forfais*, dans S. Bernard, traduit *delicta ;* « *forfais* « de boivre » traduit *crapula.* « Le duc de Bourgogne ne voulant pas lever le siége mis devant le château de Connay, « ceux de son conseil luy dirent « que veu que le roy qui l'avoit envoyé, le mandoit, « il s'en pouvoit bien partir sans *forfait.* » (Froiss. livre I, page 279.) — [« S'aucuns qui n'est mie de « quemugne, estranges ou foraine, fiert, on four- « fache homme de quemugne, double amande du « *fourfait* paiera. » (Usages ms. d'Amiens, t. III, 360 c.) — « De quel *forfait* que home ont fait en cel « lens. » (Lois de Guill. I.) — « Et Cologne destruite « dont grans est li *forfais.* » (Saxons, XV.) — « *Fourfait* ne enfreinture ke on face el moustier « S. Pierre, ne dedens l'atrie benoit, ne devens « leur enclostre. » (Ch. de Lille, 1267.)]

Forfaicture, *s. f.* Forfait, crime A. Confiscation B. Punition C.

A [« Se li sires prent le fief en se main, par le « reson de le *forfeture* de celi qui tenoit en bail. » (Beaum. XV, 17.)]

Cueurs endurciz par obstination,
Voyez celluy qui de la *forfaicture*
Du pere Adam, faict satisfaction. *(J. Marot, p. 221.)*

On lit de Callisto, qui craint de montrer sa grossesse en se baignant avec Diane :

Toute la troupe adonc se deshabille,
Fors Callisto, qui triste, et pensive est :
Voyant cela, chacune la devest ;
Et des que fut mise jus sa vesture,
Avec le corps parut sa *forfaiture.* *(C. Marot, p. 568.)*

B [« Philippes roy de France otroia à heritage à « Adam de Meullent son panetier, et à son hoir « masle tant seulement, pour cause et en remune- « ration dudit service, une *forfaiture,* que icelui « Adam tenoit avant du don dudit roy à sa volonté. » (D. C. III, 360 b.)] — « Nous avons ordonné que les « (gardes) aurant la quinte partie de toutes, les « *fourfaitures* que il trouveront. » (Réglement concernant les monnoyes ; Ord. III, p. 150.)

C On a dit de Sémiramis :

..... Ne crains point des Dieux la *forfaicture,*
Car contre amour loy ne peut estre faicte.
S. Gelais, page 155.

Forfaire, *v.* Se rendre coupable d'un crime, d'une faute A. Faire tort B. Encourir confiscation, châtiment C. Entamer D. Altérer E.

A [« La traïsun jurat et si s'en est *forsfait.* » (Roland, v. 608.) — « Et que cil nel conperent qui « rien n'i unt mesfait, Et portent la colée De ce « qu'autre a *forfait.* » (Th. de Cantorbery, 83.)]

B [« Rollanz me *forfist* en or et en aveir. » (Rol. v. 3758.) — « Et *forfist* qui *forfaire* pot, et par mer « et par terre. » (Villehard. § 216.)]

C [« Qui art meson à essient, il doit estre pendus, « et *forfet* tout le sien en la maniere que nous « avons dit dessus. » (Beaum. XXX, 91.) — « *Fourfaire* la tieste. » (Duchesne, Gén. de Béthune, an. 1237.)]

D [« Nus cops de lance... N'i *forferra* vaillissant « un boton. » (Roncisval, p. 51.)]

E [« Il *forfont* lor faces qu'il apiergent as homes « junantz. » Traduit de S. Mathieu : « Exterminant « enim facies suas. »]

Expressions :

1° « Se forfaire de mort » (Partonopex, v. 3811), mériter la mort.

2° « *Forfaire* l'amende, » encourir l'amende. (Cout. de Namur, art. 97.)

3° « *Forfaire* son comté, son fief, sa seigneurie, » ou « justice. » Ce cas a lieu quand ils tombent en commise. (Du Cange, au mot *Forisfacere*, et Laur. Gloss. du Dr. fr.)

4° « *Forfaire* corps, biens, et avoir, » c'est-à-dire les perdre pour quelque faute ou crime. (Du Cange, sous *Forisfacere ;* Monstrelet, I, p. 225 b.)

5° « *Forfaire* en son corps, » ou « de son corps, » se déshonorer : « Si fille noble, ou roturiere est « convaincüe avoir *forfait en son corps* auparavant « l'âge de vingt quatre ans, elle peut estre privée « par ses pere et mere des successions directes non « advenües, et non des collateralles. » (Cout. Gén. t. II, page 20.)

6° « *Forfaire* ses heritages, » les engager, les aliéner. Berthaut de Malines dit du comte de Guerles qui devoit épouser sa fille : « Il a presque *forfait* « tous ses *heritages* d'entre la Meuse et le Rein,.... « pour les acquiter on peut clerement veoir qu'il « me demande ma fille en mariage. » (Froissart, livre III, p. 262.)

7° « Puissant de *fourfaire*, et aliener pour tou- « jours. » (N. C. G. II, p. 192.)

8° « Se *forfaire* en son mariage, » manquer à la foi du mariage : « Femme qui *se forfait en son* « *mariage*, soit noble, ou roturiere pert son « douaire. » (C. G. II, p. 563.) — [« Celle garda très « mal son mariage la première femme de Philippe-le- « Bel et se *forfit*. » (Froiss., éd. Buchon, I, 1, 49.)]

9° « *Forfaire* sa loyauté, » manquer à sa foi : « ....Elle a voulu sa loyaulté *forfaire*. » (G. Cretin, page 146.)

10° « Forfaire un païs, » l'abandonner : « Il avoit « dès sa jeunesse *forfait* le royaume de France par « guerre d'amis et d'un homicide qu'il avoit faict à « Sainct-Omer. » (Froiss. liv. I, p. 195.)

11° « *Forfaire* à perdre, » mériter de perdre. Un poëte dit à la sainte Vierge :

> J'ai *forfait*, douce dame,
> A perdre le corps et l'ame. *(Poët. av. 1300, I, p. 92.)*

12° « *Fourfaire* le poin. » (Cout. Gén. II, p. 868.)

13° « *Forfaire* une femme, » ou « fille, » la déshonorer : « Le vassal perd son fief quand par mal « talent, il met la main sur son seigneur ; si à tort « il s'arme contre luy, si sans son congé il pesche « en ses estangs, ou chasse en sa garenne, s'il *for-* « *faict sa femme* ou *fille* pucelle. » (Grand Cout. de France, liv. II, p. 186.)

14° « *Forfaire* les uns aux autres, » l'un sur l'autre, se faire tort, se nuire. (Ord. t. I, p. 564 ; Froiss. liv. I, p. 79, et Lanc. du Lac, t. III, fol. 35 c.)

15° « *Fourfere* la vie, » perdre la vie. (Cout. Gén. t. I, p. 788.)

16° « *Forfaire* que, » mériter que. Quesnes de Bethune, parlant de dames qu'il avoit chansonnées, ajoute :

> Je n'en chantai ke d'une solement,
> Qui bien *forfist*, ke venjance en fut prise.
> Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 986.

Forfamilier. [Emanciper : « Si tost comme il « seront *forfamilié* de leurs peres et il venront à « tenir mariage. » (JJ. 61, p. 228, an. 1322.)]

Forfant, *adj.* Coquin, scélérat, de l'italien *forfante.* (Nicot, Oudin.) — « Moyennant les loix dont « je vous parle, n'est ruffien, *forfant*, scélerat..... « qui violentement ne ravisse quelle fille il vouldra « choisir. » (Rab. t. III, p. 248.)

Forfanter, *v.* Faire le métier de coquin. (Cotgr.)

Forfanterie, *s. f.* [1° Crime : « Et tant d'autres « *forfanteries* et meschancetées qu'il a attribué à « nos gens d'Eglise. » (D'Aubigné, Fœn. IV, 18.)] — 2° Fanfaronnade : « Voyez les livres des Doctes qui « suent nuit et jour après la *forfanterie*, sont « quelquefois ès mains des laquais, et des p.... qui « diront que voila qui est bien fait, ou bien voilà « qui est mal à propos. » (Moyen de Parv. p. 364.)

Forfete, *s. f.* Criminelle, participe de *forfaire :*

> Car regarde ceste *forfete*
> Qui de t'aide a grant soufferte. *(MS. 7218, f. 297 b.)*

Forfuisant, *part. prés.*

> Je vous ouys tantost le cry
> De petite souris, pipi
> *Forfuisans* à mon oreille
> Parmy ce foing ; c'estoit merveille. *(Coquill. p. 148.)*

Forfuyance. [Somme payée par un serf à son seigneur pour avoir permission de passer à un « autre seigneur : « Les seigneurs et dames de « Maroilles ont affranchiz les habitans dudit lieu de « toutes mainmortes, *forfuyances* et formariages. » (JJ. 195, p. 1111, an. 1474.)]

Forgage, *s. m.* « Le temps du *forgas*, et du « raquit, en Normandie, est la huitaine au dedans « de laquelle l'obligé peut forgager, et retirer son « gage, et meubles vendus à l'enquant pour le « prix. » (Laurière.) — Ménage donne *forgage.*

Forgager, *v.* Retirer son gage. (Beaumanoir, p. 345 ; Monet, Cotgrave, Oudin.)

Forge, *s. f.* Forge A. Mode B. Action d'inventer C. Terme de vénerie D. Fabrication E.

A [« Nus orfevres ne puet ouvrir sa *forge* au jour « d'apostele. » (Liv. des Métiers, p. 39.) — « Deux « jeunes epoux sont deux en une chose, et nature « y oeuvre tant par la douceur de sa *forge*, que si « l'un avoit mal, l'autre s'en sentiroit. » L'expression « par la douceur de sa *forge* » est empruntée du Roman de la Rose, « où Genius, le dieu de « la nature est représenté comme ayant une *forge* « où il travaille sans relâche à la propagation du « genre humain. » (XV Joies du Mariage, p. 176.) — [« Nature, qui pensoit des choses Qui sont dessous « le ciel encloses, Dedens sa *forge* entrée estoit, Où « toute s'entente metoit A forgier singulieres pieces « Por continuer les especes. » (Rose, v. 16097.)]

> B . . . . Robes de nouvelle *forge*. *(Desch. fol. 497 d.)*

> C Bailler ses faiz, ou les escripre,
> S'il ne les veult de bouche dire,
> Sanz *forge*, et de son sentement,
> Dont il nous fera bon serment. *(Desch. fol. 414 c.)*

D Gace de la Bigne (fol. 115 b) dit de la chasse à la loutre :

. . . . Quant se sent si assailly,
Dedens la riviere est sailly :
Or va aval, mais va amont,
Ce dieut ceulx qui present sont :
Ilz treuvent leurs *forges* serrées,
Qui fuynes en l'art sont nommées :
L'un s'enfuyt tout droit au radier,
A sa fouyne, pour la garder ;
Mais elle est en l'eauve profonde.

* [« Et si soit la *forge* ou l'œuvre de dez deveié « partout. » (Ord. de 1254, au reg. *Pater*, fol. 46 a.) — « Monnoie sannable d'un quin, d'un pois et d'une « *forge*. » (Froiss. t. III, p. 215.) — « En dismes, en « matelotes, en *forges* de monnoie et en toutes « exactions. » (Id. t. IV, p. 2.)]

Expressions :

1° « Prendre *forge*. » Cette expression se trouve souvent dans les états de la Chambre des Comptes. Elle désigne le droit de faire ferrer ses chevaux aux dépens du roy. « Ne prendra point de *forge*. » (Fol. 14 a.) — On trouve aussi « valet mengeant à « cour, et un à gages, *forge*, et chandelle, ou à « gages, *forge*, restor, et chandelle. » (Ibid. f. 88 b.) Voyez Fer et Clou.

2° « Venir à bonne *forge*, » s'adoucir, se plier. Pathelin, après sa querelle avec le drapier, dit en se retirant :

. . . . Il *est venu à bonne forge*,
Luy qui est très si mescreant. *(Path. Farce, p. 52.)*

3° « Gens de bonne *forge*. » (Cotgrave.)

Forgé, *part.* Supposé. On a dit du cordelier qui s'éleva contre frère Hieronyme : « Se trouva un « cordelier *forgé* qui de luy mesme prit débat au « dit frere Hieronyme, l'appellant hérétique. » (Mém. de Comines, p. 759.)

Forgement. [1° Fabrication de monnaies : « *Forgement* de fausses monnoyes. » (Ord. t. V, p. 479, an. 1372.)] — 2° Action d'inventer, de supposer : « Quant aux prisonniers... auxquels fauldroit « faire procès criminel, le dict procès se fera le « plus diligemment, et secrettement que faire se « pourra,... pour éviter les subornations, et *forge-* « *mens* qui se pourroient faire en telles matieres. » (Cout. de Normandie, fol. 34 d.)

Forger, *v.* Forger, fabriquer A. Battre monnaie B. Sens obscène C.

A [« A faire *forgier* une monnoie coursable. » (Froissart, III, 216.) — « Qui fist t'espée, mauvese la « *forga*. » (Aleschans, v. 1481.)] — « Tout en *for-* « *geant* devient on fevre. » (Percef. t. II, p. 71 a.) — Au figuré, « *forger* de sa teste, » inventer. (Oudin.) — « Se *forger* amis, » se faire des amis, des créatures. (Tri des IX Preux, p. 294, col. 2.)

B « Monnoyes ordennées à *forgier*. » (Ord. I, 451.)

C « Balade des hommes anciens regretans leur « pouvoir de *forgier*, perdu par vieillesse. » (Deschamps, fol. 452 c.)

Forgeret. [Coffre, cassette : « En un autre « *forgeret* que la suppliant trouva ouvert, prist une « verge d'or ou annel du pris de .xx. sols parisis. » (JJ. 152, p. 81, an. 1397.) — « Lequel argent il nous « offrit à bailler, tant en or ou argent, blanques « maalles et noires, lequel estoit en ung *forgeret*. » (Cart. de Corbie, 21, fol. 331 b, an. 1340.)]

Forgetture, *s. f.* Saillie hors d'alignement, surjet. « Cette place est close d'une muraille large, « et espaisse de seize pouces, et hauts seulement « de trois pieds, et rasée dessus de grandes pierres « plates de mesme étoffe que le pavé, longues de « neuf pieds, et larges d'un pied dix pouces de « saillie en dehors, et en dedens pour la *forgeture*. » (Vray et Parf. Am. fol. 220 b.)

Forgeu, *adj.* Reposé longtemps. « Chiens qui « sont de sejour, et qui sont *forgeu* ne pevent four- « nir longue chasse. » (Chasse de Gast. Pheb. 144.)

Forgeure, *s. f.* Pièce forgée :

. . . . . . Les ferreures
Dont fevre font les *forgeures*. *(MS. 7218.)*

Forgier. [Coffre, cassette : « Icellui Jehan avoit « prins deux *forgiers*, là où il avoit grant quantité « de monnoye d'or et d'argent, lettres obligatoires « et plusieurs autres biens moebles. » (JJ. 90, p. 603, an. 1359.) — « Le suppliant prist en une « huche ou *forgier*, qu'il trouva et ouvri, vint neuf « pieces d'or. » (JJ. 154, p. 265, an. 1399.)]

Forgoir. Abuser des jouissances :

Tel à la fois se *forgot*
Que autre en fait sa moquerie. *(Vatican, 1522, f. 170 a.)*
Nuls sages bien apensez
Ne se *forgot*, pour grant plenté d'avoir.
Vatican, 1522, fol. 158.

Forhu, *s. m.* 1° Le cri que font les chasseurs avec le cor pour appeler les chiens. (Monet.) — 2° Le lieu où on rassemble les chiens. (Ibid.) — 3° La partie de la proie, les intestins du cerf qu'on porte loin de la curée pour attirer les chiens par cette amorce, les accoutumer à quitter la mangeaille et les rendre dociles aux différens sons du cor. (Cotgrave.)

Forhuer, *v.* « Donner signal aus chiens, aus « chasseurs, de cor, ou de cri, de cornet, ou de « bouche. » (Monet.)

Les jeunes chiens fait enseignier,
Et les mener par droite trace,
Pour mieulx aprendre leur mestier ;
Et s'il est qu'aucuns se defface,
On le bat, *forhuie*, et menace. *(Desch. fol. 444 d.)*

De la beste, victime à Diane sacrée,
Aux chiens joyeux, de sang on donne la curée ;
C'est plaisir de les voir si tost qu'ils ont ouy
Sonner et *forhuer*. *(Amad. Jam. p. 66.)*

Foriere. [1° Pâturage : « Sire, soiez en la « *foriere* ; Chascuns de nous se traie ariere ; Et « devant vous viendrons courant. » (Renart, 6407.) — « Messires li abés Jehans de Compiegne et tous « li convens de chel lieus meismes m'ont donné et « otroié en fief et en houmage à moi et à mes oirs « une *foriere* de pré, qui estoit leur propre. » (Cart. de St Corneille de Compiègne, fol. 172 a, an. 1245.) — 2° Lisière d'un bois : « Et prisent la *forriere* d'un « bois. » (Froissart, t. V, p. 401.)]

Forissir. Sortir, surmonter.

. . . . Comme un estranger *forissu* de sa terre.
Poës. de Rem. Bell. t. I, p. 42.

Ne voir qu'entrer soldats, et sortir en campagne ;
Emprisonner seigneurs, pour un crime incertain,
Retourner *forissus*, et le Napolitain
Commander, en son rang, à l'orgueil de l'Espagne...
Et force cardinaux, qu'à grand peine l'on nomme,...
Voila, mon cher Dagaut, des nouvelles de Rome.
Œuv. de Joach. du Bellay, p. 409.

De là, au figuré: « Aussi eust-il esté bien *forissu* « du deificque manoir de rayson. » (Cotgrave.)

Du poing lui chiet l'espée nuë,
Et trestot li sanc li *fori*. *(Fabl. de S. G. f. 54 [f].)*

On lit dans S. Bernard, p. 105: « Ne cuydiez mes « chier freire, ke nos vos poiens ouvrir (*explicare*) « par paroles cele promesse: Saintifiiez vos iu, et « si soiez aparilliet, car lo jor de demain vareiz, et « si averets joye, et vostre joie serat aemplie. Quel « chose ne empleroit (*impleat*) cele majesteiz? anz « sorempleral (*superimplebit*) et sorespanderat « (*supereffluet*) quant om donrat en vostre sain « (*sinus*) mesure bone et plaine charchieie (*confertam*) et *foryssant*, et si forment *forysserat* (*supereffluet*) outre mesure trespesserat, ne mies « solement les dessertes (*merita*) mais nes assi les « desiers (*vota*). »

Forjouster, *v*. Vaincre à la joûte [A]. Demander une joûte [B].

[A] « Ils se peussent vanter.... qu'ils eussent *forjousté* la chevalerie de Bretaigne: moult en abatirent les deux bacheliers à l'assemblée, et moult « en deshaulmerent. » (Percef. t. VI, fol. 94 [a].) — [« Jehan duc de Berry... fu moult bel jousteur, dont « ou temps qu'il estoit en Angleterre avec son pere « le roy Jehan, y *forjousta* les joustes par pluseurs « foiz et aussi en France. » (Christine de Pisan, Charles V, part. II, ch. XII.)]

[B] « Or regardons ces douze chevaliers qui cy « viennent, car il est advis, à leur contenance, « qu'ilz doivent le trepigny *fourjouster* ; mais quant « les chevaliers à la blanche rose eurent approché « le tournoy, ilz apperçeurent que les chevaliers « qui dedans estoient, estoient si empeschez d'eulx « deffendre, chascun en droit soy, qu'ilz n'entendoient à ce qu'ilz ouyssent; ilz virent bien que « joustes demander n'estoit rien, et pour ce ilz « allerent gecter jus leurs glaives emmy le pré; « en après brocherent leurs chevaulx, et tirerent « leurs espées, et fierent au tournoy les bras estendus. » (Percef. vol. I, fol. 132 [a].)

Forjugement, *s. m*. Condamnation. (Cotgr.)

Forjugé, *partic*. Qui a renoncé.

Qui maint en poureté,
Grant geu a *forjuré*. *(Prov. du C[te] de Bret. f. 115 [a].)*

1. Forjuger, *v*. Juger injustement [A]. Débouter, condamner [B]. Bannir, se bannir [C]. Confisquer [D].

[A] « Si une des causes par quoi l'en put refuser « juges, si est, se cil qui vieut juger est mes anemis, « en tele maniere que il me vée sa parole, ou que « il i ait aparant de nos personnes, ou de aucun de « nos lignages, parquoy guerre soit ouverte, ou « que nous soions en trieves, car perix seroit que « je ne feusse *forjugiés* par haine. » (Beaumanoir, ch. 66, p. 334.)

[B] [« Agardé feust que cele charte n'avoit nule « valor, et ensi fu le prior et le chapitre de Canterberi *forjugé* de leur demande. » (Monasticon Anglic. II.)]

Et si soit sor Clarin, qui juge loialement ;
Et ce qu'il jugera tenrrai establement :
Se ge suis *fors jugiez*, lerai le quitement
Si non, si pranrai tot, ne li lerai noient. *(Parton. 169 [f].)*

« Ne sçay qui oster me veult de mon droit, mais « ce que je tiens, je le tiens de don de roy; si le « tiendrai tant que j'en serai *forjugé*, par sentence « de roy. » (Percef. t. V, fol. 65 [b].) — « Salphar de « Liban vostre compagnon, qui tant ayme vostre « seur; je ne le vis depuis qu'elle luy fut *forjugée*.» (Percef. VI, f. 102 [b].) — De là se *forsjugier*, renoncer au prix du tournoy, s'en exclure. (Parton. de Blois, fol. 161 [d].)

[C] Voir Monet. « *Forjuger* la ville, » être banni de la ville. (Anc. Cout. d'Orléans, p. 468.)

[D] [« Et fu *fourjugie* au roy d'Engleterre toute « Gascoigne, et toute la terre qu'il avoit ou royaume « de France. » (Chron. de 1222 à 1293.) — « Se un « home est ou plusiours ont fait trayson vers le « seignor, et ils sont *forjugez* par esgart ou connoissance de court comme traitours, à moi semble « que eaus et tous les heirs de celui, ou de ceus qui « ensi sont *forjugés*, sont desheritez dou fié. » (Ass. de Jerusalem, ms. ch. 195.)]

2. Forjuger, *v*. Abjurer, renoncer avec serment. [« Fait m'a li dus messire ma terre *forjurer*. » (Parise la Duchesse, ms.) — « L'official de l'evesque « d'Angiers commanda au suppliant appariteur « qu'il citast icellui Blanchart par devant lui, pour « *forjurer* et separer de sa compaignie icelle concubine. » (JJ. 166, p. 38, an. 1411.)]

Par le jeu des dez, qui tout robe,
Tout li toli, tout li juai,
Et plus de cinq cens fois voüai
A *forjurer* le geu de dez ;
Mes je n'en sui pas amendés. *(MS. 7218, f. 206 [b].)*

[« Il convint que les prochains du lignage d'icellui « Guillaume demourans au pays *forjurassent* selon « la loy et coutusme dudit pays, qu'ilz ne aideroient « ne consilleroient...... ledit Guillaume. » (JJ. 144, p. 294, an. 1393.)]

Forlignement, *s. m*. 1° Saillie hors du droit fil. (Monet.) — 2° Action de dégénérer de sa race. (Cotgrave.)

Je ne sache en ma race aucun *forlignement*.
Le Geolier de soy même, act. II, sc. 5.

Forligner, *v*. Sortir d'alignement [A]. Dégénérer [B]. Sortir d'une race, régénérer [C].

[A] Voir Monet.

[B] « Certes je scay bien qu'il est le meilleur chevalier du monde, et le plus gracieulx, et entaché de « bonnes taches; certes, dist le roy, il ne *forligne* « pas; car son pere fut l'un des plus prudhommes « du monde de son aage. » (Lanc. du Lac, III, 6 [c].) — « Robert le duc de Normandie ...,..ne *forlignoit*

« pas de la lignée dont il estoit descendu, mais « s'estudioit plus d'en suivir les nobles fais. » (Chr. de S. Denis, I, f. 218 b.) — « Il est laid de *forligner*, « et dementir sa race. » (Sagesse de Charron, 219.)

c [« Ne sunt pas fil Jesu, ains sunt tuit *forslignié*. » (Thomas de Cantorbery, 127.) — On lit encore dans Molière (Georges Dandin, II, 14) : « Je « l'etranglerais de mes propres mains s'il fallait « qu'elle *forlignât* de l'honnêteté de sa mère. »] — « Vois tu combien est demeurée en son entier cette « monarchie de France, et bien que, pour l'imbécillité de quelques roys, le royaume *ait forligné* « en deux familles, toutefois ne se trouvera que, « depuis unze cent ans, ayt passé en main de nation « estrangere, fors quelque vingtaine d'ans, sous les « Anglois. » (Pasq. Rech. p. 892.)

. . . . Il viendra pestilence du hault,
Soudaine mort, de prince default ;
Ainsi seront maint regne deserté,
Par *forligner* de la droite couronne,
Et en autrui lignie transporté. *(Desch. f. 340.)*

[On trouve aussi *fourlongner*, dans Ph. Mouskes : « Le comte Estase de Boulongne Ki del parage ne « *fourlongne*. »]

Forlonge (de), *adv.* De loin : « Les chiens « ressentent de *forlonge*. » (Cotgrave.) On lit dans Gace de la Bigne, *fortlongne* (fol. 103 b) ; *fourlongne* (fol. 104 a).

Forlonger, *v.* S'éloigner, s'écarter A. Fuir, éviter B.

A « On prent dains à force de moins de chiens que « on ne fait ung cerf, pour cinq causes : La Ire est « qu'il ne fuit pas longuement comme un cerf, la « IIe pour ce qu'ilz le chassent de plus près, et pour « ce qu'il ne *forlonge* pas tant comme le cerf. » (Modus, fol. 20 b.)

B Li rois, ki son preu ne *forlogne*,
La damoiselle de Boulogne.....
Li fist prendre. *(Mousk. p. 546.)*

[« Ne savum pas por qu'il s'en vunt....... Pot cel « estre, por engignier, Nos volent eissi *forsloignier*. » (Benoit de St More, 19804.)]

Formacion, *s. f.* Complot.

My sers en moy font *formacion*,
Pour moy occir, contendent à l'espée,
Et de mes biens font vil vendicion. *(Desch. f. 52 a.)*

Formaliser (se), *v.* Se liguer. On a dit de Charles de Valois, duc d'Alençon, qui avoit perdu le seul enfant mâle qu'il eût : « Le ciel sembla vouloir « estre de la partie pour *se formaliser* contre luy, « parce que sa femme estant accouchée d'un enfant « masle l'an mil cinq cens dix sept, ...il mourut « l'année d'après. » (Pasquier, Rech. VI. p. 500.) — « Ceux de la religion pretendue réformée ont délibéré se bander, et *formaliser* en corps pour « monsieur de Bouillon, envers sa majesté, afin « d'obtenir qu'il puisse retourner en ce royaume, « et y demeurer en sureté. » (Mém. de Sully, VII, p. 134.) — On dit encore *se formaliser*, se fâcher, s'irriter. (Pasq. Rech. p. 908.) — [« L'avez-vous bien « payé (l'avocat) pour y mordre (à votre cause) et « s'en *formaliser*. » (Montaigne, II, 325.)]

Formalité, *s. f.* Actes, contrats. « Le greffier « tiendra un registre separé des *formalitez*, ou « passations qui seront par lui expediées, et « signées. » (Nouv. Cout. Gén. t. 1, p. 783 a.)

Formaller. [Rédiger en forme : « Les deposicions des tesmoins eussions fait escripre, *formaller* « et courre. » (JJ. 107, p. 305, an. 1374.)]

Formant, *adv.* Fortement, beaucoup, grandement A. Exactement, précisément, formellement B. Presque, quasi, à peu près C. Peut-être D.

A [« *Forment* le pleint à la lei de sa tere. » (Rol. v. 2251.)] — « Dans nos vieux poëtes, je trouve..... « *forment* pour fortement. » (Pasquier, Rech. 705.) — « Elle blasmoit *forment* aucunes personnes. » (Vie d'Isab. à la suite de Joinville, p. 174.) — On lit « *forment* troublé », dans (Monstr. v. III, p. 42.) — « Lesquelles choses ont été, et sont en nostre très « grant doumaige et préjudice, dont *forment* nous « desplaist. » (Ord. III, 527.) — [L'adjectif *fort* était semblable au masculin et au féminin ; de là *fortment*, *forti mente*, puis *forment*.]

B « Il sçavoit *forment* ou c'étoit. » (Frois. I, 218.)

C « Autre response, ou *forment* pareille. » (Froissart, liv. I, p. 235.)

D « En ce sejour que le prince fit au val de l'Olif, « où il fut plus de quatre mois, et *forment* presque « tout l'esté. » (Froiss. I, p. 330.)

Formariage, *s. m.* Mariage contre la loi A. Sorte d'amende B.

A Au premier sens, *formariage* signifioit un mariage fait contre la loi, la coutume, le droit des seigneurs, un mariage fait entre personnes de différente qualité, hors de la terre de leur seigneur, comme entre un esclave et une femme libre. Voyez les Coutumes de Bourgogne, de Meaux, de Troyes. « *Forsmariage* est à dire que..... personnes serves « ne se peuvent marier avec une autre personne « d'autre condition, en autre justice, sans le congé « de leur seigneur. » (Gr. Cout. de Fr. II, p. 121.) — « Gens, ou serfs de *formariage*, sont ceux qui « ne peuvent se marier à des personnes franches, « ni même à des personnes d'autre lieu que celui « de leur domicile, sans la permission de leur « seigneur ; mais ils se peuvent marier chez eux, à « leur volonté, et faire testament en faveur de ceux « de leur résidence, et non en faveur de personnes « libres, ou d'autre résidence que de la leur. » (La Roque, sur la Nobl. p. 44.)

B « Les hommes de serve condition, ne se peu- « vent, ne doivent marier à femmes franches, ou « d'autre condition que de la servitude dont ils « sont, sans le congé, et licence de leurs seigneurs ; « et s'ils font le contraire, ils sont amendables, par « la dite coutume, envers le seigneur dont ils sont « serfs, d'amende qu'on nomme vulgairement « amende de *formariage*. » (Cout de Meaux, C. G. t. I, p. 80.) — On appelait « droit de *formariage* » l'indemnité moyennant laquelle on obtenait la levée du cette interdiction ; elle varioit suivant les différentes coutumes. (Loysel, Instit. Cout. I, p. 134.) —

« Ne se peut le bastard marier, sans la permission « du roy, si ce n'est avec une personne de sa con- « dition, sûr, et en peine d'encourir en droit de « *formariage*, qui est la confiscation du tiers de « tous ses biens. » (Cout. de Laon, C. G. I, p. 561.)

Formarier (se), *v.* Se marier contre la coutume ou les droits de son seigneur. (Monet et Cotgr.) — « Homme de corps ne peut prendre par mariage « femme d'autre condition que de la sienne, sans « le congé de son seigneur : lequel congé le dit « seigneur ne luy baillera, si bon ne luy semble, « et si le dict homme de corps prend de faict, sans « le congé de son seigneur, femme d'autre condi- « tion, que de celle dont il est, il choit.... en « amende de soixante sols un denier. Et ou il « demande le congé à son dit seigneur, posé ores « qu'il ne l'ait obtenu, et depuis il *se formarie*, il « n'est tenu de la dite amende, et est seulement « tenu bailler au dit seigneur, le tiers de ses biens, « tels qu'il les avoit au jour et heure du dit « mariage,... pour l'indemnité du dit seigneur. » (Cout. Gén. I, p. 569.)

Formateur, *s. m.* Créateur. « Vecy mon *forma- « teur*, que trop de choses j'ay demandées, com- « ment que je sache que je ne soye dignes de avoir « en nulle ; maiz mon cuer s'enhardist de toy sup- « plier. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 371.)

Forme, *s. f.* Dessin, modèle[A]. Enseigne de boulanger[B]. Représentation funèbre[C]. Tonnelle de canardière, cage[D]. Forme de chapelier[E]. Manière[F]. Siége[G]. Terme de brasserie[H]. Maladie du cheval[I]. Terme de chasse, gîte du lièvre[K].

[A] Fevre, charpentier, et maçon,
Paintre, manouvrier, escripvain
Ne puelent, par juste façon,
Faire ouvraige qui ne soit vain,
S'esquierre n'ont, ou ligne en main,
Et *fourme*, selon leur ouvraige. *(Desch. f. 382 d.)*

[B] « Tous ceux qui fournient pain à vendre, qu'ils « ayent à fournir souffisantes denrées, selon les « prisées des bled ; sur dix sols parisis d'amende « et le pain confisqué ; fournient une fois la semaine « sur pareille amende, et qu'ils ne sont sans pain, « ou *forme* sur l'amende que dessus. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 457 a.)

[C] « Elle se bouta desous une *forme* qui estoit sur « le cors, et joint son chef, et sa joüe à la terre qui « estoit sus le cors. » (Vie d'Isabelle, à la suite de Joinv. p. 176.)

[D] « On le fait entrer dans la nasse de mariage, « comme l'oyseleur fait venir les oyseaux de riviere « dedans la *fourme*, et leur donne à manger du « grain ; et les oyseaux, qui ne font que voller de « riviere en riviere,.... cuident qu'ils soient bien « aises. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 137.) — [« Et doit-on mettre en *fourme* ung coulon qui « soit ramier, et tous les autres s'i viendront « asseoir en *fourme* dedens les deux roys. » (Modus, f. 126.)]

[E] Les chaperons en *forme*, *à enfourmer*, étoient distincts des chaperons pendants et retroussés dont l'extrémité ou la queue retomboit sur l'épaule. On trouve « chaperon en *forme*, » dans un Compte cité par D. C. sous *Caparo*. — « Pour madame la « duchesse de Lenbourg..... deux chaperons, l'un « pendant, et l'autre à enfourmer. » — « Chaperon « en *fourme*..... dessendra largement jusqu'en « tour les épaules. » (Statuts ms. de l'Ordre de la couronne d'épines.) — A l'entrée de Charles VIII à Paris, en 1484, « estoient messieurs, chacun selon « son estat vestus,...... les presidens, chacun de « robes d'escarlate..... avec leurs chapperons four- « rez en *formes*. » (Godefr. Obs. sur Charles VIII, p. 433.) [Voir les notes sous Chaperon.]

[F] ..... En *fourme* de mantel. *(V. de Charles VII, II, 74.)*

On a dit aussi « sur *forme* de bon advis. » (Froiss. liv. IV, p. 88.) — « Sur *forme*, et maniere de joye. » (Id. p. 314.) — « Response faite sur telle *forme*. » (Id. liv. III, p. 357.) — « Sur forme de lettre respon- « sive. » (Id. liv. I, p 320.) — « Sur forme de paix. » (Id. liv. III, p. 148.) — « Mener longz cris et dolo- « reux, en *forme* de pleurs, et gemissemens. » (L'Am. ressusc. p. 227.)

[G] *Forme* ne se dit plus que pour les stalles de chœur. Cette acception étoit autrefois plus étendue. « Le seigneur foncier peut avoir siege d'une *forme*, « ou d'une table, pour recevoir ses cens au jour, et « lieux accoustumez. » (Cout. Gén. t. I, p. 142.) — [« Nos maistres d'ostel pour nous pourront hors « bonnes villes, faire prendre par la justice des « lieus, *fourmes*, tables, trestiaux. » (Ord. III, 58, an. 1355.) — « Je tout armez, alai parler au roy, et « le trouvai tout armei seant sur une *forme*. » (Joinville, § 172.) — On lit encore aux N. Comptes de l'Argenterie, sous hernoys de cuisine (page 107) : « Item, 49 *fourmes* et 31 tables, 68 tretiaux et « 5 chaeres. »]

Belles chaieres, et beaus bans,
Tables, trestiaux, *fourmes*, escrans. *(Desch. f. 497 a.)*
Fourmes, bans, tables, trestiaulx. *(Id. f. 418 d.)*

[H] « Braceresses qui ont *fourme*, et braces. » (Britton, Loix d'Anglet. f. 76 b.)

[I] Calus au paturon, entre la corne et le boulet. (Oudin.)

[K] « Si l'on voit partir un lievre, n'aller pas après « qu'auparavant on n'ait veu le lieu dou il est party, « pour juger si c'est un giste, ou une flastrure ; « car si c'est un giste, il sera enforcé, et fort « battu ;...... et si c'est une flastrure, il n'y parois- « tra que peu, puisqu'ils s'y mettent seulement sur « le ventre, n'ayant pas le temps de la façonner ; « ils s'y razent seulement, le plus qu'ils peuvent ; « et si c'est une *forme*, c'est un signe évident que « c'est un lievre frais. » (Salnove, Vén. p. 211.) — « L'ayant relancé, il faut encore, pour estre plus « asseuré que c'est le lievre de la meute, aller voir « au lieu d'où il est party pour juger si c'est une « *forme*, ou une flastrure. » (Ibid. p. 212.)

Expressions :

1° « Prendre pas, et *forme*, » tenir ferme, en parlant d'une armée vis-à-vis de l'ennemi. (Froissart, liv. III, p. 334.)

2° « A telle *forme*, tel soulier. » (Cotgrave.)

Formé, *part.* [« Et avenant et des membres « *formé*. » (Aubri, 174 a.)] — *Formeiz*, dans S. B., p. 326, traduit *formatus*.

1° « Partie *formée*, » est la partie civile qui poursuit son intérêt contre l'accusé. (Laurière.)

2° En parlant des fientes des cerfs, on disoit : « Ils getent les fumées en diverses manieres, selon « les temps, et selon les viandes qu'ils font; ore en « tourte, ore en plateaux, ore *fourmées*, ore aguil- « lonnées, ore entées. » (Chasse de Gaston Phébus, Ms. page 18.)

Formeacion, *s. f.* Extraction, condition :

Je sui de *formeacion*
En ceste monde principotoires. *(MS. 7615, II, f. 187 d.)*

Formedon (bref ou brief de). Termes de droit. « Si le tenant en le taile en ces cas, ou ses « heires sont ascun discontinuance, celuy en le « reversion, ou ses heires, après ceo que le taile « est determiné, por default de issue, et poient « enter en le terre... et ne serront my cohert le « suer *briefe de formedon* en reverter. » (Tenures de Littleton, fol. 85 a.) — « Action de *formedon*. » (Ibid. folio 135 a.)

Formée, *s. f.* 1° Services pour les morts. « Frais « des *formées*, obseques, et funerailles. » « Les « *formées* sont les services, ainsi appellez peut être « à cause qu'il n'y a à l'eglise que la forme, ou « representation du deffunt. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voyez ci-dessus Forme, pris dans le sens de représentation dans la cérémonie des funérailles.

2° [Lettres scellées du sceau royal pour mettre une sentence à exécution : « Item que nul ouvrier « ou monnoier ne tienne concubine, et s'il la tient, « que l'en lui face *formée*, et se après qu'il auroit « formé, il renchoit, qu'il paie pour chascune fois « qu'il fourniroit ou rencheroit, un marc d'argent « et soit tenu pour infame. » (Registre de la Chambre des Comptes, 123, fol. 198 b, an. 1354.)]

Forméement, *adv.* Exactement, précisément A. En forme B.

A « A *forméement* fait de tout le contraire. » (Monstrelet, I, p. 120 b.)

B « Prouver *forméement*. » (Bout. Som. Rur. page 881.)

Formel, *adj.* [Manuel : « De art, en tant que « s'estent l'œuvre *formele*, nul ne l'en passoit, tout « n'eust il l'experience ou exercete de la main. » (Christ. de Pisan, Charles V, III, 11.)]

Formelle, *s. f.* Diminutif de forme : 1° « Trou « que l'on fait en terre; fosse pour planter les « arbres; petite forme. » (Oudin.)

2° Maladie de cheval. (Id. Ibid.)

Formellement. [« De laquelle sentence et « jugement elle appela *formellement* en la cour du « parlement. » (Jean de Troyes, Chronique, an. 1460.)]

Formener, *v.* Maltraiter A. Fatiguer B. Ecarter, éloigner C. Agiter, émouvoir D.

A « Moult se *fourmenoient*, car ilz estoient « chaulx, et voluntaires d'onneur acquerre. » (Perceforest, II, fol. 128 c.) Les chrétiens d'Orient se plaignent à Charlemagne des violences des Sarrazins :

Del saint sepulcre delitable,
Orent fait animaus estables...
. . . . Et nonnains
Formenoient coume putains. *(Mouskes, f. 266.)*

B « Nous aurons assez tost à tournoyer; la il « conviendra chacun deffendre sa vie, en conque- « rant terres, si ne veulx pas que ma chevalerie « soit *fourmenée*, ne navrée, affin que nous puis- « sions partir dedans deux jours. » (Perceforest, vol. I, fol. 131 c.) — « A tant va descendre ung « chevalier en la cour si *formené* de chevaulcher « que a peine povoit ravoir son alaine. » (Ibid. vol. II, folio 19 a.)

C Mais amours m'a le voie a prise,
Et le sente, de bien amer;
Par coi perece, ne faintise
Ne mi porroient *formener*,
Ne detourner de mon service. *(Vat. 1490, f. 103 a.)*

Pour noient elle se *fourmainne*,
Je li lo qu'elle s'en apaise. *(Froiss. Poës. f. 354.)*

D « Quant Capraise eut ouy hannyr le cheval, elle « fut à coup toute *formenée* de lyesse venus, qui « de ce fait se mesloit, lui eschauffoit tous les « membres. » (Percef. VI, fol. 43 a.) — « Le jeune « chevalier qui voyoit celle tant belle creature, « n'estoit point maistre de luy, je ne m'en sçay « esbahye, et s'il *s'en formenoit* aucunement, cestuy « meschef luy fait à pardonner. » (Percef. V, 44 b.)

Former, *v.* Remarquer l'expression « *former* « la parole, » informer : « Le chevalier Griffon vint « à luy, et en peu de langage *forma la parole* de la « querelle qui luy avoit esté presentée. » (Percef. vol. III, fol. 125 b.)

Formerez. Créateur.

Pucele, en qui prise forme a
Li *formerez* qui tout forma ;
A toi servir mon cuer, enforme,
Moult ert cil biaus, et bien formez. *(MS. 7218, f. 174 a.)*

Formete. [Escabeau, diminutif de *forme* : « Icellui Raoulin embrassa ledit Simonnet, et le « getta à terre entre une *formete* et un lit. » (JJ. 124, p. 118, an. 1383.)]

Formeu, *partic*, Emu, troublé A. Fatigué B.

A [« Car mes cors veut savoir se je suis deceüs « Ou se j'ai folement point esté *formeüs*. » (Brun de la Montagne, v. 1218.)] — « A homme *fourmeu* « en ire, ne à homme eschauffé par beaulté de « pucelle, ne se faict pas bon prendre; car fort est « d'en sortir sans playe mortelle. » (Percef. V, 59 a.)

B « Son cheval estoit si maigre, et si *formeu*....... « que à peine se pouvoit soustenir. » (Percef. II, 16 a.)

Formi, *s. f.* Fourmi A. Les Flamands B.

A [« *Formis* est petite chose, mais il est de grant « porveance. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 248.)]

Qui sur *formis*
Se sera mis
S'il est poingt, n'est pas de merveil.
Le Blason des Faulces amours, p. 278.

B On a donné aux Flamands le nom de *fourmi*, à

cause de leur multitude. Les vers suivans contiennent une allégorie. Les *frommis* sont les Flamands et les Gantois toujours en guerre avec l'Angleterre, qu'Eust. Deschamps nomme Albion ou l'Ile aux Géans. Le lion désigne le comte de Flandres; Brutus, autrement le Breuch, l'âne, le roy des Anglois. Celui de France, Charles VI, est désigné par le cerf-volant.

Or est le Breuch concordant à Sebile,
Et grans palus, et ès las des *frommis*
Que Breuch n'aroit plaine, recoit, ne ville
Par le lion, dont ilz sont ennemis:
Puisque le cerf volant les arra mis,
Ains .xiiii. ans, à grant confusion;
L'asne pesant souldra hors d'Albion;
D'un des costez courra la fourmiere;
Combatre doit encontre le lion;
La doit Bruthus estendre sa banniere.
Le cerf volant à la teste subtile,
Quand il sçaura l'asne sur le pastis,
De son bastail fera venir maint mille. *(Desch. 389 d.)*

Quant le grant lac dont sourt la frommiere
Commencera à mouvoir ses *frommis*,
Et qu'ilz prandront une estrange banniere
Et qu'ilz seront l'un à l'autre ennemis. *(Id. f. 39 a.)*

De là on disoit « l'Isle aux *fourmis*, » pour « la Flandre. » (Eust. Desch. fol. 16 a.)

Expressions:

1° « Ventre de *fourmi*. » — « Je ferai...... ce que « dit le Florentin: bras de fer, *ventre de fourmi*, « ame de chien; c'est à dire pour devenir riche, « j'endurerai tant de mal que mon corps en pourra « porter, je me passerai aux plus petits depens « qu'il me sera possible, de conscience j'en auray « autant qu'un chien. » (Apol. d'Hérod. p. 47; voy. Serm. de Barlete, 1re partie, f. 3 c, et Cotgrave.)

2° « Plus joyeux que *fourmis* en grain. » (Cotgr.)

3° « Souffler les *fourmis* dans leurs fourmillieres. » (Id.)

Formians. [Fourmillant: « Ne por autres « mervelles grans Dont la forès est *formians*. » (Partonopex, v. 513.)]

Formible, *adj.* Formidable. On lit, au sujet des signes du jugement dernier:

Li quinz sera li plus *formibles*,
Desor toz autres plus orribles;
Quar trestotes les mues bestes
Vers le ciel dreceront lor testes:
A Dieu vorront merci crier. *(Sign. du Jug. 25 a.)*

Formie, *s. f.* Maladie des chiens. [Elle se montre encore au bec des oiseaux de proie.] « Un « mal nommé la *formie*........ souvent advient aux « aureilles des chiens, et en esté, à cause des mou- « ches qui les y piquent, et du grattement qu'ils y « font avecques les pieds, leur fait... grande peine. » (Fouil. Vén. fol. 123 a.)

Formier, *v.* Fourmiller, abonder A. Démanger B. Etre agité C. Bouillonner, pétiller D. Briller, éclater E.

A [« Corborans descendi en Nique la garnie; De « la gent qu'il amaine la cités en *formie*, En ostels « et es sales heberja sa maisnie. » (Chanson d'Antioche, 299.)]

La vint eschaugaittant, o grant chevalerie,
Tuit s'alient à lui, toz li chans en *formie*. *(Parton. 171 b.)*

B Voir Robert Estienne.

C Trestous li sans,
Fremissans
Fourmians
M'estoit. *(Froiss. poës. f. 263 a.)*

De son venir est joie grant.
France en est tote *formiant*. *(Parton. f. 140.)*

D . . . . Le grant feu qui a gremir
L'oille faisoit, et fort fremir,
Et saillir hors par goutelettes,
Moult *formians*, et chaudelettes. *(III Maries, 362.)*

E « Sa barbe, et ses cheveulx qui luy couvroyent « le corps estoient aussi netz, et aussi desmelez « que chascun poil sembloit un fil d'argent bruny, « et estoit advis à ceulx qui le regardoient qu'on « les ouyst *fourmier* entour luy où il alloit; et « estoient si blancs de tous costez que ce sembloit « de luy chose celestiel. » (Percef. I, f. 3 c.) — « Si « estoient si clers de blancheur qu'ilz *fourmoient* « tous, ou le preudhomme alloit. » (Percef. I, 63 c.) Adam le Boçu d'Arras, dans la pièce intitulée « Le « Jeu, » compâre la figure vieillie d'une femme à celle qu'il avoit aimée dans sa jeunesse:

Si cring sambloient reluisant,
D'or crespe, et roit, et *fourmiant*
Or sont keu, noir, et pendit. *(Vat. n° 1490, f. 132 b.)*

On lit « bien luisant, » au ms. 7218:

. . . . Sa frece bouce riant,
Ki tousjors dist, par samblant,
Baisiés, baisiés moi, amis, toudis:
Son nés bien fait a devis
Et si vair oel *formiant*,
Larron d'ambler cuer d'amant. *(Vat. n° 1490, f. 114 a.)*

Formiere, *s. f.* 1° Maladie des oiseaux, la même que *formie*. « Advient.... ce mal à faute d'affiner, et « appointer le bec à l'oiseau, ...car il croist tant « d'une part et d'autre, qu'enfin il est force qu'il se « rompe, et puis s'y engendre une *formiere* qui les « fait esclatter, et dechoir. » (Fouill. Faucon. 22 b.)

2° Fourmillière: « Souffler les fourmis dans leur « *fourmilliere*. » (Cotgrave.)

Formillement, *s. m.* Démangeaison semblable à celle que causent des fourmis courant sur la peau. (Cotgrave et Oudin.)

Formilleux, *adj.* Qui fourmille.

Un palais, le sejours des françoises couronnes,
Grand, auguste, eslevé sur de hautes colonnes,
Avoisine Paris, ville au front sourcilleux,
Et Seine roy des eaux en poissons *formilleux*. *(Dur. 214.)*

Formillon, *s. m.* Diminutif de fourmi. (Cotgr.)

Formis. [Chassé: « Ne les regnes ne les con- « trées Que il eussent delivrées Dunt erent *formis* « Longebart. » (Chron. de Normandie, v. 36412.)]

Formort, *s. m.* 1° Droit seigneurial: « *Formort* « ou *formorture*, c'est l'eschoitte, et droit successif « qui appartient à quelqu'un, ou bien qui est dû « au seigneur, quand quelqu'un non marié ni « bourgeois est décédé en sa seigneurie, et justice, « soit à l'egard des meubles ou autres biens. » (Laurière.) — 2° Orphelin: « Les dits mayeurs, et « eschevins sont souverainement advouez des « enfans mineurs, et en bas aage, estant *fourmorts* « de pere ou mere. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 454 a.)

Formorture. [1° De *fors, hors* et *mort:* mort, où il y a une irrégularité; par suite, droit du seigneur sur les biens d'un bâtard, d'un célibataire, d'un étranger non bourgeois, décédé sur sa seigneurie: « Si a li quens.... *fourmorture* de bastart, « ki muert sans hoir de se car, et de se femme « espousée; et *fourmorture* del estraijer. » (Revenus du comté de Hainaut, p. 1265.)] — « Si quelqu'un « demeurant en la ville, et banlieue de Namur, non « marié, ny bourgeois termine vie par mort, tous « ses meubles appartiendront au comte de Namur, « pour le droit de *formorture*, mais s'il est marié, « une moitié de ses dits meubles escherront au « comte, et l'autre moitié au survivant, ou leurs « enfans. » (Cout. Gén. t. II, p. 868.) — 2° Donation faite aux enfants du premier lit sur les biens de leur père, quand il se remarie: « Un homme marié « ayant enfant, ou enfans vivans, de sa femme, « terminant icelle de vie par mort, et se mariant le « dit homme à une seconde femme, auront, pour « leur droit qu'on appelle *formorture*, la moitié des « biens meubles trouvez au jour du trepas de leur « dit pere, lesquels ils partageront contre leur belle « mere, parmy en payant aussi la moitié des debtes « deues par leur dit pere. » (Cout. de Nivelle, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1204 [a].) — « Ne sont tenus les « bourgeois, ou manans du dit Binch qui se remarient donner portion de leurs meubles, ny faire « *formorture* mobiliaire aux enfans de leur précédent mariage, un, ou plusieurs. » (Cout. de Binch, Nouv. Cout. Gén. II, p. 209 [a].) — [3° Héritage à la mort d'un parent, autre que le père et la mère: « Comme uns debas et contens aient esté entre « Philippe de Anpoele d'une part, et ses quatre « sereurs d'autre, pour cause de la *formorture* de « la damoiselle Chaterine leur sereur. » (Cart. de Flandre, II, p. 588, an. 1332.)]

Formose, *adj.* Beau. (Pétrarque, traduction d'Oppède, fol. 49 [b].)

Formosité, *s. f.* Beauté. « Elégante *formosité.* » (Tri. de la Noble Dame, fol. 143 et la note.)

Formouvoir, *v.* Exciter, émouvoir [A]. Agiter, troubler [B].

[A] « Quand Lizeus entendit que la pucelle l'avoit « en telle besongne esleu juge, par fiance amou- « reuse, selon les parlers de ses vers, amours « *formeurent* ung peu. » (Percef. VI, fol. 85 [c].) — On a dit d'un amant:

. . . . Il ne doit prendre aultre voie
Fors celle qu'amours li livre;
Et s'ardent desir trop l'enyvre,
Et le *fourmoet* en sentement,
Que vis li soit que lentement
Viegne la grasce de merci. *(Froiss. p. 7 [a].)*

[B] « Bien entendit Norgal la pucelle, pourquoy le « sang lui en commença à *formuer*, par grand « fierté, du pied jusqu'au chef. » (Percef. V, f. 59 [a].) — « Les Flamens commencerent à s'impatienter, « et se *fourmouvoir.* » (P. de Fenin, an. 1410.)

Formulaire, *s. m.* [1° Langage: « Ils ont un « mesme *formulaire* pour toutes personnes. » (Henri Estienne, du langage fr.-ital. p. 547.)] — 2° Moule, terme obscène, dans Rab. t. V, p. 140.

Formule, *s. m.* « Le *formule* du serment. » (Ess. de Mont. t. II, p. 226.)

Formuler, *v.* Donner un modèle. « Dessus ay « *formulé* une complainte. » (Bout. Som. Rur. 203.)

Formulier, *s. m.* Forme, formule d'acte. (Négoc. de Jeannin, t. II, p. 32.)

Formuliste, *adj.* Qui s'attache aux formules. (Monet.)

Fornage. [Droit payé au seigneur par ceux qui faisaient cuire leur pain au four banal: « Dera li « per l'usage des molins de la vile de *fornage* un « dener de sextier. » (Libertés de la Pérouse, an. 1260, dans la Thaumassière.)]

Fornesture. [Vivres, dans une Vie de Jésus-Christ (Du Cange, III, 443 [c]): « Quant par le mont « vos envoiai... Failli vous onques *fornesture*, Ne « besoingnable vesteure. »]

Fornicateresse, *adj. f.* Débauchée. « Femme « *fornicateresse*, et lubrique. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 37 [b].) — [On lit *fornicaresse* au Glossaire 7684.)]

Fornication, *s. f.* Adultère. [« Trouver sa « femme en peché de *fornication.* » (Beaumanoir, t. XVIII, p. 6.) — « Espoir qu'elles le font en bonne « entencion, Por garder leurs maris de *fornica-* « *tion.* » (J. de Meung, Testam. 1234.)] — « *Forni-* « *cation* est d'avoir afaire, par homme, ou femme « mariez, à autre que marié ne seroit, ou à veufve, « ou à femme de religion, et en ce chet amende « s'il est prouvé. » (Bout. Som. Rur. p. 730.)

Fornicator. [Fornicateur: « Si le *fornicator* « se marie o la damoisele dont il a eu enfanz, li « enfant sont molleré par le mariage. » (Livre de Justice, p. 210.) — « Les *fornicators* et les awoltres jugerat Deus. » (Li Dialoge Gregoire lo pape, 1876, p. 295.)]

1. Fornier. [Cuire au four: « Le bolengier « pourra acheter le blé... le fera moudre, cuire et « *fornier* selonc ce qu'il li samblera que bon soit. » (Statuts pour la ville de Provins, JJ. 56, p. 599, an. 1319.)] — « Comme ledit Denisot fust venuz en « la maison de Lorent le Cat le jeune, fournier de « la paroisse de la Cauchie de Eu, pour son pain « aprester et *fournier.* » (JJ. 124, p. 294, an. 1384.)]

2. Fornier. [Boulanger préposé au four banal; on disait aussi *fournier* (Voir le précédent): « Tuit « cil sont quites de cest aide qui ont membre de « hauberc, qui ont prevost, monnier et *fornier.* » (Anc. Cout. de Normandie, Du Cange, IV, 532 [a].)]

3. Fornier, *v.* Nier, dénier. On disait, en droit, « *fornoier* un meffet en jugement. » (Beaumanoir, chapitre LIX.)

. . . . Molt le *fornie;*
Mais, quoi qu'ele en die, maugré l'en sai.
Poet. MSS. Vat. n° 1490, fol. 41.

Fornigier, *v.* [Forniquer; on lit *fornigans*, aux Enfants Haymon, v. 122.)]

Or m'a *fornigié* d'amors. *(Poët. av. 1300, III, p. 1159.)*

Forpaiser, *v.* Quitter son pays[A]. Bannir[B]. Quitter son gîte[C].

[A] « Quand ces anciens Gaulois estoient une fois « *forpaysez*, ils vivoyent aux despens de leurs « ennemis, et des terres, qu'ils se rendoient en « propre par le droict des armes. » (Lett. de Pasq. III, p. 78.) — « Il y a eu des hommes si conscien- « cieux, que de n'espouser des filles, et femmes « qui eussent *fortpaysé*, et veu le monde, tant soit « peu. » (Brant. Dames Galantes, I, p. 235.)

[B] [« Et se il en est *forspaïsiez* par la force de « justice. » (Livre de Justice, 128.)] — « L'amende « que le seignor en auroit, seroit tel que l'ome « seroit *fortpaisé* toute sa vie hors du royaume. » (Assises de Jérus. p. 183.) — [« Je ne di mie ke li « despaïsié ent leur aage soient restabli en toutes « causes. Et sachiez que tous ceux qui sont *forpai-* « *sié*, je te distincte, ou il sunt par leur volonté ou « il sunt par leur besoingne. » (Pierre de Fontaines, Conseil, ch. XVII.)]

[C] [« Un cerf chasié et *forpaïsié* des bois et forestz « et trouvé en plain païs. » (JJ. 156, p. 434, an. 1402.)]

Forpaistre, *v.* Aller paître hors de son lieu. « Quand (le cerf) sort des forests, et se *forpaist* « pour beaucoup de raisons; principalement en « avril, et en may, quand il a la teste molle, et en « sang; par ce que si les chiens le chassent, il n'ose « fuir par les forts, de peur de heurter, et blesser « sa teste aux branches. » (Fouill. Vén. fol. 45[a].)

Forparler, *v.* Dire du mal. (Cotgr. et Oudin.)

Forpasser, *v.* Passer les limites : « Se *forpasser* « d'un pas. » (Cotgrave.)

Forperie. [Friperie : « Li estaulx de la *forperie* « paiera chascun .XII. d. » (Péages de Dijon, XIV[e] s.)]

Forpex. [Fripiers : « Tixerans de draps, beloin- « chex, *forpex*, corduannex. » (Ibid.)

Forprendre, *v.* Excepter. (Britt. Loix d'Angl. fol. 250[b].)

Forrar. [Haler un chien; le faire piller par d'autres : « Le suppliant respondit à icellui de « Lafite que voirement il avoit fait *forrar* son « chenel à ses chiens. » (JJ. 196, p. 125, an. 1469.)]

Forre. [Fourreau, dans Agolant, v. 615.]

Forrier. [Fourrageur : « Antoine a veu par « devant le *forrier* Qu'il amoine vitaille et d'avoir « sont chargiez. » (Parise la Duchesse.) — « Par li « païs corroient li *forrier*. » (Auberi.)]

Forriler, *v.* Tourmenter. « Le bon homme « Sandé, curé de Claye, qui oyant les damoiselles « qui rageoient sur sa chambre, et cela l'empeschoit « d'estudier, possible, il leur cria : si je vais là haut, « je vous *forrileray* toutes tant que je vous feray « enrager. » (Moyen de Parvenir, p. 253.)

Forrure, *s. f.*

Faictes donc sommer le lion...
Les dieux avec vous seront,
Se droit avez, et vous feront
Au derrenier, avoir raison :
Ne perdez pas vostre saison,
Mais à vostre fait entendez ;
Au lion de *forrure* tendez,
Et ceste chose soit secrette. *(Desch. 484[d].)*

1. Fors, *adv.* Hors, dehors[A]. Hormis, excepté[B]. Nullement[C]. Mais[D].

[A] « On en use en quelque lieux de la France, « disans : allez *fors*. Nous en usons aussi en ceste « maniere de parler : je feray tout, *fors* que cela, « pour hormis cela. » (R. Est. Gram. franç. p. 91.) — [« *Fors* s'en eissirent li Sarrazins. » (Roland, v. 1776.) — « Ams dous les oilz de l' chef li ad mis « *fors*. » (Roland, v. 2290.)]

Faites à cel valet un lit ;
Que il est tens d'aler gesir
La de de *fors* en cete granche. *(Fabl. mss. p. 193.)*

[« A Saint Germain qui siet de *fors* Paris. » (Garin, I, 297.) — « Un archier ot près de l'image, « Qui grant desrer et grant damage Faisoit souvent « à chax de *fors*. » (Miracles de Coincy, dans Du Cange, III, 346[a].)]

[B] [« Murs ne citet n'i est remés à fraindre, *Fors* « Saraguce. » (Roland, v. 5.) — « Se j'en travail, je « n'en sai qui blasmer, *Fors* ses douz ieus, et son « simple viaire. » (Couci, II.) — « Mais il n'en i ot « nul qui un seul mot respondist, *fors* seulement « li arcediacres Guillaumes de Brai. » (Mén. de Reims, § 479.) — « Il ne avoient ou aler fourrager « *fors* en bruyères. » (Froiss. II, 169.) — On disait au même sens : 1° *Fors* de : « Com cele qui n'avoit « *fors* de bien faire cure. » (Berte, coupl. 42.) — 2° *Fors que* : « Le menu peuple en avoit fait mener « li soudans vers Babiloine, *fors que* ceus que il « avoit fait tuer. » (Joinv. § 358.) — 3° « Et n'avoit « à nullui conseil *fors seulement* à son chier cou- « sin. » (Frois. II, 43.) — 4° « Mès rien ne menerent « dou leur *fors que seulement* leurs ronchins. » (Id. IV, 114.) — 5° « *Fors tant* que li bienfais des « bons, de quel pays qu'il soient, y est plainement « veüs et congneüs. » (Id. II, 7.) — 6° « *Fors* seule- « ment tant com. » (Chron. de Norm. v. 6265.)]

[C] « La royne n'avoit *fors* doubte que son seigneur « eust aucun inconvenient. » (Percef. VI, 109[b].)

[D] [« Je ne vous en sçai nul mal gré, *fors* ceuls « qui chi vous envoient. » (Froiss, VII, 292.) — « Pour lors on ne parloit point de lances ne de « bachinés, *fors* de hiaumes. » (Id. II, 386.)]

2. Fors, *s. m. pl.* « Les *fors* sont proprement les « priviléges accordez aux villes, et aux communau- « tez. » (Laur.) — [« Et leur garderon *fors*, usaiges, « coustumes, libertez, franchises et privileges. » (Ord. VI, 106, an. 1374.) Du latin *forum*.]

3. Fors. [Pluriel de l'adjectif *fort*. 1° Monnaie forte : « Et les deniers seront taillez à douze *fors*, « et à douze foebles ; c'est à sçavoir les *fors* à .XIV. « sols .VI. den. » (Chart. de 1306, D. C. IV, 484[a].)]

Plus de deus cens livres de *fors*
Ne valoit pas, par an, sa terre. *(MS. 7218, f. 348[d].)*

2° Le plus épais du bois : « Aler parmi les *fors*. » (Modus, fol. 11[b].)

Forsable, *adj.* Qui peut être forcé. « La ville « n'étoit pas *forsable.* » (Mém. du Bellay, 302 b.)

Forsablement, *adv.* Avec violence. « Il faut « donc enseigner benignement, et non *forsable-* « *ment,* ceux de la religion prétendüe reformée, à « craindre et aimer Dieu. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 598 ; voy. Al. Chart. p. 355.)

Forsage, *s. m.* Violence. [« Comme à la requeste « de nostre procureur eust esté amené prisonnier « à Paris Guillaume Maingo chevalier, sires de « Surgieres, pour la cause d'un *forsage* que l'en « disoit que ledit chevalier avoit faist en la personne « Philippe Damelles, laquelle il avoit prise et ravie « par li et par ses complices, et deflourée à force « et contre sa volenté. » (JJ. 69, p. 118, an. 1335.)]

Dieux quelz maux, et quelz dommaiges,
Quelz meschiefz, et quelz oultrages ;
Quelz ouvrages,
Quelz pillages,
Et *forsaiges.* *(Al. Chart. p. 544.)*

Forsalie, *s. f.* Sortie.

Mervelles moi coment s'est tant tenüe
K'ele m'a fait aucune *forsalie,*
Ou en jardin, ou en place, ou en rüe. *(Poët. av. 1300, III.)*

Forsbourgs, *s, m. pl.* Faubourgs, au figuré. « En quelque manière qu'ilz soyent veneurs, croy- « je bien qu'ilz entreront en paradis, non pas au « milieu, maiz en aucun bout, ou au moins seront « ilz logiez ès *forsbourgs,* et basses couts de pa- « radis. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 302.) [Voir Fourbour.]

Forsenaige. Folie, fureur :

D'une seule foiz me sovient,
Que ma dame irié me fist,
Et que mal talent me forprist,
Que je la feri comme fox,
Et tres à moi par les cheveux :
Certes grant *forsenaige* fis,
Quant ge par les cheveus la pris. *(Ovide, f. 96 c.)*

Forseneiement, *adv.* Follement. On lit dans St Bernard, *forseneiement* (p. 25), *forsenneiement* (p. 291), *forsenneiment* (p. 144).

Forsener. [Rendre, devenir forcené : « Hors ot « tel duel, à poi ne *forsena.* » (Roncisvals, p. 95.)]

Forsenerie. [Folie, fureur, extravagance : « Quel *forsenerie* te maine A cest torment, à ceste « paine. » (Roland, v. 8783.)]

Voicy propos pleins de *forsenerie.* *(M. de la Marg. 94 a.)*

Ge me contieng en fole guise :
Ce fait amors qui si me lasse ;
Ne sai que plus droit la nomasse ;
Se ge deisse desverie ;
Voirs est, ce est *forsenerie :*
G'estoie en pais, or sui en guerre. *(Narcis. S. G. 110 a.)*

Je ne me doi d'amour blasmer,
Quoy que je die ;
Mais, par droite *forssenerie,*
Me convient ensi demener. *(Poët. av. 1300, IV, 1402.)*

Forserre. [Forgeron : « Gilet le *forserre* demou- « rant à la Broce lez Galardon. » (JJ. 112, p. 18, an. 1377.)]

Fors faire. [1° Faire tort : « Ne m' fesis mal ne « jo ne l' te *fors fis.* » (Roland, v. 2029.) — 2° Se rendre coupable de : « La traïsun jurat et si s'en est « *fors fait.* » (Id. 608.)]

Forsgittier, *v.* Expulser. *Forsgittieie,* participe, dans S. Bernard, traduit *ejectus.*

Forsier. [« Lairon *forsier.* » (Girard de Viane, v. 416, 1357, 2385.) Voyez Fossier.]

Forsloignier. [Eloigner : « Nos volent eissi « *forsloignier.* » (Chr. des D. de Norm. v. 19809.)]

Forsmettre, *v.* Excepter, exclure. (Perard, Hist. de Bourg. p. 412, an. 1229.)

Forsmis. [Hormis, excepté : « Il sont tout à « cheval *forsmis* la ribaudaille. » (Froiss. II, 133.)] — « Jà s'estoient li plus des Englès departis, *fors-* « *mis* aucuns des barons. » (Id. 182.)]

Forsonner, *v.* Résister.

. . . . Ilz ne peuvent pas, sans doubte,
Forsonner à si grosse route,
Si ne leur fut venu secours. *(G. de la Bigne, 56 a.)*

Forstalement, *s. m.* Action d'acheter les denrées en chemin, avant leur arrivée au marché. (Tenur. de Littl. fol. 53 a.)

Forstaler, *v.* Acheter des denrées en chemin avant leur arrivée au marché : « Il semble que il y « a ad un autre cause de disseisein de touts les trois « services avant dits, c'est à scavoir, si le signior « soit, en alant à la terre, tenus de lui pur distrei- « ner por le rent arere, et le tenant, ceo oyant, luy « encounter, et luy *fortala* la voy, ovesq force, et « armes, on luy menace en tiel forme que il ne osast « vener à sa terre pur distreiner, por sont rent « arere, par doubt de mort, ou mutilation de ses « members ; ceo est un disseisin, por ceo que le « seignior est disturbe de le meane, por quei il doit « vener a son rent ; et issint est si, por tiel *forsta-* « *lement,* ou manace, ou ne osast vener demaunder « le rent arere. » (Tenur. de Littl. f. 53 a.)

Forstalleurs, *s. m. pl.* Ce mot purement anglois, et que l'on écrit aujourd'hui *fore-staller,* dérive de *fore-stall,* verbe, qui signifie « enlever. » De là on appeloit *forstallers* les marchands qui enlèvent les marchandises pour pouvoir les vendre seuls au prix qu'ils voudront : « *Forstallours......* « acressent les foers de vitaille vendable, par lour « traverses que ilz fount hors des marches. » (Britt. Loix d'Anglet. fol. 77 a.)

Forstré, *partic.* Tiré dehors, enlevé.

Quant les aneaus furent *forstrés,*
Li membres est tantost retrés. *(MS. 7615, II, 208 a.)*

On lit *forstret,* au ms. 7218, f. 227 a.

1. Fort, *adj.* [I. En parlant des personnes : 1° Fort au physique : « Et bels et *forz* et isnels et legers. » (Roland, str. 101.) — « Poez entendre la profecie de « l'uevre par Sanson le *fort,* qui ouvri la bouche « dou lion à force. » (Credo de Joinville, § 801.) — « Il estoit grans et *fors* et s'estoit bien fourniz, Et « desirans des armes de faire les deliz. » (Cuvelier, v. 319.) — 2° *Fort* au moral, courageux : « Car je « ne sui si *forz* ne si hardiz Qu'envers amor me « peüsse contendre. » (Couci, V.) — « Li hom *fors*

« veraiement sostient molt de choses terribles et de « grans outrages por enprendre ce que convient et « por laissier ce qui est à laissier. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 300.) — 3° Coupable à un haut degré : « Chil est *fors* lerres qui vent coivre por or « ou estaint por argent. » (Beaumanoir, XXXI, 10) — 4° Sévère, rigide : « Le duc de Gloucester y estoit « tassés plus *fort* que il ne fuist. » (Frois. XV, 120.) — 5° Autorisé par un acte, muni de pleins pouvoirs : « Et de ce couvent j'en seray bien *fors* et « scellé de luy. » (Id. XIII, 7.) — « Nous sommes « *fort* de par nostre roy de prendre et de donner « une trieuwe ung an ou deux. » (Id. IV, 135.) — II. En parlant des choses : 1° Solide, résistant : « Vestent hauberz blancs, et *fors*, et legers. » (Rol. str. 282.) — « Et pristrent le port par force, et « rompirent la chaaine qui mult ere *forz* et bien « atornée. » (Villehard. § 78.) — 2° Bien fortifiée : « Et fu pris li rois et envoiez en un *fort* chastel. » (Mén. de Reims, § 65.) — 3° Rigoureux : « Chil *fors* « et especiaus commandemens. » (Frois. II, 123.) — 4° Accidenté : « Les forès de Godours sont *fortes* à « cevauchier. » (Id. 282.) — 5° Peu croyable : « Moult en disoient qui *fortes* estoient à croire. » (Id. VI, 264.) — 6° Difficile :]

Ce seroit aussi *fort* chose,
Passer par le tro d'une aguille
Un chamel, teste est d'evangille,
Comme d'un riche mondain seroit
Qui en paradis entreroit. *(Desch. f. 269 b.)*

Expressions :

1° « *Forte clameur.* » — « Amende de deux sols « dix deniers düe au roy, selon la Coutume de la « Chatellenie de Montereau, ressort de Meaux. » (Laurière ; Cout. Gén. t. I, p. 89.)

2° « Né de *fort* heure, » né malheureux :

Lasse de *de fort heure née*,
Fortunée,
Et malmenée,
Esgarée,
Triste, dolente, esplourée. *(E. Desch. fol. 97 a.)*

« Né a *fort* heure, » a un sens différent : « Estoit « *à forte heure né*, et...... estoit bien nourri. » (Percef. vol. IV, fol. 37 c.)

3° « *Forte* monnoye. » — « Ce qu'on appelloit « anciennement sols à *forte monnoye* valoit plus « que les autres ; car les vingt-cinq sols forts en « valent quarante des notres. » (Laurière.) — « Livrées de terre à *fors*, » pour « livrées en terre et « en forte monnoye. » (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 28, an. 1243.) — « Livres *fors* Provinesiens, » livres de Provins en monnoye forte. (Ibid. p. 37, an. 1270.)

4° *Fort* tems, » temps rude. (Froiss. liv. I, p. 222 ; Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 717.)

5° « *Fors* noms, » noms rudes et difficiles à prononcer. Un ambassadeur de Portugal, dans un récit fait au duc de Lancastre, lui nomme des seigneurs Portugais. « Lors commença le duc de « Lancastre à rire, et Laurencien Fougasse de- « manda : « Monseigneur, pourquoy riez-vous ? — « Pourquoy, dit le duc, il y a bien cause. Je n'ouy « oncques mais nommer tant de *fors noms*, ne si « estranges comme je vous ay ouy nommer. » (Froiss. liv. III. p. 106.)

6° « *Fort* tournoy, » tournoi solemnel. (Percef. vol. IV, fol. 3 c.)

7° « *Fort* vin. » (Du Cange, sous *Fortis potio.*)

8° « *Fort* et faux, » puissant et trompeur. On lit de Louis XI, qui n'épousa point Marguerite d'Autriche après l'avoir promis : « J'ay tousjours oui dire « que contre *forts*, et contre *faux*, ne valent, ne « lettres, ne sceaux. » (Mém. d'Olivier de la Marche, livre II, page 621.)

9° « *Fort* et foible. » Cette expression, fort usitée, en parlant d'un vainqueur qui pouvoit entrer dans une place avec tant et si peu de monde qu'il vouloit : « Entra (le seigneur des Cordes) à Gand, *fort* « *et foible*, et à son plaisir. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 628.) Voyez André de la Vigne, Voyage à Naples de Charles VIII, p. 131.

10° « Le *fort* doit porter le foible. » Cette façon de parler est encore usitée, au sujet de l'assiette des tailles : Le riche doit être chargé pour le soulagement du pauvre. (Laurière.)

11° « *Fort* à croire, » difficile à croire. (Percef. vol. IV, fol. 130 b.)

12° « *Fort* à faire, » difficile à faire. (Percef. VI, fol. 91 b.) Voyez Petit Jean de Saintré, p. 629.

13° « Se faire *fort* d'une chose, » répondre d'une chose, garantir, affirmer : [« Et s'*estoit fais fors* que « d'iaux mener sans peril. » (Froiss. t. II, 123.) — « Je me fay *fort*, qui feroit maintenant tels voyages, « il seroit combatu. » (Id. t. XVI, p. 4.)]

13° *bis*. [« *Se porter fort de*, » s'appuyer sur : « Le roy de Castille *se portera fort* et fortifiera « grandement du roy de France et des François. » (Froiss. t. XI, p. 266.)]

14° « *Fort* et force faire à quelqu'un, » le maltraiter, en agir durement avec lui. (Ordre de Chevalerie, fol. 7 a.)

15° [« *Il est fort se*, *fort y a se*, » difficilement : « *Fors estoit se* à ceste venue dou roy englès trop « cher ne le comparoient. » (Froiss. t. IV, 132.) — « *Fort y a se* je le voi jamais. » (Id. t. IX, 200.)]

16° [« *Au fort*, » finalement, sous l'empire de la nécessité : « Quant cil de le ville de Bristo virent « que il ne poroient autrement venir as pès, *au* « *fort* il s'y accorderent et ouvrerent les portes. » (Froiss. II, 76.) — A tout prendre, en somme : « *Au* « *fort*, mieux vaurroit que il demorast dus de Bre- « tagne. » (Id. t. VII, 67.)] — Au milieu : « Adonc « mon seigneur Eustace recueillit ses gens au « dehors de Nogent ; et se mit en une terre *au fort* « d'une vigne, ses archers par devant luy. » (Froiss. liv. I, p. 224.)

17° « A *fort*, » à force, vigoureusement :

Après les chasserent *à fort*,
Jusqu'auprès du port de Bordeaulx.
Vigiles de Charles VII, IIe part. p. 117.

18° « Au plus *fort*, » au milieu : « Comme on « estoit *au plus fort* de l'office. » (Hist. de Louis III, duc de Bourb. p. 192.)

19° « Par plus *fort*, » à plus forte raison. (Chron. S. Denis, t. III, fol. 18 b.)

20° « Il leur fut *fort*, » ils furent forcés, contraints. (Mém. de Fleuranges, ms. p. 355.)

21° « *Fort* chose est, » chose difficile. (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

22° « Relinquer au *fort*, » abandonner au besoin. (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 406.)

23° « *Fort* luy seroit, » il lui seroit bien difficile. (Clém. Marot, p. 151.)

24° « Se mettre à *fort* » :

Car ne m'est vis qu'an aiez tort,
Quan si vos en *metez à fort ;*
Ainz estes dolent, par senblant,
De ce dont nos somes perdant. *(Parton. fol. 137 c.)*

25° « Se rire d'un *fort* à tenir. » (Voyez Contes d'Eutrapel, p. 368.)

26° « Venir au *fort*, » venir au fait, au principal. (Voyez Monstr. vol. I, fol. 45 a.) — [Dans Froissart, t. IX, p. 36, le sens est devenir urgent : « Quant ce « *vint au fort* et il virent que autrement il ne « pooient finer, il parlerent. »]

27° « Vient le *fort*, » c'est l'essentiel. (Hist. de B. Du Guesclin, par Mén. p. 138.)

28° « *Fort* en gueule, » en parlant d'un cheval qui a la bouche dure (Voyez Du Cange, au mot *Rocafort*); elle désignoit aussi un homme qui s'exprime avec facilité. (Oudin.)

29° « Il n'y a si *fort* que de commencer, » le plus difficile est de commencer. (Percef. t. IV, f. 137 b.) Un poëte latin a dit au même sens :

Dimidium facti, qui bene cœpit, habet.

2. Fort, *adv.* Beaucoup. « Le regarda *moult* « *fort*. » (Petit Jean de Saintré, p. 320.) — « Cum « *fort*, » combien fortement (S. Bern. Serm. fr. p. 64), en latin *quantum*.

3. Fort. [Château, fort : « Mon *fort* de Rome, ke « l'on claime ma chambre. » (Gir. de Viane, v. 4027.)]

Fortablement. [Avec violence : « Icellui Thi- « baut bouta et abati *fortablement* à terre ledit « Girardin. » (JJ. 96, p. 95, an. 1364.) — « Lesquelz « emmenoient *fortablement* le bois du suppliant « en sa presence et contre sa voulenté. » (JJ. 188, p. 130, an. 1459.)]

Fortefier. [1° Fortifier : « Car tous les fors « Englois, de que il y a tant, Chasteaux, villes, citez « se vont *fortefiant*. » (Guesclin, v. 16911.) — 2° Renforcer : « Toutefois li Englès mouteplyerent « et *fortefyerent* et convint les Bretons reculler. » (Froissart, t. IV, p. 176.)]

Fortelesse. [Forteresse, au Mémorial D de la Ch. des Comptes, fol. 45 b, an. 1361.)]

1. Fortelet, *s. m.* Petit fort, petite forteresse. (Britt. Loix d'Angl. fol. 31 a ; Rymer, t. I, p. 109 a, an. 1268.)

2. Fortelet, *adj.* Assez fort. « Ce qui estoit « faict estoit bien joly, et assez *fortelet*, et bien « fourni d'artillerie. » (Mém. de Rob. de la Marke, seigneur de Fleuranges, p. 412.) — En mauvaise part, « qui a peu de forces. » (Oudin, Monet, Cotgr.)

Forteresse, *s. f.* Forteresse A. Château d'avant ou d'arrière sur un vaisseau B. Force C. Fort, retraite D. Partie de la selle E.

A [« Vers nous ne se tenra *forterescе* ne tors. » (Saxons, XXVII.) — « Et n'estoit qui li contredesist « et faisoit quanqu'il vouloit defors *forteresses*. » (Mén. de Reims, § 118.)]

Droite à la mestre *forterece*.
Va l'en par une viez bretesche. *(MS. 7615, II, f. 188 a.)*

B « *Forteresse* de la nef. » (Percef. II, fol. 60 d.)

C Dans la Chron. fr. ms. de Nangis, nous lisons « *forteresse* du lieu, » en latin *loci fortitudo*.

D « En quelque *forteresce* que chiens voisent « trouver loutre. » (Modus et Racio, fol. 57 b.)

E « Quant il estoit en ung bon fait d'armes, et se « il se sentoit lasse, il se boutoit sur l'arson de sa « selle, et acoloit sa *forteresse*, et puis laissoit « ferir. » (Percef. vol. I, fol. 142 b.) — « S'en vint « par grant force,... et bien veit que le chevalier... « avoit mis Telamon par terre, et si s'estoit mis en « sa *forteresse*, pour soy ung peu reposer, car il « avoit l'arson de la selle embrassé, si s'estoit cliné « sur ses bras. » (Ibid. fol. 152 b.)

Fortfuyance, *s. f.* « Droit d'aubaine dont le « duc de Lorraine jouit dans ses duchez. » (Laurière et le Nouv. Cout. Gén. II, p. 1048.) — On lit *fourfuyance*, au t. II, p. 1127 a ; *forfeyance*, au t. II, page 1075 b.

Fortiblement, *adj.* Fortement. « *Fortiblement* « defendre. » (Gace de la Bigne, des Déd. fol. 99 b.)

Fortifiable, *adj.* Qu'on peut fortifier. « Pour « aviser, à sept ou huit mille deçà le Pau, quelque « lieu *fortifiable*, pour y asseoir son camp en seu- « reté. » (Mém. Du Bell. liv. V, fol. 161 a.)

Fortificacion. Renforts :

. . . . Envoya aux passaiges,
Mettre gens dens ysle, et boys,
Pour garder que, par les rivaiges,
Ilz n'eussent secours des Angloys.
Quand les Angloys du marché virent
La grand *fortificacion*,
La place, sans assault, rendirent. *(Vig. de Ch. VII, 167.)*

Fortificateur, *s. m.* Ingénieur ; mot souvent employé dans les Mém. de Du Bellay : « Le seigneur « Hieronyme maria Boullonois *fortificateur* pour « fortifier la d. place. » (Liv. X, fol. 304 a.)

Fortifier, *v.* Avancer ses affaires [Voir Fortefier]. « Ainsi furent par devant le chastel l'espace « de six ans, que ceux du chastel ne yssirent hors, « ne ceulx de dehors ne *fortifierent* au chastel qui « vaille ung parisis, car trop fort estoit de murs et « de fossés. » (Percef. II, fol. 29 d.)

Fortiltrer, *v.* Terme de chasse. « Eviter le pas « où est le titre des levriers, des chiens. » (Monet.) Voyez Fortitreours.

Fortin, *adj.* On a dit de Samson, que sa force n'avoit pu empêcher de mourir : « Sanson *fortin* a « fait la mort finer. » (Desch. fol. 145 c.) Dans nos anciens ouvrages, *fortin* est le surnom de Sanson. (Voyez Modus et Racio, fol. 280 a ; ms. 7218, f. 193 b ; ms. 7615, t. II, fol. 153 c.)

Fortis. « Les memes cens, *fortis* seigneuriaux, « et très fonciers, qui se competent et payent en « marcs, livres, sols, deniers, oboles, coupe, *fortis*, « se reduiront, et payeront à la valleur de l'ancien « patart de Brabant. » (Cout. Gén. t. II, p. 974.)

Fortitreours, *s. m. pl.* « Toutes voyes on les « puet bien tenir de deux en deux, pour fournir « plus de leisses au tiltre, et doit mettre deux ou « trois chevaucheurs, que l'en doit appeller *forti-* « *treours*, au commencement de l'entrée du tiltre, « au bout des premieres leisses, afin que, si un « cerf venoit, et vouloit fortitrer hors de là où les « levriers seront, que ceulx qui seront à cheval les « puissent crier, et bouter dedanz les levriers. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 215.)

Fortitude. *s. f.* Force d'âme. [« Socrates se « moque de Lachès qui avoit defini la *fortitude*, se « tenir ferme en son rang contre les ennemis. » (Mont. I, 48.)]

Fortlong, *adj.* Eloigné : « Quand le cerf est « *fortlong* aux chiens, si qu'il fuit à son aise. » (Modus et Racio, fol. 12 ᵃ.)

Fortlonge, *s. f.* Eloignement : « S'il avenoit « chose que les chiens laissassent du tout qu'ilz « ne voulsissent aler après, ou ne peussent, ou par « le grant chault, ou pour la *fortlonge*, ou pour « leur mauvaistié, le veneur ne le doit pas laissier « ainsi. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 227.)

Fortrache. Baudouin, comte de Guines, par son testament (Duchesne, Gén. de Guines, p. 286, an. 1244), laisse à sa sœur Beatrix et au couvent de « Leisbistade le erbage et le pasturage de me mote « de Boncham et des aheughes des fosseis tout eu « tour, la u li mes oirs, kikonkes sera cuens de « Ghines à chel tans, ce ara fait *fortrache*. »

Fortraction, *s. f.* Soustraction. (Cotgrave.)

Fortraire, *v.* Soustraire ᴬ. Suborner, débaucher ᴮ.

ᴬ [« Lesqueles choses pourroient estre dictes « emblées, ou *fortraittes* par les dis Juis. » (Ord. V, 494, an. 1360.) — « Afin que nos dictes monnoyes, « et billons ne se puissent si habondamment estre « portées, ou *fortraictes* hors de nostre dit « royaume, ne contrefaictes. » (Ord. t. II, p. 549.) — « Dieu ne demande que gaigner le coeur, et non « pas le ravir : il veut traire à soy par douceur, et « non pas *fortraire* par rigueur. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 598.)

ᴮ « Il advient mout souvent que li auscuns *for-* « *traient* les femmes d'autrui, ou leur filles, ou « leur nieces, ou celes qui sont en leur gardes...... « et s'en vont à tous hors de la contrée. » (Beaum. chap. XXX, page 161.) — [« Jehan Rochié... par ses « fausses inductions, illusions et fraudes eust « *fourtrait* et osté au dit Vincent Garnier sa femme « espousée. » (JJ. 111, p. 192, an. 1377.)]

. . . . Ung citadin d'opinion contraire
Taschoit, par tous moyens, leur voulenté *fortraire*.
J. Marot, page 147.

« Encore luy fut demouré de l'argent pour *for-* « *traire* des gens de ses ennemis. » (Mém. de Comines, page 632.) — « Vous luy avez *fortrait* le « chevalier, si qu'il n'ayme si non vous, et laissée « là pour vous. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 110 ᵃ.) — [« Que nul maistre dudit mestier ne *fortraie* ou « puist *fortraire* l'apprentiz d'un austre maistre. » (Ord. VII, p. 100, an. 1384.)]

Expressions :

1° « *Fortraire* son appetit à quelque chose, » l'aimer beaucoup. « Il nous fault aller celle part, « car je ne m'en veulx point aller sans aucun che- « vrot pour la royne qui y *a fortrait son appetit*. » (Percef. VI, fol. 102 ᵇ.)

2° « Se *fortraire*, » se tirer, sortir.

Vous avez tort de luy estre contraire
Au pouvre cueur qui s'est voulu *fortraire*
De liberté, se gettant en vos laz. *(J. Marot, p. 226.)*

Fortreture, *s. f.* Action de soustraire.

Diva! fol Ribaus, quar te tais,
Si te va pendre a un gibet;
Tu ne sez rien fors que d'abet,
De mes poins, et de *fortreture*,
Mes de ce n'ont preudomme cure. *(MS. 7218, f. 215 ᵃ.)*

Fortuitez, *s. f. p.* 1° Accidents, infortunes. « Plus tost, et hastivement doit l'amy courre à l'ad- « versité, et *fortuitez* de son ami, pour lui faire « ayde et secours, que à la félicité, ou prospérité, « pour se conjouir. » (Histoire de la Toison d'Or, vol. II, fol. 19.) — 2° Malheureux hasard.

Fortunable, *adj.* Malheureux, fâcheux. « Malle « adventure, très mauvaise, et *fortunable*. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 149.)

Fortunal, *s. m.* Coup de mer. « Paour il ha eu « durant cet horrible, et perilleux *fortunal*. » (Rabelais, IV, p. 101.) — « Quelque grand person- « nage...... voit quel vent souffle au *fortunal*, » voit coup de mer. (Machiavel, Discours sur Tite-Live, p. 103.)

Fortune, *s. f.* Infortune, malheur, tempête ᴬ. Mine, trésor trouvé par hasard ᴮ. [On lit au sens actuel, dans Berte, couplet 33 : « De *fortune* me « tourne diversement la roe. » — De même dans Renart, v. 13609 : « *Fortune* secort les hardiz. »]

ᴬ [« Par le fait des guerres et mortalitez qui se « sont subvenues en ladite ville, il n'ont peu païer « icelle rente à... l'evesque de Chartres,... lequel « pour consideration des dites *fortunes* et mortali- « tez. » (Charte de 1416, au Cart. épiscopal de Chartres.)] — Voyez l'Ode intitulée « des miseres, « et fortunes humaines, » dans Joach. Du Bellay, p. 98 ᵇ. — « Si nous estimions maux les *fortunes* « qu'il (Dieu) nous envoie, nous blasphemerions « contre luy. » (Sag. de Charron, p. 307.) — « Le « duc de Bourgogne...... saichant, et cognoissant « clerement la grand *fortune*, et dommage qu'avoit « eüe.... (le comte de S. Pol), il en fut très déplai- « sant, et marry. » (Monstr. I, p. 20.) — « Luy sont « survenües plusieurs autres *fortunes* au moyen « desquelles ne sçauroit à present payer les crean- « ciers. » (Arr. Amor. p. 188.) — « Ils furent moult « travaillez d'une tourmente qui leur survint à « coup, dont ilz furent moult espouvantez,... toutes

« fois celle *fortune* se cessa sur le soir, si se trou-
« verent près de la terre. » (Percef. V, f. 32 c.)

[B] Les contestations survenues par rapport à la propriété des mines d'or ou d'argent, ont donné lieu à différens réglemens dont les dispositions ne sont pas toujours les mêmes. Les Coutumes ne s'accordent pas mieux entr'elles sur la découverte d'un trésor. Les uns l'adjugent tout entier au seigneur du fond sur lequel il a été trouvé, les autres ne lui en donnent qu'une partie, et disposent de l'autre en faveur de celui qui a fait la découverte. (Bout. Som. Rur. p. 255 ; Cout. d'Anjou, C. G. t. II, p. 66.) — [On lit aux Etablissements de S. Louis, Ord. I, 181 : « Nus n'a *fortune* d'or s'il n'est rois. « Et les *fortunes* d'argent sont aus barons, et à « ceus qui ont grand justice en sa terre. Et se il « avenoit que aucuns homs qui eust voirie en sa « terre, trouvast sous terre aucune trouvaille, elle « seroit au vavasor à qui la voirie de la terre où la « trouvaille fu trouvée. »]

Expressions :

1° « *Fortune* de feu, » incendie : « Par *fortune de feu* qui, d'aventure ou autrement, se povoit prendre, ou estre boutez par aucuns malfaitteurs. » (Ord. III, p. 668.) — « Revalidation, et renouvellement de lettres por *fortune de feu*, et autres « inconveniens. » (N. C. G. II, p. 46 b.)

2° « *Fortune* de mer, » tempête : « Est de necessité eulx pourveoir de bons mariniers..... qui « bien sachent l'estre, et la naissance de tous vens, « et des perils de mer...... et..... les signes qui « demontrent *fortune de mer* à venir prochaine. » (Le Jouvencel, fol. 88 b.) — [On disait encore : « Che premier jour eurent il assés bon vent, et le « secont les prist une *fortune* si grande qu'il qui« dierent estre tout peri. » (Froissart, t. IV, 8.) — « Ne onques puis ne veut monter sor mer par la « paor qu'il out de la *fortune*. » (Martène, V, 743.) — On dit encore voile, gouvernail de fortune.]

3° « *Fortune* de temps, » orage : « En cellui an, « le jour de S. Jean Baptiste, fit une *fortune de temps* si grande de tonnoire et de fouldre, « laquelle fit moult de maulx en plusieurs lieux, « et par espécial à Vitry. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1431, p. 150.)

4° « *Fortune* de vent, » gros temps : « Plusieurs « de leurs nefs furent peries, car leurs vaisseaux « eurent telle *fortune de vent* sur mer, que petit « leur en vint. » (Froissart, liv. I, p. 89 ; liv. IV, page 208.)

5° « De *fortune*, » par hasard. (Mémoires de S. Gelais, p. 121.)

6° Le duc de Bourgogne, devenu le maître par la démence de Charles VI et se promettant de se venger des favoris de ce prince, dit : « Dame, dame, « il n'est pas saison qui ne paye, ne *fortune qui ne tourne*. » (Froiss. liv. IV, p. 159)

7° « Assez va qui *fortune* passe. » (Rom. d'Olivier de Castille, ms. de la Bibl. du R. n° 7550.)

Assez fait qui *fortune* passe,
Et plus encor qui p... chasse. *(Cotgrave.)*

8°....... Contre *fortune* la diverse,
Il n'est charetier qui ne verse.

On trouve ces vers à la fin de la Cité des Dames, ms. du R. n° 7397.

9° « La *fortune* aide à trois sortes de personnes, « aux fols, aux yvrognes, et aux petits enfans. » (Oudin, Cur. fr.)

10° « Mieux vaut une once de *fortune* qu'une livre « de sagesse. » (Cotgrave)

Fortuné, *adj.* [1° Heureux : « Ensi estoit il « *fortuné* de ses besoignes. » (Froiss. t. II, 448.) — 2° Malheureux : « Si y eut une journée trop *fortu*« *née* contre lui, car il perdi grant fuison de bonne « bachelerie et il meysmes y demoura. » (Id. t. IV, page 321.)]

Pauvre chetifve, malheureuse,
Et *fortunée* que je suis. *(R. Belleau, p. 135 b.)*

.... Monsieur, ne vous desplaise,
Car, ceste nuyt, j'ay esté *fortuné* :
De mon poullain, dont tout importuné
Est mon esprit; les loups en ont fait feste. *(Faifeu, 42.)*

...... Faulx amis, *fortunez*,
Qui pour decepvoir furent nez. *(Desch. f. 487 c.)*

« L'homme est bien *fortuné* qui a mauvaise « femme à espouse. » (Percef. IV, f. 112 d.)

Fortunel, *adj.* Malheureux :

. . . . C'est diligence
Qui fait rebouter indigence,
Et maint autre *cas fortunel*. *(Desch. f. 530 d.)*

Le temporel va à déclin,
Par mort, ou par autre ordonnance,
Ou par *fortunelle puissance* ;
Mais l'espirituel demeure. *(Id. f. 543 a.)*

« Comment l'en pourra discerner entre vrai ami, « et *ami fortunel*. » (Id. 487 c.) — [Il signifie aussi accidentel : « Requerans que comme ledit cas soit « *fortunel*, et non de fait appensé. » (JJ. 131, p. 84, an. 1387.) — « Pelillat demande grace pour ce cas « *fortunel* avenu en esbatement. » (Id. JJ. 138, p. 131, an. 1389.)]

Fortuner, *v.* Favoriser, rendre heureux [A]. Arriver fortuitement [B]. Rendre malheureux [C].

[A] « De ma propre voix j'ai appellé nos Dieux pour « bien prosperer, et *fortuner* ce que je faisois. » (L'Am. ressusc. p. 241.)

Là les *fortune* en biens. *(C. Marot, II, p. 693.)*
La *fortunant* de son parfait sçavoir. *(J. Tahur. p. 92.)*
De mille biens *fortunant* notre terre. *(R. Belleau, I, 7.)*

[B] « Si issint *fortunast* que, deins l'an, et le jour « après tiel claime, le disseisor mourust. » (Tenur. de Littleton, f. 100 b.) — « Nous supposames adont « les alterations, et changemens, ès matieres d'en« tre lui et nous, ainsi qu'elles sont *fortunées* « depuis. » (Lett. de Louis XII, IV, p. 321.)

[C] Je hé mes jours et ma vie dolente,
Et je maudy l'eure que je fu nez,
Et à la mort humblement me presente,
Pour les tourments dont je suis *fortunez*. *(Desch. 210 c.)*

Expression :

« Estre *fortuné*, » être vaincu : « Supposons que « un homme noble ayt plusieurs enfans, et ait été « *fortuné* que d'estre deconfit en champ clos par « gage de bataille, auquel cas il consiste, la vie,

« l'honneur, les armes, le nom. » (Olivier de la Marche, Gage de Bat. f. 29 b.)

Fortuneus. [Heureux : « Batailles *fortuneuses.* » (Froiss. t. II, p. 2.) — « Une incidence très« *fortuneuse.* » (Id. XI, 238.)]

Fortuneusement, *adv.* [1° Par malheur : « *Fortuneusement* icelle femme fu atteinte du « baston par la teste. » (JJ. 163, p. 43, an. 1408.)] — 2° Par bonheur : « Les rançonnerent moult cour« toisement, chacun selon son estat et affaire, et « encore....... de tant plus doucement que ceste « adventure leur estoit *fortuneusement* venue par « beaux faits d'armes. » (Froiss. liv. I, p. 307.)

Forvue. On lit d'un faucon : « Avant qu'il « choysisse aulcune chose, ne qu'il s'esbate, metz « le hors de dessus ton poing tant en paix, et com« ment il tournoiera, va le trot de ton cheval, et « courant par là ; et s'il *forvue* sur ton cheval, si « luy gecte le loerre, et ne laisse mie gueres tour« ner. » (Modus, fol. 64 a.)

Fossage, *s. m.* Salaire pour fossés. On lit du salaire dû au « maistre fosseux », du Hainault, que ce « salaire devra estre prins, et levé sur les heri« tages, et terres voisines qui seront tenus de payer « le *fossage.* » (C. G. t. I, p. 812.)

Fosse, *s. f.* Fosse A. Prison B. Jabot (v. FOSSETTE) C. Trou creusé pour enterrer les morts D. Vivier E.

A [« Enz en la *fosse* des leons. » (Roland, v. 3105.) — « Rume fu maison Deu : or est *fosse* à larrun ; « Moyses est tut suls el regne Pharaun. » (Thomas le Martyr, 29.) — On disait aussi des fosses faites par les larrons *fossiers :* « Teus fait la *fosse* et le laz « tent, U il meïsmes chet et prent. » (Benoît de St More, II, 14898.) — « Aucun ne peut, et n'est « licite, de faire chambres aisées, nommées *fosses* « coies ou latrines, ou *fosses* de cuisine, pour tenir « eaux de maison auprès d'un mur mitoien. » (Coutume de Lorris, an. 1394, dans la Thaumass.)]

B [« Li tenu pour cas de crieme soient mis en « *fosses* et en fers. » (Beaumanoir, 41.)] — « Les « delinquans, et malfaicteurs ayans deservy la « mort, seront condamnez à estre executez publi« quement par l'espée, par la corde, ou par le feu, « selon que les cas le requieront, sans que l'on « puisse plus user d'executer secretement, ou au« trement par la *fosse*, à la demande, et semonce « du prevost le conte, ou son lieutenant. » (Cout. de Valenciennes, C. G. II, p. 969.) De là ces expressions : « *fosse* à voerie, cul de *fosse*, basse fosse. » (Voy. Ord. I, p. 271 ; Strapar. II, p. 299.)

C On a dit du faucon : « Quant il sera bien manié, « se tu vois qu'il ait tout enduit sa gorge, fors qu'il « ait, sans plus, la *fosse* plaine, si lui met le chap« peron. » (Modus, f. 118 a.)

D [« E se la male mort l'enosse, Bien le convoit « jusqu'à la *fosse.* » (Rose, v. 11454.)]

E [« Nostre meunier s'avisa de prendre un beau « brochet qu'il avoit en sa *fosse* et vint au chas« teau. » (Louis XI, 3e nouvelle.)]

Fossé, *s. m.* [Fossé : « E Mahomet enz en un « *fosset* boutent. » (Roland, str. 183.) — « Che qu'il « estoit mors desconfés ; Fors de Chartres en un « *fossé*, Comme un larron l'ont enfossé. » (Mir. de Coinci, D. C. III, 381 a.)]

Expressions :

1° « *Fossez* d'averesse, » latrines. « N'est loisible « à personne faire edifier retraits, ou *fossez d'ave*« *resses*, à trois pieds près l'heritage de son voisin. » (Cout. Gén. t. II, p. 948.)

2° « *Fossez* jaunes, » fossés aux fauxbourgs. (Glos. de l'Hist. de Paris.)

3° . . . . De mesme la terre
Fait l'en le *fossé.* *(Prov. du Vil. f. 73 a.)*

Ce proverbe se trouve aussi dans Rab, t. I, p. 66. Nous disons encore en ce sens : « faire à même la « terre, le *fossé.* » (Voyez Apol. d'Hérod. p. 583, Cotgrave, Oudin.)

Fosseer. [Entourer d'un fossé : « Se ledit lieu « estoit fortifié, *fossée* et emparé. » (JJ. 116, p. 63, an. 1379.)]

Fosselé, *adj.* Entouré, coupé de fossés. « Une « grosse compaignie de Gandois se trouva retraite « d'aventure en un preail (pré) assez grand, et spa« tieux ; celuy preail estoit clos de la riviere de « l'Escaud en tourroyant, et par devant avoit une « grosse haye d'espines, *fosselée*, et moult fort à « passer. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 402.) — « Le païs est tout *fossillé*, à l'avantage des gens de « pié, et au desavantage de ceux de cheval. » (Id. page 364.)

Fosseler, *v.* Faire des fossés : « Que nul ne « *fossele* sur chemin royal, ne publique, ne sur « regect, sur l'amende de soixante sols. » (Bout. Som. rur. p. 507.)

Fosselette, *s. f.* Diminutif de fosse. « Estens ta « grace, et ta misericorde jusques à moy ; que tel « oingnement me vaille tant que je puisse faire ma « *fosselette* de ma propre main, ou ma charongne « puisse reposer, après ma mort. » (Perceforest, vol. VI, fol. 118 a.)

Fosselu, *adj.* Qui a une fossette. « Menton « *fosselu.* » (Jacq. Tahur. p. 79.)

Fosser. [1° Labourer une vigne : « Laquelle « vigne j'ai podée, *fossée*, vinée et gouvernée. » (JJ. 197, p. 88, an. 1469.) — 2° Creuser un fossé : « Si commencierent à *fosser* à l'encontre d'yaus « pour briser leur mine. » (Froiss. VIII, p. 32.)] — « Que chacun depuis la my mars, jusques à donc « que les biens seront depouillez, soit tenu de « r'enclore, et *fosser* son heritage contre les wares« chaix, sur vingt sept deniers blancs de loix. » (Cout. Gén. t. I, p. 831.)

Fosserée. Etendue de vigne qu'on peut labourer en un jour. (Voir Laurière.)

Fosserie, *s. f.* Entretien des fossés. (N. C. G. t. II, f. 75 b.)

Fosset, *s. m.* Bateau, le même que *foncet.*

. . . . Le dit *fosset*
Alloit sur l'eaue, et la riviere,
Ainsi que le vent le verset. *(Vig. de Ch. VII, p. 166.)*

On lit du comte de Suffolk:

. . . . Ainsi qu'il estoit sur mer,
Les gens du duc de Sobresset (Somerset)
Le prindrent dedens ung *fosset*,....
Lui couperent illec la teste. *(Ibid. p. 90.)*

Fossette, *s. f.* 1° Diminutif de fosse: « Jouer à « la *fossette* ou à la *foussette*. » (Oud.) — 2° [Cavité au menton, à la joue: « Douce alene ot et savorée, « La face blanche et colorée, La bouche petite et « grocete, S'ot ou menton une *fossette*. » (Rose, 538.) — « Et s'il li print envie de rire, Si bel et si « sagement rie, Qu'ele descrieve deus *fossetes* « D'ambedeus pars de ses levretes. » (Id. 13557.)] — 3° Jabot: « Et luy en donnes au matin si qu'il en « ait en gorge bien peu, quant il aura, c'est qu'il « ayt mis aval sa viande, et qu'il n'ait riens en sa « *fossete* de la gorge. » (Modus, f. 74 a.)

Fosseur. [1° Terrassier, mineur: « Machons, « carpentiers, et *fosseurs*. » (Froissart, VI, 53.) — 2° Fossoyeur: « La mort egalist le seignor au serf et « les coronés aux *fosseors*. » (Brunetto Latini, Trésor, 392.)] — « Item je laisse au grand clerc dix « sols tournois, par condition dicte du curé; au « petit clerc, trois sols tournois, au *fosseur* dix huit « deniers. » (Bout. Som. rur. p. 875.) — 3° Maître des eaux et fossés d'un pays: « Nostre maistre « *fosseur*, par tout nostre dit pays, aura le regard « sur les fosseries necessaires d'estre faites aux « rivieres non navigables et chemins en iceluy. » (N. C. G. II, 149.) — 4° [Houe: « Ung petit piochon, « autrement dit *fosseur*. » (JJ. 208, p. 139.) Le cas sujet était *fossierres*: « Pris *fossierres* et autres « instrumens à fossier et ...fait faire fossez ou fons « et demaine d'iceulx religieux. » (JJ. 88, p. 120, an. 1360.)]

Fossier. [1° Constructeur de fossés, terrassier: « Un baston ferré, nommé loucet, qui est instru- « ment à *fossiers* et gens de tel mestier. » (JJ. 164, p. 129, an. 1409.) — « Jehanin le Crotois, Guyot « Jesson, *fossiers* et faiseurs de chaussées d'es- « tangs. » (JJ. 184, p 508, an. 1454.) — 2° Voleur qui creuse des fosses pour y faire tomber ses victimes: « Laron qui enble par fosse. » (Roman du comte de Poitiers, v. 512.) — « Ribaude *fossière*. » (Rec. de Fabliaux, II, v. 1644.) — « Larron *fossier*. » (Mir. de Coinci; Chr. de Norm. III, v. 309; Roman de la Violette, v. 1198.)]

Fossoirie. [Métier de *fossier;* voir le précédent.]

Fossoyage, *s. m.* Action de fossoyer. « Tous « ceux qui voudront relever, ou faire fossoyer au « long des rues, seront tenu de jetter la moitié de « la terre sur les dites rues, et si avant qu'il soit « besoin pour rehausser la dite rue, d'avoir toute « la terre du fossé, par avant faire *fossoyage*, le « fossoyant sera tenu préavertir ceux de la loy, « pour reconnoistre l'ancien fossé. » (N. C. G. t. I, page 308.)

Fossoyer. [1° Entourer de fossés: « Et si ferai « la ville *foissoier* et fremer. » (Du Guescl. v. 5154.)] — 2° Creuser un fossé: « Il n'estoit homme vivant « qui peut si parfons *fossoyer* en la roche. » (Perceforest, III, fol. 72 c.)

Fossoyeure, *s. f.* Action de fossoyer. (Oudin.)

1. Fou. [Feu: « Enz en l' *fou* la getterent, com « arde tost. » (Cantilène de Ste Eulalie.)]

2. Fou. [Hêtre. Voyez Rutebeuf, I, 8.]

Fouace. [Galette faite de fleur de farine et cuite sous la cendre, du bas latin *focacius*. « Item triginta « panes albos, gallice *fouaces* nuncupatos. » (JJ. 59, p. 155, an. 1319.) — « Le suppliant print une « pouche, ou il avait sept pains, appellez *fouasses*. » (JJ. 169, p. 381, an. 1416.)] — « Elle morte et ense- « velie, les voisins qui cognoissoient la pauvreté « de ses enfans... leur donnoient... toujours quel- « que petite *fouasse*, ou tourteau. » (Strapar. t. II, p. 309.) — « Au lieu de pain, il ne nous fut resté « que de la *fouace*. » (Merl. Cocaie, t. II, p. 25.) — On fait à Lernay, paroisse du Poitou, « une espece « de galette, ou tourteau cuit au feu, que ceux du « païs appellent *fouace*, et ceux du Languedoc « disent *fougace*, et le petit peuple de Touraine « *fouée*, dans la même signification. » (Le Duchat, sur Rab. I, 174.) Voyez, dans le Moyen de Parvenir, p. 382, l'histoire de « la Jeune mariée, » imitée par Mr Rousseau dans une de ses épigrammes.

Expressions:

1° « Manger sa *fouace* sans pain. » (Rab. I, p. 65; voyez Cotgrave.)

2° « Rendre pain ou paste pour *fougasse*. » (Cotg.)

1. Fouage. [Mise du cuir dans la fosse au tan: « Octroyons que les quatre maistres... ayent la visi- « tation, congnoissance et interpretation du *fouage* « desdiz cuirs tannez. » (Ordon. de 1370, D. C. III, 385 c.) Voir Fouer.]

2. Fouage, *s. m.* Imposition par feux; mot encore employé. « Pour ce souloit-il estre appellé « *fouage;* car ceux le payent principalement qui « tiennent feu et lieu. » (Anc. Cout. de Norm. 25.) Ce droit, qui se paye au roi pour chaque feu ou maison, s'appelle en Normandie *fouage*, dans le duché d'Orléans *bernage*, dans l'Anjou *vinage*, dans la ville d'Angers seulement *angevine*, dans la généralité de Toulouse *albergue* ou *queste annuelle*, et dans Paris « relevement de la monnoye. » (Bruss. Orig. des Fiefs, préf. p. 19.) — Il fut taxé à quatre francs par feu, dans chaque bonne ville, en 1369, suivant la Chr. de St Denis, t. III, fol. 24 et 44; on trouve la manière de percevoir ce droit de *fouage*, et comment s'estimoient les feux, dans un ord. du mois d'août 1351. (Ord. II, p. 445.) — « L'an 1379, « Charle V s'advisa de lever, de chaque feu, pour « un an seulement, un franc, le fort portant le « foible: et fut cet impost appellé *fouage*.......; en « 1385, Charle VI remit le même impost; mais bien « plus rude: ...il fut appellé par lui, taille, mot qui « n'est point depuis tombé..... Charles VII le rendit « perpétuel. » (Rech. de Pasq. liv. II, p. 79.) — Le prince de Galles établit, en 1367, ce droit dans l'Aquitaine, et voulut le porter si haut qu'il eût produit, par an, douze cents mille francs. Charles V,

comme seigneur suzerain, prit la défense de cette province vexée, ce qui donna lieu à de nouvelles guerres entre la France et l'Angleterre. (Froissart, liv. I, p. 334.) On a, de là, nommé droit de *fouage* un droit de monnéage qui se prenoit par feu. « Peut « prendre douze deniers, de trois ans en trois ans, « sur chacun feu, pour son monneage, et *fouage*, « qui luy fut octroyé anciennement, pour ne chan- « ger la monnoye. » (Cout. Gén. t. I, p. 1007.) Le *fouage* ou « monneage » étoit un droit qui se levoit par feu, en Bretagne et en Normandie, au moyen de quoi les hauts seigneurs ne changeoient leur monnoie. (Bruss. sur les Fiefs, p, 212.)

Fouageur. Officier chargé de lever le fouage.

Qui fuit Boos li esbahis ?
Sergens de l'imposicion :
Qui fuit Eber li hais ?
Generaulx en conclusion :
Qui fu Phares ? l'election...
Et Arphaxat fut *fouageur* :
Qui fut Ragam ? executeur :
Et Jacob ? le clerc du papier :
Qui fu Maleth ? reformateur. *(Desch. f. 310 a.)*

Fouaige. [Action de fouir : « Plusieurs pionniers « ouvrerent de leur mestier de pionnaige et de « *fouaige.* » (JJ. 189, p. 250, an. 1458.)]

Fouaille, *s. f.* « Droit qu'on fait aux chiens, « d'un sanglier, quand il est pris ; c'est même « chose que curée en chasse de cerf. » (Ménage.) On nommoit cette curée *fouaille*, parce qu'elle se faisoit sur le feu. « Tout quant qui est dedanz le « sangler doit estre mis au *fouail*, sus le feu, pour « faire le droit aux chiens, et les boyaulx tourner « sus le feu. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 204.) — « Tout le sang d'un sangler soit gardé dedans aucun « vaissel, pour faire le *fouail* aux chiens. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 203.)

Fouailler, *v.* 1° Fouetter souvent. On l'employoit dans un sens obscène. « Elle sçavoit donc qu'il y a « des chanoines qui *fouaillent*, le penseriez vous ? » (Moyen de Parvenir, p. 224.) — 2° Faire la *fouaille* du sanglier : « Lequel pourcel le suppliant tua ; et « ce fait, *fouaillerent* ledit pourcel comme se il « feust sauvage, et prindrent chair ce que ilz vou- « drent. » (JJ. 117, p. 94.)

Fouane. [Houssine : « Bernard ayant appellé « Sansonnet, vilain coucou et donné d'une petite « *fouane*, et getté à la teste. » (JJ. 137, an. 1389.)]

Fouaron. [Fouace : « Les *fouarons* que les « compaignons ont acoustumé demander aux « nopces. » (JJ. 167, p. 5, an. 1412.)]

Fouasse, *s. f.* Droit levé sur le bois de chauffage apporté dans les villes : « Seront tenus payer « les dicts defendeurs, et leurs successeurs, et « sequelle, aux dicts religieux, à chascune feste de « Noel, pour chascun d'eux tenant feu, et lieu « en la dicte terre, une geline, ensemble les droicts « de boutaige, et de *fouasse.* » (Thaum. Cout. de Berry, p. 214.)

Fouassier, *s. m.* Marchand de *fouasses.* (Cart. de Lagny, f. 199 b, an. 1443.)

Foubert, *s. m.* Nom propre pris au sens d'imbécile, comme Michel, Jeannot.

.... Avons trouvé un *foubert*,
Si l'ai en covent a amer ;
Mais je vueil la borse entamer,
Qu'il a si grant, et si huvée. *(Cortois d'Artois, f. 83 d.)*

Fouc. [1° Troupeau ; comparez l'allemand *Volk*, peuple : « On dit pas *fouc* de vaches ne *fouc* de che- « vaus : mes on dit bien *fouc* de pourchiaus et *fouc* « de brebis. » (Beauman. ms. ch. XII.) — « Dès que « le pastour est ferus Li *fouc* des berbis est vain- « cus. » (Vie ms. de J. C. dans D. C. III, 385.)] — On lit, au sujet des droits attribués au louvetier : « Lequel louvier, si la prinse se fait, ne pourra « pourchasser que une lieüe à la ronde, du lieu là « où il l'auroit prins, ne prendre au plus prochain « *foucq* de blanches bestes, que un mouton au « plus. » (Cout. Gén. I, p. 811.) — « *Fou* de porc. » (Courtois d'Artois, ms. de S. G. f. 84 d.) — On disoit aussi « *fouc* d'oyes : » « Pour le *fouc* d'oyes, six « deniers : pourtant qu'il n'y en ait que dix ; si « plus y en avoit, lors seroit l'amende de trois « sols... si c'estoient bestes qui fussent en garde, « tout le *fouc* ne deveroit qu'une amende. » (Bout. Somme Rurale, t. II, p. 858.) — [2° Bande, troupe : « Là vi un *fouc* de soteriaus Qui juoient aus tombe- « riaus. » (Rutebeuf, II, 238.)] — « Et ruerent jus « par *fous* et par compagnies, moult de François. » (Froissart, V, 73.) — « Et les pendoient par *fous* as « arbres où il les trouvoient. » (Id. VI, 47.)]

Fouchiere. [Fougère : « Ouquel usaige pevent « prendre... la *fouchiere* et les racines d'icelle era- « chier et fauchier à quels conques ferremens qu'il « leur plaira. » (JJ. 124, page 357, an. 1361.) — La Rose (v. 1698) donne *fogiere* : « Ne voit l'en com- « ment de *fogiere* font cil et cendre et voirre « nestre. » — « N'y estoient trouvez que beaulx « verres et esguierres de verre et *feugiere.* » (J. de Troyes, Chron. 1478.) — « Cinq ou six voires de « *feuchiere.* » (Coquillart.)] — « J'esgardai aval « sous un arbre foilli ; pastoure vi faisant chapiau « de *feuciere.* » (Chans. du ms. Bouhier, pièce 434, folio 369 c.)

Il aloit à la bois, il n'ot c'un avantier
Et porter à son col, et genest, et *feuchier.*
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 190, V° col. 1.

Fouci, *part.* Garni, comblé, peuplé :

C'est le bon seigneur de Couci,
Qui m'a souvent le point *fouci*
De beaux florins, à rouge escaille. *(Froiss. Poës. f. 342 a.)*

[C'est un dérivé de *fouc*, troupe : « Et retourne- « rent en Haynnau tout *fouci* d'or et d'argent. » (Froissart, Chron. II, 95.) — « En le ville de Haspre « qui lors estoit une bonne ville et grosse et bien « *foucie.* » (Id. III, 89.)]

Foucquer, *v.* Disperser un *fouc*, une troupe. (Bouteiller, p. 506.)

Foucres, *s. m. p.* Nom propre ; les Fuggers ; leur richesse étoit passée en proverbe. « Plus riches « que les *Foucres.* » (Bouch. Serées, liv. III, 306.) — « Plus riches que les *Foucres* d'Ausbourg. » (Contes d'Eutrapel, p. 78.)

Foudrax, *adj.* Foudroyant. Un ancien poëte dit des choses qui arrivent contre l'ordre de la nature :

Ver sanz delice, et sanz verdor,
Aost sanz fruit, et sanz savor,
Yver, tonerres, et *foudrax*,
Estez pluieus et très noax. *(Parton. f. 164 b.)*

Foudre. [« Endementieres que il venoient, il « sembloit que la galie volast, par les nageours qui « la contreingnoient aus avirons; et sembloit que « la *foudre* cheist des ciex, au bruit que li pennon- « cel menoient, et que li nacaire, li tabour et li « cors sarrazinois menoient, qui estoient en sa « galie. » (Joinville, § 159.) — On lit dans la Chanson d'Antioche (VII, 551) : « Descendi uns orages de « devers Ocident, En l'ost aux Sarasins chei hidou- « sement; Moult en furent li nos en grant effrée- « ment Et li Sarrasin plus ou li *fodres* descent. » — « Chéent i *fuldres* et menut et souvent. » (Roland, str. 109.)]

Expressions :

1° « *Fouldre de mer*, » horrible tempête. « Si « avoit si grant suytte de chevaliers, d'une partie, « et d'autre, que ce sembloit *fouldre* de mer de la « fumée, et de la poussiere que tous les chevaulx « faisoient. » (Percef. I, f. 148 a.)

2° « Fuir comme *fouldre*, » fuir avec la plus grande vitesse : « Guerpirent le fort fuyans comme « *fouldre*. » (Hist. du chevalier Bayard, p. 126.)

Foudrier, *v.* 1° Foudroyer. [On lit *fuildrante* au *lib. psalmor.*, p. 240. « Li diex cuideroient, « espoir, Que j'assaillisse paradis, Cum firent les « geans jadis : S'en pourroie estre *foldriez*. » (Rose, 5449.)

Tempeste du ciel, toute mal aventure,
Descende là tant que tout se *foudrie*. *(Desch. f. 208 c.)*

2° Epouvanter : « Lesquelz deux mastins se « eslaissierent et coururent à iceulx moutons, et « les *foudroierent* et separerent. » (JJ. 174, p. 298, an. 1429.)]

Foudroyement, *s. m.* Action de foudroyer. (Oudin.)

Foudroyeur, *adj.* Qui foudroie, au figuré :

Beaux yeux *foudroyeurs*, qui dardent
Mille vifs éclairs qui m'ardent. *(G. Durand, p. 93.)*

Fouée. [1° Fagots de chauffage : « Deux bastons « de courte *fouée* ainsi comme seroient deux bas- « tons de costerés. » (JJ. 116, p. 141, an. 1379.) — « Icelluy prendeur aura chacun an pour sa *fouée* « ung journel de bos, prins au bos des fossez. » (Reg. de Corbie, 13, an. 1512, f. 142.) — 2° Droit sur le bois de chauffage : « Qui veut le caretée à un « cheval à plusieurs carkie de mairien, et de tout « bos, doit .I. denier de la *fouée*. » (Péages d'Amiens, dans D. C. III, f. 331 c.) — De là, dans un Glossaire MS. du fonds S. Germain, « faire *fouées* d'autrui, » en latin *vicissitudinarius*, acquitter les charges d'autrui.]

1. Fouel. [Assemblée, dérivé de *fouc* : « Jehan- « not de Villemain vit que on menoit ainsi vilaine- « ment son frere,... Meu de grant amour charnelle « se feri entre ceulx qui le menoient, pour aidier à « son dit frere, et feri ou *fouelz* ou assemblée, et « d'aventure assena à la teste un compaignon. » (JJ. 111, p. 114, an. 1377.)]

2. Fouel. [Comme fouaille, curée du sanglier : « Comme Pierre de Crequi chevalier eust pris à « chiens un sangler,... et l'eust fait apporter à « Crequi en la taverne,... pour faire le droit qui « appartenoit à faire aux chiens en tel cas;... et « depuis eust fait le *fouel* dudit sangler, et fait cor- « ner et huer et lessié allé lesdiz chiens pour venir « au *fouel* pour avoir leurs droiz. » (JJ. 118, p. 27, an. 1380.)]

Fouer. [Mettre le cuir dans la fosse au tan : « Ordené par arrest yceulx tanneurs estre tenuz, « dès lors en avant, de vendre leurs cuirs bien et « profitablement *fouez*. » (Ord. V, 315.)]

Foueres. [Laboureur : « Il n'afiert mie à eves- « que qu'il soit *foueres* en vignes. » (Mén. de Reims, § 192.) — Le cas régime est *foueur*. (Ordonn. t. II, p. 367, an. 1350.)]

Fouet. [« Un *fouet* d'yvoire, à trois pommeaux « d'or, esmaillés des armes de la royne Jeanne de « Bourbon, à quatre chaiennes d'or. » (Pièces sur Charles VI, II, 304.) — « Un *fouet*, dont le manche « est d'or, à trois pommeaux garniz de pierrerie, « et au bout dudit manche à un gros saphir carré, « et fait ledit manche cadran, et a en la chassoire « huit boutons à dix huit perles grosses. » (Id. page 354.)]

Fouettable, Qui mérite d'être fouetté. (Cotgr.)

Fouettade, *s. f.* Volée de coups de fouet. (Cotgr.)

Fouettement, *s. m.* Action de fouetter. (Cotgr., Oudin.) Rabelais dit du carême : « Diables alors « font leurs offices : Caffards alors sortent en place; « cagots tiennent leurs grands jours, forces ses- « sions, stations, perdonnances, synthereses, con- « fessions, *fouettemens*, anathematizations. » (Rab. t. V, p. 146.)

Fouetter, *v.* « *Fouetter* un chien enfermé, » fouetter cruellement. (Des Acc. Escr. Dijon, p. 36 b.) — « *Fouetter* comme seigle vert. » (Rabelais, t. II, p. 174.) — [« Ainsi mon ami, *fouette* moi ce verre « de vin, » avale-le. (Rab. Garg. I, 5.)]

Fouetteurs de S. Victor, *s. m. p.* On nommoit ainsi les chanoines de S. Victor, parce que l'usage de la discipline ou flagellation a commencé chez eux; ils ont aussi, les premiers, adopté les trois vœux monastiques pour se distinguer des autres chanoines. (Longueruana, I, p. 74.)

Fouetteux, *s. m.* Qui fouette. (Oudin, Cotgr.)

Foueuse, *adj. au f.* Enflammée. On a dit des comètes :

L'autre sorte se forme en la haute contrée
De l'élément du feu, près la voute étherée,
Quand l'amas épaissi de *foueuse* vapeur
S'assied en propre lieu, pour se joindre à l'ardeur
D'une etoile d'en haut. *(Baïf, f. 15 a.)*

Fougade, *s. f.* Coup de mine [A]. Fantaisie, coup de tête [B].

[A] L'amiral de Châtillon, maître de l'artillérie, s'étant emparé des munitions des ennemis et ne pouvant les faire conduire à Orléans, « afin que son « ennemy ne s'en prevalust, fit arranger ensemble « toutes les poudres, les balles, les canons, bouche « contre bouche, les uns contre les autres, et puis « fit faire une longue et grande trainée de poudre, « et s'estant retiré assez loin, sur une petite mon- « tagne, s'amusèrent tous à voir donner le feu à la « trainée, et voir jouer la grande *fougade*, qu'on « n'en vit jamais une telle, ny faire un tel bruit, « ny tintamare. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 182.)

[B] [« Quant le grant Thimotée de sa main fusil- « larde, Pinçottoit un assaut sur sa harpe nazarde, « Il mettoit en *foucade* Alexandre le Grand. » (Aufray, Zoanthropie tragicomique, p. 20.)]

Fouge, *s. f.* Action de fouiller. Ce mot ne s'est dit que des pourceaux ou des sangliers qui fouillent la terre avec leur groin. (Cotgrave, Oudin.) — « Encore que les layes soyent refroidies, les san- « gliers ne bougent de leurs compagnie, qui ne « soit environ le mois de janvier ; alors se depar- « tent, et vont prendre leur buisson, se recelans « aucunes fois dedans leur fort, deux ou trois jours, « sans en sortir, et principalement quand ils ont « ouvert leur *fouge*, et qu'ils trouvent de la racine « de fougere douce. » (Fouill. Vén. f. 57 °.)

1. Fouger, *v.* Fouiller la terre avec le boutoir, avec le groin : « Se dit des pourceaux qu'il est « deffendu de laisser aller dans les prez, ou dans « les étangs vuides, par ce qu'ils mangent le fray, « et les oeufs du poisson, qui se conservent sous le « limon. » (Laur.) — « Si pourceaux sont trouvez « *fougeans* en estangs vuides, et sont prins à ban- « don, il y a clameur pour le seigneur justicier, et « cinq sols tournois pour l'interest de partie, pour « chacun ayant pourceaux. » (Cout. de Nivern. Cout. Gén. t. I, p. 885.)

2. Fouger. [Suborner : « Lesquelz religieux « telement *fougerent* et deceurent icelle jeune « femme, qu'elle conversoit et se maintenoit avec « eulx. » (JJ. 182, p. 43, an. 1453.)]

Fougeraye. Lieu planté de fougères. (Cotgr.)

Fougier. [Labourer une vigne : « Le suppliant « print... son foussouer, et en parti de son hostel « pour aler houyer ou *fougier* en ung mailhol ou « vigne nouvellement plantée. » (JJ. 188, page 56, an. 1459.)]

Fougon, *s. m.* Cuisine d'un vaisseau (mot provençal). « Vint au *fougon*, et là prist un tison de « feu, et descend en bas de la chambre de la muni- « tion, et mit le feu dans les poudres, si bien qu'en « se perdant, il perdit et la galere et tout ce qui « estoit dedans. » (Brant. Cap. fr. II, p. 389.)

Il desrobe le mats, la poupe, et le fanon,
Rase voiles, et bancs, bancades, et antenes,
Apostis, et *fougons*, jusqu'à la carenes. *(R. Belleau, 125.)*

On lit *fogon*, comme en espagnol, dans Montluc (t. I, page 289.)

Fouier, *s. m.* Foyer [A]. Réchaud [B]. Cuisine [C]. Feu [D].

[A] [« Ou fu prise la char que voi sor cel *fouier*. » (Chanson d'Antioche, VII, 902.)] — « Vit un peu de « clarté qui reluisoit, au *fouyer* duquel s'appro- « chant, alluma sa chandelle. » (Straparole, t. II, page 133.)

[B] « On leur servoit en yver la viande sur les « *fouyers* qui se portoient sur la table. » (Essais de Mont. t. I, p. 508.)

[C] « Grande cuisine, ou *foyer*. » (Froissart, liv. I, page 383.)

[D] Si ont copé espine, s'en firent un *fouier* ;
Et quant tout fu en flame, assis fu el brasier.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, f. 346, R° col. 2.

Expressions :

1° « Le *fouyer* d'une arquebuse. » (Cotgr.)

2° « Le *fouyer* d'une galere. » (Cotgr.)

3° « Ce que l'enfant oit au *fouyer*, est bientost « cognu jusques au moustier. » (Cotgr.)

Fouillard, *s. m.* Qui fait des recherches. (Cotgr.) Oudin et Monet donnent *fouilleur*.

Fouillaucofre, *s. m.* Terme d'injure. « A que « faire ? vous donner tant de peine à griffonner le « papier, pour le barbouiller de commentaires sur « tant de folies de poëtes, et orateurs, et *fouillau-* « *cofres* qui les ont escrites en boivant, et se riant. » (Moyen de Parvenir, p. 96.)

Fouillement, *s. m.* 1° Action de creuser, de fouiller. (Oudin.) — 2° Recherche, perquisition. (Monet, Rob. Estienne.)

Fouiller. [Dérivé de *fouir*, creuser : « Ilz se « meirent à *fouiller* les sepultures des roys de « Macedoine qui y sont enterrez, et ravirent ce « qu'ilz y trouverent d'or et d'argent. » (Amyot, Pyrrhus, p. 59.)]

Fouillis, *s. m.* Action de fouiller. On a dit des sangliers :

Et qui pis est, au lac vont les pourceaulx,
Qui l'ont gasté à tout, par leur *fouillis*. *(Desch. f. 292 °.)*

Fouillouse, *s. f.* Bourse, poche [A]. Panetière [B].

[A] « Plus d'aubert n'estoit en *fouillouse*, pour « solliciter, et poursuivre, » c'est-à-dire il n'y avoit plus d'argent dans la poche ou la bourse des parties plaidantes. (Rab. t. III, p. 221.)

[B] On a dit des bergers : « Ils portoient sur leur « dos *fouillouse*, et avoient leurs mastins attachés « à leurs ceintures. » (Merlin, Cocaie, I, p. 323.)

Fouillure. [Comme fouillement : « Garde nos « petits ruisseaux De *fouillure* de pourceaux Nés « pour engraisser leur panse. » (Ronsard, 921.)]

Fouinette. [Petite fourche : « Une *fouinette* à « chargier gerbes de blé. » (JJ. 174, p. 215, an. 1428.) — « Ung nommé Charloteau demourant à Clary « avoit une *foynette* en sa main. » (JJ. 176, p. 303, an. 1443.)]

Fouir. [1° Labourer : « Et ne porra nus planter

« ne *fouwir* se n'est pour l'amendement des pastu-« res et des voies. » (Tailliar, Recueil, p. 231.) — « Biaus sire, qui estes vous qui en ceste vigne « *fouez?* — Certes, sire, dist li preudons, je sui li « evesques de Torins qui ci gaaing mon pain. — « Comment, dist li evesques de Beauvais, il n'afiert « mie à evesque qu'il soit foueres en vignes. — En « non Dieu, dist li evesques de Torins, m'eveschie « est si povre qu'elle ne souffit mie à mes despens; « si me convient faire mieux que je puis. » (Mén. de Reims, § 192.)] — 2° Creuser, au propre et au figuré :

Je vous menrai en lieu plaisant,
Bel, et ombru, et verdoiant,
Et se croi, qui y *foueroit*,
Aigue nouvelle y trouveroit,
Car vallée y a près d'un mont. *(Froiss. Poës. f. 287 a.)*

Troeve en moy, quant elle y *foet*,
La miniere
De loyauté. *(Froissart, fol. 249 a.)*

Fouissement, *s. m.* Action de fouir. (Rob. Est., Cotgr., Monet et Oudin.)

Fouisseure, *s. f.* Action de fouir. (Cotgr.)

Fouissis. [Pierre à fusil, au Gloss. 4120, sous *Fericudium;* on lit *fouesil* au Gloss. 7679.]

Foulage. [1° Action de fouler la vendange; de là, vin de fort *foulage*, vin de bonne qualité: « Icel-« lui cousin a acoustumé faire taverne et vendre « vin de hault pris et de fort *foulage*. » (JJ. 163, p. 82, an. 1408.)] — 2° Action de fouler le drap: « Oultre peut le dit bas justicier avoir moulins à « draps, et...... contraindre ses subjets estagiers, « demourans au dedans de trois lieues dudit mou-« lin, à y aller fouller leurs draps, et s'ils sont « trouvés allans fouller, ou leur drap foullé à autre « moulin, ils seront tenus payer douze deniers « tournois, pour chacune aulne, oultre le droit de « *foullage*. » (Cout. Gén. II, p. 63.)]

Foule. [1° Multitude: « Quant entrée estes dans « la *foule* Ou chascun vous hurte et defoule. » (Rose, v. 9290) — 2° Action de se presser: « La « *foule* estoyt à qui premier saulteroyt en la mer « aprez leur compaignon. » (Rabelais, Pantagruel, IV, 7.) — 3° Action d'opprimer, exaction, dommage: « A la charge et *foule* d'icelle cour et d'aucun soup-« çon d'icelle. » (Reg. du Parlement de Toulouse, ms. anc. 9879 a, an. 1458.) — « Il semblera peut estre « que cette *foule* soit petite; mais je pense qu'elle « se monte plus de douze cens mille livres par an. » (Lanoue, 105.) — « Avoit soin d'égaler, et disputer « le dommage qu'il faisoit, si que la *foule* estoit « moins importable à chaque particulier. » (Ess. de Mont. III, p. 43.) — [« Le suppliant courroucé des « parolles qu'icellui Parisot avoit proferées à nostre « *foulle*, en favorisant.... ceulx qui tenoient party « à nous contraire. » (JJ. 206, p. 379, an. 1478.)] — 4° Déshonneur: « Celui qui demande, il boute « arriere de luy honte, et vergongne, et si achete « deux fois, et à double pris ce qu'on lui donne, « car sa demande est ung pris qu'il en donne; la « vergongne aussi qu'il a de demander, ou pour « plus proprement dire la vilité, ou *foulle*, ou il se « met pour demander est ung autre prix qu'un « noble cueur doit estimer plus que don que on « luy puist faire. » (Hist. de la Tois. d'Or, II, 196 b.) — 5° Combats en désordre, dits « trépignez, » par opposition aux joûtes en règle :

. . . . Nous voulons en *foule*, ou en carriere
A cheval, ou à pié, ou joints à la barrière
Maintenir que l'amour est plus vif, et plus fort.
Œuv. de Belleau, t. II, p. 92.

Piquer bien un cheval en *foule*, ou en carrière.
Id. t. II, p. 92.

6° [Etat de fatigue, d'accablement: « Si se retrais-« sent pour le *foule* et pour remettre à point les « blechiés. » (Froiss. IV, 17.)]

Foulées, *s. f. pl.* « Les *foulées* du cerf appelle « l'en, quant il marche sus lieu ou il y ayt trop « d'erbe, et on ne peut veoir la fourme du pied, ou « quant il marche en autre lieu, où il n'a point « d'erbes, et pouldre, et dureté de pays, ou fueilles, « ou autres choses empeschent de voir la fourme « du pié. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 155.)

Fouleis. [1° Presse, foule: « En grant *fouleis* de « gens et de chevaux. » (Froiss. t. III, p. 105.)] — « Tant fist, par sa force, qu'il fut à la moyenne du « *foulys* du tournoy, où les douze chevaliers de la « royne faisoient droictes merveilles d'armes. » (Percef. I, fol. 138 a.) — 2° Traces, herbe foulée: « Bien veirent en l'herbe *foulliz* de chevaulx; si « pensoient qu'on y joustoit souvent. » (Percef. vol. II, fol. 76 a.)

Foulement, *s. m.* Action de fouler. (Cotgr.)

Foulerie. [Action de préparer les étoffes de laine en les faisant fouler au moulin: « Pour ce que « plusieurs fraudes et malices estoient fetes ou « mestier de la *foulerie*, et dont domage avenoit « au commun du mestier. » (Liv. des Mét. 400.)]

Fouleur. Endroit où la terre est foulée. « Met « le coffret ou l'escureul est, devant le pannelet,.... « et le metz à terre, que le couvercle soit à la *fou-« leur* de la terre, et au bout du couvercle doit « avoir ung pertuis. » (Modus, fol. 56 a.)

Fouller, *v* Marcher dessus, fouler A. Presser B. Enfoncer C. Opprimer, vexer D. Excéder de fatigue E. Dévaster F.

A [« Lede estoit et sale, et *foulée* Cele ymage, et « megre et chetive, Et aussi vert comme une cive. » (Rose, v. 196.) — « Dieux avoit planté la vigne et « *follé* le vin. » (Ruteb. II, 66.) — « Ce seroit bon « que vous feissiés toutes manieres de gens passer « devant par quoi il ne soient point *foulé* de chiaus « à cheval. » (Froiss. t. V, p. 46.)]

B [« Renart, la male flame t'arde! Tantes foiz « nos avez *folées* Et chacies et tribulées, Et desci-« rées nos pelices. » (Renart, v. 10015.)] — Dans la comédie de la nativité de Jésus-Christ, Sophron répond à Elpion, qui lui dit d'entrer :

Tout beau, sans l'un l'autre *fouler*.
Les Marg. de la Marg. t. I, fol. 85.

C On a dit du comte de la Rochefoucault: « Le « matin on vint pour rompre, et *fouler* la porte de

« sa chambre, pour le tuer. » (Brant. Cap. fr. IV, 10.)

D [« Lais ne deit clerc *fuler*, mais chier le deit « tenir. » (Thomas de Cantorbery, p. 75.) — « Et « *foulerent* durement le pays. » (Froiss. III, p. 11.)]

E [« Li cheval à nos gens estoient frez, et li cheval « aus Turs estoient jà *foulei*. » (Joinville, § 186.) — « Li cheval estoient *foulet* et mal livret. » (Froiss. II, 157.)] — « Le rouge chevalier qui ne se *fouloit* « point, faisoit tant d'armes, que devant ses coups « il ne demouroit chevalier en selle. » (Perceforest, t. III, fol. 33ᵃ.)

F « Forests petites, et *foulées*. » (Gr. Cout. de Fr. I, p. 66.) — « Forêts damagées, et *foulées*. » (Ibid. p. 72.) Voyez Mousk. ms. fol. 343ᵃ.

Expressions :

1° *Fouler* l'honneur de quelqu'un, lui porter atteinte : « L'on a voulu charger, et *fouler* son « honneur. » (L'Am. Ressusc. p. 534.)

2° « *Fouller* les termes de raison, » violer les règles établies : « Comme si un prince faisoit un « baron, d'un chevalier, ou escuier qui n'auroit « pas ung banneret, ou 6 chevaliers bacheliers de « 600 frans de rente sous lui. » (La Salade, fol. 54.)

Foullie, *s. f.* Partie d'un animal. « Puis oste « une coiffe de gresse qui est appellée *foullie*, et « l'oste avecques l'autre que tu trouveras ès « bouïaux, si les mesle, et assemble tout ensem- « ble. » (Modus, fol. 30ᵇ.)

Foullonner. Voyez Dict. de Cotgrave.

Foullouaire, *s. m.* Ce mot se dit en Touraine pour l'échafaud sur lequel on presse les grappes de raisin avant que de les jeter dans la cuve ; c'est en ce sens qu'il est employé par Rabelais (V, 75) ; en d'autres provinces, on nomme *fouloire* un gros pilon qui sert à écraser les raisins. [« La plus aisée « maniere de fouler les raisins, en est par la *fou-* « *loire* mise sur la cuve, dans laquelle un homme « à pieds nus et bien lavés espraint les raisins, « dont le mout s'escoule dans la cuve par des trous « faits au fons de la *fouloire*. » (O. de Serres, 211.)]

Foullure, *s. f.* Foulure, contusion ᴬ. Peine, tourment ᴮ.

A [« S'il couste à garir de sa *folure*, cil qui traist « le cop est tenus à paier les cousts. » (Beaumanoir, LXIX, 3.)] — « Mauvaise *foullure* est que de fust. » (Percef. vol. II, fol. 2ᵇ.)

B Pour repos, j'ay eu *foulure* ;
Pour le beau temps, j'ay eu greslure. *(Coquill. p. 124.)*

1. Foulon. [Ouvrier qui foule : « Chardon à « *foulon* dont l'en atorne les dras, la charrete doit « deux deniers, à asne obole, à col noiant. » (Livre des Métiers, 290.) — « Que aucuns ne puisse ou « doie escurer au *foulon* aucuns draps à sain, mais « qu'à la terre et à l'eau chaude tant seulement. » (Ord. t. III, p. 416.)]

2. Foulon. [Cauchemar, mauvaise intention : « Resistant au mauvaiz *foulon*, courage et assaux. » (JJ. 204, p. 90, an. 1474.) — « Ce qu'un *foulon* ou « coquemare on nomme, Surprend les yeux au « milieu de leur somme. » (Passerat, Elégie d'Am.)]

Foulque, *s. f.* Oiseau de rivière. « Oiseaux de « riviere, cercelles.... *foulques*.... cicognes. » (Rab. I, p. 239.) On en faisoit des ragoûts. C'est en ce sens qu'on lit : « *Foulque* aux pourreaulx. » (Ibid. t. IV, p. 250.) — [On lit au Ménagier, II, 5 : « L'en y met « pigons, saussisses, *fourques*. »]

Fouls, *s. m. pl.* Partie du cerf. « Faut lever la « hampe qui appartient au grand veneur, puis les « *fouls* qui se prennent au bout de la hampe, sur « la poitrine, du costé du col, ce qui appartient à « celuy qui a laissé courre. » (Fouill. Vén. f. 54ᵇ.)

Foulz. Hêtre, comme *fou* (du latin *fagus*) :

Lors dist cilz qui va beschoier,
Quant nous tuit merveille avon,
Car quant l'en couppe un cornillier,
Un if, un chesne, ou un arbre bon ;
Es fourests, en lieu d'eulx, trouvon
Cilz *foulz* naissans ; n'y est pourcel
Chievre, congnie, ne coustel,
Qui en puist acerber les bos :
Partout croissent li grant moncel,
Il ne regne aujourd'hui de foss. *(Desch. fol. 112ᵃ.)*

Fouquet, *s. m.* Ecureuil ᴬ. Sorte de jeu ᴮ.

A Ce terme, en l'Anjou, désigne l'écureuil. (Mén.) [*Fouquet*, diminutif de foulque, était le nom propre de l'écureuil, comme renard celui du goupil.]

B « Voici comme j'ay vu pratiquer le jeu de *fou-* « *quet* à des païsans : ils prennent une poignée de « filasse qu'ils tordent en long, et qu'ils se fourrent, « par un bout, dans l'une des narines, mettant le « feu au bout d'en bas de la filasse ; le feu monte : « eux cependant disent toujours *fouquet*, *fouquet* ; « et soufflent en même temps par la narine qui est « libre, en sorte que ce double vent empêche que « le feu ne leur brule, ni la bouche, ni le nez. On « voit par là d'où a pris son nom le jeu de *fouquet* ; « mot qui dans la signification de *fouquet*, c'est à « dire de petit feu, vient de *foquettus* diminutif de « *focus*. » (Duchat, sur Rab t. I, p. 146.)

Expression :

« Adieu *fouquet*. » Dans la fable du pot de terre et du pot de fer, le premier dit à celui-ci : « Je suis « un pauvre compagnon, qui n'ay brebis, ny mou- « ton ; mais je n'iray point avec vous, car il ne faut « qu'un moins de rien, ou demie cholere, pour me « casser, et puis, adieu *fouquet*. » (Contes d'Eutrap. page 46.)

Fouquiel. [Troupe, troupeau, diminutif de *fouc* : « Par mons et par *fouquiaux*. » (Froiss. II, 410.) — « Ensi que s'assembloient par *fouquiaux*. » (Id. III, 343.)]

1. Four. [« *Fours*, quand il vient en pris, doit « estre prisiés en le maniere que nos deismes « dessus des edefices. » (Beauman. XXVII, 21.) — « Mina moult fierement le mur anciseour, Qu'un « trou y fist plus grant que la gueule d'un *four*. » (Guescl. 20215.)]

Expressions :

1° « Jurisdiction et contrainte de *four*. » — « Lesquels vassaux, à cause de leurs fiefs, n'ont « aucun exercice de *jurisdiction*, *ne contrainte de* « *four* ; mais doivent, et sont tenus, eux, et leurs

« hommes, et subjets, plaider par devant les juges « de leurs seigneurs chastellains: ausquels seuls « appartient toute juridiction, et exercice de justice, « privativement à leurs vassaux, si non que, par « l'adveu et denombrement du vassal, fust contenu, « et porté par exprès le dit droit d'avoir *jurisdic-* « *tion, et contrainte de four.* » (Cout. de Poitou, Cout. Gén. t. II, p. 612.)

2° « Porter la paste au *four.* » On a dit d'un accommodement négocié à la cour de France entre l'empereur et le roy d'Arragon, pour l'administration de la Castille: « Pensez que s'il y a rompture, « vous serez (Marguerite d'Autriche) la premiere « qui en *portera la paste au four*, et qui en aura « plus de dommage. » (Lett. de Louis XII, t. I, 195.)

3° L'en me promet, mais comment qu'on me die :
Paiez seras, le conseil se varie ;
Autant suis seur que la bouche d'un four :
J'ay tout perdu, ma fournée est bruie ;
Mais du paier, ne scay voie ne tour. *(Desch. f. 53.)*

4° « Par la bouche se met le feu au *four.* » Expression obscène. (Alect. Rom. p. 5 b.)

5° « A faire la gueule d'ung *four*, sont trois « pierres nécessaires. » Ce proverbe est en usage dans le Limousin. (Rab. IV, p. 40.)

6° [« Les fous à estas elever, les saiges laisser en « destour, Les vaillans mettre au *cul du four*, Faire « inimisté et desraison. » (E. Desch. Comment le roi aura juste maison, éd. Tarbé.)]

2. Four, *s.* Foire, [du latin *forum*].

. . . . Cil qui set tout le pooir du dé
Est aincois ribaus de *four*,
Que cil qui n'en set jouer. *(Vat. n° 1522, f. 165 c.)*
Houliers, et ribauz de Champaigne,
Qui sont si liez, et si gaillart,
Et ribauz de *four*, et paillart
Qui gaaing en guerres atandent,
Par les chans, cà et là s'espandent,
Volenteiz d'aler en feurre. *(Guiart, f. 333 b.)*

Fourager, *v.* Cueillir de l'herbe [A]. Dévaster, piller [B].

[A] « Nul, ne nulle ne voise *fourager* en jardin « d'autre, depuis le temps du rencloage, sur « l'amende de six sols. » (Bout. Som. rur. p. 506.)

[B] [« Il veit *fourrager* bonne partie de la ville. » (Monet, I, 27.) — « En passant par leur païs, et le « *fourragea* et pilla comme terres d'ennemis. » (Amyot, Agésilas, 25.)]

Four aller. Au pis aller. (Sentences de Liège, page 378.)

Fourbalet, *s. m.* Fourgon. (Oudin.)

Fourbani. [Voir *Forbani*, banni: « Une congre- « gation de *fourbanis* de Flandres. » (Froissart, II, 217.) Le verbe *forbani* a laissé le substantif verbal *forban.*]

Fourbe, *s. f.* Fourberie. [« Dame, je ne say de « leurs *forbes*, Ne aussi leurs ententions. » (Myst. d'Orléans.)] — De là on disoit « jouer la *fourbe.* » On lit au sujet de la mort du duc de Guienne, frère de Louis XI, qu'on crut avoir été empoisonné: « Le « moyne (qui disoit ses heures avec luy) estoit « soupçonné, qu'il *avoit joué la fourbe* à Monsieur « de Guyenne, et baillé la corme verte, et qu'iceluy « moyne fut cause de le mettre hors de la terre des « vivans, » (Cabinet du roy Louis XI, IV, 218.)

Fourbeur. [Fourbisseur: « Nulz *fourbeurs*, ne « peut, ne ne doit au jour de feste, que li commun « de ville foire, fourbir. » (Cout. ms. de Ste Geneviève, fol. 2b, an. 1330.)]

Fourbir. [Voir Forbir. Il signifie encore panser: « Et *fourbirent* leurs plaies et rebendelerent. » (Froiss. V, 191.)]

Fourbissement. [Action de curer une rivière: « Li eglise de Saint Bavon pora regeier et refourbir « et parfondir et ewuider le viese Lis (Lys).... et le « porra faire si avant ke li viese Lis s'estent ; et « porra li devant dite eglise faire getter le terre « dou *fourbissement* de la viese Lis, auquel leis « k'ele vora. » (Lois et arrêtés... sur l'administration des eaux et polders de la Flandre orientale, an. 1270.)]

Fourbisseur. [« Quiconque vouldra estre ar- « murier ou brigandinier, *fourbisseur* et garnisseur « d'espées et de harnois. » (Ord. de Charles VIII.)]

Expressions:

1° « Bec à bec comme *fourbisseur.* » (Nuits de Strap. t. II, p. 358.)

2° « Teste à teste comme deux *fourbisseurs.* » (Cotgrave.)

3° Le féminin *fourbisseresse* s'est pris souvent dans un sens obscène. (Roger de Collerye, 167.)

Fourbisseure, *s. f.* Action de fourbir. (Cotgr.)

Fourby, *s. m.* Espèce de jeu. (Rab. I, 136.)

Fourc. [1° Branche fourchue; mot encore employé en Normandie: « Avons droit de prendre en « ladite forest (de Brothome) un *fourc* à choix au « terme de Noel, coustume et bois pour ardoir, « pasturages et pennages francs. » (Cartulaire de Jumiéges, I, 15.) — 2° Routes, allées qui se croisent: « Laquelle femme moult courroucíée en le bout ou « *fourc* d'un pommier, dont ils estoient assez près, « elle le cuida ferir dudit coustel en la joue senes- « tre. » (JJ. 109.) — « En ung *fourq* et croisée de « deux chemins. » (JJ. 181, p. 170, an. 1452.)

Fource, *s. m.* et *f.* Frai, action de frayer: « Qu'aucuns ne prennent secqueteaux du *fource* de « l'année. » (N. C. G. II, p. 150 a.)

Les trois meres, pour le peuple edifier,
Qui mortes sont, est Franchise premiere ;
Raison aussi, pour tout fructifier ;
Et Justice est auques la derreniere :
Et la *fourse* est du peuple la matière
Que l'en destruit, par les tenir trop roit. *(Desch. 138 a.)*

1. Fourceller. [Recéler: « Item fut ordonné « que nul hostellain en son hostel, ne autre ne « *fourcellast* ne mesist hors de voye par maniere « de tesche d'aucune convoitise, arcs ne saiettes « qui fuissent aux Anglois. » (Frois. XIV, 382.) — « Une france vérité doit estre en l'an de toute « choses *fourcellées.* » (JJ. 69, p. 365, an. 1304.)]

2. Fourceller. [Tondre avec les forces: « Se

« *fourcellé* et tondu estes, Si comme fol dessus les « testes. » (Gulleville, dans D. C. III, 348 ᵃ.)]

Fourcer, *v.* Frayer. (Bout. Som. rur. p. 507; Cotgrave.)

Fourchage, *s. m.* Lignage, parenté. « Le parent « issu de la souche, ou *fourchage* d'ou vient l'heri- « tage le pourra retraire, dedans l'an et jour de « telle vendition seconde. » (Cout. de Clermont, N. C. G. t. II, p. 884.) — « En succession de ligne « collatérale, les heritages du trespassé appartien- « nent à ses prochains parens capables d'estre « heritiers du costé ligne, *forchage*, ou estoc dont « meuvent les dicts heritages, posé qu'il n'y ait « autres parens d'autre estoc, et *forchage* plus « prochain. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 462.)

Fourche, *s. f.* Fourche ᴬ. Gibet ᴮ. Marques de haute justice ᶜ. Espèce d'arme ᴰ.

ᴬ [« *Fourche* de verne, » fourche de mauvais bois, trop flexible. (ms. 6812, f. 47 ᵃ.) Ce sens n'apparaît pas avant le xiiiᵉ siècle: « Une *forche* tint en ses « mains; Si le feri parmi les rains, Par un pou ne « l'a abatu. » (Renart, v. 10389.)]

ᴮ .... As *forches* fut mené pendre. (Fabl. S. G. f. 2 ᵃ.)

« Mesçans, larrons, cruels, qui meritoient pour « leur mechante vie, et injustice, mille *fourches*. » (Strapar. t. II, p. 299.) — [« Ains demain miedi à « *forces* penderés. » (Aiol, v. 7773.) C'est là le sens le plus fréquent au moyen âge.] De là « larron de « mille *fourches* » (Strap. II, 419), qui mérite d'être pendu mille fois.

ᶜ On a nommé *fourches* les colonnes de pierre élevées à la fois pour servir de gibet et de justice: « Dient aucuns que la difference entre les *fourches* « d'un hault justicier, et moyenne justice est telle; « car des *fourches* d'un hault justicier les liens sont « par dehors, et patez par embas; mais des *four-* « *ches* d'un moyen justicier les liens sont par « dedans, et non patez. » (G. C. de Fr. IV, 521.)

ᴰ « Lances, javelines, halebardes, vougues, per- « tuisanes, *fourches*. » (Rab. t. V, 40.) Il y avoit une arme qu'on appeloit « *fourche* à crochet. » (P. Daniel, Mil. fr. t. I, liv. VIII, p. 619 ᵃ.)

Fourche-fiere, *s. f.* Fourche ᴬ. Arme ᴮ. Bâton ᶜ. Trident ᴰ.

ᴬ [Fourche à deux dents longues, aigües et solides, qui sert à élever les gerbes pour le chargement et tassement des récoltes: « Li autre prend sa *forche-* « *fiere* Dont devoit espandre son fiens; Et li autre « mene ses chiens. » (Renart, v. 3488.) — « Le cui- « dant ferir parmi le corps d'une *fourque fiere*. » (JJ. 120, p. 320, an. 1382.) — « Tenant en sa main « une *fourche fiere*, en laquelle n'avoit que un « fourcheron, car l'autre estoit rompu. » (JJ. 170, p. 122, an. 1417.)] — « Les païsans, selon leurs « coustumes espars, çà et là font de grandes huées, « remplissent l'air de leurs cris effroyables, et avec « leurs *fourches-fieres* l'arrestent sur cul. » (Merl. Cocaie, t. II, p. 171.)

ᴮ [« De quodam baculo ferrato, vulgariter vocato « *fourchefiere*, eumdem Petrum percussit. » (JJ. 86, p. 277, an. 1358.)] — « Lances, *fourches-fieres*, par- « thisannes, massues. » (Rab. III, p. 7 du prol.)

ᶜ Près de la quarriere descaiche,
Appuiant sur sa *fourche fiere*. (Desch. f. 457 ᵈ.)

ᴰ « Neptune avec sa *fourche fiere*, à trois dents. » (Fav. Th. d'honn. t. I, p. 73.)

Fourchegerbe. [Même sens que Fourche-fiere, au reg. JJ. 105, p. 504, an. 1374.)]

Fourchener, *v.* Terme de chasse. « Quant les « chiens souvent sont en une requeste, et il y a « jeunes chiens qui se transportent moult, par leur « roideur, et par leur jeunesse, et courent tousjours « devant eulx sans riens asentir; quant on *four-* « *chene* sur ses saiges chiens, ils ne veullent « revenir, ne retraire, et aucunes fois querent sus « à moutons, et à bestes. » (Modus, f. 22 ᵇ.)

Fourcheron. [Voir sous Fourche-fiere ᴬ.]

Fourchette. [1° Ustensile de table: « Une « *fourchette* d'or hachée dont le manche est gar- « netté, pesant quinze esterlins. » (Pièces sur Charles VI, II, 341.) — 2° Fourchette d'arquebusier pour appuyer l'arme au moment du tir. Voir d'Aubigné, Histoires, II, 349.]

Fourchie, *s. f.* Terme de chasse: « Le premier « cor qui est emprès les mulles s'appelle antoillier, « et le second sur antoilliers, et les autres chevil- « leures, ou cors, et ceux du bout de la teste « s'appellent espois; et quant il est de deux, il « s'appelle *fourchie*, et quant de trois, ou quatre « il s'appelle troncheure. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 17.)

Fourchié, *adj.* [1° Terme de blason: « Li lions « ot queue *fourchié*. » (Couci, v. 1559.)] 2° Fourchu. On lit de la chasse de la loutre: « Chaque chasseur « doit avoir... son baston *fourchié*, et ferré devant, « bien aguisé, et quant il verra venir le loutre, qui « vendra par dessoubz l'yaue, il le doit ferir, s'il « puet. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 298.) — [« Les « François estoient bien paignez, Les vis tendres « et deliés, Et si avoient barbes *fourchées*. » (Liv. du bon Jehan, 2818.)] — 3° « Verge *fourchiée*, ou l'on « met plusieurs choses qui yssent du cerf. » (Modus, f. 28 ᵇ.) C'étoit une sorte de crochet où l'on pendoit les meilleures viandes du cerf qui se réservoient « pour la bouche du seigneur. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 196.)

Fourchiel. [Bâton fourchu: « Thomas Perrote « estant allé en une vigne et ayant trouvé qu'on « lui avoit osté un *fourchel*, dont il avoit lors à faire, « il se transporta par devers Jaquinot,..... et lui « demanda s'il avoit osté le dit *fourchel*. » (JJ. 138, p. 160, an. 1389.)]

Fourchier. [Comme *fourchiel*: « Icellui Jaque- « min sailli avant en tenant un gros et pesant bas- « ton appelé *fourchier*. » (JJ. 135, p. 112, an. 1388.)]

Fourchieure, *s. f.* Branches fourchues. « Qui « ne sçait le jour, la maniere d'estouper, si prenne « des *fourchieures*, et menu bois, et les boute « dedans les fosses, et puis mettre de la terre dessus,

« et bien fort, afin qu'il n'y puisse entrer aucune « maniere. » (Fouill. Vén. fol. 105 a.)

Fourchoier, *v.* Se diviser en deux branches. (Rab. IV, 23.) Au figuré, on disoit d'une famille qui se divisoit en plusieurs branches : « Si aulcun va « de vie à trespas, sans hoirs descendans de son « corps, les heritaiges anciens, et biens immeubles, « qui du dict deffunt n'ont esté acquis, ne conques- « tés, branchoient, et forchoient et viennent à « iceluy, ou ceulx qui est son plus proche parent, « de l'estoc, et branche dont les dicts heritages sont « issuz, et venuz. » (Thaum. Cout. de Berry, 386.)

Fourchument, *adv.* En manière de fourche. (Cotgrave et Oudin.)

Fourchure, *s. f.* Endroit du corps où commencent les cuisses : [« Et tout le cors tres qu'en la « *furcheure*. » (Roland, str. 102.)]

Guillaume Longue Espée fu de grant estature ;
Gent fu, et bel, et de moult grant facture ;
Gros fu par les espaules, greille par la chainture,
Jambes out longues, droite, large la *forcheure*. *(Rou.)*

Fourcier, *s. m.* Réservoir à poisson :

. . . . Trois meres en celle *fourcier* avoit,
Qui de peuple mon estanc gouvernoit,
Par leur moien, qui maint bien m'ot rendu ;
Mais ce *fourcier* est devenu trop froit,
Dont mon estanc est de tout point perdu. *(Desch. 137 d.)*

Fourclore. [Exclure : « Là furent si compa- « gnon, qui hors estoient *fourclos*, priesque tout « mort. » (Froiss. t. III, p. 340.)]

Fourçoiier. [On lit dans Flore et Jeanne, p. 38 : « Contre vo seigneur ne contre ses barons vous « n'avez pooir de *fourçoiier*. »]

Fourconsillier. [Mal conseiller. (Froissart, t. V, p. 58.)]

Fourcours. [Attaque contraire aux règles : « Car de *fourcours* mal deuement fait il consieuvy « sur le heaulme messire Bouchicault. » (Froissart, t. XIV, p. 142.)]

Fourcq. [Confluent de deux ruisseaux : « Depuis « le potis M. de Folleinville en amont dusquez au « *fourcq* de l'iaue, qui s'en va à la Noefville. » (Cart. de Corbie, an. 1418.)]

Fourdine, *s. f.* Prunelle. On lit *fordine* aux Poëtes av. 1300, t. IV, p. 1333 :

. . . . Male espine
Nourist, et trait male *fourdine*,
Et male brance, male flour. *(Mousk. p. 602.)*

[Dans l'Oise, c'est le nom du pommier sauvage : « En une espesse mout très grant Plaine de ronses « et d'espines Cargies de noires *fourdines*. » (Li Cheval. as deux espées, p. p. Foerster, v. 652.)]

Fourdrinier, *s. m.* Prunier sauvage. (Cotgr.)

Fourdroier, *v.* Foudroyer. « Goliath approcha « David, le croyant *fourdroier* de sa puissante « hache ; mais David l'anticipa, et prevint. » (Tri. des IX Preux, p. 28 a.)

Fourer, *v.* Piller, ravager. [Voir Fourrer : « Li « Franchois parardirent et *fourerent* tout Ostre- « vant. » (Froiss. t. III, p. 185.)] — « L'avant-garde « de l'ost s'embati dedens la Mansore, et par con- « voitise que les menues gens avoient de *fourer* la « ville. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, col. 734.) — « Il signifie aussi fourrager : « Et au soir il se « logierent en ung biel pret et trouverent assés à « *fourer*, qui bien besongnoit à leurs chevaux. » (Froiss. t. II, p. 262.)]

Foureur. [Fourrageur : « Et envoyerent leurs « *foureurs* chevaucer fourer et ardoir en Escoche. » (Froiss. t. II, p. 262.)]

Fourfaire. [Voir Forfaire. Il était neutre et actif. Neutre, il signifiait : 1° Manquer à son devoir, à sa parole : « La seconde demande fu : se ung fievé « d'Alemaingne *fourfaisoit* en amenrissant l'Em- « pire, à quelle amende il doit estre. » (Froiss. II, p. 465.) — « Vous estes grandement *fourfait* enviers « moi. » (Id. t. III, p. 365.) — 2° Porter dommage : « Oncques cil de Valenciennes n'i peurent riens « *forfaire*. » (Id. III, 277.) — « Mais au chastiel ne « peurent il riens *fourfaire*, car il est trop fors. » (Id. V, 82.) — Actif, il signifiait encourir une perte de biens ou d'argent : « Il a presque *fourfait* tous « les heritaiges que son pere lui laissa entre la « Meuse et le Rhin. » (Froiss. XIII, 7.) — Réfléchi, il signifiait : 1° Manquer à ses devoirs : « Cele dame « garda mal son mariage et se *fourfist*. » (Froiss. II, 212.) — 2° Se méprendre : « Et à painne y avoit « nulle espasse de tires que il ne regardast la dame « si fort que elle en estoit toute honteuse et s'en « *fourfaisoit* bien en traiant. » (Id. III, 458.)]

1. Fourfait. [Coupable d'un forfait. (Froissart, t. X, p. 103 ; t. XIV, p. 33.)]

2. Fourfait. [Violation d'une convention : « Bien se pooient armer li chevalier de celle terre « sans *fourfait*, mais on ne pooit prendre ne ar- « doir, ne essillier nule cose, le terme durant, en « la dicte conté. » (Froiss. IV, 245.)]

Fourfaiture. [Même sens : « L'amende des « *fourfaitures* de Flandres. » (Froiss. IV, 345.)]

Fourgon, *s. m.* Longue perche ferrée pour remuer la braise d'un four A. Partie d'un vaisseau B. Fourchon C.

A [« Car pou s'efforce à ceuls qu'il tient entre ses « esles, Qu'il trebuche en enfer, sans *fourgons* et « sans peles. » (J. de Mung, Test. 1823.) — « Jehan « Le Maistre frappa Raveilles d'un *fourgon* ou « atiseur de four qu'il tenoit. » (JJ. 201, p. 160, an. 1470.)]

Arse serez à un *fourgon*,
Vielle ribaude, et maquerelle. *(Desch. fol. 330 a.)*

« Le *fourgon* se moque de la pelle, » se dit de deux personnes ridicules qui se blâment mutuellement ; le fourgon vaut la pelle pour attiser le feu. (Ess. de Mont. III, p. 199.) — « A telle pelle, « tel *fourgon*. » (Cotgrave.)

B « Tirant les ancres du carraquon,.... le plus « beau navire de la mer du Ponant.... dedans lequel « devoit estre la personne de l'amiral,.... le feu se « meit au *fourgon* tellement qu'on ne le sçeut « jamais sauver. » (Mém. Du Bellay, X, fol. 338 b.)

c « Etienne Lescarme prisonnier es prisons de « Chatillon sur Marne,.... luy fist sang d'une foyne « à deux *fourgons* appellée boutehache. » (JJ. 172, p. 316, an. 1423.)

Fourhaster (se). [Se hâter à l'excès: « Et ne « faisoient mies trop grant compte d'iaux *fourhas-* « *ter*. » (Froiss. VI, p. 126.) — « Qui peuist veoir à « lendemain tentes et trés abattre, chars chargier, « gens *fourhaster*, enblaver et entouellier, bien « peuist dire: je voy un nouvel siecle. » (Froissart, t. III, p. 308.)]

Fourjouster. [Remporter le prix d'une joûte: « Et y fu li sire d'Enghien qui *fourjousta* les jous- « tes. » (Froissart, t. II, p. 197.)]

Fourjugier. [Juger illégalement: « A la fin « que cils que l'amoient, ne peussent point dire « que, par envie ne hayne, on l'euist enforchié ne « *fourjugié*. » (Froiss. XV, 73.)]

Fourjur. [Faire *fourjur*, déclarer par serment et en justice qu'on renonce à une chose: « Gillart « le Grand fist adjourner à Mons Colard de Midelay « pour faire *fourjur* selon l'usage du païs. » (JJ. 144, p. 258, an. 1393.)]

Fourmageon, *s. m.* Petit fromage. (Cotgrave.)

Fourmager. [Marchand de fromages: « *Four-* « *magiers* paieront... pour la somme de froumages « .II. den. » (Chambre des Comptes, Reg. *Pater*, fol. 252 a.) On disait au féminin *fourmagere*.]

Fourmagerie, *s. f.* Lieu où se font les fromages, où ils se vendoient; l'art de les faire. (Monet, Oudin et Cotgrave.)

Fourme. [1° Manière: « Sus la *fourme* et « estat. » (Froiss. II, p. 287.) — « En la *fourme* et « maniere. » (Id. t. II, p. 423.) — 2° Sujet, matière: « Ces traitiés, ces sejours donnoient *fourmes* et « matiere de tres grans despens. » (Froiss. t. XVI, p. 58.) — 3° Siége, escabeau: « Ils apporterent « grant foison de bancs, de *fourmes* et de merrien « et en appuierent leur porte. » (Id. XI, p. 379.) — « 49 *fourmes* et 31 tables, 68 tretiaux et 5 chaeres. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 107.)]

Fourmener. [1° Battre, maltraiter: « Icellui « Lotart eust une suer mariée à Jehan le Wette; « lequel Jehan la *fourmena* par plusieurs foiz et « tant qu'il l'afola d'aucuns de ses membres. » (JJ. 99, p. 450, an. 1368.) — 2° Fatiguer: « Iestes « vous blechiés durement? Gardes, trop ne vous « *fourmenez*. » (Couci, v. 1955.) — « Et *fourmene-* « *rent* en luitant tant yaux et leurs chevaux, que « moult estoient afoibli de leur force. » (Froissart, t. II, p. 292.)]

Fourmental. [De froment: « Fuere *fourmen-* « *tal*. » (Carl. de St Corneille de Compiègne, f. 182 a, an. 1257.)]

Fourmentel. [Fromenteau, excellente espèce de raisin en Champagne. On lit dans Beaum. MS. ch. XXVII: « Droit pris de vins, de rentes selonc le « coustume, si doit estre prisiez en troiz manieres « de vins; che est assavoir vin *fourmentel*, vins de « moreillons et vin de gros noirs. »]

Fourmenterie. [Marché au blé: « Item sur la « maison seant devant la *fourmenterie*... IX solz. » (JJ. 107, p. 375, an. 1375.)]

Fourmesaisiet. [Fort mal à leur aise. (Froiss. t. II, p. 148.)]

Fourmette. [Petit escabeau: « Icellui Hartel « pour aidier à defendre ledit Thorel, qui l'avoit « aidié à defendre, print une *fourmette* et leur « geta. » (JJ. 118, p. 136, an. 1380.)]

Fourmeur. [Créateur: « Dieu, *fourmeur* de « toutes choses. » (Froiss. XV, 39.)]

Fourmont. [« Lesquelx deux couples de fer le « suppliant à un hostil, dit *fourmont* il leva ou « arracha. » (JJ. 158, p. 361, an. 1404.)]

Fournage, *s. m.* 1° Droit qui se paie au four banal ou au seigneur même pour avoir la permission de faire cuire dans sa maison ou ailleurs. (Voyez Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis; Laurière.) — 2° Droit de prendre dans un bois ce qui est nécessaire pour son chauffage: « Ne sera permis « aus dits usagers de vendre leurs droits d'affouage, « chauffage, *fournage*, et autres en bois de couppe, « et taillis, à aucuns forains, et estrangers. » (Cout. de Gorze, Nouv. Cout. Gén. II, p. 1096 b.) — « Vefve « acceptant le douaire coustumier jouit des heri- « tages, et fruicts d'iceux en l'estat qu'ils sont lors « du douaire escheu; comme des foins prets à « faucher, ou fener, bleds, ou autres grains,...... « voire mesme de la houille des bois, pour son « *affouage*, selon les coupes ordinaires. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1080 b.) — 3° [Ce qui est cuit au four: « Puet li maires voir le pain et les *fournaiges*, « et puet commander as fourniers qu'il entame- « chent leurs *fournaiges*, pour voir dedans s'ils « sont de loyal waagnaige. » (Ord. V, 510, an. 1355.)] — [Laurière cite le droit de *menu fournage*, d'après un terrage de 1522: « Le menu *fournage* est dehu « chacun an au terme de feste saint Martin d'hiver, « par ceux qui sont de la franchise dudit Bussi; « c'est à sçavoir qu'une chacune personne payant « le menu *fournage* est de ladite franchise de « Bussi. » Ce droit était de six deniers parisis.]

Fournaiser, *adj.* Qui appartient au four. (Cotgrave.)

Fourneau, *s. m.* 1° Cheminée:

Il ot une longue jambe
Plus noire que *forniaus* de chambre. *(MS. 7218, f. 175 c.)*

2° Fours:

C'il font petiz *forniaus*, et fors....
Là cuisent tartres, et pastez. *(Guiart, fol. 331 b.)*

Fournée, *s. f.* [Quantité de pain mise au four: « Et si est assavoir ke li forniers doit associer loau- « ment les *fournées* soulonc çon ke mestiers est à « le ville, et selonc çon k'il en sera requis des « femes de le ville, et sommourc quant poin sest « le petrir. » (Cart. de S. Pierre de Lille, fol. 112 b, an. 1263.)]

Expressions :

1° « Emprunter un pain sur la *fournée*, » coucher avec une fille avant de l'épouser. (Oudin.) — [« Un « homme ne se fie pas voulentiers à une fille qui « lui a presté un pain sus la *fournée*. » (Desper. V° conte.)]

2° « Il n'y a que la premiere *fournée*, ou la pre- « miere pinte chere. » (Brant. Dames Gal. II, 358.)

3° « Tout à une *fournée*, » tous ensemble :

Moult fet à redouter
Cele pesme jornée,
Où nos serons jugié
Tuit, à une fournée. *(MS. 7615, II, fol. 142 b.)*

Fourneise. [« Deux *fornaises* de chaus que « Colars devoit faire à ses cousts. » (Du Cange, Constantinople, Chartes, p. 26.) — « El feu qui est « tuz jurs ardanz En *forneises* de soufre espris. » (Marie, Purgatoire, 1092.) — « Et les manieres del « peccié Ont alumée lor *fornaise* Dont li peciere « est à mesaise En autre eure que il n'est orc. » (Guy de Cambrai, Barl. et Jos. p. 2.)] — On disoit au figuré : « Jeunes gens venans droit de la *four-* « *neise*, et qui de nouveau se mettent au monde. » (Arr. Amor. p. 422.)

Fournel, *s. m.* Arcade. Une religieuse « prit « son tour à aller à la fontaine de la Lavanderie, « et quand elle fut illec à la fontaine, le diable se « mit entre li et le *fournel*, et li saillit sur les « espaules et la vouloit estrangler. » (Vie d'Isabelle, à la suite de Joinville, p. 178.)

Fournement. [Buffleteries : « Quiconques est « cordouannier à Paris, il ne puet ne ne doit mestre « viez euvre en *fournement* avecques nueve. » (Livre des Métiers, § 228.)]

Fourner, *v.* Cuire au four. Rabelais dit de Gargantua : « Il devint aussi saige qu'oncques puis ne « *fourneasmes* nous. » — « Expression prover- « biale, ajoute Le Duchat, pour dire que Gargantua « perdit son tems, et que son pain.... ne se trouva « pas plus cuit que l'estoit le notre, quand nous « enfournasmes. » (Rab. I, p. 93.) — Dans un Gloss. du fonds S. Germain, *fourner* traduit *furnare*.

Fourneture, *s. m.* Provision, choses nécessaires à la vie [A]. Quantité prescrite [B].

[A] Failli vous onques *fornesture*,
Ne besoingnable vesture. *(Rou, ms.)*

[B] « Que nuls ne puisse vendre, ne acheter le dit « harenc en maises, ne en tonniaus sans compte ; « c'est assavoir en chacune maise de harenc sor, « doit avoir un millier, et vingt harens, pour *four-* « *neture*, et en la maise de harenc blanc doit avoir « huit cens et seize harens, pour *fourneture*. » (Ord. t. II, p. 576.) Voyez Fournissement.

Fourni, *part.* Muni, garni [A]. Gros, qui a du corps [B]. Achevé, fini [C].

[A] « Ambassadeurs *fournis* de plainiere puis- « sance. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, page 714.)

[B] « Adonc..... print son escu qui estoit couvert « d'une verde housse, et le descouvrit, si l'appuye « à ung arbre, puis print à le regarder, et veit que « la champaigne (le champ) estoit d'azur tres fin, à « neuf lettres de fin or grandes, et *fournies*. » (Perceforest, vol. II, fol. 112 a.)

...... Artus devint bacelers,
Grans et *furnis*, et biaus, et clers. *(Mouskes, p. 549.)*
Les bras avoit auques *forniz* ;
Longs et grailes avoit les doiz. *(R. de Narcisse, f. 117 b.)*

[C] « Le traitté d'Arras n'a pas esté *fourny*, et « accomply. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, page 729.)

Fournier, *s. m.* Qui a droit de four banal [A]. Qui a soin du four banal [B]. Boulanger [C].

[A] Il y a à Rome (je crois dans la Bibliothèque Ottoboni) un titre où le duc de Bourgogne termine l'énumération de ses qualités, par celle de « *four-* « *nier* du Roure. »

[B] « Ne *fournier*, ne mousnier qui gardent les fors, « et les moulins. » (Ord. I, p. 152.) — [« Du fuerre « prent une bracié, Et si l'a au *fournier* jeté. » (Renart, v. 2926.)]

[C] Le connétable de Clisson, « tousjours bien se « tenoit sur son cheval, et tant qu'il fu feru sur le « chef d'une épée,..... duquel coup il versa jus de « son cheval, droit à l'encontre de l'huis d'un *four-* « *nier* qui jà estoit decouché pour faire son pain, « et le cuire. » (Froiss. liv. IV, p. 142.) — « *Four-* « *niers*, et patissiers qui ont accoustumé de cuire « pain a bourgeois. » (Ord. I, p. 534.)

Proverbe : « Il y aura de bien chauffez, si le *for-* « *nier* ne s'endort. » (Rab. V, pronostic. p. 4.)

Fournil, *s. m.* Pièce attenant au four où l'on pétrit la pâte. « Personne ne peut louer ses mai- « sons, ses *fournis*, ou ses chambres à des estran- « gers, si ce n'est par la permission de la loy. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 513 a.)

Fournilles. [Menu bois propre à chauffer le four : « Le four de Chambay liquel à chascun an « cent charretées de *fournilles* prises en la forest « de Gouffer. » (JJ. 144, p. 87, an. 1307.) — « Et « doit prendre li fourniers à celui qui quist, d'un « witel un denier pour le *fournille ;* et s'il voet, il « puet apporter se feunille au four. » (Rev. du comté de Hainaut, an. 1265.)]

Fourniment, *s. m.* Habillement, armure.

Si ab tot l'apareillement
Dont femme fait *forniement*. *(Fabl. de S. G. f. 42 a.)*

Expressions :

1° « Bon, beau *fourniment* de Milan. » (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 126.)

2° « *Fourniment* d'une pistole. » (Cotgrave.)

3° « *Fourniment* de Reins. » (Cotgrave.)

Fournir, *v.* Donner, garnir, pourvoir [A]. Finir, achever [B]. Accepter le combat [C].

[A] Dieus a si très grant partie
De biens mis en vous *furnir*,
C'une autre se doit tenir
Du menour a bien pale. *(Vat. 1490, f. 52 b.)*

[B] Onkes ne seue chançon *furnir*,
Ne commenchier joliement. *(Poët. av. 1300, III, 1206.)*

« Je ne fais doute, et m'est bien advis que ung

« homme de grand affaire peult assez tost faire une « amye; legiere chose est à *fournir;* et le bien « tenir est le sens. » (Ger. de Nev. I[re] part. p. 91.)

[c] « Les trois chevaliers s'en vindrent au renc, en « grant orgueil, et esprins de hardement, pour « *fournir* les trois chevaliers bretons qui encores « estoient livrans joustes à ceulx de dehors. » (Percef. IV, f. 57 [b].) C'est souvent le sens dans ce roman. — Monstrelet rapporte que le « comte d'Eu feit « scavoir au.... comte de Sombresset, que s'il vouloit combattre puissance contre autre, il les *fourniroit*, ou cent contre autre cent, ou de sa « personne contre luy. » (Monstrelet, II, fol. 174 [a].) — « Les nobles hommes....... avoient délibéré que « le seigneur de Charry, leur chef, en ceste partie, « auroit la premiere bataille et *fourniroit* le dit « premier chevalier. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 180.)

Expressions :

1° « *Fournir* à la joûte, » prêter le collet pour joûter. « Malaquin...... se plaint que aucun cheva- « lier ne le *fournist à la jouste*. » (Perceforest, II, folio 11 [b].)

2° « *Fournir* à nature, » mourir. (Pasquier, Rech. page 905.)

3° « *Fournir* du nom de quelqu'un, » nommer. « Un certain gentilhomme du nom duquel je *four- « nirai* bien, si besoin estoit. » (Apologie pour Hérod. p. 611.)

4° [« (L'épée) Dont ot *forni* maint grant estor « champel » (Roncisvals, p. 144), c'est-à-dire pris part aux tournois, aux joûtes.]

5° [« Quant Renart l'ot, si ot grant joie, Ne set s'il « *fornira la voie* » (Renart, v. 11162), c'est-à-dire se mettra en chemin.]

6° [« Et disoit encore qu'il s'estoit présentés à « l'ore de miedi, par quoi il voloit son apel avoir « *furni*. » (Beaumanoir, LXI, 63.)]

7° [« Si ledit pleige dit que il n'a de quoi il lui « puisse faire que pleiges, l'autre li doit dire, « *fournissiés en l'assise*, et il la doit fournir ensi, « que il doit jurer sur sains, que il, ne autre pour « lui n'a dou sien à couvert. » (Assises de Jérusalem, ch. 113.)]

Fourniron. [Même sens que Fournier : « Item « que les habitans... puissent cuire es fours de « ladite ville,... et se les fourniers ou *fournirons*... « empiroient ou afoloient le pain,... les dis four- « niers ou *fournirons* seront tenuz de l'amender. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Fournissement, *s. m.* Provision, terme de droit; il signifioit « le sequestre de la chose conten- « tieuse, en matiere possessoire, et de complainte, « et le retablissement des fruits qui doit estre fait « ès mains du commissaire. » (Laurière.) — « Sequestre, vulgairement appellé *fournissement* « de complainte. » (Gr. Cout. de Fr. p. 160.)

Fourniture, *s. f.* Action d'accepter un combat, de fournir un adversaire au chevalier qui se présentoit pour joûter : « Jacques de Lalain qui de « longue main avoit queru, et desiré son parti, « pour soy esprouver en celle noble épreuve, pre- « vint avant tous autres, et fit tant que le duc luy « ottroya icelle *fourniture*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 255.) — On disoit aussi en termes de chevalerie « *fourniture* des armes, » pour l'action d'achever les joûtes entreprises. « Ne restoit « plus de son emprise que la *fourniture des armes* « à pié, que de sa personne il avoit emprises. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. VI, p. 194.)

Fourostagier, *v.* Lever des otages à tort. On lit des guerres de Charlemagne :

Et Angletiere, et Danemarce,
Qui moult estoit lointainne marce :
Si en ot le Danois Ogier,
Pour Gaufroy son pere ostagier,
Et diut rendre treu, et ban,
De quatre deniers, cascun an;
Mais Gaufrois i laisa Ogier,
De tout en tout, *fourostagier*. *(Mouskes, p. 125.)*

Fourpasser. [1° Surpasser, dépasser : « Car « chacuns s'efforchoit de *fourpasser* son compai- « gnon. » (Froiss. VI, 295.) — « Et si estoit nuls qui « osast, sus le teste à coper, *fourpasser* ne chevau- « cier devant les bannieres forsmis les mareschaux. » (Id. II, 141.) — 2° Transgresser : « *Fourpasser* un « commandement. » (Id. III, 393.)]

Fourq, Fourque. [1° Chemin qui se bifurque, terre qui se bifurque pour embrasser une autre : « En ung *fourq* et croisée de deux chemins. » (JJ. 181, p. 170, an. 1452.) Voir Fourc. — 2° Fourches patibulaires, gibet. Voir Froiss. III, 349.]

Fourquier. [Grande fourche, au reg. JJ. 160, p. 355, an. 1406.]

Fourquillon. [Petite fourche, au reg. JJ. 195, p. 1203, an. 1474.]

Fourrage, *s. m.* Paille, herbage, blé [A]. Pillage [B]. Droit seigneurial [C]. Temps du frai [D].

[A] [« Les soudards Thraciens chargerent quelques « fourrageurs des Romains qui portoient du *four- « rage* au camp. » (Amyot, Paul Emile, 29.)]

[B] « Nous serons tous à butin, aussi bien ceulx de « dehors, comme ceulx de dedens, afin que nul ne « s'amuse au *fourraige*. » (Le Jouvencel, p. 393.)

[C] « Peut le seigneur bas justicier créer, ou com- « mettre gens pour lever, et recepvoir les dismes « qui luy appartiennent en sa seigneurie, et pareil- « lement les droicts de la coupp des bois, ensem- « ble de vaine pasture, et *fourage*. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 345 [a].)

[D] « Que nul ne pesche depuis la sainct Jean « Baptiste jusques à la Pasque, à harnas que on « appelle muche, qui est pescherie de roches, sur « l'amende de 60 sols, et le harnas perdre; et ne « doit estre tendu, en temps de *fourage*, à cent « pieds près du foursin, sur l'amende dicte. » (Bout. Som. Rur. p. 507.)

Expressions :

1° « *Fourrage* de corbeaux, » pendard. (Cotgr.)

2° « Tout lui est *fourrage*, » tout lui est bon. « Y avoit un levrier fort meffaisant qui entroit par-

« tout, et ne trouvoit rien trop chaud, ne trop « pesant; pain, chair, fourmage, tout luy estoit « *fourrage.* » (Contes de Des Perr. t. I, p. 136.)

Fourragement, *s. m.* Action de fourrager. (Cotgrave.)

Fourrager. [1° Aller au fourrage : « Et vinrent « loger en un beau pré où ils trouverent assez a « *fourrager* pour leurs chevaux. » (Froissart, éd. Buchon, I, I, 44.) — 2° Piller : « Et alloient par « outre la riviere de leur coté *fourrager*, et rame- « noient souvent grant proie. » (Id. I, I, 260.)]

Fourrager, Fourragier, Fourrageur, *s. m.* Batteurs d'estrade, maraudeurs. [« Un homme « qui sembloit estre pillart, tellevacier ou *fourra-* « *gier* et parloit estrange langaige. » (JJ. 124, p. 166, an. 1383.)] — On lit du retour du dauphin auprès du roi Charles VII, après son expédition en Allemagne : « Il y demeura des siens, depuis son « entrée au dit pays jusques à son retour, mille « hommes de guerre, ou plus, tous gens de bonne « estoffe, sans les houspilliers, *fouragers*, et autres « gens de petit estat. » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 540.) — « *Fourrageurs* vont à deux, « à trois, à cinq, à six lieuës, et aucunes fois à « plus de sept loing querir à mangier, sans les « guectes, escoutes, chevaucheurs et guides de « toutes pars, que une compagnie doit avoir, quant « elle n'est logié en lieu fort. » (Le Jouv. p. 577.) — « Fauldra qu'il soit nuyt avant que nous approu- « chons d'eulx plus près de demye lieüe adfin que « les *fourragiers* ne nous sentent venir. » (Le Jouvencel, ms. p. 81.)

Encor, quant ils vont chevauchier,
L'un court devant, l'autre derrier,
Jà n'y ert ordonnance mise :
En peril sont li *fourragier*,
Avant garde n'y a mestier;
Guet de nuit, escoute n'avise:
Pour garder l'ost chascun se prise. *(E. Desch. f. 80 b.)*

Fourre. [Fourreau : « Item nulz fourbeur ne « peut, ne ne doit faire *fourre* à espée de bazanne. » (Coutume de Ste Geneviève, ms. f. 2 b, an. 1330.)]

Fourrel. [Même sens : « Iceulx fevres deman- « derent à certains compaignons,... se il avoient « point trouvé un fourreau d'espée; lesquelx res- « pondirent par maniere de moquerie, qu'il n'avoit « saint en paradix, se l'en l'appelloit *fourrel* qu'il « ne s'en courrouçast. » (JJ. 118, p. 100, an. 1380.)]

Fourrelier, *s. m.* Gainier. (Cotgrave, Oudin.)

Fourrer, *v.* Garnir A. Fourrager, ravager B.

A « Nicolete eut fait le loge.... mout bele, et mout « gente, si l'ot bien *forrée* dehors, et dedens de « flors, et de foilles; si se repart de lès le loge en « un espès buisson. » (ms. 7989 2, f. 77 d.) [Voir l'édition d'Aucassin et Nicolette par MM. G. Paris et Bida.]

...... Qu'uns homs soit bien vestus, et *forrés*,
Et qui sache faire un petit li grant...
On ly dira, sires, passez avant,
Pour son habit; et c'est ce qui me tue. *(Desch. f. 261 a.)*

On a dit au figuré : « les yeux *fourrés* de cendal « vermeil » (Froissart, liv. IV, p. 240), c'est-à-dire bordés de rouge.

B « Ils partirent de Beauvais, pour aller querir « leurs aventures, et *fourrer* le pays. » (Monstrel. sous l'an 1431.) — « Si commencerent les archers à « fourrer, et piller le village. » (Ol. de la Marche, page 357.) — « Le prince de Galles, et ses gens ne « savoient mie justement le convenant des François; « mais ils supposoient qu'ils n'estoyent pas loing : « car leurs fourreurs ne trouvoient plus que « *fourrer*. » (Froiss. liv. I, p. 185.)

Expressions :

1° « Collation *fourrée.* » (Saintré, p. 569.)

2° « *Fourrer* un gasteau. » (Cotgrave.)

3° « Gauffre *fourrée.* » (Coquillart, p. 166.)

4° « Hérétique *fourré*, » hérétique en apparence. « Tous les auteurs qu'il a leu sont, ou schismati- « ques, ou heretiques formels, ou libertins que « j'appelle heretiques *fourrés.* » (Garasse, Rech. des Rech. p. 604.)

5° « Chaperons *fourrez.* » [Voir *Chats fourrés.*]

Tels promeneurs reprouvons
Car de tous biens est esclipces.
Esclipces
Es grands seigneurs, es delices,
Et es *fourrez chaperons.* *(Desch. f. 68 d.)*

6° « *Fourrée* pelice » désigne encore les gens de robe ou d'église.

Au conseil a chascun s'oppinion,
Tuit dient bien, mais, quant vient au
Servir,
D'executer nul n'y a vision :
Leur consaulx est de *fourrée pelice.* *(Desch. f. 54 c.)*

7° « *Forré maisniée.* » Même sens.

Cil qui ainsi sont engerré,
Sont de la *maisniée forré;*
Quar il font les fax jugemens. *(Fabl. de S. G. 34 1.)*

8° « Paix *fourrée,* » fausse paix, paix feinte et simulée. (Du Clos, Preuv. de Louis XI, p. 287.) — [« L'empereres envoia au soudan faire paix *forrée.* » (Hist. Occ. des Croisades, I, 370.) C'est une paix semblable à la monnaie fourrée; comme dit le vulgaire, c'est du plaqué. On lit encore dans la Chron. Norm. p. p. V. de Viriville (p. 401): « Je me doute « que ce ne feust pais *fourrée* ou par crainte. »]

9° « *Fourrer* ses boughes, ses mitaines, ses poi- « gnets, » piller, s'enrichir. « Plusieurs pouvrez « affamez d'argent y *fourrerent* si bien leurs poi- « gnets, ce qui leur fut... chaulde gorge. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, ms. fol. 76 b.) Dans l'imprimé, p. 48, on lit : « *fourrer* ses mitaines » ; — « *fourrer* « ses bouges » est dans St Jul. Mesl. Hist. p. 550.

10° « *Fourrer* la paume, » garnir la main, donner de l'argent. (Ord. t. II, p. 325.)

Fourreure. [1° Fourrures employées comme doublure ou bordure : « La *fourreure* d'une robe de « drap pers de quatre garnements que ledit sei- « gneur ot le jour de Pasques Flories : C'est assavoir « pour la housse, elles et ellettes, 872 ventres de « menu vair; pour le seurcot clox 560 ventres; « pour le seurcot ouvert 482 ventres; pour le chap- « peron 84 ventres; pour les manches de cote « 60 ventres; pour le chappeau de bievre 50 ven-

« tres....... Pour tout 2098 ventres de menu vair. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 158.) A la page 159, un autre habillement endossé le jour de Pâques emploie 2328 hermines.] — 2° Faux cheveux :

Fame n'est pas de péchié monde,
Qui a sa crine noire, ou blonde,
Selonc nature,
Qui i met s'entente, et sa cure
A ajouster une *fourreure*,
Au lonc des treces. *(MS. 7218, f. 237 a.)*

[Voir Fourrure.]

Fourrier, *s. m.* Fourrageur, pillard [A]. Fourrier [B]. Munitionnaire, pourvoyeur [C]. Tailleur [D].

[A] [« Li *forier* courent pour les villes rober. » (R. de Cambrai, 300.)] — Gui de Namur, ayant défait les Français à Courtray, « manda à ses courciers, « et *fourriers* à queuillir les proies. » (Chron. de Nangis, t. I, p. 1302.)

[B] [« Le roy, depuis son arrivée en ceste dite ville « de Dijon, a fait constituer prisonniers tous les « *fourriers*, ...à cause qu'il font marchandise des « logis et les vendent pour en faire leur prouffit. » (Bibl. de l'Ec. des Ch. 4e série, t. V, p. 371, xve s.)] — « *Fouriers* estoient au nombre de quatre, dans « chaque bande de 600 hommes, ou legion. » (Mil. fr. du P. Dan. I, p. 259.) — « Envoya ses *fourriers* « devant pour prendre l'ostel. » (Hist. de Bertr. Du Guescl. par Mén. 240.) — Les *fouriers* sont appelés *forrarii*, dans les auteurs de la basse latinité; Math. Paris (Hist. de Henri III, t. II, 590) les désigne par ces mots: *Emolumentis victualium intendentes, quod vulgariter forrarii dicuntur*. Voyez Ord. t. III, p. 479. — [De là, au figuré : « Les habitans disent « que depuis quelque temps la mer se poulse si « fort vers eux qu'ils ont perdu quatre lieues de « terre; ses sables sont ses *fourriers*. » (Montaigne, I, 232.)] Le mariage des vieillards est le *fourrier* de la mort :

Et cet heureux hymen qui les charmoit si fort
Devient souvent pour eux un *fourrier de la mort*.
La Suivante Com. de P. Corn. act. 2e, sc. 1re.

Ce mot a aussi désigné ceux qui préparoient les choses nécessaires aux juges et aux principaux spectateurs des gages de bataille. (Le Liv. des Duels ou Gages de Bat. f. 40 a.)

[C] [« Ses queux, ses boutilliers apreste, ses *fou-* « *riers* et ses panetiers. » (Blanche et Jeanne, v. 1477.)] — « Envoyerent parmi la terre leurs « *fourriers* pour garnir leur ost de viande. » (Lanc. du Lac, t. III, p. 38 d.)

[D] « Pierre de Ste Treille qui estoit capitaine du « chastel de Couchy, de par le duc d'Orleans pri- « sonnier en Angleterre, fut trahi par son *fourrier*, « et son mareschal, lesquels... allerent... par nuict « buquer à l'huis de la fenestre du capitaine... vint « ouvrir l'huis un varlet, et demanda qu'ils vou- « loient...... le dit cousturier repondit qu'il avoit « ceans une piece de la robe de son maistre. » (Monstr. t. I, p. 274 b.)

Fourriere, *s. f.* Pâture [A]. Ecurie de sequestre [B]. Office [C].

[A] [« Sire, soiez en la *foriere*; Chascuns de nous « se traie arriere ; Et devant vous viendrons co- « rant. » (Renard, v. 6407.)] — « Que nul ne voise « soyer, ne prendre herbe ès bois, prez, ne ès « *forieres* d'autruy. » (Cout. Gén. t. I, p. 832.) — « Que nul, demeurant en la dite seigneurie, ne « dehors, ne se ordonne, et faire mener en *foriere*, « bestes à corne, en tems que les heritages autour, « soient de bleds, ou de marchage, ou l'un d'iceux, « sur l'amende de deux sols blancs, de chascune « beste qui trouvé y seroit. » (Ibid. p. 833.)

[B] « Si ce sont des bestes chevalines, l'action « redhibitoire, ou forfacture se doit intenter en la « cité, pour les mettre...... en *fourrie*, c'est à dire « dans le lieu, ou l'écurie destinée à cet effet. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

[C] Voyez la Ballade intitulée : « Panneterie, eschan- « connerie, cuisine, fruiterie, et *fourriere*. » (E. Desch. Poës. mss. fol. 436 a.)

Fourriere contre qui l'en crie,
Pour les logiz souvente fois. *(Ibid.)*
Telle est honteuse,
Et marmiteuse,
Qui, de nuict, par l'huys de derriere,
Ne sera pas trop vergogneuse
De suivre compagnie honteuse
A quelque *varlet de fourriere*. *(Blas. des Faulc. am. 275.)*

Fourrure, *s. f.* Supercherie [A]. Cuirasse [B]. Droit seigneurial [C].

[A] Supercherie qui consiste à cacher une marchandise de mauvais aloi sous une bonne : « Seront « tenus les officiers de nos villes de faire visiter les « dits fagots, et laignes, quand ils viendront à vente « ès dites villes, pour sçavoir s'il y a *fourrure*, ou « autre faute, et proceder sur les delinquans, par « les peines. » (Cout. de Hainaut, C. G. I, 814.)

[B] On lit de Jean de Vuerchin, chevalier de grand renom, sénéchal de Hainault, qui envoya en divers pays pour faire fabriquer des armes pour les tournois : « Serons armez par noz coups comme il nous « plaira, et aurons targe, sans couverture, ne « *fourrure* de fer, ne d'acier. » (Monstrelet, vol. I, ch. 8, p. 7 b.)

[C] Enfin on nommoit *fourrure* un droit seigneurial en usage en Bretagne au xiiie siècle. (D. Morice, Hist. de Bret. préf. p. 15.)

Foursener. [Perdre la raison : « Je ne fui mies « à son trespas, mès on me reprist qu'il *foursena* « et morut vilainement. » (Froiss. VI, 177.)]

Foursiere, *s. f.* Réservoir [A]. Sorte de poisson [B].

[A] [Voyez Fourcier.]

Je vy jadis que j'oy un grant vivier,
Emprès lequel avoit une *foursiere*.
Qui me faisoit mon estanc poisonner. *(Desch. f. 137 d.)*

[B] « La royne envoya visiter monsr de Gurce, et lui « fist presenter quatre grans lux, deux *foursieres*, « des oistres, et ung grand pannier de marée. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 40.)

Foursin, *s. m.* Jeunes poissons, « fretin. » « Qui est trouvé peschant à cent pieds, près de « *foursin*, chet en amende de soixante sols. » (Bout. Som. Rur. liv. II, p. 860.)

Fourtournoyer, *v.* Avoir le dessous au tournoi. « Or il perra comment ceulx de Grece se « monstreront en ce tournoy, et chascun de nous « soit sur sa garde, et que nous aydons l'ung « l'autre, affin que les autres ne se puissent pas « vanter, et mocquer de nous : Je ne vouldroye pas « pourtant que le roy Alexandre, ne sa gentillesse « fussent *fourtournoyez*, jaçoit ce qu'ilz soient « preux. » (Percef. I, f. 23 c.)

Fourvier, *v.* Mettre dehors.

Je juerrai sur mon autel,
Jamais en ton lit ne gerrai ;
Orendroit te *fourvierai*. *(MS. 7989 2, f. 213 b.)*

Fourvirer, *v.* Tournoyer. « Entre heurter, et « *fourvirer* les unes contre les autres. » (Percef. vol. IV, fol. 139 d.)

Fourvoy, *s. m.* 1° Détour.

Cascun de nous va tant, et marce,
Que nous venons, sans nul *fourvoi*,
Droitement ou le temple voi. *(Frois. poës. f. 30 b.)*

2° Erreur, égarement.

C'est bon que vous venez o moi ;
Si serez hors de tout *fourvoy*. *(Frois. poës. f. 29 b.)*

Si poroit moult bien estre ensi
Que ta dame, au corps agensi,
Ressembleroit sans nul *fourvoi*,
Celle qu'en ton present je voi. *(Ibid. fol. 368.)*

Fourvoyement, *s. m.* Détour : « Remerchiant « icelluy seigneur de Gurce, du travail, et *fourvoyement* qu'il avoit fait d'être venu de Mantoue, « jusques icy. » (Lett. de Louis XII, p. 320.)

Fourvoyer, *v.* S'égarer. [« De maltalent fu « Geris enraïgiés ; S'il ne se venge ja sera *forvoiés*. » (Raoul de Cambrai, 184.)] — « Il vaut donq beau- « coup mieux, pour ne vous *fourvoyer* aucune- « ment, prendre la seule trace qui nous est cogneüe, « celle de nostre mere commune la terre. » (Dial. de Tahureau, p. 126 b.) — On a dit, au figuré, à la Ste Vierge :

Dame, ton adresse pourvoye
Qu'en ce naufrage ne *fourvoye*,
Par trop amer mondain amer. *(Cretin, p. 30.)*

« Le porc qui estoit eschauffé, et plain de felon- « nie se lance en *fourvoyant des narines*. » (Percef. vol. II, fol. 9 b.) On lit plus bas « ronfler de la « narine. »

Fous. [Soufflet, du latin *follis* : « Li *fous* à fevre « huit deniers ; et li doi foel à fevre, 16 deniers. » (Tailliar, Recueil, page 26.) — « Il soufloit les *foux* « dudit fevre à alumer la forge. » (Mir. de S. Louis, page 425.)]

Foussegée, *s. f.* Collectif de fossé. « Il est « permis à chascun de mener ses bestes pasturer « en toutes terres d'icelle terre, et justice de Thevé, « où il n'y a closture, ou *foussegée* deument, et « boucheuses. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 210.)

Fousser, *v.* Pêcher.

..... Monterent, à Auvillier,
Leur perches en son un pillier
Qu'ilz mirent en une fontaine ;
La *fousserent*, et de nuit plaine
De perchas, si comme je truis,
Dont on en prinst .XIIII. muis,
En un jour, noires comme aronde. *(Desch. f. 412 b.)*

Fousseure, *s. f.* Louis XII, pour recevoir le roy d'Arragon à Savonne, « feit faire un pont de « bois, entrant en mer, environ de douze pas « large, à passer trois hommes de front, faict « à gardes, et assis sur pillotis, et sur la *fousseure*, « couvert d'un drap rouge attaché de petits cloux, « pour faire à l'aborder la galere du roy d'Arragon, « et sortir par là de la mer, pour entrer en la « ville. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII.)

Foussoir. [Houe : « Icellui Symonnin fery ou « poussa feu Thibaut... d'icellui *foussoir*, qui estoit « illec pour leur labour. » (JJ. 163, p. 475, an. 1409.)]

Foutoir, *s. m.* Machine de guerre, la même que les « belliers, vulgairement appellez carcamousses, « et aujourdhuy *foutouers*.... pour l'aller, et le « venir que l'on fait en les esbranlant, affin de « heurter plus fort. » (Fauch. Orig. des Dign. de Fr. liv. II, p. 117.) — « Déchargeoient tout à coup des « couillards, une grosse gresle de pierre fort incom- « mode aux assiégez, de dessus les murs ; tandis « que par dessous, les *foutouers* agissoient de vive « force à les renverser. » (Boullainv. Essais, p. 100.)

Foutu. [« Berthelemy Gentil dist de Maugiron « d'Eistrac chevalier, qu'il estoit un faulx, mau- « vais, traitre et fuitif et *foutu* chevalier. » (JJ. 169, p. 448, an. 1416.)]

Fouy, *part.* Labouré. [Voir Fouir.] « Le deten- « teur de vigne à complants seulement, ou à com- « plant, et à cens, ou autres devoirs ensemble, les « peut quitter, et exponser au seigneur, toutes fois « qu'il luy plaira, s'il n'y a convenance au contraire, « en laissant au temps de la ditte exponsion, les « dites vignes en l'estat des façons que vignes doi- « vent estre, et ont accoustumé estre faites au pays, « au temps de la dite exponsion, et quittance ; « c'est à sçavoir deschaussées, taillées, *fouyes*, et « binées, et en payant les arrerages des dits cens, « ou charges, si aucuns en y a, du terme prochain « à escheoir. » (Cout. de Poictou, C. G. II, 575.) — Ce participe est employé comme substantif. « Quand « le gentilhomme veit la terre esmue par le groing « du porc, il alla dire au roy : sire, ne me croyez « jà, si ce *fouy* que vous voyez n'est fait par le « plus grant porc, et le plus puissant que veisse « oncques. » (Percef. II, f. 9 a.)

1. **Fouyer**, *v.* Payer le fouage. « Se..... il ave- « nist que la raençon fust si grant que l'on ne la « peust trouver à amasser tresor, meuble, et ne « trovast l'on emprount de la quantité de ce qui en « deffaudroit de la raençon, les homes sont tenus « de *fouyer* lor fiés un besant par cent. » (Assises de Jérus. p. 182.)

2. **Fouyer**. [Chasse des oiseaux à la lanterne, à la *frouée*, comme on dit aux environs de Langres : « Les supplians oyrent sonner une sonnette à « *fouyer* ; parquoy supposerent que c'estoient gens

« qui chassoient au *fouyer* les perdrix, qui est « chose defendue de par nous. » (JJ. 195, p. 1218, an. 1474.) C'est encore un genre de chasse interdit.]

Foye, *s. m.* [« Se trouvoient ces chevaliers et « escuyers d'Angleterre les vins ardens et forts... « qui leur rompoient les testes... et leur ardoient « les *foyes* et les poumons. » (Froiss., éd. Buchon, II, III, 82.)]

Expressions :

1° « Donner du *foye* de connil, » en faire accroire. (Oudin, Cur. fr.)

2° « Aimer du bon *foye*, » aimer du meilleur de son cœur. (Rab. III, p. 116.)

3° « Avoir bonne rate, et encore meilleur le *foye*. » (Dial. de Tahur. p. 77.)

4° « *Foye* double, » aujourd'hui gras double.

Boyaulx, culliers, pance, et le pis,
Teste de veau, les trotignons,
Foye double, rate, rougnons. *(Desch. f. 346 a.)*

5° [« Jamais homme ne mange *foye* Que le sien « n'en ait joie. » (Leroux de Lincy, Prov. II, 197.)]

Foyemens. [Exécuteur testamentaire : « Item « que *foyemens* ne puist vendre heritaiges parte- « nans alle execution de testament de cely, qui « *foyemens* les aurat constitué. » (Hist. de Liége, II, 420, an. 1355.)]

Foyer. [Feux tenant lieu de phares au XIVe siècle : « Comme du mandement de... l'archevesque « de Rouen et l'amiral France, vous aiez establi « fors les pors de vostre viconté .III. *fouiers*, c'est « assavoir au chief de Caux, à Englesqueville et à « Fescamp pour la seurté du païs. » (B. N. fr. 25999, p. 11, an. 1350.)]

Foyes, *s. m. p.* Vestiges, traces, piste des bêtes fauves. (Oudin.) — « On appelle de toutes bestes « mordanz les traces, et des bestes rousses le pié, « ou les *foyes* ; et peut l'en appeller les unes et les « autres, routes, ou erres. » (Chasse de Gaston Phébus, MS. p. 63.)

Foyneaulx. [« Icellui Marin dist au suppliant « et autres pastours plusieurs injures, et entre « autres choses les appela *foyneaulx*. » (JJ. 195, p. 703, an. 1472.)]

Foynes. Peaux de fouines.

Fourrées de gris, belles, grandes,
De menu vair de roix d'ermines,
Foynes, martres, bonnes et fines. *(Desch. f. 504 d.)*

Frache, *s. f.* « Quant tu veulx que ton faulcon « soit haultain et prenne son hault, il te fault « querre la compaignie d'ung qui ait ung bon « faulcon bien haultain ; mais que ton faulcon soit « bien duit de retourner de ses chasses, et qu'il « aime bien ses faulcons ; qu'il treuve ses oyseaulx « dedans ung estang qui ne soit mie grant, ou en « une belle *frache*, on doit laisser aller, et voler « du faulcon haultain. » (Modus, f. 64 b.)

Fracteur, *s. m.* Qui rompt, qui brise : « Aujourd'huy facteur, demain *fracteur*. » (Cotgr.) — [« Sur peine de forfaire... corps, biens et estaz, « et d'estre puniz comme *fracteurs* et violeurs de « paix. » (JJ. 167, p. 262, an. 1413.)]

Fraction. [1° Action de rompre : « Cilz en « peregrinacion Quant il fist du pain *fraccion*. » (J. de Meung, Trésor, 824.) — 2° Parcelle : « Pour « ce n'est pas seure chose eslire hostie sur la « touaille ; car aulcune *fraction* pourroit illec « demourer. » (B. N. anc. 1237, ch. 7, an. 1396.)]

3° Effraction :

..... S'en sont pluseurs endebtez
Et mainte foiz desheritez,
Mors, occis en destruction,
Ou haïs pour la *fraccion*
Que pluseurs font, qui se desrivent,
En pillant par extorcion. *(Desch. f. 448 d.)*

4° Blessure ; au figuré, on a dit de la Ste Vierge :

Son digne corps, où n'eust oncq *fraction*.
D'espine aigue. *(Cretin, p. 2.)*

5° Froissement : « Par le bruit, ou *fraction* des « harnois, ou autrement furent oyz, et apperceus. » (Le Jouvencel, f. 32 b.)

6° [Infraction, violation : « Pour *fraction* de la « paix. » (Froiss. X, 434.)

Fradet, *s. m.* Flèche, fer de flèche. « On appel- « loit ainsi anciennement le fer d'une petite fleche, « et la fleche qu'on mettoit dans une arbalestre à « jallet. » (Ménage, Dict. Etym.)

Fradins, *s. m. p.* Livres de droit ; on les appelle *fradins* à cause de leur imprimeur. (Borel, sous *Rubriche*, p. 401.)

Frael, *s. m.* [Panier, cabas ; comparez l'anglais *frail*.] On lit dans la taxe des droits levés à Amiens en 1351 : « D'un *frael* de garde dessous cent livres, « treute sols parisis. » (Ord. t. II, p. 440, an. 1350.) Voir FRAYEL.

Fraës, *s. m. p.* Frais, dépens.

. . . . En bien peu de temps après,
Tout ainsi qu'il eut la paix faicte
De l'eglise, à grans coustz, et *fraès*
Il en eut paix, et joye parfaicte. *(Vig. de Ch. VII, 229.)*

Fragant, *adj.* Odoriférant. (Oudin et Cotgr.)

Fragate, *s. f.* Frégate. (Cotgrave.)

Frage, *adj.* Fragile :

Je ne luy peuz donner autre suffrage,
Si n'est que icy en ce bas monde et *frage*.
J. d'Aut. Ann. de Louis XII, MS. fol. 185.

Fragilité. [« Et nostres sires, qui savoit Que « *fragilitez* d'omme estoit Trop mauveise et trop « perilleuse Et a pechié trop enclineuse. » (St Graal, v. 179.)] — « Le sire de Fiennes ne puet, et aussi « ne veult plus exercer l'office (de connestable), « pour occupation d'aage, et de *fragilité*. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 401.)

Frai, *s. m.* Frottement, du latin *fricare* [A]. Traces, forme verbale de frayer [B].

[A] N'est ce chose encor plus celée ?
Ne pouvant recevoir taillée
Le poli, que de son sablon ;
Ne pouvant estre combatue
Que de soy, se voir abbatue
Au *fray* d'une lime de plomb. *(Rem. Belleau, I, p. 21.)*

[B] « Les Anglois eurent congnoissance des François, par leurs chevaux qui entrerent au *fray* des « chevaux des dits François. » (Froiss. liv... p. 383)

Fraiaus. [Cabas, comme *frael:* « *Fraiaus* de « fighes, .I. den. » (Chambre des Comptes de Lille, an. 1265.)]

Fraichettement, *adv*. Diminutif de fraichement. (Jacq. Tahur. p. 274.)

Fraicheur. [Début : « Est advenu que à la « *fraicheur* d'icelles coureries des gens d'armes et « de trait, lors des derniers troubles. » (JJ. 167, p. 11, an. 1412.)]

Fraichin, *s. m.* Vent frais. Remi Belleau dit, t. I, page 23 :

. . . . Estants voisins des bords de la marine,
Il vient à nostre bouche un *fraichin* de saline.

Fraicte, *s. f.* Brèche, ouverture, fente [A]. Claire-voie [B]. Sentier, route [C]. Bras de rivière [D]. Terme de chasse, brisée pendante [E]. Bruit [F].

[A] « Après fist dresser ses pierres et ses mangon- « neaux et les fit approcher des murs de la cité et « quant Agoulant vist qu'il estoit si a destroit lui « et les plus surs de son ost, s'en issirent une nuyt « epouventement par *fraites* et par faulses ouver- « tures. » (Chron. de S. Den. I, fol. 138 b.)

S'en ala el, par une *fraite*,
Et vint à l'us, sanz demorance. *(Pyrame et Thysbé, 100 a.)*

Dans le même roman, Thysbé parle à Pyrame au travers d'un mur : « Met sa bouche en droit la « *freceure*. » (Ibid. f. 99 b.) — « Item qui est trouvé « non avoir relevé *frette*, chemin et planche redres- « sée, dedans le temps commandé, chet en amande « de soixante sols. » (Bout. Som. Rur. p. 860.)

[B] Ainc n'oistes esfondre, orage, ne tempest
Demener si grant noise......
Com fesoient les bestes qui aloient à gest......
Je me regarde avant, par deseure une *fraite*,
Et choisi une beste hideuse *(MS. 7218, fol. 343 d.)*

[C] Quant la violette est fenée,
Et roses, dont on fait chapeaus,....
Hors ai tantos une esculée
De margherites, sans mentir ;
Se jusqu'aux champs je voeil courir,
J'en troeve en chemins, et en *fretes*. *(Froiss. f. 294 b.)*

On trouve « *frette* de Cormelles, » route de Cormelles, dans les Anc. Ord. de Paris, p. 279 a. *Frette* vient de *fractus*, comme route de *ruptus*, rompu, et a la même signification.

[D] [« Ce est à tort qu'il s'en repente De l'escoutée « qu'il ot faite Quant il passa tout seul la *fraite*. » (Athis, dans Du Cange, *Fretum* 1.)]

[E] Tot ades quant vous chacerez,
Fraites, et brisées lairez,
Ausi com je vous ai apris. *(MS. 7615, II, fol. 168.)*

[F] « Après ce ne demoura gueres qu'ilz ouyrent « une grant *fraicte* de chevaulx, et bien cuydent « que moulte en y ait. » (Lanc. du Lac, I, f. 139 d.) — [Il signifie encore barrage sur les bords d'un ruisseau ou d'un fossé : « Disoit le procureur desdits « religieux qu'ils sont en saisine de relever par « eulx ou par leurs gens, touteffois que le cas s'y « est offert et il leur a pleu, les *frestes* et fosses de « leur terre de Mouchy du lieu ou lieux où veue a « esté fete, et de prendre prael oudit lieu où veue a « esté fete pour reffaire les dittes fosses ou frettes. » (Cart. de Corbie, 21, an. 1325.) — « En un biel « camp devant son parck deseure de là où il n'avoit « *fraite* ne fosset. » (Froiss. t. V, p. 32.) — « Pour « apparillier les chemins, coper les haies, bos et « buissons, abattre *frettes*, raemplir vallées. » (Id. t. X, p. 117.)]

1. Fraier. [Frayer une route ; de là dans Froissart : « chemin *frayant*, » chemin battu, au t. XIII, page 147.]

2. Fraier, *v.* Froisser :

Charchié d'armes, el poing l'espée,
Dolent, et en peril d'estaindre,
L'esteut en la presse remaindre,
Où le flo des chevaus le *fraie*,
Tant qu'aucun sien ami l'en traie. *(Guiart, fol. 267 a.)*

3. Fraier. [Avoir des frais, faire des dépenses : « Comme lesdiz plaiz et procès fussent tailliés à « durer lonc tems, par quoy les dites parties pour- « roient estre *fraiez* et coustengiez et despendre « leur chevance. » (JJ. 102, p. 84, an. 1369.) — « Icellui Pierre poursui nos diz ennemis... comme « autres de nos genz, où il *fraia* et despendi moult « du sien. » (JJ. 109, p. 416, an. 1376.) — « Et « moult ont *fraié* les traiteurs qui ont esté par delà « la mer. » (Froiss. t. XVI, p. 11.)]

Fraigneis. [Action de briser. (Chron. de Norm. v. 33448.)]

Fraile, *adj.* Frêle, fragile. Ce mot, dans S. Bern., traduit *fragilis*. [« Al tens Noé, et al tems Abraham, « Et à David, qui Deus par ama tant, Bons fut li « secles, jamais n'ot si vailans ; Velz est et *frailes*, « tut s'en vat empirant. » (St Alexis, II.) — « Car li « sires de Fiennes, connestable à présent, Devient « *frailes* et vielx. » (Guesclin, v. 16923)]

. . . . Femme n'a plus grant science,
Fors voulenté pour conscience,
Est elle *fraile* et malicieuse
Et à mal faire estudieuse. *(Desch. fol. 501 b.)*

Les goutes d'eau, neiges, et gresles,
Plus en amours y a de fiel,
Plus de tourment fort et cruel,
Plus de douleurs aigres, et *fresles*. *(Faulc. Am. p. 246.)*

Fraileteiz, *s.* Fragilité. Ce mot, dans S. Bern., traduit *fragilitas* (p. 53).

Fraillon, *s. m.* « En celluy fort yver leurs « chambres, et leurs places estoient bien nettes et « sans feu ; et qui trouvast aucunes fueilles vertes, « elles feussent jonchées par l'hostel et la cheminée « estoit houssée comme en esté de *fraillon*, ou de « aucune chose verte ; aux licts n'avoit que une « serge legiere sans plus. » (Le Chevr de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 60 a.)

1. Frain, *s. m.* Frein, mors [A]. Fouet [B]. Aiguillon [C].

[A] [« Li *frein* sont d'or, les selles d'argent mises. » (Roland, str. VII.) — « Adonc sali li rois Henriz, et « prist un *frain ;* et s'en ala aus chambres courtoi- « ses tout desespereiz et pleins de l'anemi ; et si

« s'estrangla des resnes dou *frain.* » (Ménagier de Reims, § 25.)]

> * Tantost fait la pucelle despoiller, et desçaindre ;
> Tant le bati d'un *frain* là u le pot ataindre
> Que tote sa char blance li fait en vermel taindre.
> Poët. MSS. av. 1300, t. II, p. 853.

c « Le *frain* qui avoit esté vers les cueurs et « courages des chevaliers jeunes.... commença à « moindrir, et vieillesse les amatist, et fist changer « couleur, et saveur. » (Percef. IV, fol. 64 a.)

Expressions :

1° « Tost à *frains* s'en aller, » c'est-à-dire « à « brides abattues. » (Poët. av. 1300, p. 1285.)

2° « Chevaucher sur le *frain*, » aller bride en main, lentement : « Il se print à *chevaucher* plus « *sur frain* ; adonc l'attaignent ceulx qui le sui- « voient. » (Perceforest, t. I, fol. 59 b.) — « Lyonnel « *chevauchoit sur son frain*, moult pensif de ce « que fortune luy estoit si contraire. » (Id. II, 80 b.)

3° « Chevaucher a tret » s'est dit au même sens que « chevaucher sur *frain.* » — « Or chevauchons « ung petit à tret, affin que ne perdons pas l'ouye : « car la veüe nous est près faillye ; adonc commen- « cerent elles à chevaucher comme sus *frain.* » (Percef. vol. I, fol. 78 b.)

4° « Estre à son *frain,* » tenir le frein d'un destrier pendant la bataille. C'est en ce sens qu'on lit, en parlant du comte de Flandres allant contre les Gantois : « Ceux qui *estoient à son frein*, et devant « luy. » (Froiss. II, p. 181.) — « Gadiffer auroit la « tierce, luy centiesme de chevaliers, pour garder « son corps, si *estoit à son frain* Thelamon, et « Anthenor, deux très preux chevaliers. » (Percef. II, fol. 56 a.) — [A Crécy « estoit li Monnes de Bascle « *à son frain* (du roi de Bohême), » dans Froissart, t. V, p. 54.] — C'était encore servir à quelqu'un de gouverneur : « Nous vous avions ordené pour estre « avecques Jean nostre fils, et *à son frain.* » (Milice franç. du P. Daniel, II, p. 7.)

5° « Mettre à son *frain,* » faire alliance : « Firent « tant d'armes en cette bataille, et ès autres qu'à la « fin le vaillant Hannibal les *mist à son frain*, par « la haulte proesse qu'il vit en eulx, et a present « ils sont paisiblement en leur terre. » (Perceforest, vol. IV, fol. 12 a.)

6° « Prendre le *frein* aux dents » se disoit, au propre et au figuré, dans le même sens où nous disons « prendre le mors aux dents. » (Ess. de Mont. II, p. 28.) — [Dans Froissart, III, 420 ; V, 176, c'est montrer du courage.]

7° « Remettre le *frain* sur le dos, » mettre la bride sur le col : « Seigneurs, madame nous a remis, « comme saiges de ceste election, *le frein sur le* « *dos.* » (Percef. VI, fol. 66 a.)

8° « Tenir ses *frains,* » se contenir : « Les deux « amans jeunes, et chaulx, et plains de voulenté, « si oublioient souvent *leurs frains* à tenir, quant « ilz se devisoient. » (Percef. vol. V.)

9° « Tirer sur *frain,* » tourner bride, s'enfuir : « Deux pages du seigneur de Croy, qui lors me- « noient deux coursiers à refreschir, et en abbre- « vant iceux apperceurent les dessus dits, lesquels « soudainement *tirerent sur frain*, et s'encouru- « rent le plus vistement qu'ils peurent devers l'ost. » (Monstr. I, p. 150 a.) — [On disait aussi tourner sus frein : « Quant il les vit venir, il *tourna sus frain* « et se mit au retour. » (Froiss VIII, 35.)]

10° « Prendre le *frain* de, » s'adonner à :

> . . . . Jadis fist regner les gens Rommaines,
> Puis perdirent, quant ilz *prindrent le frain*
> De convoitier. (Eust. Desch. fol. 104 c.)

11° « On disoit proverbialement « *frains* à vaches, « et gans à chiens. » (MS. 7218, fol 214.)

12° « A vieille, nul *frain* doré. » (Cotgrave.)

Frainaisie, *s. f.* Folie. On lit au sujet de la mort :

> C'est une droicte *frainaisie*
> D'en tant parler, j'en suis honteux. (Coquil. p. 163.)

Frainchars. [Mesure de blé : « Item donne et « legue laditte testateresse à chascun des quatre « couvans des quatre ordres mandians, quatre « *frainchars* de froment pour une foy. » (Test. de 1469.) — « Siet rasieres et chuinc *franchars*, que « froment, que soile. » (Charte de Tournay, JJ. 61, p. 209, an. 1321.) Voir Francarte.]

Fraindre, *v.* Rompre, briser A. Retenir, contenir B. Cesser C.

A [« Mur ne citet n'i est remés à *fraindre.* » (Roland, v. 5.)]

> Là veist on gent decoler,
> *Fraindre* espée, tronçons voler,
> Hiaumes froiser, et fendre escus (Mousk. p. 184.)

> Moult est pierre dure, et serrée,
> Et aive mole, et atenprée,
> Ne porquant l'aive goute, et goute
> *Franche* la pierre, et perce toute. (Ov. de Arte, f. 95 b.)

[« C'est l'aimant, dont je vos cont, Si dure piere « n'a ou mont, Nule autre piere ne la *fraint*, Ne « fer ne fust ne la destraint. » (Bestiaire, cité par Du Cange, III, 388.)] On disoit au figuré :

> Adieu, dist donc povreté lors,
> Voz povoirs est *frains*, et fendus,
> Les bons usaiges sont tous mors :
> Tout va ce que dessoubs, dessus. (Desch. f. 232 c.)

> Très grant amors ne puet partir, ne *fraindre*,
> Se n'est en cuer de felon losangier. (Poët. av. 1300, I.)

B « Le roy (Charles VII), qui estoit sage, prudent, « discret, et pitoyable, ayant compassion du pauvre « peuple, et de ce qui s'en pourroit ensuivre, *frai-* « *gnit* son courage, et cessa sa dite entreprise. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 709.)

> c Tout autre si confraint noif, et yvers,
> Que vient esté, que li dous temps repaire,
> Le doit *fraindre* li faux proierres sers,
> Et fin ami amender son affaire. (Poët. av. 1300, I, 491.)

Frains, *s. m. pl.* Branche brisée, comme fraillon (?). « Il luy bailla ung des *frains* de dessus le « pin, et le chasse tant par la forest qu'il prent le « cheval. » (Lanc. du Lac, I, f. 70 d.)

Frainte, *s. f.* [Participe passé de *fraindre* pris substantivement.] Bruit, tumulte des hommes, des chevaux A. Foule tumultueuse B. Brisée pendante, terme de chasse C. Ouverture D. Infraction, violation E.

A [« Quant li Sarrasin vouloient entrer en l'ost, « il atendoient tant que les *fraintes* des chevaux et

« des batailles estoient passées. » (Joinville, § 178.) — « Lors à la *frainte* et noise d'eulx, yssi des gens « et des voisins. » (JJ. 105, p. 219, an. 1373.) — « Il oirent la *frainte* des Anglois qui chevauchoient « par le chemin. » (JJ. 108, p. 146, an. 1375.) — « Tantost que Jehan de Lorme oy la *frainte* et les « marcheis desdiz jeunes gens oudit jardin. » (JJ. 143, p. 5, an. 1392.)] — « La guette commença à « sonner, à corner, et à mener grand *freinte.* » (Froiss. liv. II, p. 252.) — « Elle oyt une très grant « *frainte*, et crier Montjoye, et cuyda que ce fussent « les François qui venissent pour le prendre. » (Id. liv. II, p. 33.)

[B] . . . . Dient li sage, et li nice
Qu'il faignoit, par droite malice,
Qu'asscz tost deust, à grant *frainte*,
Passer jusqu'en la terre sainte. *(Guiart, f. 210 a.)*

A grant *frainte* de baronnie
A trespassé la chaucie. *(MS. 7615, II, f. 190 b.)*

Ponz et trenchiez font trembler,
Tant i ot grant *frainte* de gens. *(Ibid. t. II, f. 190 d.)*

[C] Doit des rainsiaux faire brisée,
Et en brisant jetter à terre
Aucuns, en poursuivant son erre :
Et des *fraintes* doit aussi faire.
C'est que boise, par tel afaire,
Ses rains, se soies entendens,
Qu'aux arbres demorent pendens
Afin, se retourner luy faut,
Qu'a son retour n'ait nul defaut. *(Trés. de Vén. 30.)*

[D] Paterne, envoyé du roy Clovis, « aloit une nuyt « dormir en ung solier d'une maison ; les Goths « esracherent l'establissement qui estoit devant son « lit : cil que de ce ne savoit riens, se leva par nuit « pour aller à chambre ; il cheut parmy la *frainte* « si laidement qu'il eut un bras brisé. » (Chron. de S[t] Denis, t. I, fol. 13.)

[E] Et comment porroie drecier
Mon viaire envers leauté
Se j'avoie la feauté,
Que ai fait a bone amor, enfrainte ;
Més ja, se Dieu plest, a tel *frainte.* *(MS. 7218, f. 157 d.)*

Fraioir. 1° Endroit où le poisson fraie. (Oudin, Monet.) — 2° Haras. (Oudin.) — 3° Endroit sur les baliveaux où le cerf a frayé sa tête et enlevé l'écorce. On lit *freoire*, dans Modus, f. 10 a ; *froier*, au ms. 7615, II, f. 168 b. — [« Cognoissoit bien le « pied, le sole et les alleures, Fumées, hardouers et « *frayoirs*, et sçavoit, Sans avoir veu le cerf, quelle « teste il avoit. » (Ronsard, 210.)]

. . . . Quand ce grand veneur,
Par la pince, a connu
Quelles voyes, ou route ont le cerf detenu,
Ou bien par le *frayoir.* *(Am. Jamin, p. 65.)*

Fraîrée, *s. f.* Fête, régal, frairie. « Quelque « chose qu'il fust, si n'y avoit il acte public en la « paroisse, comme baptistaires, commeres, nopces, « mortuaires, et *frairées*, que sa portion ne luy « fust gardée, ou envoyée. » (Cont. d'Eutrap. 470.) — [Le sens primitif est assemblée, confrérie, du bas latin *fratria*, collége, corporation, fait sur le grec φρατρία qui a même radical que *frater* : « Nous « Amabri et Jehan dessus dis les *frairies* et allian- « ces, en tant comme est de nous et comme à nous « en touche, ne approuvons ne ratifions, ains les « delaissons en tout. » (Martène, Anecd. I, col. 1351, an. 1317.) De là on a passé au sens de festin de corps, puis festin en général.] Voir Frairie.

Fraires. [Frêle : « Quand il les voit devant ses « iols Malades et *fraires* et viols. » (Bestiaire, cité par Du Cange, III, 388 c.)]

Fraireur. [Cousin *fraireur*, cousin germain : « Robine vesve de feu Pierre Moisson ante du sup- « pliant, et Pierre Moisson prestre filz de la ditte « femme et cousin *fraireur* d'icellui suppliant. » (JJ. 142, page 2, an. 1391.) On disait au féminin : « Guillemine chambriere de Michel le Pourcel et « cousine *frereuse* dudit Michiel. » (JJ. 174, p. 252, an. 1428.)]

Frais, *adj.* Frais[A]. Pacifique[B]. Glacé, transi[C]. Prêt, dispos[D]. Pur[E].

[A] [« Enfans qui cueillez les floretes, Et les freses « *fresches* et netes Ci gist li frais serpens en l'erbe. » (Rose, v. 16752.) — « Les roses ouvertes et lées « sunt en ung jor tot alées ; Mais li bouton durent « tuit *frois* A tout le moins deux jours ou trois. » (Id. 1656.)] — On disoit « *Freiche* coulpe, » crime fraichement commis, flagrant délit. « Les vagabondz « et estrangers acusez, ou les bourgeois du pays « prins en flagrant delict, qu'on dit en la *freiche* « *coulpe*, meritant chastoy corporel, pourront estre « arrestez, et saisis au corps. » (N. C. G. t. II, 859.)

[B] . . . . Cilz que nulz n'avance
Et vit du sien, s'il est doulz, et courtois,
Vit seurement, sanz seoir en hault doys,
Et sanz paour qu'il doie trebuchier ;
Qui ainsis fait s'il est humbles, et *frois*,
Telz homs doit bien son Dieu remercier. *(Desch. 291 b.)*

[C] On a dit d'une victoire des Croisés contre les sujets hérétiques et sorciers de l'évêque de Braisme, révoltés contre lui :

. . . . Cil qui sor cevaus estoient
De lor gent entrues s'enfuoient
Par bos, par prés, et par marés,
Dont moult i ot, et les, et *frés* :
Moult i ot gaegnié d'avoir.
Cascuns retrest à son manoir
Des croisiés, et li vesques r'ot
Dè son droit quanque dire en s'ot. *(Mousk. f. 770.)*

[D] Mallet firent monter maneiz
Sour son destrier, qu'il ont tout *freiz.* *(Rou, 349.)*

L'ire mortel, et la haine,
Convient que en la fin define ;
Entre nous Bretons, et Englés
De nous grever sont tout temps *frés :*
Jà nul jour ne nous ameront. *(Brut, f. 111 a.)*

[E] Vueillent tous rois tenir ceste doctrine,
De leurs nobles acquerir l'amisté :
Roys qui guerre a, par ceuls la determine :
Soit constant, ait les bons en chierté,
Et aux mauvais soit sires en fierté,
Et en grant pugnissement :
Et aux vaincus soit piteablement.
Aunt les vertus, et des vices soit *frois.* *(Desch. f. 111 c.)*

[Il signifiait encore neuf, qui a son lustre : « Largece ot robe toute *fresche* D'une porpre sarra- « zinesche. » (Rose, v. 1169.) — « Et portent cinq « lames letrées De *fres* sinoples colorées. » (Parton. v. 7771.) — « E d'escun *freis* peinz à vernis. » (Chron. des ducs de Normandie, v. 16143.)]

Expressions :

1° « Argent *frais* ou *frois*, » argent comptant. (Mousk. ms. p. 238.)

2° « *Froiz* glaive. »

Douce dame, *frois glaive* vos destroigne ;
Trop me faite, de par font, sopirer. *(Poët. av. 1300, I.)*

2. Frais, *part.* Rompu (*fractus.*) On a dit à la Ste Vierge :

Par toy infers fu *frais*,
Dont Adam fut fortrais. *(Poët. av. 1300, II, p. 831.)*

La dame fu tote esbahie,
Quant el vit l'escu despecié,
Et *frait* le fust de son espié. *(Fabl. S. G. f. 54 c.)*

3. Frais, *s. m. p.* Frais, dépenses A. Intérêt de deniers B. Récompense C.

A « Tout fut au *frait*, et despense du roy. » (Chron. de Nangis.) — [« On le vouldroit avoir occis « au *frait* et aventure du pays. » (Froissart, t. XVI, page 103.)]

Je congnois bien la paine du marchant,
Le *frait* des grans, et la dure finance
Des cardinaulx, et des clercs le bobant. *(Desch. f. 43 c.)*

B « L'on avoit de coutume, de par les tuteurs, et « curateurs des mineurs, durant la minorité d'iceux, « de pouvoir bailler les deniers des dits mineurs à « *frais*, et engager à prix raisonnable, et y apposer « tel temps que bon leur sembloit, pour être rem« boursé de son principal. » (Cout. de Langle, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 307 b.)

C « O malheureux ! pourquoy m'as-tu procreé « contre la voulenté des Dieux : par aventure, ce « fut affin que tu receusses de moy ce *frait* qui « t'en demeure. » (Tri. des IX Preux, p. 172 c.)

Fraischement, *adv.* Récemment, nouvellement. « Tout *fraischement*. » (Oudin.) Voyez aussi Britt. Loix d'Anglet. f. 22 a.

Fraischeur, *s. f.* Lieu frais A. Fresque B. Terme de vénerie C.

A On a dit de Mr d'Imbercourt : « Ce seigneur..... « n'aymoit point..... a prendre ses aises aux *frais*« *cheurs*..... depuis ce proverbe couroit : vous allez « à la *fraischeur* de Mr d'Imbercourt, quand on « alloit par pays au plus chaud du jour. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 109.) — C'est encore ainsi qu'on a dit depuis « la *fraischeur* de Mr de Vendosme. » (Oudin, Cur. fr.)

B « Là sont painctures pareilles en pareille *frais*« *cheur*, comme icy. » (Rab. t. V, p. 171.)

C « Quand le sanglier fera des boutis dedans les « hayes, pour avoir d'une racine qu'on appelle le « parc, le veneur pourra cognoistre la grosseur, et « longueur de sa hure, en regardant la profondité, « et largeur des boutis : aussi il pourra cognoistre « aux *fraischeurs* là où il va faire le boutis pour « vermeiller, et en autres lieux. » (Fouilloux, Vénerie, fol. 59 a.)

Fraise. [Collerette bouillonnée et gaudronnée, portée aux xvie et xviie siècles : « Il y a après la « diversité de rotondes à double rang de dentelle, « ou bien *fraises* à confusion. » (D'Aubigné, Fæneste, I, 2.) Voir Fresseaux.]

Fraisé, *adj.* Ridé comme une *fraise*, toile plissée autour du col, dont les rides semblent imiter les plis.

Une gorge blanche, et *frazée*. *(Coquill. p. 27.)*
Franc, frais, *frasé* comme un oignon. *(Coquill. p. 105.)*

[« Rebondis comme belles miches, Et *frayzés* « comme beaulx ognons. » (Villon, Baillevent et Malepaie.)]

Fraisete. [Petits boutons en forme de fraises : « Le suppliant print en l'ostel Jehan le Noir escuier « demourant à Nogon, un culot, nommé bourse « boutonnée de *fraisetes* dorées. » (JJ. 165, p. 53, an. 1410.)]

Fraisne. [Frêne : « Ardent ces hanstes de « *fraisne* et de pomier. » (Roland, v. 2537.) — « Un « *freisne* vit lé et branchu, E mut espès et bien « ramu. » (Marie.)]

Fraisnin, Fresnin, *adj.* [De frêne, dans la Chron. des ducs de Normandie ; dans Partonopex, v. 6875.]

Fraisse. [Frêne : « Pour charge de piques, « javelines et autres hastes de bois *fraisse*. » (D. C. III, 398 c, an. 1544.)]

Frait, *s. m.* [Singulier de *frais*, dépense.] On lit d'une embuscade tendue à Louis VIII, par les Albigeois :

Uns traitres de la dedens,
Pour François prendre, et afoler,
Laissa la porte jus couler
Et ont deriere aus uns pont frait,
Pour millour gage avoir del *frait* :
Lors quidierent le roy meisme
Avoir li traitour en crisme,
Pour sa baniere c'on portoit
Avoec sa gent ki là estoit. *(Mouskes, fol. 697.)*

Fraite. [Ouverture, brèche. Voir Fraicte.]

Fraitier. [1° Mettre en dépense, en frais : « Icellui prestre faisoit citer ses paroissiens, pour « les plus *fraitier* et dommager. » (JJ. 185, p. 69, an. 1450.) — 2° Faire des dépenses : « Ce que on « despendoit et *fraittioit*, tant en boire comme en « mengier en l'ostel du dit Amourath, il n'est point « à penser dont tout ce venoit et estoit pris. » (Froiss. XVI, 43.)]

Fraitin. [« Se aucun laye personne, quel qu'il « fuist, entroit par violence en aucune des englises « de Liege et brisast et rompist la dite eglise, se ce « n'estoit pour son corps agarder, ou par comune « besongne necessaire del ville de Liege, et on s'en « plendist, et prové fuist en verité, on en iroit « avant comme de *fraitin*. » (Hist. de Liége. II, 403, an. 1287.) — « Quiconque ferat *fratin*, briserat « egliese de forche. » (Id. 444, an. 1424.)]

Fraitureux, *adj.* Indigent. « Toujours en repos « recevent, et non *fraitureux* demandant, et riens « ne te fault...... recuevres, et rien n'as perdu, « rien ne te faut, et as joye du gaing. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 398.) — « Sire ne t'ennuye, si je t'ay « prié des choses dont je suy *fraytureux*. » (Ibid, page 372.)

Fraity. [Friche : « Et est le haut chemin, qui est

« entre la crouée de la bergerie d'une part, et les « terres et *fraitys* du Jouchery d'autre part. » (ms. de Commercy, p. 206, an. 1497.)]

Fraizelette, *s. f.* Diminutif de fraise. (G. Durand, p. 97.)

Framboise, *s. f.* [« Li dux ne prise une *framboise* Quant qu'il en dit ne qu'il en noise. » (Benoît de S. More, v. 28624.)] — « Les bons gourmets tastans du bon vin disent qu'il *sent sa framboise*, lorsqu'ils le veulent haut loüer, ne s'advisans pas toute fois que, si un vin *sentoit sa framboise*, il n'y a celuy qui en voulust boire aisément : « par quoy il faut indubitablement dire d'un bon « vin qu'il *sent son francboire*, c'est à dire qu'il n'y « a aucun vice. » (Pasq. Rech. p. 753.)

Frameille. [Fermail : « Item deux *frameilles* « d'argent en façon de chapelet. » (JJ. 153, p. 53, an. 1397.)]

Framente, *s.* Fragment. Ce mot, dans S. Bern, traduit *fragmentum* (p. 211.)

1. Franc, *s. m.* Valeur numéraire et monnaie. Voyez l'origine de ce nom sous *francs à cheval*. « *Franc*, ou livre c'est tout un, d'autant qu'en l'an « 1400 et auparavant, une livre, à cause de la forte « monnoye, valoit un *franc* d'or, qui vaudroit à « present autant qu'un écu sol, et plus, comme en « l'an 1575. Le roy Henry III a fait forger des *francs* « d'argent de la valeur de vingt sols tournois, « parisis viennois, mancois, Blancs, Angevins « Bourdelois. » (Laurière.) Sous Charles VI, époque où écrivit l'auteur du Gr. Cout. de France, le *franc* étoit de 12 fois 16 deniers. (Liv. II, p. 170.) — « Six « mille livres, monnoye de France...... valent bien « six mille *francs*. » (Froissart, vol. IV, p. 114, an. 1390.) — Une des conventions du contrat de mariage de Mr de Vendôme avec la veuve de Mr de Romont, étoit que « si du second mariage ne demou« roit qu'une fille, elle auroit, et prendroit sur tous « les biens, par dessus son droit naturel et coustu« mier, la somme de trois mille *francs*, seize sols « tournois pour le *franc*, de rente, ou la somme « de soixante mille francs. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, an. 1487, p. 556.)

.... J'ay laissié une donnée
A chascun povre qui vendra ;
S'il a un *franc*, on lui randra
.XVI. souls de bons parisis. *(Desch. f. 421 ᵈ.)*

« Leur donna dix florins, qui bien valent « .VII. *francs*, ou environ. » (Confess. de Woudreton, Trés. des Chartres, layette V, Navarre, pièce II, pages 4 et 5.)

Expressions :

1° « *Franc* » ou « *frans* à cheval. » C'est une « sorte de monnoye du roy Jean..... elle fut ainsi « nommée à cause qu'elle valoit un franc, ou une « livre, c'est à dire vingt sols. Le roy la fit faire « l'an 1360, lorsqu'il fut revenu d'Angleterre. Cette « espece qui ne valoit alors que vingt sols, vau« droit aujourdhuy sept livres..... les francs d'or « du roy Jean furent ainsi nommez *franc à cheval*, « à cause que le roy y est representé armé de tou« tes pieces, monté sur un cheval. » (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 257.)

Par saint Fiacre, ce sont bons *frans*
A cheval, armés pour la guerre. *(Desch. f. 374 ᵃ.)*

2° « *Franc* à pied. » On le distingue du « *franc* à « cheval. » — « On le nomma *franc à pié*, à cause « que le roy y est representé étant à pied. » (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 282.) — « Au temps « passé souloit courir monnoie blanche, forte, « moutons, ..., francs à cheval, *franc à pié*, « ecus de soixante au marc, et n'en y avoit ancien« nement point d'autres monnoyes qui eussent de « present cours. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 293.) — « Bons *frans à pié*, et à cheval, et royaux « pour 39 s. tournois. » (Du Cange, sous *Monetæ*.)

3° « *Francs* d'argent. » (Du Cange, au mot *Monetæ argent. Reg. Franc.*)

4° « *Franc* d'or. » — « Le *franc d'or* estoit le « même que la livre tournois, 20 sous. » (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 161.)

5° « *Franc* d'or fin. » — « C'est apparemment le « prix de cette monnoye, qui a donné lieu de nom« mer *francs*, la livre numeraire, ou de compte « dont nous nous servons. » (Ord. III, p. 440, note.) — « *Francs d'or fin* soient prins, et mis pour vingt « solz tournois la piece. » (Ibid.) — On trouve « bons deniers d'or fin appelez *frans*. » (Ord. III, page 520.)

6° « Grans *francs* d'or fin. » (Du Cange, au mot *Monetæ aureæ Reg. Franc.*)

7° « *Francs* de France. » Le duc de Berry ayant demandé dix mille francs à ses trésoriers, en 1380 : « Les tresoriers.... appareillerent tout l'argent en « couronnes d'or, et en *francs de France*, et fut « mise la finance en quatre petits sommiers. » (Froiss. liv. IV, p. 34.)

8° « *Franc* royal. » — « Un escu d'or en valoit « 20 en 1421, quoique d'abord il n'en eust vallu « qu'un en 1421. » (Hist. Chron de 1400 à 1467.)

9° « *Franc* de rente. » — « En prisée de terre, ou « revenue, le *franc de rente*, ou cense perpetuelle « est estimé valloir pour une fois vingt livres tour« nois, et en rente constituée le *franc* n'est estimé « que dix livres tournois. » (Cout. de Troyes, Cout. Gén. I, p. 416.) — « Le *franc de rente fonciere* sera « estimé à la somme de quinze livres tournois. » (Cout. de Montargis, Cout. Gén. I, p. 915.) — « Item « si aucun prend un heritage censuel à rente per« pétuelle, chacun *franc de rente* est estimé à treize « livres tournois, et de chacun *franc* desdits treize « livres tournois, doit le preneur quatre sols, et au « feur l'employe. » (Ibid. p. 916.)

10° « *Francs* messins, » valeur numéraire dans le pays messin : « Afin que personne ne puisse « douter à quel prix pourront estre legitimement « acquises, et constituées les censes en espèces, « est declaré que le chartal de vin est estimé pour « le prix, commun sept livres quatre gros messins « qui valent douze *francs messins*, qui reviendra « pour le sort principal à la somme de quatre vingts

« six livres huicts gros, valant sept vingts quatre « *francs messins*. » (Cout. du pays messin, Cout. Gén. t. I, p. 1159.)

11° [« En laquelle tasse et bourse avoit seize « escus, un *franc* du pape du pris de .xiii. solz. » (JJ. 163, p. 310, an. 1409.)]

2. Franc, *adj.* Libre [A]. Noble [B]. Sincère [C].

[A] *Franz*, dans S. Bern., répond au latin *liber*. [Les Francs ayant conquis la Gaule, le nom des vainqueurs fut synonyme de *ingenui*, *probi homines*: « *Franc* chevalier, dit l'emperere Charle. » (Roland, str. XV.)] — « Estans en nostre dit royaume « *franc*, et delivré. » (Ord. t. III, p. 429.) Par cette ordonnance, le roi Jean ratifie tout ce que Charles Dauphin avoit fait pendant son absence. Pasquier, dans ses Rech. liv. VIII, p. 658, s'en est servi au même sens. Par une suite de cette même acception, *franc* d'un impôt signifioit « libre, » exempt d'un impôt: « Tous ceux sont *francs*, à cause d'etat, qui « exercent quelques charges, et offices, soit au « baillage, ou justice inférieure de ville, ensemble « les advocats au baillage, et domestiques de mon- « seigneur. » — « A cause de résidence, ceux qui « demeurent en lieux, et maisons franches, pourveu « qu'ils ne tiennent, cultivent, ou labourent autres « terres que celles qui dépendent des dits lieux, et « maisons; autrement, et ou ils n'en tiendroient, « ils entrent ès corvées, aides, tailles, et subsides, « à proportion de ce qu'ils en tiennent, et culti- « vent. » (Cout. de l'Evêché de Metz, Cout. Gén. II, p. 414.) — « *Franc* homme et *frans* hoem at. home « et *francz* home » est opposé à « serf. » (Loix Norm. art. 3, 16, 17, 18.)

[B] On lit au sujet de Vannes, ville de Bretagne, assiégée en 1343 : « Ils furent un jour devant la cité « plus de douze mille hommes que *francs*, que « villains. » (Froiss. liv. I, fol. 157 [c].)

[C] Par droi m'i fi,
Ke sai de fi,
K'ele est de cuer si *france*,
Qui de s'amour
Promet la flor,
N'en doit estre en dotance. *(Poët. av. 1300, III, 1028.)*

[« Pur ço est France *franche*, par les sains où je « fui, Que cil ki mestier unt i viengent à refui; « Mult seit il bien venu. » (Th. de Cantorbéry, 51.)]

Expressions:

1° Le *Franc* étoit aussi un canton particulier de Bruges, qui a sa juridiction dans quelques endroits du dedans et du dehors de la ville. (De Thou, t. IX, p. 231.) — On disoit « ceux du *Franc*, » pour désigner les habitants de ce canton. Ils abandonnèrent le parti des Gantois pour se soumettre au comte de Flandres. « Quand *ceux du Franc* entendirent que « le comte de Flandres estoit paisiblement à Bruges, « si douterent et se mirent tantost en la mercy du « comte : lesquels il prit, et en eut grand'joye, car « son pouvoir croissoit tous les jours, et aussi *ceux* « *du Franc* tousjours ont esté plus de la partie du « comte que tout le demourant de Flandres. » (Froiss. liv. II, p. 117.) Il y avoit « la chambre du « *franc* de Bruges, » en 1579. (De Thou, VII, 115.)

Remarquons ces expressions, parmi lesquelles on distingue diverses sortes de monnoyes nommées francs :

1° *bis*. « *Franc* aleu, » héritage tellement franc, qu'il ne doit à aucun seigneur, ni foy, ni hommage, ni investiture. (Valois, Notice, p. 209 [d].) — On appelle donc « *franc aleu*...... un heritage tellement « franc qu'il ne doit point de fonds de terre, ne de « celuy n'est aucun seigneur foncier : ne doit vest, « ne devest, ne ventes, ne saisines, ne autre servi- « tude à quelque seigneur ; mais quant est à justice, « il est bien sujeсt à la justice ou jurisdiction d'au- « cun. » (Bout. Som. Rur. p. 496.) — « *Franc aleu* « c'est heritage non feodal sur lequel aucun n'a « droit de prendre annuelle pension pour fonds de « terre. » (Gr. Cout. de Fr. liv. II, ch. XIV, p. 117.) « Tous citoyens, et bourgeois peuvent acquerir, et « posseder seigneuries, fiefs, *francs-alœufs*, et « toutes autres sortes de biens. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 395 [a].) — On distinguoit le « *franc alleu* noble « et le roturier. » — « Le *franc alleu noble* est « celuy où il a droit de justice, ne reconnoissant « aucun supérieur, sinon en ressort de justice, se « partage comme les autres fiefs. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 874 [b].) — « *Franc alleu roturier* est terre « sans justice, pour laquelle le detempteur ne doit « cens, rentes, lods, ventes, ne autres redevances. » (Cout. Gén. I, p. 416.) — « *Franc alleu roturier* est « héritage tellement franc qu'il ne doit point de « recognoissance de fond de terre, ny d'iceluy n'est « aucun seigneur foncier, et ne doit aucune des- « saisine, ou saisine, devest, ou vest, ni autre « servitude. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 874 [b].) — De là « tenir en *franc alleu*...... est tenir terre de « Dieu tant seulement ; et ne doivent cens, rentes, « ne dettes, ne servage, relief, n'autre nulle quel- « conque redevance, à vie, n'a mort, mais les « tiennent les tenans franchement de Dieu, et y ont « toute justice basse. » (Bout. Som. Rur. p. 490.)

2° « *Franc* archer ou archier. » C'étoit des gens destinés pour le service militaire ; ils furent établis l'an 1448 par Charles VII. « Le roy (Charles VII) « ordonna, en chacune paroisse de son royaume, « estre entretenu un archer, aux despens des vil- « lages, et furent nommez *francs archers*, pour ce « que le roy les fit tenir quittes de toutes aydes, et « subsides. » (Chron. de 1400 à 1467, p. 347.) — « Charle VII,.... pour avoir.... une milice d'infan- « terie... aisée à rassembler,... ordonna que chaque « paroisse de son royaume choisit un des meilleurs « hommes qu'il y auroit pour aller en campagne « avec l'arc, et les fleches, dès qu'il seroit com- « mandé, et servir en qualité d'archer : le privilege « qu'il accorda à ceux qui seroient choisis fit qu'il « y eut de l'empressement pour l'être, car il les « affranchit presque de tous subsides, et c'est de « cet affranchissement qu'on les appelle *francs* « *archers*, ou francs taupins. » (Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 238.) — On logea dans Paris, en 1467, les *francs archers*. « Ceux de Normandie qui estoient « des bailliages de Caen, et Alançon.... furent logés

« par distribution ; c'est à scavoir ceux de Caën qui « avoient jacquectes ou estoit escrit dessus la « broderie, *Caen*, furent mis, et logés tous dedans « l'hostel, et pourpris du dit temple ; et les aultres « du dit bailliage d'Alançon, qui avoient jaquectes « ou estoit dessus escrit aussi de broderie, *audi* « *partem*, furent logés au quartier du dit temple. » (Chron. Scandal. de Louis XI, p. 51.) — « François « de Beaucaire evêque de Mets nous assure que ce « ne fut que l'an 1480 que Louis XI abolit la milice « des *francs archers*. » (Mil. fr. du P. Dan. p. 251.) Voyez Francs taulpins ci-après.

3° « *Franc* à renomée, » qui a bonne réputation. « Tous sergens bien *francs à renomée*, et sans « reproches sont, et doivent être crus à leur rela- « tion, de prise de gens abellez qu'ils trouvent en « dommages ès bois.... d'autry, jusqu'à la somme « de soixante sols parisis. » (Cout. de Péronne, Nouv. Cout. Gén. II, p. 601 [b].)

4° « *Franc* à tripe, » glouton. (Cotgr.) Ce mot s'est employé comme terme de mépris. « Il s'est presenté « à nostre porte un vray *franc à tripe* pour y « entrer. » (Bouch. Serées, liv. III. p. 233.) On s'en est aussi servi pour désigner un personnage de comédie. (Bouchet, Serées, liv. II, p. 147.)

5° « *Franc* au collier, » franc du collier (Oudin, Villon), comme les chevaux qui facilement tirent au collier.

6° « *Franc* bouel, » franc boyau. Pour bien dépecer un cerf, il faut « oster, d'entre les autres, le « *franc bouel* que on appelle pusse, ou boyau « culier, et soit mis en fourchie. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 193.)

7° « *Francs* batelliers, » les doyens ou jurés bateliers. « Il y a une loy, ou jurisdiction des *francs* « *batelliers*, que l'on nomme les doyens, et jurez, « qui est établie, et renouvellée par chacun an,.... « et ils ont la connoissance, et la justice, en pre- « mière instances, de toutes les causes, tant des « salaires pour les transports, et voitures de char- « ges, les ordres de naviger dehors, et de toutes « causes qui concernent le commerce. » (Cout. d'Alost, Cout. Gén. I, p. 1108 [a].) — « Bourc et *franc* « bourc » sont distingués dans une même commune. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.)

8° « *Franc*-bourgeois. » — « *Francs bourgeois* « ne sont pas redevables de devoirs annuels, mais « en plusieurs lieux, ils sont tenus d'aller aux « chasses, ou de pescher les etangs du seigneur, « ou d'ester, et contribuer entre eux pour faire les « frais du jugement des procès criminels, à la « décharge du seigneur justicier, quand il n'y a « point de partie civile, commen la châtellenie de « Nancaï. » (Laurière.) — « *Francs bourgeois* ne « doibvent, et ne payent au seigneur aulcun droict « de bourgeoisie, et en sont francs, et quittes. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 223.) Le nom de *francs bourgeois* est donné aux magistrats de la ville de Nancy. (Ib. p. 22.) « La dame de la terre et « chastellenie du Chastelet, tient plusieurs hom- « mes, et femmes *francs bourgeois*, et abonnés, « par privilege donné par la dicte dame, ou ses « prédécesseurs ; lesquels hommes, et femmes, « *franchs bourgeois*, et abonnés peuvent.... faire « tous actes qu'il appartient à gens *franchs-bour-* « *geois* et abonnés.... suivant les qualifications..... « contenus ès lettres d'affranchissement. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 152.)

9° « *Franc* de bourgeoisie. » — « Quiconque « estranger, et forain convole en mariage avec une « bourgeoise de cette ville, il est tenu, en dedans « les quinze jours après la consommation du ma- « riage, de venir prendre la bourgeoisie susdite, « en la maniere telle que cy devant ; à defaut de « ce, il se rendra *non franc de la dite bourgeoisie*, « et payera l'issue des biens de la femme. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 904 [a].)

10° « *Franc* bois, » bois tenu en franc alleu. « Le « droit prérogatif, et de préciput consiste en chas- « teau, et maison seigneurialle, avec le vol d'un « chappon, constitution du mayeur, reglement, et « obeissance des subjets,.... pesches ès eaux sei- « gneuriales, bois d'aisances communs à la bour- « geoisie : sauf des *francs bois* s'il y en a qui se « devront partager avec les comparsonniers. » (Cout. de Bouill. Nouv. Cout. Gén. II, p. 837.)

11° « *Franc* cens. » On compte, entre autres droits dus à la seigneurie de Montmor : « .II. deniers « de *franc cens*, à la S[t] Remy. » (Denombr. de Montmor, en 1396.)

12° « *Frans* compagnons. » Louis XII ayant soudoyé 10 mille Suisses, par l'expédition de Gennes, en distingua plusieurs centaines de volontaires sous le nom de *frans compagnons*. (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 134.)

13° « *Franc* devoir, » redevance imposée au vassal en échange de la foi et hommage qu'il devoit au seigneur. (Cotgr.) « Lorsque les roturiers, ou ceux « qui ne faisoient pas profession des armes, com- « mencerent à posseder librement des fiefs, ce qui « arriva, dit on, dans le tems des croisades, ils « acheterent ces sortes d'abregemens, et firent tou- « jours convertir la foy, et l'hommage, en devoir « annuel qui fut nommé *franc devoir*, parce que « representant la foy et l'hommage, auxquels il « étoit subrogé, il étoit une marque de la noblesse « de l'heritage. » (Loisel, Instit. Cout. t. II, p. 139.) — « De la chose tenue à *franc devoir* n'est deu « rachapt. Est à entendre *franc devoir* quand « l'hommage a esté mué en devoir, ou que l'heri- « tage roturier est baillé, par le seigneur du fief, à « *franc devoir*, posé que le dit devoir soit annuel, « ou soit deu à nuance d'homme, ou de seigneur. » (Cout. Gén. t. II, p. 549.)

14° « *Franc* d'eau et de vent. » Terme de coutume, pour dire bien fermé, bien entretenu, en parlant de bâtimens. « Lorsqu'un bien est donné *franc des* « *eaux et des vents*, le fermier peut le tenir, et « l'entretenir, en la maniere que bon luy semble « pour son profit, excepté qu'il doit tenir, et entre- « tenir les bastiments, et les mettre, à sa sortie, « *francs d'eaux et de vent*, et semblablement les

« palis, et les planchez. » (Cout. de Courtray, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1034.)

15° « Esprevier *franc*, » épervier privé. « Courtoisie vainc tous les felons orgueilleux, à l'exemple « de l'esprevier....... par courtoisie, vous le ferez « *franc*, si que de l'arbre il viendra sur vostre « poing, et se vous estiez en riens rudes, ne « cruelles, jamais ne viendroit. » (Le Chevalier de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 6 [c].)

16° « *Franc* evesché. » C'est ainsi qu'anciennement on désignoit l'évêché de Metz. (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 414.)

17° « *Franc* fief. » On nommoit ainsi « tous les « fiefs..... à cause de la franchise, ou des prérogatives qui y étoient annexées, et dont jouissoient « ceux qui les possedoient. » (Laur. Ord. I, 303.)

18° « Foin *franc*. » — « Un asne chargé de *foin* « *franc* vaut deux sols. » (Proc. verb. des Cout. de Bourbon. N. C. G. t. III, p. 1228.)

19° « Les *francs gontiers*, et Jacques bons homs « du voisinaige, voyant ceste heureuse rencontre « de Couillatris, feurent bien estonnez, et feut en « leurs esperits la pitié, et commiseration. » Peut-être faut-il entendre par « *francs gontiers*... certains « païsans aisez qui, jouissans d'ailleurs de quelques « franchises, sont ordinairement la ressource d'au-« tres païsans tout à fait misérables, comme étoit « Couillatris, avant sa bonne fortune. Du reste ce « nom de *franc-gontier* est ancien en France. » (Rab. t. IV, Nouv. prolog. p. 51 et 52.)

20° « *Franc* herbage. » — « Ceux qui ont bestes « à laine jusqu'au nombre de dix, et au dessus, « s'ils ne sont demeurans sur le chef lieu de fief « noble, ou *franc herbage*, doivent au seigneur du « lieu où les bestes ont pernocté la nuit de Noël, « une beste de vif herbage, qui se doit payer la nuit « de Sainct Jehan Baptiste. » (Cout. loc. et partic. de Doullens, C. G. t. I, p. 613.)

21° « *Franc* homme ou *frans* hom. » — « C'est « celui qui est propriétaire d'un fief, et qui demeure « dessus, soit qu'il soit noble, ou roturier. Car « anciennement les fiefs communiquoient leurs « noblesse aux roturiers, tant qu'ils y demeuroient; « d'où ils étoient appellez *francs fiefs*. » (Laurière.) — « Ce mot de *franc* se prend d'ordinaire.... pour « les nobles, ou gentils hommes d'où vient qu'au-« trefois on disoit *franc homme*, pour gentil homme: « il signifie aussi quelque fois en general les per-« sonnes libres. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 47.) — « *Franc* signifie autant que *lige*, et au testament, « et division que Charlemagne fist de ses royaumes, « l'*homme franc* se doit entendre pour l'homme « lige et vassal, et Charlemage commande que tout « *homme franc* qui aura laissé son seigneur contre « sa volonté et sera allé d'un royaume à un autre, « ne sera receu du roy: et on peut observer aux « histoires de France que ce mot *franc* est pris « souvent en ceste maniere, encore qu'on en use « quelquefois en plus générale signification. » (Bout. Som. Rur. 486.) — « Un *frans hons* qui n'est « pas gentiz hons. » (Beaum. p. 254.)

De ce, fist-il come *frans hom* ;
Doucement le mist à raison :
Guillaume, dites, beax amis,
Quez mox vos a ainsi sorpris ? *(Fabl. mss. de S. G. 62 [b].)*

22° « *Frans* à femme franche. »

D'autre part *frans à femme franche*,
Ne puet battre blef sur la granche,
A gloser honorablement,
Qu'amdeux ne peschent mortelement,
Et la, prent le diable, en sa roix,
Deux pecheurs, tout à une foix,
Dont chascun fait peschié mortel. *(Desch. f. 423 [c].)*

23° « *Franc* homme de S[t] Gorgoune. » — « Tant « les bourgeois de la ville de Gorze, qu'autres habi-« tans des villes, bourgs, et villages dependans de « la ditte et seigneurie étoient appellez jadis *francs* « *hommes de S[t] Gorgoune*. » (N. C. G. II, p. 1075.)

24° « *Franc* liberté, » libre arbitre. (Modus, 236 [a].)

25° « *Franc* lieu, » *franc* fief, dans quelques mss. du droit de Champagne. (Pith. Cout. de Troyes, 605.)

26° « *Franc* merel. » (Ord. V, p. 216 et 217.) Voy. MEREL ci-après.

27° « *Franc* du quarreau. » — « Jeu où on jette « une piece de monnoye, en guise de palet, sur un « quarré qu'on a tracé en terre, et divisé par ses « diametres, et diagonales. Celui qui met sur les « lignes gagne quelque avantage » (Rab. t. I, 141.) — [« Pluseurs compaignons commencerent à jouer « au jeu que on dit au plus *franc*. » (JJ. 170, p. 271, an. 1418.)]

28° « *Franc* mortier. » — « Si la chaudiere, et « autres choses servantes à brasser estoient sur « heritages tenus en fief, ou franc alloet, non ayant « haute justice, ce qui sera massonné à *franc* « *mortier*, ou enterré, et chaucié à l'entour, sera « entendu heritage. » (N. C. G. t. II, p. 137 [a].)

29° « *Franc* ourine ou *franc* orine, » franche origine. « *Ourine* pour *origine* est encore en usage « en Poitou, et en quelques provinces du royaume. » (Laurière.)

30° « *Franc* pleige ou *fraunk* pledage. » — « Veue « de *fraunk plegge*, » droit seigneurial. (Britt. Lois d'Anglet. fol. 27 [b].)

31° « *Franc* pris. » — « Ne sera doresnavant usé « du prisage, appellé *franc pris*. » (C. G. II, p. 8, 4.)

32° « *Franc* Scots. » — « Toutes personnes tenans, « jour et an, leur demeure en la ville de Bruges, « ou en sa banlieue, et franchise, y payant les mau-« vais frais, obtient par là, la bourgeoisie, sauf les « *franc Scots*, et les autres nations privilégiées. » (N. C. G. t. I, p. 573 [a].)

33° « *Franc* sergent, » le premier huissier. (Laur.) « Le *franc sergent* aura certains substituez sermen-« tez par la cour, sçachans lire, et escrire, lesquels « pourront exploicter en son absence, et lorsqu'il « n'y pourra vaquer seulement. » (Cout. de Bouillon, N. C. G. t. II, p. 848 [b].)

34° « *Francq* manant, » bourgeois. « Si l'homme « aforain devient bourgeois d'icelle ville, ...doit « payer les débits de la ville, comme autres bour-« geois, moyennant quoy il est *francq manant*, et « jouit des droits de la bourgeoisie. » (Cout. de Lessines, N. C. G. t. II, p. 214 [a].)

35° « *Frank* mariage. » — « Le maner et lou « tenements sont donés per un home à un auter oue « un feme, que est la file ou cousin al donour en « *frank mariage*, lequel donne ad un en heritance « por ceux parolx (*frank mariage*) a ceo annexe, « coment que ne soit expressément dit, ou reherce « en le done, c'est à scavoir, que les donées averont « les tenements à eux, et à lour heires parent eux « d'eux engendres. » (Ten. de Littl. f. 4 ᵃ.)

36° « Les quatre *francs* mestiers. » Lieu ainsi nommé, dans la Coutume de Haynaut. « Combien « que les villes de Gand, et Bruges, avec partie de « la ville d'Audenarde, comme du pays de Flandres, « soient lieux aubains, neantmoins *les quatre* « *francqs mestiers* d'iceluy pays de Flandres, et le « comté d'Alost ne sont tenus pour lieux aubains; « nonobstant qu'ils soient par delà les rivieres « d'Escarpe et de l'Escau. » (N. C. G. II, 143 ᵈ.)

37° « *Francs* mex. » C'est ainsi qu'on désignoit certains « heritages....... en la coutume locale de « Sᵗ Piat de Seclin sous Lisle. » (Laur.)

38° « *Francs* oiseaux. » On appeloit ainsi les faisans et les perdrix. Suivant l'Anc. Cout. de Norm. c'étoit un terme de chasse. On lit dans le latin: *franci canes* et *francæ aves*. (Voyez Anc. Cout. de Norm. fol. 28 ᵃ.)

39° « *Franc* soreau. » (Cotgrave.)

40° « *Francs* plaids. » — « Une veuve peut, et doit « jouir, durant sa viduité, et non plus, de toutes les « franchises, privileges, et prerogatives que son « feu mary avoit en son vivant pour luy, et ses « hoirs, et par ce moyen, si le mary estoit noble, « ou seigneur franc, et exempt de taille, la dite « veuve en doit pareillement durant sa viduité, et « non plus, en demeurer franche, et exempte, et « jouir de tous autres privileges qu'ont accoustu- « mez d'avoir les nobles, et comme auroit son « mary, tant pour faire vendre ses vins, bestiaux, « et choses venues de son cru, sans payer ving- « tiesme, ou impositions, que d'avoir en adjourne- « ment *francs plaids*. » (Cout. de Péronne, N. C. G. t. II, p. 616 ᵇ.) Voy. Cout. Gén. t. I, p. 647.

41° « *Francs* sujets ou sujects *francs*, » c'est-à-dire ceux qui ont droit de bourgeoisie dans le pays de France. (N. C. G. t. I, p. 605.)

42° « *Francs* taulpins ou taupins. » C'étoit les habitans de la campagne qui étoient enrôlés pour le service militaire et qui étoient exempts, dans leurs paroisses, de toutes charges publiques, excepté de la taille. (Laur.)

43° « *Franc* tenant. » Qui tient, qui possède librement. (Laurière.) On lit *frаunc tenaunt*, dans Rymer, t. I, p. 109 ᵃ, an. 1268.

44° « *Franc* tenement. » (Laur.)

45° « *Franc* vouloir, » franc arbitre. Pasquier, parlant de notre liberté, s'écrie: « O quelle prero- « gative, et combien digne excellence donna Dieu à « l'homme, quand il mit en son vouloir l'addresse- « ment, et le choix de son pouvoir. » (Pasquier, Rech. p. 513.)

46° « *Franc* voyage et demourance. » Droit d'aller et de demeurer dans un lieu autant qu'on le jugeoit à propos; ce droit étoit seigneurial. Le roy Charles VII, dans l'affranchissement de la ville de Meung, en 1439, dit qu'il y avoit « *franc* voyage, et demou- « rance. » (Thaum. Cout. de Berry.)

47° « *Fraunc* tor et *fraunk* sengler. » On lit « aver « *fraunc* tor et *fraunk* sengler, » dans Britt. lois d'Anglet. ch. 28, fol. 70 ᵇ. Peut-être est-ce le droit d'envoyer sa vache au taureau et sa truye au verrat. Dans la coutume de Normandie, le droit de *tor* et *ver* désigne celui qu'a le seigneur de fournir seul un taureau ou un verrat bannier dont il tire de l'argent.

48° « *Fraunk* de saunk. » On distinguoit, sous les termes de « petites serjaunties, sokemanries, » les terres concédées à charge de « simples services, si « commes terres enfraunchés, » de celles qui étoient tenues par « fé de chevalier, » c'est-à-dire à charge de services militaires. (Britt. lois d'Anglet. f. 164 ᵃ.) Les premières n'étoient point sujettes au droit « de garde » mais « de nurture seulement ......de plus « procheyn de saunk devers le Piera, de heritage « descendaunt de ot .L. mere. » (Ibid. fol. 163 ᵇ.) — De là l'expression *fraunks de saunk* pour désigner ceux qui étoient exempts de ce droit. « Ascune « gentz sount *fraunks de saunk*, et tenent terre de « nos en villeinage, et sount proprement nos soke- « mans, et ceux sount privilégés en tele manere, « que nul ne les doit ouster de tielx tentz taunt « come ilz fount les services que a lour tenementz « appendent, ne nul ne poit lour services acreistre, « ne chaunge à faire autres services, ou plus, « autrement que ilz ne soloient. » (Britt. lois d'Angl. chap. 66, fol. 165 ᵃ.)

49° « *Fraunk* estate, » franchise, l'état d'un homme libre, franc. (Britt. Lois d'Anglet. ch. 31, f. 78 ᵇ.)

50° « *Franc* estale, » franche résistance.

> Chevaliers versent en la bourbe,...
> Mes li quens d'Artois n'i va mie :
> Ainz est, comment que l'en l'assaille,
> El plus parfont de la bataille,
> Ou entre ceus du *franc estale*. *(Guiart, f. 256 ᵛ.)*

51° « *Fraunk* issue et *fraunk* entre, » liberté d'entrer, sortir et passer dans un héritage. (Britton, Loix d'Angl. f. 152 ᵇ.)

52° « *Franque mare*, » mare, bourbier.

> Gentilz doyens, à tout vos buthariaux,
> Et vos poissons de mer de Normandie;
> Maistre Mahius, et vous estes de Ciaux
> Qui frequantez *franque mare*, et boulie. *(Desch. 214 ᶜ.)*

53° « Femme *franche*, » demoiselle. (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

54° « *Franche* aumone, » héritages donnés à l'église pour servir à Dieu et dont les donateurs se sont réservé la seigneurie de patronage ou la juridiction temporelle. (Laurière.) Voir Ord. t. I, préf. p. 19; Loysel, Inst. Cout. I, 101.

55° « *Franche* chasse. » La dame de Richebourg « at, en sa seigneurie, toute *franche chasse*, et une « heronniere en sa maison, et censse de la cour de « l'advoyé, tellement que nuls n'y peuvent chasser, « ny voler, sans son gré, ou licence, n'est a peril

« d'amende de .LX. sols parisis, pour chacune fois. » (N. C. G. I, p. 393 a.)

56° « *Franche* Comté. » [La comté de Bourgogne était dite *franche*, parce qu'elle ne devait aucun tribut au souverain. Elle se subdivisait en *Franche Montagne*. (Pontarlier, Orgelet, Saint-Claude, Salins), et *Montagne* (Besançon.)]

57° « *Franche* dogue, » chien de François; c'est l'anglais *french dog*.

Franche dogue, dist un Anglois,
Vous ne faites que boire vin :
Si faisons bien, dist li François ;
Mais vous buvez le lienequin ;
Roux estes com pel de mastin. *(Desch. f. 224 c.)*

58° « *Franche* esteulle. » (N. C. G. t. I, p. 456.) Voyez ESTEULLE FRANCHE.

59° « *Frankes* femes paisans. »

La roine Mehaus moru ;
Li rois Henris dolans en fu...
Mais il reprist, a grant proüere,
Fille le conte Godefroit
De Louvaing, ki moult bele estoit :
Aelès ot non,...
Et si estoit moult priès parente
Le conte Estase de Boulogne,...
Mais li rois n'en ot nul enfant,...
Si ot, de bas, li rois .VI. fius
Et .VII. filles, auques gentius,
De *frankes femes paisans*. *(Mouskes, p. 479.)*

60° « *Fraunke* ferme. » Tenure. (Britton, Loix d'Anglet. f. 164 a.)

61° « *Franche* feste, » foire franche où le marchand est exempté des droits de vente : « Au mois « d'octobre 1424, Philippes, comte de S. Paul, per- « mit au sieur de Hesdin, son vassal à cause de « S. Paul, d'obtenir du roy une *franche feste*, et le « 16 juillet 1426, le même Philippes affranchit tou- « tes les marchandises arrivant à la *franche feste* « d'Hesdin. » (Laurière.) — « Au dit mois de juing, « messire Jennet de Poix, par l'accord du duc de « Bourgogne son seigneur, accompagné de quatre « cens hommes de pied, print chars, et meit en « tonneaux secrettement leurs armeures, et par « compagnies, par divers chemins, allerent à la « *franche feste* en guise de marchants, et ainsi que « le roy estoit à Saint Germain en Laye, et le con- « nestable en la frontiere de Normandie. » (Monstr. vol. I, p. 236 b.) — On lit dans des remontrances adressées à Charles VI : « Vostre demaine... très « mal est gouverné ; en tant que plusieurs mai- « sons,... edifices, si vont à ruine, semblablement « voz bois, voz moulins,... et les revenues de vos « *francques festes*, et genéralement tout vostre « demaine. » (Monstr. vol. I, f. 22 a.) — Un homme coupable d'un homicide commis dans la ville ou banlieue de Tournay étoit banni de la ville et ne pouvoit « jouir de la *franche feste* de Tournay. » (Ord. t. V, p. 377.)

62° « *Franche* maison. » On disoit encore « fran- « chise de maison. » Ce droit « ne tire après soi « consequence de jurisdiction, aussi n'a le pro- « priétaire droit de bastir moulin, fourny, collom- « bier, ny avoir troupeau à part, s'il n'en a titre, « ou s'il ne faict paroistre de possession suffisante « à prescrire tel droict. Celuy qui a *maison fran-* « *che* peut vendre du vin sans permission du « seigneur du ban, ou de la justice, la capture, et « cognoissance des crimes commis dedans les « *maisons franches* du pays Messin : les amendes, « et confiscations adjugées, en consequence d'iceux, « appartiennent à la ville ; le propriétaire d'une « *maison franche* ne peut transporter hors du ban « un prisonnier qui aura commis crime dedans « iceluy, sans la licence du seigneur, qui sera bien « fondé d'en demander la ressaisie; mais si le crime « a esté commis dedans la *maison franche*, la jus- « tice de la cité le pourra tirer hors d'icelle, et du « ban, sans permission du seigneur haut justicier. » (Cout. de Metz, N. C. G. II, p. 398 a.)

63° « A la *franche* marguerite, » à la bonne foi. (Oudin, Cotgrave.)

64° « *Franche* mariette, » espèce de pomme. (Oudin.)

65° « *Franche* matiere, » bonne maçonnerie. « A « Bayeux la possession de la maison d'espece qui « est sans *franche matiere*, c'est sans mortier, et « sans carrel, doibt revenir à celuy de qui elle est « tenue. » (Anc. Cout. de Norm. f. 40 a.)

66° « *Franche* pescaille, » poisson frais. (Ordonn. t. V, p. 254.)

67° « *Franche* terre. » — « Nul ne peut faire fosses « à latrines, ou retraicts, qu'il n'y ait entre la ditte « fosse, et la terre de son voisin, deux pieds et « demy de *franche terre*, et pour quelque temps « qu'il l'ait autrement possedé, il ne peut acquerir « aucune prescription. » (C. G. t. I, p. 600.)

68° « *Franche* verité. » 1° Information : « En « général peux, et dois savoir que, supposé qu'il « n'y ait cas espécial, si peut et doit le sire, une « fois l'an, tenir, et faire verité en sa terre, qu'on « appelle *franche vérité*, qui comprend tous cas « civils, ou criminels, qui, dedans l'an, peuvent « être advenus, et encourus en sa terre, et par la « *franche vérité*, n'autre verité que pour advenir, « et pour atteindre l'amende de soixante sols, et « en dessous. » (Bout. Som. Rur. p. 269.)

2° Assises : « Tous les sujets du baillage et chas- « tellenie de S. Omer, demeurant sur les manoirs « amazez ou amazables estans sur les fronts des « rues, sont tenus comparoir à la *franche vérité* « des edecquines, qui se tiennent de sept ans : sans « en pouvoir partir jusques après que les arrests, « qui se prononcent le dit jour, soient vuidez. » (Cout. de S. Omer, C. G. II, p. 877.) — On appeloit encore « assise de *franche vérité* generale, » celle que « le grand bailly,... avec les hommes de fief, et « le greffier de la cour, peut tenir tous les sept « ans,... à laquelle il a le pouvoir de faire venir, « par publications faictes aux eglises, et d'y faire « comparoistre toutes les personnes masles, et « habitans de la dite chastellenie. » (Cout. d'Oudenarde, N. C. G. I, p. 1063 a.) — De là « tenir *franche* « *vérité*, » tenir des assises. (C. G. I, p. 236 b.)

69° « *Franche* volonté, » mariage d'inclination : « En l'an 1436, la duchesse de Bethfort, seur au

« comte de S. Pol, se remaria de sa *franche voulenté* à un chevalier d'Angleterre nommé messire « Richard d'Oudeville;... au regard de son lignage, « il n'estoit point pareil à son premier mary le « regent, ne à elle. » (Monstrelet, II, f. 140 a.)

70° « Tenir *franches* les faires, » maintenir ses droits. « Fut l'assemblée, en une cité qui siet emmy « ceste forest, qu'on reclame Darnantes, pour ce « que Darnant la nomma ainsi, et l'a moult enfor- « cée, en son temps, pour monstrer sa gloire; et « depuis en avant y ont ses hons demouré, et ont « si tenuées *franches les faires* que ceulx de dehors « n'y ont osé entrer. » (Percef. I, f. 138 a.)

71° « *Franches* personnes, » gentilshommes, femmes nobles. (Beaum. p. 112.)

3. Franc. [Ecurie : « Pour un pourcel que le « suppliant avoit emblé par nuit... en un *franc* à « porceaulx. » (JJ. 140, p. 19, an. 1390.)]

France. [Dans la Chanson de Roland, *France* désigne l'empire de Charlemagne, l'Austrasie ou la Neustrie, et ne paraît pas limitée à l'*Ile de France :* « La siet li reis qui dulce *France* tient » (v. 118.) — « Or se preingne garde, fist-il, li roys qui s'en va « en *France*, que il face bon droit et hastif à son « peuple. » (Joinville, § 55.) — On lit au Roman de Cléomadès, cité par D. C. III, 391 a : « Lors s'en « ala El royaume de *France* droit, Que on adonc « Gaule nommoit, Pour aprendre sens et honnour « Et che qu'il affiert à valour. »] Il s'est dit pour l'Ile de *France*.

> Picars, Champenois, Beauvoisins,
> Normens, Briois, les gens de *France*. *(Desch. f. 413 a.)*

« Allemagne... ores est appellée *ancienne* « France. » (Chron. S. Den. I, f. 21 b.) — On a dit des trésoriers de *France :* « Il ne faut autre marque « de leur ancienne grandeur, et authorité que le « titre, et qualité de *France* qu'ils ont, lequel n'es- « toit jadis donné par les rois, ny communiqué, « sinon aux grands officiers de la couronne, et de « leur maison, comme sont le conetable, maré- « chaux, amiraux, pairs, chancelier, et autres « grands officiers de France. » (Miraulm. des Cours souver. p. 530.)

Expressions :

1° « Li plus apert home en *France*. » (Poët. MSS. av. 1300, III, p. 1652.) Les hommes les plus francs, les plus ouverts sont en France.

2° « Courtaux de *France*. » (Bouchet, Serées, page 427.)

Francement. [1° Avec exemption de toute charge : « Ce qui lor vient por cause de francise, « doivent il bien uzer *francement*. » (Beaum. XIV, p. 27.) — 2° Noblement. Voir Partonopex, v. 450.]

Franchée. [Valeur d'un franc : « Lequel Colin « dist à icellui prestre qu'il auroit deux *franchées* « et plus, pour un *franc* ou deux escus. » (JJ. 167, p. 62, an. 1412.) — « Le suppliant acheta... seize « escus dorez et environ huit *franchées* de monnoye « blanche. » (JJ. 167, p. 246, an. 1413.)

Franches, *s. f. p.* On envoya, en 1338, des commissaires en la ville de Chaumont pour réformer plusieurs désordres : « Avoient faict... degasts « ez vignes, et maisons, dedans les *franches* jusques « au röly des murs par dehors, et par dedans, si « comme les dicts reformateurs leur imposoient. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 430.)

Francheté, *s. f.* Franchise. (Brul, f. 31 b.)

Franchileches. [Tenir en *franchileches*, c'est-à-dire en franchise : « Et tenoient à fié et à « homage de nostre seignor le roy de France dessus « dit, excepté ceux qui ont à plain pois, soit en « cens, en rentes, en costumes, en complans, en « terrages, en *franchileches*, en homages, en « ventes, en deniés. » (Antiq. du Poitou d'Estiennot, MSS. III, 969, an. 1294.)]

Franchir, *v.* Affranchir A. S'affranchir, racheter une rente B. Traverser, sauter au-delà C.

A « Ceaus qui s'avouent pour frangomates, ou « esclafs *fransis*, il doivent porter lettres scellées « dou visconte, ou dou bailli de la contrée en quoi « il sont, coment il sont frans, à ce que l'on ne les « puisse arester. » (Assis. de Jérus. p. 213.)

> C'est lui qui nous ama tant
> Qu'il se fist sers, pour nous *franchir*. *(Desch. f. 543 a.)*

[On lit déjà dans Thomas de Cantorbery (70) : « Deus suffri mort en croiz pur S'iglise *franchir*. »]

B [« Michault Potier s'obliga...... en trente huit « solz tournois par an, de rente à heritage, à con- « dition d'icelle rente povoir *franchir*. » (JJ. 195, p. 1672, an. 1476.)]

> Je voy toute restrinction
> Faire sur le fait de justice :
> Le subgiet, dominacion
> Avoir, sur le chief de l'office,
> Le serf *franchir*, lever le rice,
> Et le noble franc asservir. *(Desch. fol. 294 a.)*

C [Ce sens n'apparaît pas avant le XVe siècle; il est rare qu'un mot passe ainsi d'une signification abstraite à une signification physique.] « Il se teust, « et fist silence, et le chevalier se print à imaginer « comment il pourroit *franchir* la fontaine. » (Percef. vol. IV, fol. 127 b.)

> A cause des mauvais passages,
> Des défilez, et marescages,
> Que nous ne pouvions pas gauchir,
> Et que nous pouvions moins *franchir*.
> Mém. du Card. de Retz, t. IV, p. 310.

De là, « *franchir* le mot, *franchir* le Rubicon, » dire hardiment. (Oudin, Cotgrave.)

Franchise, *s. f.* Loyauté A. Crédit B. Liberté C. Privilége, exemption D. Banlieue E. Terre en franchise F. Asiles G. Bourgeoisie H. Droits dans les forêts I. Lettres de grâce K.

A [« Moult fut Berte courtoise et pleine de *fran-* « *chise*. » (Berte, VI.)]

> Or a en vous tant d'avis, et de bien,
> Que j'ai espoir, ensi je le suppose,
> Que vous ferez de ceste simple chose
> Que j'ai à moi appropriié, et mise,
> Compte moult grant : s'userez de *franchise*. *(Froiss. 71 a.)*

B La belle Heaulmière (armurière) se plaint ainsi à la vieillesse :

Tollu m'as la haulte *franchise*,
Que beaulté m'avoit ordonné
Sur clerz, marchans, et gens d'eglise,
Car lors il n'estoit homme né
Qui tout le sien ne m'eust donné. *(Villon, p. 29.)*

[c] On lit de l'amour, dont il faut se défier :

Car, sur ma foy, ce n'est pas petit gaige
Que de bouter sa *franchise* en servtage,
Pour endurer les maulx qu'on y reçoyt,
Plus tost que tard. *(J. Marot, p. 224.)*

[D] « [(L'Eglise) deit aveir bien, e tuit li suen *franchise*, Quant par sa mort li ad nostre sire conquise. » (Thomas de Cant. 70.)] — « Jehan Lyon « en la ville de Gand perdit un jour, tout ce qu'il y « avoit, et fut banni de la ville de Gand : quatre ans « depuis, le comte de Flandres exploita tant, qu'il « luy fit paix avoir à partie et ravoir la ville de « Gand et toute la *franchise*. » (Froiss. liv. II, p. 58.) Jean de Hollande, frère du roi d'Angleterre, après avoir tué Richard de Stanfort, « s'en vint.... en la « ville de S[t] Jehan de Brinelle, et en prit la *franchise:* et point ne se partit de là, car la ville est « franche, et bien savoit qu'il y auroit, pour l'amour « de ce chevalier, un moult grand trouble en l'ost, « et ne savoit que son frere le roy d'Angleterre en « diroit. » (Froiss. II, p. 297.) — « Les empereurs, « et comtes de Hainaut donnerent jadis à la...... « ville de Valenciennes (un privilége), que quand « un homme auroit tué un autre de beaufait,...... « qu'est à dire en son corps deffendant, et sans « supercherie, ni advantage, il pourroit venir « demander sa *franchise* de Valenciennes, et qu'il « vouloit maintenir à l'escu, et au baston qu'il « auroit tué son homme sans advantage,..... sur ce « luy estoit accordé sa *franchise*, et nul ne pouvoit « rien lui demander pour cette querelle, sinon « qu'on la prist, et maintinst à l'escu et au baston, « et donnant la loy de la ville. » (Brant. sur les Duels, p. 9.)

[E] Voyez la Thaum. Cout. de Berry, p. 72.

[F] Voyez Carpentier, Histoire de Cambray, p. 28, an. 1230, où il signifie territoire d'une *franchise* : « Nous disons qui fieu a, *franchise* a, qui l'en doit « villain service. » (Cout. de Norm. en vers, ms. fol. 37[b].) On appeloit autrement ces terres franc-tenement. Il est pris pour affranchissement et le lieu de la franchise, dans Pérard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.

[G] [« Pour ce que le suppliant fu hastivement « poursuivi de justice, se bouta en *franchise* en « l'eglise de la paroisse, où il fu bien un mois. » (JJ. 167, p. 290, an. 1413.)] — « Ha esté baillé co-« mission de prendre au corps le dict amant def-« fendeur, qu'on ne peult trouver, car il est en « *franchise*. » (Arr. Am. p. 355.) Voyez Contes de la reine de Navarre, p. 10.

[H] « Celuy qui est bourgeois d'Ypre, ou qui le « deviendra, ne peut, par aucune voye, prendre « aucune autre bourgeoisie, fraternité de loy, ou « *franchise* semblable ; mais, si tant est qu'il le « fasse, il perd ipso facto la bourgeoisie d'Ypres. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 887[a].)

[I] Droit de prendre du bois de charpente ou de chauffage dans les forêts du roi. (Gr. Cout. de Fr. livre I, page 72.)

[K] [« Disant icellui chevalier que ligne noble, cry « et armes procedent de par pere, et que le ventre « ne peut, ne doit anoblir ; mais peut bien acquerre « *franchise* en aucun cas. » (JJ. 139, p. 42, an. 1390.)] — « Pour donner la *franchise* à quelqu'hom-« micide, se paye soixante huict sols ; scavoir au « mayeur sept sols. » (Cout. de Lessines, Nouv. Cout. Gén. II, p. 219[a].) Il y avoit aussi des « lettres « de non *franchise*. » — « Un bourgeois ne peut « arrester un autre bourgeois demeurant dans la « ville, et pays de Termonde, en sa personne, ou « dans ses biens, si ce n'estoit qu'il fut fugitif, et « cela, avec la permission des eschevins, par une « *lettre de non franchise*. » (N. C. G. I. p. 1162[a].)

Expressions :

1° « Demander *franchise*, » demander la garantie en parage. (Ord. I, p. 124.)

2° « *Franchise* de retourn. » (Britton, Loix d'Angleterre, fol. 9[a].)

3° « Camarade la *franchise*, » surnom que la Fronde, en 1651, donna à M. de la Rochefoucault. (Mém. de Nemours, p. 217.)

4° *Franchise* fut un nom donné à la ville d'Arras depuis que Louis XI en eût fait démolir la cité. (Lussan, Hist. de Louis XI, t. VI, p. 388.)

5° [« Qui *franchise* vend pour avoir Bien dessert « à souffrance avoir. L'or et l'argent de toute Frise « Ne d'Altemont ne vaut *franchise*. » (Ysopet, Fables, t. I, p. 27, XIV[e] siècle.)]

Franchissement. [Action de *franchir* une rente : « Icellui Potier offry au suppliant les deniers « dudit *franchissement*. » (JJ. 195, p. 1672, an. 1476.)]

Franchomates, *s. m. pl.* Affranchis, dans le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis. « Pour ceaus « qui s'avouent, pour *frangomates*, ou esclas fran-« sis, il doivent porter lettres seelées dou visconte, « ou dou bailli de la contrée en quoi il sont, coment « il sont frans, à ce que l'on ne les puisse arester. » (Assises de Jérusalem, p. 213.)

Franciscane (à la), *express. adv.* A la manière des franciscains. « Révérence courbée *à la* « *franciscane*. » (Contes d'Eutrap. p. 351.)

Franciser. [« Cestui sieur de la Roche estoit « homme joyeux.... et quand il estoit en ses bon-« nes, qui estoit bien souvent, il latinisoit le fran-« çois et *francisoit* le latin. » (Despér. 16[e] conte.)]

Francisiens, *adj.* Une femme compare une inclination que cache le mystère à une intrigue bruyante et indiscrète :

. . . . Tel amour ne retiens ;
C'est ce qui a tout honour mis au bas,
Et amorti les francs cuers *francisiens*. *(Desch. f. 75[d].)*

Franckaerde, *s. f.* Espèce de mesure. « Le « meusnier ne pourra prendre plus de livre et « demie de farine, de chasque mesure dite *franc-* « *kaerde*, et non pas d'avantage, a peine... » (Cout. d'Ypre, Nouv. Cout. Gén. I, p. 845[b].)

Franckmarchief. [« Mondit seigneur de Lengres, avec mondit seigneur de Bourgoigne, a « droit de prendre... de toutes personnes foraines... « qui viennent demourer audit Chastillon ung « trehu, qui s'appelle *francmarchief* et estellaige, « qui est tel que pour eulx affranchir de ventes « perpetuelement en icelle ville. » (Terrier de Châtillon-sur-Seine, B. N. anc. 9898².)]

Francmolu. [« Et doit avoir ledit fermier, et « ara *francmolu* à nos mollins de Corbie. » (Cart. de Corbie, an. 1421, fol. 108 b.)]

Françoier. [On lit dans un Glossaire du fonds S. Germain : « Franciscare, *françoier;* c'est soy « avoir en parler, en maniere de françois. »]

François. [« Dient *Franceis :* il nus i convient « garde. » (Roland, v. 192.) Il se disait surtout de la langue : « Surent près d'aussi bien le *françois* de « Paris. » (Berte, Vᵉ couplet.) — « Il n'est nus qui « *françois* seüst. » (Rose, v. 7225.) — « Il avoit « gens illec qui savoient le sarrazinois et le *fran-* « *çois.* » (Joinville, § 335.)] — Suivant l'auteur de l'Apologie d'Hérodote, p. 439, quelques personnes ont prononcé « Françés » pour *François*. Léon Trippault (Celthellenisme) prétend que l'on a toujours prononcé *François*. Voyez les courses que firent les François dans les Gaules, et en quel temps ils s'y établirent. (Pasquier, Rech. p. 19.) — [Jusqu'en 1789, la prononciation de la diphthongue *oi* était *oué* et non *oua*.] Dans le Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 64, « Arminaz » est synonyme à *François*. Les « Gascons » sont distingués des *François*, dans les Mém. de Montluc, t. I, p. 73. *Francs* est l'ancien nom des *François ;* il fut donné dans l'Orient, et même dans les Iles-Britanniques, à tous les étrangers, parce qu'il y en avoit plus de la nation des *Francs* que des autres (Loisel, Instit. Cout. t. I, p. 87.)

Expressions :

1° « Bon *François,* » farceur. Voyez dans Garasse (Rech. des Rech. p. 696), un détail curieux au sujet du titre de « *bons François* comediens du roy, » que prirent les comédiens de l'hôtel de Bourgogne.

2° « Devenir *François*, » prendre le parti des François. « Monsieur de Clicon qui estoit *devenu* « *François*.... tant avoit grevé les Engloiz qu'ilz « l'appelloient boucher. » (Hist. de B. Du Guescl. par Ménard, p. 403.)

3° « Vin *françois*, » vin qu'on recueille dans l'Ile de France. (Ord. III, p. 298.) Dans les Ordonnances, il est distingué du vin de la Somme, des vins d'Auxerre, de Beaune et de Sᵗ Pourçain. (Ord. de juillet, 1315.) On le trouve encore distingué du vin de Bourgogne, du vin de la rivière de Loire. (Ord. t. II, p. 319.)

4° « Revenir au tout *françois,* » prendre sa revanche. Un Angloìs joûtant contre Du Guesclin, lui avoit porté un coup sur le bacinet sans l'ébranler : « Adonc *revint au tout François*, et raporta « son glaive ; mais si dolens fu au cuer qu'il ne « sonna mot. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. 42.)

5° « Avoir compagnie *françoise,* » avoir des filles de joie : « Pour faire chere entiere il falloit *avoir* « *compagnie françoise* à coucher. » (Des Accords, Escr. dijon. p. 16.) On disoit aussi « fournir de compagnie *françoise,* » fournir de filles. On lit d'un curé : « Il estoit bon compagnon, et de bonne chere, « il trouvoit toujours des moyens assez pour ap- « paiser son evesque ; lequel mesme passoit par « chez lui, car il lui donnoit de bon vin, et le « fournissoit quelquefois de *compagnie françoise.* » (Contes de Desperr. t. I, p. 226.)

6° « Couché à la *françoise,* » se deshabiller pour se coucher : « Si vous sçavez, avec paroles allegres, « et joyeuses, flatter le soldat, et l'esveiller, et lui « representer par fois le danger où le peu de sejour « vous mettra, vous en ferez ce que vous voudrez, « et sans lui donner loisir de dormir, vous le met- « trez, et vous aussi en lieu de seureté, sans engager « vostre honneur, comme plusieurs que j'ay veu « attraper *couchez* (comme on dit) *à la françoise,* « ont faict. » (Mém. de Montluc, p. 173.) — « Les « gens d'armes François du Sʳ de Teligny qui « estoient las, n'en tinrent compte, et se voulurent « *coucher à la françoise,* et eux despouiller, disant « qu'ilz n'avoient garde. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigʳ de Fleur. ms. p. 79.)

7° « Dormir à la *françoise,* » même sens. (Mém. de Montluc, t. II, p. 513.)

8° « S'endormir à la *françoise,* » être nonchalant sur quelque chose. (Mém. de Bellièvre et de Sillery, page 131.)

François (St). Par allusion aux ordres mendiants, qui rapportent à ce saint leur origine, on a appelé la pauvreté « le mal *Sᵗ François.* » (Rabelais, t. V, p. 99.)

Francor. [Génitif pluriel de *Francorum*, pris substantivement : « Geste *Francor* .xxx. escheles i « numbrent. » (Roland, v. 3262.) — « Vous fustes « fils de la seror De la haute geste *Francor* Et del « lignage as Troiens. » (Parton. v. 9269.)]

Si sorent que li rois Jehans,
Ki moult lor avoit fet d'ahans,
Ot prise a feme la serour
Blancain la roine *Francour*,
Ki fille fu le roi d'Espagne. *(Mousk. p. 729.)*

Franc-orine, *adj.* [Franc, libre d'origine. (Cout. de Hainaut, ch. LXXXIII.)

Franc oste. [Hôte libre ; d'autres, au contraire, étaient assimilés aux serfs : « Il li renvoyeroit cou- « chant et levant dessous li, et que il ne le pooit « receler, devant que il auroit fait son devoir de « s'ostise vers son seigneur, ou par quittance ou « par vente, par don, ou par echange, mais chés « vous ne peut li sires deffendre à son oste, puis- « qu'il est son *franc oste* sans servitude. Et fut « encore dist à cil jugement fere, si comme ils « avoient ouy temoigner à leurs peres et à leurs « tayons que cette concordance fust faite entre le « comte Raoul de Clermont et ses hommes en la « comté de Clermont, pour che que li cucus rucus « Raoul avoit fet crier au lieu de Villeneuve en « Hez, franches mazures et à petites rentes, et les

« donnoient à chaux qui y vourroient habiter fran- « chement. » (Beaumanoir, ch. XXXII, p. 169.)]

Francourlis, *s. m.* Oiseau. (Rab. IV, p. 251.)

Francquiesmes, *s. m. pl.* « *Francquiesmes* « sont heritages francs, qui sont différens des « fiefs. » (Cout. de Herly, Cout. Gén. I, p. 703.) — « Sous les dits *francquiesmes*, tout homme qui est « résident, couchant et levant, il ne doit nul affo- « rage, gambage, herbage, moutonnage,...... ny « autre chose. » (Ibid.)

Frandé, *adj.* Frisé :

Les ungs si ont les cheveulx blonds,
Pignez, et *frandez* à merveilles. *(Coquillart, p. 173.)*

Frandoiller. [On lit dans Renart, v. 13985 : « Cil se *frandoille* et se detorne. »]

Frandole, *s. f.* Petite fronde. « David allant « contre Goliath, met cinq pierres en sa malette, et « en sa main dextre porta sa *frandole*. » (Tri. des IX Preux, p. 27 b.)

Frange, *s.* Dans S. Bernard. MSS. 284, il traduit *fimbria* : « Cist (la charité du Christ) est li oigne- « menz ki dessent del chief en la barbe, ki dessent « assi en l'orlle del vestiment, ensi que nes une « petite *frange* ne soit senz oignemenz. »

Frangeon, *s. m.* Diminutif de frange. (Oudin.)

Franger, *v.* [Garnir de franges. « Getter dessus « du saffran par filés, l'un ça, l'autre là ; ce que « les queux dient *frangié* de saffran. » (Ménagier, t. II, f. 5.)]

Frangible, *adj.* Qui se peut rompre. (Cotgr.) [« Toutes les pierres sont *frangibles*. » (Nat. à l'alchimiste, err. 118.)]

Frangoust, *s. m.* Nom que Gaston de Foix aimait à donner à ses domestiques, par allusion à leur complexion et figure. On lit « *frangoust*, buasi, « frang goust, » dans Des Acc. Bigar. p. 90 b.

Frangule, *s. f.* Le pape Eugène écrit contre le duc de Savoie qui se disoit pape en 1349 : « Ce très « deloyal sathan Amadeus, jadis duc de Savoye, « ....ja pieça a ces choses préméditées en son cou- « rage, et a esté acertené de plusieurs faulces « pronostications, et sorceries par plusieurs exé- « crables et mauldits hommes et femmes, lesquels « ont délaissé leur sauveur derriere, et se sont « convertis après sathan, séduits par illusion de « diables : lesquels en commun langaige sont « nomées, sorcieres, *frangules*, straganes, ou vau- « doyses, desquels on dit en avoir grand foison en « son pays. » (Monstr. II, p. 161 a.)

Franiaus. Plantation de frênes :

Ma mere qu'on appelle Helainne,
A de saus tous plains ses courtis,
Et d'arbrissiaus grans et petis,
Qu'elle y fait planter tous les ans ;
Car mon bon pere, sire Adams,
Les aimme moult, et les auniaus,
Les cornilliers et les *franiaus*. *(Frois. poës. p. 277 b.)*

Franquise. [Etat de celui qui est franc ou noble : « Mais tant vous pri par vos *franquise* En « gueredon de mon service. » (Robert le Diable, MS. dans D. C. III, 391 b.)]

Fransie, *adj. au f.* [Lisez *Transie*.] « Tant y a « que cette partie ainsi pasle et *fransie* n'est point « plaisante à voir. » (Brant. Dames gal. t. I, p. 353.)

Fraour, *s. f.* Frayeur, crainte. « Non pas pour « ce qu'aie annui, ne *fraour*. » (Poët av. 1300, IV, page 1406.)

Frap, *s. m.* Coup.

Puis li a doné tel soupape,
Par poi les dens ne li esmie :
Vois, par le cul Sainte Marie,
Fet estormis, je sui matez ;
Cist prestres est resuscitez ;
Comm' a ore doné bon *frap*. *(MS. 7218, f. 13 c.)*

Frapaille, *s. f.* Terme d'injure [Gens qu'on frappe à la guerre, mais qui ne sauraient frapper sur l'ennemi : « Et seroient chassez dehors tout le « demourant du *frappail*. » (Hist. de Ch. VII, 407.)]

. . . . Jà *frapaille*,
Ne merdaille
Ne saura de mon voloir
Riens, fors par adevinaille. *(Vat. n° 1490, f. 151 b.)*

Voyez ibid. f. 166 a ; Rou, p. 329 ; Brut, f. 94 a.

Frape, *s. f.* [1° Piége : « Et Renart est tornez en « fuie Et lesse Belin en la *frape*. » (Renart, vers 23815.)] — 2° Tromperie :

Feme se met en vente, gart soi bien qui l'achate :
Feme set moult d'enging, de barat, et de *frape*.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 107.

Frapel, *s. m.* Coup. « Ferir maint *frapel*. » (Brut, fol. 56 b.)

Frapelent, *s. m.* Même sens. « Sans avoir « *frapelent*. » (Poët. av. 1300, II, p. 766.)

Frapier, *s. m.* Fuite.

Se metent tantost au *frapier*....
De toutes parz fuiant se queurent. *(Guiart, f. 132 a.)*
. . . . Il se sont mis au *frapier* ;
Li leu se sont mis à la trace. *(MS. 7218, f. 48 d.)*

Frapon, *s. m.* Coup. (Borel, Corneille.)

Frappart. 1° Moine libertin et débauché.

Princes qui boit, chascun jour, de fort vin,
Par son boire devient frere *frappart*. *(Desch. f. 206 b.)*

2° Bourreau :

Lierres, par la vierge honourée,
Vo gueule sera estranglée,
Ja vous livrerai au *frapart*. *(Desch. f. 236.)*

3° [En Lorraine, le jour de la Saint Nicolas, des gens déguisés viennent deux à deux porter des bonbons aux enfants et s'informer s'ils sont sages ; l'un a le costume d'évêque comme St Nicolas, l'autre a celui d'un moine et porte une verge à la main : c'est le frère *frappart*.]

Frappé, *part.* Entre dans l'expression suivante : « *Frappé* par le pié. » Charles aîné, de la maison de Bourbon, après avoir été dépouillé par le roy de presque tous les droits de sa charge de connétable : « Combien qu'il ne fust dressé de ses appointemens, « et qu'il se vist *frappé par le pied* de l'exercice de « son estat de connestable, si ne laissa il, pour « cela, de rendre tous les bons services au roy qu'il « pouvoit désirer de luy. » (Pasq. Rech. p. 500.)

Frappeis, *s. m.* Bruit des armes [A]. Carnage [B].

[A] On lit d'une bataille où les Ecossois, sous la conduite du comte de Douglas, défirent les Anglois : « Si se renouvella la bataille, et les boutis de « lances, et les *frappis* de haches sur ces bacinets « durs et fors. » (Froiss. liv. III, p. 337.)

[B] A la bataille de Brignais, les compagnies ramassées « vindrent férir en ces François ; si en « renverserent en celle première emprise, plusieurs « par terre. Là eut grand *frappeis* d'un coté, et « d'autre. » (Froiss. liv. I, p. 257.)

Frappemain, *s. m.* Main chaude.

> Comme font les garsons au jeu de *frapemain*,
> Qui se mussent la teste, et la monstrent soudain.
> Œuv. de Baïf, p. 10.

« Il fit baisser le curé, comme quand on joue au « *frapemain*, ou à la fausse compagnie. » (Moyen de Parven. p. 360.)

Frappement. 1° Action de frapper. (Cotgrave.) — 2° Contusion. (Rob. Estienne.)

Frapper. [1° Donner un coup : « Mais ainchois « que mais voie le solail esconser, Leur fera telle « aieuwe Richiars au bien *fraper*. » (H. Capet, v. 2336.) — 2° Se jeter, s'élancer : « Chil Hainuier « se *frapperent* en ces François. » (Frois. III, 158.)] — « Se vint *frapper*, et bouter dedans l'armée des « ...Bourguignons, et illec, à l'aborder, y eust fait « des plus beaulx faits d'armes que jamais furent « veus. » (Chr. scandal. de Louis XI, p. 40.) — « En « l'ost du roy s'*estoit frappée* une maladie de flux « de ventre. » (J. le Fevre de S[t] Remy, Histoire de Charles VII, p. 67.) — « Le feu *se frappa* en aucuns « de ses navires. » (Ibid. p. 82.) — « Adonc regar- « derent que, quant la mulle eut circuit toute la « praerie, elle *se frappa* dans la forest. » (Percef. II, f. 5 [c].) — « Si leur convint tourner le doz, ...si « *se frapperent* dans le chasteau, si effrayement « que, quant ilz deurent passer le pont, plusieurs « furent noyez. » (Lanc. du Lac, III, f. 17 [d].)

2° Dépenser. Galliot du Pré, libraire, dans sa requête pour avoir le privilége d'imprimer la *Mer des Histoires*, dit : « A quoi faire lui auroit convenu « *frapper* grosse somme de deniers, tant pour « l'impression, que correction du dit livre. » (Jour. des Savants, janv. 1734, p. 103.)

Expressions :

1° « *Fraper* aux huys. »

> Je cherche et quiers ; je *frape aux huys*, et maille,
> Et si ne puis crocquer la seulle maille. *(Crétin, p. 180.)*

2° « *Fraper* des éperons, » comme « ferir des « eperons. » On disoit « *frapper* à esperon, » pour accourir. (MS. 7218, f. 49 [c].)

3° « L'orloge *frappe*, » l'horloge sonne les heures (Oudin.)

4° « *Frapper* à la napolitaine. » (Dialogue de Tahureau, p. 12 [b].)

5° « *Frapper* à route, » s'élancer. « S'il advenoit « que le cerf, en tournoyant sur sa meute parmy « son fort, eust donné le change, ils doivent tous « menasser, et rompre les chiens, puis les recou- « pler, en retournant prendre les derniers erres, « ou bien chercher la reposée, et *frapper à route* « jusques à ce qu'ils ayent relancé leur cerf. » (Fouill. Vén. f. 41 [a].)

6° « *Frapper* aux dents. » N'avoir de quoi mettre sous la dent. (Contred. de Songecr. f. 72 [a].)

7° « Tel cuide *frapper* qui tue. » (Cotgrave.)

8° « Tel se cuide bien garder, qui *se frappe* sur « le nez. » (Id.)

9° « Toujours ne *frappe* l'on pas ce à quoy l'on « vise. » (Id.)

Frapperie, *s. f.* Action de frapper. (Cotgr.)

Frappe-teste. Voyez Cotgrave.

Frappe-trait, *part.* Atteint d'une flèche. « La « fut tué ung chevalier d'Angletterre, et fut *frappe-* « *trait* parmy leur bataille sur le haut de la cer- « velle. » (Chron. S[t] Denis, t. II, f. 198.)

Frareuseté, *s. f.* 1° Jouissance indivise. (Mon.) — 2° Partage. (Laur.) — 3° Lorsqu'un des co-partageans vendoit sa part, ceux qui possédoient les autres portions de l'héritage partagé pouvoient la retraire, et ce droit s'appeloit droit ou « titre de « *frareuseté*. » — « Par la coustume de...... l'Isle, « pour reprendre aucune maison, ou heritage tenu « de l'eschevinage de la ditte ville......... procedant « d'acqueste, ou autrement, ou portion d'iceluy.... « est requis proceder par l'une des trois voyes, à « sçavoir proximité de lignage, de *frareuseté*, ou « escleche. » (Cout. Gén. t. I, p. 769.) — « Par la « ditte coustume, le plus diligent, en pareil degré, « à tiltre de proximité, ou en pareil droit, à titre « de *frareuseté*, ou escleche, faict à préférer. » (Ibid. p. 770.)

Frarie. [Confrérie : « Gilot Berengier de la « *frarie* desdiz drappiers ....dist à Lochon de la « *frarie* desdiz tanneurs. » (JJ. 111, 384, an. 1377.)]

Frarie parage, *s. m.* Terme de coutume. (Cotgr.) *Frarie*, de même que *frerage*, signifie un partage entre frères ou autres ; *parage*, au contraire, désigne celui qui se fait entre frères seulement, et par lequel « les puinez, garantis sous l'hommage « de l'ainé, sont pairs ou égaux avec luy. » (Laur.)

Frarin, *adj.* Lâche [A]. Vil [B]. Mauvais [C]. Infirme [D]. Pauvre, misérable [E].

> [A] . . . . N'avoit pas le cuer *frarin*. *(III Maries, p. 467.)*
> Franche dame soit henorée
> Qui à *frarin* s'est mariée. *(Parton. f. 125 [b].)*
> ..... Desconfitte gent veissiez, et *frarrine*. *(Ibid. 173 [a].)*
> ...... Une ki n'est pas *frarine*,
> A cui je pens nuit et jour. *(Poët. av. 1300, III, p. 120.)*
> [B] Felons, et quiverz, et *fraraine*. *(Parton. f. 125 [a].)*
> [C] ..... Nuz escriz n'est tant *frarins*,
> Ne des vices as Sarrazins,
> Donc l'en ne puisse example traire,
> De mal laisser, et de bien faire. *(Parton. f. 124 [a].)*

[D] « Malades et *frarins*. » (Rou, p. 159.)

[E] Un évêque reproche à un curé sa dureté pour sa mère :

> La bone feme à vos s'atent,
> Que vos tenez poure, et *frarine* :
> Et vos tenez vostre meschine
> A bonne robe vaire, et grise. *(Fabl. f. 57 [d].)*

Frarois, *s. m.* Succession, bien de nature à être partagé entre frères : « Ung frere, et une seur, « ou celuy qui tient ung *frarois*, ou partie, si ses « autres frerescheurs li lessoient tenir, il n'est tenu « à rien leur en rendre. » (Anc. Cout. de Bretagne, fol. 114 [b].) — On trouve, dans la Coutume de Normandie, une disposition semblable en faveur de l'aîné à qui la succession paternelle est dévolue de plein droit, et dont il jouit sans être obligé de rendre aucun compte à ses frères puinés, lorsqu'ils n'ont pas demandé de partages,

Frasnel. [Rejeton de frêne : « Lequel Arnoul... « avoit une happiette en l'une de ses mains, dont « il avoit couppé ledit *frasnel*. » (JJ. 195, p. 1532, an. 1457.)]

Frasque, *s. f.* Tromperie : « La mauvaise « *frasque* qu'il fit contre nostre service. » (Mém. de Montrés. t. I, p. 367.) — On trouve « *frasques*, « et bourdes, » dans les Dial. de Tahur. p. 119 [b]. — On disoit « donner une mauvaise *frasque* » à quelqu'un, pour lui jouer un mauvais tour. (Brantôme, Cap. Estr. t. I, p. 59.)

Frast. Mot factice dont s'est servi madame de Sévigné pour exprimer le bruit du papier qui se déchire. (Lett. t. I, p. 434.)

Frater, *s. m.* Moine, ermite. On lit d'un cordelier dont on avoit cousu l'aube avec la robe et la chemise, tandis qu'il disoit la messe : « quand ce « feut à l'*ite missa est*, que le paoure *frater* se « voulut devestir son aulbe, il emporta ensemble, « et habit et chemise. » (Rab. t. II, p. 161.) Voyez Contes de la reine de Navarre, p. 60.

Fraternal, *adj.* Qui vient du côté du frère : « Aux biens *fraternaux*, le frere deboute la soeur « ab intestat, et en tous biens, et aussi par testa-« ment, aux biens avitins. » (Cout. de Marsan, N. C. G. IV, p. 909 [a].)

Fraterne, *s. f.* Correction fraternelle. On a dit de Diogène :

Ce vieux cynique estoit un vray falot,
Cousin germain de sa dive lanterne;
Un caccaret, ou bien un sibilot,
Qui méritoit une bonne *fraterne*.
Garas. Rech. des Rech. Ep. au Lect. p. 9.

Fraterniser, *v.* « Aucunes fois les vers ne se « suivent pas, symbolisant, l'un incontinent après « l'autre; ains sont croisez, en sorte que le premier « *fraternise* avec le tiers, et le second avec le « quart. » (Art. Poët. de Sibilet, I, p. 50.)

Fraterniteit, *s.* Dans S. Bern. p. 27, il répond au latin *fraternitas*. [« Cil de la Trinité Ont grant « *fraternité*; Bien se sont aquité, D'asnes ont fait « roncin. » (Ruteb. 172.)]

Fratesque, *adj.* Qui est de moine. (Mont. t. I, p. 261; Oudin, Cotgr.)

Fratins, *s. m. p.* Ce mot « est en usage à Metz « pour dire des échalas rompus de vieillesse. » (Le Duch. sur Rab. t. IV, nouv. prol. p. 38.)

Fratreuse. « Quand aucuns parchonniers « viennent à faire partaige d'aucuns manoirs, « celuy, ou ceux ayant part sur le derriere, et non « front aux rues, peuvent avoir voye, et passage « sur le manoir, et heritaige de celuy ayant front « aux rues, tels que de quatorze pieds de large, « par eschange d'heritaige, si avant que soit jardi-« nage, et au regard des terres à laboeur, celuy « ayant sa part sur le derriere peut avoir voye, et « passage, au moins de dommaige que se poldra, « que l'on appelle *voye de fratreuse*. » (Cout. de Richebourg, Saint Vaast, N. C. G. t. I, p. 452 [a].)

Fratrin. [Fraternel : « Le suppliant, esmeu de « couraige *fratrin*, incontinent saillit en la rue,... « pour cuider secourir son beau frere. » (JJ. 199, p. 201, an. 1463.)]

Fratrisée, *adj. au f.* La « rime *fratrisée* » est « celle en laquelle les vers fraternisent de telle « manière, que le dernier mot du carme précédent « est répété entier au commencement du mètre « suivant ; soit en equivoque, ou autrement. » (Art. Poët. de Sibilet, liv. II, p. 147.) En voici deux exemples :

Malheureux est qui recuse science,
Si en ce croit excuser son mesfaict :
Mais fait heureux la suyvre en diligence,
Diligent ce sera nommé parfait. *(Poët. de Bois. 259.)*

Metz voile au vent, single vers nous, Charon,
Car on t'attend : et quand seras en tente
Tant et plus boy *bonum vinum carum*
Qu'aurons pour vray, donques, sans longue attente
Tente tes pieds. *(C. Marot.)*

Fratrisleau, *s. m.* Novice. (Cotgrave.)

Fraude, *s. f.* [« Puisqu'il l'aceta sans *fraude* « et en marcié, il ne doit pas recevoir la perte de « son argent por autrui meffet. » (Beauman. XXV, p. 22.)] — « *Fraudes*, malices, et invasions de nos « ennemis. » (Ord. t. III, p. 21.)

Expressions :

1° « *Fraude* recelée, » dol. « Mauvais engin, que « les clercs appellent de *dolo malo*, est quand en « aucun contract, ou marché, se fait *fraude rece-« lée*, que on appelle dol entre les practiquans en « cour. » (Bout. Som. Rur. p. 359.)

2° « Faire *fraude* contre une ordonnance, » la transgresser. (Ord. t. I, p. 209.)

3° « La vertu perit par la *fraude*. » (Nuits de Strapar. II, p. 312.)

Fraudeleux. [« Et aussi vouloient iceulx « cueurs faire vuyder le *fraudeleux* appel qu'ilz « avoient par avant intergetté. » (Bibl. de l'Ec. des Ch. IVe série, I, 262.)]

Frauder, *v.* Tromper, frustrer. [« Les armes « fait prendre et le non, A ce bastart de son « baron... fraudant la ligne Du pere à l'enfant « putatif. » (E. Desch. f. 568.)] — « Nous et nostre « peuple somes *frauldiez*, et dommagiez grosse-« ment. » (Ord. II, p. 289.)

Il veult faire son testament
Cy, devant nous, presentement,
Sans *fraulder* ses hoirs, et sa femme. *(Path. Test. 189.)*

Frauderie, *s. f.* Tromperie : « Ors sers amours « en chantant lyement et jusques enfin sans nulle « frauderie. » (Percef. VI, f. 99 [b].)

Fraudeur, *adj.* Trompeur, faux. « En contract « d'eschange, et donaison, ny pour retraict de « premesse, n'appartiennent ventes, sinon que « l'eschange fust *fraudeuse.* » (Coul. Gén. t. II, p. 759.) — On lit « *fraudeux* contracts. » (Ord. t. II, page 419.)

Fraudousement. [Frauduleusement, aux Ord. VII, 217, an. 1388.)]

Fraudulacion. Tromperie.

Vault mieulx à toute région
Avoir seigneur par mariage,
Et descendue de linaige,
Et roy, qu'à force, et par eslire,
Ainsi comme on fait en l'Empire :
Car en teles elections
A trop de *fraudulacions*,
Ou par malice, ou par promesse. *(Desch. f. 489 b.)*

Frauduleusement. [« La tierce branche « d'avarice, si est fraude ; c'est quant une per- « sonne, par deception, par barat ou *frauduleuse-* « *ment.* » (Ménagier, I, 3.)]

Frayable, *adj.* Coûteux. « Si les bestes, ou « autres biens meubles du debteur sur lesquels, à « la poursuite du creancier, arrest est fait, ou qui « sont prins, et levez par peine servie, sont biens « *frayables*, et perissables, ils se doivent vendre, « par justice publiquement, au plus offrant et « dernier rencherissant, à l'extinction de la chan- « delle allumée. » (Cout. Gén. t. II, p. 860.) — « Le « fol appel,..... par voye de revision..... estoit fort « *frayable.* » (Charte du comte de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 88 b.)

Frayant, *adj.* Fréquenté, passant. (Voir FRAIANT.) Le comte d'Arondel, chef de l'escadre angloise, allant prendre terre à Marans, près la Rochelle, avec son armée navale, détacha quelqu'un pour reconnoître les lieux ; ceux qui l'avoient envoyés « le firent mettre hors, par une barge, sur le sablon, « et l'endicterent ainsi : tu t'en iras les couvertes « voyes, tout le pays (tu congnois bien les torces « et les adrèces et les chemins *frayans*) tant que tu « viendras à Chaslucet. » (Froiss. liv. III, p. 312.)

Fraye, *s. f.* Frai : « Les poissons fraient en « iceluy tems (mois de mars) et laissent leur *fraye* « aux herbes. » (Ord. t. I, p. 793.)

Frayel. [Cabas à figues : « Icellui Drouet prist « une piece d'un viez *frayel* à figues, qui estoit par « la maison,... le geta audit Aubinet et l'en feri « parmi le visage. » (JJ. 102, p. 73, an. 1370.)]

Frayer, *v.* Frotter, heurter A. Déchirer en frottant B. [Voir FRAIER.]

A On lit au premier sens : « L'empereur, et le roy « Charle V s'étant rencontrés à cheval vers la cha- « pelle près de Paris se saluèrent ; mais le roy ne « voulut pas s'approcher trop près de l'empereur, « crainte que son cheval ne *fraiast* aux jambes de « l'empereur qui avoit la goutte. » (Chron. de S. Denis, t. III, fol. 36.) — « Il rencontra des boeufs « en un destroit l'un desquels *fraya* contre sa « jambe. » (Des Acc. Contes de Gaulard, p. 59.)

Testes *fraier*, testes hurter. *(Brut, fol. 9 a.)*

B « Un coup de fauconneau qui luy *fraya* entre « l'espaule, et le col, de sorte que la chair luy feut « emportée jusqu'à l'os. » (Histoire du chevalier Bayard, p. 327.)

Bissus (le lin) est vers naiscens de terre,
Et de bois qui le veult querre :
Quant il est du bois arrachiez,
Adonques fault qu'il soit plungiez
En l'eau, et puis trais par defors,
Puis aux rais du souleil très fors
Doit estre mis, et desechiez ;
En lin sec, doit estre mailliez
A mailliez, puis frayez au mains. *(Desch. fol. 545 a.)*

Frayeure, *s. f.* Se dit des cerfs quand ils *frayent* ou frottent leurs bois contre les arbres. (Colgrave.)

Frazeure. [Pilon : « Micatorium, esmioire vel « *frazeure.* » (Gloss. 7692.)]

Fréans, *part. et adj. au pl.* Qui fraient : « Nuls « poissonniers, ne autres, ne peut, ne ne doit ven- « dre gardons *freans*, c'est assavoir gardons entre « la my-avril, et my-may. » (Ord. t. II, p. 584.)

Freau. Cabas, comme *frayel.* « *Freau* de « figues. » (Cart. de Jumiéges, I, p. 19.) « Abigail fit « porter à David deux pipes de vin, cinq moutons, « cinq vaisseaulx plains de bouillie et 100 *frayaulx* « de grappes de raisin. » (Tri. des IX Preux, 38 b.)

Frec. [Terre en friche, au cartulaire 21 de Corbie, péages de Bapaume : « *Frec* de Vermandois.... « *frec* de Flandres. »)]

Frecengée. [Droit acquitté par le don d'un « jeune porc ou par sa valeur en argent : « Item « *frecengée* payée à la Lompne le dimenche avant « les roësons. » (Liv. Rouge de la Ch. des Comptes, fol. 140 b.) Voir FRESANGE.]

Frechete, *adj. au fém.* Diminutif de fraîche. « Ni ai repos ne nuit ne jour, quant je remire sa « bouchete, sa très *frechete* coulour. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. de Bouh. ch. I, fol. 1 b.)

Freda. *s. f.* [Freya, Vénus scandinave, d'où *Freitag*, vendredi (Veneris dies).]

Estre ces dix que dy vous ay,
Cultivons nous divesse *Frée*,
Qui partout est moult honnorée :
Li ancien, pour faire honnour,
Ly ont sacré le sieste jour ;
Si l'ont par grant auctorité,
De *Freda*, freeday nommée. *(Brut, fol. 52 d.)*

Fredaine, *s. f.* Escapade A. Tour de libertin B.

A [« Jehan dist au suppliant : Que vous faites de « nares et de *fredaines* pour le port que vous pre- « nez...... de vostre neveu. » (JJ. 171, page 274, an. 1420.)]

Puisqu'amours pleines
De telz *fredaines*
Bien cognoissez ;
Comme soudaines,
Et incertaines,
La les laissez. *(Blas. des Faulces Amours, p. 287.)*

B On a dit de l'empereur Claude : « Combien « suportat-t-il les *fredaines*, et salles b...... de « Valeria Messalina. » (Brant. Dam. Gal. t. I, p. 34.) Le même auteur, parlant des femmes qui prennent

pour amans des militaires, dit : « Il faut bien qu'elles « se donnent de garde de broncher, et varier devant « eux, si elles se sont une fois soumises à leur « domination ; car s'ils s'appercevoient, le moins « du monde, de leurs *fredaines*.... ils.... les gour- « mandent terriblement, et leurs gallants. » (Brant. Dam. Gal. t. II, p. 347.)

. . . . Luy estant au beau pays de Touraine,
Et s'esbatant faire mainte *fredaine*,
Et jeux joyeux, son argent tout perdit,
Dont son esprit quasi s'en esperdit. *(Faifeu, p. 71.)*

Fredir. [Maltraiter : « Adonc print à renier, « malgroyer et despiter Dieu que se icellui Brochart « n'ouvroit tost ledit huis, il le *frediroit* du corps. » (JJ. 197, p. 359, an. 1472.)]

Fredon, *s. m.* Vocalise[A]. Terme de jeu[B].

[A] Souvent le lut animé de ses doigts
Sonne si doux qu'il tireroit les bois
Ainsi qu'Orphé : mesme, quand elle accorde
Sa belle voix aux *fredons* de la corde. *(Jamin, p. 218 b.)*

. . . . Les chantres oiseaux dégoisent, babillars,
Les avens decoupez, de leurs *fredons* mignars.
Poës. de Rem. Bell. t. I, p. 37.

[B] Réunion de trois cartes semblables au jeu de hoc, de prime. On dit aujourd'hui brelan. (Oudin.)

Fredonner, *v.* Faire des fredons. Rabelais dit de Panurge : « De la langue contracte dedans la « bouche *fredonnoit* joyeusement. » (Rab. II, 185.)

Rien que douceur ne resonne ta voix,
Rien que divin ne *fredonnent* tes doits,
Et rien qu'honneur ton visage ne porte.
Joach. Du Bellay, p. 359.

« Vous prenez grand plaisir que vos mains *fre- « donnent* à la harpe. » (Contes de Chol. fol. 65 a.) — « Les chantres oisillons qui *fredonnetans* leurs « chansons degoisent un mignot ramage. » (Œuv. de Baïf, p. 41 b.)

Fredonneux, *adj.* Qui fredonne. (Cotgrave.)

Fréement, *adv.* Furieusement :

Devant lui vint *freement*,
Et parla moult enfleement. *(Brut, fol. 10 d.)*

Frefel, *s. m.* Trouble, chagrin[A]. Débat, dispute[B].

[A] En tel soussi, en tel *frefeil.* *(Froiss. Poës. p. 116 a.)*

[« Vès les ci, il venront tantost à nous pour nous « combatre et en sont en grant *frefel.* » (Froiss. VI, 435.) — « Et avoient le vin en teste dont à la « verité il estoient eschauffés et en plus grant « *frefeil* et en moins de sens et de bon advis. » (Id. t. XV, p. 312.)]

[B] [« En ce *frefel*, assaut et rihote. » (Froissart, t. VII, p. 402.)]

En ce *frefel*, et en celle rihote,
Fai maint souspir, main plaint, et mainte note.
Froiss. Poës. MSS. p. 65.

Nous ne trouvons le mot que dans cet auteur.

Fregolier, *s. m.* Micocoulier. (Oudin, Cotgr.)

1. Fregon. [On lit dans Gulleville (Du Cange, t. III, p. 420 b) : « Il y croissoit hous et *fregons*, Bos « espineus plains d'aguillons. »]

2. Fregon. [Fourgon, au reg. JJ. 143, p. 63, an. 1392.)]

Freguereul, *s. m.* Sorte de poisson. (Cotgr.)

Freideur, *s.* Le froid, la froidure. (Marbodus, col. 1652.)

Freier. Frotter son bois contre les arbres, en parlant du cerf :

. . . . Au froier cognoisteras
Dou cerf, quant tu le trouveras ;
Car au plus gros froir se *freie*,
Et avient plus haut, c'est la vraie :
Lors dois restortoire peler,
Et plus matin t'estuet lever. *(MS. 7615, II, f. 168 b.)*

Freinture. Etat de ce qui est brisé :

Grant cop li done sor l'escu,
Outre s'en passe o son espié,
Si l'a entier a lui saichié :
La hante est de pomier ferrée,
Ne puet briser, tant est frotée,
Outre s'en passe sanz *freinture.* *(Parton. fol. 135 c.)*

Freiton. [Même monnaie que *ferton :* « Et jurons « que nos ne recevrions nus des deniers des ou- « vriers.... plus de trois fors et de trois foibles « au *freiton*, c'est à savoir que li fors doivent estre « de 15 sols et 5 den. » (Serment des monnayers au comte de Poitou, en 1265.)

Frelampier, *s. m.* Charlatan. (Borel.) Ce mot a signifié, à l'origine, celui qui avoit soin d'allumer et d'entretenir les lampes, le *frere-lampier.* (Oudin.)

Frelan, *s. m.* Myrte sauvage. (Cotgr., Oudin.)

Frelatement, *s. m.* 1° Action de falsifier le vin. (Cotgr.) — 2° Action de le transvaser. (Nicot.) En flamand, *verlaten*, transvaser.

Frelatter. Transvaser. (Oudin.) [O. de Serres écrit *frallater.*]

Frelaut, *s. m.* Nous ne trouvons le mot que dans l'expression « bon *frelaut*, » pour « bon com- « pagnon. » — « Un *bon frelaut* tenant le verre au « poing. » (Des Acc. Bigar. p. 40 b.) — « Lesquels « estans *bons frelaux* avoient accoustumé de se « rallier des personnes, avec leurs belles parolles. » (Merl. Cocaie, I, p. 178.) On lit *frelot*, aux Serées de Bouchet (II, 197).

Frelée, *s. f.* Frimas.

Hardiz sergenz de grant maniere :
En un d'ax a plus de mellée
Qu'an un yver, n'a de *frelée.* *(Ste Léoc. f. 33 a.)*

Frelemant, *adv.* Avec faiblesse. (Monet.)

Freler, *v.* Ferler, plier : « *Freler* les voiles. » (Monet.)

Frelin. [Monnaie ; la même que Ferlin : « Ne me « faut nuls secours en noie n'en jardin, Pour un « homme tenir, car par S. Matelin, S'il y en avoit « deus, n'en donroie un *frelin.* » (Cuvelier.) — « L'un desquelx dist à l'autre qu'il avoit getté deux « *frelins* à une foiz, qui n'estoit pas chose accous- « tumée au dit jeu (de brelan). » (JJ, 176, p. 371, an. 1445.)]

Freloque. [Petite houppe, freluche : « Le sup- « pliant avoit roignié ou coppé certains *freloques* « et draps de diverses couleurs qui estoient aux

« robes de Loys de Bertain chevalier. » (JJ. 154, p. 751, an. 1399.)]

Freloquié. Orné de *freloques :* « Un chapperon « de brun vert et une coquille *freloquié.* » (JJ. 171, p. 513, an. 1421.)

Frelore, *adj.* Gâté, perdu, de l'allemand *verloren.*

Nostre fait seroit tout *frelore,*
S'il vous trouvoit levé. *(Path. Farce, p. 51.)*

Nous trouvons ce mot employé dans une comédie de 1671. (Hist. du Th. fr. t. XI, p. 163.)

Freluque. [Choses frivoles comme des houppes, des freluches : « Car aujourd'hui de deux *freluques* « De cheveux d'un petit monceau, Il semble qu'il y « en ait jusques Au collet, et plein un monceau. » (Coquillart, Droits nouveaux.) — « Le duc de Bour- « goigne a fait courir ou pays de Boullenois......... « aucunes monnoies noires de son coing, de petite « valeur que aucuns appeloient *frelucques.* » (JJ. 189, p. 358, an. 1459.) — « Pour ung virelan de « noire monnoie, nommée au pays (Ponthieu) *fre-* « *lusques.* » (JJ. 184, p. 478, an. 1454.)]

Fremail. [Fremail, agrafe : « Je Bernard, che- « valier, sires de Moroeul,... voel que elle (ma fille) « ait le couronne d'or et le *fremail* à couvercle. » (Cart. de Corbie, 21, f. 101, an. 1302.) — « Il auroit « pour le pris ung *fremail* d'or très riche. » (Frois. t. XIV, f. 284.)]

Fremaille. [On lit au reg. JJ. 132, p. 156, an. 1387 : « *Fremaille* ou gaigeure. »]

Fremailles. [Fiançailles : « Quant faites furent « ces *fremailles* Puis parolent des esposailles. » (Partonopex, v. 10521.) — « N'i out mie longues « *fremailles;* S'emprès furent les espousailles. » (Rou, dans Du Cange, III, 302 a.)]

Fremaillet. [Diminutif de *fremail :* « Et leur « donnoit joiaulx, verges d'or et *fremaillets,* à « chascune selon ce qu'il veoit qu'elle le valoit. » (Froissart, XIV, 43.)]

Fremer. [Fortifier, dans Partonopex, v. 374, 380, 1660, 1742.]

Fremi. [Fourmi : « ......Plustost en un tas de « paille, Si m'aïst Dieu et saint Remi, Trouveroit « un oef de *fremi.* » (Rose, v. 14872.)]

Fremier, *v.* De *formicare.* [Frémir : « La royne « saut sus, si preut à *fremier.* » (Berte, coup. 87.)]

Et lors ne se pot contenir,
Que ly cuer ne ly *fremiast,*
Ne de ses yex ne larmoiast. *(III Maries. p. 210.)*

Le cueur *fremie*
Souvent à tel qui de douleur lermie,
Pour une amer, comme dame, et amie,
Qui ne l'aime, ne ne l'amera mie. *(A. Chartier, 569.)*
De grand peur la chair me *fremie. (M. de la Marg. 133 b.)*

On a dit du vin : « Vin fort, et *fremiant.* » (Gaces Brulez, t. 1, p. 463.)

Fremiller. Diminutif de *fremier.* Vénus promet un présent à Cupidon s'il pouvoit rendre Neptune amoureux :

.... Cupidon
Meu de si grande asseurance
Fremilloit après le don. *(Baïf, p. 80 a.)*

Fremilon. [« Hauberc *fremilon,* » dans Girard de Viane, v. 1577. On lit dans Aubri, page 161 b : « Hauberc *fermilion.* »]

Fremin (mal Saint-). Mal Saint-Firmin.

Du *mal Saint Fremin* d'Amiens,
Du S. Fiacre, et du S. Quentin,
De la rage qui prend les chiens,...
Soit maistre Mahieu confondus. *(Desch. f. 212 a.)*

Fremir, *v.* De *fremere* transformé en *fremire.* 1° Avoir le frisson, trembler. Au propre et au figuré :

.... Tresaut mes cuers, et *fremist,*
Pour la douceur ki m'en ist. *(Poët. av. 1300, II, 120.)*

« Il vit apertement qu'elle se *fremit* ung peu, et « qu'elle eut paour de luy. » (Percef. I, f. 53 a.) — « Quand la royne l'entendit, si ne peut mot dire; « ainçois luy *fermit* tout le corps, et le cueur luy « serre, si se pasme. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 15 b.)

2° Murmurer :

Normanz virent les chans de ceuls dehor *fremir,*
Qui la cité venoient, par grant ire, assaillir. *(Rou, 104.)*

3° [Bouillir : « Prenez de l'eau et mettez *fremir.* » (Ménagier. II, 5.)]

4° [Ondoyer, flotter : « La veissiez ces banieres « *fremir.* » (Garin le Loherain, I, 240.)] — « Chief « bien seantz, ondés et *fremisans,* Plains frons, « reluisans, et parans, Regars atraihans, vairs, « humilians, Catillans, et frians......... ont fait tant « d'enhant que pris est adans. » (Chans. fr. du XIII e siècle, MS. de Bouh. fol. 280 d.)

Fremur. [Bruit : « Vers le paleis oïrent grant « *fremur.* » (Roland, v. 2693.)]

Fremure. [Serrure : « Le suppliant..... rompit « ou leva la claveure ou *fremure* de certain coffre. » (JJ. 160, p. 174, an. 1405.)]

Frenaisie, *s. f.* Frénésie. « Nous veons souvent « les hommes, en dormant, parler, et en leurs « parolles n'y a raison ne continuation de propos : « c'est une passion que nous nommons *frenaisie,* « selon les medecins; mais le peuple nomme resve- « rie... et procede ceste resverie de ce que l'homme « prent, et reçoit pour vray, et infaillible ce que lui « donne la fantaisie. » (Hist. de la Toison d'or, II, fol. 151 d.) — [« Et aussi s'il fet pramesses el tens « qu'il est en *frenisie,* ou hors du sens. » (Beaum. VI, 24.)]

Frenaisieux, *adj.* Frénétique. « Charles VI, « tous les ans estoit enclin de cheoir en maladie « *frenaisieuse.* » (Froiss. IV, 264.) — [« Il entra en « une petite maladie *frenesieuse.* » (Ed. Kervyn, VIII, 402.) — « Icellui Jacquet, qui par la maladie « qu'il avoit eue, estoit fort *frenasieux* et alteré de « son entendement. » (JJ. 188, p. 203, an. 1459.) — « Icelle Jehanne qui est de longtemps et souventes « foiz lunatique, *frenaisieuse* et insensible. » (JJ. 114, p. 212, an. 1378.)]

Frenelle, *s. f.* Instrument de maréchal. (Oudin.)

Frener, *v.* Réfréner.

.... Je ne puis, et ne pourroient les Dieux
Frener le cours de ma volonté fiere. *(J. du Bellay, 67 b.)*

Frenoisieusement. [Avec frenésie : « Icellui « Jehan courust *frenoisieusement* sur ledit Guil- « laume, et se bouta l'espée dudit Guillaume son « frere parmi le ventre. » (JJ. 92, p. 30, an. 1361.)]

Frens. Présent indicatif de freindre, verbe à la première pers. sing. du prés. de l'indicatif.

D'avoir goutes de quoy l'en crie et brait,
Au gehinez estre, pour son meffait ;
Mais c'est tout riens au regard que je *frens*,
Il n'est doleur que fors le mal des dens. *(Desch. 217 b.)*

Freour. Frayeur :

Verdeur n'y a, esbatement, ne joye,
Fors espines, ronces, tristesce, esmay,
Langour, *freour*, dur penser que m'anoye ;
Le chahuant ses chans de mort m'envoye. *(Desch. 169 d.)*

Freperie, *s. f.* Vieux draps, vieux habits.

.... Ce ne fu mie d'estoupes ;
Hanas d'or, d'argent, et coupes,
I ot assez, et draperies ;
Qu'il n'ot cure de *freperie* ;
Mais pers d'Yppre de bonne laigne,
Et d'escarlate tainte en graine
Et de Gant, et de S[t] Omer. *(MS. 7615, II, f. 124 b.)*

De là on disoit : « Draperie vaut miex que *fre-* « *perie*. » (MS. 7615, t. I, f. 73 a.) — « Marcheans de « *freperie*, » marchands frippiers. (MS. 7218, 283 b.)

Frepillier, *v.* Fureter, chercher.

.... Quant cilqu'amours torne,
Est de jalousie esmus,
Adont sent il les vertus
De bone amour qui le font *frepiller*,
Et querre ce qui ne li à mestier. *(Vat. n 1522, f. 161 b.)*

Fréquence. [Fréquentation : « Jehan pour « l'affection desordonnée qu'il avoit à la dite Marie « de l'accompaigner charnelement, eust hante et « *frequence* par moult de fois en l'ostel desdits « exposans, tant de jour comme de nuit. » (JJ. 121, p. 229, an. 1382.)]

Frequentable, *adj.* Fréquent. « L'experience « certaine de pardurable renommée, laquelle par « les *frequentables* records de vertueux, et me- « morables, actes dont refulcist, et magnifie les « humains du hault don d'immortalité. » (J. Marot, prolog. à la reine Anne, p. 5.)

Frequentans, *adj. pl. m.* Débauchés, qui fréquentent les tavernes.

Le souverain des *frequentans*,
Qui sa vie a usé cent ans
A suir taverne. *(Desch. f. 406 d.)*

O noble pays de Valois,
Crespy cy aux gentils Galoys,
Aux bons buveurs, aux *frequentans*,
Je ne vous vis, il a cent ans. *(Desch. f. 428 b.)*

Frequentation, *s. f.* Figure de rhétorique. « *Frequentation* est collection de plusieurs predi- « cats à ung subject, pour faire la sentence plus « grave ; comme Jehan est orgueilleux, yvrogne, « luxurieux, irréverend à son pere. » (Fabr. Art. de Rhétor. liv. I, fol. 101 c.)

Frequenter, *v.* Faire souvent. (Ord. I, 508.) S[t] Bernard, S. fr. MSS. p. 245, a dit dans le sermon de la conversion de S[t] Paul : « *Frequentet* om encor « la memoire de sa conversion, » en latin *frequentatur*. — Jean d'Arson, accusé par le duc de Bourgogne, dont il avoit quitté la cour, répondit : « Necessité m'est, pour mon honneur, et pour la « vérité de ma justice et innocence, de dire et « declarer, non sans grand deplaisir, la cause qui « m'a meu de ce faire, laquelle est pour les très « viles, très énormes, et deshonnestes choses que « le duc Charles de Bourgogne, lorsque j'estois « devers lui, *frequentoit*, et commettoit contre Dieu « nostre createur, contre nature, et contre nostre « loi, en quoi il m'a voulu attraire, et faire condes- « cendre d'en user avec luy. » (Duclos, preuv. de Louis XI, p. 368.)

Ce sont les points certainement
Que ceuls doivent sentir, ou sentent,
Qui les vins de vertus *frequentent*,
Et qui sont de la nascion. *(Desch. f. 408 a.)*

De là, *frequentans* signifie débauchés.

Frerage. 1° Succession à partager. Voyez la charte de la Pérouse, publiée par La Thaum. 100.

2° Partage. Ce mot qui, suivant l'esprit de la coutume, se prend pour partage entre frères, ne doit cependant s'entendre que de celui fait entr'eux de biens indivisibles par leur nature, comme une rente ou un fief et particulièrement un fief dont l'hommage doit être rendu par un seul au seigneur dominant. (Voy. Du Cange, Dissert. 3, sur Joinv.)

3° « Portion des biens nobles... possédée par les « freres dont l'aisné les avoit partagés. » (Le Labour. de la Pairie, 257.) On se servoit cependant du même mot, que les biens fussent nobles ou roturiers. (Laur.)

4° Hommage que se retenoit l'aîné sur la part de ses frères puînés. « L'on peut definir le *frerage*, le « droit de mouvance des fiefs échus aux puisnés, « reservé à l'aisné, par le partage fait entre les « freres. » (Thaumas. Cout. de Berri, ch. 36, p. 47.)

Frerastre, *s. m.* [Beau-frère : « Martin de « Sienna *frerastre* du suppliant. » (JJ. 206, p. 393, an. 1478.)]

Frere. [On lit aux Serments de Strasbourg : « Meon *fradre* Karlo. »]

1° Compagnon : « Or dist le capitaine de Crathor, « je vouldroye faire service au roy, au royaulme, « et à tous vous autres mes seigneurs, se je povoye, « et aussi croy-je que si feroient tous mes *freres* « qui sont en ceste bataille. » (Le Jouvencel, folio 27 b.) — « C'est un *frere*, au lieu de dire c'est « un bon compagnon qui ne cherche qu'à se don- « ner du bon tems. » (Apol. pour Hérod. p 358.)

2° Huguenot. Montluc parlant d'un avantage qu'il remporta sur les huguenots, dit : « La rencontre « fut un jour de vendredy : cela estonna fort les « *freres*, et donna courage aux catholiques. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 73.)

3° Terme d'amitié. On a dit du séjour de la cour :

.... A grant paine sont gens de court loyaulx,
Et je vous puis assez monstrer comment :
Car ou li uns appelle l'autre *frere*,
Il le traist par derrier faintement. *(Desch. f. 289 a.)*

Ce terme étoit en usage entre une maîtresse et son amant : « Fortune tu soyes mauldicte, car tu « m'as tollu mon amy, et mon *frere*, dont jamais « n'auray joye. » (Percef. V, f. 30 [a].) — « La pucelle « qui estoit jeune, et tendre... dist à son ami : cher « *frere* j'ay bon appetit, se nous avions que man- « ger ; par ma foy, cher soeur, dist-il, vous en « aurez. » (Id. V, fol. 35 [d].) — *Frere*, comme terme d'amitié, s'est employé pour les seigneurs, les souverains mêmes et les particuliers. Bassompierre appelle les comtes de Cramail et de Grammont, « ses anciens *freres* et amis. » (Mém. de Bassomp. an. 1621, p. 367.) — Mr de Schomberg et Bassompierre se traitent réciproquement de *freres*. (Mém. de Bassomp. p. 372.) — André de Burgo, ministre de Marguerite d'Autriche, écrivant à Louis Barangier et Jean de Marnix, met pour suscription : « à mes bons amis et *freres*. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 215.) — Le « connestable Claiquin (du Guesclin), » parlant de Louis de Sancerre en 1372, dit « mon *frere* de Sanxerre. » (Histoire de Louis III, duc de Bourbon, p. 36.) — Le sr d'Urfey, grand écuyer, et Pierre de Vergy, sr de Dulphy étoient liés d'une grande amitié, et « par une fami- « liere gayeté, ils s'appelloient *freres*. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 437.) — Le comte de Buckingham donne le titre de *frere* et de *beau-frere* au duc de Bretagne. (Froiss. liv. II, p. 108, an. 1380.) — Jean de Luxembourg, chevalier de la Toison d'Or, écrivant aux chevaliers du même ordre, les appelle « tres chers *freres* et compagnons. » (Monstrelet, vol. II, p. 163 [b].) — Les rois ont aussi donné le titre de *frere* à différens princes et seigneurs ; Philippe-le-Hardi, en 1275, qualifie de « son *frere* » Robert duc de Bourgogne. (Ord. t. II, p. 603.) — Louis XI donne ce titre au duc de Bourbon, mari de sa sœur, en lui écrivant. (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 272) ; parlant du connétable, il dit « mon *frere* « le connestable. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 39) ; il appeloit aussi « mon *frere* » le duc de Bourgogne en 1473. (Mém. d'Ol. de la Marche, livre II, p. 509.) — Ce titre de *frere* fut donné, en 1598, à l'archiduc par le roi qui jusqu'alors l'avoit traité seulement de « cousin. » (Mém. de Bellievre, p. 444.) — Charles VIII, dans une lettre qu'il adresse à MM. de la Chambre des Comptes pour leur donner avis que la reine est accouchée d'un fils, use de ces termes : « Tres chers seigneurs, et *freres*. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, an. 1491, p. 627.) — En 1598, le roi donne ce titre au duc de Savoie, dans une lettre qu'il lui écrit. (Mém. d'Angoul. p. 237.) — Les rois se donnoient autrefois réciproquement le nom de *frere*.

On dist que jadis, par mistere,
Les roix si s'appelloient *frere*,
Ja ne fuissent nés d'une mere. *(Poës. de Froiss. 206 [a].)*

Les rois de France et d'Angleterre, après la paix de Bretigny, s'appellent *freres*. (Froiss. I, an. 1359, p. 251.) — On a dit, en parlant au roi Jean : « Vos- « tre *frere* le roy d'Angleterre. » (Froissart, liv. I, an. 1364, p. 291.) — L'empereur Charles-Quint, parlant du roi François Ier, dit « le roy mon « *frere*. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 314) ; Henri III, mourant, appela Henri IV « mon *frere*. » (Mém. d'Angoulesme, p. 16.) — On appeloit du nom de *frere* un particulier, un inconnu à qui l'on vouloit parler avec bonté. Le jeune Bayard, parlant au tailleur qui lui apporte ses habits, lui dit : « Mon « *frere*, mon ami. » (Hist. du chev. Bayard, p. 41.)

Cil Robiert uns vallait apiele,
Demanda lui ki gens estoit
Robiers Wiskars, se il savoit :
Frere, fait cil, veés le là,
A cele haute table là. *(Mouskes, f. 447.)*

4° Les gens d'église prenoient communément le titre de *freres*. Grégoire XI le donnoit aux cardinaux. (Froiss. liv. II, p. 19.) — Ce titre est pris, en 1266, par Eudes Rigaut, archevêque de Rouen. (La Roque, sur la Noblesse, page 362) ; par les abbés (Ibid. p. 363.) — Ce titre est donné à des chanoines, dans Dom Vaissette. (Hist. de Languedoc, t. IV.) — C'est aussi le titre d'un religieux jacobin, légat du pape en 1359. (Eust. Desch. fol. 575 [a].) — Enfin il étoit donné anciennement aux plus jeunes moines, à la différence des vieux appelés « peres. » (Apologie de Mr l'abbé de Rancé, p. 80.) — L'évêque de Murray, ambassadeur écossois, écrivant à l'évêque de Paris, ambassadeur du roi Louis XII, finit par « vostre bon *frere* et serviteur. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 221.)

Façons de parler :

1° « *Freres* agachies, et *freres* pyes, » moines habillés de noir et de blanc, comme les jacobins. [Les jacobins, disait Rutebeuf, sont venus au monde vêtus de robe blanche et noire.] (Du Cange cite Walsingham sous *frutres*.)

2° « Beau *frere*. » Alexandre, parlant à un jeune bachelier qui demande à être fait chevalier de sa main, l'appelle *beaufrere*. (Percef. I, f. 111 [d].) Voyez Fabl. MSS. de S. G. f. 56 [d].

Une femme parlant à son mari :

Ne vous chalt, fait ele, *beax-frere*. *(Fabl. S. G. f. 78 [a].)*

Voyez Poët. av. 1300. IV, p. 1365 et 1366.

3° « *Frere* d'armes, » « *frere* d'alliance, et de « confédération, » « *frere* d'alliance et de fortune, » « compagnon et *frere* d'assaut, et *frere* d'ordre. » Expressions usitées entre personnes liées ensemble, comme entre rois et personnes d'un rang inférieur, entre chevaliers ou gentilshommes et même entre soldats. [« Jehan le Cambier qui estoit *frere* « *d'armes* à icellui Cautain. » (JJ. 171, page 237, an. 1420.)] — Les *freres* d'armes devoient partager entr'eux leurs exploits et leurs fortunes, employer leurs biens et même sacrifier leur vie pour la délivrance l'un de l'autre. (Cotgrave, Nicot et Gloss. des Arr. d'amour.) — [Voyez un traité de confraternité d'armes entre Olivier de Clisson et Du Guesclin, en 1370, au MSS. de la B. N. Clairambault, 622, f. 9.] — On lit en parlant de rois liés ensemble : « Le roy « de Castille *frere d'armes*, et allié du roy. » (Monstrel. III, an. 1445, p. 3 [a].) — Parlant de rois liés avec des personnes d'un rang inégal, le roi de Sicile et le connétable Arthur III étoient *freres*

d'armes. (Hist. d'Artus III, connest. de Fr. duc de Bretagne, p. 772.) — Alphonse, roi d'Aragon et de Naples, étoit *frere d'armes* de Philippe duc de Bourgogne; quoique très éloignés l'un de l'autre et qu'ils ne se fussent jamais vus, ils portoient les ordres l'un de l'autre. (Monstrelet, vol. III, p. 75 [a]; Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 330.) — Tiran contracta association avec le roi Escariano, pour être ennemis de leurs ennemis, amis de leurs amis, partager leurs biens presens et à venir par moitié, et employer leurs biens et leur vie pour la delivrance l'un de l'autre, s'ils venoient à être pris. (Tiran le Blanc, II, p. 335.) — Edouard roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne étoient *freres d'ordre*. (Mém. de Comines, p. 133.) — Parlant de chevaliers ou gentilshommes liés ensemble, le roi Rubans fait jurer à son fils Sadoine, qui étoit nouveau chevalier, et à Blanchandin, qu'ils ne se manqueront pour rien au monde et s'aideront l'un l'autre. (Blanch. ms. de S. G. f. 183 [c].) — Le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, peu avant le meurtre du dernier, avoient juré d'être « loyaux *freres*, « et compagnons d'armes, » et avoient pris les ordres l'un de l'autre. (Monstr. I, an. 1408, p. 62.) — On lit au sujet de deux jeunes gens de bonnes maisons : « Tous deux mettent la plume au vent, « comme bon *freres* jurez, de ne s'abandonner « jamais, et vivre, et mourir ensemble, vont bus- « quer fortune. » (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 159.) — « Il n'estoit pas raisonnable que Barberousse fist « mal à André Doria, comme estant *son frere*, et « allié a sauveté naturelle, par convenance, et « secret accord de corsaire à corsaire. » (Brantôme, Cap. Estr. t. II, p. 46.) — Le brave capitaine de Sainte Colombe ayant été blessé à mort, à un assaut du siége de Rouen, M. de Guise, qui commandoit à ce siége, le fut voir et l'assura, s'il en revenoit, de lui « faire part à jamais de sa fortune « et de ses moyens, comme à son compagnon et « *frere* d'assaut. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 131.) — Le seigneur de Coucy et le connétable Clisson s'appeloient « *freres* et compaignons d'armes. » (Froiss. liv. IV, p. 144.) — Saintré nomme ceux qui devoient combattre avec lui « compagnons et *freres*. » (Petit J. de Saintré, p. 217.) — L'expression *frere d'alliance* s'employoit aussi en parlant de soldats : « Deux soldats *freres d'alliance* ne se portoient « moins grande amitié que s'ils eussent tourné en « un même ventre. » (Nuits de Strapar. II, p. 138.) — « *Frere* très cher, et honnoré » étoit un terme d'amitié donné par l'appelant en gage de bataille à l'appelé avec lequel il demandoit à se réconcilier, sans débattre le gage qu'il avoit jeté. (La Jaille, du Champ de Bat. f. 58, V°.)

4° « *Frere* de loy, » beau-frère. « L'on tient pour « *freres, et soeurs de loy* tous les natifs de la ville, « et chastellenie, nés de *freres de loy*, ou de ceux « qui, avant l'union, étoient bourgeois de la ville. » (Cout. de la ville et chastellenie de Berg S. Vinox, N. C. G. I, p. 509.) — [« Perrot Menchoin et Perrot « Boutet povres jeunes hommes, freres en loy à « cause de leurs femmes. » (JJ. 130, page 127, an. 1386.) — « Erart le Charpentier *frere en loy* « ou serourge du suppliant. » (JJ. 135, page 171, an. 1389.) — « Charles d'Anjou *frere* du roy *en loy* « et son cousin après germain. » (Histoire de Charles VII, p. 410.)]

5° « *Frere* et cousin. » Louis XI appeloit le duc de Bourbon, « mon très cher, et très amé *frere*, et « cousin. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 361.) — Le roi de Castille et Louis XII se donnoient entr'eux le même titre. (Lettres de Louis XII, t. I, p. 150.) — L'empereur Maximilien usoit des mêmes termes à l'égard du dernier. (Lettres de Louis XII, t. I, page 235.)

6° « *Frere* et enfans, » terme d'interpellation du maréchal du champ clos à la jeune noblesse, avant le combat des champions. (Oliv. de la Marche, Gage de Bataille, fol. 39 [b].)

7° « *Frere* germain, » frère de père et de mère. (Beaum. ch. LIX, p. 299.)

8° « *Freres* spirituels, » les fraticelles. (Du Cange, t. III, p. 401 [c].)

9° « *Frere* de la Samaritaine, » coupeur de bourses. (Oudin, Cur. fr.)

10° « *Freres* de la toison, » chevaliers. (Febvre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 84.)

11° « *Freres* de la Vierge Marie, » jacobins. (Apol. d'Hér. p. 545.)

12° « Les trois *freres*, la hotte et la balle de « Flandres, » noms de diamans. (Lussan, Hist. de Louis XI, t. V, p. 135.)

13° [*Frere de bast*, frère bâtard : « Jehan, dit « chevalier de Poulainville, *frere de bast* à la dame « de Glisy. » (JJ. 66, p. 334, an. 1329.)]

14° [*Frere bourt*, convers : « Fu commandé à « l'exposant par dampt Josse Dumoustier religieux « du moustier Nostre Dame du Veu et bailli de « Valasse, que avec un *frere bourt* du dit moustier, « nommé frere Jean Gascoing, il alast garder la « pescherie du Mesnil près de Lislebonne. » (JJ. 145, p. 202, an. 1393.)]

15° [*Freres aux sacs*, Frères de la Pénitence Jésus-Christ, dans une Chron. ms. sous l'an 1273 : « En cest an assembla li papes Grigoires au concile « à Lion sur le Rosne. La furent abatu pluisseur « ordenement par le conseil des precheurs et des « freres meneurs, si comme les freres agachies, et « li *freres aus sacs*, et tuit li autre qui n'estoient « renté : et si fu li preivileges aus bigaunes tolus. »]

16° [*Freres des asnes*, les mathurins qui n'usaient que des ânes en voyage : « Les *freres des asnes* de « Fontainebliaut, où madame fut epousée. » (Compte de l'Hôtel, 1330.)]

17° [*Frere menu, menor*, franciscain : « J'ay mes « petis enfants à qui je suis tenus, Plus qu'aux « povres estrangiers, ne qu'aux *freres menus*. » (Jean de Meung, Testament.) — « Pour changer sa « honte à hennor S'en vient à un frere *menor*. » (Roman des Braies.)]

Frerescheurs, *s. m. pl.* Cohéritier, copartageans. Terme coutumier qui subsiste dans quelques

provinces. On trouve « partage de cohéritiers, et « *farescheurs*, » dans le Cout. Gén. t. II, p. 86.

Frereux, *adj.* Issu de germain[A]. Qui appartient au frerage[B].

[A] [« Guillemine chambriere de Michiel le Pourcel « et cousine *frereuse* dudit Michiel. » (JJ. 174, p. 252, an. 1428.)] Se dit dans quelques cantons de la Normandie.

[B] « Un heritier de portion de maison, ou herita- « ges *frareux*, et non separez de bonnes, ou assens « suffisans, peut, en dedens quarante jours en suy- « vans les venditions, et desheritement d'autre « portion *frareuse*, le reprendre à tiltre de frareu- « seté. » (Cout. Gén. t. II, p. 928.)

Frerie, *s. f.* Frairie, fête, régal[A]. Fraternité[B]. Confrérie, société[C]. Tenure en parage[D].

[A] [Voir Frairie, Frarie.] De là, en parlant de quelqu'un dont les doigts sont gras et malpropres : « Les doigts comme landiers de *frarie*. » (Rabelais, t. IV, p. 134.)

[B] Oudin traduit *frerie* par l'italien *fraternità*.

[C] « Amitié est une flamme sacrée allumée en nos « poictrines, premiérement par nature, et a monstré « sa première ardeur entre le mary et la femme.... « puis se refroidissant, a esté rallumée par art, et « invention des alliances, compagnées, *frairies*, « colleges, et communautés. » (Sag. de Charron, p. 479.) — « Gens d'eglises, *frairies*, communau- « tez, et autres de main morte. » (Cout. Gén. t. I, p. 141.) — De là cette expression proverbiale : « être « de la *frarie* de S. Fausset, » être fourbe : « Ha, « dist le Renart, il n'est rien que on ne face par « comperes, et par commeres : nous sommes tant « de la *frarie Saint Faulsset*, qu'il ne peut que « nostre besoingne ne soit faite. » (Modus, f. 96[a].)

[D] « Tenir en *frairie*, parage, ou pareage. » (Fauchet, des Orig. liv. II, p. 104.)

Frerot, *s. m.* Compagnon. (Cotgr.) — « Un jour « ce gentil *frerot*. » (Contes de Desperr. II, p. 188.)

1. Fres. [Frais, dépenses : « En ceste maniere « se pot il metre hors de le compaignie et des *fres* « de la commune. » (Beaum. t. XXI, p. 26.)]

2. Fres, *adj.* [Voir Frais : « Les poissons *frès* à « blanche aillie. » (Fabliaux de Barbazan, IV, p. 8.) — « Et portent cinq lames letrées De *frès* sinoples « colorées. » (Partonopex, v. 7771.)]

Fresaie, *s. f.* Effraie. [« Or dirons de nyctico- « race Un oiseau de mauvaise trace ; *Frasae* a nom « en dret roman. » (Bestiaire de Guillaume, cité par Ménage.) — « La oionoscopie se faisoit par le « moien des pies, corneilles, corbeaux, hiboux, « ducs, chat-huans, *fresayes*, et autres oiseaux qu'ils « appelloient oscines. » (Mal d'Amour, p. 136.) On lit *fressaie* au ms. 7218, fol. 193[a].)]

Fresange, *s. f.* Cochon de l'année[A]. Mouton de l'année[B]. Sorte de droit[C]. [Dérivé de l'allemand *frischling*, marcassin, fait sur *frisch*, frais, jeune.]

[A] « Si aucun se veut entremestre de boucherie, « il ne doit tuer beste qu'elles ne soient bonnes, et « loyaux, monstrer aux ewards vives, et mortes, ne « les mettre à estat, sans avoir esté ebbarde : et « s'ils tuent *fresingue* seront tenus les bouillir et « saller. » (Cout. de Pernes, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 388[a].) — [Il signifie aussi truie : « Il puet occir « la plus belle *fressange* de la porcherie. » (Gruyer de Seichebrière, 1393, dans L. C. de D.)]

[B] « Trois *friseingues*, c'est à dire en cet endroit, « trois agneaux, car en d'autres lieux la *friseingue* « se prenoit pour un cochon de l'année. » (Traité des Fiefs de Chantereau, p. 152.)

[C] [On lit aux informations sur le domaine de la Londe (19 vol. des prisées et informations du temps des Anglois, fol. 15[b]) : « Rentes et *fresenges* dirent « et apporterent les dessus nommez qui à la sei- « gneurie appartient et deues deux *fresanges* ou « cinq solz pour chacun *fresange*, quand il y a « panage en la dite forest, et ne virent onques iceles « *fresenges* payer en espece ; mais ont oy dire et « tenir aux anciens qu'une *fresenge* est une pourcel « farcy et que de tout temps ceux qui le doivent « ont le choix de payer en espece, ou en ledit « argent. » — De là dans une charte de 1553 : « Item compete et appartient au dit seigneur (de « Barbezieux) un autre droit appellé le droit de la « *fressenge*, à cause duquel il a droit de prendre... « par chascun ans sur tous les.... demeurans au « terroir du Boiscoutau, ayans pourceaux ou truies « jusques au nombre de trois, les *pourceaux* de « lait exceptez, deux sols tournois ; et ceux qui « cachent leurs pourceaux, pour frauder leur dit « droit, doivent au seigneur .LX. sols d'amende. »] — « Item, cent neuf sols neuf deniers et maille parisis « de cens.... et *fresanges* que plusieurs personnes « doibvent chacun an. » (1398. Don aux Célestins d'Ambert, par le duc Louis, de la terre de Champs, dans L. C. de D.) — [C'était aussi le droit de paisson des porcs dans la forêt : « Item, ledit Gruyer a *fres-* « *sange* dans la forest. » (1393. Gruyer de Seichebrière, dans L. C. de D.)]

Fresangeau, *s. m.* Cochon de l'année, plus fort qu'un cochon de lait. Ce mot est encore en usage, en ce sens, dans l'Orléanais. (Du Cange, sous *Friscinga*, d'après Ménage.)

Fresaude. [Sorcière : « Por les ex bieu, font « cil uslage, Ceste *fresaude*, ceste drage Jetons en « mer isnelement. » (Mir. de la Vierge de Coinci, tome II.)]

Fresc. [1° Frais, qui n'est pas fatigué : « Tout « *fresk* et tout nouvel. » (Froiss. t. III, p. 197.) — « Il amena toute *fresce* gent. » (Id. IV, 72.) — « Une « grant route d'Englès y sourvinrent *friès* et nou- « viaux. » (Id. IV, 72.) — 2° Humide, froid : « Il « plouvoit tant et il faisoit si *fresc* que on ne pooit « aler avant. » (Id. t. X, p. 113.)]

Frescade. Ombrages frais. De là, dans Oudin : « Habillé à la *frescade*. »

> Mais las, helas, si j'estoy,
> Ma mignonne, auprès de toy,
> Folastrant soubz la feuillade
> De quelque douce *frescade*. (J. Tahur. p. 243.)

Comment ! est il vray, Nayades ?
Qu'au milieu de vos *friscades*,
Et de vos logis gelez,
Vos coeurs d'amour soyent brulés. *(G. Dur. p. 174.)*

Fresche. [Friche : « Plusieurs terres, prez, « pastures, *fresches*, gaz. » (JJ. 74, p. 439, an. 1341.) — « Joignant d'une part au pré Colas Vesnier,.... « et d'autre part à la *fresche* au seigneur de Ra- « zille. » (B. N. anc. 9493, fol. 3 a, an. 1430.)]

Freschedent, *adj.* Glouton. (Oudin.)

Frescune, *s. f.* Odeur, fumet. « Loutre est de « tel condicion que voulentiers va en pasture con- « tremont l'eau ; especialement, quant le vent et « l'eaue vont ensemble, pour ce qu'il a le vent et « la *frescune* du poisson. » (Modus, fol. 56 b.)

Frese. [Fraise, fruit : « Enfans qui cueillez les « florettes Et les *freses* fresches et netes. » (Rose, v. 16752.) — « VI boutons ronds, en manieres de « *frezes* d'or, semez de petits saphirs ballaysseaux, « sur chacun une grosse perle. » (De Laborde, Emaux, p. 172.)]

Fresel, *s. m.* Galons, franges :

Li prevoz li a aportées
Les armes qui sont esprouvées :
Li esperon furent moult bel
Chauces li lacent à *fresel*,
Puis a un bon hauberc vestu. *(Blanch. fol. 179 b.)*

Cuevrechiez, crespes, melequins
Pailles ouvrez, riches et fins,
Guimples, *fresiaus*, coutiaus d'yvuire.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 283.

[« Vestues sont estroitement, Od *freseles* d'or et « d'argent Dès les poins desci que as hances Que « molt orent beles et blances. » (Partonopex, 10645.)]

Freseler. [Bouillonner, flotter, comme les fre- seaux. Voir Chron. des ducs de Normandie, v. 3940 ; G. Guiart, v. 2713.]

Fresillon, *s. m.* Troëne. (Oudin.)

Fresin, *s. m.* Farcin. Maladie des chevaux :

Ne li a lessié c'un roucin,
Qui cloche, et si a le *fresin*. *(Estrub. ms. 7996, p. 53.)*

Fresine, *adj. au fém.* Affranchie : « Alemandine « Qui n'estoit garce ne *fresine*, Mais fille au duc de « noble affaire. » (Athis, dans Du Cange, sous *Fri- lazin.*)

Fresle, *s. f.* Sorte de digue : « Tous ceux, et « celles donnant empeschement au cours des eaux, « en mettant, esdites rivieres, ou courans rive du « lin, ou par le moyen de quelque *fresle*, ou dicque, « et ceux en demeure de réedifier les trous des « chemins, eschéent en amende de trente pattars. » (Cout. de S. Vaast, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 451 a.)

Freslon, *s. m.* Frêlon : « Les abeilles ne devien- « nent point *freslons.* » (Cotgrave.)

Freslonné, *adj.* Piqué d'un frêlon. (Cotgrave.)

Fresnaye, *s. f.* Lieu planté de frênes. (Cotgr.)

Fresnin. De frêne. « Lance *fresnine.* » (Parton. de Bl. ms. de S. G. f. 189 c.)

. . . . Prant un fort espic *fresnin*,
Et vait ferir un Sarrazin. *(Parton. f. 154 a.)*

Fresnoy. Comme *fresnaye*. (Cotgr.)

Fresperie. [Friperie : « Item ung fardeaulx de « *fresperie* refoullée doit .II. sol. ob. » (Péages de Péronne, au cart. 21 de Corbie, f. 334 b.)]

Fresque. [Frais, soudain, sans préméditation : « Excepté toutes voyes cas de *fresque* et nouvelle « meslée de chaleur repentine, et soubdaine et « mouvement de couraige boullant engenré. » (Cart. de Cambrai, an. 1398.)]

Fressin. [Pourceau : « Le suppliant et icellui « fillastre trouverent une truye avec trois ou quatre « pourceaulx appellez *fressin.* » (JJ. 187, p. 250, an. 1458.)]

Fressonge. [Voir *fresange :* « Item à la Saint « Andrieu une costume, que on appelle *fressonges*, « environ cinquante solz par an. » (JJ. 65, p. 164, an. 1328.)]

Fressouoir. [Poêle à frire : « Lesquelz compai- « gnons garnis de bassins, *fressouoirs* et cors, « commancerent à sonner les diz cors et frapper « sur lesdiz bassins et *fressouoirs* et faire charivari. » (JJ. 176, p. 2, an. 1440.)]

Fressurade, *s. f.* Compliment, caresse A. Ruades B. Ragoût C.

A Voyez Oudin et Le Duchat, sur Rab. IV, p. 43, note 3. Voy. aussi l'expression figurée « ma petite « fressure. »

B « A ruades, *fressurades*, doubles pedales, et « petarrades. » (Rab. t. IV, p. 58.)

C Fricassée faite avec une *fressure*. (Rabelais, t. IV, p. 169.)

Fressure, *s. f.* Les viscères. [« Il fist mettre un « orfevre en l'eschiele à Cezaire, en braies et en « chemise, les boiaus et la *fressure* d'un porc en « tour le col. » (Joinville, § 685.)] — On dit encore « *fressure* de bœuf, de veau, de mouton, » en lan- gage de boucherie. On disoit autrefois *fresseure* de serpent : « Il tira son espée au travers, tant qu'il lui « trencha la *fresseure* de part en part. Adonc n'en « peut plus la couleuvre. » (Percef. VI, f. 28 d.)

De là ces expressions :

1° « Ma petite *fressure*, » c'est-à-dire ma mi- gnonne. (Oudin.)

2° « Vous avez bonne *fressure*, » dans un sens ironique, vous ne faites pas bien, vous parlez mal, vous avez tort. (Oudin.)

Frestaige. [Somme payée au seigneur pour en être protégé : « Les *frestaiges* de Maignil la Contesse « dehus au jour de Saint Lorent. » (Reven. d'Arcis- sur-Aube, f. 17 a.) — « Nous avons retenus pour nos « hoirs seingnours de Chatiau Villain nos fourz et « nos molins bagnaux, notre vente, nos minaiges « et nos pressours, nos *fretages.* » (D. Bouquet, I, 409, an. 1286.)]

Frestel, *s. f.* Flûte. [« Fox vilains, trop jas dit « atant, or me repeste le *frestel.* » (Renart, v. 16636.)

— « De son de *frestel* s'emerveille (le cerf) Quant il « a drechié l'oreille. » (Bestiaire, D. C. III, 411 b.)]

Son *frestel* a pris,
Si chante et *frestele*. *(Poët. av. 1300, II. 642.)*

Voir **Fretel**.

Fresteler, *v.* Jouer de la flûte.

Robins chante, et *frestele*,
Et crepe, et crie, et sautele. *(Poët. av. 1300, II, 642.)*

Voyez **Frestel**.

Frestiz. [Friche : « Item à la Noe Blanche environ trois journels en *frestiz*. Item à la Varranne « des biez environs trois journels en *frestiz*. » (Inv. de Jaucourt, f. 16 b, an. 1387.)]

Fresve, *s. f.* Instrument pour tuer les loutres. « Les loutreux, pour le guecter à toutes leurs « *fresves*. » (Modus, fol. 31 b.) — « En quelque forteresse que chiens voisent trouver loutre, ilz se « boutent en l'eaue, et dès qu'ilz oyent le cry des « chiens, doivent aller au dessus, et au dessoubz « du giste, et regarder au fond de l'eaue s'ils le « verront passer, et s'il le voyt, il le doit ferir de « la *freuve*, et mettre peine de le tuer. » (Ibid.)

Fretable. [Coûteux : « Ceste guerre que vous « tenés au royaulme de France est moult mervil- « leuse et trop *fretable* pour vous. » (Froissart, VI, 281.)]

Fretail. [Soliveau : « Icellui Simon d'un gros « *fretail* ou cordon de bois, qu'il avoit osté de « ladite cloison, et dont icelle cloison estoit cordée, « frappa tellement le suppliant qu'il cuida tumber « à terre. » (JJ. 208, p. 66, an. 1480.)]

Fretaillé. Couvert de dessins en forme de frettes ou losanges : « Le feu prit à sa chemise qui « étoit toute *fretaillée* de filets. » (Bouch. Serées, page 187.)

Fretailler, *v.* Fretiller. « *Fretailler* de joye. » (Percef. V, f. 111 a.)

Frete. Flèche : « La terre de Boyere doit tous « les ans, de service, deux arcs, deux *fretes* ferrées, « et deux bousons. » (Reg. de Louis, duc d'Anjou, d'après D. C. sous *Frecta*.) — [En blason, ce sont des barreaux croisés formant des losanges : « Bran- « ches laciées par maniere de *frete*. » (Delaborde, Emaux, p. 355.)]

1. Freté, *part.* 1° Equipé, gréé. [« Quant li « vaissiel furent *freté*, cargiet et abilliet. » (Froiss. IV, 218.) — « Selonch ce qu'il estoient bien *freté* et « en grans vaissiaus. » (Id. V, 261.)] — « Equipées « et *frettées* de tout ce qu'il falloit en navire de « guerre. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 297 b.) — 2° Préparé. On lit au sujet de l'enterrement de Marie Salomé :

Lors, quant la fosse est aprestée,
Et la chose toute *fretée*. *(III Maries, p. 443.)*

2. Freté. « Rompu à toutes sortes de ruses, et « de malices ; ce mot vient de *fractatus*, fait de « *fractare* augmentatif de *frangere*... Brantôme qui « (p. 378 du liv. I de ses Dames Gal.) qualifie de « *bon rompu* le faux prophete Mahomet, parle en « mêmes termes du rusé roy Louis XI (p. 435 du « t. II, de ses Hommes Illust. françois). Du reste, « quoique *freté* ne se trouve pas, en ce sens dans « nos vieux dictionnaires, pas mêmes dans ceux « qui ont suivi immédiatement le tems de Rabelais, « on n'a pas laissé de l'employer encore plusieurs « années depuis notre auteur. » (Le Duch. sur Rab. t. IV, Nouv. prol. p. 38.) Nous disons encore, en termes de blason, *fretté*, en parlant de l'écu chargé de barreaux croisés et entrelacés des espèces de barreaux rompus. — [« Il s'armoit d'argent *freté* « d'azur. » (Froiss. XIV, 134.)]

Expressions :

1° « *Freté* de felonie. »

Cuens Thiebaus dorés d'envie,
De *felonie fretés*,
De fair chevalerie,
N'este vous mie alosés. *(Poët. av. 1300, III, p. 1155.)*

2° Escrit portoit son jugement,
En une bende trop ellite ;
Car ele estoit de mort soubite,
Fretie de pechiez mortiex. *(MS. 7615, II, f. 189 b.)*

3° « Fin *freté* regnard, » renard plein de ruses. (Rab. t. IV, p. 38.)

3. Freté. [Garni de frettes, de bandes de fer : « La hanste est de pumier, *fretée*, Ne puet brisier, « tant est bendée. » (Partonopex, v. 3007.)]

Fretel. [Flûte, flageolet, comme *frestel* : « Sou- « nent buisines et tabours, Grans cors d'arain et « mœnel, *Freteaulx*, flageaulx et chalemel. » (Athis, dans Du Cange, III, 411.)]

. . . . Alons là le bon matin,
Et si emportons nos *freteaus*,
Nos muses, et nos canimeaus. *(Froiss. p. 291 b.)*

On a désigné sous ce nom l'espèce de sifflet à l'usage des chaudronniers et des châtreurs de chiens. « Les juges du royaume de Fez triomphent : « ce sont pauvres gens allans de village en village, « comme font les chastreux avec leur *fretel*, où les « barbiers des champs, avec leur trompe d'un « baston de seü creux, et cavé, jugeans, et termi- « nans les procès, et quereles du peuple. » (Contes d'Eutrap. p. 116.) — *Fretel* vient de *fractellum*, flûte dont les sept tuyaux forment autant de brisures. (Rabelais, V, 145.)

Fretelant, *part.* Fretillant. « Si tost que le « Daulphin se vit hors de la presse, il adressa son « cheval par devers la fueillyée aux pucelles, la « banniere à sa senestre main ; et le cheval se vint « bruyant à la banniere *fretelant* pour la roideur « du vent qui dedans frappoit. » (Percef. I, 138 b.)

Freteler. [1° S'agiter au vent : « La veissiez « cointises bruire Et aval le vent *freteler*. » (G. Guiart, dans D. C. II, 422 c.) — « Les estranieres qui « baulioient au vent et venteloient et *freteloient*. » (Froiss. V, 259.) — 2° Piétiner : « Il avoit oy sur la « chaussie les chevauls *freteler*. » (Id. XV, 10.) — « Les Gascons vienent *fretelant* le chemin. » (Garin, II, 88.)] — 3° Frétiller :

. . . . . Une estincelle
Sent sous la mamelle,
Qui m'art, et *fretelle*. *(Froiss. f. 248 a.)*

Fretelet. [Cloisonnage en forme de losanges, de frettes autour des vases de prix: « Le chief « St Climent en un vaissel...... aorné de pierres de « voire, ouquel deffaut plusieurs pierres et y faut « deux *fretelez.* » — « Un sanctuaire de S. Domi- « nique et de S. Pierre le martir prescheur, et y « faut deux *fretilez.* » (Inv. de la Ste Chapelle, 1376.) — « Une aiguiere vairée en ung petit *fretelet*, qui « a le biberon rompu. » (JJ. 173, p. 474, an. 1426.) — « Un hanap d'or tout plein, poinsonné de rosie- « res, et sur le *fretillet* une esmeraude. » (Preuves de l'Hist. de Bourgogne, III, 187, an. 1397.)]

Fretet. [Redevance, la même que *frestages :* « Et si a li cuens le *fretet* de le vile, quant il violt, « c'on apiele en Haynau coustumes. » (Rev. du comté de Namur, 1265.)]

Fretil. [Friche: « Item ung *fretil* au seurreaul « contenant environ la semeure de deux boisseaux.» (Chartrier de Bussières, an. 1480.)]

Fretillard, *adj.* Qui frétille[A]. Léger, changeant[B].

[A] . . . . Langue bien *fretillarde.* *(P. Enoc, p. 109.)*
Soit que d'une façon gaillarde
Avec sa patte *fretillarde,*
Il se frottast le musequin. *(Du Bellay, VII, 40 b.)*
Les languettes *fretillardes.* *(G. Dur. p. 102.)*

[B] « Si la véhémence de leurs *fretillards* esprits « pouvoit estre rendüe solide, et fermement arrestée « és termes de la vraye foy, et pure rêligion. » (St Jul. Mesl. histor. p. 197.)

Fretille, *s. f.* Paille. « Coucher sur la *fretille,* » sur la paille. « Faire coucher un homme a l'erte, « ou sur la dure. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 420.) On voit que *fretille* ne signifie ici « paille » que pour désigner en général un lit dur, et sur lequel on s'agite au lieu de dormir.

Fretiller. 1° Se remuer. [« Icelle femme doubte « que son mary ne le veuille pas ainsi, si n'en dure « ou pose, et *fretille* et fremie. » (Ménagier, I, 6.)]

. . . . La jambe luy *fretille.* *(G. Durand, p. 209.)*
Elle sautelle, elle *fretille.* *(Coquill. p. 88.)*

2° Frissonner:

Quant me souvient des bons jours,
Des sejours,
Des grans festes, des estours,
Qui furent en mainte ville
Fais pour moy, et des bohours,
Et des cours,
Des robes, des grans ateurs,
Des dueil, li corps me *fretille.* *(Desch. 70 a.)*

Fretilleur. Qui aime fretiller. (Cotgrave.)

Fretilleusement. [Avec agilité : « Et si *fre-* « *tilleusement* monta à cheval qu'il n'estoit vestis « que de une sengle cote de fier. » (Froissart, liv. VIII, p. 294.)]

Fretillon. Personne qui frétille : « Geffine, « petit *fretillon.* » (Coquillart, p. 112.)

Fretin. [Monnaie, feuille mince d'argent : « Icelle Jehanne a plusieurs fois vendu et apporté à « vendre plusieurs pieces d'argent appellé *fretin.* » (JJ. 119, p. 267, an. 1381.) — « Icelles robbes ou « partie d'icelles avecques l'or et l'argent ouvré « qui est dessus, dont il yst par chacun du de bons « et gros *fretins*, iceulx varlés de garde robbe « appliquent à leur profit. » (Ord. du 5 févr. 1394.) — Mr Huet dérive ce mot de l'anglois *farding* ou *farthing*, le quart d'un denier sterling. — Pasquier a employé le mot *fretin*, dans le sens générique, en parlant de Charles VII : « Voyant (dit-il) qu'à cha- « cun combattant, il falloit dix chevaux de bagage, « de *fretin*, de pages, et valets, et toute telle « coquinaille qui ne sont bons qu'à détruire le « peuple. » (Pasquier, Rech. liv. II, p. 125.) — On trouve le même passage, dans Al. Chart., Histoire de Charles VI et VII, p. 121.

Fretinfredailler, *v.* « Escarter une trouppe « de gens, mettre en desordre, ou en fuitte. » (Dictionn. d'Oudin.) — « *Fretinfretailler,* c'est à la « lettre se donner les mouvemens qui font de tous « les membres autant de fretins, ou de bâtons rom- « pus qu'il y a de jointures dans les bras, dans les « jambes, et dans les doits des piés et des mains. » (Le Duch. sur Rab. II, p. 171.)

Fretoler. [Frétiller : « Il *fretoloient* sur lors « cevaus. » (Froiss. III, 155.)]

Freton. [Petite monnaie d'argent, comme *fre- tin :* « Que li ouvrier puissent faire demi marc de « cizaille, plus du plonc de .xx. mars et un *fre-* « *ton.* » (Reg. B de la Chambre des Comptes, ann. 1330, f. 6.)]

Frètte. Forme féminine de *fret.* Brantôme dit de Louis XII : « S'il eust esté du naturel de Louis, « duc d'Orleans..... son ayeul,..... il s'en fut mieux « trouvé : car celui là estoit un galand, et tra- « fiquoit *de toute frètte*, comme un bon marchand, « et marinier. » (Brant. Cap. fr. I, p. 61.)

Freture, *s. f.* Terme de blason, le même que *frete :* « Armes... ecartelées d'argent, et d'azur, a « une *freture* d'or sur l'azur, et un baston de gueul- « les parmy l'argent. » (Froiss. liv. II, p. 241.) — Par suite, on a dit d'une étoffe : « Les parures estoient « d'un fin samit azuré à une *freture* de fin or. » (Percef. I, f. 147 a.)

Freus, *s. m.* Sorte de corneille. (Monet.) On l'a nomme aussi grolle.

Freyschaftleuth, *s. m.* Nom de quelques Allemands habitant dans différens quartiers du pays de Luxembourg : « Ce sont gens n'étans de « servitude, ains libres, et neantmoins payent la « rente de schaft,... et sont qualifiés francs de ser- « vitude. » (Cout. de Luxembourg, N. C. G. t. II, p. 340.) — « Esdits quartiers allemans, y a encore « gens vulgairement appellez *freyschaftleuth*.... « leurs obligations sont de la nature des contracts « censuels, ou bien d'arrentemens perpetuels. » (Ibid.)

Frez, *adv.* Fraîchement, récemment :

Item a Noë le Jolys,
Autre chose je ne luy donne,
Fors plein poing d'osiers *frez* cueilliz. *(Villon, p. 77.)*

Freze, *s. f.* Redoublement d'appétit des vers à

soie, quand ils ont changé de peau : « Entrer en « *freze*. » (Cotgrave.)

Friand. [Participe de frire : 1° Appliqué aux amateurs de chère fine et délicate, au propre et au figuré : « Jà n'ai je mie le pooir de tiex cointeries « veoir, Que cil ribauz saffre, *friant*... Entor vous « remirent et voient, Quant par ces rues vous con- « voient. » (Rose, 8542.) — « Si tu vois que le « faucon est bien *friant* à la char et qu'il mengue « bien volontiers. » (Modus, f. 79 b.) — 2° Appliqué aux mets et boissons délicats qui semblent frire sur la langue : « Il n'est si bonne armeure que de ce « vin *friant* Et de ces pastez là qui vont souez « flairant. » (H. Capet, v. 2269.)]

Expressions :

1° « Esprit *friand*, » esprit subtil. (Oudin.)

2° « Navire *friand* à la voile. » (Cotgrave.)

3° De femme volage, et *friande*,
En tout temps, bonheur nous defende. *(Cotgr.)*

Friandeau, *adj.* Diminutif de friand, employé pour caresser ou injurier.

Fay semblant, *friandelette*,
Ne pouvoir ta parollette,
De tes poumons arracher. *(J. Tahur. p. 267.)*

« Les oultraigearent grandement, les appellans... « plaisans, rousseaulx, galliers... averlans... *frian-* « *deaulx*. » (Rab. I, p. 177.)

Friandement, *adv.* D'une manière friande : « La cour alleche *friandement* ceux qui y viennent, « en leur usant de fauces promesses. » (Al. Chart. page 400.)

Friander, *v.* Faire bonne chère.

Tant sont perdus de gens, pour gourmander,
Tant en sont destruits pour boire, et *friander*.
Les T.i. de la Noble Dame.

Friandise, *s. f.* Plaisir, volupté, en bonne et en mauvaise part. « Gloutonnie, qui par lecherie, « *friandie*, ou habondance de vins, et viandes, « nourit le cors en delices, delectations charnel- « les. » (Les Tri. de la Noble Dame, folio 260 b.) — On disoit en ce sens : « Elle a le nez tourné à la « *friandise*. » (Oudin, Cur. fr.) Voyez aussi les Quinze Joyes du Mariage, page 178. — « Lorsque « Socrates, après qu'on l'eut deschargé de ses fers, « sentit la *friandise* de cette demangeaison, que « leur pesanteur avoit causée en ses jambes ; il se « rejoüit, à considerer l'estroite alliance de la dou- « leur à la volupté. » (Ess. de Mont. III, p. 564.)

Friantaures, *s. m.* Sobriquet d'un cuisinier, dans Rab. IV, p. 172.

Fribours, *s. m. p.* 1° Nom d'une fausse monnoie de cuivre, fabriquée dans le Poitou au XVI° siècle. (Pasq. Rech. p. 738.)

2° Pasquier ajoute que l'on se servoit du nom de cette monnoie pour désigner les calvinistes : « Au « pays de Poitou, où l'on avoit forgé des doubles « faux qui furent décriez, et par hazard ayans esté « appellez *fribourgs*, aussi appelle l'on les calvi- « nistes *fribourgs*, comme estans entre nous, par « metaphore, une monnoye de mauvais alloy. » — Favin (Hist. de Navarre, p. 833) écrit *fribourgs* et dit que les premiers luthériens de France vinrent de Fribourg en Brisgau.

Friboux, *s. m. p.* Autre forme de *Fribour* : « On appella ainsi ceux qui tremperent dans la « conspiration d'Amboise. » (Chron. Noven. t. I, 246.)

Fribus, *s. m. p.* Espèce de gens de guerre : « J'ai pensé de vous dépescher ce courier pour « vous dire que vous envoyez querir Arsens, et « parliez avec lui, pour voir si monsieur le prince « Maurice, avec ses *fribus*, ou coureurs françois. » (Mém. de Sully, VIII, p. 102.)

Fric. On disoit : « Il n'y a ni *fric*, ni frac. » (Oudin.) — « Ce qui vient de *fric*, s'en va de frac ; » « ce qui est mal acquis se dissipe aisément. » (Oudin, Cur. fr.)

Fricassée, *s. f.* [Au temps de La Curne, c'était une danse irrégulière et fort libertine.]

Expressions :

1° « Je suis malheureux en *fricassée*, » je n'ai point de bonheur. (Oudin.)

2° Sentir la *fricassée*, c'est-à-dire l'approche du danger. [« Roscieux, aiant accompagné son maistre « au conseil, à la contenance des gardes, sentit la « *fricassée*. » (D'Aub. Hist. III, 153.)]

2° *bis*. « Battre la *fricassée*, » c'est une manière précipitée de battre le tambour : « On s'en sert « pour avertir que l'on leve, ou que l'on pose le « drapeau, ou pour faire avancer un bataillon « dans une bataille, ou l'en retirer. » (Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 535.)

3° « Faire une *fricassée* broche mautaillée, » faire une cotte mal taillée. « Il faut de tout faire « une *fricassée* broche mautaillée, et ne rien « aigrir. » (Contes d'Eutrap. p. 88.)

4° Artifices en usage dans les siéges : « Devant la « dite porte y avoit un petit revellin de pierre, par « dedans lequel devoit passer les ennemis qui fut « tout pavé de *fricassées*, et feux artificielles cou- « verts de paille, où ceux dessus la porte devoient « jetter feu, lorsqu'il leur seroit commandé. » (Mém. de Du Bellay, liv. II, f. 65 b)

Fricasser. [On lit dans Villon (Ballade des Escoutans, p. 184, de l'éd. Jannet) : « L'espée es- « toit toute d'acier ; Il ne s'en failloit que le fer, « Mais l'hoste la me fist machier Foureau et tout « sans *fricasser*. »]

Fricassure, *s. f.* (Villon, p. 67.)

Fricauderies. Ce sont des friandises ou pièces de four délicates. (Laurière.) — « Goueres, pastez, « et autres *fricauderies*. » (Cout. Gén. t. I, p. 887.)

Frice. [Gai, vif, éveillé, joli, comme frisque : « Un escuiers jones et *frices*. » (Froiss. III, 125.)]

Fricement. [Avec entrain, avec agrément : « *Fricement* et gentiment. » (Froiss. t. II, 291.) — « Se tenoient en leurs logeis *fricement* et grosse- « ment. » (Ibid. IV, 252.)]

Friceté. [Gaîté. (Ibid. IX, 205.)]

1. **Friche.** [Le même que *frice* : « Si *friches* et « si jolis chevaliers. » (Froiss. t. V, 223.) — « De la

« bonne. belle et *friche* ville de Valenchiennes. » (Froiss. II, 11.)]

2. Friche. [Terrain non cultivé : « Les jachieres « qui n'i refiche Le soc, redemorront en *friche*. » (Rose, v. 19774.)] — « Biens vaccans, et de quelque « sorte que ce soit, sont droits de haulte justice « appartenant au seigneur d'icelle, comme terres « en *friche*, ou *fractis*, non cultivées de memoire « d'homme, ny advouées, ou reclamées d'aucuns. » (N. C. G. II, p. 1077 a.)

Frichete. [Friche : « Laisser les gaaignages « sept ans en *frichete*. » (Etablissem. de S. Louis, liv. I, ch. 161.)]

Frichon, *s. m.* Frisson. [« En grant *frichon* et « esmay. » (Froiss. t. IV, 22.)] Un moine se lève la nuit pour aller coucher avec sa maitresse :

La nuit, quant fu bien asseri,
Que moignes furent endormi,
Li secrestainz fu en *frichon ;*
Ne veut, ne quist nul compaignon,
A la planche vint. *(Rou, p. 151.)*

Friçon, *s. m.* Frayeur, effroi. [« Lor te vendront « soupirs et plaintes, *Friçons* et autres douleurs « maintes. » (Rose, v. 2287.)]

Li sires iert en grant *friçon*,
Du palefroy que il remire. *(MS. 7615, II, f. 149 c.)*

On disoit aussi « crier à grant *friçon*, » avec effroi. (ms. 7218, f. 246 d)

Fricquelet, *adj.* Mignon, pimpant.

. .... Pour estre plus *fricquelet*,
J'avoye le pourpoint de satin. *(Coquill. p. 141.)*

Fridore. Froidure. [« Entre ces contrarietez Qui « sont si grantz cum vos oez, Cum de *fridore* et « d'arson. » (Benoit de S. More, I, 18.)]

Friente. [Bruit, tumulte : « Si que le grant rue « trespasse, Devant luy li pules amasse, De le « *friente* qu'il ot à Rome, Que demainent femmes « et home. Par fu si tres grant la temoute. » (Robert le Diable, dans D. C. t. III, 389 b.) — « Li « gaite dou castiel qui oy le *friente* sonna en sa « buisinne. » (Froiss. II, 487.) — « Les mesnies de « laient s'esvillierent pour le *friente*. » (Id. t. V, page 272.) — « Et se devoient armer et partir « quoiement sans faire *friente*. » (Id. VI, 200.)]

Frier, Freier. [Frôler : « Li espiols al costé li « *frie* Un poi li a la car blesmie. » (Partonopex, v. 2995.) — « Mais la saete glaceia La fleche à un « arbre *freia*. » (Rou, II, 341.)]

Frieuge. [Celui qui est sous la tutelle d'un autre. « Item, en une masure.... appartenant à « Jehan Picart et Jehan Boisrède, son *frieuge*. » (1406, Avenage de Sougy.)] (L. C. de D.)

Frieul. [Poële à frire : « Ung *frieul*, un pot « d'estain. » (JJ. 189, p. 521, an. 1461.)]

Frieuleus. [Frileux, aux Miracles de Coinci : « Aval la vile vit un homme, Maigre, remis et « eskené, *Frieuleus*, pale et enfondus. »]

Friez. [Friche : « Et les autres heritages si en « demouroient aucunes fois en *friez*, porce qu'on « ne trouvoit qui oirs s'en feist por le carque de « sorcens. » (Beaumanoir, XXIV, 20.)]

Frigaler, *v.* 1° Se gratter. (Oudin.) — 2° Faire bonne chère :

Qui par galer
Et *frigaler*,
Vient galeux n'est il pas bien fol ? *(Faulces am. p. 267.)*

Frigaleries, *s. f. p.* Friandises. (Oudin, Cotgr.)

Frigalet, *adj.* Diminutif de friand. (Oudin.)

Frigandes. Refrain : « Zo *frigandes*, zozo *fri-* « *gandes*, zo de fine amour au rossignolet melo, et « ne pourquant. Si me tient on à fol, jolis serai, « maugré les médisans. » (Chans. fr. du XII[e] siècle, ms. Bouh. f. 205 b.) — « Trois pastourete ses aigne- « lez gardant, qui mout iert bele.... si qu'aprou- « chant l'aloie, et chanter lo zo *frigandes* zo zo zo « *frigandes* zo. » (Ibid.)

Frigefier, *v.* Refroidir. (Borel.)

Frigidaire, *s. m.* Lieu pour prendre le frais : « Rafraichissoir, chambrer à prendre le dous air « des fenestres, après le bain fort chaud, ou autre « exercice chaleureux. » (Monet, p. 117.)

Frigidis et maleficiatis (être de). « Cette « expression se dit proprement d'un homme « impuissant, soit de nature, ou par l'effet de quel- « que sortilége, comme quand on lui a noué l'éguil- « lette. » (Rab. t. I, p. 266.) — C'est le titre XV du 4[e] liv. des Décrétales. (Oudin.)

Frigidité. [Qualité de ce qui est froid : « Car « pour grande *frigidité*, Ne sauroit tant la siccité « Resister contre tel agent. » (Nature à l'alchimiste errant, 893.)]

Friliole, *adj.*

Buef fu tel gent mise à l'escole,
Nus n'en dit voire c'on ne l'asome :
Lor ame n'est pas *friliole*. *(MS. 7615, I, f. 65 d.)*

Friller, *v.* Frissonner. [On lit dans un Gloss. du fonds S. Germain : « *Frigutire*, soy demener, « ou traveiller pour le froit, *friller* ou frissonner. »]

Frilleux, *adj.* Qui est froid [A]. Qui a froid [B].

[A] N'alez aux champs, tenez vous à la ville,
Se vous veez que le temps soit *frileux*. *(Desch. 227 b.)*

[B] On a dit de la mort de Charles roi de Navarre, en 1387 : « Si s'en retourna en sa chambre tout *fri-* « *leux*. » (Froiss. liv. III, p. 275.)

Tant que je suis de vieillesce acrapé,
Gouteux, *fruileux*. *(E. Desch. f. 332 c.)*

Tenez vous donc que ce soit bonne vie,
De deux et deux, communément couchier ?
L'un veult couvrir, l'autre ne le veult mie,
Si ne se puet l'un, et l'autre aisier ;
L'un veult dormir ; l'autre veult deviser ;
Contraires sont descouvers, et *fruilleux*. *(Desch. 271 b.)*

Frillousement. [Froidement, en latin *frigo-rose*, au Gloss. 7684.]

Frillouseté. [Sensibilité au froid, en latin *fri-gorositas*, au Gloss. 7684.]

1. Frimas, *s. m. p.* Frimas. [« Et qu'on se tient « en sa maison Pour le *frimas* près du tison. » (Villon, Petit Testament.) — « Avaleur de *frimars*. »

(Rab. t. I, p. 128.) Songecreux qui prend le brouillard pour une réalité.]

2. Frimas. [Semblant : « Hau, Watteville, pour « le *frimas* Faites venir frere Thomas Tantost qui « me confessera. » (Patelin.)]

1. Frime, *s. f.* Mine, semblant. (Cotgr., Oudin.) — « Le page d'Alexandre se laissa bruler d'un charbon, sans *faire frime* aucune, ny contenance de « se plaindre, pour ne troubler le sacrifice. » (Sag. de Charron, p. 580.)

2. Frime, *s. m.* Frémissement du cheval :

Le noise, et le *frime*, et le cri
Ke li bons cevas demenot,
Por son segnor que perdu ot. *(MS. 7989 ², f. 70 ª.)*

Frimé, *adj.* Gâté par le brouillard, les frimas. « Bled *frimé*. » (Oudin.)

1. Frimer, *v.* Se couvrir de frimas :

En cel tems ke voi *frimer*
Les arbres, et blanchoier,
M'est pris talens de chanter. *(Poët. av. 1300, II, p. 791.)*

2. Frimer. [Frémir, dans Partonopex, v. 10505.]

Fringades, *s. f. p.* Saut. « Sauter, dancer, « faire *fringade*. » (Le Loyer des faulces amours, p. 821.) Voy. Rog. de Collerye, p. 57.

Fringant, *adj.* Sautant, fringant ᴬ. Gai, galant ᴮ.

ᴬ Le vainqueur en champ clos devoit « estre « accompagné jusqu'à son logis, du marechat « estant à la main dextre du plus grand conte à la « senestre, et d'autres nobles après, selon leur « dégré, et devant rois d'armes, herauts, poursui« vants, et trompettes, la jeune noblesse sautant, « et *fringant*. » (La Jaille, du Champ de Bataille, fol. 56 ᵇ.) — « Vezalius medecin de l'empereur « Charle... dit franchement (au comte Buren), après « lui avoir tasté le pouls qu'il luy trouva *fringant*, « que dans cinq ou six heures, pour le plus tard, « il devoit mourir. » (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 269.) — [« Et venez cy exemple prendre; Le plus *fringant* deviendra cendre. » (Rec. de Farces, p. 452.)]

ᴮ Pour mieulx la *fringande* parfaire. *(Coquill. p. 174.)*

Fringantis. Même sens que *fringant* :

Vous semble-il? que pour mignotis,
Aubades, virades, et tours,
Entre nous mignons *fringantis*,
Plaisans, gorgias, et fainctifz
Puissions jouyr de noz amours? *(Coquillart, p. 138.)*

Fringe. [Frange : « Uns noirs enfezons lo « traioit fors par la *fringe* de son vestiment. » (Dialoge, Gregoire lo Pape, p. 65.)]

Fringeurs, *s. m. p.*

D'aultre part *fringeurs* à huitaines
Ont chaines d'ung marc, d'une livre,
Pour faire valoir leurs fredaines,
De beau laiton, ou de cuyvre. *(Coquillart, p. 173.)*

Fringoter. Pousser le petit cri du pinson, *fringilla*, en latin *frigutire*, fringutire.

.... Le pinçon *fringotte*, au lever du matin. *(Bell. 122 ᵇ.)*

Fringoteries, *s. f. p.* (Cotgrave.)

Fringue, *s. f.* Saut, danse ᴬ. Mauvais tour ᴮ.

ᴬ Faisant saultz, et *fringues* extresmes,
Sur leur chevaulx. *(Vig. de Charles VII, p. 159.)*
Adieu galans qui souliez faire *fringues*
Parmy les rues. *(Vig. de Charles VII, p. 80.)*

ᴮ « Le roy de Castille a escrit unes lettres au duc « de Gueldres de Castille en hors, luy faisant men« tion comme il avoit esté adverty comme, depuis « qu'il estoit party de Flandres, luy avoit fait « plusieurs *fringues* de par de là, dont il se repen« tiroit. » (Lettres de Louis XII, t. I, p. 61.) — « Le « Pape a escript ung brief ausdits suyces, les « admonestant... d'appoincter, et faire paix aux « François,... et est à doubter, attendu les grandes « prolongations de leur conclusion, qu'il n'y ait « de la *fringhe*. » (Ibid. t. II, p. 247.)

1. Fringuer, *v.* Sauter, danser ᴬ. Coqueter ᴮ. Tromper, jouer des tours ᶜ. Sautiller, en parlant d'un cheval ᴰ.

ᴬ Voyez le Dict. d'Oudin. « *Fringuer* sur les lau« riers. » (Brantôme, p. 195.)

Fringuer, pomper, chanter, saulter. *(Coquill. p. 161.)*

ᴮ Tisserans, mesureurs de plastre
Fringuent, et font les capitaines. *(Coquill. p. 173.)*
Si je vois quelque sot *fringuer*
De chose qu'à sa femme je donne,
Se je la pourroye vendiquer? *(Coquill. p. 58.)*

ᶜ Tant que serez loyalle, et bonne
A moy, et bien vous m'aymerez,
Et que point ne me *fringuerez*;
A vous seul tout je me donne. *(Chasse d'amours, 168.)*

ᴰ Après le conte de Clermont,
Per de France, et duc de Bourbon,
Chevauchoit, et gent de grant mont
Qui bruyoit, et *fringoit* à bon. *(Vig. de Ch. VII, p. 73.)*

2. Fringuer. Nettoyer. [« Ledit Toussaint « Patris avoit une chambriere qui ne servoit que « d'aller querir du vin, *fringuer* les verres, et ver« ser à boire. » (Escraignes dijonnaises, I, 19.)]

Buvons tous à la ronde
A ce vieux Sibilot;
Fringue la tasse, *fringue*. *(Pomone pastor. R. d'Opéras.)*

Fringuereau, *s. m.* Diminutif de fringant.

Venons au poinct, ung mot vault mieulx que mille :
Ne faictes plus accourir à la fille
Ces *fringuereaulx*, pour leur vendre à l'enchere
Ce dont avez faict largesse en derriere;
Car la façon n'est belle, ne gentille,
C'est trop *fringué*. *(J. Marot, p. 288.)*

Fringuerie. Galanterie, coquetterie.

On verra bien par *fringuerie*,
Porter maintz habits chicquetez. *(Coquill. p. 16.)*
Aux fringans mille *fringueries*. *(Id. p. 183.)*

Frinson, *s. m.* Pinson ou verdier. (Cotgrave.)

Frioler. [Frire : « Prenez vostre cresson et une « poignée de bettes et les *friolez* en huile. » (Ménagier, II, 5.)]

Frion, *s. m.* Oiseaux de la grosseur d'une alouette. Froissart fait dire à un lion enchaîné :

Or n'est aloe, ne *frions*
Qui n'ait otant
De force, en ses petits pignons,
Que moi qui ne sui pas pigons;
Mes grans, et fors, et drois et lons. *(Poës. mss. p. 204 ª.)*

Frionceau. Le même que *frion.*

Pinssons, tarins, et *frionceaulx*...
Et maint autre gendre d'oyseaulx. *(Desch. f. 488 a.)*

On lit *frionceau* au fol. 519 b.

Fripaillé, *adj.* Déchiré, délabré. (Oudin, Cotgr.)

Fripe-landi. La foire S. Denis s'est dite *indictum,* « duquel on a fait l'*endict*, et peu à peu « *landy ;* et parce qu'en ce temps là on payoit les « gages aux regens, les escoliers qui les retenoient, « estoient appellez *fripe-landi.* » (Ménage.)

Fripe-sauce , *adj.* Egrillard. « Je presagay « aussitost, que de ce petit jeu l'on viendroit au « grand, et a bon escient, et que la damoiselle « seroit un jour quelque bonne *fripe-saulce.* » (Brant. Dames gal. II, p. 48.)

Fripier, *s. m.* Marchand de friperie, priseur de biens, d'inventaires. Du Cange, au mot *Camerarius,* parle d'un droit que les *fripiers* de Paris doivent au grand chambrier. Il est défendu « à tous « *fripiers*, priseurs de biens d'inventaires... de « vendre, et exposer en vente...... sous couleur de « vendre biens par justice, et autrement, aucuns « licts, couvertures,.... ou la peste, et mauvais aer « se puet tenir, sur la peine de confiscation de « corps, et de biens. » (Ord. II, p. 383 a.)

Fripon. [Dérivé de *friper*, lécher avec sa langue la sauce d'un plat, en Berry. Le sens primitif est donc gourmand : « Feste n'est que de vieux chap- « pons, comme dient tous bons *fripons.* » (Leroux de Lincy, I, 155.) — « Baillez moy, je vous pry, la « clef Et de la cave et du cellier, Du pain, du lard « et de l'argent; Je m'y monsterai diligent; J'ay « esté *frippon* d'un college. » (La Farce du Badin qui se loue, dans l'Anc. Th. fr. I, 183.)]

Friponner, *v.* Bien manger (voir FRIPPER) A. Faire la débauche B.

A « Ils se hastent de souper, puis elle dict, là « couchons nous, c'est assez *friponné* sur la « viande morte, c'est trop languir. » (Moyen de Parvenir, p. 277.)

B « Si à dormir la grasse matinée, à *fripponer*, « et prendre du bon temps, la science pouvoit « croître en dormant. » (Contes de Chol. f. 7 b.)

Friponnier. Gourmand, voleur.

Friponniers, et larronneaux, et voleurs tout ensemble.
Poës. de Perrin, page 40.

[« Chapons de haute graisse et gelinotes nous « ont failly, et n'avons plus qu'un amer souvenir « de ces messagers academiques qui descendoient « aux fameuses hostelleries de la rue de la Harpe, « au grand contentement des escholiers attendant « et de leurs regents *friponniers.* » (Harangue de la Roze, dans la Satire Ménippée.)]

Frippe-biens, *adj.* Dissipateur. (Des Accords, Bigarr. p. 118.)

Frippe-lippe, *s. m.* Nom factice. « Un fripeur « de lipées. » Marot a donné le nom de *fripe-lippes* à son valet, sous le nom duquel il a écrit pour soi même, contre Sagon, et la Hueterie qui avoient critiqué ses poësies.

Fripper, *v.* 1° « *Fripper* le poulce, » manger. (Oudin.)

2° « *Fripper* sa leçon, » n'aller pas en classe. (Oudin.)

Frique. [Dérivé du gothique *friks,* ancien haut allemand *frek*, avide; allemand moderne *frech*, hardi : ancien anglais *frek,* vif.]

..... La mort à tout s'applique,
Nulz advocas, pour quelconque replique,
Ne scet plaidier, sanz passer ce passaige :
Ne chevalier, tant ait ermine *frique :*
Tuit y mourront, et li fol, et li saige. *(Desch. f. 136 d.)*

Les chevaliers estoient vertueux,
Et pour amours plains de chevalerie,
Loyaulx, secrez, *friques,* et gracieux. *(Ibid. f. 160 b.)*

Friquelimiques. Nous trouvons ce mot dans ces vers à une épousée :

Petis musequins, fines trongnes,
Friquelimiques, fatrillonnes,
Escoutez bien, et retenez,
Oyez, entendez, aprenez
Le bien qu'on a en mariage. *(Collerye, p. 83.)*

Friquenelle, *s. m. et f.* Petite andouille A. Lâche, poltron B. Jeune, coquette C.

A « *Friquenelles,* menu fretin de jeunes andouil- « les. » (Duchat, sur Rab. IV, p. 155.)

B « Un homme vaillant fut tué par un vil, et « abject *friquenelle.* » (Annot. sur l'Histoire du chev. Bayard, p. 97.)

C « On a appellé *friquenelles,* comme qui diroit « petites *friquettes,* les jeunes coquettes qui sui- « voient la cour. » (Duchat, sur Rab. IV, p. 155.)

1. Friquet, *s. m.* Espèce d'écumoire, large au bout, servant à lever choses frites. (Monet, Oudin.) (Voir FRIQUETTE.)

2. Friquet. Passereau, moineau. (Monet, Oud.) Diminutif de *frique*, gai, vif. — Dans Oudin, il se dit d'un jeune freluquet; au Dict. de l'Académie de 1696, d'un jeune garçon éveillé.

Friquette, *s. f.* Ecumoire. (Oudin.)

Frire, *v.* Frémir A. Brûler de désir B. Frire C.

A Quant li vilains s'ot clamer mire,
Trestoz li sans se prirent à *frire ;*
Dist qu'il n'en set, ne tant, ne quant. *(MS. 7218, 140 b.)*

B [« Li lechieres fremist et art, Et tot se *frit* de « lecherie, Mais n'en touche une seule mie. » (Renart, v. 7297.)]

..... Le corps sent son cuer qui se combat,
Qui *frit*, et art, qui plaint, qui pleure, et crie
Cent fois le jour, et nul temps ne s'esbat. *(Desch. 171 a.)*

C'est ce qui me *frit*, et art. *(Ibid. f. 194 b.)*

...... Chascun *frit*, et art
D'avoir biens mondains, tant qu'om vit ;
Mais des biens Dieu du hault palais
Prandre, et avoir sont desconfit. *(Ibid. f. 445.)*

A moi dist, amis, escrisies
Mon souhet, car je voue en pri ;
Et je qui pour riens el (*aliud*) ne *fri*
Que d'oir telz solas, sans faille,
Li escris ensi qu'il le baille. *(Froiss. poës. p. 412 b.)*

C [« Moult saurai bien en mangier, conraer *Frire*

« lou poisson et un oisel torner. » (Aleschans, v. 3577.)]

Expressions :

1° . . . . *Je suis perdu, ou je suis frit.* *(Coquill. p. 145.)*

2° « Si n'a que *frire*, » il n'a rien. (Hist. du Th. fr. t. II, p. 146.) C'est en ce même sens qu'on a dit « ne trouver que *frire*, » pour ne rien trouver. (Coquil. 57 ; Rab. IV, p. 75 ; Apol. pour Hérod. 461.)

3° « Je n'en ay n'a *frire*, n'a cuire, » je n'ai point d'argent. (Hist. du Th. fr. t. II, p. 148.)

4° « Ce n'est pas pour vous que l'on *frist* ces « oeufs. » (Dial. de Tahur. p. 25 b.)

Conjugaison : A l'indicatif présent, d'après Robert Estienne (Gramm. p. 73) : *Je fri, tu fris, il frit, nous frions, vous friez, ils frient.* — *Frioient* (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 139). — *Frist* (ms. 7989 ², 45 a).

Fris, *part.* Frotté, brisé. On lit de la préparation du lin ou du chanvre :

Et puis est entre les mains *fris*
Et en desjoint on les estoupes. *(Desch. 545 b.)*

Frise, *s. f.* Nom d'une province de Flandre A. Nom d'une étoffe aux poils frisés B.

A C'est de là que tirent leur nom les « chevaux « de *frise* » ; machine de guerre imaginée par les Hollandois dans le pays de Frise, à Groningue. (Du Cange, sous *equi frisii.*)

B « Tous vendans draps, soit en gros, ou en détail, « les aulneront par le fest, sur peine d'amende « arbitraire, fors les rolleaux, *frises*, et carizez « d'Angleterre ; et ne seront vendus, ou exposez en « vente à l'aulne, en la dite seigneurie, les dits « draps de laine, sinon qu'ils soient mouillez, re- « traits, et presles d'eauë ; fors et exceptez les *frises*, « et doubleures non excédans douze sols six deniers « tournois l'aulne. » (Cout. du païs de Lodunois, Cout. Gén. t. II, p. 545.)

Ils y vendent drap, ou la *frise*. *(Coquil. p. 41.)*

« Deffences aux juges royaux en 1550, d'entrer « au tribunal, en robbe courte de *frize* ; deffence à « un enquesteur de s'y presenter d'avantage en « robbe de *frize*, le colet renversé. » (Le Bœuf, Hist. civ. d'Auxerre, 381.) — « Bureau de *frise*, » étoffe grossière. (Tri. des IX Preux, p. 545 a.)

Frisé, *part.* On ne l'emploieroit plus pour raflé. « La conqueste de la duché de Luxembourg, qui « fut rafflée et *frisée* en un rien. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 404.) Voyez Friser.

Frisement, *s. m.* Action de toucher légèrement : « Le *frisement* d'un trait. » (Cotgrave.)

Friser, *v.* Enlever, conquérir. On lit du connétable de Montmorency : « Il n'y a personne qui ne « sçache que, sans sa belle conduite au camp « d'Avignon, l'empereur *frisoit* la Provence. » (Brant. Cap. fr. II, 122.) — « *Frizer* les carreaux. » (Cotgrave.)

Frisoler. Fredonner. « Les cornemuseurs, par « le moyen de la bouteille, redoublent le vent, et « avec la langue fresche font plus dru *frisoler* le « flageolet. » (Merlin Cocaie, t. I, p. 175.)

Frison, *s. m.* Jupe de frisette. « *Frison* d'Alle- « magne.... » (Bouchet, Serées, p. 427.)

Frisoter. Fréquentatif de friser.

Tantost il veut ses cheveux *frisoter*,
Se parfumer, se tiffer, mignoter. *(Tahur. p. 195.)*

Frisotture, *s. f.* Diminutif de frisure. (Sully, t. VIII, p. 431.)

Frisquaire. « De trois choses Dieu nous guarde, « d'etcætera de nottaires, de qui-pro-quo d'apothic- « quaires, et de bouquon de Lombards *frisquaires*. » (Apol. d'Hérod. p. 45.)

Frisque, *adj.* Frais A. Beau, joli, galant B. [Voir Frice.]

A Je vous souhaite, entre vous gens de mer,
Qui avez chaut dedenz vostre galée,
De ce bon vin *frisque*, friant et cler,
Dont à la cour est ma gueule arrousée. *(Desch. f. 19 a.)*

B On lit du roi d'Angleterre et de la comtesse de Salisbury : « Amour l'admonestoit nuict et jour, et « tellement lui representoit la beauté, et le *frisque* « arroy d'elle, qu'il ne s'en savoit conseiller, et n'y « faisoit que penser tousjours. » (Frois. I, p. 107.) « En celuy temps, trépassa de ce siécle.... le gentil « et joly duc Wincelins de Boesme......, qui en son « temps noble, *frisque*, amoureux, et armeret avoit « esté. » (Froiss. liv. II, p. 260.)

Tel est bien paré, *frisque*, et gent
Qui ne sçait ne croix, ne pille. *(Coquil. p. 174.)*

Frisquement, *adv.* Joliment, galamment, gaiement. Froissart, parlant de gens d'armes envoyés pour engager, par la richesse de leurs habits, une compagnie de pillards à tomber dans une embuscade, dit : « qu'ils estoient moult *frisquement* armés de « toutes pièces, afin qu'ils fussent plus convoités. » (Froiss. liv. IV, p. 72.) — [« Une jeune fille de .xv. « à .xvi. ans ou environ, laquelle estoit bien gor- « giase et habillée fort *frisquement*, et en maniere « meretricale. » (JJ. 195, p. 906, an. 1473.)]

Frisson. [« Rolant la voit si fut en grant *frison*. » (Roncisv. p. 88.)] Le mot était féminin.

Ariodant, à ce propos, se plante
Tout éperdu : une *frisson* tremblante
Court par ses os, et s'il eust creu cela,
De desplaisir, alloit trespasser là. *(Baïf, p. 145.)*

Frissonner. [« Toute *frissonnante* et d'une « main mal assurée, elle appuya la pointe sur sa « blanche poitrine. » (Yver, p. 542.) — « En mon « pays suis en terre lointaine ; Lez un brasier « *friçonne* tout ardent. » (Ch. d'Orl. 107e Ballade.)]

Frit, *s. m.* « Penchement de muraille en dedans. » (Borel.) Ce mot est encore usité en maçonnerie. On dit plus communément *fruit* : « donner du *frit* à « une muraille, » ne pas l'élever d'aplomb.

Fritaige, *s. m.* Collectif de fruits. « Gattans les « blez, les granges, et les *fritaiges*. » (Journ. de Paris, sous Ch. VI et VII, p. 180.) [Voir Fritage.]

Friteau, *s. m.* Manière de frire un mets en l'entourant de pâte. On a dit de l'équipage de *charnage* :

La sele qui el cheval fu
Estoit faite d'un mol menger
Qui ne fait pas à rechanger;
De roissoles, fu li penneax,
Les estrivieres de *friteax*. *(Carême et Charnage, 92 b.)*

Frit-frit. Mot forgé pour imiter le bruit que font des armes.

Un *frit-frit* de leurs armes. *(Merl. Cocaie, I, f. 82.)*

Frittade, *s. f.* Omelette. (Oudin.)

Friture. [« Ils cheent tout droit ou fond de la « paelle ou le deable fait les *fritures* d'enfer. » (Ménagier, I, 3.)]

1. Frivole, *adj.* [Futile: « Ta parole ne soit « *frivole*, mais toutefoiz soit elc ou por penser, ou « por enseignier, ou por commander. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 348.)]

2. Frivole, *s.* [1° Discours vain, sans valeur: « Maint mauvais mot, mainte *frivole* Plus tost de « la bouche lui vole. » (Guersai, dans Rutebeuf, II, 435.) — « Quant Loys de Baiviere vei que il estoit « des cardinauls et dou pape menés d'escuses et de « *frivoles*. » (Froiss. II, 435.) — 2° Niaiserie: « Et « prendoit tres grant desplaisance ad ce que pour « telles *frivoles* il le convenoit avoir vuidié son « heritage. » (Id. XVI, 116.)]

Frivoleux, *adj.* Frivole. « Appellations *frivo-* « *leuses*, de nos juges ordinaires, à nostre parle- « ment. » (Ord. des ducs de Bret. fol. 210 a.) [Voyez aussi les Ord. V, 471, an. 1372.]

Frivort. [Froidure: « Or ferai-je s'il prennent « ma pelice; Il est *frivort*, n'est froide la bise. » (Guill. au court nez; Du Cange, III, 180 c.)]

Frixoir, *s. m.* Du Cange, sous *Frixorium*', cite un glossaire du fonds St Germain: « Frixorium, « *frixoir*, c'est paelle à frilture faire. »

Frixure, *s. f.* Friture. Du Cange cite un gloss. du fonds St Germain.

Frizailles, *s. f. pl.* Rognures de l'étoffe nommée *frise*. (Oudin et Cotgrave.)

Frizarde, *s. f.* Toupet de cheveux frisés: « Ils « portent le bonnet haut élevé par dessus le front, « descouvrant une *frizarde* de cheveux bravement « rehaussez. » (Dial. de Tahur. p. 145 b.)

Frizons, *s. m. pl.* Ornement de tête [A]. Vases à boire [B].

[A] Ornemens qui se mettoient autour de l'enseigne du bonnet. On lit dans la description de l'habillement de l'Archiduc, en 1598: « Un bonnet de « velours, avec des pierreries, ...et autour de l'en- « seigne du bonnet des *frizons* incarnats, et bleues. » (Mém. de Belliev. et Sillery, p. 433.)

[B] Vases de terre ou de métal dont on se servoit, dans les vaisseaux, pour tenir la boisson: « Appor- « térent, tanquars, *frizons*, flaccons, tasses. » (Rab. t. IV, p. 273.)

Frizotis, *s. m.* Attouchement léger. « Telle est « la douceur de vostre plume; qui est en cela plus « cruelle que les plumes du vautour, ou de l'aigle « qui rongeoit Promethée, rafraichissant par leur « *frizotis*, la playe qui avoit esté faicte par le bec « de l'oiseau. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 100.)

Froais, Froiais. [Trace, piste, chemin battu: « Et se misent oultre le riviere ou *froais* des « Englès. » (Froiss. V, 284.) — « Et si trouverent « assés tost le *froais* des chevaux franchois qui « chevauchoient devant yaux. » (Id. VIII, 445.) — « Tant chevauchierent et si s'esploitierent par « esclos et par *froyais*. » (Id. III, 426.) Dérivé de *froer*, *froyer*, frayer un chemin.]

Froberge. [Nom d'une épée chevaleresque: « Bueges li dus desor un drap se sist, Il vest l'au- « berc, lace l'iaume gentil, Bien fu armé, nul home « si ne vit, *Froberge* pant à la selle d'or fin. » (Garin, dans Du Cange, III, 419 b.)]

1. Froc. [Vaste robe fendue sur les côtés dans les deux tiers de sa longueur; dans le costume bénédictin, elle recouvrait le scapulaire, recouverte elle-même par la chape: « Car d'ax meismes sont « si chaut Lor hauberc, que li suens ne vaut A « chascun gueres plus d'un *froc*. » (Chrest. de Troyes, Chev. au lion, v. 843.)] — Pasquier dit d'Héloïse: « Se rengea avecque les religieuses « voilées avec le *froc*. » (Pasq. Rech. IV, p. 519.)

On a dit proverbialement: « Jetter le *froc* aux « orties, » quitter l'habit ecclésiastique, sortir de religion. (Nuits de Strapar. II, p. 219.)

2. Froc, Fro, Frou, *s. m.* Terrain en friche. [« Du *fro* des estaçons, au chevet de l'eglise de « Saint Père-Empont... III sols. » (1360, Journal du receveur domanial.) — « La cour d'icelle que l'en « dit estre *frou* et place commune. » (1406, Avenage de Gougy.)] (L. C. de D.) — « Quiconques a juris- « diction vicomptiere sur aucun tenement estant « sur *frocq* situé en la dite comté, sa jurisdiction « vicomtiere s'estend et en peut user et avoir les « profits jusqu'à la juste moictié, et milieu du *frocq* « estant à l'endroit de son tenement, sur lequel il « a la dicte justice vicomtiere, et autant, et si avant « que son dit tenement se comporte, et estend sur « le dict *frocq*. » (Cout. Gén. I, p. 677.)

Fros de ville...
Qui n'est propre à nul que n'en sace;
Ou marre, ou tel chose ensement
Dont tous usent communément. *(Cout. de Norm. 25 a.)*

« *Fraux*, et pasturages sont des terres incultes « qui sont appellées *fros*, *frocs*, *froux* et *freches* « dans la Coust. d'Auvergne,... et dans d'autres « coustumes. » (Laurière.)

Froer, Frouer. [Briser, mettre en pièces: « Ses escus qui bien est clavés Ne fust il mie mieulx « *froés*, Ne ses ielmes mieulx detrenchiés. » (Robert le Diable, dans D. C. III, 388 c.)]

..... Les simples lances sont routes,
Et celles des Anglois *frouées*. *(G. Guiart, f. 229 a.)*

.... Elle qui m'estoit moult près,
Me dist: afuble ton mantel;
Et si ne le met en chantel,
Par maniere de cointerie.
Là y ot bonne luiterie
De moi à li, pour retourner
Mon mantel, et au droit tourner,

Elle me fait les bras estendre :
Et je qui tout dis voeil entendre
A faire ce qu'elle requiert,
Par ses parolles me conquiert :
J'estenc les bras, je fac la roë,
Je passe si roit que tout *froe.* (*Froiss. Poës. p. 355 a.*)

Frogier, Frouchier. [Profiter, dans G. Guiart, v. 6670. Dérivé de *fructus.*]

Froideillous. [Frileux : « Hom lenz et pesanz, « et *froideillous* et dormillous. » (Brunetto Latini, Trésor, 107.)]

Froidelet, *adj.* Diminutif de froid.

O le mignard ventelet,
Doucettement *froidelet.* (*Jacq. Tahur. p. 279.*)

Froidelettement, *adv.* Diminutif de froidement. (Cotgrave.)

Froidille, *s. f.* « Asfodelle, ou aphrodille. » (Oudin.)

Froidir, *v.* Causer du froid :

Amors li a gité un dart;...
Froidir lui fait, et eschauffer,
Sovent li fait color muer. (*Fabl. de S. G. f. 62 c.*)

Froidor, Froidour. [1° Froid : « Et decline « li tens vers la *froidor*, tout autressi comme en « mars vers la chalor. » (Brunetto Latini, p. 134.) — « Sains Phanuiaus se jut un jour Enmi la salle à « la *froidour* Sous une kiolte de cendal. » (Vie ms. de J. C. dans D. C. III, 413 c.)

2° Fraicheur : « Adonc me prist une *froidor*, « Dont je dessous chaut peliçon Oi puis sentu mainte « friçon. » (La Rose, v. 1704.)]

Froidure. 1° Froid. [« Il deust faire outre me« sure En yver estrange *froidure.* » (Rose, v. 17870.)]

2° Fraicheur :

Aucuns, pour leur soif oublier,
Qui grant estoit à des mesures,
Et pour querre un poi de *froidure,*
Le fer à leur denz engouloient. (*G. Guiart, f. 351 a.*)

De là « assaillir à *froidure,* » attaquer au frais. Froissart dit d'une guerre entre les Ecossois et les Anglois en 1388 : « Les Escoçois soupoient ; d'au« cuns estoient couchés, et reposoient ; car ils... se « vouloient lever au matin, pour assaillir à *froi« dure.* » (Froiss. liv. III, p. 333.)

Froidureux. Qui amène la froidure :

L'an vingt et sept, fevrier le *froidureux*
Eut la saison plus claire, et disposée,
Que mars n'apvril ; brief il fu si heureux
Qu'il priva may de sa dame rosée. (*C. Marot, p. 323.*)

Froie. [Frai des poissons : « Les pescheurs « detruisent toute la *froie.* » (Ord. VII, 779.)]

Froier, *v.* Frotter, broyer A. Moissonner B. [Voir Fraier.]

A [« L'en ooit ses os entrehurter ensemble et « freindre et *froier* l'un à l'autre. » (Miracles de S. Louis, p. 397.)]

Tel cuide on qu'au lange *se froie,*
Qu'autre chose a sous la corroie,
Si com je cuit;
N'est pas tout or quanqu'il reluit. (*MS. 7218, f. 314 c.*)

[« Au *froier* cognoisteras Dou cerf quand tu le « trouveras. » (ms. 7615, II, f. 168.)]

B Jusqu'à l'aoust fu pris respis,
Qu'on peust *froiier* les espis. (*Mouskes, p. 809.*)

Froigner, *v.* Froncer A. Frémir B.

A Nous disons encore « se renfrongner. » « Quan« ques puet du nez *froingne.* » (ms. 7218, fol. 202 a.) Voyez Frongne.

B « Quant le cheval vit la riviere, il refusoit de « passer oultre, et commença à *froigner.* » (Percef. vol. I, f. 28 a.) — « Lors commencerent leurs che« vaulx à *frongner*, et à dresser sur leurs pieds de « derriere. » (Ibid. I, f. 41 b.) — « Ronfloit, et *fron« gnoit* comme un cheval. » (Ibid. III, fol. 45 c.) — [« Le cheval de messires Jacques de Lendesesée se « commença à hennir et à *frongnier* et à frapper « du piet en terre. » (Froiss. XIII, 249.)]

Froion. [Coup : « L'asne out doné tant de « *froions.* » (Renart, IV, v. 344.)]

Frois. Substantif verbal de froisser ; par suite mêlée. On lit de la bataille de Poitiers :

Li rois est moult bons chevaliers,
Avant se met moult volantiers :
Partenopex est de lui pres,
Et Gaudins qui n'est pas mauves :
Ensanble viennent à un *frois,*
Grant noise font, et grant effrois. (*Parton. f. 159 b.*)

Froissable, *adj.* Frêle, fragile. « La femme est « de *froissable* nature, et de foible condicion. » (Anc. Cout. de Bret. f. 171 b.)

Froissé, *adj.* Terme de blason. « Le chevalier... « s'armoit d'argent, *froissé* d'azur, à une molette « d'argent ou chef. » (Froiss. IV, p. 47, 48.)

Froisseis, *s. m.* Action de froisser A. Choc, mêlée B.

A « Ilz oyrent les fueilles trembler, ou les arbres « bruire,... si arresterent souvent, en escoutant « s'ilz orroient quelque *froisseiz,* ou se l'un des « quatre qui aloit devant retourneroit. » (Le Jouv. fol. 20 b.) — « Passant un buissonage entr'ouyrent « le *froissis* d'un hallier, comme d'une beste qui « brossoit les hayes. » (D. Flor. de Grèce, f. 119 b.)

B [« La eut grant *froisseis* et bouteis. » (Froiss., liv. V, p. 442.)] — De là, dans Cotgrave, le *froissis* des causes.

Froissement. 1° Action de froisser. (Oudin.)

2° Peine, fatigue : « Qu'en armes chevalier de « tourment, Ainçois qu'il puist à grant fais adrecier, « Clers de labour, ouvrier de froissement,... Leur « grant travail en la fin po leur vaut. » (E. Desch. folio 42 c.)

Froisseur, *s. m.* Qui brise : « Injurieux tres« passeurs, violeurs, *froisseurs* de nostre presente « sauvegarde. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 631.)

Froissier. [1° Briser, démolir : « Od vos « cuables avez *fruisset* ses murs. » (Roland, str. XVI.) — « Là veissiés fier estor et pesant ; Tant « escu fendre, tant lance *froissant,* Et desrompu « tant hauberc jazerant. » (Raoul de Cambrai, 158.) — « Ces jeuiauls furent mis en paniers et en bonne « ordonnance pour le plus aise porter sans *frois« sir.* » (Froiss. II, 95.)

2° Meurtrir : « Li canonnes rechut tamaint « horion dont il fut durement *froissiés* et blechiés. » (Id. IX, 455.)]

Froissure. [1° Meurtrissure : « A grant meschief « les (chevaux) pooient il cachier avant, ne seoir « sus pour le *froissure.* » (Froiss. II, 178.)]

2° Fatigue, peine.

L'ennuy, la *froissure* et l'ahan. *(C. Marot, p. 560.)*

1. Froit, *s. m.* Serpent. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 95, dit :

..... Vous vueil amentoivre de Simon de Crespi,
Qui le conte Raoul son pere défoui,
Et trouva en sa bouche un *froit* plus que demi
Qui li mangoit la langue ; dont jura et menti.

2. Froit, *adv.* Froidement : « La guerre est telle « qu'il fault besogner selon le loisir qu'on a, et « fault procéder aucunes fois *froit*, aucunes fois « chault. » (Le Jouvenc. f. 29 b.)

3. Froit, *adj. et s.* [1° Froid : « Parmi le cor lui « fait le *froit* acier passer. » (Berte, III.)

2° Insouciant : « Et tant fist en brief terme que « le roy et son conseil furent aussi *froit* de la dame « aidier, comme ils en avoient eü grant volenté. » (Froiss. II, 36.) — Dans Roland, la forme substantive est *freiz.* — Dans Berte, c. XXXII : « Por ce « que j'ai grant *froit*, en mon mantel je m'enclo. »]

Expressions :

1° « *Froid* sang, » sang-froid : « Fut ordonné par « le grand seneschal,... que nul si hardy, à peine « de mort, ne touschast aux biens des esglises, et « que l'honneur des femmes fut gardé, et que l'on « ne boutast feu, ne ne fut aucun tué de *froit* « *sang.* » (Monstrelet, III, p. 70 b.)

2° « Avoir *froid* aux pieds, » être jaloux. (Contes de Des Perriers, t. I, p. 119.)

3° « Dieu me donne le *froid* selon la robe ou selon « le drap, » c'est-à-dire le travail selon mes forces. (Oudin.)

4° « *Froides* nouveles, » mauvaises nouvelles.

Le meschief, les *froides nouveles*,
Estendent sus Flamens leurs eles ;
Qui fuire s'en puet, il eschape. *(Guiart, f. 244 b.)*

5° « La foire *froide* de Trezet de Troies » est au nombre des foires de Champagne. (Ord. t. II, p. 74, et Du Cange, IV, 659 b.)

6° « *Froide* passion. » On disoit avec imprécation : « *Froide* passion le fiere. » (Poët av. 1300, t. IV, page 1468.)

7° « Faire *froit*, ne chault, » c'est-à-dire rien.

. . . . Qui tient regle en prison,
Fortune jà en sursault
Ne luy *fera froit, ne chault.* *(Desch. f. 96 a.)*

8° « Mourir *froit*, » mourir tout à fait. (Lanc. du Lac, t. II, fol. 52 a.)

9° « N'estre pas *froid* de venir, » venir avec empressement. (Froiss. liv. I, p. 237.)

10° « *Froit*-vaulx. » Par allusion à l'abbaye de Froidmont :

. . . . . . Ce n'est que vent
De gens qui n'ont hostel et femme,
Puisqu'il y a seigneur sans dame,
L'en treuve hostel de *froit vaulx*
Ce n'est c'une estable à chevaulx
Ou il a foing, et pou litiere :
Varlet n'y a, ne chamberiere. *(Desch. f. 554 a.)*

11° « Icy vient à point le proverbe que l'on dit, « pour *bien fait, court froit ;* ainsy en prent il à ce « chevalier, car en retournant pour le chiennet, il « vous cuidoit aucunement à gré servir ; mais il en « est maintenant mocqué, et gabé. » (Percef. IV, fol. 113 a.) C'est-à-dire le bienfait est payé par une cour *froide*, par des remercîments peu chaleureux.

12° [« Et sachiez, *froit* a à la flé, Qui plus estent « son pié que son mantel. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4e série, V, 317.)]

Froiterie, *s. f.* Action de battre, de frotter. « Se « ton faucon va au change, et il prent coulon, ou « corneille, ou autre oisel de change, et tu le treuves « mengant, ou qu'il ait mengié, ne luy fay nulle « *froiterie*, ne ennuy. » (Modus, fol. 120 b.)

Fromage. [« Ainsi comme il entroit en la sale « à Paris, il fu apareilliez qui le feri d'un *formage* « en foissele en mi le visage. » (Mén. de Reims, § 358.) — « De *fromaches* vit un millier qu'en avoit « fet asoleillier. » (Ren. v. 7211.) — « Li morsiax « qui fu en l'enging, Fu de *fromage* de gaain. » (Id. 18378.)] — « *Fourmages*, au nombre de dix, « estoient composez d'un tonneau de bouillie, et de « dix pains. » (Tri. des IX Preux, p. 26 b.)

Expressions :

1° « *Formage* de gain » (voyez plus bas *gaain*), c'est-à-dire de regain, d'automne. (Chron. St Denis, t. II, fol. 74.)

2° « *Fourmage* de Bans. » (Cotgrave.)

3° « *Fourmage* de Betune. » (Cotgr.)

4° « *Fourmage* de Louans. » (Cotgr.)

5° « *Fourmage* de Taupe, et pain d'Argus. » (Id.)

6° « *Fromage* de Brie. » (Poës. av. 1300, IV, 1652.)

Froment. [1° La meilleure espèce de blé. Le pluriel neutre *fromenta* fut pris pour un féminin singulier : « Uns hons se dit à un autre qu'il est « deceus par sa tricherie an ce qu'il se fioit en lui, « d'un arpent qu'il acheta qu'il n'avoit pas veu, et « li fist entendant qu'il estoit de *fromentes* et il « estoit de roiges, dont la chose vaut moins. » (Liv. de Justice, 116.)] — « S'il trovoit mes bues, ne mes « vaces, ne mes brebis en ses prés, n'en sen « *forment*, qu'il fust mie si hardis pour les exacre- « ner, qu'il les en ossast cacer. » (MS. 7989 2, f. 78 b.) — 2° Vivres, comme *frumentum* dans les auteurs classiques.

Zosimas commenche son oirre ;
O lui porta un peu de coirre,
Et de lentille ensement ;
Il n'avoit soing d'autre *forment.*
Vies des SS. fonds, Sorb. chif. 61. col. 27.

Expressions :

1° « Cueillir le *froument* qu'un autre a semé, » recueillir le fruit de ses peines.

Je voy d'amour requerir largement
Amans, amans qui ne l'ont desservi :
Et à autres voy cueillir le *froument*,
Qu'ils n'ont semé, labouré, ne nourri. *(Desch. 277 c.)*

2° « Quant amours a à mon cueur addressé bon « et bel, preux, hardy, et plain de chevalerie, leal « et certain envers moy ; nul ne m'en sçauroit faire « partir ; car *fol est qui quiert meilleur pain que « du frument.* » (Percef. VI, f. 72 b.)

Fromentage. [Droit payé d'abord par les terres à blé, puis par toute espèce de terres, même les vignes : « Jean du Baillail lige de certains *fromen- « tages*, que il tient de la baronie de Mayenne. » (Registre des biens de Louis, duc d'Anjou, fol. 112.) — « Item un clous de vignes appellé le *fromentage* « ou domaine du seigneur. » (Id. f. 51.) — « Tant « en rentes que deniers, *fromentages*, avenages, « gelinages. » (Registre de Louis le Hutin, JJ. 80, année 1316.)]

Fromentée. [1° Bouillie de farine de froment : « Farracum, *fromentée* ou viande crasse. » (Gloss. du fonds S. Germ. dans D. C.) — « Or sont-ils morts, « Dieu ait leurs ames ; Quant est des corps, ils sont « pourris Ayant esté seigneurs ou dames, souef et « tendrement nourris De cresme, *fromentée* ou « riz. » (Villon, Grand Testament.) — 2° Bière. (Rabelais, IV, 255.)]

Fromenteux. [« Voy ces rochers au front « audacieux ; C'estoient jadis des plaines *fromen- « teuses.* » (Rons. p. 903.)]

Fromentin, *adj.* Qui est de froment. (Cotgr.)

Fromi. [Fourmi : « Dist la *fromiz :* or chante à « mei. » (Marie, Fables, t. II, f. 124.) — « Se *fromis* « abondent en un jardin, et l'en gette en leur « repaire de la scieure d'ais de chesne, ils mourront « ou vuideront à la premiere pluie qui chera, car « les scieures retiennent la moiteur. » (Mén. II, 2.)]

Fromiller, *v.* Fourmiller.

. . . . La grant chevalerie
Dont tote la terre *fromie.* *(Parton. f. 163 b.)*

Fromin, *s. f.* Les Flamands, qui peuplent et grouillent comme des fourmis.

Dormi long-tems ont en leur fromiere,
Sanz eulx mouvoir, li *fromin* remuant,
Pour le lion qui, dessus la pouldriere,
Sanz eulx grever, aler seignouriant. *(Desch. f. 35 c.)*

Frommiere. Fourmilière.

Quant le grand lac dont sour la *frommiere*
Commencera à mouvoir ses frommis. *(Desch. f. 39 c.)*

Fronc, *s. m.* Front. [« Ils ne pooient chevauchier « ne aller tout d'un *froncq.* » (Froiss. V, 37.)]

De travail le *fronc* me dégoutte. *(Coquill. p. 171.)*

Expressions :

1° « *Fronc* du charriot, » devant du chariot. (Perceforest, IV, fol. 118 a.)

2° « Etre *fronc* à *fronc,* » être en présence, en parlant de deux armées. (Lanc. du Lac, III, 157 a.)

Fronce, Fronche. 1° Ride : [« Le front fist « haut, plain et pollit, *Fronce* n'y ot grant ne petit. » (Athis, dans D. C. III, 421 a.) — « Tous estoit jà ses « vis fletri, Qui fu jadis souef et plains, Or estoit « tout de *fronches* plains. » (Rose, ibid.)]

. . . . Un front large, blanc, et plain
N'avoit ne *fronce* ne grain. *(Parton. f. 142 b.)*

2° Action de froncer le sourcil, d'être renfrogné. On lit des prélats :

Plus tyrans, plus particuliers,
Que ne soient les seculers :
Ceuls font leurs móes, et leurs *fronces*,
Et les griefs, et durs responses,
Aux gens d'armes, aux souldoiers,
Et aux poures officiers. *(Desch. f. 522 c.)*

[« Et veissiez apertement Qu'il ne paroit dedens « son vis Corouz ne *fronce*, c'est avis ; Ainçois « cheoit à lerme plaine, Com li ruissiaus de la « fontaine. » (Ruteb. II, 515.)]

Froncer, *v.* Friser [A]. Rider, froncer [B].

[A] Ne te doiz pigner, ne poncer,
Ne tes crins tondre, ne *froncer*
Ne en miroir esgarder. *(Ovide de art, f. 95 c.)*

[B] [« Par le conseil sa mere, l'orde vieille *froncie.* » (Berte, coupl. 60.)]

Fay de loyauté ta touche,...
Et de justice ta couche ;
N'aten pas jusqu'au demain,
Ainçois de ta propre main
Le faiz ; se nulz en *frouche*,
Ou en parle, ne grouche. *(Desch. f. 95 a.)*

Expressions :

1° « *Froncir* les yeux, » froncer le sourcil.

Quant ly truans oit la response,
Des yex *froncist*, du nez rebonse ;
Il a tel dueil, ne sçet que dire :
De mautalent fremist, et d'ire. *(III Maries, 360.)*

2° « *Fronser* la bouche. » (Cotgrave.)

Froncete. [Petite ride, dans Parton. v. 4868.]

Franceure. Fronçure, ride.

. . . . On voit seulement le grand front de la mer
Se frizer doucement, en petites *fronceures*,
Sous les tiedes soupirs, et les molles enfleures
Des zephirs tremblottans. *(R. Bell, I, p. 117.)*

Froncher, *v.* [1° Respirer avec bruit, s'ébrouer, comme *froigner :* « En un estable ont mené le « destrier ; *Fronche* et henist et regibe des piez. » (Garin, dans D. C. t. III, fol. 518 a.) On lit aussi dans Fierabras, 126 : « Li destriés *fronke* du nés. »]

Comme un tison tout ainsi fume,
Et comme un porc ainsi escume :
Du nez *fronchist*, des yex roeille,
Et ainsi brait com une aumaille. *(III Maries, 238.)*

2° Ronfler en dormant.

Celle le laissa reposer,
Et cil commença à *froncher.* *(Fabl. de S. G. f. 11 a.)*

Fronciaulx, *s. m. p.* Oiseaux [A]. Bandeau de front, ferronnière [B]. (Voir FRONTEAU.)

[A] La chantoient tarins, et *fronciaulx*,
Allouettes, pinçons, chardonnereaulx. *(Desch. f. 75 a.)*

[B] Les muremilles flairables
Qu'elles portent en leurs narines,
Les pierres pendantes aux poitrines,
Et les *fronciaulx* sur leurs sourcis. *(Desch. f. 532 a.)*

Frouciez. 1° Ridé :

Fronciez est comme singesse. *(Desch. f. 86 a.)*

[« Il avoit le visage *froncé* comme un parche- « min. » (Desp. 85e Conte.)]

2° Renfrogné :

Ele avoit une fille mal ensaigniée,
Qui avoit non Bougise ; si ert *fronciée*,
Moult ert laide. *(Rom. d'Andigé. f. 67 d.)*

Froncine. Le poëte, dans les vers suivans, dit que « l'avoir, » c'est-à-dire l'argent, fait tout dans l'église :

Avoir fait bien un petit page
D'une *froncine*, d'un rabot,
Qui n'est pas graindres d'un cabot,
Un grant seignor, un grant doian.
Hist. de Ste Léocad. MS. de S. G. fol. 28, V° col. 3.

Froncis, *s. m.* Plis. (Oudin et Cotgrave.)

Froncy, *part.* Ridé[A]. Plissé[B].

[A] Ce mot signifioit « ridé, » en parlant du visage. « Le chef chanu, le viz pasle, et *froncy*. » (Lancelot du Lac, t. I, f. 117, V° col. 2.)

[B] Mouskes dit d'une victoire remportée sur les Sarrazins par Charlemagne :

Cel jor orent male vegille,
A Morave, Turc et paien;
Moult i gaangnent crestiien.
Cevaus, palefrois, et roncis,
Tentes, et pavellons *froncis*,
D'or, et de soie de coulours. *(Mouskes, p. 223.)*

Frondail. Fronde : « David print l'habit auquel « il estoit acoustumé à garder les brebis, et son « baston qu'il portoit,... et met cinq pieres en sa « pannetiere, et un *frondail* de cordes en sa main. » (Hist. de la Toison d'Or, I, f. 36 b.)

1. Fronde, *s. f.* Action de fronder, de critiquer : « Bachaumont s'avisa de dire un jour que le « Parlement faisoit comme les écoliers qui *frondent* « dans les fossés de Paris, qui se séparent dès « qu'ils voient le lieutenant civil, et qui se rassem- « blent dès qu'il ne paraît plus. » (Retz, II, 385.) De là *fronde* et *mode* sont opposés dans les vers suivans où un valet dit des diables :

Il en est de lourdauts, de hargneux et de mornes ;
Il en est d'enjouez, il en est de grondants ;
De danseurs sur la corde, et d'arracheurs de dents ;
Il en est de village, il en est de grand monde,
Il en est à la *mode*, il en est à la *fronde* :
Enfin que te diray-je ? il en est de galands,
De breteurs, de filoux, et de passe volans.
Thom. Corn. Feint astrolog. acte V, sc. 6, p. 79.

2. Fronde. Voir Fonde. « Les autres appres- « toient arcs, *frondes*, arbalestes. » (Rabelais, III, p. 7, prologue.)

Expressions :

1° « Issir » ou « sortir de la *fonde* de quelqu'un, » se débarrasser de quelqu'un :

Mais femme prandre estraint si roit
Que nulz homs prins n'*ist de sa fonde* :
Femme est plus fort lien qui soit. *(Desch. f. 452 c.)*

2° « Mettre quelqu'un en sa *fonde*, » se rendre maître de quelqu'un :

Au mieulx venir, nostre vie mondaine
A .LX. ans pou puet oultre passer :
Dont .XX. ans sont en jeunesce soudaine,
Vint avons pour avoir amasser ;
Dix ans regnons enterin :
Autres .X. ans langueroux, orphenin
Vieulx, decrepis ; mort nous *met en sa fonde*.
Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 105, col. 1.

3° On donnoit à la mort une *fronde*, comme on lui donne plus communément une faux :

Cis rois que mort contrepassa,
Quant de cest siecle trespassa
Par lei ancement de sa *fonde*. *(Guiart, f. 215 b.)*

Frondelet, *s. m.* « Un flan de laict, une « dariolle. » (Oudin.)

Fronder. (Voir Fronde, 1.)

Fronderies, *s. f.* Discours contre le gouvernement : « Il y a ici de grandes *fronderies*, mais cela « s'apaise en vingt quatre heures. » (Lettres de madame de Sévigné, t. I, p. 347.) Allusion au parti qu'on nommoit « la Fronde » et qui s'éleva contre Mazarin en 1648.

Frondeurs, *s. m. p.* Nom donné en 1648 aux ennemis du cardinal Mazarin. On appeloit ses partisans « Mazarins ; » les « gens sages et impartiaux » étoient désignés sous le titre de « moderez ; » sous celui de « peres » on désignoit les « magistrats « chefs de la Fronde. » (Vie de Fabert, par le P. Barre, II, p. 3.) Voyez l'origine de ce nom, dans le Siècle de Louis XIV, par Voltaire, page 72. — [« Mlle de Montpensier affecta de faire la *frondeuse* « avec emportement. » (Retz.)]

Frondille, *s. f.* Diminutif de fronde : « N'avoient « escus, ne targes, ne espées, fors seulement fron- « des, et *frondilles* à jetter pierres, et bastons tels « que le peuple est acoustumé porter. » (Hist. de la Toison d'Or, I, f. 52.)

Frondillon, *s. m.* Le frère Jean dit à Panurge : « Voudrois-tu faire retrograder les planettes, de- « mancher toutes les spheres celestes, proposer « erreur aux intelligences motrices, espoincter les « fuseaulx, articuler les vertoils, calumnier les « bobines, reprocher les detrigoüeres, condemner « les *frondillons*, defiler les pelotons des Parcques. » (Rab. III, p. 155.)

Frondoyant, *part.* Couvert de feuilles : « Arbres... *frondoyans*, et feuillez. » (L'Am. ressusc. page 323.)

Frondoyer, *v.* Se couvrir de feuilles. (Cotgr.)

Frongne, *s. f.* Air refrogné :

Ainçois me reboute arrier,
Et fait la *frongne*. *(Froiss. Poës. p. 267 a.)*

Frons, *s. p.* « Au hurter ne pourroient nuyre « les nefz ennemies, car la haulteur des pouppes, « *frons*, hunes, et tours barbarines surmontoient « de trop leurs vaisseaulx. » (Tri. des IX Preux, page 323 a.)

Front, *s. m.* Front, devant de la tête[A]. Partie antérieure d'une chose[B].

[A] [« Entre les ieuz mult ot large le *front*. » (Roland, strophe 92.) — « Et vos douz *front* qui est « plus clair que glace. » (Couci, XI.)]

Pour ce ne doit nulz homs amer poulain :
Pourquoy ? pour ce qu'il se cuide, et qu'il ront,
En traversant, de grant chevaulx sentiers ;
Et en alant s'embrunche, et tient son *front*,
Par devant eulx, comme orgueilleux, et fiers.
Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 234, col. 1.

Expressions :

1° « *Front* à *front*, » à l'opposite : « Toutes et « quantes fois que gens à pié marchent contre « leurs ennemis, *front à front*, ceulx qui marche- « ront, perderont, et ceulx qui demoureront pié



« quoy, et tiendront ferme, gaigneront. » (Le Jouvencel, f. 43 b.)

2° « Au premier *front*, de premier *front*, » au premier chef. (Chron. S. Denis, II, f. 13.) — On lit « de premier *front*, » pour « d'abord, » dans Des Accords (Bigarr. p. 50.)

3° « De *front*, » à côté l'un de l'autre. (Oudin.)

4° « Faire *front*, » s'opposer, résister. (Oudin.) — [« Le suppliant prist icellui sous sergent par le nez « entre les deux doiz prochains du poussier de sa « main destre, en lui disant : « Je te fays *front*. » (JJ. 138, p. 80, an. 1389.)]

5° « Par la foi que doi seint *Front*, » jurement. (Hist. de Ste Léoc. ms. de S. G. fol. 31 c.) [Il s'agit ici de Saint Front de Périgueux.]

6° « Au *front* l'abbé. » Cette expression est en note dans Pathelin, Farce. p. 68, pour servir d'interprétation au vers suivant :

Il en viendra *au pied levé*.

* « S'il y avoit jardin derriere le manoir, et terre « qui n'eust point *front* avec les dits survivans, « leur est tenu bailler quatre pieds de voyes, pour « eschange d'autre heritage. » (Cout. de Richeb. N. C. G. I, p. 394 a.)

Expressions :

1° « *Front* de chemin. » Par la coutume de la salle et baillage de l'Isle, « quand pere, ou mere « termine vie... les fils maisné... peut prendre jusqu'à un quartier d'heritage seulement, ou moins, « se tant ne contient le dit lieu, avec la maitresse « chambre, deux couples en la maison, la porte sur « quatre esteux, les porchil, carins, fournil, et « colombier, s'ils sont separez, le burg du puich, et « tous autres arbres portans fruicts, et renfoncez « autres choses reputez pour héritages, avec le surplus des edifices, et bois estans sur le dit quartier de terre, reputez pour meubles, si bon luy « semble, pour tel prix qu'ilz seront prisés à porter « en voye; mectant en mont commun, pour recompense, un autre quartier de terre, ou autant qu'il « en averoit prins, et eu à *front de chemin*, de « pareille tenue. » (Cout. Gén. t. I, p. 908.)

2° « *Front* de rue. » — « Nul ne peut faire bastir, « et édifier maison, ou autre edifice, sur *front de* « *rue*, sans prendre alignement de la justice. » (Cout. Gén. t. II, p. 1028.)

3° « Avoir *front* aux rues, » être logé sur la rue, sur le devant de la maison : « Quand aucuns par- « chonniers viennent à faire partaige d'aucuns « manoirs, celuy, ou ceux ayant part sur le derrière, « et non *front aux rues*, peuvent avoir voye, et « passage sur le manoir, et heritaige de celuy *ayant* « *front aux rües*, tels que de quatorze pieds de « large par eschange d'heritaige. » (C. de Richeb. S. Vaast, N. C. G. I, p. 452 a.)

4° « A *front* de taille, » terme des eaux et forêts. On lit de ceux qui ont droit d'usage : « Ils prendront « bois mort, ou mort bois, non à leur choix indifféremment çà et là ; mais par beziers qui se marque- « ront par pelées, tranchées, et portions, *à front* « *de taille*. » (Cout. de Gorze, N. C. G. t. II, p. 1096.)

Frontant, *part*. Marchant en face. « Le comte « de Navarre s'en vint *frontant* devant la barriere « de la ville de Val-Veyde, et faisant sa monstre ; et « monstroit bien qu'il demandoit la bataille à ceux « de dedans. » (Froiss. liv. III, p. 106.)

Fronteau. 1° Diadème de perles, cercle d'orfévrerie. [« Un *fronteau* d'or à blanches violettes, ou « il y a deux balaiz. » (Preuves de l'Hist. de Bourg. III, 170, an. 1393.) — « Item doit ledit Regnault « livrer à la dite Marguerite pour ledit mariage une « bonne robe longue d'escallate bien fourée, un bon « chaperon selon la robe, une pelisse de gris en- « suiant, une bonne sainture, un coustel, un espin- « glier, un chappel, un orfroy, un *frontel*. » (JJ. 128, p. 109, an. 1383.)] — De là, au figuré, l'on a dit des payens, qu'ils étoient « voilez, et bandez d'un « *frontal* d'ignorance. » (Contes d'Eutrap. 298.)

Qui fille a, n'est pas à repos :
Terre lui fault premiérement,
A tousjours, non pas à sa vie ;
Robes, joyaulx, or, et argent,
Pannes, drap d'or, et pierrerie,
Manteaulx, anneaux, peleterie,
Menu ver, gris, chapel d'or gay,
Fronteaulx, couronne : hé Dieu ! quel glay ?
Vaisselle, plas, escuelles, pos ;
Jamais fille ne mariray. *(Desch. f. 305 a.)*
Frontiaux, et coefes bien ouvrés. *(Id. f. 531 a.)*

2° Bandeau de front, en étoffe. [« Douzaine de « *fronteaux*. » (Nouv. Compte de l'Argent. 213.)] Marot dit de Calisto, dont Jupiter étoit amoureux :

. . . . Ceste pucelle sacré
Pas ne faisoit ouvrages delicats ;
Parer son chef aussi n'estoit son cas,
Ains le tenoit d'un blan *fronteau* serré. *(Marot, 566.)*

Expressions :

1° « *Fronteau* de vigne. » Couronne de vigne que portoient les bacchantes : « Les cheveux voletans « en l'aer, avec *fronteaulx de vigne*. » (Rabelais, t. V, p. 186.)

2° « *Frontel* de heaume, » partie du casque qui couvre le front. (Percef. I, f. 85 c.)

3° « *Fronteau* de mire. » Collier de bois placé autour du collet d'une grosse arbalète pour pointer juste. (Mil. Fr. du P. Daniel, t. I, p. 422.)

Frontelet. [Bandeau de front pour religieuse. On lit aux Statuts mss. des Bénédictines, cités par D. C. III, 422 : « Par dessus leurs couvrechefs un « voille noir avec *frontelet* et barbettes. »]

1. Frontier. [Devant d'autel : « Un cothidian « de chapelle garni de chazuble à un orfroi de bro- « deure à apostres, de *frontier*, doussier. » (Preuv. de l'Hist. de Bourg. III, 217 b, an. 1403.)]

2. Frontier, *v*. Confiner A. Côtoyer B. Faire tête C.

A On lit de St Louis, qu'il « luy estoit expédient, « avant toutes choses, subjuguer le royaume de « Thunes qui est le pays où fut Cartaige, car « d'icelluy costé qui *frontie* sur la mer, venoient « moult de nuyssances, et empeschemens aux cres- « tiens qui passoient par mer en la terre saincte. » (Hist. de la Tois. d'or, I, fol. 89.)

B Les Anglois « demeurerent en leurs vaisseaux,

« et tournerent vers Normandie, et ne tiroyent à « prendre terre nulle part, fors à *frontoyer* les « terres de Normandie, et de Bretaigne. » (Froiss. liv. III, p. 297.) — [« Il *frontoioit* à quarante lances « les frontieres de Lymosin, d'Auvergne et de « Bourbonnois. » (Ed. Kervyn, XIII, 53.)]

C Voir Oudin, au mot FRONTOYER.

Frontiere, *s. f.* Frontispice, devant d'un objet A. Garnisons de frontière B. Front de bataille C. Pays D. Bandeau de front E.

A « Frontispicium, *frontiere*, la partie devant de « l'église. » (Gloss. du fonds S. G.) — [« Pour avoir « couvert d'ays la *frontiere*...... de la cheminée. » (1469. Hôtel de la Prévôté, dans le Clerc de Douy.)]

B « Le roy laissa les *frontieres* contre Niort, là où « estoit Jean de la Roche qui avoit avec lui des « Anglois. » (Hist. d'Artus III, p. 776.)

C « Or vint le dit Thallebot, et sa compaignie, et « arriverent droit à la barriere, cuidans entrer ou « champ; mais ils trouverent *frontiere* de vaillans « gens, bien expers au fait de guerre, qui leur « feirent bon visaige, et hardy, dont les dits Anglois « furent moult esbahis. » (Monstr. III, p. 57 a.) — [« Lors ordonna il tous ses vaissiaux et mist les « plus fors devant et fist *frontieres* à tous costés de « ses archiers. » (Froiss. III, 94.)]

Destriers entre Flamens s'embatent,
Desquiex l'un verse, l'autre plesse :
Au travers d'eus, rompent la presse
En tel maniere qu'en alant
Va leur *frontiere* devalant,
A plus de .IIII^{xx}. banières,
Jusqu'es tentes le roy premieres. *(Guiart, f. 360 b.)*

D [« Li roys Carle avoit grandement pourveu ces « *frontieres* de bonnes gens d'armes. » (Froissart, VII, 412.)]

E [« Une *frontiere* à espousée garnie de perles. » (JJ. 190, p. 86, an. 1460.)]

Expressions :

1° [*Avoir frontiere*, avoir mission de défendre : « Il est en la merce d'Escoce ou il a la journée et « la *frontiere* de parlement pour nous contre les « Escos. » (Froiss. X, 209)]

1° *bis*. « *Frontiere* de bride. » (Cotgr. et Oudin.)

2° « Asseoir les *frontieres*, » établir les garnisons et les quartiers d'hiver, lorsque la campagne étoit finie. (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, an 1365, page 34.)

3° « Faire *frontiere*, » faire tête, combattre. « Le « duc (de Bretaigne), et le connetable son frere « firent reparer la ville de Pont-Orson, qui départ « Normandie, et Bretaigne, à deux lieux du Mont « Sainct Michel, et y fut mis grosse garnison pour « *faire frontiere* contre les Anglois. » (Monstr. II, p. 36 a.) [Voir aussi Froiss. éd. Kervyn, III, 129.]

.... Est digne d'avoir de couronne salaire
Qui, contre grand pouvoir, ose *frontiere faire :*
Car on voyt peu souvent, bon deffendeur defaire.
Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 565.

4° « Mettre *frontiere*, » mettre des troupes en ligne pour garder un pays. « Lors, fut *mise frontiere* à « l'encontre du Crotoy de la gent Anglaise. » (Monstrelet, vol. II, p. 7 a; voy. Froiss. liv. I, p. 67.)

5° « Suivre à *frontiere*, » côtoyer.

.... Les dits Angloys monterent
En hault, pour passer la rivière ;
Mais les François leur empescherent,
Les suivant tousjours *à frontiere. (Vig. de Ch. VII, 46.)*

6° « Tenir *frontiere*, » tenir tête aux ennemis en faisant garder les frontières par des troupes. (Monstrelet, vol. III, p. 10 a; Vig. de Ch. VII, t. II, p. 54.) Cette expression est employée figurément dans ces vers :

.... Il n'est ne clers, ne laïs,
Marchant, ouvrier, n'ouvriere,
Qui n'ait à mentir palais ;
Il ne regne autre banniere ;
S'elle puet *tenir frontiere*,
Tout sera mis en tourment,
Mais j'aprendray la maniere
De mentir, puisqu'om me ment. *(Desch. f. 231 a.)*

Frontissant, *partic.* Qui confine. « Louis le « Debonnaire donna à son III° fils Charle le Chauve « la Gascogne, toute l'Aquitaine, et toutes les autres « terres *frontissant* aux Espagnes. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. I, fol. 66 b.)

Frontueusement. [Avec effronterie : « Moult « folement et moult *frontueusement* il demanda « cette chose. » (Dom Bouquet, V, 244.) — « Autre « vilaine costume avoit; car il metoit hors le croiz « de son ventre devant la gent *frontueusement* et « sanz nule vergogne. » (Id. III, 197.)]

Froqueur, Froquier, *s. m.* Voyer, qui a l'inspection des rues pour empêcher qu'on ne rétablisse, sans permission, aucun édifice tombé en ruine ou qu'on ne fasse quelque nouvelle fenêtre. (Du Cange, sous *Frocarius*, et Cotgr.) — [« Icelles « religieuses disoient que li habitans de la ville ne « poievoient édifier, faire, refaire... esdiz fros sans « prendre congé au *froquier* de la dite eglise. » (Reg. des Olim, an. 1315, f. 135.)]

Frosser, *v.* Bâtir sur une terre en friche, sur un *fros :* « *Frosser*, et caver, » dans la Cout. de Mons, ch. 53, art. 5.

Frossié, *partic.* Froissé, meurtri. (Gérard de Nevers, II° partie, p. 16.)

Froter. [1° Sens actuel : « Si tost cum il s'i ert « plungez Lavez et *frotez* et baigniez. » (Benoît, II, 1391.) — 2° Toucher, heurter : « Leur vaissiel « estoient si grant que se il euissent *froté* à terre « en telle fortune, il fuissent romput. » (Froiss. III, 141.) — « Car il allerent *frotter* as roches d'Irlande. » (Id. IX, 214.) — 3° Recevoir une frottée : « Chier « frere, ne vous en doubtez Que François nous ne « devons craindre; S'i venent i seront *frotez*. » (Myst. d'Orléans, p. 607.)]

Expressions :

1° « Se *froter* à quelqu'un, » l'attaquer. On le dit encore populairement. (Cl. Marot, p. 586, Oudin.)

2° « *Frotter* sa mitaine. » Même sens. « Il trouvera « d'autres gens à qui parler là bas, et faut qu'il ne « s'y *frotte sa mitaine*. » (Brant. Cap. fr. III, 373.)

3° « *Frotter* son lard. » Expression obscène. (Rab. t. II, p. 195.)

4° « *Frotter* son museau de quelque chose, » manger. (Strap. t. I, p. 94.)

5° Droiz dit qu'uns medisans dira,
Et à son seigneur contera,
Un tel mesdit, et tel losenge,
Et seur tel sen mesdit merra,
Que lui sires celui barra,
Et le fera de lui estrange;
Or se peut il *froter au lange*,
Veez son afaire qui li change,
Jamais voir ne le querra. *(MS. 7615, I, f. 109[a].)*

Frouans.

Saupicquetz *frouans* de gourtz acquetz,
Pour deshouser beau sire Dieux,
Allés ailleurs planter voz marques:
Berards vous estes rouges gueux,
Menard s'en va sur les joncheurs. *(Villon, p. 109.)*

Froucher, Frouger, *v.* Fructifier.

Vairon, que ferai-je ? puisque vous mehaigniez
Bien voi que moult par tens serons descompaigniez...
Sire, ne me devez mon mehaing reprochier,
Quar onques nule beste ne poez chevauchier,
Qui puisse desos vous amender, ne *frouchier;*
C'est tout par vostre crolle, et par vostre hochier.
MS. 7218, fol. 342.

Frouesser, *v.* Froisser, briser. « *Frouesser* son « serment, » manquer à son serment. (Anc. Cout. de Bret. fol. 86[a].)

Rommain queurent à la rescousse;
Qui lance porte, tost la *frousse;*
Quant les lances leur sont faillies,
Aux espées caplent fourbies. *(Brut, fol. 91[d].)*

Frouger.

Ahi clers! plus ne *frougeras*,
N'a clergie plus n'entendras;
Tu en as fait voler les coins,
Quar tant te plus, et tant l'amas
Lecherie, quant t'acointas. *(MS. 7218, f. 78[c].)*

Froumenteit. [Vin *froumenteit*, vin de cens et rente. « Item chascun jour une quarte de vin, « ......c'est assavoir une pinte de vin *froumenteit*, « et l'autre marchant. » (JJ. 64, p. 450, an. 1326.)]

Froumigerie. [Espèce de bouillie. On lit au gloss. 4120, an. 1352: « Comedia, *froumigerie.* »]

Frouste. [En friche: « Item une vigne... laquelle « est apresent *frouste.* » (Reg. des fiefs du comté de Poitou, f. 73[a], an. 1423.)]

Froustis. [Même sens: « Item tiens à mon « domaine les *froustis*, qui jadis fut harbergement, « courtillages et appartenances. » (Id. f. 22[b].)]

Froux. [Troupeau: « Item se uns *froux* ou uns « pars d'oueilles trespasse per eschapée, et est pris « en autrui meffait, il sera en amende de deux « soulx. » (JJ. 59, p. 346, an. 1304.)]

Froyé, *adj.* Il se dit de la tête du cerf, lorsqu'il s'est frotté contre les arbres. « Si le cerf n'est *froyé*, « le doit le veneur laissier abayer aux chiens bien « longuement, ...mais s'il est *froyé*, et bruni, il le « doit tuer le plustost qu'il pourra,... pour doubte « qu'il ne tue les chienz. » (Chasse de Gast. Phéb. page 243.)

Frucherie, *s. f.* Lieu où l'on met les fruits, à Marseille. (Du Cange, sous *Frucharia.*)

Fructifiemenz, *s.* Production. Ce mot, dans S. Bern. p. 118, traduit *fructificatio*: « Effraim « k'altre tant valt cum *fructifiemenz.* »

Fructifier, *v.* Porter des fruits. [« Bone ente « en bon estoc doit bien *fructifier.* » (Thomas le Martyr, 128.) — « O parole brief et plaine, parole « vive et *fructifianz* et digne qu'ele tot par tot soit « receue. » (S[t] Bernard, XXVII, 30.)]

Jamais grain ne *fructifie*,
Si premier ne se mortifie. *(Cotgrave.)*

Fructuaire, *s. m.* Usufruitier. On lit, au sujet des tailles d'un bois: « le *fructuaire* qui auroit « vendu la taille, pour la demeure d'icelle saison « n'y auroit dommage, ne le marchand, mais le « foncier y a interest; car le ject, et le fons du bois « en vaudroit pis. » (Bout. Som. rur. II, p. 769.)

Fructueusement, *adv.* Avec fruit. (Monet.)

Fructueux, *adj.* Qui porte des fruits[A]. Utile, profitable[B].

[A] Le maistre ouvrier en vraye agriculture
Planta jadis au terrestre verger,
Arbres plusieurs, de fruict, et de floriture,
Belles à veoir, et doulces à manger,
Dont ordonna une *fructueuse* ente,
De ses clozier, et cloziere estre exempte
Du fruict cueillir. *(G. Cretin, p. 16.)*

[B] [« Et au regard des autres biens de la terre ne « fut pas grant habondance de vin, mais la mer fut « fort *fructueuse.* » (J. de Troyes, Chron. 1464.)] — « Tu pers tous biens *fructueux.* » (Molinet, p. 127.)

Fructuosité, *s. f.* Fécondité. (Cotgr. et Oudin.)

Fruem (mettre à), *express.* Mettre à sac. Mouskes dit de l'abbaye de Jumiéges ravagée par les Normands:

.... I avoit moines .III. cens;
S'orent tieres, rentes, et cens,
S'enporterent lor coses toutes;
Et li paien, et leur grans routes,
Arsent tot, et misent à *fruem*,
Et puis s'en allerent à Ruem,
Et destruisent toute Neutrie
Que nous apielons Normendie. *(Mousk. p. 335.)*

Frugal, *adj.* Sobre. (Oudin.)

Frugalité. [« Il ne fut onques cité, en laquelle « povreté et *frugalité* aient esté tant longuement « honorées. » (Bercheure, trad. de Tite-Live, f. 7[b].)

Fruiant. [On lit dans Renart, v. 12898: « Pute « *fruiant.* »]

Fruiche. [Friche: « Ez lieux incultivez, qui « sont en chaulmes, en *fruiches* et brueres, et « buyssons, n'y a, et n'y eschet point de prinse de « bestes. » (Thaumass. Cout. de Berry, p. 367.)

Fruicte. Collectif de fruit. « La place.... ou se « vendoit la *fruicte*, et les herbes. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 50.)

Fruit, *s. m.* Produit[A]. Petits des animaux[B]. Service, utilité[C]. Durée[D].

[A] Les curés « prétendent exiger dismes de bois, « foins, herbes, et toutes grosses bestes à cornes, « moutons, brebis, agneaux, laines, pourceaux,

« veaux, oisons, et autres semblables *fruicts.* » N. C. G. II, p. 194 a.) — On lit « *fruits* des bleds, » pour blés, dans Perard, Histoire de Bourg. p. 460, an. 1246.

b « Est plus expedient venir à l'encontre d'une « ourse, quant on luy a osté ses *fruits*, que a un « fol qui a luy mesme me le confie, et ne veult « recevoir aucune correction. » (Nef des fols, f. 52 a.)

c On est amé tant com fait *fruit*. (*Desch. f. 16 d.*)
Quant *fruit* fault, desserte s'en va. (*Id. f. 341.*)
..... Quant *fruit* fault, vielz homs devient chargans.
Id. ibid. fol. 355, col. 1.
...... Quant *fruit* fault, nul guerdon n'a. (*Id. f. 390 a.*)

d Puis sone son cor, et jostise;
Si asiet bien les moz de prise;
Li chien i vienent, à grant bruit,
Qui du sangler vuelent le *fruit*. (*Parton. f. 126 b.*)

Expressions:
1° « *Fruits* blancs d'hyver. » (N. C. G. I, p. 972 a.)
2° « Le *fruit* et la fleur, » c'est-à-dire tout.

..... Il y a .III. fois trop de gent
Qui happent le *fruit et la fleur*. (*Desch. f. 294 c.*)

3° « De belle fleur, *fruit* crochu, » c'est-à-dire de parents bien faits, naissent des enfans contrefaits. « On voit souvent issir *de belle fleur fruit crochu*, « et affin que vous sachez pour moy, et par quelle « raison ma mere qui si très belle estoit, apporta « *fruit* si bossu. » (Percef. I, f. 76 a.)

4° « Le bon *fruit* vient de bonne ente, » d'un bon père nait un bon fils. « Comment, dist le roy, est le « pere si preudhoms; par ma foy, dist elle, c'est le « plus preudhoms du lignage Darnat, c'est le fils « de Galinant du Glar, pour ce dist le sage : *le bon* « *fruit vient de bonne ente*, et ainsi du contraire. » (Percef. I, f. 32 a.)

5° « Les deux chevaliers disoient à estre aimez, « et de tels personnes qu'ilz ne n'ont cure; mais on « a dit pieça, *qui desire le fruit, à peu d'occasion* « *il jette l'oeil;* non pourtant si n'ont ilz occasion « tant petite qu'elle soit, et si en parlent-ilz cour- « toisement. » (Percef. VI, f. 88 c.)

6° « Compagnie de mauvais *fruit*, » mauvaise compagnie. (MS. 7615, I, f. 111 c.)

7°........ *Fruis* n'est prous qui ne maure. (*P. av. 1300, I.*)

Fruir, *v.* Jouir.

..... De ce coup Dodon perd, et l'ame, et le sang :
Lors il chet, et les yeux, à grande peine, il ouvre,
Qu'un dur repos oppresse, un someil plombé couvre :
Trois fois il les dessille, de la lumiere douce
Il tache de *fruir*. (*Du Verdier, Bibl. p. 1208.*)

Fruitage. [Collectif de *fruit* : « Icelle Jehanne « s'entremettoit de vendre harens, *fruitages* et « porées. » (JJ. 116, p. 97, an. 1379.) — « Laquelle « femme leur donnoit des noix et autres menues « choses et *fruitages*. » (JJ, 132, p. 171, an. 1387.)] — « Au tems d'automne, les humains plus copieu- « sement usent *fruictaiges* qu'en aultre saison. » (Rab. III, p. 73.)

...... Le pommier qui porte bon *fruitage*,
Vaut mieux que cil qui ne porte que fleurs.
Clém. Marot, p. 241.

Pommes, pruneaux, tout plein de bon *fruictage*.
Id. page 484.

Fruiterie. [L'un des six métiers de la maison du roi, dont l'ensemble avait pour nom la « bouche « du roi. » Le titulaire de cet office pourvoyait la table de fruits, de cire, de bougie; il était nominalement sous les ordres du grand maître d'hôtel et réellement sous ceux du premier maître d'hôtel : « Valet de la *fruiterie*. » (Chr. de Flandre, ch. 72.)]

Fruiteron, *s. m.* Petit marchand de fruits.

Pourquoy se fait fevre, masson?
Pourquoy se fait un *fruiteron*,
Vendeur d'oint et d'espicerie?...
Souffise à chascun son mestier. (*E. Desch. f. 519 b.*)

Fruitier, *s. m.* 1° Officier de la bouche qui, dans les maisons royales, a la charge et le soin du fruit. « Varlet de *fruictier* de monseigneur Loys de « France. » (Chron. S. Denis, II, f. 192 b.)

2° Jardinier. (Voyez Brant. Cap. fr. II, p. 336.)

3° Marchand de fruits. [« Certes la femme d'un « *fruitier* Qui vent son fruit parmy la ville seroit « plus aise que telz mille Comme je suy, et est sans « doubte. » (Desch. Mir. du Mar.)]

Fruitiere, *s. f.* Verger. « Planter *fruitiere*. » (Anc. Cout. de Bret. f. 118 a.)

Fruition, *s. f.* Jouissance. [« Se on fait marché? « *fruition*. » (Villon, Baillevent et Malpaye.)] — « *Fruition* de l'éternelle, et perpetuelle gloire. » (J. Marot, prolog. à la reine Anne, p. 6.)

Fruition du bien puissions avoir,
Mys en reserve au divin préscavoir. (*Cretin, p. 264.*)

Fruitir, *v.* Porter des fruits.

Orangiers, soleillez, fleurissans y *fruitissent*. (*Baïf, 2.*)

Frumail. [Agrafe, fermoir de livre : « Le livre « estoit enluminé et couvert de vermeil velours à « deux grans *frumaus* dorés et richement ouvrés « ou millieu de roses d'or. » (Froiss. XV, 167.)]

Frume. [Semblant : « Compere, porqoi t'en « vas tu? Et renart li a respondu : N'en faites jà « chiere ne *frume;* Bien vos en diré la costume. » (Renart, v. 6897.) — « De bien se doit on esjouir : « Li bon, car c'est droit et coustume, Et li mauvais « en font la *frume*. » (Lai d'Aristote.) — « Et ja soit « ce qu'il li anuit, N'en fait samblant, ciere ne « *frume*, De son dos fait pour Dieu englume. » (Mir. de Coinci, dans D. C. III, 424 c.)]

Frumental. De froment, de blé.

Dame Ceres qui, par miracles haulx,
Régénéra tous les dons *frumentaulx*. (*J. Marot, p. 48.*)

Frumenteau, *s. m.* Coulevrée, plante rampante. (Oudin.)

Frumentelle, *s. f.* Poire. (Cotgr. et Oudin.)

Frunz. [« Li deables... Li *frunz*, li fel, li an- « nuieux. » (Ruteb. II, 304.)]

Frustrateur, *s. m.* Trompeur. (Monet.)

Frustration, *s. f.* Action de frustrer : « *Frus-* « *tration* de notre vouloir et intention. » (Mém. du Bellay, notes, II, p. 458.)

Frustratoire, *adj.* Vain, inutile : « Chose « vaine, superflue, et *frustratoire*. » (Nuits de

Straparole, t. II, p. 359.) Voyez Essais de Montaigne, t. II, p. 49.

Frustratoirement, *adv.* Inutilement : « S'osta « de sa main la vie qu'il avoit si libéralement « abandonnée, et *frustatoirement*, aux mains « ennemies. » (Ess. de Mont. II, p. 632.)

Frustré, *adj.* Vain, nul. « Scachez que ce ne « vaut, et est *frustré*, et vain langage. » (Bouteill. Som. rur. p. 136.) — « Leur opposition seroit *frus*- « *trée*. » (Bouteiller, Som. rur. p. 197.) — « Que la « bonne estimation, et créance que nous avons en « toi, ne soit *frustré*, et vaine. » (Mém. Du Bellay, t. VI, p. 282 et 283.)

Frustrer, *v.* Piller. Froissart dit que, dans une révolte du peuple d'Angleterre contre les nobles, « les riches hommes, et seigneurs fussent occis, et « leurs maisons *frustrées*, et pillées. » (Froissart, liv. II, p. 140.) — « Pillerent et *frustrerent* la « chambre de l'archevêque. » (Froiss., II, p. 135.) — Monstrelet dit de la ville de Braine en Hainault, détruite et désolée par les commis de Brabant : « Prindrent, ravirent et *frustrerent* tous les biens, « et puis bouterent le feu en plusieurs lieux, et « maisons. » (Monstr. II, p. 22 a.)

Frut, *verbe* à l'indic. 3e pers. sing. du prétérit. Se rompit.

O s'espée sus ly courut,
Et l'espée del grant cot *frut*. *(Brut, f. 26 d.)*

Frutage. [Fruit, revenu : « Item des *frutages* « des terres appartenant à nous religieux...... ledit « chevalier, ne les aians cause de lui, ne pourront « reclamer aucun droit. » (JJ. 79, p. 59, an. 1343.)]

Frutices, *s. m. pl.* Arbrisseaux. « Du latin « *frutex* qui s'entend de tout arbrisseau qui ne « meurt point, ni ne seiche comme les herbes. » (Rab. t. II, p. 94, note 6.)

Fruttuaire. [Usufruitier, dans une charte de 1387, au reg. de Jean, duc de Berry : « Apres la « ditte demission, ledit mons. le duc de Berry « entrera et sera receuz en foy et hommage, posses- « sion et saisine de l'usufruit, ...comme s'il estoit « plain seigneur et proprietaire desdittes terres, « nonobstant que par la coustume, viagere et *frut*- « *tuaire* n'en deust pas si plainement user. »]

Fubleure, *s. f.* Vêtement. « Sa *fubleure* est « contrement baucié. » (Poët av. 1300, II, p. 818.)

Fudos. [« Audevant de la maison desdis reli- « gieus le nuit de le St Jehan Baptiste l'an 1342..... « li dis religieus par euls ou leurs gens avoient fait « faire un feu, apelé *fudos*, en l'onneur de monsieur « St Jehan. » (Cart. Noir de Corbie, f. 100 a.)]

1. Fueil, *s. m.* Feuillage. « Quant ung sanglier « a prins gresse, et le temps est bel et sec, et il a « un peu gelé, et le sanglier vient de menger, et « vient au *fueil*, et se boute dedans et se toueile « parmi le *fueil* en la boue, et au partir du *fueil*, « il va à ung arbre près d'ilec, et se frote à l'arbre. » (Modus, fol. 24 a.)

2. Fueil. [Feuillet : « Tot out aillors le *fuel* « tourné. » (Parton. v. 4918.)]

Fueillie. [Feuillée : « Le signeur de France qui « avoient perdu lors tentes et pourveanches, eurent « conseil que il se logeroient de arbres et *fueillies*. » (Froiss. IV, 22.)]

1. Fuer. [Prix, valeur ; voyez For : « On fist un « ban que on leur amenistrast vivres selon le *fuer* « commun. » (Froiss. IX, 193.) C'est notre mot *fur*.]

2. Fuer. [Taxer : « Item le maire et les esche- « vins pourront *fuer* en la ville, au pain, au vin, à « chairs et à autres denrées par l'assentement de « nostre bailly, et non autrement. » (Cartulaire de St Wulfram d'Abbeville, an. 1376.)]

1. Fuerre, *s. m.* Fourreau.

Coupe gorge qui n'ist du *fuerre*,
Fors quant larrecin vet en fuerre,
Ou meine routiers ou Picart,
Au tournoi ne vint pas sor quart. *(MS. 7615, II, 191 a.)*

2. Fuerre. [Fourrage : « Aler en *fuerre*. » (Froiss. IV, p. 194 ; Agolant, p. 184' ; Garin, I, 271, 272.) Voyez Feure.]

Fuete. [Ce qu'un homme peut labourer en un jour : « Desqueles pieces, l'une siet delez Mattuet « Monteron... contenant la *fuete* à trois hommes. » (JJ. 59, p. 459, an. 1420.) — « Une piece de vigne « en mont Marsen contenant vint *fuetes* ou envi- « ron. » (JJ. 72, p. 560, an. 1346.)]

Fueur. Prix, valeur.

Je me voy au lit de plour
Pour despendre et gaingner po :
Mais j'ay mis le plus beau de *fueur*. *(Desch. 223 b.)*

Fugue. Composition musicale où l'on réunit toutes les difficultés possibles ; de là, au figuré, « suivre toute *fugue*, » prendre toutes sortes de tons : « Que je suis ennuyé de vos longues redites, « escrivains ambigus, esprits hermaphrodites....... « qui *suivez toute fugue*, et qui prenez le ton, « Aujourd'huy de Paris, demain de Charenton. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 577.)

Fuie. [1° Fuite, venant régulièrement de *fuga* : « En *fuie* sont torné, n'ont soing de remanance. » (Ronc. 197.) — « Quant il veirent les gens d'armes « venir, il furent tout esbahi et tournerent en *fuies* « deviers l'ost. » (Froiss. IV, 49.) — 2° Déroute :

Qui pour Dieu la bataille prent,
Ne doit pas en *fuies* torner,....
Quar jà couronnés n'estera,
Qui loiaument ne combatra. *(Mousk. p. 143.)*

1. Fuir. [Fuite, infinitif pris substantivement : « Les *fuirs*, ne les encauchiers, Les retours, ne les « ralliers. » (Cléomadès, dans D. C. III, 428 b.)]

2. Fuir, *v.* Fuir A. Haïr B. Poursuivre C. Eviter, échapper D. S'esquiver, se réfugier E.

« Malherbe a toujours fait *fuir* de deux syllabes, « et *fuit* d'une syllabe. » (Ménage, sur Malherbe, liv. II, p. 338.)

Mon ange prévoyant, en vos yeux, mon domage,
Et que deviez changer le repos de mon sort,
Vouloit que de vos traits je *fuisse* l'effort,
Afin de ne tomber en éternel servage. *(Jamin, 181 b.)*

A [« El li enorte..... Qued elle *fuiet* lo nom chris- « tien. » (Eulalie.) — « Nostre Franceis n'ont talent « de *fuir*. » (Roland, str. 93.)]

Hanter les bons, et *fouyr* les vicieux. *(Cretin, 54.)*

B Comme il vous plaist nous *fouir* ou aimer.
Mell. de S. Gelais, fol. 12.

C Louis, un des bâtards de Louis-le-Bègue, « che- « vauchoit par les champs en guerre contre les « Normans, vit une jeune fille qui fuoit luy; comme « jeune home qu'il estoit, *fouyt* après: la fille se « bouta en l'hostel de son pere; le roy la suyvit, et « entra à cheval dedans l'huys; le hault de l'huys « lui serra les espaules tellement que la poictrine « luy vint sur l'arçon de la selle qui le froissa si « durement qu'il en mourut. » (Hist. de la Toison d'or, I, p. 67 a.) — « Il monta sur son cheval, et se « mist à suyvir ceste beste, autant que son cheval « pouvoit *fouir* à la course. » (Percef. VI, f. 16 c.) — « Quand ces Lombards les apperceurent ainsi fuir, « si *fuirent* aussi après eux. » (Berry, Chron. 372.)

S'il nous attendent, si ferron,
Et s'il s'enfuient, si *fuiron* :
Tournons nos frains vers eulx en queste,
Ainsi si vaincron leur poeste. *(Brut, f. 95 d.)*

D [« Ceulx qui estoient entachiés de la maladie ne « peussent *fuir* que ils ne morussent en sejournant « en Ville-Arpent. » (Froiss. XII, 323.)]

E [« Il se volt *fuir*, mais il ne pot. » (Id. II, 71.)]

Walferaus, qui dont estoit dus,
Et pour mariscal esleus,
S'en est *fuiois* o sa mesnie
A Pepin ki sire iert d'Austrie. *(Mousk. f. 46.)*

Expressions :

1° « *Fuir* à la loy, » fuir la loi. (Ess. de Mont. t. I, p. 410.) Autrefois on construisoit souvent ce verbe avec le datif. (Sag. de Charron, p. 21.)

2° « A *fuire*, » en fuyant. (Vig. de Ch. VII, p. 140.)

3° Qui *fuit* toudis, treuve bien qui le chace. *(Desch. 235 d.)*

4° .... Remede contre la peste par art,
Fuir tost, et loing; retourner tard. *(Cotgr.)*

3. Fuir. Fouir, labourer.

Chevalier, prestre, et laboureur qui *fuet*
L'un nous deffent, l'autre fait oroison,
Laboureur fait les biens dont nous vivons
Croistre, et venir. *(Desch. f. 127 c.)*

Si sui li povres Durfeus,
C'on fait l'or *fuir* et quester. *(Vat. 1490, f. 33 b.)*

Mieulx me vaulsist *fuir* mes champs,
Et mon courtil courtiller. *(Desch. f. 374 b.)*

Par art, prant le chien le gorpil,
Celui qui tant set de farsil,
Qui les autres bestes engigne :
Par art, *fuet* li vilains la vigne ;
Ainsi, qui velt d'amors joir,
Par art li convient maintenir. *(Ovid. f. 93 a.)*

Fuiret, Furet. [« Item le fuireteur mengera à « court et aura hors et ens .xviii. den. de gages par « jour, ses *fuirez* et ses filez poiez. » (Ordon. de l'hôtel, an. 1317, f. 80 a.) — « Cil mist les *furez* es « tenieres Et fist les connins assaillir. » (Rose, v. 20366.)]

Fuireteur. [Voyez le précédent, et le mém. E, an. 1386, f. 100 b : « *Fuireteur* de conins. »]

Fuiron, Furon. Furet A. Curieux B. Voleur C. Jeu D.

A [« Le roy Philippe, l'an 1315, donna audit « Guillebaut la chasse de toutes bestes à piez clos, « à *fuirons*, fil, reis et levriers. » (Reg. de la Ch. des Comptes.) — « Item que nuls ne puist tenir *fuiron*, « ne rersois, s'il n'est gentix hons, ou se il n'a « garenne. » (JJ. 34, p. 54.) Comparez Ord. I, 336.]

B De ceulx qui vivent de la manne
Du ciel, qui mordent en la grappe,
Ce sont bons *furons* en garenne ;
Il n'y a riens qui leur eschappe. *(Coquill. p. 29.)*

C « A Paris il fait fort dangereux mettre de l'ar- « gent dans sa pochette, ou porter bourse; il y a « des *furons* qui, en moins d'un tour de main, « auront mis la main sur la magotte, et gripperont « l'escu. » (Contes de Chol. f. 67 b.)

D Jeu, dans Rab. I, p. 147. [Il consiste à se passer l'un à l'autre un objet quelconque, de telle façon qu'il échappe à la personne qui le doit saisir.]

Fuiseler. [« Et li assist desoubs l'oeil ou descen- « dant dou froncq ou nés, car point ne portoit de « visiere, et li encousi la dedens en *fuisellant* « contremont. » (Froiss. VII, 447.)]

Fuiselet, *s. m.* Terme d'horlogerie.

Encores met li orlogiers à point
Le foliot, qui ne cesse point,
Le *fuiselet*, et toutes les brochetes ;
Et la roe, qui toutes les clochetes
Dont les heures, qui ens ou dyal sont,
De sonner très certainne ordenance ont :
Mes que levée a point soit destente. *(Froiss. f. 67 a.)*

.... Cils dyaulx aussi se tourne, et roe
Par la vertu de celle mere roe,....
A l'ayde d'un *fuiselet* petit. *(Id. fol. 58 a.)*

Fuisil. [Morceau d'acier avec lequel on bat la pierre à feu : « De *fuisils* et de secqs bois il en « fisent tant qu'il en eurent assés en pluiseurs « lieux. » (Froiss. IX, 38.) — On lit dans un gloss. du fonds S[t] Germain : « Fugillus, *fuisil*, fer à faire « feu ...*Fugillator*, faiseur de *fuisilz*. »]

Variantes : FUISIL. Vies des SS. Sorb. ch. 29. — FUYSIL. Chasse de Gast. Phéb. p. 338. — FUISILL. Parton. de Blois, f. 143 a. — FOUISIL. MS. 7615, II, f. 213 a. — FOUSIL. Cotgr.

Fuisiller, *v.* Battre le fusil. « Faire feu de « pierre par fuisil. » (D. C. sous *fugilius*, d'après un gloss. du fonds S. Germain.)

Fuisius. [Fusil, dans Partonopex, v. 5065 : « De « venerie i a ostius Li canivés et li *fuisius*. »]

Fuison. [Foison : « Quanque lor toil, ne m'a « *fuison*, Car je l'ai tot contre raison. » (Partonopex, v. 2633.) — « Un grant *fuison* d'années. » (Froiss. IX, 395.)]

Fuisonner. [1° Foisonner : « Cité *fuisonnée* de « gens. » (Froissart, V, 113.) — 2° Se multiplier : « C'est un feus qui *fuisonne*. » (Id. t. III, f. 455.) — « Charles de Blois avoit dont grant host et belle « gent et tous les jours li *fuisonnoient*. » (Id. IV, 91.)]

Fuiste. [Venir à *fuiste*, venir se réfugier, dans Renart le Nouvel, v. 1656.]

Fuitif, Fuitis. [1° Fugitif : « Sire, funt-il, à vus se « plaint li reis Henris E d'un des plus hauz hommes

« de trestut sun païs, Qui s'en est d'Engleterre « nuitantre alez *fuitis*. » (Th. le Mart. 53.) — « Sers « est *fuitis* qui par cause de fuie va hors de la « meson son seigneur por celer soi à lui. » (Digeste du XIII° siècle, 235.) — « Eneas...... Las et *fuitis* du « biau païs De Troie, dont il fu naïz. » (La Rose, v. 13383.) — « Contenant que pour le fait et occasion « des guerres ils ont été *fuitifs*. » (1441. Remise des droits de Grurie par le duc Charles.)] (L. C. de D.)

.... Maintenant *fuitif*, pauvre et blasmé.
Les Marg. de la Marg. fol. 266.

J'ay veu l'aisné de France,
Fuytif de son sourgeon,
Venir prendre umbroiance,
Soubz le duc Bourguignon. *(Molinet, p. 155.)*

2° Passagers :

Doulz mos issent de bouche amere,
Mais le cuer les fait venimeux,
Par les couraiges envieux
Des convoitans l'autre sur l'un,
Pour les *fuitis* bien temporeux :
On ne doit pas croire chascun. *(Desch. f. 444 b.)*

Fuitoyer, *v.* On lit d'un homme qui va chercher d'autres femmes que la sienne :

Il est maint ribaut, maint hourlier,
Qui souvent de soy met en blame,
Contre raison, sa prude fame :
Par mal faire, et par *fuitoyer*,
En vit on souvent desvoier,
Dont leurs maris sont presque cause. *(Desch. 552 c.)*

Fuitte, *s. m. et f.* Fuite[A]. Déroute[B]. Poursuite[C]. Subterfuge, issue[D]. Détours[E]. Obstacle, difficulté[F].

[A] [« Là seront o toute leur suite, Qui ne sot « onques riens de *fuite*. » (Rose, 10766.)]

[B] [« Et aussi la bataille et arriere garde n'assem« blerent point avec leurs gens, ains se misdrent « tous à la *fuite*. » (Fenin, 1415.)]

[C] « Quant Gadiffer se print à esmouvoir en ire « sur la damoiselle, il brocha son cheval qui estoit « fort, et isnel, et se mist à la *fuytte* par devers ung « chastel qui estoit assis en ung placeiz enclos « d'espinoys, si hors de tous chemins que nul ne « s'y embatoit qu'il ne fust desvoyé. » (Perceforest, vol. II, fol. 138 c.)

Bille du piet, va devant, passe, passe ;
Je doubte trop la *fuite* des esclos :
Qui fuit toudis, treuve bien qui le chace. *(Desch. 236 c.)*

[D] [« Je dirai avant quantes *fuites* principaus il y « a en la haute court en plait. » (Assis. de Jerusalem, I, 56.)] — « A quoy, de la partie de nos dits « cousins, fut dit que la matiere se pouvoit vider « par leur enqueste, et production ; car les choses « proposées par notre procureur n'estoient que « *fuites*, ou nuysances. » (Godefroy, Observ. sur Ch. VII, p. 388 ; Ord. du 5 mars 1483.)

[E] « Doivent estre regardez les acourz, et *fuytes* « du boys ou l'en vouldra chascier. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 311.)

[F] « Se eulx, ou aucun d'euls se complaingnent de « ceuls qui se sont entremis des impositions, ou « temps passé, ou d'aucuns nos officiers, ou d'au« tres, faites leur sommerement, et de plein, ostez « touz houquez, *fuites*, et cavillations. » (Ordonn. t. II, p. 558.)

Expressions :

1° « Une bonne *fuitte* vaut mieux qu'une mau« vaise attente. » (Nuits de Strapar. II, p. 401.)

2° « *Fuyte* de loup. » — « On dit que l'homme de « guerre doit avoir trois choses en luy ; assaut de « levrier, *fuyte de loup*, deffense de sanglier. » (Fouill. Vén. f. 117 a.)

Fulcir, *v.* Appuyer, soutenir. « *Fulsir* la « misere » de quelqu'un, la soulager. (Eustache Desch. fol. 419 c.)

Du riche nom de gloire, et loz *fulsy*. *(Cretin, p. 58.)*

[« La suppliante frequentoit souvent avec un « nommé Simon tisserant de toilles, qui estoit « homme marié, faignant de le vouloir embesoin« gnier de son mestier ; et une fois entre les autres, « elle ala en l'ostel dudit Simon pour *fulsir* son « fait, soubz umbre du mestier dudit Simon. » (JJ. 174, p. 81, an. 1427.)] L'infinitif était pris substantivement :

Et quand il leur vient maladie,
Si je faiz tant que je le die
A mon mari, et que je l'offre
A saint *fulcir*, ou à saint Christofre,
Pour son salut, et guerison,
Il me met sus grant mesprison,
Et dit que je ne fais qu'aler. *(Desch. f. 510 b.)*

Fuligine, *s. f.* 1° Suie. (Cotgrave.)

[2° Humeurs : « Par la contraction du cœur et « des arteres la *fuligine* est chassée hors. » (Paré, Introd. 8.)]

Fuligineux, *adj.* 1° Plein de suie. (Cotgrave.)

[2° Terme de médecine : « Vapeurs *fuligineuses* « de l'humeur melancholique qui monte au cer« veau. » (Paré, Introd. 6.)]

Fulique, *s.* Espèce d'oiseau de rivière. (Cartheny, fol. 49.)

Fulmination. [« Les excommunications et « *fulminations* faites par Marcelin Landriano soy « disant nonce du pape. » (D'Aub. Hist. III, 257.)]

Fulminatoire, *adj.* Fulminant. (Glossaire de Marot.)

Fulminer, *v.* Terme de procédure. « Ne pour« ront *fulminer*, et grossir les procez par rolz ; « ains joinderont, et accoupleront ensemble toutes « escritures, et documens des parties, en leur ori« ginal, ou copie authentique d'iceux documens, « annotant seulement leur exhibition, et les actes « dessus expediez, et appointiez, à peine de priva« tion d'office, et ne viendront en taxe contre les « parties aucunes fulminations, ou rotulemens « doublez des dits procez. » (Cout. Gén. II, p. 980.)

Fumage, *s. m.* 1° Droit dû à la seigneurie de Cheure en Bretagne, sur les « etrangers faisant feu « et fumée. » (Laurière.) — [« Les avoueries, li « *fumaige*. » (JJ. 61, p. 290, an. 1321.)]

2° Bois nécessaire pour le chauffage. (Cotgr.)

Fumager, *s. m.* Nom du palais de l'empereur de l'ordre burlesque des fumeurs, buveurs étourdis par la fumée du vin, selon la fiction d'Eustache Deschamps :

Pensons, dedens .III. mois prouchains,
Tenir nostre noble consile,
A nostre puissans domicile
De *Fumager* sur la perriere :
Là tendrons nostre court pleniere. *(Desch. f. 405 c.)*

Fumat, *s. m.* Raie, poisson. (Oudin.)

Fumé, *part.* « Voila un beau champ s'il estoit « bien *fumé*. » C'est une mauvaise allusion de « champ, » à « chant, » pour dire que quelqu'un chante mal. (Oudin.)

Fumée, *s. f.* Vapeur, fumée [A]. Poussière [B]. Fumet, odeur [C]. Mauvaise odeur [D]. Rêverie [E]. Fantaisie, chagrin [F]. Colère, folie [G]. Querelle [H]. Accès d'orgueil [I].

[A] [« *Fumée* levad de ses narines, e li fus ki de sa « buche vint, devorad e les charbuns alumad e « esbrasad. » (Rois, 206.) — « Là ou li feus a « demoré longement, tozjors i seront les *fumées*. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 360.)]

[B] « Longuement fut le roy, et sa compaignie « qu'ilz ne sceurent comment il leur estoit, mais « enfin la *fumée* cheut, et luysoit trop cler la « lune. » (Percef. VI, fol. 107 d.) — « Ilz veoient la « *fumée* dessus la bataille si grande, comme si se « fussent deux chaux fours. » (Percef. I, f. 90 a.)

[C] « Va t'en si loin que jamais on ne sente odeur, « vent ny *fumée* de ton corps. » (Strap. I, p. 347.)

[D] Voyez Rab. t. IV, p. 288. Eust. Deschamps compare la condition humaine aux arbres :

De vin, d'uille, et de balsamée,
Sont chargiez ; tu es chargée
De fiens, pyssat, cracherre ;
Bonne odeur seult on requerre
Es arbres, en toy *fumée*. *(Desch. f. 85 c.)*

[E] Quant il fut fors de sa *fumée*,
Assez tost après s'esveilla. *(Desch. f. 425 d.)*

[F] « Pour une petite *fumée*, ou quelque desplai- « sance. » (Arr. Amor. p. 327.)

[G] [« Icelle Guillemete, qui estoit femme testue et « fumeuse... et quant lui montoit en sa *fumée*. » (JJ. 179, p. 161, an. 1447.)]

Par la char-Dieu, c'est grant *fumée*. *(Desch. f. 236 d.)*

[H] . . . . Lesquels se turent,
Et point de *fumée* n'esmurent. *(Id. 409 a.)*

[I] [« Ces *fumées* des François sont et ont esté « bien abatues et descirées en Turquie. » (Froiss., t. XVI, 2.) — « Que cil François font maintenant de « *fumées* et de posnées pour un mont de vilains « qu'il ont ruet jus. » (Id. X, 204.)]

Expressions :

1° « *Fumées* de cerf, » fientes du cerf : « La fiente « des bestes sauvages sont nommées en quatre « manieres... celles des cerfs, et des bestes rouges... « sont appellées *fumées* ; celles des bestes noires.... « laies, et celles des leus, celles des lievres, et des « connins sont appellées crotes ; celles des goupil, « et des puantes bestes..... fientes ; celles des lou- « tres... stercurias, ou espreintes. » (Modus, f. 7 b.)

2° « L'empereur de toute *fumée*. » Chef d'un ordre burlesque de buveurs. (E. Desch. fol. 409 c.) On disoit « estat de la *fumée*, » du même ordre en général :

Selon *l'estat de la fumée*,
La paix, et la guerre faillie. *(Desch. f. 409 a.)*

« Subejez de la *fumée*, » sujets du même ordre. (Voyez Ibid. f. 404 b.)

3° « Va t'en si loin que jamais on ne sente odeur, « vent ny *fumée* de ton corps. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 347.) — On disoit en ce sens : « Parole, et « *fumée* avoit de ce esté. » (Chron. S. Denis, t. I, folio 169.)

4° « *Fumée* des Picards. » (Rab. V, pronost. p. 24.) Voyez Boucon.

5° « Faire *fumée*, » se donner le signal en mer, en faisant de la fumée sur les vaisseaux. (Mém. du duc de Guise, p. 94.)

6° « Trois choses gectent l'homme hors de sa « maison, la *fumée*, la goutiere, et la mauvaise « femme. » (Le Chev. de la Tour, f. 74 a.)

Fumelle. [Femelle, femme, au ms. d'Amiens de Froissart : « Li royaumes de Franche est bien si « nobles que il ne doie mie aller à *fumelle*, ne par « consequence à fil de *fumelle* » (II, 21.)]

Fumement, *s. m.* Action de fumer les terres, de les engraisser. (Cotgr., Oudin.)

1. Fumer, *v.* [On a dit *fumer* pour *femer*, comme *fumelle* pour *femelle* ; la forme régulière est au Roman de l'Escouffle : « Li faucons tent bas « esteré Vers un camp *femé* par monciaus. » — On lit dans Génin (Recréat. II, 235) : « Aucunes foys le « laboureur par trop *fumer* n'a le meilleur. »]

2. Fumer. [1° Fumer : « Ensi comme li feus « qui *fume*, Tant que la flamme s'y est mise. » (Chev. au lion, v. 1778.)]

2° S'irriter : [« Le suppliant de ce se *fuma* et « courrossa. » (JJ. 192, p. 45, an. 1460.)]

Le plus souvent, quant je me *fume*,
Je batteroye comme fer d'enclume. *(D. de Mallep. 54.)*

On disait même en latin : « Ne *fumetis* ; patience ; « quel homme estes vous ? » Ne vous fâchez pas. (Contes de Chol. f. 255 a.)

3° « Faire *fumer* le pistolet, » tirer un coup de feu. « La pluspart de vous autres (comme ils disent « en Gascogne), *firent fumer le pistolet* sur quel- « ques soldats, et habitans qu'ils rencontrerent « dehors. » (Mém. de Sully, I, p. 138.)

Fumeron, *s. m.* Charbon mal cuit (Cotgrave.) — « C'est aussi ce qui paroist de la cheminée par « dessus le toict. » (Oudin.)

Fumery. [« Icellui Regnaut qui s'estoit muciez « en un certain lieu dudit hostel, appellé le « *fumery*. » (JJ. 114, p. 349, an. 1379.)]

Fumeusement, *adv.* 1° Avec beaucoup de fumée. (Oudin et Cotgr.)

2° Avec chagrin, tristesse : « *Fumeusement* men- « ray fumeuse vie. » (Desch. f. 213 c.)

3° Avec la chaleur que donne la fumée du vin :

.... Une autre noise sailli
Tantost, entre messire Ogier,
Encontre Arnaut le tapicier,
Qui prindrent à compter ensemble
Fumeusement. *(Desch. f. 408 d.)*

Fumeux, *adj.* Colère, emporté, furieux [A]. Obscur [B].

[A] On a dit du pape Urbain VI et des cardinaux : « Celuy pape ne leur estoit pas proffitable ; n'aussi « à l'eglise ; car il estoit trop *fumeux*, et melanco- « lieux. » (Froiss. liv. II, p. 52.) [Voir sous Fumée.]

Pour le vin, qui le fait *fumeux*,
Il fiert, il devient oultragieux. *(Desch. f. 252 c.)*

[B] Obscur, en parlant d'une pierre précieuse. (Oudin, Dict.)

Expressions remarquables :

1° « Chancelier des *fumeux*. » Suivant une fiction d'Eust. Deschamps, c'est une dignité dans l'ordre burlesque des fumeurs :

Je doy estre chancelliers des *fumeux*. *(Desch. f. 213 b.)*

2° « Empereur, et sire des *fumeux*, » le chef des fumeux, suivant la même fiction :

Jehan Fumée, par la grace du monde,
Où tous baras, et tricherie habonde,
Empereres, et sires des *fumeux*. *(Desch. f. 404 b.)*

3° « *Fumeuses* dissencions, » querelles excitées par la fumée du vin.

Comme debas, et questions
Et *fumeuses dissencions*,
Fussent hier meuz en la taverne. *(Desch. f. 408 a.)*

Fumez, *s. m. pl.* Espèce de raisin. « Les fiers « sont une sorte de raisin qu'on nomme aussi « *fumez*. » (Le Duch. sur Rab. t. I, p. 176.)

1. Fumier, *s. m.* [Paille mêlée de fiente ; la forme régulière est *femier* : « Et cil reversent le « fien..... Renoars vit le *femier* reverser. » (Bat. d'Aleschans, v. 4003, 4007.) — On lit *fumier*, au Chevalier au lion, V, 115 : « Toz jors doit puir il « *fumiers* Et felons enuier et nuire. »]

Expressions :

1° « Un chien est bien fort sur son *fumier*. » (Oudin, Cotgrave.)

2° « Folye fait envahir le chien sur son *fumier* » ; la folie fait entreprendre les choses les plus difficiles. « Seigneurs, dist le chevalier, *folye fait envahir le* « *chien sur son fumier*. Ainsy est-il du chevalier « qui a present est champion de telle pucelle, qui « de son entreprise il ne luy pourroit meschcoir. » (Percef. vol. V, fol. 60 a.)

3° « Son *fumier*, » sa propre terre. « Les ennemis « sont venus jusques au *fumier*, et vray possessoire « de France. » (P. Desrey, à la suite de Monstrel. 110 a.) — « Ilz nous sont venuz assaillir sur nostre « *fumier*, montrons deffense comme fait le chien. » (Percef. vol. III, fol. 47 c.)

4° « L'experience est proprement sur son *fumier*, « au sujet de la medecine, » c'est-à-dire l'expérience est maîtresse de la raison en médecine. (Essais de Mont. t. III, p. 535.)

2. Fumier. [Fumée : « Ossi noire que atremens « de *fumier* de tourbes. » (Froiss. X, 36.)]

1. Fumiere, *s. f.* Fumier. Les vers suivans expriment les regrets d'une nièce sur la mort de sa tante :

Si je me plains, ce n'est pas sans matiere,
Veu que trop fut horrible cest orage,
De convertir en terrestre *fumiere*
Ce corps qui seul ha navré maint courage. *(Marot, 444.)*

[On lit dans un Bestiaire ms. : « Jamais de la basse « *fumiere* N'istrons pour nule destinée, Se nous en « ceste matinée, Ou en la nuit ne nous armons. » (Du Cange, IV, 432 b.)]

2. Fumiere. [Fumée : « Il veoient les *fummieres* « que li Escot faisoient, qui ardoient en le conté de « Norhomberland. » (Froissart, II, 132.) — « Par « *fumiere* ne peuent il venir à vostre heritage. » (Id. VIII, 296.)]

Dieux que li lieux est beau à regarder ;
Fumiere y a, dont il est plus noir qu'encre. *(Desch. 24 a.)*

Ores l'espaisse *fumiere*
De l'Ocean monte aux cieux. *(J. du Bellay, 79.)*

Fumosité. Vapeurs. « Lorsque l'estomach est « chargé de viandes, les *fumosités* montent au « cerveau, et l'obnubilent. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 39.)

Fumures, *s. f. pl.* [« Plantez le cep et fumez de « bonne *fumure*. » (Mén. II, 2.)] — « Tous censiers, « et louagiers seront tenus donner caution de leurs « censes, ou louages d'une année, avant main, « aussi des *fumures*, et delivrances, ores qu'il n'en « soit rien dit par leur bail, et seront tenus les « heritiers les garandir. » (N. C. G. t. II, p. 134 a.)

Funain, *s. m.* Corde, cordage. [V. Partonopex, v. 759.]

Moult veissiez nez atourner
Nez atachier, nez à ancrer,
Nez assechier, et nez floter,
Nez chevillier, et nez cloer
Funains estendre, et mas drecier,
Pons mettre hors, et nez chargier. *(Brut, f. 85 b.)*

Funebre. [« Euripides, après leur desfaitte et « totale desconfiture, en feit une deploration *fune-* « *bre*. » (Amyot, Nicias, 31.)]

Funebrement, *adv.* D'une manière funèbre. (Cotgrave et Oudin.)

Funebreux. 1° Honteux, triste :

. . . . La print et la lia
Et la rendit toute humble et *funebreuse*.
Tri. de la Noble Dame, 4.

2° « Chapelle *funebreuse*, » chapelle ardente. « Une *chapelle funebreuse*, toute couverte de cierges « ardens, et saincturée d'un drap de veloux noyr, « garni des escussons des armes de Bourbon. » (Jean d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 55 b.)

Funeraille. On lit, au sujet des funérailles du duc de Bourbon : « Ainsy fut faitte la *funeraille* « *feste*. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 56 b.)

Funeral. Qui tient aux funérailles : « De la « mort du bon duc Pierre de Bourbon, et de son « *obseque funeral* fait à Mascon. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 55.) — « Prie Dieu pour son ame, « et luy rend toutes sortes de devoirs *funeraux*. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 864.)

Funereux. Meurtrier. « Un peu après icelle « *funereuse*, et furieuse bataille. » (P. Desrey, à la suite de Monstrel. f. 122 a.)

Fungosité, *s. f.* Qualité fongueuse. (Cotgr.)

Fungueux, *adj.* Fongueux, qui tient de la nature du champignon. (Cotgrave.)

Funicle, *s. m.* Corde.

> Je leur donrray, n'en doubtez mie,
> Pour douce odeur, grant punesie ;
> Pour la belle zone, averont
> Or *funicle*, et s'en couverront ;
> Pour la cheveuleure crispine
> Aront chauve teste sanz crine. *(Desch. f. 532 a.)*

1. **Fur**. Prix, valeur, du latin *forum*. (Voir *Feur*, *For*, *Fuer*.) Nous disons « à *fur* et mesure. » — « Feurent occis par troupeaux, *au feur* que ils « venoient. » (Hist. de Boucic. p. 92.) — « *Au feur* « qu'il croissoit, grace, et beauté croissoient, et « multiplioient en lui. » (Ibid. p. 13.) — « Pour ses « gages de capitaine, durant la dite année, douze « cens livres, qui est *au feur* de cent livres par « mois. » (Godefr. Observ. sur l'Hist. de Ch. VIII, p. 611.) — « S'il y a cent livres de rentes tenuë en « foy, et hommage..... le fief d'iceluy se baillera en « assiette, pour vingt sols tournois,...... et ainsi de « plus, et de moins, et *au fur l'emplage*, c'est à dire « au prorata. » (Cout. Gén. t. II, p. 467.)

2. **Fur**. Furet (?).

> N'ose issir de la ville, par cler, ne par oseur ;
> Tenir vousist Richard outre l'eue à Saumur,
> N'en ira mez noient, si vivra comme *fur*. *(Rou, 79.)*

Furcheste. [Fourchette : « Trois *furchestes* « d'argent pour mangier poires. » (De Laborde, Emaux, p. 322.)]

Furer, *v.* Etre en fureur.

> Il me faut de depit *furer*,
> Et crever de rage mortelle. *(Hist. du Th. fr. I, 325.)*

On lit, au figuré, d'un médisant :

> Les chiennes aux crins de couleuvres,
> Tousjours *furient* en tes oeuvres. *(Tahur. p. 136.)*

Fureter. Rechercher. (Oudin, Cotgrave.) « Il « dérobe quelques baisers qu'il *furette*, tandis « qu'elle appreste tout. » (Moyen de Parvenir, 277.)

Furette, *s. f.* Sorte de maladie. « Les filles sont « sujettes à maladies, comme à pasles couleurs, « mal de la *furette*, fievres, et autres. » (Brantôme, Dames Gal. t. II, p. 49.)

Furfure, *s. f.* Crasse. (Cotgr.) [« *Furfures* sont « unes escailles qui viennent ou cuir. » (Lanfr. 41 b.)]

Furfuré, *adj.* Crasseux. (Cotgrave.)

Furger. [1° Fourgonner : « Lequel Guillaume « *furgoit* ou bouloit d'une grant perche, qui tenoit « à l'endroit du lieu ouquel estoient lesdiz pigons. » (JJ. 125, p. 140, an. 1384) — 2° Nettoyer : « Robert « d'Estouteville, chevalier, seigneur de Valemont, « lui esbatent et *furgent* ses ongles d'un petit « coustel. » (JJ. 140, p. 144, an. 1390.)

Furgoeres, *s. pl.* Lime à ongles.

> Rasoers, forces, et guignoeres,
> Escureles, et *furgoeres*,
> Et bendeax, et crespiseors,
> Traineax, pignes, mireors. *(Fabl. de S. G. f. 42 b.)*

Furgon. [Fourgon : « Ung baston appellé *furgon* « de four. » (JJ. 192, p. 36, an. 1461.)]

Furibondes [« Li hom *furibondes* tient à sen-« tence tot ce que à lui plaist, et ne lui chaut si ce « est contre les autres gens. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 307.) — « Si vint une leue *furibunde* des « montagnes pour boire au fleuve, et trouva les « enfans exposés à la rive. » (Bercheure, f. 8 b.)]

Furibundeux. [« Icellui Denisot meu de mau-« vaise voulenté, comme homme *furibundeux*, « donna audit du Chesne du poing sur le visaige. » (JJ. 162, p. 192, an. 1408.)]

Furie. [1° Divinité : « Anciennement l'en creoit « estre trois deesses d'enfer appelées *furies*. » (Bercheure, f. 23 b.) — 2° Fureur : « Tout à l'entour « de nos rempars Les ennemis sont en *furie*. » (Basselin, 62.)]

Furieusement. [« En le laissant la *furieuse-« ment* s'en alla où estoit sa maistresse. » (Marg. 43e Nouvelle.)]

Furieux. [« Las, qu'ont servy tant de temples « divins Et tant de vœux à ceste *furieuse* (Didon), » dans Du Bellay, IV, 8 a.]

Furiller. [Fureter : « Aucuns siens serviteurs « lui avoient rapporté que ilz l'avoient veu (Jehan-« nette) *furiller* et aler entour ledit comptouer. » (JJ. 154, p. 126, an. 1398.)]

Furiosité. *s. f.* Folie. « Celui qui est en *furio-« sité* ne peut faire testament qui vaille, ne dure, « tant que sa maladie luy dure. » (Bout. Som. rur. 598.) — [« Comme le suppliant soit par foiz furieux « et insensible...; lui estant ou entrant en sa ditte « *furiosité*. » (JJ. 165, p. 419, an. 1411.)]

> Hé, fortune que je doy hair,
> Et maudire ta grant *furosité*,
> Ton faulx semblant, ton perilleux air. *(Desch. f. 210 a.)*

Furkeller, *v.* Fureter, remuer. Un ancien poëte dit d'un avare :

> Quant il escoute une soris,
> Qui *furkelle* en ses charbons,
> . . . .
> Grant paor a de ses tresors. *(Poët. av. 1300, IV, 1313.)*

Furkes. [Fourche patibulaire : « Ne crient ne « mort ne *furkes* ne turment. » (Th. de Cantor. 31.)]

Furlucqué, *adj.* (Voyez Cotgrave.)

Furlufé, *adj.* Ennuyé, dégoûté. (Oudin.)

Furmeire. [Créateur, dans Jordan Fantosme, vers 1263.]

Furnir. [1° Pourvoir de : « *Furnis* de biaus « jeuiaus et riches. » (Froiss. II, p. 194.) — 2° Remplir : « Tuz ses comandemenz sumes près de *furnir*, « E chastals et citez brisier et assaillir. » (Th. de Cantorbery, 134.) — 3° Mener à fin : « Tust cest « conseil aveient *furni* et aturné Le trei prelat qui « erent de lur mestier sevré. » (Ib. p. 130.) — « Si « entendy messire Olivier de Clichon à faire sa « guerre et à *furnir* contre son adversaire le duc « de Bretaigne. » (Froiss. XV, 103.)]

Furole, *s. f.* Feu follet. (Nicot.) Cotgrave donne *fuirolle*, *furolle*.

Furor. [Fureur : « Ele (Judith) ne douta pas les

« *furors* des rois, ainz se offri à mort pour sauver « le pueple. » (Brunet. Lat. Trés. p. 62.)]

Furrelique. [Monnaie ; la même que ferlin : « Lequel Robert changeur a acheté et prins monnoie, appellée Poitevines ou *furrelique*. » (JJ. 107, p. 66, an. 1375.)]

Furscelles, *s. f. pl.* Fourchettes : « Nul ne « peut chassier, ou autrement prendre conyns, ni « autres bestes sauvages,...... si non nostre dite « dame, ses gens, ou commis, que ce ne soit à « péril ; et pour chacune fois que le contraire seroit « fait par les délinquans, de amende en tel cas « appartenant, et punition de prison, avec de con- « fisquer les chiens, *furscelles*, arnas ; esbales- « triers, pegnaux, autres bastons et armures. » (Cout. de Pernes, Nouv. Cout. Gén. I, p. 385.)

Furt, *s. m.* Vol, larcin : [Icellui Hutin emmena « furtivement ledit cheval, et le mist en l'ostel de « Jean de Scure chevalier qui dudit *furt* ne savoit « riens. » (JJ. 167, p. 179, an. 1413.)] — « Crime de « *furt*, que l'on dit larcin ; mais toutes fois grand « différence a entre *furt* et larcin : car *furt* est « chose emblée, si comme de retenir l'autruy, de « receler, et denier la chose. » (Bout. Som. Rur. ch. XXVIII, p. 173.)

Furtivement. [Voir sous Furt. « Icellui sup- « pliant prist *furtivement* environ soixante pieces « de douelles à faire tonneaux. » (JJ. 117, p. 190, an. 1380.)]

Fusain. Voir Cotgrave.

Fusciau. [Bois de flèche, fuseau : « Icelluy « Jehan print six ou sept d'iceulx viretons, et en « brisa les *fusciaux* et emporta les fers. » (JJ. 118, p. 170, an. 1380.)]

Fusé, *part.* Fondu. On appelle « chaux *fusée*, » celle qu'on n'a point amortie ni détrempée avec de l'eau et qui s'est d'elle-même réduite en poudre. On n'en peut faire usage, parce que toutes les parties ignées en sont sorties. (Cotgrave.)

Fusée, *s. f.* Fil sur le fuseau [A]. Pièce d'artifice [B]. Bâton [C].

[A] [« Ung escheveau de layne roge et une *fuzée* « de layne blanche. » (Bibl. de l'Éc. des Chartes, 5e série, t. I, p. 356.)]

[B] « *Fusées* ardentes, et lances enflamées de feux « gregeois, jettées en signe de joye à l'entrée de « Charles VIII a Pise en 1495. » (André de la Vigne, Voyage à Naples de Charles VIII, p. 153.) C'est aussi une pièce d'artifice dont on se sert pour mettre le feu dans une place dont on fait le siége : « Les « Daulphinois qui estoient dedans l'isle, et chastel « du pont de Remy, trahirent le feu par *fusées* « dedans les dictes maisons, lesquelles tantost, de « l'une à l'autre, furent toutes embrasées. » (Monstrelet, vol. I, ch. CCXLV, p. 309 a.) — « Parmy les « estats de nos roys se trouve le maistre artiller, « qui est celuy qui se mesle de faire des arbalestes, « des traits, et des fleches,.... et aussi se mesloient « de faire des *fusées*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 42.)

[C] [« Getta ledit curé un baston ferré, appellé « *fusée*, après lesdiz exposans. » (JJ. 125, p. 260, an. 1384.) — « Le suppliant refery icellui Girardon « d'un baston nommé *fusée*. » (JJ. 163, p. 176, an. 1408.)]

Expressions :

1° « Le jet de deux *fusées* » s'est dit pour signifier l'espace que peuvent parcourir deux fusées, dont l'une seroit jetée où la première auroit tombée. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 37.)

2° « Commencement n'est pas *fusée*, » ce n'est pas assez d'avoir commencé. (Percef. VI, fol. 84 b.)

3° « Sur petit commencement, on fait grande « *fusée*. » (Cotgrave.)

4° « Nous avons mardy *fusée*. » Expression ironique pour dire nos affaires n'avanceront guères. (Oudin.)

Fusel. 1° Fuseau. Voir Fuisel. — 2° Rouleaux de la lanterne d'un moulin. (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1359.) — 3° Barres de fer :

Princes, d'enclumes, et marteaulx,
De cuivre, d'airain, de *fuseaulx*
De fer, d'enchantemens, de charmes,
Soit feru, parmy les boyaulx,....
Qui me requerera de faire armes. *(Desch. fol. 350 b.)*

4° Barreaux dont on ferme les écluses des étangs. (Voyez Labour. Orig. des Arm. p. 221.) — 5° Jeu. « Par la coutume d'Ypre, il étoit deffendu de « jouer aux *fuseaux*, à la paulme, ne autre jeu. » (Cout. Gén. I, p. 828 a.)

Expressions :

1° « Bruire ses *fuseaux*, » ne pas examiner le marché qu'on fait. (Le Fest. de Pierre, act. III. sc. I.)

2° « Prendre *fuseau* sans peson » :

. . . . . C'est mal compilé,
Mal entendu, et mal filé
De *prendre fuseau sans peson*. *(Coquill. p. 124.)*

3° « *Fuseau* des champs. » (Cotgrave.)

4° « Le *fuseau* doit suivre le gorreau. » (Cotgr.)

Fuselier. [Fabricant de fuseaux, dans Du Cange, sous *Fusarius*.]

Fusike, *s. m.* Nature :

De tous boins morsiaus sent il le *fusike*.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1298.

Fusil. 1° Instrument à faire du feu. (Percef. I, fol. 63 b.) Au figuré, un de nos poëtes a dit de Néron, qui fit mettre le feu aux quatre coins de Rome :

Les Romains malheureux lamontans leur domage ;
Neron, *fusil* de meurtre, et de flamme, et de rage,
Se rit de leurs regrets. *(Des Perr. p. 197.)*

2° Pièce principale du collier des chevaliers de la Toison d'or : « La devise de Philippe le Bon duc de « Bourgogne étoit un *fusil* : il portoit cette devise « par ce qu'un B, qui signifie Bourgogne, est fait « en forme de *fusil*. Ce duc ayant institué l'ordre « de la Toison d'or, donna aux chevaliers un collier « richement orné de sa devise ; c'est a dire de « *fusils*, entrelassés avec des pierres étincelantes. » (Dict. de Trévoux.) On peut voir la figure de ce collier dans les Dissertations du P. Honoré, sur la chevalerie, p. 457. (Voyez Monstr. vol. II, p. 56 b.) Constantin aurait donné pour armes, à Constan-

tinople, « l'escu de gueules, à la croix d'or, can- « tonnée de quatre B grecs qu'on appelle *fuzils*. » (Fav. Th. d'Honn. t. I, p. 598.)

Fusque, *adj.* Obscur, trouble, couvert. (Cotgr.)

1. Fust, *s. m.* Arbre [A]. Arbre d'un pressoir [B]. Bois [C]. Bâton [D]. Manche, hante [E]. Lance [F]. Tonneau, fût [G]. Bois d'un arc [H]. Machine, palissade [I]. Affût [K]. Toit [L].

[A] [« Quand il (le chevrefeuille) est si laciez et pris « E tut entur le *fust* s'est mis, Ensemble, poient bien « durer. » (Lai du Chevrefeuille.)]

D'un ostor vueil raconter ci,
Qui sor un *fust* avoit son ni :
Li hucerans ensamble o lui. *(Fabl. de S. G. fol. 22 a.)*

[B] Voyez Beaumanoir, p. 204, et Rab. t. V, p. 74.

[C] « Du *fust* de la vraye croix, » en latin *de ligno sanctæ crucis*. (Chron. S. Denis, t. II, fol. 67.) — « Ainsy le promet, et jure sur les saints evangiles « de Dieu, et sur le *fust* de la vraye croix. » (Jaligny, Hist. de Charles VIII, p. 58.) — [« E il fud « comme li petiz vermes ki le dur *fust* perced. » (Rois, p. 211.)]

[D] « Et si tenoit chascun ung grand *fust* en la « main. » (Percef. II, fol. 2 a.)

[E] [« Al cors li met et le fer et le *fust*. » (Roland, str. 119.)] — « Puis print le *fust* d'une javeline, de « la grandeur de cinq piedz. » (Rab. II, p. 228.)

[F] « Un autre chevalier...... requist au bachelier « qu'il voulsist jouster à luy ;.... sire, répondit le « chevalier, il me plaist très bien, mais que j'aye « une lance ;...... si ne demoura gueres que ung « escuyer luy presenta ung *fust*. » (Percef. V, f. 5 d.)

[G] [« Fist dressier les vaisseaulx de vin en lor « estant, Et le *fust* defonsser. » (Guescl. v. 20136.)] — « Rendre à quelqu'un le merien du *fust* qu'il « fait » :

A tels chanteurs, respondez courte messe :
Du *fust* qu'ils font, rendez leur le merien ;
A grant moqueur, fault grant moqueresse. *(Desch. 225 b.)*

[H] « Doit estre son arc si aisé, et si doulx qu'il se « puisse tenir tout entesé longuement, et convoier « la beste, tant qu'elle soit un pou oultre lui, en « asseant sa main, et en tenant son corps tousjours « le plus droit, et serré contre son *fust* qu'il « pourra. » (Modus, fol. 74 a.)

[I] [« Li reis out une aceinte faite.... Et li autres « furent as *fuz*. » (Chron. de Normandie.)

Les gens le roy un grant *fust* lievent,
Qui fu sus le pont estendu ;
Par engin l'ont en l'air pendu,
Si comme un mestre duit les a ;
Près d'un arbre à presseur pesa.
Sus deus granz nés, au deslacier,
Le font cheoir, et crabacier ;
Tout quant qu'il a consuit, esmonde ;
Les nés, et ceus dedanz afonde. *(Guiart, fol. 70 a.)*

[K] « Se l'en treuve un sueil bien hanté des bestes, « et que le pays, et le buisson en soit bien garny, « l'en doit faire son *fust* sur le sueil, en ceste « maniere. » (Modus, fol. 83 a.)

[L] « Estoit celuy logeis tout couvert par dessus le « *fust*, de trillis, et par dessus le trillis couvert de « toile de Inde. » (Joinv. p. 69.)

Expressions :

1° « *Fuste*, et escorce, » le tout :

. . . . Tout prendre, et *fust, et escorce*. *(Mousk. p. 699.)*
.... Meslans *fust, et escorce*. *(Id. p. 818.)*

2° « Aulner *fust* à *fust*. » (Cotgrave.)

2. Fust... fust. [Locution conjonctive, ayant la valeur de *soit.... soit :* « Point il ne li faudroit, *fust* « de gens, *fust* de finance. » (Froiss. II, 57.)]

Fustage. [Bois merrain : « Cascun pot joyr deu « *fustage* desus deits heremps per bastir et per lo « caufage. » (Cout. citée par D. C. t. IV, 446 b.) — « Que ledit capitaine ne peussent emporter aucuns « *fustages*, utenciles. » (JJ. 101, p. 140, an. 1371.)]

Fustaie. [« Faut querre le chevreul à rongier « vers les cleres *fustoyes*. » (Modus, f. 29 b.)] — « Il « est permis à l'usufruitier de couper, en son « temps, toute sorte des arbres légères, comme « sapins, aulnes, peupliers.... et bois de *basse* « *fustaye*, ou autres de bois dur, comme chesnes, « faus, ormes. » (Cout. de Bruxelles, N. C. G. t. I, page 1254 b.)

Expressions :

1° « Chose de haute *futaye*, » chose remarquable. (Cotgrave.) — De là « livres de haute *fustaye*, » livres dignes de passer à la postérité. « On lisoit « originairement *livres dignes de mémoire :* Rabe- « lais depuis, a mieux aimé dire *livres de haute* « *fustaye ;* mais en substituant cette seconde « expression à la premiere, les imprimeurs ont mal « à propos retenu *dignes* qui est bon avec *memoire*, « mais qui ne vaut rien avec haute fustaye. » (Le Duchat, sur Rab. II, p. 5 du prolog.) — « Moutons « de haulte *futaye*, » « moutons gros, gras, et « aussi tendres que les chapons du Mans, qu'on « appelle communement chapons de haute gresse. » (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 22.)

2° « *Fustaies* claires, » forêts peu épaisses. (Modus, f. 7 a.)

Fustaille, *s. f.* 1° Ce qui est de bois. [« Quicon- « que veut estre escuelliers à Paris, c'est à savoir « venderes de auges, fourches, peles, beesches, « pesteuz et toute autre *fustaille* estre le puet fran- « chement. » (Liv. des Mét. 112.)]

Onques ne vi plus grant ordure
Que de mangier en ces plateaux
De *fustaille*, ou chascuns, com veaux,
A sa barbe, et sa main brouillie. *(Desch. f. 360.)*

2° [Tonneau ; voir le suivant.]

Fustailler, *s. m.* Tonnelier. (Cotgrave.) — [« Un « leur voisins *fustailler*... qui menoit vendre plu- « sieurs *fustailles*. » (JJ. 157, p. 349, an. 1403.)]

Fustaillerie. [Collectif de *fustaille :* « Icellui « suppliant et son frere alerent en la compaignie « de leur mere à la feste de Condé sur l'Escaud « mener pour vendre plusieurs denrées de *fustail-* « *lerie*. » (JJ. 157, p. 349, an. 14103.)]

Fustaine. [Etoffe de fil et de coton : « S'ot ves- « tit une rouge *fustaingne* Mès que par leus ert « detrouez. » (Ren. 7626.) — « Et si dira encor : je « vueil Une *fustaine*, monseigneur Et me faut un

« mantel greigneur. » (Desch. Mirouer du Mariage.) — « Item, 46 aunes de *fustaine* en trois pieces, « 4 s. l'aune. » (N. C. de l'Argenterie, p. 77.)] — « *Fustaine*, ou bombasin, et toutes autres choses « faites de coton. » (Rob. Est.)

Fuste. [Comme *fust* : « Une *fuste* ou piece de « bois. » (JJ. 170, p. 232, an. 1418.)]

Fusteil. [Fustet, bois pour les teinturiers, aux Statuts des teinturiers de Rouen. (Ord. VII, p. 117, an. 1359.)]

Fuster, *v.* Fustiger, battre [A]. Placer à l'affût [B]. Fouiller, chercher [C]. Piller [D].

[A] On a dit des violences faites au pape Virgile, à Constantinople : « Lui lièrent une corde au col, fut « mené, et *fusté* par la ville. » (Ch. S. Denis, I, f° 32 b.)

Prince, je tien que femme fait folie,
Qui le bon pert, et en chetif s'alie :...
Se mal l'en prant, plaindre n'el doit on mie,
Mais la *fuster*, quant son maleur descueuve.
Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 451, col. 2.

On disoit « abbatu et *fusté* par telle maniere « que illec en la place eust esté mort. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 478.) — [« La mere d'Agnes « cria à la mort, combien que paravant elle eust « vendue sadille fille, dont elle fu pour ce *fustée* et « punie à Senz. » (JJ. 138, p. 69, an. 1389.)]

[B] « Quant ils seront bien à point, ilz doivent cha- « cun mettre sa sayette en la corde de son arc, et « cellui... qui les a *fustés*, doit dire à cellui qui « vient, qu'il demeure, lui doit monstrer son *fust*. » (Modus, f. 77 b.)

[C] « Fist *fuster* le chastel, à sçavoir que le cheva- « lier estoit devenu. » (Percef. V, f. 5.)

[D] On lit au sujet de l'élection du pape Jean Ier : « Le menerent en l'eglise cathédrale de S. Pierre ; « là, en le mitrant, prindrent le serment de luy, et « après le menerent en l'hostel de son prédéces- « seur, c'est à scavoir, au palais, et tantost toute « sa maison *fut fustée*, et emporté tout ce qu'on y « trouva. » (Monstrel. II, f. 22 a.) — « S'efforcerent « de desrober les tresors royaulx, affin que, se « Cesar les *fustoit*, il ny trouvast que prendre. » (Tri. des IX Preux, p. 380 a.) — [« Si la *fusterent* et « coururent toutes et puis bouterent le feu dedens. » (Froiss. VI, 36.)]

Fustereau. [Barque : « Le suppliant et icelui « toutefoy entrerent ensemble en certain vaisseau « ou *fustereau*. » (JJ. 188, p. 201, an. 1459.)]

Fusterie, *s. f.* Chantier de bois. P. d'Ailly, évêque de Cambray, légat de Charles VI, vint « à Avi- « gnon, et se logea en la grand *fusterie*. » (Froiss. liv. IV, p. 308.) — [« Berthelemi David habitant de « la ville d'Avignon estant en une taverne, assise « en la grant *fusterie* de la dite ville. » (JJ. 137, p. 52, an. 1389.)]

Fustetz. [Fûté : « As oi com Girars contre toi « gronce et parle ! Tu es li plus *fustetz*, li plus « deshonores, Se celz or vilz Bourgoins n'est par « toi acorés. » (Girars de Ros. v. 724.)]

Fustier. [Charpentier : « Un *fustier* ou char- « pentier, appellé Michau Valdun. » (JJ. 167, p. 384, an. 1414.)]

Fustif. [De bois : « Une charette *fustive* sans « ferreure chargiée d'avoine. » (JJ. 128, page 155, an. 1385.)]

Fustigation, *s. f.* L'action de fouetter. (Oudin.)

Fustiguer, *v.* Fustiger. (Oudin et Cotgrave.)

Fusuner. [Prospérer, le même que *foisonner*, *fuisonner*, dans Edouard le Confesseur, v. 4309 : « Ne puet parpire *fusuner*. »]

Fut à fut. [« Mensura communis quae vulgo « vocatur *fut à fut*. » (Olim, an. 1306.)]

Futur. Expressions relatives à ce mot : 1° « Au « *futur*, » à l'avenir, dans la suite. (Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 490, col. 1.)

2° « De *futur* » a presque la même signification dans cette expression, « fiancer, » et « épouser de « *futur*, » opposée à celle de « fiancer » et « epouser « de present, » c'est-à-dire sur le champ. [« Une « feme esposa un home par *futur*, ele oit dire que « il estoit trop cruel et par devant un hermite fist « vœu. » (Liv. de justice, 193.)]

3° « Compete...... a nostre cour (de Mons) seule, « d'accorder commissions d'*enquestes à futur*. « Valetudinaires, et *ad perpetuam rei memoriam*, « avant procès entamé. » (Cout. de Hainaut, N. C. Gén. II, p. 47 a.)

4° « Examen à *futur*, » examiner à *futur*. (Voyez Dict. de Cotgr. et le Gr. Cout. de Fr. II, p. 143.)

Fuullier. [Fouiller : « Pourcel ne doivent en « nule saison estre soufert en prés, porce qu'il « enpirent de *fuullier*. » (Beaum. LII, 5.)]

Fuye, *s. f.* Colombier. « Celuy qui n'a fief, cen- « sive, ne justice peut avoir volliere, ou *fuye* de « 500 boulins, et au dessous, porveu qu'il ait au « terroir où est construitte la ditte volliere, « 50 arpens de terre. » (Cout. de Paris, C. G. t. I, p. 66.) — « Messieurs soyez les bienvenus ; ça, que « l'on se depesche ; garçon au vin, au poulalier, au « crochet, à la *fuye*, serviettes blanches. » (Moyen de Parvenir, p. 323.)

Fuynes, *s. f. p.* Fourche :

...... Quant se sent si assailly,
Dedens la riviere est sailly,
Or va aval, mais va amont,
Ce dient ceulx qui present sont ;
Ils treuvent leurs forges serrées,
Qui *fuynes* en l'art sont nommées ;
L'un s'enfuyt tout droit au radier,
A sa fouyne, pour la garder. (*La Bigne, f. 115 b.*)

Fuyo, Fuyo. Mot liégeois, selon Monstrelet, qui dit d'une bataille des Liégeois contre le duc de Bourgogne, en 1408 : « Voians la compagnie.... « départir de l'ost des deux ducs, et aller au loing,... « cuiderent pour vray qu'ils s'enfuissent ; si com- « mencerent.... à crier.... en leur langaige, *fuyo*, « *fuyo*. » (Monstr. I, chap. 47.)

G

G. [« Plus que nule letre que j'oie, Signifie G la « goie Qui par feme revient au monde. » (Seneflance de l'A B C, dans Jubinal, II, 278.)]

Gaablier. [Percepteur de gabelles, d'impôts : « L'exposant mist main à la tace de Dronet le « *gaablier*, et en emporta plain son poing de mon- « noie. » (JJ. 105, p. 171, an. 1373.)]

Gaagnable. [Labourable : « Terres *gaagnables* « et non *gaagnables*, » au Cart. de S[t] Wandrille, t. II, p. 1484.]

Gaagne, Gaaigne, Gaaingne. [Forme verbale de *gaagnier*. 1° Gain, produit : « Nous perdons « nos *gaaignes* et nos marchandises, et nous en- « chierit li vivres chascun jour. » (Mén. de Reims, § 226.) — « Dont li drapperie et li *gaagne* dou « mestier commença moult à afoiblir. » (Froiss. II, 362.) — « Combien que le dit povre prisonnier eut « fait son pooir de gaaingnier, si ne pooit sa « *gaaingne* pour soustenir les personnes dessus « dites. » (JJ. 141, p. 20, an. 1391.) — « Disoient « encore lidit religieux qu'ils avoient la *gaaingne* « de la disme de notre moulin. » (Cart. de S[t] Vinc. de Laon.) — 2° Gain d'un procès : « Ledit Berrier « eust fait *gaagne* et atainte de la dite cause à l'en- « contre dudit Richart. » (JJ. 151, p. 330, an. 1397.) — 3° Terre labourée : « Et as plains sans et ès aies, « Es *gaaignes* et essemes. » (Best. dans Du Cange, III, 450 [b].)]

Gaagnerie. [Terre labourée : « Li duz a la « planté de la chevalerie, li duz a la planté de la « *gaagnerie*. » (Rou, dans D. C. V, 306 [c].)]

Gaaignage. [1° Gain, profit, utilité : « Se aucuns « gentis hons avoit hons qui teinssent terres à « terrages de batart, et il ne l'en rendissent autres « coustumes, que les terrages, li sires les porroit « bien prendre à son *gaaingnage*, mais il ne les « porroit bailler a autre. » (Etabl. de S[t] Louis, liv. I, ch. 99.) — 2° Terre labourée et ensemencée : « Par « jardins et par *gaaingnages*. » (G. Guiart.) — « Et « en traiant le sanc des chaires, C'on espant par les « *gaaingnages*, Trancher nés et fendre visages. » (Ibid.) — 3° Récolte : « Et prenoit proies et prenoit « païsanz, et tribouloit si le païs que on n'i semoit « ne aroit ne faisoit nul *gaaingnage*. » (Mén. de Reims, § 118.)]

Gaaignier. [1° Cultiver, labourer : « En pais « tenons nos terres, ses faisons *gaaignier*. » (Saxons, XVI.) — « Se tu veus labourer en terre, Vergile dois « lire et enquerre, Chil te sara bien enseignier Ques « terres tu dois *gaaignier*. » (Le Caton en roman, dans Du Cange, III, 457 [c].)]

La voit les chans amplez et lez
Bien *gaaigniez* et bien semez. *(Parton. ms. f. 130 [b].)*

2° Moissonner : « Blez semerent, blez *gaain-* « *gnierent*. » (Parton. f. 9 [c].)

3° [Butiner : « Pour la renommée qui estoit grans « en Cypre, de la bataille qui devoit estre, passerent « de nos gens serjans en Hermenie pour *gaaingnier* « et pour estre en la bataille. » (Joinv. § 143.) — « Pour *gaegnier* et fourer. » (Froiss. III, 159.)]

4° [Gagner, profiter : « *Gaaigner* à autres, » c'est-à-dire au service des autres. (Ordon. III, 438.) — « *Gaaigner* la chose, » c'est-à-dire la propriété. (Id. I, 163.) — « Au garder a plus grent sens que *gaaigner* « ce dit l'en. » (Ovid. de Arte, f. 95 [d].) — « Amours « va par aventure ; Cascun y pert et *gaane*. » (Vat. n° 1490, fol. 102 [b].) — « Adont demanderent il entre « leurs varlés, se il en y avoit nul qui volsist « *gaegnier* et porter ceste lettre qu'il avoient « escripte. » (Froiss. IV, 259.) — « Et si sont signeur « et gens qui *gaagnent* volentiers. » (Id. II, 353)]

5° [Exercer son métier : « Il s'aherdirent au « labourer et au *gaegnier* dou nouviel. » (Id. t. III, fol. 320)]

6° [Capturer : « Si s'abandonnoient (les ecumeurs « de mer) à *gaignier* un vaissiel ou deux. » (Froiss. II, 362.)]

Gaaignieres, Gaaigneur. [Laboureur ; mot correspondant au bas breton *gonidec* (*goni*, *gain*) : « Quant elles (les eaux du Nil) se retraient li *gaain-* « *gnour* vont chascuns labourer en sa terre à une « charue sanz rouelles. » (Joinv. § 188.) — « Chagno « estoit *gaaignerres* en terres ; se li commanda « Nostre Seignor que la disme de son blé li randist. » (MS. S[t] Victor, serm. 44, dans Du Cange, III, 450 [b].) — « Li quatres mui serunt de blé sec et moiteen à

« le veue et au tesmoignage de *gaaigneurs* de « Verberie. » (Cart. de St Corneille de Compiègne, f. 182 a, an. 1257.)]

Gaain. [Fromage de *gaain*, d'automne, dans Renart, v. 18378.)]

Gaaing. [Butin, gain, profit: « Son eskiec lor « depart li rois... Et porta part à la roine Done « de *gaaing* la mescine. » (Floire et Blanchéflor, v. 131.) — « Li *gaains* petis que elle a fait à moi. » (Froiss. III, 460.) — « De tout vostre *gaaing* ne vous « demant je mie » (Saxons, VII.)]

Gab. 1° Raillerie, plaisanterie. [« Paien ne l' tin- « drent mie en *gab.* » (Roland, v. 2113.) — Dans le voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople (XIIe siècle), les barons français ne sont guères reconnaissants à l'empereur Hugon de son hospitalité et se livrent pendant une nuit à des plaisanteries, à des *gabs* fort immoraux: Olivier déshonore la fille de l'empereur. L'étymologie, d'après Diez, est le nordique *gabb.*] — « Excusance « avec pardon vout soit donnée, mais que jamais « par *gabs* ne autrement de ce ne parlez. » (Percef. IV, fol. 47 b.)

Douces paroles et beax *gas*
Volontiers fet pucele oir. *(Ovide, f. 96 b.)*

Dist la dame, taisez, beau sire,
Gas ne me devriez vos dire. *(Fabl. S. G. f. 113.)*

Fort sont li lac et grant li couvertour;
Ce n'est pas *gas*
En que cil est ki aime par amours. *(Ce Thibaut, 63.)*

L'en ne doit mie amer *à gas.* *(Poët. av. 1300, IV, 1439.)*

Lessiez vos ciflés et vos *gas.* *(MS. 7615, I, f. 103 a.)*

2° Moquerie: [« Il ne fu mie fais par *gap.* » (Vie de J.-C. dans D. C. sous *gabator.*) — « Li cuens de « Bar n'en revint pas Qu'il y fu pris, ce n'est pas « *gas.* » (Id.)]

Expressions:

1° « Jetter *gas,* » se moquer, railler.

Robin vers l'autre à tant
Cort grant aleure;
Mais cele ne l'atendi pas
En eslepas
Li *gete* un *gas.* *(E. Coupains, III, p. 1259.)*

2° « Faire *gas,* » même sens.

Un poi vueil amors blasmer
Car je ai souvent choisi
Ceux quant joie recouvrer
Qi *fesoient gas* de li
Et ceus de dolor plorer
Qui étoient fin ami. *(J. de Chison, t. II, p. 681.)*

3° Tromperie, fausseté: « Aucuns si dient que li « enfans de poete sont toujours en aage, mes ce est « *gas.* » (Beauman. 90.) — Un de nos anciens poëtes fait ainsi l'éloge de la douceur et de l'ingénuité de sa maitresse:

Douce desirée sans fiel et sans *gas,*
Pleine de solas. *(MS. de Bouh. f. 46 a.)*

Proverbes:

1° « Bailler une *gabe* de puille, » jouer un tour. Monstrelet dit du gouverneur de Vitry, pris dans son château et dépouillé de ses biens: « Comme il fut « commune renommée, Jean Raoulet avec la Hyre « fut consentant de lui bailler ceste *gabe de puille.* » (Monstr. vol. II, fol. 1 b.)

2° N'i a si mal *gas* com le voir. *(MS. 7615, II, 173 a.)*

Nous disons: « Il n'y a que la vérité qui offense. »

Gaban. Caban. « Se couvrir du vieux *gaban* du « bien publicque. » (Mém. de Mornay, I, 622.)

Gabarre. Bateau plat, à voiles et à rames. Il est en usage sur les côtes de Guyenne et sur la rivière de la Loire, au-dessous de Nantes. On s'en sert particulièrement à lester ou délester les navires et à la cargaison des vaisseaux. [« Mises et despenses « pour assembler plusieurs nefs, *gabarres* et autres « choses necessaires aux pons et passages sur la « riviere de Garonne. » (Compte de 1338.) — « Comme « les suppliants feussent en un vaisseau nommé « *gabarre* estant sur eaue en un lieu nommé l'ester « du port de Corsse, près de la ditte ville de Saint « Jehan d'Angely. » (JJ. 155, p. 390, an. 1400.)] — Je « me trouvé... il n'y a que deux jours avec plusieurs « autres en une *gabarre* pour passer l'eau avec nos « montures. » (Bouch. Serées, II, 64.) — « A combles « barques et pleines *gabarres* luy feurent en barbe « gens armez. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, 26.)

Gabarrier, *s. m.* Matelot de gabarre. [« Ung « autre *gabarrier*..... lequel amarra sa gabarre joi- « gnant celle du suppléant. » (JJ. 205, p. 17, an. 1478.)] — « Pour le passage de la ville de Bordeaux « à Lormont, l'on payera homme et cheval un « carolus et à la Bastide deux liars..... et sera tenu « chacun *gabarrier* avoir trois personnages dedans « sa *gabarre,* c'est a scavoir un gouverneur et deux « tireurs. » (Cout. Gén. t. II, p. 672.)

Gabeler. [Payer la gabelle: « Item d'avoir « vendu à leur profit ledit sel ainsi defalqué senz « *gabeler.* » (JJ. 138, p. 37, an. 1389.)]

Gabelés. [Gab, plaisanterie: « Ne feri mie à « *gabelés.* » (Renart, t. IV, p. 5, v. 101.)]

Gabellans. [Gabelants, ceux qui devaient se fournir aux gabelles: « Et tiendront lesdits officiers, « esdits greniers et boutiques où se fera la vente, « une barre au travers de la vente pour d'illec « prendre ledit sel gabellé, sans que les *gabellans* « puissent presser ladite barre. » (Ordonnance du 8 novembre 1498.)]

Gabelle. [1° Impôt en général: « L'on souloit « rendre de l'imposition de la *gabelle* des dras de la « sénéchaussée de Carcassonne 4500 l. t. » (Rôle de 1332.) — 2° Bail: « Tuit li chamberlanc et li bailli, « puis qu'il auront receu aministrer les bajulations « en *gabelle.* » (Statuts de Ch. Ier, roi de Sicile.)]

Gabellier. [« *Gabelliers* et officiers establis sur « le sel. » (Lett. de Philippe VI de Valois, an. 1340, reg. B. 2, de la Chambre des Comptes, f. 84 a.)]

Gabelou. [« Tu as menti, meschant bourreau, « *gabeloux* que tu es. » (Eutrapel, ch. 23.)]

Gabeor, *s. m.* Moqueur.

Li Gascon et li Poitevin
Sont de bon cuer a lui melin:
Cil sont cortois et li *gabeor.* *(Parton. f. 150 b.)*

Gaber. [Railler, de *gab*: « Devant ses pairs vat « il ore *gabant*. » (Roland, v. 1781.) — « Par Dieu, « vassal, je l' di por vous *gaber*. » (Quesnes, Romanc. p. 108.) — « Vos vos *gabés*, je croi de « moi: *Gabés* me vos? Ne me celés. » (Roy Guill. p. 88.) — « Le roi de France en *gabba* son oncle de « Berry. » (Froiss. XIII, 278.)] — On y lit encore de Dom Pedre de Castille: « Le laisserent ceux qui « l'avoyent ocis trois jours sur terre... et se *gaboyent* « les Espagnols de luy. » (Froiss. I, p. 339.) — « Je « croi qu'avant que le vespre soit venu on verra « lequel de nous deux se pourra *gaber* de son « compaignon. » (Ger. de Nevers, II° part. p. 80.)

Gabet. [Facétie, comme gab, dans Renart, v. 4855, 6473.]

Gabie. 1° Cage, de l'italien *gabia* : fol de *gabie*, à mettre en cage. (Rab. III, p. 162.)

2° Hune. On lit dans Straparole (II, p. 162) d'un singe qui étoit dans un vaisseau : « Grimpe amont « l'arbe de la navire et entre en la *gabie*. »

Gabion. [« Vantabrun fut blessé escrivant (selon « la vanité de nos François) le nom de sa maistresse « sur un *gabion*. » (D'Aub. Hist. I, 149.)]

Gabionade, *s. f.* Rangée de gabions : « Pre- « miers font les approches, premiers dressent « *gabionnades* et cavaliers et font les tranchées. » (Brant. Dames Gal. I, p. 102.)

Gabionner. [« Ils avoient en partie (par la « vertu des femmes qui se *gabionnoient* de corps « morts) repoussé l'ennemi. » (D'Aub. Hist. I, 150.)]

Gabois. [Moquerie : « Mais tex gabe à la fois « autrui Que le *gabois* revient sur lui. » (Blanche et Jeanne, v. 2836.) — « Et cil Rollans ot dit ançois « A Hastenc tout par son *gabois* Que il deslooit la « bataille. » (Mouskes, sur Charles-le-Simple.)] — Lorsque Louis d'Outremer se fit remettre le jeune Richard I, duc de Normandie :

Li Normant et tout li baron
N'i entendirent se bien non
Mais deceus le a li rois
Par ses dis et par son *gabois*. *(Mouskes, p. 374.)*

Gabort. [Bordage, près de la quille : « Le dit « navire toucha en terre et de ce heurt la quille et « *gaborts* s'estonnerent de sorte que les joints des « planches s'ouvrirent. » (Du Bellay, 597.)]

Gabuser, *v.* [Railler, tromper, tourner en ridicule : « Le suppliant voyant qu'icellui Malortie « se vouloit mocquer et *gabuser* de son pere et de « lui. » (JJ. 194, p. 176, an. 1466.) — « Le suppliant « dist à icellui Ballain qu'il ne se faisoit que *gabu-* « *zer* de lui. » (JJ. 199, p. 17, an. 1467.)]

Gabuserie. [Raillerie : « Lequel bateleur faisoit « agenouiller les bonnes gens devant lui, et leur « preschoit plusieurs *gabuseries* et museries. » (JJ. 179, p. 191, an. 1448.)]

Gacherte. [Jachère : « Un varlet de l'eglise de « S. Jehan au mont lez Terwane chariant parmi « certaines terres *gachertes* de saizon. » (JJ. 159, p. 198, an. 1404.)]

Gachier. [« Sur chaisnez à trois piez de quinze « cens en laine ronde, dont l'en fait petit draps et « gros, appellez *gachiers*. » (Statuts de tisserands, page 1391.)]

Gachil. [Tours de guette, échauguettes : « Item « que la barbacanne... soit repparée et levée à son « estat deu, garnie de *gachils*. » (Histoire de Nîmes, Preuves, II, p. 169 a, an. 1355.)]

Gaeng. [Gain, butin : « Il degasterent tout et « alerent jusques à une grant leur cité, qui a non « Vilerouge ; moult i firent grant *gaeng* et en « amenerent grant proies. » (D. Bouquet, VI, 133.)]

Gaffe. [« Un baston nommé *gaffe*, ayant un « croq de fer au bout. » (JJ. 183, p. 61, an. 1455.)]

Gagates, *s.* Pierre précieuse, agate. L'art. 18 de Marbodus (col. 1654) est intitulé : *Gagates* ou *jayet*, et dans le latin *gagates*.

Gagatromée. *s.* Espèce de pierre précieuse. L'art. 27 de Marbodus, intitulé la *Gagatromée*, commence ainsi (col. 1650) :

Mult est bone *Gagatromée*
S'est une piere tachelée
Cum piel de chevrel, sen faille.

Gage. [1° Gage de bataille : « Cil qui apele par « *gages de bataille* ne pot contremander. » (Beaum. t. LXIX.) — « La tierce manere de proeve si est par « *gage* de bataille. » (Id. XXXIX, 4.) — « Je vous en « appelle de camp et en vela mon *gage*. » (Froiss. t. IX, 127.) — « A ces paroles sailli en piez Gernis : « Tenez mon *gage*, emperieres, dit-il, Envers « Fromond que vos veez ici; Des grans aferes vos « a del tot menti. » (Garin, dans D. C. t. II, 950 c.) Voir encore le ch. 163 des Assises de Jérusalem.]

[2° Dépôt pour sûreté d'une dette, d'un emprunt : « La teste i pert, n'i laissa autre *gage*. » (Roncisvals, page 64.) — « Mais la qeue remest en *gages* Dont « moult li poise et moult li grieve. » (Renart, v. 1250.) — « Et cil qui presta sor le *gage* ne pot « avoir son garant de cil qui li bailla en *gages*. » (Beaum. XXV, 23.)]

[3° Salaire : « Pour vostre proesce je vous retieing « à mes *gaiges*, et en venrez avec moy outremer. » (Joinv. § 118.)]

[4° Engagement; de là s'*embler de ses gages*, déserter : « Et avoient environ soissante archiers « anglès qui s'éstoient *emblés de leurs gages* à « Calais, pour venir prendre grigneur prouflt à « Phelippe. » (Froiss. X, 158.)]

[5° Butin : « Après ce que les diz gens de guerre « furent logez, alerent... porter leurs gages ès vil- « lages d'entour ledit lieu de Lorriz, afin de avoir « des vivres pour eulx et leurs chevaulx. » (JJ. 185, p. 269, an. 1451.)]

Ot lors un bourc, bel a devise;
Cil dedanz voient l'ille prise :
Le bourc pour paour des *fos gages*
Vuident d'eus et de leur messages.
Tuit vont, que li roys ne les prengne,
A gaillarc haut sus la montagne. *(Guiart, f. 72 a.)*

6° Amende : « Si nus de ceux qui sont semons ne

« venoient, et l'en le pooit scavoir, il en paieroit « soixante sols de *gages*. » (Ord. I, p. 132.)

[7° Pari : « Voulez vous faire un *gage* à moi? « Oui, vraiment, dit-il ; quel sera-t-il ? » (Louis XI, Nouv. XXVII.)]

Expressions :

1° « *Gage* d'argent, » dépôt : « Se aucuns accuse « autre personne de larrecin, il doit avoir les « priieres prestes.... et doit nommer le larrecin, se « ce est cheval ou robes, ou *gages d'argent*. » (Ord. I, p. 258.)

2° « Bailler son *gage* et mettre outre, » proposer le défi. Le connétable de Clisson dit au roi : « Sire « vostre pere me fist et crea connestable de France, « laquelle office, a mon loyal pouvoir, j'ay exercée « et usée : n'oncques nul n'y veit de faute, et s'il « estoit aucun..... qui vousist dire ne mettre outre « que je m'y fusse mal acquitté et qu'envers vous « ne la noble couronne de France, j'eusse fait « autrement qu'a poinct, je voudroye *bailler mon* « *gage et mettre outre*. » (Froiss. t. III, p. 201.)

3° « *Gage* de bataille. » — « Telle estoit la cous- « tume que cellui qui appelloit jettoit un gand pour « gage et l'appelle le levoit, et si quelques fois tous « deux bailloient le gage, et s'appelloit *gage de* « *bataille*. » (Brant. sur les Duels, p. 17.)

4° [« Et si aucun des parties se partoit après « jugement assis, *gaige jetté et couvert*, sans la « licence ou bonne seureté, icelui partant doit « estre tenu et prononcé pour convaincu. » (De la Jaille, traité du Champ de Bataille, dans Du Cange, t. VI, page 720 ᵃ.)]

5° « *Contre gage*, qu'aucuns seigneurs ont pré- « tendu pour pouvoir de leur autorité faire prises, « quand on leur avoit fait tort, dont ont été baillez « arrests au Parlement de Paris l'an 1281 et 1283 « contre les comtes de Champagne et d'Auxerre. » (Laurière.)

6° « Depost et *gage*. » (Laurière.)

7° « Amander le *gage* de sa loy, » payer l'amende. (Ord. I, p. 238.)

8° « Devoir le *gage* de sa loy, » pour devoir l'amende. (Ord. I, p. 232) ; au même endroit « faire « le *gage* de sa loy, » la même signification.

9° « Le droit *gage* de sa loy, » amende. (Ordonn. t. I, p. 191.)

10° « Faire *gage* » ou « faire gageure. » (Laurière.) — Le même sens que « gager personnes en son « dommage. » (Voir sous Gager.)

11° [*Lever le gage*, accepter le défi : « Je *leverai* « vostre *gage*. » (Froiss. IX, 127.)]

11° *bis*. [« *Tenir* jugement et *gage* de bataille » (Froissart, t. VII, 223), être arbitre dans les conflits entre chevaliers.]

12° « Laisser *gage* d'espée ou d'esperons. » — « Venoient nobles hommes de tous cotés et de « divers pays pour eux esprouver a celle haute et « chevaleureuse espreuve et d'aucuns non disposez « a ce laisserent à l'arbre, es mains des heraux « *gages d'espées ou d'esperons*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, I, p. 188)

13° « Se mettre en *gage* faux, » engager le combat avec le coupable qu'on a accusé, avant d'avoir prêté serment devant le juge. (Assises de Jérusalem, page 70.)

14° « Faire le *gage* de sa loy. » — « Se un mar- « cheant trespasse paage sans paier son paage, et « li paagiers le prend et li dit : vous vous en alés « sans payer... et cil die... je ne savoie mie que je « deusse ici en droit point de paage.... et ainsi l'en « li puet esgarder que se il ose jurer sur saints que « il ne savoit que il eust point de paage, il en *fera* « *le gage de sa loy* et si rendra le paage et a itant « sera quite. » (Ord. I, p. 227.) Voir Gages.

15° « Faire le *gage* de sa loy d'amende. » — « Quant bons coustumiers ne rend ses cens et ses « coustumes au jor que il les doit au seigneur il en « *fet le gage de sa loy d'amende*. » (Ord. I, p. 240.)

16° « Se mettre en droit *gage* » se dit lorsque quelqu'un prouve que son accusation est fondée. (Laurière.)

17° « Se mettre en loyaus *gages*, » même sens que se mettre en droit gage. (Assises de Jérusalem, page 70.)

18° « *Gage* mort » est le même que « mort *gage* » ancien terme de pratique pour signifier « anti- « chrèse. » C'est une convention par laquelle celui qui emprunte une somme d'argent cède au créancier la jouissance des fruits d'un héritage pour lui tenir lieu d'intérêts seulement, s'obligeant de lui rembourser le capital en entier, lorsqu'il voudra rentrer en possession du dit héritage. C'est en ce sens que Laurière défınit « *gage* mort, » « un gage « qui ne s'acquitte point des issues ou de ses fruits. » — De là « tenir terre en mort *gage*, » pour en jouir à titre d'antichrèse. — Voy. Gage vif. « *Gage* mort, » selon Littleton, sect. 32, signifie aussi « le gage qui « est vendu au creancier quand le débiteur ne le « retire pas dans le temps dont il est convenu. » (Laur.) Voyez anc. Cout. de Norm. f. 30 ᵇ.

19° « Droit de mort *gage*, » « droit que le pere a « de bailler et le fils de tenir l'hoirie à titre de mort « gage. » (Laurière.)

20° « *Gage* de Mons. » — « Item que tonneaux « trouvez trop petits selon le *gage de Mons* soient « condemnez estre brulez. » (Cout. Gén. I, p. 832.)

21° « Obligation de mort *gage*; » c'est « celle que « l'on contracte quand on oblige un heritage, pour « le tenir tant et si longuement que celui à qui il « doit appartenir de droit, ne le rachette de la « somme qu'on a assis et hypotéqué sur le dit « héritage, tellement qu'on ne décompte point les « fruits perceus. » (Laurière.)

22° « *Gages* pasturans; » les bestiaux, gages, nantissement de la ferme. « En prinse et execution de « meubles ne doivent estre prins *gages pasturans :* « sur tous les chevaux ou bœufs tirans a la char- « rue, ni les outils d'un ouvrier desquels il se sert « ordinairement à travailler de son mestier. »

23° « Le petit *gage*. » — « Dilayant le condamné « de payer après le command ou sommation lui « faicte, *le petit gage* sera premereemment levé

« pour trois jours aprés expirez estre vendu par la « justice, et adjugé et delivré au dernier encherisseur. » (N. C. G. p. 861.)

24° « *Gage*-plege. » — « Gager est s'obliger à « payer les rentes et redevances dues pour l'année « suivante ; si le vassal qui les doit n'est pas « resseant sur le fief a raison duquel il les doit il « doit donner *plege* qui y demeure et qui s'oblige « de les payer. De ces deux mots *gage* et *plege* on a « composé celuy de *gage-plege*. » (Laurière et le Cout. Gén. I, p. 1011.)

24° *bis*. [« Nous les sçaurons bien maintenir A « cognoistre preu ou dommaige, Nous passerons « *plaigier gage*. » (Athis, dans D. C. VI, 719 a.)]

25° « A *gage* ployé. » — [« Devant le roi sont li « *gages* ploié, Des deux barons qui ne sont queres « chier. » (Garin, dans Du Cange, VI, p. 719 a.)] — « Item qui vient contre la sentence ou appoinctetement ou ordonnance du juge, il chet en soixante « sols parisis d'amende, et avec ce doit amender « *a gage ployé* en la main du juge. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 857.)

26° « Pan ou *gage* signifie les habits et autres « choses qu'on peut prendre pour gages sur celui « qui fait dommage en l'heritage d'autruy afin de « l'accuser et convaincre en justice. » (Laurière.)

27° « *Gage* prins. » (Laur. et la Cout. de Berri, tit. 10, art. 5.)

28° « Venir à *gage*, » offrir le duel : « De tos cas « de crisme pot apeler ou *venir a gages*. » (Beaumanoir, ch. LXI.)

29° « *Gage* vif. » Nous avons vu ci-dessus que le mot *gage* étoit celui dont le produit annuel appartenoit au premier qui en étoit saisi, sans déduction sur la créance. Le *gage vif*, au contraire, étoit celui dont le produit annuel servoit à l'acquit de la dette. [« *Vif gage* est qui s'acquitte des issues. *mort* « *gage* qui de rien ne s'acquitte. » (Loysel, 483, 484.)]

30° « Garder les *gages*, » comme nous disons « garder les manteaux, » c'est regarder le combat sans se mettre de la partie : « Alors du dit combat « l'armée venitienne estoit en bataille près du fort... « lesquels Venitiens *gardoient les gages*, car s'ils « eussent voulu assaillir de leur costé, comme les « Suisses les ennemis eussent été contraints de « séparer leurs forces en divers lieux. » (Mém. de Du Bellay, liv. II, fol. 41 v.)

31° [« Jasoit ce qu'il se soient combatu, et il se « puissent accorder entr'eulx, il s'en pourront yssir « et departir en payant cent sols tournois d'amende « ès dessus nommez ou à l'un d'eulx, sans autre « punicion, et emporteront leurs armeures....; et « se li *gaiges est oultrez*, l'amende sera sur le « vaincu, selon la coustume. » (Ord. t. VI, p. 60, an. 1352.)]

Gagé, *part*. Payé A. Contraint par justice B. Saisi, arrêté pour les gages C.

A « Celtuy-ci (il s'agit d'un médecin) qu'il avoit « fait venir exprés et qui étoit bien cherement « *gagé*. » (Ess. de Mont. t. I.)

B Godefroy, dans ses observations sur l'Hist. de Charles VIII, p. 693, dit de personnes qui se soumettent à une juridiction : « Voulans par icelle « cour estre contraints, *gagés* et compellez par « prise. »

C Mes plusors qui s'en retornoient
Et qui bien la trieve savoient
Et l'acort que l'en avoit fet
Gagiez furent sans droit de fait. (*MS. 6810, fol. 84.*)

Expressions :

1° « Bataille *gagée*, » combat contre son accusateur : « Les combattans étoient à pied ou à cheval. » (Laurière cite la Cout. de Normandie.)

2° « Clameur *gagée*. » — « La clameur de bource « est *gagée* quand celuy qui est assigné en retrait « acquiesce, quand il consent que le retrait ait lieu, « et déclare qu'il est prest de recevoir son rem- « boursement, auquel cas le garnissement doit estre « fait en or ou argent monnoyé ayant cours, dans « les vingt quatre heures. » (Laurière.)

Gageable, *adj*. Sujet à l'amende : « Bestail y « mesusant de jour est *gageable* à cinq soulx d'a- « mende pour teste. » (Cout. Gén. II, 1073.)

Gageaille. [Gageure : « Un pot de vin par ma- « niere de *gageaille*. » (JJ. 185, p. 148, an. 1451.)]

Gagement. 1° « Gage ou nantissement d'un « domage causé. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 447.) — 2° Salaire : « Nuls de nos gens, baillis, prevots, « ou sergens ou autres de nos gens ne prendront « gages, salaires, *gagemens* ou dépens. » (Ord. t. I, p. 692 c.) — 3° Gageure :

A courre ont grant *gaigement* mis
Et court chascun mieulx qu'il pouvoit. (*Desch. f. 265 a.*)

4° Laurière dit que « *gagement* est l'obligation et « hypoteque des biens d'un debiteur obligé, » et cite la Cout. d'Orléans, art. 360. — 5° Caution : « Il « convient remarquer ce terme *gagemens* qui vient « du verbe *gager*, et les notaires principalement du « chatelet de Paris en usent aux contracts en cette « maniere promet et gage.... et mon vieil praticien « rend toujours le mot latin *cautio* par gage. » (Gr. Cout. Gén. liv. II, p. 131.) — 6° Engagement : [« L'en doit avoir un petit seel ou signet, qui sera « tout propre et perpetuel à signer... les *gagemens* « que l'en fera des plaiz et des causes. » (Ord. VI, p. 593, an. 1381.)]

Expression :

« *Gagement* de bataille, » gage de bataille. (Ord. t. I, p. 539 b.)

Gager, *v*. Gager, parier A. Donner des gages B. Engager, soudoyer C. Prendre des gages D. Faire une saisie E. Différer, retarder F. Refuser, de l'expression *gager de service* G. Promettre H.

A [« Si vous prie que vous *gaigez* qu'elle le fera, « et je *gaigerai* que non. » (Ménagier, I, 6.)]

B [« Se aucuns des mestiers devant diz est adjor- « nés devant le mestre qui garde le mestier.... et se « il vient à son jour, et il cognoit, il doit *gagier*. » (Livre des Métiers, 110.)]

C [« Li finanche que li roys englès envoyoit en « Poito pour *gagier* trois mil combatans et payer, « se il besongnoit un an. » (Froiss. VIII, 131.)]

[D] [Il est dit aux Assises de Jérusalem, p. 93, d'un créancier, qu'il « ne peut ne ne doit *gager* par « l'assise la robe de son vestir, ne le dras de son « lit. » — [« Que doresnavant vous ou aucun de « vous ne *gagés* ou contraigniés ou souffrés estre « *gagés* ou contrains...., en corps ou en biens. » (Ord. V, 385, an. 1371.)]

[E] « Et ou cas ou vous...... trouverés aucun qui « s'efforceront de faire le contraire des choses dessus « dictes..... si les *gagez* et contraingniez a payer la « dite amende. » (Ord. t. III, p. 98.)

[F] Un père et une mère ayant perdu leur enfant en allant le porter à Charlemagne, qui revenoit chargé de reliques de la Terre Sainte, lui dirent: « Nous te requerons que ta pitié et la misericorde « soit huy sur nous : si ne dois pas *gager* à mons- « trer les miracles de nostre seigneur. » (Chron. de S. Den. t. I, fol. 133.)

[G] L'amors deffent......
C'on n'acoint fol dru volage;
Quant Diex et siecles les *gage*,
Amours les blasme et sous prent
Qui n'amblent pas de nature. *(Poës. av. 1300, II, 832.)*

Mais se pitié fait qui cruauté *gage*,
Que par eur s'en daine meller mercis,
A tous jours mais sui garis :
Lis espoirs me rasouage. *(Poët. av. 1300, II, p. 818.)*

Adans li Boçus dit de sa maitresse (t. IV, f. 1413):

Mes richesse et biauté l'avugle si
Dont ele se glorefie
Qu'ele me *gage* et oubelie
Pour ce que ne me voit pareil a li.
Il ne muet pas de sans celui qui plaint
Paine et travail, qui aquiert avantage.
Pour ce ne puis veoir que cis bien aint
Qui pour jouir d'amours soffrance *gage*. *(Ibid. 1388.)*

[H] Mes par Dieu je *me gageroie*
Un denier d'argent ou d'archal. *(MS. 7218, f. 197 b.)*

[« Je Guace de Loygni.... fait assavoir à tous que « je ay *gagé* à.... monseigneur Symon... evesque « de Chartres, à faire toute sa volonté haut et bas « de la finance du rachat du fié et des appartenan- « ces de la terre de Loygni. » (Cart. de l'évêché de Chartres, an. 1294.) — « Icellui Cardin *gaiga* paier « audit Robert les huit blans en la main du curé « dudit Beaumont. » (JJ. 158, p. 339, an. 1403.)]

Expressions :

1° « *Gager* l'amende, » la payer: [« Tous les « baillis et seneschaux en la fin de leurs assises, « avant qu'il se partent, tauxeront toutes les amen- « des *gagées*. » (Ord. IV, 411, an. 1362.)]

2° « *Gager* bataille » ou « *gager* un combat, » c'est, d'après l'interprétation latine de Monet, « promettre « en jettant son gage de se rendre au lieu du com- « bat. » — [« Ciaus ou celles qui font apeler et qui « *gagent* bataille par champion. » (Assises de Jérusalem, p. 150.)]

3° « *Gager* et actuellement offrir le rachat.... se « dit du vassal quand il offre réellement au sei- « gneur feudal le droit et profit de rachat. » (Laur.)

4° « *Gager* la loy ou *gager* loy, » offrir de faire serment. Laurière cite l'Anc. Cout. de Normandie: « Quand quelqu'un baille *gages* ou pleges de se « desrener, c'est à dire, de se purger par son ser- « ment et par le serment de ceux qui lui aident de « l'accusation qu'on lui a intentée. » — [« Se cil « qui est querellé, enchiet de la loy qu'il a *gagée*, « il doit amender le mesfait à celui à qui il le fiest, « et à la court. » (Anc. Cout. de Norm. ch. LXXXV.)]

5° « *Gager* partage. » C'est, dans la Coutume de Normandie, « offrir en jugement partage a ses « freres puisnez. » (Laurière.)

6° « *Gager* personnes en son dommage. » Monet l'explique par *damnum agro inferenti pignus auferre*. C'est donc, comme dit Laurière, « prendre « le chapeau ou autre habillement du pastre du « bestail qui fait dommage en l'heritage d'autruy. »

7° « *Gager* de la robe et d'autres habits. » (Laur.) Même sens.

8° « *Gager* du service. » — « Cela se disoit des « vassaux, lorsqu'ils faisoient savoir à leur seigneur « qu'ils cesseroient de lui faire hommage s'il ne « rendoit justice à l'un de leurs pairs. » — [« Nous « tous ensemble, et chascun par soi vous *gageons* « *dou service* que nous vous devons, tant que vous « aiez rendu à nostre per son fié, ou ne dites raison « pourquoi vous ne le devez faire. » (Assises de Jérusalem, ch. CCVII.)]

9° « Trouver de quoy *gager*, » trouver dans une maison sur laquelle on a une rente des effets qui puissent répondre de ce qui est dû par le propriétaire. (Gr. Cout. de Fr. liv. III, p. 442.)

10° « Trouver à *gaigier*. » (Gr. Cout. de Fr. liv. II, p. 215.) Même sens.

11° « *Gagier* son sang. » — « Quand quel habitant « ou autre est blechié à sang il est tenu endedans « 24 heures enssuivant *gagier son sang* qui est de « declarer ou se declaire au sieur son bailly ou « lieutenant le nom de cestuy ou ceulx le ayant « blechié en quel lieu et quel cas le fait seroit « advenu. » (N. C. G. t. I, p. 407.)

2. Gager, *s. m.* Homme gagé, exécuteur testamentaire [A]. Marguillier [B]. Engagiste [C]. Homme soudoyé par un seigneur [D].

[A] Il est difficile de déterminer le sens de ce mot dans Duchesne, Gén. de Châtillon, p. 58-61, tit. de 1268. Il paroît tantôt pour serviteur à gages, un fermier, tantôt pour juge à gages ou pour juré lié par serment; enfin il semble être dit, ibid. p. 60 et 61, des évêques et abbés appelés au conseil. On voit encore *gaigiers*, exécuteurs d'un testament, dans Duchesne, Gén. de Montmorency, p. 386, an 1265. [Voir au même sens les preuves de l'Hist. de Bret. I, col. 1190, an. 1302.] — Dans le Traité de la Chancellerie, par Mr de Miraulmont, p. 95 b, il est dit des secrétaires du roi, que « leur college est « composé de six vingt membres tant boursiers que « *gagiers*. »

[B] « Ceux qui ont le titre de tresorier, de marguil- « ler, de *gager* ou de fabricier, c'est pour administrer « le revenu d'une eglise erigée en paroisse, avoir « soin du temporel et des meubles du revestiaire « ou sacristie. » (La Roque, sur la noblesse, 359; voy. Cout. Gén. t. I, p. 967.) — [« Par les *gaigiers*

« dudit moustier icellui messel fu trouvé le vendredi « Saint. » (JJ. 160, p. 367, an. 1405.)]

[C] Engagiste, « homme qui tient par engagement « quelque domaine ou droit soit du roi, soit des « particuliers. » — « La duchesse de Saxe... vendit « le dit pays (de Luxembourg) au roi de France « Charles septieme sans le sceu d'icelluy duc Phi- « lippes qui le possedoit comme seigneur *gaigier*. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. I, f. 129 [a].)

[D] Le dictionnaire de Trevoux dit que « ce mot « s'est aussi employé autres fois pour homme sou- « doyé, soldat enrollé et aux gages d'un seigneur. »

Gagerie, *subst. fém.* Saisie gagerie [A]. Sorte de possession [B].

[A] Le dictionnaire du Droit françois définit ce mot au premier sens, une saisie de meubles sans les déplacer, ou bien une espèce d'hypothèque sur les meubles. Il semble qu'il ait confondu *gagerie* avec *simple gagerie*, que Laurière explique « saisie pri- « vilégiée de meubles sans transport. » Cependant il paroitroit que *gagerie* auroit été employé dans une signification différente puisque, suivant la Cout. de Calais, art. 54, *gagerie* a lieu quand, pour les arrérages d'une rente, l'on prend des meubles d'une maison par exécution. Au reste, soit que cette distinction soit réelle ou non, elle disparoit dans les passages suivans. On lit dans le Cout. Gén. t. I, p. 9 : « Il est loisible à un propriétaire d'aucune « maison par lui baillée à titre de loyer de faire « procéder par voye de *gagerie* en la ditte maison « pour les termes à luy deuz pour le dit louage sur « les biens du conducteur étant en icelle maison. » — « Il est loisible à un seigneur censier en la ville « et banlieue de Paris...... de proceder par voye de « *simple gagerie* sur les biens estans ès maisons « pour trois années d'arrérages. » (Ibid. p. 39.) Cette saisie a été ainsi nommée, parce que la chose arrêtée devient le gage du créancier.

[B] On acquéroit autrefois de deux manières. Quand on contractoit simplement avec celui qui aliénoit, l'héritage acquis étoit réputé immeuble ; au contraire, il sortissoit nature de meuble, lorsqu'ayant été acquis par un personne affidée, cette même personne reconnoissoit qu'elle devoit le prix de l'acquisition à celui pour qui elle acquéroit et lui cédoit ce même fonds à titre de *gagiere* ou « mort- « gage, » que nous appelons aujourd'hui antichrèse : « Elle avoit traité au duc de Saxe pour la duché de « Luxembourg pour en debouter icelluy nostre « prince... lequel y avoit droit de *gaigerie*. » (Hist. de la Toison d'or, vol. I, fol. 130 [b].) — On appeloit « *gagerie* de rachat » l'offre réelle d'un vassal à son seigneur féodal du payement du droit et profit de rachat. (Laur.)

Gageure, *s. f.* Offre réelle [A]. Gage de bataille [B]. Saisie [C]. [Le sens actuel est au Ménagier : « Et « avecques iceulx a fait plusieurs *gaigeures* de paier « le disner. » (I, 6.)]

[A] Laurière définit ce mot : « Offre réel et actuel. » De là « *gajure* de rachat, » pour signifier l'offre faite réellement au seigneur féodal par son vassal, du droit et profit de rachat, qu'on appelle aussi relief, en termes de coutumes. Suivant la Cout. du pays Lodunois, lorsque les vignes sont dans le cas du rachat, « celuy qui leve le dit rachat est tenu de les « faire et labourer comme faisoit le dit seigneur « d'icelles, des façons en quoy elles estoyent au « temps du rachapt gagé, et rendre les terres « labourables en l'estat qu'elles estoient lors de la « *gageure* du dit rachapt. » (C. G. t. II, p. 549.) Ce rachat avoit lieu « des lors de la *gageure* d'iceluy. » (Ibid.)

[B] « Tout autour les pins avoit dames.... et cheva- « liers armez et desarmez, si dançoient les aucuns « les heaulmes lacez aussi comme se ce fust *gageu-* « *res*, les autres en costes et en manteaulx. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 89 [d].)

[C] « Elle est et a toujours esté exempte de *ga-* *geures*. »

Gagie. [Aliénation, engagement : « La tierce « partie des couz que l'on doit pour raison des « vendues et des *gagies*, que l'on fait à Tournus « dedans les termes de la Chambarerie. » (Preuves de l'Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.)]

Gagiere, *s. f.* Saisie [A]. Antichrèse [B]. Héritage possédé à ce titre [C]. Droit de rachat [D].

[A] « Arrestz, saisies, *gagieres*, executions, vendages « à droict de villes, main levées. » (Cout. Gén. II, p. 1076.) — « *Gageres* et executions de biens meu- « bles, » sont synonymes dans l'Anc. Cout. de Troyes. (Nout. Cout. Gén. t. III, p. 284.)

[B] « L'heritage acquis par *gagiere* est reputé meu- « ble en ce qui touche la liberté d'en disposer par « testament ou entre vifs, et le droict d'y succeder, « mais il retient sa nature d'immeuble en ce qui « regarde l'hypoteque et l'alienation. » (N. C. G. II, p. 400 ; Cout. de Metz.) — « Feu le roy Wenceslaus « pour lors roy des Romains, de Boheme et duc de « Luxembourg, transporta le dit duché par forme « de *gaigiere* à feu le duc Antoine de Brabant pour « la somme de 120.000 florins du Rhin. » (Lett. de Ch. duc de Bourg. au S[r] Dufay, p. 371.)

[C] « Il y a deux sortes de biens, sçavoir meubles « et immeubles ; les immeubles tiennent nature de « fond ou de *gagiere*. » (Cout. de Metz, Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 400.)

[D] « Villes cedées avec toutes leurs appartenances « et appendances deschargées de touttes *gagieres* « et rachats. » (Mém. de Com. t. III, p. 38.)

Gagnage. [Voir Gaignage.]

Gagneau. [« Prez *gagneaux*, » dans la coutume de Poitou, art. 196, de Saintes, art. 126 ; ce sont les prés qu'on sème chaque année.]

Gahil, *s. m.* On lit au sujet des désordres que les François commirent en Normandie dans les guerres qu'ils eurent contre Guillaume le Bâtard :

Le jour meitent terre a essil,
La nuit demainnent grant *gahil* ;
Le vin querent, les bestes tuent,
Assez boivent, assez menjuent. (Rou, p. 261.)

Gai. [« Donc jà n'arez à tel jor le cuer *gai*. » (Raoul de Cambrai, 197.) — « Fille, dist la royne,

« soiez joians et *gaie.* » (Berte, VIII.) — « Du feu a « demandé l'abbé de Malepaic, Tout pour bouter le « feu en celle ville *gaie.* » (Guesclin, v. 20349.)]

Gaiche. [Aviron. Les mariniers de la Loire disent encore *gache :* « Jehan Grineaul, qui estoit à « un port de la riviere de Loire ....print un aviron « nommé *gaiche*, et s'efforça d'en ferir ledit Perrin. » (JJ. 109, p. 113, an. 1376.)]

Gaiement. [« Et vint droit à Paris montez « moult *gaiement.* » (Capet, v. 553.)]

Gaif. [Délaissé, abandonné: « Es mettes de la « sergenterie fust venu et escheu d'aventure un « cheval de *gaif* ou espave. » (JJ. 104, p. 322, an. 1373.) — « Et ont les heritages que eulx tenoient. laissiez guerps et *gays.* » (Ord. IV, p. 716, an. 1366.)]

Gaigaille. [Gageure : « Icellui Santon dist audit « Berthelot que il esconvenoit que il luitast audit « Hamant son varlet par *gaigaille* d'un pot de vin. » (JJ. 153, p. 466, an. 1398.)]

Gaigement. [Gage, nantissement : « Icellui « Cardin gaiga paier audit Robert les huit blans en « la main du curé dudit Beaumont....... après ledit « *gaigement.* » (JJ. 158, p. 339, an. 1403.)]

Gaige-plege. [« Selon l'usage et coustume du « pays de Normandie, chascun seigneur qui tient « noblement, tous ses subgiez sont tenus de venir « aux plais du *gaige-pleige*, bailler pleige au sei- « gneur de lui paier ses rentes et devoirs seigneu- « riaulx. » (JJ. 185, p. 154, an. 1451.)]

Gaignage, *s. m.* Gain, profit [A]. Butin, pays qu'on peut piller [B]. Fruit, produit [C]. Le fonds même produisant, ferme, métairie, terre ensemencée [D].

[A] « Aux taverniers par les majeurs et eschevins... « est baillé sur chacun lot *gaignage* competent et « raisonnable. » (N. C. G. I, 321 [b].) — [« Mendiant « par deffaute dou *gaignage.* » (Froiss. II, 362.)]

[B] « Vindrent au dit lieu de Paris la plus grand « partie des capitaines de Picardie a tout leurs gens « d'armes.... esperant qu'au dit lieu de Paris trou- « veroient bon *gaignage*, mais la plus grande partie « trouverent le contraire. » (Monstrelet, I, ch. 188, 264 [b].) — [« La suppliante cuidoit que lesdis biens « feussent prins en païs de *gaignage*, pour ce que « c'estoit en frontieres de noz ennemis. » (JJ. 160, p. 215, an. 1405.)]

[C] Produit et revenu : 1° de terre, 2° de bétail, 3° d'argent.

1° et 2° « Plusieurs mettent leur héritage a « *gaignage* a autre ou leurs bestes, par si qu'ils en « ont la moitié des profits, et le gaigneur, qui sur « ce fait tous despens, a l'autre moitié, par si que « les bestes sont prisées, et le conquest se départ à « moitié, le bailleur premier ayant prins son prin- « cipal. » (N. C. G. t. I, p. 291 [a].) — On trouve au sujet d'un débordement de la Seine : « Moult fist de « mal aux *gaignages* de bas pays sur rivieres. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 192.) — « Les meilleurs ouvriers sayeurs de bleds et autres « *gaignages* durant les moissons ne peuvent prendre « n'avoir que deux sols six deniers. » (Ordon. t. II, p. 367; voy. aussi Chasse de Gaston Phébus, p. 38.) — [« Avons donné à l'abbé d'Escurey un muid et « deux quartiers de froment...... et y prendront « terrages et *gaignages.* » (Cartulaire d'Escurey, an. 1303.)]

3° « Les tuteurs et curateurs des mineurs...... « peuvent bailler les deniers des dits mineurs a « fraiz et *gaignage* a pris raisonnable au proffit des « dits mineurs. » (C. G. t. II, p. 872; voy. aussi la Cout. de Hainaut, au N. C. G. II, 58 [b].) — « Mettre « ou donner à *gaignage* » signifioit donc prêter à intérêt, quand il s'agissoit d'argent, et affermer à moitié profit, quand il étoit question d'une terre ou d'un bétail.

[D] [On lit au Roman de la Violette (D. C. III, 457 [c]) : « Qu'il a une terre trouvée Qui de tous biens est « estrouvée, Car il ne y avoit que *gaignaiges*, Et « prés, rivieres et boscaiges. » — *Gaignage* signifie métairie, aux Ord. V, 475, an. 1371.)] — « *Gagnages* « quelques fois sont les fruits qui proviennent de « la terre... quelques fois sont les terres même dont « on perçoit les fruits. » (Laur.) — « Aussi faut-il « sçavoir qu'il y a difference entre *gaignages* et « taillis ; les *gaignages* se prennent pour champs et « jardins là ou sont semez les bleds et potages : et « si un cerf faisoit sa nuit dedans ces champs, le « veneur doit dire qu'il a fait son viandis dedans « les *gaignages :* et s'il fait sa nuit dedans les taillis, « il pourra dire qu'il a fait son viandis dedans la « taille. » (Fouill. Vén. fol. 36 [b].) — « Qu'il y ait de « bons viandeis, tant de bois comme de *gaignages* « et bons pays. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 249.)

Expressions :

1° « *Gaaignages* de terre, » produits, revenus. (Gloss. des Cout. de Beauvoisis et Ordon. des Rois de Fr. vol. I, p. 224.)

2° « Faire *gaignage* de bourgeois. » — « Quand « ung habitant ...faisant *gaignage* de bourgeois par « le temps de trois ans se depart d'icelle ou qu'il y « trepasse et ses heritiers ne sont bourgeois, il en « est deu le droit de demi issue des dicts biens et « héritages. » (Cout. Gen. t. I, p. 291 [a].)

3° « Bon *gaignage* fait bon potage. » (Cotgrave.)

Gaignart. [Pillard : « Un moine, qui ot non « Guiars, Qui moult estoit fel et *gaignars.* » (Mir. de Coinci, II.) On lit *gaingart*, dans Renart, v. 103.)]

Gaigne, *s. f.* Gain, profit [A]. Prise d'une ville [B]. Butin, pillage [C]. Arme offensive [D]. Injure [E].

[A] [« Icellui Courbet dist audit Paille que il lui « donast de sa *gaigne* un lot de servoise. » (JJ. 157, p. 257, an. 1402.)] — « Faites vertueusement ce que « devez faire, car par ainsi ne pourrez faire chose, « *gaigne* ou perte, que tout ne soit à honneur. » (P. J. de Saintré, p. 202.) — « Il ne faut douter que « nul jour sans perte et *gaigne* se passast tant d'un « costé que d'autre. » (Mém. de Comines, p. 58.)

[B] « Après ce que le dit Bourgogne eut bien sceue « la *gaigne* que les Liegeois avoient faicte de la « ville de Nuye. » (Chron. Scand. de Louis XI.)

[C] [« Noz officiers demandent et reclament aucuns « droits, parts et portions ès *gaignes* ou ès pilles

« faites sur noz ennemis. » (Ordon. III, p. 35, an. 1355.)] — « Environ la mi avril pour la charté de « tous vivres et pour les maulvaises *gaignes* qui « pour lors a Paris estoient... se party de Paris bien « douze cent personnes sans les enfants parce qu'ils « n'avoient de quoy vivre et qui patissoient de « faim. » (Jour. de Paris, sous Ch. VI et VII, 137.)

D [Voyez plus loin GAIGNE-PAIN.]

Chauces li lacent a fresel,
Dont les mailles et li tassel
Estoient d'argent neelé :
Faites furent d'antiquitté ;
Un roi les conquist en Espaigne.
Ja de saete ne de *gaigne*
Ne d'autre arme n'erent fausées
Tant sont les mailles bien ovrées. *(Blanchand. 190 d.)*

E [Voir GAIGNON.]

. . . . Tant soit-il plaisant et beau
S'il n'ayme ce n'est qu'une *gaigne* *(Faul. Am. 241.)*

Expressions :

1° « *Gaigne* coustumiere. » (Cout. Gén. t. II, 444.) — « C'est ce que le survivant des conjoints par « mariage gagne selon la coutume d'Auvergne des « biens du prédécédé. » (Laurière.)

2° « Ce n'est pas *gaingne* de roy, » ce n'est pas un grand avantage, il n'y a pas grand profit. (Percef. vol. II, fol. 43 c.)

3° « Etre a perte et a *gaaigne*, » se dit de plusieurs personnes qui participent autant l'une que l'autre à la perte ou au gain qui revient d'une affaire. On a dit de l'âme et du corps personnifiés :

. . . . L'ame et li cors sont a perte et a *gaaigne*
Se il fait bien ou mal entrax en sont compaigne.
Chantepleure, fol. 104.

Gaignable. [Voir GAAGNABLE.] 1° Où l'on peut pénétrer : « J'ay veu et advisé l'entrée qui est *gai-* « *gnable* pour gens de pied. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, an. 1506 et 1507.)

2° Labourable :

Cette contrée est moult vaillant,
Moult me semble bien *gaaignable*,
Et plaintive et delectable. *(Brut, f. 46 a.)*

Expressions :

1° « Terres *gaaignaules*, » terres affermées parce qu'on n'afferme ordinairement que des terres qui méritent d'être travaillées. » (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

2° « *Gaignables* sauvages. » — « Les terres non « cultivées anciennement nommée *gaignables sau-* « *vages* ou sauvées de la mer doivent de relief six « deniers pour aire au seigneur duquel elles sont « tenues. » (C. G. I, p. 1010.)

3° « Terres *gaingnables* » ou « ahanables. » — « Terres qui sont de grand fruit ou qui se labou- « rent et cultivent a grand peine » (Laurière.)

Gaignent. [Laboureur : « Guischart Traffoy « *gaignent* et affaineur de bras. » (JJ. 190, p. 172. an. 1460.)]

Gaigne-pain, *s. m.* [Sorte d'épée, au pélerinage de Gulleville : « Et che firent les *gaignepains* Dont « il avoit armé ses mains. »] — « Les harnois etoient « si pesans que c'etoit la charge d'un crocheteur « d'en porter un ; aussi faloit-il. outre le harnois « ordinaire d'homme d'arme, endosser un tonnelet, « et sur icelui avoir un grand *gaignepain* en forme « d'escu, tout semés de dents de mules ou chevaulx. » (St Julien, Mesl. hist. p. 442.)

Gaigner, *v.* Gagner A. S'emparer, prendre, piller B. Cultiver un fond C. [Voir GAGNER.]

A « Le mari qui survit la femme *gaingne* la moitié « de la dote. » (Cout. Gén. t. II, p. 479.) — Un roi disoit à un seigneur qu'on l'avoit cru perdu : « Sire, « repondit-il, étant vostre comme je suis, il eust « esté malaisé que j'eusse été perdu si légérement « veu que ceulx qui désirent seulement vous faire « service sont volontiers bien *gagnés* et non jamais « esgarez ny perduz. » (R. Florès de Grèce, 140 b.)

B « Celle nuit se reposerent au dit chastel ou ils « soupperrent et trouverent des vins assez et se ils « ne l'eussent *gaaingné* il leur eust convenu toute « nuit gessir aux champs sur l'herbe. » (Hist. de B. Du Guesclin, par Mén. p. 471.) — « Nous avons « ordonné ordonnons et voulons qu'il soit ainsi « publiquement crié que chascun de quelque estat « qu'il soit puisse prendre, *gaingner* et piller sur « les ennemis du royaume. » (Ord. III, p. 139.) Les paysans de Sainte-Palaye et des environs se servent du terme *gagner* pour prendre, dérober, escamoter.

C Dans le continuateur de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 507, on parle d'un puits qu'on croyoit creusé par Jacob, mais qui ensuite fut comblé de manière qu'on en ignoroit la place ; il est dit : « Et « *gaagnoit*-l'on par dessus et a peine seroit trové. »

Expressions :

1° « Choses *gaingniées*. » — « Si sont qui ne sont « appropriées à nul homme et qui sont trouvées « que nul ne demande ne ne reclame. » (Gloss. sur les Cout. de Beauv.)

2° « *Gagner-franc*. » — « Se dit des chanoines qui « ayant quelque office qui les dispense de résider « ne laissent pas de *gagner-franc* les gros fruits de « la prebende comme les conseillers des Parlemens, « les chantres, et capellains dans la chapelle du « roy. » (Dict. du Dr. fr.)

3° « *Gaigner* l'amende, » la payer. (Ordon. des R. de Fr. t. V, p. 682.)

4° « *Gaigner* avant le coup, » prendre d'avance. (Percef. vol. I, fol. 122 d.)

5° « *Gaigner* le pendre ou *gaigner* a estre pendu, » c'est-à-dire mériter d'être pendu. « Un monsieur « vouloit faire mourir un homme sans information « et quand le juge lui disoit : hé monsieur *il n'a* « *pas gaigné a estre pendu*, il lui respondoit s'il ne « *l'a pas gaigné* à cette fois, il le gaignera bien une « autre. » (Bouchet, Serées, II, p. 60.)

6° « *Gaigner* la coline, *gaigner* la guerite, *gaigner* « le haut, *gaigner* au pied, *gaigner* le taillis, » s'enfuir, prendre la fuite. (Oudin.)

7° « *Gaigner* les pardons, » obtenir sa grâce. (Id.)

8° « Tout *gaigné* de quelque chose, » atteint et comme possédé.

. . . . Enfin *tout gaigné de noire poison*,
Après le sens troublé s'egara la raison. *(Des Portes, 457.)*

9° « Il n'est pas marchand qui toujours *gagne*. » (Ess. de Mont. p. 278; Loysel, Instit. Cout. liv. III, t. IV, p. 34.)

10° « Qui bien *gaigne* et bien despend, ne luy « faut bourse a mettre argent. » (Cotgr.)

11° « Qui bien *gaigne* et bien espargne devient « tantost riche. » (Cotgrave.)

12° « Il fait bon *gaigner* pour attendre un petit. » (Percef. vol. V, fol. 35 b.)

13° « Assez *gaigne* qui malheur perd. » (Cotgr.)

14° « Tel change qui ne *gaigne* pas. » (Cotgr.)

15° « Marchand qui ne *gaigne* perd. » (Cotgr.)

16° « Jamais ne *gaigne* qui plaide a son seigneur « ou qui procede a son maistre. » (Cotgr.)

17° « Nous avons bien disné, pendu soit-il qui l'a « *gaigné*. » (Oudin.)

18° « Pour *gagner* ne pour perdre, » c'est-à-dire pour rien au monde, quelqu'effort que l'on fasse.

Gaignerie, *s. f.* Gain, profit[A]. Fruits de la terre[B]. Terre labourable[C]. Labourage[D]. Pâturages[E]. Métairie[F].

[A] Cuidoit que Dex baist icel *gaaignerie*
Dont tant mal estoit fait et tant averserie.
Vie de sainte Thaïsie; Bibl. de Sorbonne, chif. 27, col. 18.

[B] D'Argentré, Cout. de Bret. p. 822, dit que ce mot désignoit toute espèce de fruits.

[C] « Pour les *gaigneries* et vignes qui sont faites « jusques au temps que sont en grain de bourgeon « on peut demander l'assise, amende ou desdom- « mage. » (C. G. II, p. 779.) — « En Gastine *gaigne-* « *rie* de quatre bœufs garnie de prez et pasturages « est prisée et comptée pour mesure de terre, et « *gaignerie* de deux bœufs pour borderie et *gaigne-* « *rie* d'un bœuf pour quarteron; et *gaignerie* de « demi bœuf (qui est le quart de la borderie) est « appellée retail : toutes fois vers Pouzauge et en « aucun autre lieux appellent et prennent borderie « pour *gaignerie* à quatre bœufs, mais pourtant le « dit plect ne croist. » (C. G. IV, p. 584.)

[D] Li cultivierres bon
Qui fet *gaaignerie*,
Premerement arrache
Le chardon et l'ortie;
Por ce que la semence
Mout miex en mouteplie
Car terre trop poi rent
Qui n'est bien gaaignie. *(MS. 7615, II, f. 178 b.)*

[E] Borel, au mot *gaagnerie*, cite Perceval comme l'ayant employé au sens de « pasturages. »

[F] [« Laquelle rente lui assiet et assigne... sur sa « *gaignerie*, appellé la *gaignerie* feu Turpenay. » (JJ. C, page 37, an. 1333.) — « Item une *gaignerie* « seant en la paroisse de S. Cire sur Loyre, avec « deux maisons de deux arpens de vignes. » (JJ. 97, p. 311, an. 1366.) — « Lesquelx Bertins eussent pris « jusques à certain temps de Jehan Buoir escuier « sa *gaignerie* et terres, à les labourer à moitié. » (JJ. 148, p. 321, an. 1395.)]

Gaigneur, *s. m.* 1° Pilleurs, butineurs. (Bout. Som. Rur. p. 897.)

2° Laboureur, fermier, censitaire. (Laurière.) — « Adonques (Adam et Eve) les départirent et firent « Caym *gaignor* de terre et Abel firent pastour a « garder les bestes. » (Hist. de la Ste Croix, p. 3.) — [« Jaques Lobet du lieu de Maisieres en la senes- « chaucie de Thoulouze,... *gaigneur* ou laboureur. » (JJ. 170, page 232, an. 1418.) — Le cas sujet était *gaignerres* : « S'il est ouvriers ou *gaignerres*, de « quelque mestier qu'il soit, il doibt trois deniers. » (Cart. de Lagny, f. 159 b.)]

Proverbes :

1° « Hardi *gaigneur*, hardi mangeur. » Cotgrave explique que « ceux qui travaillent beaucoup man- « gent beaucoup. »

2° « Mieux vaut bon gardeur que bon *gaigneur*. » (Cotgrave.)

Gaignon. [Chien, dans la Chron. des ducs de Normandie. C'est le nom d'un cheval, dans Roland (v. 1890.)]

Gaillard. [1° Vigoureux, plein de hardiesse : « Gent a le cors, *gaillart* e ben seant. » (Roland, v. 3115.) — « Herupois sont prudhommes orgueil- « leus et *gaillart*. » (Saxons, str. XIX.)] — « On dit « que et *gaillard* et gaillardise viennent a *gallica* « *audacia* et que ceux sont appellez *gaillards* qui « courageusement entreprennent quelque chose, « tant avantareuse soit-elle. » (Bouchet, Serées, p. 498, liv. III, série 25.)

2° [Gai : « Icil portiers fu moult *gaillars*, Et si fu « il moult bien musars. » (Flore et Blancheflor, v. 1929.) — « Et si y estoit... la regente sœur au duc « Phelippe laquelle estoit pour le temps tenu la « plus *gaillarde* de toutes autres dames. » (Fenin, an. 1424.)]

3° Grand, considérable : « Le bon pere que Dieu « me donna n'a de moi que la reconnoissance de « sa bonté mais certes bien *gaillarde*. » (Montaigne, t. III, p. 577.)

Expressions :

1° « Armée *gaillarde*, » une bonne armée, de bonnes troupes. (Disc. polit. et milit. de Lanoue, page 754.)

2° « Galop *gaillard*. » (Cotgrave.)

3° « Avoir le cerveau *gaillard*. » — « Pour dire « honestement, il tient du fol, on dit il a le cerveau « *gaillard*, ou il a le cerveau un peu *gaillard*. » (Apol. d'Hérod. p. 20.)

4° « Ouvrier *gaillard* cele son art. » (Cotgrave.)

5° C'est le nom d'une forteresse que Richard, roi d'Angleterre, fit faire en Normandie, vers l'an 1200 : *Quam vocavit Gaillardum quod idem sonat in gallico petulantiam*. (Guillaume le Breton, 81.)

6° [« Frere Jean au *chasteau gaillard* [du navire] « monta galant et bien deliberé avecques les bom- « bardiers. » (Rabelais, Pantagruel, IV, 33.)]

Gaillarde, *s. f.* Danse[A]. Monnoie[B].

[A] [Pas composé d'un assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé.] On lit du comte de Brissac : « Et « n'étoit le dit comte propre pour une seule danse... « mais estoit universel en tout, fut pour les bran- « les, pour la *gaillarde*, pour la pavanne d'Espagne, « pour les canaries, bref pour toutes. » (Brantôme,

Cap. fr. t. III, p. 426.) Voyez aussi Merlin Cocaie, I, p. 175; Contes de Cholières, folio 175 [b]; Printemps d'Yver, folio 101; Disc. polit. et milit. de La Noue, p. 152. — On disait encore « le branle de la *gail-* « *larde*. » (Brant. Dames gal. II, p. 463.) — « Dan- « ser une *guillarde* sur le ventre de quelqu'un, » le fouler aux pieds. (Oudin.)

[B] Monnaie du Forez, valant cinq deniers. (Du Cange, sous *Goliardus*, 2.)

Gaillardement. [Avec ardeur : « *Gaillarde-* « *ment* tuz les unt encensez. » (Roland, v. 2959.)]

Gaillardet, *s. m.* 1° Le Dictionnaire de Trévoux le définit « pavillon échancré arboré sur le mât de « misaine. » Suivant le même ouvrage, c'est le nom des « pavillons qui se mettent aux mâts des « galeres. »

2° Partie de l'armure (?) : « S'y trouva sans autres « armes que de son haussecol et de ses *gaillar-* « *dets*. » (Mém. de Mornay, II, 1595, p. 569.)

Gaille. [Voir Gale.]

Gain, *s. m.* Gain, profit [A]. Fruits d'un champ [B]. Automne [C]. Pillage, butin, capture [D]. [Voir Gaaing.]

[A] « Nous défendons que nul creancier ne face « renouveller lettres de créance et obligation de sa « debte et semblables deues souz lettres par quoy « le *gain* se convertisse en sort ni en autre « maniere d'usure ou interêt. » (Ord. des R. de Fr. t. II, page 311.)

[B] Garda aval en la Champaigne
Et vit une moult grant compaigne,
De brebis qui pessent *gain*. *(MS. 7218, f. 47 [d].)*
En celle très douce saison
Que li *gains* aval la prée
Raverdie. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1565.)*

[C] [Saison où l'on fait les *gains*, aujourd'hui les regains, comme on lit dans un Gloss. cité par D. C. : « Autumnus, le temps de livrer les bleds, le *gain*. » — « Item chascune des dites quatre villes doit à la « maison de Espailli une journée en *gain*, une « journée en tremois, et deux jornées en sombre. » (JJ. 40, page 64, an. 1308.) — « Par celle pomme « savoit on Des quatre tans la verité, Si comme de « printans et d'esté, Et de *gayn* qui après vient, Et « puis d'hyver. » (Cléomadès, dans D. C. III, 458 [b].)]

[D] « Assemblez fu li avoirs et li *gains*. » (Villehard. § 134.)

Expressions :

1° « *Gain* nuptial, » présent de noces. « Ce qui est « donné par forme de *gain nuptial* (qu'on appelle « au pays de Lognes en traicté de mariage) ne gist « point en restitution. » (C. G. II, p. 518.)

2° « *Gain* de propos, » gain de cause. (Pasquier, Rech. p. 879.)

Gaine, *s. f.* Gaine, étui, fourreau. [« Vous avez « bien trouvé costel pour vostre *gaine*. » (Guesclin, v. 16678.) — « Pour une *gaine* entaillée à ymages « d'or. » (De Laborde, Emaux, p. 327.)]

Expressions :

1° « Avoir le vin en *gaine*, » laisser le vin dans le tonneau sans en faire usage : « Boire du vin, « c'est estre bon catholique; y mettre trop d'eau, « est se sortir de l'heresie ; ne boire que de l'eau, « *et avoir le vin en gaine* est pure heresie noyable « approchant de l'athéisme. » (Moyen de Parvenir, page 47.)

2° « Dans une *gaine* d'or un cousteau de plomb. » (Cotgr.) Dans un beau corps une vilaine ame.

3° « Selon la *gaine* le cousteau. » (Cotgr.)

1. Gaiole. [Gai : « Elle est de vous toute *gaiole*. » (Roi Guillaume, p. 65.)]

2. Gaiole, *s. f.* Gaule, verge, baguette [A]. Cage [B]. Prison, geôle [C].

[A] « Zembelle, pour s'acheminer, là faict un aiguil- « lon que Calpin nomme *stimulum* et notre Comine « l'appelle *gaiole;* et piquant avec cette verge sa « vache. » (Merlin Cocaie. I, p. 202.)

[B] [« On l'euist aussi aisé occis que on prenderoit « ung oiselet dans une *gaiole*. » (Froiss. XVI, 184.) — « Dex l'emprisonne et engaiole Plus que ne soit « gais en *gaiole*. » (Mir. de Coinci.)]

. . . . Hom fet grant folie
Qui en *gaiole* veut mettre vieil oisel. *(Vat. 1522, 160 [c].)*

[C] De là ce mot s'est dit de la partie d'un moulin que nous nommons cage : « La croisée, estache, « arbre, *gayolle* et le gissant d'un moulin à vent. » (C. G. I, p. 761.)

Fu trouvé mort en la *gaole;*
Grimout; si en fu grant parole :
Si com il est enchainez
O les buies fu enterrez. *(Rou, f. 246.)*

Gaioler, *v.* Caresser, enjôler, dans Nicot, Cotgrave.

Gaiolier. [Geôlier, dans Froissart, XIV, 68.]

Gaires. [Voir Guaires.]

Gais. [Guet, aux Ord. V, 467, an. 1371.]

1. Gaite. [Quartier d'une ville, nom venu de la division du guet : « De six parties ou *gaites*, esquel- « les ladicte ville (d'Alby) est divisée. » (Ord. t. IX, p. 101, an. 1405.)]

2. Gaite. [Sentinelle : « Quand la *gaite* corne « le jour. » (Jean de Condé.) — « Y avoit une *gaite* « toute jour à journée, Qui sonoit un bacin, quand « la pierre est levée. » (Cuvelier.) Voir Guait.]

Gaiter, *v.* Guetter, faire le guet, observer [A]. Garder, conserver [B]. Etre aux aguets, en embuscade [C]. [Voir Guaitier.]

[A] On a dit des amans qui sont toujours observés :

De toutes partz sont *gaitié;*
Amant trop ont enemis. *(Poët. av. 1300, I, p. 32.)*

[B] On dit d'un homme jaloux :

Les clez desous son chief metoit
Au matin quand il s'en alloit;
L'uis a fermer pas ni oublioit
Ainsi la cuida bien *gaiter*. *(Fabl. de S. G.)*

« Fines amouretes ai troyées, bien seront *gai-* « *tées*, » c'est-à-dire maintenues, conservées. (ms. Bouhier, ch. 205, f. 199 [b].)

[C] A peines se puet-on
Gaitier de privé larron. *(Poët. av. 1300, III, p. 1277.)*

Gaiteur, *s. m.* Espion. Celui qui épie et observe les démarches et les discours d'autrui. « Ceus mau-

« die qui par enuie nos gaitent, car je ne m'en partirai fors per les *gaiteurs* felons. » (ms. Bouhier, ch. 51, f. 75 b.)

1. Gal. [Galet : « Colin print une pierre ou *gal* « de mer et le getta à la teste du suppliant par telle « maniere qu'il le porta à terre. » (JJ. 116, p. 128, an. 1379.)]

2. Gal. [Poids : « Item de deux livres de laine « ou de agnelins jusques à demi *gal*, sans plus « avoir, se paiera comme de demi *gal*. » (Livre blanc de l'hôtel de ville d'Abbeville, folio 97 b.) Voir GAUX.]

3. Gal. [Forêt (voir GAUD), de l'allemand *Wald* : « Mais ce, sire, sai ge bien que au *gal* fu comblez... « Parcoi naqui je duc dedans ce *gal* ramé. » (Parise la Duchesse.)]

Galactide, *s.* Espèce de pierre, en lat. *galactis*, dans Marbodus, col. 1670.

Galance. [Garance, aux Ordonn. t. III, p. 657, an. 1388.]

Galand. [1° Honnête, loyal : « Et messire Jean « de Lalain fut pris prisonnier et eut la vie sauve « par le moyen d'un gentil *galant* de la garnison. » (Monstrelet, II, 100.)]

2° Hardi : « Un *gallant* levrier. » (Gace de la Bigne, f. 115 b.)

3° [Sorte de brigands : « Les supplians povres « gens de labour, pour obvier aux entreprises de « nos adversaires se sont mis sus en armes avec « autres que communement on appeloit les *galans* « *de la feuillie*. » (JJ. 197, page 157, an. 1471.) — « Lequel de la Vigne estoit mal renommé veu qu'il « avoit esté *galant* de feuillée. » (Ibid. pièce 359, an. 1472.) Voir FEUILLARS, FEUILLÉE.]

Galandiz. [Galandage, cloison de briques : « Item bretesches et manteaux couronnez, ou « *galandiz* de tours soustendront d'aisselles seule-« ment sans gros. » (Arrêts du Parlement, t. VI, an. 1375.)]

Galant, *s. m.* Nœuds de rubans A. Confitures sèches B.

A Nœud de rubans « qui sert à orner les habits ou « la tête des femmes. » (Dict. universel.) — « Le « roy m'appella auprès de lui pour lui aider a « entretenir la dame qui donnoit la bague, ce que « je fis assez bien, mais il y eut une brouillerie « pour un *galand* qui lui manquoit lequel Dandelot « sans son sçu donna a monsieur le Grand qui le « porta sur son chapeau. » (Mém. de Bassompierre, t. I, p. 232.)

Donne gands, mouches, essence,
Et *galands* en abondance. *(Perrin, p. 201.)*

B Confitures sèches, faites avec des écorces d'orange ou de citron, parce qu'apparemment on leur donnoit la même forme qu'à ces nœuds de rubans. On trouve au sujet d'un festin fait en Pologne : « Il y avoit des poires de bon chrestien « d'une grosseur prodigieuse...... des oranges, des « citrons, des melons, des tortillis de sucre de « diverses couleurs, et des *galands* de même. » (Le Laboureur, voyage de la reine de Pologne, pages 213 et 214.)

Galantement, *adv.* Galamment, bravement. (Rab. I, 158.)

Galantise, *s. f.* Galanterie. « C'est une *galan-* « *tise* pour vous remettre en gout de votre pays. » (Moyen de Parvenir, p. 19.)

Galbanum, *s. f.* « Espece de gomme qui « découle par incision d'une plante ferulacée dont « elle porte le nom, et qui croit en Syrie. » (Dict. univ.) — [« Et por ce est bien dit à Moysen : prend « espezes, stacten, *galbanen* et onica. » (Job, p. 447.) — « *Galbanum*, une maniere de pigment, « de vestement ou de coulour. » (Gloss. du fonds S. Germain.)]

Galbes. « Paroles diaboliques qu'on baille « aujourd'huy contre le mal des dents ou il y a « escrit, *galbes*, galbat, glades, gladat. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 452.)

Galcheur. [Moulin à fouler les draps, au Cart. de Vienne, f. 81 b, an. 1184.]

1. Gale, *s. f.* Fête, réjouissance, joie, bonne chère. [L'espagnol *gala* remplace ce mot de l'ancienne langue : « Il avoient fait là leur *galles* et « leurs ris. » (Froiss. X, 63.) — « Plusieurs joieu-« ses paroles et *gales* pour faire rire les roys et les « seigneurs. » (Id. XV, 304.)]

Soit l'aventure bone ou male
Rire, plourer, couroux, ou *gale*. *(Chartier, p. 626.)*

Expressions :

1° « Compaings de *galles*, » pour compagnons de débauche, de plaisir. (Villon, p. 81.)

2° « Mener grant *galles*. » L'on trouve au sujet des femmes pendant le carême :

Leur feront sans amandement
Encontre leur volonté franche
Porter la haire et la souffrance
Pigneresses menant grant *galles*. *(Molinet, p. 196.)*

[« Lesquelx respondirent que il danceroient et « meneroient grant *gale*. » (JJ. 118, page 43, an. 1380.)]

3° « Etre payé de ses *galles*. »

J'ay veu porter souffrance
A Werwic qui cuidoit
Trouver Anglois soubz France,
Et France sur son doigt.
Payé fut de ses galles,
Car il passa par la
Et le prince de Galles
Oncques puis ne parla. *(Molinet, p. 160.)*

2. Gale. [Forme féminine de *gal*, galet, relevé plus haut : « En maniere qu'il feront trente *gales* « de cire, dont il aura ès treze, treze ensegnes « encloses. » (Cart. de Flandre, à la Chambre des Comptes de Lille, an. 1275.)]

Galeasse, *s. f.* « De *galée* est venu *galeasse* qui « est une espece de vaisseau en usage sur la « Mediterranée, ainsi appellé selon la maniere des « Italiens parce qu'il est beaucoup plus grand « qu'une galere. » (Milice franc. du P. Daniel, t. II,

p. 635.) — [On lit *galiace*, dans Monstrelet, vol. III, p. 5 b; *galliace*, dans la Chronique de Berry, p. 430. — « Avec quelques naves et bon nombre de galées « et une grosse *galeace* que patronisoit un appellé « messire Albert Mely. » (Comm. VII, 5.)]

Galée. [La galée ou galère, *navis longa* des anciens, est mue par des rames et ne se sert des voiles que comme d'un moyen auxiliaire, plutôt pour la guerre que pour le commerce. Elle est fine de formes et fort étroite par rapport à sa longueur. Elle n'a qu'une rangée de 25 à 32 rames, par bande ou bord. Chaque aviron est servi par trois ou six rameurs. Le mot est dans Roland : « Eschiez et « barges et *gallés* curanz. » (Roland, v. 2729.) — « Il avoit bien trois cens nageours en sa *galée*. » (Joinv. § 158.) — « Il estoient en grans et gros vais« seaux c'on dist *gallées*. » (Froiss. t. VIII, 129.)] — « On donnoit aussi aux *galées* le nom de longs « vaisseaux, par ce qu'elles etoient fort longues en « comparaison des autres..... Le nom de *galées* fut « depuis changé en celui de *galere*; les Italiens ont « retenu l'ancien nom de *galea*. On se servoit « encore de ce terme du tems de Charles VIII. Le « mot de *galere* devint en usage en France sous « Louis XII. » (P. Dan. t. II, p. 634.) — « Quelques « uns prétendent que ce mot de *galée* vient du « latin *galea* qui signifie un casque....... mais nos « historiens me paroissent avoir pris ce nom immé« diatement des Grecs du bas Empire... nos auteurs « françois ne s'en servent point avant le tems des « croisades....... et tous s'en servent depuis ce « temps la. » (Id. p. 633.)

Expressions :

1° « Galée huissiere, » navire à porte, à *huis* pour les chevaux : « Et par mer avoit en navire sept « galées subtiles, et deux grosses *galées huis« sieres*. » (Hist. du maréchal de Boucicaut, p. 342.)

2° [« Celuy à qui le bourreau donnoit le bransle, « s'escria : vogue la *galée*. » (Montaigne, I, 296.)]

Galées (clos des). [Arsenal et port militaire établis à Rouen au XIVe siècle. (Voir la brochure de M. de Beaurepaire publiée à Rouen en 1864.) « Pour « avoir ouvré à nagier et monter de devant le *clos* « *des galies* jusques es ylles oultre le pont de Rouen « noeuf galies qui de nouvel estoient retornées de « la mer. » (B. N. fr. 26009, n° 993, an. 1370.) — Des fossés fortifiaient ce clos et embrassaient des *halles* ou cales couvertes. (B. N. fr. 26006, n° 89, an. 1364.) — Les galées étaient abritées sous ces halles pendant l'hivernage ; on les y montait à l'aide de guindeaux : « Pieux à tenir les vindas à trere « pour vinder les dites galies dedens les halles du « clos des galies du roy... près Rouen. » (B. N. fr. 26010, n° 1114, an. 1371.) — Des accorres et des épontilles étayaient les galées ainsi remisées : « *Escores* à escorer et ponteler les dites galées « esdites halles. » (B. N. fr. 26009, n° 102, an. 1370.) — Les cales de construction ne semblent pas avoir été connues ; on construisait les navires dans une fosse où l'on faisait parvenir l'eau du fleuve après construction. Des ouvriers sont payés pour avoir « ouvré à fouir les terres et oster de dessouz les « dites barges affin de les mettre à l'iaue. » (B. N. fr. 26008, p. 670, an. 1369.)]

Galefretier, *s. m.* 1° « Celui qui faisoit metier « de calfater les vaisseaux, d'en boucher les fentes « avec de l'etoupe et du goudron. » (Rabelais, II, p. 249, note 20.)

2° Comme c'étoit un métier peu lucratif, on s'est servi de ce mot pour gueux; homme de néant qui « n'a ni feu ni lieu, » comme l'explique le Dictionn. univ. et il subsiste en ce sens. (Rab. IV, p. 73.)

Galemart. [Par raillerie, long couteau semblable à un écritoire : « Ou est le vilain cornard, qui « a le *galemart*,... voulant dire du suppliant qui « avoit un grand couteau à sa sainture. « (JJ. 209, p. 138, an. 1481.)]

Galendé, *adj.* Bordé A. Muni d'un galandage B.

A Belle fu et bien atornée
D'un fil d'or estoit *galendée*. *(Rose, dans D. C.)*
Et les dites tours *gallendées*. *(Desch. f. 410 c.)*

Galentine. [Gelée de viande ou de poisson : « Bouce pourcoi cante matines, Quant li cuers met « en *galentines*, Grans bars, grans lux, et grans « lamproies. » (Mir. de Coinci, I.) — « Ainsinc cum « fait li bons lechierres Qui des morsceaux est « cognoissieres, Et de plusors viandes, taste,... En « friture, en *galentine* Quant entrer puet en la « cuisine. » (Rose, v. 21823.)] — « Grosses anguil« les renversées à la *gallentine*. » (P. J. de Saintré, t. II, p. 568.) — On lit *galentine*, dans Eust. Desch. folio 379 b.

Galeote, *s. f.* [Galeode, genre d'arachnides, famille des faux scorpions. (Rabelais, t. IV, p. 274.)] — Cotgrave l'explique en anglois : « Espece de « lezard ennemi des serpents. »

Galer, *v.* Se réjouir A. Railler, plaisanter B. Se moquer C.

A Je plaings le tems de ma jeunesse
Auquel j'ay plus qu'autre *gallé*
Jusqu'à l'entrée de ma vieillesse. *(Villon, p. 17.)*

[L'adjectif *galant* est le participe présent de ce verbe : « Icelle femme dist à son mary : vous ne « faites que aler par pays et *galer* par les taver« nes. » (JJ. 164, p. 145, an. 1409.)]

B [« Si ne m'en sai autrement vengier, que je leur « feray les testes copper par devant les compai« gnons qui laient sunt et qui m'en *gallent* tous les « jours. » (Froiss. IV, 99.)]

C [« On n'en faisoit que rire et *galer*. » (Froiss., t. IX, p. 360.)]

Expressions :

1° « *Galler* le bon temps, » se donner du bon temps, se divertir : « A voir nos guerres civiles, qui « ne crie que cette machine se bouleverse, et que « le jour du jugement nous prend au collet, sans « s'aviser que plusieurs pires choses se sont vues, « et que les dix mille parts du monde ne laissent « pas de *galler le bon temps*. » (Essais de Mont. t. I, page 234.)

2° « En galle il se faut *galler*, » il faut hurler avec les loups. (Fabri, Art. de Rhétor. II, f. 46 [b].)

Galere. [Ce mot n'apparaît pas avant le XVIe siècle. On disait auparavant *galée*, *galie* : « Vogue la *galere*, dist Panurge, tout va bien. » (Rabel. Pantagruel, IV, 23.)]

1. Galerie. [1° Allée couverte, porche, portique : « Grant compaignie de Fabiens qui avoient « attendu en la *galerie* de la court. » (Bercheure, fol. 45 [a].) — « Tant qu'au logis en nostre hostellerie « Feusmes venus en une *gallerie*. » (Christ. de Pisan, Dit de Poissy.)] *Gallerie*, dans Perceforest, IV, fol. 28 [d]. — 2° Machine de guerre : « La *gallerie* « avoit la forme d'une treille et c'est pour cela « qu'on l'appelloit *vinea*. La couverture n'en etoit « point en dos d'âne comme celle du *musculus*, ni « en ceintre comme celle du *pluteus*, mais plate. « Elle étoit couverte de planches et de clayes, et « l'on mettoit par dessus des cuirs crus contre le « feu. Elle étoit longue de seize pieds, haute de « huit, et large de sept. On en préparoit dans le « camp plusieurs que l'on aprochoit ensuite les « unes des autres pour en former toute la lon« gueur.... On la couvroit aussi de cuirs par les « côtes contre les flèches des assiégés. On s'en « servoit pour s'approcher a couvert le plus prés « des murailles qu'il etoit possible, afin de les saper « ou de les renverser par le moyen du bellier qu'on « y conduisoit sous ces *galleries*. » (Hist. de la Mil. fr. par le P. Daniel, I, p. 59.)

Expression :

« Etre dans sa *galerie*, » se galler, se gratter, par une basse équivoque entre *galle* et *gallerie*. (Oudin.)

2. Galerie. [Action de se réjouir, de *galer* : « Lesquelz compaignons, après soupper, menoient « grant *galerie*, tellement que on les oyoit en la « rue. » (JJ. 198, p. 516, an. 1462.)]

Galerne. [Vent du nord-ouest : « Se la mer est « enflée ou koie, Ja ne sera qu'on ne la voie (la « polaire) Ne pour *galerne* ne pour bise. » (Lais inédits du XIIIe siècle, p. III.)]

Ou com les flots font plungier la nasselle
Par le tempest et par le souflement
De bise, austere et *galerne* ensement. *(Desch. f. 60 [c].)*

Salnove, Vénerie, p. 191, dit aussi : « Il y a les « vents de bise *galerne* et autan » ; il ajoute que les deux premiers sont aigres et essuyans. Fouilloux, Vén. fol. 44 [b], le nomme vent du nord : « Il y « a, dit-il, deux manieres de vents que nous appel« lons *galerne* et hautain, autrement nommés vents « de nord et de midy » ; il ajoute que « le vent de « *galerne* est acre et froid, et celui de hautain, « chaud et corrompu, parce qu'il passe soubs la « region de soleil lequel se putrefie et se corrompt « a cause de sa chaleur. » — « Contrée entre bise « et *galerne*. » (Note du R. d'Alex. fol. 53.)

1. Galesche. Gallois : « Et il veit deux pavil« lons tendus dessoubz ung arbre et avoit empres « une loge *galeche* qui estoit faicte de nouvel. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 27 [c].) — « A ce chasteau « tourna Gallehault son chemin,.... et quant il fut « pres a une lieue *galesche*, si le veirent tout ap« pertement. » (Id. fol. 115 [c].) — « Si avoient escus « fors et durs.... cuirasses *galesches* et chappeaux « en leurs testes. » (Id. fol, 146 [a].)

2. Galesche. [Gaulois, d'un adjectif fictif *gallicius* : « De la forest en une lande Entrai, et vi une « bretesche A demie liue *galesche*. » (Chev. au Lyon, v. 188.)]

Galet. Caillou poli et arrondi [A]. Jeu [B].

[A] De venerie i a ostius,
Li canivés et li fuisius
Et li tondres od le *galet*. *(Partonopex, ms. f. 143 [a].)*

[B] Voir GALLOIRE.

Galetas. [*Galetas*, à l'origine, est le faubourg de *Galata* dans Constantinople : « Au chief de cele vile « avoit une tor là où li uns des chiés de cele chaene « fu qui de Constantinople venoit.... cele tor a nom « le tor de *Galathas*. » (Guill. de Tyr, dans Martène, Ampl. Coll. V, 663.) Ce nom propre est devenu un nom commun et a désigné la tour du trésor chez les Templiers : « Datum in domo templi et in *galata* » ; puis, par extension, le trésor royal : « Datum in « domo de *galathas* anno domini 1334. » (Ord. IV, 1358.)] Dans E. Desch. fol. 14 [d], le sens est plutôt tour que chambre sous les combles :

Vignes aussi et les terres arables,
Moulins tournans, beaus plains à regarder,
Et beaus sauvoirs pour les poissons garder,
Galatas grans et adrois,
Et belle tour qui garde les detrois,
Ou l'on peut se retraire à sauveté.

On lit *galletas*, dans Percef. IV, fol. 40 [a] ; *gallatas*, ibid. III, fol. 69 [c] ; *galathas*, dans la Chron. mss. de Nangis, an. 1377.

Galette, *s. f.* Galette, forme féminine de *galet*. [« De chanestiaus et *galetes*. » (Barbazan, Fabliaux, t. IV, p. 92.) — « Un cent de *galettes* sucrées, huit « deniers. » (Ménagier, II, 4.)]

Galeux. Cet adjectif entre dans les expressions suivantes :

1° « Une brebis *galeuse*, » une personne qui gâte les autres. (Oudin.)

2° « Comme un *galleux*, » séparé des autres. (Ibid.)

3° « Il se sent *galleux*, » il connoît son défaut. (Ibid.)

4° « Il y prend plus de plaisir qu'un *galleux* « qu'on étrille, » il y prend beaucoup de plaisir. (Ibid.)

5° « Qui se sent *galleux* se gratte, » quiconque est marqué de ce défaut s'en offense. (Ibid.)

Galiace. [Galéasse : « Arriverent unze fustes, « tant *galiaces*, galées que galiottes, et chargerent « de viaelles une partie d'icelles. » (Monstr. t. III, fol. 5 [b], an. 1448.)]

Galice. [Calice, dans Agolant, p. 169 [b] : « Estui « de cuir boully.... pour mettre et porter le *galice* « de la ditte chappelle. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 229.) — « A Simonnet le Bec, orfevre,...

« pour.... avoir appareillié, redrecié et mis à point « un *gallice* d'or de la chappelle madame la royne. » (Ibid. p. 230.)]

Galie. [Variante orthographique de *galée*, dans Roland, v. 26253. « Et les *galies* demourerent au « port de Naples, n'onques puis n'en fist on uevre. » (Mén. de Reims, § 237.)]

Galier, *s. m.* Galant, gai, gaillard [A]. Coquin, fripon [B]. Espèce de vase à boire [C].

[A] A la veoir sembloit estre affolée
Ou que ne fut de nully consolée
Combien qu'avoit maints nobles chevaliers
A l'entour d'elle bons rustres et *galliers*.
Chasse d'Amour, p. 41.

[B] Oudin, dans ses Curiosités françoises, explique ce mot *galier* par un « meschant frippon »; dans son Dict., il le rend par des expressions italiennes qui ont le même sens.

[C] Varron (liv. I de la Vie antique du peuple romain) dit: « *Ubi erat vinum in mensâ positum aut* « *galeola aut sinum*. » Et de là (c'est-à-dire du mot *galeola* qui étoit un vase à boire de forme ovale en usage chez les Gaulois) descendoit le verbe ancien *gallare*, c'est-à-dire boire joyeusement, rigoler en un bon *galier*, à la gauloise. » (Favin, Théât. d'Honn. I, p. 372.)

Galiete. [Petite galée: « A Bar en Puille est la « navie grant, Tant i a barges et dromons et chalans « E *galietes* et eschipes corant. » (Ogier de Danem. page 2314.)]

Galilée. [Porche d'église: « Et il esgardent si « com il issoient de l'iglise; si voient devant la « porte du mostier de fors la *galilée* un perron tot « quarré. » (Merl. f° 72 a.) V. dans D. C. *Galilæa*, 1.]

Galimachue, *s. f.* Massue, en picard. (Cotgr.)

Galimafrée. [« *Calimafrée* ou saulce paresseuse; prenez de la moustarde et de la poudre « de gingembre. » (Ménagier, II, 5.) — « Tout met « en *galimafrée*, Lombart, Anglois, Alemant, Fran- « çois, Picart et Normant, C'est une chose faée. » (Ch. d'Orléans, Rondel, 61.) — « A tous coups vous « prenez des mots que vous n'entendez pas pour « des mots de cuisine, comme une *galimaphrée* « pour un galimatias. » (D'Aub. Fœn. t. IV, p. 16.)] — « Quelque diversité d'herbes qu'il y ait tout s'en- « veloppe sous le nom de salade; de même sous la « considération des noms je m'en vay faire ici une « *galimafrée* de divers articles. » (Ess. de Mont. I, p. 469.) — « *Galimafrée* de bigots, » l'assemblage de toutes les superstitions pratiquées par les faux-bigots. (Le Duch. sur Rab. II, p. 74.) — « Jetter une « *gallimafrée* du derriere. » (Merlin Cocaie, I, 153.)

Galinat. [Poulet: « Ainsi que le suppliant cui- « doit frapper d'icelle arbaleste, d'un materat qu'il « y mist, ung polet ou *galinat*, qui estoit en ladite « place. » (JJ. 179, p. 119, an. 1448.)]

Galin-galois, *s. m.* Badaud. (Cotgr., Oudin.)

Galion. [Galiote, petite galée: « Lors vint mes- « sires Phelippes de Montfort en un *galion*, et escria « au roy: « Sire, sire, parlés à vostre frere le conte « de Poitiers. » (Joinv. § 389.) — « Et furent prests « jusqu'à quatorze navires genevois et plusieurs « galées et *galions*. » (Commines, VII, 4.)] — « De « galée est venu le mot de *galion* qui signifioit au- « trefois une petite galée autre vaisseau de guerre. « L'auteur de l'Histoire de Jerusalem semble res- « traindre ce nom a la galée qui n'avoit qu'un rang « de rames et dont le corps etoit moins long...... « mais les vaisseaux auxquels on donne aujour- « d'hui le nom de *galion* sont beaucoup plus grands « et d'une toute autre structure que les galeres; « ce sont des vaisseaux de haut bord et ne different « de nos vaisseaux de guerre que par leur pesan- « teur. » (Hist. de la Mil. fr. du P. Daniel, II, 634.)

1. Galiot. [Galiote, dans Partonopex, v. 1745: « L'amiraut en un *galiot* Fait entrer o lui sans « atente Arbalestriers entour quarante. » (G. Guiart, an. 1304.) — « Font *galliox* avirons bruire. » (Ibid.)]

2. Galiot. Pirates: « Vindrent nouvelles a court « que 13 nefs plaines de *galiotz* estoient parties de « Normandie. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 163 b.) — « Pour encontrer se aventure fust, les *galiox* et « les robeors qui en cele isle de Corse faisoient « souvent granz domages. » (Dom Bouquet, VI, 145.)]

Galiotte. [Voir Galiace.]

Galippe. [« Iceulx ailleurs estoient sur la riviere « de Dordogne dedans une *galippe* barbotarde, en « laquelle il pensoit estre la plus grant partye du « pillaige. » (JJ. 192, p. 71, an. 1460.)]

Gallande. [Guirlande: « Dans l'un des petits « coffres avoit trois *gallandes* ou chappeau d'ar- « gent. » (JJ. 163, p. 262, an. 1409.)]

1. Galle. [Noix de galle: « Pour faire trois pin- « tes d'encre, prenez des *galles* et de gomme de « chascun deux onces. » (Ménagier, II, 1.)]

2. Galle. Maladie. De là les locutions suivantes:

1° « Il est galand homme, il a apporté la *galle* en « France. » — « Cela se dit bassement et par une « mauvaise allusion de *galle* à *galand*, pour faire « entendre qu'une personne n'est pas trop habile « ou honneste. » (Oudin.)

2° « *Galle* de Naples, » c'est le mal vénérien. (Cartheny, Voyage du Chevalier errant, f. 66, V°.)

3° « *Galle* S. Main » ou « mal de S. Main, » ou « mal de S. Raphine, » selon le Dict. angl. franc. de Sherwood, au mot *scab*, gale sèche. (Monet.)

4° « L'amour, la tousse et la *galle* ne se peuvent « celer. » (Cotgr.)

Galler. [1° Gratter, frotter: « Une chevre qui « avoit une taie devant la pupille, se frottant et « *gallant* contre des espines, abattit ladite taie. » (Paré, Animaux, I.) — « Si cela avoit lieu, il faudroit « en excommuniant un ivrogne lui defendre le vin, « et aux paillards leur oster leurs femmes, et aux « ladres leur defendre de se galer. » (Sat. Ménippée, page 181.)]

2° Maltraiter:

Vous trouverez plusieurs de haut parler,
Lesquels verrez devant les grans aller

Sans dire mot, et quant sont au derriere
Confondent tout, et par terre et par l'aer,
Mais force n'ont fors aus pauvres *galler*,
Battre et fouller. *(Tri. de la N. Dame, f. 35 a.)*

3° Sens obscène :

Elle aime ung plaisant escuyer
Et afin de son cas celler
Elle permet sa chamberiere
Baiser, taster, faire et *galler*. *(Coquill. p. 44.)*

4° « *Gualler* en loup marin, » gratter où l'on n'a pas démangeaison, « battre, rosser. » (Rabelais, t. IV, p. 89.)

Galle-tignon, *s.* Teigne. (Oudin.)

Galliecque, *s.* Soldats de la Galice au service des Espagnols : « La furent Espagnols en nombre « de trois cens hommes d'armes, quatre cens généraires et quatre mille hommes de pié nommés « *galliecques* avec hauts bonnets, et presque tous « deschaulx, targuettes et pavois en main. » (J. d'Auton, Annal. de Louis XII, f. 1 b.)

Galliotage. [Piraterie : « Comme le suppliant « eust delaissié son labour,... et fust alé sur la mer « en escumerie ou *galliotage*, où il eust demouré « grant temps. » (JJ. 165, p. 237, an. 1411.)]

Galliots. [Nom des vicaires et chantres surnuméraires à S. Pierre de Lille. (D. C. III, 463 a.)]

Galloche, *s. f.* Chaussure de cuir qu'on porte sur les souliers pour les garantir de l'humidité. Le docte Baïf remarque que *gallicæ* « etoient une « espece de souliers dont les Gaulois usoient pendant la pluie; nous l'appellons encore aujourdhui « *galloches*. » (Rech. de Pasq. VIII, p. 657.)

Galloire. [Table pour jouer aux galets : « En « une rue de la ville de Villiers, où sont les *galloires* à jouer aux galés. » (JJ. 167, p. 85, an. 1413.) C'est une longue table sur laquelle on pousse un galet; le galet le plus rapproché du bord gagne; s'il tombe à terre, on perd son coup.]

Gallois. [Au xiv° siècle, l'Angleterre avait pour infanterie d'élite les Gallois, comme la France avait les Bretons : « Si donna la premiere bataille à son « fil le prinche de Galles atout douze armures de « fier, quatre mille archiers et quatre mille Gallois « de son pays. » (Froiss. t. V, 31.) — « Archiers et « *Gallois*. » (Id. II, 262.) — « Certaine quantité de « gens d'armes, qui lors estoient appellez *Galoys*, « se fussent logiez en la ville de Lorriz en Gastinois. » (JJ. 151, p. 313, an. 1397.)] — On lit dans le Brut, f. 93 a :

Ne say s'il fu Bret ou *Galois*.

De même dans Percef. I, 28 d : « Dormant tira un « couteau *galoys* et fiert le roi en la poitrine. » — « Un valet *galois*. » (Eust. Desch. folio 97 c.) — Deschamps dit encore des Gaulois (f. 54 c) :

Et conseillier sont les *Galois* expers
Mais ne scevent leurs consaulx exploiter.

Gallon. [Mesure pour les liquides : « Un *gallon* « de bon vin de Rhin pour huit estrelins, et celi de « Gascogne pour sis estrelins, de quoy li *gallons* « fait les deux quartes de pois. » (Froiss. II, 129.) — « Ung *gallon*, qui sont deux potz, de cistre. » (JJ. 180, p. 136, an. 1450.) — « Combien que ledit « Jehan le Norrois eust justement perdu un *galon* « de vin,... ledit Robert son cousin et autres, à qui « la gageure touchoit, le quitterent pour un pot de « vin, moitié de ce qu'il avoit perdu. » (JJ. 120, p. 243, an. 1381.)]

Gallot. [Gaulois, Français : « Bretaigne *gallot* « est opposé à Bretaigne bretonnant. » (Froissart, t. VIII, p. 254.)]

Galoche, *s. m.* [1° Ecolier, externes de l'Université, qui portaient des galoches : « Il est comme « *galoche*, dedans et dehors. » (Le Roux de Lincy, Prov. t. II, p. 37.) Ces élèves étaient dehors comme externes et dedans comme suivant les cours.]

2° Monet l'explique par « incivil, maussade, à « guise de porteur de *galoches* et sabots, à guise de « villageois. »

3° « Coureur, promeneur, qui traine partout ses « *galoches*. » (Ibid.)

Galocher, *v. neut.* 1° Selon Monet, « agir grossierement et incivilement, se comporter d'une « maniere maussade et impolie, » comme les gens qui portent des *galoches*, les paysans.

2° « Aller et venir çà et là sans dessein, tracasser « et courir de coté et d'autre sans raison, sans « jugement parce que (dit Nicot) les villageois « indiscretement se meuvent et pour chose de « néant à courir et tracasser ça et là. »

Galochier, *s. m.* 1° On appeloit *galochiers* « ceux qui faisoient cette espece de souliers dont « les Gaulois usoient pendant la pluie. »

2° « Ceux qui portoient des galoches a qui elles « servoient de chaussure. » mais on n'employoit ce terme que par mépris. (Nicot et Oudin.) — De là les *galochiers* étaient les « escoliers qui n'estoient pas « logés dans les colleges ou ils faisoient leurs études » et que nous appelons maintenant « externes » parce qu'ils portoient des galoches pour se garantir du froid et des crottes : « Il y a encore des « escoliers qui demeurent en ville, hors des colleges; qui vont ouir les lecons d'uns et autres « regens selon que l'opinion leur en prend et aux « maitres qui les gouvernent; les jeunes appellez « martinets par nous et les autres *galochiers*. » (Rech. de Pasq. IX, p. 792.)

3° « Grossier, incivil, maussade, » parce que les paysans et villageois qui usent des galoches ont pour la plupart ces défauts : « Ce sont questeurs de « bons morceaux, pedans a la haute game, fiere « murette dessalez, frippons, *galochers*. » (Contes de Chol. f. 2 a.)

4° « Coureur, promeneur qui traine partout ses « *galoches*. » (Monet.)

Galoffe, *s. f.* Coque, cosse. Le P. Garasse dit de Virgile : « L'eglogue septieme auquel lieu ce brave « poete voulant descrire l'horreur des pointes de « genevre et des *galoffes* herissées des chastaignes « a fait le vers si herissé qu'il fait fremir ceux qui

« le prononcent : « Stant et juniperi et castaneæ « hirsutæ. » (Rech. des Rech. Pasq. p. 519.)

Galoie. [Mesure, la même que *gallon* : « Je vous « donrai du meillor vin Qui soit ceens, une *galoie* « Par convant que vengié en soie. » (Fabliaux, t. II, p. 9.)]

Galois, *adj. m.* Galant, gai[A]. Libertin, de mauvaise vie[B]. Dérivé de *gale*.

[A] « Galans, *galois*, gaillards, gens frisques, « mignons, poupins. » (Des Perr.) — « Propos « qu'on oit ordinairement tenir à nos *bonnes galoi-* « *ses*, et principalement à celles de Paris, quand « elles sont en leurs guogues, et qu'elles mettent « leurs maris sur le bureau. » (Estien. Conform. du Fr. avec le Grec, liv. II, p. 119.)

[B] Ils seront compaignons *galois*
Se l'un grousse l'autre de frippe. (Desch. f. 270 b.)

Ce mot s'appliquoit aux femmes débauchées : « Advient aussi que celuy qui se marie trouve « femme bonne *galloise* et entend bien raison qui « la lui dit. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 10.) — « Il ne faudroit que trois telles *galloises* (comme « Messaline) pour gaster tout un pays. » (Cartheny, voyage du chev. errant, f. 28 b.)

Galoise, *subst.* Maîtresse. On a dit de l'enfant prodigue : « A grand'peine luy demeura sa « chemise, nette comme un torchon, nouée sur « l'espaule, pour couvrir sa poure peau. Si bien « l'avoyent entretenu en sa prospérité, et en ses « pompes, ses *galoises* » (Apol. d'Hérod. p. 461.)

Galon. [Voir Gallon.]

Galonnée. Contenance d'un gallon :

Quand fortune ainsi me depart
De ses biens à *galonnées*. (Froiss. fol. 270 a.)

Galonner. Tresser les cheveux, la barbe avec des fils d'or : [« Seoir i voit une pucele Qui moult « estoit gentieus et bele ; Elle ses cheviaus *galon-* « *noit* A deus fieus d'or qu'elle tenoit. » (Vie ms. de Jésus-Christ, dans Du Cange, III, 467 a.) — « Bien « fu vestue d'une porpre roée, A un fil d'or sa « crigne *galonnée*. » (Garin, ibid. 467 c.)]

Et se tu consens que leurs tresses
A fil d'or soient *galonnées*. (Desch. fol. 501 b.)

« Quand il estoit levé (Yvain de Galles) il venoit « devant le chastel seoir ; et la se faisoit peigner et « *galonner* le chef. » (Froiss. II, p. 28.)

Galop. [« (Un chien) Qui vint à Charle les *galops* « et les salz. » (Roland, 731.) — « Les granz *galoz* « s'en ist de mont Laon. » (Roncisvals, p. 183.) — « Un leus en saut, la brebiz prent ; Grant aleure et « grans *galos* s'en va li leus fuiant au bos. » (Renart, 65.) — « Chevauchoient les grans *galos*. » (Froiss. III, 286.)]

Galoper. [« Et cil respondent : à vostre volenté ; « Lors s'est li Turs vers Berniers *galopés* ; Quant il « vint près, si s'est haut escriés. » (Raoul de Cambrai, p. 271.)]

Galopin. [Petit valet : « Il lui demande : Dont « es-tu biaus amis ? De Clermont, sire, si ai nom « *galopin*. » — « Il s'en torna maintenant sans « respit, En la taverne hastivement en vint, Ilec « trouva menuel *galopin*, Lez le tonnel en sa main « trois dez tint, Quatre ribaus tos l'estrumiax « rostis. » (Garin, dans Du Cange, III, 468 c.) — « Jehan Ligier, *galopin* de nostre cuisine. » (JJ. 154, p. 174, an. 1399.)]

Chambre aux deniers gaiges du moys
Tous offices à ceulx du boys,
Queux, escuiers, li *galopin*. (Desch. fol. 436 b.)

Galou. [Galeux. « Le suppliant courroucié de ce « que icellui Thomassin avoit appellé son compai- « gnon Breton larron ou *galou*. » (JJ. 164, page 99, an. 1409.)]

Galoy. [Droit de bris, dans l'Ouest : « Toutes « coustumes, passages, trespas, espaves, *galoiz*, « droit de desherance, bris et brieffz par mer, par « terre. » (Lettre de Jean duc de Bretagne, dans dom Lobineau, II, 661, an. 1396.) — « Je Jehan de « Craon, sire de la Suze.... advouhe à tenir ....à « foy et hommaige lige..... mon herbergement de « Charrace, avecques toutes ses appartenances.... « pescheries, deffens, *galloys*, estangs. » (Reg. des fiefs du comté de Poitou, an. 1410, fol. 37 b.)]

Galureau. Godelureau. (Voir ce mot.) « N'y a « si meschant fils de laboureur ou villaige qui ne « veuille faire du *galureau*, porter chausses et « habits bigarrez et le grant plumas au chapeau « qui est chose aussi bien advenante que mettre « chausse trapes en un lac. » (Nef des Fols, 62 b.)

Galverdine. [Cape contre la pluie : « Icellui « de la Selle despouilla sa *gavardine*, qu'il avoit « sur lui, et se mit en prepoint, et print une jave- « line en sa main. » (JJ. 208, p. 244, an. 1482.)] — « Puis le vestit d'une *galverdine*, l'encapitonna « d'ung beau et blanc beguin. » (Rab. V, p. 205.)

Galz. [Poulet : « Quant Hylaires fu entrez ou « concile, li pape li dist : Tu es Hylaires li Gauz. Et « Hylaires li respondi : Je ne suis pas *galz*, c'est à « dire pous : mais je suis de France, et ne suis mie « nez de geline. » (ms. du fonds S. Vict. 28, f. 28 c.)]

Gamaffrer. [Rapprocher *galimafré* : « Qui « *gamaffre* beste parist et plainct en est, doit cinq « sols d'amande, et rand le dommage sans loyer. » (Assises de Jérusalem, p. 467.)]

Gambade. [« Tous les matins la belle aubade, « Visaige frais et non hallé, Bon corps pour faire « la *gambade*. » (Coquillart, Monol. des Perruques.) — « J'aime l'allure poetique, à saults et à *gamba-* « *des*. » (Mont. IV, 136.)]

Gambader. 1° Faire des sauts, des gambades. Faifeu dit de lui-même :

Il *gambadoit*, il faisoit le badin
Oncqs on ne vit ung plus parfait landin. (Faifeu, p. 25.)

2° Se promener. (Gloss. des Arrest. d'Amour.)

Gambage. [Droit sur la bière : « Disant icellui « Girart que il ne paieroit point à cellui Olivier « ledit foraige ou *gambage* desdiz bruvaiges. » (JJ. 184, p. 104, an. 1451.)]

Gambaiseure. [Couverture de cheval garnie de bourre ou *gambois*: « Que chascuns ait le plus « qu'il pourra de chevaux, couvers de maailles et « de *gambaiseure*. » (Mém. C. de la Ch. des Comptes, fol. 143[a], an. 1353.)]

Gambaison. [Gambeson : « Et seront armez de « porpoins et de hauberjons, ou de *gambaisons*. » (JJ. 115, p. 36, an. 1303.)]

Gambaron. [Surnom de Robert duc de Normandie, d'après Orderic Vital; il avait les jambes courtes et grosses.]

Gambe. [I° Jambe : « Piez ad (un cheval) copiez « e les *gambes* ad plates. » (Roland, v. 1652.) Voyez aussi Froissart, X, 132.] De là les expressions suivantes :

1° « *Gambe en grue* (*donner la*), » faire attendre quelqu'un, l'obliger à faire le pied de grue : « Le « moindre lacquais du logis ou il a affaire, il le « caressera, lui *donnera la gambe en grue*. » (Contes de Chol. fol. 59[b].)

2° « *Gambe* rotte, » pas de danse imitant celui d'un homme qui a la jambe rompue. (Dial. de Tabureau, p. 50.)

II° [Jambage de porte : « N'i lessent hostel droit, « ne *gambe*, Qu'il ne metlent en l'eure en flambe. » (G. Guiart, v. 581.)]

Gambeler. Agiter les jambes :

Quand il vindrent au mur effondrer et fouir
Cil dessus lor geterent de merveilloux air
Grans pieres et grans fus maint en firent pluir
Assez en voissiez *gambeler* et mourir. (*Rou, p. 104.*)

Mout voissiez Engleiz tomber
Gesir à terre et *gambeler*
Qui ne se poent relever. (*Rou, p. 309.*)

Gambesié, Gamboisié. [Garni de gambois, de bourre : « Que seul des cotes *gambesies* Pouvoit-on « emplir maintes jailles. » (Guiart, an. 1298.) — « Des « armoiers et coustepointiers de Paris : item se l'en « fait cotes *gamboisiées*, que elles soient couchées « deuement sur neufves estoffes et pointées, enfermées, faites à deux fois, bien et nettement emplies « de bonnes estoffes, soient de coton ou autres « estoffes. » (Liv. des Métiers, cités par Du Cange, t. III, p. 470[c].)]

Gambier, Gamboyer. [Se promener : « Et « après tout ce, et en *gambiant* luy et moy ens ès « allées, à l'issue de la chambre du roy, je luy de- « mandai de ce conseil. » (Froissart, XV, p. 157.) — « Celluy... est bien hors du chemin qui cuyde trou- « ver amys es cabarets et es tavernes, es estuves et « es places publiques à *gamboyer bras à bras* « parmy le marché ou parmy la place commune en « gamboyant à la chaulcée. » (La Tois. d'Or, II, 19[b].)]

Gambiere. [Jambière : « Les *gambieres* ou « harnas de gambes de fer. » (Reg. des péages de Bapaume.)]

Gambison, Gamboison. [Voir Gambaison : « Je « me levai et jetai un *gamboison* en mon dos et un « chapel de fer en ma teste. » (Joinv. § 256.) — « A « ces paroles li vavasors s'arma d'un *gambison* « viez enfumé qu'il a. » (Gaydon.) — « Là sont « heaume et haubergons, Gorgerettes et *gambi-* « *sons*. » (De Gulleville, Du Cange, III, 470[b].)]

Gambroisins. [Monnaie de Cambrai : « Esterlins d'Angleterre et d'Escoce, *gambroisins* de « Philippe... sont à .xi. den. ob. argent le roy. » (B. N. an. 8406, fol. 147[a].)]

Game. [La gamme ; au xi[e] siècle, on ajouta à la série des sons désignés par les lettres de l'alphabet, le Γ grec, le *sol* grave du violoncelle qu'on ne voulait pas confondre avec le *sol* du premier octave, G, et celui du deuxième octave, *g*. La série des sons commençant par un *gamma* prit le nom de gamme : « Trop entré en la haulte *game*, Mon cueur, d'ut, « ré, mi, fa, sol, la, Fut ja pieça, quant l' afola Le « trait du regard de ma dame. » (Charl. d'Orléans, 52[e] chanson.)]

Gamel. [Gamelle : « Item deux petits *gameaux* « et une forche d'argent à trere soupes » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1202, an. 1306.)]

Gameles. [Sorte de navire : « Et i ot .xv. galies « et autres vessiaus menus, saities et *gameles* et « bien cinquante. » (Mart. V, col. 731.)]

Gamion. [Camion : « Le suppliant chargoit « ladite terre en ung *gamion*, que le filz de Pierre « Pageon faisoit mener à son cheval. » (JJ. 191, p. 121, an. 1455.)]

Ganchir. [Gauchir, éviter, s'esquiver : « Cil à « cheval vindrent ferant des esperons, et n'oserent « assembler à nostre gent à pié, ainçois *ganchirent* « par devant aus. » (Joinv. § 259.) — « Quant li « arcevesques vit que il ne porroit plus *ganchir*, si « li couvint aleir. » (Mén. de Reims, § 469.)]

Gandalin, *s.* Nom d'un ancien auteur de comédie. On s'en sert dans plusieurs provinces pour désigner un « nigaud. » (Hist. du Th. fr.) On lit *gandalin*, dans D. Florès de Grèce, 172[b] ; *gandolin*, dans l'Hist. du Th. fr. t. V, p. 75.

Gandie. [Tromperie, déloyauté : « Ensi vos sert- « il de *gandie*. » (Partonop. v. 2673.)]

Gandillier. [Se détourner : « Mais je me soi « bien remuer Et *gandillier* et tressaillir. » (Renart, v. 17346.)]

Gandir, *v.* 1° Tourner autour. On a dit d'un chien qui garde son maître contre un ours d'une grandeur énorme :

Heriça soi, si abaia
Entor moi *gandi* ça et la. (*Parton. f. 166[d].*)

2° [Echapper, se sauver : « Ne qu'il li puisse pas « *gandir* Ne par ester ne par fuir. » (Partonopex, v. 3409.)]

Ganelon, *s.* Traître. C'est le nom de cet archevêque de Sens, qui, comblé des bienfaits de Charles le Chauve, quitta le parti de ce prince pour embrasser celui de Louis le Germanique. Cette action parut si horrible que toutes les nations de l'Europe, comme d'un commun accord, voulurent flétrir à jamais son nom ; elles s'en servirent pour désigner un insigne traître. (Favin, Offic. de la Cour. de Fr. II[e] race, p. 88 ; Hist. de Fr. de Chalons, t. I, p. 139.)

D'autres tirent l'origine de cette signification de *Ganelon* qui livra l'armée de Charlemagne aux Sarrasins, près de Roncevaux, et causa la mort de Roland et de plusieurs braves paladins: « *Guenelon* « (cœur de), » cœur traitre. (Colin Muset, Poës. av. 1300, t. I, p. 203.) — [Le cas sujet était *Guenes* (Roland, v. 178, 3735, 3973); le cas régime *Guenelon* (v. 619, 3704, 3748). Le mot était encore populaire au XVII[e] siècle, car M[me] de Sévigné écrit, le 6 avril 1672: « Je doute de la sincérité de votre conduite « et de la *ganelonnerie* de la sienne. » — On disait *ganelon*, comme nous disons Judas: « L'exposant « respondi: « Tu mans comme faux garçon, traistre « *ganelon;* et Dieu et toy le savez bien. » (JJ. 111, p. 3, an. 1377.) — « Et plusieurs autres injures en « l'appellant *guenelon*, traitre. » (JJ. 89, p. 171, an. 1357.)]

Gangner. [Labourer: « Une terre qui souloit « estre bruyere, et n'a guaires la l'en encommencée « à *gangner*. » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

Gangnerie. [Métairie: « Icellui Jehan avoit « certaine maison,... joignant une petite *gangnerie* « ou mestairie. » (JJ. 163, p. 103, an. 1482.)]

Ganguil. [Filet, au reg. JJ. 47, p. 130, an. 1307: « In aliquo stagnorum prædictorum cum arte, « vocata *ganguil*, nullus ausus erit piscari. »]

Ganivé. [Voir Ganivier.]

Ganivet. [Couteau; on appelait « sainct *ganivet* » le couteau avec lequel un juif perça l'hostie. (Vigil. de Charles VII, p. 524.)]

Ganivier. [Coutelier: « Jehan le Veel povre « *ganivier*... mist en vente sur un estal, plusieurs « *ganives*, petiz couteaux. » (JJ. 139, p. 41, an. 1390.)]

Ganneau. [Qu'on peut labourer: « Pré *gan-* « *neau*, » dans un aveu et dénombrement de 1366.]

Gant. [I. Cette pièce du vêtement moderne apparaît pour la première fois sur les mains des Gallo-Romains à l'époque barbare. L'antiquité ne connut que le ceste et les moufles. Tous les indigènes de la Gaule portaient, au VI[e] siècle, pour se parer ou travailler, des *wants*, peut-être d'origine celtique. Une tradition du moyen âge en attribuait l'invention à Yvain de Galles, l'un des héros du cycle breton. Dans Roland, la forme est *guant:* « Met li el poign « de cerf le destre *guant*. » (Roland, v. 3845.) — « Ot ambdeus cousues ses manches. Et pour garder « que ses mans blanches Ne halaissent, ot uns blans « *gans*. » (Rose, v. 565.) — Au XIV[e] siècle, dans les Comptes de l'Argenterie, la ganterie était l'objet d'un article spécial (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 215 et suivantes); on y relève des « *gans* doubles de « chevrotin, *gans* bruns doubles, *gans* à faucounier, « *gans* fourrés de martres, *gans* de chien tennez, « sengles et brodez, *gans* doubles de chevrotin « pendans à boutons d'or, *gans* de parement, *gans* « de chamois, *gans* de louveteaulx, *gant* senestre « à fauconnier. »

Expressions et remarques:

1° « *Gans* à broches de fer. » — « Se fist armes « Bertrand moult noblement de bonnes plates et « greves et ot l'espée et le coustel et lance pour « jouster et riche bacinet et *gans à broiches de fer* « qui bien faisoient à doubtes. » (B. Du Guesclin, par Mén. p. 55.) — [On lit dans Cuvelier: « *Gans à* « *broches de fer* qui sont au redouter. »]

2° [L'habitude en se saluant était d'ôter ses gants: « Bernard de Becans escuier trouva d'aventure « Guillaume de Faget, autrement dit Cayphas, son « parent bien prouchain, sur le chemin publique, « lequel il salua gratieusement en disant teles « paroles ou semblables en effet: Dieu te gart, il a « longtemps que nous ne parlasmes ensemble, et « tu en as grant tort; car ce est à ta deffaulte; et « en disant ces paroles osta ses *gans* des mains, et « tendi la main audit Cayphas pour le touchier en « signe de paix et amour, et aussi comme bons amis « et parents ont accoustumé de faire, quant ilz ont « demouré de eulx veoir. Et ainsi qu'il lui tendoit « la main mise hors du *gant*, ledit Cayphas lui tendi « aussi la sienne, mais il ne dengna oncques oster « ses *gans* des mains. Et lors ledit suppliant veant « qu'il le faisoit par desdainz et mesprins, lui eust « dit ces paroles ou semblables: So ribaut, et tous- « jours te durera ta malice.... » (JJ. 153, p. 187, an. 1398.)]

II. Droit dû au seigneur à chaque mutation: « Quand les seigneurs investissoient et ensaisinoient « les acquereurs de quelque fond, ils se servoient « toujours de *gans* qui restoient au sergent des « seigneurs et dans la suitte ces formalitez s'étant « abolies, les *gants* ont été dûs aux sergents en « argent et ont fait partie des droits seigneuriaux « ....ce droit est de deux deniers parisis que l'ache- « teur doit au seigneur censuel pour la saisine « selon la coustume de Senlis. » (Laur.)

Expressions:

1° « *Gands* blancs. » Droit seigneurial dû à M[rs] de S[t] Vaast par les acquéreurs ou héritiers de quelques biens dans leurs domaines. (Cout. Gén. I, p. 421 [b].)

2° « *Gants* (ventes et). » — « Qui sont dus au « seigneur feudal ou censuel par le nouvel acque- « reur de terre tenue en foy et hommage ou « censive, à sçavoir pour les ventes, vingt deniers « pour vingt sols du prix de la vendition et pour « les *gants* quinze deniers pour tout l'acquest. » (Laurière.)

3° « *Gans* (je vous dois vos), » pour je vous dois une récompense. (Percef. vol. II, f. 46.)

4° « *Gands* d'une nouvelle (avoir les), » pour raconter le premier une nouvelle. (Percef. IV, 24 [c].)

III. [Dans Roland (v. 245), le *gant* et le bâton sont les attributs des ambassadeurs. Au v. 2373, on tend le *gant* de la main droite pour prêter hommage. En combat singulier on jetait le *gant* par défi. De là les locutions suivantes]:

1° « *Gand* du gage, » pour gant jeté pour proposer le combat à outrance. (La Salade, f. 50 [b].)

2° « *Gant* (appeller quelqu'un par son), » appeler quelqu'un, lui faire signe de venir en lui jetant un gant. (Not. du Rom. d'Alex. f. 16.)

3° « *Gand* (jetter le), » défier au combat. (Oudin,

Cur. fr.) Cette expression s'emploie aussi pour une preuve d'amour. (Percef. V, f. 29 b.)

IV. [Forme de négation : « Trestuz les altres ne « prie jo mie un *guant*. » (Roland, v. 3189.) Voir Schweighæuser, De la Négation dans les Langues romanes, 71, 72.

V. *Gant Notre-Dame*, herbe odoriférante, dont la fleur ressemble à un gant. (Oudin ; Bouchet, II, 172.)]

1. Gante. [Jante de roue : « Cantes, flustres des « gris ort *gantes* de roe à chareste. » (Gloss. 7679.)] Voir aussi Mouskes, ms. p. 148.

2. Gante. [Oie, de l'allemand *Gans*, dans Floire et Blanchefl. v. 1681, 3185. — Oie : « Une grue et « .II. *gantes* et .III. ploviers. » (Aiols, v. 4041.)]

Gantelée. [Même plante que le *Gant Notre-Dame :* « Ni l'hyacinthe au teint d'œillet, Le glayeul « ni la *gantelée*. » (Rons. 420.)]

Gantelet. [« Que l'en ne puisse brochier ne « arneis pointer, *gantelés* de baleine, fors sus « teiles sueues. » (Liv. des Mét. 371.)]

1° « *Gantelet* (faire lever le), » pour faire lever la main devant le juge. (Oudin.)

2° « *Gantelet* (hausser le), » friponner. (Des Acc., Contes de Gaulard, p. 17 b.)

3° « *Gantelet* (être pris sans). » Nous disons aujourd'hui « être pris sans verd. » (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 25.)

4° « *Gantelet* amasse gorgerin desperd (ce que). » (Expilly, chevalier Bayard, p. 433.)

1. Gantier. [« Quiconques veut estre *gantiers* « à Paris, de fere ganz de mouton, de ver ou de « gris, ou de veel, il convient qu'il achate le mestier « du roy. » (Liv. des Mét. 210.)]

2. Gantier. [1° Chantier : « Item le sire de « S. Wallery aura le vin au prix qu'il couste au « bourgeois sur les *gantiers*. » (Cart. de S. Vulfran d'Abbeville, an. 1376.) — 2° Chenet : « Et reversa la « busche et l'asne en la cheminée sur les *gantiers*. » (Froiss. XI, 64.)]

Gantterie. [« *Gantterie* pour le roy nostre sire, « pour madame la royne, et pour monseigneur le « duc de Thouraine. » (Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 215.)]

Gaole. [Geôle, au Roman de Rou : « Fu trouvé « mort en la *gaole* Grimont, si en fut grant parole. » (D. C. III, 510 b.)]

Garais, Garet. [Guéret : « Andui s'abatent très « enmi le *garais*. » (Raoul de Cambrai, 101.) — « Fuians s'en va tot un *garet*. » (Renart, v. 2992.)]

Garancie. [Teint en garance : « Une cote « simple a femme, de couleur *garancée*. » (JJ. 135, p. 48, an. 1388.)]

Garand, Garant, Guarant. [1° Garant et garantie, défense et défenseur : « Se Mahumet me « voelt estre *guarant*. » (Roland, v. 868.) — « Dient « Franceis : Ben fiert nostre *guarent*. » (Id. 1609.) — « Elle requist conseil à monseigneur Robert « d'Artois quel cose elle poroit faire ne ù traire à « *garant* et à conseil. » (Froissart, XIII, 158.) — 2° Répondant, caution : « Se cil qui est pris à tout « le larrecin pot trover son *garant* qui li baille, il « est delivrés. » (Beaumanoir, XXXI, 4.) — « Il fist « entendre à chiaux de Jugon qu'il estoit renchon-« nés à mil florins et que ses fils en estoit *garants* « et pleges. » (Froiss. IV, 113.)] — « Nous appellons « *garant* celui qui est appellé en court à defendre « la chose dont l'en plede, ou à l'eschanger. » (Anc. Cout. de Norm. 118 a.) — « Est a noter que aulcuns « appellent *garans* pour garantisseurs absolus et « delivreurs de la cause. » (Stile de procédure au Parlement de Norm. fol. 79 c.) — 3° Sûreté :

Ne remanrai chi aux ces tirans
Por dismes, clers, borgois et serjans
Plus en croisa convoitie ke creance.
Mais ce le crois ne leur iert ja *garens*,
A nul croisié ke Diex est si poissans
Ke il se vange a peu de demorance. *(Quesnes, III, 985.)*

4° Témoin. « Seroit li *garant* oi tantost, s'il « estoient en la cour. » (Ord. des R. de Fr. I, p. 230.)

J'en trairai Dieu à *garant*
Et tous les sains de la sus. *(Thibault, p. 151.)*

Expressions :

1° « *Garant* (aller à), » s'enfuir. Parlant d'un parti d'Anglois qui avoit été défait et dont les restes vont joindre le corps de l'armée : « Ils commencierent « à crier aux Engloix moult affréement, qu'ils « allassent a *garant*, et que le deable venoit Ber-« trand du Guesclin qui ne prenoit homme à « rençon. » (Hist. de Bertr. du Guesclin, par Mén. p. 122.) — [« En divers parties fuioient ; li un aloient « à *garant* ès viles et ès repoustailles des bois. » (Dom Bouq. III, 183.)]

2° « *Garant* (se bouter à), » se mettre en sûreté. (Cotgrave.)

3° « *Garant* contributeur. » — « Sont *garants* « *contributeurs* qui ne sont pas garans en la totalité « de la querelle, mais en portion. » (Stile de proc. au Parlem. de Norm. fol. 79 c.)

4° « *Garant* (mettre à), » même sens que *bouter à garant*. Parlant de l'âme : « L'erreur, les songes, « luy servent utilement, comme une loyale matiere, « à nous *mettre à garant*, et en contentement. » (Ess. de Mont. I, p. 417.) — [« Messire Jean, bastart « de Renty,... laissa cheoir la baniere du duc, qu'il « portoit, et se meit à *garand* tout le plustost qu'il « peust. » (Monstrelet, IV, f. 43 b.)]

5° « *Garent* (clamer). » (Laur.)

6° « *Garent* (defaillir de), » défaut de garantie. (Laurière.)

7° « *Garent* qui defaut, » refuser la garantie. (Laur.)

8° « *Garent* (delai de). » (Laur.)

9° « *Garent formel*, est celui qui prend entiere-« ment et absolument le garantage de la cause « pour un demandeur ou defendeur, et les met hors « de cause. » (Laur.)

10° « *Garent* (retour et). » (Laur.)

11° « *Garent* (le sang est le) de l'homme qui se « plaint d'avoir été navré à tort. » (Laur.)

12° « *Garent* (tirer à). » (Laur.)

13° « Le *guarand de Brusselles* est une promesse « servante à l'assurance et corroboration des con-

« tracts recognitions, conventions et autres docu-
« mens passés par devant les eschevins de cette
« ville. » (N. C. G. t. I, p. 1250 a.)

14° « *Garent* (qui lire à) et argent n'a, sa cause « perdue il a. » (Cotgr.)

Garande, *s.* 1° Refuge, lieu de sûreté. « Quant « Brayant eust basty son chastel et bien garny de « touts pointz ; il le nomma le chastel de la « *garande*, pour ce que à tous besoings il se garen- « tiroit. » (Percef. IV, f. 25 b.) — 2° Gite : « Le cerf « ne se mouvoit, tant se tenoit fier en sa *garende*. » (Ibid. VI, f. 107 c.)

Garandie. Garantie. « Ne prend pas *garandie* « qui ne veut. » (Bout. Som. rur. p. 213.)

Garandir, Garantir, Guarentir. [1° Préserver : « Li nostre Deus, *guarantisez* Charlon. » (Rol. v. 3277.) — « Mais Diex l'a *garanti* et la Vierge « honorée. » (Berte, coupl. 46.)]

So ses regars me fausnoie
Ki aus mon cors a fait voie
Dont vint mon cuer assaillir
K'ame ne m'en puet *garandir*. (*Poës. av. 1300, III, 192.*)

2° [Soutenir : « Jo ne vos puis tenser ne *guarantir*. » (Roland, v. 1864.) — « Mun jugement voel « sempres *guarantir*. » (Ibid. 3836.)]

3° [Sauver, guérir, mettre à l'abri : « Un des « chevaliers sarazins dist à celi qui nous avoit « *garantiz*, que il nous reconfortast. » (Joinville, § 324.) — « Il enfuioient et emportoient lor petis « enfans..... là ou il se pooient *garandir*. » (Froiss. t. VI, f. 45.)] — « Se fust *garanti* si on l'eust laissé « entre les mains du chirurgien Lyon. » (Mém. de Bassompierre, t. II, p. 211.)

Tout autre si com li poissons de mer
Qui sans aigue ne se puet *garandir*
Ne puet mes cuers sans madame durer.
Poët MS. av. 1300, t. I, p. 125.

4° [Servir de garant : « Se li chevaliers traist le « fet à lui, il *garantist* les escuiers qu'il n'en paient « point l'amende. » (Beaum. XXX, 58.)]

Garane. [1° Garenne : « Tant se haste et tant « s'esploite, Tant chevauche bois et *garane* Qu'il est « venuz à Theroane. » (Renard, v. 18215.)]

[2° Vivier : « L'eau appellée l'estan de Buri.... et « la *garanne* oudit estan de touz poissons, qui y « sont. » (Recon. féod. de 1366.)]

Garannage. [Droit de garenne : « En cens et « en garannes et en *garannages*, et en hommes et « en hommages. » (Livre Rouge de la Chambre des Comptes, f. 130 d, an. 1300.)]

Garant. [Voir GARAND.]

Garantissiere. [Celui qui garantit : « Adont « seroit-il li *garantissiere* de livres de porter garant. » (Beaum. XXXIV, 66.)] — Le cas régime est *garantisseur*. (Ord. I, 182.)

Garbage. [Droit de gerbes, dans la Cout. de Hainaut, ch. 87.]

1. Garbe. [Gerbe : « On n'avoit nuls fourages, « blés ne avaines en *garbes* ne en estrains. » (Froiss. VI, 235.) — « Les deux *garbes* que lesdits « religieux prendent en le disme. » (Cart. de Corbie, page 23, an. 1407.) — « Et si tenoit le carion, « c'est à dire le dime de le dime, et il le doit aca- « rier, et doit avoir le jour qu'il carie une *garbe* « de past. » (Cart. de Corbie, 21, f. 110, an. 1248.)] — « *Garbe* de don, » droit payé au seigneur de Saulty par ses sujets pour les garder des bêtes sauvages. (N. C. G. I, p. 407 a.)

2. Garbe. De l'italien *garbo*. [Dès le temps d'Henri Estienne, on tendait à prononcer *galbe*.] 1° Maintien : « Petrarque, entre les propriétés de la « femme y met la fierté et l'orgueil, mais si elle est « belle il faut bien hausser son train, porter son « *garbe* roide, pompeux et audacieux. » (Contes de Cholières, p. 164 b.)

2° Bonne grâce : « De mon temps j'ay veu plu- « sieurs mots mis en usage qui n'estoient recogneus « par nos devanciers... *garbe* pour je ne scay quoi « de bonne grace. » (Pasquier, Rech. p. 662.)

3° Enjolivement : « Le beurre estant prest, mis « en livres demy livres, quarterons et n'y restant « plus que la petite façon dessus, cest que les bien « disans disent le verbe, le *garbe*, ou comme vous « voudrez : cette joliveté s'y faisoit avec un petit « bois taillé, etc. » (Moyen de Parvenir, p. 159.)

4° Dans la marine, on connoît de quelle nation est un vaisseau à son *garbe*, c'est-à-dire à sa construction : « Nos mariniers qui se trouverent fort « étonnés et, qui, d'ailleurs étoient fort ignorans, « ne savoient où ils étoient et ne prirent de route « que celle d'un vaisseau qui nous donna la chasse « nous força de courir. Ils reconnurent à son *garbe* « qu'il étoit Turc et de Salé. » (Mém. du cardinal de Retz, t. III, p. 329.)

Garber. [Voler des gerbes : « Jehan Raoul fust « souspeçonnez d'avoir emblé pluseurs biens... et « aussi de avoir *garbé* pluseurs foiz en aoust en la « jurisdiction du chapitre de Therouenne. » (JJ. 117, p. 105, an. 1380.)]

Garbin. [Vent de sud-ouest : « Nostre neis hurta « devant l'ille de Cypre par un vent qui a non « *guerbin*, qui n'est mie des quatre maitres venz. » (Joinville, § 39.) — Les variantes donnent *garbin*, *garbun*.] — On lit dans Rabelais, *garbin* (IV, 33), *guarbin* (Id. 181.)

Garbouteau. [Garboteau, garbotin, noms vulgaires de la chevanne : « Ilz leverent pluseurs « nasses, ou ilz trouverent barbillons et *garbou-* « *teaulx*, qui povoient bien valoir six blans. » (JJ. 164, p. 57, an. 1409.)]

Garce, *s.* Jeune fille A. Fille de chambre B. Fille ou femme de mauvaise vie C. [Féminin de *gars*, *garçon*.]

A [« Si leur soit tost la *garce* et errant delivrée. » (Berte, couplet XVI.)] — « Le bon vieillard veut « avoir la jeune *garce* pour essayer s'il pourra « encoires avoir ung fils, mais j'entends qu'il est « bien debile. » (Lett. de Louis XII, IV, p. 300.)

B « Le mot *garce* semble aussi avoir été pris « anciennement pour une putain, comme il est a

« present, quoy qu'il n'y ait pas beaucoup d'an-
« nées qu'on le prenoit pour une fille de chambre. » (Borel, au mot *garce*.)

c [« Partis est de ma terre li ors garçon truans ; « Si emmene ma soer qui tant ert souffisans ; « Jamais honour n'ara la *garce* en son vivant. » (Baud. de Seb. VI, 840.)] On a dit de Frédégonde et de Chilpéric :

Or ot fait sa *garce* roine. *(Mouskes, p. 23.)*

Expressions :

1° « *Garces* » (avoir de l'eau vers les) (Cotgrave.)

2° « *Garce* (amour de) et saut de chien ne dure si « l'on ne dit rien. » (Cotgrave.)

1. Garcette, *s*. Diminutif de garce. 1° Jeune fille :

Ma nimphette Driadette
Ma doucette, ma *garcette*. *(Jacq. Tahur. p. 270.)*

2° Fille de mauvaise vie :

Petite Janette
Lassive *garcette*
De jour et de nuit. *(Jacq. Tahur. p. 144.)*

2. Garcette, *s*. Coiffure de femme, apportée d'Espagne par Anne d'Autriche. C'étoit des cheveux coupés et rabattus sur le front. Cet usage fut établi en Espagne par Jacques, roi d'Aragon, pour distinguer les Sarrasins des chrétiens. Aux premiers, il ordonna de se raser, aux seconds de porter les cheveux rabattus sur le front. [« Les artisans ont à « leur porte l'enseigne du mestier qu'ils font Et nos « dames en ceste sorte Ont les *garcettes* sur le « front. » (D'Aub. *Fœn*. IV, 2.)]

Garchas. [Gué : « Quant iceulx voituriers « furent au *garchas* ou gué du champ des prez. » (JJ. 176, p. 670, an. 1448.)]

Garchonnier. [Mauvais garçon : « Si vilains, « et si *garchonnier*, Si mauvais et si pautonnier. » (Best. dans D. C. III, 479 b.)]

Garçon, Gars. [*Gars* est le cas sujet ; *garçon* est le cas régime. 1° Valet d'armée : « Ne n'i adeist « esquier ne garçun. » (Roland, v. 2437.) — « Et li « *garz* cuillid les sajetes, portad les à son sei- « gnur. » (Rois, 82.)] — « Ilz acheterent de petites « haquenées pour chevaucher plus à leur aise et « renvoyerent leurs *garsons* et leurs sommiers, « maliers et bahus par mer. » (Froissart, I, p. 23.) Voir Desch. folio 185 b. — [« Mais n'i vint mie en « guise de *garson*, Ains fu armés en guise de « baron. » (Auberi, dans D. C. III, 479 a.) — « Et cil « d'armes es chevaus saillent, Li *garçon* les lances « leur baillent. » (G. Guiart, an. 1207, Ibid.)]

Lasse je doy bien estre irrée
Quant on a sur moy souspeçon
Sans cause ; mieulx à un *garçon*
Me vaulsist avoir esté femme ;
Mon propre mari me diffame. *(Desch. f. 500 a.)*

Voy. Id. f. 301 a.

« Dieu garde les chevaliers qui vont à pied parmi « les forest étranges, comme *garçons trotereaulx*. » (Lanc. du Lac, III, f. 14 a.)

[2° Novice : « Ices deus ars tint Dous Regars Qui « ne sembloit mie estre *gars*, Avec dix des floiches « son mestre. » (Rose, 924.)]

Fols est et *gars* ki a dame se done
Kan leur amor n'a point d'afaitement. *(Poët. av. 1300.)*

[De là peut-être cette expression : « Laquelle « femme dist à Jehan de Fer qu'il estoit un *garson* « *plumet* et qu'il avoit grant tort de l'avoir ainsi « boutée. » (JJ. 206, p. 161, an. 1478.)]

3° Ecuyer :

..... Dient quel a meschoisi
Quant d'un *garçon* fist son ami
Tant bon chevalier l'attendoient
Qui tant bel et tant riche estoient. *(Parton.)*

« Si tira l'espée et embrassa l'escu et s'appareilla « de monstrer le graigneur proesse que il oncques « pourra : car il sçavoit bien que celluy à qui il a « jousté n'est pas *garçon*. » (Lancelot du Lac, t. III, folio 59 a.)

4° Gens de guerre. On lit de la bataille d'Hasting, où Guillaume le Conquérant défit Harold :

Lances archers porterent
Dont furent armez le baron
Li chevalier et li *gueson*. *(Rou, p. 313.)*

« Hector regarda vers les compaignons si com- « mença à leur crier : or aux armes, compaignons... « et tantost saillirent les *garçons* les ungs aux che- « vaulx et les autres si s'armerent incontinent. » (Lanc. du Lac, III, f. 12 a.)

5° Débauché :

Nus ne doit amors traïr
Fors ke garçons et ribaut. *(Chans. du Cte Thib. 9.)*

[6° Par suite, ce mot devint une injure : « Renart « cil rous, cil puanz, cil vil lechierres, cil *garçons*. » (Renart, 503.) — « Et avec ce lui dist plusieurs « injures et villenies en l'appellant *garçon*. » (JJ. 110, p. 182, an. 1376.)] — « *Garson* ordoux, » injure que dit le roi de Portugal en colère à un de ses chevaliers qui avoit été en course contre sa défense. (Froiss. II, p. 165.)

[7° Mauvais *garçon*, brave soldat : « Ledit de « Montauban qui estoit catholique, descouvrit l'af- « faire et y fit tuer plusieurs *mauvais garçons*. » (D'Aubigné, Hist. II, 62.)]

[8° Garçon n'est pas opposé à fille avant le XVIe siècle : « L'une travestie en *garçon*, coiffée d'un « morion luisant. » (Montaigne, I, 37.)]

Garçoniser. [Injurier en traitant une personne de garçon : « Icellui Estienne s'en ala en usant de « haultaines et injurieuses paroles, et en *garçoni-* « *sant* et villenant lesdiz Magon et leurs amis, et « disant qu'il n'estoient que merdailles et garçon- « nailles. » (JJ. 150, p. 252, an. 1396.)]

Garçonnaille. 1° Simples gendarmes. On a dit des compagnies angloises que le prince de Galles avoit en France en 1368 : « Est advenu que *garçon-* « *nailles* et autres capitaines des dites compagnies « sont allées au roy d'Angleterre. » (Chron. S. Den. t. III, f. 19 b.)

2° Valetaille, gens vils. [Voir le mot précédent.]

Car il n'i a fors *garçonnaille*
Qui riens ne valent en bataille. *(Guiart, f. 65 b.)*

Garçonner. [1° Violer, mettre à mal : « Il n'a « jusqu'à la mer betée Garçon qui ne l'ait *garçon-* « *née.* » (Ren. v. 23292.) — 2° Insulter, traiter de garçon : « Je ne suis point garson et vous me *gar-* « *sonnez*.... vous ne me garsonnerez plus, car ma « femme est trespassée. » (JJ. 169, p. 366, an. 1416.) — « Jehan desmenti et *garçonna* plusieurs fois ledit « Aleaume. » (JJ. 87, p. 43, an. 1358.)] — 3° Prodiguer les preuves d'amour : « Disent les maistres « que tels baisers ne sont à donner ne à *garçonner*, « ains il faut que un homme soie bien experimenté « et qu'il ayt bien servy avant qu'il soit digne « d'avoir un baiser. » (Aresta Amorum, p. 124.) — « Les femmes qui communiquent tant qu'on veut « leurs pieces à *garçonner*. » (Ess. de Mont. t. I, p. 308.) — 4° S'habiller en homme : « Il n'est bien « seant qu'une femme se *garçonne* pour se faire « monstrer plus belle, si ce n'est pour se gentiment « adoniser d'un beau bonnet avec la plume attachée « à la guelfe ou gibeline, ou bien au devant du front « pour ne trancher ny de l'un ny de l'autre. » (Brant. Dames Gal. t. I, p. 406.) — 5° Avoir des maitresses :

Nous voyons povres goguelus,
Minces, mesgres, niays et lours,
Pour estre à plaisance vestus
Garsonner satin et velours. (*Coquillart, p. 15.*)

Garçonnet, *s.* Jeune garçon [A]. Terme d'injure [B].

[A] « Combien de fois m'a-t-il pris envie passant « par nos ruës de dresser une farce pour vanger « des *garçonnets* que je voyois écorcher, assommer « et meurtrir a quelque pere ou mere furieux et « forcenez de colere. » (Ess. de Mont. II, p. 690.) — [« Un *garçonet* a apelé ; Avis li est que trop « demoré. » (Renart, v. 16064.)]

[B] Un flatteur, entendant son maitre ou son protecteur blâmer autrui, s'écrie :

Ha ! mon seigneur, ce n'est qu'un *garconneau*
Il fist tel cas, il est ung truandeau
Et vous ment à gorge *deploiée.* (*Vig. de Ch. VII, II, 26.*)

Gard. [« Comme le suppliant se aloit esbatre « tout seul autour du *gard* ou jardin. » (JJ. 167, p. 27, an. 1412.)]

1. Garde. [Forme féminine de *gard* : « Le suppliant se transporta en une *garde* ou mesloierie, « en laquelle avoit pluseurs bestes aumailles, et « illecques prist deux buefs, lesquelx il mena à « Saint Lo. » (JJ. 163, p. 190, an. 1409.)]

2. Garde, *s. f.* [1° Action de garder : « Il nus i « convient *guarde*. » (Roland, 192.) — « *Estre de* « *bonne garde*, » être bien gardé : « Poitiers est « une très grande chité et de forte *garde* et moult « raemplie d'eglises et de moustiers. » (Froissart, V, 115.)] — « En adversité patience, et en prospe- « rité continence, *garde* de bouche. » (Chasse de Gast. Phebus, ms. p. 371.)

2° « *Garde et veille*, » guet que les vassaux font au château de leur seigneur : « Les vassaux qui « doivent *gardes* de leurs corps.... les doivent faire « quand elles leur sont commandées. » (Cout. Gén. t. II, p. 546.) — « Doivent faire leurs *gardes* à leurs « despens quand ils sont semonds. » (Ibid. p. 72.) — [C'est le service d'estage : « Li sires de Possesse doit « à Vitri la *garde* un an et un jour. » (Cart. de Champagne, f. 425 b, an. 1261.) — « Jean des Roches « chevalier, à cause de sa terre de Brain doit .xx. « jours de *garde* en la ville d'Angers une fois en sa « vie. » (Reg. de Louis, duc d'Anjou, an. 1387.) — De même qu'on distinguait l'estage simple et l'estage lige, on distinguait la garde de la *garde lige*. (Cout. d'Anjou, art. 174.)]

3° [« *Garde des eglises*, » droit du roi ou du seigneur sur le temporel d'une église pendant les vacances : « Que li rois generalement a le *garde* des « eglises du royaume, mais especialement cascuns « barons l'a en sa baronnie, se par renonciations « ne s'en est ostez. » (Beaumanoir, ch. XLVI.)] — « Aucunes eglises sont qui ont privilege des rois de « France, liquel privilege tesmoignent que eles sont « en chief et en membres en la *garde* le roy. » (Ibid. ch. LIV.) — [« Nostre taille de la saint Reme « chacun an que nos avons acoutumé à faire por la « reison de la *garde* que li diz rois a an nos hom- « mes et an nostre eglise chacun an. » (Cart. de Champagne, fol. 389 b, an. 1260.)]

4° [Tutelle roturière, comme le bail était la tutelle féodale. Le gardien surveillait les intérêts du mineur, percevait les fruits pour les capitaliser ; ne payait pas les dettes, mais ne s'appropriait pas les meubles. Il rendait compte de sa gestion à la majorité de l'enfant, et avait droit à une indemnité. Chargé de l'entretien et de l'éducation de l'enfant, il n'en avait point les frais. Le bail féodal ruinait le mineur ; aussi les coutumes modifièrent l'ancien adage : « bail de fiefs, *garde* de villenages, » en cet autre : « *garde* d'ascendants, bail de collateraux. » Souvent même le sens du mot se perdit, et la coutume de Paris appela le bail *garde noble*, et la garde propre *garde bourgeoise*. Les rois se substituèrent à leurs grands vassaux pour profiter de la tutelle des mineurs, et établirent sous le nom de *garde* royale une sorte de tutelle dative ; ils affermèrent leurs droits de garde, firent dresser un tableau des émoluments à écheoir et surveiller la perception par la Cour des Comptes.] — « En terre de main « ferme ne chet point de bail, mais y appartient « *garde* d'enfant, et *garde* de biens. Ne bail appar- « tient sinon a terre noble et entre nobles person- « nes, pourquoy quand enfans d'homme de pooste... « demeurent pupilles, il convient qu'ils soient gar- « dez et maintenus par tuteurs et curateurs qui « ayent le soin et *garde* d'eux et de leurs biens. » (Bout. Som. Rur. tit. 93, p. 530) Voyez sous le tit. 94, p. 533, la différence entre *garde* royale et *garde* seigneuriale, entre la *garde noble* et *garde bourgeoise*. Beaumanoir dit que « *bail* rend quite, et « delivre l'heritage à l'enfant, et *garde* doit rendre « conte quand elle est de vilenage. » (Chapitre XV, p. 87.) — « Pere et mere, ayol et ayolle ont *garde* « des enfans soubz aage, freres, sœurs, oncles « nepveux, cousins et parens d'un costé ont bail. » (Gr. Coul. de Fr. II, p. 345.)

5° [Attention. De là *se donner garde*, prêter attention, se douter d'une chose: « Quant moins se « donnent *garde* cil qui sont au crenel. » (Saxons, IX.) Voir aussi Renart, v. 958; Froiss. II, 261. On disait encore s'*en donner de garde* (Froiss. III, 292); s'*en donner à garde* (Ibid. III, 288); s'*en prendre garde* (II, 25). — « Sur vos gardes soiez et main et « anuitier. » (Guescl. v. 21958.)]

6° [Portée de vue: « Si tretot que li Gascon (poursuivis par les Anglais) furent en leur *garde*, il « descendirent de leurs chevaus et prisent les glaves « et s'en vinrent franchement combattre main à « main as Englès. » (Froiss. IV, 244.)]

7° [Danger: « Li rois chevauchoit à privée mes- « nie, et ne cuidoit avoir *garde* pour ce qu'il cuidoit « que li rois Richarz fust encore en Engleterre. » (Mén. de Reims, § 109.) — « Li chevaliers eut grant « joie quand il entendi qu'il n'*avoit garde* de mort. » (Froiss. IV, 208.)]

8° [Crainte: « Nous occirons le roy et ces riches « homes qui ci sont; car de ça quarante ans n'avons « mais *garde;* car lour enfant sont petit. » (Joinv. § 371.)]

9° [Dommage: « Il cuida que il venissent bien « seurement et que il n'eussent *garde*, si se herberja « à un casal qui Cortacople a nom. » (Villehardouin, § 381.)]

10° Prévôté donnée en *garde*, à vie et non à ferme, au plus offrant et dernier enchérisseur: « Que toutes les prevostez du dit royaume, qui « estoient bailliez en *garde* soient bailliez desormaiz « à ferme. » (Ord. III, 609.)

11° [Fortification, poste d'un garde: « Aussi la « guette du chastel ouit la frainte et l'aperçut de « sa *garde:* si fut tout esbahi et commença à son- « ner et à corner de sa bucine. » (Froissart, éd. Buchon, t. I, 1, 79.)] — Monstrelet dit qu'au siége d'Harfleur par les Anglois, on fortifia « nuit et jour « en grand diligence les *gardes* de la dicte ville. » (Liv. II, p. 173[a].)

12° Champs ou forêts réservés: [« Bestes qui « sont prises à *garde* fete, en dámaces, si comme « en taillis ou en vignes. » (Beaum. XXX, 87.)] — « Veux et ordonne que les dits religieux (Celes- « tins)... ayent tel et semblable usage en mes forests « d'Orleans et de Blois, pour maisonner et ardoir, « et leurs autres neussitez qu'ont les religieux « Celestins de Nostre D. d'Ambert en la *garde* de « Neuville. » (Test. du duc d'Orléans, Annot. de Godefroy, sur l'Hist. de Charles VI.) — « Que nul ne « meine, ne face mener ses bestes paistre es champs « entre *gardes* d'autruy en temps d'aoust, ne en « prez tant qu'il y ait foin en temps de fenison. » (Cout. Gén. t. I, p. 833) — « Les dicts maistres des « eaux et forets.... visiteront chascun an une fois « bien et deuement les dictes forests de *garde* en « *garde*. » (Gr. Cout. de France, Ord. des Eaux et Forêts, p. 48.)

13° [Pointes de fer qui entrent dans les fentes du panneton d'une clef: « Nus serreuriers ne puet ven- « dre à Paris serreure neuve, se ele n'est garnie de « toutes *gardes*, car elle est fausse. » (Livre des Métiers, p. 51.)].

3. Garde, *s. m.* [1° Celui qui est chargé de garder un homme, un lieu, sentinelle: « Trestout « manois as *gardes* sont livré. » (Roncisvals, 188.) — « Et les *gardes* i courent la bataille est finée. » (Ibid. p. 196.)] — Yvain de Galles, qui assiégeoit Mortagne, ayant été assassiné, le chambellan meurtrier de son maitre « se partit et tira tout le petit « pas à la couverte devant le chastel et fist tant « qu'il vint à la barriere, sy fut mis ens et recueilly « des *gardes*, car il s'en fit congnoissable. » (Froiss. II, p. 29.) — Froissart dit d'une troupe en marche: « Adonc s'arresterent les *gardes*, par le comman- « dement du connestable, tous quois à l'encontre « d'un grand bois. » (Liv. II, p. 16.)

2° Garnisaires mis chez les débiteurs: « Sitost « comme une dete estoit quenue ou prouvée, l'en « metoit *gardes* ou naus menjaus seur le deteur. » (Beaum. Cout. de Beauv. p. 286.)

3° Régent: « Le Cuens Renaut de Dammartin « demora que le roi laissa avec l'arcevesque de « Reims son oncle pour estre *garde* de la France. » (Cont. de Guil. de Tyr, Martène, V, col. 629)

Ce coc est de Poitiers le conte
Qui de *garde* en reauté monte. (*MS. 6812, fol. 52*[c].)

4° [Tuteur d'un roturier: « Nul n'est contrains à « penre bail ne estre *garde* d'enfans ne estre hoirs « de nului s'il ne li plest. » (Beaum. XV, 4.) — « La « dame de la Lande comme *garde* de ses enfants. » (Cart. de Chartres, an. 1393.)]

5° [Protecteur: En parlant de Dieu à la fin des lettres, Joinville termine ainsi en écrivant à Louis-le-Hutin: « Nostres sires soit *garde* de vous. » (Joinville, § 856.)]

Expressions relatives à Garde 2 et 3:

1° « *Garde*-ban, » gardien de biens ou de meubles saisis: « La basse justice donne droit de creere « maire et justice pour prendre connoissance des « embornemens des heritages, des actions concer- « nant le fond et la roye, faire saisir et crier heri- « tage pour cens non payez, créer messiers *garde-* « *bans* et porteurs de paulx. » (N. C. G. II, p. 417[b].)

2° « *Garde* de bois, » balustrade: « N'approchoit « aucun de ce buffet plus avant que les *gardes de* « *bois* qui y estoient faites, sinon ceux qui furent « ordonnez a servir du vin. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 668)

3° « *Garde* (boys de). » — « Au dit pays (de Nevers) « y a autres *boys* appellez *de garde*, qui ne sont « clos ny fossoyez et portent paisson et ont accou- « tumez estre vendus pour le seigneur. » (Cout. Gén. t. I, p. 886.)

4° « *Garde* bracelet d'or. » Voir le suivant. Deux chevaliers, « qui tous deux portoient aux coddes de « leurs bras senestres une grant *garde bracelets* « *d'or* et aournées de fines perles. » (Petit Jean de Saintré, p. 389.)

5° « *Garde*-bras. » [Voyez reg. JJ. 152, p. 268, an. 1497. La coudière se prolongeait par une plaque ronde, faisant l'office d'un petit bouclier au défaut

de l'armure, au pli du bras.] Voir E. Desch. f. 234 [d]; Hist. du Chev[er] Bayard, p. 48; Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 160; Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, fol. 47; Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 248; Petit Jean de Saintré, p. 249; La Jaille, du Champ de Bataille, fol. 47 [a]. — Le Jouvencel dit: « qu'il ne chevaucheroit pas que le *garde bras* ne « lui reluisit sur l'espaulle. »

6° « *Garde* du camp. » — « Le chevalier Bayard « est ordonné maistre et garde du camp, dans un « combat à outrance entre deux Espagnols. » (Hist. du chevalier Bayard, p. 245.)

7° « *Garde* (changer de), » pour changer de dessein (Oud. Cur. Fr.)

8° *Garde*-cauches, » eunuque : « Comme on voit « les *gardes-cauches* du grand seigneur à qui on « coupe les parties de la generation. » (Bouchet, Serées, III, p. 104)

9° « *Garde* des coffres. » (Monstrel, I, p. 159 [a].) Après avoir parlé des trésoriers de l'épargne, il parle de l'office de la garde des coffres et semble ainsi indiquer les trésoriers des menus.

10° « *Garde*-corps, » lieu de sûreté : « Ce chastel « icy est bien seant en la poincte de deux grosses « rivieres portans navires, si le fist le comte d'Erby « rafreschir et reparer aussi pour y avoir son « retour et en faire son *garde corps*. » (Froiss. I, p. 127.)

11° « *Gardes* et contre gardes des monnoyes, » au Gr. Cout., p. 41. — [« Le *garde de la monnoie* « devoit jurer que il gardera bien et loiaument la « monnoie et que les trousseaux et les piles que li « tailleur d'icelle monnoie lui baudra, que il les « gardera bien et loiaument, et ne les baillera à « nulle fors que à monnoiers, qui la monnoie mon- « noieront. » (Etabl. de S. Louis.)]

12° « *Garde* de dedans, » rancune, colère interne. Un raccommodement ayant été simulé entre Marguerite de Valois, reine de Navarre, et le duc d'Epernon, « les plus clair-voyans qui cognoissoient le naturel « de la reyne se doutoient bien de quelque *garde de* « *dedans;* aussi disoit-elle qu'elle avoit joué un « rolle en cette comedie mal volontiers. » (Brant. Dames ill. p. 252.)

13° « *Garde* derriere, » porte de derrière : « Toutes fois on ne s'y fioit pas trop, car ils ont « souvent *garde derriere* et tiennent le party des « plus forts. » (Jean d'Auton, ann. de Louis XII, p. 126.) Voy. Lett. de Pasq., I, p. 358.

14° « *Garde* les fagots, » gare les fagots, la punition est à craindre.

> Tant de broillis, qu'en justice on tolere,
> Je l'escrivois, mais je crains la colere :
> L'oysiveté des prestres et cagots
> Je la dirois, mais *garde les fagots*. *(C. Marot, p. 127.)*

15° « *Garde faicte* (*a*), » à dessein : « Poltrot qui « tua le duc de Guyse devant Orleans estoit proche « parent du pere de Ravaillac. Un Poltrot trisayeul, « ou quart-ayeul de ces deux monstres eut trois « filles, dont l'une fut mariée avec un honorable « citoyen de la ville d'Angoulesme. Le nom duquel « j'obmets *à garde faicte*, qui eut une fille laquelle « il maria avec Ravaillac ayeul de ce Ravaillac qui a « tué notre roy. » (Lett. de Pasq., III, p. 31.)

16° « *Garde* faicte » ou « *garde* gardée, » en terme de droit, se dit lorsque « celui qui est commis « en la garde du bestail est trouvé gardant le bestail « en l'heretage auquel le dommage est fait, ou que « ledit gardien est près du dit bestail en maniere « qu'il le puisse veoir et ne fait diligence de le « mettre dehors, ou qu'il mene, ou conduit le dit « bestail au dit heretage, ou qu'il l'a declost et « debouché, en maniere que son dit bestail y « puisse entrer, et après au moyen de la dite ouver- « ture le dit bestail y entre. » (Cout. Gen., II, p. 406 et 407. Voy. ibid., I, p. 210.)

17° « *Garde*-folle. » — « Quant à la cavalerie, elle « a aussi ses piquets dans le camp, toujours prêts « à marcher en cas d'alarme. Elle fournit aussi les « grandes gardes avancées..... de plus une autre « petite garde de quinze ou vingt maitres que l'on « pousse encore plus avant et qu'on apelle aussi « *garde folle*. » (Mil. franç. du P. Daniel, I, p. 354.)

18° « *Garde* harnois, » officier de la maison de Charles VI. (Voy. Godef., annot. sur l'hist. de Charles VI, ép. 701.)

19° « *Garde* huches, » officier de la maison du roi en 1359 et des ducs de Bourgogne. (Ordon. III, p. 391; Estats des offi. des ducs de Bourg. p. 56.)

20° « *Garde* de justice. » — « Prevost, ou juge d'un « seigneur subalterne, ou du roy, et qui est infé- « rieur au bailli, et qui a la jurisdiction comme en « depost et en garde et non à ferme, et s'appelle « *garde* de la prevosté. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. N. C. G., II, p. 599 [b].)

21° « *Garde* (*lettres de*), » sauf-conduit. J. de Luxembourg écrivant aux chevaliers de la Toison d'or au sujet de sa disgrâce avec le duc de Bourgogne : « Touchant les *lettres de garde*, qu'on dit que j'ay « baillées et qu'avois acertené estre à l'assemblée « des trois estats pieça faicte en la ville d'Arras, à « laquelle avoit esté remostré..... que plus nulles « des dictes *gardes* ne seroient baillées sinon à « mon dit seigneur. Je n'ay point de souvenance « que j'aye esté à quelque assemblée avec iceux « trois estats. » (Monstrel, II, p. 164 [a].)

22° « *Garde* de librairie, » bibliothécaire. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

23° « *Gardes* des livres. » — « En la chambre des « comptes, qui ont la charge des papiers, des « comptes, acquits, chartes, aveus, denombremens, « patentes et autres pieces. » (Laurière.)

24° « *Garde* dou loup (faire la), » être mauvais tuteur : « Tel à qui eschiet le baillage ne doit « garder l'enfant, porce que si l'eir moroit, il en « seroit heir dou fié et mescreu en seroit la mort « de l'enfant et auci tost mauvaise convoitise li « fairoit *faire la garde dou loup*. » (Ass. de Jér. 123.)

25° « *Gardes* de la manche, » gardes du corps qui, en certaines occasions, étaient debout aux deux côtés du roi; armés de pertuisanes, ils assistaient à la messe du souverain, le gardaient à vue durant

l'office et faisaient mettre à genoux au temps voulu. (Daniel, Mil. fr., p. 146.)

26° « *Gardes* maneurs ou manneurs sont établis « en la maison d'un debiteur jusqu'à ce qu'il ait « satisfait ou nanti de biens, ou baillé caution « quand on ne trouve biens portatifs. » (Laur. Voy. Cout. G. I, p. 794; II, p. 101 b.)

27° « *Garde* du mestier, » préposé à la garde d'une denrée non vendue au marché. Parlant de poisson : « L'estalier à qui il en demeurera, l'heure « sonnée, sera tenu de porter, et faire porter en la « garde, où on a accoustumé mettre les poissons « en garde et pourra monstrer ce qu'il y portera à « la *garde du mestier*, qui à peine de cinq sols « d'amende sera tenu de rendre tout ce qui par tele « maniere lui sera baillé. » (Ord. II, p. 361.)

28° « *Garde* moissons, » messier. (Roman bourgeois, II, p. 145.)

29° « *Garde* n'avoir, » ne pas épargner.

Prince, gingembre c'est tout cler,
Clos, saphran, graine n'*ont d'eulx garde ;*
Mais à chascun font destramper
Tousjours sans demander, moustarde. *(Desch., 206 c.)*

30° « *Gardes*-notes, » notaires. (Laur.)

31° « *Garde* et commande (obligation de). » Parlant du droit romain, « il appelle » obligation de garde et de commande « celle qui est par corps. » (Gr. Cout. de Fr., II, p. 132.)

32° « *Garde* du palais, » concierge. (Monstrel. I, p. 177 a.)

33° « *Garde* du pas d'armes. » (Voy. Pas d'armes).

34° « *Garde* des penneaulx, des las ; » ils se tiennent près des rets, des las : « Nous vous dirons « comment on afuste les *gardes des penneaulx*. « Chascune garde doit avoir deux bastons et une « espée..... et se le loup vient le *garde* le doit « laisser passer, sans fust, et puis lui doit jecter « l'un de ces bastons après le cul, sans sonner « mot. » (Modus, f. 37 a.) « Se le sanglier tombe « aux latz la *garde* le doit poursuivre pour le tuer. » (Id. fol. 35 b.)

35° « *Garde* de la prevosté. » Les mêmes que les gardes de la maréchaussée. (Ordon. III, p. 609.)

36° « *Garde* de proisme, » le plus proche parent, l'héritier qui est chargé du soin des biens de celui duquel il doit hériter, pendant l'absence de ce dernier. [D. C., VI, 907 b, d'après la coutume de Liége.]

37° « *Gardes* d'un roez, » les deux tringles de bois, ou les deux planches qui forment la longueur du peigne dont les tisserans se servent pour faire la toile. (Ord. III, p. 412.)

38° « *Gardes* d'un sanglier. » Ergots. (Cotgr.)

39° « *Garde* du seel royal. » (Laur.) [Epithète des baillis ou des vicomtes en Normandie.]

40° « *Garde* evite tres mauvais encombrier « (Bonne). » (Percef. II, f. 29 d.)

41° « Hardiement peult chevaucher qui en sa « maison scet estre bonne *garde*. » (Id. I, 98 c.)

42° *Garde* paist le leu (la male). » (Fabl.)

4. Garde, *subst.* Terme de fauconnerie : « Puis « doit prendre les os qui sont en l'esle du heron, « et soit chacun des os rompus aux deux bouts, et « preng une des moles pennes de l'esle du heron, « et en couppe le bout, puis le bout tout au long « de l'os et la moele qui en ystera fais la mangier « à ton faucon..... C'est ce que nous appellons la « *garde* que l'en doit faire à son faucon, pour lui « faire amer la char du heron, car c'est une viande « lecheresse. » (Modus, f. 122 a.) — « La mouelle « qui sortira de l'os de son aisle couppée par le bout « que nous appellons *garde*. » (Ibid., f. 126 a.)

5. Garde. [Carde, peigne à carder : « Que nulz « ne faice, ne faice faire *gardes*, qui ne soient de « .L. vergues, de noeuf cuir et de noeuf fil. » (Livre Rouge de l'hôtel de ville d'Abbevile). »]

Garde-bien. [Estage, d'après une charte de 1270 au cartulaire de Saint-Michel-en-Lherm.]

Garde-bras. [Botte couvrant l'avant-bras dans l'armure du xive siècle. Voir aux expressions énumérées sous Garde.]

Gardecolz, *subst.* Ajustement que les femmes mettoient autour de leur col, du temps de Marguerite de Valois, reine de Navarre. (Voy. les Marg. de la Marg., p. 352 b.)

Garde-corps. [1° Robe courte avec demi-manches : « Deux aulnes d'escarlate sanguine de « Broixelles... pour faire le *garde corps* d'une « petite cote, pour parfaire ladite robe de .v. garne- « ments pour ladicte dame Isabeau de Baviere. (Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 133). » — « .II. Aulnes .I. quartier et demy de drap pers de « Rouen,... pour faire un *garde corps* en lieu d'un « peliçon. (Ibid., p. 234). » — « Façon et estoffes « d'un peliçon, fait de deux aulnes et demie de drap « pers.... en lieu d'un *garde corps*. (Ibid. 299.)]

2° Lieu de refuge : « Se le fist li contes Derbi « garnir si bien que pour avoir son *gardecorps* et « son retour, se il besongnoit. (Froiss. V, 283). »]

Garde-cul, *s.* Robe de femme : « Pour avoir de « quoy acheter un *gardecul* on craindra qu'elles « ne vendent le devant. » (Bouchet, Serées, II, 270.)

Garde-derriere, *s.* 1° Porte de derriere ; parlant des paroles données par les Vénitiens : « Toutes fois on ne s'y fioit pas trop, car ils ont « souvent *garde derriere* et tiennent le party des « plus forts. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis xii, p. 126.)

2° Traite. (Voy. Chasse d'amours, p. 33, col. 1.)

Garde-huches. [Officier surveillant le coffre au pain du roi, dans une ord. de 1386. (Mém. E, fol. 100 b.)]

Gardelende. [Jupon (?) : « Une *gardelende* de « chambriere mise en gaige pour la somme de trente « sols. » (JJ. 170, 86, an. 1417.) V. *landie, lendie.*]

Garde-mangier. 1° Endroit, armoire pour serrer, garantir le manger : « Pour un estuy de cuir « boully armoyé, pour mettre un *garde mangier*. « (Delaborde, Emaux, 327). » — « Le tiers menja « que nuls ne l'sot ; Au *gart mangier* illuec passot

« uns freres qui bien aperçoit Que Renart li ros les « deçoit. » (Ren. v. 15244).

2° Officier de bouche : « Item au commun trois « queux, dont il y aura toujours les deux à cour, « et sera l'un *garde mangier*. (Mart. Anec. I. « col. 1201). »

Garde-nappe. [Plaque d'argent, d'étain, de bois, avec de petits rebords pour poser le pot à l'eau, le vin, le pain : « Le suppliant prist en l'ostel « de Vionnet Asserode demourant à Paris quatre « *garde nappes* et une sauciere d'estain (JJ. 149, « p. 18, an. 1395). » — « Icellui Mathieu getta au « suppliant ung *garde-nappe* à la teste le cuidant « fraper. » (JJ. 195, p. 525, an. 1471). — « Une « *garde nape* de bois où on met le pot sur la table. « (JJ. 203, p. 35, an. 1477). »]

Gardeor. [Le cas sujet est *gardere*. 1° Celui qui garde, qui protége : « Or soit Diex de mon cor « et de m'ame *gardere*. (Berte, coupl. XVII). »]

. Li pretre et li clerc doivent estre no mireor ;
Par dit et par parole se font il meillor ;
Mes il en sont par oeure si tres il *gardeor*
Que plus i garderez, mains i aura luor. *(MS. 7218, f. 337.)*

« Gardeur de lions (habillé comme un), » c'est-à-dire un homme qui porte toujours le même habit. (Oudin.)

[2° Supérieur d'un couvent de capucins : « Frere « Hugue Revel *gardeor* des povres de Crist. » (Cart. de Champagne, f. 78, an. 1277.)]

Garder. [1° Défendre. C'est le sens de la racine *warten :* « Traït vos ad ki a *guarder* vos ont. » (Rol., v. 1192.) — « Nul autre esquivement pour moi « *garder* ne vi. » (Berthe, c. 118.) — 2° Veiller sur une personne ou une chose : « Fait cels *guarder* « tresque li dreiz en serat. » (Roland, v. 3849.) — « Quant li coulombiers qui le coulomier *gardoit* le « perçut, si l'ala dire le Soudan. » (Men. de Reims, § 160.) « A Ewruich une bonne cité qui siet ou norq « pour *garder* sur les frontieres d'Escoce. » (Frois. II, 10.) — « 3° Préserver, à grant meschief fu il « sauvés et *gardés* d'estre pris. » (Froiss, IV, 160.)]

On a dit d'un jaloux : « Jamais le bon homme « n'aura joye : il sera servi de mensonges et le fera « on paistre. Sa chevance se diminuera, son pauvre « corps asseichera : il voudra *garder sa maison que « le vent ne l'emporte* ; et en laissera ses besognes « que jamais bien n'aura. » (Les 15 Joyes du mariage, p. 89.)

4° [Prendre garde : « *Guardez* de nos ne turnez le « curage. » (Rol., v. 650.) — « *Gar* que fortune ne « t'abate, Comment qu'el te tourmente et bate. » (Rose, v. 5901.) — « Bele Amelot seule en chambre « filoit, En haut chantoit et son ami nommoit, Mal « *se gardoit*, sa mere l'escoutoit. » (Romancero, p. 72.)] — Parlant de Geoffroi Teste Noire, blessé à la tête d'un trait : « De ceste bleceure, s'il *se fust « bien gardé*, il eust été tost guery, mais mal se « garda, et spécialement de fornication de femme « dont cher l'acheta. » (Froiss., III, p. 354.)

5° [Epargner : « Richesce ne croist pas par doner, « mais par amasser et par *garder*. » (Brunet. Latin. Trésor, p. 285.)]

6° [Empêcher : « Qui *garderent* et esconserent « tamaint meschief à faire. » (Froiss., IV, 412.)]

7° [Regarder : « *Guardet* aval e si *guardet* « amunt. » (Rol., v. 2246.)]

Qui parlent peu mais ils sont premeens
A bien faire et labourer
Et Dieu servir, à chevance amasser
Et leur chant pou qui les garde ou rigole. *(Desch., 56 c.)*

Et le veneur après ira
Gardant bas. *(Font. Guer. Trés. de Ven., p. 33.)*

8° [Soigner, organiser : « (La fête de l'entrée de la « reine Isabeau) avoit esté belle et bien *gardée*. » (Frois., XIV, 253.)]

9° [*Garder l'eure*, attendre : « Li prince dou « roiaume se mellent, et elle *ne garde l'eure* qu'elle « muire. » (Mén. de Reims, § 397.)]

Lors le regarde li tirans
Qui fel estoit et mal querans ;
Li preudon ot paor moult fiere
Ne *garde l'eure*, cil le flert ;
Mes il met tout en aventure. *(MS. 7218, f. 2 b.)*

« Si plouroient tous ceulx de l'ost petis et grans « quant ils veoient monseigneur Gauvain si a « malaise et furent toute la nuit en telle maniere « devant luy pour veoir qu'ils feroient, car ils ne « *gardoient* l'heure qu'il mourust entre leurs « mains. » (Lanc. du Lac, III, f. 151 a.)

Expressions :

1° « *Gard* la lune des loups (Dieu). » (Cotg.)

2° « *Gard* de mal qui voit bien et ne oit goutte « (Dieu). » (Cotgr.)

3° « *Garde* (a qui est l'asne, si le). » (Cotg.)

4° « *Garder* les moutons à la lune, » être pendu en rase campagne. (Oud.)

5° « *Garder* le mulet, » attendre à une porte. (Oud.)

6° « *Garde* de qui je me fie (Dieu me). » (Cotg.)

7° « *Garde* moi de moi (ô Dieu,). » (Charr. p. 233.)

8° « Ne se *garde* pas bien qui se *garde* toujours. » (Cotgrave.)

9° « *Gardé* (que Dieu *garde*, il est bien). » (Cotgr.)

10° « Qui *garde* son disner, il a mieux à souper. » (Cotgrave.)

11° « *Garde* (qui n'a qu'un œil bien le). » (Cotgr.)

12° « *Gardé* qui n'est (mal est pené). » (Percef. v, II, f. 92 d.)

13° « *Garde* son corps, *garde* bon chastel (qui). » (Percef., 127 c.)

14° « Dieu *garde* de mal qui voit bien et ne oit « goutte. » (Cotg.)

15° « Au *garder* a plus grent sens que au gaai- « gnier se dit l'en. » (Ovide, f. 95 c.)

16° « Tel se quide bien garder qui se frappe sur « le nez. » (Cotgr.)

Garde-robe. 1° Chambre à garder les robes, les vêtements : « Lors s'enclost en sa *garderobe*, « entre li et moy sanz plus, et me mist les dous « mains entre les seues. » (Joinville, § 611.) — « Elle s'en venoit en la *garde robe* et la mangeoit la « souppe au matin, ou aucune lescherie. » (Chev. « de la Tour Laudry, Inst. à ses filles, f. 4 b.)

2° Château dont on fait un garde-meuble. Parlant de la rebellion des Anglois qui mettent Londres à sac et tuent l'archevêque de Cantorberi en 1381 : « Encores entrerent les gloutons en la chambre de « la princesse : et depecerent son lict : dont elle « fut si épouvantée qu'elle s'en pasma : et fut de « ses varlets et chambrieres prise entre leurs bras, « et apportée sur le rivage, et mise en un bateau, « et la couverte, et amenée en l'hostel, qu'on dit la « *garderobbe de la Royne.* » (Froiss. II, f. 139.)

3° [Archives, trésor des chartes : « Fet à remem-« brer que il façent enserchir les registres, et « portent oveskes eux totes choses que touchent la « duchée, en totes ou en parties, et soient enquises « cestes choses en tresorie ou en *garderobe.* » (Reg. de la Conétablie de Bordeaux dans Du Cange, III, 480 c.)]

4° Chambre à coucher : « Sire venez veoir ma « fille laquelle mon mary attent qu'elle ait son aage « qui n'a encore que neuf ans. Et adonc le mena « en une *garderobe* ou la jeune pucelle gissoit « toute nue en son lict. » (Percef., v. 2, f. 62 c.)

5° Armoire à serrer les armes, les habits : « Il y « avoit en la chambre de sa feu mere un beau « *garderobe*, fort magnifiquement ouvré, ou la fille « tenoit ses riches acoustremens et bagues et n'y « avoit personne qui le put ouvrir. » (Nuits de Strapar., I, p. 64.) Brantome dit que François Ier « prit la meilleure espée qui fust dans la *garde-« robbe.* » (Sur les Duels, p. 195.)

6° Tablier pour protéger la robe : « Que les maris « donnassent ordre que leurs femmes eussent ce « qui leur fait besoin ; car pour avoir de quoi ache-« ter un *garderobe*, sera à craindre qu'elles ne « mettent en hypoteque leur devant. » (Contes de Cholières, f. 186 b.) — C'est par allusion à ce vêtement que Molière fait dire à un paysan, parlant en son patois, d'un gros monsieur qu'il a vu habiller : « Eng lieu d'haut de chausses ils portent un *garde-« robe* aussi large que d'icy à Pasques. » (Le festin de Pierre, acte II, sc. 1.)

7° [Valet de chambre : « Jehan Pavillon, varlet de « chambre et *garde robe* de la dite feue dame. » (Bibl. des Chartes, 6e série, I, 344.)]

8° [Chaise percée, dans Montaigne, I, 16.]

Gardeur. [Voir Gardeor. On lit au Cartulaire 21 de Corbie, folio 115 b : « Par la volenté d'ichiaus « nobles homes mes curateurs et *gardeurs* de ma « terre. »]

Garde-vin. [Officier, cité dans une Ordonn. du reg. Noster, f. 119 a. Comparez Garde-huche.]

Gardien. [1° Celui qui a la garde, la tutelle d'un roturier. (Cout. Gén. I, 27.)]

2° Gouverneur : « Le chastelain de Dynant en « Bretagne estoit *gardien* de Guinchamp, où il « avoit laissé pour capitaine en son absence mes-« sire Regnaud son fils. » (Froiss. I, p. 97.)

3° [Régent : « Endenture faite entre sire Edward « eisnez filz au noble roy d'Engleterre, ducs de « Cornewaille, count de Cestrie et *gardeyn* d'Engle-« terre d'une part.... » (Rôle de la 12e année du règne d'Edouard III, dans D. C. II, 726 c.)]

4° Injure :

Fut oüye ceste menasgere,
Dame de bonté singuliere
Valentine irreguliere
. . . .
Aumousniere de vieulx naveaulx
Gardianne de vieulx drappeaulx
Le dos égu comme une hotte. *(Coquillart, p. 111.)*

Gardier. [1° Curateur : « Pierre Coustam, dit « Mortier, nostre *gardier* à Vienne..... pour garder « nos droits et jurisdiction à l'encontre de l'arce-« vesque dudit lieu de Vienne. » (JJ. 165, p. 228, an. 1406.)]

2° Bourgeois sur lesquels s'exerce le droit de garde : « Item que nostre sire le conte (de Savoye) « ne prendra, ne recevra par soy, ses gens, ne « officiers quelconques, les hommes et subgetz « desdits nobles en garde ou à *gardiers*, saulve-« garde ou bourgoigie, sans la volunté ou exprès « consentement desdits nobles. » (Anc Fr. 5186, p. 61 b, an. 1398.)

Gardin, *s. m.* Jardin. [« Une masure, *gardin*, « cheillier, lieu et tenement seant en la ville de « Corbie. » (Cartulaire 23 de Corbie, an. 1473.)] — « Nicolete jut une nuit en son lit, si vit la lune luire « cler par une fenestre, et si oi le lorseilnol canter « en *garding.* » (ms. 7989, f. 71 d.)

Gardoien. [Personne soumise à la *garde*, à la protection d'un seigneur : « Et si est à savoir que « si aucuns de mes homes ou de mes filiex ou de « mes *gardoiens* venoient pour demorer en la « comuneté dou Nuef Chastel. » (Brussel, Usage des fiefs, p. 1017, an. 1256.)]

Gardoir, *s.* Réservoir. « J'ay vu des *gardoirs* « assez où les poissons accourent pour manger, à « certain cry de ceux qui les traittent. » (Essais de Mont. II, p. 240.) — « Le *gardoir* et le magazin ou « demeure et se garde ceste grande provision, « l'estuy de la science et des biens acquis est la « memoire. » (Sagesse de Charron, p. 527.)

Gardon. [Poisson d'eau douce, dit aussi rosse : « Nus poissoniers ne autre ne puet ne ne doit ven-« dre *gardons* freans ; c'est assavoir *gardons* entre « le mi avril et le mi moi. » (Liv. des Métiers, 265.)]

Expressions :

1° « *Gardon* (frais ou sain comme un), » un homme qui se porte bien. (Oudin.)

2° « *Gardon* pour avoir un brochet (jetter un), » c'est-à-dire faire un petit présent pour en avoir un grand. (Cotgr.)

Gardoner. [Médire, aux Miracles de Coinci : « Quand cil ne set plus que respondre, Pour l'abau-« bir, pour le confondre, A *gardoner* et à mesdire « Se prent, et li coumenche à dire. » (D. C. t. III, page 482 a.)]

Gare. [Adverbe, impératif de garer : « Nous « sommes tous morts à ce coup ; *guare*, voy le ci. » (Pantagruel, t. IV, 33.) — « *Gare* le heurt. » (Mont. t. IV, 142.)] — « *Gare* la corde, » il y a du danger

d'être pendu. (Oudin.) — « *Gare* (sans dire), » sans avertir, sans demander permission. (Oudin.)

Garenne, s. *f*. [Voir GARANNE.] 1° Enclos à renfermer bœufs, moutons, ou cerfs et dains : « On fera faire une *garenne* ou le bestial sera « enclos, et puis faire crier que tous ceulx qui à la « feste sont venus et viendront soyent francs ou « vilains, dames et damoiselles, de quelque con- « trée qu'ils soient....... a la *garenne* du roy « Escossois et prennent chairs à leur vouloir sans « demander pour qui ils seront apareillés que leur « delivreront tant de beufs et de moutons, etc. » (Percef. I, f. 118 ᵃ.)

2° Lieu réservé pour la chasse : [« Aucunes gens « cuident que cil qui sunt pris emblant connins ou « autres grosses bestes sauvages en autrui *garen-* « *nes* anciennes, ne soient pas pendables ; mes si « sunt, quand il sunt pris par nuit. » (Beaumanoir, t. XXX, 105.)] — « Qui est trouvé tendant aux per- « drix en païs de *garenne*, il chet en amende de « dix livres, et le harnas perdu. » (Bout. Som. Rur. t. II, tit. 40, p. 859.) — « Le comte de Guesne ordonne « que lui et ses hoirs ne ayent *garenne* de grosses « bestes ne d'autres, si elles ne sont encloses de « murs ou de palis. » (N. C. G. I, p. 236 ᵃ.)

3° Etang, partie d'une rivière où il étoit défendu de pêcher : « Etangs et rivieres portant *garennes*, « et aussi *garennes*, sont défendues, et qui y chasse « ou pesche sera puni comme de larrecin. » (C. G. t. I, p. 919.) — C'est pourquoi ces lieux de réserve portoient le nom de « defense. » (Voyez Loysel, Inst. Cout. I, liv. II, tit. II, p. 294.) — « On ne peut « tenir riviere en *garenne* et deffense, s'il n'en y a « titre ou prescription suffisante. » (C. G. I, p. 885.) — [« Ilz avoient pesché et prins du poisson en une « fosse, que on nomme ou pays *garenne*. » (JJ. 189, p. 524, an. 1461.)]

4° Asile. Froissart dit que les écumeurs d'Afrique « faisoyent de la ville d'Afrique leur *garenne*, » peut-être leur asile, repaire, un lieu de défense et de sûreté.

Garentage. [Garantie, caution : « En garentage « de verité, nos... avons mis nostres seels à ces « presentes letres. » (Preuves de l'Hist. de Bourgogne, II, 44, an. 1276.) — « Promettons... à lui faire « *garentage* des choses que pour ce lui avons bail- « lies. » (B. N. fr. anc. 8542, 3, an. 1422.)]

Garer. [1° Se garer : « *Garez* en vous, gentils « fils à baron. » (Roncisv. p. 140.)]

[2° Se ranger : « Tous voitturiers par eau seront « tenus *garrer* leurs batteaux et vins à l'isle Nostre « Dame. » (Arrêt de la Cour des Aides, 8 août 1585.)]

Garet. [Guéret : « Fuiant s'en va tot un *garet*, « Que grant peor ot des gaingnons. » (Ren. v. 2992.) — « Andui s'abatent tres eumi le *garais*. » (Raoul de Cambrai, 101.) — « Mort le tresturnerent tres « enmi un *guaret*. » (Roland, v. 1385.)]

1. **Garetier**. [Jarretière, dans Froissart, éd. Kervyn, XVI, 205.]

2. **Garetier**. [Guéreter, donner le premier labour aux jachères ; c'est un dérivé du latin *vervagere*, dont le supin est *vervactum* (guéret) : « Veractare, reonner ou *garetier*. » (B. N. lat. 521.)]

1. **Garez**. [Moisson : « Chascun qui a charrue « doit trois corvées, une ou temps de *garez*, une ou « temps de semailles et l'autre ou mars. » (JJ. 196, p. 280, an. 1470.)]

2. **Garez**. [Jarrets : « Il trenchad les *garez* des « chevals ki traistrent les curres. » (Rois, p. 147.) — « A soufre et à fer chan ait les *garés* bruis. » (Chans. d'Antioche, V, 309.)]

Gargaite, Gargate. [Gosier : « O grant cou- « teaux et o coingnies Lor ont les *gargaites* tren- « chies. » (Rou, dans D. C. III, 483 ᶜ.) — « Gargata, « *gargate*, gavion, *ructa*, au Gloss. 7684.]

Gargamelle. [Gorge : « Le suppliant coppa la « gorge audit Guillaume, ou quoy que ce soit, la « *gargamelle* ou gosier. » (JJ. 197, p. 59, an. 1468.)]

Gargeton. [Gorge, en latin *gurgulio*, au Gloss. 7684.]

Gargole. [Gargouille, conduite d'eau dans un monument gothique : « Plusieurs lieux des entable- « ments qui sont en droit les *gargoles* à refaire. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5ᵉ série, III, 226.)]

Gargotter, *v*. Manger à la gargotte, boire au cabaret. (Oud.) — « *Gargotter* la marmitte (faire), » faire bouillir la marmite : « Il ne vous en chaut de « tous les bruits qu'on fait courir de nous pourveu « que nous ayons de quoy *faire gargotter la mar-* « *mite*. » (Les Caquets de l'Accouchée, p. 178.)

Gargouille, s. 1° Canal par lequel s'égouttent les eaux : « Verse de furie tout ce qui luy vient en « la bouche comme la *gargouille* d'une fontaine. » (Ess. de Mont. t. III, p. 381.) — [« Pro lapidibus qui « vocantur *gargoules* quadrigandis. » (Compte de 1295, au ms. lat. 5529 ᵇ.)

2° Une grosse bouteille, de grande capacité. (Gloss. de Marot.)

3° Petites bulles qui se forment sur l'eau agitée. (Rabelais, IV, p. 266, note 3.)

4° Après avoir exposé la dispute qui s'éleva entre plusieurs écrivains au sujet du miracle opéré par S. Romain, archevêque de Rouen, l'auteur dit : « Grande pitié certes que du miracle fait contre la « *gargouille*, soit issu une nouvelle *gargouille*, je « veux dire un fascheux differend et mauvais mes- « nage entre ces personnes d'honneur, car ainsi « voy-je être souvent mis en usage ce mot de *gar-* « *gouille*. » (Pasquier, Rech. p. 866.) — Parlant de Gondebaud qui prétend être fils de Clotaire Iᵉʳ et avoir part à sa succession : « Attira plusieurs grands « seigneurs à sa cordelle : qui excita une étrange « *gargouille* en France. » (Pasq. Rech. p. 445.)

5° C'étoit l'usage de donner aux *gargouilles* ou gouttières la forme d'un serpent, d'un lion ou de quelque animal fantastique : « Esgouts faits a *gar-* « *gouilles* et muffles de lyon. » (Bergeries de Rem. Belleau, t. I, p. 1 ᵇ.) — [« Et en tous petis ymages, « feuilles, lyons, *gargoulles*. » (Ord. t. VI, p. 389, an. 1378.)] — C'est pourquoi on a donné le nom de

gargouilles à des figures de monstres et d'animaux bizarres : « On representoit des rois, des reines, « des animaux étranges et des monstres qu'ils « nommoient *gargouilles*. » (Menestr. Orn. des Armoiries, p. 362.) — Aussi, en termes de blason, *gargouille* désignoit des figures de serpents, appelées par corruption *gringoles*. De là encore le nom du monstre dont S[t] Romain, archevêque de Rouen, aurait délivré le pays et la figure qu'on porte en procession dans cette ville : « S[t] Romain archeve« que de Rouen sous le regne de Clothaire second, « suivi d'un prisonnier condamné à mort, ayant « avec son estole dompté un dragon qui depuis fut « appellé *gargouille*. S[t] Oüen son successeur, en « commemoration de ce grand ouvrage, obtint de « Dagobert fils de Clotaire que le doyen, chanoines « et chapitre de l'eglise de Rouën pourroient tous « les ans elargir des prisons de la ville le plus « sceleré et mechant qui s'y trouveroit » (Pasquier, Rech. p. 865.)

Gargouiller, *v.* Couler avec bruit, comme l'eau tombant d'une gargouille [A]. Imiter ce bruit [B].

[A] Asseons nous, mignonette,
Sus cette herbe verdelette,
Auprès du cours de cette eau
Qui *gargouille* en ce ruisseau. *(Tahureau, p. 279.)*

[B] « Quand son ventre *gargouille* par ventuosité, « donne luy paist d'ail sauvage et le mets a la « perche. » (Foull. Fauconn. 83 [a].)

Il s'en va, comment il *gargouille* ?
Mais que diable est-ce qu'il barbouille. *(Path. farce, 63.)*

Garier. [Gerroyer, dans Girar de Viane (3590) : « Fereiz vos pais ou vos *garierois* ? »]

Garigue, *s.* Plaine [A]. Lande, friches couvertes de broussailles [B].

[A] Parlant d'un tour que Brusquet a joué à un évêque : « Brusquet de rire, et picquer par ces « belles *garigues* de Provence. » (Contes d'Eutrapel, p. 491.)

[B] Parlant des tortues : « On en voit beaucoup en « Languedoc, ou on appelle *garrigues* les landes et « brossailles. » (Rabelais, p. 131.)

« Nos gents qui s'étoient retirés parmi les « arbustes et *garrigues* chargerent si furieusement « sur les fuyans. » (Mém. du Bell., VII, f. 226 [a].)

« Prenez une tortue de *garrigues*, c'est-à-dire « que celles qui vivent en terre en lieux secs et « qui n'entrent point en l'eau. » (Fouill. Fauc. 33 [a].)

« *Garrigues* est le nom d'une noble famille de Cas« tres en Languedoc, descendue conjointement avec « celle des messieurs de Madiane de noble Bouffard « seigneur de la Grange, homme non moins versé « dans les langues, que dans le mestier de la « guerre et dans la politique. » (Borel.)

[Dans la ligne de partage des eaux françaises, les monts *Garrigues* continuent les monts de l'Espinous ; ils doivent leur nom aux chênes-kermès ou « garrus » qui recouvrent les pentes et que les botanistes considèrent comme les restes des forêts primitives.]

Gariment. [Tenir en *gariment*, dans les coutumes de Poitou et d'Angoumois, se dit d'un puîné qui tient de son aîné une partie de fief.]

Garingal. [On lit aux Mir. de Coinci : « Tant i « mettent à la foie De gingembre et de chitoual, De « gerofle et de *garingal*. » (Voir encore Partonop. v. 1629, Flore et Blanchef., v. 382.)]

Garir. [1° Sauver, protéger : « Asoldrai vos pur « anmes *guarir*. » (Roland, v. 1133.) — Au neutre, se sauver : « Uncore purrat *guarir*. » (Id. v. 156.)]

Cil qui de lors mains eschapoient
La ou il miex *querir* cuidoient
Aus grans faloises desrocoient
Ou aux fluenes par fons nooient
De toutes pars trouvoient mal. *(Brut. f. 4 [c].)*

Travers n'estoient mis haïs
De sa feme dame Marie
Qui molt belement s'est *garie* :
A molt grant joie le receut. *(Fabl. de S. G.)*

2° Mettre en sûreté :

Agoulans vit que la cité
Ne pot tenir à sauveté
Si manda trives à Carlon
Par si que tout si compagnon
Perissent de la ville issir
Tot sauvement pour aus *garir*. *(Mousk., p. 14.)*

3° Préserver :

. . . . Diéu li a fait renoiier
Ki *gari* l'avoit de noiier. *(Mousk., p. 364.)*

4° Soutenir : Parlant de Richard duc de Normandie, qui fait son fils Richard son héritier.

De ses autres fiz le proia,
Proia et dist et commanda,
Qu'il lez maintenist et gardast
Et de sa terre leur donnast
Donc chescun se peust *garir*. *(Rou, p. 160.)*

5° Guérir : « Claudius de Carleir estoit malade « d'une maladie dont on ne l'avoit pu *garier*. » (Percef., II, f. 49 [a].)

6° Vivre en sûreté :

Si est la denz de salemendre
Qui fors de feu ne sait *garir*,
Ne fors ne sait son poil norrir. *(Part., f. 128 [a].)*

7° [Garantir : « Sommes tenus ausdits homes et « à lors *garir* et defendre lesdites terres à tot empes« trement et aus garder de domage. » (Charte de 1253, citée par D. C., III, 484 [b].)]

Expressions :

1° « *Guerit* de rien (cela ne). » ne sert à rien. (Oudin.)

2° « *Guerit* de rien (il ne). » Il a peu de pouvoir. (Oudin.)

3° « *Guery* du sot (il est). » Il est sage, il est rusé. (Oudin.)

4° « *Guery* de ce mal (il y a longtemps qu'il est). » Il y a longtemps qu'il a perdu cette opinion. (Oud.)

5° « *Guerir* (pauvreté contre richece ne puet). » Le pauvre ne se peut garantir du riche. (Poës. av. 1300, IV, p. 1493.)

Garison, *s.* Guérison, délivrance, salut [A]. Sûreté, asile [B]. Provisions, vivres [C]. Biens, richesse, rentes [D].

[A] [« Ki par noz deus voelt aveir *guarisun.* » (Rol. v. 3271.)]

Bele tres douce amie, por Dieu et por son nom,
Des mos, que por vos sens, me donez *garison.*
MS. 7218, f. 270.

. . . . Ester au Roy grace impetra
Tant qu'o lui en sa chambre entra
Et tant fist par son orison
Qu'elle impetra la *garison.*
De son peuple qui estoit mort. (Desch., f. 556.)

[B] « L'empereres i ot assemblée ses gens qui « orent à *garison* menez lor gaanz de Visoi qu'il « avoient fait en l'ost. » (Villehard., p. 187.)

Parlant de Chilpéric, poursuivi par Sigebert, son frère, et se sauvant dans Tournay :

Qu'aillors ma *garison* ne voi :
Mes freres me vient a Kacau
Ne sai mais u fuir avant. (Mousk., p. 26.)

[C] [« Seignor ce fu en cel termine Que li douz « temps d'esté define, Et yver revient en saison, « Que Renart fu en sa maison ; sa *garison* a des- « pendue. » (Ren. v. 752.)]

Icil por son cors soustenir
Por l'aler et pour le venir
Porta aucune *garison.* (MS. 7218, f. 320 b.)

Lentilles traist de son sacon :
N'i avoit autre *garison* :
Il l'estendist en ses deus mains
Et la dame en mangea trois grains.
Vie de Sainte-Marie-Egypt. Sorb. chif. 61, col. 31.

[D] . . . . . Entendez ma reson
Je sui vostre ainsnez fils, j'aurai vo *garison.*
MS. 7218, f. 344.

Si me fu onques nul jour las
De faire honor a son pooir
De tous la richesce et pooir
Et la *garison* que il a. (MS. 7615, II, f. 133 d.)

Il n'a mie grand *garison.* (Ibid.)

Dame cil est uns poures hons
Qui sans terre est, sans *garisons.* (Ib. f. 136 c.)

Proverbe : « Qui veut la *guarison* du mire, il lui « convient tout son mal dire. » (Cotgr.)

Garite. Guérite, petit logement de bois ou de pierre pour abriter une sentinelle [A]. Sentinelle [B]. Donjon [C]. Lieu de retraite [D]. Créneaux des murailles d'une ville [E].

[A] [« Et tenoit le moustier qui bien estoit fermez « Et de bonnes *garites* estoit bien garitez. » (Cuvelier.)]

[B] Parlant du siége de Valognes : « Si envoierent « à S. Lo querir six engins gettans pierres, les quels « nos gens firent getter moult fort contre la dite « tour. Mais il y avoit une *garite* qui sonnoit un « bacin quant la dite pierre devoit eschaper. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 123.)

[C] « Il se trouva que sur le coupeau du mont il « veit ung tant beau chastel que merveilles : car « devers la prairie ou le tournoy se devoit faire, il « estoit moult atine de tours et de *garites.* » (Percef. vol. III, fol. 5 b.)

[D] « *Garite* proprement est un lieu de refuge et « sauveté en un desastre et desroute. De la vient « que *garite* se prend pour fuyte, parce que la fuyte « est un refuge. » (Nicot.)

De là les expressions suivantes :

« *Garite* (prendre la), » fuir : « Poltrot jusques la « estoit demeuré en cervelle, mais soudain qu'il « eut fait le coup, se trouva telement esperdu, « qu'ayant *pris la garite* pour se sauver. » (Lett. de Pasquier, I, p. 243.) — On disoit aussi : « se sauver « à la *garite.* » (Thierry, Dict.)

« *Guerite* (faire enfiler la), » pour faire prendre la fuite. (Régnier, Sat. 10, p. 79.)

« *Guerite* (gagner ou gaigner la), » pour s'enfuir. (Oudin.)

[E] « Le regardoient les gens de la ville, et de la « porte et des *garites* à merveille. » (Froiss. t. I, p. 397.) — [« Fist armer toutes ses gens et cascuns « aler as *garites.* » (Froiss. III, 25.)]

Gariter, *v.* Garnir, munir de guérites : « Ils « avoient leanz plusieurs arbalestes et ars à tour. « Si *gariterent* leur dite tour moult noblement tout « au tour. » (Hist. de B. Du Guesclin, par Ménard, p. 484.) — « Le chastel fort et bien *garité.* » (Ibid. p. 491.) — « Ceux de la forteresse estoyent si bien « *garités*, qu'oncques pierre d'engin ne les greva. » (Froissart, I, p. 139.) — [« Damoiselle Jehanne de « Vendosme, dame de Bertecourt, nous a fait expo- « ser que.... pour la garde et deffense de son chas- « tel, elle a fait emperer et *gariter* et enforcier son « dit chastel. » (JJ. 86, p. 137, an. 1358.)]

Garlande. [Guirlande : « Le suppliant trouva « un petit coffre ouvert, ouquel il trouva deux *gar-* « *landes*, l'une boutonnée et l'autre plaine. » (JJ. 163, p. 262, an. 1409.)

Garlandeiz. [Couronnement, galandage : « Les « supplians monterent sur la masse du pont du « chastel de la Bruyere, et de la acrocherent un « crochet au *garlandeiz* d'une tour, et par le moyen « dudit crochet, eschielle, ou autrement, ilz mon- « terent sur ladite tour. » (JJ. 186, p. 49, an. 1450.)]

Garmenter. [1° Se plaindre : « Après que la « suppliante sceut que sa maistresse se *garmentoit* « iceulx biens avoir perduz, les rendi. » (JJ. 169, p. 88, an. 1415.) — 2° S'empresser : « Lesquelx six « compaignons se *garmentoient* de trouver du vin « et vivres pour leurs maistres. » (JJ. 107, p. 224, an. 1375.)]

1. Garnache. [Sorte de pardessus, de chape à pluie : « .xx. aunes et demie de fin veluau vermeil « des fors, pour faire une *garnache* ou long mantel « fendu à un costé. » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1351.)]

2. Garnache. [Vin de grenache fait avec des raisins d'origine espagnole, dans les Pyrénées-Orientales : « *Garnache*, deux quartes ; c'est à deux « personnes une chopine. » (Ménagier, II, p. 4.) — « Item quant on exposera en vente aucuns vins « estranges en la ville de Paris à détail ou taverne, « comme *garnache*, malevoisie. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Garnement. [1° Garniture d'habit, ornement, fourrure : « Pour fourrer une robe de 6 *garnemens.* » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1351.) — 2° Vête-

ment : « Belle robe et beau *garnement* Amendent « les gens durement. » (Rose, v. 2153.)]

Et s'il lui fault maint *garnement*
Court et long menteaulx hopelandes. *(Desch. f. 504 d.)*

Une fame sui toute nue......
Gete moi aucun *garnement*......
Un de ses *garnemens* lui done. *(MS. 7218, fol. 320.)*

Je vous otroi le *garnement*. *(MS. 7615, I, fol. 115 d.)*

« L'archevesque de Sens et l'evesque de Paris si « estoient revestus de leurs *garnements*. » (Chron. de S. Den. II, 100 b.) — 3° Parure, bijoux, joyaux :

J'ai assez et or et argent
Et j'ai maint riche *garnement*
Et grant avoir. *(MS. 7615, t. II, fol. 174 d.)*

Moult se merveille dont il vient
Et la pucele qui le tient
Par la resne, a moult esgardée
Qui richement est atornée
De riches *garnemens* noviaux. *(MS. 7218, fol. 354 b.)*

4° Equipage, armure d'un chevalier :

Garnemens de main d'aciers
On li a aparelliés ;
Il vest un auberc dublier
Et laça l'iaume au cief :
Çainst l'espée au poin d'ormier. *(MS. 7289, fol. 74 c.)*

Tant bacinet a euvre nete
Tant haubert, tante gorgerete,
Tant autre plaisant *garnement*
Luisant et ouvré richement. *(Guiart, fol. 217 a.)*

5° Mauvais sujet : [« Et estoit leurs capitains « uns *garnemens* qui s'appeloit Lestier. » (Froiss. t. IX, p. 407.)]

Et à Paris sur Seine
Je veit ung *garnement*,
Blasmant, de foy mal saine
Le divin sacrement. *(Molinet, p. 180.)*

Chascun me dit : tu es lais *garnemens*,
Gros visage as tu es noirs et hallez. *(Desch. fol. 209 a.)*

Garnesture. [Hourdage des créneaux : « Et « enforcea le chastel de Dovre de fosses et de mins « et de *garnesture* contre les Romains, s'ils venis- « sent. » (Mon. Angl. II, 1.)]

Garni. [1° Riche : « France la *garnie*. » (Roncisvals, p. 10.) — « Vous irez à Cologne la fort cité « *garnie*. » (Saxons, str. VII.) — 2° Pourvu, doué de : « Car un usage ont borjoise tos jours : Jà n'a- « meront, tant soit de grant valour, Home, s'il n'ait « la borse bien *garnie*. » (Hist. Litt. de la France, t. XXIII, p. 630, XIVe siècle.) — « Tous de vaillance « et d'emprise *garnis*. » (Froiss. t. XV, p. 230.) — 3° Prêt à : « Tous *garnis* et advisés de respondre. » (Id. t. XV, p. 72.)]

PROVERBES :

1° « *Garni* n'est jamais deceu (homme). » (Percef. IV, fol. 77 a.)

2° « *Garny* n'est desconfit (homme). » (Percef. II, fol. 19 b.)

3° « *Garny* n'est facilement honny (homme). » (Percef. VI, fol. 5 b.)

Garnir, *v.* [1° Fortifier : « De Saragoce Charles « *guarnist* les tors. » (Roland, v. 3676.)

2° Mettre une garnison dans une ville. (Froissart, t. IV, 283 ; X, 320.)

3° Approvisionner : « Il iert bon que vous rete- « nez les formens et les orges et les ris, et tout ce « de quoy on puet vivre, pour la ville *garnir*. » (Joinv. § 167.)]

4° Se mettre en sûreté :

En poi d'heure fut bien ma mort jurée
Sanz moi avant defier ne *garnir*.
Simon d'Autie, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 686.

5° Informer, avertir :

Or demande mout souvent qu'est amours,
Dont mains hom est de respondre abaudis ;
Mais qui à droit sent les douces doulours
Par soi meisme en puet estre *guernis*.
Adans li Boçus, Poët. MS. av. 1300, t. IV, p. 1383.

6° Se soutenir, vivre. Générosité du duc Richard envers un écuyer qui l'avoit volé :

Voyant sa gent, si li donna ;
Tant done bien, se poet *garnir*
Sanz l'autrui prendre ne tollir. *(Rou, p. 190.)*

Expressions :

1° « *Garnir* la main de justice. » — « Lorsque les « commandemens de payer sont faits à un débiteur « par un sergent, il fournit la somme qu'il doit, ou « baille des meubles exploitables, ou qu'il paye « provision après la schedule reconnue. » (Laur.)

2° « *Garnir* la main. » — « Un locateur de maison, « le terme du dit louage echeu peut faire executer « le conducteur et lui faire *garnir la main* de biens « pour le deu. » (Cout. Gén. I, p. 325.)

Garnison. [1° Approvisionnement, munition : « Nus ne nous osoit venir de Damiete pour aporter « *garnison* contremont l'yaue, pour lour galies. » (Joinville, § 292.) — « Si se saisi dou chastiel et de « la ville et y mist ses gens dedens et ses *garni-* « *sons*. » (Froiss. III, 359.)

2° Matériel d'équipement : « Et li empereres « meismes i alla assés folement ; car il n'avoit de « *garnison* pour son corps. » (Henri de Valenciennes, ch. IV.) — « Et en portoient et faisoient porter « li seigneur le *garnison* pour armer douze cens « hommes d'armes de piet en cappe.. » (Froissart, t. X, p. 318.)

3° Doublure : « Une robe d'escarlate vermeille... « fourrée de hermines de *garnison*. » (Nouveaux Comptes de l'Arg. p. 159.)]

4° Ameublement. L'empereur étant à Vincennes, le roi Charles V « fist monter au roy des Romains « (fils de cet empereur) la belle tour, les estages, « *garnisons* et abillemens d'icelle. » (Chron. fr. MS. de Nangis, an. 1377.)

5° [Troupes pour défendre une place : « Se tenir « en *garnison*, envoyer en *garnison*. » (Froissart, t. X, p. 321, 332.)

6° Place forte : « Et avoient li Flamench fait leur « garnison de la ville de Cassiel. » (Froiss. II, 219.) — « Et en fist li sires de Mauni une bonne *garni-* « *son*. » (Ibid. 490.)]

Garnissement. [Apposition : « Avons confirmé « ches presentes letres du *garnissement* de nos « seaus. » (Cart. de S. Wandrille, an. 1297.)]

Garoez. [Temps de la moisson : « Est tenu à « faire certains services, appellés courvées, par « trois foiz l'an,... à la saison de fromens,... à la

« saison de mars, et autant à la saison de *garoez.* » (JJ. 128, p. 51, an. 1385.)]

Garou. [Loup-garou. Voir Garwall. Amadas devenu furieux « comme *garous* jete la main, Si « l'aert à la cote au sein Encontre val tout la des- « cire. » (Amadas et Ydoine.)] — « Advenante la « lumiere du clair soleil disparent touts lutins, « larves, lemures, *guaroux*, etc. » (Rabelais, t. III, page 134.)

Garouage. 1° Libertinage :

..... Ce mary de louage
Ce coureur de *garrouage*
Ce trotteur de guilledou. *(Perrin, p. 214.)*

2° Maquerelage : « Son vallet de chambre fait au « *garrouage* luy assura que Pornigere seroit sur les « onze heures à la porte du jardin. » (Pelerinage d'amour, I, p. 358.) [On disait courir le *garou*, pour courir les mauvais lieux.]

Garras. [Fagot, bourrée : « Un jor estoit Tra- « vers alez Au boschet ilueques delez, Pour faire « amener des *garras.* » (D. C. III, 477 c.)]

Garrot. [1° Bâton : « Le suppliant trouva d'avan- « ture ung *garrot* ou levier, à quoy on levoit le « branle du moulin. » (JJ. 189, p. 517, an. 1461.) — « Icellui Herisson print ung *garrot* ou gros baston. » (JJ. 197, p. 381, an. 1473.)

2° Trait de baliste : « Et font jeter leurs esprin- « gales Li *garrot* empenné d'airain. » (G. Guiart, an. 1304.)]

Garsaille. Troupe de filles de mauvaise vie : « Nul ne les doibt soustenir en leurs mauvais mes- « tiers, ne en leurs vices...... comme larrons mur- « triers, engigneurs de contes et comme *garsaille*, « tribaudaille, truendaille, mauvais contracteurs. » (Anc. Cout. de Bret. f. 159 a.)

Garser. [Scarifier, au Gloss. lat. fr. 1701 de la B. N. : « Caraxare, *garser.* »]

Garsoil. [On lit au reg. des visites d'Eudes Rigaut, archevêque de Rouen, f. 11 b : « Presbyter « de Kibuef frequentat tabernas et potat ad *gar-* « *soil.* » Dans l'Ouest, on nomme *garsouille*, ceux qui hantent les cabarets et les mauvais lieux.]

Gart. [Poste (?) : « Si se partirent d'illuecques, « mès il ardirent toutte la ville et abattirent une « partie des murs dou *gart* de Werchin. » (Froiss. éd. Luce, II, 201.) — « Et commandoit on bien et à « çascun *gart* deux cens armeurez de fer. » (Id. I, p. 278.)]

Garwall. [Loup-garou, en bas latin *gerulphus*, de l'anglo saxon *Vere Wolf*, homme-loup : « Bescla- « veret ad num en bretan, *Garwall* l'apelent li « Norman, Jadis le poeit hum oïr, E suvent soleit « avenir ; Humes plusurs *garwall* devindrent, E es « boscages meisuns tindrent ; *Garwall* si est beste « salvage ; Tant cum il est en bele rage, Humes « devure, grant mal fait, Es granz forests converse « et vait. » (Marie de France, *Bisclaveret.*)]

1. Gasche. [Aviron : « Le suppliant et icellui « Toutefoy entrerent ensemble en un certain vais- « seau ou fustereau... ayant une *gasche*... pour « aider à mener ledit fustereau. » (JJ. 188, p. 201, an. 1459.)]

2. Gasche. [Pièce d'une serrure, gâche : « Et « la garnison de la serrure a la tenure de la clef, « c'est assavoir pesles brisez doubles, *gasches* « doubles, moraillons. » (Ord. août 1489.)]

Gascher, *v.* 1° Ramer, frapper l'eau avec la rame. (Nicot.)

2° Délayer : « Les hirondelles *gaschant* de la boue « pour l'attacher à des parois. » (Plutarque d'Amyot, t. II, p. 480.)

3° Enduire d'une matière gâchée : « *Gascher* la « muraille de terre grasse, hourder. » (Monet.)

4° Dessaler, adoucir le poisson en le faisant trem- per dans l'eau : « Nul poissonnier de Paris ne peut, « ne doit brouiller ou *gascher* poisson comme « morue salée, maquereaux salés, ou aucun haran « blanc salé. » (Ord. II, p. 359.) — « Nul ne pourra « *gacher* le haran pour vendre qu'au jour la jour- « née sur peine de perdre le haran. » (Id. p. 360.)

Gaschiere. [Jachère : « Maint en gist mort par « les *gaschieres.* » (G. Guiart, dans D. C. III, 490 c.) — On lit *gaskiere*, dans Froissart, t. VIII, p. 287. Voir Gasquiere.]

Gascon. [Cheval gascon : « Son escu est à or à un « vermeil lion Et son cheval ferrant, qui vaut tous « les *gascons.* » (Alexandre, dans D. C. t. III, 490 a.) — « Moitié furent à pié, et li autre ont *gascon.* » (Cuvelier.)]

Gasconnel. [Hâbleur comme gascon : « Biax « fix, dist-ele, por la virgene pucele, Que cuidiés « faire de tel gent *gasconnele.* » (Raoul de Cambrai, 47.)]

Gascueil. Mare :

Sen amie eust esté moillie
Enmi cel pré, en un *gascueil.* *(Fabl. de S. G. f. 16 a.)*

Gasillier. [Bavarder comme oiseaux qui gazouil- lent : « Si vous vueilhiez, biau sire, entre nous « conforter, Entre ces damoiselles *gasillier* et « joer. » (Alex. dans D. C. t. III, 500 c.) — « Or en « irons ès chambres moi et vous deporter Aveuc « les damoiselles *gaziller* et jouer. » (Ibid.)]

Gasne. [Détours, chemins tortueux d'un bois, d'une forteresse ; de là d'anciens châteaux furent attribués à *Ganelon* : « Ainsi que le suppliant et « ung nommé Archambault furent yssus hors du « bois bien par l'espace d'un trait d'arbaleste en « une restridisse des appartenances de la plaine... « jusques dedens une *gasne* tenant de la ditte retri- « disse. » (JJ. 200, p. 138, an. 1466.)]

Gasouiller, *v.* Gazouiller. Il s'applique :

1° Au ramage des oiseaux :

Sur ce printemps les oysillons des champs
Gazoulleront armonieux deschantz. *(Cretin, p. 216.)*

2° Au doux murmure de l'eau. (Monet.)

3° Par métaphore, au babil, au caquet : « Vous « devez quitter la maitrise et la preeminance en la « parlerie, pour ne vous faire croire du naturel de

« la cigale de laquelle le propre est de *gazouïller.* » (Lett. de Pasq. III, p. 268.)

4° A des sons mal articulés, comme ceux d'un homme qui murmure ou barbouille, ou d'un enfant qui commence à parler. (Brant. Dames gal. I, p. 76.) — [« L'enfant aussi com par leesse *Gazoulle* et rit « et s'esjoyt... Mais quant ains, l'oyt *gazouller.* » (Comtesse d'Anjou, ms. v. 4082.)] — Montaigne dit d'un enfant qui avoit deux corps et une seule tête : « Il estoit en tout le reste d'une forme commune et « se soustenoit sur ses pieds, marchoit et *gasouïl-* « *loit* environ comme les autres de mesme âge..... « il estoit âgé de quatorze mois justement. » (T. II, p. 687.)

Proverbe : « *Gazouille* selon qu'il est en bec « (l'oiseau.) » (Cotgr.)

Gasquerer. [Jacherer, donner le premier labour à une terre : « Trente jorneux de terre bino- « tés et *gasquerés.* » (Cart. de Corbie, an. 1415.)]

Gasquiere. [Jachère : « Se fussent *gasquieres* « desquelles il n'eust encore rien levé. » (Beaum. t. XLIV, 53.)]

Gast. [1° Dégât : « Et ensi mettoit à *gast* et à « destruction trestout le royaume de Logres. » (Merlin, dans D. C. VI, 746 [b].)

2° Négligence : « Ceste proiere est mise à *gast.* » (Roi Guill. p. 148.)]

3° Jachère :

Chi pues veir une dolente
Ki en cest *gast* pleure et gemente.
Vie de S[te] Marie Egypt. dans les vies des S. ; MS. Sorb. 61.

« Et les gentilz hommes (qui font la prisée)..... « doivent afeurer *le gast et le vestu* l'un à l'autre « et abatre les coustages. » (Ancien Coutumier de Bretagne, f. 167 [a].)

Gaste. [1° Inculte : « Issent des porz et de la « tere *guaste.* » (Roland, v. 3127.)]

Dont li cors n'estance n'en jete
Tere *gaste* arouse et praele. *(Vat. n° 1490, f. 12 [a].)*

. . . . Se vous plantiez
En *gaste* terre ou ente ou arbrissel
Il secheroit sans aie. *(Vat. n° 1522, 160 [a].)*

2° Ruiné :

. . . . Cil a moult povre los aquis
Qui sans peril a pris *gaste* manage. *(Vat. 1522, 169 [d].)*
Venu furent communement
A la chapele qui est *gaste.* *(MS. n° 7218, f. 354 [d].)*
Lais à la *gaste* chapele
Qui siet au chief de la forest. *(Ibid. f. 352 [c].)*

3° [Vide, déserte, veuve : « La sele en remeint « *guaste.* » (Roland, v. 3450.) — « E France dulce, « cun hui remendras *guaste* de bons vassals. » (Ibid. v. 1985.)]

Gasteau, Gastel. [Gâteau : « Nul talemelier « ne puet faire plus grant pain de deux deniers, se « ce ne sont *gastel* à presenter, ne plus petit de « obole, se ce ne sont eschaudés. » (Livre des Métiers, 11.)] — On disait d'une chose légère et sans conséquence :

Et prist ciou uns fort castiel
Ni valu deffense .i. *gastiel.* *(Mousk. ms. p. 414.)*

« Le géant Ferragus porta un homme *en son* « *castiel* D'ausi legier com uns *gastiel.* » — [« De « cele part est li chastiaus Si fiebles, qu'un rostis « *gastiaus* Est plus fors à partir en quatre Que ne « sunt li mur à abatre. » (Rose, v. 7952.)]

Expressions :

1° « *Gasteau* (partir le), ordonner à chacun de la compagnie ce qu'il doit faire. (Oudin.)

2° « *Gasteau* et mauvaise coustume se doivent « rompre. » (Cotgrave.)

Gasteboise. [Terme de monnayage : « Comme « icellui Gravelle faisoit ferir le suppliant sur la « matere, nommée *gasteboise,* il s'apperceut que la « monnoye n'estoit pas bonne. » (JJ. 163, p. 288, an. 1408.)]

Gastelerie. [Droit payé pour faire ou vendre des gâteaux : « Tout le droit des commendises, « talemesleries, *gasteleries,* messeries. » (JJ. 116, p. 243, an. 1380.) — On lit encore au terrier de Châtillon-sur-Seine (anc. 9898, 2) : « Nulz ne peut « faire en la ville de Chastillon gasteaulx et vendre, « ne vendre iceulx sans licence, c'est assavoir « gasteaulx sans levain ; et qui le fait, il est amen- « dable de 65. solz t. ; et ladite *gastellerie* peut bien « valoir au seigneur chascun an .xx. s. tournois. »]

Gastelet. *s.* Diminutif de gâteau. (Colin Muset, poët. av. 1300, t. I, p. 203.)

Gasteliere. [Marchande de gâteaux : « Le sup- « pliant prist des gasteaux d'une *gastelliere* qui les « vendoit. » (JJ. 107, p. 195, an. 1375.)]

Gaste maison. [Maison ruinée : « Le suppliant « par temptation de l'ennemi prist ledit sac et le « porta tout seul en une *gaste maison* ou masure. » (JJ. 103, p. 198, an. 1372.) — « Icelles bestes furent « logiées en une *gaste maison* estant en la ville de « Caours. » (JJ. 165, p. 403, an. 1411.)]

Gastement. [Perte, en parlant du parfum répandu par Marie sur les pieds du Sauveur : « Pour « ças souffert tel *gastement* De ce precieus oigne- « ment. » (D. C. III, 492 [a].)]

Gaster. [1° Piller, ravager : « Carles li Magnes « ad Espaigne *guastede.* » (Roland, v. 703.) — « Li « Sarrasin de Perse orent grant force contre les « crestiens et *gasterent* Jerusalem. » (Brunetto Latini, p. 83.) — 2° Dépenser : « Et *gasteras* en vain « tes pas, Ce que tu quiers ne verras pas. » (Rose, v. 2336.)] — « En cas que les deniers qui seront « levez de la dite aide ne pourroient touz estre ne « ne seroient *gastez* au besoing, dessus dit, que le « surplus soit gardé par ceux qui l'auront cueilli. » (Ord. t. III, p. 686, an. 1355.) — « Pour ce que fil « lui faisoit *ses coups gaster.* » (Mod. f. 258 [a].)

Mais n'i fist fors voie *gaster.* *(MS. 7989, f. 210 [a].)*
Tu pers et *gastes ta proiere.* *(Ibid. f. 61 [d].)*

« *Gaster* gueres d'une viande, » n'en guères « manger. » (Oudin.) — 3° Causer du mal, incommoder, tourmenter : « Trouva un laboureur vieil et « ancien, qui couroit tant comme il pouvoit. Le « dict gentil-homme luy demanda ou il alloit, luy

« disant qu'il se *guastoit* de s'eschaufer si fort. » (Jean de S. Gelais, Hist. de Louis XII, p. 226.) — « J'ai tant affaire que je ne sçai auquel entendre et « en ay la teste toute *gastée*. » (Les XV Joyes du Mariage, p. 97.) — On a dit d'un criminel à qui l'on donne la question : « Confesse la verité sans te « laisser ainsi *gaster*, aussi bien scavons-nous « tout. » (Nuits de Strap. II, 301.) — « Tesmoignent « les dames que aujourd'huy ont esté quatorze « chevaulx dessoubz luy que mors, que *gastez*. » (Percef. III, f. 111 c.) — 4° « *Gaster* (se), » se salir, parlant d'un enfant. (Rab. t. II, p. 30.) Ce mot a encore ce sens dans quelques provinces. — 5° « *Gaster* de vin (se), » s'enivrer. (Oudin.) — 6° « *Gasté* « (estre), » être perdu : « Si Madame s'en apperce« voit, je *serois gatée*. » (Les XV J. du Mar. 153.)

Expressions :

1° « *Gasté* d'avoir faute de plaisir, » ennuyé faute de plaisir. En parlant de la ville de Naples : « Nous « n'estions gueres *gastez d'avoir faute de plaisir* et « de delices en cette ville, il ne faut dire qu'il n'y « en eut, car je n'ay jamais veu ville qui en fut « plus remplie en toutes choses et sortes. » (Brant. Dames Galantes, t. II, p. 299.)

2° « *Gasté* n'est pas perdu (païs). » Parlant des pilleries des soldats : « C'est tout un, disent-ils, *païs* « *gasté n'est pas perdu*. » (Mém. Montluc, II, 167.)

3° « *Gaste* papier, » mauvais écrivain. (Fauchet.)

4° « *Gaste* pavé, » homme qui ne fait que se promener. (Cotgrave.)

5° « *Gaste* santé, » nuisible à la santé. (Cotgr.)

Gasteresse, *s. f.* Dissipatrice. (Cotgr.) Femme qui corrompt, qui débauche. (Monet.)

Gastesamis. [Etoffe : « En milieu du palais « sont li Griois assis Dessus carriaus de pourpre et « de *gastesamis ;* Jons y ot et mencastre, roses et « fleurs de lis. » (D. C. VI, 353 a.)]

Gasteur. 1° Garnisaire mis chez les débiteurs de l'Etat : « *Gasteurs* et mangeurs de biens doivent « être mis sur les biens des deffaillans et contu« maces. » (Bout. Som. rur. p. 30.)

2° Dépensier :

Li avers ne set riens doner
Li *gasterres* ne sait riens garder. *(Fabl. S. G. f. 10 b.)*

Gastier. [Sergent messier. (Cout. d'Auvergne, ch. 31, art. 69.)]

Gastine. Friche : « Tout le pays estoit tourné « en *gastine ;* nul n'estoit qui osat les terres labou« rer. » (Chr. S. D. I, f. 202 a.) Parlant des Gaules telles que Marcomir les trouva :

Li plus de France estoit *gastine*
De bois pleine et salvagine
N'i avoit roi ne duc ne contes. *(Parton. f. 125 c.)*

« Les pasturages se limitent en la dite chastelnie « et villages d'icelle par *gastines*, en tele maniere « que le dit bail d'une *gastine* ne peut pasturer « dans l'autre. » (Cout. Gén. t. II, p. 471.)

Gastis. [Même sens que *gastine* dans Cotgrave.]

Gate. [Jatte : « Une grant *gate* demanda, sor « une table la denta. » (D. C. III, 494 b.)]

Gau. [Moulin à fouler le drap, en Bresse.]

Gaubbe. Cri en usage parmi les troupes de Flandres : « Si ce commencerent a desloger en « faisant tres grand bruit, crians tous en une voix « en tres grand multitude : *gaubbe*, *gaubbe*, qui « vault autant dire, allons, allons en nos pays. » (Monstr. II, p. 136.) On lit *gau*, *gau*, au t. I, 131 a.

Gauberger, *v.* Railler :

Le bon sergent en luy print affiance
Et luy livra, sans nulle defiance,
Son ocqueton, son enseigne et sa verge,
Sans qu'il cognust que Faifeu le *gauberge*. *(Faifeu, 52.)*

« *Goberger* (se), » se réjouir. (Oudin.)

Gauche. [1° Adjectif au sens actuel. V. l'exemple cité sous *doulx*. — 2° Détours, faux-fuyants :]

Mais il (un lievre) savoit si bien fuyr
En leurs *faisant gauches* et tours
Qu'onc homme ne veit meilleur cours. *(Bigne, 113 b.)*
Et le lievre *fait gauges* maintes. *(Id. f. 111 b.)*

Expressions :

1° « *Gauche* (estre du coté), » pour dire être bâtard. (Oudin.)

2° « *Gauche* (cela vient du costé), » pour dire cela vient par voie indirecte. (Oudin.)

Gauchir. [1° Changer de direction : « L'esprevier « ne suit mie si bien petis oiseaulx qui se plient, « comme l'aloe qui *gauchist* comme à esquaire. » (Ménag. III, 2.) — 2° Eviter : « Ne croyez que pour« tant il reculassent ne *gauchissent*, ains passerent « oultre. » (Boucic. I, 24.)]

Gaud, Gaut. [Bois, forêt, de l'allemand *Wald :* « Li *gaus* et les gaudines, les forês grans Qui contre « lui alloient tout enclinant. » (Aiol, v. 397.) — « Or fut Guillaume (au Court Nez) el profond *gaud* « entré. » (D. C. III, 578 c.)]

Gaude. [Réséda employé pour la teinture en jaune : « Semence de guarence ne de *gaude* ne doit « noiant. » (Liv. des Mét. 292.)]

Gaudebillau, *s.* Trippes. « *Gaudebillaux* sont « grasses trippes de coiraux. Coiraux sont bœufs « engraissés à la creche et prés ganneaux. » (Rab. t. I, p. 18.)

Gaudin. [*Gaude*, chanson commençant par un *gaudeamus :* « Chantant en pardurableté Motés, « *gaudins* et chansonnettes. » (Rose, dans Du Cange, IV, 561 c.)]

Gaudine. [Bois, forêt : « Li bos et les *gaudines*, « les forês grans aloient contre lui tout aclinant. » (Aiol, v. 362.)]

Gaudir. [1° Se réjouir : « Monsieur l'abbé et « monsieur son valet Sont fait egaux tous deux « comme de cire ; L'un est grand fol, l'autre petit « follet ; L'un veut railler, l'autre *gaudir* et rire. » (Marot, III, 63.)] — 2° Se railler : « Le mary qui « naturellement estoit assez incredule, et n'adjous« toit coustumierement foy aux paroles de sa femme « commença à rire et se *gaudir* d'elle. » (Nuits de Straparole, t. I, p. 216.)

Gaudisserie. [Mots dits pour se gaudir : « Ils

« lui faisoient passer le temps à ivrogner et à dire « mots de *gaudisserie.* » (Amyot, Alc. 74.)]

Gaudisseur. [1° Séducteur : « Le suppliant « demanda à sa femme quel argent elle devoit, en « lui disant que s'estoit pour ses putanniers et *gaudisours.* » (JJ. 194, p. 72, an. 1465.) — « Icellui « Estienne dist au suppliant : « Tu m'as appellé « *gaudisseur.* » (JJ. 195, p. 1350, an. 1475.) — 2° Railleur : « Les gaudisseries retournent quelque- « fois sur les *gaudisseurs.* » (Desper. 28° conte.)]

Gaudoier. [Se divertir : « Dehors les murs de « leur cité Où il se vont esbanoier Aucune fois, et « *gaudoier.* » (Gesta Briton, Martène, Anec. III, col. 1464.)]

Gaudronné. Voir Goderonné. 1° Plissé. Parlant de l'arrivée de la reine de Pologne à Luxembourg, en 1645 : « Les senateurs de la ville vestus de cere- « monie avec leurs toques de velours, leurs courtes- « robbes de damas et leurs fraises *gaudronnées*, « vinrent saluer la reine. » (Le Labour. Voyage de la reine de Pologne, p. 103.) — 2° Recherché dans sa parure : « La plus grande finesse qui soit « en ce monde est aller rondement en besongne, « parler son vray patois, et naturel langage, sans « le pourfiler et damasquiner, comme font nos « refraisez et *gaudronnez* de ce jour. » (Contes d'Eutrapel, p. 190.) — « *Gaudronné* que savant « (plus), » semble pour plus fat, plus orgueilleux que savant. (Contes d'Eutrap. p. 156.)

Gauffre. [1° Pâtisserie : « *Gauffres* fourrées, « faites de fleur de farine pettrie aux œufs et de « lesches de fromage mises dedens. » (Mén. II, 4.) — 2° Moule pour cette pâtisserie : « Unum ferrum « vocatum *gauffre.* » (D. C. III, 497 c.) — 3° Plaques de métal gaufré sur les ceintures : « Pour .III c. « moitié esmeraudes, moitié rubis, semez sur les « *gaufres* des ceintures avec les perles. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 30.) — « .VII. onces et « demie d'or de touche, pour faire *gaufres* d'orfa- « vrerie sus plusieurs garnemens. » (Ibid. p. 35.)]

Expressions :

1° « *Gauffre* entre deux fers (demeurer comme « une), » répond à notre expression populaire : « demeurer tout sot. » — « De quoy Mr d'Angou- « lesme fut pour l'heure bien esbahy, et *demeura* « *comme une gauffre entre deux fers.* » (Jean de S. Gelais, Hist. de Louis XII, p. 57.)

2° « *Gauffre* fourrée, » expression obscène. (Voy. Coquillart, p. 166.)

3° « *Gofre* de miel, » rayon de miel. (Monet.) —

Gaufrer, *v.* Friser, mettre les cheveux comme une *gaufre* entre deux fers : « Vous voy cy plus « paré, plus *goffré*, plus poudré. » (Peler. d'Amour, t. II, p. 602.)

Gaufrier, *s.* Pâtissier. (Cotgrave ; Arrest. Amor. 371.) « Donner ès *gaufriers*, » expression obscène, dans Des Perriers, II, 28.

1. Gauge, *adj.* Epithète de noix. [Du haut allemand *walah*, aujourd'hui *welche*, étranger.]

Ferri, au droit desrenier,
Sont plus plesant à mengier
Nois *gauges*, quant abatue,
En est l'eschaille et cheue,
Que s'ele i fust. *(Vatic., 1522, p. 165.)*

Ménage dit : « On appelle en basse Normandie « noix *gaugues*, les grosses noix, à la difference des « noisettes, qu'ils appellent petites noix. Le noyer « produit les premieres, et le coudrier les dernieres. »

2. Gauge. [1° Jauge : « Icellui prisonnier soubs- « leva le toit de la tour et le soustint et fist soustenir « en estat par une *gauge* qu'il mist entre la maçon- « nerie et le toit. » (JJ. 160, p. 1, an. 1405.)

2° Longueur d'une jauge : « Item les habitans (de « Ponpoing) pevent et porront fouir une *gauge* en « parfont en leurs diz marès, pour mareschier et « mettre en leurs masures, partout ou il leur « plaira. » (JJ. 96, p. 75, an. 1364.)]

Gaulade. [Coup de gaule : « Il a fallu que lui « se prosternant au pied du pape, ait receu les « *gaulades.* » (D'Aubigné, Conf. I, 1.)]

1. Gaule [Bâton : « Ma damoyselle par ma- « niere Se façonne comme une *gaule*, Et porte ung « long touret derriere Pour musser une faulce « espaule. » (Coquill. Droits nouveaux.)]

2. Gaule. [Droit d'épaves sur les animaux errants : « Et eussons le *gaule* de Centeleu, li quès « *gaules* vaut par an six sestiers et plainne mine de « blé et sis sestiers et plaine mine d'avene. » (Cart. noir de Corbie, f. 181 b, an. 1294.). — « L'advoué « de Ransart tient (du vidame de Chartres) les « *gaules*, les advoueries et le travers de Wailly. » (Reg. de Corbie, 21, f. 68 b.) — On lit en effet au Gloss. lat. fr. 7692 : « Vagari, *gauler ;* vagus, *gaule;* « vagatio, *gaulerie.* »]

Gaulger, *v.* Mesurer : « Item il est loisible à « toutes personnes qui achettent vin de faire « *gaulger* la fustaille en laquelle sera le vin par luy « acheté. » (Cout. gén. I, p. 370.) De là « *gauger* le « poivre, » être inquiet. (Gloss. des arrest d'am.)

Gaultier. 1° Nom des paysans normands qui prirent les armes pour la Ligue en 1589. (D'Aubigné, III, 267.) — 2° Rusé. (Ménage.) — 3° Compagnon de débauche. (Rabel. I, prol. 49.) — 4° Sot. On a dit des archers qui laissent échapper Faifeu, mené en prison :

Ainsi trompés furent pouvres *Gaultiers*
I faire rien tout ne leur vault ung double. *(Faifeu, 96.)*

5° Sans signification déterminée :

On se resjouit, on se resveille,
On va, on cherche, on se travaille,
On fume, on apporte à *Gaultier*,
On songe et pense, et on s'esveille. *(Coquillart, p. 134.)*

« *Gaultier* et à Sybille (à), » à tout le monde, au premier venu. (Coquillart, p. 63.)

« *Gaultier*-Garguille. » Cette expression vient d'un comédien nommé Hugue Gueru, vivant en 1629, qui prit pour son nom de farce *Gaultier Garguille.* (Beauchamps, Rech. des Théât. III, p. 344.)

« *Gaultier*-Guillaume, » se dit aussi pour « tout

« le monde, le premier venu. » (Chasse d'amour, p. 34 b; l'Illusion de P. Corn. acte I, sc. 3.)

« *Gaultier*, ne Martin. » (Roger de Collerye, p. 8; Desch. f. 78 b.)

« *Gaultier*, ne Guillaume, » personne. (Le Jouvencel, f. 53 a.)

« *Gautier* ne Colin. » (Desch. f. 18 b.)

« *Gautier* pour Garguille (prendre), prendre un « homme pour un autre. » (Oud.)

Gaumine (mariage à la). Mariage des protestans : « Ils estoient contractez en presence du « curé à la verité, mais malgré lui et sans aucune « benediction ni de lui ni d'un autre ; ils estoient « reputez valides comme les autres mariages. » (Mém. sur le Mariage des Protestans, p. 82.)

Gaupe. [Femme malpropre et désagréable. Molière l'emploie dans Tartufe (I, 1) : « Maintenant « celui qui aura une belle femme s'ira acointer de « sa chambriere, qui sera un touillon, un salisson, « une *gaupe*. » (Cholières, éd. de 1586, f. 140 a.) — « Villain, tu as appelé Agnès qui est ici, *gauppe*, et « as dit villenie d'elle. » (JJ. 156, p. 38, an. 1401.)]

Gause. [Gousse : « Deus chapons à la *gause* « aillie. » (Renard le Nouv. v. 605.) Cotgrave donne *gausse*.]

Gausne. [Jaune, dans Flore et Blanchef. 567.]

Gausser. [Railler : « Je disois en mes jours, de « quelqu'un, en *gaussant*, qu'il avoit choué la jus« tice divine. » (Montaigne, I, 310.)]

Gauteau. [Tronc pour les aumônes : « Oblatio« num vero tanta copia fluxit, ut arca sepulcri « apostolici, quæ vulgo *gauteau* appellabatur, « præter alias, plena redundaret. » (D. C. sous *Gautocus*.)]

Gauz. [Coq ; voir Galz.]

Gave. [Gosier : « Mais Renard le feri ou col De « son fausart, jus li eust caupée le tiete, ne fust « L'aubiers dont ot le *gave* plaine K'il ot mengié. » (Renart le Nouvel, v. 1908.)]

Gavene. [On lit dans un ms. de 1575, de Saint Pierre de Lille, cité par D. C. III, 497 b : « *Gavene*, « droit de certaine quantité de grains, que le « gardien lieve sur les charrues et manouvriers de « Cambresis. »]

Gavenier. [On lit dans des chartes de 1389 et de 1416 relatives à l'église de Cambrai : « Le duc de « Bourgoingne, comte de Flandres, nostre gardien « et *gavenier* des eglises de Cambray. »]

Gaverlot. [Javelot : « *Gaverlos* et maches li « ruent. » (Robert le Diable, dans D. C. III, 497 b.) On lit dans Cléomadès (ibid) : « Et maint *gavrelot* « pour lancier. » — « Dardes et *gavrelos*. » (Froiss. VII, 126.)]

Gaviete. [Gosier : « Le suppliant frappa icellui « Jaquet d'un petit coustelet par le coul auprès de « la *gaviete*. » (JJ. 167, p. 308, an. 1413.)]

Gavion. [Même sens au Gloss. lat. 7684 : « Gar« gate, *gavion*, ructa. »]

Gaviot, s. 1° Gosier : « Après avoir enchanté « par charmes les arestes et les petits os arestez « dans le *gavion* en la guelle. » (Bouch. Ser. I, 377.)

[2° Peut-être culasse mobile des canons primitifs : « Comme le capitain de la dite ville de « Crespy eust chargié audit exposant le gouverne« ment d'un canon, et lui eust fait commandement « que, pour ledit canon esprouver, il vuidast un « *gaviot*, dont il avoit de pieça esté chargiez. » (JJ. 104, p. 373, an. 1373.)]

1. Gay. [*adj.* Voir *Gai*.]

2. Gay. [Geai : « Si je vois la, je vous chas« toierai Del poing senestre ; me resamblez le *gai* « Qui siet sor l'arbre ou je volontiers trai. » (Raoul de Cambrai.) — « Uns escoufles prit en son lit, « Malades fu, si coume il dit ; Uns *gais* ot sun ni « près de lui. » (Marie, fable 87.]

3. Gay. [Aujourd'hui *gé*, au gille, quand on a deux cartes de même figure et de même point.] Voir Rabelais, I, p. 137 ; Cholières (p. 174 a) écrit *j'ay*.

« On appelle *j'ay*, en Normandie, le jeu de « brelan, parce que le joueur dit *j'ai* lorsqu'il a « deux cartes semblables. » (Duchat. t. I, de Rabelais, p. 137.)

Gayard. [Croc : « Lesquelz sergens ouvrirent « une granche de certain instrument, appellé « *gayard*, sans faire en icelle ouverture autre. » (JJ. 169. p. 470, an. 1416.]

1. Gayn. [Champart, blé de cens : « Nous Jehans « de Lancastre, sires de Biauffort, et Aalis de Jain« ville... donnons à l'eglise de N.-D. de la Chapelle « aux Planches... un grand sextier de *gayn*. » (Ch. de 1312.)]

2. Gayn. [Automne (voir *gain*) : « Si comme de « printans et d'esté Et de *gayn* qui après vient Et « puis d'hyver. » (Cléomadès.)]

Gaynier. [Laboureur : « Certains *gayniers* et « autres gens de mestier. » (JJ. 206, 558, an. 1480.)]

Gayole. [Cage : « *Gayole* d'un molin à vent. » (Cout. d'Arras, art. 145.)]

Gayvete. [Couteau : « Le suppliant de sa « *gayvete* ou coustel à tailler pain donna un cop « seulement par le corps à icellui Domange. » (JJ. 165, p. 333, an. 1410.)]

Gazel. [Gazelle : « Une beste sauvage que l'en « appelle *gazel*, qui est aussi comme un chevrel. » (Joinville, § 507.)]

Gazette, s. Journal. Notre mot *gazette* vient du mot vénitien « gazetta, qui signifioit originaire« ment une sorte de petite monnoye. Et comme « pour cette monnoye on avoit le cahier de nou« velles, on a transporté ensuite le nom de la mon« noye au cahier. » (Mén.)

[D'Aubigné donne les deux sens : « Hé quoy donc, « petit Sibilot, Pour l'amour de dame Lisette, Vous « vous estes fait huguenot, A ce que nous dit la « *gazette*. » (Epigramme.) — « Il se retira en cette « ville (qui estoit Venize) au mois de juin an susdit

» (1598), n'aiant avec lui qu'une seule *gazette*, « piece de monnaie valant trois liards de France. » (Id. Hist. III, 513.)]

Elle jase, elle caquette,
Comme une vieille gasette
De mouchoir, et de manchette,
De cravate, et de cornette. *(Perrin, poés. p. 210.)*

Gazouil. Gazouillis.

Le miel te soit fiel : du printems la verdure
Te soit un triste hiver : le *gazouil* des ruisseaux
Te donne autant d'horreur que les ravines d'eaux :
Des mignos oisillons le gringoté ramage
Sous un beau jour poignant t'effroye le courage
Comme te l'effroiroit du soir le plus ombreux
De mile chahuans les cris malencontreux. *(Baif, 67.)*

Ge, *pron.* [Les formes les plus anciennes sont *eo* et *io* ou *jo*, dans les Serments de Strasbourg. Roland donne *jo* (v. 18, 75, 191) ; D. Morice (Hist. de Bret. col. 112, an. 1275) donne *geo ;* Pérard (Hist. de Bourgogne, p. 300, 430) donne *gie* et *gye*. Joinville (§ 605) : « Et quand *ge* ving là, je trouvai « que elle plouroit. »]

Expressions :

G'en pour *j'en :*

Reclames sui soir et main
D'amer si bele faiture ;
Or serf amors et endure ;
Et se *g'en* pulis et taing,
Bon et moi en bon gré praing
Con cil qui madame amer
Vueil sans fausser. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1513.)*

Ges pour *je les :*

Hai ! comme cil dieu sont sort ;
Un dieu pourquoi ne me secort ;
Il m'est avis qui n'ont pooir.
Puent il riens nenil porvoir,
Puisque *ges* apel toz et pri
Et de moi n'ont nule merci. *(Narcisse, fol. 120 c.)*

Jes pour *je les :*

Oblié nos ont li felon
Ki disoient que vos amoie ;
Jes en dementi si mentoie. *(Poës. av. 1300, III, p. 272.)*

Gealloie. [Gallon : « Et tiendra chaque pipe .xxxvi. *gealloies*. » (Cout. de Laon.)]

Geant. [Géant (Voir Gaiant) : « Sephi ki fud del « lignage Arapha del parented as *geanz*. » (Rois, page 204.)]

Expressions :

1° « *Geans* (isle aux). » (Desch. f. 16 a.) — « *Geans* (isle aux). » (Id. f. 134 b.) — « *Jayans* (l'isle aux). » (Id. fol. 134 b.) — C'est l'Angleterre.

2° « Celui qui est sur les espaules du *geant* voit « plus loing que celui qui le porte. » (Cotgr.)

Geantin. Qui tient du géant. (Cotgr.)

Geboyde, *s.* Bateau : « Il n'est point permis « non plus de naviger par les escluses avec des « batteaux dits *geboyde*, ou *gescharboyde*, ou de les « laisser flotter ; le tout à peine de l'amende de « trois livres parisis. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 668.)

Gect. Voir Get, Giés, Jet. 1° Lanière : « Et lui « (au faucon) doit on faire *gects* de cuir de cerf mol « et une laisser de cuir, etc. » (Modus, fol. 59 b.) — 2° Liens d'amour :

Tous amans sont pour vray à vous subjects ;
Pour ce vous doy honnorer et servir
Et vous presente cet enfant qui aux *gects*
De vous est pris par amoureux objects
Car à vous suivre il se veult asservir.
Chasse d'Amour, p. 71.

3° Espace que parcourt un objet lancé : « Et le « roy Thelamon et Anthenor qui estoient bien mon- « tez le suivoient de si près qu'ilz y estoient au « *gect* d'une pomme. » (Perceforest, II, fol. 9.) — 4° Bordure. On a dit de la pompe funèbre de Louis XII, roi de France : « Au milieu de la salle fut mis « le corps du roy sur trois tretaux de quatre pieds « et demy de hauteur, y comprenant le cercueil, le « quel estoit couvert d'un grand poisle de veloux « noir, trainant de tous costez à terre, croisé de « satin blanc, aux armes de France et de Navarre « en broderie ; et couvert d'un autre poisle de drap « d'or frisé croisé, et armoyé de mesme, entouré « de veloux violet, semé de France en broderie « plus plein que vide, avec un *gect*, et bordure « d'ermines de quatre doigts de large. » (Favin, Théât. d'Honn. t. II, p. 1244.)

Gectoir. [Jetons : « II c de *gectoirs* achattés de « lui pour la necessité du comptoir de ladicte ar- « genterie. » (N. C. de l'Arg. p. 266.) — « Le sup- « pliant bailla audit Pierre certaine quantité de « *getouoirs* pour mettre ou il avoit prins ledit « argent. » (JJ. 158, p. 416, an 1404.) — « Deux « petits *getoiers* à compter et à sommer. » (JJ. 161, p. 285, an. 1407.)]

Geest. [Jais : « Unes paternostres de *geest* à « saigniaux d'or. » (N. C. de l'Arg. p. 46, § 63.)]

Geet. [1° Lais de mer : « Avons donné à Ysabel... « tous les *gées* de mer, utdis, comment ke on les « puist ne doive apeler, dekiés et nient dikiés, ke « nous avons aujourd'huy ens ès quatre mestiers, « et ki eskeir i porront... par allusion de *geet* de « mer. » (Cart. du comté de Namur, f. 2 b, an. 1285.) — 2° Laisse d'un faucon : « Uns *geez* d'argent à « oiseaux. » (JJ. 109, p. 367, an. 1376.)] — 3° Bordure : « Un bord d'un *geet d'hermines* de quatre « doigts de large. » (Note des Mém. Du Bell. édit. de Lambert, VI, p. 133.)

Gehaine, *s. m.* Torture, au Journal d'un bourgeois de Charles VII, p. 183. [On lit dans Beaum. ch. LXIX, 16 : « Et si tost comme il le vont metre à « la *gehine*, ele reconnut toute le verite et fu arse. » — « Pour *gehines* et justices de le ville faites au dit « terme. » (Caffiaux, Abatis de Maisons, p. 24.) Voir les exemples sous Coche. — « Lequel Guillaume.... « non sachant aucunes *gehynes* estre defendues en « aucune maniere, fist ladite Jehannette lier les « mains ce devant derriere, lui fist atacher une « corde aus mains, un mortier aus piez, et oultre « lui fist mettre deux oefs chaux dessouz les aissel- « les liez d'une toaille, et sa robe avaler jusques « au droit des aiselles, et lier un foet noé entour « sa teste ; et en tel estat la fist tirer à une polie, « aussi comme demi pié de hault et plus ; et pour « ce que rien ne volt confesser desditz cas, assez « tost après le dit Guillaume la fist mettre en la

« coustepointe, et pour lui faire paour, fist apporter du feu et fist semblant de lui mettre sous les « piez. » (JJ. 119, p. 124, an. 1381.) — *Gehenne* est proprement la vallée de Hennom, près Jérusalem (ge-hinnom), où les Juifs brûlaient leurs fils et leurs filles, à la manière des Phéniciens, en l'honneur des idoles ; ce mot, dans l'écriture, désigne l'enfer, puis il a signifié le supplice du feu, enfin la torture d'une manière générale. Gêne n'a plus autant de force.]

Gehiner. [1° Donner la question : « Il fist prendre ledit Audriet et mettre au Chastellet,.... le fit « très-inhumainement *gehiner* deux fois, et tant « qu'il en fut et est impotent. » (JJ. 138, p. 98, an. 1389.) — « Par avant la dicte sentence ilz les « avoient fait *gehenner* sans nul ordre de justice. » (Commines, V, 17.)] — 2° Fatiguer, incommoder :

Cestuy maintient la grant police
D'amours comme le plus propice
Puis le *gehinne*
Et par un long ennuy l'obstine
Et devant crainte l'examine. *(A. Chartier, p. 644.)*

Gehir. [Avouer, confesser : « Ils furent pris et « essilliés, ne onques ne vodrent *gehir* qui ce lor « voloit faire faire. » (Mart. Ampl. Coll. V, c. 645.) — « Qui par force me volez faire *gehir* chau, dont « ge n'ai que faire. » (Chevalier au Barrzel.)] — « Neantmoins il tient que c'est outrage de trop « *gehir* (c'est à dire de descouvrir et confesser, mot « qui vient de Gehenne) son penser. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 139.) — 2° Se confesser :

Nous savons entechiez
Devrions *gehir* nos pechiez
Dedens le mois six fois ou sept
Dont sevit l'ame libera
Si voleroit par aera
Devant Dieu tout pur et tout net. *(MS. 7218, fol. 274 b.)*

Geindre. [« Et dant Renard *gient* et baaille. » (Ren. v. 15054.) — « Renart prent a soupirer, Et à « *geindre* moult durement. » (Id. 4469.)]

Geis. [Contribution, du latin *jactus*, perte, dépense : « Auront auctorité ledit eschevin de faire « trais et *geis* et provision sur lesdiz habitans, pour « faire clousons et fermetez. » (Ord. IV, 298, an. 1354.) — « Leur part et portion du *giest* et taille. » (Ibid. V, 475, an. 1371.) — « Nous quittons à tous « jours lesdiz habitans de Braoux et leurs hoirs « vint solz de tournois, qu'il nous doivent chascun « an pour une redevance que l'en appelle *gette.* » (Ibid. t. IV, p. 335, an. 1331.) — « Item voulons et « octroions que lesdiz consoulz et conseillers...... « puissent et leur soit leu de leur propre auctorité « indire et imposer.... taille, queste, *gepte.* » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Gelde, Gilde. [1° Les *gildes* sont les plus anciennes sociétés commerciales qu'ait connues le moyen-âge. Elles s'étaient formées au VIII° siècle et avaient pour objet une assurance mutuelle contre les incendies et même contre les risques maritimes. Ceux qui en faisaient partie prêtaient un serment solennel. Elles portèrent ombrage à Charlemagne, qui les supprima par un capitulaire de 779. Cependant les *gildes* se maintinrent et contribuèrent à former, à organiser les communes. (Voir l'histoire de St Omer de M. Giry, p. 273.) « Les privilèges « concédés à St Omer en 1127 n'étaient guère que « des privilèges commerciaux, et, dans cette charte, « la *gilde*, c'est-à-dire l'association des commer- « çants et artisans, semble complétement assimilée « à la commune. » Au XV° siècle *gilde* est synonyme de confrérie, de corporation : « Touz tel qui ont « leur *gilde* et à ycelle appartiennent. » (Ordon. IV, 260, an. 1282.)] — 2° Troupes :

Ses barons apela, les fist tous arester ;
Detriés nos voï ne sai queles gens haster,
Ne sai se par bataille nos veullent destorber,
Nostre *gelde* et nous homes faites avant aler,
Et la proie cachier, et les somiers mener.
Rou, dans Du Cange, III, 521.

Geldiere. [*Lance geldiere*, lance de fantassin : « Archiers trovent villainz, dont la terre est pla- « niere...... Qui porte arc et qui hache, qui grant « lance *geldiere.* » (Rou, dans D. C. IV, 22 c.)]

Geldon. [Compagnon, dans Parton. v. 2334 ; Aubri, p. 155 a, donne *Geudon.*]

Gelée. [1° Glace, froid qui glace : « Autressi blan- « che comme neif sur *gelée.* » (Roland, v. 3319.) — « En plusor bos est main et soir manans, Et par « chaut tens et par froide *gelée.* » (Hist. Littér. XXIII, 535.) — 2° Suc de viande ou d'une autre substance coagule et tremblant : « *Gelée* d'escre- « vices, lapereau et cochon. » (Mén. II, 4.)]

Geler. [« Li ciex fu cler et estelez Et li vivier se « fu *gelez.* » (Ren. v. 1136.) — « Environ la Tous- « saint, quand il fait cler temps et il a ung peu « *gelé.* » (Modus, f. 127.) L'*e* étant bref donne *ie ;* on trouve donc *gieloit.* (Henri de Val. § 563.)]

Gelinage. [Poule donnée comme menu cens : « La chastellenie et baronie de Chastiau Giron, si « comme ele s'estant et poursiet, tant en rentes par « deniers, fromentages, avenages, *gelinages.* » (JJ. 53, p. 80, an. 1316.)]

Geline. [Poule : « Mettre vous en prison o li, « Qui tant avés le cuer joli, Et il le ra tant debon- « naire, Ne seroit autres choses faire, Fors que par « amoretes fines Metre renart o les *gelines.* » (Rose, v. 15216.)]

Expressions :

1° « *Geline* de baronie, *geline* de coustume ; » selon la coutume de Château-Neuf, ce sont les poules que les vassaux étoient obligés de donner à leur seigneur, à Noël. (D. C. sous *Gallinagium.*)

2° « *Geline* de feurre, » poule non mise en cage pour engraisser, et qu'on a toujours laissé courir. Elles étoient fort en vogue du temps de François Ier. (Rabelais, t. II, p. 129.)

3° Ains torne aussi le col com *geline lombarde.*
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1333.

4° « *Geline* grasse n'aima chapon (jamais). » (Cotg.)
5° « *Geline* (jamais chapon cresté n'aima). » (Ibid.)
6° « *Geline* (la journée d'une), » un œuf. (Id.)
7° « *Geline* (laict de). » (Id.)
8° « *Gelines* sont sourdes (en aoust les). » (Id.)

9° « Noire *geline* pond blanc œuf. » (Id.) Voyez Chantepleure, f. 104 c.

10° « Pour grasse que soit la *geline* elle a besoin « de sa voisine. » (Cotgr.)

11° « Qui naist de *geline*, il aime à grater. » (Id.)

Gelinier. [Poulailler : « Le suppliant monta en « un *gelinier* ou il y avoit deux gelines, lesquelles « il tua. » (JJ. 154, p. 684, an. 1399.)]

Gelinotte. [Diminutif de geline : « Si le franc « coq liberal de nature N'est empesché avec sa « *gelinotte*, Luy plaise entendre un chant que je « lui notte. » (Marot, III, 48.)]

Gelle. [Mesure, gallon : « Comme les doiens et « chapitre de l'eglise de Chalon sur Saone.... aient « esté en saisine et possession de avoir en la terre « d'icelle eglise....... prez de nostre dite ville de « Chalon, une *gelle* ou un vassel à mesurer les « vasseaulx ou les vins que l'on vent à détail en « icelle ville. » (JJ. 93, p. 61, an. 1362.)]

Geloinie. [Mesure pour les solides : « Oppres- « soient nos diz ventiers les marchans estrainges « amenans ou vendans sel en nostre dite ville, en « exigeant excessivement les debites acoustumées « pour les chevaux, chers et cherrettes, *geloinie* ou « mesure. » (Ord. III, 657, an. 1358.) — « A chascune « beste traihant, qui sera à faire lesdites corvées une « *geloingnye* d'avoine. » (JJ. 198, p. 191, an. 1461.)]

1. Geme. [Poix : « Item pour .XII. livres de *geme* « et de rousine, et .VI. livres de suif pour gemer la « liaeson desdiz engins. » (Dépenses pour les fortifications d'un château, en 1391.) — « Icelle Domi- « nique avoit fait prenre trois quarterons de poix « noire, *aliter* nommée au pays (Languedoc) *geme* « ou pegue. » (JJ. 164, p. 26, an. 1409.)]

2. Geme, Gemme. [Pierrerie : « Et Venus la « plus belle femme, Qui de totes autres est *geme*. » (Flore et Blanchefl. 481.) — « L'elme le freint o les « *gemme* reflambent. » (Rol. v. 3616.)]

Gemir. [« Enfer tressue, enfer fremit, Enfer « dolose, enfer *gemit*, Quant perdu a la grant « goulée, Qu'avoit ja prise et engoulée. » (Rutebeuf, Théop.)]

Gemissement. [« Et mes *gemissemenz* n'est « mie reposz vers toi. » (Psautier du XIIIe s. f. 47.)]

Gemmé. [Orné de pierreries : « Si l' flert amunt « sur l'elme a or *gemet*. » (Roland, v. 1995.) — « As « pierres d'or *gemmées*. » (Id. v. 1452.)]

Gen, Genne. [Marc de raisin : « Icelle Ysabeau « venant d'un pressouer et estant chargée d'une « hote plaine de *gen* ou marc. » (JJ. 146, p. 361, an. 1394.) — « Depuis en rapportant le marc ou « *genne* de leur ditte vendange. » (JJ. 125, p. 211, an. 1384.)]

Gencior, *adj.* Beau. (Comparatif de *gentil*.)

> Ki sert boine amor
> Ne crient la froidure ;
> Or poi la *gensor*
> Ke de moi ait cure,
> Merchi nuit et jor.
> Mais trop le truis dure :
> N'a soing de ma dolor,
> Dont je sospir et plour
> Sele ne s'amesure. *(Poët. av. 1300, III, 1047.)*

« La pucele au cors *gencior*. » (Blanchand. 179 c.)

Gendarme, *s.* [On lit dans Bercheure, fol. 1 b : « Chevaucheurs estoient ceulx que nous appelons « maintenant *gens d'armes*. »] — Les gendarmes étoient un corps de cavalerie armé de toutes pièces ou pesamment armé, en opposition à celui des chevau-légers. (Nic.) Ils furent établis par Charles VII, en 1445. « Le roy Charles assembla son conseil « pour regarder et avoir avis sur les *gens d'armes* « qui destruysoient son royaume de toutes parts, « et pour mettre les dits *gens d'armes* en reigle et « en ordre et les entretenir sans les perdre et eslon- « gner de luy (qui doutoit moult) et fut avisé qu'il « metteroit sus quinze cens lances choisiz et esluz « et les diviseroit en certains capitaines pour les « conduire et gouverner, et que chascune lance « auroit deux archers et un coustiller armé et « qu'une taille se leveroit au royaume de France, « par quoy celle compagnie seroit payée, et seroit « vraysemblable que le peuple aimeroit mieux « payer icelle taille par an (qui toutes fois estoit « grande et de pesant faix et charge) que ce qu'ils « fussent journelement mangés et pillés, comme « ils estoient. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, 240.) — C'est quelquefois un terme générique qui répond à troupe, armée ; dans ce sens, il est souvent au féminin. Parlant de la bataille que les François perdirent contre les Anglois, entre Montebourg et Cherbourg : « Jean Harleston....... fist sonner ses « trompettes, et armer toutes ces *gens-d'armes*, tant « de cheval que de pié, et fit tout tirer aux champs. » (Froiss. I, p. 461.) — « A Paris avoit lors plusieurs « *gens-d'armes* de cheval et de pié, bien le nombre « de dix mille, ou plus, sans la commune. » (Hist. de B. Du Guescl. p. 394.)

Expressions :

1° « *Gens d'armes* lancés, » peut-être armés de lances. (Le Jouv. fol. 64 b.)

2° Ce qui rendit odieux les « *gens d'armes-porte-* « *malles*, c'est que depuis qu'ils s'abaisserent « jusqu'à en porter, rien ne leur échappoit de ce « qu'ils pouvoient y mettre de mille choses qui les « accommodoient chez le bon homme. » (Rabelais, t. IV, p. 223. — Voir 4°.)

> 3° Depuis que decrets eurent alles
> Et *gens d'armes porterent malles*
> Moines allerent à cheval
> Toutes choses allerent mal. *(Desperriers, II, 63.)*

4° « *Gendarme* (payer en), » ne rien payer. (Hist. de Charles VI, par un moine de S. Denis, trad. par Le Laboureur, an. 1413, p. 926.)

5° « Talbot disoit : se Dieu estoit *gens d'arme* il « seroit pillard. » (Fabri, art. de Rhétor. I, p. 101 a.)

6° « Nos enfans appellent des *gens d'armes* ces « petits points allumez qui paroissent en un papier « bruslé, qui s'esteint. » (Oudin.)

7° Il se dit aussi, en terme d'orfévrerie, pour des

petits points qui se trouvent dans les pierres, comme émeraudes. (Ibid.)

1. Gendre. [Geindre, garçon boulanger : *geyndres*, dans un arrêt du Parlement de 1420. — « Item « que tous musniers et leurs *gendres* se paieront « doresenavant de leurs moultures et salaires en « deniers contens. » (Ord. de Charles VI, an. 1424.)]

2. Gendre. [Gendre : « Si le pere truvet sa fille « en avulterie en sa maisoun ou en la maisoun son « *gendre*. » (Lois de Guill, 37.) — « Morte ma fille, « mort mon *gendre*. » (Loysel, Inst. Cout. nº 134.)]

3. Gendre. [1° Espèce : « Et se par eaue Dieu « juge nostre *gendre*. » (Penit. Adam, ch. 21 du ms.)]

Tous les oyseaulx et bestes qui seront
Ne travaillent que pour leur vie avoir
Et sont content quant leur repos prins ont
En son *gendre* fait chascun son devoir. *(Desch. f. 355 b.)*

2° Degré de parenté. « Jusques au quart degré « de *gendre*, qui est defendu en copulation. » (Bout. Som. Rur. tit. 81, p. 475.) — Alors il étoit quelquefois féminin. « Le roy ne peut estre guery jusques « adonc que Olofer qui yssit de son sang et de sa « *gendre* luy apporta. » (Percef. II, f. 26 b.)

Gendrer. *v.* Engendrer.

Car un mauvais un mauvais gendre :
Il ne le vous fault pas aprendre ;
Un pouacre, un homme pouacreux,
Et un racheux *gendre* un tigneux. *(Desch. f. 481 a.)*

Gros vin vermeil trouble, qui saiche
La fumée de la doleur
Au chief, et fait au cuer ardeur
Es cotez et en la vessie,
Et es reins *gendre* maladie
Souvent de pierre et de gravelle *(Desch.)*

Or vous dirai jou le linage
Le roi Pepin petit et sage :
Lohiers engendra Dagobiert,
Et Dagobiert fut pere d'Ansbiert.
Ansbiers Jernoult engenui,
Jernous, Angis ; je l' sai de fi.
Angis, Pepin ; Pepins, Carlon,
Celui ki Martiaus ot à non.
Carles Martiaus, bien le vous di,
Pepin le petit *genui* :
Pepins Carlemanne et Carlon
Ki Carles li grans ot a non. *(Mousk. p. 60.)*

Genecier. [Etui, gaine : « Le suppliant tira un « petit coustel ou guanivet qu'il avoit dedans son « *genecier*. » (JJ. 184, p. 370, an. 1453.)]

Genelle. [Prunelle : « Un buisson d'espines « chargé d'un fruit appellé *genelles*, dont aucunes « gens nourissent leurs pourceaulx. » (JJ. 121, p. 236, an. 1382.)]

Genelogye. [Généalogie : « Ainsi sunt leur « *genelogyes*, Et sunt par trois fois trois foïes. » (S. Graal, v. 2125.)]

1. General, Generaus, *adj.* [« Fist assembleir « un concile *general* de toutes les ordres desouz la « loi de Rome. » (Mén. de Reims, § 144.) — « Au « droit qui dit que *generaus* renunciations ne « vaut. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4ᵉ s. II, 466.) — « *General* mot est cil qui comprend maintes choses souz son nom ; car cestui mot animal comprent « homes, bestes, oisiaus et poissons. » (Brunetto Latini, *Trésor*, p. 526.)]

2. General, *s.* [Repas en commun : « Pour une « provende monial, c'est assavoir deux pains de « convent et demy sestier de vin chascun jour, de « tel vin que ly convent boit, et deux sestiers « de poix l'an, et ung denier le jour pour leur « *general*. » (Cart. de Corbie, 21, f. 77 b, an. 1263.)]

Generalement, Generaument. [1° En général : « Tu pues amer *generaument* Tous ceus du « monde loiaument. » (Rose, v. 5409.)]

[2° Publiquement : « Ils furent *generalement* et « publiquement banni du royaulme d'Angleterre. » (Froiss. XVI, 154.)]

[3° Ouvertement : « Si regarderent que *generau*« *ment*, il s'envoieroient escuser. » (Id. IV, 323.)]

Generalité, Generauté. [1° Qualité de ce qui est général : « Qu'il aint en *generalité*, Et laist « especialité. » (Rose, v. 5465.)]

[2° Etendue de la juridiction des commissaires surveillant les élus chargés de la répartition de l'impôt par les Etats généraux de 1355. Ils formaient par diocèse des commissions de neuf membres (3 par ordre) et portaient le nom d'*intendans* ou *superintendans* auxquels ils ajoutaient l'épithète de *généraux*, devenue la désignation la plus fréquente. Sous François Iᵉʳ, ce furent les trésoriers généraux des finances, qui remplacèrent le changeur du trésor pour centraliser les produits du domaine, et le receveur général des finances pour centraliser les produits des impôts indirects : « Departemens et estats generaulx des sommes de « deniers que porte la charge et *generalité* d'outre « Seine et Yonne par maistre Jean Grolier tresorier « de France et *general* des finances en la ditte « charge. » (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, IVᵉ série, I, 564.)]

Generation, *s.* 1° Action d'engendrer : « Quels « chose puet estre bele ke caste *generations?* quels « chose puet estre plus gloriouse ke concivemenz « sainz et purs ? » (S. B. S. fr. p. 86.) On lit dans le latin *generatio casta*.

[2° Source, origine : « Nous parlerons des autres « accidens qui s'esmurent en Angleterre, dont ce « furent toutes *generations* de si grands maulx. » (Froiss. XVI, 89.)]

Generez. [Repas en commun, comme General, 2 : « Tenetur (præpositus) administrare ad horas con« suetus generalia, gallice *le generez*. » (Cartulaire de S. Magloire, an. 1361.)]

Geneschier. [Sorcier : « Le suppliant dist à « icelle Aalips : « Ne vous conseilliez pas à un « *geneschier*. » (JJ. 168, page 163, an. 1414.) — « Tirez-vous arriere vielle *geneschiere*. » (JJ. 205, p. 36, an. 1478.) Voir Genicier.]

Genestays. [Genêts : « Ilz trouverent près d'un « champ plain de *genestays* ;... se mit encores en « plus fort *genestays*. » (JJ. 103, p. 382, an. 1372.) — « Laquelle piece de terre est en espines et en

« *genestois.* » (1403, Aveu de Livri, d'après Le Clerc de Douy.)]

1. Geneste, Genestre. [Genêts : « Une hache « Tel dont l'on poïst une vache Tranchier outre « parmi l'eschine, Tot autre si com la racine D'un « genoivre ou d'un *geneste.* » (La Charrette, v. 1091.) — « Et l'embuche de quoy je vous fai men- « tion En une place fu où *geneste* ot foison. » (Cuvelier, v. 5974.) — « Jehan des Roches dist qu'il « vouloit aler cueillir des balaiz, ou *genestres* en « un bois. » (JJ. 165, p. 72, an. 1410.) — On lit dans Mouskes : « De flecieres et de *genieste* Fist une « loge. »]

2. Geneste. [Sorte de fouine : « Piaus de faïne, « piaus de chat sauvage,... piaus de *genestes.* » (Livre des Mét. p. 326.) — « Pour deux *genestes* et « 12 dos de vair, pour faire carcailles. » (Nouveaux Comptes, p. 161.)]

Genet. [Cheval d'Espagne, de petite taille : « Vingt mile Genevois sur *genez* chevauchant, Qui « portoient les dars de coi on va lançant. » (Cuvelier, v. 11114.)]

1. Genetaire. [1° Javeline : « Le suppliant « tout en riant print une javeline ou lance *gene-* « *taire.* » (JJ. 195, p. 1033, an. 1474.) — « Une « javeline ou une *genetaire,* autrement appellée « javeline d'Espaigne. » (JJ. 208, p. 141, an. 1480.)]

L'avant garde voit les pensionnaires
Avec leurs chefz, hardiz et voluntaires
Rompre et briser lances et *genetaires.* (*J. Marot, p. 120.*)

[2° Cavalerie légère : « Lequel roy (Ferrant) « estoit bien accompagné tant d'hommes d'armes « que de gens de pié, et d'un grant nombre de « *genetaires.* » (Marten. Anecd. III, col. 1333.)]

Bondir courciers et *genetaires*
Faire ruades et grandz saulz. (*J. Marot, p. 152.*)

2. Genetaire. [Génitoires : « Se fait-on de ses « *genetaires* (du castor) Meschines à pluisieurs « affaires. » (Bestiaire, ms. dans D. C. t. III, 507 b.) — On lit *genitaire,* dans Partonopex, v. 1904.]

Genette (à la). Aller à cheval à la *genette,* avec les étriers fort courts, comme si l'on montait un *genet.* (Brantôme, sur les duels, p. 68.)

Genevois. [Soldat mercenaire venu de Gênes ou d'Italie. C'étaient surtout des arbalétriers : « L'an 1336, sur ce que Jehan de Flours procu- « reurs ou commissaire sur le fait de la marque « donnée contre les *Genevois* et les Saonois, avoit « fait arrester à Paris Faudin soudenier de Flo- « rance. » (Reg. B. 2 de la Ch. des Comptes, f. 122 a.) — « Ung castiel que bidau et *genevois* tenoient. » (Froissart, t. II, 402.) — « Chil escumeur qui bien « estoient trente mille *genevois* bidaus. » (Ib. 469.)]

Gengle. [Plaisanterie : « Leurs *gengles* et leurs « bourdes. » (Froiss. VII, 293.) — « Et le tenoient « de *gengles* et de lobes. » (Id. XIV, 59.)]

Gengler. [Badiner, bavarder, plaisanter : « Lesquelz alerent chiez le suppliant pour eulx « chauffer et esbatre et *gengler* et parler autour du « feu. » (JJ. 97, page 427, an. 1367.) — « Lequel « Guimaut dist à icellui Vincenot : pourquoi ne « s'en viennent Jehannin et Colinet, et que puent « ilz tant à *gengler* après nous ? » (JJ. 165, page 4, an. 1410.)]

Gengleres, Gengleur. [Cas sujet et cas régime, d'un mot dérivé du verbe précédent. 1° Effronté : « Car si aucuns est si *gengleres,* ki li « soit avis ke on ne doie pas plaidier pour raison. » (Conseil de Pierre de Fontaines, ch. XI, p. 88.)] — 2° Trompeur : « Icellui Huot dist audit chapellain « qu'il estoit un *gengleur,* de ce qu'il avoit revelé « avoir scellé la monition contre ledit de Mongot. » (JJ. 124, p. 206, an. 1383.)]

Genglois. [Tromperie : « Qu'il s'avoit fait comte « de Blois Par son barat et par *genglois.* » (Mousk. t. III, p. 896 b.)]

Genice. [Génisse : « Retenez à vostre eus cest « tor Et icele *genice* encor. » (Renart, v. 6082.) — « Jehan Godilles reconnait avoir prins .xxv. bestes à « laine et une *genice.* » (Delisle, Agric. Norm. 222.)]

Genicier. [Sorcier : « George Vernoys fut « accusé du crime de heresie et de faire mourir et « languir par sort et art magiques plusieurs gens « et bestail... Le suppliant dist qu'il estoit vray « qu'il l'avoit appellé *genicier.* » (JJ. 199, p. 474, an. 1464.)]

Geniteur. [Genetaire : « Par gens que on « nomme *geniteurs,* qui furent plus tost montés sur « chevaux que on appelle genets, que on ne feroit « en Franche ou en Picardie, à plainne terre, sus « bons ronchins ; et gettent et lanchent chil *geni-* « *teur* en fuiant et en cachant dardes et gavrelos, « dont il sont trop bien ouvrier. » (Froissart, t. VII, p. 126.)]

Genitilles. [Génitoires : « Certaine maladie de « roupture que ledit Coleçon avoit lonc temps avant « la dite bateure en ses *genitilles.* » (JJ. 123, p. 152, an. 1383.)]

Genoil, Genouil, Genou. [1° Genou : « Sur « son *genoill* en fiert son destre gant. » (Roland, v. 2664.) — « Li cuens Hues de Saint Pol, qui « malades ere d'une grant maladie de gote qui le « tenoit ès *genols* et ès piez. » (Villehard. § 314.) — « A son disneir le servi li rois Henriz d'Engleterre « à *genouz.* » (Mén. de Reims, § 15.) — « Bele « Erembors à la fenestre al jor Sur ses *genoz* tient « paille de color. » (Romancero, p. 49.)]

2° Génération, degré de parenté : « Au tiers « *genoil.* » (Liv. de just. 81.) — « Les puisnés seront « tenus à fere fealté à leurs ainznés, ou à leurs « successeurs, quant le lignage sera alé et descendu « si que au sisime *genouil.* » (Anc. Cout. de Norm., 1re part. ch. 27.)]

Expressions :

1° « *Genou* (le mal St), » la goutte. (Oudin.)

2° *Genoux* (se mettre de), dans les Tri. de la Noble Dame, f. 184 b ; « estre de *genous* » (Ibid. fol. 106), être, se mettre à *genoux.*

3° « *Genouil* (faire le petit), » faire la révérence. (Arresta Amor. p. 69 et passim.)

4° « *Genouils* bien souples ou bien graissés « (elle a), » elle fait quantité de révérences. (Oudin.)
5° « *Genouils* gros; il profitera (il a), » il est grossier; il pourra profiter si le hazard le donne. (Oud.)
6° [« Et est l'un (ami) à l'autre si comme li « *genoils* à la jambe. » (Brunetti Latino, Trésor, page 322.)]
7° « *Genouil* (plier le), » faire la révérence. (Nuits de Straparole, II, p. 225; Merlin Cocaie, I, p. 145.)
8° « *Genouil* (rompre l'anguille au). » (Cotgr.)

Genouiller, *v.* Se mettre à genoux [A]. Faire la révérence [B].

[A] « Quant le tenant ferra homage à son seignior, « il sera discinct et son test discover et son seignior « serra; et le tenant *genulera* devant luy sur embideux genues et tiendra ses maines extendes et « joynts ensemble, enter les maines le seignior. » (Tenures de Littl. f. 18 [a].)

[B] « Les princes devoient estre assistez et accom« pagnez de sages et grands moqueurs, et non de « ces flateurs qui vont *genouillant*, idolastrant et « bonnetant alentour d'eux. » (Contes d'Eutrapel, page 490.)

Genouillier. [Genouillière : « Genualia, gal« lice *genouillier*. » (B. N. Gloss. 4120.)]

Genoullon, Genouillon. [Genoux : « En tel « maniere me porterent dous foiz par terre, et une « à *genoillons*; et lors je senti le coutel à la gorge. » (Joinv. § 322.) — « Me fu avis, en dormant, que je « veoie le roy devant un autel à *genoillons*. » (Joinville, § 731.) — « Trop papelars estre soloies, « Quant tu a *genoullons* lavoies Les piés la povre « ribaudaille. » (Mir. de Coinci, t. I.)]

1. Genre, *s.* Race, génération : « Avoient entre« prins et s'estoient efforcez d'expeller, destituer et « destruire nous, de nostre estat et auctorité « royale, et de tout leur pouvoir nous et nostre « *genre*, que Dieu ne vueille; et outre ce faire un « nouvel roy en France. » (Monstrelet, I, p. 178 [a].) — « Si vous en irez en vostre pays, si garderez vostre « *genre* par lequel le sage Zephir pretend à conti« nuer lignage au tres preux roy de Bretaigne qui « sera chef du lignage au bon roy Mahaingné dont « nous sommes extraicts. » (Percefor. IV, f. 129 [c].) — Pour race, génération : « Il ne vouloit que d'eulx « ou de leur *genre* demourast personne qui grever « les peust. » (Percef. II, f. 143 [a].)

2. Genre. [Gendre : « Et fu baus (baillistre) de « l'empire de Constantinoble tant comme il vesqui, « pour la jonesce de son *genre*, qui juenes « estoit et enfantis. » (Mén. de Reims, § 243.)]

Gens, Gent. [*Gent* est le singulier fait sur *gentem*; *gens* est le pluriel fait sur *gentes*. Le singulier étant du féminin, il en a été de même pour le pluriel, durant le moyen âge. « A qui sa *gent* s'alient. » (Roland, v. 1641.) — « Il departi ses oz et renvoia « sa *gent*. » (Saxons, XII.) — « Mais tant enquierent « felon, Losengier et males *gens*. » (Couci, XV.) — « *Gent* françoise sont de grand beubancerie. » (Berte, coupl. VIII.) — « Seule, sans per, de toutes « *gens* louée. » (Ch. d'Orl. 25° ballade.)]

Expressions :
1° « *Gens* des bonnes villes, » bourgeois. (Ord. t. III. p. 24.)
2° « *Gens* du bourg l'abbé, qui ne demandent « qu'amour et simplesse. » Quolibet vulgaire, adressé à des personnes bonnes et simples. (Oud.)
3° « *Gens* de condition, » notaires et greffiers, à cause des sujétions auxquelles leur état les astreignoit. (Du Cange, sous *Conditionales*.)
4° « *Gens* de corps, *gens* de corsage, » hommes ou femmes de servile condition. (Laur.)
5° « *Gens* d'eglise ou de main morte. » (Laur.)
6° « *Gens* de l'ordonnance, » cavaliers des compagnies d'ordonnance. (Vig. de Charles VII, II, p. 31.)
7° « *Gens* de Mr de Roquelaure, qui tocque l'un « tocque l'autre, » personnes qui se protégent et ont de grandes affections les unes pour les autres. (Oudin, Cur. fr.)
8° « *Gens* du roy, » se dit dans les Parlemens du « procureur général et des avocats généraux; » dans les baillages il se dit « des procureur et avo« cats du roi. » (Du Cange, sous *Gens*, 3.)
9° « *Gens* de sac et de licol. » (Cotgr.)
10° « *Gens* de suitte. » (Ibid.)
11° « *Gens* de voirie. » (Ibid.)
12° « *Gens* de bien on ne perd rien (a). » (Id.)
13° « *Gens* de bien sont toujours gracieux. » (Id.)
14° « *Gens* de bien vient tout bien (de). » (Id.)
15° « *Gens* de bien sont toujours bien (les). » (Id.)
16° « *Gens*, tant de guises (tant de). » (Id.)

Gent. [1° Beau, gracieux, bien fait : « Je vos « durrai moillers *gentes* et belles. » (Roland, v. 3002.) — « Et ses biaus bras et son cors bel et « *gent*. » (Coinci, V.) — « Bele damoiselle et *gente*. » (Froiss. XV, 67.)]
[2° Considéré, considérable : « Encor averum un « *eschec* bel e *gent*. » (Roland, v. 1167.) — « Après « leur dist une *gente* raison. » (Roncisvals, p. 98.)]

1. Gente. [Jante de roue : « Jehan Honoré fai« seur de *gentes*. » (JJ. 119, p. 281, an. 1381.)]

2. Gente. [Oie : « Grues et *gentes*, et oes, et « poucins. » (Garin, dans D. C. III, 474 [c].)]

Gentement. [1° D'une gente façon : « Li quens « Rollanz *gentement* se cumbat. » (Roland, v. 2099.) — 2° Habilement : « Jehans de Castiel Moraut asse« gna le chevalier moult *gentement* et li donna « grant horion enmy la poitrine. » (Froissart, t. IX, page 329.)]

1. Gentil. [Les Juifs appelaient les peuples étrangers à leur culte τὰ ἔθνη, les nations; par imitation, les chrétiens latins ont appelé *gentiles* ceux qui n'appartenaient pas à la religion chrétienne : « Resource des petis, Lumiere des *gentils* « Et d'Israël la gloire. » (Marot, IV, 340.)]

2. Gentil, Gentieus. [1° Noble : « Il prist » muiler vaillante et honuredde, Des melz *gentilz* « de tute la contrethe. » (Alexis, IV.) — « Dist « Blancandrius: Franc sont moult *gentil* home. »

(Roland, str. VII.) — « Par le pere sont serf li fil « Qui or fussent franc et *gentil*. » (Reclus de Mol.)]

« Si sont depuis venus les habitans du royaulme « *gentilz* et villains qui s'en étoient fuyz. » (Perc. II, f. 70 b.) — « Du *gentil* au villain est trop « mauvaise la meslée. » (Id. f. 110 d.)

2° [Poli, gracieux: « Vous, dame, doit-il membrer « Qu'en *gentil* cuer, doit-on trouver Merci. » (Couci, IV.) — « Pères à cel *gentil* roy Edouard. » (Froissart, II, 22.)]

Se vos vairs yex
Frans et *gentieuls*
Daignies assir sus mon regart. *(Froiss. Poés. p. 260 b.)*

3° Par antiphrase. On a dit du duc de Lancastre : « Il entendit comment il pourroit estre saisy de « quatre *gentils* compaignons qui estranglé avoyent « son oncle le duc de Clocestre au chasteau de « Calais. » (Froiss. IV, p. 334.)

Expressions :

1° Faucon *gentil*. (Voir Desch. f. 317 b; Perceforest, I, f. 125 d.)

« Entre les faucons, les fauconniers louent celui « qu'on nomme le *gentil* pour être bon heronnier, « et à toutes manieres d'oiseaux de riviere..... et « aussi que c'est le plus hardis et vaillant de tous « les faucons. » (Budé, f. 113 b.) — [« Le faucons « *gentils* est de plus deliée maille que nul, et a les « piés jaunes. » (Mén. III, 2.)]

Gentilfemme. Femme noble : « Et l'autre « (abeïe de Noires Dames) qui sont toutes *gentil-* « *femmes*. » (Froiss. IV, 407.) — On lit « puceles « *gentisfames*, et de bourgoisages et de vilenage de « mes terres, » dans Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 59, tit. de 1268.

Gentilhomme. [Jusqu'au XVIe siècle, l'adjectif n'est pas accolé au nom homme et peut se placer après lui : « Ele (Adele) fu de Chartres cuntesse, espuse « al cunte Estievenun, *Gentil* home, noble barun. » (Rou, v. 9654.) — « Mielz valt fiz à vilain qui est « prouz et senez Que ne fait *gentilz* hum failliz e « debutez. » (Thom. de Cantorb. 63.) — « Et si sunt « il plus *gentil* homme Que cils qui vont chacier « as lievres Et que cil qui sunt coustumiers De « maindre es palais principiers. » (Rose, v. 18954.)]

Expressions :

1° « *Gentils hommes* d'armes. » Gendarmes. (Mém. de Comines, p. 239.)

2° « *Gentilshommes* à bec de corbin. » Gardes du roi armés d'une hallebarde à crochet, dits aussi les cent gentilshommes de la maison du roi. Ils avoient été institués par Louis XI. (Daniel, Milice française, t. II, p. 104 et suiv.)

3° « *Gentilshommes* à vingt écus. » Les mêmes que les précédents. (Fauchet, des Origines, II, 117.)

4° « *Gentilshommes* de chambres. » (Voy. Rabel. t. III, p. 108.) — Les princes en avoient dès le XVIe siècle : « M'estant le soir retiré avec le baron de « Modene en qui j'avois beaucoup de confiance, et « qui estoit alors *gentilhomme de ma chambre*, je « luy découvris ma pensée... » (Mém. de Guise, 16.)

5° « *Gentilhomme* de la courte épée. » Un coupeur de bourses. (Oud.)

6° « *Gentilshommes* du drapeau des gardes. » — « On peut encore compter parmi les officiers du « regiment des gardes ce qu'on appelle les quatre « *Gentilshommes du drapeau*, parce qu'ils mar- « choient autour du drapeau dans laquelle ils furent « mis armés de pertuisanes: mais ces charges ou « commissions ne durerent pas long-tems, monsieur « le duc de la Feuillade en aïant representé l'inuti- « lité au Roy. » (Mil. fr. du P. Daniel, II, p. 276.)

7° « *Gentilhomme* (foy de). » Serment français. (Brant. Cap. fr. I, p. 226.) Voir GENTILLESSE.

8° « *Gentils hommes* de la garde du roy. » (D'Aut. Ann. de Louis XII, p. 168; Pierre d'Arcy, voyage de Ch. VIII à Naples, p. 204.)

9° « *Gentilshommes* de la garde de la reine. » (Brant. Dames ill. p. 10.)

10° « *Gentilhomme* de ligne, » par raillerie. L'Italien dit « Cavalier di *malta*, par allusion à « *malta*, qui signifie du mortier. » (Oud.) — [C'est un gentilhomme qui n'a qu'une lignée, un quartier de noblesse. Un « *gentilhomme* de quatre lignes, » au contraire, est noble à quatre quartiers.] Voy. La Roque, sur la Noblesse, p. 33.

11° « *Gentilhomme* de ligne, son pere estoit pes- « cheur, » se dit d'un roturier. (Oud.)

12° « *Gentilshommes* du lit. » (Mém. de Sully, t. VI, p. 191.) — Gentilshommes de la chambre.

13° « *Gentilshommes* de la maison du roi. » (Mém. de Comines, p. 636 ; J. d'Auton, ann. de Louis XII, p. 102.) Voir les gentilshommes à bec de corbin.

14° « *Gentilshommes* de nom et d'armes. » (Le P. Ménestrier, de la Chevalerie, p. 387 et 388.) — [On lit dans Hénault : « Avant les ord. de 1579 et de « 1600, *gentilhomme* se disoit à la fois du noble de « race et de celui qui avoit acquis la noblesse par « l'exercice constant des armes ou par la possession « d'un fief; *gentilhomme de nom* et d'armes se « disoit exclusivement du noble de race. » Les deux ordonnances précitées supprimèrent la noblesse acquise par l'exercice des armes et la possession des fiefs.]

15° « *Gentilhomme* ordinaire de la chambre du « roy. » (Négot. de Jeannin, II, p. 536.)

16° « *Gentils-hommes* ordinaires de la maison du « roy. » Garde des quarante-cinq que Henri III avoit attachés à sa personne. (Milice françoise du P. Daniel, II, p. 98.)

17° « *Gentilhomme* de parchemin, » annobli par des patentes ou lettres de noblesse. (Oud.; Des Accords, l. IV, p. 15 b.)

18° « *Gentils hommes* et pensionnaires de l'hos- « tel (les cent.) » Voir gentilshommes à bec de corbin.

19° « *Gentilhomme* de pié. » — « Chacun *gentil-* « *homme de pié*, deux sols par jour. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 29.)

20° « *Gentilhomme* de robe courte. » Juge. (Apol. d'Hérod. p. 674.)

21° « *Gentilhomme* servant de guerre. » — « Il

« me souvient qu'au siege de Rouan aux premieres « guerres, un capitaine qu'on tient pour très grand « aujourd'huy, et qui a grande garde, mais dès lors « il n'estoit que simple *gentilhomme servant de* « *guerre*. » (Brant. Cap. fr. I, p. 98.)

22° « *Gentilhomme* tire la houe, » pour dire « un « villain, un paysan. » (Oudin.)

23° « *Gentilhomme* de village. » Un petit *gentilhomme*. (Oudin.)

24° « *Gentilhomme* de ville. » Un poltron. (Pasq. Rech. II, p. 121.)

25° « *Gentilshommes* de Beauce desjeunent de « baiser. » (Rab. I, p. 102.)

26° « *Gentilhomme* de la Bausse, qui se tient au « lit pendant qu'on refait ses chausses. » (Oud.)

27° « *Gentilhomme* de la Bausse, qui vend ses « chiens pour avoir du pain. » (Oud.)

28° « *Gentillomme* (il jure comme un). » (Cotgr.)

29° « *Gentillomme* (vivre en), en homme qui est « à son aise. » (Rab. III, p. 148.) — [C'est encore le nom du porc à la campagne ; il vit sans travailler et est vêtu de soies.]

Gentillastre. [« Mais ung tas de merdereaulx « lourdz, Ung oultre cuidé, ung folastre Aura un « pourpoint de velours, Contrefesant du *gentil-* « *lastre*. » (Coquil. Monol. des Pér.)]

Gentillesse, Gentilise. [1° Noblesse d'extraction : « Et ceste *gentillece* si est tozjors raportée de « par les peres et non de par les meres. » (Beaum. XLV, p. 30.)]. — On a dit de Lancelot : « De *gentil-* « *lesse* il a assez ; car il est de la lignée du roy « David. » (Lancelot du Lac, II, f. 60 ª.)]

2° [Ensemble de gentilshommes, en anglais *gentry* : « Noblesse et *gentillesse* doivent estre « aidies et conseillie par *gentillesse* (*var.* par son « pareil), » dans Froiss. X, 49.]

3° [Manières nobles et gentilles : « Berte, ma « bele fille, pleine de *gentillise*. » (Berte, coup. 100.) — On lit *genterise* dans la Chron. des ducs de Normandie, *gentelise* dans Partonopex, v. 1367.]

4° [Priviléges des gentilshommes : « Raymon « Gilbert et Alan son frère peussent user et esploi- « tier en tous cas, comme gentils hommes et nobles « personnes, et joir de tous privileges de *genti-* « *lise*, tant en Bretaigne que en tous autres lieux. » (JJ. 69, p. 263, an. 1317.)]

5° [Sorte d'exclamation, comme foi de gentilhomme : « Icellui Gidouin s'en commença à fouir « parmi les jardins, et à crier : *Gentillesse*, je suis mort. » (JJ. 143, p. 279, an. 1392.)]

6° Générosité :

> Alegiez moi par vostre *gentilise*
> Les cruelx maux que me faites avoir.
> Poét. av. 1300, I, p. 41.

Gentilment, *adv.* Joliment, agréablement. (Ord. I, 125, 227.)

Gentioux (heritages), *s.* Maisons nobles. [*Gentioux* est pour *gentieux*, variante de *gentil*, par vocalisation de *l*.] — « En la ville et siege d'Acs és « maisons nobles vulgairement dits *heritages gen-* « *tioux* de plusieurs enfans d'un mesme mariage le « fils ainé succede universellement à ses pere et « mere decedez sans faire testament. » (Coutum. gén., II, p. 673.)

Genure, *adj.* comparatif. Plus jeune, puîné : « Ensor qu'en tot il est accordé en ceste pez, que « por les mesfez que ledit Olivier de Cliçon le vieill, « mon pere, avoet fet audit comte, ge, Olivier le « *genure* au dit conte rendré. » (D. Morice, Preuves, tome I, 980, an. 1261.) — Dans le titre en latin, on lit *junior*.

Geolage, *s. m.* Droit du seigneur ou du geôlier à l'entrée de chaque prisonnier. (Cotgrave et Gr. Cout. IV, p. 511.) — [« Le *geollage* dudit Lagny « qui vaut par ans dix livres tournois. » (Cart. de Lagny, f. 244 ª, an. 1516.)]

Geole. [Geôle, cage. Voir *Gaole* : « Et cel aigle « felon tenir et atraper Et mettre en ma *geole* pour « apprendre à parler. » (Cuvelier, v. 20536.) — « Or « et argent sont dieux en terre ; Las ! comme faulx « dieus et decepvans, Qui tiennent prins à leur « *geole* Par convoitise maintes gens. » (Desch. page 433.)]

Gerachite, *s.* Pierre précieuse de couleur noire. (Marbodus, p. 1662.)

Gerarchie. *s.* Hiérarchie. (Histoire de la Toison d'Or, II, f. 88 ᵇ.) — On lit *jerarchie*, dans Deschamps, f. 301 ᵈ.

Gerbe. [Voyez Garbe : « La charretée d'oignons « en *gerbe* paiera, chascune charretée, une *gerbe* « de paaige. » (Péages de Dijon, XIVᵉ siècle.) On lit au Verger d'honneur, cité par Fr. Michel (Dict. d'argot) : « Chenes, coliers, afiquetz, pierreries, « Ainsi qu'on dit en commun proverbe, Tant en « avoit que c'estoit diablerie : Bref, mieux valoit le « lyen que la *gerbe*. »]

Expressions :

1° « *Gerbe* (cocu en), » après le mariage. (Oud.)

2° « *Gerbe* (lever la). » — « Les assemblées qui « souvent se font aux provinces pour decider que- « relles ou pour *lever la gerbe* seroient alors « converties en douces et agreables contentions. » (Disc. polit. et milit. de La Noue, p. 157.)

3° « *Gerbe* (tenu en), » enfermé. « Si tost que les « huyt compaignons entendirent les parolles de « ceux de dehors qui les semonoient de yssir à la « champaigne pour leurs corps deffendre, ou il les « affameroient dedans la forteresse... ils en furent « tous courroucez, car pas n'avoient acoustumé « d'estre *tenus en gerbes*. » (Percef. IV, f. 42 ᶜ.)

4° « *Gerbe* de feurre aux dieux (faire), » dans Rabel. t. I, p. 65. (Cotgr.) Voy. Feure.

5° « Telle *gerbe* n'est pas sans lien, » tel chevalier n'est pas sans amour. (Arest. Amor. p. 374.)

Gerberie. [Droit de gerbes : « Item la *gerberie*, « c'est assavoir de chascun feu deux gerbes ; et se « il a une beste à charrue, il en doit trois ; et se il « a trois beufs, il doit trois gerbes. » (JJ. 93, p. 43, an. 1325.)]

Gerbie. [Lance : « Icellui Cayphas vint contre « le suppliant à tout une lance ou *gerbie*, et le « cuida ferir par la poitrine. » (JJ. 153, p. 187, an. 1398.)]

Gerbier. [Amas de gerbes : « Guischart Traffoy « ....s'en ala en ung champ...... ou estoient quatre « *gerbiers*... esquelz il mist le feu. » (JJ. 190, p. 172, an. 1460.)]

Geret. [Jarret : « Icellui Ogier tenant ung *geret* « de mouton en sa main. » (JJ. 184, p. 353, an. 1453.)]

Gerfaut. [Faucon, vautour, de l'allemand *Geier*, vautour, *Falke*, faucon : « Plus desire bataille que « deduit ne *gerfaus*. » (Chans. d'Ant. VIII, 392.) — « Le chevalier respondit que l'Amorat prendroit « grand plaisance à voir blancs faucons qui sont « nommez *gerfaux*. » (Froiss. III, IV, 54.)]

Gergerie. [Ivraie : « Zizania, *gergerie*. » (Gloss. 4120, an. 1352.)]

Gergon. [Jargon : « Il court un *jergon* Que « humains auront redemption. » (L'incarnation et nativité de Nostre Saulveur et Redempteur Jesus-Christ, Inc. du xve siècle, f. 44 b.)]

Gergonner. Jargonner, dans Villon, p. 103 ; on a dit d'un chardonneret : « Sa chanson *gergonnée*. » (Opusc. d'Enoc, p. 100.)

Germain. [1° Né d'un même père et d'une même mère : « Noz volons que tuit sacent que guerre ne « se pot fere entre deus freres *germains* engenrés « d'un pere et d'une mere. » (Beaum. LIX, 1.) — 2° Issu de deux sœurs, de deux frères, du frère et de la sœur : « Je trouvai une petite nef que madame « de Baruch, qui estoit cousinne *germainne* le « comte de Montbeliart et la nostre, m'avoit don- « née. » (Joinv. § 151.)]

Germandrée, *s*. « C'est une plante qui croist « ès lieux aspres et pierreux, longue d'un espan ou « peu plus : a les feuilles petites de la forme et « entailleure des feuilles de chesne, et la fleur « pareillement petite et rougeatre. » (Fouilloux, Vén. fol 123 b.)

Germer. [« Li racine d'amariteit *germerat*. » (S. Bern. 561.) — « Es ovraignes Adam nostre terre « maudist Qui nus *germe* pechiez et dunt poi de « bien ist. » (Thomas de Cantorb. 32.)]

Germine, *s*. Germe.

Se les douze signes,
Nobles et insignes,
Qui sont les racines
Des grosses bussines
Soufflans par ces aeirs,
Accroissent vermynes,
Hommes, et *germines*,
Et vaches marines,
Marins et marines
Seront tous desers. *(Molinet, p. 141.)*

Germiner, *v*. Engendrer, produire.

Mercure chemine,
Saturne *germyne*,
Broullas et bruyne
Sont mis à ruyne,
On voit paix en Flandres. *(Molinet, p. 140.)*

O ! Jupiter, et Juno seur benigne
Lieu avez digne en place francigene,
Se Dieu permet que Phebus l'enlumine,
Qu'elle *germine* en triumphe et domine :
Mars et famine en auront plate gesne. *(Id. p. 134.)*

Gernon. [Moustache, comme *grenon* : « De li a « ses *gernons* torchiez Si en a fait ses joes bruire. » (Renart, v. 22684.)]

Geron. [Pan du bliaut : « Et la contasse le prist « par le *geront*. » (Aubri, 161 a.) — « S'or n'avoit « ci de ta gent tel fuison A ceste espée qui me pent « au *geron* T'aprenderoie ici pesme leçon. » (Raoul de Cambrai, 156.)]

Geronné. [Qui a de larges pans : « Ele out vestu « un hermin engolé Et par desor un bliaut *geroné*. » (Aubri, v. 118.)]

Geronnée. [Ce que contient un giron, un pan de bliaut : « Une *geronnée* de roisins. » (JJ. 160, p. 197, an. 1405.)]

Gerouwaide. [Devidoir : « Gigillum, *gerou-* « *waide*. » (Gloss. lat. 4120.)]

Gerromez. [Garçon marchand de vin, diminutif de *groom*, aujourd'hui *gourmet* : « Les pontonniers « crieront hors et ens, affin que les vallez ou *ger-* « *romez* des marchands, se ilz sont hors leurs « bateaulx, se retraient en leurs bateaulx. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Gertier. [Jarretière : « Les chevaliers du bleu « *gertier*. » (Froiss. IV, 203.)]

Gery. [« Un arbre appellé ou pays (Normandie) « *gery*. » (JJ. 166, p. 364, an. 1412.)]

Gesine. [1° Couches : « Veer ala en sa *gesine* « Li dus Gerbers la reïne. » (Benoit, II, 10763.) — 2° Situation de l'homme alité : « Ne j'osaisse dire « en nul sens Quele seroit la medecine Qui m'oste- « roit celle *gesine*. » (Blanche et Jehan, 736.) — 3° Etat de ce qui est renversé : « Fourches patibu- « laires... estant actuellement en *gésine* par terre. » (1402. Ordonnance de la Prévôté ; L. C. de D.) — 4° Festin de relevaille : « L'exposant oi dire que « icelle femme avoit esté à une *gessine*, autrement « nommée au pays (Coutance) cuffere. » (JJ. 167, p. 359, an. 1414.)]

Gesir. 1° Etre couchée, en parlant d'une personne amoureuse qui ne peut reposer :

Or me relief et or me *gis*. *(Rom. de Narcisse, 118 b.)*

[« Venu est à la serve qui *git* au lit paré. » (Berte, couplet 15.)] — « Tellement avez fait que vous les « avez chassez..... et *gerrez* encore anuyt en leurs « herbergemens et logeis. » (Joinv. p. 47.) Parlant de Gautier de Brienne : « Il entroit dans sa chapelle « et là estoit longuement à rendre graces et louanges « à Dieu et puis s'en venoit *gesir* avec sa femme. » (Id. p. 98.)

Bref c'estoit ung plaisir
De veoir abatre et en terre *gesir*
Venitiens qui n'avoient le loysir
D'eux relever. *(J. Marot. 12.)*

2° [Connaître charnellement : « Li desloiaus rois « Henriz ala tant entour la damoiselle que il *jut*

« charneument à li. » (Ménagier de Reims, § 19.) Voir Renart, v. 583. — 3° Etre en couches, accoucher: « Et sa femme *gist* de gesine. » (Renart, v. 20514.) — « Laquelle femme a *geu* de enfant « souvent. » (JJ. 109, p. 372, an. 1376.) — « Elle « *gisoit* d'enfant de madame Catheline sa fille. » (Froiss. IX, 44.) — 4° Etre étendu mort: « Tant bons « vassals veez *gesir* par tere. » (Roland, v. 1694.)]

Jusqu'en greve l'en les traina
Et puis l'en les decapita:
Grant piece *jurent* sur la plaine
Puis getta l'en leurs corps en Saine. *(Desch. f. 575 a.)*

5° [Etre enterré: « *Gesir* porrum el burc de Seint « Denise. » (Roland, v. 973.) — « Je vel *gesir* au « Val Nostre Dame. » (Cart. du Val N. D. an. 1274.) — « Item, il veut et ordonne ladicte sepulture estre « mise pour *gesir* et reposer.... en l'église monsei- « gneur Saint-George à Pithiviers. » (1419. Testam. de Jean de Bardilly. L. C. de D.)]

Expressions:

1° « *Gist* (je dirai ce que le cuer m'en), » pour je dirai ce que j'ai sur le cœur. (Percef. I, 157 c.)

2° « Tout ce que *gist* en peril n'est pas perdu. » (Cotgrave.)

3° « *Gist* (tant gratte la chevre que mal. » (Id.)

4° On conseille à un homme âgé de se marier pour n'être pas à la merci de ses valets: « Encore « vivant vous osteroient comme ils font à leurs « maistres gens d'Eglise la couverte dessous vous, « pour sur belle paille toute fresche, vous laisser « disputer contre les mouches et *tirer à gist* la « mise et recepte de votre conscience. » (Eutrapel, p. 405.) C'est tirer au sort.

1. Gesse. [Plante légumineuse: « Le suppliant « trouva en une piece de terre...... qui avoit esté « semée de *gesses*, les chievres et les berbiz de « Bernard Garnier. » (JJ. 189, p. 163, an. 1457.)]

2. Gesse. [« Goutiere ou *gesse* pour porter les « eaux communes. » (Cout. de Bretagne, art. 712.)]

Gest. [Jais: « Il est accordé entre les mestres « patrenostriers d'ambre et de *gest*, que il ne ou- « vreront jamès de nuiz des dites paternostres. » (Livre des Métiers, p. 71.)]

1. Geste. [1° Chronique, histoire, du neutre pluriel *gesta*, transformé en féminin singulier: « Ci falt la *geste*. » (Roland, v. 4002.) — « Il est « escrit en l'anciene *geste*. » (Roland, v. 3742.)]

Uns roi Nabugodonozor,
Ki fu pierdus plorés et plains,
Et parmi bos et parmi plains
Ala et vesqui comme bieste:
Ce nos racounte et dist la *gieste*. *(Mousk. p. 664.)*

2° [Race, lignée, famille: « Dieu me cunfunde, se « la *geste* en desment. » (Roland, v. 788.) — « Que « ses barons assanlera Tot icil qui sont de sa « *geste*. » (Flore et Blanchefl. v. 2094.)] — 3° Actions d'éclat:

Noble en cueur, saige, debonnaire
Tant plus à tes *gestes* l'en pence,
Tant plus es digne de memoire. *(Vig. de Ch. VII, II, 10.)*

2. Geste. [Mouvement des bras et des mains, du latin *gestus*.] — « Pour ce qu'il estoit beau et « monstroit en soi toute belle générosité sa *geste* « et vaillance et sa façon fort belle qui promettoit « qu'un jour il seroit un grant capitaine. » (Brant. Cap. fr. I, p. 390.)

Ainsi me teu en contemplant la *geste*
De gens ravis d'un tel regard celeste. *(C. Marot, p. 238.)*

Laquelle avec un *geste* joyeux dist ainsy.
Nuits de Strap. t. II, p. 159.

Charles duc de Bourbon y fut si somptueux
Que bien y monstroit la *geste* d'homme trés vertueux.
J. Marot, p. 103.

« Quant la dame eut considéré le *geste* du saint « prud'homme qui de son faict ne se devoit garder, « elle pourpensa que sanz l'ayde du Dieu souverain « il ne pouvoit estre de si grant aage ne de tant « puissant vigueur. » (Percef. IV, fol. 73 b.)

Gesticulation. [« Mines et *gesticulations*. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 134.)]

Gestre. [Hêtre (?): « Una crux de ligno, dicto « *gestre*. » (JJ. I, p. 7, an. 1335.)]

Get. [1° (Voir Geez.) Entrave pour les pieds d'un oiseau: « Les *gez* des piez furent mout avenant. » (Roncisvals, 164.) — « Laise les *gés*, si lait l'oisel « aler. » (Gérard de Viane, v. 128.) — 2° *Jet*, dans Agolant, v. 360.]

Geter. [Voir Getter.]

Getoier, Getouoir. [Voir Gectoire, jeton.]

Getoire. [« Une grant paelle, appellée *getoire*, « qui estoit ferrée. » (JJ. 165, p. 247, an. 1411.)]

Getouer. [Aspersoir d'église: « Item, un orcel « d'argent à eaue benoiste et le *getouer*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 50.)]

Gettaison. [Action de jeter: « Si *gettaison* se « faisoit en la mer. » (Hist. de Bretagne, Preuves, t. I, p. 790.)]

Gettée de maisons. [Même sens que *pourjet* de maisons (*projectum*). Bâtiment saillissant sur rue: « Le dict Colin, pour la *gettée* d'icelle maison. » (1401. Recepte d'Yèvre-le-Chastel; L. C. de D.)]

Getter. [1° Jeter: « Enz en l' fou la *getterent* « com arde tost. » (Eulalie.) — « *Getet* serez sur « un malvais somier. » (Roland, str. 35.) — « Hau- « bert et baume i *getent* grant flambur. » (Roland, str. 135.) — 2° Lancer: « Cil court plus tost qu'ars « ne *gete* bougon. » (Roncisv. 74.) — « Ele l'entent, « si lui *geta* un ris. » (Audefr. le Bast, dans P. Pâris, 40.) — 3° Pousser un cri, un soupir: « Quant « s'estoit relevée, mout grans soupirs *getoit*. » (Berte, c. 28.) — « Lors a la male serve un mout « grant cri *geté*. » (Id. c. 5.) — 4° Tirer un canon: « *Getter* canon. » (JJ. 165, p. 247, an. 1411.) — 5° Répartir un impôt: « *Getter* nostre rente de blé. » (Ord. IV, 391, an. 1259.)]

Gettoire. [Pelle: « Une *gettoire* ou pelle de bois. » (JJ. 184, p. 450, an. 1454.)]

Getton. [Jeton: « *Gettons* de la Chambre des Comptes de monsgr le duc d'Orleans. » (Emaux de De Laborde, p. 328.) — « Certaine quantité de mor- « ceaux de cuivre à forme de *gettons* non signés,

« et autres ferremens et artifices à faire monnoye. » (JJ. 146, p. 185, an. 1394.)]

Geule. [Gorge : « Et il avoient tout les *geules* « copées. » (Froiss. X, 342.)]

Geveline. [Javeline : « Espiotz, lances gages, « *gevelines*. » (JJ. 187, p. 140, an. 1455.)]

Geyndre. [Geindre, garçon boulanger, dans un Arrêt du parlement de Paris, an. 1420, fol. 22[a]]

Gezillons. [Gazouillement : « Qui des oiseaux « oïst les sons Et haut et bas les *gezillons*. » (Flore et Blanchefleur, v. 2037.)]

Ghaskerer. [Labourer, aux Archives de Saint-Omer : « *Ghaskerer*, binner et semer. » (Du Cange, t. III, p. 490[c].)]

Ghelay. Sauf-conduit. Marguerite d'Autriche écrit à l'empereur Maximilien I[er], son père : « Je « vous advertiz comme, puis n'agueres estans les « marchans de pardeça, au nombre de plus de quatre « vingt en chemin pour aller à Francfort et ayant « avec eulx un *ghelay* de monsieur de Juilliers « assez près de Coulogne y sont survenus cent che- « vaulx gheldrois qui ont rué jus les dits povres « marchands, etc. » (Lett. de Louis XII, II, p. 158.)

Ghenchir. [Gauchir, s'esquiver : « Hanequin « de la Wagne chaudrelier cuida et voult estochier « et ferir ledit Jehan d'un coutel...... s'eschiva et « *ghenchi* ledit Jehan. » (JJ. 98, p. 671, an. 1365.)]

Gherpir. [Abandonner, délaisser : « Tous ont « *gherpi* tentes et trés, Cascuns d'aus s'est de là « sevrés. » (Cléomadès, dans Du Cange, III, 584[c].)]

Gheude. [Gilde : « Et ne puet nuls ne nulle faire « boulhengerie .. s'il n'est en le *gheude*; et ne puet « nuls entrer en le *gheude* pour faire le mestier, « s'il n'a esté varlez. » (Ord. V, 509, an. 1355.)]

Ghiesquiere. [Jachère, au cart. de S. Pierre de Lille, dans Du Cange, III, 490[c].)]

Ghille. [Fraude (Voir Guille) : « La fu occis par « tele *ghille* Li queus Engorrans d'Abbeville. » (Ph. Mouskes.)]

Ghisarmes. [Hallebarde (Voir Guisarme) : « Il « ne venoient pas sans armes; Haches portoient et « *ghisarmes*. » (Vie de J.-C. dans D. C. III, 524[b].)]

Ghisele. [Otage : « Que pour cas civilz l'en ne « pourra doresenavant en nostredicte chastellenie « prendre a hostage, nommé *ghisele*, fors seule- « ment les deux principaux ou les complices. » (Ord. IX, 586, an. 1410.)]

Ghyselhuys. 1° Lieu où s'assemblent les gens de justice : « En la paroisse de S. Folquyn y a une « maison assise comme au milieu du dit pays « appellé le *ghyselhuus*, et lands-huus ou les justi- « ciers, officiers, et greffier du d. pays se doivent « trouver et assembler, pour l'administration de « justice, etc. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 298[a].) — 2° Prison : « L'on est dans l'usage comme d'ancien- « neté de cinq sortes de jurisdictions; de la cham- « bre, des mandemens, des arrets de la vierschare, « et de la prison dit *ghyselhuys*. » (N. C. G. I, 974[a].)

Gibacier. [Bourse, gibecière : « Jehan Bourre- « bas avoit à sa seinture un petit *gibacier*, duquel « ledit Richier couppa les pendans.... et avoit audit « *gibacier* huit solz parisis ou environ. » (JJ. 103, p. 258, an. 1372.)]

Et failloit un grant *gibacier*,
Plain de rouelles de leton,
Lequel son maistre faulconier,
Attachoit au bout d'ung baston,
Quant les nymphes oyoient le son,
Tant fusent-ilz vollées loing,
Elles accouroyent de grant rondon. *(Coquillart, p. 108.)*

Gibault. [Sorte de serpe : « Ung *gibault* em- « manché d'un grant manche de bois. » (JJ. 206, p. 1159, an. 1477.)]

1. Gibe. [Sorte de serpe : « Ung baston ferré en « façon de sarpe, nommé *gibe* ou pays de Perigort, « dont on coppe les malles herbes des champs. » (JJ. 185, p. 111, an. 1451.) — « Une *gibe* faite en la « façon d'une gisarme. » (JJ. 200, p. 174, an. 1466.) — « Gillaume Versavaulx tenant ung volant, que « l'en appelle *gibbe*. » (JJ. 195, p. 1000, an. 1473.)]

2. Gibe. [Paquet, ballot : « S'il y a .xx. draps ou « plus en le plate c'est *gibe*; et doit le *gibe* .xlviii. « sols paris. » (Cart. 21 de Corbie, f. 339, an. 1295.) — « Pierre de Poitiers, lieur de *gibes* et de fardeaux, « povre homme. » (JJ. 112, p. 83, an. 1377.)]

Gibecer, Gibeer, Gibeier, Giboyer. [Chasser : « Tant que un seul chevalier vit, Qui *gibeçoit* « d'un espervier, El pré devant le chevalier. » (Poëte cité par Borel.) — « Et quant li enfès fu « venuz de *gibeier* et de jouer. » (Dom Bouquet, VIII, 346.) — « Le suppliant s'en ala tout *gibeant* « jusques à Nogion. » (JJ. 195, p. 921, an. 1473.) — « Jehan Dujardin... ayant ung autour et plusieurs « levriers.... ala vers les parties de Villiers pour « *giboyer*. » (JJ. 195, p. 1219, an. 1474.)]

Gibecier, Gibeciere. [Bourse : « Le sup- « pliant.... print ung *gibecier* de cuir ou avoit une « cedule. » (JJ. 187, p. 274, an. 1457.) — « Icellui « Genoilhac ouvrit son *gibessier* et mist sur la table « aucune quantité de monnoye. » (JJ. 195, p. 1605, an. 1476.) — « Pour six *gibecieres* broudées et « estoffées à boutons de perles, données aux cheva- « liers qui servirent la ditte dame à son dit sacre. » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1351.)] — Parlant d'un livre intitulé les Hauts Faits, gestes et vaillances de M. d'Epernon, en son voyage de Provence : « Le titre le chantoit ainsi, et estoit très bien im- « primé, mais tournant le premier feuillet et les « autres en suivant, on les trouvoit tous en blanc « et rien imprimé. Les curieux tant amys qu'enne- « mis du dit sieur d'Espernon accouroient ...lesquels « voyant le titre deboursoient de leurs *gibbecieres* « pour en faire l'achat. » (Brant. Cap. fr. IV, 314.)

Lors le gallant tire de faict
De dedens sa *gibeciere*
Une bource d'argent legiere
Qui estoit pleine de mereaux. *(Villon, p. 30.)*

« *Gibessiere* d'un advocat (estomac ouvert comme « la). » (Rabelais, I, p. 217.)

Gibelez, *s.* Peut-être pâté, gimblette. (Voir Flore et Blanchefl. v. 3187.)

Cil aiment poules et rost,
Oisons nouveaux et *gibelez*,
Entremellez de poucinez. *(Bat. de Quaresme, f. 92 d.)*

Gibelin. [Partisan d'une faction italienne attachée à l'empereur d'Allemagne et opposée aux Guelfes, partisans du pape. Elle tire son nom de Conrad III de *Weibelingen*, élu empereur d'Allemagne en 1138 : « Gyton Doire (Doria) capitaine de « nostre armée *guibeline* que nous avons eu der- « renierement en la mer. » (JJ. 72, p. 73, an. 1339.)] — « Au regard des Guelfes et des *Gibelins*, encore « que nous soyons asseurez que ces deux paroles « eussent pris leur commencement de la querelle « du pape avec l'empereur Frederic, si est-ce que « quand vous aurez bien recherché tous les autheurs « qui en ont escrit, malaisement que puissiez sça- « voir qui donna la premiere entrée à ces deux « mots. » (Pasquier, Rech. p. 737.)

Giber. [Se débattre. Ruer, en poitevin actuel. Comparez *Regiber*, regimber : « Icellui Gieffroy et « icelle Gervaisote s'entreprindrent à jouer et *giber* « ensemble l'un à l'autre publiquement devant les « dessusdiz, et le cuida ladite femme en eulx jouant « abatre à terre. » (JJ. 119, p. 246, an. 1381.) — « Prindrent ledit Girart à *giber* par maniere d'es- « batement par les piez et par les mains. » (JJ. 121, p. 96, an. 1382.)]

Gibet. [1° Potence : « Car s'il est mal acquis, « tout leur convient rendre, S'il ne vuelent leurs « ames au *gibet* d'enfer pendre. » (Testam. de J. de Meung, 830.) — « Jeune president, jeune mire Font « plein *gibet*, plein cimetiere. » (P. Pâris, MSS. fr. de la Bibl. du Roi, VI, 258.) — « Estre pendu au « *gibet* de fust ou de pierre. » (Ménagier, I, 3.) — 2° Sorte de fronde : « Fundibula sunt quædam parvæ « machinæ cum funda in baculo dependente, gal- « lice *gibet*. » (Gloss. lat.-fr. 4120.) — 3° Masse d'armes : « En dementiers que cil versa La lance « cheai et froissa. Et il a le *gibet* saissi, Qui à son « destre bras pendi. » (Rou, dans D. C. III, 518 b.)]

Guillain menga, tot premier,
Qui en son lit s'ala bouter
Por le moine desbareser,
En sa main porta un *gibet*
Qu'il ot emprunté d'un valet. *(Fabl. fonds S. Germain.)*

4° [Raisins empaquetés en feuilles de figuier : « Les gens du Vivarès appellent ces paquets là, « supplications et *gibets*. » (O. de Serres, 242.)]

Expressions :

1° « *Gibet à fest.* » Voir Fest.

2° Noble homme, hault, puissant et preux :

Messire Anguerant l'outrageux,
. . . .
Capitaine de plusieurs lieux,
Et chevalier sur le pavé
Pour servir de *gibet a pié.* *(Coquillart, p. 101.)*

3° « *Gibet* de la croix, » dans la Chron. de S. Den. t. I, fol. 147 b.

4° « Atour du *gibet*. » (Cheval. de la Tour Landry, fol. 27 a.) Voir sous Atour.

5° « *Gibbet* (le repentir vient trop tard au). » (Cotgrave.)

6° « *Gibbet* (les beaux hommes au). » (Id.)

7° « *Gibbet* (il est plus malheureux que le bois « dont on fait le). » (Recherches de Pasq. VIII, 712.)

Gibier. [1° Infinitif de *gibecer*, *giboyer*, pris substantivement, au sens de chasse : « Un jour « d'aoust, après mangier, Alerent tous trois en « *gibier*. » (Vies MSS. des Pères, dans Du Cange, III, p. 518 a.) — « Si avinst que environ le dernier « jour d'aoust ledit Jehannin du Caable.... fust alé « en *gibier*, comme gentils homs ont acoustumé. » (JJ. 98, p. 479, an. 1365.) Voir Froissart, XV, 77.]

J'estois une fois en *gibyer*
Et avoye un bon espervier. *(G. de la Bigne, fol. 46 a.)*

2° Ressort, au sens familier : « Y a-t-il chose plus « propre à vraiz et parfaitz amans, voires plus « necessaire que l'intelligence de leur amityé et de « leur concorde? lesquelles deux sont certes du « *gibier* de la philosophie. » (L'Amant Ressuscité, p. 88.) — « Cela n'est pas de votre *gibier*. » (Oudin, Cur. fr.) — « *Gibier* (avoir pour), » avoir pour objet de ses recherches, de sa poursuite. (Id.)

Expressions :

1° « *Gibier* aux epreviers (aller en), » aller à la chasse au vol. (Saintré, p. 614.)

2° « *Gibier* (estre en beau), » être dans une position favorable pour être pris ou combattu : « Le roy « luy dit qu'il avoit conclu que point ils ne seroient « combatus ; et ainsi ne les furent-ils point, et si « s'estoient-ils *mis au plus beau gibier* que jamais « furent. » (Hist. d'Artus III, connest. de Fr. duc de Bret. p. 778.) — Paul de Nove, doge de Gennes, est livré aux François par un patron de barque : « Le dict patron trouva maniere de mener le dict « Paul de Nove, par maniere de passetemps sur la « rive de la marine, où avoit plusieurs barques, « naulx et galeres de Gennes et d'ailleurs. Et entre « autres estoient celles de Pergent deguisée, où le « dict Pergent estoit, le quel sitost qu'il le veid et « ses gens *en si beau gibier*, meit hors quelque « nombre de ses gens armez. » (Hist. de Louis XII, par J. d'Auton, p. 251.) — « Il luy fit oublier de « remettre sa bourse en sa manche et la laissa « pendre, sans y prendre garde ; estant cette bourse « *en si beau gibier*, le galend se tenoit toujours « près de sa proye. » (Contes de Desper. II, p. 115.)

3° « *Gibier* (hanter le), » avoir des amans :

Bourgeoise *hante le gibier*,
Et pour mieux faire son debvoir,
Elle ayme ung plaisant escuyer ;
Et afin de son cas celler
Elle permet sa chamberiere
Baiser, taster, faire, et galler
Au paige monsieur en derriere. *(Coquillart, p. 44.)*

4° « *Gibier* (une mechante bague au), » pour dire une prostituée. (Coquillart, p. 54.)

Gide, Ghide. [Guide, du genre féminin : « Pour « *gide* et pour conduiseur vous m'avés pris. » (Froiss. III, 123.) — « Fors ils et une *ghide* qui les « menoit. » (Id. II, 391.)]

Gieffroy. [Nom propre tourné en dérision :

« Laquelle femme appelloit icellui son mary san- « glant couppault et se ventoit de l'avoir acoup- « paudi.... En l'appelant *Gieffroy* par maniere de « moquerie, combien qu'il eust nom Jehan. » (JJ. 169, p. 132, an. 1416.)]

Giels. [Gelée, frimas : « Veit les tuneires e les « vens e les *giels*. » (Roland, v. 2533.)]

Glen. [On lit dans Froiss. XIV, 271 : « Se par « deffaulte de bon air ou de doulces viandes, mor- « talité se boutoit en nostre ost, tous se moroient « à *gien* l'un par l'autre. » — « Quand on veut « fouir une vigne, On ne va mie tout à ligne : Il « faut fouir de *gien* en *gien*. » (Poësie de 1376, Du Cange, III, 519 ᵇ.)]

Giennois. [Monnaie de Gien : « L'exposant et « Estienne le Jondray se prirent à jouer aux dez « sur un denier, appellé *giennois* qui valoit demi « blanc. » (JJ. 117, p. 137, an. 1380.)]

Gieraucie. [Hiérarchie : « De par moi leur « direz, et de ce vous deprie Que du pouvoir de « Dieu et de Sainte Marie De saintes et de saints « qui sont en tronisie, D'Angles, d'archangles et de « la *gieraucie*. » (Cuvelier.)]

Gieser. [Flèches, dérivé de *gæsa* : « E wigres « e darz e museras e agiez e *gieser*. » (Roland, vers 2075.)]

Giest. [Taille, impôt : « Leur part et porcion du « *giest* et taille, qui leur sera imposé. » (Ord. t. V, p. 475, an. 1371.)]

Giez. [Pierre du seuil : « A l'aide d'un levier ou « de baston, le suppliant osta le *giez* ou pierre de « dessoubz l'uis. » (JJ. 163, p. 381, an. 1409.)]

Giffarde. [Servante, aux Miracles de Coinci, I : « N'i a torke pot, ne *giffarde*, Tant ait desous povre « fardel, N'ait cuevrechiés, manche ou ardel. »]

Gifflard, *adj.* Joufflu. (Cotgrave.)

Giffle. [Joue, en bourguignon.]

Gige, Gigue. [Instrument de musique ; comparez l'allemand *Geige*, violon : « Cil prince nous ont « fait la fique En harpe, en viele et en *gigue*. » (Guiot de Provins, dans Du Cange, III, 519 ᵇ.) — « En estrumens oir sonner Psalteres, harpes et « vieles, *Giges* et chifonies beles. » (Lusidaire, ib.)]

Gigeours. [Joueurs de gigue : « Et des flau- « teurs de Behaigne Et des *gigeours* d'Alemaigne. » (Cléomadès, dans Du Cange, III, 519 ᵇ.)]

Gilfaut. [Gerfaut, dans un Glossaire du fonds S. Germain : « Herodius ; un oiseau de proie, *gil-* « *faut*. » (Du Cange, III, 665 ᵃ.)]

Gille. [Supercherie ; voir Guille : « Et il arriva « en Pontiu, Mais jou ne say dire en quel liu, Fors « tant que à celle port par *gille*, Le prist li quens « Guis d'Abbeville. » (Mouskes, dans Du Cange, t. III, p. 591 ᵇ.)]

Giller. [Tromper ; voir Guiller : « Et li dient : « laissiés l'aler, Puis qu'il nos voloit *giller*. » (Cléomadès, dans Du Cange, III, 591 ᵇ.)]

Gillere. [Trompeur : « Sachiés que chilz est uns « *gillere*, Mauvais et trahites et lere, Vostre hon- « neur vous voloit tollir. » (Cléomadès, dans Du Cange, III, 591 ᵇ.) — C'est là un cas sujet ; le cas régime est *guilleor*.]

Gimgembrat. [Gingembre, dans Guiot de Provins, d'après D. C. III, 22 ᵃ : « S'ils reviennent de « Monpellier, Lor lectuaire sont moult cher ; Los, « dient ils, ce m'est avis Qu'ils ont *gimgimbrat* et « pliris. » — On lit *gimgembrat*, aux Ordonn. t. I, p. 513, an. 1312.]

Gingembre. [« *Gingembres* et canele et chucre « et asur bis, Toutes choses flairans pour estre res- « jouis Y porroit on trover. » (Baud. de Seb. t. XI, page 515.) — « *Gingimbre*, rubarbe lignaloecy et « canele. » (Joinv. § 189.)]

Gingois (de). [De côté : « Ung riz gecta tout de « *gingois*, Fist ung signe que j'entendy, C'estoit la « plus belle des troys. » (Chansons du xvᵉ siècle, p. p. G. Paris, 7.)]

Ginguet. [Sans force : « Il y a des mots qui « naissent entre nous par hazard et auxquels le « peuple donne cours sans savoir pourquoi. En « l'an 1554 nous eusmes des vins infiniment verds, « que l'on appela *ginquets*. » (Pasquier, Rech. t. VIII, p. 43.)]

Gipe. [Gilet, justaucorps : « Une chemise blan- « che comme flor de pré Ont lors vestu Biétris au « vis cler ; Puis li vestirent le blial d'or ouvré Et « une *gipe* de gris sans arester. » (Garin.)]

Gipon. [Forme extensive du précédent. Pourpoint : « Un bon *gippon* de soie en l'eure li donna : « Onques ne l'ot vestu ne par dedens entra. » (Cuvelier, v. 1615.)]

Gipponnier. [Tailleur de jupons : « Coustu- « riers, pourpointiers ou *gipponniers* de la ville « et fourbours de Troyes. » (Ordonn. VIII, p. 385, an. 1399.)]

Giraffle. [Girafe : « Ouquel coffre a esté trouvé « une *giraffle* d'or enlevée et esmaillée poisant une « once et demye. » (Biblioth. de l'Ec. des Chartes, 6ᵉ série, I, 366, xvᵉ s.)]

Gires. [Douleurs de l'enfantement : « Bries et « sans gentir *gires* en futes acouchie Du fis qui à « Noel nacqui de vous, Marie. » (Enfants Haymon, v. 783.)]

Girofle, Girofre. [« Et gengimbre e *girofre* à « puignies mangeit. » (Th. de Cant. 102.) — « Ne « *girofles* ne garingaus A cele odour rien ne pri- « soit. » (Flore et Blanchefl. 381.)] — Charlemagne s'écrie à la mort d'Ogier :

> Vous estiés la flors des Danois
> Vous m'avez osté moult Danois
> Vous etiés *giroufle* et lis
> Sur tous chevaliers de lis. *(Mouskes, p. 229.)*

Giron. [1° Pan de vêtement : « Ceignent espées « au senestre *giron*. » (Garin, dans D. C. III, 603 ᵃ.)]

[2° Triangles d'étoffe semblables aux girons héraldiques : « Son pavillon a fait tendre Auberis... « Plus de sept mil *gyrons*, i ot bastis..... sept mille « *girons* i ot fait entaillier. » (Aubri le Bourgoing.)]

[3° Revers de cuir : « Que l'en ne puisse mettre « ou tiges de heusiaus, ne d'estivaus, ne de heuses « de cordoan, qu'il n'i ait demi pié de *giron* ou plus « de cordoan par dessous. » (JJ. 56, p. 11, an. 1317.) Voir GERON.]

Expressions :

1° « *Giron* en la justice (tendre le). » — « Quand « le deffendeur compare à l'assignation qui lui a « été baillée et qu'il accorde au demandeur ses fins « et conclusions. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) — « C'est lorsque quelqu'un se dit tout prêt à recevoir « de l'argent en payement. » (Du Cange, au mot *Gyro*, 1.)

2° « *Giron* (il ne se faut fier ni à femme ni a). » (Cotgrave.)

Gironnée. [Contenance d'un giron, d'un pan de vêtement : « Icellui Roussel qui avoit une *giron-* « *née* de cailloux, en suiant le suppliant. » (JJ. 160, p. 142, an. 1405.)]

Girouet, *s.* « *Girouet*, platine de fer en forme de « panonceau, tournant à tous vants, au faite d'un « toit. » (Monet.) — *Girouet* (Cotgrave) ; *girouette* (Petit Jean de Saintré, p. 137.)

Gisant, *part. et s.* Meule inférieure, dans un moulin. (N. C. G. I, 750.)

Expressions :

1° « *Gisant* (bois), » pour arbre abattu. (Monet.)

2° « *Gisant* (en son), » dans sa chute. (Percefor. vol. I, f. 152 [d].)

3° « *Gisant* envers, » couché à l'envers. (J. Marot, page 123.)

4° « *Gissant* d'enfans (femmes), » femme en couche. (Poës. av. 1300, IV, p. 1356.)

5° « *Gisans* (gages), » gages offerts et présentés sur le champ : « Toutes les fois que bestes manjans « sont prises pour aucun forfet dont le prenierres « vieut avoir l'amande et le damage que eles firent « et chil qui les bestes sont offre a bailler pleges ou « *gages gisans* souffisans pour le damage et pour « l'amande que li prenierres demande, li prenier- « res doit rendre les bestes manjans pour les *gages* « *gisans*, ou par pleges. » (Beaum. p. 282.)

6° « *Gisans* (nans), » même sens. (Id. p. 283.)

7° « *Gisant* (harenc). » — « Le *harenc* sor et blanc « et *gisant* doit quatre deniers de halage et deux « deniers du millier. » (Ord. II, p. 582.)

8° « *Gisant* (pont), » un pont fixe, en opposition au pont levis. Parlant de plusieurs seigneurs françois qui se trouvent au siége de Raco, attaquée par le roi de Hongrie et défendue par les Turcs : « Si « tost que les ennemis les veirent approcher, ils « issirent dehors en grand quantité pour aller rom- « pre un *pont gisant*, qui estoit par dessus un « grand fossé. » (Histoire du mareschal Boucicaut, page 85.)

Gisarme. [Hallebarde (voir GUISARME) : « Hasches « et *gisarmes* tenoient. » (Rou, dans D. C. t. III, p. 524 [b].) Voir aussi Froissart, VII, 214.]

1. Gise. [Guise : « Si ordonnerent leurs vais- « siaus en très bonne *gise*. » (Froiss. III, 195.)]

2. Gise. [Aiguillon : « Il lui getast l'aguillon, « appellé la *gise*, à quoy il poignoit et cassoit « lesdiz beufs. » (JJ. 121, p. 93, an. 1382.)]

Giste. [Mot masculin ou féminin. 1° Lieu où l'on gîte, où l'on couche ordinairement : « Quant la « loutre part du lieu où il demeure qui est appelé, « selon le mestier, *giste*. » (Modus, f. 43.)] — « Sor- « tir de la *giste*. » (Fouilloux, Vénerie, f. 68 [b].)

[2° Couchée en voyage : « De toutes les *gistes* et « les visitacions que li roys fist par son royaume « me voeil je briefment passer. » (Froiss. VI, 322.) — « Et vint ce soir au souper et à la *giste* à Has- « pre. » (Id. III, 7.) — « Il se partirent et vindrent « au *giste* à Bruges sur le tart. » (Id. X, 451.) A ce sens se rattache le droit de *giste* ou de procuration. Le tenancier doit héberger son seigneur et lui donner à lui et à sa *mesnie* un dîner ou deux ; *parata*, sous les deux premières races, *pastus*, *manducarium*, *cibus* sous la troisième. Avec le seigneur, il fallait nourrir ses chiens (*brenne*, *brennagium*.) Le dîner entraînait le coucher (*mansionagium*, *gista*, *herberga*.) Le tenancier fournissait alors les draps, les matelas (*culcitra*, *quassini*, *linteamina*.) Ces droits exigés des tenanciers par le seigneur, des abbayes et des cures par les évêques (*circada*), ruinaient celui qui les acquittait. Aussi est-il souvent stipulé que le seigneur ne prendra le gîte qu'une fois l'an. (*Giste de Noel*, aux Ord. III, 583.) Mais le seigneur voulait pleinement jouir du droit ainsi réduit, et exige une indemnité quand il ne prend pas le gîte. Paris y fut soumis jusqu'au XII[e] siècle.] Les baillis même usurpèrent ce droit chez les particuliers, mais cela leur fut défendu par l'art. 15 de l'Ordonnance de Louis IX, du mois de décembre 1254.

3° Poutres d'une charpente, d'un pont : « En « pignons, ou murs communs, pourra chacun rom- « pre et percher pour y massonner ou ancrer som- « miers, *gistes* ou autres bois, ou pierres à la « commodité de sa maison, à ses depens, en repa- « rant tout ce qu'il y pourra avoir rompu. » (N. C. Gén. t. II, 1008.) — « Les Flamans, qui la sont, ont « defait tout leur pont, et tellement croisé de « grand mesrien attaché parmi les *gistes* du pont, « qu'impossible seroit d'y passer nef ne nacelle. » (Froiss. II, p. 206.)

[4° Morceau du bœuf entre la cuisse et l'épaule : « Gramose est faite de la char froide du *giste* qui « est demourée du disner. » (Ménagier, II, 5.)]

Gisternei. [Instrument de musique ; voir GUITERNE : « Comme icellui Lottin eust joué d'une « *gisternei* qu'il avoit, pour faire esbatre et dansier « plusieurs jeunes gens qui là estoient assemblez. » (JJ. 154, p. 172, an. 1399.)]

Giter. [1° Jeter : « Et cil asegia Andrenoble, e i « dreça trente perieres qui gitoient en la cité et as « murs et as tors. » (Villehardouin.)]

[2° Lancer : « Il est voirs que, quant il furent né, « l'on les gita sor une riviere. » (Brunetti Lat. *Trés*. page 43.)]

3° Se réfugier dans : « Il commança par grant

« estude entendre diligemment à piteuses oevres, « lex quex li hermitaiges li avoit enseignie, c'est à « savoir lui *giter* sovant en oroisons, sovantes fois « geüner. » (Légende en prose de Girart, Journal des savants, avril 1860, p. 202.)

[4° Répartir un impôt : « Quant cele taille sera « faite, elle sera *gitée* et somme faite par devant « les homes devant diz. » (Cart. de Champagne, fol. 390, an. 1260.)]

[5° Défricher : « Jean Poinchon estant allé en un « pré... qui estoit à Thomas Frapilly pere de sa « femme pour luy aider à excerter et *gitter* de « ruyne ledit pré. » (JJ. 138, p. 97, an. 1389.)]

Gitouer. [Jeton. Voir Getouer : « A Jehan « Davesnes, boursier.... pour deus grans paulx.... « et faire une bourse à mectre les *gitoüers*. » (1441, Frais de transport des titres des archives d'Orléans et de Blois.)] (L. C. de D.)

Gittaige. [Droit de gîte : « Congié de mettre ses « chevaulx paistre ès grant bot : on doit deux poul« les et le *gittaige*. » (Cart. de César, f. 88 a.)]

Gitte. [Rejet : « La mesme année que les dites « branches auront esté couppées, près et joignant « la couppe d'icelle, il sortira un nombre de « *gittes*. » (Palissy, 25.)]

Gitteur. [Qui lance avec la fronde : « *Fundibalista, gitteur* a fonde. » (Glossaire du fonds S. Germain.)]

Gius. [1° Jeu : « Greignor fais portet par *giu*, « quant il s'enveiset. » (Roland, v. 977.) — « Et si « quit bien que s'il fust nius Que fais i fust li « comuns *gius* » (Partonop. v. 1734.)]

[2° Alternative : « Li dus de Louvain s'en parti, « Quar ne vit pas le *giu* parti. » (Mouskes, D. C. III, p. 897 a.) — « Cest *gieu* parti en envoions au comte « d'Anjou. » (Romancero, p. 162.)]

Giuste. [Mesure : « L'exposant lui mandoit « qu'il alast parler à lui et qu'il lui portast deux « *giustes* de vin en l'ostel de Gervaise Sejourné. » (JJ. 147, p. 123, an. 1393.)]

Glace. [« Et vos douz front qui plus est clair « que *glace*. » (Couci, XI.) — « Il se fait boin fier « en elles vraiement, Autretant que sus *glache* qui « sor une nuit prent. » (Baud. de Seb. III, 402.)]

Expressions :

1° « *Glace* (une pierre de) qui au regart n'est « qu'une limace, » c'est-à-dire bâtons flottants sur l'onde. (Desch. f. 365 d.)

2° « Bale d'*alun de glace* seize deniers. » (Ord. II, p. 320.) — « Vernis en *glace* » (Ibid), alun, vernis en cristaux, non en poudre.

3° « *Glace* d'une nuit, » chose passagère qui ne dure qu'un moment. (Contred. de Songecr. f. 20 b.)

Glacer. [1° Glacer : « Nostres sires Diex fait *glacier* l'eve à semblance de cristal. » (Psautier, Bibl. Mazarine, n° 258, f. 177.] Voir Desch. f. 373 b, 432 d ; Rabelais, III, 168.

[2° Glisser, couler, pénétrer : « Mais Dex parest si « acherins, Si tres vrais et si enterins, Que caoir « ne puet ne *glachier*. » (Mir. de Coinci, t. II.)] — « Sanc vermeil de plaies *glacier*. » (G. Guiart, folio 247 a.) — « Les deux pucelles se laisserent « *glacer* au bastel. » (Perceforest, VI, fol. 44 b.) — [« Jusc'an ou cercle est l'espée *glacie*. » (Girard de Viane, v. 2779.)]

> Ensi que jones gens s'esbatent
> . . . .
> Por euls deduire et folacier
> Et por le temps aval *glacier*. *(Froiss. poës. p. 95.)*

3° S'élancer :

> A grand haste apres eus se *glacent*
> Cil de France qui les menacent. *(G. Guiart, f. 270 a.)*

4° [Détourner un coup : « Icellui Logens par soy « *glacher* et deffendre tira son espée. » (JJ. 184, p. 4, an. 1449.)]

5° Faire un faux pas, une faute.

> . . . . . Fouls est qui vers vous *glace*
> Quant vis et mors leurs montrez votre face
> De vos gens bien devez estre servie. *(Desch. f. 365 d.)*

6° Glisser sur un objet, l'effleurer dans le discours : « N'est ja besoien en matiere deshonête ou « inutile de narrer tout le cas comme il a esté fait « et *glacer* par dessus ce que nuit ou doulcement « le coucher sans faire repetition. » (Fabri, Art. de Rhét. I, f. 36 a.)

7° Insérer, entremêler : « Ils ont trouvé bon d'enfler le ventre de ses recherches et de *glacer*, ainsi « qu'ils parlent par la bouche de leur imprimeur, « les œuvres de ce grand personnage de plusieurs « placards. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 111.) — « Quant à la metaphore qu'ils ont pris des orfevres « en ce qu'ils disent par leur truchement avoir « *glacé* les recherches de leur pere de plusieurs « additions et placards ils ne dirent jamais plus « bele verité ; car il n'y a glace plus froide que « sont les impertinences et ignorance de leur feu « pere. » (Id. p. 10)

Glaceux. [« Se laisser couler jusques en froideur toute *glaceuse* et pleine de haineuses mix« tions. » (Chastellain.)]

Glachon, Glaçon. [Hallecret, écrevisse de fer pour se *glacher*, pour parer un coup : « Une piece « à lasures, une autre piece sans lasures, nommée « *glaçon*. » (JJ. 192, p. 169, an. 1415.) — « Lesdites « communes, qu'on appelle Suisses, estoient assez « communement habillez de jaques, de pans, de hau« bregerie, de *glachons* et de chapeaux de fer à la « façon d'Allemagne. » (Math. de Couci, p. 537.)]

Glacier. [Glisser : « Por ceu ke li piet de ceas « ki à lei se vorront apoier ne puist *glacier* en la « voie. » (S. Bernard, p. 568.) Comparez *Glasser*.]

Glaçoir. Conduits de commodités, de garderobe. (Cotgr.) — On lit *glaçouer* au Gr. Cout. l. II, p. 253 ; *glassouer* au C. G. I, 398. Voir Glassoir, Glassouer.

Glaçon. [« Dunc vint l'iver od ses *glaçons*, Od « ses neifs, e od ses gelées. » (Benoît, II, 1728.) — « C'est li *glasons* qui ne puet fondre ; Chacun jor la « vodroit confondre, Se chacun jor pooit revivre. » (Ruteb. II, 75.)]

Glagel. [Glaïeul, du diminutif *gladiolus:* « Canne « ou gros *glagel.* » (H. de Mondev. f. 89.) — « Le « loutre gist en fort pays de *glageux*, ou en un « oreux soulz la rachine d'un arbre près de l'eau. » (Modus, f. 42 b)].

Glager. [« *Florare*, faire fleurs, *glager* de fleurs. » (Gloss. du fonds S. Germain.) — « *Herbare*, herber, « *glager* d'herbe. » (Ibid.)]

Glai, Glaie. [Formes féminine et masculine de glai, glaïeul : « A cestui ne savons la montance « d'un *glai.* » (Berte, c. 57.) — « La flour du *glay* « est plaisans et parfette. » (Ballade de Froiss.)]

Glaine. Glane. [« Ainsi que le suppliant batoit « un pou de *glaines* ou gerbes de blé. » (JJ. 174, p. 126, an. 1427.) — « Icelle Mabile avoit emblé et « fait ses *glennes* en temps d'aoust. » (JJ. 112, p. 156, an. 1377.)] — « Grant *glaine* font des Turs « li chevalier vaillant. » (Partonop. f. 171 b.)

Glainer. [Glaner : « Chascuns pense de *glainer* « sa moisson, Et d'amasser joiaulx, or et finance. » (Desch. Administ. de l'hôtel du prince.)]

Glaire. [1° Gravier : « Il y a très mauvais che- « min à chevauchier pour les *glaires* » (Froissart, XI, 12.) — 2° Blanc d'œuf : « *Glaire* d'ou. » (Marbod. col. 1664.) — Voir aussi Froiss. XI, 251.]

Glaive, [*s. m.* dans Froiss. III, 25, 267; ou féminin (II, 247, 290.)]

1° Lance : « En passant outre pour faire leur « tour, les *glaives* leur cheurent. Ceux furent prets « qui les releverent et qui rendirent à chacun cheva- « lier *la sienne.* » (Froiss. IV, p. 44.) — « Quant ils « orent emploié leurs *glaives*, ils sachierent leurs « espées, et commencerent à ferir à destre et à « senestre. » (Modus, f. 299 b.) — « Qui lor veist « d'une part et d'autres haubers rouleir, *glaives* « enferreir, pourpoinz et cuirées et escuz enarmeir. » (Mén. de Reims, § 123.)

2° [Carnage : « Kar reis Aigrouz od ses Daneis A « fait cest *gleive* de Franceis. » (Benoit, v. 16922.) — « Avoient une grant maladie en leur bouche qui « leur toloit le boivre et le mangier, et mouroient « à *glaive.* » (Mén. de Reims, § 158.)]

3° Soldat armé d'un glaive, comme on dirait une lance : « Avoit logié dedens ladite ville de Mante « bien trente *glaives* ou plus de leurs gens, tous « logiez en une hostellerie. » (Hist. de Bert. du Guesclin, par Ménard, p. 83 — Voyez Chron. S. Denys, II. f. 250 b.)

Expressions :

1° « *Glaive* courtois. » Epée sans tranchant : « Le traité des chevaliers de la Table ronde dit que « ces chevaliers ne portoient nules espées, fors « *glaives courtois*, qui estoient de sapin ou d'if, « avec cours fers, sans est tranchant, ne esmou- « lus » (Du Cange, sur Joinville, p. 169. — Voyez Froissart, l. IV, p. 2.)

2° « *Glaive* de paix ou de guerre. » (Froiss. l. IV, p. 20.) — Lance courtoise, ou à outrance, comme « targe de guerre et escu de paix. » — Bouclier destiné à faire armes à outrance et à faire armes courtoises.

3° « *Glaive* (fer de). » Lance de bois à laquelle il n'y avoit point de fer ; elle ne servoit que dans les joûtes. Dans une joûte que messire Boucicaut soutint trente jours, lui troisième, contre tout venant : « Un chacun des dicts chevaliers cinq coups de *fer* « *de glaive*...... est à sçavoir que mesmes en ceulx « de guerre, n'avoit ne fer ne acier, mais tout estoit « de bois. » (Hist. du maresch. Boucicaut, p. 60.)

4° « Qui de *glaive* tuë, de *glaive* perist. » (Molinet, p. 145.)

Glandage. [Droit de glandée. (Cout. de Bretagne, article 255.] — 2° Nourriture, pâturage du gland.

> Les pourceaux gras retournez du *glandage*
> Sont égorgez et mis pour le menage
> En des saloirs durent plus d'une année
> Et font trouver meilleure la vinée. (*Baïf*, *p.* 24 a.)

Glande. [Glands : « Il coilloient es bois les « *glandes* Por pain, por char et por poissons. » (Rose, 8404.)]

Glandée. [Récolte du gland, dans la Coutume d'Anjou, art. 497.)]

Glander. [Ramasser le gland : « En laquelle « forest, estoit de son arai et ancien domainne... que « nul n'y avoit droit... mener bestail pour cham- « païer ne *glander*... » (1513, Usage de Ferrières.)] (L. C. de D.)

Glandre. [Ecrouelles : « En col nuées *glandres* « ont, K'hom escrouelles numer sont. » (Edouard le Confesseur, v. 2612.)]

Glandure [« Laissons nos patenotres noires, « queulx sont bien usé avec notre *glandure* d'or, « ouquel il y a une anssite de N. D. » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, col. 729, an. 1401.)]

Glane. [1° Poignée d'épis recueillie aux champs après l'enlèvement des gerbes. De là avoir *glane*, droit de glaner : « Disoient aucuns d'iceus que il y « avoient *glane* en aoust en leur enfance. » (JJ. 56, p. 468, an. 1316.) — 2° Paquet : « Demie-*glanne* « d'aux et demie-mine d'oignons. » (1353, Aveu de Pré-le-Fort.) (L. C. de D.) — 3° Puissance : « Ce est « Renart, Belins et l'Asne ; Ces avons-nos en nostre « *glane ;* Or te pues vengier de ton pié. » (Renart, v. 13324.)]

Glaner. [Voir Glener : « Celui ne choisit pas « qui *glane.* » (Le Roux de Lincy, I, 75.)] — Qui « *glane* il ne fait pas ce qu'il veut. » (Cotg.)

Glaneur, *s.* « Glaneurs sont pauvres gens qui « vont recueillir ce qui a esté laissé aux champs « par les laboureurs après l'enlevement des gerbes. » (Cout. Gén. I, p. 244.)

Glaon. [Osier : « C'un *glaon* el dens a fichié Et « loiié desus les oreilles » (Renart, IV, v. 742.)]

Glapir. [Aboyer aigrement comme un renard ou un petit chien : « Si commença à *glapir*, contrefai- « sant le chien très fierement. » (Louis XI, 31e nouv.)]

Glas. [Voir Clas. 1° Son de la cloche que l'on tinte : « Les cordes cort tantot sesir Les sains sonne

« de grant aïr, A *glas*, à treble, à carenon. » (Renart, 3341). — « N'ont chapelle en la ville ou il eust clo- « chier Ou li *glas* n'en sonnast pour le roy essau- « cier. » (Rou, dans D. C. III, 379 c.)] — 2° Bruit : « Se « mist à la course de toute sa force en gettant la « gueulle bee les plus merveilleux cris et *glatz* du « monde, car il sembloit que de son corps il saillist « le glatissement de douze brochetz. » (Percef. VI, f. 16 c.) — 3° Vie joyeuse et bruyante : « Et le bon « conte de *Douglas* Avec qui j'ai mené grant *glas*. » (Froissart, Buisson de Jeunesse.)

Glasser. [Glisser : « Icellui Thenot feri ledit « Jehan du plat de sa dite espée sur la teste, laquelle « espée *glassa* sur le bras ou sur le coute. » (JJ. 116, p. 223, an. 1380.)]

Glassoir. [Conduit, évier, aux Ord. IX, p. 56, an. 1404 : « Esvyer ou *glassouers*. » (Cartulaire de Lagny, f. 194 b.)]

Glatir. [1° Aboyer : « Et cil d'Argoilles si cum « chien i *glatissent*. » (Roland, 3527.) — « Sarra- « sins comme chiens *glatissent*. » (Guiart, an. 1249.) — « Icellui Guillaume environ heure de minuit oit « ses chiens abbaier et *glatir* à sa bergerie. » (JJ. 127, p. 87, an. 1385.) — « Glatilare, *glatir*, crier « comme chiens. » (Gloss. lat. 7684.)]

Li chien y viennent à grant bruit
Qui du sangler veulent le fruit
Tant fort *glatissent* au venir
Que tot en font les bois glatir. *(Part. de Blois, 126 b.)*

2° Imiter l'aboiement des chiens :

Turc houbielent, paien *glatissent*;
Li nostre branlent et fremissent. *(Mousk. p. 192.)*

Glatissement. [Aboiement, dans Dom Bouquet, III, 275.]

Glaus. [« Justrio, *glaux*, plantæ genus, vulgo « herbe au lait. » (Gloss. 4120.)]

Glave. [1° Lance, comme *glaive* : « Robin Duha- « mel qui tenoit en sa main une longue *glave* bien « de .xii. à .xiii. pieds de long. » (JJ. 176, p. 443, an. 1445.) — 2° Homme armé de lance : « Liebaut, sire « de Beffromont devant Paris nous servi à vint et « cinq *glaves* à ses propres fraiz. » (JJ. 98, page 269, année 1364.)]

Glavelot. [Diminutif de glaive, demi-lance : « Icellui Picart prit en sa main une fourchefiere, et « son fils un demi glaive ou *glavelot*. » (JJ. 112, p. 370, an. 1378.)]

Glaviot. [Diminutif de glaive, demi-lance : « L'un desdis jeunes gens... deguisé tenant, comme « un messager un *glaviot* en sa main. » (JJ. 157, p. 333, an. 1403.)]

Glay, *s.* 1° Aboiements : « Le roy...... tost allant « adevança toutes ses gens et au *glay* des chiens « raconsuivit la beste que les chiens tenoient aux « abois. » (Hist. de la Toison d'or, vol. I, f. 98 b.)

2° Ramage, gazouillement.

Allons au boys le may cueillir
Pour la coutume maintenir
Nous orrons des oyseaulx le *glay*
Dont ils font le bois retentir. *(Ch. d'Amours, 203 b.)*

3° Tumulte, en joie et en gaieté. « A tout leurs « tabours, cymballes, freteaux et *glays* presenterent « la bataille. » (Hist. de L. III, duc de Bourb. 294.)

Faisions bonne chiere
Sans mener grant *glay*. *(Vig. de Ch. VII, p. 83.)*

[« Iceulx Souteville et Perrote alerent en ladite « ville de Beu, ou ilz menerent grant *glay*, disnerent « et burent et demourerent jusques près de la nuit. » (JJ. 116, p. 75, an. 1379.)]

4° Joie bruyante ou tranquille. Dieu parle aux justes :

En paradis vous mettrai
Et menrray,
Car je scay
Que vous l'avez desservi
Illec vous courronneray
A grant *glay*
De cuer vray
Au monde m'avez servi. *(Desch. f. 92 a.)*

Glaz. [« Par le *glaz* et ruine des eauz. » (1440. Compte du Duché.) L. C. de L.]

Glaze. [Glaise, pris adjectivement : « Estoupez le « tout de terre *glaze*, de mousse, et entortillez de « drapeaux. » (Ménagier, II, 2.)]

Glener. [Glaner : « Et si ne soit si hardis gle- « neres ou gleneresses ki voist à camp *glener* en « jour de feste ne en diemence sous le forfait de « cinq sols. » (Tailliar, Recueil, p. 410.)] — On lit *glener*, au ms. du Vat. 1490, f. 142 a, et *glesner*, au N. C. G. I, 456 a.

Gleneres, Gleneresse. [Glaneur, glaneuse : « Et s'il est *gleneres* ne *gleneresse* ki voist à camp « par nuit devant soleil levant, ne ki demourt puis « solel coukant. » (Tailliar, Recueil, 410.)]

Glenner. [Mettre en sa *glane*, en son pouvoir : « O Rogier, que maugré sien *glennent*, Trente et six « chevaliers i prennent. » (Guiart, I, 4387.)]

Glenon. [Botte : « En hayne de ce que les « jumens ou poulain avoient mengié deux *glenons* « de ses pois. » (JJ. 160, p. 413, an. 1406.)]

Glete. [Ordure : « La carongne que la mer gete, « Homme, beste, ou poisson ou *glete*. » (Bestiaire, dans D. C. III, 534 a.) — « Vius es et ors, à mourir « as, si deviens *glete* et pourreture. » (Ibid.)]

Gleteron. [Bardane : « *Gleteron* ou gloton, « lappa. » (Gloss. lat. 7684.)]

Glic. [Jeu de cartes : « Qui ludit ad ludum char- « tarum du *glic*, du flus, de la triomphe. » (Menot, 204.) — « Gaigne au barlanc, ou *glic*, aux quilles. » (Villon, dans Borel.) — « Vient jouer au son des « cimbales, Au *glic* ou à la condamnade. » (Coquil. ibid.) — « Lesquelz jouoient en eulx esbatant au « jeu des cartes au *glicq*. » (JJ. 197, p. 166, an. 1471.)]

Glichouere. [Tuyaux de drainage : « Il puissent « .....faire *glichoueres* une ou plusieurs, se il leur « plait, pour essyauer par un fossé ou l'yaue s'en « va derriere ledit torgoir. » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.)]

Glichy. [Conduit pour l'eau, gouttière : « Et si

« failloit abatre une engine ou ung arc boutant, qui « estoit appoincté contre ledit clochier...... à l'égal « du *glichy*. » (JJ. 195. p. 1585, an. 1476.)]

Glicier. [Glisser : « Les cheveus a tout hericiés, « les yex crues en parfond *gliciés*. » (Rose, vers 10200.)]

Glinser. [Glisser : « Icellui Godart rua un estoc « de son espée, ...mais le cop *glinsa* jusques au « visage. » (JJ. 162, p. 359, an. 1408.)]

Glioire. [Partie de harnachement : « Ces *glioïrcs* « sont deslachiés Et li bourel sont defroissié. » (Couci. v. 1352.)]

Glisoirée, *s.* Contenu d'une clissoire. « Ce « grand escadron d'iceux (diables) combattoit au « tour de luy : les uns frappent sur luy de costé, « autres devant, autres derriere. Mais il ne craint « leurs ongles, leurs dents, ny leurs grandes grifes « ......ny tous leurs engins avec lesquels ils jettent « leurs *glisoirées* sulphureres. » (Merlin Cocaie, t. II, p. 143.)

Glisse. [Glaise : « Et Diex qui tout le monde « fist Li (à l'autruche) aide par icel devisse, Que ou « sablon et en la *glisse*. » (Bestiaire, dans D. C. III, 532 b.)] On lit *glise*, dans Deschamps, f. 298 d.

Glisser. « Il n'y a cheval si bien ferré qui ne « *glisse*. » (Cotgr.) — « Mieux vaut *glisser* du pied « que de la langue. » (Ibid.)

Gloe. [Bûche, poutre, pièce de bois : « Le sup- « pliant donna d'une *gloe* ou buche sur la teste, « dont il chei estourdi a genoulx. » (JJ. 110, p. 183. an. 1376.) Voir G. Guiart, v. 9789, 9831.]

Gloie. [Glaïeul, en latin *carectum*, au glos. 7692.]

Glore, Gloire. [1° Gloire : « La *glorie* d'icest « munt n'est longement durant. » (Thomas de Cantorb. 30.) — « A tant a enquis de son iestre Que « che ne puet carneus home iestre, De *glore* vint, « en *glore* vait, Et de *glore* viennent si fait. » (Robert le Diable, dans D. C. III, 534 a.) — 2° Pompe, magnificence : « Et chevaucierent à grant *glore* « devers Calais. » (Froiss. V, 207.)] — « L'empereur « de Constantinople fist appareiller au dehors de la « porte de la cité en une grant place, droit en la « voye de l'empereur Charlemaigne la noblesse de « toute manieres de richesses..... et toute la *gloire* « de pierres precieuses. » (Chr. S. Den. I, f. 129 b.)

Expressions :

1° « *Glore* (avoir), » se glorifier. (S. B. S. fr. 289.)

2° « *Gloire* (faire), » estimer une gloire de faire une action bonne ou mauvaise. (Oud.)

3° « *Gloire* vaine assez fleurit, porte feuille et « point de fruit. » (Cotgrave.)

Glorefier, Glorifier. [1° Rendre gloire : « Jo « suis Jesus tis frere, tu *glorifieras* M'iglise par tun « sanc et eshaucié seras. » (Thom. de Cant. 100.) — 2° Se féliciter, se rengorger : « Cuers ne se puet « *glorefier* Ne por terre ne por denier Tant comme « il fet por fine amor. » (Lai du Conseil, XIIIe siècle.) — « Il s'estoient si *glorefyet* en leur orguel qu'il « n'en faisoient nul conte. » (Froiss. III, 277.)]

Glorier, Glorlier. Se glorifier, dans Saint Bernard, p. 10, p. 24.

Gloriete. [« Une moult bien peinte chambrete « Qu'Urake nome *gloriete*. » (Parton. v. 6910.)]

Glorifiement. Action de se glorifier, dans St Bernard, p. 45, 121 ; en latin *glorificatio*.

Gloriosement. [D'une manière glorieuse : « Cantums al segnor ; kar *gloriosement* magnifiez « est. » (Lib. psalmorum, p. 236.) — « L'antienne « del magnificaz Cele dit dant Tybers li chaz, Et « Renart l'a bien entoné Et *gloriosement* chanté. » (Renart, v. 21358.)]

Glorious, Glorius. [1° Glorieux ; Dieu de gloire, dans Roland : « Toutes vos ames ait Deus li « *glorius*. » (Roland, str. 160.) — 2° Qui jouit de la gloire de Dieu : « En pareis entre les *glorius*. » (Id. str. 204.)] On lit *glorious*, dans S. Bernard, p. 10 ; *gloriuses*, dans Marbodus, col. 1638.

Glose. [Note, explication d'un texte : « Car « sachiés que cist nobles songes, Où fausse *glose* « volés metre, doit estre entendus à la letre. » (Rose, v. 6633.) — « Ensi estoient dont les choses « Entre les testes et les *gloses*. » (Barlaam et Josaphat, p. 5.)]

Gloser, *v.* [1° Expliquer, interpréter : « Cest « example chi t'ai monstré, Mais ne l'ai encor pas « *glosé*. » (Barlaam et Josaphat, p. 72.) — « Je n'i « voi ne n'i sai nul autre entendement, Ne la sainte « escriture ne le *glose* autrement. » (Meung, str. 30.)] — 2° En bien, en parlant de l'honneur de quelqu'un : « Me desplaist qu'il a convenu que j'aye escrit et « recité ceste chose, sans avoir gardé et *glosé*, ou « palié l'honneur de D. Martin : car tout noble est « tenu de garder l'honneur d'un autre. » (Ol. de la Marche, t. I, p. 145.) — 3° En mal :

S'uns prodoms dit aucune chose
Saiges sera s'en ne li *glose*
Sa parole diversement
Au plus perilleus sentement. *(Desch. f. 404 d.)*

Voy. Perceforest, vol. IV, fol. 29 d.

Chacun prophete à chanter cest espris,
Pour inciter chacun courir au pris
De Dieu promis, et à tous exposé :
Mais chacun a, ou son parlé *glosé*
Ou desprisé, ou comme nul tenu
Tant que bien peu de peuple y est venu.
Marg. de la Marg. t. I, fol. 88.

4° Dans un sens indifférent, pour marquer la conclusion qu'on tire de quelque fait :

J'ouyz ung bruit qu'on demenoit
Dont incontinent je *glosay*
Que c'estoit monsieur qui venoit. *(Coquill. p. 147.)*

5° Considérer, faire réflexion :

Et lors a par moi je propose
Les grans biens de li et les *glose*. *(Froiss. p. 113 b.)*

Parlant de l'expédition en Allemagne que Charles VI méditoit : « Au nom de Dieu, respondirent les « bien conseillés selon leur imagination, et qui « justement *glosoyent* les perils et pensoyent les « fortunes, ou aventures qui pourroient avenir. » (Froiss. t. III, p. 296.) — « Le roy Richard entendit

« bien ces paroles et les *glosa* en son cueur. » (Froissart, t. IV, p. 336.) — 6° Parler, s'expliquer :

D'autre part frans à femme franche
Ne puet battre blef sur la granche
A *gloser* honourablement
Qu'amb deux ne peschent mortelement. *(Desch. 423 c.)*

Or puis-ge bien dire et *gloser*
Qu'il est tens de moi reposer. *(Guiart, f. 362 a.)*

Glotonin. [Débauché : « Icelle femme par sa « mauvaistié *glotonine* commist et perpetra adul- « tere, et se abandonna à un sien voisin. » (JJ. 105, p. 459, an. 1374.)]

Glous. [Egoût : « Icellui Robert disoit audit Gille « qu'il lui avoit occupé et occupoit *glous* et parois « à lui appartenans, estans en ladite ville de Saint « Pol, de mortier ou ordure, que ledit Gille devoit « mener ou faire mener aux champs. » (JJ. 152, p. 283, an. 1397.)]

Glous, Glouton, Glos, Glot, Gluz. [1° Misérable, méchant : « Nous avon dreit, mais cist *glutun* « ont tort. » (Roland, str. 91.) — « Par tel *gluton* « n'ert bataille vaincue. » (Id. str. 102.) — « Mors « est li *gluz* qu'en destreit vous teneit. » (Id. str. 152.)] — Clytemnestre est appelée « fausse et mau- « vaise *gloute*. » (Desch. f. 506 a.) — Partonopex de Blois dit de ceux qui parlent mal des femmes (fol. 155 a) :

Foz est et *gloz* cil qu'an mesdit.

[« Icellui Robert, qui estoit puissant homme de « corps, mauvais *glout* et de mauvaise renommée. » (JJ. 105, p. 459, an. 1374.) — 2° Gourmand : « Renart « li dist : tu es trop *glot* ; Porquoi as le pot abatu ? » (Renart, v. 2788.)] — 3° Friand, au sens passif.

. . . . Par jour l'en les trouvera
En lis jusqu'à mydi sonné
A touz gieux sont habandonné
Et à vivre de *glos* morceaulx. *(Desch. f. 139 a.)*

Des bergers parlent des noces du fils du comte de Blois avec la fille du duc de Berry :

On aura la et pain et vin
Gras moutons, cabris et agneaus
Se nous y portons de bons *glous* morseaus. *(Froiss. 291 b.)*

Au sens actif : « La friandise et lescherie de la « jonne chair de jonne homme l'a faite *gloutte* et « jalouse, car elle voudroit toujours l'avoir entre « les bras. » (Les XV J. du Mariage, 178.) — « Soit « ele plus *goute* d'une chate. » (Poët. av. 1300, III, p. 1167.) — 4° « Avide : « Gens *gloutz* d'honneur « acquerre. » (Percef. IV, f. 82 c.) — 5° [Insultant : « Icellui Regnault dist au suppliant tant d'autres « *gloutes* paroles, que tous ceulx qui estoient pre- « sents en estoient esbahis. » (JJ. 105, 3, an. 1373.)]

Proverbes :

1° « *Glouton* (chair de mouton, manger de). » (Cotgrave.)

2° « *Glouton* (qui de tout n'essaye n'est pas bon.) » (Perceforest, V, f. 63 a.)

Gloutement. [Gloutonnement : « C'estoit grant « pitié de la maladie du roi (Charles VI) ; et quand « il mangeoit, c'estoit bien *gloutement* et louvisse- « ment. » (Juv. des Ursins, an. 1405.)]

Gloutonnie, s. 1° Gloutonnerie, gourmandise. Voy Guill. li Viniers, poëte av. 1300, II, 755 ; on lit *glotonie*, dans Floridan, p. 701. — 2° Cupidité : « Le roy Chilperic avoit elle si decevet, si aveuglé « par la *gloutonnie* de sa luxure, si comme telles « femmes scavent faire à ceulx à qui elles s'aban- « donnent, que luy meme la servoit aussi comme « fist un garson. » (Chron. S. Den. t. I, p. 53 b.) — 3° Vice quelconque, surtout la mollesse, le désir de ses commodités et d'une grande dépense ; au Doctrinal de Sapience, f. 30 b, on lit : « *Gloutonnie* de « la lange, » démangeaison de parler à l'église.

Gloutonnier. [Bardane : « Lappa, *gloutonnier*, « vel rosel staterae. » (Gloss. 7692.)]

Gloutrenie. [Luxure, débauche : « Ne d'orguel, « ne de *gloutrenie*, Chil sont capiel de deablie. » (Cléomadès, dans D. C. III, 534 c.)]

Glu. [Glu, au propre et au figuré : « Femme « prent le musart à la *glu* et à l'haim. » (Chastie-Musart.) — « N'i ot codre ne chastainier U il ne met- « tent laz u *glu*, Tant que pris l'unt e retenu. » (Marie, Laustic.) — « Cum il se fust aers à un petit « de *gluz*. » (Thomas de Cantorbery, 146.) — « Qui « nos desseverrat de la chariteit de Crist ? cist est « li *gluz* par cuy toz le cors de sainte Eglise creist « ajunz et enlaciez ensemble. » (S. Bern. 562.)]

Gluans. [Visqueux : « La boe de celui lac (la « mer Morte) est si tenans et si *gluans* que, se uns « hom en preist une fiole, ele ne se despeceroit « jamais. » (Brun. Latino, Trésor, p. 155.)]

Gluau. Brin de paille, de bois enduit de glu. Voir J. Marot, p. 166. — On lit *glueau*, au Blason des faulces amours, p. 266.

Gluement. Colle, dans Cotgrave.

Gluer. [1° Enduire de glu : « Garde que quant « tu vouldras piper, que tu viengnes si matin à la « pipée, que tu ayes ta pipée *gluée* à soleil levant. » (Modus, f. 132 bis.)]

[2° Coller : « Nous requerons nostre tres chier « seigneur le roy de France que il toutes ces les « choses et singulieres contenues en ces deux « piaus *gluées* ensemble vuellie approuver. » (Ch. des Comptes, Reg. *Noster*, f. 223 b, an. 1304.)]

1. Glui. [Glu : « Mors à la roi et à la *glui* A tant « pris de gens qu'aujourd'hui N'y a remés fors que « menuis. » (La Mort, dans Jubinal, II, 273.)]

2. Glui. [1° Paille de seigle, chaume : « Li liz ne « fu mie de *glui* Ne de paille ne de viez nates. » (La Charrette, 502.) — « Un fesseau de chaume, autre- « ment appellé *glui*. » (JJ. 146, p. 323, an. 1394.) — « Le suppliant print furtivement aux champs neuf « *gluis* ou jarbes de seigle. » (JJ. 160, page 150, an. 1405.)]

[2° Botte liée par un *glui* : « Un *gluy* de feves ou « il avoit environ un boisseau de feves. » (JJ. 128, page 132, an. 1385.) — « *Glui* de vece. » (Jubinal, t. II, p. 24.)]

Gluier. [Mettre du chaume en botte : « Pierre « Hermart ayant envoié Jehan Hermart son filz et

« Gillon sa fille *gluier* du gluy aux champs. » (JJ. 102, p. 27, an. 1371.)]

Gluon. [Branche enduite de glu : « Quant les « arbres sont descouvers de leurs feuilles, les « oiseaulx se puent asseoir en pluseurs lieux où « l'on ne pourroit mettre *gluons*. » (Modus, folio 132 bis.)]

Glutir. Avaler, dans Marbod. col. 1660, art. 25.

Gluyer. [Coller ensemble : « *Gluyer*, conjoin- « dre, glutinare. » (Gloss. 7684.)]

Gluyeter. [Mettre du chaume en bottes : « Item « cuidam mulieri pour *gluyeter* estrain pro duabus « dieis. » (Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille de 1369.)]

Gluyon. [Lien de *glui* : « Jehannin Boistel « porta aux champs ung *gluyon* de feurre, pour « d'icellui lyer le blé que ses gens soyoient. » (JJ. 189, p. 192, an. 1457.)]

Gluyot. [Même sens : « Les *gluyos* pour faire « les festus à leyer les dites vingnes. » (Reg. de Corbie, 13, an. 1510.) — « Item datum pro gluis, « *gluyos* et gluyotage. » (Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille, an. 1370.)]

Gluyotage. [Emploi du *gluy*. Voir le précédent.]

Gnaf. Terme de mépris ; [aujourd'hui, mauvais cordonnier.]

Qui d'autrui pesance
Veul faire beubance
On en dira *gnaf*. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1301.)*

On trouve *gnof*, Ibid, p. 1303 ; *gnauf*, p. 1301 ; *gnif*, p. 1300 ; *gnouf*, p. 1302.

Gnomon. Mot pris dans un sens obscène. « Il « n'y a que ces deux raisons,..... qui empeschent « les femmes de prester leur *gnomon*. » (Moyen de Parvenir, p. 165.)

Gob (tout de). [Tout de go : « Une boure « (canard femelle) qui là estoit, le print et l'avalla « tout de *gob*. » (Fr. Michel, Argot, xvie s.)]

Goban. [Gaieté, belle humeur : « Dans son « *goban* mie n'est close La spurienne emphiteosé. » (Note de La Thaumassière, Assises de Jérusalem, page 251.)]

Gobe. [Gai : « Riches hom ies de grant avoir, Se « dois estre cointes et *gobes*. » (Mir. de Coinci, I.) — « Menés vers Bergues liés (*lœti*) et gobes Si char- « gés d'armes et de *robes*. » (G. Guiart, an. 1298.)]

1. Gobeau. Gobelet, aux Ess. de Montaigne, I, p. 501 ; Cotgrave donne *goubeau*, et le N. C. G. t. II, p. 258, *gobault*.

2. Gobeau, *s*. Gobet, morceau que l'on gobe : « Un des gentilshomme de Beausse, qu'on dit qu'ils « sont deux à un cheval quand ils vont par païs, « avoit disné d'assez bonne heure, et fort legere- « ment d'une certaine viande qu'ils font en ce « païs-la, de farine et de quelques moyeux d'œufs... « l'ay ouy nommer de la caudelée. Ce gentilhomme « en fist son disner. Mais il mangea si diligemment « qu'il n'eut loisir de se torcher les babines, la ou « il demeura de petits *gobeaux* de ceste caudelée. » (Contes de Desperr. II, p. 76.)

Gobelet. [Gobelet : « Un *gobelet* de cristal à un « petit pié esmaillié. » (N. Comptes de l'Argenterie, p. 56.) — « Un *gobelet* d'argent à pié et à couver- « cle. » (Id. p. 57.) — « Un *gobelet* d'or couvert. » (Id. p. 182.)]

Expressions :

1° « *Gobelet* du gland (le). » (Cotgr.)

2° « *Gobelet* (le retraict du). » (Id.)

3° « *Gobelet* d'une rose (le). » (Id.)

4° « *Gobelets* (jouer des), » escamoter, dérober. (Oudin, Cur. fr.)

5° « *Gobelet* (jouer du), » employer le poison. (Naudé, des Coups d'Etat, II, p. 417.) [Comparez les expressions actuelles *gobelet* de gaïac, *gobelet* émétique ; vases fait de gaïac, d'antimoine, où l'eau, le vin blanc se chargent de principes pharmaceutiques.]

Gobelin, *s*. Esprit follet ; démon. Un Normand voulant se faire prêtre pour jouir du bon temps que savent se procurer ceux qui sont dans cet état, prend la résolution d'aller à Rome demander la prêtrise au pape. Il apprend en latin les réponses aux objections qu'il prévoit que le pape lui fera : *Unde es tu ?* d'où êtes-vous ? *de Normannia ;* de Normandie. *Ubi sunt litteræ ?* où sont vos lettres. *In manica mea*, dans ma manche. On l'avertit qu'il falloit, en abordant le pape, lui dire en se jetant à genoux : *Salve, sancte Pater*. Il part avec cette provision de latin, répète tant de fois : *Salve, sancte Pater ; de Normannia ; in manica mea*, qu'il s'embrouille et oublie le premier mot. Quel embarras ! Enfin il entre dans une église où il entend chanter *Salve, sancta parens*. Quelle joie ! il n'oublie pas : *Salve, sancta parens ;* il arrive à Rome et, lorsqu'il est présenté au pape, il lui dit : *Salve, sancta parens*. « Le pape lui dit alors : *ego non sum mater Christi*. « Le Normand lui respond, *de Normannia*. Le pape « le regarde et lui dit, *dæmonium habes ? In manica* « *mea*, respondit le Normand, et en disant cela il « mist la main en sa manche pour tirer ses lettres. « Le pape fut un peu surpris, pensant qu'il allast « tirer le *gobelin* de sa manche, mais quand il vit « que c'estoient lettres, il s'assura. » (Contes de Des Perr. I, p. 49.) — [Dans Orderic Vital, livre V, p. 556, *Gobelinus* est le nom d'un démon des environs d'Evreux.]

Gobe quinault. [Jeu où l'on montre un fruit à un niais, à un quinaud, sans le laisser avaler : « Au moins, donnez nous une pesche, Pour faire « ung peu *gobe quinault*. » (Rec. de Farces, p. 302, xve siècle.)]

Gobet, Gobetel. [Glas d'une cloche ; comparez *coppeter* : « Le plus gros sain ou cloche dudit « moustier estre sonné par douze coups et *gobeteix*, « l'un coup distant de l'autre. » (Testament de François Ier, duc de Bretagne, an. 1449.) — « Au son « de la grosse cloche par douze appeaulx et *gobets*. » (Preuves de l'Hist. de Bret. III, col. 426, an. 1482.)]

Godale. [Bière, de l'anglais *good ale*, ou du flamand *goud ale*, bonne bière : « Volontiers en beust « (de l'eau), mais trouble ert comme *godale*. » (Berte, couplet XXVII.) — « De le *goudale* doit li « cambiers et li goudaliers dou murz, quatre « solz. » (Cart. de Flandre, p. 372, an. 1285.) — « Alés boire vostre *goudale*. » (Froiss. III, 277.)] — On lit aux Ordonn. III, 530, *goudaille ;* Ibid. II, 531, *goudaillie*.

Godalier. [1° Buveur de bière : « Et l'avoient « les vilains Londriens *godaillers* accueilli en si « grand haine, que à peine povoient ou vouloient « parler à lui. » (Froiss. III, IV, 73.)]

[2° Brasseur. Voir sous le précédent.]

Goddon. Goddam (*god damn*, Dieu damne), surnom des Anglois. Maillard parle aux prélats : « O gros *goddons* damnés infames, escrits au livre « du diable, larrons et sacrileges (comme dit « S. Bernard) pensez vous que les fondateurs de « vos benefices vous les ayent donnez pour ne faire « autre chose que paillarder. » (Apol. d'Hérodote, p. 57.) — « On accusera le povre, mais on se taira « du gros *goddon*. » (Id. p. 70.) — Quelqu'un proposa à la pucelle d'Orléans de manger d'une alose : « En nom Dieu, dit elle, on n'en mangera, jusques « au souper, que nous repasserons par dessus le « pont et ramenerons un *godon* qui en mangera sa « part. » (Hist. de la pucelle d'Orléans, p. 512.)

Gode, *s.* 1° Vieille brebis. (Borel, Merlin Cocaie, t. I, p. 170.) — « Aagé comme une vieille *gode* » (Coquillart, p. 115.) [C'est-à-dire tout jeune. Nous disons ayant l'âge d'un vieux cheval.]

2° Fainéant, lâche : « De mille filles cinquante ne « pouvoient suffire à Jupiter, voire cent, voire trois « cent. Ç'a esté une lourde beste, laquelle neant- « moins a tort Homere a tant louée et ce lasche « *gode* de Virgile et toute la bande des poëtes. » (Merlin Cocaie, II, p. 186.)

3° Faiblesse causée par l'âge :

Je vous estois ceinct sur la brode
D'ung beau baudrier riche et plaisant.
Tant soy peu ne sentois ma *gode:*
Alors à jaser je m'amode,
Comme beau parlant bien disant. *(Rog. de Collerye, 170.)*

Expression :

On a dit de Jean Doigné, qui tourna son nom par le commandement de son père : « Monsieur, je l'ai « tourné en beaucoup de sortes, mais je n'en ay « trouvé que deux qui soient bonnes ; j'ay trouvé « *Janin gode* et *engin d'oye*. » (Contes de Des Perr. t. II, p. 87.)

Godeau, *s.* « Barre, fiche, façon simple de planter en fichant le sarment dans un trou, pratiqué « avec un échalas. » (Monet.) — « Vigne en *godeau*, « à la fiche, à la barre (planter). » (Monet.)

Godebert. [Sorte de vêtement : « Pour une « fourrure de dos de lievre de Norvoie (Norwège), « à fourrer un *godebert* à maistre Jean le Fol. » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1351.)]

Godelureau, *s.* « Un *godelureau* c'est un jeune « moine propre à seduire certaines femmes. » (Duchat, sur Rab. p. 57, note 1.) — « Ma foy, mon « *godelureau*, mon amy, tu en parles bien à ton « aise. » (Contes d'Eutrap. p. 114.)

Godendart, Godendac. [Bâton ferré, hallebarde. Voici comme G. Guiart la décrit sous l'année 1298 : « A grans bastons pesans ferrez A un long « fer agu devant Vont ceus de France recevant. Tiex « baston qu'il portent en guerre, Ont nom *godendac* « en la terre. *Godendac*, c'est, bon jour, à dire, « Qui en françois le veut descrire. » — « En soy « defendant fery ledit Cannaux d'un *godandart* ou « pique de Flandres un cop seulement, dont mort « s'ensuy. » (JJ. 109, p. 219, an. 1376.) — « Un « baston, que l'en appelle *goudendart*, qui est à la « façon d'une pique de Flandres, combien que le « fer est un pou plus longuet. » (JJ. 169, p. 499, an. 1417.) — Au lieu de *guten Tag*, Gachet y voit la locution flamande *goede dagen* hebben, en latin *curare cutem*, en français se bien soigner. Le sens serait garde-corps.]

Godenot, *s.* Petite marionnette dont se servent les charlatans pour amuser le peuple. (Ménage.) Parlant du prince de Galles, enfant l'an 1689 : « Le « petit prince habillé comme un *godenot*, mais « beau, gay qu'on éleve en dansant. » (Lett. de Mme de Sévigné, VI, 36.) — « Le Mazarin est une maniere « de *godenot*, qui se cache aujourd'hui et qui se « montrera demain. » (Mém. du card. de Retz, t. III, l. IV, p. 199.)

Goderon. [Godrons, moulures ovales faites aux bords de la vaisselle d'argent : « Une nef d'argent « *goderonnée*, l'un des *goderons* d'argent et l'autre « blancq. » (De Laborde, Emaux, p. 332.) — Par comparaison à ces moulures, on a dit : « *Gauderon* « de beau langage. » (Cotgrave.)]

Goderonné. [Orné de *goderons :* « Six hanaps « plains, dorez par dedans et *goderonnez* par « dehors. » (Ventes des meubles de Jacques Cœur ; Clément, II, 179.)]

Goderonneure. [Façon des *goderons :* « La- « quelle *goderonneure* estoit dorée et blanche. » (Ib.)]

Godet. [Petit verre à boire : « Un *godet* à un « esmail ou fons. » (Nouv. Comptes, p. 52.) — « Un « *godet* de cristal. » (Id. p. 56.) — On lit aux *Choses qui faillent en ménage :* « Or faut mesures et hanas, « Voires, *godés*, si ne les as. »]

Godin. [Brigand qui vit dans les *gauts*, dans les bois : « Comme icellui suppliant ait esté durant noz « guerres par plusieurs foiz avec noz ennemis et « les gens de compaigne et les *godins*, et conversé « avec eulx en prenant vivres, monteures, robes, « dras, et autres bien sur nos subgez. » (JJ. 99, p. 141, an. 1358.) — « Comme en l'an 1365... estoient « on pays (de Nivernois) pluseurs brigans de boys, « appellez *godins*. » (JJ. 120, p. 137, an. 1381.)]

1. Godinette. [Jeune fille qui court les bois et les *godins*.] Voir Coquillart, p. 139.

Jeunes tendrons, gaillardes *godinettes*
Vous y viendrez sans flacons et bouteilles.
Œuv. de Rog. de Collerye, p. 197.

2. Godinette. [Diminutif de *godine*, que donne Borel : « Elle est gente et *godinette*, Marionnette « plus que n'est femme pour vray. » (Chansons du xve siècle p. p. G. Paris, 1.)]

Godron. [Plis ronds faits aux fraises, en forme de *goderons* : « Il avoit une fraise empesée et « godronnée à gros *godrons*, au bout de laquelle il « y avoit de belle et grande dentelle. » (De Laborde, Emaux, p. 322.)]

Godronné. [Orné de *godrons*, au propre et au figuré.] — « Heliodorus ce bon evesque de Tricea « aima mieux perdre la dignité, le profit, la devo- « tion d'une prelature si venerable, que de perdre « sa fille [un roman, les Ethiopiques], fille qui dure « encore bien gentille : mais à l'adventure pourtant « un peu curieusement et molement *godronnée*, « pour fille ecclésiastique. » (Ess. de Mont. t. II, p. 121.) — « Lupolde s'advisa de dire un jour à « Eutrapel qu'il n'estoit rien qu'un petit mignon de « couchette, un muguet, un tiers opposant....... un « *godronné* et je ne scai quel petit cocardeau. » (Eutrap. p. 371.)

Goe, Goil, Goiz, Goy. [Serpe, gouge, nommée aujourd'hui *gouet*, dans l'Yonne : « Icellui Jehannot « ferit icellui Botin d'un ferrement appellé *goy*. » (JJ. 152, p. 254, an. 1397.) — « Pierre Lubiron, qui « avoit une serpe ou *goye* en sa main. » (JJ. 162, p. 311, an. 1408.) — « Jehannot Farez qui tenoit un « *goiz* en sa main. » (JJ. 164, p. 232, an. 1410.) — « Icellui Gilet demanda un *goe* appellé serpe à « boscheron. » (JJ. 163, p. 309, an. 1409.) — « Ung « *goil* à tailler bois. » (JJ. 190, p. 185, an. 1460.) — « Un *goe* ou serpe que le suppliant tenoit en sa « main de quoy il tailloit les vignes. » (JJ. 196, p. 10, an. 1470.) — « Le suppliant feri ung coup « d'un *goy*, autrement appellé vougene, de quoy « l'on arrache les buissons. » (JJ. 189, p. 120, an. 1450.)]

Goffe, Goffre. [Mal fait, grossier. On nommait lettres *goffes* ou lourdes les majuscules gothiques, au début du xvie siècle.] — « Chascun t'y appelle « tous t'y invitent et te prient de venir au tournoi, « le quel sans toi ne sçauroit rien valoir et sera « une chose tenue à l'avenir pour *goffre* et sans au- « cune grace si tu n'y compare. » (Merlin Cocaie, I, p. 14.) — « Je n'apprens pas que l'on entremesle « des peintures de quelque chose que ce soit avec « des lettres, nottes et chiffres, car cela est *goffe* le « possible. » (Des Accords, Bigarr. 19 b.) — « Entre « tous les bons livres imprimés de la langue fran- « çoise ne s'en voit un si incorrect ne si lourdement « corrompu que celuy de Villon ; et m'esbahy (veu « que c'est le meilleur poete Parisien qui se trouve) « comment les imprimeurs de Paris et les enfans « de la ville n'en ont en plus grand soin. Voila ce « qu'en dit Marot, mais je m'esmerveille comment « il a osé louer un si *goffe* ouvrier en ouvrage et « faire cas de ce que ne vault rien : quant à moi je « n'y ai trouvé chose qui vaille. » (Du Verdier, Bibl. p. 422.)

Goffre. [Gaufre : « Et ne doivent les mestres ne « les vallez donner que deux *goffres* pour un « denier. » (Liv. des Mét. 351.)]

Gofre. [Golfe ; voir Gouffre : « Le Chivetot qui « siet sor le *gofre* de Nichomie. » (Villeh. § 460.)]

Gogo (à). [A l'aise : « Mieux amassent à *gogo* « Gesir sur molz coussinés (Charles d'Orléans). » — « N'ayez pas de religion, mocquez vous à *gogo* « des prestres et des sacremens de l'Eglise, et de « tout droict divin et humain. » (Sat. Ménippée, 7.)]

Gogue. [1° Amusement, plaisir : « N'ot jeu ne « ris, feste ne *gogue*. » (Guiart.) — 2° Plaisanterie : « Icellui Guillaume lui dist par *gogues* : Belle suer, « vous ne seriez pas digne de tenir terre, se lesdiz « pijons cuisiez en l'eau. » (JJ. 92, p. 30, an. 1361.) — 3° Bonne humeur : « Un jour li princes de Galles « estoit en *goges*. » (Froiss. VII, 245.)]

Goguette. [Diminutif de *gogue* : « Un jour qu'il « estoit avec sa dame à *goguettes*, et qu'ils estoient « beaucoup dehaits tous deux. » (Louis XI, 48e Nouvelle.)]

Gohatereau. [Goltreux : « Lesquelx compai- « gnons changerent icelles jumens à treize pour- « ceaux *gohatereaux*. » (JJ. 164, p. 235, an. 1410.)]

Goheriaus. [Tombereau : « Et quant li bataille « est faite, li prouvos doit avoir apparilliet et pour- « veu, au coust monsigneur, keval, *goheriaus* et « trais... pour celui faire traisner, ki vaincus est. » (Ord. sur le duel, à Cambrai.)]

Goiart. [Outil, le même que *goe*, *gouet* : « Lequel « Questam prist un grand baston de fer dit *goiart*. » (JJ. 157, 225, an. 1402.) — « Jehan Lancier garni « d'un coustel appellé *goiart*. » (JJ. 158, p. 257, an. 1403.) — « Un *goiart* que le suppliant avoit accous- « tumé de porter quant il aloit dehors abattre ou « copper les buissons ou hayes. » (JJ. 160, p. 74, an. 1405.)]

Goignon. [Goujon : « Duquel coffre le suppliant « osta les *goignons* ou crampons à quoy le couvercle « dudit coffre ou escrin fermoit par derriere. (JJ. 152, p. 138, an. 1389.)]

Goinfre, *adj.* Goulu, gourmand (Colgrave) ; *goimphre* (Ibid.).

Goitron. [Gosier : « Puis qu'il les tient en son « *goitron*, Tous les devore chis larron. » (Bestiaire, dans D. C. III, 598 b.) — « Icellui Pierre... print ledit « Thomassin son filz par la gorge et par le visaige, « et d'un coustel...... le fery deux cops en la gorge « ou *goitron*. » (JJ. 110, p. 208, an. 1376.)]

Gole. [Gueule : « S'il estoit aperte coze que mes « cevaus m'emportast par dure *gole* ou par desroi, « je me porroie escuser du meffet. » (Beaumanoir, LXIX.) — « En haut a sa *gole* trete. » (Renart, v. 12592.) — « Chil cheit mort *golle* baée. » (Guerre de Troie, D. C. III, 538 a.)]

Golenée. [Mesure pour les grains : « Si prent « on dou muit de bleit mesurer quatre *golenées*, « teles que li mesureres les pora prendre. » (Ch.

des Comptes de Lille, an. 1265.) — « Sur chascune « prouvende doivent avoir une *gollenée* d'avaine. » (Ch. de Cambrai, dans D. C. III, 538 c.)]

Goliardie. [Fausseté, tromperie : « Faulx « amoureux au temps qui court servent tous de « *goliardie.* » (Alain Chartier, p. 521.)]

Gollée. [Collet : « Lermes li moillent li menton « Et les *gollées* dou pilliçon. » (Guerre de Troie, Du Cange, III, 538 c.)]

Golot. [Chemin étroit comme un *goulot :* « Comme « aucuns d'eulx eussent entreprins d'aller chassier « aus connins, en certains travers ou *goloz* de là « environ hors garenne, ...allerent tendre leurs « filez ès *goloz*, appellez de Vaul Romain. » (JJ. 153, p. 481, an. 1398.)]

Gomir. [Vomir, au gloss. lat. 7692.]

Gomissement. [Vomissement, ibid.]

1. Gomme. [Gomme : « Or comparons propre- « ment L'ome à l'eaue, et vitement Se verra vie plus « que *gomme.* » (Desch. fol. 82.) — « Je congnois « l'arbre à veoir la *gomme.* » (Villon.)]

2. Gomme. [1° Ballot : « Item une *gomme* « d'aguilles, c'est assavoir .xxv. livres de pesant « pour le *gomme.* » (Cart. 21 de Corbie, fol. 356 b, an. 1295.) — 2° Trou sous la roue d'un moulin : « Icelle Jehanne emporta laditte Benoite sur le bort « du pont pour la getter en la *gomme* du moulin, « où elle disoit qu'elle la noieroit. » (JJ. 140, p. 147, an. 1390.) — « Lesquels compaignons.... haucerent « icellui ventaile et firent tourner la roue d'un « tordoir ou moulin à huille, et laisserent aler un « baston aval l'eaue, qui se mist entre la roue « dudit moulin et la *gomme.* » (JJ. 158, p. 225, an. 1403.)]

Gonc. [Jonc : « En la chambre entre où li *gonc* « sont jonciés. » (Aubri, 162 a.)]

Gond. [Gond : « Il ont le maistre porte getée « hors du *gon.* » (Beaud. de Seb. X, 842.)] — « Ce « qui est hors les *gonds* de la coustume, on le croit « hors les *gonds* de la raison. » (Montaigne, I, 116.) — « Retourner le cerveau de quelqu'un en *gonds*, » le rendre à la raison, dans Bouchet, Ser. III, p. 265.

Gone, Gonne. [Tunique longue à manches étroites, dite aussi étamine, que les bénédictins portaient sur la peau pendant l'été ; mais dans la saison rigoureuse on la superposait à un pelisson sans manches et de même longueur : « Laissa le « siecle por devenir prodhom Et prist la *gonne*, et « le noir chaperon. » — « Son froc osta, sa *gonne* « a despoillée. » (Guillaume au Court-Nez, dans D. C. III, 596 c.) Voir aussi Froiss. II, 492 ; X, 157.]

Gonelle. [Diminutif de *gonne.*] On lit *gonele*, aux poëtes av. 1300, I, p. 710 ; *gonelle*, dans l'Hist. des III Maries en vers, MS. page 298. — [1° Gonne monastique : « Un moine i ot qui ot une *gonelle.* » (Aubery, D. C. III, 595 c.) — 2° Tunique de sergent : « Des serjens aux noires *gonelles.* » (G. Guiart, an. 1304.) — 3° Chemise de femme : « Ainsi comme « icelle femme senti ledit Jehan, elle se esveilla et « se leva toute esmeue et effrayée, prist sa *gonelle* « ou cotelle pour soy cuider vestir. » (JJ. 166, page 390, an. 1412.)]

Gonesse, *s.* Nom d'un bourg de l'Ile de France, à trois ou quatre lieues de Paris, au nord. Philippe-Auguste y naquit et y fut nourri, ce qui a rendu ce bourg célèbre. François Ier se qualifioit de premier bourgeois de *Gonesse.* Le pain qu'on faisoit dans ce bourg étoit, il y a quelques années, très estimé ; mais aujourd'hui l'on en fait peu de cas : il est trop pesant.

Gonfalon, Gonfanon. [D'après les sceaux du XIe et du XIIe siècle, le *gonfanon* ou enseigne est une banderolle à trois pans ou trois languettes, attachées ou « fermées » à la lance. Dans Roland, les gonfanons sont « blancs e vermeilz et blois. » (v. 999.) Ce sont les trois couleurs du drapeau français. Celui de Roland est blanc : « Laciet en sum un « *gunfanum* tut blanc ; » celui de Naimes est jaune. Ces gonfanons ne doivent pas être confondus avec l'oriflamme que porte le gonfalonnier de l'empereur ou du roi de France.] — 1° « Fanon et *gonfanon*, « mots pris autrefois pour les roys ont esté usurpez « par les particuliers. Les roys ont eu des fanons « au haut de leurs lances, et les particuliers met- « toient des pennons et façons à leurs haumes et à « leurs lances. » (Galland, Enseignes de France, p. 63.) — Etendard des rois de Jérusalem que l'on portoit devant eux, le jour de leur couronnement : « Le jour du couronnement le mareschal doit « venir en la herbege dou roy, en la compagnie « dou connestable et faire porter le *gonfanon* royal « devant luy. » (Ass. de Jérus. p. 194.)

2° Etendard des comtes qui conduisoient à l'armée les troupes de leur gouvernement : « Les capitulai- « res, sous la seconde race de nos rois, nous « apprennent que les comtes qui conduisoient à « l'armée les trouppes de leurs gouvernemens, « avoient chacun leur *gonfanon*, c'est à dire leur « étendart. » (Daniel, Mil. fr. I, p. 481.)

3° Des barons. Parlant de la descente de Guillaume-le-Conquérant en Angleterre : [« N'i a riche « home ne baron qui n'ait lès lui son *gonfanon.* » (Rou.) — Il distinguait le baron du chevalier : « Li « barons ourent *gonfanons*, Li chevaliers ourent « penons. » (Id.)]

Tuit ourent chientes lor espées ;
Au plain vindrent lances levées
Li barons ourent *gonfanon*
Li chevaliers ourent penons. *(Rou, p. 292.)*

[4° *Gonfanon* est encore synonyme de bannière : « Li dux de Venise, qui vielz hom ere et gote ne « veoit fu toz armez, el chief de la soe galie, et ot « le *gonfanon* Saint Marc par devant lui. » (Villeh. § 173.) — L'oriflamme était la bannière de Saint Denis : « Lors commanda li roys au *gonfanon* Saint « Denis et à ses banieres qu'il se traisissent à main « destre vers le flum. » (Joinville, § 231.)] — Parlant de la descente du duc de Lancastre en la ville de S. Jacques en Galice : « Environ deux petites lieues « françoises de la ville de sainct Jacques en Galice,

« vindrent au dehors, en procession tout le clergé « de la ville, en portant dignes reliques, croix et « *gonfanons*. » (Froiss. liv. III, 117.)

Gonfalonier, Gonfanonier. [Celui qui porte le gonfanon : « Gefreid d'Anjou, le rei *gunfanu-* « *ner*. » (Rol. v. 105.) — « Par drois et par ancesse- « rie Devés estre de Normendie Et vos parens « *gonfanongniers*. » (Rou.) — « Que s'il avoit le « monde tout entier à baillier Et il vousist avoir un « bon *gonfannonier* Pour sa terre garder et son « prix essaucier. » (Cuvelier.) Voir Froissart, liv. XVI, 127.]

Gonin, *s*. [Habile faiseur de tours qui vécut à la cour de François Ier. Voir plus loin la citation de Brantôme.] — « Qui aura veu la cour de nos roys « François premier et Henri deuxiesme, et autres « roys ses enfans, advouera bien quel qu'il soit, « et eut il veu tout le monde, n'avoir rien veu « jamais de si beau que nos dames qui ont esté en « leur cour, et de nos reynes leurs femmes, mere « et sœurs ; mais plus belle chose encore eut il veu, « ce dit quelqu'un si le grand pere de *Maistre* « *Gonin* eut vescu, qui par ses inventions, illusions « et sorcelleries, et enchantements les eut peu « representer devestues et nues, comme l'on dit « qu'il fit une fois en quelque compagnie privée ; « que le roy Francois lui commanda ; car il estoit « un homme fort expert et subtil en son art ; et son « petit fils que nous avons veu, n'y entendoit rien « au prix de luy. » (Brantôme, des Dames galantes, p. 387, 388.) — « Cette inconstance en habits denote « une grande legereté d'esprit, dont s'en suit la « purgation des bourses, et matiere de risée aux « estrangers. Car quand nous allons en leur pays « et qu'ils apperçoivent ces grandes fraises et ver- « dugades des femmes et les long cheveux des « hommes et leurs espées qu'ils portent derriere le « dos ils courent aprés, comme ces petits enfants « de Paris font aprés *Maitre Gonin*. » (Disc. polit. et milit. de La Noue, p. 196)

2° Joueur de gobelets, au figuré ; on a dit du maréchal de Matignon : « D'autres disent qu'ayant « manié les deniers du roy, il les a ménagez si bien, « et les a fait passer si bien par *invisibilium*, avec « la faveur de son petit esprit farfadet, ou Astarot, « que très subtilement, en disant *favorisat*, *carou-* « *zat*, comme dit maistre *Gonin* en son passe passe, « il les a fait sauter dans ses coffres, au lieu de sau- « ter dans ceux du roy. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, p. 383.) — Parlant de Don Ferdinand, gouverneur de Milan : « C'estoit un homme qui entendoit bien « les tours de passe passe, non de *maistre Gonin*, « mais de Machiavel. » (Brant. Cap. fr. II, p. 285.)

3° Diable ou sortilége : « Ils le mettent dans une « fiole de verre, pour leur servir à faire venir le « diable, approchant cette fiole du feu, appellant « ce *maistre Gonin*. » (Bouchet, Serées, livre III, page 299.)

Gord, Gort. [Pêcherie consistant en deux rangs de perches obliques, réunis par un filet : « Li autres « passent si avant, Qu'il se vont en plein *gort* « lavant. » (Rose, v. 6040.) — « Por les *gors* qui en « Loire sont. » (Partonopex, I, 67.) — « Vennes, « *gords*, pieux, moulins, pescheries. » (Ordonnance de 1415.) On appelle gourds, à Decize (Nièvre), des gouffres ordinairement très poissonneux. La racine est le latin *gurges*.]

Expressions :

1° « *Gort* (a grand), » à grands flots. (Borel.)

2° « *Gort* (anguille de), » anguille d'étang. (Chron. scand. de Louis XI, p. 60.)

3° « *Gorz* a toujours (nasse que l'on tient aux), » bateaux qui ne servent qu'à pécher. (Ord. des rois de France, II, p. 12.)

Gordin. [« Icellui Boyn commença à desmentir « le suppliant et l'appeller vilain *gordin*. » (JJ. 190, p. 7, an. 1459.)]

Gorge. [1° Gorge : « Del gros del poing li a tele « donée, A pou la *gorge* ne l'a effondrée. » (Ales- chans, v. 6830.) — « Or convient un large colet Es « robes de nouvelle forge, Par quoy les tettins et « la gorge, Par la façon des entrepans, Puissent « estre plus apparans. » (Desch. Miroir de Mariage.)]

[2° Rigole : « Pour maintenir en estat lesdites « salines, cabanes, mortelayras, divers pons et plu- « sieurs *gorges* necessaires à la façon du sel. » (JJ. 180, p. 72, an. 1449.)]

Gorgeour. [Gourmand : « Vous n'en povez « maiz entre vous de Quillebuef ; se vous estes gros « et gras, car vous estes grans *gorgeours*. » (JJ. 140, p. 136, an. 1390.)]

Gorger. [1° Donner la nourriture ; terme de fauconnerie : « Le suppliant dist qu'il alloit *gorger* « son outour ; lequel incontinent ala *gorger* sondit « outour. » (JJ. 187, p. 322, an. 1458.)]

[2° Faire des gorges chaudes de quelqu'un ; le déchirer comme le vautour fait d'une proie vivante : « J'ay grant despit qu'ilz nous viennent ainsi des- « piter et *gorger*. » (JJ. 195, p. 997, an. 1473.)]

Gorgerette. [Pièce de l'armure qui couvrait la gorge : « Que nulles *gorgerettes* a bacin (bassinet) « ne soient fetes que l'endroit et l'envers ne soient « nuefes et toutes de coton dedenz. » (Livre des Mét. 371.) — « Hyaumes fondent, targes deffacent, « Mailles chiéent de *gorgeretes*. » (G. Guiart, an. 1285.)]

Gorgerin. [1° Même sens : « Un *gorgerin* de « mailles d'or, garny de deux platines esmailliées. » (De Laborde, Emaux, p. 333.)] — « Ce que gantelet « amasse, *gorgerin* depend. » Ce proverbe, usité en Bourgogne, répond à : « Bras tu l'as gagné, gorge « tu le mangeras. » (Voy. Expilly, supplém à l'Hist. du chev. Bayard, p. 433.)

2° Partie du chapiteau dorique. (Monet.)

Gorgias. [1° Habillé d'une manière provoquante. Comparez l'anglais *gorgeous* : « Une jeune fille de « .xv. à .xvi. ans ou environ, laquelle estoit bien « *gorgiase* et habillée fort frisquement... et en « maniere meretricale. » (JJ. 195, p. 906, an. 1473.) — « Ils estoient fort *gorgias* d'accoustremens faits « à plaisir et force plumars. » (Chron. de Desrey,

fol. 124 ª, an. 1516.)] — Parlant de Bonnivet : « Ce « colonel estoit fort soigneux, et pressant à faire « faire souvent monstre et très bien payer ses gens ; « aussi ne voyoit-on rien si brave, si bien en point « ny si *gorgias* (ils usoient de ce mot alors parmi « les soldats du Piedmont) car quant à leurs armes « elles estoient la plus part dorées. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 330.) — « Estoient les chevaliers si *gorgias* « que c'estoit merveille, car changerent tous les « jours d'acoustrements et couvertures de bardes. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 163.) Voy. Coquill. p. 141 ; les Tri. de la Noble Dame, f. 176 ᵇ. — « Au « regard de la compagnie que le roy (Charles VIII « à son entrée à Milan) avoit avec luy c'estoit la plus « *gorgiase* chose et la plus triomphante qu'on vit « jamais. » (André de la Vigne, voyage de Naples, de Charles VIII, p. 147.)

2° Bon, avantageux : « Si vous pouvez faire ce « que je vous dirai, nous ferons une des *gorgiasses* « choses qui feuct faite cent ans. » (Hist. du chev. Bayard, p. 193.) — « Ce fut une *gorgiasse* defaicte « et profitable aux François. » (Id. p. 268.) — « *Gorgiase* (la), » danse ancienne. (Coquill. p. 40.)

Gorgiasement, *adv*. Magnifiquement, agréablement. (Brant. Cap. fr. IV, 331.) Voir Gorgiaseté.

Gorgiaser (se). 1° Se parer. (Rabelais, Epitre dedicat. t. IV.)

2° Se pavaner : « Pour soy *gorgiaser* à la mons« tre. » (Rab. t. IV, nouv. prolog. p. 52.) — « Ils se « *gorgiassent* en la nouvelleté. » (Montaigne, t. III, page 156.)

3° Se divertir. (Oudin.)

Gorgiaseté, *s*. Magnificence, élégance (surtout dans la parure) : « On donne le los a la reyne Isa« belle de Baviere, femme du roy Charles VI° d'avoir « apporté en France les pompes et *gorgiazetés*, « pour bien habiller superbement et gorgiazement « les dames. » (Brant. Dames ill. p. 211.)

Gorgiasse, *s*. Magnificence (féminin de *gorgias*, pris substantivement) : « Il n'y avoit que pompe et « *gorgiasse* parmy les soldats du Piedmont alors. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 331.)

Gorgiere. [1° Gorgerin : « Hyaumes mis, *gor*« *gieres* laciés. » (G. Guiart, an. 1297.)]

[2° Gorgerette de gaze : « Couvrechiefs, *gorgieres* « et autres atours pour le chief de ma dite dame... « *gorgieres* de Behaigne pour l'atour de la dite « dame. » (Compte d'Et. de la Fontaine.)]

[3° Coup dans la gorge : « Le suppliant dist audit « Guillaume qu'il se traist en arriere, ou il lui don« roit une *gorgiere*. » (JJ. 156, p. 445, an. 1401.)]

Gorgieur. [Railleur : « Se tu eusses eu à faire « ce que nous eusmes à faire, tu ne l'en eusses « sceu delivrer ; car tu n'es que un *gorgieur* et un « venteur, soit à jouer à la paulme, ou en autres « choses. » (JJ. 152, p. 197, an. 1397.)]

Gorgoier. [Railler, comme *gorger* : « Te faut il « ainsi *gorgoier* ; par le sanc Dieu je te batray et te « monterray comment tu *gorgoieras* contre les « hommes de cest pays. » (JJ. 131, page 106 bis, an. 1387.)]

Gorin, Gorreau, Goiron. [Goret, cochon de lait : « Il souvint à la ditte femme d'un petit *gor*« *reau* qu'ilz nourissoient. » (JJ. 156, page 38, an. 1401.) — « Deux jeunes cochons ou *gorrons*. » (JJ. 170, page 112, an. 1418.) — « En l'ostel Jehan « Rousseau avoient esté trouvez sept *gorins* ou « cochons de laict. » (JJ. 181, p. 67, an. 1451.)]

Gorlé. [Rusé : « Une *gorlée* pautoniere ; La « garce ot à mon galestrot, Moult sot de fart et de « tripot. » (Fabl. II, 225.)]

Gormander. [Manger en gourmand : « Le jour « devant que icellui prestre passast, il avoit beu et « *gormandé* par tout le jour. » (JJ. 143, page 65, an. 1392.)]

Gormé. [Qui a la gourme : « Dieu amés, et Dieu « reclamés, Qui si belle vous a fourmée ; Se fuissiés « bochue ou *gormée* ; Espoir preude femme fuis« siés. » (Vies des Pères, dans D. C. III, 600 ᶜ.)]

Gorpil. [Renard, voir Goupil.]

1. Gorre. [Excès dans la recherche de la mode : « Ilz sont bien pelez ceulx qui font la *gorre* ; ils « sont bien pelez et d'argent vuidez. » (Chansons du xvᵉ siècle, p. p. G. Paris, p. 130.)] — Une femme à la grand *gorre* était très parée, mise coquettement : « Nous oyons aussi comment les prescheurs susdicts « crient contre les pompes des femmes et comment « Maillard de sa part les appelle *femmes à la grand* « *gorre*. » — On appelle Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, *la grand'gorre*, pour sa pompe et magnificence. (Favin. Théât. d'honn. t. I, p. 614.) Voy. Gorrier. — [Ces *gorres* étaient des goussets, des fentes au pourpoint ; les élégants à bourse plate y faisaient paraître un fin mouchoir que l'on prenait pour leurs chemises ; c'est ce qu'indique le passage suivant] : « Au lasche, poltron et couard, l'on bar« bouilloit son escu sur le flanc senestre, en facon « de *gore*, qui estoit un gousset eschancré, et « arrondy en dedans. » (La Colomb. Théât. d'honn. t. II, p. 567.)

2. Gorre, *s*. Mal vénérien. (Oudin.) — « *Gorre* « de verole (grande) ; » c'est ainsi que ceux de Rouen appelèrent la grosse vérole, pour la distinguer de la petite. (Rabelais, p. 98.) — On lit *gorre*, dans Bouchet, Serées, liv. III, p. 89 ; *gore* (Contes d'Eutrapel, p. 389.)

3. Gorre. Truie. (Nicot, Monet.)

Gorret. Cochon de lait. [Voir Gorin. « Enfin il « la menaça que, si elle ne lui ouvroit, il emmene« roit le *gorret*. » (D'Aub. Fœn. II, 14.)]

Expressions :

1° « *Goret* (rime en), » rime non riche. (V. Fabri, Art. de Réthor. liv. II, p. 14 ᵇ ; Art poët. de Sibilet, liv. I, p. 49.)

2° « *Gorret* (poisson), et cochin, vie en l'eau, et « mort en vin. » (Cotgrave.)

Gorriau. [Collier de cheval : « L'exposant print « en l'estable deux jumens et un petit poulain avec

« deux coliers ou *gorriaux* à traire tous garniz. » (JJ. 141, p. 214, an. 1391.)]

Gorrier. [Ceux qui suivent la *gorre*, autrement dits *fringants, frisques, freluquets, bragards* : « Ces « mignons *gorriers*, quant vient le dymanche ilz « semblent fourriers à tout leur grans manches. « Pourpoint descouppez pour aller en danse : C'est « pour atrapper filles à marier. » (Chansons du xv[e] siècle, p. 130, 131.)] — « Nous oyons aussi com- « ment les prescheurs susdits crient contre les « pompes des femmes, et comment Maillard de sa « part les appelle femmes à la grand gorre, et « femmes *gorrieres*. » (Apol. d'Hérod. p. 71.)

Ayez une chambrierre,
Jeune, poupine, *gorriere*. *(Cholières, f. 214 bis.)*

Gorrierement, *adv.* Magnifiquement, galamment. (Robert Est.) On lit *gorierement*, dans Jean d'Auton, p. 5.

Gosier. [Pris au figuré dans Eutrapel, cité par Dochez : « Pensez qu'il enfloit bien le *gosier*, » c'est-à-dire parlait avec emphase.]

Gosillier. [Gosier : « Du stomach vient et nest « un pannicle qui monte par le *gosillier*. » (H. de Mondeville, f. 18 b.)]

Gostement, *s.* Goût. Voy. S. B. S. fr. mss. 86.

Goster, *v.* Goûter. Voy. S. B. Ser. fr. mss. p. 23. — [« He Dex ! ce dist li rois, qui *gostas* à la cene. » (Saxons, str. 30.) — « Peneans sui n'est pas raisons « Que *gost* de vin ne de poissons. » (Grég. le Grand, page 89.)]

Gouais. 1° Variété de raisin médiocre; *goet*, dans Nicot. [C'est le nom d'un cépage, dans l'arrondissement de Sens : « Le bon plant ne fait que « changier ; *Gouais* devient le morillon. » (Desch. fol. 111.)] — 2° Vin fait avec le *gouais*. Parlant du caprice des femmes :

Or lui refault de plusieurs vins
Vin de Saint Jehan, vin d'Espaigne
. . . .
Vergus veut avoir, vin *goues*. *(Desch. f. 516 a.)*

Gouascher. Agiter.

A tost sa massue *gouasche*;
Tele li torne à la traverse
Qu'il le fist deux tors roeler. *(Fabl. p. 298.)*

Goûaschière. [En jachère. « Ung quartier de « vigne *goüaschière* séant au clos de Monceaux. » (1422, Censive de Dry.) L. C. de D.]

Goue. [Caverne : « En une *goue* se mucha, « Ilueques se tint tout serés, Tant que li orés fu « passés. » (Vie des Pères, mss. D. C. III, 574 a.)]

Goueastre. Goitreux. (Cotgr.)

Gouere. Gâteau nommé *gougère*, à Auxerre. (Cout. Gén. I, 887.)

Gouet. [Serpe. Voir Goe : « Icellui Jehan....... a « roingné de toutes icelles tasses de chascune un « pou d'argent à un hostil, appellé *gouet*. » (JJ. 121, p. 217, an. 1382.)]

Gouetre. [Goitre : « Gongrona signifie ce que « on dit en françois *gouetre* ou *gouetron*. » (Paré, VI, 9.)] On lit *gouytron*, dans Rabelais, IV, 134.

Gouffourt. [Lance, demi-pique : « Le suppliant « esmeu de ce que dist est, de un court glaive que « il tenoit, appellé *gouffour*, l'en feri, geta par terre « et le navra. » (JJ. 111, p. 231, an. 1377.) — « Icellui « Perrot mist au devant du cop demi glaive ou « *gouffourt*. » (JJ. 149, p. 72, an. 1395.)]

Goufre. [Golfe. Voir Gofre.]

1. Gouge. [Sorte d'arme : « Un baston de guerre « que on nomme *gouge*. » (JJ. 187, p. 8, an. 1456.) Aujourd'hui c'est un outil en forme de demi-canal.]

2. Gouge. [1° Fille; comparez le provençal *gouyatte*, joufflue, qui est aux Contes de la reine de Navarre, II, 406.] « Une grosse *gouge*. » (Oudin.) — [On lit dans Coquillart (Droits nouveaux) : « Une qui « aura les yeulx rouges Les lave au matin d'une « eau blanche, Tellement que sur toutes *gouges*, « elle semblera la plus franche. »] — 2° Servante : « En Languedoc, du costé de Tolose et de Montau- « ban *gouge* est une servante. Il se prenoit aussi « ancienement pour cela. » (Borel, au mot *Gouge*.) Le diminutif *goujon* se dit, en Béarn, pour petit fils. (Borel.)

1. Gougon. [Goujon, cheville, comme *goignons*, au reg. JJ. 171, p. 136, an. 1419.]

2. Gougon. [Goujon, poisson, du latin *gobionem* : « Deux tronçons de carpe et quatre *gougons* « fris. » (Ménagier, II, 5.)] — *Goyon* étoit le surnom de la maison de Matignon, et madame de Dampierre appeloit toujours le maréchal de Matignon : *Goyon*, par allusion au *goujon* qui est un poisson de peu de valeur. (Brant. Cap. fr. t. III, p. 376.)

Gouhourde, *s.* Gourde. (Oudin.)

Gouine. Femme de mauvaise vie, dans Rabelais, I, 14 ; [l'origine peut être *godine*, par chute du *d*].

Gouir. [Jouir : « Ainsi de ses amours très male- « ment *gorra*. » (Brun de la Montagne, v. 1348.) — « Pour ce qu'il savoit bien que plus n'en *gouïroit*. » (Id. v. 2895.) — « La damoiselle bien le *got*. » (Flore et Blanchefleur, v. 2481.)]

Goujat. [Forme masculine de *gouge*.] 1° Valet. En Languedoc « tout garson, valet ou non, s'appelle « *goujat*, comme toute fille servante, ou non, « s'appelle *gouge*... » (Le Duchat, sur Rabelais, t. I, p. 14, note 5.) — 2° Gens d'armes, chevaliers. On a dit du duc de Bourgogne : « Les *gougeas* de l'hostel « du duc, alloient tous les jours veoir les dames à « Deventel, qui sont femmes moult gracieuses et « qui prennent plaisir à festeyer estrangers. » (Mém. d'Ol. de la Marche, t. II, p. 589.) — « Sainte « Colombe soudain alla prendre et choisir cinquante « des meilleurs soldats de la compagnie de son « frere..... et entre les cinquante voulut qu'il y en « eust de meslez une vingtaine de *goujats* et cadets, « que ce n'estoit que feu et bons arquebusiers. » (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 130.)

Goulafre. [Diable : « Li *goulafre*, li rekingié (rechigné) Avoit assez eskignié De che qu'ensi l'a-

« voient pris. » (Mir. de Coinci.) — Aujourd'hui, *gouliafre* signifie vil, méprisable, comme *galifre* dans Borel]:

> De voir ainsi ce grand *galifre*
> Danser aux orgues et au fifre.

Goulardise. [Plaisanterie: « Jacotin Pouletz le « print à moquer et dire plusieurs *goulardises.* » (JJ. 176, p. 502, an. 1447.)]

Goule. [1° Bouche, gueule: « Pinabel ont saisi, « qui gist *goule* baée. » (Roncisvals, p. 196.) — « Ou « que dedens sa *goule* trible Tout vif me transglou- « tisse et tribe Cerberus li portiers d'enfer. » (Rose, v. 21367.) — 2° Bourse: « Fu dit entre les compai- « gnons que icellui Godart iroit à Rouen acheter « trois *goules* pour mettre la monnoye qu'ils « auroient à Varengeville. » (JJ. 165, p. 3, an. 1410.) — 3° Commencement: « Le jour de feste S. Pere en « *goule* aoust. » (Cart. de S. Denis, p. 436, an. 1281.) — 4° Encolure: « Li sans en fille, que forment est « maumis, Si que les *goules* de son pelison gris En « sont mouilliés. » (Aubery.)]

Goulée. 1° Bouchée. Un prédicateur, prêchant dans un pré en Bourgogne, déclame contre le luthéranisme, et prie les auditeurs qui ne sont pas infectés de cette erreur « de prendre une *goulée* d'herbe « à belles dens, en l'honneur de notre mere Ste « Eglise. Ce que les voyant faire il se prit à dire, en « riant, depuis l'heure que Dieu me fit naistre, je « ne vi tant de bestes paistre. » (Apologie d'Hérod. p. 534.) — 2° Médisance:

> Que sçay-je, un tas d'affistoleurs,
> Qui ont ouy le faict compter,
> Qui jetteront *goullées* plusieurs,
> Et l'yront partout esvanter. *(Coquillart, p. 59.)*

3° Injure: [« Qui vos dona congié dou dire Tel « *goulée* et tel estoutie, Quant apelas de felonie Si « haut baron, com est Renart. » (Renart, v. 19449.)]

> . . . . La s'estoit tapie
> Mais de debat y faisoit tant,
> Que l'un derriere, l'autre devant
> Se disoient mainte *goulée.* *(Desch. fol. 248 b.)*

« Soustenoit les faux et les mauvais en leurs « mauvaisetiez à leur faire ou leur dire villanie « pour leur oster le leur. Et mesmement soustenoit « gayers qui pourtoient les mauvaises *goullées* pour « oster à leurs sugez le leur et ce que les bonnes « gens auroient gaigné à grant sueur et grant peine « de leurs corps. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 187 b.)

Expressions:

1° « *Goulée* (à la), » à la dérobée: « Aucune fois « aucunes se mettent à l'adventure d'essayer, si les « autres sont d'aussi petit pouvoir comme leurs « maris. Et lors celle qui s'en met à l'adventure le « croit mieux que devant; car d'adventure elle « choisit un compagnon dont elle ne peut finer « sinon à grand peur et à la *goulée*, et est tout « affamé et fait merveille quand il lui peut advenir. » (Les Quinze Joies du Mariage, p. 107.)

2° « *Goulée* de moquerie (tenir ses), » faire des gorges chaudes. Parlant d'une femme galante: « Et « donne matiere de parler aux jangleurs qui au « matin et au soir en tiennent leurs esbatemens et « leurs *goulées de moqueries.* » (Le Chr de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 75 c.)

3° « *Goulées* (dire des), » tenir un langage deshonnête. (Oudin.)

> 4° Qui se fait son pain, mangue
> Sans prandre *la male goulée.* *(Desch. fol. 96 a.)*

Gouleeurs, *s.* « *Gouleeurs* qui font les arpen- « tages et mesurages. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voir Cout. Gén. II, 770, 815.

Goulet. [1° Espèce d'entonnoir à l'entrée d'un filet en manches: « Et en la dite oriere du paveillon « a ung *goulet* qui tient au paveillon. » (Modus, fol. 130.) — 2° Ruisseau: « Le ruissel ou *goulet.* » (Ord. III, 311, an. 1358.)]

Gouliard. [Ivrogne: « Firent mettre ledit Fol- « leteste hors dudit hostel par leurs varlez, comme « *gouliard* et yvroin qu'il estoit. » (JJ. 119, p. 437, an. 1381.)]

Gouliardeusement. [A la manière d'un gouliard: « Icellui Jamet appella l'oste coupereau,..... « en nommant tout oultre *gouliardeusement.* » (JJ. 144, p. 35, an. 1392.)]

Gouliardise. Action digne d'un gouliart. (Vig. de Charles VII, II, 30.)

Gouliardois. [Bouffon, bateleur: « Pour ce « c'aucun sermoneeur *gouliardois* et jongleeur. » (Mir. de Coinci.)]

Gouliere. [Poche: « Le supplians print les « braies dudit Regnault qu'il avoit laissiée au chief « de son lit, en la *gouliere* desquelles il trouva six « frans en or. » (JJ. 154, p. 563, an. 1399.)]

Goulouser. [Désirer vivement, du latin *gulosus:* « Il tenoit en la duché d'Aquitaine trois bonnes « villes que li prinches *goulousa* pour tant que elles « estoient entrées de son pays. » (Froiss. VII, 234.) — « Le bon evesque de Toulouse, Qui leur armes « sauver *goulouse*, Kacierent il fors de la tierre. » (Ph. Mousk.)] — « Tresque n'avoie que douze ans « Estoie forment *goulousans* De veoir danses et « carolles. » (Poësies de Froissart.)

Goupil. [Renard: « Icil *gorpil* nos senefie « Renart qui tant set de mestrie. » (Renart, 105.) — « Jà goupius sans faille Ne seroit pris d'autre *goupil*, « Ne leus par leu mis à escil. » (Ph. Mouskes.) — « Soutius sont com *gourpilles*, Et attraians come « fourmilles. » (Reclus de Moliens.)]

Proverbes:

1° « *Goupil* endormi rien ne tombe en la gueule « (a). » (Cotgrave.)

2° « *Goupil* souz son banc (l'en ne prend mie lou « ne), » comme on ferait d'un chien. (Rou, ms. 33.)

Gouppilleur. [Chasseur de *goupil:* « Pour « consideration des services que Robin Trovart « nostre *gouppilleur* nous a faiz ou dit office. » (JJ. 71, p. 215, an. 1338.)]

Goupillon. [Petit bâton semblable à une queue de renard pour secouer l'eau bénite: « Item donne « aux amans enfermes, A leurs chevetz, de pleurs « et lermes Trestout fin plain ung benoistier, Et

« ung petit brin d'esglantier En tout temps vert « pour *goupillon*. » (Villon, Gr. Testam.) On lit au Bulletin du Bibliophile, p. 238, mai 1863 : « Un « benoist d'estain, avec le *gippellon*. »]

Gource. [Buisson : « Iceulx de Vergirolles « poulscerent le suppliant à force de bastons dedans « une *gource* ou fort buisson. » (JJ. 197, p. 107, an. 1469.)]

Gourd, *adj.* 1° Engourdi : [« Mains a beles, plai- « nes, non *gordes*. » (Rec. de Fabl. I, 62.)]

Vieulx barbiers, vieulx phisiciens,
Vieulx menestrelz qui estes *gourt*,
Vieulx queulx vous ne valez plus rienz. *(Desch. f. 449 c.)*

2° Pesant, lourd. On a dit des chevaliers qui assistaient à un tournoi : « Ne se pouvoient aider « ne tourner leurs chevaux telement estoient « *gours*. » (La Colomb. Théât. d'Honn. I, p. 58.)

Gourdainne. [Peut-être le même que *gort:* « Icellui moulin ou arche..... estoit en tel point et « estat, que il n'i avoit demouré que les palées, « lesquelles ledit Estienne.... en avoit portées ou « fait porter avecques la *gourdainne*. » (Cart. de S. Magloire, p. 181, an. 1323.)]

Gourder. [Serrer à la gorge : « Icellui Quenivet « print le suppliant à la gorge et lui dist qu'il l'es- « trangleroit ; et quand ledit suppliant vit que ledit « Quenivet le *gourdoit* et constraingnoit ainsi. » (JJ. 189, p. 41, an. 1455.)]

Gourdine. Courtine. Parlant de sa maîtresse : « Je le vi asseulée et apoians contre unes *gourdines* « de tapisserie si l'approcai au plus bellement et « sagement que faire soc et poc. » (Lettre en prose, dans les Poës. MS. de Froiss. p. 167, col. 1.) Parlant des legs que Charlemagne fit aux pauvres :

Et de ses reubes par ingal
De *gourdines* et de tapis. *(Mousk. ms. p. 299.)*

Gourfoler. [Maltraiter : « Laquelle chamberiere « bailla sur la teste au suppliant trois ou quatre « coups le plus fort qu'elle peut. Et quant le varlet « vit qu'elle le *gourfouloit* ainsi fort. » (JJ. 182, p. 136, an. 1453.) — « Icellui suppliant voyant « ledit Estienne enormement batu et *gourfolé*. » (JJ. 198, p. 556, an. 1462.)]

Gourgerit. [Gorge : « Le suppliant frappa sa « femme ung grant cop de cousteau ou col en des- « cendant jusques au *gourgerit*. » (JJ. 202, p. 31, an. 1465.)]

Gourgouille. [Canal, gargouille : « La *gour-* « *gouille* de lessive...... » (1468, Cens généraux ; L. C. de D.)]

Gourgousser. [Gronder : « Icellui Michel « tenant tousjours felonnie et courroux en son « cuer, et *gourgoussant* contre ledit Lorens. » (JJ. 97, p. 176, an. 1366.) — « Icellui Alain reproucha : « Ceste vieille ne cessera meshuy de *gourgousser*. » (JJ. 197, p. 182, an. 1471.)]

Gourgoz. [Discussion : « Avecques lequel Jehan- « nin on ne sçauroit nulles foiz estre sans noise et « *gourgoz*. » (JJ. 176, p. 751, an. 1450.)]

Gourle. [Bourse : « Et pouoit on porteir son « *gourle* plein de deniers sour son bourdon à son « col que jà n'eust on garde. » (Mén. de Reims, § 214.)]

Gourmand. [« Et pevent estre diz en françois « gloutons et *gourmans*. » (Oresme, Ethiq. 96.) — « C'est la cause pourquoi j'evite D'estre sur le « manger *gourment*. » (Basselin, III.)]

Gourmandement. Gourmandise, dans Desch. folio 136 b.

Gourmander, *v.* [Voir GORMANDER.] 1° Avaler avec avidité, se livrer à son penchant :

Rien ne demeure en la maison
Qu'en deux jours ne soit despendus
Ou *gourmandé* ou respendu. *(Desch. fol. 416 a.)*
Car pis ont fait que ne font Sarrazins
Saint Germain ont assailli les sotars
Destruit les biens et *gourmendez les vins*. *(Desch. 128 b.)*

2° Maltraiter par ses actions, importuner, persécuter :

. . . . Trop fort redoubte
Celle qui ainsi me reboute,
Qui me fait le visage maigre
Et qui m'est vers la nuit si aigre
Qu'elle vient toudiz sanz mander
Pour mon corps nuire et *gourmander*. *(Desch. f. 422 d.)*

Expressions :

1° « *Gourmander* des livres, » pour lire avec avidité. On dit aujourd'hui dévorer. L'auteur, parlant de son précepteur : « Il aiguisoit ma faim, ne me « laissant qu'à la derobée *gourmander* ces livres. » (Montaigne, I, p. 270.)

2° « *Gourmandé* de persil (carré de mouton), » un haut côté de mouton lardé de grands brins de persil. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 223.)

Gourmanderie, *s.* Gourmandise. (Voir Desch. fol. 325 d, fol. 22 d.)

Gourmandeur, *adj.* Gourmand. (Cotgrave.) On lit *gourmendeur*, dans Desch. fol. 474 d.

Gourmandie. [Gourmandise : « *Gourmandie* « l'une [troupe] conduit ; Avec lui sont en son nom « conduit Yvresse, oultrage, lecherie. » (J. Bruyant, dans le Ménagier, II, 13.)] Voir aussi Triomphe de la Noble Dame, fol. 32 b.

Gourmandise, *s.* « *Gourmandise* tue plus de « gens qu'espée en guerre tranchant. » (Cotgr.)

Gourme. [« Taster dessoubs les gencives (du « cheval) qu'il y ait grant entre deux et bonne ou- « verture et large, et qu'il n'y ait *gourme*. » (Ménagier, II, 3.)]

Gourmet. [Garçon marchand de vins : « Guiot « dit Rolot harnicheur et *gourmet* de vins, demou- « rant à Bruieres en Laonnois. » (JJ. 157, p. 306, an. 1402.)]

Gournal. [Poisson : « Item le mardi ensuivant « pour la pitence du convent, d'alouses salées, et « deux *gournaex* et un mulet pour mons. l'abbé « LX solz. » (Compte des pitances de S. Germain des Prés, an. 1374.) — « La charretée de *gournaux* doit « six *gournaux* de coustume. » (Ordonnance, t. II, p. 582, an. 1320.)]

1. Gourt, *s*. Voir Gort. « On appelle *gords* des « espaces dans des rivieres où l'on a dressé des « pieux pour y tendre des filets et prendre du pois- « son.... Dans le pays de Bresse on appelle *gour* le « creux que la cheute de l'eau fait naturellement « derriere la chaussée d'un etang et à l'extremité « de la chaussée, lequel on garnit de fagots pour « retenir le poisson qui pourroit passer par la « chaussée.... *Gours*, dans la Cout. de Bourbonnois, « sont des creux profonds et plains d'eau dormante, « qui sont auprès des rivieres sous des arbres ou des « rochers, dans lesquels le poisson se retire.» (Laur.)

2. Gourt. [Mode. Comparez *Gorre* et *Gorrier*.]

C'est la façon du tems qui court
De ces varletz dymencherés,
Qui sont *vestus sur le gourt*
De nous appeller tous joannes. *(Coquillart, p. 154.)*

La dame me veit *sur le gourt*
Gay et gaillard selon la mode. *(Rog. de Collerye, p. 48.)*

« *Gourt* (trencher du), » c'est-à-dire de l'homme d'importance :

Trencher du gourt. avoir renom
Debouter courroucez, marris,
Et tant à Mantes, qu'a Vernon
Faire cocuz plusieurs maris. *(Coquillart, p. 168.)*

« *Gourt* monstrer largesse (sur le). » L'auteur suppose un débat entre plusieurs villes, pour avoir l'honneur de posséder le roy :

Ha, dit Rouen, si la noblesse accourt
Par devers moy, j'espere sur le *gourt*
Monstrer en toute esjoyssance,
D'avoir le roy. *(J. Marot, p. 224.)*

Gousse. [Chien mâtin, bas latin *gossus*, provençal *gosso*, *guos* : « Grant route de chiens uns et « autres, Mastins et *gousses*, et grans viautres. » (Jean de Condé, dans Du Cange, IV, 315 c.)]

Gousset. [1° Creux de l'aisselle : « L'Anglois « frappa de sa lance ledit Louis.... au dessous du « bras ; par faute et manque d'y avoir un croissant « ou *gouchet*. » (Math. de Coucy, Charles VII, 560.)] — « Alors descendit Gymnaste de son cheval et « montant au noyer, soubleva le moyne par les « *goussets* d'une main, et de l'aultre defeit sa visiere « du croc de l'arbre, et ainsi le laissa tomber en « terre et soi après. » (Rab. I, p. 269.) — 2° « *Gousset* de maille, » armure au creux de l'aisselle. (La Colomb. Th. d'Honn. t. II, p. 429.) — « *Gousset* « (sentir le), » rendre une odeur désagréable par les aisselles. (Oudin.)

Goust. [Goût : « Comme celui qui est sain du « corps et a bien disposé le *goust*, juge bien des « saveurs. » (Oresme, Ethiq. XIX.)]

Goustement. [Goûter, repas : « Je porte le « *goustement* as freres. » (ms. S. Vict. 28, fol. 29 b.)]

Gouster. [1° Manger : « D'un seul pain de fro- « ment qu'il ont, digner se veulent ; En hiaume « boivent l'aigue ; quant sont enqui *gousté*. » (Girard de Roussillon, v. 7970.) — 2° Goûter : « Que « tout cil ki mort *gousteront* En la fin resçusiteront, « Et si oront le jugement. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 51.)]

1. Goute. [1° Goutte : « Se toutes les *goutes* de « la mer Estoient langues por parler. » (Salut d'Amors, dans Jubinal, II, 261.) — « Et c'est bien à « savoir certain Qu'on le puet bien veoir à plain ; « *Goute* de rousée resamble, Quand l'une *goute* à « l'autre assamble. » (Ruteb. II, 223.) — 2° Larmes d'un drap mortuaire : « Une chasuble, tunique et « dalmatique de camocaz noir, goutté de *goutes* « blanches pour l'office des morts. » (Ch. du xvi° siècle, dans Du Cange, III, 600 b.) — 3° Suif : « Qui- « conque seroit trouvez.... dedans la ville cusant « char de murie, paieroit cinq sols ; mais la doient « cure aux champs et desous vent, sus la poinne « dessus dite ; et la blanche *goute* puet en faire « dedans la ville. » (JJ. A, page 1, année 1297.) — 4° Gouttière : « Item son serjant doit et peut mettre « les *goutes* de Tornus, ainsi comme un des serjants « au chambarier. » (Preuves de l'Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.) — 5° *Goutte* se joint à la négation pour lui donner plus de force, comme pas, point, mie. Ces mots exprimaient une petite quantité en général, comme dans l'exemple suivant] :

Et sur la nuit va chantant à voix basse
Et s'entretient
Par soubs les bras à quelque autre qui vient
Avecques luy, qui bien chante ou bien tient.
Et si sa dame à la fenestre vient
Soy monstrer *goutte*,
Ou se le veut une fenestre boute
Dont il cuide que sa dame l'escoute
S'en va coucher joyeulx, n'en faictes doubte.
A. Chartier, p. 559.

[« Son repaire (de l'étoile polaire) sevent à route, « Quant li tans n'a de clarté *goute*, Tout cil qui font « ceste maistrise. » (Lais inédits, 3.)] — Proverbes : « *Goutte* (Dieu garde mal qui voit bien, et n'oit). » (Cotgr.) — « *Goutte* à *goutte* on emplit la cave, et « *goutte* à *goutte* la mer s'esgoute. » (Cotgrave.)

2. Goute. [Maladie. On l'attribuait à des *gouttes* d'une humeur viciée qui arrivaient aux articulations : « Li quens Hues de Saint Pol, qui malades « ere d'une grant maladie de *gote* qui le tenoit ès « genols et ès piez. » (Villeh. § 314.)]

Expressions :

1° « *Goute* felonnesse, » épilepsie : « Icellui Tho- « mas ala de vie à trespassement par une maladie, « si comme l'en dit, de quoy il estoit malade, par « plusieurs fois, appellée *goute felonnesse*. » (JJ. 98, p. 676, an. 1366.) On disait encore *goute* : « Icellui « jeune enfant estoit entachié d'une maladie d'aver- « tin de teste, nommé *goute*, dont il cheoit voulen- « tiers par intervalles. » (JJ. 173, p. 311, an. 1425.)

2° « *Goute crappe*, » goutte-crampe. (J. Marot, p. 227 ; Faifeu, p. 26 ; Cotgrave.)

3° « *Goute* chaïve, » goutte caduque. (Marbodus, col. 1646.)

4° « *Goute* maurequine. » (Cotgrave.)

5° « *Goutte* nouée, » qui fait venir des grosseurs aux jointures. (Rob. Est., Cotgrave.)

6° « *Goute* prenant, » débauché qui s'expose à la goutte :

La belle eaue rose à laver mains,
Trencher du caresme prenant,
Cornette fourée du moine
Cela est bien *goute prenant*. *(Coquillart, p. 167.)*

7° « Le medecin ne voit *goutte* à la *goutte*. » (Cotgrave.)

8° « *Goutte* en la hanche, la fille en la pance (la). » (Cotgrave.)

9° « *Goutte* es dents (quand ils seront de nopces « n'auront la). » (Rab. V, p. 13.)

10° « *Goutte* de lin, » petite herbe qui croît parmi le lin et le suffoque. (Cotgrave.) — [Dans Froissart, *goutte*, au sens de maladie, est toujours rendue par le pluriel. (II, 56, 105, 131, 298.)]

Goutelete. [Petite goutte : « A ce qu'il ert en « tel balance Vit devant lui en une branche Trois « *goutelletes* de miel pendre. » (Unie et Serpent.)]

Gouterel. [Gouttière : « Comme icellui Robin « se feust alouez ......à oster certains tuilleaux et « vielx *goutereaux* de bois, qui estoient sur les « voultes d'icelle église, et ainsi que le dit exposant « eust prins un vielz *gouterel* de bois, qui contenoit « une toise ou environ. » (JJ. 154, p. 51, an. 1398.)]

Goutrenner. [Goudronner : « Icelle Cardine « demoura avecques son frere ou dit pressouer « pour lui aidier à *goutrenner* et empiger la meth « d'icellui. » (JJ. 189, p. 196, an. 1457.)]

1. Goutron. Fourche au-dessous de la gorge :

Willaume vers lui s'eslessa
Un glaive tint bien l'avisa
Parmi le cors lez le menton
Entre la gorge et le *goutron*
Li fist passer le fer tranchant. *(Rou, ms. p. 242.)*

2. Goutron. [Poix, goudron : « Pour ce que « ses mains estoient souillées dudit *goutron*. » (JJ. 189, p. 196, an. 1457.)]

Gouttette. [Gouttelette : « Il faut pour l'amour « des gens, Ne fust ce qu'une *gouttette*, Boire, « puisque je le tiens. » (Ol. Basselin, Vau de Vire, page 27.)]

Goutteux, *adj.* Qui a la goutte : [« E les morz « fait revivre, mutz parler, surz oïr, Les contraits « redrescier, *gutus*, fievrus guarir. » (Th. de Cant. p. 158.)] — On lit *gouteuse*, aux Mém. d'Oliv. de la Marche (liv. I, 216.)

Gouttiere. [1° Gouttière : « Et se li murs est « entre deus teres, cascun à l'aisement du mur et « pot mesoner dessus, en tele maniere que cascuns « mete *goutiere* par devers soi. » (Beaum. t. XXIV, p. 22.) — 2° Bandes d'étoffes entourant le ciel d'un lit en pavillon : « .IIII. pièces de zetonnin, pour faire « le ciel dudit paveillon et l'entretail de *goutieres*. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 29.)] — Parlant des lices du pas d'armes tenu par le seigneur de Lalain à Châlons-sur-Saône en 1449 : « La lice fut « preparée, et la maison du juge et les pavillons « tendus du juge, et les pavillons tenduz pour les « champions, et fut celui de messire Jaques de « satin blanc, semé de larmes bleues, et celui de « Chandios de soye vermeille armoyé de ses armes « par les *goutieres*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 296.) — 3° A Orléans, on appelle *gouttieres* des pièces de cire blanche, creusées en forme de bière, que les seigneurs de Sully, de Cheré, d'Acheres et d'Yevre-le-Châtel sont obligés de faire tous les ans, la veille de la fête de l'Invention de la S[te] Croix, à l'église de S[te] Croix d'Orléans. (Voyez une dissertation à la suite de l'entrée des évêques d'Orléans par M. Polluche, Orléans 1738, in-f°; Hist. de l'Egl. Gall. du P. de Fontenay, t. X; Mercure de Fr. juin 1732, page 1143.)

Expressions :

1° « *Goutieres* (bonnets à quatre), » peut-être bonnets carrés. (Rab. V, p. 47.)

2° « *Goutieres* (pisseis de), » écoulement de gouttière. (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

3° « *Gouttieres* (manches à), » parlant d'un habit singulier :

..... Le surplus du vestement
Estoit de blanc entierement
A grandes *manches a goutieres*. *(Amant Cordel. p. 564.)*

4° Parlant des mauvaises femmes : « L'en dit « quelles sont l'une des trois choses qui jectent « l'homme hors de sa maison, la fumée, la *goutiere* « et la mauvaise femme. » (Le Chevalier de la Tour, Instruct. à ses filles.)

5° « *Goutiere* à pluye (accoutumé à noise et à tra- « vail, comme). » (Les Quinze Joyes du Mariage, page 124.)

Gouvernance. [Conduite : « Chevalier, dist la « voix, la male *gouvernance* de la personne le « mene à puante fin. » (Percefor. V, f. 95.) — « Et « s'estoit mis en mer, en le *gouvernance* d'un « maronnier que on clamoit monsigneur Richart le « Flament. » (Froiss. III, 434.)]

Gouvernant. [Qui gouverne : « Ledit duc de « Sombreset *gouvernant* pour le roy d'Angleterre. » (Berry, Chron. de 1402 à 1461.)]

Gouvernaus. [Gouvernail : « En ces neis de « Marseille a dous *gouvernaus*, qui sont atachié à « dous tisons si merveillousement, que si tost « comme l'on averoit tournei un roncin, l'ont puet « tourner la nef à destre et à senestre. » (Joinville, § 653.) — « La neif veiz tutes parz en tempestes « gesir ; J'en tieng le *guvernail*, tu me roves dor- « mir. » (Th. de Cant. 87.)]

Gouverne. [1° Direction : « Les enfants doi- « vent estre à la *gouverne* de la mere. » (Bouteill. *Somme rurale*, II, 8.) — 2° Gouvernement : « Depuis « que le duc d'Anjou s'en fut departy de la *gou-* « *verne*. » (Froiss. XIV, 42.) — Le mot est encore masculin : « Faire retourner ou *gouverne* et « demaine du roy d'Angleterre. » (Froiss., t. XV, page 113.)]

Gouvernement. [1° Commandement, direction d'un Etat : « Il faut blandir, il faut larder Ceuls qui « ont le gouvernement et dire qu'ils font saige- « ment. » (Desch. f. 293.) — « Et furent ou *gouver-* « *nement* de messire Pierre Portebuef. » (Froiss., t. IV, p. 88.) — 2° Entretien : « Il levoit le moitiet « de leurs revenues et laissoit l'autre moitiet pour « le doaire et le *gouvernement* de leurs femmes et « enfans. » (Froiss. II, 417.) — 3° Train de maison : « Pour ces jours i avoit ung chevalier et une dame

« de trop grand *gouvernement*, et se nommoit li « sires d'Aubrecicourt. » (Froissart, t. II, p. 47.) — 4° Aliment : « Tant feirent que par grans et cruels « assaux bouterent le feu dedans ; lequel, tant « qu'il trouva *gouvernement*, ne cessa d'ardre « maisons, et en ardit plus de soixante. » (Monstr. ch. 92, p. 149.)

Expression :

« Une femme de mal recapte ou petit *gouverne-* « *ment* » (JJ. 187, p. 309, an. 1458), c'est-à-dire de mauvaise vie.]

Gouverner, I. *v. actif*. [1° Diriger, administrer : « E grant maisne de doüsès *guverner*, Cum fist tis « pedres et li tons parentez. » (S. Alexis, § 83.) — « Ço sace bien li reis, e tu li deiz mustrer Que cil « qui puet les Angles et humes *guverner*. » (Thom. de Cantorbery, 90.)] — « Gouverner le scel. » (Ordonn. III, 495.) — 2° Prendre soin, entretenir, nourrir, pourvoir : « Si y avoit à Paris plus de blé « que homme qui fust ne en ce temps y eust onc- « ques veu de son age car on tesmoignoit qu'il y en « avoit pour bien *gouverner* Paris pour plus de « 2 ans entiers. » (Journ. de Paris sous Charles VI, an. 1421, p. 77.)

Jardins y a rivier pour voler,
Sauvoirs dedenz, garanne prouffitable
Vignes entour pour l'ostel *gouverner*. *(Desch. 158 b.)*

Dans un temps de famine et de peste, l'an. 1437, il fut ordonné aux pauvres gens dans la ville de Gand de tuer leurs chiens, « et que nul ne gouver- « nast chienne s'elle n'estoit chastrée. » (Monstr., vol. II, p. 151 r.) — « Et me retint de son hostel où « je fus plus de douse septmaines et de toutes cho- « ses *gouverné*. » (Froiss. XI, 85.) — « Et si n'avoit « on lors à Gennes que cinq chevaulx *gouvernés* « pour ung franc le jour. » (Id. XIV, 157.) — « Les « dessus nommés seront tenus de trouver les des- « pens des quevaulx, et logier et *gouverner* nostre « dit procureur et ses gens. » (Cartulaire de Corbie, fol. 149 a, an. 1421.)] — 3° Traiter, entretenir d'une manière déshonnête : « D'une chose voulons vous « faire demande, de laquelle, s'il vous plaist ne « serons esconduits..... c'est que ne prenez si tost « deliberation de partir de ceste nostre isle et nous « donnez le loisir de vous *gouverner* plus emple- « ment. » (L'Am. ressuscité, p. 47.) — « Un quidam « qui *gouvernoit* la femme de son voisin et l'alloit « voir si souvent qu'à la fin le mary s'en aperçut. » (Bouchet, Serées, livre III, p. 202.) — 4° Entretenir de paroles, avoir un entretien. Parlant de Jean de Poitiers, seigneur de S. Vallier, détenu au donjon de Loches, et des commissaires préposés pour lui faire son procès : « Tous ces seigneurs estans en sa « chambre, avec leur greffier, il les pria de se reti- « rer, desirant *gouverner* à part monsieur le pre- « mier président. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 707.) — 5° S'entretenir de ses pensées, rêver à part soi : « Par fortune Heleine j'aperçois qui *gouvernoit* ses « pensers a part soy. » (Id. Œuv. mesl. p. 447.)

II. *verbe réfléchi*. 1° Se conduire, au propre : « Un « petit chemin, si estroit, qu'un homme à cheval « seroit assez empêché de passer outre, ne deux « hommes ne s'y pourroyent *gouverner*. » (Froiss. liv. I, p. 72.) — [2° Se conduire, au figuré : « Vas- « saument *se sont gouverné* en leurs armeüres. » (Froiss. II, 292.) — 3° S'entretenir : « Et li assena « grant revenue pour elle souffisamment gouverner « seloncq son estat tout le cours de sa vie. » (Id. II, p. 244.) — 4° Tirer ses moyens d'existence : « Une « grosse ville non fermée qui s'appelle Sénarpont « et se *gouverne* toute de la draperie. » (Id. V, 6.)]

Proverbe :

« Celuy gouverne bien mal le miel qui n'en « taste. » (Cotgr.)

Gouverneresse. [« La *gouverneresse* de Lille, « femme au gouverneur. » (Froiss., X, 285.) — On lit de même dans Gulleville : « Je sui de tout *gou-* « *verneresse* Et de tous mals je sui mirresse. »]

Gouverneur. [Cas sujet, *gouverneres;* cas régime, *gouverneor*, *gouverneur*. 1° Celui qui est chargé d'un commandement : « Nous Baudoins par « la grace de Dieu très feaus empereres en Crist, « *gouvernieres* de Romanie. » (Du Cange, Villeh. append. p. 6.) — « Je vous commant à Dieu qui est « vrais *gouverniere*. » (Berte, IV.) — « Et disoit « encore que nus ne porroit estre bons *gouverner-* « *res* de terre, se il ne savoit aussi hardiment « escondire comme il sauroit donner. » (Joinville, § 662.)] — « Il y aura à présent au dit duché un « *gouverneur* souverain ayant de nous pleine puis- « sance. » (Ord. III, p. 535.) — 2° Officier militaire : « Voyons nos ennemis, qui tantost..... passeront la « riviere et nous venront combattre... ne vouloient « leurs *gouverneurs* qu'ils s'adventurassent pour « combattre par battaille. » (Froiss., liv. II, p. 30.) — 3° Magistrat : « Ne voulons doresanavant aucuns « sénéchaux baillifs, ou officiers de nos sénéchaus- « sées et baillies, soient appellez *gouverneurs*, « fors seulement senechaux ou baillys. » (Ord. II, p. 175.) — 4° Favori. Parlant de l'arrivée de l'am- bassade de Bourgogne à Mantoue : « Allerent aussi « au devant des dits ambassadeurs l'evesque de « Sepolette qui estoit principal *gouverneur* du dit « pape. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, page 720.) — [5° Administrateur ecclésiastique : « Saint Iglise est espuse al soveraing seignur. E, « s'um dune à s'espuse malvais *guverneur*, A Deu « et à s'espuse ou fait um deshonur. » (Thomas de Cantorbery, 128.) — 6° Curé : « Je Colas baronneau « de Lesignen congnois et confesse moi avoir... « une dismerie, appellée la dismerie de Beusse, « laquelle part par indivis o le *gouvernour* de « l'eglise d'Airon. » (Reg. des fiefs des comtes de Poitiers, f. 68 a, an. 1404.) — 7° Garçon d'honneur : « Icellui Regnart estoit maistre *gouverneur* des « noces de Jehan Morel et sa femme,.... et cueilloit « l'escot d'icelles noces au souper. » (JJ. 119, p. 64, an. 1381.)]

Expressions :

1° « *Gouverneur* du baillage d'Amiens, » bailli. (Inventaire des liv. de Charles V, art. 172.)

2° « *Gouverneur* des celiers du duc de Bourgo-

« gne. » (Estat des officiers des ducs de Bourgogne, page 56.)

3° « *Gouverneur* et garde du sel en Bretagne. » (Ord. des ducs de Bret. f. 365 a.)

4° « *Gouverneur* general. » Parlant de Philippe fils de Charles-Quint : « Il print la générale surin- « tendance du royaume, non sous le tiltre de regent, « ains du *gouverneur général* seulement, estimant « que la qualité de regent estoit de trop grande « autorité. » (Rech. de Pasq. liv. II, p. 133.)

5° « *Gouverneur* de gabarre, » celui qui en tient le gouvernail. (Cout. Gén. II, p. 676.)

6° « *Gouverneur* des navires des chevaliers de « l'ordre de saint Jean de Jerusalem. » (Cout. Gén. t. I, p. 327.)

7° « *Gouverneur* de l'ost, » général d'armée. (Percef. IV, f. 117 a.)

8° « *Gouverneur* de lions (vestu comme un), » un avare qui ne change jamais d'habit. Cette façon de parler est tirée de ce que ceux qui ont soin des lions ont toujours soin de porter le même habit, pour en être toujours reconnus. (Rom. Bourgeois, liv. I, p. 63.)

Gouyaulx. [Grumeaux : « Pour faire du pain « de brode, le suppliant a meslé du segle avecques « des *gouyaulx* du pain blanc, ainsi qu'il est « accoustumé de faire en leur mestier de boulen- « gier. » (JJ. 209, p. 294, an. 1483.)]

Gouyer. [Gouet, sorte de serpe : « Icellui Mathe « print ung *gouyer*, et en frappa ledit Pessoul deux « cops sur la teste. » (JJ. 176, p. 323, an. 1444.)]

Goy (vertu). « Il n'est pas que les pitaux de « village, pour couvrir leurs blasphesmes, n'aient « autrefois composé des vocables, où ce mot de *got* « [Dieu] est tourné en *goy*, car ils dirent *vertugoy*, « *sangoy*, *mort-goy*. Ils voulurent, sous mots cou- « verts, dire tout autant que ceux qui disent *vertu- « dieu*, *mortdieu*. » (Pasquier, Rech. VIII, p. 658.)

Goyere. [Sorte de gâteau : « Item valetz et « chambrieres De bons hostelz (rien ne me nuyst) « Faisans tartes, flans et *goyeres* Et grant rallias à « minuict. » (Villon, éd. Jannet, p. 82.)]

Goymerez. [« De. XI. libris et. XV. solidis Turon. « annui census, quem Petrus de Dyciaco miles « habet et percipit super homines, qui vocantur « les *goymerez* et les bandons. » (JJ. 59, page 88, an. 1319.)]

Goys. [« Les supplians estans en la ville de « Dousy virent passer deux hommes, que l'en « disoit estre à aucuns, nommez les *goys*, et « ennemis de nous. » (JJ. 167, p. 202, an. 1413.)]

Goyvre. [Jouissance : « Le suppliant et Pierre « Lymosin eurent ensemble certain debat à cause « du *goyvre* de certain pré... Ouquel pré estant en « goyvre icellui suppliant, ung jour trouva les « beufs dudit Pierre Lymosin. » (JJ. 198, page 11, an. 1461.)]

Graal (saint). [On lit aux Emaux de De Laborde, p. 333 : « Vase prodigieusement célèbre au moyen- « âge, dans lequel Jésus fit la Cène, qui servit à « Joseph d'Arimathie à recueillir le sang qui coulait « des plaies du Christ, et qui, après avoir fait des « miracles en Terre-Sainte, à Rome, et, selon d'au- « tres, dans la Grande-Bretagne, semblait perdu « lorsque, dans le sac de la ville de Césarée, « en 1102, il fut retrouvé, devint le partage des « Génois, et pendant plusieurs siècles fut montré « aux fidèles dans l'église cathédrale de Gênes sous « le nom de *sacro Catino*. » Le Cycle du saint Graal désigne l'ensemble des poëmes, dont le sujet est la recherche du saint Graal par le roi Arthur.] — « Ce luï Lucan fut fils de Joseph d'Arimathie duquel « descendit le grant lignage par qui la grant Bre- « taigne fut puis enluminée, car ils apporterent le « *graal* et convertirent les mescreans à la foy. » (Lancelot du Lac, I, fol. 36 c.) — « Elle portoit entre « ses mains le plus beau vaisseau que oncques « homme veist et estoit faict en semblance de « calice..... Gauvain regarde le vaisseau si le prise « moult, mais il ne peult sçavoir de quoy il est : « car de boys n'est-il pas ne de nulle maniere de « mestal ne de corne ne de ostz certes dist il (un « hermite auquel il raconte ce qu'il a vu) c'est « sainct *Graal* ou le sainct sang de Nostre Seigneur « fut mys. » (Lanc. du Lac, II, f. 51 b.) — « Ce vous « diray je bien dist Hector. Ce sainct *Graal* si est le « vaisseau en nostre seigneur mangea laigneau en « la maison Simon le lepreux. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 59 d.) — « La cathedrale de Gênes où fut « par les chanoines après la messe monstré le riche « vaisseau smaragdin, c'est à sçavoir le precieux « plat auquel N. S. Jesus Christ mangea avec ses « apostres le jour de la Cene ; et est celuy plat « qu'on appelle le saint *Graal*, lequel, selon dire « commun de Gennes, fut là apporté par les Gene- « vois l'an mille cent un, et fut pris en la sainte « cité de Hierusalem en la maniere que vous orrez. » (Jean d'Auton, p. 112.) [Transporté à Paris lors de la révolution, on examina le *graal* et on démontra qu'il n'était pas taillé dans une gigantesque émeraude, mais fait de verre, coloré d'un beau vert ; la forme en parut antique.] — La Colombière, Théât. d'honneur, dit que « le *S. Greal* estoit un « grand bassin ou autre grand vaisseau, fait en « façon de corbeille, remply de toutes sortes de « viandes exquises, très bien apprestées, et de breu- « vages excelens et frais, qui se presentoit aux « sages et vaillans chevaliers que Dieu vouloit « favoriser de cette grace. Il estoit porté sur les « tables ; sans qu'on vit personne, et estant couvert « d'une très fixe nappe...... il se descouvroit et les « plats bien remplis de differens mets se rangeoient « d'eux mesmes, et alors il ne tenoit qu'à ceux aux « quels il estoit presenté, de bien manger et de « bien boire, en sorte qu'ils en estoient parfaite- « ment rassasiez ; et puis tout a coup il disparois- « soit de devant eux laissant une merveilleuse « odeur dans le lieu où il avoit été dressé. » — [« Et « queu sera la renommée Do vaissel qui tant vous « agrée ? Dites nous, comment l'apele on, Quant on

« le nomme par son nom ? Petrus respont : Non « quier celer ; Qui a droit le vourra nummer, Par « droit *graal* l'apelera ; Car nus le *graal* ne verra, « ce croi je, Qu'il ne li agrée. » (S. Graal, v. 2653.) — *Graal* est devenu nom commun au sens de pot (voir Grazal, Greaux) : « Avoir fait bien tel prevost « faire Et tel prior ainçois refaire Fait son *graal* « que son grael. » (Ste Léocadie, ms. S. Germ. f. 28.)] Voir sous Grael (graduel.)

Graailler, Graelier. [Griller : « Raoul « repaire, fait ot le destourbier ; Les nonnains fist « ardoir et graaillier. » (R. de Cambrai, 62.) — « Je « vos ferai ou pandre ou *graelier.* » (Gir. de Viane, v. 2744.)]

Touts vifs les faisoit escorcher
Puis mettre es rez et *graailler*
Pour sa grant ire saouler. *(Brut, f. 26 c.)*

Grabatum. [Grabat : « Eufemien, bel sire, « riches hom, Quar me herberges pur Deu en tue « maison, Suz tun degret me fai un *grabatum.* » (S. Alexis, 44.)]

Grabeau. [Fragment de substance pharmaceutique : « Remettons à vostre retour le *grabeau* et « belutement de ces matieres. » (Rab. III, 16.)]

Grabeler. [Séparer une substance médicamenteuse de ses fragments.] Voir Rabelais, I, 128.

Grabouil, s. Grabuge, confusion, dispute. [« Fouloit aux pieds le soin qu'il devoit avoir de sa « famille, laquelle ne pouvoit estre qu'en *garbuges,* « querelles et noises. » (Cholières, Contes, t. II, 2e après-dînée.)] — *Grabouil* (Rabelais, t. I, p. 193) ; *galbuge* (Cotgr.) ; *garbouillement* (Merlin Cocaie, t. II, p. 410) ; *grabouil* (Brant. Dames ill. p. 62.)

Grace. [1° Faveur : « Par la Deu *grace* qui en la « crois fu mis. » (Roncisvals, p. 71.) — « Et avint « que il fu esleuz des barons d'Alemaingne à roi « d'Alemaingne par la *grace* la pape. » (Mén. de Reims, § 214.) — « Qui de fame vuet avoir *grace.* » (Rose, v. 9749.) — 2° Pardon : « Quant est desordenez (sorti des ordres), s'il puet à Rome, s'il i « puisse la *grace* l'apostolie encontrer, Qu'il lui « duinse angié sulement de chanter. » (Thomas le Martyr, 30.) — 3° Renommée, réputation : « Jehan « Fenin qui estoit hons rioteux et felons et melleys, « ayanz mauvaise *grace* en ladite ville et en touz « les lieux ou cogneuz estoit. » (JJ. 107, page 209, an. 1375.) — « Estienne Fusset,... povre varlet, « brigueux, belliqueux et noiseux, et persoune de « petite *grace* et renommée. » (JJ. 118, p. 10, an. 1380.) — « Li connestables de Franche acquist « grant *grace* en Engleterre dou roy, premierement « de la royne et de tous les signeurs. » (Froissart, t. V, 205.) — 4° Succès : « Et pour ce que ses fils « nommés Edouwars n'eut point celle *grace* ne « bonne aventure d'armes. » (Id. II, 16.) — 5° *Par la grace de Dieu.* Formule que les rois de France ajoutent à leur titre depuis Pépin le Bref, roi par usurpation et la grâce du souverain pontife, représentant de Dieu. C'est là une formule toute ecclésiastique, employée à l'origine par les évêques et les abbés. (Voir Pérard, Hist. de Bourgogne, pièces justificatives.) — 6° Titre honorifique : « En cet an « dessudit 1445, le damoiseau Evrard de la Marche... « envoya lettre de deffy au duc de Bourgogne, de « laquelle et du contenu d'icelle la teneur s'ensuit : « Tres hault, tres puissant et tres redouté seigneur, « monseigneur le duc de Bourgogne, comme je, « Evrard de la Marche, ay escrit par devers vostre « *Grace.* « (Math. de Coucy, p. 55.)]

Expressions :

1° « Avoir à *grace,* » tenir en faveur : « Depuis « la desconfiture qui fu devant Struvelin, li royaul« mes d'Engleterre generaument n'*eut à grace* le « roi ne ce messire Hue de Espensier. » (Froissart, t. II, 23.)

2° *Faire grace,* rendre service : « Il li demanda « tout en riant que il li volsist faire *grace.* » (Id. t. V, 336.)

3° « Faire les *graces* des Lombards, » dire sa prière à la manière d'un Lombard, d'un changeur : « Icellui Gerardin dist par esbatement : il nous faut « faire les *graces* des Lombars ; lesquelles *graces* il « entendoit jouer aux dés. » (JJ. 166, page 346, an. 1412.) — « *Grace* (faire sa), » faire ce qui plaît. On lit au préambule des lettres du roi de Sicile aux officiers à qui elles s'adressent, cette formule de salut : « Faisons nostre *grace* et nostre bonne « volenté. » — On lit dans les mêmes lettres en latin : « *gratiam suam et bonam voluntatem.* (Rymer, I, p. 116, an. 1270.)

Gracier. [1° Faire grâce : « Avons *gracié* et « remis dès maintenant pour lors la ditte amande. » (Arrêts du Parlement, IX, an. 1336.) — 2° Remercier : « Ad Deus *graciet.* » (Rol. 2480.) — « Or en « soit Dieux *gracyés.* » (Froiss. II, 200.)]

Gracieus. [1° Qui a de la grâce : « Ele (Berte) « est plus *gracieuse* que n'est la rose en mai. » (Berte, c. 57.) — « Il laissierent le roi et la roïne « touz doulanz pour Loueys leur ainsnei fel, qui « morz estoit sour l'aage de seize ans, qui estoit « merveilles sages et *gracieus.* » (Mén. de Reims, § 460.) — 2° Clément, courtois : « Et vous laisseray « venir à raenchon legiere et *gracieuse* seloncq « vostre estat. » (Froiss. t. IV, 207.) — 3° Fait avec grâce : « Plus *gracieus* est un petit dons faiz isnele« ment, que uns autres grans n'est qui est à paine « donés. » (Brun. Lat. Trésor, p. 411.)]

Gracieuseté. [Cadeau : « Et estes vous tel, se « vous m'avez donné aucune courtoisie ou *gracieu« seté,* que vous me le vouliez après retoller ? » (Louis XI, 18e Nouv.)]

Grael. [Graduel : « Je, sire de Blainville ay gar« nies et estoflées les dites capelles... d'un messel « et d'un breviaire pour chascune capelle, et d'un « *grael* pour les deux capelles. » (JJ. 70, page 175, an. 1335.)]

Tex ne set mie encore a. b.
Qu'avoir fera encor abbé ;
Avoir fait bien tel prevost faire,
Tel prior qui ainçois refaire
Fait son graal que son *grael.* *(Ste Léoc. ms. S. G. f. 28 r.)*

Graer. [1° Plaire : « Nul part ne porront baer A « chose qui lor puist *graer*. » (Ruteb. II, 259.) — 2° Approuver : « Del termine del espouser... D'iluec « al tierc jor l'ont *graé*. » (Partonopex, v. 9993.) — « K'il ne le voile otroier ne *graer*. » (Girard de Viane, 3078.)]

Et dist S. Denis li preudon
A Carlemainne en vision
Karles j'ai tant à Dieu proié
Qu'il m'a *graet* et otrüe
Conque tu m'avois requis. *(Mouskes, ms. p. 251.)*

Grafe. [Burin pour écrire, du latin *graphium* : « Un *grafe* tient de son grafier D'argent bien faite. » (Flore et Blanchefl. 999.) — « E aplanierai si cum « l'um sult planier tables de *graife* » (Rois, ch. 21, v. 13), c'est-à-dire tablettes sur lesquelles on écrit avec un greffe.]

Graffons. [Crochets de hallebarde : « Ung baston ferré, appellé picque de Flandres,... qui « avoit... une rouelle de fer au milieu à sept ou huit « *graffons*. » (JJ. 181, p. 217, an. 1452.)]

Grafier. [Fabricant de *grafes*, de burins pour écrire. Voir le précédent.]

Grafiere. [« Stiliare, *grafiere*. » (Gloss. 4120.)]

Grafigner. Egratigner. (Cotgr.)

Graigne. [Cas sujet du comparatif de *grand* : « Mis talenz en est graigne. » (Rol. v. 1088.) Le cas régime est *greignor*, *greignur*.]

Graïl, Greil, Greille. [Formes masculines et féminines faites sur *craticula*, diminutif de *crates* ; gril de cuisine ; grille de porte, de prison : « Ou « seras bouillis en chaudiere, ou rostis devant et « derriere, ou sur charbons ou sur *greïlles*, ou « tournoiés à grans chevilles. » (Rose, 19477.) — « Auquanz en vit arz et bruis, Qui sur *graïl* erent « rostis. » (Marie, Purgatoire, 1095.) — « Mestre « esdits fossez et asseoir *grails* de fer. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1350.) — « Quant ce vint à passer le « *greil* du guichet d'icelle ville. » (JJ. 171, p. 480, an. 1421.) — « Je vuel marier ma fille, me rendras « tu un *greil* et un trepié qu'il me fault pour son « mariage. » (JJ. 108, p. 95, an. 1375.)]

1. Graille, Graile, Graisle, Grelle. [1° Svelte, mince : « *Graisles* es flancs e larges les « costez. » (Rol. v. 3158.) — « Le cors ont *graisle*. » (Id. v. 3820.) — « Longe est et gente et *graille* et « crase, lons a les bras et *grailles* mains. » (Parton. v. 3991.) — « Moult iert belle, *graile* et graisse et « alexe. » (Belle Ysabiaus, Wackernagel, page 7.) — 2° Ton grêle, ton le plus haut d'un cor, d'une trompette : « Trois fois le sonne (un cor) et en *grelle* et « en gros. » (Charroi de Nîmes.)]

Blonde a le poil, semble que toz jour rie
Cler vis, beax bras les doiz *grailles* et lons.
Robins dou Chastel, Poët. MS. av. 1300, t. I, p. 53.

2. Graille, Greille, Gresle. [Trompette : « D'un *graisle* cler racatet ses cumpainz. » (Rol. v. 3194.) — « Quand vindrent près, lor *greilles* font « sonner. » (Garin.) — « A fait sonner un *graile* « devant l'uis de son fief. » (Prise de Jérusalem.) Ainsi nommée du son grêle de l'instrument.] Parlant de la bataille entre Guillaume le Conquérant et Harald :

Des que les deuls os s'entrevirent
Grant noise et grant tumulte firent
Moult oissiez *grelles* sonner. *(Rou. ms. p. 333.)*

Grailler. Croasser comme la corneille, nommée graille ou graillot. Parlant d'une vieille à laquelle on demande si elle n'a point vu des corbeaux : « Ouy dit elle un corbeau sur le tronc de ce saule « mort qui ne faisoit que *grailler*. » (Du Verdier, Biblioth. p. 114.)

Grain. [I. Grains, fruit des céréales, au propre et au figuré : « Mesure de toz *grains* si est par « toute le conté que il a el mui douze mines. » (Beauman. XXVI, 7.)]

Expressions :

1° « *Grains* (jurés de la maison aux). » — « Il y a « encore une autre jurisdiction, nommés les doyens « et *jurez de la maison aux grains* qui font obser- « ver et mettre à execution les placets du prince et « les ordonnances de polices, faites et statuées par « le bailly et la loy sur le fait du commerce de « grains. » (N. C. G. t. I, p. 1108.)

2° Dame qui vuet son prison bien tenir
Et il l'a pris à si dure bataille
Donner li doit le grain après la paille.
Thib. de Navarre, poët. fr. av. 1300, t. I, p. 139.

3° Tant comme chascun a le cuer hastie et sain
Devons Dieu apeler et au soir et au mein
Laissons aler la paille et retournons le grain.
Chantepleure, MS. S. G. fol. 103.

4° Souvent avient de ceste chose
Que celle qui croire ne s'ose
A nul home qui auques vaille
Laisse le grain et pran la paille. *(Ovide, f. 95 d.)*

5° Cil cui amors jotise
Et qui por li se travaille
Ne porroit en nule guise
Coiller le grains sans la paille. *(Poët. av. 1300, I, 490.)*

5° « *Grain* sent le terroir dont il vient (le). » (Percef. vol. VI, fol. 66.)

II. Taches sur le visage :

. . . . Un front large, blanc et plain
N'i avoit ne fronce ne *grain*. *(Parton. f. 142 c.)*

III. Race, origine, pour ainsi dire la semence :

Serour sa feme avoit ocise
Ki biele estoit et de haut *grain*. *(Mousk. p. 23.)*

IV. [Parties serrées entre elles que forme la masse des pierres, des métaux : « Li reis cumandad « que l'un preist pierres grandes et de gentil *grein* « et de bonne quarriere. » (Rou, p. 245.)]

V. [Grain en cuivre, en acier, petite pièce de métal dont la forme approche d'un grain d'orge : « Lequel suppliant print deux ou trois *grains* « d'acier et un fer à cheval. » (JJ. 128, p. 84, an. 1385.)]

VI. Petite mesure de poids, de longueur : « Leger « de quelques *grains*, » (Bouchet, Serées, I, 174), c'est-à-dire eunuque. — « Chacune corde de vingt « quatre pieds de roy, chacun pieds de douze poul- « ces, chacun poulces de douze lignes ou *grains*. » (Cout. Gén. t. II, p. 770.)

VII. Grain, comme pas, point, mie, renforçait la négation. « Nous avons plusieurs sortes de mots,

« desquels nous nous servons quand nous noions « quelque chose : comme pas de *passus*, poinct de « *punctus*, grain de *granum*....... Nous adjoustons « souvent à nostre commun langage un de ces mots « pour plus fermement nier quelque chose.... Or il « faut prendre garde à l'usage de ces mots, que « chascun soit mis au lieu qu'il fault : à sçavoir que « quand on usera....... de *grain* ou goutte, qu'on « parle de semences ou liqueurs. » (Rob. Est. Gr. fr. p. 126.) — [Aussi écrit-il, dans son Apologie d'Hérodote, II, 179 : « Comme celuy qui disoit : en « nostre cave on n'y voit goutte, en nostre grenier « on n'y voit *grain*. » — « Le lieu n'est *graint* « honneste, il y fait trop puant. » (Louis XI, 88e Nouvelle.)]

VIII. [Grains d'un chapelet : « Catholique à gros « *grain* » (Oudin) ; il passe les petits grains pour expédier son chapelet et ne prie qu'aux dizaines, sur les gros grains.]

Graindre. [Comparatif de *grand*, au nominatif, comme *graigne* : « Jehanne moindre de vint et un « ans et *graindre* de quatorze ans. » (JJ. 45, p. 150, an. 1310.)]

Graine. [1° Ecarlate : « Vous monstrerons, ce « dient, mains gonfanons en *graine*.. » (Saxons, 30.)] — « Au moins, dit la pucelle tu me diras quelle « parure il a sur son heaulme. Damoiselle, dit le « herault ; il porte ung manche vermeille, ne scay « se c'est *graine* ou aultre tainture. » (Perceforest, t. VI, fol. 40 a.)

Nus n'aura ja pardon se il n'en sueffre poine
Ne plus que l'en puet faire escarlate sans *groine*.
Chastie Musart.

[« Deux houppelandes longues de satin vermeil « en *graine*, et deux petites jaquettes de veloux « vermeil en *graine*. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 121.)] — 2° Epices :

Safran, canelle, espicerie,
Gingembre blanc, *graine* et cloux non,
User verjus, jeune mouton. *(Desch. f. 442 a.)*

3° Parfum :

Li orilliers blans, draps floirant la *graine*. *(Desch. 358 a.)*

Expressions :

1° « *Graine* (de la), » vermine. (Oud.)

2° « *Graine* (il garde ses filles à), » il est longtemps sans marier ses filles. (Oudin.)

3° « *Graine* de paradis, » épicerie. (Ord. II, 320.)

Grainer. [1° Germer, s'arrondir en grains : « Et « li rosier en mai florist et *graine*. » (Couci, XIV.) — « La vie (mondaine) C'est la vie qui tost se des« fruite ; C'est li espis qui point ne *graine*. » (J. de Meung, Trésor, 1234.) — 2° Germer, au figuré : « Onques de mauvaistié ne burent Qui peust en lors « cors *grener*, Ne reprendre ne rachiner. » (Roi Guill. 95.)] — 3° « *Grainer* (tems de), c'est à dire de « paissonner les pourceaux es bois et forests, ce « qui s'appelle *vive pasture* en la Coust. du duché « de Bourgogne art. 123, à la difference de la *vaine* « *pasture*. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voir le Cout. Gén. I, 150, 423.

Graingne. [Grange : « Il trouverent les *grain*« *gnes* raemplies de bleds. » (Froiss. IV, 394.)]

Se Diex vosit, il t'euist fait
Un laboureur grant et parfait,
A une contenance estragne,
Ou un bateur en une *gragne*. *(Froissart, p. 340 b.)*

Grains. [Fâché, affligé : « *Grains* et marriz. » (Belle Ysabiaus, Wackern. p. 6.) — « Auberis l'ot, « si fu *greins* et marris. » (Garin.) — « *Greins* et « dolent en sont et esbahi. » (Ibid.) — « Des or che« vauce Aiols *grains* et plains d'ire. » (Aiol, v. 1062.)]

Graisloier. [Grailler, sonner du *graisle* : « Des « heberges issirent, serré sont et rangiez ; Plus de « quatre cens cors oïssiés *graisloier*. » (Ch. d'Ant. IV, 345.)]

Graisse. [1° Graisse : « Le sanc sur l'autel « n'espandirent, ne la *graisse* à Deu ne offrirent. » (Rois, p. 49.) — « Car bien sachés qu'Amors ne lesse « Sor fins amans color ne *gresse*. » (Rose, v. 2562.) — « Le vin garira de la *gresse*. » (Ménag. II, 3.) — On disait au propre : 1° prime *gresse* : « Pris ot deus « cers de prime *gresse* assez. » (Charrois de Nimes, v. 17.) — 2° Haute *gresse* : « Chappons de haulte « *gresse*. » (Mén. II, 5.)] De même au figuré : « Putin « de haulte *gresse*. » (Contes d'Eutrapel, 405.) Voir sous Haut. — 2° [Ressources, richesses : « Car en la « marche que je vous dy, gist toute la *graisse* du « pays. » (Froiss. XIV, 172.) — « Ils en veulent « porter la *graisse* hors du pays et point desservir « les benefices. » (Id. 364.)] — De là les expressions : 1° « A *graisse* d'argent. » (Pasq. Rech. I, 415.)

Il fault sçavoir par quel endroit
Se tire gresse de la bourre.
Trop repond
Avant l'hiver si bien me fourre
Que je n'ay garde d'avoir froid. *(M. de la Marg. II, 350.)*

Graisseure. Embonpoint. (Cotgr.)

Graissier. Aimant les choses grasses. (Cotgr.)

Gramaire. 1° Grammaire. [« Or me respondez « de *gramaire*, Savez rien de celui afere Que li « maistres fait sa clerçons Quant il lor prennent « les leçons. » (Ren. v. 20920.)] — Faifeu suppose quelqu'un transporté, pendant son sommeil, aux Champs Elysées, où il entend ceux qui y sont raconter leurs actions lorsqu'ils étoient sur la terre.

Tous de grant cueur, sans en rien leur doulloir
Vont racompter chascun en sa partye
Leurs faitz et ditz, leur aller et partye
. . . .
Mais pensent bien que plus n'en soit memoire
En nul endroit, ès loix, ne en *grammoire*. *(Faifeu, 19.)*
Chouses cachées, chouses hors de memoire
Qui excedent et logicque et *granmoyre*. *(Id. p. 51.)*

2° Grammairien :

Alain fist ouvrir les aumaires
Et fist venir les bons *gramaires*,
Les histoires fist aporter. *(Brut, f. 112 d.)*

Grambille. [Sorte de bière : « On doit de per« cevoir seur chascun brasseur de servoise,... pour « cascun brassin de servoise ou *grambille*, six los. » (Libre blanc d'Abbeville, f. 100 a, an. 1391.)]

Gramenter. [Se plaindre, être mécontent : « Ce « li *gramente* et si le plaint. » (Parton. v. 5327.)]

Gramir, *v.* Gémir, lamenter.

Quant g'i vise
Je m'en soussi,
Et *grami*
A parmi :
Et maudi
Sans detri,
La mort qui l'a prise. *(Froiss. poës. p. 257 a.)*

Gramment, Granment. [Du suffixe, *ment*, et de *grant*, qui, comme les adjectifs en *is*, n'avaient qu'une forme au masculin et au féminin : 1° Grandement :

Quant du geollier ilz furent eslongnez,
En ung destour, sans *gramment* besongner
Faifeu lui dist ; mon ami or despesche
Faire chemin. *(Faifeu, p. 53.)*

Des grans nopces te va blamant
Et dit qu'elles couteront *gramment*. *(Desch. f. 553 b.)*

2° Longtemps : « Il n'i demourerent pas *grant-* « *ment*. » (Ménest. de Reims, § 177.) — Parlant du Dauphin, fils de Charles VII :

De la à Espinars s'en vint
Estant très forte ville et bonne,
La quelle pas *grammant* ne tint. *(Vig. de Ch. VII, 216.)*

Expressions :

1° « *Grammant* (bourse sans argent ne vault « pas). » (Gloss. sur les Cout. de Beauv.)

2° « *Grandement* de quelqu'un (estre), » être bien reçu de quelqu'un : « Ung soir Norhot arriva à la « cour du roy, où il fut *grandement* du roy et de la « royne. » (Percef. VI, f. 109 a.)

Grammercy. Terme familier de remerciement encore en usage. — *Grammercy* (Cl. Marot, p. 721). — *Grand-mercy* (Chr. S. Denis, t. II, f. 20 b.)

Gramose. Voir sous Giste.

Granate, *adj.* Epith. de jacinthe, pierre précieuse. (Marbodus, col. 1650.)

Granche. [« Le suppliant trouva iceulx compai- « gnons jouans au jeu de la *granche*, c'est assavoir « à getter trois dez à la plus grant poincture. » (JJ. 171, p. 1. an. 1419.)]

Grancrenelle. [Antienne, dans un ms. de Cambrai (D. C. III, 552 b) : « Festum præsentationis « B. M. Virginis... ad instar nativitatis et visitatio- « nis, demptis antiphona, gallice la *grancrenelle*. »]

Grand. Voir Grant.

Grandelet. [Diminutif de *grand* : « Si le brochet « est petit, soit rosti tout entier ; et s'il est plus « *grandelet*... » (Ménagier, II, 5.)]

Grandesce. Grandeur, quantité. (S. Ber. 147.)

Grandeur. [1° Dimension de ce qui est grand : « Dunc s'est li asnes purpenseiz, Ke melz dou chien « vault il asseiz E de biauté et de *grandor*. » (Marie, Fable 16.) — 2° Grandeur d'âme : « Quels est ta « duzur, Ta poesté et ta *grandurs*. » (Benoît de St More, II, 2165.) — 3° Arrogance : « Disant tout haul- « tement et par maniere de *grandeur* et derrision. » (JJ. 132, p. 151, an. 1387.)]

Grandir. [Faire paraître plus grand : « A dire « vray, et ainsi ses faits le monstrerent, il (Charles « le Téméraire) aimoit fort gloire et estre *grandi*. » (Chronique de Chastellain, VII, 39.)]

Grandisme. [Superlatif de grand : « *Grandismes* « cos se donnent es escus de quartier. » (Aiol, vers 7641.) — « Et quant cil fors encontremens est des « nues et des vens, et despiecemenz de tonnerre, « nature en fait issir feu qui giete *grandisme* clarté. » (Brunetti Latino, Trésor, 120.)]

Grandre. Comparatif de grant. (Voir Graigne et Graindre.) On lit dans Marbod. col. 1640, *grandre*, *grendre* ; au symbole de St Athanase, *graindre*, *greindre*.

Grange. [1° Bâtiment pour abriter les gerbes et battre le grain : « Et li tenans carca les garbes « dessus dites et les mena en le *grange* de son « segneur. » (Beaum. XXX, 72.) Voir Graingne. — 2° Métairie : « Parce que, passé à trois ans, ilz n'ont « eu ni peu avoir aucunes provisions de leurs « *granches* et manoirs, ne estre payez de tant peu « de rentes qu'il ont. » (Lettres patentes du 25 juillet 1419.)] — 3° Grangeage. (Voyez ce mot.)

Nulle beste n'estoit tenue,
Lors à paier de son labour
Le domaine de son seignour ;
Et pour ce les bestes estranges
Dès que l'en paioit les *granges*
Pour vivre en paix et en seurté
Laissoient leur nativité
Et venoient sous le lion
Pour demourer en union. *(Desch. fol. 464 b.)*

Expressions :

1° « La *grange* est pleine, » une femme est enceinte. (Oudin, Cur. fr.)

2° « La *grange* est pleine avant la moisson, » elle est grosse avant que d'être mariée. (Id.)

3° « La *grange* est près des bateurs ; voicy la « *grange* et voila les bateurs. » Proverbes de plaisanterie dont on se sert lorsqu'on voit un couvent de filles près d'un couvent d'hommes. (Cotgr. ; Apolog. d'Hérodote, p. 84.)

4° « En vieille *grange* on bat bien, mais de vieux « fleaux on n'en fait rien. » Ce proverbe fait allusion aux vieilles femmes et aux vieux hommes. (Brantôme, Dames Gal. II, p. 198.)

Grangeage. 1° Manière de donner une terre à bail : « Donner terre à *grangeage*, c'est donner sa « terre à un laboureur pour la cultiver, à la charge « de partager avec luy pour moitié les fruits qui « en proviendront. » (Laurière.) — 2° [Métairie : « Le prevost mena ledit Dumesnil et ses gens à un « *grangeage* assez près dudit lieu, appellé commu- « nement la grange Collart, en la maison d'un « nommé Jehan Marisot. » (Du Cange, III, 554 c.)]

Granger. [1° Métayer : « Le metaier est ainsi « appelé en France de metairie ; et en Dauphiné, « *granger* de grange ; l'un et l'autre edifice, au dit « païs, signifiant une mesme chose, bien qu'en « France la grange ne soit que partie de la metai- « rie. » (O. de Serres, p. 61.)] — 2° Il s'est aussi employé pour désigner une dignité de chapitre, peut-être celui qui a soin des blés provenant des dîmes : « Loys Lassere, chanoine et *granger* en

« l'eglise St Martin de Tours. » (Du Verdier, Biblioth. page 797.)

Grangerie. [Office de grangier; garde d'une propriété rurale appartenant à des moines: « Feu « Jehan comte d'Armaignac donna et laissa à la dite « eglise et *grangerie* la somme de .L. escus d'or. » (JJ. 204, p. 24, an. 1476.)]

Grangier. [1° Moine qui surveille une *grangerie:* « L'umble supplication de noz chiers et bien « amez les religieux, *grangier* et convent de N. D. « de Vic Fezensac. » (JJ. 204, p. 24, an. 1476.) — 2° Métayer: « Perrinet Ferrant, povre homme, *gran-* « *gier*, labourenr de terres, qu'il tient à moison « d'estranges personnes. » (JJ. 165, p. 223, an. 1411.)]

Granier (fust). [Trémie d'un moulin, dans un Aveu et dénombrement de 1366. (Du Cange, sous *Tremodium.*]

1. Grant, *adj.* [Le mot est dans la Cantilène de Ste Eulalie: « Por o s' furet morte à *grand* hones- « tet. » — 1° Important, au physique et au moral: « En plusurs gestes de lui sunt *granz* honurs. » (Roland, v. 3181.) — « De l' reï païen en ad oiit « *granz* duns. » (Id. v. 845.) — « *Granz* trente liuves « l'oïrent (le cor) il respundre. » (Id. v. 1756.) — « Si fist un très *grant* mandement par tout son « royaume et ossi une *grant* pryere en l'Empire. » (Froiss. II, 249.) — 2° Nombreux: « Quant il furent « bien pourveu de *grans* gens. » (Id. III, 237.) — « Et cousterent *grans* deniers. » (Id. 360.)]

Expressions:

1° [*Grans Pasques*, Pâques: « Comme par cas de « fortune le jour des *grans Pasques.* » (JJ. 108, p. 348, an. 1376.) — « Le mardi prochain d'après « *Pasques les grans.* » (JJ. 153, p. 272, an. 1398.)]

2° [*Grant mal, grant maladie*, épilepsie: « Bari- « got estant entechié du *grant mal.* » (JJ. 138, p. 232, an. 1390.) — « Un tel homme entachié de « mauvaises conditions ou maladies, et par especial « de la *grant maladie*, dont l'en chiet. » (JJ. 149, p. 124, an. 1395.) — « Dès le temps de sa nascion « le suppliant a esté entachié d'une maladie conta- « gieuse, que l'en appelle le *grant mal* ou le mal « S. Jehan. » (JJ. 168, p. 294, an. 1415.)]

3° [*Grant pieça*, longtemps auparavant: « Le « suppliant se latita *grant pieça* par Paris en rues « foraines et autres. » (JJ. 131, p. 122, an. 1387.)]

4° [*Grant sire*, beau-père, dans Froiss. X, 286; XV, 67. « L'exposant fu conseilliez d'aler à son « parastre ou *grant sire.* » (JJ. 130, p. 280, an. 1387.)]

5° [*Grande dame*, belle-mère: « Et vint à Fonte- « nelles l'abeïe veoir madame de Valois sa *grande* « *dame.* » (Froiss. III, 7.) — « L'eritage de Lancas- « tre qui leur vient par droite hoirie de leur *grande* « *dame* la duchesse Blanche. » (Froiss. XVI, 40.)]

6° [*Grant miedi*, midi bien sonné. (Froissart, t. III, p. 44.)]

7° [*Grant terre* (*seigneur de la*). Voir Chetifs.]

8° « *Grands* blancs. » — « Pour avoir, avec nos « anciens historiens appellé les maisons religieuses « moyneries, Garasse fait une section entiere contre « Pasquier, p. 787, où après avoir rapporté fausse- « ment, que dans les recherches et les catechismes, « au lieu de minimes, de feuillans et de jesuites, « on voit les enfumez, les *grands-blancs*, les croche- « teurs. » (Deffense pour Est. Pasquier, p. 342.)

9° « *Grand*-coup, » beaucoup. (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.)

10° « *Grand* garde, » terme de guerre encore usité. (Le Jouvencel, fol. 18 ^b.)

11° « *Grands* jours. » — « Depuis que les parle- « mens ont été rendus sédentaires, nos rois par « leurs lettres ont souvent donné commission de « juger souverainement en certaines causes; et « cette cour et justice souveraine a été appellée « *grands jours.* » (Ménage; Ord. des R. de France, t. V, p. 435.)

12° « *Grands* jours de Troyes. » — « *Grands jours* « *de Troyes* estoient assises générales que l'on « avoit autrefois tenues sous ces noms, en Nor- « mendie, en Champagne, pendant que les ducs de « Normandie, et comtes de Champagne s'en faisoient « acroire. Ausquels ils avoient leurs pairs pour « juger leurs causes, etc. » (Pasquier, Rech. II, 45.)

13° « *Grands* maîtres » Ce sont les « *grands* sei- « gneurs ayant autorité dans la province. » (Nouv. Cout. Gén. Cout. de Hainaut, p. 46.)

14° « *Grand* oeuvre (poeme de), » ouvrages subli- mes, immortels: « Des poemes qui tombent sous « l'appellation de *grand oeuvre*, comme sont en « Homere, l'Iliade; en Virgile, l'Eneide; en Ovide, « la Metamorphose, tu trouveras peu ou point, « entrepris ou mis à fin par les poetes de notre « temps. » (Art. Poëtique de Sibilet, II, p. 140.)

15° « *Grand* pere (faire voir le). » — « C'est pren- « dre une personne par les oreilles et l'enlever en « l'air. Cette façon de parler est du bas peuple. » (Oudin.)

16° « *Grands* saults. » Parlant de deux lutteurs que Louis XII fit combattre devant les dames, à Milan: « Ils se donnerent attrapes, trousses et « *grands saults.* » (J. d'Aut. p. 278.)

17° « Service des *grands*, n'est pas heritage. » (Histoire de Charles VI, par un moine de S. Denys, traduite par Le Laboureur, p. 899.)

18° « *Grant* sal, » pour gros sel: « *Sal* dou plus « *grant* que l'on face. » (Pérard, Hist. de Bourg. p. 474, an. 1253.)

19° « *Grands* six sols. » — « Lesquels meubles si « le debte monte à la loix de *grands six sols*, qu'est « quatre francs bourdebois et au dessus, le debteur « les peut recouvrer dedans neuf jours. » (Cout. de la Bourt, Cout. Gén. II, p. 729.)

20° « *Grand* visage (monstrer), » tenir une con- tenance hardie. Froissart dit des Flamans, au siége d'Oudenarde: « Trop peu craignoyent la mort, car « ils s'abandonnoyent tant hardiment, que quand « ceux qui alloyent devant estoyent morts ou blecés, « les autres qui après venoient les tiroient hors, « puis se mettoyent devant et *monstroyent grand* « *visage.* » (Livre II, p. 72.)

21° Proverbes: « *Grand* bandon fait grand lar-

« ron. » (Cotgr.) — « *Grand* bien né vient pas en « peu d'heures. » (Id.) — « *Grand* boeuf apprend à « labourer au petit. » (Id.) — « *Grands* boeufs ne « font pas les grandes journées. » (Id.) — « A *grand* « cheval *grand* gué. » (Id.) — « *Grand* courage à « *grand* danger. » (Id.) — « *Grand* debonnaireté a « maint homme grevé. » (Id.) — « *Grands* envieux « aux *grands* honneurs. » (Id.) — « Il n'est si « *grand* jour qui ne vienne à vespre, » tout finit. (Id.) — « L'oeuvre, non pas les *grands* jours le « cueur fait. » (Id.)

2. Grant, *s.* [1° Grandeur : « Li palais sont « trestot d'un *grant.* » (Partonopex, v. 831.) — « Ils « estoient auques d'un *grant.* » (Froiss. XI, 93.)] — « Moult souvent Gaston (comte de Foix) et Yvain, « son frere bastard gissoient ensemble en une « chambre et s'entraimoyent ainsi qu'enfans freres « font et se vestoient de cotes et d'habits ensemble, « car ils *estoient presque d'un grand* et d'un age. » (Jean d'Auton.) — 2° Contenance : « Nuls boulan- « gers, ou talemeliers venans, ou amenans pain « dans Paris pour vendre, ne pourront mettre pain « en un sac de deux paires de bleds, mais tout d'un « grain et d'*un grand.* » (Ord. II, p. 351, an. 1350.) — 3° « *Grand* de la terre et *grand* des biens, » en l'Ancienne Coutume de Bretagne, art. 531, 534, semble « estre la masse hereditaire, ou commun « qui est à partir, » ce que la dernière Coutume de Bretagne, art. 565, a dit : « *le grand des biens.* » (Laur. Gloss. du Dr. fr.; voy. d'Argentré, Cout. de Bretagne, p. 1927.)

Grantdissime. [Superlatif de grand : « Oez, « oez l'oneur et la louenge, Et des armes *grantdis-* « *sime* prodon. » (Desch. Ball. du Tournoi.)]

Grantey. [Paiement d'une somme prêtée : « Tant « que cilz qui le vent, en ait son *grantey.* » (Ord. III, 395, an. 1229.)]

Graphier. [Greffier : « Maistre Nicole Grante, « dit de Baye, prothonotaire du roy et *graphier* en « son parlement. » (JJ. 164, p. 301, an. 1401.)]

Grapis. [*Cras pois,* chair de baleine qu'on mangeait au XIVe siècle : « Item morue, saumons frais et « sallez, seches de mer, moules, huistres, pourpris « et *grapis,* payeront .IV. den. pour livre. » (Hist. de Paris, de Lobineau, III, 436, an. 1349.)]

Grappage. Recherche dans la vigne des grappes laissées par les vendangeurs. (Cotgr.)

1. Grappe. [« Et vin qui fu de boene *grape.* » (Chev. au Lyon, v. 1047.) — « Mais qui veult *grape* « à droit espraindre, La bonté du vin en est grain- « dre. » (J. de Meung, Trésor, 427.)]

Expression : « Mordre en la *grappe.* » (Coquillart, p. 29.) D'après Oudin, « il est ravi, il prend un « extrême plaisir. »

2. Grappe. Crampon, grappin. On a dit du corps de la Ste Vierge, que les Juifs voulaient enlever :

A tant un gloux s'est avanciez ;
Devers la bierre s'est lanciez,
A ses deux mains formant la *grappe*
Comme felon et male grappe. *(III Maries, p. 307.)*

Grapper. [Vendanger : « Le suppliant se bouta « ès vignes pour *grapper,* et print une nappe, « laquelle il trouva en *grappant.* » (JJ. 141, p. 256, an. 1391.) — « Tous les ans icellui Begue *grappoit* « icelles vignes et en avoit la despueille. » (JJ. 176, p. 580, an. 1447.)]

Grappeter. Vendanger. (Cout. du duché de Bourbonnois, Cout. Gén. II, p. 294.)

Grappeurs, *s.* « *Grappeurs* sont ceux qui « recueillent les grappes demeurées es vignes « vendangées. » (Cout. Gén. I, p. 120.)

1. Gras, *adj.* [1° Voir CRAS. Le *g* n'apparaît guère avant le XIVe siècle : « Le bras estoit dessous « la manche *gras* et roond. » (Légende dorée.) — « Et n'est loisible aucunement A homme ou femme, « hault et bas, De le tenir secretement, Ne aussi « d'en faire ses choux *gras.* » (Coquillart, Plaid. de la Simple et de la Rusée.) — 2° Plantureux : « Le « pays de Normendie est un des plus *gras* du « monde. » (Froiss. Buchon, I, 264.) — 3° Grossier : « Dunc comença sun cors durement à grever, E les « *grasses* viandes, chous e nez à user. » (Th. de Cant. 93.) — 4° Licencieux : « Icellui Henriet jura « *gras* et detestables sermens qu'il ne buroit point. » (JJ. 156, p. 447, an. 1401.)]

2. Gras, *s.* [1° Graisse : « Et sachiez que ses « *gras* (de l'autruche) est molt profitables à toutes « dolors que on ait en ses membres. » (Brun. Lat. Trésor, p. 222.) — 2° Profit : « Encoires vaut il mieulx « que ils en vivent et que ils en aient le *gras* et le « prouffit que vos ennemis. » (Froiss. XI, 352.)]

Grasal, Grazal. [Vase, jatte, comme *graal :* « Comme icelle femme eust appareillié un *grasal* « ou jatte plaine de prunes, pour porter à mangier « à ung leur porc, et ledit *grasal* ou jatte eust mis « à son huis. » (JJ. 169, p. 237, an. 1416.) — « Plats « trancheurs et *grazals* d'estain. » (Du Cange, sous *Grazala,* dans une charte de 1543.)]

Graset. [« *Graset* ou chandelle. » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, 587.)]

Grassement. [Abondamment : « Il sembloit « aus senateurs et aus gentilshommes que ils deus- « sent avoir eu plus *grassement* chascun pour soi « que chacun du pueple. » (Bercheure, trad. de Tite-Live, fol. 22 b.)]

Grasset. [Un peu gras : « Complexion sanguine « fait homme *grasset,* chantant, lié, et hardi, et « benigne. » (Brun. Lat. Trésor, p. 108.)]

Grassier. [Grasseyer : « Il *grassie* un petit, mais « cela luy siet bien. » (Palsgr. 612.)]

Grat. [Endroit où les poules grattent : « Ne de- « mourons plus si confuz ; Au *grat* la terre est « degelée. » (Baillevent et Malepaye.)]

Grateine. [Ratière : « Muscipula, *grateine.* » (Gloss. 4120, an. 1348.)]

Grater. [« Et l'on dit piece a : « Tant *grate* « chievre que mau gist. » (Mén. de Reims, § 362.) — « Nus ymagiers paintres ne doit ne ne puet ven-

« dre chose pour dorée, de laquele li ors ne soit « assis sor argent; et se li ors est assis seur estain, « et il le veut pour dorée sans dire, l'euvre est « fausse, et doit l'ors et li estains et toutes les « autres couleurs estre *gratées* tout hors. » (Livre des Métiers, 158.) — « Il convient que trop parler « nuyse, Ce dist-on, et trop *grater* cuyse. » (Charles d'Orléans.)]

Expressions :

1° « *Grater* où il faut, *gratter* où l'on est dé« mangé, » parler comme quelqu'un désire. (L'Amant ressuscité, p. 301; Oudin; Mém. de Montluc, II, p. 65.)

2° « *Gratter* (en), » se procurer du bien. (Oudin.)

3° « *Gratter* le papier, » écrire tout le jour. (Oud.)

4° « *Gratter* les pieds à quelqu'un, » le flatter. (Oudin, Cur. fr.)

5° « *Gratter* sa tete, » se repentir, être fâché. (Oudin.)

6° « Après la feste on *grate* la teste, » après avoir dépensé on se repent. (Cotgr.)

7° « Qui flate il *grate*. » (Cotgr.)

8° « Qui naist de geline il aime à *grater*, » que l'on suit toujours les traces de ses parents. (Oudin.)

9° « Qui suit les poules apprend à *grater* la « terre. » (Cotgr.)

10° « Qui se sent roigneux se *gratte*. » (Mém. de Montluc, I, p. 700.)

11° « Il se *gratte* où ne lui demange pas, » il lui arrive des choses qui ne lui plaisent point. (Rabelais, I, p. 65.)

Gratieusement. [« Et tousjours ledit de la « Riviere respondoit le plus *gratieusement* qu'il « pouvoit. » (Juv. des Ursins, Charles VI, 1413.)]

Gratieuses (aydes.) [Impôt extraordinaire consenti par le vassal, et par là différent de l'aide aux quatre cas. Une imposition levée sur les habitants de Paris en 1349 est tenue à *subside gratieux*. (D. C. I, 511 *.)

Gratisse. [Bourre de laine, aujourd'hui fantaisie : « Item que les jurez puissent arrester tous les « draps... ou l'en trouvera barres, ou bridures ou « *gratisses*. » (JJ. 173, p. 113, an. 1421.) — « Pour « ce que plusieurs drappiers... de Troyes font draps « à lisière de *gratuise*, de seurtonture d'aignelins, « et autres mauvaises matieres. » (JJ. 111, p. 112, an. 1377.)]

Gratuit. [Qui tient à l'âme : « Et ainsy fut « l'homme Adam formé à l'ymage de Dieu, quant à « nature; et à sa similitude, quant aux choses *gra*« *tuites* et espirituelles, sachans biens et mal. » (La Pénitence d'Adam, D. C. III, 560 *.)]

Gratuité. [Don : « Lesquelz compaignons se « departirent sans boire, ne recevoir aucun don ou « *gratuité*. » (JJ. 190, p. 118, an. 1460.)]

Grature. [Endroit gratté : « Quant on voit que « le letre est gratée et rescrite el liu que le *grature* « fu. » (Beaum. XXXV, 9.)]

Gravage. [Grève : « Comme feust venuz et arri« vez à verecq en la paroisse de Morsalmes ou « *gravage*... deux tonneaulx de vin. » (JJ. 173, p. 548, an. 1375.)]

Gravanter. [Renverser, comme craventer : « Ses chasteaus fist abattre et ses murs *gravanter*. » (Rou.)]

1. Grave. [Crampon, grappin : « Eschielles « furent drechiés as murs à grans *graves* de fier. » (Froiss. II, 408.) — « Hés, *graves* et havés de fier. » (Id. III, 196.)]

2. Grave. Grève. [Aujourd'hui encore, rivage de Terre-Neuve où l'on sèche les morues au soleil.] « Se mist sur mer et vint à Bourdeaulx, auquel « lieu ne trouva grand exercice, sinon des gaba« riers jouant aux luettes sus la *grave*. » (Rabelais, t. II, p. 36 et 37.)

Gravelle. [1° Sable : « Et li douz sons du ruis« sel sur *gravelle*. » (Couci, XVIII.) — « En un ver« ger, lez une fontanelle, Dont claire est l'onde et « blanche la *gravelle*. » (Romanc. p. 37.) — « Fol « qui édifie sur *gravelle* sa maison. » (Chron. de S. Denis, I, f. 30.) — 2° « Peaux de *gravelle* prépa« rées à la cendre gravelée. » (Ord. III, 370.)

Graver. [« Pour une piece platte d'argent doré, « et en icelle avoir fait escrire et *graver* en lettres « esmaillées : *Rex Francorum*. » (De La Borde, *Emaux*, p. 345, XIVe s.)]

Graverens. [Officiers particuliers à la Normandie, correspondant aux prévots des autres provinces : « Venir a fet de cest païs Tous ses privés et « ses baillis, ses *graverens* et ses viscontes. » (Rou.) — « Faimes que teus seit mes li tens Que sor « nos n'ait plus *graverens*. » (Chron. de Norm., v. 26719.)]

Graverie. [« Plait de forest, plait de monnoies, « Plait de porprise, plait de voies, Plait de gaainz, « plait de *graveries*, Plait de mellées, et plait « d'ayes. » (Rou.)]

Graveure. [Crevasse : « Laquelle (espée) il « bouta par les *graveures* de l'uis de l'hostel, ou « estoit entrez ledit Brion. » (JJ. 109, page 14, an. 1376.)]

Gravier. [« A cel cuntemple, li Philistien s'as« semblerent à bataille senz numbre, cum li *gra*« *viers* ki est al rivage de mer. » (Rois, 42.)]

Gravir. [« Luxure n'est de riens endormie ne « crampe; Partout queurt, partout monte, partout « *gravist* et rampe. » (J. de Meung, Test. 753.) — « Moult grant plenté d'escoirions Qui par ces arbres « *gravissoient*. » (Rose, v. 1884.) — « Le mary et « sa femme couchoient en un autre lit sur un plan« cher de boys... Alain *gravi* oudit planchier. » (JJ. 126, p. 196, an. 1385.)]

Gravouere. [Aiguille de toilette, pour faire la raie des cheveux, dite encore *graviere*, *gravoir* : « Une *gravouere* de cristal garnie d'or. » (Nouveaux Comptes, p. 47, n° 68.)]

Grax. [Serres : « Si le leva et au bec et as « *grax*. » (Agolant, v. 431.)]

1. Gré. [1° Degré, marche d'un escalier : « Et « issi au piet des *grés* hors dou char. » (Froissart, t. II, 56.) — On lit *greit*, aux Serm. MS. de S. Bern. p. 72. — 2° Moyen, au figuré : « Se le roy d'Angle- « terre pensoit comment il vendroit par tous *grés* « au mariage de la jeune fille du roi de France. » (Id. XV, 178.)] — 3° Rang. Parlant du duc d'Anjou et des autres oncles du roi Charles VI : « Premiere- « ment que au conseil du roy seront tousjours Nos « seigneurs les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de « Bourbon, ou les trois, ou les deux d'eux, s'il leur « plaist, dont monseigneur d'Anjou sera tousjours « l'un, quand il y voudra, et pourra estre, et que le « dit monseigneur d'Anjou aura la présidence et « prérogative, selon son *gré* de aineesce et nos « trois autres seigneurs, chacun selon son *gré*. » (Le Laboureur, Introduct. à l'Hist. de Charles VI.)

2. Gré. 1° Reconnaissance :

C'uns petiz biens vaut mieux,
Se Dex me voie,
Qu'on fait cortoisement,
Que cent greignor fait
Enniousement,
Car qui le suen donne retraanment
Son *gré* en pert. *(Poët. av. 1300, I, 312.)*

2° Grâce. En parlant de Dieu : « En la flanche « que il parfache et que nous puissons acquerre « son *gré* par le peine et par le travail. » (Beaum. Prologue sur les Coutumes de Beauvoisis, p. 1.) — 3° Accord. Parlant des gages qu'un créancier fait vendre : « Les doit mener aux lieux ou len les por- « roit vendre au plus prouffitable.... si le creancier « ne les vouloit prendre par prisaige de bonnes « gens ou que le creancier et le debiteur ne fussent « d'un *gré* du pris des choses. » (Anc. Cout. de Bret. f. 165 [b].) — 4° Permission : « Terres qui sont « tenues en cotterie ou parrie, et dont est tenant « et mouvant le dit terrage, et ne peut nul empor- « ter le dit terrage sans *gré* ou sans pourfaire « l'amende que dessus. » (Cout. de la Prevosté de Gorre, C. G. I, p. 430.) — 5° Faveur, bonne grâce :

Que si tu veux me faire une replique,
Disant que trop ceste espine te pique
Trop le regret te poingt, afflige et presse
D'avoir perdu le gré de ta princesse.
Les Marg. de la Marg. fol. 212, R°.

Expressions :

[1° « *De gred*, » volontiers : « Faites le vos de « *gred*. » (Roland, v. 2000.)]

[2° « Faire *gré*, » payer : « Et ne puet nuls varles « crier vastiaux ne escaudis parmi le ville, s'il n'a « fait gré au maieur de chuinc sols. » (Ord. V, 511, an. 1355.)]

[3° « Rendre *grez*, » remercier : « Tos furent lié « de sa venue ; *Grez* et merciz lui ont rendue. » (D. C. III, 559 [c].)]

4° « A mon *gré*, » à mon avis. Parlant de la philosophie : « Elle fait bien l'enfant *à mon gré*, quand « elle se met sur ses ergots pour nous prescher. » (Ess. de Mont. III, p. 605.)

5° « Au *gré* du plaisir, » à souhait.

Pour mettre fin a ce present escript,
Reste prier au benoist Jésu Christ ;
Que bonne vie et longue vous octroye
. . . . Pour *au gré du plaisir*
Parfaire en tout vostre royal desir. *(Cretin, p. 190.)*

6° « Avoir *gré* de quelqu'un, » être content de quelqu'un. (Gerard de Nevers, p. 67.)

7° « Terre de *gré*, » droit seigneurial : « Les reli- « gieux, abbé, et convent du dit saint Vaast d'Arras, « ont certains droits sur les allais de plusieurs « terres qui sont telles, ly ung de le tierche garbe, « l'aultre droix, *terres de gré* et demy quartier, « qui est du cent de garbes les vingt garbes, le « quart et le demy à l'advenant. » (C. de Murchin, N. C. G. I, p. 439 [b].)

8° « En *grée*, » grand merci. Parlant du jour du jugement :

Lors commenceront tuit à rire
Li diable qui sont plain dire
Et diront seignor *en grée*. *(Signes du Jugement, f. 25 [b].)*

Greage. [Droit de gruerie : « Ung certain droyt, « que on dit *greage*, qui s'estend en la quarte partie « des revenues et proffis de la coppe des bois. » (Cart. 21 de Corbie, fol. 132 [b], an. 1469.)]

Greanter, *v.* Accorder. (Brut, MS. Bombarde, fol. 37 [b].) — [On lit *graunter*, aux Fabl. de Jubinal (II, 41). — « Et l'abbé *granta* lour request et envoya « illecques .IV. freres nés et norris en Engleterre. » (Monast. Anglic. II, 214.)]

Greation, *s.* Consentement : « Le vassal ne « pourra aliener son fief, ny disposer par testa- « ment ou autrement au prejudice de son aisné ou « heritier, *ab intestat*, sans l'adveu et *greation* « expresse du prince, seigneur direct. » (Cout. de Bouillon, Nouv. Cout. Gén. II, p. 858.)

Grecaniser, *v.* Gréciser : « Le tout sans *greca-* « *niser* ou latiniser, permettez moi d'ainsi le dire. » (Pasquier, Rech. VIII, 657.)

Grediller, *v.* 1° Friser :

O cheveux *gredillez* en menus crespillons,
Des zephirs gracieux les doux evantillons.
Berger. de R. Belleau, t. I, p. 145.

2° « *Gredillé*, gresillé, tout ce qui est ridé, reco- « quillé par trop de chaud, comme peau, parche- « min. » (Monet.)

Greel. [Voir Greal, graduel : « Deux *greelz* « notés. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 62, art. 203.)]

Greer. [Agréer, approuver : « Loons, *greons*, « approuvons. » (Ord. V, 550, an. 1372.)] — « Tout « le contenu es dites lettres faites du dit traité « avons loué, *greé*, ratifié. » (Mém. de Comines, III, Preuv. p. 123.)

Gref. [Grief, grave, rude : « Li repaire ert *grefs*. » (Roland, v. 2801.) On lit *gref*, v. 1687, 1736, 2531.]

Grefe. [Stylet pour écrire, comme le latin *graphium* : « Les enfans qu'il avoit enseignié, l'ocidrent « à *grefes* et à aleignes. » (MS. S. Vict. 28, fol. 29 [d].) — « Les uns se prennent à escrire De *greffes* en « tables de cire, Les autres suivent la coustume De « fourmer lettres à la plume. » (Du Cange, t. III, p. 557 [a].)] — « Je vous promets que cette pucelle « n'est point morte, et je le vous prouveray tantost.

« Alors elle print une *greffe* d'argent, puis commença a poindre la pucelle, es flans, et es cotes « et es reins. » (Percef. III, fol. 88 a.) — « *Greffe* des « arrets, » plaisanterie forcée de Rabelais : « Et « ma braguette, c'est le *greffe des arrests*. » — « *Greffe*, ou style est donc proprement tout ce qui « est long, droit et elevé en haut. Or comme d'autre « côté on appelloit arrest cette piece du harnois, « où l'homme d'armes affermissoit sa lance, con- « venons que Rabelais ne pouvoit finir sa tirade « plus gaillardement que par ces deux équivoques. » (Rabelais, I, p. 54, note 11.)

Grefferie. [Office de greffier : « La scribanie « ou *grefferie* de la court du baille et consulat de « la mer de nostre ville de Couliouire. » (JJ. 194, p. 274, an. 1467.)]

Greffier. [Voir Graphier.] — « Il y a un autre « clerc que l'on appelle : le *greffier des memoriaux*, « qui est celui qui signe tous appointemens ordi- « naires et deffaults. » (Gr. Cout. de Fr. des Estats du Châtelet de Paris, p. 9.)

Expressions :

1° Les *chiens greffiers* étoient des chiens de chasse, grands, à peu près comme des levriers, lesquels furent mis en usage du temps de Louis XII. On appeloit ces chiens *greffiers*, parce qu'une braque d'Italie, laquelle appartenoit à un secrétaire du roi ou greffier (comme on disoit alors), ayant été couverte par un chien blanc de S. Hubert, commença cette race. (Chasse royale de Charles IX, chap. X, p. 41.)

2° « Mon amour n'est point *greffier*. » (Des Accords, p. 39.)

3° « *Greffier* de Vaugirard qui ne peut escrire « quand on le regard. » (Hist. de Théât. fr. V, 424.)

4° « Ecrivez *greffier*, » prenez garde à ce qu'il dit. (Oudin.)

Grege. [Voir Gref, Grief ; c'est une forme féminine : « Une gent avoit lors en France Plaine de « mauvaise creance Et à la crestienté *greges*, Que « l'on nommoit par nom heregés. » (Guiart, v. 237.)]

Gregesque. [Grègues : « A la fin on s'est mis « à en faire des chausses sans brayette, que les uns « ont appelé chausses à la *gregesque* ou à la guar- « guesque ; les autres, tout en un mot, *gregesque*, « ou gargesque, ou garguesque. » (Henri Estienne, Langue fr. ital. p. 212.)]

Gregier. [1° Causer un tort, un grief : « Se ce « *gregier* li deust. » (Assis. de Jérusalem, ch. XXVII, art. 7, 13.)] — 2° Causer du chagrin (voir Grever) : « Esperance et desir me font assez mains *gregier* « Et mes dolors alegier. » (Poës. av. 1300, II, 951.)

Gregnieur. [Comparatif de grand, au cas régime : « Lors vint li abbes au chevalier, et li dist « que il avoit fait grant folie. Et li chevaliers dist « que encore avoit-il fait *greingnour* folie d'assem- « bler tel desputaison. » (Joinville, § 53.) On lit *grignour*, dans Froiss. IX, 39. — « Le *gregnieur* « des messages. » (Ann. de S. Louis, p. 199.)] — « Li baillis, tant comme il est en l'office de baillie, « represente le personne de son seigneur, et pour « che qui mesfet au bailli, il mesfet au seigneur, et « de tant comme le baillis est en *graigneur* estat « de l'autorité son seigneur. » (Beauman. p. 8.) — « Li *graaingnieur* sont appellé cil qui ont la *graain- « gnieur* pooste. » (Cout. de Norm.) — « Nos pre- « decesseurs dirent *grigneour*, puis *grigneur*, dont « encore est faite frequente mention dans quelques « anciennes coustumes : nous disons plus grande « et meilleure part, rendons en deux mots ce qu'ils « comprenoient sous un seul. » (Pasquier, p. 661.)

Gregois (feu). Feu grégeois. [Voir sous Feu, p. 198 b : « Et mistrent le *feu gregois* en la fonde de « l'engin. » (Joinv. § 203.) — « Le *feu grezois* lor « fet leans jalir, Aus grans palez et à sales ferir ; « Vente li vens, li paley est espris ; N'iert mes « esteint par eve nes un dis. » (Garin, dans Du Cange, 558 a.) — « Ainsi qu'il s'en alloit par mer, il « rencontre une nef de Sarazins que le soudan « Saladin envoioit en Acre pour le secours faire à « ceux qui estoient en la cité ; et cele nef avoit « grant planté de fioles de voire pleines de *feu « gregois*. » (Ibid.) — « Li Sarrezin leur ardoient à « *feu grejois* leurs perrieres et leurs mangoniaus. » (Mén. de Reims, § 53.) — Le *feu grégeois* fut inventé au VIIe siècle par Callinique, ingénieur d'Héliopolis, en Syrie.]

Greignailles. [Menu grain : « Icelluy Macé « avoit achaté, ou temps que la ville de Poitiers fu « prise des ennemis, certaine quantité de ruaux et « *greignailles* d'iceulx ennemis. » (JJ. 82, p. 412, an. 1354.)]

Greil. [Plat (Comparez *Graal*, *Grasal*) : « Elle « prist un grant *greil*, qui est à dire un grand plat « tout plain de froument et l'emporta en sa mai- « son. » (JJ, 149, p. 62, an. 1395.)]

Greilles. Gril : « Quiconques vent *greilles*, tre- « piers ou autres ferremens, deux deniers parisis. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 337.)

Greillet. Grelot. (Borel.)

Greillon. [Grille d'un étang, d'un vivier : « Quod « ipse exponens *greillon* ferreum stanni sive viva- « rii... furtive habuerat. » (JJ. 84, p. 588, an. 1355.)]

Grelet. [Diminutif de *graisle*, cor, grelot ; de là trembler le *grelet*, grelotter : « Minuict est pieça « sonné ; Par Dieu, c'est bien promené ; Je fay bien « de leur vallet, D'icy trembler le *grelet*. » (Mel. de S. Gelais, 227.)]

Grelloier. [Sonner du graisle, du cor : « Qui « lor oist tentir buisines Trompes sonner, cors « *grelloier*. » (G. Guiart, an. 1304.)]

Grelot. Voir Grelet : « Pendant que ces pauvres « nyais sont là à trembler le *grelot*. » (Dialog. de Tahureau, p. 21.)

Greloter. [« Un sergent qui estoit venu pour « me faire allumer la meche, me voyant *greloter* « comme les autres, me fist offre de son echarpe. » (Vie de d'Aubigné.)]

Gremier. [Se plaindre: « Karles l'entant, durement s'en *gremie.* » (Gir. de Viane, v. 1766.)]

Grenace. [Comparez *Garnache;* c'est plutôt le vin de grenades que le grenache: « Une souppe en « vin grec, malvoisie ou *grenace.* » (Froiss. XIV, p. 221.) — « De l'isle de Candie leur venoit il très « bonnes mallevisées et *grenaces.* » (Id. 227.)]

1. Grenat. [Grenade: « Adont fait aporter le « fruit Li ostes Daires par deduit Prins de *grenat.* » (Flore et Blanchefl. 1685.)]

2. Grenat. [Grenat, pierre fine: « Un *grenat* « assis en une autre pierre. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 46, n. 65.)]

Greneis. [Grènetis: « Pour une coupe d'or « semée de *greneis*, de pierreries, de perles et « d'esmaux. (Emaux de De Laborde, 334.)]

Grenet. [Grenat: « Y faut deux perles et huit « *grenez.* » (Inv. de la Ste Chapelle, an. 1376.)]

Grenete. [Marché au blé, à Lyon.]

Greneté. [Orné de grenats: « Un hanap d'or « ciselé à costes par dehors et l'aiguiere de mesme, « ledit hanap *greneté.* » (Emaux, p. 335.)]

Grenetier. [1° Qui amasse du grain: « La *gre-* « *netiere* et soigneuse fourmy. » (Nuits de Strap. I, 335.) — 2° Officier au grenier à sel, qui jugeait en première instance des différends relatifs aux gabelles: « Si nos *grenetiers* ont besoing de bois « pour les reparations de nos chastiaux, il ne le « pourront prenre en nos forez, fors que par la « main des dits mestres. » (Ord. II, 249.) — « Et « voist on communement que quand un jeune « homme vient au service d'un general recepveur « ou *grenetier*, jasoit ce qu'il fut de petit estat et « de peu de science, en peu de temps, il est fait « riche, et maine grand et excessif estat, et achete « grans offices et heritages à vos despens. » (Monstrelet, ch. XCIX, p. 159.)] — 3° Administrateur d'un monastère: « Quand les dits heritages vont de main « en autre par succession, il convient les relever « ou *grenetier* d'icelle eglise et abbaye de Saint « Vaast ou à son lieutenant. » (N. C. G. II, 293.)

Grenier, *s.* 1° Provision, au propre et au figuré.

Tous chevaliers banieres et estendart
Ont les pluseurs; saiges est qui depart
A telz barons le sien, et fait *grenier*
De tel tresor; des mauvais n'a regart;
Veuillez tousjours tel gent accompaigner. *(Desch. 300d.)*

2° Grenier: [« Se mesureur mesure aucun grain « quel qu'il soit, soit en *grenier* ou en nef, il aura « de chascun mui quatre deniers du mesurer. » (Liv. des Mét. 22.) — « Il montoient amont comme « chat en *grenier.* » (Guesclin, 5250.) — « Grands « *greniers*, qui sont grandes arches applicquées à « mettre grains, pressoirs, cuves à faire vin ou « autres choses semblables estant en aucune mai- « son, sont censées choses immeubles. » (C. G. II, p. 590.) — 3° [Banne: « Item les courretiers de sel « livreront... les *greniers* de toille, que on a accous- « tumé de mettre soubz les minos en mesurant. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Expressions:

1° « L'esmine, *froment de grenier*, contenant dix « sept quarteranches, mesure de Dijon. » (Cout. Gén. t. I, p. 857.)

2° « Si qu'il ne soit nul qui vende ne qui achepte « sel fors par le maistre des *greniers du sel.* » (Bout. Som. rur. p. 787.)

3° « Or du fait de ce meusnier est procédé le pro- « verbe pour ceux qui ont despendu de l'argent ou « bien pour tel pertuis; *il a mis son bled au grenier* « *au prestre.* » (Moyen de Parv. p. 289.)

Grenon, *s.* Moustache. [« Un des Engleis qui « ont veu Les Normands tout reis tondus Cuida que « tuit prevoires fussent, Et que messes chanter « peussent, Que tuit erent tondus et reis, Ne leur « estoit *guernon* remeis. » (Rou, dans D. C. III, 555c.)]

Et Haralt li a respondu
Que ce sont chevaliers vaillant
Vassaux mout fiers, moul combattant:
N'ont mie barbe ni *guernons*,
Ce dist Heralt, com nos avons. *(Rou, p. 305.)*

Il ot la barbe et les *grenons*
Jusqu'ax oreilles granz et lons. *(Blanchandin, 183a.)*

Grans et biaus fu et drois et lons,
S'ot un poi rousais ses *grenons.* *(Mouskes.)*

Grenouille. [Le mot apparaît avec Olivier Basselin; on disait auparavant *ranouille, renouille*, diminutif de *raine* (rana): « Le breuvage à *gre-* « *nouille* ne doit estre aux celliers. » (Ol. Basselin, XVIII.)]

Expressions:

1° « Il a des *grenouilles* dans le ventre, » le ventre lui bruit ou bien il est altéré. (Oudin.)

2° « Prendre la *grenouille*, » jeu. « Ces jeux de « momeries finis ou commença les dances des « bouffons... et divers petits jeux, comme écorcher « l'anguille, brider l'asne, *prendre la grenouille*, et « autres. » (Printemps d'Yver, f. 164a.)

Grenouiller, *s.* Bourbe abondante en grenouilles. (Monet.) On lit *grenoyllere*, dans Rab. I, 8.

Grenu. [Qui a beaucoup de grains: « Que cil « blez sont creü en haut, Et espié et tuit *grenu.* » (Renard, v. 19891.)]

Ses grappellettes *grenues* (du lierre)
Y renaistront chascun an. *(Perrin, poës. p. 80.)*

Greoche. [Grièche: « Contornix est uns oisiaus « que li François claiment *greoches*, parce que ele « fu premiers trovée en Grece; et en esté s'est « revont outre mer grant torbe ensemble. » (Brun. Lat. Trés. p. 211.)]

Grès. 1° Pierre formée de grains de sable fin. « Felenessement s'antres pruevent, N'onques d'un « estal ne se muevent Ne plus que feissent dui « *gres.* » (Chev. au Lyon, v. 833.)

Qu'il sache aventure novele,
Et face tant que la novele
De l'aventure par tous aille,
Et que son *gres* françois detaille,
Pour faire euvre plus deliée. *(Fabl. ms. II, 186.)*

2° Dents de la mâchoire supérieure du sanglier. « Les sangliers ont quatre grosses dents, deux à « chaque costé, les deux d'en bas se nomment def-

« fenses et ceux d'en haut *gres*..... celles d'en haut « sont aussi nommées fort à propos *grés* à cause « qu'elles touchent et frottent contre les deffenses « qui semblent les aiguiser, sans s'appuyer l'une « contre l'autre. » (Salnove, Vén. p. 290.)

Gresil. [1° Grêle : « Orez i ad de tuneire e de « vent, Pluie e *grezilz* desmesuréement. » (Roland, v. 1424.) — « Uns oraiges, uns esclistres, uns vens, « uns *gresils* si grans qu'il sambloit que li chiels « deuist s'en partir. » (Froiss. VI, 273.)]

Et feront tant fouldre et *gresil*
Qu'ils metteront tout à essil
Ce qui aura esté semé. *(Desch. f. 469 a.)*

2° Gelée blanche :

Cilz qui marche sur le *gresil*,
Sur la gelée ou sur la noy,
Piez nus, a plus mal et ennoy,
Que cilz a ses solers marche
En belle voie en belle marche. *(Desch. f. 567 b.)*

« Et il estoit quatre piez de *gresil*. » (Id. f. 439 d.)

Douce comme mieus, blanche comme *gresieus*.
Vat. n° 1490, fol. 120.

Gresiller, *v.* 1° Grêler :

Les gros vents tant soufflerent
Tant *gresilla* et plut
Que vignes engellerent. *(Molinet, p. 180.)*

2° Tomber en très grande quantité : « Il se print « a *gresiller* pierres aussi grosses que fenes, et « sembloit que le monde deust finer. » (Perceforest, vol. IV, fol. 33 a.)

3° [Griller, actif : « Bon conseil li donnerent li « cuivert lozengier, Qu'il fisent, es fossez, le marien « *gresiller*. » (Baud. de Sele, IX, 455.)]

4° Griller, neutre :

Migrelin tout furieux
Rouilloit en teste les yeux,
Et tenant par esperance,
La victoire en sa puissance
Gresilloit tous ses boyaux
En trois ou quatre morceaux. *(Des Acc. f. 48 b.)*

« Vincent Zambelle à qui les dents *gresilloient* « d'envie de manger. » (Merlin Cocaie, I, p. 93.) — « *Gresiller* d'être marié, » pour dire avoir envie d'être marié. » (Rabelais, t. III, p. 40.)

1. Gresillon. [Grillon : « Si aperçut un *gre-* « *sillon*. » (Renart, v. 7985.)]

Le *gresillon* aux prez rejargonnoit,
Perçant, criard, d'une voix égrissante. *(Tahureau, 251.)*

2. Gresillon. [1° Menottes : « En cheps, en « *gresillons*, en buies et en destroites prisons. » (Froiss. V, 462.) — « Il meist ledit prisonnier ou « cep par les deux piez et ès *gresillons* par les deux « mains. » (JJ. 155, p. 13, an. 1400.) — « Et en « geaine mis, et les membres tirez Et mis en *gre-* « *sillons* et les pieds enferrez. » (Cuvelier.)]

On parle de larrons lier
Et d'estraindre de fors liens
De *gresillons*. *(Desch. f. 452 c.)*

« Sensualité, et jeunesse furent mises es *gresil-* « *lons* du monde et de la chair qui est un tourment « assez grand et douloureux à longuement le sup- « porter. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 145 b.) — « Rabelais a ici en vue la coutume qu'ont les « superstitieux, quand ils disent leurs patenôtres, « de s'entortiller les pouces avec le chapelet, comme « avec des *grézillons*, ou cette petite ficelle avec « quoi on donne la question ordinaire. » (Rabelais, t. II, p. 77, note 106.) — 2° Partie d'une serrure. « Petit livret couvert de soye à une serrure d'un « *gresillon*. » (Inventaire des livres de Charles V, art. 248.)

1. Gresle. [Grêle : « Et les nues tot mesle « mesle Gitoient pluie noif et *gresle*. » (Chevalier au lyon, v. 441.) — « Volent saetes, quareus et « darz Espessement cum *gresle* en marz. » (Ed. le Conf. v. 4687.)] — On lit dans la Chr. MS. de Nangis : « Pierre de *grelle*. »

2. Gresle. (Voir Graisle.) Long et menu.

J'ai bon cuer ; mais le corps ne vault rien.
Argent me fault, mais trouver ne le puis :
J'ai les jambes de trop foible merrien
Gresle du corps, des bras trop menu suis
J'ai volenté, mais de force suis vuis. *(E. Desch. f. 146 a.)*

1. Greslement, *adv.* Petitement, délicatement, légèrement. (Monet, Cotgr.)

2. Greslement, *s.* Chute de grêle. (Oudin.)

Gresler, *v. actif.* Grêler, au figuré. On a dit des petits princes comparés à Charles-Quint et à François Ier : « Leur puissance n'y eust eu pas plus de « vertu, que celle des petits diablotins de Rabelais « qui ne font que *gresler* les choux et le persil d'un « jardin. » (Brant. Cap. Est. I, p. 24.)

1. Greslet. Grillon : « A l'arondelle est donné « le chant matutinel A la scichaille le meridien..... « Au *greslet* le nocturnal. » (Peregrin. d'amour, folio 69 b.)

2. Greslet, *adj.* Diminutif de grêle. (Cotgrave.) — « L'embonpoint j'aime, et j'aime la *grelette*. » (Yver, p. 627.)]

Gressin. [Collectif de graisses : « Le cuyrien, le « *gressin*, les esgruns semblablement .XXXIV. livres « .X. soulz, .II. den. » (Ch. de Phil. VI, an. 1343.)]

Grevable. [Difficile, incommode : « Ce sont les « deux lieux qui nous semblent les moins *grevables* « pour nos gens assaillir. » (Froiss. XI, 378.)]

Grevain. Fâcheux, importun, douloureux :

Trop m'est ceste amours *grevaine*,
S'en cors n'a de moi merci
Cele kisi me demaine. *(Crestyens de Troyes.)*

Fay tousjours ce que tu doys
Ne t'esbahy se tu voys
Aucune chose *grevayne*
Ce qui peut avenir veigne. *(Desch. f. 176 a.)*

Après fut il en Bretaigne
Contre Montfort soubz l'enseigne
Du saint prodomme de Blois
A la bataille *grevaingne*
Prinsonnier. *(Id. f. 97 c.)*

Grevance. [1° Ennui, chagrin : « Laisiés mes « enfans vivre, ja n'i arés *grevance*. » (Aiol, v. 9096.)]

Socrates philosophe saige
Fut si pacient et estable,
Que pour perte ne pour dommaige,
N'estoit joyeulx ne courrouçable :

Il avoit deux terribles femmes,
Qui luy firent moult de *grevance*,
En lui usant d'estranges termes ;
Mais tout prenoit en pacience. *(V. de Charles VII, 37.)*

[2° Regrets : « (Richard) fist erreir son ost jusqu'à « un chastel qui estoit le roi Phelipe, que on apele « Loche, qui mout estoit forz et bien seanz et bien « garniz, et qui mout estoit en sa *grevance*. » (Mén. de Reims, § 130.)]

1. Greve. [1° Rivage uni et sablonneux : « Il « orent un vadlet en la *greve* trové, A cui un che- « val unt pur huit deniers lué. » (Th. de Cant. 51.) — 2° La Grève, place de Paris, sur le bord de la Seine, à côté de l'Hôtel de Ville : « Maint ribaus ont « les cuers si baus; Portans sas de charbon en « *Grieve*, que la poine rien ne lor grieve. » (Rose, v. 5065.) — « Je voz donrai vingt tones de vin « d'Auchoirre por cent livres rendus *en Greve* « à Paris. » (Beaum. XXXIV, 61.) — On exécutait et on torturait en Grève, de là l'expression : « Fait « cardinal en *Greve* » (Cotgrave) ; et au figuré, dans Mouskes, ms. p. 275 :

..... Pour ses amis mors amer
Qu'Adans ot mis et sa feme Eve,
D'infier en la profonde *greve*.
Quar tot cil qui lores moroient
Sempres à infier s'en aloient.

C'était aussi le rendez-vous des portefaix. On a dit du massacre que les partisans du duc de Bourgogne firent à leur entrée dans Paris :

Là furent ung tas de boureaux
Porteurs de *Greve* et d'affestrure,
Qui tuoient gens sur les careaux
Par une mort cruelle et dure. *(V. de Charles VII, 29.)*

« Ange de *Greve*, » malfaiteur. (Cotgr.)

2. Greve. [Les Anglais disent *greaves*. 1° Jambe : « *Greve* avoit droite et bien menée. » (Fl. et Blanchefl. v. 2877.) — 2° Jambières ou trumelières : « Je « suis durement navré et mes chausses et mes *gre-* « *ves* sont jà tout emplies de sang. » (Froiss., XIII, p. 223.) — « Item trois paires de *greves* d'acier et « trois paires de poulain. » (Inv. de Philippe-le-Long, 1316.)] — « Ay au jour de la datte de ces pre- « sentes prins un *tronçon de greve* à ma jambe, « jusques à tant qu'un chevalier du dit royaume « d'Angleterre m'aura delivré à faire les armes qui « s'en suivent. » (Monstrelet, I, p. 2 a.)

3. Greve. [Raie faite dans les cheveux avec le *gravouere* : « Monsignour Gieffroy de Rançon, qui « pour un grant outraige que li cuens de la Marche « li avoit fait, si comme l'on disoit, avoit jurei sur « sains que il ne seroit jamais roingniez en guise « de chevalier ; mais porteroit *greve*, aussi comme « les femmes fesoient. » (Joinv. § 104.)]

Grever. [1° Causer du chagrin, de la fatigue : « Tant par nous a la mer *gregiez* E si nos a afebleiez, « Que à grant peine estum sur piez. » (Benoit, v. 1447.) — « La mort ne me *greveroit* mie Se ge « moroie es bras m'amie. » (Rose, v. 2473.) — 2° Gêner : « Il se combatoient le soleil en l'œil, qui « moult les *grevoit*. » (Froiss. V, 57.) — « Il y en a « tel quatre qui paieroient deux cent mille florins « sans yaux *grever*. » (Froiss. II, 296.)]

Greverain. Inquiétant :

Mainte pensée j'aurai *greveraine*
Quant je serai de ma dame esloignés.
Gilles le Viniers, Poët. MSS. av. 1300, t. II, p. 1730.

Grevettes. [Grèves, jambières : « Gardebras, « avant bras, cuissoz, grevettes, sollers et gantel- « lez. » (Compte d'Et. de La Fontaine.)]

Greveussement. [Avec dommage : « Lequel « exposant par emprisonnement de lui et de ses « enfans ont esté *greveussement* detenus. » (JJ. 105, p. 36, an. 1373.)]

Greveux, Grevoux. Pénible, dans Th. de Champagne, Poët. av. 1300, I, 594 ; III, 1239.

Grevier. [Lisez *grenier*, réservoir : « Et aussi « consentiront les dits habitans... que les dits « religieux puissent faire *grevier* d'yaue, depuis « l'aiguet mouvant jusques au ventaille et ponchel. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1340.)]

Greullon. [Instrument à cerner les noix : « Un « appellé Pierrenin se efforça de prandre au sup- « pliant un petit instrument appellé *greullon* ou « cernouer à cerner nois. » (JJ. 153, pièce 9, an. 1397.)]

Greuse. [« Le seigneur de Valorges dist au sup- « pliant qu'il fust le bienvenu, sauf sa *greuse* on « plaincte. » (JJ. 393, p. 206, an. 1478.)]

Grezale. [Plat, voir Graal, Gresale : « Icellui « Salcisse estoit alé besoigner de son mestier de « charpentier et pour faire *grezale*. » (JJ. 164, p. 162, an. 1409.)]

Gribouille, *s.* Vendeur de petits meubles, de choses frivoles. (Borel.)

Grieche. Charge, redevance, dans D. C. sous *Griechia*.

1. Grief, Gries, Gref, *adj.* [1° Dur, pénible, douloureux, difficile : « Einz le vespre iert mult « *grief* la departie. » (Roland, v. 1736.) — « Ceste « ordenance fu moult *griefs* pour les pluiseurs qui « avoient apris à pillier et à rober. » (Froissart, t. VI, 327.)]

Je connoy maintenant qu'il me faisoit gouster
Les plaisirs amoureux, non pour me contenter,
Ny pour pitié qu'il eust de ma peine soufferte :
Mais afin que pendant cette felicité
Je fusse puis après aisement emporté
Par le *grief* souvenir d'une si grande perte.
Œuv. de Des Portes, p. 530.

Point n'est gloust qui de tout n'essaye,
Entendez à mes dictz somptueux
Tu dis qu'Amour te bat et flaye
Et qu'il te fait si *grefve* playe. *(Molinet, p. 127.)*

Gerard, comte de Nevers, promet à une demoiselle qu'il combattra pour la délivrer de son ennemi : « Au plaisir de nostre seigneur avant que la nuyt « soit venuë, celuy par qui tant avez de dommai- « ges, de paour et de desplaisir, se repentira des « *griefs* maulx qu'il vous a fait. » (Gerard de Nevers, p. 72.)

Ja ne verrez telle forteresse
Tant y ait gent de grant prouesce
Qui tant soit fors et *griez* à prendre,
Que famine ne face rendre. *(Brut, f. 86 b.)*

« Vindrent certaines nouvelles au duc de Bethfort, « sur chemin, que le roy d'Angleterre estoit moult « oppressé de maladie et en grand peril de sa vie, « et pour che incontinent avec luy aucuns de ses « plus feables... chevaucha en haste jusques au « bois de Vincennes, ou il trouva le roy d'Angle- « terre, moult *grief* de sa personne. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI.) — 2° Irrité :

Mais Blanchandin ocirre velt
Por le grant damage s'aire
Qu'il le ot fait de son empire
Il tenoit son espie molu
Jà l'en eust el cors feru
Tant par estoit *gries* et iriez.
Blanchandin, MS. S. G. fol. 182, R° col. 1.

2. Grief, *s.* [1° Douleur physique : « De che mal « (de dents) avoit il il si grant grief que on ne l'adi- « roit à personne. » (Froiss. IX, 284.)] — 2° Douleur morale. Parlant à S. Pierre :

Dy nous qui est le seigneur et le chef
A qui devons racompter nostre *gref*
Pour en avoir secours. *(Marg. de la Marg. f. 59 a.)*

3° Oppression : « Comme nous qui avons grant « desir que nos subgiez puissent vivre et mourir « en bonne tranquilité de paix, à estre gardez de « domages, de oppressions, de *griez*. » (Ord. I, 652, an. 1317.) — 4° Dommage :

En celluy du temps le roy marchoit tousjours,
Par rocz et monts sans sejourner une heure,
Ordre mectant à son cas tous les jours
Dont son esprit travailloit sans sejours,
Comme ung quadrant que nuyt et jour labeure
Toujours craignant que trop longue demeure
Cause ne fust de quelque perte ou *gref*. *(J. Marot, 83.)*

5° [Péché : « Home et fame s'estoient perduz par « une pomme, N'amender ne pooient leur meffait « par nul homme ; Si prist Diex char humaine pour « alegier la somme De leurs *griés* qui estoient « greigneurs que je nomme. » (J. de Meung, *Test.* 132.) — 6° Terme de pratique. Mémoire où l'on expose le préjudice résultant d'un jugement dont on appelle. (Laurière.)]

Expressions :

1° « Porter un *gref* à quelqu'un, » être fâché contre quelqu'un : « Ja soit ce que les princes lui « *portassent ce gref.* » (Chron. S. Denis, I, 154 b.)

2° « *Appel de grief advenir*, que les clers appel- « lent *à futuro gravamine.* Il se faict et peut faire « par toutes coustumes, et contre tous juges, mais « qu'on ait cause de le faire, et faut cet appel relever « dedans trois mois si c'est appellé au parlement : « et si c'est en cour royalle dedans la prochaine « assise de l'appel faict, et faut relever par commis- « sion obtenue du juge souverain, et adjourner le « juge de qui on a appellé et intimer sa partie « adverse. » (Bout. Som. rur. p. 773.)

3° « C'est mon *grief*, » c'est ce qui me fâche. (Oud.)

4° « Ce sont *griefs* hors de procez, » des paroles perdues. (Id.)

5° « Faire *grief*, » faire tort. (Percef. V, 111 b.)

6° « Montrer *griefs*, » faire acte d'hostilité. Parlant du roi d'Angleterre : « Si se tint le dit roy un « petit plus dur, et plus contre les Flamans et leur « *monstra griefs* et leur en fit monstrer par ses « gens sur mer et ailleurs en son pais ainsi qu'on « les y trouvoit et qu'ils venoient en marchandise. » (Froissart, I, p. 358.)

3. Grief, *adv.* [Gravement : « *Grief* malade. » (Joinv. § 387.) — « Et soupira mout *grief.* » (Mén. de Reims, § 386.)]

Helas tot ensi quidoie
Ma grant destrece alegier ;
Mais *grief* malade soloie
De trop son mire eslongier. *(Poës. av. 1300, III, 1064.)*

Griefment, *adv.* [Gravement : « Il les faisoit « punir *griefment.* » (Joinv. § 685.) — *Gravis* ne fournissait qu'une forme au masculin et au féminin, de là le *f* dans l'adverbe. Il peut tomber, comme dans Beaumanoir, XI, 44 : « Cil qui l'oroient justicié « seroient escommenié *griement* sans estre absols « que par l'apostole. » — Au XVIe siècle, l'adverbe a une forme pour le féminin comme s'il était de la première classe : « Deucalion estant *griefvement* « courroucé contre les Athéniens. » (Amyot, Thés. 23.)]

Griefté, Grieté, Griefveté. 1° Douleur physique, maladie.

Trois especes d'oingnemens sont
Espirituels que ceuls ont,
Qui en leur *griefté* leur requierent
Et qui aux gens blecicz afferent. *(Desch. f. 592 b.)*

2° Douleur morale : « Et plus li sembloit...... que « toute la *grieté* que il avoit el chief et el cuer de « la tristesce que il avoit devant, s'en fut alée des « diz membres. » (Mir. de S. Louis, p. 420.) — 3° Tort, dommage : « Pour relever les supplians de « molestacions, *griestez* et oppressions. » (Ordon. VI, p. 79, an. 1374.)

Les biens d'amour sont si grant
Qu'il n'est autre richetez
Tout le mal et les *grietez*
En doivent être plaisant. *(Vat. n° 1522, f. 154 a.)*
En chantant plaing et sopir
Mon ennuy et ma *grietey*. *(Gaces Brullés, I, p. 201.)*

4° Frayeur. Parlant des miracles que fit Isabelle, sœur de S. Louis : « Sœur Marie du Tremblay....... « estoit allée esbatre vers le vivier.... et s'assit sus « les quarreaux qui sont dessus le vivier....... si « comme elle estoit illec, le quarreau sur quoi elle « se tenoit, despeça dessous li et coula dedans le « vivier jusques outre la ceinture, et couloit jusques « au fonds : et il li remembra de nostre saincte « Dame elle la requit mout de cœur....... et tantost « elle s'en issit legerement de l'eau, et dict bien « qu'elle n'eut oncques si grand angouesse, ne si « grand peur de mort.... Plusieurs sœurs virent la « *griefveté* qu'elle avoit quand elle fut issue de ce « grand peril. » (Vie d'Isabelle, à la suite de Saint Louis, p. 179.) — 5° Rigueur.

Ne sentient pas tes *grietés*.
Adans de Gieveney, Poët. av. 1300.

6° [Dommage : « Dou peuple de Calais qui souffert « a moult de *grietés*. » (Froiss. V, 214.) — « Pour

« relever les supplians de molestacions, *grieftez* et « oppressions. » (Ordon. t. VI, p. 79, an. 1374.) — 7° Gravité: « Quant il apperceurent la *grieté* de sa « maladie. » (JJ. 103, p. 94, an. 1372.) — 8° Difficultés: « Li cheval pour la *grieté* de la voie. » (D. Bouquet, VII, 145.)]

Griement. [Remords: « Icellui Jehan après le « dit fait, en son *griement* dudit pechié voulant de « ce faire satisfaction. » (JJ. 105, p. 267, an. 1374.)]

1. Griesche. Sauvage: « Pie *griesche*, » pie de montagne. (Oudin.) — Une femme parlant à son mari: « Sans faire faute de mon corps, non plus « qu'une *nonain griesche*. » (Moyen de Parvenir, p. 192.) — « *Griesche*, nom d'un volant en Anjou, « à cause qu'on l'y fait des plumes de perdris « grises, qui s'appellent en ces quartiers-là « *griesches*. » (Le Duchat, sur Rabelais, t. I, p. 146.)

2. Griesche. Grecque. « A la *griesche*, » à la manière des grecs, qui filoutent au jeu. On a dit des joueurs de dé:

Un en y avoit qui coucha,
Et l'autre sur son coul moucha
La chandelle dont la flamesche
Lui fist getter a la *griesche*
XV. poins. *(Desch. f. 393 b.)*

Grieu. [Grec: « Il ont mout de peuples crestiens « qui croient en la loy des *Griex*. » (Joinv. § 488.) — « Et uns autres *grieux* qui ere apelez Michalin.» (Villeh. § 301.)]

Grifaigne, *adj.* 1° Barbare:

Saint Jaques va droit en Espaigne,
Mais la trouva gent si *grifaigne*;
Pour ce assez poy y arresta. *(III Maries, p. 220.)*

2° Dur:

Or a pris un de vos chasteax,
Qui moult est orgueillox et beax:
La tor est de roche *grifaigne*,
Qui siet de sor la grant montaigne. *(Blanchandin, 183c.)*

Nez fu dedenz une montaigne,
En roche de terre *grifaigne*,
Ou toz jors a et noif et glace,
Dur a le cuer, dure a la face
Cors d'aimant, vaines de fer. *(Roman de Narcisse, 119 f.)*

3° Cruel:

Ne il n'estoient mie use de tel ouvraingne:
Il trouverent la gent moult fel et moult *griffaigne*
Qui confont et abat et ochist et mehaingne. *(Rou, 365.)*

4° Hautain:

Que a sa mere ne retraie
Qui si estoit fiere et *grifaigne*. *(Fabl. ms. de S. G.)*

5° Impie. St Jacques dit:

Si ai de çou le cuer moult triste
Que li miens cors gist en Espagne
Et est entre la gent *grifagne*
Et si ne sot on en quel place. *(Mousk. p. 128.)*

6° Lâche:

Ly pelerins et sa compengne
Qui n'estoient pas gent *griffaigne*,
Ains aux armes s'il est mestier
Estoient il fort et entier. *(III Maries, p. 461.)*

Grifer. [Egratigner, marquer des griffes: « Le- « quel bailli fu *grifez* ou visage si que sanc en « yssi. » (JJ. 129, p. 163, an. 1386.)] — Parlant d'un chevalier qui combat un lion: « Lors embrassa « Lyonel l'escu et tyra l'espée et la lyonesse le va « ferir de la dextre pate sur l'escu que luy gecta au « devant si royde qu'elle en *griffa* le tamit et le « vernys. » (Percef. II, f. 51 d.)

Je laisse aux vieulx souldars sans dens,
Bien taillez d'estre mal souppez,
Les quelz par bien donner dedens
Ont plusieurs membres coupez;
Aucuns ont piedz et poingz *griffez*
Par approcher les horions. *(Molinet, p. 193.)*

Griffade, *s.* « *Griffade*...... Que le François dit « plus usitéement griffée, comme havée, et dentée... « signifie un coup, une ferure de griffe de beste « onglée à serres, comme le lyon, ours, faulcon, « chat. » (Nicot.) On lit *grifade*, dans Monet.

Griffe. [« La fut Marcou (saint Marc) despaint en « leurs bannieres, Lyon rampant, gettant ses *griffes* « fieres, L'une en ung livre et deux autres sur « terre. » (J. Marot, V, 105.)]

1. Griffon. [Grec: « Il avint que li *Grifon* s'assem- « blerent et pristrent conseil d'assaillir et d'occire « les Latins qui estoient avec les Templiers. » (Martène, Ampl. Coll. V, 637.) — « A tous lor *Grif-* « *fons* et lor Turs, S'iroient par mer as murs. » (Mouskes.) — « Et fu baus de l'empire de Constan- « tinoble.... pour la jonesce de son genre, qui « juenes estoit et enfantis, et qui mout avoit à faire « à *Grifons*. » (Mén. de Reims, § 243.)]

2. Griffon. [Oiseau de proie semblable à l'aigle, du latin *gryphus*, ou mieux *grypus*: « Item un oef de « *griffon* garnis d'argent od pié et covercle. » (De Laborde, Emaux, p. 336.)] Voir Desch. f. 296 b.

3. Griffon. [Celui qui griffonne: « Ainsi peu « près au juge devisay, Et en parlant un *griffon* « advisay, Qui de sa croche et ravissante pate « Escrivoit là l'an, le jour et la date De ma prison « Et ce qui pouvoit duyre A leur propos, pour me « fascher et nuyre. » (Marot, *Enfer*, v. 454.)]

Griffonner. Saisir comme un griffon: « Quand « les peines et fatigues de ceux qui harpient à *grif-* « *fonner* l'or, seroient plus grandes que ne les avez « fait. » (Cholières, Contes, f. 11.)

Griffonneur. Celui qui griffonne. (Oudin.)

Grigieur. [Terme d'injure: « On scet bien qui « tu es, Jehan le Berguier, ung *grigieur*; et je suis « receveur de la heuse. » (JJ. 195, p. 1618, an. 1476.)]

Grigne. [Forme verbale de *grigner*. 1° Mauvaise humeur: « Si se tint li rois d'Engleterre un petit « plus durs contre les Flamens et leur monstra « *grignes*. » (Froissart, VII, f. 321.) — 2° Fâcherie, brouille: « Li contes d'Ermignach fu enfourmés de « ces avenues et des *grignes* qui estoient entre le « prince et son neveu. » (Froiss. VII, 16.)]

Grigner. [Se fâcher: « A ce point se *grigna* li « rois et dist. » (Froiss. V, 205.)]

Grignette. [Grignon de pain: « A laquelle fille « le suppliant avoit accoustumé de donner des *gri-* « *gnettes* de pain, quand il tiroit le pain hors du « four. » (JJ. 184, p. 488, an. 1454.)]

Grigneus. [Fâché : « De ces responses fu li « contes de Haynnau tout *grigneus* et dist qu'il « n'iroit mies ensi. » (Froiss. III, 193.) — « Le duc « Aubert fut tout *grigneus* et melancolieus de ces « paroles. » (Id. XIV, 268.)]

Grignoter, *v*. Manger doucement en rongeant. On a dit au figuré des prêtres païens :

Desquelz chacun mengeoit et *grignotoit*
Les bons morceaux graisses de sacrifices. *(Marot, 719.)*

« *Grignoter* d'ung transon de grace. » Faire entrer ses dents dans un petit bout de prière. *Grignoter*, c'est ronger, et *trançon* ou *transon* c'est une petite tranche. Ainsi il y a ici une double métaphore, et c'est comme si Rabelais disoit que Gargantua, assoupi qu'il étoit de sa débauche du dîner, faisoit entre ses dents un petit bout de prière. (Le Duchat, sur Rabel. t. I, p. 135.)

Grignour. [Comparatif de *grand* (voir Gregnieur) : « Desus tous il avoit la *grignour* vois et « audiense. » (Froiss. III, 314.) — « Et tantos ala à « Rennes qui est la *grignour* chité apriès (Nantes). » (Froiss. III, 333.)]

Grigois. [Langue grecque. On lit dans un bestiaire ms. : « Le bestiaire nos recorde D'une beste « mauvaise et orde Qui a non hyerne en *grigois* ; « Ne le sai nommer en Franchois. » (D. C. III, 548ᵃ.)]

Gril. [Voir *graïl* : « Pour avoir fait et forgié un « *gril* d'argent blanc pour servir en la cuisine du « roy N. S. » (De Laborde, Emaux, p. 336.)]

Grilete. [Espèce d'animal : « Ce povre homme « ira après eulx sur la mer, nouant comme les *gri-* « *letes*. » (JJ. 185, p. 105, an. 1451.)]

Grillage. [Action de griller, d'entourer par une grille : « Item, .vii. jours en décembre, poié par Char- « dot Godart, pour le *grillage* des boys de Violete « et de Cornouaille, en la chastellenie de Corbeil. » (N. Comptes de l'Arg. p. 111.)]

1. Grille. [Sorte de jeu : « Lesquels compai- « gnons avoient joué ensemble à la *grille*. » (JJ. 150, p. 387, an. 1396.)]

2. Grille. Prison.

Et la grant Jehanne de Bretaigne
Donne tenir publique escolle,
Ou l'escolier le maistre enseigne ;
Lieu n'est ou ce marché ne tienne
Sinon en la *grille* de Mehun. *(Villon, p. 77.)*

Grillement, *s*. Bruit que fait quelque chose qui grille ou qui brûle. La Sibylle que Panurge consulte, « jecta au feu demy fagot de bruyere et ung rameau « de laurier sec. Le considera brusler en silence, « et veit que bruslant ne faisoit *grillement* ne bruit « aulcun. » (Rabelais, III, p. 92.)

Griller. [Fermer par une grille : « La roine « mere faillit à l'envoyer en prison, quand son « maistre estoit *grillé*. » (D'Aub. Hist. II, 184.)]

1. Grillon. [Voir Gresillon. 1° Cigale : « Es « fables des anciens est plus prisée la formis que « le *grillon* : car la formis porchasse l'esté sa pour- « veance pour son yver, et le *grillon* ne fait que « chanter l'esté durant, et l'yver s'en va mourant « de faim. » (Percef. IV, 159.) — 2° Caprices : « Du « chevalier agé, qui fit sortir les *grillons* de la teste « de sa femme par une saignée. » (Desperriers, 127ᵉ Conte.)] — « Tandis que le sang decouloit du bras « de ceste damoiselle son mary qui sentoit oculai- « rement les *grillons* s'affoiblir commanda fermer « cette veine. » (Contes de Desperriers, II, p. 257.)

2. Grillons. Chaines, menottes : « Le haut « justicier doit avoir en sa dite justice prisons « bonnes, seures et raisonables, basties à rez de « chaussée ; sans user de fers, ceps, *grillons*, gre- « ves, ou autres instrumens semblables. » (Cout. du baillage de Meleun de Mayenne, justice, p. 101.) — « Vous m'avez delivré d'un très mauvais glouton « qui bien m'a tenu l'espace de trente jours les « *grillons* es doitz et les fers aux jambes. » (Hist. de B. Duguescl. par Ménard, p. 306.)

Grimace. [« Les Franczois les firent viser, Afin « qu'il peussent s'aviser De les combattre en celle « place ; Jehan leur fist une *grimace*. » (Livre du bon Jehan, v. 2217.)]

Grimacier. Statuaire : « En aucuns lieux on « appelle *grimaciers*, les statuaires qui font ces « marmousets, qui sont es riches bastimens faisans « mine, comme s'ils portoient l'arc d'une voulte ou « quelqu'autre poisant fais. » (Celthellenisme de Léon Tripp.)

Grimaud, Grimault. [1° Cierge que le doyen de Chartres offrait à la Chandeleure : « Item doit le « doyen à cause du doyené....... un cierge, appellé « *grimault*, qu'il doit bailler et livrer à l'offrande « de la Chandeleur, du poids de .xvi. liv. un quart. » (D. C. sous *Grimaudus*.)] — 2° Mauvais écolier : « Par la bonté divine, la lumiere et dignité divine « ha esté de mon eage rendue es lettres, et y voy « tel amendement que de present à difficulté serois « je receu en la premiere classe des petits *grimaulx*, « qui en mon eage virile estois (non a tort) reputé « le plus sçavant du dict siecle. » (Rabel., Pantagr. II, 8.) — 3° Classe :

Après avoir esté par un long-temps,
A la *grimaulde*, il faillut changer temps
Aller au droict pour y avoir praticque. *(Faifeu, p. 24.)*

Expression : « *Grimaud*, le pere au diable. » (Oud.)

Grimauder, *v*. Etudier comme les petits écoliers qui commencent à apprendre. (Oud. Cur. fr.)

Grimuche. [Grimace : « Mais ainc mais tel « vilain ne vi, Com je voi illeuc à destre ; De chele « cocue *grimuche*, et de che vilain à l'aumuche Me « devisés que che puet estre. » (Théâtre au moyen âge, p. 177, xiiiᵉ siècle.)]

Gringalet. [Petit cheval : « A une branche par « la resne ot le *gringalet* arresné. » (Chrest. de Troyes.) — « Les armes reçut un valet ; Uns autres « prist lou *gringalet*. » (Nouv. rec. de Fabl. et de Contes, I, p. 134.) — « Et si estoit montez dessus « un *gringalet* Qui l'ambleure va assez mieux d'un « mulet. » (Cuvelier, v. 18958.)] Dans Oudin, c'est un bouffon amusant.

Gringnos. [Grincheux, *grigneus* (voir ce mot) :

« Mult est li deables *gringnos*, E mult par est « achaisonos. Argument set faire od soffime. » (Chron. de Norm. II, v. 25667.)]

Gringoter. [1° Fredonner : « Quand me sentys « ainsi enamouré de gayeté me pris à *gringoter*. » (Percef. I, f. 78.)] — 2° Gazouiller :

> Le chantre rossignol, d'un frais ombre couvert,
> *Gringotte* sa chanson, dans le bocage vert. *(Baïf, 5 ª.)*

3° « *Gringuenoter* une messe, » la dépêcher. (Apol. d'Hérodote, p. 646.) On lit *gringueter*, dans Desch. f. 378 ᵇ.

Griote. Cerise aigre-douce. (Monet.)

Grip. Vaisseau vénitien. [On trouve dans D. C. au même sens, *grippa*, *gripperia*.] « N'eut esté le « *grip* qui passa outre, dont le patron estoit Alba- « nois, qui l'advertit, il eut esté pris. » (Mém. de Comines, 606; v. Merlin Cocaie, II. 374; J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 283.) — « *Grip* (aller au cap « de), » plaisanterie des corsaires, lorsqu'ils arment pour aller sur mer. (Cotgr.) [Voir Gripperie.]

Gripaulme, *s.* Espèce de plante. (Cotgr.)

Grippard, *s.* Pillard, grippeur : « Telles con- « temptrices de leur honneur, et de celui de leur « époux, au lieu d'un espervier, esclouent ou une « buse, c'est a dire un sot, et rien ne vaut : ou un « milan, que je interprete un pillard, *grippard*, et « qui en prend ou il en peut avoir. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 597.)

Grippe. Rapines, dans G. Guiart, v. 587 : « Car « lor Herodes ly cuyvers, Qui tant estoit fel et « divers, Son droit seurnom estoit Agrippe, Mais « ne verrez plus male grippe. » (Histoire des Trois Maries, p. 227.) — « Dites moy pourquoy c'est qu'on « vous represente, vous autres, messieurs les avo- « cats, en la qualité que dessus sous ce creon des « harpies; cela ne nous certifie autre chose sinon « que vous aimez fort la *grippe*. » (Cholières, f. 82.)

Gripper. 1° Grimper : « Par picques et eschelles « les uns montoient à mont, Et les autres *gripoient* « par les chaines du pont. » (J. Marot, v. 121.) — « Approchèrent la dite galere des François et tant « qu'il aborderent et commencerent à eulx *gripper* « aux cordes et monter pour cuider entrer dedans. » (Jean d'Auton, fol. 27.) — 2° Saisir : « Il faut que tu « notes que tout le commencement de la belle vie « de Mahomet, machinet ou maginet ce m'est tout « un, aussi bien tout n'en vaut rien, fut à desrober « de tous costez où il en pouvoit *griper*. » (Dial. de Tahur. p. 183.)

> . . . . . Il estoit avec elle,
> Monsieur quand au colet on l'est venu *griper*.
> Le Galant doublé, acte IV, sc. 8.

1. Gripperie, *s.* Pillerie. L'écriture sainte nous donne « de fort riches temoignages des menaces « que Dieu fait contre vostre *gripperie*. » (Contes de Cholières, f. 85.)

2. Gripperie, *s.* Nom d'un vaisseau des Vénitiens : « Comment certainement on sceut que les « Vénitiens avoient notifié et faict sçavoir aux Sar- « rasins la venue du mareschal, adveint que ainsi « comme il approchoit de la dicte ville de Barut, il « veit partir du port un vaisseau appelle *Grippe-* « *rie*. » (Histoire du maréchal Boucicaut, p. 220.) Voyez Grip.

1. Gris. [Griffe : « Quant Tybert vit qu'il est dre- « ciez, Par mautalent est hericiez... Puis done un « saut, se l' fiert des *gris*, La face li a gratignée. » (Ren. v. 2590.)]

2. Gris. [Grec : « Alixandres li preus chevetaine « des *Gris*. » (D. C. III, 548 ª.)]

3. Gris. [Fourrure, petit gris : « Il la recouvrent « chaut et de *gris* et d'ermin. » (Berte, couplet 55.) — « Et pareillement ne exposeront en vente *gris* « en bote qui ne soit bon et loyal, et seront tenus « mettre *gris* d'aumusse fin, *gris* entre fin et le « moindre *gris* chascun à part. » (Ord. Juill. 1486.) — « Houppelandes fourrées de menu vair et de « gris. » (Froiss., XV, 175.) — « Je m'y levay toute « nue Et prins ma robbe de *gris*. » (Chans. du xvᵉ s. p. p. G. Paris, page 95, v. 5.) — De là le juron de Henri IV qui est dans Marot, I, 213 : « Ventre saint « *gris*, que tu es aise. »]

4. Gris. [1° De la couleur du petit gris : « Je « n'ai pelichon vair ne *gris* hermine. » (Aiol, v. 3512.)]

> De Cisteaux qui est ordre *grise*. *(Desch. f. 559 ª.)*

2° Sombre : « Faire *grise* mine et mauvais recueil « ausdites masques. » (Arr. Amor. p. 417.) — « Quel visage eus-tu d'elle? — *Gris*. » (Marot, I, 202.) — 3° *Gris* pris substantivement, froc : « Laisse « le *gris* et son austerité. » (Marg. 64ᵉ nouv.)

Expressions :

1° « Langue *grise*. » (Voyez Chron. de S. Denis, t. I, folio 126.)

2° « *Gris* de Montvillier (fin). » (Saintré, p. 118.)

3° « Sainct *Gris*. » — « C'est saint Francois d'As- « sise en tant qu'il étoit ceint d'une corde et vetu « de *gris*. » (Le Duchat, sur Rab. p. 38.)

4° « Un pied *gris*, » un paysan. (Oudin.)

5° « *Gris* blanc, *gris* perdu. » (Dial. de Mallepaye, p. 54.) Sortes de couleurs.

6° « On vend du *gris*, » il fait grand froid. (Oudin.)

7° « Il fait *gris*. » (Id. Ibid.)

[8° « Et vous gardez bien de la roe Qui aux sires « plante du *gris* En leur faisant faire la moe. » (Jobelin de Villon, p. 131, éd. Jannet.)]

9° « *Gris* violant, » couleur, dans Cotgrave.

[10° « *Gris* de lin, *gris* d'esté... *gris* de ramier, « *gris* perlé, *gris* argenté. » (D'Aub. Fœn. I, 2.) Couleurs.]

Grisanche. [« L'un des diz hommes de guerre « se parforçoit rompre la porte à tout une grosse « piece de boys appelée *grisanche*. » (JJ. 205, p. 302, an. 1479.)]

1. Griset. Etoffe grise, grisette. On a dit de Du Guesclin : « Il n'estoit pas adonc vestu de drap d'or « ne soye, ne d'escarlate, ainçois avoit cotte et « chapperon d'un fort drap de *griset* et rude et « gros. » (B. Du Guesclin, par Ménard, p. 300.)

2. Griset. [Un peu gris : « Le faulcon doit avoir « les sourcils blans et la teste *grisette*. » (Modus, folio 77 ᵃ.)]

Grison. [Un peu gris : « Vray est que yver foi- « ble, froid et *grison* Nuit à nature, et sa vertu « reprime. » (Marot, III, 47.) — De là le proverbe : « Il leur fauldra rendre les armes Ou Bayart men- « gera *grison* » (Chans. du xvᵉ s. p. 126), c'est-à-dire le cheval bai mangera le cheval gris ; les chevaux se mangeront l'un l'autre.]

Grisonner. [« Deja le poil me *grisonne*, Deja la « goutte je sens. » (Basselin, XXX.)]

Grive. [« Et mangez la *grive* au disner. » (W. Biblesworth, dans Palsgrave, p. 28.) — « Notre « ivrogne, plus saoul qu'une *grive* partant d'une « vigne. » (Louis XI, 6ᵉ Nouv.)]

Grivelé, Grivollé. [Mêlé de gris et de blanc comme les grives : « Lors serai moines blans ou « noirs, *Grivelés*, bruns, ou bis, ou beges. » (Mir. de Coinci.) — « Et le doulx roussignolet O sa « pleume *grivollée*. » (Chans. du xvᵉ s. p. 21, v. 25.) — « Cuyssettes *grivelées* comme saulcisses. » (Villon, éd. Jannet, p. 41.)]

Grivelée. Petit profit illicite : « Vous et moi « couperons bras et jambes à madame *grivelée*, « comme vous m'avez dit tant de fois que cela se « pouvoit faire. » (Sully, Mém. III, 81.)

Griveler. Enlever, voler. (Cotgr.)

Grivelerie. Action de griveler : « Bertrand « naturellement estoit ennemy de toutes les *grive-* « *leries*. (Mém. sur Du Guescl. 16.)

Griveleure. Mélange de gris et de blanc. (Cotgrave.)

Grobis. Gros monsieur de ville, d'après Le Duchat, sur Rabelais, t. III, p. 114 : « Trancher du « *grobis*. » (Cretin, p. 234.)

Quoy, dient les armes, je me plains,
Se je n'ay le bruit par dessus,
Les dames ; car j'en ay faict maintz
Petis et de bas lieux issus
Monter, eslever, mettre sus
De terre, ou de fons d'un celier :
Je les rens *grobis* et moussus,
Tout au fin feste d'ung solier.
Coquillart, Blason des armes et des dames, p. 126.

C'est encore un chat qui fait le gros dos (Nicot) ; le muscle fessier d'une femme. (Rab. II, 259.) — [Grosse farine bise, dit métaphoriquement pour un important.]

Grocer, Grochier, Grosser, Groucer, Groucher, Grousser. [Murmurer : « Et se gens « encontre moi *grocent*, Qui se tormentent et cor- « rocent. » (Rose.) — « Sans cheu que jeu ne aucun « de mes heritiers en puisson de rien *grochier*, ne « venir encontre, ne de rien clamer. » (Cart. de S. Wandrille, I, 675.) — « Aucun de ses familiers « *groussoient* de ce que il fesoit si larges aumos- « nes. » (Joinville, § 726.) — « Que li abbés et li « convens de S. Martin... tiengnent pour franche- « ment... sans che que nous ne noz hoirs les en « puissent reprendre ne *grouchier* en temps à « venir. » (JJ. 65, pièce 281, an. 1319.) — « Jehan « Seurain dist audit feu Pierre : vous ne devez pas « *groucier ;* nous vous faisons bonne compaignie. » (JJ. 115, pièce 18, an. 1379.) — « Un nommé Ponsart « Robert Champ foulon encommencia à *groussier*, « et dist qu'il renyot Dieu. » (JJ. 156, pièce 30, an. 1401.)]

L'en ne doit assigner l'escot
Nulle foiz du monde a vid pot,
Que l'assigneur n'en paye pinte ;
Et s'il en parle, *grouce* ou tinte
Il en payera double amende. *(Desch. f. 405ᵃ.)*

Grocet. [Un peu gros : « La face blanche et « colorée, La bouche petite et *grocete ;* S'ot au men- « ton une fossete. » (Rose, v. 537.)]

Groe. [Grou, grouette, terre argileuse mêlée de pierres : « Pour une *groe*, de laquelle l'en li souloit « rendre dis sept deniers de cens. » (JJ. 61, p. 156, an. 1321.) — « Le suppliant et ung autre en sa com- « paignie enmenerent une jeune femme amoureuse « en unes plesses et *groyes* près d'illec. » (JJ. 195, p. 1575, an. 1476.)]

Groenet, Grognet, Groignet. [Sorte d'arme, de fourchette : « Seurvint illec Jehan de « Grantmaire garni d'un baston, nommé *grognet*. » (JJ. 162, p. 41, an. 1407.) — « Un baston que l'en « nomme *groignet*. » (JJ. 165, p. 352, an. 1410.) — « Ung *groenet* de fer à tirer char. » (Reg. de Corb. 13, f. 39 ᵇ, an. 1511.)]

Grohan. [« Et dit on pour verité que Cesar, « estant au pais d'Anjou, fit edifier et construire un « chasteau et theatre pour sa demeure, hors la ville « d'Angiers, et près l'un des portaux d'icelle, « lequel est à présent en ruine, et n'y paroist plus « que les fondemens, et est en langage angevin « appellé *grohan*. » (Chron. d'Anjou, éd. de 1529, p. 15.) Comparez Groe.]

Groig, Groin. [1° Museau de porc ; par extension, de tout animal : « L'autre panier a assailli, son *groig* « i mist, n'a pas failli, Qu'il n'en traisist pas fors « des anguilles. » (Renart, 844.) — « Bous d'or en « *gruing* de porc. » (Th. de Cant. 71.)]

En eau ou ratz plongent *groings* et museaulx.
Villon, page 69.

Expressions :

1° « Faire le *groin*, » faire mauvais visage. (Oud.)

2° « Avoir *groin*, » avoir le visage courroucé. (Borel.)

3° « Jetter les *groins*, » faire mauvaise mine. (Aresta amorum, p. 134.)

4° « Moille *groin*, » ivrogne, homme qui a souvent le verre à la bouche. (Rabelais, II, p. 83.)

2° Grognement : « Si je le veux blanc, elle le veut « noir ; si je veux rire, elle prenoit le deuil et le « *groin*. Si je veux la paix, elle sonne le toxin de la « guerre. » (Contes de Cholière, f. 136 ᵇ.) — [3° Cap. Nous disons encore groin de Cancale. On lit aux Ord. IV, 428, an. 1304 : « *Groing* de Caux. »]

Groignard, *adj.* Grondeur : « D'estre *groignar-* « *des*, revesches et mal plaisantes, ne le faut

« demander ce sont les fleurs de la vieillesse. » (Contes de Cholières, f. 214 ª.)

Groigner, *s.* Le cri des cochons : « Au regard « de ce qui gist en la voix des annimaux, nous pou- « vons nommer ceux qui s'ensuivent : le hennir « des chevaux, *groigner* des pourceaux. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 671.)

Groingner. [Grogner : « Quant mon fait cuide « avancer, je suis à recommancer, Fortune tous- « jours me *groingne.* » (Rondeau de Charles d'Orl.)] — « Qui qu'en *grogne,* » vieille devise de Bourbon, fin d'une lettre de Henri IV à Mr de Rosny : « Et « vous assurez d'être aussi bien reçu de moi que « vous ayez jamais été, quand je devrois prendre « la vieille devise de Bourbon, *qui qu'en grogne.* » (Mém. de Sully, III, p. 79.)

Groingnet. [Coup sur le nez : « Auquel Jehan « de la Bossue ledit escuier dist : « Tu en pourras « bien tant parler que je te donrrai un *groingnet.* » (JJ. 156, p. 396, an. 1401.)]

Groisele. [Groseille : « Barbier, or vienent les « *groiseles;* Li groiselier sont boutonné. » (Rutebeuf, 215.)]

Groiselier. [Groseillier. Voir le précédent.]

Groisse. 1° Grosseur, embonpoint. On lit de Guillaume-le-Conquérant après sa victoire sur Harold :

Li dus fu entr'euls en estant,
De bele *groisse* et de beau grant ;
Graces rendi au Roi de gloire
Par qui il a eu victoire. *(Rou, p. 377.)*

[2° Grossesse : « Icelle femme tant qu'elle peut « cela sa ditte *groisse.* » (JJ. 198, p. 257, an. 1447.)]

Groisseur. [Grosseur : « Duc à tant que la « *groisseur* du milieu du fer puisse estre comprise « o estrumens à ce convenable. » (Mondeville, folio 38 ᵇ.)]

Grole. 1° Espèce de corneille. (Cotgrave.) — 2° But où est peint une *grolle* pour les tireurs. (Rabelais, I, 150.)

Groler, *v.* Remuer, vaciller. Parlant à un homme qui a le mal vénérien : « Vous n'avez dent qui n'en « *grole.* » (Divers leçons de Du Verdier, p. 338.)

Grollier, *adj.* « La noix que Rabelais nomme « *grolliere* est celle qu'ailleurs on nomme noi- « gobe, et à Metz noix lombarde. Elle est beaucoup « plus grosse que la noix commune, et comme sa « coquille est beaucoup plus tendre que celle des « autres noix, il se peut qu'on l'aura nommée « *grolliere,* à cause que la grole, espece de cor- « neille qui en est fort friande, trouve le moien de « l'entamer de son bec. » (Le Duchat, sur Rabelais, t. I, p. 242.)

Gromet, Gromme, Groumet. [Garçon d'un marchand de vin (voir Gerromez) : « Duquel Jaquè « le Coq l'exposant estoit serviteur et *gromet.* » (JJ. 143, p. 74, an. 1392.) — « Un *groumet* nommé « Fagot, qui conduisoit iceulx vins. » (JJ. 143, p. 83, an. 1392.) — « A ceste gent sont compaignon « Mauvais *grommes,* mauvais garchon, De boines « gens boivent le vin, Que il carient, au quemin. » (D. C. III, 570 ᵇ.)]

Gromette. [Gourmette : « Comme ung cheval « doulx à l'estrille, A qui on met la *gromette.* » (Coquill. Plaid. de la Simple et de la Rusée.)]

Et l'on la mene à courbette,
Sans filet et sans *grommette,*
Sans mords et sans caveçon. *(Perrin, Poës. p. 208.)*

Grommade. Gourmade : « Gantelets et bras- « sards avec lesquels, aux premieres *grommades,* « ils assommoient les plus fors de leurs ennemis. » (La Colomb. Th. d'honneur, II, 253.)

Grommelis, *s.* Murmure, dispute, brouillerie. Parlant des ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans : « Des lors y eut de grands *grommelis,* et « manieres tenues entre eux bien estranges, telle- « ment qu'on appercevoit evidemment qu'il y avoit « haines morteles. » (Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 146.)

Gronder, Grondir, Grondre. [Murmurer : « Ne faire essillier le païs, Que sans contraire as « tot conquis ; Ne trouveras jà qui t'i *gronde,* E qui « le tot ne t'i esponde. » (Chron. de Norm. v. 14796.) — « Isnelement font sans effroi Tout son comant li « escuier, Mais sans *grondre* et sans enuier, De ce « qu'il ruevent s'entremettent. » (La Charrette, v. 6758.) — « Si que il n'osent un tout seul mot « *grondir.* » (Hist. litt. XXIII, p. 525.)]

Grondiller. [Gronder. On lit *grundiller,* au *lib. psalmor.* p. 55 : « Si *grondillerent* et murmure- « rent. » (Bestiaire, dans D. C. III, 575 ᶜ.)]

Grondine. [Voile, moustiquaire : « Connopeum, « *grondine.* » (Gloss. 7692.)]

Gronger. [Donner un coup sur le nez, le groin : « Lui dist moult oultrageusement que il mentoit « par sa gorge, et que se il en parloit plus, que il « le *grongeroit* du poing, qui est à dire, que il le « ferroit du poing. » (JJ. 110, p. 341, an. 1377.)]

Grongne. [Plainte, grief : « Ensi estoient les « *grongnes* de l'un à l'autre. » (Froiss. VII, 301.)]

Grongnet. [Surnom d'une famille : « Nostre « amé Jehan de Vassé dit *Grongnet*... jeune escuier « natif du Maine........ s'est accointé d'une femme « joyeuse nommée Agnes Jannelle. » (JJ. 179, pièce 280, an. 1448.)]

1. Gros, *adj.* [1° Gros : « La hanste fut *grosse* « comme un tinel. » (Roland, v. 3153.) — « *Gros* ad « le piz. » (Id. v. 3159.) — « *Gros* arbres est sovent « crolez par petit vent. » (Brun. Lat. *Tr.* p. 104.) — 2° Grossier, au propre et au figuré : « Car mult out « felun quer e *gros* e surquidié. » (Thom. de Cant. 131.) — « Et li vins de *gros* noir ou de goet (doit « estre prisées) cascuns muis six sous de rente. » (Beaum. XXVII, 25.) — « S'il vient à cort chacuns « l'en chace Par *groz* moz ou par vituperes. » (Rut. 22.) — « *Grosses* paroles. » (Froissart, II, f. 51.) — 3° Grave, important : « Et pour ce que la besoingne « est *grosse,* je vous donne respit. » (Joinv. § 419.)

— « La besongne nous samble estre si *grosse* et de « si haute entrepresure. » (Froiss. II, 322.) — « Ou « mainte *grosse* peine endura et souffri. » (Berte, II.) — 4° Gros de soupir : « Si m'aït Diex, Ma douce « suer ; A tort avez si *gros* le cœur. » (Gautier d'Arras, Ille et Galeron.) — 5° Long : « Et quant il « fut parvenu devant le Soudan qui estoit assis « pompeusement en une haute galerie, le fist estre « une *grosse* heure en bas ou environ en sa pre- « sence. » (Monstrel. t. II, f. 37.) — 6° Aboundant : « Après la *grosse* pluie que la compagnie eut plus « d'une grosse heure et demye on arriva à l'hostel. » (Louis XI, 81e nouv.) — 7° Non fin, épais, au propre et au figuré : « Le tainct est *gros*, la gorge n'est « plus telle que quand d'aimer vous requis autre- « fois. » (St Gelais, 137.) — « Nonobstant qu'il eut « un *gros* esprit. » (Nuits de Strapar. t. I, f. 401.) — 8° Populeux : « Et Bertran et sa gent à Saumur s'en « alerent, *grosse* ville françoise, et là se reposerent. » (Du Guesclin, v. 18583.) — « *Grosse* ville. » (Froiss. II, 72.) — 9° Enceinte : « Je sui *grosse* de vif enfant, « Ne l' puis or mais celer avant. » (Grég. le Grand, p. 12.) — 10e *Grosse* maladie, épilepsie : « Il estoit « si atains de la *grosse* maladie que il ne pooit mais « cevauchier. » (Froiss. II, 112.) — 11° Mauvais : « Se trouvans de *gros* chrestiens qui estiment que « l'eau benoiste est un amusoir du peuple, emprunté « de ceremonies payenne. » (Pasquier, Recherches, liv. VIII, p. 701.)]

2. Gros, *s.* [1° Grosseur : « Fendus en est mis « olifans el *gros*. » (Rol. v. 2295.) — « Le *gros* du « cuer et sa rachine est en haut. » (De Mondeville, f. 23 b.) — « Pieulz du *gros* du bras et le haut d'un « homme. » (Hist. de Loys III de Bourbon, p. 93.) — 2° Largeur : « Deux miles et cinc cent arpans de « terre et de bois assiz ès bois de Derf, mesurez à « l'arpant de Troies, de six perches de *gros* et de « .xxx. de lonc. » (Cart. de Champ. D. C. III, 572 a.) — 3° Mécontentement : « Les deux armées criant « que Henry roi d'Angleterre et Louis VII en vins- « sent aux mains, et celui-ci le voulant bien : « A « ce respondit le roi Henry : Je ne prens mie si en « *gros*, que je perde pour telles paroles mon chas- « teau. » (Chron. de S. Den. I, f. 237.) — « A des- « deing vos seit, et à *gros*. » (Chron. de Norm. I, v. 445.) — 4° Grande marée, mer étale : « Les bar- « ques ne pouvoient s'approcher de la terre que « d'un *gros* d'eau qui ne vient que de quinze en « quinze jours. » (Rohan, Mém. I, 231.) — « Les « habitants nous assurerent qu'il y avoit un autre « gué plus proche de l'embouchure de la mer, et « qu'à minuit precisement l'eau seroit basse, et « plus basse qu'elle n'estoit à midi, car c'estoit « *gros* d'eau. » (Bassomp. Mém. III, 129.) — 5° Pro- duit des impôts : « L'exposant comme fermier du « peage et menues coustumes, appellées le *gros*, « de nostre ville de Lorriz. » (JJ. 115, p. 321, an. 1379.) — 6° Monnaie : « *Gros* d'Espaigne, de Navarre, « de Barsalonne, de pape, de Florence et de Siene. » (JJ. 195, p. 1165, an. 1474.) — « Cascuns de ces sau- « doyers avait cascun jour quatre compagnons ou « *gros* de Flandres pour ses gages. » (Froissart, II, 417.) — 7° Grosse, expédition d'un acte : « Le gref- « fier pour son registre et *gros* de lettres, dix sols « parisis. » (Coust. Gén. I, 648.)]

Groslée. [« Lesquels furent un soir par nuit en « une pezière, ...de laquelle il voloient apporter « des rains et des cosses pour faire une *groslée* aus « champs, où les plusieurs d'eulx gardoient bestes « en pasture. » (JJ. 86, p. 164, an. 1358.)]

Grossaire. [Secrétaire qui fait la grosse d'un acte : « Nostre amé mestre Bernart Bru, *grossaire* « du saint Pere, par devers nostre très chier et feal « ami le cardinal vischancelier. » (JJ. 69, p. 366, an. 1336.)]

1. Grosse. [Douze douzaines de certaines marchandises : « De la civette, de la ceruse, une *grosse* « de lunettes. » (Desper. Cymbal. 25.)]

2. Grosse. [Copie authentique d'un acte, puis teneur de l'acte : « Seloncq le *grosse* de le cartre. » (Froiss. VI, 277.) — « Le dit menuisier du Bust « demandoit la *grosse* et sceel d'une obligation. » (Jean de Troyes, Chron. 1477.)]

3. Grosse. [Crosse : « Ainsi que lesdiz enfans « croissoient ensemble, icelluy suppliant frappa « ledit Jehan d'une *grosse* ou masselote qu'il tenoit. » (JJ. 152, p. 253, an. 1397.)]

Grossement. [1° Amplement : « Houppelandes « entaillées menuement ou *grossement*. » (Mém. E de la Ch. des Comptes, an. 1394, f. 317 b.) — 2° En grande quantité : « Et perdirent de leurs gens *gros-* « *sement*. » (Froiss. IV, 68.) — 3° Fortement : « Et « se fist le nuit gettier bien et *grossement*. » (Id. III, 149.) — 4° Somptueusement : « Si se tenoient « tout cil seigneur, devant Auberoche en leur logeïs « fricement et *grossement*. » (Id. IV, 252.)]

Grosser, Groussier. [1° Faire la grosse d'un acte, grossoyer : « Lequel Boileaue avoit fait *grous-* « *sier* et escripre une fausse lettre. » (JJ. 128, p. 12, an. 1385.) — « Et eut là entre lui et le dit conte « pluiseurs devises, ordonnances et aliances escrip- « tes, *grossées* et saielées. » (Froiss. III, 372.) — 2° Rédiger : « Quant vous venés par delà, si le faites, « par un clerc qui si congnoisse, *grosser* sus la « forme et ordenance que on a en France. » (Id. V, 102.)] — Parlant des greffiers : « Ne pourront « fulminer ne *grosser* les procès par rolz ; ains « joindront et accoupleront ensemble toutes escri- « tures et documens des parties en leur original, « ou copie authentique d'iceux documens. » (Ord. du pays de Liége ; Exécutions des sentences, C. G. t. II, p. 980.) — 3° Engrosser : « Si une femme est « boiteuse et elle vienne à *grosser*, qu'il y a moyen « pour empescher que son enfant ne soit boiteux « comme elle. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 147.)

Grosserie. [Grossièreté : « La *grosserie* et lour- « -derie du service de sa maison. » (Amyot, Auton. 23.)]

Grossesse. [« Quand femme est condamnée à « perdre le cors par jugement, et elle dit qu'elle

« est grosse....... quant la *grossesse* apert à lui. » (Beaum. VII, 12.)]

Grosseur. [Grossesse : « Comme Ysabel fille « du feu Gerart eust esté engroissie sanz mariage, « laquelle *grosseur* pour doubte de son pere et de « sa mere..... elle eust celée. » (JJ. 112, p. 107, an. 1377.)]

Grossier. [1° Taillandier : « Ne peut estre *grossiers*, que il n'achate le mestier du roy. » (Livre des Mét. 44.) — 2° Marchand en gros : « Un mar- « chand *grossier*, demeurant rue Sainct Denys, à « l'enseigne du gros tournois. » (Paré, III, 683.)

Grossierement. [En gros, dans l'Ethique d'Oresme.]

Grossir. [« Le cueur luy en commença à *grossir* « au ventre ; car si ce ne fust pour l'amour du roy, « tantost leur courust sus. » (Percef. VI, 106.)]

Grossoier. [Devenir grosse : « Quant la mers « *grossoioit*, les ondes lour vouloient par desus la « teste, et les couvenoit asseoir que li vens ne les « emportast en la mer. » (Joinv. § 644.)]

Grouau, Grougnant. [Poisson, rouget, ou plutôt grondin : « Lyra, à nostris *grouau* vel *grou-* « *gnant*, quod grunniat more suis, a Liguribus « organo, ob sonum quem edit, a Gallis rouget, a « Germanis inferioribus Lechan, quasi gallus mari- « nus. » (B. N. l. 6838 c ch. 104.)]

Groucement. [Plainte : « N'i a *groucement* ne « murmure. » (Rutebeuf, II, 253.)]

Grouelle. [Grou, grouette, comme *groe* : « Item « en terres *grouelles*, larriz et terres gaengnables. » (JJ. 69, p. 296, an. 1335.)]

Grougnois. [« Une robe à femme fourrée de « *grougnois* noir. » (JJ. 184, p. 392, an. 1453.)]

Grouiller. [Remuer : « Et leur en faire gouster, « non pas rosti, ains tout *grouillant* et fretillant, « pour leur donner plus de plaisir. » (Marg. 11° nouv.)] — « Tre Dame, Monsieur, est-ce Mad° Jour- « dain est decrepite et la tête lui *grouille*-t-elle. » (Molière, Le Bourgeois Gentilhomme, act. 3, sc. 5.)

Groumeleur. Qui aime à grommeler.

> Pietons pendars
> *Groumeleurs*, grondars,
> Satrapes, souldars,
> Hardis comme canes. *(G. Cretin, p. 169.)*

Grous. [Chien : « Et ele vous veoit au dessous « Plus vil vous auroit qu'un *grous*. » (Fabl. I, 83.)]

Grouselier. [Groseillier : « En espinçons de « *grouselier*. » (Froiss. *Epin. amour*.)]

1. Gru. [Fruit vert des forêts, de l'ancien allemand *gruo*, *grio* et *gruyo*, dans Cotgrave] : « *Gru* en « France, mesme à l'entour de Paris, s'appelle tout « le fruit de la forêt, comme la glandée, les chatai- « gnes, les pommes et poires sauvages etc. qui « s'afferment soubs ce mot de *gru* par le gruyer, le « nom duquel semble venir du mesme mot. » (Pith. Cout. de Troyes, p. 364.)

2. Gru, Gruis. [1° Gruau, grain mondé, en allemand *Grütze* : « Le suppliant (brasseur) conduisit « une charretée de grain ou *gru* pour mouldre au « molin. » — « Tu sasses le *gruis* chascun jour. » (Desch. ms. f. 375 a.) — « Grain, *gru*, houbillon et « autre matieres dont ils brasseront. » (Ord. 1495.) — 2° Son : « Thibaut Le Grant Prestre, boulengier « demourant à Reins, entra en la chambre là où il « avoit accoustumé de faire mettre le *gruis* ou bran, « et le rebulet qui yst de la fleur. » (JJ. 156, p. 65, an. 1401.)]

Gruage. [1° Droit d'entrée, tonlieu, barrage : « Lequel Regnault venoit de la Ferté soubz Gevre, « chargé de biens meubles en deux chariotz, et y « amenoit sa fiancée ; et quant le suppliant aperceut « ledit Regnault et ce qu'il menoit, il arresta tout « et demanda à ladite fiancée la parelote et le « *gruage*, pour ce que à icellui suppliant apparte- « noit de lever ledit *gruage* ou barage. » (JJ. 184, p. 146, an. 1451.) — 2° Droit de gruerie : « Ledit « concierge doit prendre et percevoir tout le « *gruage* des bois d'Yveline. » (Ordonn. III, f. 315, an. 1358.)]

1. Grue. [Oiseau : « *Grues* sont oiseau qui « volent à eschieles, en maniere de chevaliers qui « vont en bataille. » (Brunet. Lat. Trés. p. 215.) — « Puis-ge voler avec les *grues*, Voire saillir outre « les nues, Cum fist le cine Socratès. » (Rose, vers 5441.) — « Tu te congnois en fient de *grues*, ton « pere estoit poullayllier. » (Palsgr. p. 475.)]

2. Grue. [Machine à élever les fardeaux : « Pour « trouver moyen de gagner la bastille, furent dres- « sez deux cas et deux *grues*, par le moyen des- « quelles les François peussent approcher leurs « ennemis. » (Matth. de Coucy, Charles VII, 605.)]

3. Grue. [« Six harens, quatre pains et une « *grue* de veau. » (JJ. 171, p. 422, an. 1421.)]

Gruel, Gruyau. [Gruau : « E une femme « estendi un drap sur le puiz, si cume ele i sechast « orge piled pur faire *gruel*. » (Rois, 183.) — « A « Paris les oyers engressent leurs oies de farine, « non mie la fleur ne le son, mais ce qui est entre « deux, que l'on appelle les *gruyaux* ou recoppes. » (Mén. II, 4.)]

Gruen. [Grains tombés dans l'aire, *grouin* en wallon : « Nous avons vendu...... tout le hauton et « tous les fourages et le *gruen*...... de nos et de no « maisnie, quant on vane. » (Reg. de Corbie, 21, f. 114, an. 1253.)]

Gruerie. [Voir Gru 1, Gruage. 1° Servitudes que les propriétaires de certaines forêts étaient obligés de subir au profit d'étrangers. — 2° Droit que le roi et quelques seigneurs avaient conservé sur la coupe des bois sis dans leurs anciens domaines : « Cens, rentes, revenus et droiture d'or, d'argent, « de bled, d'avoine, de vins, de chapons, de gelines, « cire, poivre, porcs et espices, *gruries* de bois et « d'eau. » (Godefroy, Observ. sur Ch. VIII, p. 490.)] — « Autre manere de commune est, si comme de « faucher, ou de sier, ou de couper en autruy boys, « ou en forest, ou en *grurere*, ou mareys ou bruere, « ou gastine, et renables estouers que tenent pur

« arder, et edifier, ou enclore, et teles autres, et « teles autres necessairies faire. » (Britton, Lois d'Anglet. fol. 153 a.)

Gruger. [Ecraser : « L'estraignit si fort qu'elle « le *grugea* plus menu que n'est menue la pous- « siere. » (Nuits de Straparole, II, 53.)]

1. Gruier. [Oiseau gruyer, dressé à voler la grue : « Et voit venir o lui un escuier Qui sor son « point portoit ostor *gruier*. » (Gaydon, dans Du Cange, I, 459 c.)]

2. Gruier. [Sergent qui connaissait en première instance des délits commis dans les forêts : « Li « *gruier* gouverneront les eaues et les viviers, en « la maniere qu'il souloient faire. » (Edit de Ph. le Long, an. 1318.) — « Le sire (de Bourlemont) doit « avoir et mettre esdiz boys son *gruyer* par dessus « lesdiz forestiers. » (Ord. VI, 632, an. 1357.)]

Grume. [Gourme : « Et si aient plenté de *grume*, « Plenté de fievre et de jaunisse. » (XXIII Man. de Vilains.)]

Grumelement. Action de grommeler. (Cotgr.)

Grumeler. [Grommeler : « Je voy envis rire et « jouer, J'ay grant plaisir à *grumeler*. » (Desch. f. 344 c.) — « Il s'en va si fort *grumelant* Qu'il sem- « ble qu'il doye desver. » (Patelin, Farce, p. 51.) — « Le suppliant lui dist que s'il *grumeloit*, qu'il estoit « mort. » (JJ. 157, p. 319, an. 1402.) — « Lequel « Colinet tousjours aloit et venoit parmy ladite fou- « lerie en *grumelant*. » (JJ. 195, p. 1043, an. 1474.)]

Et cil qui voit sa femme aller
En lieu de gibier, à l'escart,
A il cause de *grumuler*,
Fraper, ou luy donner sa part. *(Coquillart, p. 54.)*

1. Grumeleux. Qui aime à grommeler.

Vous qui honneur et armes et dames amez,
Qui poursivez pour los et pris acquerre
Tous amoureux, qui vous entremettez
De faire diz et chançons sur la terre,
De vous me guermente et plain,
Du plus faingnant et faux et mauvais villain
Qui oncques fu et le plus *grumeleux*. *(Desch. f. 215 c.)*

2. Grumeleux. Formé de grumeaux.

Ne tenant que du verre ou trop clair ou trop noir
On la juge au toucher, quand on la sent rapeuse
Sans lustre, sans polli, sous le doigt *grumeleuse*.
Poës. de Rem. Belleau, t. I, p. 12.

Grumer, *v.* « Si les dittes bestes sont prinses « depuis la sainct Laurens jusques en vendanges « inclusives, l'on les doit garder separement et « distinctement l'une de l'autre, par vingt quatre « heures ; et si elles *grument* dedans le dit temps, « c'est a dire qu'il apparoisse par la fiente qu'ils « ayent mangé raisins, les dites bestes sont confis- « quées à la justice. » (Coutumes générales de Nivernois, des Eaues et Forets, C. G. I, p. 885.)

Grumiel. [Grumeau : « Prendés ferine d'avaine « et d'espeautre... et faites cuire à maniere de « *grumiel*. » (Alebrant, f. 42.)]

Grunir. [Grogner comme un porc : « Queque li « felun l'unt feru e detrenchié, E del ferir se sunt « durement esforcié, N'aveit brait ne *gruni*, ne crié « ne huchié. » (Th. de Cant. 150.)]

Gruper, Grupper, *v.* « On a dit autrefois en « françois *gruper* pour accrocher. Un groupe est « un amas de figures jointes entre elles, et comme « accrochées ensemble : pourquoi donc chercher en « Italie l'origine de ce mot ? Le *groppare* des Ita- « liens pouroit lui même revenir de notre *grup-* « *per*. » (Journal des Savans, an. 1699, p. 300.)

Si *gruppez* estes des carireux
Rebignez-moy tost ces enterveux. *(Villon, Jobelin, 125.)*
L'ung est couard, l'autre est hardy,
L'ung veult lundy, l'autre mardy,
L'ung est rusé, l'autre *gruppé*
L'ung est fort et l'autre huppé. *(Coquillart, p. 147.)*

« *Gruper* au truc, » prendre avec un crochet. (Rabelais, III, p. 65.)

Gruppement, *s.* Importunité, tracasserie : « J'ay ce jourd'hui.... hors de ma maison, à grande « fatigue et difficulté, chassé ung tas de villaines, « immundes, et pestilentes bestes noires, guarres « faulves, blanches, cendrées, grivolées, lesquelles « laisser ne me vouloient à mon aise mourir, et par « fraudulentes poinctures, *gruppemens* harpyac- « ques, importunitez freslonnicques..... me évo- « quoient du doux pensement. » (Rab. III, p. 118.)

Grus. [« Icellui Girart appella la suppliante « deux ou trois fois *grus*, *grus* ; et pour ce qu'elle « n'entendoit pas que c'estoit à dire desdites parol- « les, demanda audit Girart que c'estoit à dire : « lequel Girart lui dist que c'estoit à dire ribaude, « en l'appellant par pluseurs foiz : *grus*, ribaude, « *grus*, ribaude. » (JJ. 169, p. 61, an. 1415.)]

Gruve. [« Item la *gruve* des heritages d'entour « Beaugency prisié huit livres par an. » (Du Cange, t. II, 576 a.)]

Gryache. [« Le suppliant dist qu'il ne joueroit « plus à la raffle ; mais qui voudroit à la *gryache*. » (JJ. 188, p. 114, an. 1458.)]

Guaaingne. [Revenu : « Recognoissons encor « que li dit religieus doivent avoir la disme de la « guaaingne de nostre four, de nostre moulin et de « nos yaues de la Ferté Bliart. » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1339.)]

Guager. [Voir Gager. Donner en gage : « L'autre « ne peut, ne ne doit gager la robe de son vestir, « ne de son lit, si convient il que il seuffre tant que « il trove aucune chose dou sien, que il puisse « *guager*. » (Assises de Jérusalem, ch. 113.)]

Guageure. [Gageure, au Gloss. 7684 sous *Guaditura*.]

Guagoins. [« Porçainz et *guagoins* à Bourc- « neuf, cent solz. Item le quint pain des fours, « quatre livres. » (Liv. Rouge de la Ch. des Comptes, fol. 140 c, an. 1301.)]

Guaigiere. [Gage : « Avons ottroyé audit che- « valier, pour ce que à present ne li avons baillé « ladite somme de .xxxv. mille florins, qu'il ait et « tieigne en *guaigiere*, ou nom de nous et pour « nous, nostre chastel de Cuisery. » (Mém. D. Ch. des Comptes, f. 48, an. 1362.)]

Guaignerie. [Voir Gaignerie.]

Guait, Gait, Ghait, Guet, Get. 1° Action de guetter, d'épier, de garder : [« Li mestre et li juré « devant dit sont quite du *guet* por la peine et por « le travail que il ont de guarder le mestier de « talemelerie. » (Liv. des Métiers, 13.) — « Faire le « *guait*. » (Froissart, II, 265.) — « On se departy et « se traist chascun à son hostel sans doubte et sans « *gait*. » (Id. XV, 7.)] — « En la fin se retirerent en « faisant bonne chere et bon *guet*. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleurange, MS. p. 444.) L'auteur ayant été nommé à une abbaye par le roy dit que la fortune lui auroit toujours été contraire,

Si le grand roy n'eust elle et moy surpris
En prevenant son *guet* et mes requestes,
Un roy qui a sur fortune entrepris
Est bien certain de plus grandes conquêtes.
S. Gelais, p. 144 (voy. Vigiles de Charles VII, 2° part. p. 62).

2° Le lieu où l'on fait la garde, guérite, échauguette : « Ils apperçeurent les banieres vantelans « par les tours et par les *guettes*. » (Percefor. II, f. 15 a.) — [« Faire retourner à leurs *gés*. » (Froiss. v. III, 151.) — « S'establir en trois *ghais*. » (Id. III, f. 123.)] — 3° Guet, sentinelle. Cette acception s'appliquoit : I° à un corps de garde : « Si nous sommes « une fois ou hault de la tour, nous prendrons le « *guet*, et ne le tuerons point. » (Le Jouv. MS. p. 338.) — « Dans les livres de la discipline militaire de « Guillaume de Langey vous ne trouverez ni corps « de garde, ni sentinelle, ains au lieu du premier il « l'appelle le *guet*. » (Pasquier, Rech. p. 662.) — II° A une seule personne. 1° Le portier, le garde d'un château : « Ame ne vint avant et ne repondit « personne ; lors se print estonné plus fort à heur-« ter. Adonc mist la *gayte* du chastel son chef hors « par l'une des esgarites de la porte. » (Perceforest, vol. I, f. 99.) — 2° Celui qui préside à une danse de bergers :

Sa mie cascun a mis,
Et si ert li *gaite* guis
Crotant de la Lupinele. *(Vat. n 1490, f. 111 a.)*

3° Dans l'énumération des bas officiers de Charles VII, auxquels il fait quelques dons par son testament, on trouve : « Perrin Loubloyer, *guette*. » (Godefroy, Histoire de Charles VI.) — 4° Spectateur d'un jeu qui observe, pour juger et décider :

Il y fauroit avoir des *guettes*
Pour jugier li droit et li tort
Ou nous ne serions ja d'accort. *(Desch. f. 374 b.)*

Expressions :

1° « Droit de *guet*, » droit seigneurial, en Bretagne, qu'on appeloit aussi simplement *guet* : « Les « sujets étoient obligés de faire garde au chateau « de leur seigneur ; on la changea depuis en rede-« vance qui conserva le nom de *guet*. » (Glossaire de l'Histoire de Bret.) — Dans une Ordonnance des ducs de Bretagne à Vannes (8 octobre 1420), ce droit est fixé à 6 sols ; dans une autre, ce droit est aboli à l'égard des seigneurs dont les châteaux sont en ruine. (Voyez Ordonn. des ducs de Bret. fol. 200 a ; D'Argentré, Cout. de Bret. p. 1327.) [Voir HAUBAN, HAUBANNIER.]

2° « Faire faux *gués*, » donner son poste. (Ord. t. III, p. 671.)

3° « Acoustré pour aller au *guet*. » (Cotgr.)

4° « A ses affaires aller de *guet*. » (Id.)

[5° « *Guet apensé*, » guet-apens, coup prémédité : « Tous lesquels quatre de *guet apensé* et de propos « délibéré vinrent assaillir ledit Petit Jehan. » (Jean de Troyes, Chron. 1477.) — « Pose qu'elle « n'eust commis le cas à son escient, et aussi de « *guet apensé*. » (Arr. Amor. p. 201.)]

6° « Faire l'arriere *guet*, » être à l'arrière-garde :

J'ignore que c'étoit que guet,
Et d'aller le jour à la porte ;
Car nous *faisions l'arriere guet*
Es champs et vigne d'autre sorte
Chascun avoit la belle botte
D'aulx faveiz, du lar et du foye
Et puis l'en dormoit sur la hotte,
Helas le bon tems que j'avoye ! *(V. de Charles VII, 79.)*

7° « Etre du *guet*, » être la dupe : « Il est fort « bien vray qu'il (le connétable de Bourbon) fut « fort bien compris dans le traité de Madrid ; mais « le roi le rompit tout à trac, quand il fut de retour « en France, si bien que M. de Bourbon *fut du* « *guet* et eut la cassade. » (Brantôme, Cap. Estr. t. II, folio 212.)

8° « Faire bon *guet*, » se tenir sur ses gardes. (Mém. de Comines, an. 1495, p. 676.)

9° « Faire le *guet* à Montfaucon, » être pendu. (Cotgrave.)

10° « Faire le *guet* au tems, » attendre longtemps, s'ennuyer. (Cotgr.)

11° « Faire un *guet* sur quelqu'un, » poster plusieurs personnes pour attraper quelqu'un, le perdre : « On *fit un guet sur luy* par les champs et sur « ses gens. » (Froiss. liv. III, p. 355.)

12° « Grant et petit *guet*. » — « Quant on veult « mettre le siege en une place, se la place est puis-« sante de gens il y faut *gros guet* qui sera bien « tendu de chaynes, s'il y a *grant guet*, grandes « chaines, s'il y a *petit guè*, moiennes chaynes ; et « fault porter, quant et les chaynes, le taudis contre « la ville tout charpent et tout prest a dresser ; et ce « fait vous metterez vostre guet en surté. » (Le Jouvencel, f. 83 a.)

13° « Livrer le *guet*, » lui donner l'ordre de se rendre à son poste. (Ord. III, p. 671.)

14° « Nom du *guet*, » mot du guet. (Aresta amor. page 202.)

15° « Se trouver du *guet*, » être la dupe. L'auteur ayant parlé des médisans, dit : « J'en ai connu force « à nostre cour de cette humeur et les appelloit on « marquis et marquise de male bouche ; mais aussi « bien-souvent *s'en trouvoient du guet*. » (Brant. Dames gal. t. II, p. 413.) [Comparez *être du guet*.]

16° « Clerc du *guet*, » office dans une place de guerre : « Au regard de Gervaise, il aura l'office et « la garde de maistre portier, et Jehan l'Archier « sera *clerc du guet*. » (Le Jouv. MS. p. 76.)

17° « *Guet assis*, » garde postée : « Partant le soir « après le *guet assis*. » (Mém. du Bellay, t. VII, folio 219 a.)

18° « Sonner le *guet*, » sonner la trompette aussitôt que l'ordre est distribué. (Daniel, Mil. Fr. t. VI, page 533.)

19° « Bon *guet* chasse mal aventure. » (Cotgrave.)
20° « Le *guet* n'acroist la prudomie, » parlant d'une femme, c'est-à-dire qu'on ne gagne rien à l'observer. (S. Gelais, p. 177.)

Guaitier, Gaitier, Guettier, Gettier. [Guetter : « Nul eschargaite les *gaitent* en veillant. » (Roncisv. p. 115.) — « Car dui larron venoient de « marcheans *guetier*. » (Berte, coupl. 38.) — « Li « baillis les fist *gaitier* et sot où il estoient. » (Mén. de Reims, § 444.) — « Li preudome du mes- « tier devant dit dient qu'il n'avoient onques *gues-* « *tié* au tans le roy Phelippe. » (Liv. des Mét. 78.)]

Gualle. [Galée, au reg. JJ. 138, p. 210, an. 1347.]

Gualt. [Voir Gaut.]

Guanivet. [Canif : « Le suppliant tira un petit « coustel ou *guanivet* qu'il avoit dedans son gene- « cier. » (JJ. 184, p. 370, an. 1453.)]

Guarant, Guarantir. [Voir Garant, Garantir.]

Guarde, Guarder. [Voir Garde, Garder.]

Guaret. [Guéret : « En mi un *guaret*. » (Rol. v. 1385.)]

Guarir. [Voir Garir; garantir : « De cent mil- « lers n'en poent *guarir* dous. » (Rol. v. 1440)]

Guarisun. [Salut : « Ki par noz deus voelt avoir « *guarisun*. » (Rol. v. 3271.)]

Guarnement. [Armure : « N'out *guarnement* « que tut ne reflambeit. » (Rol. v. 1003.)]

Guarnir. [« De Sarraguce Carles *guarnist* les « turs. » (Rol. v. 3676.)]

Guarnison. [Provisions. (Ord. V, 495, an. 1360.)]

Guarsache. [« La value et la quantité du chas- « tiau de Rochefort dessusdit et de la forest du « Mareis... des complans, des gardes, des recepz, « des *guarsaches*. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, f. 130 a, an. 1300.)]

Guaste. [1° Vide : « La sele en remeint *guaste*. » (Rol. v. 3450.) — 2° Veuve : « E. France dulce, cun « hui remendras *guaste* de bons vassals. » (Id. v. 1985.) Voir Gaste.]

Guaster. [Ravager : « Carles li magnes ad « Espaigne *guastede*. » (Rol. v. 703.) Voir Gaster.]

Guate. [Jatte : « Unam concham, gallice *guate*. » (D. C. III, 494 a.) Voir Gate.]

Guazin. [Automne (voir Gain), au reg. JJ. 61, p. 123, an. 1321.]

Gubulet. [Gobelet : « El mois de moy prenez « veroine, triblez et si bevez del jus plein *gubulet*. » (ms. S. Jean, XIIIe s.)]

Gué. [1° Gué : « Il le cunquist es *guez* desuz « Marsune. » (Roland, v. 2994.) — « Et je chemine, « je le boute (le bourdon) Es fosses ou je ne voi « goute, Ausinc cum pour les *guez* tenter. » (Rose, v. 21669.) — « Li connestables en parla au beduyn, « et il dist que il nen enseigneroit ja *guei* se l'on ne « li donnoit les deniers avant. » (Joinv. § 215.)] — 2° Bas-fond, comme le latin *vadum* : « Mais plus « oultre ne fera voyle mon esquif entre ces goul- « fres et *guez* mal plaisans. » (Rab. t. I, p. 56.)

Expressions :

1° « A grand cheval, grand *gué*, » les choses doivent être proportionnées. (Cotgr.)

2° « Ne buvez pas à si petit *gué*, » ne buvez pas pour si peu. (Oudin.)

3° « Sonder le *gué*, » éprouver. (Oudin.)

Guedelle. [Guède, pastel : « Icellui Jaquemart « dist au suppliant que il lui devoit la disme de « trois jalois de *guedelle*. » (JJ. 162, page 124, an. 1447.)]

Guedoufle. Sorte de bouteille, dans Rabelais, t. II, 225 ; Cotgrave donne *guedouille*, *guedousse*.

Gueisseillier. [Faire l'ivrogne : « Li Engleis « sunt bon vantur, ne sevent osteer, Mielz sevent « as gros hanaps beivre e *gueisseillier*. » (Jord. Fantosme, v. 979.) Comparez *garsouille* et l'anglais *wassailer*.]

Guelfe. [*Welf*, nom d'une famille puissante en Allemagne, qui prit le parti des papes. *Weiblingen* (Gibelin) et *Welfen* furent les cris de guerre à la bataille de Weinsberg, puis désignèrent les deux factions : « Puis ordonna l'empereres Federis son « filz vicaire en Toscane, qui, par le commende- « ment son pere, faisoit tous les maus qu'il pooit « as *Guelfes* et à tous ceulz qui se tenoient de la « partie le pape. » (Brun. Latin. Trésor, p. 96.)]

Expressions :

1° « *A la Guelfe*, » façon de dire que quelqu'un prend le meilleur pour lui, dans un partage, faisant allusion à la faction des *Guelfes* qui chassa de la ville de Pise celles des Gibelins : « Cingar, ayant un « couteau propre à bien trancher, divise ce poisson « en trois parties seulement, *à la guelfe*, ne faisant « que trois portions de tout. La premiere vers la « tête, la seconde estoit du corps, et la troisième « estoit de la queuë. » (Merlin Cocaie, t. II, p. 22.)

2° Cette façon de parler, *à la Guelfe*, s'est encore prise pour désigner une sorte d'habillement, faisant sans doute allusion aux marques distinctives que les *Guelfes* et les Gibelins portoient dans leurs habits : « Voila pourquoy il n'est bien seant qu'une « femme se garçonne pour se faire monstrer plus « belle, si ce n'est pour se gentiment adoniser d'un « beau bonnet, avec la plume attachée *à la Guelfe* « ou Gibeline, ou bien au devant du front pour ne « trancher ny de l'un ny de l'autre, comme depuis « peu nos dames d'aujourd'huy se sont mises en « vogue. » (Brant. des Dames gal. t. I, p. 406.) — Une vieille courtisane, parlant de sa jeunesse :

Aucune fois en accoustrement d'homme
Je passageoy pompeusement par Romme
Sur un cheval de mesme enharnaché
Et le pennache *à la guelphe* attaché. (*J. Du Bellay*, 492.)

Gueline. [Poule (v. Geline) au livre Rouge de la Ch. des Comptes, an. 1490, f. 56 b.)]

Guenart. [Denier blanc à l'écu (D. C. IV, 507 b), peut-être du breton *gwen*, blanc.]

Guenche, *s.* Finesse, détour. (Parton. f. 173 b.)

Il advint, si com j'oi dire,
C'un clers amoit une borgoise
Qui molt estoit saige et cortoise,
Molt sçavoit d'engin et d'aguet.
A feme qui tel mestier fait
Et qui vuelt amer par amors
Convient sçavoir *guenches* et tors
Et engin par soi garantir. *(Rec. de Fabl. II, p. 14.)*

Guenchir, *v.* I. Tourner, détourner, parer, au propre et au figuré. 1° Dans le sens actif :

Adonc *guenchissent* vers la porte
Chascun les testes du destrier. *(Fabl. S. G. p. 333.)*

2° Dans le sens passif : « Vers vos sui *guenchiz* de « ma foi, » je suis dégagé de ma foi. (Parton. 142 a.)
3° Dans le sens réfléchi :

Beau sire Dex vers vos me suis *guencis*
Tous lais por vos. *(Chans. du Cte Thib. p. 121.)*

Li rois mande ses arcevesques
Ses meillors clers et ses esvesques
Trestuit s'en sont vers Blois *genchi*
Por conforter lor cher ami. *(Parton. f. 144 b.)*

4° Dans le sens neutre : [« Li prestres lieve la « maçue Et Ysengrin l'a bien veüe ; En la teste le « volt ferir Et Ysengrin sot bien *guenchir ;* A cele « fois ne l' toucha mie, Car il sot trop de l'escre- « mie. » (Ren. 7464.) — « N'oserent assémbler à « nostre gent à pié, ainçois *ganchirent* par devant « aus. » (Joinv. § 259.)]

Aillors ne puis *guencir.* *(Gontiers, III, p. 1043.)*

Ne *guenchist* destre ne senestre. *(Fabl. S. G. p. 312.)*

Mais ne porquant, ne set que faire
Ne son fol cuer ne peut retraire :
Desvoiez est, ne puet *guenchir*
N'a droite voie revenir. *(Narcisse, f. 102 b.)*

Ce mot désigne souvent les tours que les chevaliers faisoient dans les tournois, pour fondre sur leur ennemi. Le même sens paroît encore dans le passage suivant, où il s'agit d'un cheval souple et docile, qu'on fait tourner aisément en tout sens :

Si vos dorrai un cheval ver ;
Sos ciel n'a meillor, ne plus bel
Plus *guenchissent*, ne plus isnel. *(Parton. f. 149 a.)*

II. Fléchir, plier. « *Guenchi* le chef. » (Brut, 87 d.) — « *Guenchir* sa nature, » est la plier, y faire un changement :

Por ce, dit on, en reprouvier
De la fueille d'un doz pomier,
S'ele chiet sor un fueill amer
Ja ne saura tant voleter
Qu'au manger ne soit connue,
Desoz quel herbe el ert cheue,
Sa nature puet bien *guenchir*
Mais ne puet pas du tot issir. *(Fabl. f. 22 b.)*

III. Eviter, échapper, se dérober :

Le roi l'atent ; ne l' volt *guencher.* *(Parton. f. 136 c.)*

Partonopex le voit venir
Ne l'velt eschiver ne *guenchir.* *(Id. f. 135 c.)*

A cause des mauvais passages,
Des defilez et marescages
Que nous ne pouvions pas *ganchir*
Et que nous pouvions moins franchir.
Le Courrier burl. à la suite des Mém. du card. de Retz, IV, 310.

Nus ne puet *guenchier*
A la mort ne clerc ne lai. *(Poës. Fr. av. 1300, IV, 1586.)*

Nus ne puet *guenchir* à l'amour. *(Id. I, p. 431.)*

Parlant d'un ours :

Quant ge l' vi tel s'en oi hidor ;
Repenti moi de ma folor
Mais ne poi nule part *guenchir*
Si fui trop tart du repentir. *(Parton. f. 166 d.)*

« A un danger je ne songe pas tant comment j'en « echaperay, que combien peu il importe que j'en « échape... je n'ay guere d'art pour sçavoir *gauchir* « *la fortune*, et luy échaper, ou la forcer, et pour « dresser et conduire par prudence les choses à « mon poinct. » (Ess. de Mont. II, p. 573.) — « Tou- « chant les Scythes, on dit d'eux, quand Darius « alla pour les subjuguer, qu'il manda à leur roy « forces reproches, pour le voir tousjours reculant « devant luy et *gauchissant* la meslée. » (Ess. de Mont. t. I, p. 64.)

IV. [Renier : « *Guengis* avons la loi pour nous « sauver. » (Roncisv. 7.) — « Poi out des evesques « qu'il voleit sustenir ; Mais Rogiers de Wincestre « ne li voleit *guenchir.* » (Th. de Cant. 39.)]

Guenelles. [Banderolles : « XV .c. pannonciaux, « et les *guenelles* des banieres et panonciaux, ou il « faut VIII .c. aunes de toille Inde. » (Reg. de la Ch. des Comptes, signé *Croix*, f. 186 b.)]

Guenipe, *s.* Courtisane. Parlant des courtisanes qui cherchent à réparer, à force d'art, les ravages que la vieillesse et la débauche ont faits sur leurs appas :

Font d'un laid corps le parement.
. . . .
Plus froides sont que le colet l'aignel
N'est en Noël, et plus molles que trippes ;
Et n'est engin, tant soit-il naturel,
Qui sceust trouver la feve en leur tartel,
Car leur jouel tient ung peu de la pipe ;
On se dissipe après telle *guenippe*
Qui l'homme pipe, acroire lui faisant
Qu'un viel chappon est ung faisant. *(J. Marot, 200.)*

Guenon. « C'est comme la *guenon* qui monte « de branche en branche jusqu'au sommet de l'ar- « bre et puis montre le cul. » (Charron, *Sagesse*, p. 323.)

Guepe. [Voir WESPRE.]

Guépier, *s.* 1° Ruche de guêpes, nid de guêpes. (Monet.) — 2° Oiseau qui mange les guêpes. (Mon.) Cotgr. donne *guespier ;* Oudin, *guespiere.*

Guepin, *s.* 1° Qui appartient aux guêpes. (Oud.) — 2° Qui élève des mouches à miel. (Comédie du Gentilhomme guepin ou campagnard, en 1667, dans l'Hist. du Théât. fr. t. XI, p. 178.) — 3° On appelle par injure les Orléanois *Guepins.* (Mén.) Voyez une lettre dans le Mercure (octobre 1732, p. 2142 ; janvier 1733, p. 182.) — 4° Rabelais, t. III, p. 145, en fait une épithète obscène.

Guerdon. [Récompense : « Ben le conuis que « *gueredun* vos en dei. » (Roland, v. 3409.) — « Et « se Dieux sauve le baron Ils en auront bon *guer-* « *redon.* » (Athis, dans D. C. III, 588 b.) — « (Que « Dieu) Doint qu'ancor leur en soit li *guerredons* « rendus. » (Berte, 24.) — « Pour ce que je ne vueil « que nulz face jamais bien pour le *guerredon* de « paradis avoir, ne pour la poour d'enfer, mais

« proprement pour l'amour de Dieu avoir, qui tant « vaut, et qui tout le bien nous puet faire. » (Joinv. § 445.)]

Expressions :

1° « Meriter le *guerdon* à quelqu'un, » devoir de la reconnaissance à quelqu'un. On a dit de Charles VI, roi de France : « Le roy dit... que tout considéré il « se sentoit grandement tenu au pape Clement ; car « l'année passée il avoit été en Avignon, où le pape « et les cardinaux très excellemment l'avoient ho- « noré et donné plus qu'il ne leur avoit demandé... « si s'en suyvoit qu'il leur meritast le *guerdon*. » (Froissart, l. IV, p. 99.)

2° « Prier en tous *guerdons*. » On accordera à quelqu'un tout ce qu'il voudra, pour prix de ce qu'on lui demande : « Puisque tu sçais la fontaine, « ou je te prie en tous *guerdons* que m'y maines « demain. » (Lanc. du Lac, t. III, f. 4 c.)

Guerdonner. [Récompenser, donner en récompense : « Moult cherement sera *gueredonée* (la « trahison), » dans Roncisvals, p. 49. — « Bien m'a « amors *guerredonné* Ce que je l'ai à mon pooir « servie sans desloiauté. » (Couci, II.) — « Encore « nous poroit estre *gueredonné*. » (Aiol, v. 1217.)]

En la fin veut amours *gherredonner*
Ce dont ele est au coumencier contraire.
Vat. n° 1490, fol. 65.

Coment qu'amors joie me *guicrredoigne*
Trop me le fait atendre et desirrier.
Gaces Brullés, t. I, p. 406.

[« Faire *gueredonner*, » revaloir : « Chest honor « vos ferai *gueredoner*. » (Id. v. 1281.)]

Gueres, *adv.* Beaucoup, longtemps. « *Guere*, ou « *gaire* signifie beaucoup ou moult, soit de tems ou « autre chose : et ne se met jamais sans negation « precedente : comme il n'y a *guere* qu'il est venu : « pour il n'y a point moult de temps... Les Sauyens « en usent sans negation en interrogant, *guere* « *cela ?* comme s'ils disoient cela coustera il beau- « coup. » (Rob. Est. Gram. fr. p. 87.) — [Du haut allemand *weiger*, beaucoup : « Li quens Rollanz ne « li est *guaires* loign. » (Rol. v. 1897.) — « S'il eust « *gueres* vesqu, il eust conquis toute Italie. » (Chr. de S. Denis, II, f. 145.)] — « Ne valoir *gueres* avec « rien, » ne valoir rien, être très méchant : « Mau- « vais garnimens, qui *ne valoient gueres*, avec « rien. » (Nuits de Strapar. II, p. 298.) — [De là la locution *n'a gaires*, il n'y a pas longtemps : « Il est « huy et n'a *gaires* venu en ma maison. » (Froiss. XVI, 44.)]

Gueret. [Voir Garais, Garet : « Mort le trestour- « nent très en mi un *guaret*. » (Rol. v. 1385.)] — « Ne courent pas en amende, en assise ne en des- « domaige terres continuables qui ne sont bran- « données tant que my apvril soit passé, pour ce « que l'en ne scet si cil a qui les terres sont les « voudra mettre en labouraige : ou en *guerés* desté « car sil les mettoit en *guerés* le proufit que les « avoirs y auroient fait, ne lui nuiroit rien, ains lui « feroient les avoirs prufit car en ce que les avoirs « vont par les terres et les hauteul les terres et les « labourages qui y sont depuis faits en valent « mieux. » (Anc. Cout. de Bret. f. 153 a.) — « Onc- « ques ne voulut traverser le *garet* ne pays mol de « paour qu'on ne trouvast nostre trac, mais tous- « jours nous mena le pays dur. » (Le Jouv. f. 6 a.) — « On peut mener ses bestes es terres d'autruy, « si non que les dites terres soient en *gueret* ou « semées, ou en gaignage, etc. » (Coutumes locales de la chatelnie de Menetou-sur-Cher, Cout. Gén. II, page 278.)

Guerier, Guerreier, Guerroier. [Guerroyer ; tantôt actif, tantôt neutre, il a pour régime direct la personne qu'on attaque, le pays où l'on fait la guerre : « Cil ne sunt proz jamais pur *guer-* « *reier*. » (Roland, v. 1514.) — « En France irai pur « Carle *guerreier*. » (Id. v. 2681.) — « Sovent les « *guerioit*, mais riens n'y conqueroit. » (Rou, dans D. C. III, 587 a.) — « Afin que il volsissent deffyer « le duc de Braibant et le *guerryer*. » (Froiss. t. II, p. 361.) — « Si fu li royaulmes de France ossi fort « *guerryés* depuis comme il avoit esté en devant. » (Id. VI, 160.)]

Gueril. [Gril : « Item deux *guerils* sengles et « 1 double. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 84.)]

Guerir. [Voir Garir. Fournir : « *Guerir* lumi- « naire. » (Ord. II, 177, an. 1341.)]

Guermenter. [Voir Garmenter. 1° Se plaindre : « Laquelle Jehannette qui moult s'estoit *guermentie* « et complainte audit Jehannin, demoura et ne les « voult plus suyr. » (JJ. 146, p. 276, an. 1394.)]

Me dois je bien à *guermenter*,
Quant je n'ose regarder
D'un seul regart,
Ma dame qui ne se part
De mon penser. *(Desch. f. 194 b.)*

Puis quant j'apercevoye
Ung autre avoir la proye
Ou lieu du feu bon roy
Fort je me *garmentoye*
Et souvent lamentoye. *(V. de Charles VII, p. 65.)*

[2° Marquer son désir : « Le suppliant se *guer-* « *menta* en ladite compaignie d'acheter de la « buche. » (JJ. 108, p. 114, an. 1375.)]

Guernart. [On lit dans un bestiaire ms. (D. C. t. II, p. 697 a) : « Chi mondes est si desloiaus, Et si « traitres et si faus, Si cuvert et de mal part, Si « tronchonneus, si *guernart*. »]

Gueroue. Corvée : « Les habitans du dit lieu « ayans *gueroue* ès mes de l'eschevinage et cottiers « du dit lieu de Berneville, sont tenus trois jours « en l'an faire courovée et labourer de leurs dits « chevaux, caruer les terres de la ditte eglise, l'un « des dits jours en mars, l'autre en may, le troi- « sieme en septembre. » (Cout. de la ville et esche- vinage de Berneville, C. G. I, p. 413 b.)

Guerp, *adj. et s.* [1° Abandonné, vacant : « Il « sont partiz du pays, et ont les heritages, que eulx « tenaient, laissiez *guerps* et gays. » (Ord. IV, 716, an. 1366.)] — 2° *Guerp*, en l'ancienne Coutume de Bretagne, art. 392, et en la dernière, art. 408, est la faculté de laisser « pasturer ses bestes ès terres de « ses voisins. » (Laurière.) — « Avoir *guerpi*,

« c'est à dire faculté de laisser leurs bêtes pasturer « ès terres des autres voisins, sans payer l'amende, « des domage ou assise es temps de *guerp* au quel « temps qui est depuis la my septembre jusqu'à la « my fevrier. » (D'Argentré, Cout. de Bret. p. 1544.) — « Gens de basse condition, s'ils ont clos leurs « terres, et icelles mises en defenses, ne doivent « avoir *guerb*, c'est a dire avoir faculté de laisser « leurs bestes pasturer es terres des autres voisins, « sans payer amende, de dommage ou assise es « tems de *guerb* : au quel tems, qui est depuis la « my-septembre jusques a la my-februier, si les « dites terres ne sont ensemencées on ne peut « demander amende, assise, ou desdommage ès « terres des gens de basse condition. » (Cout. de Bret. C. G. II, p. 779.)

Guerpie, Guerpison, Guerpine, s. Terme de droit. 1° Dessaisine, dessaisissement : « Qui « tient et porte heritage à cens et rente duëment « constituée ou prescripte (es cas ou rente se peut « constituer) taille ou autre devoir ; il se peut, si « bon luy semble quitter et *guerpir* au seigneur, en « payant les arrerages deuz, et délivrant à ses « depens l'acte ou instrument de la *guerpine*, et « laissant le dit heritage en bon et suffisant etat. » (Cout. du duché de Bourbonnais, C. G. t. II, p. 398.) — On lit *guerpison*, *gurpizon*, dans la Coutume de Bordeaux, art. 85 ; *guerpie*, dans celle de la Marche, art. 147 ; *gurpison*, dans Cotgrave.

Guerpir. [1° Quitter, abandonner, trahir : « Meilz voelt murir que *guerpir* sun barnet. » (Roland, v. 536.) — « Ce fu grans pités quant il lor « convint *guerpir* lors hostels et lors hiretages. » (Froiss. V, 221.)] — Henri, roi de Castille, s'écrie à la bataille de Navarette : « Beaux seigneurs que « faites-vous? Pourquoy me voulez vous ainsi « *guerpir* et trahir? vous qui m'avez fait roy, et « mis la couronne sur le chef, et l'heritage de Cas- « tille en ma main. » (Froissart, livre I, p. 325.) — 2° Renvoyer :

> Ja mes sires n'ert vergondez
> Qui m'a molt dolcement norrie.
> Seroit ce molt grant vilenie
> Se por son bien, mal li rendoie.
> A tant le *guerpist* en la voie
> Et il s'en va molt trespensez. *(Fabl. f. 77 b.)*

Guerre. [Du haut allemand *werra* : « Recreant « iert de sa *guere* mener. » (Rol. v. 906.) — « Li « reis Marsilies est de *guere* veneuz. » (Id. v. 235.) — « As parenz saint Thomas ad prise si grant « *guerre* Que tuz les fist chacier hors de tute sa « terre. » (Th. de Cant. 63.)]

Expressions :

1° « Battre la *guerre*, » battre la charge. (Mil. fr. du P. Daniel, liv. VI, p. 535.)

2° « Belle *guerre*, » guerre légitime. (Voyez Vely, Hist. de Fr. t. VIII, p. 345.)

3° « Bonne *guerre*, » grâce, quartier, que l'ennemi demande ou accorde. En parlant de la prise d'Arlon : « Comme monsieur de Goos vid qu'ils estoient tant, « poussa le soldat qui estoit devant luy sur le terre- « plein : et l'autre capitaine poussa les trois arque- « buziers. Ce soldat commenca à crier, *gut Krieg* « c'est à dire : *bonne guerre, bonne guerre*... Les « Allemans qui se virent prins par derriere, à la « requeste de ce soldat qui parloit allemand, ils « ouvrirent une fausse porte, et se donnerent à la « merci des soldats. » (Mém. de Montluc, I, p. 670.) — Parlant des cruautés que les Anglois exerçoient à l'égard des François : « Monsieur l'amiral leur « rendit bientost leur change, et leur en fit de « mesme, voire pis ; si bien qu'ils en vinrent aux « requestes et demanderent la *bonne guere*. » (Brant. Cap. Fr. IV, p. 224.)

[3° *bis*. La mauvaise guerre était la guerre à mort, sans quartier : « Les Suisses, irritez de cest « outrage, demanderent à monsieur l'admiral qu'il « leur permist de faire la *mauvaise guerre ;* mais « les Espagnols ne cesserent de pratiquer jusques « à ce que la bonne guerre fut accordée. » (Mém. de Du Bellay, 100.)]

4° « Branle de la *guerre*. » (Du Verdier, p. 688.)

5° « *Guerre* civile, » procès :

> Or faut pour la *guerre civile*
> Advocat, clerc qui soit habile
> Pour le droit des gens demonstrer
> Aux juges en chacune ville. *(Desch. f. 79 c.)*

6° « *Guerre* d'amis, » guerre privée faite en compagnie d'amis. (Bouteill. Som. Rur. liv. II, p. 820.) — « Il avoit dès sa jeunesse forfait le royaume pour « *guerre d'amis* et d'un homicide qu'il avoit fait à « S. Omer. » (Froiss. liv. I, 195.)

7° « *Guerre* deffiée, » guerre déclarée. (Thaumass. Cout. de Berry, p. 201.)

[8° « Droit de *guerre*. » Les seigneurs féodaux ayant usurpé les droits régaliens se livrèrent à des guerres privées. L'Eglise tenta de les arrêter par la paix ou la trêve de Dieu. Les baillis royaux furent plus heureux et les entravèrent par la *quarantaine* le roi et l'*asseurement*. (Voir la XXIX° dissertation de Du Cange, sur Joinville.) — En 1367, Charles V les défendit par un édit. L'infraction entraînait une peine dont on n'était absous que par lettres de rémission : « Supplie (Heus de Sapignies, « chevalier) que attendu... que ou païs où il « demeure (Vermandois) les nobles ont usé et « accoustumé de procéder l'un contre l'autre par « voie de *guerre*, lequel usage il cuidoit estre loisi- « ble et tollerable,... il nous plaise lui impartir « nostre grace. » (JJ. 121, p. 4, an. 1382.)]

9° « Fer de *guerre*, » lance émoulue et meurtrière, différente du fer de rochet ou de paix, dont la pointe étoit rabattue ou recouverte. (Voy. Hist. de J. Boucicaut, p. 60, 61, 64, 65 ; Froiss. liv. IV, p. 2.)

10° « Estre de *guerre* à quelqu'un, » le haïr :

> . . . . Venez
> Veoir mon lieu, je vous en veil requerre
> Compaigne de dames m'amenez
> Pour festoyer, ou *à vous suis de guerre*. *(Desch. f. 215 c.)*

11° « Faire la *guerre* à l'œil, » être présent à ses affaires, y prendre garde. (Oudin.)

12° « Faire *guerre* à quelqu'un, » le tourner en ridicule, le tourmenter. (Oudin.)

13° « *Guerre* guerroyable, » guerre ouverte,

déclarée. Parlant à Louis XII : « Pretendoit à ceste « cause que la diminution de la depense se devroit « faire par rate et portion de la depense, que par le « traité l'empereur devoit porter à l'encontre de « vous, veu que l'on ne fait *guerre guerroyable* « aux François. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 217.) — Cette façon de parler semble prise dans le passage suivant pour guerre cruelle, meurtrière. Parlant de Bayard : « Je veux seulement parler des « fortunes qui advinrent au bon chevalier durant « la *guerre guerroyable*, qu'eurent ensemble Fran- « çois et Espagnols. » (Vie du chev. Bayard, p. 88.)

14° « Il a été à la *guerre*. » On le dit aussi d'un habit qui est usé ou déchiré. (Oudin.)

15° « Mener la *guerre*, » faire la guerre. (Cl. Marot, p. 160.)

16° « Moitié *guerre*, moitié marchandise, » tantôt la paix, tantôt la guerre. (Voyez Mém. de Bassomp. t. II, p. 371.) On s'en sert encore pour dire moitié de gré, moitié de force.

17° « Devenir de *guerre* mortelle, » concevoir une haine implacable contre quelqu'un. Parlant des différens motifs pour lesquels un arbitre peut refuser son arbitrage : « Item si l'une des parties « *devient de guerre mortelle* à l'arbitre, depuis « l'arbitrage empris, l'arbitre se peut demettre et « oster, ne depuis ne le peut le juge contraindre. » (Bout. Som. Rur. p. 696.)

18° « Sentir sa vieille *guerre*, » être ancien, n'être pas à la mode. (Oudin.)

19° « Tout est de *guerre*, » tout soldat est bon à faire la guerre, au figuré : « Je ne sçais comment « en sont les autres, mais quant est de moy *tout* « *est de guerre;* j'aimerois autant ou plus une « jeune bergere des champs, sans aucune braverie « que je ne ferois une vieille mule au frein doré. » (Dial. de Tahur. f. 35 [b].)

20° « Argent fait *guerre*. » (Cotgr.)

21° « Celui a l'honneur de la *guerre* qui en a le « profit. » (Favin, Théât. d'honn. I, p. 71.)

22° « *Guerre* en son commencement est large et a « si grant entrée que chascun peut entrer et la peut « l'en trouver legierement mais à grant peine peut « l'en sçavoir à quel fin l'en en peut venir. » (Le chevalier de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 73 [c].)

23° « En *guerre*, gist avanture : car li uns y pert, « li autre y gaingne. » (B. Du Guesclin, par Ménard, page 106.)

24° « La *guerre* est la feste des morts. » (Cotgr.)

25° « Qui terre a *guerre* a, » qui a du bien a des disputes, a de la peine à le conserver. (Oud.)

26° . . . . *Saulver fault quatre choses en guerre*
Prestre, herault, paige, et feminin genre. *(Marot, 17.)*

27° « Toujours ne dure orage ne *guerre*. » (Cotg.)

28° « Mieux vaut en paix un œuf qu'en *guerre* « un bœuf. » (Cotgr.)

29° « Ainsi advient-il *guerre* une fois perdre et « l'autre gaigner. » (J. Lefevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 104.)

30° Grant pais koi c'on die,
Gist en grande *were* a le fie. *(Vat. n° 1490, f. 178 [a].)*

Guerrer. [Garer : « Se l'avalant treuve aucun « bateau ambouché, ou que les fillez soient portez « pour monter, il se *guerrera* jusques à ce que « icellui montant sera passé oultre ;....... et aussi « feront pareillement tous avalans, quant ilz voul- « dront *guerrer* aucuns bateaulx aux pors de Greve « et l'escole saint Fermain. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Guerriable. [Sujet aux injures de la guerre : « Que laditte terre ensy apartenent à laditte englise, « comme dit est, ne puet, ne doit estre *guerriable* « pour nostre fait. » (Cart. de Remirecourt, f. 36.)]

Guerrier, [*s. et adj.* 1° Guerrier : « Morz est « Turpin, le *guerreier* Charlon. » (Rol. v. 2242.) — « Il a en France un tel proverbe : de bon tourneeur « couart *guerrier*. » (Oresm. Eth. 79.) — 2° Ennemi : « Ysengrins qui fu ses *guerriers* Et qui le haoit « mortelment. » (Renart, v. 18854.) — « Car ainc « en nule maniere Ne forfis Que fussiez ma *guer-* « *riere*. » (Quesnes, Romanc. p. 88.)]

Guerrieur. [Guerroyeur, homme de guerre : « Après yauls sont le *guerrieur*, De toutes gens « n'est nul pieur, Qui ardent villes et moustiers. » (Rom. du Riche et du Ladre, D. C. III, 586 [b].) — « Et « li Turc sont sage et bon *guerrieur*. » (Mén. de Reims, § 379.) — « Il n'avoient nul bon chapitainne « ne sage *guerrieur*. » (Froiss. II, 273.)]

Guerruler. [Se plaindre : « Icellui Barthelemi « qui n'avoit pas grant voulenté d'ouvrer, et qui ne « queroit que rager et *guerruler*. » (JJ. 158, p. 111, an. 1403.)]

Guersai, Guersoi. [Comparez *Garsoil :* « Mes « tien le henap, si di have Compaingnon, je te di « *guersai*. » (Renart, v. 3168.) — « Anglois, qui de « boire à *guersoi*, A granz henaz plains de godale, « Sevent la guise bonne et male. » (Guiart, v. 6935.)]

Guerse. [« Et plain de personnes diverses Unes « foles et autres *guerses*. » (G. Guiart, v. 13188.)]

Guesde. [Pastel ; on lit *gaide*, au livre des Mét. 117 : « Quiconques est toisserans à Paris, il puet « taindre à sa maison de toutes couleurs fors que « de *gaide*. »] — « C'est une plante de trois pieds « de haut que l'on cultive en Languedoc. On en « tire de l'huile qui est vulnerative, dessicative et « astringente. On en tire aussi un extrait dont les « teinturiers se servent. » (Ord. des R. de Fr. t. II, page 147, note.)

Guestre. [Guêtre : « Vestu en vigneron d'Or- « leans, avecques belles *guestres* de toille, une « panouoire et une sarpe à la ceincture. » (Rabel. Pantagr. IV, 48.) — On lit au Journal de Paris, sous Charles VI, p. 149 : « Charretiers vestus de roques, « *guiestres* en leurs jambes, ung fouait chacun en « leurs mains. »]

Guestrier. [Ouvrier qui fait des guêtres : « Cin- « quième rang qui sont les petits mestiers, layetier, « cassetier, escrinier, ferreur d'esguillettes, *gues-* « *trier*. » (Edit, avril 1597.)]

Guesver. [Voir Gaye.] Délaisser, abandonner. « Le seigneur d'un heritage, redevable du droit de

« relevoisons à plaisir peult, quand bon luy semble « *guesver* et delaisser au dit seigneur censier le dit « heritage pour les relevoisons qui seront dues, « pour en joyr par le seigneur censier une année « entière. » (Cout. d'Orléans, C. G. t. I, p. 956.) — « *Guesver* l'heritage, » qui est quand celui qui tient l'héritage redevable de cens et de relevoisons à plaisir, délaisse le dit héritage vacant au seigneur censier, pour en jouir par lui si bon lui semble en acquit des relevoisons. (Laur.)

Guet. Voir Guait.

Guetable. [Obligé de faire le guet : « Sujets « *guetables*. » (Cout. d'Auvergne, ch. 25, art. 17.)]

Guette, Gaite. [Forme féminine de *guet*, sentinelle : « Mais trop est malement janglierres Male- « bouche li fleütierres ; Jalousie l'a fait sa *gaite ;* « C'est cil qui trestous nous agaite. » (Rose, vers 12655.) — « *Guettes* et escoutes. » (Froiss. II, 265.) — « Il avoit mis une *gette* au chastiel de sa nef. » (Id. V, 260.)]

Guetter. Voir Guaitier.

Gueude. [Gilde, troupe : « Icellui Bastard, « depuis ledit fait, faisoit et menoit une *gueude* de « gens d'armes mal renommez en ladilte ville de « Saint Venant. » (JJ. 105, p. 274, an. 1374.)]

Gueule. [V. Gole, Goule.] 1° Bouche de l'homme ou d'un animal. [« Fame doit rire à bouche close ; « Car ce n'est mie bele chose Quant el rit à *gueule* « estendue ; Trop semble estre large et fendue. » (Rose, v. 13565.)]

Voicy nostre enqueste scellée
Et close, sans quelque faveur ;
Pour Dieu qu'elle soit publiée,
Devant chascun à *gueulle* bée ;
Faictes la prononcer et lyre. *(Coquillart, p. 100.)*

Lierres (larron), par la vierge honourée,
Vo *gueule* sera estranglée,
Je vous livrerai au frapart. *(Desch. f. 236.)*

« Horrible serpent, qui *guelle* bée, vint vers luy. » (Gerard de Nevers, Ire part. p. 41.) — On a dit d'un paon qui surmontait le timbre d'un heaume ; « Sur « luy n'avoit plume qui ne fust assise à son droit « ne on ne le pouvoit toucher que la roue de la « queue ne rabrouast aussi doulcement que s'il « eust esté en vie et y a encores plus : car a si peu « de vent qu'il entroit en la *gueulle* il le faisoit « crier si hault qu'il estoit ouy par tout le tournoy. » (Percef. I, f. 145 a.)

2° Gourmandise : « La *gueulle* tue plus de gens « que les couteaulx ne font. » (Petit Jehan de Saintré, page 91.)

3° Bourse : [« Le filleul de Prevost de Paris fu « prevenu d'un larrecin, et d'avoir renié ung « *gueulle* de deniers. » (D. C. III, 593 c.)]

4° Commencement d'un mois : « La *gule* d'Au- « gust. » (Id. 594 c.)

5° Couleur rouge, en blason : « A cinq labiaus de « *gueule* l'ainsné fils le porta. » (Berte, coupl. 131.) — *Gueules* désignait, au XIIe siècle, les manchettes d'hermine teintes en rouge ; c'est pourquoi la couleur rouge en blason est dite *gueules*. Ces bandes de *gueules* alternèrent avec le vair ou hermine sur laquelle les poils noirs de la queue formèrent des mouches symétriques ; l'ensemble devint plus tard un emblème héraldique.

Expressions :

1° « Battre sa *goule*, » s'en mordre la langue. Une maquerelle veut engager un mari jaloux à avoir confiance en sa femme et à la regarder comme très pieuse, et lui dit qu'il se repentira des traitemens qu'il lui a faits :

Iluec vi ta feme gisant
Devant l'autel à oraison
Trop en as fait grant mesprison
Si en *batras* encor *ta goule*. *(Fabl. f. 82 b.)*

2° « Prendre par la *goule*, » prendre par la gorge. (Assis. de Jerus. p. 82.)

3° « *Goule* enfarinée, » tête hébétée et stupide. (Moyen de Parvenir, p. 52.)

4° « *Gueule* (bien fendu de), » qui a la langue bien pendue. (Oudin.)

5° « Fort en *gueule*. » Même sens. (Oud.)

6° « *Gueule* fraische, » un bon goulu. (Oud.)

7° « Grand *gueule*, » pour gourmand, avare insatiable. (Oud.)

8° « Harnois de *gueule*, » munitions de bouche. (Cotgrave.)

9° « Il s'est étranglé à la *gueule* du four. » (Oud.)

10° « Grande *gueule* infernale. » C'est ainsi que Rabelais appelle la gueule d'une baleine que Pantagruel aperçut près l'île Farouche. « En sa *grande* « *gueule infernale* nous ne luy tiendrons lieu plus « que feroit ung grain de dragée en la gueule d'ung « asne. » (Rab. IV, p. 144.)

11° « La *gueule* me gaigne ou me rabaste. » J'ai grand faim. (Oud.)

12° « Mot de *gueule*, » propos piquant, plaisanterie, parole déshonnête. (Cotgr. ; Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 700.)

13° « A un chat cendreux jamais tombe rien en « *gueule*. » (Cotgr.)

14° « A regnard endormi rien ne chet en *gueule*. » (Cotgrave.)

Gueusson. [Goût : « Disoit qu'il l'avoit mis (le « vin) d'une part pour euls en une tine et une « tinette, tant blanc comme rouge, qu'il monstroit ; « et que dès lors il l'avoit offert à dant Oudart qu'il « volsist essaier dou vin, lequel il offroit ; et que « s'il n'estoit de tele *gueusson*, comme il devoit « estre, n'estoit il, comme il disoit, prest de « l'amende. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1366.)]

Gueux. [Bon compagnon, gai coquin (comparez *gayeux*, dans le Jobelin de Villon) : « S'elle est fine, « soyez songneux Que de ses fins tours vous gardez « Car souvent les plus rouges *gueux* Y sont sur- « prins, bien l'entendez. » (Chans. du XVe siècle, p. p. G. Paris, p. 129.)]

Gueyer, *v.* 1° Passer l'eau à gué. « La mer sep- « tentrionale étant fort platte, et plus subjecte aux « grands vents, ayant le rivage bas, et peu de lieu « ou elles se puissent *gayer* et espendre. » (Bouchet, Serées, I, p. 215.) — « Aucuns proposoient que dès

« que les ennemis entendroient nostre arrivée, ils « passeroient la riviere de la Dou en Bearn, pour « ce qu'elle estoit fort basse et se *gueyoit* en plu« sieurs lieux. » (Mém. Montluc, t. II, p. 361.) — 2° Laver : « *Guéer* un cheval, le laver en le passant « par la riviere. » (Monet.) — « *Guéer* un linge, un « drap, le laver légèrement à la rivière. » — 3° Abreuver. « *Gayer* les chevaux. » (Coquil. 162.)

Gui. [Plante parasite : « Une patenostres de « *guix* de chesne. » (Bibl. des Chartes, 6e série, t. I, 434.)]

Guibelet. [Gibelet, petit foret, aux Quinze Joyes du Mariage, p. 63.]

Guiche, Guige. [Courroie, anse de l'escu : « La *guige* est d'un bon paile roet. » (Rol. v. 3151.) — « Et l'en li aporte un escu... La *guiche* fu d'un « paile frois Bien taillé d'or sarrazinois. » (Floire et Blanchefl.) — « Escu ot d'or à un lioncel bis « Parmi la *guige* à son col le pandi. » (Garin.) — « Ele li rent l'escu, si l'a cambré. Si l'a tost par le « *guiche* al cors seré. » (Aiol, v. 2496.)]

Guichel, Guichet, Guichelet. [Guichet : « Onques un soul n'en salua, par un *guichet* leanz « entra. » (Ren. v. 20092.) — « Et jà avoient arra« chié, ou peu s'en failloit, la sarreure du *guiche*« *let* d'icelle porte. » (JJ. 107, p. 31, an. 1375.) — « Ainsi que icellui grilh ouvroit la porte du lieu de « Mossoleux, le *guichel* ou portauel d'icelle. » (JJ. 166, page 185, an. 1412.)] — « Si se remist au « chemin et trouva ung verger fermé d'ung *gui*« *chet* moult plaisant, si l'ouvrit et entra dedans. » (Percef., V, f. 28 a.) — Parlant du siége du château de Ventadour en Limousin : « Ils firent ouvrir un « *guichet* joignant la porte et avaler une planche, « et s'appuyerent aux chaines, tant et si longue« ment que messire Guillaume Bouteiller et Bonne« lance furent venus : qui descendirent devant le « pont. » (Froiss. liv. IV, p. 33.)

Expressions :

1° « Madame du *guichet*, » une sage-femme. (Cotgr. ; Bouchet, Serées, liv. II, p. 158.)

2° « Portiere du petit *guichet*, » même sens. (Oudin, Cur. fr.)

Guidel. [Gord, pêcherie : « Comme nostre amé « et feal Bernart de Themericourt escuier, capitaine « de nostre ville, chastel et chastellerie de Creilg, « eust n'a guerres advisé et ymaginé un *guidel* ou « gort à prendre poisson estre fait en la riviere « d'Oise. » (JJ. 123, p. 62, an. 1383.) — « Un essuy « à *guideaus* pour la pescherie sur l'arche. » (JJ. 66, p. 1102, an. 1322.)]

Guider. [Amener (un cheval) : « Quant li ceval « furent tout *guidé*, ceuls que meneron en voloit. » (Froiss. II, 66.) Voir Guier.]

Guidon. [« Pour cornette ou *guidon* suivre « plustost on doit Les branches d'hierre ou d'if qui « monstrent ou l'on boit. » (Basselin, XIX.)]

Guielier. [On lit aux variantes de Froissart (Ed. S. Luce, II, 231) : « Sans les petaulx, tuffes et « *guieliers*. » — De même aux variantes du t. V, p. 323 : « Villains tuffes, *guieliers*, bomules, termu« liers, tacriers, craffeurs, marrados et cratinas, « petaulx et gars loubas. »]

Guiement. [Conduite, direction : « Or chevau« choient chil doy contes englès et leurs routes sus « le *guiement* messire Waflart de la Croix. » (Froiss. III, 123.)]

Guienné. [Déguenillé : « Le vendredy prouchain « ensuivant vint et arriva à ladite métairie un « homme assez *guienné*, vestue d'une hopelande et « d'une houe de burel. » (Hist. de Bret. Preuves, II, col. 484, an. 1384.)]

Guiennois. [Monnaie des ducs de Guyenne : « Jehan Poitran changeur demourant à Blois « acheta pluseurs monnoies de dehors nostre « royaume et autres que de nostre coing, tant d'or « comme d'argent,... lesquelles d'or estoient appe« lées *guiennois* et sembloient à guyennois, fors « tant qu'il y avoit escript Robertus dux. » (JJ. 114, p. 224, an. 1378.) — « Comme certains bourgeois de « la ville de S. Maquaire en Bordalez feussent « tenuz... en la somme de vingt livres de *guiennois* « de rente. » (JJ. 130, p. 89, an. 1386.)]

Guieor, Guieour, Guierres. [Guide, chef. Le cas sujet est *guierres* ; le cas régime est *guieor*, *guieour* : « A cele fois fu *guierres* de ses os li dux « Miles d'Angliers. » (Dom Bouquet, V, 286.) — « Le roi Guillaume n'ala mie en cele estoire... il « envoia des plus haus homes de la terre por estre « *guieours* et garder de cele gent. » (Guill. de Tyr, Mart. V, 624.)]

Et leur *guieur* les adrecierent
Droit en la voie u il aloient. *(Mouskes, p. 819.)*

Guier. [1° Guider, conduire : « En Rencesvals « *guierai* ma cumpaigne. » (Roland, v. 912.) — « Son avoir, à Montmartre fist la serve *guier*. » (Berte, c. 97.) — 2° Servir de *cojurator* : « En tel « tems doit prince ses gens *guier*, Et si leur doit « toute seureté querre. » (E. Desch. Ball. Paix avec l'Anglais.) — « Domenez Record pria le suppliant « selon la coustume du pais qu'il le *guiasse*, c'est « assavoir qu'il le asseurast pour trois ou quatre « jours. » (JJ. 194, p. 115, an. 1465.) — 3° Borner, limiter : « Les trois (parz) du bois qui demeurent « ausi comme elles sont arpentées, *guiées*, depar« ties et laiées. » (Cartulaire de Pontigny, p. 172, an. 1307.)]

Guigne. [Cerise : « Cerises, merises, *guines*. » (Mén. II, 5.) — « Le verre est le pinceau duquel on « t'enlumine ; Le vin est la couleur Dont on t'a « peint ainsi plus rouge qu'une *guigne* En beuvant « du meilleur. » (Basselin, Vau de Vire, 6.)]

Guigner. [1° Fermer à demi les yeux en regardant du coin de l'œil : « Et quand madame veit le « petit Saintré... fut tres joyeuse ; lors en le *gui*« *gnant*, fist de son espingle le signal. » (Jean de Saintré, ch. 12.)]

Et tant à suen lege je tieng,
... Que s'el me *guigne* sol de l'ueil
Faire m'estovra son commant. *(Part. S. Germ. f. 163.)*

[2° Farder : « Si ot (beauté) le vis clair et alis, Et « fu greslete et alignié, Ne fu fardée ne *guignée.* » (Rose, v. 1008.) — « Cous tes manches, tes cheveux « pigne ; Mais ne te farde, ne te *guigne.* » (Id. 2280.)]

Guignoche. [« Ung baston de houx fourché et « reployé par le bout, vulgaument appelé *guignoche*, que le suppliant avoit fait pour soy esbatre « à getter des pierres ou motes de terre au loing. » (JJ. 189, p. 97, an. 1456.)]

Guignon. Mauvaise chance : « Chercher *guignon*, porter *guignon.* » (Oudin.)

Guilebedouin, *s.* Ce terme est tiré du patois de Saintonge et veut dire déserteur. On appelle, par dérision, *guilebedouins* plusieurs gentilshommes qui avoient changé de parti en 1562. (De Thou, t. IV, l. XXXIII, p. 465.) — C'est aussi le surnom des habitans de Villedieu-les-Poêles. (Manche, Arr. d'Avranches.) — Des Accords (f. 175 b) donne *guillebaudier ;* Cotgrave donne *guillebardeau.*

Guilée. Giboulée : « Horée (qui est une pluye « qui ne dure qu'une heure) ou *guilée.* » (Rob. Est. Gram. fr. p. 125.)

Guille. 1° Tromperie : « Nos ancetres userent « de barat, *guille* et lozange, pour tromperie et « barater..... Dictions qui nous estoient naturelles, « au lieu desquelles nous en avons adopté des latines, dol, fraude, circonvention. » (Pasquier, Rech. p. 661.) — [« C'est cele Marie, sans *guile* De « cui on list en l'Evangile. » (Vie de J. C. dans D. C. III, 591.)] — 2° Plaisanterie :

Liege, la tres puissante cité,
Tongres, Saintron en verité
Huy, Dinant et mainte autre ville
Se rendirent, ce n'est pas *guille.* *(Bat. de Liége, p. 376.)*

3° Embuscade :

Lors fu Marsiles irascus,
Quant li siens vit mors et vencus
Et pour les nos vaincre et honnir
Coumanda les autres venir....
Venu sont les .XXII. mille
Qui repus estoient par *gille*
Si corurent nostre gent seure
Ki moult laserent a cele cure. *(Mouskes, p. 187.)*

Guilledin. « De l'anglois *gelding* qui signifie « un cheval hongre et qui a été formé de *to gelde* « qui signifie *châtrer :* si bien que ceux là parlent « improprement qui disent une *guilledine.* » (Mén.) — [« Quatre *guilledines* d'Angleterre bien choisies. » (Carloix, III, 231.)]

Guilledou. Altération de *guilledin :* « Pour ce « mari de louage, ce coureur de garouage, ce trotteur de *guilledou.* » (Perrin, Poésies, page 214.) Nous disons encore courir le *guilledou.*

1. Guillemin, *s.* [Guillemites ; religieux de l'ordre de Saint Augustin, de la réforme de Saint Guillaume de Malavalle. On les nomme encore blancs-manteaux.] Il y avoit en 1407 un couvent de religieux *Guillemins* près la porte Barbette où le duc d'Orléans, frère de Charles VI, fut assassiné: « Brief « ensuivant iceluy corps couvert de blanc linseul, « fut porté en l'eglise des *Guillemins* assez honorablement. Et estoit icelle eglise la plus prochaine « du lieu où il avoit esté mort. » (Monstrelet, liv. I, fol. 30 b.)

2. Guillemin. Diminutif de Guillaume, employé dans les locutions suivantes :

1° « *Guillemin,* baille my ma lance. » Le nom de *Guillemin* est employé dans ce jeu pour un nom propre. L'abbé Guyet, dans ses notes, substitue *Robin* à *Guillemin.* (Rab. I, p. 149.)

2° « *Guillemin* croque-solle, carleur de sabots, » un badin, un malfait. (Oud. Cur. fr.)

3. Guillemin. [Monnaie de Hainaut : « Deux « pieces d'or, c'est assavoir ung *guillemins*... ung « *guillemins* de vingt solz parisiz. » (JJ. 176, p. 690, an. 1449.)]

Guillenleu. Voir Aguilaneuf.

Guilleor, Guilleur. [Trompeur : « Fol *guilleor*, qu'à mentir et à faindre, Font les loiaux de « lor joie esloïgnier. » (Thib. de Nav. II, 76.) Le cas sujet est *guilliere, gilliere.* (Voir ce mot.)]

Guiller. [Tromper ; de là le proverbe albigeois : « Tal penso *guilla* Guillot, que Guillot lou *guille.* » — « Adès, dient, dame, on vous veut *guiller.* » (Thib. de Navarre, 5° ch.) — « Et li dient : laissiés « l'aler, Puis qu'il nos voloit *giller.* » (Cléomadès.)]

Guilleret. [« Il a l'œil triste, l'œil riant, *guilleret*, friant, et autres de telle marque. » (Pasq., Œuvres mêlées, p. 258.)]

Guillery. [Chant du moineau : « *Guillery* du « passereau. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 671.)]

Guillon. Guignon :

Là vint un postillon
Qui m'aportoit *guillon ;*
Me suivant à la trace
A la seule parole
D'une femme trop folle ;
Maudite soit sa race ! *(Marot, II, 162.)*

Guillot. [Monnaie : « Dirent... que les curés et « les gens d'Eglise n'ont aucunes dismes, au moins « peu, comme dit est ; et sont les gens du pays de « petite devotion, et vont à l'offrande très envis « une fois ou deux l'an, et quand ils y vont, « n'offrent il qu'un *guillot*, dont les six ne valent « qu'un tournois, et ont exhibé à la cour la monnoie que les gens du pays offrent. » (Registre du Parlement de Paris, 12 juillet 1378.)]

Guimpelée, *adj.* « Disons en bon François « sans que rien nous eschape, et que sçavons nous « qui nous adviendra, la verole ou de l'argent : il « ne faut qu'un hazard semblable à celuy de la « belle fille, que le premier coup qu'elle fit, fut « *guimpelée.* » (Moyen de Parvenir, p. 105.)

Guimple. [1° Guimpe, pièce de linge fin dont les femmes enveloppaient le chef, le cou, le haut des épaules et laissaient retomber un bout le long du bras gauche : « Sans *guimple* estoit echevelée, « Et nu piez fut par la rosée. » (Lai del Désiré.) — « Si fu (honte) humilians et simple, Ele ot ung « voile en leu de *gimple,* Aussinc cum nonnain « d'abeie. » (Rose, v. 3574.) — « Robe de feme me

« prennés avenant, *Guimple* de soie et mantel tro- « tinant. » (Auberi.)] — « Celle s'en vint jusques à « ceulx qui se combatoient, puis abbat sa *guimple* « de dessus son visage, si luy pert la couleur moult « fresche et bien vermeille. » (Lancelot du Lac, II, fol. 10 [a].) — 2° Banderolle d'une lance (?)

Tuit aloient lances levées
Et en toutes *guimples* fermées. *(Rou, p. 237.)*

Guinbelet. [« Ung *guimbelet* ou foret à percer « vins. » (JJ. 166, p. 418, an. 1412.)]

Guinder. [« Pour faire un corps bien espagnolé, « quelle gehenne ne souffrent-elles, *guindées* et « cenglées. » (Mont. I, 308.)]

Guindole. [Griotte, cerise : « Le suppliant en « certaines vignes près la ville de Gimont, ou il « mengeoit des cerises ou *guindoles*. » (JJ. 200, p. 36, an. 1466.)]

Guinlechier. [Valet de marchand de vins, terme de mépris : « Ja ne me tieng (jou) mie a « *guinlechier*. » (Aiol, v. 977.)]

Guinterne. [Sorte de guitare : « Comme l'expo- « sant fust alez esbatre en une nuit parmi la ville « du chastel de Limoges avec *guinternes* et autres « instrumens. » (JJ. 115, p. 118, an. 1379.)]

Guion. [Guide : « *Guions* a fait de païsans. » (Brut, v. 3031.) — « Quant il vint en une valée Que « li *guion* li out mostrée. » (Id. v. 3067.)]

Guionage, *s*. Droit que les seigneurs levoient autrefois pour la sûreté du passage et du transport des marchandises par leurs terres. En conséquence de ce droit ils garantissoient les marchands du vol. [Voir Guier : « De mer me tolent le port et le pas- « sage, Et de la terre le mestre *guionage*, Et de « Gironde trestot le revage. » (Garin.)]

Guis. [Guide : « Seigneur je vous commant, « chascun soit obeis A dant Pieron l'ermite qui vous « est baus et *guis*, Tous vous menra ensamble à la « gent antecris. » (Chans. d'Ant. I, 266.)]

Guisarme. [Hallebarde dont le bois, d'abord très court, n'atteignit qu'au quatorzième siècle la longueur de celui d'une lance : « Icellui Jehan « saicha une vieille *guisarme* qu'il avoit pendue à « sa seinture. » (JJ. 137, p. 38, an. 1389.) — « Et « vous avez lances agues Et *guisarmes* bien esmol- « lues. » (Rou.)]

Guisarmier. [« Archers *guisarmiers*. » (Hist. de Charles VII, p. 206, an. 1450.)]

Guischard. [Fin, rusé, adroit, en Normandie. (V. D. C. sous *Guiscardus*.)]

1. Guise. [Manière, façon : « En *guise* de « baron. » (Rol. v. 1226.) — « Par nule *guise*. » (Id. vers 2002.) — « Quant il ont en bataille fiché leur « estendart, Ne se maintiennent mie à *guise* de « couart, » (Saxons, c. 19.) — « Atant fu li caste- « lains abatuz et ses chevaus ocis ; et fu pris et « retenuz, et li chastiaus pris en teil *guise*. » (Mén. de Reims, § 267.)] — « Tant de villes, tant de « *guises*. » (Cotgr.) — « Chacun a sa *guise*. » (Id.)

2. Guise. Nom propre donnant lieu aux expressions suivantes : « L'agreable malice du duc de « *Guise*. » Proverbe usité parmi les dames ; elles entendoient parler du duc de Guise tué en 1588. (De Thou, t X, p. 476.) — « Ne faut aussi ajouster foy « à ce proverbe qu'on est allé je ne scai quellement « trouver que ce roy François disoit que ceux de « *Guise* mettoient les roys de France, et leurs en- « fans en chemise. Je ne sçay si le roy l'a jamais « dit. » (Brant. Cap. fr. t. III.)

Guiseler. [Servir de *cojurator*, de défenseur (voir Guier) : « Icellui Loys pour cuider demourer « victorieu, a trouvé maniere de soy faire *guiseler* « et de faire *guiseler* le suppliant, selon les loy et « usaige de la chastellenie de Bourbourg. » (JJ. 199, p. 79, an. 1463.)]

Guiterne. [Sorte de guitare : « Si a *guiternes* « et leüs. » (Rose, v. 21287.) — « Perrin Rouet print « une *guiterne*..... et en fery icelluy Moriset par la « teste, tellement que ladite *guiterne* fendi. » (JJ. 110, p. 36, an. 1376.)]

Guivre. [Serpent, du latin *vipera* : « Serpens e « *guivres*, dragun e aversier. » (Rol. v. 2543.) Voir encore Partonopex, v. 512.]

Guizarmer, *v*. Parlant de Diogènes qui roule son tonneau : « Le tournoit, viroit... tapoit, timpoit, « ...eslançoit, branloit... charmoit, armoit, *guizar- « moit*, enharnachoit. » (Rab. IV, p. 9 du prologue.) Par allusion aux mouvements circulaires et autres en tous sens que faisoient les guisarmiers avec leurs guisarmes.

Gulle. [Bourse, comme *gouliere*, *goulle* : « Le- « quel Delalande li prist et osta son argent qui « estoit en une *gulle*. » (JJ. 87, p. 151, an. 1358.)]

Guole. [Gueules, manchettes de fourrure dont il a été déjà parlé : « En Normendie erent chetis Mis « en agneaux et en *guoles*. » (Rou.)]

Guterel. [Gorge : « Guillaume Daumelle avoit « navré icellui Simonnet en la gorge ou *guterel*. » (JJ. 167, p. 427, an. 1414.)]

Guyete. [Guet, guetteur à gages : « Nous devons « avoir chascun an dis soulz par la main doudit « prieur à baillier à nostre *guyete*... toutes les fois « que guete a ; et en ces choses fesant, nous ne « poon rien plus demander sur les hostes S. Nicolas « par reson de *guyete*. » (Cart. de Guill. de Vieux- pont, an. 1289.)]

Guysterner. [Jouer de la guiterne : « L'un de « eulx dist à Jehan Barre, qui lors jouoit de la « *guyterne* : Viens jouer et *guysterner* avec nous. » (JJ. 99, p. 367, an. 1368.)]

Niort. — Typographie de L. Favre.

